UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01595055 3
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY.

PLINE LE JEUNE

ET SES HÉRITIERS

TOME II

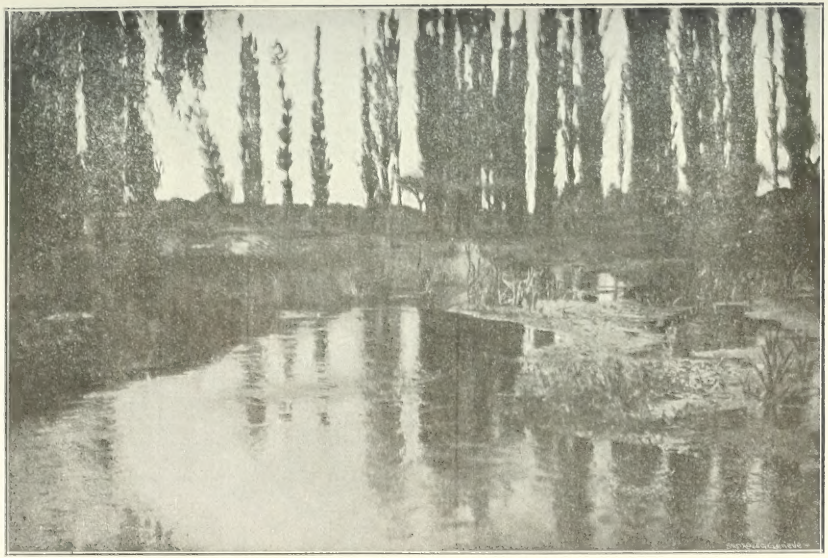

LA SOURCE DU CLITUMNE

LL
P7288

Eugène ALLAIN

Substitut du Procureur Général à Besançon
Correspondant de l'Académie de Législation et de Jurisprudence de Madrid
Membre de la Société historique de Côme.

PLINE LE JEUNE

ET SES HÉRITIERS

Ouvrage illustré d'environ 100 Photogravures et de 15 Cartes ou Plans

TOME DEUXIÈME

PARIS
Albert FONTEMOING, Éditeur
Libraire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
du Collège de France
et de l'École Normale Supérieure
4, rue Le Goff, 4

1902

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME

(SUITE ET FIN)

CHAPITRE TROISIÈME

LA VIE ORATOIRE

(Suite)

III

LE TALENT

Tous les plaidoyers de Pline ont péri (1); nous n'en trouvons la trace précise que dans sa correspondance et dans une lettre de Sidoine Apollinaire (l. VIII, 10) où le saint évêque de Clermont-Ferrand déclare que Pline » après avoir parlé en faveur d'Accia Variola remporta chez » lui, du haut de la tribune aux harangues, plus de gloire » que lorsqu'il prononça ce panégyrique comparable à » Trajan, prince incomparable. »

Il serait donc téméraire d'entreprendre un véritable portrait de ce talent oratoire, mais nous en tenterons une

---

(1) I. « Aucun des plaidoyers de Pline ne nous a été conservé, mais à en juger par l'immense effet produit sur l'important auditoire devant lequel ils étaient prononcés, on ne peut que se faire une très haute idée du mérite oratoire déployé par leur auteur. » (Grasset). II. « A l'exception du panégyrique, il ne nous est parvenu aucune œuvre oratoire de Pline. Léonard Bruni d'Arezzo, cité par Gamurrini, avait affirmé posséder vingt discours de Pline le Jeune, outre un discours de Suétone (*Habui clarissimas orationes Secundi Plinii numero viginti, unam praestantissimam Suetonii Tranquilli: testatur tam ad copiam quam ad lectoram*). Mais comme l'a déjà observé Teuffel (*Littérature romaine*, Leipsig, 1890, Teubner), l'erreur est évidente. » (Felice Scolari).

esquisse d'abord avec Pline lui-même (1), ensuite avec deux de ses correspondants (2), enfin, à l'aide d'une phrase de Macrobe (3). (Nous ne comprenons pas dans les éléments d'appréciation le panégyrique de Trajan qui n'a aucun rapport avec des plaidoiries d'avocat (4).

Cicéron ne fut pas seulement un orateur génial ; il s'érigea en professeur d'éloquence et ses traités didactiques : *Invention oratoire*, *Rhétorique*, *de Oratore*, *Orateurs parfaits*, *Partitions oratoires*, *Orateurs illustres*, *l'Orateur*, *les Topiques* occupent dans son œuvre une place considérable. Mais le rival d'Hortensius et de Brutus étudia jusqu'à 26 ans avant de plaider et ne cessa jamais de s'instruire auprès de tous les maîtres, comme dans tous les livres ; la science théorique du rival de Tacite et de Régulus (5) se confina, au contraire, dans trois brèves années

---

(1) « Il ne serait pas juste de juger entièrement Pline sur l'unique œuvre oratoire que nous possédons ; car le Panégyrique appartient au genre démonstratif, et dans ce genre, Pline n'a composé que cet ouvrage.... Demandons donc aux *Lettres* ses opinions sur les orateurs et sur l'éloquence. Peut-être le connaîtrons-nous mieux en examinant ce qu'il a voulu, plutôt que ce qu'il a fait. » (Morillot).

(2) Rappelant les « hommages de l'auteur » dont bénéficièrent Arrien, Saturninus, Lupercus, Minucius, M. Morillot ajoute cette fine remarque : « Pline soumet tout ce qu'il écrit aux corrections de ses amis ; mais il se » décerne, dans la lettre d'envoi, tant de compliments qu'il eût été fort » difficile de formuler une critique quelconque pour une œuvre si applau- » die. » Nous verrons cependant que les deux derniers destinataires ne s'arrêtèrent pas à cette difficulté.

(3) Voir Correspondance passim, notamment l. I, 20 ; l. II, 5, 14, 19 ; l. III, 13 ; l. VI, 11, 29 : l. VII. 6, 12 ; l. IX, 26 ; *Macrobe Saturn*, l. V, 1 ; *Q. Aurelii Symmachi relationes*. Edition Guillaume Meyer. *Relatio* 3 à laquelle un manuscrit, indiqué en note, donne le titre de : *Relatio de Idolatria defendenda*, et la réponse de saint Ambroise, *Epist.* XVIII, t. VIII. Edition Caillau.

(4) Telle est également l'opinion de M. Lebaigue : « N'allons pas juger des plaidoyers de Pline par son panégyrique. Le luxe des métaphores, des antithèses et des hyperboles pouvait bien, trois jours durant, tenir sous le charme une réunion de dillettantes désœuvrés et d'amis complaisants ; mais il eût été sans effet sur les tribunaux qui, même à une époque d'asservissement général, étaient restés jaloux du privilège d'interpréter les lois et qui, dans leurs jugements, se déterminaient par des raisons, non par des phrases. » — Si le lecteur est d'un avis contraire, il devra se reporter à la thèse de M. Morillot et à l'étude de M. Suster (*Pline imitateur de Cicéron*, chap. 3) qui appuient principalement, sur le panégyrique, leurs jugements relatifs au talent oratoire de Pline.

(5) « Les deux Ecoles que représentaient, au temps de César, Brutus et » Cicéron, se trouvaient en présence, au temps de Trajan, avec Régulus et » Pline. » (Froment).

de rhétorique et s'arrêta à la chute de sa première barbe.

Pline sentant, sur ce terrain, ses forces insuffisantes, n'osa point, malgré son désir, publier un Manuel d'éloquence, mais on peut cueillir, en maints passages de son œuvre épistolaire, les fruits de son empirisme. Quelques citations éclaireront la nature de son talent.

Ecoutons-le.

I. — Rien de plus sincère, de plus loyal, de meilleur que le professeur d'éloquence. Quant à nous, qui usons notre vie au forum et dans les vrais procès, nous apprenons, même sans le vouloir, beaucoup de mauvaise foi. A l'Ecole, à l'Auditorium, dans la cause fictive, c'est la lutte désarmée et inoffensive.

C'est le commentaire de cet aveu du *Pro Cluentio* où Cicéron soutient, alternativement, le pour et le contre : « Quelle erreur de penser rencontrer, dans nos plaidoyers, » l'expression de nos opinions personnelles ! Les discours » d'un avocat sont le langage de la cause, de la circons- » tance, et non pas le sien propre (1). »

II. — Julius Candidus (2) a dit, non sans esprit « loquacité n'est pas éloquence ». L'éloquence n'a été départie qu'à un homme ou deux et même à personne, si l'on en croit Marc-Antoine, mais la loquacité, dont parle Candidus, est échue à beaucoup de gens, particulièrement aux plus effrontés.

M. de Cormenin traduisait : « Les avocats parlent pour » qui veut, tant qu'on veut, sur tout ce qu'on veut. »

III. — La plupart des Grecs prennent la volubilité pour l'éloquence.

---

(1) M. Teuffel qui paraît éprouver une médiocre estime pour la profession d'avocat, a écrit : « Cicéron a en commun avec les avocats de tous les » temps, de n'être pas très scrupuleux dans le choix des causes qu'il de- » fend. »

(2) On trouve deux personnages de ce nom : le père (?), consul en 86 et 105; le fils (?) (*una cum illo nominatus inter Arvales*, a. 105). Il est impossible de savoir s'il s'agit du père (?) ou du fils (?). (Mommsen, Index Keil).

IV. — A défaut d'une forme parfaite, éloquence et poésie ont bien peu d'attraits alors que l'histoire plaît quel qu'en soit le style.

La Bruyère dira : Il y a de certaines choses dont la médiocrité est insupportable : la poésie, la musique, la peinture, le discours public.

V. — L'orateur véritablement divin est celui qui, abondant, large, impétueux, laisse sur ses auditeurs tomber ses paroles comme ces flocons de neige qui, l'hiver, recouvrent nos maisons par la répétition de leur chute.

VI. — Ce n'est pas la parole, amputée, hachée ; c'est le discours large, élevé magnifique, qui tonne, lance des éclairs, jette partout le trouble et la confusion.

VII. — Dans la plupart des causes, l'amplification ajoute de la force et du poids aux idées ; en effet, pour qu'elles pénètrent dans l'esprit comme le fer dans un corps, il ne suffit pas de frapper, il faut appuyer.

C'est un grand art, observe Joubert, que de savoir darder sa pensée et l'enfoncer dans l'attention.... Souvent, les pensées ne peuvent toucher l'esprit que par la pointe des paroles.

VIII. — Les mêmes raisons n'agissent pas sur tous les hommes et la plupart du temps, de petites considérations produisent sur eux de grands effets. Leurs idées et leurs goûts varient à un tel point que souvent ils se prononcent diversement sur une question que l'on vient de traiter devant eux, et s'il leur arrive de s'accorder, c'est quelquefois par des motifs différents. D'ailleurs, on s'engoue de ce que l'on a imaginé soi-même et lorsque le moyen qu'on a prévu est proposé par un autre, on le proclame péremptoire. — (On ne persuade aux hommes que ce qu'ils veulent, dira Joubert). — Il faut donc donner à chacun quelque chose qu'il puisse saisir, qu'il puisse reconnaître. Un jour que Régulus et moi défendions le même client, il

me dit : « Vous vous imaginez qu'il faut tout faire valoir » dans une cause. Moi, je prends d'abord mon ennemi à » la gorge, et je l'étrangle. » Il presse, effectivement, l'endroit qu'il saisit, mais il s'égare souvent dans son choix. Ne pourrait-il pas arriver, lui répondis-je, que vous prissiez quelquefois le genou, la jambe, ou même le talon pour la gorge ? Moi qui ne suis pas si sûr de saisir la gorge, je saisis tout ce qui se présente de peur de m'y tromper. J'estime qu'il faut faire valoir sa cause comme un domaine (1); le propriétaire ne cultive pas seulement ses vignes ; il prend soin des moindres arbrisseaux ; il laboure tous ses champs ; il ensemence ses terres, ici de froment et de seigle, là, d'orge, plus loin, de fèves et de légumes variés ; dans l'incertitude de la récolte, l'orateur doit de même lancer au loin des graines aussi nombreuses que différentes, car on ne risque pas moins de se tromper sur la certitude des jugements que sur la constance des saisons et la fertilité des terres (2).

IX. — L'orateur doit songer parfois aux oreilles de la jeunesse si son sujet n'y est pas réfractaire.

X. — Les ombres font valoir la lumière du tableau. Que le discours sache également mettre en valeur le ton qui s'élève et celui qui s'abaisse !

Il faut, dira encore Joubert, que l'ombre succède à l'éclair pour le rendre supportable.

XI. — Secouez vos torches sans lassitude si vous voulez garder votre feu qu'une fois tombé vous ne rallumerez pas sans efforts. De même, la chaleur de l'orateur, l'attention de l'auditeur se conservent par la continuité, languissent et s'affaissent, pour ainsi dire, si elles se relâchent.

XII. — Le silence est parfois aussi éloquent que la

(1) « Le rôle de l'avocat consciencieux est de ne jamais omettre la moindre » chose, d'étudier la cause et de la montrer dans les plus petits détails. Ici » on reconnaît facilement l'élève de Quintilien, car ce qu'il recommande le » plus, c'est la conscience. » (J. Martha).

(2) Voir le complement de la lettre : *Les Correspondants*, p. 97, 98.

parole, et je me souviens que, dans certaines affaires capitales, j'ai mieux servi les accusés en me taisant que je n'aurais pu le faire par les discours les plus étudiés.

XIII. *Lettre à Lupercus* (1).

Je me suis exprimé, je crois, avec justesse, quand j'ai dit d'un orateur judicieux et sage de notre temps, mais trop timide et trop circonspect : *Il n'a qu'un défaut, c'est de n'en point avoir* (2). En effet, l'orateur doit s'élever, s'élancer, quelquefois s'échauffer, se laisser emporter et souvent s'avancer jusqu'au bord du précipice. Il n'est guère de hauteur ni de sommité qui ne soit voisine d'un abîme. Le chemin est plus sûr à travers la plaine, mais il est plus bas et plus obscur. Ceux qui rampent ne risquent point de tomber comme ceux qui courent, mais il n'y a pour ceux-là nulle gloire à ne pas tomber; ceux-ci en acquièrent même en tombant. Les dangers ont leur prix dans l'éloquence comme dans les autres arts..... Pourquoi ces réflexions ? c'est que vous avez noté dans mes écrits quelques passages où vous trouvez de l'enflure et où je ne trouvais, moi, que de l'élévation ; d'autres qui vous paraissaient forcés et qui ne me semblaient que hardis. Il est beaucoup plus facile à la critique de marquer les endroits saillants que les endroits défectueux. Chacun est frappé de tout ce qui a de la grandeur et de l'éclat ; mais il faut un discernement bien fin pour juger si c'est grandeur ou exagération, hauteur régulière ou hauteur monstrueuse (3).

---

(1) I. On n'a pas de renseignements sur ce personnage. II. « La lettre à Lupercus est une sorte de profession de foi littéraire. » (Waltz. Traductions).

(2) « Un homme qui ne montre aucun défaut est un sot ou un hypocrite. Il est des défauts tellement liés à de belles qualités qu'ils les annoncent et qu'on fait bien de ne pas s'en corriger. » (Joubert).

(3) « De cette éloquence si travaillée, et pour tout dire, un peu précieuse, que pouvaient sentir les Centumvirs ? Que de fleurs dont ils laissaient perdre le parfum ! Que de traits dont ils ne sentaient pas la pointe ! Là est peut-être la véritable cause qui dégoûta Pline du barreau et lui fit prendre de bonne heure sa retraite. » (Pellisson. *Les Romains*..... Commentaire de la lettre à Lupercus).

XIV. *Lettre à Minucius Fuscus* (1).

Je vous adresse, comme vous l'avez exigé, le mémoire que j'ai composé pour votre ami.... Je vous l'envoie plus tard que je ne vous l'avais promis afin que vous n'ayez pas le loisir de le corriger, c'est-à-dire pour ne pas vous laisser perdre votre temps ; il vous en restera, cependant, assez, malgré la précaution, sinon pour le corriger, du moins pour retrancher ses meilleures parties, car vous êtes naturellement chercheur de la petite bête.... Je soupçonne donc que votre malheureuse subtilité jugera emphatiques les périodes plus cadencées et de plus haut souffle.....

XV. — Très exacte remarque d'Attilius : « Les enfants » commencent au berceau par plaider devant les Centum- » virs, comme aux écoles par lire Homère. » En effet, au barreau et aux écoles on débute par le plus difficile.

Notons en passant que l'ancien rhétoricien est ici partiellement en désaccord avec son professeur. Quintilien (l. I, 8) pensait, au contraire, qu'il était sage de faire commencer les enfants par la lecture d'Homère et de Virgile « où ils ne puiseront que d'excellents principes, échauffe- » ront leurs imaginations, élèveront leurs âmes ; l'intelli- » gence des poèmes, qu'ils reliront toute leur vie, devant » venir plus tard. »

XVI. *Lettre à Quadratus.*

Avidius Quiétus qui me témoignait une affection et (ce dont je ne me félicite pas moins) une estime toute particulière, aimait à citer les paroles de Thraséas, son ami intime, notamment celle-ci : « On doit se charger de trois » sortes de causes ; celles de ses amis ; celles qui sont » délaissées (2) ; celles qui intéressent l'exemple. » Pour-

(1) Voir la lettre t. III, p. 205.
(2) *Destitutas.* « Les affaires refusées par les autres, soit à cause du danger, soit à cause de la difficulté, soit pour quelque autre inconvénient. » (Ernesti).

quoi celles de ses amis ? Il n'est pas besoin de commentaire. Pourquoi les délaissées ? parce que c'est là surtout que se montrent la fermeté et l'humanité de l'avocat. Pourquoi celles qui intéressent l'exemple ? — Répandre le bien ou le mal est de grave conséquence. Quant à moi, j'apporterai un complément à cette nomenclature ; il est peut-être ambitieux ; je l'apporterai, néanmoins, en joignant les causes brillantes et retentissantes (1), car il semble également légitime de plaider parfois pour la gloire et la renommée, c'est-à-dire sa propre cause. Voilà, puisque vous m'avez consulté, les limites que je fixe à votre dignité et à vos scrupules (2). Je sais bien que l'usage passe pour le meilleur maître de l'éloquence, et qu'il l'est en effet. Mais l'expérience m'a démontré toute la vérité de ce mot de Pollion (ou qu'on lui attribue : « Bien plaider m'a fait » plaider souvent. Plaider souvent m'a fait plaider moins » bien. » Un excès d'habitude engendre plus la facilité que la faculté de parler (3), moins de confiance que de témérité. Malgré la faiblesse de sa voix et sa timidité, qui l'empêchèrent d'affronter le public, Isocrate acquit le renom de grand orateur. Ainsi donc, lisez, écrivez, méditez beaucoup afin de pouvoir parler quand vous voudrez ; vous parlerez quand vous devrez le vouloir (4). Telle est (ou peu s'en faut) la juste mesure que j'ai observée moi-

---

(1) M. Gresen écrit : « Pénétré de sa haute mission oratoire, Pline n'élève la voix que pour protéger le Droit et l'Innocence. » Comme nous le voyons par l'adjonction de ces causes éclatantes, Pline ne demandait pas pour lui cette auréole exclusive de défenseur de la veuve et de l'orphelin. Il suffit, du reste, de dépouiller quelques-uns de ses dossiers pour constater qu'il n'y avait pas droit.

(2) Dans la rhétorique à Herennius, l. I, 3. Cicéron donne cette classification : « Il y a quatre genres de causes : l'honnête, le honteux, le douteux et » le bas » — *Genre honnête* : on parle pour un homme de bien ou contre un parricide. *Genre honteux* : on attaque ce qui est honorable, ou l'on défend ce qui ne l'est pas. *Genre douteux* : cause mi-partie honnête, mi-partie honteuse. *Genre bas* : *Quùm contenta res affertur.*

(3) *Facilitas magis quàm facultas.* Au point de vue clarté, il faudrait traduire *facultas* par talent ; mais nous avons tenu à conserver le quasi-jeu de mots.

(4) *Inces quàm velle debebis.* « Lorsqu'il vous écherra l'une des causes rentrant dans la classification sus-énoncée. » (Catanæus).

même. Parfois, j'ai obéi à la nécessité qui est une partie de la raison. Car j'ai plaidé quelques affaires sur l'ordre du Sénat. Cependant il s'en trouvait parmi elles qui rentraient dans la classification de Thraséas, au titre des *Causes intéressant l'exemple....*

Cicéron parlait sur de simples notes et rédigeait ensuite son discours (1), quelquefois tout différent de celui qu'on avait entendu. C'est ainsi qu'ayant perdu, en partie par sa faute, le procès de Milon, il se dédommagea en composant les admirables plaidoiries qu'il eût prononcées si, le jour de l'audience, il avait été mieux disposé ; ce qui fit dire plaisamment à son client, condamné à l'exil et retiré à Marseille : « O mon cher avocat ! Si vous aviez parlé » comme votre livre, je ne souperais pas ce soir avec les » excellentes sardines de Provence ! »

Pline, à son tour, refondit, amplifia, embellit tous ses discours (2) après les avoir soumis à un comité d'admiration, mais il annexa la préface omise par son prédécesseur. « A la lecture, l'éloquence perd son impétuosité, sa chaleur, presque son nom. La réunion des juges, l'affluence des confrères, l'attente du jugement, la réputation, non d'un seul homme, mais de multiples avocats, les intérêts divers qui partagent l'auditoire ; c'est tout cela qui nous attire et nous

---

(1) « Les orateurs d'autrefois estimaient l'éloquence un trésor très précieux pour le semer çà et là, comme de belles ces fontaines : les orateurs plus avancés plaidaient réellement pendant qu'ils étaient sauvé leur plaidoirie de l'indifférence, de l'oubli. Quand il a prononcé son admirable *Pro Milone*, Cicéron se remet à l'œuvre comme si il s'agissait de la vie et de la liberté de son client : il refait sa plaidoirie... » J. Janin.

(2) Nous ne saurions partager l'opinion de M. J. Martha qui, devant, peut un jugement de M. Grasset, tant de Pline une secte de Messalin, retenant, apprenant, récitant intégralement tous ses discours. La multiplicité et la longueur des plaidoyers de notre auteur repoussent l'hypothèse d'une semblable mémoire. Avec distinguons-nous ne tenant, avec M. Martha, que soit exposé sur simples notes et ses compositions intégrales, avec M. Demogeot a dit : « La masse de lettres, qui constituent à gerbe » Cicéron attestant sa pensée flottant dans Pline de jeune. Après avoir parlé » pour le tribunal, il écrit pour la lecture publique, il écrit pour la postérité » surtout ; il refond ses discours comme sa correspondance ; il y consacre » sa vie. »

enflamme dans une plaidoirie. Joignez le geste, la marche devant soi, en arrière, sur la droite, sur la gauche, et les mouvements du corps en parfaite harmonie avec les sentiments exprimés (1). » Réflexion si juste que M. René Doumic a pu écrire : « L'éloquence de Cicéron n'est plus pour nous » qu'un bruit de paroles où nous ne trouvons presque plus » de sens. »

En l'absence des vicomtes de Cormenin de l'Antiquité latine, nous sommes contraints de nous en rapporter à Pline sur les mérites de ses plaidoiries prononcées : présence d'esprit, vivacité, souplesse, phrases cadencées, périodes musicales, coloris, élégance et longueur (2). Nous

---

(1 « On sait quelle importance les Romains donnent à l'action qu'ils appellent le langage du corps (*sermo corporis*) .... Ils veulent qu'on soit éloquent des pieds à la tête, *toto corpore*..... Si les avocats romains prennent ainsi modèle sur les acteurs et leur empruntent une partie de leurs procédés, c'est qu'ils y sont amenés par les dispositions mêmes du prétoire.... Ils parlent sur une scène puisqu'ils ne sont pas confinés à leur place et que l'espace ne leur est pas mesuré. D'une part, entre leur banc et la barrière qui isole le tribunal, d'autre part entre la clôture extérieure et la ligne des bancs réservés à la partie adverse, ils peuvent circuler à leur aise et se donner du champ en long et en large. » (J. Martha, *La plaidoirie a Rome, au temps de Cicéron*).

(2) I. « Pline est ennemi de la concision. » (Teuffel). II. « Être long et tout dire, tel est le système de Pline. » (J. Martha). III. « C'est principalement dans le genre descriptif que dut briller le talent de Pline. » (Tanzmann). IV. « Quels que soient ses défauts, Pline fut l'un des plus remarquables orateurs du premier siècle, l'avocat le plus célèbre de son époque, et le digne panégyriste, suivant l'expression de Brotier, d'un grand héros. La maestria de sa langue, la vivacité de son imagination, son habileté à cadencer la phrase, l'harmonie de ses périodes doivent lui faire pardonner l'enflure accidentelle, la recherche excessive et les labeurs de son élégance. » (F. Scolari). V. « Il n'est pas facile de se prononcer sur les mérites oratoires de Pline, quelque retentissante qu'ait été sa renommée. Cependant quand on songe à l'influence que les leçons de Quintilien durent exercer sur la formation de son talent, quand on se reporte aux thèses qu'il a exposées lui-même sur les qualités et les devoirs de l'avocat ; enfin quand on examine les fragments, ou plutôt les résumés qu'il nous a laissés de quelques-uns de ses plaidoyers, on peut arriver à se figurer ce que fut Pline comme orateur. Une étude consciencieuse de la cause, une composition régulière, une argumentation suivie, peut-être un peu subtile ; une diction élégante, soignée, sans doute fleurie et recherchée suivant le goût du temps ; plus d'abondance dans les paroles que dans les idées ; plus de traits que de mouvement ; plus d'art que d'inspiration ; autant de finesse que d'a-propos dans les reparties, une action insinuante, plutôt qu'énergique ; en un mot, les principaux caractères de ce qu'on est convenu d'appeler le genre tempéré : voilà probablement ce que nous eussions trouvé dans les discours de Pline. » (Lebaigue).

remarquerons seulement qu'un talent de premier ordre procède de lui-même et qu'un mauvais Corot vaut mieux qu'un bon Trouillebert. Il nous suffit de savoir que le plus grand avocat du barreau de Trajan (1) se contenta du rôle de copiste pour le placer au second plan sur le tableau des orateurs (2). Ajoutons qu'il juge trop étroit le cadre normal de ses procès d'affaires (*orationes pugnaces et contentiosæ*) et insensible, comme ses contemporains (3), au tact, à la mesure, à la proportion, s'efforce sans cesse de s'en dégager, que, de plus, faute d'avoir suivi, ainsi que son ancêtre, le cours complémentaire d'un Scævola,

---

(1) I. « Deux noms, Tacite et Pline, dominent surtout cette époque : Tacite orateur grave, nerveux, imposant, abandonne bientôt l'éloquence pour l'histoire.... Génie souple, adroit, avisé, doué de plus de tendresse que de force et de distinction que de grandeur, écrivain aimable, châtié, spirituel, et plus près de Quintilien que de Tacite, Pline est le seul avocat illustre qu'on puisse citer après Cicéron. » (Froment). II. « On ne pourra jamais classer Pline dans les sommités oratoires de Rome, mais on l'intitu- » lera le Prince des décadents involontaires. » (Morillot). *Princeps dicetur eorum qui inviti romanam eloquentiam ad pejorem formam dicendi inclinaverunt.*

(2) I. « Orateur, Pline n'avait pas les grandes qualités des chefs d'école ; il avait de l'habileté, du talent, de fortes études, mais le génie original et créateur lui manquait absolument. » (A. Waltz). II. L'enthousiasme d'Henri Estienne pour Pline épistolier ne l'empêche pas de formuler ce jugement : « J'ai dit que, selon moi, Pline sur les terrains où je me suis placé, ne le cédait en rien à Cicéron. Toutefois, on ne saurait comparer son éloquence, même dans le panégyrique, à la cicéronienne : surtout si l'on considère non seulement l'invention et la disposition, mais aussi l'élocution. » (*Epistolæ et Panegyricus cum Græcarum vocum et sententiarum interpretatione. Parisiis, 1581. Præfatio*).

(3) I. « L'art (de cette époque) s'admire et se complaît en lui-même. Il est fait à l'usage du monde élégant et superficiel qui vit à Rome de plaisir, de curiosité, de mouvement frivole et stérile.... Il pêche par excès de culture et d'imitation. .. La forme dépasse toujours la matière. » (Froment). II. Voir aussi Cucheval, *L'Eloquence romaine après Cicéron*, t. II, pages 76 et suiv. ; 228-238. III. Pour apprécier la justesse de la remarque de M. Froment, en ce qui concerne l'imitation, il suffirait de lire la lettre, l. I, 2, où Pline avoue, comme la chose la plus naturelle du monde, qu'il a essayé, dans un même discours, de pasticher Cicéron, Calvus « sa nouvelle idole » et Démosthène. Avec ces procédés, on obtient à 18 ans le prix de discours latin au Concours général, mais quand la quarantaine les conserve, on est bien sûr de n'être jamais orateur di primo cartello. IV. En analysant les Confessions éparses, M. Morillot (p. 71-72) a noté que Pline ne se contenta pas de Démosthène, Calvus, Cicéron, mais qu'il s'en prit aussi à Périclès, Eschine, Hypéride, Pollion, Celius, César. (L'imitation multiple était, d'ailleurs, un précepte de Quintilien qui blâme *illos qui se uni alicui generi dediderunt*). (L. X, p. 84, édit. Panckoucke).

il reste étranger à la science juridique (1), de telle sorte qu'il dut être exclusivement un avocat littéraire (2).

Quant à son éloquence écrite, nous la devinons aux objections de ses bons amis Lupercus et Minucius : « fai-» seuse de bouquets, toute peinte, toute dorée, semblant » toujours sortir d'une boîte (3) », mais un érudit du ve siècle, qui en eut connaissance, nous autorise à lui supposer des qualités compensatrices de ses travers.

Dans ses Saturnales où il imagine douze Décisionnaires universels comme celui des Lettres persanes, qui tranchent, en trois journées, 105 questions grammaticales, littéraires, scientifiques, historiques, philosophiques, politiques, Macrobe prête cette opinion à l'un des interlocuteurs.

« Il y a quatre genres d'éloquence ; le genre abondant » dans lequel Cicéron est le maître ; le genre concis dans » lequel Salluste est au premier rang ; le genre froid qui » est celui de Fronton ; le genre gras et fleuri (*pingue et* » *floridum*) (4) où s'épanouit le talent de Pline et dans le-» quel notre Symmaque ne le cède maintenant à aucun » des anciens. »

Ame ardente sans être sectaire (5), Symmaque, attaché au paganisme comme tout son milieu aristocratique, présenta, en 384, au nom du Sénat, requête à Valentinien II, pour solliciter le rétablissement de la statue de la Victoire, enlevée du Capitole et la neutralité religieuse. Avec

---

(1) « Pline était plus orateur que jurisconsulte. Il savait au besoin traiter une question de droit, mais il la traitait avec effort et il n'attendait pas du public plus de faveur et plus de goût pour sa harangue qu'il n'y en avait mis lui-même. — L. II, 19. » (Froment).

(2) M. Teuffel classe, cependant, Pline parmi les orateurs juridiques. Pour accepter cette opinion, il faudrait admettre qu'on peut devenir jurisconsulte sans étude préalable et même avec le dédain du droit.

(3) Ainsi parlait Balzac (l'épistolier) de l'éloquence quintessenciée.

(4) *Floridum*. C'est l'épithète que Fabricius applique à l'épistolographe : *Exstant ejus epistolarum florida ingeniosaque elegantia insignium libri decem*. — Pline lui-même nous fait connaître qu'il emprunte surtout à Cicéron sa boîte à couleurs. (Cicéron, *Ad Attic.*, l. I, 14 ; Pline, *Epist.*, l. I, 2).

(5) « On ne trouve dans ses écrits nulle expression de haine contre le » christianisme : comme Pline le Jeune, il va même jusqu'à louer la vertu » des chrétiens. » (Villemain, *Etude sur Symmaque et saint Ambroise*).

« moins d'éclat et plus d'à-propos (1) » Saint-Ambroise répondit au nom de la minorité chrétienne et triompha (2); mais le discours de son contradicteur demeure dans toutes les mémoires littéraires (3).

« Nous demandons, s'écrie-t-il, la conservation d'une religion dont la République a profité si longtemps. Comptez tous les Empereurs de l'une et de l'autre secte, de l'une et de l'autre opinion! Parmi vos prédécesseurs immédiats, l'un a observé les cérémonies nationales, l'autre les a tolérées; ce sont là des exemples très récents que nous vous proposons si vous ne voulez point tenir compte de l'ancienneté de notre culte.

» Quel homme chérit à ce point les Barbares qu'il puisse se refuser à réclamer l'autel de la Victoire?

» La Victoire! Si nous dédaignons de saluer sa divinité, rendons, du moins, hommage à son nom, et respectons la Majesté du Sénat.

» Nous vous en supplions : permettez à notre vieillesse de transmettre à ses descendants la religion qu'on enseigna à notre enfance.

» Tous vos sujets contemplent les mêmes astres; la voûte céleste leur est commune; le même monde les enveloppe; qu'importe la voie par laquelle notre inquiétude cherche la vérité! un seul chemin ne saurait suffire pour atteindre un si lointain mystère; et, puisque la cause première reste entourée de nuages, comment connaîtra-t-on les dieux si l'on supprime, avec l'histoire, toutes les traditions des ancêtres? Mais c'est là le terrain des controverses philosophiques; nous n'entendons lutter contre personne; nous nous bornons à des prières.

---

(1) V. Duruy.

(2) Grâce à ce qu'un historien français a nommé : « l'extraordinaire et incommensurable servilité habituelle aux Assemblées. » Quand le Sénat se vit en opposition avec l'Empereur, il désavoua son ambassadeur à une écrasante majorité.

(3) « Cette *relatio* de Symmaque est aussi remarquable par le style que » touchante comme expression d'une douleur vraie. » (Teuffel).

» Ecoutez, prince, écoutez la voix même de Rome qui vous dit : « O toi, père de la patrie, respecte les longues années que mon culte a vécu. Autorise les cérémonies des aïeux. Je n'ai pas lieu de m'en repentir. Ce culte mit l'univers sous ma loi. Il a repoussé Annibal de mes murailles et le Gaulois du Capitole. Laisse donc en paix les dieux de la patrie ; enrichis ton trésor des dépouilles de l'ennemi, non de celles des pontifes ! »

Symmaque se proposa toujours Pline le Jeune pour modèle (1) ; si le maître eut autant de talent que son élève, nous devons regretter profondément la perte de ses publication soratoires (2).

IV

LES CONFRÈRES (3)

Avant Cicéron, le barreau romain comprenait, sous des dénominations multiples, cinq éléments distincts :

1° L'avocat politique : *orator*.

2° L'avocat au criminel : *accusator*, *quadruplator*.

Subdivision. L'avocat au criminel reçoit le titre : en *demandant*, dans les délits publics, de *delator* ; en *demandant*, dans les délits privés, de *cognitor* ou *procurator*, suivant que son client est ou non présent à l'audience ; en *défendant*, soit à une accusation de délit public, soit à une

---

(1) N.-A. Dubois, *Notice sur Macrobe*.

(2) A l'exclusion des notes et sauf quelques changements de dates, les trois paragraphes qui précèdent La Rhétorique, — Les Plaidoyers, — Le Talent ont fait l'objet de notre discours de rentrée, prononcé le 16 octobre 1899, devant la Cour d'appel de Besançon. — Puisque l'occasion se présente, ajoutons que les études sur Maxime et Voconius Romanus, insérées t. III, avaient paru en 1898 dans des périodiques francs-comtois ; mais le format de ces revues nous avait obligé à supprimer l'Avertissement et les Commentaires, comme à remplacer les traductions intégrales des lettres par de simples analyses.

(3) Voir : l. I, 5, 16, 18, 20, 22, 23 ; l. II, 1, 9, 11, 12, 13 ; l. III, 9 ; l. IV, 4, 7, 9, 11, 12, 22, 26 ; l. V, 4, 5, 13, 14, 20, 21 ; l. VI, 2, 5, 8, 11, 13, 15, 19, 23 ; l. VII, 1, 6, 9, 16, 19, 22, 24, 27, 33 ; l. VIII, 14, 22 ; l. IX, 11, 13, 30.

inculpation de délit privé (1), de *defensor* ou *advocatus*.

3° L'avocat au civil : *causidicus*, ou *patronus* (2).

4° L'avocat consultant : *jurisperitus, consulentibus respondens*.

5° L'avocat professeur : *rhetor, declamator* (3).

Des qualités et des talents différents étaient évidemment nécessaires à la tribune politique, au siège du ministère public, à la barre criminelle, à l'audience civile, dans une chaire de rhétorique, mais Cicéron, dont le génie exceptionnel put cumuler tous ces genres, a consacré une œuvre considérable à la réfutation de la théorie des spécialités, et à l'unification des hommes de parole. A ses yeux, l'éloquence forme un tout indivisible : on ne saurait la sectionner en genres et le barreau doit être intégralement compris sous la plus flamboyante des étiquettes, celle d'*orateurs*. L'affirmation était plus facile que la preuve ; aussi le père de l'unité se voit-il contraint, quand il descend dans la pratique, de faire de temps à autre des concessions et des classifications. Ici, il reconnait que l'orateur par lui dépeint rentre dans le domaine du rêve idéal, et qu'il ne ressemble à aucun homme connu ; là, il donne à l'éloquence le premier rang, et à la jurisprudence, le second ; ailleurs, il concède que le talent du rhéteur ne constitue qu'une partie de l'art oratoire. Bien plus, les jugements qu'il porte sur les jurisconsultes varient

---

(1) Nous avons expliqué que les délits publics correspondaient à peu près à nos crimes d'Assises, et les délits privés à nos délits correctionnels. A défaut d'institution de ministère public, les premiers pouvaient être poursuivis par tous les citoyens, les seconds étant réservés aux diligences des parties lésées.

(2) Dans le vieil état républicain, il n'existait pas de professionnels de la parole. Lorsqu'un patricien se trouvait engagé dans un procès, il soutenait lui-même sa cause. Lorsqu'un plébéien citait ou était cité en justice, il confiait l'affaire à son patron pour lequel cette assistance constituait un impérieux devoir. Insensiblement avec le progrès de la civilisation, du droit, des lettres, le *patronus* devint insuffisant et cent ans environ avant notre ère, le barreau romain fut fondé. La portée de *patronus* varie donc suivant l'époque.

(3) D'autres classifications ont été proposées par MM. Grellet-Dumazeau, *Le Barreau romain* ; Humbert (Dictionnaire Daremberg et Saglio), Willems. Nous donnons celle qui nous paraît inhérente aux choses.

suivant qu'il s'exprime en orateur, en élève de Scævola, ou en avocat; dans ce dernier cas, il se vante de pouvoir faire un jurisconsulte en trois jours.

Pour s'en tenir à son traité *de Oratore*, il n'est pas douteux que les deux principaux interlocuteurs ne discutent pas la même question, sans bien entendu vouloir en convenir, et sans que personne ne le leur signale. La théorie de Crassus se résume ainsi : « Personne ne peut se dire un » orateur parfait s'il n'a pas atteint tous les sommets, » *nemo esse poterit omni laude cumulatus orator, nisi* » *erit omnium rerum magnarum atque artium scientiam* » *consecutus* » ; parlant en effet de l'orateur, homme d'état et jurisconsulte, il exige de lui une instruction juridique et des connaissances philosophiques supérieures en même temps que les plus hautes qualités morales. Antoine, de son côté, concourt non pour un prix de vertu, mais pour le gain de son procès, *non bona conscientia, sed victoria, litigatis præmium est;* il parle du simple avocat qui doit étudier minutieusement son dossier, écouter attentivement le client, lui faire des objections pour provoquer la réfutation utile, présenter au tribunal l'affaire sous son jour favorable, accommodant faits et personnages au mieux de la cause, être enfin en mesure de plaider le lendemain, avec des arguments aussi pressants, des théories diamétralement contraires à celles de la veille. Les deux adversaires paraissent se réfuter tandis qu'ils traitent des questions différentes, confusion née de l'unité apparente du barreau et du désir de Cicéron de maintenir le « cumul oratoire » qui n'est pas sans nous faire aujourd'hui éprouver quelque fatigue. Si nous voulons conclure avec la netteté moderne, nous ne pouvons que penser : « Avec les ressources de sa » parole, mais sans idées générales, sans principes, sans » convictions, Antoine dut être à la tribune politique, s'il » l'aborda, l'un de ces fléaux parlementaires qu'ont connus » la vieille Rome et bien d'autres nations après elle ; sans » instruction juridique, il se fût montré l'un des plus

» médiocres membres de cette magistrature dont les juris-
» consultes devinrent la pépinière ; d'autre part, pour s'en
» consoler, son habileté pratique triompha certainement
» à la barre, de son vertueux rival. » Cicéron, du reste, nous renseigne lui-même dans un autre ouvrage (1), lorsqu'il nous fait connaître qu'au palais on estimait beaucoup plus Crassus, mais que tous les plaideurs s'adressaient d'abord à Antoine.

En politique, les calculs les moins avouables se dissimulent sous les théories les plus éthérées. L'aristocratie romaine qui voulait conserver, avec ses bénéfices d'influence et de direction, le monopole de la parole, fit un accueil ému à l'indivisibilité oratoire. Nous ne saurions admettre qu'un Barnave, un Lainé, un Berryer, un Delangle, un Jules Favre, un Dufaure, un Gambetta, fasse payer son éloquence parlementaire ; par contre, il nous semble de stricte justice que le client rémunère l'étude et la défense de ses intérêts privés. Avec l'indivisibilité, l'homme de parole remplit toujours et partout le plus noble, le plus pur, le plus saint de tous les sacerdoces ; sa personnalité ne comporte pas de dédoublement ; d'où cette conséquence que les millionnaires seuls pourront élever la voix aussi bien devant les tribunaux que dans les comices. Une restriction cependant, une restriction subtile et fourbe, comme la casuistique d'Escobar y Mendoza : monnayer son talent est une infamie ; toucher des honoraires à la barre ou en toucher à la tribune constitue des crimes identiques..... mais ce n'est point accepter un paiement que de prélever une dîme sur les dépouilles des criminels ; on ne devient pas l'obligé d'un être vivant ; on perçoit un simple droit de commission sur un héritage en déshérence que le Trésor d'Etat n'aurait point encaissé sans le civisme du délateur. On a beau être millionnaire, on n'est pas fâché d'accroître sa fortune, et l'on commet l'imprudence d'ou-

(1) Brutus, 57.

blier le proverbe : Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ! Tous les affamés se précipitèrent par l'entre-bâillement, et le barreau du premier siècle ne fut presque rempli que par les délateurs.

Nous le constaterons bientôt.

Sous l'Empire, dans le silence du forum (1), l'*éloquence politique* (celle de l'*orator*) se confine au Sénat où elle est devenue singulièrement intermittente et inégale; honnête aux époques d'attente (2), violente aux heures révolutionnaires (3), puérile dans les temps calmes (4).

Toute la partie criminelle du barreau est dominée par une physionomie nouvelle, celle du délateur politique (*delator*).

« Une accusation réussie avait toujours rapporté profits et honneur ; en effet, la loi accordait à celui qui l'avait vengée, une part dans les dépouilles du condamné ; souvent, le Sénat y ajoutait une large récompense, le prince des honneurs, et la ville entière des applaudissements (5). »

« Tibère ne voulant pas paraître ouvertement dans les vengeances qu'il exerçait, avait besoin des délateurs pour atteindre ses ennemis et les traduire devant le Sénat ; les délateurs étaient donc un rouage nécessaire dans ce gouvernement hypocrite d'un prince qui voulait disposer de toutes les fortunes et de toutes les vies sans en avoir l'air; c'est par leur ministère qu'il exerça sur les Romains la plus cruelle tyrannie qu'ils aient supportée (6). »

La délation politique, basée sur le prétendu crime de

---

(1) « Nul n'osait plus parler dans ce forum qui avait été la citadelle et le rempart de toutes les libertés ; l'éloquence (elle vit surtout de franchise et de courage) avait pris la teinte sombre de ces règnes sanglants..... C'est à peine si la victime osait se plaindre et gémir ; les misérables, sans souci de leur suprême honneur, s'écriaient : *Ceux-la qui vont mourir te saluent, ô César !* (J. Janin).

(2) Tacite, *Histoires*, passim, notamment l. IV, 40, 42.

(3) *Discussions après la mort de Caligula*, V. Duruy, t. IV, p. 392 et suiv.

(4) Heineccius, *Exercitatio*, XIII,. Note P, page 527, t. II. Genève, 1746.

(5) V. Duruy.

(6) Boissier, *l'Opposition sous les Césars.*

lèse-majesté, fut la source d'innombrables fortunes, aussi scandaleuses qu'odieuses, de Tibère jusqu'à Nerva. Elle cessa aussitôt qu'Antonin eut supprimé le droit du quart sur les dépouilles des condamnés (1).

Le barreau civil avec la qualification d'*advocati* (2) est encombré de concurrents et par suite malheureux, d'autant plus que les plaideurs ne s'adressent qu'aux avocats qui paraissent arrivés. Les débutants, les moins fortunés, font assaut de luxe avec les anciens et grand nombre d'entre eux, pour amener la clientèle à leurs cabinets, s'entourent dans le moindre procès d'une claque salariée.

Pauvre barreau civil, toujours dénoncé, toujours menacé, toujours traqué jusqu'à ce que, sous la pression des mœurs, plus fortes que les lois, l'Empire agonisant en arrive à assimiler aux autres les services de la parole et à reconnaître la légitimité des honoraires ! Alors que le délateur détrousse légalement des cadavres, l'avocat doit plaider gratuitement ; ainsi l'exige, après le Sénat républicain, le Sénat d'Auguste.

Tous ces hommes, sans doute jeunes et intelligents, dont l'unique ambition est de vivre honnêtement d'une profession honnête, ont présenté cette supplique à Claude : « On n'acquiert pas gratuitement le talent de la parole. On » néglige ses affaires personnelles pour s'occuper de celles » d'autrui. Les uns gagnent leur vie à la guerre, d'autres » aux champs. Il fut facile aux Asinius, aux Messalla, enri- » chis par les guerres d'Antoine et d'Auguste, aux Eser- » ninus, et aux Arruntius, héritiers d'opulentes familles, » de montrer un grand désintéressement. Quant à nous,

---

(1) Voir Juvénal, *Sat.*, I ; Tacite passim, notamment *Ann.*, l. I, 74 ; Pline le Jeune, toute sa correspondance sur Regulus ; Capitolin, *Vie d'Antonin*, 7 ; Machiavel, *Discours politiques sur Tite-Live*, l. I, 8 ; Montesquieu, *Esprit des lois*, l. VI, 8 ; Martha, *Moralistes romains*, p. 326 ; Boissier, *l'Opposition sous les Césars*, ch. IV.

(2) « Du temps de Tacite, tous les titres différents : orateurs, patrons, déclamateurs, jurisconsultes, sont fondus et confondus dans le titre d'avocats. » La Roche-Flavin (*Histoire des parlements*). En effet, le terme générique est *toga* et l'expression d'ensemble, *advocatio*.

» sous la tranquillité de la République, nous ne pouvons » trouver nos moyens d'existence que dans les arts de la » paix ; nous, modestes sénateurs, ou nous plébéiens. » Pensez au peuple qui ne peut sortir de l'ombre qu'en » plaidant. Si vous ne rémunérez pas la culture intellec- » tuelle, l'intellectualité va périr : *sublatis studiorum pre-* » *tiis, etiam studia peritura.* »

Suilius de répondre, au nom de la majorité sénatoriale : « Les anciens orateurs virent, dans l'estime de la postérité, » le plus beau prix de l'éloquence, et se refusèrent à rava- » ler la dignité de l'art par de sordides trafics. Ils eurent » raison. On cesse d'être probe dès qu'on envisage l'impor- » tance du profit. Il y aurait moins de procès si on ne ga- » gnait rien à les faire. »

Lorsque Claude transige en admettant l'aumône de quelques centaines de francs (sous la condition expresse qu'ils seraient versés après la solution de l'instance), Tacite qui a fermé ses yeux, son esprit, son âme, à l'évolution sociale, à l'évolution morale, à l'évolution religieuse de son temps, Tacite, le génie du préjugé, blâme le prince d'avoir déféré à des arguments honteux et félicite le Sénat de ses conceptions grandioses (1). Or, sous prétexte d'atteindre la délation, le Sénat ne cherchait qu'à frapper le plébéien sortant de l'ombre ; car, tout en incriminant les délateurs, ni Suilius, ni aucun de ses partisans ne proposa de supprimer les émoluments de la délation, si bien que le projet de sénatus-consulte, repoussé par le prince, pesait exclusivement sur le barreau civil.

Le Sénat réactionnaire de Néron abrogea le sénatus-consulte de Claude. A la mort de Néron, cacophonie complète.

---

(1) *Ann.*, l. XI, 6, 7. Rapprocher Pline, l. V, 14. On verra que Nigrinus parlait encore comme Suilius, mais nous constaterons aussi par la décision dans l'affaire Nominatus, décision admettant implicitement le droit aux honoraires et le versement préalable, que le Sénat de Trajan ne ressentait pas pour la loi Cincia le même enthousiasme que le Sénat de Tibère. Tout en applaudissant Nigrinus, il subissait l'infiltration des mœurs et ne se sachant quel parti prendre, il se déchargea sur l'Empereur.

L'élite sociale observe la dernière réglementation ; quelques bons bourgeois reviennent aux 1,750 francs de Claude, mais, par prudence, se font payer d'avance ; la masse écorche le client. Au second siècle, le préteur Népos (1) adopte la concession de Claude, malgré les protestations d'une partie des avocats qui veulent la liberté du barreau ; puis Trajan, sur la demande du Sénat, frappe de peines rigoureuses les perceptions d'honoraires supérieures à 1,750 francs.

L'*avocat-consultant* (*le jurisperitus*) qui donnait des consultations de droit devient magistrat, homme d'Etat, législateur, ou professeur rétribué soit par l'Etat, soit par ses élèves ; celui qui donnait des consultations de procédure se cantonne dans le rôle plus modeste d'avoué (*pragmaticus*, *leguleius*).

Quant aux *avocats-professeurs* (*rhetores*), les uns continuent par goût à déclamer toujours et partout ; les autres ne font plus qu'apparaître au barreau ; la plupart devenus « les maîtres à danser » de la jeunesse romaine (2), se renferment soit dans leurs écoles privées où ils sont payés par leurs élèves, soit dans leurs chaires officielles où ils reçoivent, de l'Etat ou des municipalités, un traitement dont le maximum connu est 20,000 francs (3).

Toujours prisonniers de ce sentiment que M. de Roberty nomme *ancestrolâtrie*, Quintilien et Pline posent en dogme la partie la plus séduisante (pour un avocat) du programme cicéronien (4) : *orateurs et avocats sont des*

---

(1) « Les avocats ne tiennent plus aucun compte des lois qui leur défendent de se faire payer par le client ; c'est ce qui oblige le préteur Népos à rendre son édit. » (Dr Kreuser, Programm).

(2) « .... L'éloquence était une déclamation, un sophisme, un jeu puéril ; cendre éteinte d'un grand feu qui avait donné des clartés éternelles... Rien de vrai, rien de sacré n'était resté dans l'exercice de ce grand art ; les jeunes Romains prenaient tout au plus un maître d'éloquence, comme ils prenaient un maître à danser. » (J. Janin).

(3) Voir Pétrone (les premiers chapitres) ; Sénèque, *Suasoriæ et Controversiæ* ; Suétone, *Rhéteurs illustres* ; Tacite, *Dialogue des Orateurs*, 35.

(4) Il est à noter que Ciceron, malgré ses efforts, ne parvint jamais à trouver une définition précise de son avocat-orateur.

frères siamois; puis tombent d'accord sur deux autres points : 1° le délateur est un orateur-avocat ; 2° il serait désirable de peut-on ? que le jurisconsulte fût exclu du barreau (1). Alors qu'on se représente assez mal un de Sèze traitant de *cher confrère*, un Fouquier-Tinville, ils acceptent, sans hésiter, les malfaiteurs qui, durant un siècle, souillèrent la parole humaine (2). En revanche, ils songent à mettre dehors la plus haute gloire du nouveau collège (3).

Avec la définition : les *bons penseurs*, les *bons parleurs*, Quintilien (et pour cause) comprend encore dans le barreau, les rhéteurs quels qu'ils soient et quoi qu'ils fassent. A ses yeux, le rhéteur est la base de l'édifice oratoire dont l'homme d'Etat forme le couronnement. Ici le disciple se sépare du maître et adopte ce dictionnaire : *le Rhéteur est un Professeur*, c'est-à-dire un personnage, fort estimable

---

(1) Deux modernes confrères de Pline, Mᵉ Gaudry et Mᵉ Mollot, ne vont pas aussi loin que leur prédécesseur : mais l'auteur d l'*Histoire du Barreau de Paris* estime faire grand honneur aux jurisconsultes en disant : « Ils ne » contribuaient pas moins que les avocats à la gloire du barreau romain », et le codificateur des *Règles de la profession d'avocat*, clot par ces lignes le récit des rivalités entre avocats et jurisconsultes : « Les jurisconsultes » étaient une classe d'hommes versés dans les mêmes études que les avo- » cats, mais leur mission d'interprétation des lois était moins importante » que la leur. » La contre-partie nous est fournie par M. Friedlænder : « .... Si l'empereur Claude, qui aimait beaucoup rendre la justice, accordait » aux avocats plus d'influence sur ses décisions qu'aux jurisconsultes, on » ne saurait trouver une meilleure preuve de son manque de jugement » personnel. »

(2) Pour comprendre comment des hommes tels que Quintilien et Pline ont pu se dire les confrères des bandits avérés qui déshonorèrent le barreau du premier siècle, il faut lire ces lignes de M. Cucheval dans l'étude sur Domitius Afer : « Les anciens ont toujours soigneusement distingué l'orateur de l'homme public et privé. Ils ne portent pas sur un personnage un jugement d'ensemble comme font les modernes : ils louent ici les dons heureux de la nature, se réservant de blâmer ailleurs l'abus qui en a été fait.... Tacite est sévère jusqu'à l'injustice pour la conduite de Domitius dans ses *Annales*, tandis que dans le *Dialogue sur les Orateurs*, il ne songe qu'à rendre hommage à son éloquence. Comme Quintilien, il le proclame un orateur de premier ordre et le compare à son tour aux anciens. »

(3) Après avoir dit qu'au temps de Tacite, il n'y avait plus que des avocats, La Roche-Flavin ajoute impartialement : il était président à mortier au Parlement de Toulouse) : « Toutefois les avocats étaient distingués des jurisconsultes ; ceux-là plaidaient ; ceux-ci consultaient. Sous la République, les avocats, dits orateurs, avaient joui d'une plus grande estime que les jurisconsultes, mais ils eurent sous l'Empire moins d'éclat et de crédit que ces derniers. »

intellectuellement, mais de rang social très inférieur. Professeur, quand il déclame, professeur quand il enseigne, il ne se transforme pas en avocat-orateur, lorsque par aventure il plaide à la basilique, la plaidoirie ne constituant pour lui qu'un intermède (1). L'épistolier n'insère parmi les avocats dont il cite les noms, aucun rhéteur, pas même Quintilien que Martial qualifiait pourtant de *Gloria romanæ togæ* (2); il voit uniquement le collègue de Nicétès, *vagæ moderator juventæ*.

Indispensables pour éviter une confusion séculaire, ces explications préalables nous permettront de cataloguer, sous quatre numéros, les divers confrères dont Pline nous entretient : 1° les Orateurs (3) ; 2° les Délateurs ; 3° les Avocats ; 4° les Jurisconsultes. Nous les suivrons, en cas d'exode, d'un groupe à l'autre, et, après récapitulation, nous annexerons, pour donner satisfaction à Quintilien, un cinquième paragraphe concernant les rhéteurs.

* * *

Les Orateurs.

En dépit du costume judiciaire dont Pline prétendit le revêtir, le débat sénatorial de janvier 97 (4) demeura exclusivement politique.

---

(1) Juvenal reconnait comme Pline (*Sat.*, VII, v. 168 et suiv.) que professer et plaider sont des carrières toutes différentes.

(2) « D'une famille de rhéteurs, Quintilien suivit lui-même cette carrière en même temps que celle d'avocat, et dans l'une et l'autre il fut aussitôt distingué. Il n'avait pas trente ans que déjà l'on recueillait ses plaidoyers par la tachygraphie. Il excellait surtout, d'après son propre témoignage, dans les causes où, faute de preuves directes, tout repose sur l'art de présenter des conjectures, de faire naître des vraisemblances, de manier l'insinuation, le sous-entendu. Il rappelle avec complaisance un ou deux cas où il avait ainsi réussi contre toute attente ; aussi quand il plaidait avec d'autres, lui réservait-on la narration. Malgré ses succès, il renonça au barreau de bonne heure, avant cinquante ans..... » (Nageotte).

(3) Nous supprimerions même ce paragraphe si nous allions aussi loin que M. Robert qui a écrit : « L'éloquence n'avait pas conservé la sainte et forte couleur de l'époque républicaine, elle n'avait plus qu'un éclat factice, capable de tromper un instant les yeux. Les avocats s'étaient multipliés, il ne restait plus un seul orateur. »

(4) Dans cette affaire, comme dans les procès Priscus, Classicus, Bassus, Varenus, nous renvoyons le lecteur, pour ce qui touche plus spécialement Pline, au paragraphe, *Les Plaidoyers*.

Tacite a dit (1) : « Aussi longtemps que Tibère, Cali-
» gula, Claude, Néron, ont été puissants, la crainte altéra
» les récits de leurs règnes ; après leur mort, des haines
» récentes dictèrent l'histoire. » Ces haines récentes sont ce que nous nommons en langage courant, *La Réaction* (2), réaction d'autant plus violente qu'on s'était montré plus lâche et plus servile.

Après la chute ministérielle de Séjan, le Sénat frappa à tort et à travers, tous ceux qui avaient eu, avec le favori de Tibère, des rapports plus ou moins intimes « sans discer-
» ner l'étranger du parent, l'ami de l'inconnu, le fait récent
» de celui que le temps rendait obscur (3). »

Après Tibère, on se contenta de parler et d'écrire ; on ne bougea pas, car la transmission du trône s'était effectuée tout naturellement au profit de Caligula. Après Caligula, la Curie accabla d'outrages le défunt, et de récompenses ses assassins. Un vote d'acclamation flétrit la mémoire du tyran et qualifia Chéréas de : *Restaurateur de la Liberté*. Valérius Asiaticus, commissionné par ses collègues, criait sur les places publiques : « Plût aux dieux que je l'eusse
» frappé moi-même ! »

Après Claude, le Sénat applaudit au meurtre de Narcisse qu'il venait de décorer des ornements questoriens pour sa fidélité envers le prince.

Après Néron, le Sénat ne rêve que massacres. Les délateurs sont décrétés en bloc d'accusation. Dès le signal de la vengeance (*signo ultionis in accusatores dato*), Mauricus réclame la communication des registres impériaux pour ne laisser échapper personne. Musonius Rufus s'attaque à

---

(1) *Ann.*, l. I. 1.

(2) C'est ce que Tacite appelle, *La Liberté* (*Hist.*, l. IV, 44) lorsqu'il emploie cette phrase : *Patres cœptitatam libertatem, postquam obviam itum, omisere*, pour dire que le Sénat céda aux conseils de Domitien qui, comme un véritable homme d'Etat, recommandait à l'Assemblée en ébullition après la mort de Vitellius : « l'oubli des douleurs, des colères, des fatalités du
» passé. »

(3) *Ann.*, l. VI, 7.

Céler qu'il fait condamner. Curtius Montanus se jette sur Régulus qui échappe péniblement à ses coups.

Après Vitellius, un sénatus-consulte abroge les consulats que le *de cujus* a décernés ; un autre accorde des funérailles censoriales à Fabius Sabinus dont le cadavre gît encore aux Gémonies. Et raillant, avant de le haïr, le *proliso* Mucien parce qu'il conclut à l'amnistie, la majorité sénatoriale projette, contre tous les vaincus, des représailles qui comprendront quatre règnes.

La mort du dernier Flavien fut accueillie par le même concert de colères, de haines, d'imprécations, et Pline prit le bâton de chef d'orchestre.

Au temps de Domitien, le Sénat avait condamné Helvidius à la peine capitale. Certus ne s'était pas contenté de sa quote-part ; s'abaissant au rôle d'agent de police, il avait, de sa propre main, commencé l'exécution du verdict.

A l'avènement de Nerva, Pline escorté d'Arria et de Fannia requit la mise en accusation du bourreau. La jurisprudence sénatoriale admettait, comme nous l'avons constaté, ces procédures stupéfiantes qui tendaient à obtenir des juges eux-mêmes la proclamation de leur iniquité, et au fond, quelle qu'eût été l'inconvenance de Certus, il ne pouvait s'agir que de cela. Néanmoins, le vengeur d'Helvidius rencontra une très vive résistance, parce que le dénoncé comptait de nombreux amis, parce que le nouvel Empereur se proposait de limiter les représailles au menu fretin de la délation, parce que soit la honte, soit le repentir, soit la sagesse, inclinait vers l'amnistie une partie de l'Assemblée, parce que les timorés apercevaient dans l'ombre l'épée du prétorien et redoutaient une saute de vent au décès prochain du très vieux Nerva.

Sans nommer Certus, Pline le désigna, dès le début de la séance, de la façon la plus manifeste. On passa immédiatement aux votes.

Huit sénateurs expliquerent le leur. Parmi eux se trouvaient : Vectius Proculus, le beau-père de la femme de

Pline, tout récemment décédé (1), Domitius Apollinaire, le plus attentionné des amis (2), Ammius Flaccus, l'expéditeur des grives, Satrius Rufus, le confrère, l'émule, l'associé de la Basilique (3), Avidius Quiétus, le confident de Thrasèas, Cornutus Tertullus, le plus cher des collègues (4). Sur ces six voix qu'on aurait pu croire assurées, notre auteur n'en recueillit que deux, et encore ne faut-il pas attribuer à son éloquence le concours de Quiétus et de Tertullus acquis d'avance aux Helvidius.

Proculus, Apollinaire, Flaccus firent, avec Fabricius Véiento que nous retrouverons dans les *Délateurs*, et le prétorien Fabius Postumius (5), l'apologie très nette de Certus, *nondum nominatus, ut nominatus*. Par courtoisie peut-être, Rufus s'enchevêtra dans des phrases souvent inintelligibles. Si la forme était obscure, le fond du moins était fort clair : « Sénateurs, je pense que ce serait une » injustice que de ne pas absoudre Publicius Certus. Il » n'a encore été nommé que par les amis d'Arria et de » Fannia et par ses propres amis. D'ailleurs, nous n'avons » pas lieu d'être inquiets, car c'est nous, nous qui l'esti- » mons, qui aurons à le juger. S'il est innocent, comme je » l'espère et le veux croire, vous pouvez, me semble-t-il, » l'absoudre, jusqu'à ce qu'il soit prouvé quelque chose » contre lui. »

Quiétus, avec la prudence d'un vieillard, refusa d'apprécier le mérite de la dénonciation avant que l'affaire fût plaidée contradictoirement, mais conclut à la nécessité d'une information : « Rien n'est plus injuste que de ne

---

(1) Consul en décembre 98. Vectius Proculus fut proconsul d'Asie entre 103 et 117 (Index Keil). — Pline (ce qui soulève plus d'une réflexion) ne lui a dédié aucune de ses lettres.

(2) *Amavi curam et sollitudinem tuam quum quod audisses me æstate Tuscos meos petiturum.....* (L. V, 6).

(3) L. I, 5.

(4) *Pareo, collega carissime.....* (L. VII, 21).

(5) *Sic* : Gruter, Cortius et Longolius, Gesner, Giérig, Schaeffer G.-H., Schaeffer M.-J.-A., Weise, Doring, Catanæus, Henri Estienne, Boxhorn, Lallemand lisent Fabius Posthumius, MM. Titze et Keil, Fabius Maximinus, Alde : Fabius Posthuminus.

» pas vouloir écouter les plaintes de ceux qui se prétendent » lésés. Aussi ne doit-on pas priver Arria et Fannia du » droit d'exposer leurs griefs. Ce qu'il importe d'envisager, » ce n'est pas le rang social de l'inculpé, mais le délit dont » on l'accuse. »

Cornutus Tertullus proposa un verdict mitigé : « Les » consuls m'ont nommé tuteur de la fille d'Helvidius, sur » la demande de la mère et du beau-père de celle-ci. Je ne » saurais, même en cette occasion, manquer aux devoirs » de ma charge. Toutefois, en les remplissant, je contien- » drai ma douleur et ne me départirai pas de la modéra- » tion dont ces nobles femmes me donnent l'exemple. Les » plaignantes se bornent à rappeler au Sénat la flatterie » sanguinaire (1) de Certus et à solliciter qu'au cas où on » lui ferait grâce d'un crime si manifeste, on lui infligeât » une flétrissure égale à la note des censeurs (2). »

Pline vota ensuite (3), en développant son réquisitoire. Vainement Véiento tenta une réplique. La majorité s'était prononcée en faveur de l'inculpation. Sa voix se perdit dans des hurlements et on leva la séance sans attendre le dernier coup de boutoir du *porco ferito*.

---

(1) C'était une façon habile de laisser à Domitien la véritable responsabilité du meurtre d'Helvidius.

(2) Les censeurs pouvaient infliger des notes de flétrissure *subscriptio censoria*. Depuis Auguste jusqu'à Domitien, le pouvoir censorien fut partagé entre l'Empereur et des censeurs élus : partage, il est vrai, fort inégal, puisque le prince se réservait *la lectio senatus* — *la recognitio equitum*, la direction générale de tous les travaux publics. Domitien se proclama *censor perpetuus*, et la censure élue disparut à tout jamais. Voir Willems, p. 456, et Mispoulet, *Les Institutions politiques des Romains* (Pedone Lauriel, t. II).

(3) Pour recueillir les voix, on suivait ordinairement les préséances : consuls en charge, consuls désignés, consulaires, au titre de consul *iterum*, consulaires, au titre de consul ordinaire, consulaires, au titre de consul *suffectus*, préteurs, prétoriens, tribuns, ou édiles, tribuniciens, ou édiliciens, questeurs : et dans chaque grade l'ancienneté. Les orateurs du débat Certus parlèrent dans l'ordre suivant : 1° Apollinaire, consul désigné ; 2° Véiento, consulaire, au titre de consul *suffectus* ; 3° Fabius Postumius, prétorien ; 4° Vectius Proculus, prétorien ; 5° Annius Flaccus, prétorien ; 6° Avidius Quietus, prétorien ; 7° Cornutus Tertullus, prétorien ; 8° Satrius Rufus, prétorien ; 9° Pline, prétorien. — Nous ignorons le motif pour lequel M. Adam tire précisément de cette lettre, l. IX, 13, la preuve que : « sous les Empe- » reurs, on interrogeait les sénateurs dans l'ordre qu'il plaisait au président » du Sénat d'adopter. »

Là, ou peu s'en faut, se borne ce que nous savons de cette joûte oratoire, car nous avons perdu le volume de Pline qui insérait tous les discours *in extenso*.

Ajoutons seulement un commentaire sur la marche très bizarre du débat. On ne pouvait modifier l'ordre du jour (*extra ordinem referre*) sans que le consul, ayant toute faculté à cet égard, saisît l'Assemblée et que cette dernière donnât son consentement. Il était interdit à l'auteur de la motion d'entrer dans la discussion, règlement que nos Chambres suivent encore aujourd'hui. On ne pouvait, d'autre part, ouvrir une information sans l'autorisation de l'empereur. Les étapes régulières sont donc les suivantes :

1° Pline expose sommairement sa proposition ;

2° Le consul saisit ou non le Sénat ;

3° Le Sénat saisi, vote ou non la modification ;

4° Après adhésion au projet, le Sénat discute s'il y a lieu ou non d'informer ;

5° Le décret d'information, s'il intervient, est soumis à la ratification impériale.

Malgré l'interpellation, *Scimus qui sit de quo extra ordinem referas!* Pline observa le règlement en conservant une telle concision qu'il ne nommait pas « le coupable. » Toutefois ses allusions furent si transparentes qu'un sénateur s'écria : « Qui donc accuse-t-on avant que » la question soit mise à l'ordre du jour (*relatio*) ? » et que le consul lui retira la parole : « Pline, vous direz ce qu'il » vous plaira quand votre tour d'opiner sera venu. »

Le consul, peu favorable à Certus (1), saisit l'Assemblée.

Si Pline eût parlé le premier ou si les votants eussent

---

(1) Favorable à Certus, il maintenait l'ordre du jour et ne mettait point en délibéré la proposition ; d'autre part, il leva la séance dans des conditions inconvenantes pour Veiento : « ..... Il congédia le Sénat, laissant de» bout Veiento qui s'efforçait toujours de parler. Veiento se plaignit avec » amertume de ce traitement qu'il appelait une injure.... » Mais au début, il conserva les apparences de l'impartialité en imposant silence à Pline qui eut le tort de se froisser.

exprimé leur avis par simple oui, par simple non, la troisième étape eût été franchie sans cahots. Mais son titre de prétorien reculait le justicier à un rang assez lointain et les préopinants tinrent à faire des discours ; or, les consuls n'avaient pas le droit d'interrompre, en cours de votes, un orateur, lors même qu'il sortait de la question (1). Conséquence : la charrue se trouva mise avant les bœufs par les votants originaires et Pline se lança tête baissée au fond du dossier criminel. Proculus, Apollinaire, Flaccus, Véiento, Postumius, réfutèrent des arguments qu'ils ne connaissaient pas ; Cornutus Tertullus considéra, comme documents officiels, les confidences de deux femmes qui n'avaient pas encore ouvert la bouche dans le Sénat, et Rufus dit, ou plutôt laissa entendre qu'en l'absence de délation régulière, on ne rencontrait devant soi que des racontars. Seul, Quiétus sentit l'incohérence d'un pareil délibéré qu'il essaya de ramener au point de départ, logique sinon légal : « L'exposé des griefs par les parties » lésées. »

En définitive, tous ces flots d'éloquence, et la majorité de « jeunes gens (2) », qui confondirent la quatrième étape dans la troisième, aboutirent au refus de l'Empereur de laisser informer.

En dehors de l'affaire Certus, Pline ne nous signale aucun débat purement politique du Sénat de Nerva ou de Trajan ; il n'y avait jamais, d'ailleurs, de débat politique qu'à l'avènement d'un nouveau régime. D'autre part, si nous

---

(1) Aussi les minorités employaient-elles souvent le système irlandais de l'obstruction.

(2) Nous avons constaté que sur neuf orateurs, sept n'appartenaient qu'au rang prétorien : situation exceptionnelle, car en général les interventions oratoires ne sortaient pas des plus haut grades. Certus, alors préfet du Trésor, était, en effet, un prétorien. Si les « gros bonnets », très compromis par les faveurs de Domitien, hésitèrent à suivre le vengeur d'Helvidius, les « petits jeunes gens », moins liés au régime déchu et plus fougueux, acclamèrent la proposition ; ce qui appert de la qualification *vaga* que Véiento donna à la majorité.

suivons les travaux ordinaires du Parlement romain, nous n'entendons que la voix d'Homullus (1). La liste des orateurs semblerait close. Cependant lorsque la Curie se constituait en tribunal de répression (et ce sont ses seules séances intéressantes), l'éloquence du juge dut, en raison du cadre, revêtir une ampleur parlementaire. D'où la faculté de comprendre parmi les orateurs les membres du Sénat (autres que les avocats) qui prirent la parole en 99, 100, 104, 105, 106, 107.

Dans l'affaire Priscus qui occupa le Sénat depuis la fin de 99, jusques et y compris les premiers mois de l'année 100, Pline fait défiler nommément devant nos yeux six orateurs : Julius Férox, le consulaire qui se piquait d'écrire des chefs-d'œuvre au pied levé, un autre consulaire Tutius Céréalis, Cornutus Tertullus, Pompéius Colléga, le consul ordinaire de 93, Régulus, le délateur, Acutius Nerva, consul désigné en l'an 100, qui fut plus tard légat propréteur de la Germanie inférieure.

I. *Escarmouche préliminaire.* Le Sénat devait-il retenir la cause ? « Grande contestation, grandes clameurs de » part et d'autre. Selon les uns, la loi assujettissait le » Sénat à juger lui-même ; selon les autres, elle lui laissait » la liberté pleine et entière d'agir selon la grandeur des » crimes. Enfin Julius Férox, consul désigné, homme » droit et intègre, ouvrit un troisième avis. Il voulut que, » par provision, on donnât des juges à Priscus, mais qu'on » citât aussi ceux à qui Priscus était accusé d'avoir vendu » le châtiment d'innocents. Cet avis non seulement préva- » lut, mais même après tant de disputes, il n'y en eut » presque plus d'autres, et l'on remarqua que si les pre-

(1) Le Sénat avait précédemment émis ces vœux : « Que les candidats aux honneurs ne donnent pas de banquets, qu'ils n'envoient pas de présents, qu'ils ne déposent pas d'argent à l'avance. » Les deux premiers abus furent facilement atteints ; le troisième était de répression plus difficile ; aussi, à une session ultérieure, Titius Homullus (nous le reverrons parmi les avocats) émit-il, dans un discours énergique, cette motion nouvelle qui fut adoptée à l'unanimité : *Supplier l'Empereur de remédier au troisième chef de scandale par sa prévoyance.*

» miers entraînements de la sympathie et de la pitié sont
» ardents et impétueux, la réflexion et la raison les apaisent
» peu à peu. »

II. *Information contre Martianus; mise en cause de Priscus.* « Martianus fut introduit en l'absence de Priscus.
» Alors Tutius Céréalis, personnage consulaire, usant de
» son droit sénatorial, demanda que Priscus en fût in-
» formé. Pensait-il que la présence de l'accusé augmente-
» rait la pitié ou la haine? Jugeait-il de stricte équité,
» comme j'incline à le croire, que tous deux se défendissent
» en commun d'un crime commis en commun et qu'ils
» fussent associés dans le châtiment, s'ils ne pouvaient se
» disculper? »

III. *Verdict contre Priscus et Martianus.* « Cornutus
» Tertullus, consul désigné, homme d'un rare mérite et
» d'une loyauté incorruptible, opina le premier. Il fut
» d'avis de condamner Priscus à verser dans le Trésor
» public les sommes qu'il avait reçues et de le bannir de
» Rome et de l'Italie. Il alla plus loin contre Martianus,
» et demanda qu'il fût même banni de l'Afrique. Il conclut
» en proposant au Sénat de déclarer que nous avions,
» Tacite et moi, fidèlement et dignement rempli le minis-
» tère qui nous avait été confié. Les consuls désignés et
» tous les consulaires qui parlèrent ensuite se rangèrent
» à cette opinion, jusqu'à Pompéius Colléga. Il proposa
» de condamner Priscus à reverser dans le Trésor public
» et d'exiler Martianus pour cinq ans, mais de ne rien ajou-
» ter à la peine déjà prononcée contre Priscus pour le crime
» de péculat. Chaque opinion eut de nombreux partisans;
» mais la balance pencha en faveur de la dernière comme
» étant plus indulgente ou moins rigoureuse; car plusieurs
» de ceux qui avaient adopté le sentiment de Cornutus se
» déclaraient maintenant pour Colléga. Toutefois, lors-
» qu'on vint à compter les suffrages, les sénateurs placés
» près des consuls commencèrent à se ranger du côté de
» Cornutus. Alors ceux qui avaient donné lieu de croire

» qu'ils partageaient l'avis de Colléga, repassèrent de » l'autre côté (1), en sorte que Colléga se trouva presque » seul. Il exhala son chagrin en reproches amers contre » ceux qui l'avaient poussé en avant, principalement » contre Régulus qui, après lui avoir suggéré sa proposi- » tion, l'avait ensuite abandonné. D'ailleurs, Régulus est » d'un caractère si mobile qu'il ose beaucoup et craint » beaucoup. »

IV. *Verdict contre Firminus.* « Firminus, introduit » dans le Sénat, répondit à l'accusation. Les avis se parta- » gèrent entre les consuls désignés. Cornutus Tertullus » opinait à le chasser du Sénat. Acutius Nerva, à l'exclure » seulement du tirage au sort des provinces. C'est l'avis » qui a prévalu comme plus indulgent, quoiqu'il soit au » fond plus rigoureux et plus sévère.... »

Ces extraits de Pline froissent une conscience moderne. On découvre, dans toute sa profondeur, la lacune de l'organisation romaine, et l'inaptitude du Sénat à faire œuvre de justice. Tandis que le ministère public est ou doit être, s'il veut mériter son titre, sans intérêt ni passion, l'amour-propre de l'avocat se trouve toujours en cause. Il faut donc que l'avocat se confine sur le terrain humain, celui de la défense, car quelle monstruosité de requérir une condamnation pour obtenir un succès d'éloquence ! L'amour-propre de l'avocat ! il apparaît à chaque ligne de notre lecture : Julius Férox (un ami) est droit et intègre parce qu'il demande l'audition des témoins à charge ; Tutius Céréalis

---

(1) « Pour rendre un décret, on recueillait les voix (*per discessionem*), c'est-à-dire que le président faisait placer d'un côté de la salle ceux qui étaient de l'avis du décret, et d'un autre côté ceux qui étaient d'un avis contraire ; de là, *ire pedibus in sententiam alicujus,* approuver les sentiments de quelqu'un, et *discedere, vel transire in alia omnia,* être d'une opinion contraire (Pline, l. VIII, 14). Celui qui le premier avait proposé une opinion et qui l'avait le plus soutenue, se levait et ceux qui approuvaient son avis le suivaient (Pline, l. II, 11). Les sénateurs qui étaient d'un avis contraire allaient d'un autre côté. Le consul, après avoir examiné de quel côté était le plus grand nombre de sénateurs, disait : *Hæc pars major videtur,* cette partie paraît avoir la majorité. Alors le décret était rendu selon l'avis de la majorité, Pline, l. II, 12). » (Adam).

est disséqué jusqu'à la moelle parce que la décision proposée pourrait, en provoquant la pitié, affaiblir l'accusation ; Cornutus Tertullus (un ami) est d'un rare mérite, d'une loyauté incroyable, parce qu'il conclut au maximum ; Accius Sura est privé d'épithète parce qu'il conclut au minimum ! Et cette bande de sénateurs qui, après trois jours d'audience, courent, comme des souris égarées, d'un bout de la pièce à l'autre ! Et ce juge qui compte sur ses doigts pour former sa conviction, ce juge qui pleurniche pour une erreur d'addition ! Et ce juge qui file à l'anglaise dans le camp adverse ! Et ce juge qui félicite les accusateurs devant les accusés avant que le verdict soit rendu !

En l'année 100, trois orateurs consulaires : Pomponius Rufus (1), Libo Frugi (2), Salvius Libéralis (3), intervinrent dans le débat Classicus, ou plus exactement à côté du débat Classicus. Salvius Libéralis, qui gardait rancune pour une vieille plaidoirie au chef de la députation bétique, n'eut ni le courage, ni la franchise de son opinion. S'abstenant lui-même, il confia en sous-main sa vengeance personnelle à deux comparses : Pomponius Rufus et Libo Frugi ; puis sa haine repue, il parut obéir, comme le plus scrupuleux des juges, à l'unique impulsion de sa conscience en réclamant la punition des autres députés qui

---

(1) « On connaît deux consulaires de ce nom et de cet âge : I. Q. Pomponius Rufus, consul à une époque incertaine (Orelli), légat de la province de Dalmatie en 93 (Orelli), légat de la province de Mésie en 99 (Borghesi, Orelli), *pontifex, sodalis Augustalis* (Orelli). II. C. Pomponius Rufus, consul à une époque incertaine avec Cn. Pompeius Ferox Licinianus (Borghesi). Nous ignorons quel est celui de ces deux personnages dont parle Pline. » (Mommsen, Index Keil).

(2) Catanæus renvoie à ces deux personnages de Capitolin : *Vie de M. Antonin*, 1 ; *Vie de Vérus*, 9. « Marc Antonin eut pour oncle Annius Libon, consul. » — « Marc Antonin avait envoyé comme gouverneur en Syrie un » certain Libon, son cousin germain paternel ; celui-ci montrait une arro- » gance peu convenable pour un sénateur respectueux. Vérus lui-même » était révolté de son insolence. Tout à coup Libon tombe malade, avec » quelques symptômes d'empoisonnement et meurt. Or, quelques-uns pen- » sèrent, mais non pas Marc Antonin, que sa mort devait être attribuée à » un ordre secret de Vérus. »

(3) Nous le retrouverons dans *Les Avocats*.

auraient épargné un certain nombre de coupables. Quoique l'accusation fût dénuée de vraisemblance, il mit en péril ces très honnêtes gens parce qu'il possédait du « feu et de l'éloquence » et aurait sans doute triomphé s'il n'avait eu affaire, en la personne de Pline, à trop forte partie. Ce qui démontre la médiocrité d'un tribunal susceptible de condamner ou d'absoudre suivant que la cause était soutenue avec plus ou moins de talent ; quant à son impartialité, nous la connaissons par Pline : « Qu'il était difficile et » embarrassant de se montrer inexorable aux sollicitations » secrètes, de résister en face aux protecteurs de Classicus » et de tant de complices ! En voici un exemple : quelques- » uns des juges eux-mêmes se récrièrent hautement tandis » que j'attaquais un des accusés les plus influents. *Il n'en* » *sera pas moins innocent*, leur répliquai-je, quand *j'au-* » *rai tout dit*. » Il n'est pas besoin de grande imagination pour inscrire Libéralis, Rufus, Frugi, parmi les protestataires, sinon parmi les quémandeurs.

Des deux opinions formulées pour la solution du procès Bassus (104), l'une (la plus douce) émanait d'un personnage étranger au cercle plinien ; l'autre (la plus dure) d'un familier de l'avocat. Le consulaire Cépion (1) demandait que Bassus conservât son rang dans le Sénat et qu'on renvoyât l'affaire devant les juges ordinaires, parce que, disait-il : « le Sénat peut étendre ou modérer la rigueur des lois. » Il a donc le droit de pardonner une prévarication auto- » risée par l'usage. » Pline de s'écrier : « Combien cette » théorie est juridique ! Oui le Sénat est au-dessus de tous » les codes ! » Après délivrance de ce diplôme de jurisconsulte, que faire de Bæbius Macer, consul désigné, qui conclut à la condamnation pour péculat ? Répondre qu'il s'est

(1) « M. Appuléius Proculus Ti. Cæpio Hispo (nom complet donné par Orelli), préfet du Trésor militaire, proconsul de Bétique. Emet son avis au Sénat en tant que consul désigné en 103 ou 104. Consul avec Rubrius Gallus (Dig.) *Pontifex*. Proconsul d'Asie. » (Mommsen, Index Keil).

trompé, qu'il a eu tort, qu'il n'entend rien au droit. Impossible de tenir un pareil langage vis-à-vis d'un ami, tout au plus est-il loisible de glisser : « une partie du public » blâma cette rigueur extrême. » Répondre que, lui aussi, fut dans le vrai, quelle difficulté pour le défenseur de Bassus, pour l'approbateur des théories cépioniennes! Pline s'en tira ou crut s'en tirer par ces lignes : « Macer » avait également raison. Comment cela peut-il être, » objecterez-vous, dans un si grand conflit de sentiments ? » C'est qu'il s'attachait à la lettre de la loi et que, suivant » la rigueur de la loi, on ne saurait se dispenser de con- » damner celui qui l'a violée en recevant des présents. »

Avec le consulaire Valérius Paulinus (autre excellent ami), nul embarras. Celui-là ne s'est pas contenté d'adhérer à Cépion ; il demanda qu'une fois son mandat terminé (1), le chef de la députation bithynienne fût l'objet d'une information pour « multiples violations de la loi relevée contre Bassus. » L'Assemblée, il est vrai, ne goûta pas l'avis ; mais cette conception géniale « fit le plus grand honneur » à Paulinus, dont elle révéla toute la justice, toute la » fermeté. »

Pline n'eut de liens particuliers avec aucun des quatre orateurs de l'incident de 105 qui bouleversa Vicence et le barreau romain (voir l'*Itinéraire*), savoir : *Du côté de la poursuite*, le terrible préteur Licinius Népos ; *du côté de l'acquittement*, le consul désigné Afranius Dexter dont la mort soulèvera un problème (?) juridique (2) ; *du côté de la condamnation*, Flavius Aper, récent préteur, peut-être même simple questorien, d'âme encore très neuve (3) ;

---

(1) Cette réserve honore Paulinus. Dans l'affaire Classicus, nous avons vu que la majorité sénatoriale ignorait ces scrupules de conscience, puisque pour des faits étrangers au débat, elle frappait l'accusateur avant de statuer sur une accusation justifiée.

(2) L. VIII, 14

(3) Consul ordinaire en 130.

du côté de la réglementation, le tribun Nigrinus (1) qui sera bientôt l'un des adversaires de Varénus.

Affaire Varénus (106, 107).

Acilius Rufus (2), consul désigné, se montra aussi hostile à la théorie qu'à la personne de Pline, car il ne fit pas l'honneur à l'avocat de discuter ses arguments dans l'incident des preuves, passant ses conclusions sous un dédaigneux silence (*Silentio præteriit. Hæc forma negandi fuit*). Quand l'affaire souleva un nouveau débat, il combattit très nettement notre auteur qui, en quelques mots, se vengea de l'insolence et de l'acharnement : « ..... Seul, » Acilius Rufus et avec lui sept membres ou huit (non » sept seulement) ont persisté dans leur première opinion. » Dans cette minorité, il y en avait plus d'un dont la gra- » vité passagère, ou plutôt l'affectation de gravité prêtait » à rire (3). »

Le consulaire Cornélius Priscus (4) a, au contraire, voté dans la perfection, en requérant une mesure qui n'avait contre elle que l'usage et la loi. (Est-ce pour rendre hommage à la justice ? Est-ce pour satisfaire un ami) ? Quant à Népos, parce qu'hostile, et parce que préteur, quant à Juventius Celsus, parce que préteur, et surtout parce que jurisconsulte (5) (et quoique favorable), ils sont tous deux jetés dans le même sac, avec le même dégoût. — Une nuance,

---

(1) Spartien (*Vie d'Adrien*, 7, 23) parle d'un Nigrinus qu'Adrien, après l'avoir destiné au trône, fit périr à Faenza comme conspirateur, mais dont plus tard il adopta le gendre, Cejonius Commodus Vérus. Catanæus voit ce Nigrinus dans le tribun de l'affaire Nominatus. M. Mommsen (Index Keil) estime qu'on ne peut rien affirmer à cet égard.

(2) M. Mommsen (Index Keil) croit que cette inscription de Gruter s'applique à lui : *Quæstor prov. Siliciæ. Tribunus plebis. Præfectus frumento dando ex senatus consulto.*

(3) Ces lignes de la lettre, l. VI, 13, cinglant en pleine figure de hauts personnages et des collègues, n'ont pu évidemment être publiées, comme l'a pensé M. Mommsen, à une époque très voisine de leur rédaction.

(4) C'est à Cornélius Priscus que Pline a écrit sa lettre, l. III, 21, sur la mort de Martial.

(5) Voir t. III, p. 26 et suiv.

cependant : le discours de Celsus est qualifié de « nourri et véhément. » — « Je ne veux pas répéter ce qu'il me fut » si pénible d'entendre. Ils s'injuriaient réciproquement. » Et ce que j'ai trouvé de plus indigne, c'est que chacun » des interlocuteurs était au courant des intentions de » l'autre. Car Celsus, pour répondre à Népos, consultait » un cahier et Népos des tablettes pour répliquer à Celsus. » Leurs amis avaient si bien jasé que ces deux hommes, » avant de se disputer, connaissaient d'avance tout le détail » de leur querelle comme s'ils l'eussent concertée (1). »

Des circonstances exceptionnelles : la mort de Virginius Rufus, les débuts de Nerva, la succession consulaire du défunt permirent à Tacite de faire entendre une fois encore, sur le forum même, l'éloquence politique du passé républicain.

« Tacite fut chargé par l'Empereur de prononcer sur le forum l'éloge funèbre de son prédécesseur. Par cette mesure, Nerva honorait doublement Virginius Rufus en lui accordant la distinction rare à Rome d'un éloge funèbre du haut des rostres, par un magistrat public, par un consul, tandis que l'usage n'accordait aux défunts illustres qu'un éloge prononcé par un membre de leur famille, dans un coin du forum ou sur leur tombeau ; en outre, celui qui prenait la parole pour louer Virginius, était Tacite ! Aussi Pline le Jeune, qui avait été le pupille de Virginius, qui était resté son admirateur et son ami, a-t-il raison de dire, en parlant de cette cérémonie : « Les obsèques de ce » grand homme feront époque dans le règne du prince, » dans l'histoire du siècle, dans celle du forum et des » *rostres*. Son éloge fut prononcé par Tacite, en sorte que » pour comble à ce bonheur sans exemple, il fut loué par » la voix la plus éloquente. »

« Agé de 83 ans, né par conséquent l'an 13 ou 14 de

(1) Voir encore la note 3, page 44.

notre ère, avant la mort d'Auguste, Virginius Rufus était déjà en état de connaître et de juger par lui-même des hommes ou des choses, lorsque Tibère écrivait de Caprée « la longue et diffuse lettre » qui renversait Séjan et brisait l'édifice de sa fortune. Que de choses, depuis, Virginius avait pu voir dans le cours de sa longue carrière, que de violences et d'actes sanguinaires, que de lâchetés, que de bassesses répugnantes et que de dévouements aujourd'hui ignorés ! Quelle succession de princes, différents d'humeur et de caractère, mais tous semblables par leur cruauté et leur infamie, sauf Vespasien et Titus, avait défilé sous ses yeux ! Il y avait là, pour un orateur comme Tacite, une ample matière à réflexions graves et philosophiques.

« Quels jugements profonds et énergiques pouvait porter sur les dix règnes dont Virginius avait été témoin, l'historien qui a résumé en ces termes si saisissants, au début de ses *Histoires*, la période particulière qu'il entreprenait de raconter. Ne devait-il pas y avoir, dans l'oraison funèbre, quelques traits analogues aux phrases célèbres où il parle de : « cette époque riche en désastres, terrible » par les batailles, fécondes en séditions, où la paix elle-» même fut cruelle.... où l'Italie fut affligée par des cala-» mités nouvelles ou qui ne s'étaient pas vues depuis plu-» sieurs siècles..... où la mer était pleine d'exilés et les » rochers souillés par des meurtres, où, à Rome, se » voyaient des cruautés plus grandes encore : où la noblesse, » la richesse, les honneurs, le refus même des honneurs » tenaient lieu de crimes ; où les délateurs étaient encou-» ragés par des récompenses aussi odieuses que leurs for-» faits, où ils se partageaient les sacerdoces et les consu-» lats comme des dépouilles, le gouvernement des provinces » et le pouvoir politique..... où l'on vit en même temps » des femmes s'exilant avec leurs époux, des parents » généreux, des esclaves dévoués jusqu'à la torture et des

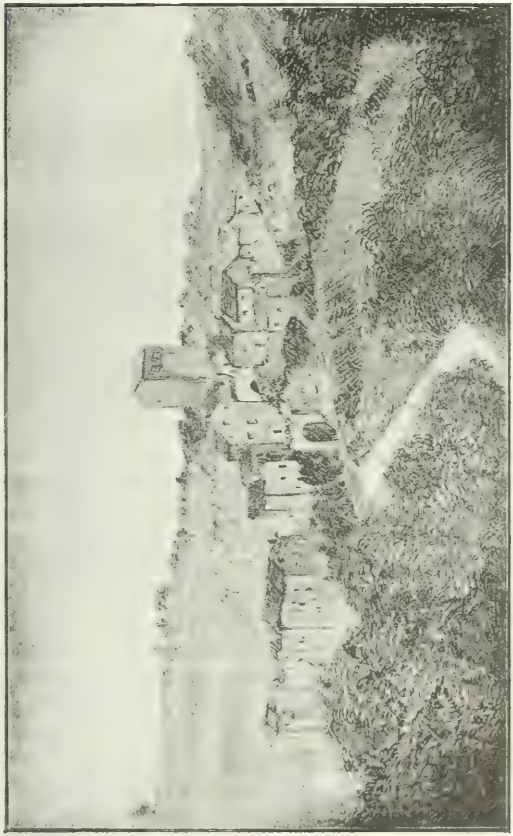

LE VILLAGE DE BASSANO

L. Hat. t. descript.

» morts comparables à celles qu'on vante dans l'anti-
» quité (1).

Nous ne croyons pas exagérer. Tacite dut briser le cadre trop étroit où l'habitude romaine enfermait l'oraison funèbre et esquisser, en quelques-uns de ces traits dont il a le secret, l'ensemble des événements dont Virginius Rufus avait été le spectateur et dans lesquels il avait, à plusieurs reprises, joué un rôle considérable (2). »

***

Les Délateurs.

M. Froment juge ainsi l'éloquence des délateurs : ... « Un
» perpétuel abus de mots, un démenti constant à la vérité,
» un travestissement effronté des faits, des idées et des
» expressions ; la tyrannie et l'arbitraire sous le manteau
» de la justice ; les rancunes et les convoitises privées
» sous le nom des devoirs de famille ou de l'intérêt de
» l'Etat ; le passé sans cesse invoqué par ceux mêmes qui
» l'effacent des esprits, des institutions et des lois ; la déla-
» tion confondue avec l'accusation ; et ceux que Cicéron
» flétrissait du nom de quadruplateurs érigés en sauveurs
» du prince et de la République.... Le temps n'a laissé

(1) I. « Certains récits de Tacite ou de Suétone laissent dans l'âme une impression semblable à celle des scènes les plus lugubres de la Révolution ... Il y avait des suspects sous l'Empire ; on y invoquait aussi le salut public pour justifier des proscriptions et dans quelques jugements sommaires du Sénat, ce respect apparent des formes légales, qui cachait la violation effrontée de toutes les conditions de la défense, fait songer aux procédés du tribunal révolutionnaire. Ces deux despotismes, partis de principes si opposés, se sont souvent rapprochés par les résultats. Il ne leur convient guère de s'adresser, comme ils font, des récriminations violentes. Tous les deux ont commencé par supprimer la liberté ; tous les deux ont affiché le même mépris de la vie humaine et fait naître dans ceux qui les exerçaient comme une ivresse de sang et une folie de meurtres ; tous les deux ont eu leur Terreur. » (Boissier, *l'Opposition sous les Césars*). II. A l'appui de ces lignes, il suffit de rappeler que la Terreur française eut son crime de lèse-Majesté comme la Terreur romaine. Alors qu'en vertu de la loi sur la liberté de la presse, le marquis de Sade publiait impunément ses pornographies, M. de Clinchamp était condamné à mort (et exécuté le lendemain), pour offenses envers le Peuple-Roi, parce que, dans une brochure anodine (14 pages) il s'était permis de discuter quelques principes de Fouquier-Tinville.

(2) Cucheval, t. II, p. 282-284. — Voir aussi notre t. III, p. 33 et suiv. ; p. 95.

» aucun débris de cette éloquence canine. Mais on en peut » deviner la méthode et retracer les traits généraux d'après » les témoignages de Quintilien, de Tacite et de Pline le » Jeune. Ses principales ressources sont la violence et la » ruse. Affranchie de toutes les règles de la jurisprudence » et du goût, elle exige plus de tempérament que d'étude, » plus d'imagination que de dialectique, plus d'audace » encore que d'imagination.... C'est un mélange de bru- » talité et de casuistique, de cynisme et d'hypocrisie. Elle » invoque sans pudeur les grands souvenirs de la vieille » Rome, mais elle est née de l'alliance des rhéteurs et des » Césars. »

Retranchons la part de l'hypothèse, car pour entrer dans les détails, il faudrait posséder les réquisitoires, or, nous n'avons que des fragments très insuffisants de Domitius Afer (1). Après cet élagage, nous résumerons l'opinion de M. Froment en quelques lignes : « Les délateurs traves- » tissent les faits, s'affranchissent de toute jurisprudence ; » ont, pour principales ressources, la violence et la ruse ; » montrent plus de tempérament que d'étude, plus d'ima- » gination que de dialectique, plus d'audace encore que » d'imagination. » Sous les réserves ultérieures, c'est le portrait des avocats de nos Assises où l'on ne saurait concevoir, du côté de la barre, une éloquence qui ne rentrerait pas dans ce cadre. Plus le crime est avéré, plus le criminel est odieux, plus il s'impose de travestir les faits, d'employer contre l'accusation la violence et la ruse. Seul, le naïf stagiaire, tout frais émoulu de l'école, songe à fouiller Troplong, Demolombe, Faustin Hélie, Dalloz, Sirey, les Pandectes, à invoquer le dernier arrêt de la Cour de Cassation. La devise du maître est celle de Danton : « De l'au- » dace, encore de l'audace, toujours de l'audace. » Qui aime la dialectique, qui n'a pas de tempérament, doit confiner, dans le prétoire civil, ses labeurs, ses réflexions, sa

(1) Meyer, *Oratorum fragmenta*.

quiétude. Entre Lachaud et Domitius Afer, il n'existe que cette différence : l'un défend, l'autre accuse (1). Mais, à défaut de sincérité et de conviction, l'œuvre du premier a sa grandeur, son courage, sa noblesse, parce que luttant contre l'ordre social, armé de pied en cap, elle répond à la justice par la voix de l'humanité. L'autre est vile, lâche, dégradante, parce qu'elle répond à l'humanité, déjà si faible, par la voix toujours puissante de la haine et du mensonge.

La réaction qui confisqua l'histoire après l'assassinat du dernier Flavien, a classé les délateurs en deux catégories : avant l'Empire, depuis l'Empire. Il ne s'agit point de savoir si la cause était juste, mais si elle révéla du talent. Combien la ville entière avait raison d'applaudir aussi bien les accusations que les défenses de C. Cornélius, de M. Scaurus, de T. Milon, de L. Bestia, de P. Vatinius ! Le barreau ne possède pas de plus beaux titres d'honneur que ces réquisitoires admirables de L. Crassus contre Carbon, de César contre Dolabella, d'Asinius Pollion contre Caton, de Calvus contre Vatinius. Quelle ardeur donnait au génie, quel feu à l'éloquence ce droit de poursuivre l'homme le plus puissant de ne ménager personne, même Scipion, même

---

(1) M. Berryer, le *Ministère public et le Barreau*, 1860, et M. Cruppi, *Revue des Deux-Mondes*, 1896, mettent notre ministère public et notre avocat [illegible] nous [illegible] L'affirmation eût été exacte à Rome où chacun s'improvisait ministère public, et représentait surtout (souvent même [illegible] Elle reste exacte dans nos procès politiques où le ministère public est, suivant [illegible] Dans tous les autres cas, le ministère public est non pas l'*avocat de la* [illegible], comme le disait au Sénat de 1897 un ancien magistrat plaidant *pro* [illegible] Rappelons Erskine [illegible] d'arguments ; dans l'affaire de Bingham, flétrissant à ce point le [illegible] à l'amant ; dans l'affaire Markham, flétrissant à ce point « l'horrible adultère », que le [illegible] de son rival. Le très honnête Erskine était dans son rôle d'avocat ; mais que dirait-on du ministère public [illegible] ? Ce ministère public s'est rencontré à Rome : il s'est appelé le délateur.

Sylla, même Pompée ! Quelle gloire de braver les haines des sommités sociales (1) !

Changement complet avec l'établissement du régime impérial (2) qui « engage une lutte acharnée contre l'aristocratie (3). » Tous les délateurs deviennent uniformément des bandits (4), parce qu'ils se permirent soit de dénoncer les conspirations républicaines, soit même de ne pas goûter les républicains. Bandits Cæpio Crispinus, Romanus Hispo, Domitius Afer, sous Tibère ; bandits Suillius, Cossutianus Capito, Eprius Marcellus, sous Caligula, Claude et Néron ; bandits Vibius Crispus, Palfurius Sura, Bæbius Massa, Catullus Messalinus, Métius Carus, sous Domitien ; bandits Véiento et Régulus, depuis Néron jusqu'au décès du dernier Flavien.

En fait, l'homme qui poursuivit sciemment un innocent nous semble aussi méprisable sous le régime républicain que sous l'Empire ; et, pour contrôler Tacite (5), il serait nécessaire de compulser tous les dossiers, de discuter tous les arguments, de scruter toutes les consciences, de réviser tous les procès. Quoi qu'il en soit, les délateurs de Tibère n'ont point inauguré un genre comme le croit M. Pichon (6); ils ont continué des traditions séculaires dont (répétons-le toujours) on doit attribuer la cause à l'absence de ministère public.

---

(1) Tacite, *De orat.*, 34, 39, 40.

(2) Tacite, *Ann.*, l. XI, 5.

(3) Rene Pichon.

(4) « Horrible fléau, ce fléau des délateurs, et pourtant on ne saurait nier que cette delation publique soit un peu la parente des accusations portées en plein forum par tant de jeunes esprits qui, dans l'ardeur de se faire un nom, franchissaient toutes les bornes de la violence. » (J. Janin).

(5) M. Aderer a écrit, dans son édition des *Annales* : « Si Tacite manque parfois de vérité dans les circonstances particulières, on trouve chez lui une vérité plus haute, celle de l'ensemble. » Vérité d'ensemble : c'est l'art ou la politique ; vérité dans les détails : c'est la justice. Lorsqu'un juge a la conception globale, il faut revoir à la loupe tous les éléments de sa décision ; on en a le devoir vis à vis de chaque espèce qui peut être victime de la globalité.

(6) « A la fin du règne de Tibère, il se produit dans le gouvernement un changement qui a son contre-coup sur l'éloquence.... C'est une bonne occasion pour les jeunes ambitieux de quitter la déclamation pour un métier plus

Il est de jurisprudence littéraire que l'on rencontre dans Pline cinq délateurs, ainsi nommés avec la plus honteuse acception du terme : Régulus, Messalinus, Carus, Massa, Véiento.

Nous montrerons que la qualification s'applique indubitablement aux trois premiers, qu'elle est peut-être injuste pour le quatrième, qu'elle ne saurait concerner le dernier.

« Marcus Aquilius Régulus était né à Rome vers l'an 40, à la fin du règne de Caligula, d'une famille qui n'appartenait peut-être pas à la *gens Attilia*, si célèbre par le dévouement légendaire de Régulus, mais qui était assez illustre pour s'attirer la haine de Néron. Le père du jeune Marcus, victime d'une dénonciation, fut condamné à l'exil et y mourut. Ses biens furent confisqués ou partagés entre ses créanciers. Sa veuve épousa en secondes noces un Messala ; elle en eut un fils : l'orateur Vipstanus Messala (1). D'humeur farouche, d'énergie tenace, dénué de scrupules, Régulus résolut de sortir de misère à tout prix et de conquérir la richesse et la réputation. S'il ne pouvait se faire aimer, il jura de se faire craindre et choisit avec préméditation le métier de délateur. De lui-même et très jeune encore, il sollicita et obtint la permission d'accuser. En effet, l'abus de la délation avait, par la force des choses, entrainé ce correctif singulier. Il fallait pour exercer le métier de délateur, en obtenir l'autorisation de l'Empereur ou du Sénat (2). L'Empereur, il est vrai, l'accordait presque toujours et le Sénat ne le refusait jamais.

« Régulus usa aussitôt du droit qu'on lui avait concédé.

---

profitable. Ainsi se forme cette eloquence spéciale des delateurs qui a suscité tant de sanglants reproches.... »

(1) « Régulus fut le frère aîné, utérin semble-t-il, de Vipstanus Messala, dont Tacite a souvent parlé. » (Mommsen, Index Keil). Messala défendit son frère attaqué par Montanus (*Hist.*, IV, 42). Tacite invoque son autorité comme historien (*Hist.*, III, 25, 28) et en fait un des interlocuteurs du *Dialogue des Orateurs*.

(2) C'était en germe notre institution du ministère public, avec cette différence capitale que la partie poursuivante avait un intérêt pécuniaire à la condamnation.

Sans avoir jamais paru au barreau, sans s'être fait connaître comme avocat dans les causes civiles, il aborda du premier coup les procès politiques et voulut pour son début « goûter d'un sang illustre. » Il accusa et fit condamner à mort Marcus Licinius Crassus, personnage consulaire, arrière petit-fils, au cinquième degré, de Licinius Crassus, le plus riche des Romains. La seconde victime fut Salvidienus Orphitus à qui Néron faisait un crime d'avoir loué trois pièces de sa maison, située près du forum, aux représentants de certaines villes de province qui cherchaient un endroit pour se réunir (1). Bientôt après, un personnage considérable, Camérinus, tombait sous ses accusations et payait de son sang le zèle du nouveau délateur (2). Ces meurtres répétés soulevèrent contre Régulus une haine universelle.

« Que lui importait? Il avait conquis la fortune, objet de son ambition. Le seul meurtre de Crassus lui avait valu sept millions de sesterces et les autres lui avaient mérité le sacerdoce et la questure (3). Si largement récompensé, il s'élance dans la carrière : « Enfants innocents, » femmes nobles, vieillards illustres, il ne respecte rien, » il n'épargne rien. » Bien plus, il s'enivre de son horrible métier ; il reproduit, en se les appropriant, les mots de Caligula. Celui-ci souhaitait que *le peuple romain n'eût qu'une tête pour la faire tomber*. Régulus « accuse » la lenteur de Néron qui se fatigue, lui et ses délateurs, » à frapper une famille puis une autre, comme si, *d'un » seul mot, il ne pouvait pas anéantir le Sénat tout » entier.* »

« On ne connaît que d'une manière sommaire la conduite de Régulus à la fin du règne de Néron. La perte de la der-

---

(1) Il est fort probable que cette réunion ne conserva point le caractère anodin qu'a voulu lui donner Tacite, et que, sous couleur de discuter les intérêts administratifs de leurs commettants, les membres du cercle faisaient de la politique anti-néronienne.

(2) En l'an 67.

(3) Entre 67 et 70.

nière partie du livre XVI des *Annales* de Tacite, en nous laissant ignorer les noms de ses victimes, fait tort à la gloire de Régulus. Privé de son protecteur, il est obligé, sous Galba, d'interrompre la série de ses exploits. Mais Galba ne règne pas longtemps et Régulus a, du moins, la consolation de conspirer contre celui qui l'a réduit au silence, et de hâter la perte du vieil Empereur avec celle de Pison sur qui Galba comptait s'appuyer. Le parti d'Othon triomphe à son tour : c'est pour Régulus l'occasion de commettre de nouveaux attentats. Il rencontre le meurtrier de Pison, lui achète la tête de sa victime et « la » déchire de ses dents. » Tacite, il est vrai, n'affirme pas ce détail odieux. C'est Curtius Montanus qui jette ce sanglant outrage à la face de Régulus en l'accusant devant le Sénat (1). »

Sous Domitien, Régulus continua, mais dans l'ombre, son horrible métier, *commettant non minora flagitia quam sub Nerone, sed tectiora* (2).

Pline nous a fait connaître le résumé de ses réflexions lorsqu'il dénonça Certus à la vindicte sénatoriale : « Il se » présentait une grande et belle occasion de poursuivre le » crime, de venger le malheur, d'illustrer mon nom. Dans » le grand nombre de forfaits commis par tant de gens, je » n'en voyais pas de plus atroce que celui d'un sénateur » qui, dans le Sénat même, s'était attaqué à un sénateur ; » qui, après avoir été préteur, s'était attaqué à un consu- » laire ; qui, alors qu'il était juge, avait porté ses mains » sur l'accusé. »

Sénateur attaquant un sénateur, cela ne veut rien dire, sinon nous devrions flétrir toutes les Hautes-Cours où les

---

(1) Cucheval, t. II, p. 242-244. La négligence du copiste déjà constatée dans l'inobservance alphabétique (page 11) a omis (page 10, t. Ier) le nom de M. Cucheval entre MM. Collignon et Demogeot ; nous nous faisons un devoir de réparer cet oubli involontaire.

(2) Pline, l. I, 5. C'est le procédé dont parle Tacite à la fin de cette phrase (*Ann.*, VI, 7) : *Quod maxime exitiabile tulere illa tempora, quum primores senatus infimas etiam delationes exercerent, alii propalam, multi per occultum*, le procédé qu'Aurélius Victor attribue à Véiento.

membres d'une Assemblée s'érigent en justiciers de leurs collègues : prétorien attaquant un consulaire, cela touche à la naïveté, car, comme conséquence, logique, il aurait fallu exclure du Sénat tous ceux qui n'avaient point atteint le consulat, pour réserver exclusivement à leurs pairs le jugement des consulaires ; ainsi nos anciens ministres ne pourraient être déférés qu'à des anciens ministres. L'arrestation du condamné constituait, à n'en pas douter, un procédé révoltant. Néanmoins Régulus, avec son vœu d'anéantir le Sénat tout entier, avec ses massacres d'innocents, de femmes, d'enfants, de vieillards, avec ses morsures de cadavre, nous paraît avoir commis des crimes autrement atroces que la brutalité de Certus.

Pline n'avait aucune raison d'épargner cet assassin qui raillait son talent oratoire et, dans le procès Arionilla, l'avait mis en très dangereuse posture. Mais Régulus était si puissant, si riche, si courtisé, que le vengeur d'Helvidius renvoya son cas à plus ample informé. Pour soulever l'opinion publique, il jeta feu et flammes contre le misérable. L'opinion publique ne s'enflamma pas, et Pline, abandonné de ses amis les plus honorables, découragé peut-être par l'échec Certus, dut renoncer, la mort dans l'âme, à illustrer une seconde fois son nom (1).

L. Valérius Catullus Messalinus franchit sous Néron les premiers échelons du *Cursus honorum* et parvint, en 73, sous Vespasien, au consulat ordinaire (2), sans révéler ses instincts sanguinaires. Devenu vieux et aveugle, il s'était retiré du monde lorsqu'il se mit à aimer, en jouvenceau de vingt ans :

..... *Nunquam visæ flagrabat amore puellæ* (3).

---

(1) Voir t. III, p. 33 et suiv.

(2) Frontin (Aqueducs, 102) parlant de ses prédécesseurs dans la curatelle des eaux mentionne ce consulat, sans commentaires pour le consul.

(3) Juvénal, *Satire* IV, à laquelle seront empruntés les vers qui vont suivre.

La donzelle invisible ne paraît pas avoir partagé sa passion. Est-ce cette peine de cœur, est-ce la cécité qui changea, en misanthrope, un homme jusque-là si pacifique et si heureux? Problème psychologique qu'à défaut de documents nous ne saurions résoudre. Dès qu'il sentit l'odeur du sang, il accourut et s'enfermant avec « la bête fauve » dans l'antre mystérieux du Plessis-lès-Tours de Domitien (1), il devint *calumniator præcipuus* (2), le Marat de la Terreur (3).

Après avoir flétri le bourreau dans un vers admirable :

> *Grande et conspicuum nostro quoque tempore monstrum.*
> « Monstre d'infamie, même dans notre siècle. »

Juvénal, toujours hyperbolique, traite le consulaire comme le dernier des va-nu-pieds :

> *Cæcus adulator, dirusque a ponte (4) satelles*
> *Dignus aricinos qui mendicaret ad axes,*
> *Blandaque devexæ jactaret basia rhedæ.*

« Vil flatteur, aux yeux éteints, coupe-jarret de pont, » digne de mendier derrière les voitures et de jeter des » baisers doucereux aux voyageurs qui descendent la » côte d'Aricie (5). »

Si elle s'exprime en prose, la haine de Pline éprouve un semblable besoin de recourir, pour s'épancher, aux images de la poésie :

« Catullus Messalinus, naturellement cruel, avait en » perdant la vue, achevé de perdre tout sentiment d'huma-

---

(1) Tacite (*Agricola*, 45) dit que, du vivant de son beau-père : *intra albanam arcem sententia Messalini strepebat*, ce qui indique bien que Messalinus se lança très tard dans la délation.

(2) « La tête de la délation », c'est le titre qu'Aurélius Victor (*Epit.*, 12) donne à Messalinus.

(3) « Entre autres délateurs, on vouait à l'exécration un certain terroriste nommé Catulus Messalinus, le Marat de ce temps-là, aussi laid que Marat, un tigre. » (J. Janin).

(4) Juvénal dit ailleurs : *de ponte aliquis*, un homme du pont, un mendiant.

(5) « Aricie, ville du Latium, située sur la voie appienne, à quelques milles de Rome, était célèbre par un temple de Diane taurique. Le penchant de la colline sur laquelle se trouvait ce temple, était couvert de mendiants, implorant la pitié des dames romaines qui s'y rendaient en grand nombre pour honorer la deesse. » (Note de l'édition Panckoucke sous l'*Epigramme*, l. II, 19, de Martial qui parle aussi des mendiants d'Aricie).

» nité. Il ne rougissait pas, ne connaissait ni la crainte, » ni la pitié. Aussi Domitien ne l'employait-il que davan- » tage. Il le lançait contre les plus honnêtes gens, sem- » blable à ces traits qui, aveugles comme lui et incons- » cients, sont portés vers leur but. »

De même que Catullus Messalinus, Métius Carus commença assez tard à exercer son industrie, car Tacite nous apprend qu'à la mort d'Agricola, une seule victoire le signalait à l'indignation publique : *Una adhuc victoria Carus Metius censebatur.*

Personnage trop modeste et trop pauvre pour avoir personnellement souffert de ce millionnaire de la délation (1), Martial se contente de glisser son nom dans une épigramme (2).

Contre Thélésinus.

« Quand je veux t'emprunter sans garanties, tu dis : Je » n'ai point d'argent. Si mon champ vient répondre pour » moi, tu en as. Ce que tu n'oses confier, Thélésinus, à » ton ancien ami, tu le confies à mes monticules et à mes » arbres. Te voici accusé sur la dénonciation de Carus : » que mon champ t'assiste ! Tu cherches un compagnon » d'exil ? que mon champ y aille ! »

Pline est plus prolixe, et pour cause.

Carus qui avait requis contre Hérennius Sénécion et obtenu le maximum, considérait le cadavre de sa victime comme une chasse gardée, si bien qu'au témoignage de l'épistolier, il eut un jour, avec Régulus, cette altercation caractéristique. Régulus s'acharnait après la mémoire

---

(1) Après avoir parlé de Régulus *(Satire 1)*.

.... magni delator amici,
Et cito rapturus de nobilitate comesa
quod superest....

puis de Massa le trembleur. Juvenal passe à Carus et lui donne la physionomie d'un richard qui ne regarde pas à l'argent pour acheter ceux dont il a besoin.

(2) L. XII, 25.

d'Helvidius : Carus de s'écrier : « De quel droit touchez-
» vous à mes morts ? Est-ce que je me mêle de Crassus ou
» de Camérinus ? »

Pline nous a, en outre, conservé ce fragment de l'interrogatoire de Fannia : — « CARUS, *quærens minaciter* : Avez-vous prié Sénécion d'écrire la vie d'Helvidius ? — FANNIA : Oui. — CARUS : Lui avez-vous fourni des notes ? — FANNIA : Oui. — CARUS : Votre mère était-elle au courant ? — FANNIA : Non » ; enfin, il nous raconte : « Je ne
» fus point décrété d'accusation. Je l'eusse été si Domitien
» avait vécu plus longtemps : car on trouva dans son por-
» tefeuille une dénonciation portée contre moi par
» Carus (1). »

Les trois plus hautes autorités de la province d'Afrique, à la mort de Vitellius, étaient : Lucius Pison, proconsul, Valérius Festus, chef de légion (2), Bæbius Massa, procurateur.

Brave homme, mais benêt, et surtout très aristocrate, le proconsul avait servi Néron sans se plaindre (3), et Galba d'enthousiasme (4). Avec leur bourgeoisie, Othon et Vitellius lui plurent médiocrement : avec la rusticité de Vespasien, il estima que la mesure était comble. Il commença par apporter le plus grand mauvais vouloir à l'expédition en Italie des blés africains, si bien que le nouveau règne « s'ouvrit au milieu de l'affliction de Rome qui par-
» tagée par une multiplicité d'inquiétudes, et ajoutant aux
» maux présents des terreurs chimériques, croyait que
» l'Afrique se séparait de l'Empire, qu'une révolution y

---

(1) Voir la lettre dans *Les Trois Sénateurs*.

(2) Prévant le proconsul du commandement des troupes, Caligula avait séparé en Afrique la juridiction militaire, de la juridiction civile. Tacite, qui n'admet rien de ce qui peut diminuer l'omnipotence d'un proconsul, traite l'Empereur de *brouillon*. La réforme n'était pourtant pas si dénuée de motifs puisque trente ans après elle subsistait encore.

(3) Il fut consul ordinaire avec Néron lui-même en 57, *Curator aquarum* en 60, triumvir, *vectigalibus publicis curandis*, en 62.

(4) Galba le nomma proconsul d'Afrique.

» était soulevée par Pison (1). » Puis on lui montra (et il le crut) : « les Gaules chancelantes, la Germanie prête », les périls pour lui-même, la guerre « offrant plus de sécu- » rité qu'une paix suspecte. » Enfin, il se laissa persuader qu'un centurion envoyé par Mucien, le général, l'ami de Vespasien, avait pour mission de l'assassiner (2). Le centurion fut immédiatement mis à mort. On s'attendait, comme conséquence, à ce que Pison se proclamât empereur. Il n'en fut rien. Tombant dans des perplexités beaucoup trop lourdes pour son cerveau, il abdiqua ses fonctions proconsulaires et se calfeutra chez lui, sous prétexte de ne pas surexciter les esprits déjà trop échauffés.

Si Pison était (ou peu s'en faut) un imbécile, Valérius Festus nous apparaît comme le plus réfléchi, et le plus malin, sinon comme le plus convaincu et le plus délicat des fonctionnaires, quoique peint par Tacite sous les traits d'un muscadin « emballé (3). » Parent de Vitellius, il connaissait mieux que personne sa stupide indolence (*socordia Vitellii*), aussi crut-il peu au succès de « la barrique de suif », comme dit le Néron de M. Sienkiewicz. Cependant, l'imprévu devant toujours entrer en ligne de compte, il adopta, lors de la guerre civile, une double attitude.

---

(1) I. Tacite qui tient à ne voir dans Pison que le plus neutre des proconsuls, attribue le retard au mauvais état de la mer ; mais (quoique protestant du contraire) il nous apprend le préjudice que ce retard causait au parti des Flaviens en surexcitant : « la multitude accoutumée à acheter au jour le jour ses aliments, et dont l'unique souci politique est la sûreté des approvisionnements. » *Hist.*, l. IV, 38. II. « Au moindre retard qu'éprouvaient les distributions de blé, qui devaient se faire tous les mois, cette populace, qui d'ordinaire acceptait tout sans se plaindre, s'ameutait devant le palais, ou en l'absence du prince, allait piller la maison et briser les meubles du préfet de Rome. Quand le bruit se répandait que le pain pourrait manquer, il courait par la ville de ces frayeurs insensées comme on en a vu chez nous dans les plus mauvais jours de notre Révolution et qui disposaient la foule à tous les excès. » (Boissier, *Promenades archéologiques*).

(2) Tacite affirme (nous savons que comme La Bruyère c'est un républicain entiché de noblesse), Tacite affirme que Pison eut la preuve de ces instructions sanguinaires. Mais d'une part, dans le camp même de Vitellius, on appelait Mucien l'*honneur de son parti* (*Hist.*, l. III, 66), ce qui se concilierait mal avec ce banditisme ; et d'autre part, l'opinion générale approuva Festus d'avoir vengé le centurion en tuant le proconsul (*Hist.*, l. IV, 49).

(3) « Valérius Festus, *sumptuosæ adolescentiæ, neque modica cupiens.* » (Tacite).

Palam, epistolis edictisque, il soutint la cause vitellienne; en sous-main (*occultis nuntiis*) il favorisa Vespasien. Pison, personnage officiel, n'entendit (malheureusement pour lui) que le langage officiel, de telle sorte qu'il crut pouvoir compter sur les sentiments anti-flaviens de son collègue. Mais Vespasien était vainqueur; il fallait se faire pardonner un cousinage compromettant avec le cadavre des Gémonies, d'autant que chancellements des Gaules, préparatifs de Germanie semblaient rentrer dans les racontars de place publique. Le parti ne fut pas long à prendre. Aussitôt qu'il connut le meurtre du centurion, Festus, vengeur du nouveau souverain, envoie des cavaliers pour tuer Pison : *equites in necem Pisonis mittit.*

Ici va intervenir Bæbius Massa avec un rôle qui pesa d'un poids très lourd (trop lourd) sur toute son existence. Laissons la parole à Tacite puisque nous discuterons les termes de son verdict : « Les cavaliers se transportent en » hâte, et dans cette obscurité qui tient encore au jour » naissant, forcent la maison du proconsul, l'épée à la » main. Une grande partie ne connaissait point Pison ; » Festus ayant choisi, pour le tuer, des auxiliaires maures » et carthaginois. Non loin de la chambre à coucher, ils » rencontrent par hasard un esclave; ils lui demandent : » Qui est Pison et où il est. L'esclave, par un mensonge » superbe, répondit : « Pison ? c'est moi. » Il fut immédiatement massacré. Peu après Pison fut tué ; car il y avait » là un homme qui le connaissait. Bæbius Massa, un des » procurateurs d'Afrique, déjà fatal à tous les honnêtes » gens (*optimo cuique*) et qui reparaîtra trop souvent » comme l'une des causes des maux qu'ensuite nous avons » soufferts (1).

Quel sens Tacite a-t-il voulu donner à ce dernier membre de phrase « .... Déjà fatal à tous les honnêtes gens et qui » reparaîtra trop souvent comme l'une des causes des » maux qu'ensuite nous avons soufferts ? »

(1) *Hist.*, l. IV, 49.

Attribuons, d'abord, à *honnêtes gens* sa signification du XVIIe siècle : l'*élite sociale* et traduisons, sans en tirer de bien graves conclusions : « Massa fut un démocrate. » Le surplus est moins clair, et il ne trouve pas de lumière dans la seconde mention que l'historien fait de ce personnage (*Agricola*, 45) : « .... Déjà Massa Baebius était accusé. »

Juvénal (1), Sidoine Apollinaire (2), puis M. René Pichon (3) accolent le nom de Massa à celui de Carus ; et dans l'Index Keil, M. Mommsen catalogue le procurateur de 70 sous cette étiquette : *Delator sub Domitiano*, en ajoutant dans la chronologie de Pline : « C'était un accusateur de » profession, un instrument habile de Domitien. »

Or, nous ne voyons Massa accuser qu'une seule fois et encore est-ce pour se défendre. Quelque temps après la condamnation du gouverneur de Bétique par le vote sénatorial de 94, Hérennius Sénécion et Pline vinrent solliciter des consuls le maintien du séquestre. « Massa aussitôt éclata en plaintes véhémentes contre Hérennius, lui reprocha de ne plus faire l'office d'un avocat, mais de montrer l'acharnement d'un ennemi personnel et lui intenta aussitôt l'action dite *Impietatis*. C'était en d'autres termes une accusation de lèse-Majesté. Il ne dit pas un mot de Pline. Celui-ci, voyant l'étonnement de l'assistance, ne voulut pas séparer son sort de celui d'Hérennius : « Je crains, dit-» il, honorables consuls, que le silence de Massa à mon » égard ne soit une véritable accusation de trahir la cause » de mes clients. Je demande à être compris dans la même » poursuite qu'Hérennius (4). »

---

(1) *Sat.*, I, 35.

(2) *Epist.*, l. V, 7. Le texte est, du reste, peu concluant, car flétrissant *clandestina delatorum*, « ces hommes odieux qui prennent pour occupation » spéciale de répandre les calomnies, d'accuser les innocents, de semer les » menaces, de ravir les biens. » Sidoine fait, sans ordre chronologique, un pot pourri de noms très disparates : « Narcisse, Asiaticus, Massa, Marcellus, Carus, Parthénius, Licinius et Pallas. »

(3) Page 458, en note.

(4) Cucheval.

C'est là le seul cas de délation (délation partielle) que l'on puisse citer dans cette biographie ; argument de plaideur aux abois qui fit long feu comme un pistolet mouillé. Et cherchant toujours la clef de cette énigme : « L'une des » causes des maux qu'ensuite nous avons soufferts », nous ne saurions affirmer, malgré notre mépris pour le concussionnaire (1), qu'il soit équitable de pousser Massa dans la charrette des Fouquier-Tinville (2).

En ce qui concerne Véiento, pas d'hésitation ; celui-là ne fut point un délateur, bien qu'Aurélius Victor ait dit de lui (3) : « Au temps de Domitien, il poursuivit une foule » de personnes, d'accusations occultes », que M. René Pichon le mentionne immédiatement après Carus et Messalinus, que M. Cucheval lui réserve une large place dans son Chapitre XX : *Les Délateurs sous le règne de Domitien.*

L'histoire nous signale nombre de personnages qui, ayant pêché en eau trouble dans des temps orageux, obtinrent à la fois l'estime gouvernementale et le mépris public. Tels furent, aux débuts de ce siècle, Talleyrand, Fouché, Godoy.

Admis dans l'intimité de Néron, le préteur (4) Fabricius Véiento se crut tout permis. Il composa, sous le nom de Codicilles, une série de pamphlets contre ses collègues du Sénat et le corps sacerdotal. Les parties lésées se plaignirent à l'Empereur qui, pour les apaiser, ordonna la

---

(1) Au sujet de la condamnation de 94, rappelons ces lignes de M. Duruy : « .... Cependant même en ces années terribles, on voit le tyran préoccupé de travaux utiles. En Espagne, il achève une route commencée par son père ; en Italie, il répare la voie Latine et en ouvre une entre Sinuessa et Pouzzoles, malgré de très grandes difficultés. Par la condamnation de Bæbius Massa que les habitants de la Bétique accusent, il garantit aux provinces que justice sera faite des prévaricateurs, et la nomination de Pline à la préture vers ce temps, montre qu'il y avait place encore, dans ce gouvernement, pour les honnêtes gens. »

(2) Le ton sur lequel Martial (l. XII, 29) parle de Massa, démontre clairement que l'épigrammatiste ne voyait qu'un voleur dans l'assassin de Tacite.

(3) *Epitome*, 12.

(4) M. Mommsen (Index Keil) : *Prætor a. 55 in ludis edendis canes induxit pro equis* : *Dio*, 61, 6.

suppression des libelles (*libros exuri jussit*). Suppression plus apparente que réelle, car les curieux en quête d'exemplaires échappés au bourreau, s'aperçurent très vite que l'on pouvait sans difficultés ni périls se procurer les œuvres condamnées. Les pamphlets de Véiento eurent le sort de tous les pamphlets : « recherchés et lus avidement tant » qu'il sembla dangereux de les acquérir, ils tombèrent » dans l'oubli dès qu'il fut aisé de les avoir (1). »

C'est surtout ces brochures (dans lesquelles il y avait peut-être beaucoup de vérités) (2) que les classes dirigeantes ne pardonnèrent jamais à leur auteur ; et Pline s'adressant, quarante ans après, à un correspondant de son noble milieu, se contente de cinq mots pour peindre Véiento : *Dixi omnia, quum hominem nominavi :* nommer l'homme, c'est tout dire.

L'affaire ne s'en tint pas là ; on surveilla l'ennemi avec l'habileté de la haine. On le surprit au moment où il trafiquait des grâces du prince et vendait le droit de parvenir aux honneurs. Néron enleva au Sénat la connaissance du délit et statuant lui-même, il expédia son favori hors du territoire italien, comme Napoléon enverra plus tard son Bourrienne à Hambourg.

Une fois la bourrasque passée, Véiento rentra à Rome et nous le voyons consul sous Domitien (3).

Lorsque l'Umbritius de Juvénal effectue, avec l'attitude

---

(1) Tacite, *Ann.*, XIV, 50 (*anno* 62).

(2) *Pétrone.* — ..... Ce que le lecteur avait à nous lire, ce sont les *Codicilles* de ce pauvre Veiento. *Vinicius.* Pourquoi *ce pauvre ?* — *Petrone.* Parce qu'on l'a invité à ne pas réintégrer ses penates jusqu'à nouvel ordre. Inutile de te dire qu'on a fait la une sottise. Ce livre, en somme médiocre et ennuyeux, n'a été lu avec passion que du jour où l'auteur fut en exil. Aujourd'hui de tous côtés on entend crier : *Scandale ! Scandale !* et pourtant il n'y a là qu'une pâle image de la réalité..... (H. Sienkiewicz, *Quo vadis*).

(3) Renseignement fourni par Aurelius Victor. Le tribun Murena l'appela dans le débat Certus : *Vir clarissime.* A tort, M. Cucheval voit dans ce mot : 1. *l'équivalent du terme* honorable *employé par les membres de nos Assemblées. Clarissimus* était indicatif d'une situation sociale. (Les traductions de MM. Pessonneaux et Waltz : *illustre Veiento,* sont donc également inexactes, de même que : *chevalier distingué* (Pessonneaux), *brillant chevalier* (Waltz) pour, *splendidus eques.* II. *Une ironie.* — Le tribun, très flatté, songeait si peu à railler qu'il accorda pompeusement l'autorisation sollicitée.

de Scipion l'Africain s'exilant à Literne, son déménagement pour Baïes la Voluptueuse :

Janua Baiarum..... gratam litus amoeni
Secessus.

il accumule sur cette pauvre Rome tous les griefs d'un vertueux et paisible bourgeois dénué d'imagination. Les trottoirs sont encombrés, les incendies journaliers ; les piétons vous assourdissent ; les voitures vous écrasent ; les ivrognes, les voleurs et les Grecs pullulent ; les tuiles glissent des toitures ; le contenu des pots parfumés et non parfumés vous tombe sur la tête, etc., etc. La sportule est dégradante, la pauvreté suspecte, le luxe insolent ; enfin il faut toujours avoir son porte-monnaie à la main ; et voici Véiento, le favori de Domitien : « Notre vice commun, » c'est de vivre prisonniers d'une pauvreté ambitieuse. » Abrégeons : tout est vénal à Rome. Combien donneras-» tu pour être admis de temps en temps au lever de Cos-» sus ? Combien pour que Véiento t'honore d'un regard » sans desserrer les dents :

Ut te respicit clauso Veiento labello (1) ? »

Ceci n'est qu'un trait décoché en courant, mais Véiento reste longtemps en scène dans le roman du *Turbot*.

Un pêcheur d'Ancône a pris un turbot gigantesque. Il l'offre à Domitien : « Agréez, seigneur, un morceau trop » considérable pour les foyers vulgaires. Consacrez ce » jour à votre bon génie (2), et que votre estomac à l'ins-» tant nettoyé se remplisse à loisir de ce turbot que les » dieux réservaient à votre siècle : il s'est jeté de lui-même » dans mon filet. » Mais où trouver un vase capable de contenir un tel poisson ? Le prince réunit les *Proceres* en conseil, *albanam in arcem*, et chacun émet son avis. Per-

(1) *Sat.*, 3. v. 182-186.

(2) « On se figurait dans le paganisme qu'il y avait un bon et un mauvais génie attachés à chaque personne. Le sort de chacun dépendait de la supériorité de l'un de ces génies sur l'autre ; c'est pourquoi le bon génie était fort honoré. » (Dusaulx).

sonne ne paraît plus émerveillé que Messalinus l'aveugle qui admire le poisson à gauche quand il est à droite. Véiento, non moins ardent, et tel qu'un fanatique pressé des aiguillons de Bellone, prononce cet oracle : « Prince, » voici le présage certain du triomphe le plus mémorable » et le plus éclatant : vous ferez quelque roi prisonnier, » ou bien Arviragus tombera du trône britannique. Le » monstre est étranger. Voyez-vous de quels dards son dos » est hérissé ! (1). » Et après avoir recueilli les voix, on décide de faire fabriquer un récipient *ad hoc* (2).

En réalité, Juvénal a voulu flétrir la bassesse de la flagornerie, mais il n'assimila point Véiento à Messalinus ; car, au cours de sa satire, il qualifie ce dernier d'assassin, *mortifer*, tandis qu'il se borne, pour Véiento, à cette épithète de malin, *prudens*, dont nous décorions Festus.

A Mauricus seul doit être attribuée la légende de *Véiento délateur*.

Continuant les traditions de Néron et de Domitien, le bon vieux Nerva entretint avec Véiento des relations fort amicales ; ce qui nous montre Véiento, non seulement habile, mais encore aimable (3). Mauricus, le plus intransigeant des sénateurs, profita d'une occasion quelconque pour témoigner sa désapprobation. A un repas du palais impérial, où Véiento occupait la place d'honneur, le prince mit sur le tapis la question suivante : « Que pensez-vous » qu'il serait arrivé à Messalinus, s'il vivait encore ? » Et Mauricus, l'un des convives, de s'écrier, en fixant Véiento : « Il souperait avec nous. » L'impertinence signifiait uniquement : « Puisque vous recevez à votre table un homme » taré, pourquoi n'en auriez-vous pas deux ? » C'est sur cette très vague anecdote qu'Aurélius Victor a bâti son

(1) « Ce qui annonçait, selon Veiento, que les ennemis de Domitien seraient percés de flèches. » (Dusaulx).

(2) *Sat.*, 4. Rhombus.

(3) Ce qui ne l'empêcha pas d'être trompé par sa femme Hippia de la façon la plus contrariante. Hippia lui préféra, *parce que gladiateur*, un homme vieux, manchot, difforme, couture de boutons, etc., et plantant là mari et enfants, s'enfuit en Egypte avec son amant. Juvénal, *Sat.*, 6 (Mulieres).

histoire très précise, en imaginant, à défaut de documents, des délations tellement occultes qu'aucun contemporain ne les soupçonna.

Que devinrent Régulus, Messalinus, Carus, Massa, Véiento ?

Après avoir continué sans encombre à parler, à voter au Sénat, à plaider à la Basilique, Régulus s'éteignit, au second siècle, dans son lit capitonné.

Messalinus, ce Tristan l'Ermite d'un autre Louis XI, précéda son compère dans la tombe, n'emportant qu'un regret : manquer le cinquième acte du mélodrame de la Terreur.

La réaction n'inquiéta pas Carus qui disparaît de l'histoire (1).

Massa finit vraisemblablement en exil où Domitien lui-même l'avait envoyé pour ses concussions de Bétique.

Ainsi que nous le vîmes, Véiento bénéficia du nouveau régime à l'égal d'un Parthénius. L'amitié de Nerva le consola du dédain de ses collègues, et Trajan, fils respectueux, dut partager les sentiments de son père adoptif.

Quant aux seigneurs de moindre importance, ils expièrent comme après 1793, comme après .... (ne parlons pas d'événements encore trop rapprochés), tant leurs propres péchés que les assassinats des grands chefs (2).

Nerva ébaucha, de sa main sénile, une première épuration. Son successeur liquida l'arriéré des petits, non en juge, mais en soldat, comme nous l'apprennent, en dépit de leur auteur, ces récits du *Panégyrique* :

---

(1) Notons que Suétone si précis ne parle pas du soi-disant délateur.

(2) « La satisfaction donnée aux honnêtes gens fut bien d'être complète. Les délateurs qui furent alors punis n'étaient pas les plus connus et les plus coupables. On s'était contenté de frapper les plus inférieurs, ceux qui n'avaient exercé leur industrie que dans les rangs inférieurs de la société, ceux qui s'étant aussi un peu tard de ce métier du crime, n'avaient pas encore eu le temps de devenir riches quand il fut brusquement supprimé. On les fit payer pour tous les autres. Quant à ceux qui s'étaient enrichis, qui avaient occupé des fonctions publiques, qui s'étaient fait des appuis et des obligés, ils conservèrent leur fortune et quelquefois leur crédit. » Boissier, *l'Opposition sous les Césars*).

« O César ! Déjà pacificateur du camp, vous avez pacifié le forum. Rien n'a été plus agréable, rien n'a été plus digne de votre siècle, que de voir, du haut de nos sièges, les délateurs, le cou renversé et la tête en arrière, montrant leur tête hideuse. Nous reconnaissions leurs traits, nous jouissions, lorsque ces pervers, victimes expiatoires des publiques alarmes, marchaient sur le sang des criminels, à des supplices plus lents, et à des peines plus affreuses. Jetés sur des navires réunis à la hâte, ils ont été livrés à la merci des tempêtes. Qu'ils partent ! qu'ils fuient ces terres désolées par leurs calomnies ! et si les flots et les orages en laissent arriver jusqu'aux rochers de l'exil, qu'ils y habitent d'âpres solitudes et des côtes inhospitalières ; qu'ils y traînent une vie dure et tourmentée de soucis, qu'ils pleurent en voyant derrière eux le genre humain tranquille et rassuré !

Spectacle mémorable ! une flotte chargée de délateurs est abandonnée aux vents ; elle est forcée de déployer ses voiles aux tempêtes, et de suivre les flots irrités sur tous les écueils où ils la porteront. On aime à contempler ces navires dispersés dès la sortie du port, et à remercier le prince, au bord même de la mer, d'avoir concilié la justice avec sa clémence en confiant aux dieux de la mer la vengeance de la terre et des hommes. On connut alors ce que peut la différence des temps, quand on vit le crime enchaîné sur ces mêmes rochers où autrefois languissait l'innocence, et ces îles, naguère peuplées de sénateurs bannis, se remplir maintenant de la foule des délateurs. »

C'est ainsi que recouvrant son âme romaine (1) des combats de gladiateurs (2), le doux Pline (3) a dansé devant les prières, devant les sanglots, devant les agonies, la danse du Canaque qui scalpe le vaincu.

---

(1) « .... Vinicius était trop romain pour souffrir de la douleur d'autrui... » (Henri Sienkiewicz, *Quo vadis* ?)

(2) Suivant M. Giuseppe de Bersa *Les Idées morales de Pline le Jeune*, Zara, 1895 : si Pline ne proteste pas contre les combats de gladiateurs, du moins il ne manifeste jamais aucune joie devant cette *Ecole de l'héroïsme*, comme disaient les vieux Romains. (Cf., notre tome III, page 489 et note 2).

(3) Dans sa brochure aussi remarquable par les détails qu'erronée par le point de départ, M. de Bersa fait du doux Pline un stoïcien (qui l'eût cru ?) un stoïcien, il est vrai, qui n'admet pas la prédominance exclusive de la raison, qui pleure ses amis, se comporte dans la maladie comme un homme d'un autre « âge », traite humainement ses esclaves, pratique la bienfaisance, et « pèche contre les bonnes mœurs » en écrivant des grivoiseries.

* * *

Les Avocats.

« Sous les derniers Césars, le barreau romain était dans une profonde décadence : c'en était fait du beau rôle qu'avait joué le *patronat* antique. Pour être avocat, il n'était plus besoin de la science du droit, des ressources de la rhétorique ; la considération gagnée par une vie d'honneur était moins nécessaire encore. Il suffisait de poumons solides et d'une effronterie diffuse à déconcerter. Voyez Vatinius : hier il était boulanger ; aujourd'hui voici qu'il plaide. Voyez Attalus : hier il conduisait des mules ; aujourd'hui il gagne des causes. Et Cipérus ? il a quitté son four de boulanger ; le voilà qui réussit au barreau. N'a-t-il pas une voix qui sonne comme une trompette ? le vit-on jamais suer ou cracher pendant un plaidoyer ? — D'autres, au contraire, sont tout enfarinés de littérature. Ils sortent des écoles des rhéteurs, ne leur demandez pas d'étudier les procès, de tâcher d'avoir la connaissance des hommes, de savoir lire dans les âmes, d'en appeler aux idées de droit, de justice éternelle : de tout cela, ils n'ont souci ; vrais acrobates de l'éloquence, dont on pouvait, nous dit Tacite, chanter et danser les discours. « Tu es un escroc », dit-on à Pédius. Et que répond Pédius ? — Il oppose à l'accusation des antithèses admirablement balancées, et des métaphores tout-battant neuves. — Quintilien résumait les défauts du barreau à cette époque par deux mots grecs : ἀτεχνία κατατεχνία (ignorance et frivolité). Le jugement est complet et définitif (1). »

Nous avons noté comme un dernier vestige de leur barbarie séculaire que les Romains se laissèrent toujours conduire par la parole ; ainsi s'explique l'influence des délateurs, l'éloquence, sauf exceptions, s'étant réfugiée dans la délation ; et Tacite le reconnaît quand il fait figurer, en première ligne, parmi les causes de leurs succès, le talent

(1) Pellisson, *Les Romains*... .

des accusateurs : *Accusatorum ingenia, et opes et exercita malis artibus potentia timebantur* (1).

Toutefois, suivant Pline, les exceptions auraient été nombreuses (2) à son époque. Il faut le croire sur son affirmation (3), car la plupart de ces grands avocats ne nous sont connus que par lui et l'injure du temps nous a privés des chefs-d'œuvre (4) qui purent être édités.

Dans les causes civiles ou criminelles débattues hors du Sénat, nous rencontrons vingt-un avocats se répartissant en deux groupes à peu près égaux : douze sont des hommes arrivés, neuf des débutants qui cherchent encore la clientèle.

En les passant en revue alphabétiquement, nous signalerons les premiers par la lettre A (arrivé), les seconds par l'initiale D (débutant).

Calvisius Népos (D) « actif, disert, et droit. » Voir *Les Protégés*.

C. Cæcilius Strabon (A) « *nominatus inter Arvales* : » a. 101, 105 (5) » opina pour le fisc dans l'affaire d'Egnatius Marcellinus. Consul désigné en 104, fut, à cette date, l'adversaire de Pline dans l'affaire Corellia.

---

(1) I. *Hist.*, l. IV, 44. II. « Les orateurs en renom de cette époque, c'étaient les délateurs. Eux seuls avaient la parole ; l'accusé ne prenait plus guère la peine de se défendre. C'était donc l'éloquence des délateurs qui transportait toute cette jeunesse éprise de beau langage ; elle lisait avec passion leurs discours, elle en retenait et en répétait les plus beaux passages, elle en admirait les traits hardis et les insinuations adroites. » (Boissier, l'*Opposition sous les Césars*).

(2) Mais, tout au moins, suivant M. Pichon, les rangs des avocats sont trop clairsemés pour permettre une lutte égale : « Les avocats sont trop peu » nombreux pour contre-balancer la réputation des délateurs. » (R. Pichon, p. 459).

(3) A moins d'accueillir cette très fine et très vraisemblable hypothèse de M. Pellisson (*Rome sous Trajan*) : « Pline se croit le premier orateur de son temps — et n'a sans doute pas tort, — aussi souhaiterait-il ne pas devoir sa primauté à la médiocrité de ceux qui l'entourent. Les éloges ne lui coûtent guère, car il compte qu'ils lui rapporteront. »

(4) — Voici le jugement d'ensemble que M. Michaut porte sur ces chefs-d'œuvre : « Il n'y a plus guère d'éloquence judiciaire : les tribunaux mieux » organisés, mieux composés, moins sensibles aux prestiges des mots, moins » accessibles aux passions dont joue l'orateur, rendent peut-être une jus- » tice plus juste ; mais, sauf en de rares circonstances, les défenseurs n'y » sont plus que des avoués. » (*Le Génie latin*, 1900, Fontemoing).

(5) Henzen, *Arv.*, p. 58.

Cornélius Minucianus (D) (1), l'honneur de la Transpadanie : millionnaire, lettré, avocat, juge. Et quel avocat ! *fortissimus advocatus*. Et quel juge ! *rectissimus judex*.

Crémutius Ruson (D) « de noble naissance et de très » rares dispositions », débute au palais vers 107 ; Pline n'accepte l'affaire de Triarius qu'à la condition de plaider avec lui (2).

Erucius Clarus (A) « personnage d'éminentes vertus, antique, disert, et très versé dans la pratique du barreau où il plaide avec autant de droiture que de fermeté et de discrétion. »

C. Fannius (A) « élégant et disert, naturellement péné- » trant, d'expérience consommée, ne reculant jamais » devant la vérité. » Pline « prenait volontiers ses avis (3). »

Hérennius Sénécion (A), réputé pour son esprit, se charge, sous Domitien, de défendre Licinianus accusé d'inceste avec une Vestale. Son client faisant défaut, il borne sa plaidoirie à sept mots : *Ex advocato nuntius factus sum ; Licinianus recessit*. Retourne la célèbre définition que Caton avait donnée de l'orateur et applique à Régulus sa nouvelle formule : *Orator est vir malus dicendi imperitus*. Voir *Les Protecteurs*.

Julius Africanus (D), quatrième du nom. Voici sa filiation :

1° Julius Africanus, l'un des familiers de Séjan, fut compris, après la disgrâce de son ami, dans les hécatombes sénatoriales. Il était originaire de Saintonge : *e Santonis, gallica civitate* (4).

2° Julius Africanus, fils du précédent, qui, d'abord habita la Saintonge, puis vint se fixer à Rome comme avocat, fut en 59 commissionné par ses compatriotes (ainsi seront

---

(1) Malgré les compliments de Pline, nous le classons parmi les debutants, parce qu'il n'avait point encore fait son service militaire à l'époque même où il était qualifié de *fortissimus advocatus*.

(2) Voir t. Ier, p. 603-604, *La Vie oratoire* (Les Plaidoyers).

(3) Voir t. III, p. 145-146.

(4) Tacite, *Ann.*, l. VI, 7.

commissionnés les panégyristes du IVe siècle) (1) pour envoyer à Néron, après le meurtre d'Agrippine, l'Adresse de ses provinces de Gaule. On jugea cette phrase une trouvaille géniale : « Vos Gaules vous supplient, César, de » supporter votre bonheur avec résignation (2). » Quintilien a tracé ce parallèle entre Domitius Afer et Julius Africanus : « Le premier est à préférer pour l'art et les qualités du style en général ; je n'hésite pas à le mettre sur la » ligne des anciens. Le second a plus de mouvement, » mais il est trop recherché dans le choix des mots ; sa » composition fatigue par des longueurs et il est trop pro- » digue de métaphores (3). » L'exactitude de ce jugement sur Africanus nous est attestée par une anecdote de Pline : « Passiénus Crispus (4) dit, après avoir entendu plaider » Julius Africanus : *Bien, fort bien, en vérité, mais pour- » quoi si bien ?* »

3° Julius Africanus, fils du précédent, n'a laissé aucune trace dans l'histoire.

4° Julius Africanus, avocat comme son grand-père, avait « plus de talent que d'adresse. » Il plaida en 103 dans un procès en revision (affaire des affranchis accusés de faux et d'empoisonnement) contre Pline qui le terrassa.

P. Métilius Sabinus Népos (A) *vir gravissimus, doctissimus, disertissimus.*

Nératius Priscus (D). Encore simple avocat, fut chargé par Pline, sous Domitien, de l'affaire Crescens c. Maxime (5). Voir *Les Emules*.

Numidius (6) *Quadratus* (D).

Pline a peint son portrait en pied (7).

---

(1) Voir t. III, notamment p. 461, 470.

(2) Quintilien, *Institut. orat.*, l. VIII.

(3) *Institut. orat.*, l. X.

(4) Petit-fils d'avocat, fils de consul, avocat lui-même, d'abord marié à Domitia, tante de Néron, puis à Agrippine (deuxièmes noces), mère de Néron, consul ordinaire en 44, empoisonné sous Claude ; Néron hérita de sa fortune qui était considérable. Sénèque a vanté la finesse de son esprit.

(5) Voir t. III, p. 132 et suiv.

(6) Sic Catanæus, Henri Estienne, etc., ou Keil, *Ummidius*. Alde lit Tummidius (l. VI, 11) et Numidia (l. VII, 24).

(7) On verra que si Pline encense ridiculement Quadratus, il représente

Lettre à Geminius.

« Numidia Quadratilla vient de décéder à l'âge d'un peu moins de quatre-vingts ans. Jusqu'à sa dernière maladie, elle avait conservé sa verdeur et même un corps plus trapu (1) et plus robuste que la femme du monde en général (2). Elle est décédée laissant un testament des plus honorables. Ses héritiers sont : sa petite-fille pour deux tiers, son petit-fils pour un tiers. Je connais peu la petite-fille. Quant au petit-fils, je le chéris très étroitement. C'est un jeune homme rare. Il mérite qu'on n'abandonne point, à ceux qui lui tiennent par le sang, le privilège de l'aimer comme un parent. D'abord, quoique d'une beauté remarquable, il a échappé, durant son enfance et durant sa jeunesse, à tous les malins propos (3). Marié à vingt-quatre ans, il serait père si la divinité y eût consenti (4). Dans la société d'une aïeule frivole (5), il a vécu avec le plus grand sérieux et cependant avec le plus grand respect. Celle-ci avait des pantomimes, et s'attachait à eux plus passionnément qu'il ne conviendrait à une patricienne. Quadratus ne les regardait jouer ni sur le théâtre, ni dans la maison ; elle ne l'exigeait pas, d'ailleurs. Elle-même me dit en me recommandant les études de son petit-

---

(ou à peu près) sa grand'mère qui vient de décéder sous les traits d'une vieille folle. C'est donc la une de ces lettres qui ne purent être publiées aussitôt rédaction.

(1) *Compacto corpore et robusto.* — Pour l'explication de *compacto*, M. Moritz Doring renvoie à Suetone, *Vespasien*, 20, et à Columelle, VI, 1. Suétone dit de Vespasien : *fuit.... compactis firmisque membris*, et Columelle, des bœufs : *Parandi sunt..... cruribus compactis ac rectis.* Le sens de *compactus* flotte entre *ramassé*, *trapu* (Lebaigue) ; *épais* (de Golbéry) ; *ferme* (de Sacy, Du Bois, Pessonneaux) ; *solide* (Cabaret-Dupaty).

(2) Ce qui revient à dire que cette patricienne était de médiocre distinction.

(3) « Pour commenter ces lignes, on peut se reporter à ce que dit Cicéron au sujet de Cœlius. *Or. pro. Cœl*, V » (Ernesti). — Aujourd'hui où l'on dit tant de mal de nos mœurs, on ne se représente pas qu'écrire d'un jeune homme ou d'une jeune fille de l'élite sociale : « Il n'a jamais été παιδεραστής; ou Elle n'a jamais fait parler d'elle » puisse constituer un compliment.

(4) Encore un compliment que nous n'avons point fait entrer dans notre vocabulaire. Ce jeune homme est tellement exceptionnel que, le cas échéant, il accepterait la paternité. Pauvre aristocratie, vouée à une disparition prochaine, que celle qui ne veut pas (voir l. IV, 15), ou ne peut pas (voir passim) avoir d'enfants !

(5) *Avae delicatæ.* — M. Moritz Doring joint ce commentaire : « Elle jouait » au bel esprit et à la grande dame. Elle aimait à recevoir les artistes chez » elle comme il appert de ce qui suit. *Delicatus* a donc ici le même sens » qu'*elegans*. Depuis Auguste (nous n'avons pas changé), l'éclat produit par » les acteurs était le sujet favori des conversations ; on y échappait rare- » ment dans la société des dames et des dandys de ce temps. La chronique

fils (1), que le désœuvrement, dans lequel vivait une femme, lui avait donné l'habitude de se distraire au jeu d'échecs, l'habitude de regarder les pantomimes, mais qu'elle ne faisait ni l'un ni l'autre sans avoir préalablement renvoyé son petit-fils à ses études. Elle agissait ainsi, me semble-t-il, autant par respect que par amour pour lui. Je vais vous étonner, après avoir été étonné moi-même (2). Aux derniers jeux sacerdotaux, il y eut une représentation de pantomimes (3). Comme nous sortions ensemble du théâtre, Quadratus me dit : « Savez-vous que je » vois aujourd'hui pour la première fois danser l'affranchi de » mon aïeule ! » Voilà le petit-fils. Voici par contre (ô ciel) la conduite d'hommes, sans le moindre lien de parenté, qui voulaient rendre honneur à Quadratilla. Honneur ! Je rougis de prononcer ici ce mot. Pour la flatter, ils couraient par tout le théâtre, exultaient, applaudissaient, s'émerveillaient, puis s'en

---

» scandaleuse racontait volontiers ce qui se passait dans les coulisses ou se » produisaient maints scandales. » A ce commentaire, nous ferons trois objections : 1° Rien n'indique que Quadratilla jouât au bel-esprit ; 2° Patricienne authentique, Quadratilla n'avait pas à jouer et ne jouait pas à la *grande dame* ; 3° *Delicata* est insuffisamment traduit par *elegans*. M. de Sacy allait trop loin en disant *voluptueuse* ; M. Pessonneaux n'allait pas assez loin en disant *peu rigide*. Avec *amie des plaisirs* (ou frivole), M. J. Pierrot nous paraît avoir donné la note véritable. Ajoutons, pour finir, que M. Doring voit un milieu d'artistes, là où il n'y a que des pitres et des baladins, plus le jeu d'échecs, plus (et surtout) le désœuvrement.

(1) Pline (on le constate) ne pénètre dans ce noble intérieur qu'au titre littéraire. Il ne connaît la jeune fille que de vue, et ne se lia avec le jeune homme qu'au barreau.

(2) *Miraberis et ego miratus sum*. M. Pessonneaux pense que la phrase vise ce que Pline vient de dire. Nous croyons, avec de Sacy, qu'elle concerne ce qui va suivre.

(3) M. Friedlænder indique la cause du succès, toujours croissant, de ces pantomimes (*fabulæ saltiçæ*) introduites à Rome, a. U. C. 732 ou 733 : « Le » caractère généralement intelligible de ces représentations, même pour » ceux qui ne connaissaient ni le latin, ni le grec, ne fut peut-être pas précisément à Rome, avec sa population formée d'un ramassis de gens de » tous pays, ce qui contribua le moins à procurer à ce genre l'accès de la » scène et bientôt la domination de celle-ci. » Par l'indulgence sur le chapitre des amusements nationaux, Pline, quoique très intellectuel, est demeuré Romain. Alors que l'intellectualité grecque (voir Zozime, *Panthéon littéraire* Paris, 1843, p. 654) attribue tous les dérèglements et tous les malheurs de l'Empire à l'introduction des pantomimes « dont on n'avait jamais entendu parler avant Auguste. » Pline se contente personnellement (tout en louant le rigorisme de Quadratus) de juger ce plaisir peu aristocratique : *Habebat illa (Quadratilla) pantomimos fovebatque effusius quam principi feminæ convenit*. De même il passe aux autres (l. IX, 17), les *scurræ, cinædi, moriones* dont il ne veut pas chez lui, etc., etc. Par contre, il se montre (l. IV, 22) aussi *vieux-Romain* que son oncle qui fait peser, notamment, sur la gymnastique grecque (l. XXIX, 8) la démoralisation générale (*imperii mores*). — (Voir sur la différence dans les idées des Grecs et des Romains en matière de plaisirs tout le livre VI de M. Friedlænder).

allaient répéter à Sa Seigneurie chaque geste des pantomimes, chaque air de l'orchestre (1). A titre de gratifications pour ces services théâtraux (2), ils recevront maintenant quelques très menus legs de la main d'un héritier qui ne les regardait pas jouer. Je vous donne ces détails (3), parce que vous écoutez volontiers les nouvelles, parce que de plus j'éprouve un plaisir à renouveler, en écrivant, la joie que j'avais ressentie. Car je me réjouis du sentiment de famille manifesté par la défunte, de l'honneur rendu à un jeune homme excellent. Ce m'est encore un bonheur de constater que la maison de C. Cassius, le chef et le fondateur de l'école cassienne, appartiendra à un propriétaire qui ne lui cède en rien (4). Mon cher Quadratus la remplira dignement (5). Il lui rendra son antique dignité, sa célébrité et sa gloire, puisqu'on verra sortir un orateur éminent d'où sortit un éminent jurisconsulte. »

Quadratus commença à plaider sous Trajan (6), et Pline, qu'il prit comme modèle (7), lui indiqua, sur sa demande, les causes dont il devait se charger (8).

---

(1) « Louer et imiter les bouffons de Quadratilla était un moyen de la flatter et de lui plaire. Lucien parle aussi (*de Merc. conduct*) du crime de ne pas applaudir l'esclave qui dansait. Ce genre de flagornerie ne s'est pas perdu : seulement il a pris d'autres formes. Ça été quelquefois un crime parmi nous de ne pas vanter le cheval, le château, le cuisinier d'un homme riche. » (J. Pierrot).

(2) *Theatralis operæ corollarium.* — « A bon droit, Pline joint le mot *corollarium* à *theatrali opera*. Varron (l. L, page 42, 2) nous apprend, en effet, que *corollarium* tire son origine des petites couronnes (*corollæ*) qu'on donnait habituellement sur la scène aux acteurs applaudis. » (Gesner). — Catanæus l'avait déjà dit.

(3) Le texte de Schaeffer : *Quorsum hæc ? Quia soles....* dégageait mieux la pensée, mais Catanæus, Henri Estienne, Cortius, Boxhorn, Lallemand, Weise, Moritz Döring, Keil lisent : *Hæc quia soles* et Alde : *Hæc scripsi quia soles....*

(4) « C. Cassius Longinus, consul sous Tibère, gouverneur d'Asie sous Caligula et de Syrie sous Claude, fut exilé par Néron et rappelé par Vespasien. Sous Auguste, il se forma plusieurs écoles de jurisconsultes qui avaient pour chefs *M. Anstistius Labeo et C. Atéius Capito*. Cassius fut le successeur de ce dernier et donna son nom à l'école dont il accrut la gloire. » (J. Pierrot). — Placer sur la même ligne un avocat stagiaire comme Quadratus, et un jurisconsulte comme Cassius, cela dépasse la mesure de la flatterie..... et du bon sens.

(5) *Implebit ut decebit.* — Rejetée par Alde, Lallemand, Schaeffer, Moritz Döring, Weise, Keil, cette version de Catanæus, Henri Estienne, Boxhorn, paraît plus naturelle que *implebit et decebit*.

(6) M. Mommsen, se basant sur la lettre, l. IX, 13, fait cette juste remarque, qu'en 97 Quadratus était encore trop jeune pour faire partie du Sénat.

(7) Voir t. III, p. 139, 140.

(8) Voir *La Vie oratoire* (Le Talent).

Suivant M. Mommsen (Index Keil), il aurait épousé la sœur de Marc-Aurèle (1). Il fut consul suffectus en 118, puis tomba en disgrâce et Adrien « le poursuivit avec acharne- » ment (2). »

Cn. Pedanius Salinator (D), de race patricienne, comme Quadratus, commença comme lui à plaider sous Trajan, en prenant Pline pour modèle (3). Il épousa, vers 106, la fille de Servianus (4). Très flatté de ses relations avec un si noble personnage, Pline écrivit, après les fiançailles, au beau-père *designatus*, dans les termes d'un ami qui proposerait un gendre (5).

Lettre à Servianus.

« Je me réjouis et me félicite (6) que vous destiniez votre fille à Fuscus Salinator. Maison patricienne, père très haut placé (7), mère digne de semblable éloge : voilà pour sa famille (8). Quant à lui, intellectuel, lettré, même éloquent, c'est un enfant par la simplicité, un jeune homme par l'affabilité, un vieillard par la sagesse. La tendresse ne me trompe pas : je l'aime ardemment, sans doute (ainsi l'ont mérité les devoirs qu'il me rend, le respect qu'il me témoigne) ; je juge, cependant, et avec d'autant plus de perspicacité que j'aime davan-

---

(1) M. Mommsen renvoie à un passage de Capitolin (*Vie de M. Antonin*, 7). Nous observons que le texte de l'édition Panckoucke (mais est-il correct ?) ne s'accorderait pas avec cette indication, car on y lit : « ..... Il donna une partie des biens de sa mère à *Nummius* Quadratus, fils de sa sœur prédécédée. »

(2) *Numidium Quadratum.... graviter insequutus est.* (Spartien, *Vie d'Adrien*, 15). Nous ne possédons pas de renseignements sur la nature de ces persécutions.

(3) Voir t. III, p. 139, 140.

(4) Voir *Les Protecteurs*, t. I, p. 451 et suiv.

(5) C'est le pendant du portrait en pied de Quadratus.

(6) *Gaudeo et gratulor quod.* — Avec de légères variantes, de Sacy, J. Pierrot, Cabaret-Dupaty envoient les félicitations au beau-père ; mais le texte est formel. Pline les garde pour lui ; c'est l'un des côtés caractéristiques de cette lettre — extraordinaire (dans son début, du moins).

(7) *Honestissimus : honoribus auctus et decoratus.* — Le fiancé était le fils de ce Fuscus Salinator dont parle Pline, l. X, 19 ; K. 87, qui fut proconsul d'Asie entre 98 et 102 (Mommsen, Index Keil).

(8) Nous sommes contraint d'ajouter ces mots après avoir vainement tenté de rendre d'une façon intelligible le télégramme plinien : *Domus patricia, pater honestissimus, mater pari laude : ipse studiosus*, etc....

tage (1). En homme qui le connait à fond, je vous garantis un gendre tel que même en rêve on n'en saurait souhaiter un meilleur. Il lui reste à vous rendre le plus tôt possible grand-père d'enfants qui lui ressemblent (2). Heureux sera le jour où je pourrai prendre, dans vos bras, ses enfants, vos petits-enfants, comme mes enfants, comme mes petits-enfants, et les garder dans les miens presque à un titre égal (3) ! »

Après son mariage, Fuscus Salinator déserta le barreau pour vivre à la campagne. Semblable à tous les hommes d'action qui prennent prématurément leur retraite (4), il nous paraît dans son château quelque peu désorienté. Heureusement, Pline est là avec cette boussole, qu'utilisa Quadratus, et le châtelain reçoit un plan d'études pour combler les vides des journées interminables (5). Fuscus jugea sans doute trop flou un programme qui se bornait à dire « traduisez du grec en latin, ou du latin en grec ; écrivez » des vers ; lisez beaucoup, mais peu de livres », sans indiquer les traductions à faire, sans proposer un sujet poétique (6), sans même donner les titres de ces ouvrages auxquels s'appliquait la devise : *Multum legendum, non multa*. Il chercha un renseignement plus net, un emploi

---

(1) Nous retrouvons à peu près la même pensée (très familière à Pline) dans la lettre du 26 janvier 1714 de Fenelon à Lamotte : « Je viens de vous » lire, Monsieur, avec un vrai plaisir. L'inclination très forte dont je suis » prévenu pour l'auteur de la nouvelle *Iliade* m'a mis en défiance contre » moi-même. J'ai craint d'être partial en votre faveur, et je me suis livré à » une critique scrupuleuse contre vous : mais j'ai été contraint de vous » reconnaître tout entier dans un genre de poésie presque nouveau à votre » égard. »

(2) *Similium sui*. La version (*similimum sui*) constitue une faute évidente, malgré l'explication qu'en tente Catanæus.

(3) La fin, si pleine de cœur, fait pardonner au commencement le ridicule de ses certificats.

(4) Bien entendu, comme tous ces retraites prématurés, Fuscus commença par se donner les simples allures d'un fonctionnaire en disponibilité ; aussi Pline a-t-il pu écrire (l. VII, 19) : « Je sais que votre étude principale est » l'éloquence du barreau », mais la phrase est placée assez loin dans la lettre pour permettre de comprendre que Pline ne se fait point d'illusions sur la nature de ce congé : d'autant que nous lisons à la première ligne : *Quæris quemadmodum in secessu, quo jamdiu frueris, putem te studere oportere.*

(5) Voir *Les Sévérités de Joubert*.

(6) Comme à Caninius, l. IX, 33.

plus facile de son désœuvrement, et, puisque Pline ne s'ennuyait jamais hors de Rome, il lui demanda comment il employait son temps, jusqu'à l'heure lointaine du coucher, l'été en Toscane, l'hiver à Laurente. Il fut documenté minute par minute (1).

En 118, la même année où Quadratus fut consul suffectus, nous le retrouvons consul ordinaire et père de famille. Puis, la disgrâce habituelle, et en 136, Adrien fait égorger le fils de Fuscus avec son aïeul Servianus (2).

Pompéius Falco (3) (A) s'inquiète de savoir s'il doit continuer à plaider *causas agere*, pendant son tribunat (4). Et Pline lui répond qu'une telle grandeur ne se concilie pas avec la Basilique. (Voir *Les Emules*).

Pompéius Saturninus (A), l'un des Aigles du barreau : « plaidoiries impétueuses et ardentes; qu'il prépare ou » qu'il improvise, sa parole a la même correction et la » même élégance. Que les pensées sont nombreuses ! » Qu'elles sont bien à leur place ! Avec quelle gravité et » quel éclat se déroule la phrase ! Que la langue est so- » nore et moulée sur l'antique ! Charmé à l'audition qui » entraîne comme un torrent, on éprouve à la lecture une » jouissance identique (5). »

Régulus (A) déjà orateur, déjà délateur, est de plus un avocat. Comment parlait-il ? Très bien, répondait Tacite (6). Très mal, répondait Pline. Pline nous paraîtrait suspect,

---

(1) Voir *La Vie littéraire* de Stuliosisme), et t. III, p. 278.

(2) I. La date de la naissance de ce jeune homme est fixée par M. Mommsen sur un renseignement de Dion, 69, 17, qui dit que le petit-fils de Servianus était, en 136, dans sa dix-huitième année. II. Spartien (*Vie d'Adrien*, 23) ne parle pas de ce meurtre, mais écrit : « Fuscus (le père de la victime) *espérait l'Empire, que lui annonçaient des présages et des prodiges : Adrien le prit en aversion.* »

(3) Voir sur les noms complets de ce personnage, t. III, p. 12, note 4.

(4) Il dut être tribun, passe la trentaine, ce qui nous permet de le classer, quoique beaucoup plus jeune que Pline, parmi les hommes arrivés.

(5) Voir t. Ier, p. 124.

(6) Dans le Dialogue des Orateurs, 15, Aper dit à Vipstanus Messala : « .... Souvent je vous ai entendu répéter, oubliant votre éloquence et celle de votre frère.... » Juste-Lipse se reportant à *Hist.*, IV, 42, estime qu'il ne peut s'agir que de Régulus.

parce qu'il juge un ennemi intime. Mais son témoignage s'appuie, d'une part, sur la déclaration concordante d'Hérennius Sénécion, *vir malus, dicendi imperitus*, et, d'autre part, sur un exposé de preuves, — preuves qui doivent d'autant plus fixer notre attention que le biographe omet généralement de justifier ses dires soit qu'il s'agisse d'un lettré, soit qu'il s'agisse d'un avocat.

« Pline le Jeune conservait l'usage des divisions pratiquées par Cicéron et condamnées par la nouvelle école. Il maintenait l'utilité de l'exorde, de la division, de la confirmation entourée de preuves qui s'appliquent à chacun des points en litige et couronnait son discours par la péroraison habituelle. Régulus, en disciple de Cassius Sévérus et de Marcus Aper, avait une théorie toute différente (1). » D'abord, Régulus se moquait du cicéronianisme de son confrère : il commença un jour sa plaidoirie par ces mots : *Satrius et cet orateur qui, dégoûté de l'éloquence de notre siècle, se pique d'imiter Cicéron....* ; puis, en termes saisissants, il opposait son genre de talent à celui de Pline le Jeune : « Vous vous imaginez qu'il faut tout faire valoir » dans une cause ! Moi, je prends aussitôt mon ennemi à » la gorge et je l'étrangle. » Avec un pareil exposé de principes, on devrait croire qu'il était bref, puisqu'une fois l'ennemi étranglé, il ne lui restait qu'à s'asseoir. Néanmoins, il réclamait pour ses plaidoiries un temps illimité : *libera tempora petebat*. Une conclusion s'impose : l'étrangleur ne découvrait pas très vite l'objet de son attaque, et Pline était fondé à répliquer : « Ne pourrait-il pas arriver » que vous prissiez quelquefois le genou, la jambe, ou » même le talon pour la gorge ? » S'adressant au théoricien, l'homme du monde employait un point d'interrogation courtois ; s'adressant à Tacite, le spectateur affirme que Régulus : *premit sane quod elegit, sed in eligendo frequenter errat*. On sent qu'il a raison ; on le sent encore

(1) Cucheval.

quand il dit : « Régulus est léger » ; on le sent encore quand il ajoute : « Régulus n'a ni imagination ni mémoire (*tardissima inventio, memoria nulla*), car toute cette éloquence était une éloquence écrite, et nous accueillerons volontiers ce portrait au picrate : « poitrine faible, air » gauche, langue épaisse », puisque Régulus ne pouvait dire un mot sans pâlir et trembler. Enfin l'épistolier nous fournit des détails caractéristiques qui nous montrent, sous les traits d'un grotesque, ce brouillon, cet extravagant qui « fait toujours ce qu'il ne faut pas faire. » Superstitieux comme un joueur de Monaco, l'avocat se couvre d'un emplâtre porte-veine, l'œil droit quand il plaide pour le demandeur, l'œil gauche quand il plaide pour le défendeur (1) !

Cependant Régulus avait des clients, et nombreux ! Pline le reconnait : *Il s'est fait un renom d'orateur*, et l'explique : *Tout son mérite consiste dans un esprit insensé. A cette folie même et à l'impudence, il faut attribuer son succès.*

Il ne suffit pas d'être fou et impudent pour acquérir une clientèle, le jugement contient donc ici des lacunes ; nous les comblerons avec son auteur. I. Régulus montrait de l'a-propos, en dépit de son *hæsitans lingua*, de sa *tardissima inventio*, de sa *memoria nulla*, ainsi qu'en témoigne l'insidieuse question trois fois répétée dans le procès Arionilla : *Que pensez-vous de Modestus?* II. Son *ingenium* n'était pas toujours *insanum*, comme le prouvent et cette fine critique du confrère : *Cet orateur qui, dégoûté de l'éloquence de notre siècle, se pique d'imiter Cicéron*, et ce libelle, mélange de vérités profondes et de calomnies per-

(1) Les voyages caracteristiques de l'emplâtre donnent raison à l'épistolier qui attribue ces extravagances à la superstition. Nous ne saurions donc admettre la version et le blâme de M. Cucheval : « Sans doute Régulus, après s'être fatigué la vue à lire les dossiers de ses clients, était obligé de soigner ses yeux. L'honnête Pline ne songe pas à cette explication si simple ; égaré par ses rancunes, il se fait l'écho d'imputations malveillantes et qui touchent au ridicule. »

fides contre la mémoire de Rusticus Arulénus : *Stoicorum simia ; vitellium vicatrice stigmosus.* III. Ayant une haute idée de sa profession (*habens studiis honorem*), l'avocat délateur travaillait beaucoup, et prenait avec tant de chaleur les intérêts confiés qu'il ne plaidait jamais sans faire ses dévotions en vue de la réussite.

Fait étrange : Pline, qui haïssait et méprisait ce Régulus, consentait à plaider avec lui pour le même client. Nous ne nous représentons pas un avocat moderne, de haute honorabilité, et de sérieux talent, consentant à partager un dossier avec un pitre notoirement taré. Fait plus étrange encore : Pline regretta la mort du bandit dont chaque jour il demandait la tête. Voici la clef de ce double mystère telle qu'Arrianus Maturius la reçut de l'épistolier... après le décès de Régulus : « Il avait une coutume fort » agréable pour ceux qui plaidaient dans la même cause ; » il réclamait toute latitude pour parler et savait quêter » des auditeurs. Qu'il est agréable, en effet, de garder la » parole autant qu'on veut, sous la responsabilité du voi- » sin, et de discourir à l'aise devant un auditoire rassem- » blé par un autre, tout en feignant d'être surpris ! » On n'est pas plus candidement naïf ; nous attendons les larmes ; elles arrivent, elles sont arrivées : « Au tribunal, » je me prends souvent à chercher Régulus. Je sens un » vide, car depuis qu'il n'est plus là, cette jurisprudence » inflexible s'est établie : ne donner, ne solliciter qu'une » ou deux clepsydres et fréquemment qu'une demie ! Où » es-tu, Régulus, toi qui obtenais de tous les juges d'ac- » corder à l'intrigue ce que si peu d'entre eux accordent à » leur conscience (1) ? »

---

1. *O Regule qui ambitione ab omnibus obtinebas quod fori paucissimi præstant !* — MM. J. Pierrot, Pessonneaux et Waltz traduisent *ambitio* par *intrigue* dont de Sacy, avec le mot *brigues* donnant l'équivalent, un peu démodé. Ce sens ne nous paraît pas douteux. Cependant MM. Church et Brodribb voient ici *pertinacious cunning* en joignant ce commentaire : « On ne saurait trouver un équivalent anglais. *Ambitio* indique une sorte d'empressement du *moi* inquiet. » — En ce qui concerne *fides* : si M. Pessonneaux l'applique à *l'avocat*, MM. de Sacy (*obligations de leurs charges*),

Satrius Rufus (A). Une simple silhouette de ce votant du *Marais* dans le débat Certus. Il plaida un jour avec Pline contre Régulus au tribunal des Centumvirs, et ne se piquait pas d'être cicéronien.

Suétone (D) (1). — Suétone, le plus superstitieux des Romains (2) (ce qui n'est pas peu dire), a eu un cauchemar pendant son sommeil. Convaincu que, devant plaider le lendemain, il perdra son procès, il demande à Pline de vouloir bien obtenir la remise jusqu'à meilleure digestion. Le sollicité discute, pèse le pour et le contre, passe en revue sa jurisprudence personnelle des mauvais rêves, et finalement se met à la disposition de son ami.

Lettre à Suétone.

« Vous m'écrivez qu'épouvanté par un songe, vous craignez pour votre plaidoirie un accident fâcheux. Vous me priez de demander une remise et de faire reporter l'affaire, sinon à quelques jours, du moins à la prochaine audience. La chose est difficile, mais j'essaierai.

Car le songe est aussi l'envoi de Jupiter (3).

Cependant il importe de savoir si, d'habitude, l'événement est ou non conforme à votre songe. Si je m'en référais à un songe personnel, celui que vous craignez semblerait pro-

---

J. Pierrot (*devoir*), Waltz (*requête*) envisagent uniformément *le juge*. Quant à la préférence de MM. Church et Brodribb, nous ne la distinguons pas très nettement : I. *Traduction*. « O Régulus, vous qui obtîntes de tous vos juges un privilège que très peu seulement accordent aux consciences sincères ! » II. *Commentaire* : « On ne saurait trouver un équivalent anglais. *Fides*, c'est une anxiété consciencieuse « todo full justice » à la cause en jugement. »

(1) Il débutait puisqu'il n'était pas en situation d'obtenir une simple remise. Aussi, M. Mommsen (qui donne à la lettre ci-après la date de 96) a-t-il écrit : « La lettre, l. I, 18, a tout l'air d'être adressée à un débutant du » barreau. »

(2) « Ces hommes romains ont du bon sens, même dans leurs superstitions. Ils avouent franchement leur trouble ; ils n'ont pas cette fausse honte de comédiens que nous portons en toute chose ; au contraire, ils ont, les uns pour les autres, un confiance entière, absolue ; ils *rougiraient de ces mensonges intimes* qui nous semblent, à nous autres, le comble de l'habileté et de la prudence. Ils se consultent facilement, simplement, les uns les autres, pour les plus grandes entreprises et pour les plus petites, pour une élégie ou pour l'achat d'une province. » (J. Janin).

(3) Hom. *Il.*, II, 63.

nostiquer une plaidoirie excellente. Je m'étais chargé de la cause de Julius Pastor. Dans mon sommeil, je crus voir ma belle-mère qui se roulait à mes genoux et me suppliait de ne point plaider. Or, j'étais tout jeune encore ; or, je devais plaider devant l'Assemblée plénière des Centumvirs : or, j'avais pour adversaires les personnages les plus puissants de Rome, et même les amis de César. Il suffirait d'une seule de ces considérations pour bouleverser l'esprit après un rêve aussi triste. Je plaidai cependant λογισάμενος (1) ceci :

Défendre sa patrie est le meilleur augure (2).

Car la parole donnée me paraissait la patrie, plus même que la patrie s'il y avait quelque chose au-dessus d'elle. Je réussis, et c'est cette plaidoirie qui m'ouvrit les oreilles des hommes, qui m'ouvrit la porte de la renommée (3). Examinez donc si, conformément à cet exemple, vous ne devez pas interpréter également votre songe dans le sens contraire, c'est-à-dire dans un sens favorable. Ou si vous estimez plus sûr de suivre le conseil de l'homme le plus prudent : « Dans le doute, abstiens-toi », écrivez-le-moi à nouveau. Je trouverai quelque biais et plaiderai votre cause de telle sorte que vous puissiez vous-même la plaider quand il vous plaira (4). Nos cas sont en effet différents, car une affaire centumvirale ne souffre aucune remise ; tandis que la vôtre (quoique malaisément) peut se remettre. »

Titius Ariston (A), *in toga negotiisque versatur, multos advocatione, plures in consilio juvat.*

Tuscilius Nominatus (A) est cet avocat, *in dicendo exercitatus*, dont l'indélicatesse scandalisa le barreau de Rome dans l'affaire des Vicentins, et qui se fit acquitter par le Sénat en pleurnichant comme l'écolier menacé d'un pensum (5).

Valérius Licinianus (A) « passait, avant de tomber au rang des rhéteurs, pour un des avocats les plus éloquents (6). »

---

(1) En envisageant.
(2) Hom., *Il.*, II, 243.
(3) Voir *Les Plaidoyers* t. I, p. 558, 561, 562.
(4) Le *biais*, et le *quand il vous plaira*, accordant plus qu'il n'était demandé, montrent l'expérience professionnelle et la situation de Pline au barreau.
(5) Voir l'*Itinéraire*.
(6) Dans la lettre, l. IV, 11, relative à Licinianus, on saisit sur le vif ;

Vocanius Romanus (1), le grand homme du barreau comasque, a non seulement : *ingenium excelsum, subtile, dulce, facile,* mais encore : *ingenium eruditum in causis agendis.* Il viendra trop tard à Rome et fuira beaucoup trop le milieu judiciaire (1), pour conquérir une place distinguée à la Basilique Julia, mais s'en dédommagera en continuant à écrire des lettres où « les Muses elles-mêmes » semblent parler latin. »

Dans les causes criminelles jugées par le Sénat, nous rencontrons onze avocats : Catius Fronto, Claudius Capito, Claudius Marcellinus, Claudius Restitutus, Hérennius Pollion, Lucéius Albinus, Nigrinus, Pomponius Rufus, Salvius Libéralis, Tacite, Titius Homullus.

Affaire Priscus.

Associé, en second (2), à Pline par la commission d'office (3), Tacite soutient la cause des Africains. Catius Fronto et Salvius Libéralis défendent Priscus ; Claudius Marcellinus plaide pour Martianus.

Tacite prit deux fois la parole, une première fois pour combattre le renvoi devant le Jury, une seconde pour réfuter Salvius Libéralis. Pline a dit de cette deuxième plaidoirie : « Tacite répondit fort éloquemment, avec cette » majesté naturelle qui caractérise son genre d'éloquence : » *eloquentissime et quod eximium orationi ejus inest,* » σεμνῶς (4). »

1° l'identification entre l'avocat et l'orateur ; 2° l'exclusion du barreau prononcée contre le rhéteur ; 3° l'infériorité sociale du rhéteur par rapport à l'avocat. — c'est-à-dire les trois conceptions pliniennes dont nous avons parlé. L'épistolier dit, en effet : .... *inter eloquentissimos* causarum actores *habebatur, nunc eo* decidit *ut rhetor de* oratore *fieret.*

(1) Voir t. III, p. 59, 60.

(2) On remarquera ce rôle en second.

(3) Pline ne parle d'aucune autre affaire plaidée par lui, soit avec Tacite, soit contre Tacite ; et, sans cette commission d'office — qui ne fut pas renouvelée — il ne resterait aucune trace de *Tacite, avocat.*

(4) Dans Τὸ σεμνὸν in oratione Corn. Tacti ad. Plin, l. II, 11, *ex Hermogenis disciplina expensum. Vitembergæ,* 1725. M. Berger a commenté le compliment de Pline. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer sa brochure.

LA VALLÉE DU VADIMON, VUE DES HAUTEURS DE BANSANO

Envisageant l'ensemble de son *Cursus oratorius*, nous pensons que Tacite aurait été un remarquable procureur général, que par cela même il dut être un médiocre avocat.

Constatation préliminaire : Pline, qui n'avait que du talent, éclipsa au barreau le génie de Tacite.

Pour réussir dans une carrière artistique (et l'épithète s'applique à la parole aussi bien qu'à la plume, au pinceau, au ciseau), il est nécessaire, suivant le mot de Delacroix, de « se monter le coup. » Loin de « se monter le coup » comme l'ami Pline, Tacite répète à tous les échos (1) :

« Le barreau se meurt ; le barreau est mort.... Et voici les culpabilités : *Incurie des parents*, qui confient leurs enfants à des esclaves quelconques. Conséquences : ces âmes neuves et tendres (*teneri et rudes animi*) sont farcies de contes et de préjugés. *Ignorance des pædagogi*, choisis non pour leurs talents, mais parce qu'ils savent intriguer et flatter. *Incuriosité des jeunes gens*, dont le cerveau est si rempli par les histrions, les gladiateurs et les chevaux, qu'il ne reste plus de place pour l'intellectualité. *Corruption du rhéteur*, à peine l'adolescent a-t-il feuilleté les auteurs, à peine possède-t-il une teinte vague de l'antiquité, des choses, des hommes, des temps, il se précipite *in scenas scholasticorum qui rhetores vocantur*. Et sur ces tréteaux, on n'apprend pas les différences du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de l'honnête et du déshonnête : on exerce sa langue et sa voix à des controverses fictives, des controverses contraires à la vérité et au bon sens ! Le barreau se meurt, le barreau est mort... Et voici les explications : *Causes étriquées* (2). La haute éloquence comme la flamme a besoin d'aliments ; elle se dresse par la secousse, elle éclaire en brûlant. Où sont les factions des grands, et ces luttes incessantes du Sénat contre le peuple qui déchiraient la République, mais alimentaient l'éloquence ? A quoi servirait aujourd'hui de haranguer le peuple, quand les délibérations sur la

(1) Dialogue des Orateurs, passim.

(2) En se reportant à ce que nous avons dit sur le cumul oratoire inventé par Cicéron, on constatera, à partir de ces lignes jusqu'à la fin, que toutes les idées, tous les raisonnements de Tacite nous sont servis sous forme de julienne ou de salade russe. Les lamentations sur la médiocrité des procès concernent tantôt l'orateur, tantôt le délateur, tantôt l'avocat ; les lamentations sur la durée, le lieu, la tenue des audiences n'intéressent que l'avocat.

chose publique ne sont pas livrées à l'ignorance de la multitude, mais à la sagesse d'un seul ! Où sont les clientèles des nations étrangères qui affluaient vers les orateurs d'antan ? Aujourd'hui, les seules provinces qu'il nous faille défendre sont celles qu'on a spoliées ou opprimées ; mais pourquoi accuser quand le délit est si faible, quand la clémence du juge court au-devant de l'accusé en péril (1) ? Où est le temps où l'on jugeait sans valeur les quelques mots d'un vote sénatorial, si le talent et l'éloquence n'appuyaient l'opinion ! Aujourd'hui qu'est-il besoin de longues discussions dans la Curie, quand les bons esprits sont aussitôt d'accord (2) ? *Plaidoiries étriquées*. Autrefois on n'était pas obligé de terminer en peu d'heures ; les remises étaient de droit, chacun prenait son temps à son gré, on ne limitait ni le nombre des jours, ni celui des avocats. Par ses lois restrictives, Pompée a bridé l'éloquence du forum. *Local étriqué*. Le forum ! il n'y a plus de forum, mais des *auditoria*, des *tabularia*. Ainsi que les nobles coursiers demandent de l'espace pour s'élancer dans la lice, de même il faut à l'orateur un champ où il s'avance sans contrainte et sans gêne : sinon son éloquence se débilite et s'évanouit. *Costume étriqué*. Au lieu de la noble *toga*, c'est maintenant la *pænula* ridicule (3) qu'il faut endosser pour parler aux juges ! A quel degré d'humiliation ont réduit l'éloquence, ces manteaux à capuchon qui nous serrent, nous enferment, nous empêtrent (4) ! »

---

(1) Ainsi, quand l'un des *optimi* était convaincu, comme en 99-100, de vols, de concussions, d'assassinats, et que les victimes n'étaient que de vulgaires provinciaux, Tacite — le chantre de la Liberté — ne discernait dans le dossier qu'une contravention de simple police ! Le second argument nous explique pour quel motif Tacite, après l'affaire Certus, n'accepta plus de commission d'office, et celui-là est d'une portée, d'une dignité, d'une profondeur indéniables. Toutes les Verrines de Pline (demandeur ou défendeur) s'agitent dans une atmosphère d'acquittement. Quand la condamnation intervient, elle est d'une indulgence scandaleuse.

(2) Ce qui revient à dire qu'il est inutile de « monter à la tribune » quand, après discussion dans les commissions, la majorité a son siège fait. Si l'on parle pour l'Assemblée, cela est juste ; si l'on parle pour le pays, cela est faux. Tacite n'imaginait pas que l'on pût parler pour d'autres que des collègues. (Il omet, du reste, un côté de la question : le silence de la tribune, sous Domitien).

(3) Avec addition d'un capuchon, et cette seule modification que les deux pans (devant, derrière) avaient la même dimension, la *pænula* était le *poncho* des cavaliers mexicains : blouse ronde, sans manches, avec trou dans le haut pour passer la tête (voir le dessin d'Anthony Rich). Fabriquée d'abord comme manteau de voyage, elle servait, depuis Domitien (*Magius, Ernesti*) de costume professionnel aux avocats. Il est certain que l'épithète ridicule vient à la pensée.

(4) M. Pellisson (*Rome sous Trajan*) a entrepris de réfuter le *Dialogue des*

Un avocat qui dédaignait tous les dossiers, qui sous Trajan ne pouvait respirer qu'au milieu du forum, qui étouffait dans les salles d'audience et les greffes, qui jugeait le nouveau costume un déguisement de mardi-gras, ne dut certes pas séjourner bien longtemps au barreau. En fait, son éloquence ἄχρα n'avait rien de commun avec celle de l'avocat, de même que l'éloquence de Chaix-d'Est-Ange n'eut rien de commun avec celle du ministère public. La majesté convient à l'homme qui domine la foule, soit au nom de l'intérêt politique, soit au nom de l'intérêt social : elle serait une infériorité, une bizarrerie, presque un ridicule chez l'avocat qui demeure toujours un solliciteur.

Si Pline oscille entre l'attaque et la défense des concussionnaires, Catius Fronto (1) reste invariablement dans le camp de la défense. Dans l'affaire Certus, il répliqua à Tacite : « avec talent, et se conformant à la circonstance, » il songea plus à fléchir les juges qu'à justifier l'accusé. »

Salvius Libéralis, l'autre défenseur de Priscus, met en cause toutes ses ressources, et Dieu sait si elles sont abondantes chez un avocat : *subtilis, dispositus, acer, disertus!*

Sous tous les régimes, ce Salvius Libéralis eut, sauf quelques années d'éclipse, une carrière des plus brillantes et des plus heureuses. Vespasien l'éleva au rang des tribu-

---

orateurs : L'éloquence politique ne manqua pas de sujets. I. Le despotisme ne ferma pas la bouche des orateurs, ils purent être éloquents à loisir : s'ils ne le furent point, on n'en peut accuser la matière comme inutile et infertile. II. Si l'on ne voulait pas faire d'opposition, si l'on restait orateur de gouvernement, comme nous dirions aujourd'hui, quelle large et brillante carrière ! (voir page 199). *La matière ne faisait pas plus défaut à l'éloquence judiciaire, quoi qu'en ait dit Tacite.* Ne parlons pas de délateurs ; leur parole dut pourtant être singulièrement vivante — vivante autant qu'elle était meurtrière.... Les vraies causes, les causes honorables ne manquaient pas. Si Pline n'a pas fait de *Verrines*, qu'il ne s'en prenne pas aux Césars, ne plaida-t-il pas quatre grands procès de concussion?

(1) Suivant M. Lemaire, ce personnage, consul en 100 avec Trajan, serait probablement Cornelius Fronton, le professeur d'éloquence de Marc-Aurèle. M. Mommsen (Index Keil), qui fixe le consulat à 96, inclinerait à penser qu'on se trouve en présence de l'écrivain militaire chanté par Martial, l. I, 56.

nitiens et des prétoriens. Titus le pourvut d'une des meilleures légations prétoriennes, Domitien en fit un consul (1), Nerva un proconsul de Bretagne, Trajan un proconsul de Macédoine, et s'il ne gouverna pas l'Asie (première classe de la première classe), c'est qu'il préféra prendre sa retraite.

Le fonctionnaire aurait dû éprouver une certaine reconnaissance pour les Flaviens qui avaient mis ses talents en lumière, mais son caractère ne correspondait point à son intelligence.

Quand Vespasien fonda sa dynastie, il fut de bon ton de le traiter en parvenu. Les amis adoptèrent la familiarité bruyante (*libertatem*), les philosophes l'injure (*contumaciam*), les avocats la plaidoirie d'allusions (*figuras*). Salvius Libéralis, oublieux des bienfaits, fut le premier à faire rire la galerie, du ci-devant maquignon (2). Avec Domitien, il continua vraisemblablement ses lousticités. Le fils, moins patient que le père, finit par prendre la mouche et l'exila. Nous avons vu (*Les Orateurs*) avec quels sentiments de haine l'exilé revint à Rome, après l'assassinat du tyran et comment, sans bravoure, sans loyauté, sans opportunité, il assouvit sa rancune sur son dénonciateur.

Claudius Marcellinus : clair de lune. Si pâle dans la défense de Martianus, que Pline ne lui accorde même pas une épithète ; si pâle dans le *Cursus honorum*, que l'histoire ne contient aucune autre mention de son nom.

Affaire Classicus.

Lucéius Albinus (3) requit avec Pline contre Classicus et consorts ; avec Pline il inventa « la queue de cheval » ;

---

(1) On fixe ainsi ordinairement le *Cursus honorum* de Libéralis, sous Titus et Domitien ; mais suivant M. Mommsen (Index Keil), les époques de la légation prétorienne et du consulat demeurent inconnues.

(2) Suétone, *Vespasien*, 13.

(3) M. Mommsen (Index Keil) pense qu'il était fils de l'énergique et ambitieux *procurator* de la Mauritanie et de la Tingitane, qui, après avoir servi Néron, Galba, Othon, se refusa à accepter Vitellius — rêvant peut-être de se tailler un Empire dans l'Empire romain. Ce Lucéius Albinus, premier du nom, songeait à envahir l'Espagne lorsque les partisans du nouvel Empereur le firent égorger avec sa femme. (Tacite, *Hist.*, II, 58, 59.).

entré en séance avec l'estime et la sympathie de Pline, il en sortit avec son admiration et son amitié : « ..... Je prê-
» tais mon assistance aux habitants de la Bétique, ainsi
» que Lucéius Albinus, *vir in dicendo copiosus, ornatus.*
» Nous éprouvions déjà une sympathie mutuelle ; cette
» tâche commune nous unit plus étroitement encore ; nous
» nous aimâmes. La gloire, dit-on, surtout en ce qui con-
» cerne les lettres, ne se partage guère. Cependant il n'y
» eut entre nous ni la moindre discussion, ni la moindre
» division. Insoucieux de l'intérêt personnel, nous avons
» uniquement envisagé le succès de la cause ; vers ce but
» ont tendu tous nos efforts. »

Pour apparaître sous les traits de Neptune, Pline costume Claudius Restitutus (1) en Briarée, le géant aux cinquante têtes et aux cent bras. Restitutus est un avocat : *exercitatus et vigilans et quamlibet subitis paratus.* Mais ici les coups de l'adversaire sont si soudains, si nouveaux, si imprévus, que ses yeux se couvrent d'un brouillard (*caligo*), que l'effroi (*perturbatio*) l'étreint à la gorge, que les armes lui tombent de la main.

Affaire Bassus.

Du côté de l'attaque : Pomponius Rufus et Hérennius Pollion (2) qui requirent, l'un « avec sa facilité et sa véhémence ordinaires », l'autre *instanter et graviter.* Du côté de la défense : Titius Homullus (3) et Catius Fronto qui

---

(1) Nous n'avons (en dehors de Pline) aucun renseignement sur ce « grand » avocat.

(2) I. La seule chose que nous sachions de lui, d'après M. Mommsen (Index Keil), c'est qu'il était alors consulaire. Oubliant que, sur le terrain du fait, la partie lésée peut souvent dire des choses plus précises et plus documentées que l'avocat le plus éloquent, Pline reproche à Théophane, le chef de la députation bithynienne, de prendre la parole après un consulaire. II. Suivant Catanæus, copié par M. Lemaire sans indication de source, Hérennius Pollion aurait été consul sous Titus car : « au témoignage de Dion, Titus mourut sous le consulat de Pollion et de Flavius », mais le Pollion en question se nommait Asinius.

(3) On n'a sur lui que ce renseignement : Pline parlant d'Homullus à Calvisius Népos dit : *notre ami* ; — expression peut-être un peu forcée, car le recueil épistolaire ne contient aucune lettre à son adresse.

plaidèrent merveilleusement (*mirifice*), et surtout Lucéius Albinus qui prit la parole après Pline (1), « avec tant d'a-» dresse que, doubles par la variété, les plaidoyers sem-» blaient n'en former qu'un par l'enchaînement. »

Affaire Varénus. Incident des témoins.

Premier débat. Pour Varénus, Homullus plaida *callide, acriter, culte.* Contre Varénus, Nigrinus plaida *presse, graviter, ornate.*

Deuxième débat (2). *Graviter et firme.* Catius Fronto demanda au Sénat de ne point se déjuger. Quant à Claudius Capito (3), l'avocat des Bithyniens, « il montra plus » d'irrévérence que de fermeté en attaquant dans le Sénat » un décret du Sénat (4). »

Tels sont les avocats dont Pline nous a parlé. Jamais l'épistolier n'a fait preuve d'une myopie plus voulue, ne s'est montré plus soucieux d'épargner à sa pensée les compagnonnages subalternes. Tous les confrères mentionnés appartenaient à l'élite sociale. Sauf Nominatus qui ne dépassa pas, dans tous les cas, le tarif de Claude, ils plai-

---

(1) I. Neuf heures avait été accordées à la défense pour répondre aux six heures d'accusation. Bassus fit une repartition inégale. Pline « chargé de » refuter le point le plus effrayant », eut cinq heures ; ce qui démontre la supériorité de sa situation au barreau. II. Pline épuisa ses cinq heures (trois heures et demie, le premier jour, une heure et demie le second). Ici se présente un problème. L'épistolier dit que le surplus du temps (quatre heures) était destiné à celui qui parlerait après lui ; or, nous lisons plus loin : *Successit mihi Lucceius Albinus.* Etant donné que Titius Homullus et Catius Fronto, *egerunt pro Basso,* il faut admettre : ou que Lucéius Albinus leur abandonna une fraction de son lot ; ou (probabilité plus grande puisqu'ils remplirent la troisième journée) que le Sénat concéda *aquæ supplementum.* Mais que seraient devenus les deux confrères *mirifici* si Lucéius avait été plus gourmand, ou si le Sénat avait estimé suffisantes les vingt-sept clepsydres de son règlement initial ?

(2) On se rappelle que le sénatus-consulte fut maintenu. Pline dit à ce sujet : *Senatus ipse* mirificus, ce qui diminue un peu la portée du *mirifice* dont étaient decorés Homullus et Fronto dans l'affaire Bassus, Pline semblant appeler, huitième merveille du monde, tout ce qui sert les intérêts de sa cause.

(3) Nous n'avons pas sur ce personnage d'autres renseignements.

(4) Voilà encore une phrase qui n'a pas dû être affichée chez l'éditeur, le lendemain de sa rédaction.

dèrent tous pour la gloire.... et le *Cursus honorum* (1). Vis-à-vis des autres, l'éminent confrère s'est contenté d'exprimer un dégoût global, à l'heure désorientée de son existence (2). Mais une trentaine de noms inscrits sur un livre d'Or, ne constituent point un annuaire. Nous apercevons bien les généraux ; nous cherchons l'armée. Où est-elle ? Que fait-elle ? Pourquoi un gentleman affecte-t-il de ne s'y pas mêler ? Juvénal va nous répondre ; Juvénal qui plonge dans tous les dessous du barreau, compte les dossiers, pèse les budgets, dissèque les luxes de dentiste, annonce les déconfitures ; Juvénal qui connaît tous les miséreux, tous les affamés, tous les incompris, tous les ratés, tous les bohèmes, tous les charlatans, tous les escrocs dont pullule la Basilique Julia (3).

Satire VII : La Misère des Intellectuels.

« Voyons donc ce que produisent aux avocats cette charge civique, ces liasses de papiers qu'ils traînent avec eux ! Toujours ils font grand bruit, mais surtout quand ils parlent pour le créancier, surtout quand ils se sentent toucher du coude par le plus acharné des plaideurs, celui qui appuie sa réclamation suspecte sur un monceau de documents. C'est alors que leurs joues se gonflent comme des ballons, que leurs poumons expectorent les énormes mensonges. Veut-on apprécier au juste les émoluments du métier ? Que l'on mette d'un côté les fortunes réunies de cent avocats, de l'autre celle du cocher Lacerna (4). Les juges ont pris place (5) : pâle d'inquiétude, tu te lèves, nouvel Ajax, pour défendre au tribunal de Bubulcus la liberté douteuse de ton client. Allons, crie, malheureux ; brise ton flanc tendu afin de trouver à ton retour, vainqueur épuisé de fatigue,

---

(1) Nous n'oublions pas les délateurs, mais nous restons ici sur le terrain strict des avocats. En tant qu'avocat, Regulus lui-même ne prenait pas d'honoraires.

(2) Voir t. III, p. 129, 130.

(3) Avec la même expérience, Martial nous a donné la même note que Juvénal.

(4) « Ce Lacerna fut sous Domitien le chef d'une des factions qui se partageaient les jeux du Cirque. Comme les citoyens mettaient un grand zèle à soutenir la couleur qu'ils avaient adoptée, ils n'est pas étonnant que le représentant d'une faction quelconque fût extrêmement riche. » (J. Pierrot).

(5) *Consedere duces.* Voir Ovide, *Métam.*, l. XIII, 1er vers.

les palmes verdoyantes, gloire des escaliers (1). Que vaut ta voix ? un jambon desséché et des poissons vaseux, ou de vieux ognons (ration mensuelle des esclaves africains), ou cinq bouteilles d'un vin arrivé par le Tibre (2). Quatre procès te rapportent-ils une pièce d'or, n'oublie pas la convention qui t'oblige à en remettre partie aux praticiens (3). — D'où vient qu'Æmilius, qui plaide moins bien que nous, reçoit ce qu'il demande ? — C'est qu'on aperçoit dans son vestibule un char d'airain attelé de quatre chevaux superbes ; c'est qu'on y voit sa statue équestre, dont l'air martial semble respirer les combats et l'œil oblique diriger au loin un javelot. Voilà ce qui rend Pédon insolvable et Mathon banqueroutier. Le même sort attend ce Tongillius, qui ne va jamais au bain sans corne de rhinocéros (4) et dont le cortège crotté fait murmurer les voisins ; ce Tongillius, que de jeunes Medes, courbés sous le poids de sa litière, promènent autour du forum, comme s'il voulait y acheter des esclaves, de l'argenterie, des vases murrhins et des métairies ; car l'éclat de son riche vêtement lui tient lieu de caution. Au reste, tout cela profite à l'avocat qu'on paie suivant la pourpre et suivant l'améthyste ; il convient donc d'avoir un luxe bruyant, un luxe de façade que ne comportent pas les revenus (5) ; mais, avec les prodigalités de Rome, on n'aperçoit pas la fin de la dépense !

Fions-nous à nos talents oratoires ! Cicéron lui-même n'obtiendrait de personne deux cents sesterces si un anneau précieux ne brillait à son doigt. Le plaideur examine d'abord si vous avez huit porteurs et dix clients, si vous êtes suivi de la

---

(1) *Virides, scalarum gloria, palmæ.* Scalarum a donné lieu à de nombreuses interprétations. On apportait au domicile de l'avocat vainqueur des palmes et rameaux verts. On devait, croyons-nous, les jeter sur les marches du seuil, et non les attacher au mur, comme on l'a dit ; ce qui eût été bien compliqué.

(2) Le gros vin, sans valeur, expédié des contrées lointaines.

(3) *Pragmaticorum.* Les *pragmatici, vel legulei*, correspondaient, avons-nous dit, à peu près à nos avoués. Voir p. 341 du *Droit public*, un autre sens que M. Willems donne à ce titre (tout au moins sous la République).

(4) « Les riches romains avaient coutume de mettre dans une corne de rhinocéros l'huile précieuse dont on les frottait au sortir du bain. » (J. Pierrot).

(5) « Ce mensonge éternel de la cupidité, ou d'une vaine émulation de richesses et de jouissances, se fait remarquer surtout vers le déclin des empires corrompus par le luxe et lorsqu'une pauvreté ambitieuse (*ambitiosa paupertas*) fait sortir les citoyens de leur sphère. Nous l'avons vu chez nous quand des hommes qui n'avaient pas de chemise portaient des dentelles, quand nos médecins à la mode ne tâtaient le pouls de leurs malades que le diamant au doigt, le bec de corbin et la tabatière d'or à la main. » (Dusaulx).

sella (1), et précédé de dix *togati* (2). Aussi, Paulus n'oubliait-il jamais de louer une sardoine (3) quand il devait plaider, et de la sorte se faisait mieux payer que Cossus et Basilus. Rare est l'éloquence en habit étriqué. Quand vit-on Basilus produire aux juges une mère éplorée ? Qui accepte que Basilus ait du talent (4) ? Va ! si tu souhaites vivre de ta parole, réfugie-toi en Gaule, ou plutôt en Afrique, cette nourrice des avocats. »

* * *

Les Jurisconsultes.

M. Ballot-Beaupré disait, le 16 octobre 1900, en prenant possession de la première présidence de la Cour de cassation : « Le temps n'est plus où une ligne de démarcation » bien accentuée séparait l'Ecole et le Palais. » Lisant respectueusement entre les lignes, nous découvrons ici, non l'expression d'une réalité, mais le plus courtois de tous les vœux. Le conflit (appelons les choses par leur nom) existait déjà du temps de Cicéron ; il existera encore sous le quatrième Etat, si nos Maîtres futurs, rédacteurs de la formule nouvelle : « L'oisiveté est délictueuse ; seul, le » travail manuel constitue un travail », consentent à supporter une Ecole et un Palais. Jamais la théorie, étrangère à la pratique, jamais la pratique, étrangère à la théorie, ne sauraient marcher la main dans la main. Aussi est-il désirable que la magistrature française se recrute mi-partie parmi les avocats, mi-partie parmi les professeurs, pour que les deux cloches résonnent dans ses délibérés.

L'Empire romain sut associer les deux éléments. La théorie obtient la présidence du tribunal, mais elle ne statue qu'avec le concours de la pratique, soit de la vie courante, soit de la vie judiciaire. Ou le préteur, se réservant

---

(1) A défaut du droit au pliant réglementaire des consuls, préteurs, édiles curales, on se faisait accompagner d'une contrefaçon.

(2) « Le mot *togatus* est opposé à *tunicatus*, et indique que la personne à qui est appliquée cette épithète n'appartient pas aux classes ouvrières (Juvénal, I, 96 ; III, 127 ; VII, 142) : c'est là le sens et le piquant du trait satirique dans les textes auxquels nous renvoyons. » (A. Rich).

(3) Pierre précieuse.

(4) *Quis bene dicentem Basilum ferat ?* — Ou qui consentirait à écouter Basilus, alors même qu'il serait (ou qu'il est) éloquent.

le point de droit, abandonne aux *judices* la solution du fait, ou le préteur, retenant l'intégralité de l'instance, s'encadre d'un conseil (1) composé d'avocats aussi nombreux que les jurisconsultes (2).

Le plus qualifié des avocats, par sa droiture et par son talent, Pline remplit fréquemment des fonctions judiciaires (3), si fréquemment qu'il a écrit : *Quoties judico, quod sæpius facio quam dico* : « Je juge plus souvent que je ne plaide », et apportant sur le siège son expérience professionnelle, il concéda à ses confrères, dans l'intérêt du débat, cette eau illimitée dont l'astucieux Régulus avait eu le monopole.

« ..... Qu'il est téméraire de deviner combien doit durer » une cause que l'on n'a point entendue ; de prescrire des » bornes à l'explication d'une affaire que l'on ne connaît » point ! Sans doute, on dit beaucoup de choses inutiles, » mais ne vaut-il pas mieux les écouter que de ne pas » laisser dire toutes celles qui peuvent être nécessaires ? » D'ailleurs comment, les ignorant encore, affirmer leur » inutilité. La patience (4) ! cette partie si importante de la » justice, la religion du juge doit l'inscrire en première » ligne de ses devoirs (5). Aussi, toutes les fois que je » siège, je donne autant de clepsydres qu'on en de- » mande (6). »

---

(1) Voir t. III, p. 26 et la note.

(2) I. Nous restons ici sur le terrain civil. Au criminel, le préteur a, vis-à-vis du jury, le même rôle qu'un président de nos Assises. II. Ce que nous disons du président, s'applique à ses vice-présidents (voir, *supra*, l'organisation du tribunal centumviral).

(3) Bien entendu, il ne fut pas seulement conseiller du préteur, il siégea comme *judex*. Nous le voyons, en outre, assesseur du préfet de la ville (l. VI, 11).

(4) Sur la patience du juge romain, voir (dans l'édition Panckoucke) Petrone, t. I, p. 281, la harangue de Caïus Titius en faveur de la loi Fannia, et la note de M. de Guerle, quelque peu oublieux des *Mercuriales*, 1 et 4, de d'Aguesseau.

(5) ..... *Præsertim quum primam* religioni *suæ judex patientiam debet.* — *Religio* : « les injonctions de la conscience. » (S. B. Platner).

(6) En demandait-on beaucoup ? L'affirmative est peu probable (voir de la Berge, p. 137), car Pline avait dit précédemment : « Semblables aux juges qui aiment mieux expédier les affaires que de les juger, les avocats

Par tempérament, par réflexion, par ignorance (1), Pline éprouve une antipathie profonde pour les savants en droit (2). Malgré la difficulté d'afficher un sentiment semblable vis-à-vis du magistrat qui vous nomme, ou vous préside, il comprend dans une même hostilité le jurisconsulte patenté et le préteur sous lequel il aperçoit : *in jure civili princeps.*

Quand Licinius Népos rappelle si justement au devoir commun le sénateur-juge qui escamote l'audience : aucun éloge ; quand il défère à la juridiction répressive l'indélicatesse de Nominatus : chants de triomphe parce que l'inculpé est acquitté à l'unanimité, moins une voix. Quand il exécute le sénatus-consulte « interdisant aux avocats de » vendre la justice, aux plaideurs de la leur acheter » : ce commentaire à la Tacite où l'absence de parti dénote le parti-pris (3) : « Dans toute la ville, on blâme, on loue » l'édit de Népos. Beaucoup de gens s'écrient : *Nous » avons donc découvert un homme susceptible de redres-*

---

d'aujourd'hui aiment mieux avoir plaidé que de plaider. » — Nous ne voyons pas ici la paresse et la désinvolture que soupçonne l'épistolier ; nous croyons que le nouveau barreau étudiait ses affaires aussi soigneusement que l'ancien, mais rompait avec les traditions cicéroniennes, pliniennes, régulliennes, de la plaidoirie interminable. Le jugement annonce la retraite prochaine d'un homme qui appartient à une autre époque, et ne comprend plus son temps.

(1) Et cependant (revenons-y) l'opinion de M. Duruy qui attribue aux fonctionnaires romains la science universelle, est considérée comme un lieu commun indiscutable ! (Voir notamment J. Janin, p. 284, et l'article de M. Faguet sur Benjamin Constant dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1888). — Maupeou, lui aussi, croyait aux Maîtres-Jacques quand il nommait présidents à mortier les colonels de cavalerie et faisait commander les dragons par d'anciens magistrats ; nous savons ce qu'il en advint. Nous savons de même par Aulu-Gelle (l. XIV, 2) que les rhéteurs romains, improvisés juges, perdaient pied à la moindre difficulté et terminaient leurs incertitudes par l'escamotage : *Non liquet* qui tomberait aujourd'hui sous l'art. 185 de notre code pénal.

(2) Nous expliquerons son état d'âme t. III, p. 27 et suiv.

(3) Toutefois, pour comprendre entièrement son attitude, il faut ajouter que Pline (de tendances éminemment libérales) ne s'associa jamais aux diatribes contre les honoraires. Il juge fort distingué de ne point se faire payer, mais borne là ses réflexions, ce qui revient à admettre ou tolérer, pour les confrères, une rémunération proportionnée à la cause. Si plus tard, il félicitera Trajan de réprimer les abus du barreau, ce sera, semble-t-il, au titre de courtisan et il prendra soin de noter la modération de cette répression.

» *ser ce qui est courbe! — Mais quoi! N'y a-t-il pas eu de* » *préteur avant lui* (1)? *Quel est ce nouveau censeur des* » *mœurs publiques?* D'autres disent : *C'est fort bien fait à* » *lui. Au moment d'entrer en charge, il a pris connaissance* » *des lois et lu les décrets du Sénat* (2); *il abolit un trafic* » *honteux, et ne peut souffrir que la plus belle profession* » *du monde devienne vénale.* » Enfin, quand le champion de la légalité combat le sénatus-consulte Varénus, quelle complaisance à détailler le ridicule, quelle lenteur à se voiler la face devant le scandale!

Juventius Celsus, autre préteur, n'est pas mieux traité — tout au moins sur le terrain du grotesque. Qui connait l'homme appelé par Heineccius : « l'ornement de son » siècle » se demande si le portrait de Pline n'est point une charge à la Callot.

Juventius Celsus appartient à la glorieuse dynastie des jurisconsultes républicains et stoïciens qui compta, avant lui : Labéon, les deux Nerva, aïeul et père de l'Empereur, Proculus, sous Néron, Pégasus, consul, préfet de Rome sous Vespasien, Celsus, le père, sous Domitien.

Il commença sa carrière par une conspiration contre Domitien; Trajan lui accorda la préture (3), la légation de Thrace, le consulat; Adrien en fit un consul ordinaire en 129; et voici dans quels termes Spartien a cité son nom : « Lorsqu'Adrien rendait la justice, il avait pour » assesseurs non seulement *amici et comites*, mais des » jurisconsultes tels que Celsus, Salvius Julianus, Néra-

---

(1) A défaut de Juvenal (et Martial, l. VIII, 17 et passim), cette phrase suffirait à démontrer que ces règlements absurdes, déterrés par « le chercheur de lois », étaient depuis longtemps tombés en désuétude. Aussi M. de la Berge écrit-il relativement au rescrit final de Trajan : « La mesure inspirée » par un bon sentiment était assez peu équitable; d'ailleurs, elle fut sans » doute aussi vaine que toutes celles qu'on avait prises si souvent sur le » même sujet. »

(2) Loi Cincia, loi d'Auguste (D.o, LIV, 18), senatus-consulte rendu sous Claude, sénatus-consulte rendu sous Néron.

(3) Pline était depuis longtemps consulaire lorsque Celsus parvint à la préture. Ainsi s'explique peut-être que, ne prévoyant pas son avenir, il le considère comme une quantité négligeable.

» tius Priscus et autres, dont le Sénat tout entier aurait » approuvé le choix. »

Après les Proculéiens, c'est le tour des Sabiniens en la personne de Javolénus Priscus (1). Quel gâteux que ce successeur des Capito, des Masurius Sabinus, des Cassius Cassinus Longinus (2), des Cælius Sabinus ! Quel gâteux que cet ancien magistrat d'Afrique et de Syrie, que ce conseiller habituel des tribunaux, que ce jurisconsulte officiel ! Et l'histoire oppose à la légèreté de Pline les témoignages du Digeste qu'Heineccius résumait ainsi : « Aussi » conciliant que distingué, le jurisconsulte Javolénus se » montre toujours soucieux de trouver des points d'entente » avec la secte rivale (3). »

Nératius Priscus échappe à la volée de bois vert, parce qu'il n'a pas encore succédé à Celsus, mais rien que le fait de se préparer à l'héritage permet de le traiter à la houssarde (4).

Par contre, quelle science, quelles lumières juridiques, chez ceux qui ne sont point jurisconsultes ! S'agit-il de constituer le tribunal arbitral qui jugera Assudius Curianus, pas de Népos, pas de Celsus, pas de Javolénus, pas de Nératius ; il faut les hommes : *spectatissimi et subtilissimi ætatis nostræ*. Ils sont sous la main, tout préparés

---

(1) Voir t. III, p. 26, 27, 30.

(2) Puisque ce nom se présente sous notre plume, rappelons comment Pline, tout en paraissant le combler d'éloges, a traité dans la lettre, l. VII, 24, l'éminent jurisconsulte qu'il assimile, sans sourciller, à un débutant de l'avocasserie.

(3) *Eléments d'Heineccius*, Dupin, 1810.

(4) M. Phillips (*Lettres de Pline*, I-XII, Londres, 1898, Macmillan ajouterait aux noms qui précèdent le Metius Modestus de la lettre, l. I, 5, qu'il qualifie de *great* (préface) *eminent* (notes) *lawyer*. Suivant son habitude, Catanæus signale, sans s'occuper des prénoms, tous les Modestus qu'il a pu découvrir : le préfet d'Égypte (Suidas), l'intellectuel (Martial), le déclamateur (Juvenal), l'auteur des *Quæstiones confusæ* (Aulu-Gelle). M. Waltz se borne à ces quelques mots : « sénateur banni par Domitien. M. Robert (d'après l'Index de M. Mommsen) fournit ce renseignement : « légat de la » province de Lycie, proconsul d'Asie, fut envoyé en exil par Domitien. » — Nous entendons bien que, dans l'affaire Ariomile, l'avocat invoqua *sententia Modesti* ; mais contrairement à M. Phillips nous n'y voyons pas la preuve que Modestus était et un intime de Pline et un jurisconsulte dont l'opinion faisait autorité devant les tribunaux.

pour l'emploi : le financier Corellius et le général Frontin (1). Dans le conseil de Trajan où doit être appelée l'élite des jurisconsultes, quelle est la plus forte tête (après Pline) ? C'est Mauricus qui ne peut ouvrir la bouche sans dire une sottise. Voulez-vous une consultation de droit, adressez-vous à Titus Ariston, l'avocat — littérateur — archéologue : « tout ce que vous désirez apprendre, il peut vous l'en- » seigner. »

A lui, et non à quelque jurisconsulte patenté, le sénateur Pline a soumis ce cas « si délicat, si extraordinaire, que » les hommes les plus expérimentés l'ont rarement et » peut-être même jamais rencontré » :

Affaire des affranchis de Dexter. — Incidents du verdict.

Le Sénat avait mis en délibération l'affaire des affranchis d'Afranius Dexter. Le consul était-il mort de sa main ou de celle de ses gens ! Y avait-il ou crime ou obéissance ? Un sénateur opina pour la peine capitale, un autre pour la relégation, un troisième (*c'était Pline*) pour l'acquittement. Passant alors aux votes, le président indiqua aux membres de l'Assemblée trois emplacements différents, avec la formule suivante : « Que » ceux qui sont pour la peine capitale se rangent de ce côté ; » que les autres se rangent du côté opposé avec ceux dont ils » approuvent l'avis. » Une fois les groupes formés, on constata que le groupe d'acquittement était supérieur en nombre à chacun des deux groupes pris isolément ; mais que la réunion des partisans de la peine capitale et des partisans de la relégation mettait en minorité les absolutionnistes. Comment fallait-il compter les suffrages ? Tous ceux qui croyaient à la culpabilité des inculpés formulèrent cette observation : « En réalité, il y a » deux questions successives à juger. *Première question :* » Les accusés sont-ils coupables ou innocents ? *Deuxième* » *question :* S'ils sont coupables, quelle peine doivent-ils encou-

(1) Frontin, il est vrai, fut *praeter urbanus* à une époque où Pline apprenait encore la grammaire, mais depuis il avait aiguillé sa vie sur des voies si différentes que ses premières notions de droit devaient être devenues fort nébuleuses.

» [illegible] ? Voter pour la mort ou pour la relégation, c'est voter » pour la condamnation. Il s'impose donc d'additionner sur la » première question les voix pour le bannissement et celles » pour le châtiment suprême ; puis les redivisant et les compa- » rant entre elles, on connaîtra la peine qui l'emporte (1). »

Pline de répondre : « Chacun des avis doit être pris séparé- » ment. Lorsqu'un avis a prévalu (l'acquittement dans l'espèce), » tous les autres tombent d'eux-mêmes ; il est donc impossible » de les comparer entre eux puisqu'ils n'existent plus. »

En présence de cette résistance, ses adversaires crurent tran- cher le litige par la fusion de leurs groupes.

Protestation de Pline. « L'accord n'est pas sérieux et cons- » titue un pur subterfuge. Je n'admets pas que des hommes, » d'opinions si différentes, forment une coalition. Chacun doit » rester dans son groupe. On dira, il est vrai : si l'on compte, » pour deux avis, celui qui veut la mort et celui qui veut l'exil, » c'est l'acquittement qui l'emportera. — Qu'importe à ceux » qui votent ? Du moins, il ne convient pas qu'ils luttent par » tous les moyens, qu'ils mettent tout en œuvre pour faire » [illegible] l'avis le moins rigoureux. »

A ces mots, le sénateur qui avait opiné pour la mort, déclara se rétracter et opina pour la relégation (2). Personne ne repre- nant sa proposition, il n'exista plus que deux groupes : 1° celui de l'acquittement ; 2° celui de la relégation. Conséquemment, les affranchis furent relégués.

---

(1) La première partie du raisonnement, qui est irréfutable, démontre que le consul avait été trop vite en besogne ; il aurait dû dire tout d'abord : « Que ceux qui sont pour la condamnation passent de ce côté ; que ceux [illegible] d'accueillir cette prétention finale d'exclure *hic et nunc* le groupe d'acquitte- ment. Supposons ces chiffres. Votant la mort : 170 ; votant la relégation : [illegible] ; votant l'acquittement : 280. Au second tour de scrutin sur la peine, la relé- [illegible] ment était admis à voter, ou la mort par 170 voix, s'il était exclu.

(2) [illegible] — [illegible] parler, ni agir, on se demande ce qu'est devenu le président. En réalité, [illegible] sidents qui changeaient tous les deux mois et le plus [illegible] nt jamais au fauteuil, les débats du Sénat de l'[illegible] ment dirigés. Ainsi s'explique cette Cour du roi Pétaud [illegible] Tacite et Pline.

Conclusions de Pline.

« En définitive, nos conclusions ont été adoptées. Le sénateur, qui avait opiné pour la mort, fut vaincu, sinon par la légalité, du moins par l'équité de mon système, et on vota par groupe, comme je le demandais. Mon groupe ne pouvant triompher de ses deux adversaires, a choisi celui auquel il céderait la victoire. »

Pline eût-il tenu un langage identique si en sens inverse le préopinant de la relégation s'était rallié à la mort, ce qui aurait entraîné la peine capitale pour des inculpés que le narrateur jugeait innocents ? Il ne s'explique pas à cet égard, car le point de fait lui paraît accessoire. L'essentiel à ses yeux c'est qu'Ariston, auquel il adresse le compte-rendu de la séance, le fixe sur le point de droit.

A Ariston.

« ..... J'ai l'air de parler en maître ; ne croyez pas les apparences ; je ne suis qu'un disciple qui cherche à apprendre. La servitude de ces derniers temps a amené l'oubli et l'ignorance du droit sénatorial comme de tant d'autres nobles connaissances. Le retour de la liberté nous a trouvés inexpérimentés, ignorants et séduits par ses douceurs, nous sommes forcés de faire bien des choses avant de les connaître (1). Aussi, tout en ayant obtenu gain de cause, je me demande si j'avais raison. C'est donc à vous, si versé dans le droit privé et dans le droit public dont fait partie le droit sénatorial, c'est à vous que je m'adresse pour savoir si j'ai ou non commis une erreur. Evidemment je ne songe point à revenir sur le passé (il serait trop tard), mais je souhaiterais m'instruire pour le cas où l'avenir ramènerait une semblable espèce. Examinez donc la question, aujourd'hui résolue, tout comme si elle était encore entière. »

---

(1) Suivant M. Mommsen, qui a consacré une page (23) à la chronologie de ce procès, la liberté, avec ses douceurs, était de retour depuis douze ans. — Dans une note ultérieure, nous en tirerons argument contre lui-même, nous bornant ici à cette remarque : si l'on prenait au sérieux l'ultra-modestie de Pline, ces sénateurs qui, après douze ans, commençaient à épeler le droit sénatorial, auraient mis cinquante ans à le lire couramment.

Le plus jeune des commis-greffiers de nos Cours d'Assises aurait tranché, sans recourir à son manuel, ce nœud gordien qui s'était délié de lui-même. Maintes fois, Pline avait dû rencontrer dans les tribunaux ordinaires, où il siégeait si souvent, des espèces analogues. Pourquoi joue-t-il l'étonnement, l'ignorance, la naïveté, l'humilité ? Sans doute pour porter son succès (ou prétendu succès) à la connaissance d'un ami très soucieux de sa gloire (1), d'un ami qui, étranger à la Curie, en peut ignorer les événements. Nous avons la conviction qu'il n'aurait jamais osé écrire cet enfantillage à un jurisconsulte professionnel lequel, au surplus, eût été sénateur. Aussi, malgré la haute autorité des opinions contraires, nous nous refusons à voir dans Ariston, le collègue de Javolénus Priscus, Juventius Celsus, Nératius Priscus (2). D'ailleurs, le portrait

---

(1) M. Moritz Döring pense comme nous que la lettre, l. V, 3, est bien adressée au personnage célébré, l. I, 22, destinataire de, l. VIII, 14, et ajoute : « Ariston devait être fort avant dans l'intimité de Pline pour avoir » osé lui faire de semblables représentations au sujet de sa grivoiserie poé- » tique. »

(2) *Catanæus* : « Titus Ariston fut un jurisconsulte du temps de Trajan. Papinien atteste que cet Empereur recourut souvent à ses conseils. Ulpien en fait maintes fois mention. On trouve aussi un Salvius Ariston *quem Juliano rescripsisse Julianus, titulo de Legatis refert.* » *Lemaire* : « On rencontre au Digeste un Salvius Ariston. » — *Seibt* : « T. Salvius Aristo était un célèbre *sachwalter* (homme d'affaires, administrateur) sous Trajan qui recourait souvent à ses conseils. » *Mommsen* (Index Keil) : « Titus Ariston, élève de C. Cassius, consul en 30 ; jurisconsulte très distingué ; appelé par Trajan dans son conseil ; souvent invoqué dans le Digeste de Justinien, surtout par Pomponius. Voir *Dig.*, 4, 5, 8, 10, 12, 37, et mon étude : *in Rudorfii ephem. jur.* 7, 474. » *Montague* : « Titius Ariston était un éminent *lawyer* (homme de loi, avocat, légiste, jurisconsulte) qui obtint la confiance de Trajan et dont les opinions sont souvent rapportées au Digeste de Justinien. » Nous présentons les observations suivantes : I. Pline dit en parlant de la maladie d'Ariston : *Litteræ ipsæ, omnesque bonæ artes in uno homine summum periculum esse videntur* : c'est la définition du lettré qui s'occupera des poésies pliniennes et de l'érudit éclectique (*nihil illo doctius*) qui sait un peu ou beaucoup de tout. Pline continue, 1° *In toga negotiisque versatur* : c'est la définition de l'avocat d'affaires. 2° *Quantum rerum, quantum exemplorum, quantum antiquitatis tenet !* c'est la définition de l'archéologue ou de l'historien dont on rassurera la conscience par des arguments historiques (l. V, 3). II. Pline ajoute, il est vrai : *Quam peritus ille et privati juris et publici !... plures consilio juvat :* c'est la définition du *fort en droit*, mais cette conclusion s'impose-t-elle : plus qu'un amateur, Ariston est l'un de ces jurisconsultes professionnels, de ces jurisconsultes patentes que Pline ne peut souffrir ? Voir t. III, p. 28, note 1). D'Aguesseau l'aurait-il appelé, comme Domat, le jurisconsulte *des magistrats ?* Parce qu'Aurelius Victor a écrit

que l'épistolier nous a tracé de cet homme remarquable. Il, à d'autres titres, nous représente Ariston comme un avocat d'affaires, comme un lettré, comme un archéologue, comme un philosophe (sans le savoir), et non comme l'ancêtre de Pothier ou de Burlamaqui.

Voici ce portrait, œuvre d'art, d'affection, d'estime, d'admiration ; on jugera.

A Catilius Sévérus (2).

« Voici déjà longtemps que je suis rivé à Rome comme par un coup de foudre (3). Je me sens bouleversé par la maladie si longue et si opiniâtre de Titus Ariston que j'admire, que j'aime tout particulièrement. En effet, rien n'est plus grave, plus saint, plus docte que lui ; aussi n'est-ce point simplement un homme, mais les Lettres mêmes et toutes les Belles Études qui me semblent en péril extrême par le danger où se trouve une seule personne. Quelle expérience et du droit privé et du droit public ! Que de faits, que d'exemples, que d'archéologie il possède ! Quoi que vous désiriez apprendre, il peut vous l'enseigner ; quant à moi, du moins, toutes les fois que je fouille une question obscure, il est mon trésor. Et puis, quelle loyauté, dans ses discours, quelle autorité, quelle hésitation circonspecte et bienséante (4) ? Est-il quelque chose qu'il ne sache pas

---

au sujet de l'empereur Nerva : *Jurgiorum disceptator et scientissimus et frequens fuit*, assimilera-t-on le successeur de Domitien aux successeurs de Labéon, et dira-t-on dans le sens romain : « Nerva fut un jurisconsulte ? » III. Si l'Ariston de l'épistolier est le jurisconsulte du Digeste, il avait en 108 sensiblement dépassé 70 ans, et comme nous savons de plus qu'il était valétudinaire, nous dirons : Féliciter un homme de cet âge et de cette santé de ne pas courir les gymnases et les portiques (l. I, 22) semble bien peu vraisemblable. IV. Il est inadmissible qu'après dix ans de règne Trajan ait laissé l'un de ses conseillers intimes dans la condition privée, ce qui est le cas du correspondant de Pline.

(1) Nous le retrouverons t. III, p. 398, avec ses qualités de distinction, de bons sens et de bravoure.

(2) L. I, 22.

(3) *Et quidem attonitus.* Nous regrettons que le *stupide* de Corneille ne soit pas passé dans la langue courante ; son emploi serait indiqué (voir le Commentaire de Catanæus).

(4) *Quam pressa et decora cunctatio ! De Saey* : « Que de modestie dans sa » lenteur à se déterminer ! » *J. Pierrot* : « Que sa lenteur à décider une ques- » tion est honorable dans un tel homme ! » *Cabaret-Dupaty* : « Quelle ad- » mirable et charmante modestie dans ses décisions ! » *Pessonneaux* : « Quelle hésitation modeste et charmante ! » On trouve, pour interpréter *pressa*, presque autant de commentaires que de commentateurs. Cata-

sur-le-champ ? Et cependant le plus souvent il hésite, il doute, distinguant, pesant le pour et le contre, avec un fin et haut jugement qui remonte à l'origine, aux causes premières. Ajoutez : quelle sobriété de la table, quelle simplicité de la mise ! En portant les yeux jusque dans sa chambre et jusque dans son lit, il me semble contempler l'image de la tempérance antique. Tout cela est rehaussé par une grandeur d'âme qui ne fait rien par ostentation, qui rapporte tout à la conscience, qui attend, non de la voix publique, mais de l'acte lui-même, la récompense de sa bonne action. En somme, on rencontrera malaisément un homme comparable à Ariston parmi ces gens dont l'attitude physique affiche l'étude de la sagesse (1). Il ne fréquente pas les gymnases et les portiques (2), il n'amuse pas son oisiveté et celle des autres par de longues discussions ; mais le barreau et les affaires l'occupent tout entier ; il prête à beaucoup le secours de la plaidoirie, à plus encore celui du conseil. Et cependant nul de ces gens ne peut lui disputer la première place pour la chasteté, la piété, la justice, et même le courage (3). Si vous étiez ici, vous admireriez la patience avec laquelle il supporte cette maladie, comme il résiste à la douleur, comme il lutte contre la soif, comme il endure, immobile et couvert, les ardeurs incroyables de la fièvre. Dernièrement il nous convoqua, moi et quelques-uns de ses amis les plus chers. Il nous demanda de

---

næus voit ici, tout ensemble : la circonspection (attention et flair), la profondeur (*pressiores cogitationes* équivalant à *intentiores*), la concision dont parle Pline, l. VII, 9 ; Gesner, « l'hésitation retenant (*premens, reprimens*) » pendant quelque temps, l'émission d'une pensée qui ne se manifeste pas » aussitôt compréhension de la question » ; Cortius : la brièveté ; Gierig : cette concision dont parlent les Anciens traitant soit de la parole, soit de la plume ; Cellarius : la modestie ; Ernesti, Heusinger : ou l'hésitation définie par Gesner, ou la modestie de Cellarius. Quant à *decora*, il équivaut, d'après Catanæus, à « sans excès, et non sans grâce. » Suivant nous, si l'hésitation a du charme chez la jeunesse inexpérimentée, elle constitue uniquement la bonne éducation chez l'homme mûr et savant.

(1) Pline qui aime les philosophes, ne les confond pas, comme tend à le faire Quintilien, avec les charlatans de la philosophie ; aussi se contente-t-il d'appeler ces derniers (et à deux reprises) : *isti* — ces gens là.

(2) *Gymnasia... aut porticus.* « Lieux où circulaient d'habitude les philosophes professionnels à l'affût des jeunes gens et des oisifs qui s'y portaient en foule. » (Gesner).

(3) Catanæus, Henri Estienne, Boxhorn, Lallemand, Lemaire ponctuent ainsi : « ... *castitate, pietate, justitia, fortitudine, etiam primo loco cesserit.* » Ponctuation de MM. Moritz Döring et Weise : « ... *fortitudine etiam, primo loco cesserit.* » Ponctuation de M. Keil : « *pietate, justitia, fortitudine etiam primo loco cesserit.* » Il nous [illegible] de rattachement d'*etiam* à *fortitudine* constitue la préparation nécessaire des récits ultérieurs sur la vaillance d'Ariston malade.

consulter les médecins sur le caractère (1) de sa maladie : « Si » elle est incurable, disait-il, je sortirai spontanément de la » vie. Si la guérison est seulement difficile et longue, je résis- » terai et resterai. Car je dois aux prières de ma femme, aux » larmes de ma fille, je vous dois à vous, mes amis, de ne pas » trahir par une mort volontaire vos espérances, pourvu qu'elles » ne soient pas des chimères. » Courage le plus difficile, à mon sens, et le plus digne d'éloges ! Courir à la mort par une sorte d'impulsion et d'instinct, est chose fréquente et commune (2), mais délibérer, peser les motifs, et suivant les conseils de la raison, prendre ou quitter le parti soit de la vie, soit de la mort, n'appartient qu'à une grande âme (3). Les médecins nous assurent, il est vrai, la guérison ; encore faut-il que la divinité souscrive à leurs promesses et me délivre enfin de cette angoisse ! Quand je serai rassuré, je regagnerai mon Laurente, c'est-à-dire mes livres, mes tablettes, mon studieux loisir. Car ou je suis assis au chevet du malade, ou mon esprit est rempli d'anxiété, je n'ai donc pas aujourd'hui, soit le temps, soit le goût de lire et d'écrire (4). Vous connaissez mes craintes, mes vœux, mes projets pour l'avenir. Et vous, qu'avez-vous fait, que faites-vous, que voulez-vous faire ? Ecrivez-le-moi en réponse, mais que vos lettres soient plus joyeuses ! Apprendre que vous ne vous plaignez de rien, ne constituera pas pour moi une médiocre consolation, dans le trouble où je vis. »

* * *

Récapitulation.

Les confrères de *Vie oratoire* que Pline fait circuler dans son œuvre épistolaire sont au nombre de cinquante-

---

(1) .... *De summa valetudinis* « Summa : *articulo, periculo.* » (Catanæus). « Summa, *id quo tota res continetur. Ergo* summa valetudinis, *natura et* » *ratio valetudinis.* » (Lemaire).

(2) « Nous voyons souvent, dit Sénèque, des gladiateurs et des esclaves » affronter vaillamment la mort, et les bêtes fauves se jeter sur le fer qui » les tuera. » (Catanæus).

(3) M. de Bersa note, au sujet de ces lignes, que Pline (*le stoïcien*) transige avec la pure doctrine du stoïcisme. D'une façon générale, Pline, sans aller jusqu'à qualifier de crime le suicide, n'approuve pas qu'on fixe soi-même un terme à son existence ; allant plus loin, il blâme ceux qui se donnent la mort par légèreté et insouciance ; mais par contre il estime légitime de mettre fin à ses jours dans deux cas : 1° pour échapper à la honte d'une condamnation ; 2° pour se dérober à une maladie incurable.

(4) « Près d'Ariston qu'il soigne, Pline n'a pas le temps ; loin d'Ariston, il n'a pas le goût, car il est sous l'empire de la douleur et du souci. » (Catanæus).

sept. Nous les grouperons ci-après en indiquant par la lettre O les orateurs, par D les délateurs, par AV les avocats, par J les jurisconsultes, et en ajoutant une astérisque à ceux qui bénéficieront d'une ou plusieurs lettres. De la sorte, il sera facile de discerner : 1° les hommes de parole qui cumulèrent les genres ou se cantonnèrent dans un seul ; 2° les amis, plus ou moins intimes, de notre auteur qui a dédié ses *epistolæ accuratius scriptæ* à tous les membres de son cercle journalier dont la situation sociale comportait un semblable honneur.

1. Acilius Rufus O.
2. Acutius Nerva O.
3. Afranius Dexter O.
4. Ammius Flaccus O*.
5. M. Appuleius Cæpio Hispo O.
6. Aquilius Régulus O. D. AV.
7. Avidius Quiétus O.
8. Bæbius Macer O*.
9. Bæbius Massa D (?).
10. C. Cæcilius Strabo AV.
11. Calvisius Népos AV*
12. Catius Fronto AV.
13. Claudius Capito AV.
14. Claudius Marcellinus AV.
15. Claudius Restitutus AV.
16. Cornélius Minucianus AV*.
17. Cornélius Priscus O*.
18. Cornélius Tacitus O. AV*.
19. Crémutius Ruso AV (1).
20. Domitius Apollinaris O*.
21. Erucius Clarus AV* (2).

---

(1) Il aurait droit à l'astérisque si, comme MM. Keil et Mommsen, on attribuait à *Ruso* la lettre, l. IX, 19 ; mais avec Catanæus, Boxhorn, Lallemand, Schaeffer, Weise, nous lisons *Rufo*

(2) A droit à l'astérisque si on attribue la lettre, l. I, 16, au père (Erucius Clarus) et non au fils (Sextus Erucius Clarus). M. Mommsen (Index Keil) hésite. Nous ne croyons pas que Pline ait dit *notre ami* en parlant à son

22. Fabius Postumius O.
23. Fabricius Véiento O.
24. C. Fannius AV.
25. Flavius Aper O.
26. Hérennius Pollio AV.
27. Hérennius Sénécio AV.
28. Javolénus Priscus J.
29. Julius Africanus AV.
30. Julius Cornutus Tertullus O *.
31. Julius Ferox O *.
32. Juventius Celsus O. J. (*Prætor urbanus*).
33. Libo Frugi O.
34. Licinius Népos O (*Prætor urbanus*).
35. Lucéius Albinus AV.
36. Métius Carus D.
37. P. Métilius Sabinus Népos AV *.
38. L. Nératius Priscus AV. J *.
39. Nigrinus O. AV.
40. Numidius Quadratus AV *.
41. Cn. Pédanius Fuscus Salinator AV *.
42. Pompéius Colléga O.
43. Pompéius Falco AV *.
44. Pompéius Saturninus AV *.
45. Pomponius Rufus O. AV.
46. Salvius Libéralis O. AV.
47. Satrius Rufus O. AV.
48. C. Suétonius Tranquillus AV *.
49. Titius Homullus O. AV.
50. Titus Aristo AV *.
51. Tuscilius Nominatus AV.
52. Tutius Céréalis O.
53. Valérius Catullus Messalinus D.
54. Valérius Licinianus AV.

---

jeune protégé, d'un homme tel que Pompéius Saturninus ; adressés au *vir sanctus, antiquus*, etc., ces deux mots nous paraissent au contraire très naturels.

55. Valérius Paulinus O*.
56. Vestius Proculus O.
57. Voconius Romanus AV*.

Cette longue lecture dégage, semble-t-il, quatre conclusions d'un certain intérêt :

1° Régulus paraît, de tous, le plus actif ou le plus remuant, puisqu'orateur, délateur, avocat, il figure dans trois groupes, ce qui n'est le cas d'aucun autre.

2° Sans avoir, du reste, la prétention d'être complet, l'épistolier ne nous signale que neuf confrères dépassant la spécialité.

3° Dans cinquante-sept noms, nous ne relevons que trois fois le titre de jurisconsulte avec le sens romain.

4° S'il avait été exclusivement un homme de parole, Pline eût recruté son cercle le plus intime et le plus nombreux dans le tableau qui précède. Mais la tribune et la barre ne remplissaient qu'une partie de son existence où la famille, les amis, les fonctions publiques, les sollicitations pour soi-même, les démarches pour autrui, les vacances, les auditions, les lectures, le monde, les travaux de la plume, la fortune à gérer, les bienfaits à répandre, jouèrent un rôle considérable : aussi ses correspondants de la *corona oratoria* dépassent-ils peu le tiers de notre Index.

***

Juvénal nous a peint une fresque de rhéteurs pour faire pendant à celle de ses avocats : « Les maîtres de la jeu- » nesse se rompent la poitrine dans les écoles, meurent » d'ennui et de dégoût, obligés de répéter sans cesse les » mêmes refrains de rhétorique, et tout en montrant une » patience qu'un père même n'aurait pas. Ils sont frus- » trés de leur salaire parce que les parents de leurs élèves » ont besoin de tout leur argent pour subvenir à des folies » somptueuses, pour payer des maîtres d'hôtel et des cui- Annexe I

(1) Voir l. I, 10; l. II, 3; l. III, 3, 10, 11; l. VI, 6; l. VII, 30; l. IX, 17.

» siniers fameux : *ce qui coûte le moins à un père, c'est* » *l'éducation de son fils* [1]. » Néanmoins le vengeur de l'intellectualité (2) méconnue est obligé d'avouer que tous les rhéteurs ne sont point des gueux réduits à accepter, pour prix de leurs leçons, la ration de blé d'un esclave.

Mais alors que nous songeons à ceci : au temps des premiers Empereurs, tout le monde enseignait, comme au temps de Cromwell tout le monde prêchait ; d'où abaissement des cours d'une denrée trop commune (c'est le sort, pour cause identique, de nos maîtresses de piano) ; alors que nous connaissons par Pétrone, Quintilien, Pline, la rareté des rhéteurs réellement instruits et réellement honnêtes (3), d'où nous concluons : le professeur de mérite indiscuté, de bonne tenue physique et morale, ne pouvait être payé au tarif d'un Rousseau, apprenant aux bourgeois de Chambéry ce qu'il ne savait pas lui-même, d'un neveu de Rameau « parasite, va-nu-pieds et proxénète » — Juvénal refuse de descendre à de pareils détails et découvre aux succès du rhéteur arrivé (tel Quintilien) une explication beaucoup plus sommaire et beaucoup plus simpliste : « Il » importe beaucoup sous quel signe tu vins au monde, et » poussas les premiers cris, encore teint du sang de ta mère. » S'il plaît à Dame Fortune, de rhéteur tu deviendras con- » sul, de consul, rhéteur. Que prouvent un Ventidius (4),

---

(1) Nous empruntons ce résumé à M. Constant Martha (Les Moralistes).

(2) Une intellectualité dans laquelle il ne comprend ni l'architecture, ni la sculpture, ni la peinture, ni la musique ! car il s'indigne à cette pensée qu'un rhéteur, comme Quintilien, reçoit 350 francs, tandis qu'on dépense plus de 100,000 francs à construire des bains ou un portique, tandis qu'on prodigue l'or à Chrysogon et Pollion « enseignant aux enfants des riches » l'art futile de Théodore. » Prédécesseur de M. Josse (l'orfèvre), Juvénal oublie bien des choses, notamment celle-ci : 350 francs par tête donnent pour 30 élèves (chiffre très inférieur à la moyenne d'une école fréquentée) un traitement global de plus de 10,000 francs.

(3) M. Renan appelle les rhéteurs et les philosophes dont s'entourait Marc-Aurèle : « une classe d'hommes où se mêlaient l'excellent et le mépri- » sable. »

(4) Ventidius Bassus remplit l'histoire anecdotique de Rome, de même qu'à Londres Richard Whittington est un sujet inépuisable ; et cela s'explique. Bassus, l'ancien captif, l'ancien muletier, devenu tribun, préteur, consul, souverain pontife, symbolise tous les désirs, toutes les ambitions,

» un Tullius (1), sinon l'étonnante influence d'une des-
» tinée mystérieuse (2). Elle élève à son gré l'esclave sur
» le trône, le captif sur un char de triomphe. »

Puis il reprend le martyrologe des miséreux de la rhétorique et affirme que, dans cette carrière, l'homme heureux est plus rare qu'un corbeau blanc.

Pline n'a connu (ou peu s'en faut) que des corbeaux blancs (3).

Son adolescence fut confiée à ce « suprême modérateur » de la fougueuse jeunesse », dont J. Janin résumait ainsi les leçons : « Dans aucune nation, même parmi les nations » chrétiennes, on ne saurait trouver rien de plus grand » que l'enseignement de Quintilien ; jamais éloquence » plus saine au service d'une plus solide vertu » ; ses études s'achevèrent avec Nicétès Sacerdos : « l'égal de » Portius Latro. » Ses 20 ans se formèrent aux contacts d'Artémidore (4) « dont les yeux étaient aussi chastes que » les désirs » et d'Euphrate (5) « dont la douceur captivait » les plus rebelles, dont la politesse exquise égalait la » pureté des mœurs. »

Quintilien qui touchait 18,000 francs de traitement, depuis Galba, dut être convenablement, sinon largement rétribué par Domitien dont il accepta d'instruire les petits-neveux ; s'il mit longtemps à devenir un capitaliste, il

---

tous les rêves de l'âme fonctionnaire des Romains, tendue vers le *Cursus honorum* ; Whittington, l'ancien vagabond, l'ancien marmiton, revenu de Barbarie avec des tonneaux d'or, symbolise tous les désirs, toutes les ambitions, tous les rêves de l'âme commerciale des Anglais tendue vers cette oraison funèbre qu'a libellée Dickens : « Notre moderne Crésus entra dans » l'arène moderne avec la moitié d'une pièce de cinq shellings, et mourut » riche de deux millions de livres sterling. »

(1) Servius Tullius, sixième roi de Rome, était fils d'un esclave.

(2) En prose française : « il est né sous une bonne étoile, il a eu de la » chance. »

(3) Aussi confond-t-il dans ses joies intellectuelles les poètes et les rhéteurs. 1° *Magnum proventum poetarum annus attulit .... Juvat me quod vigent studia.....* 2° *Si quando urbs nostra liberalibus studiis floruit, nunc maxime floret. Suffecerit unum, Euphrates...* (L. I, 10, 13).

(4) « Cf. Herm. 3, 84 » (Mommsen, Index Keil).

(5) « Il se suicida à Rome en 118 [Dio, 69, 8 ; cf. Eusèbe ad a. Abr, 2136]. Philostrate [Vit. soph., 1, 7 al.] et quelques autres ont parlé de lui. » (Mommsen, Index Keil).

mourut millionnaire sous Adrien qui l'avait promu au consulat (1). Le père de Nason et l'élite du Sénat romain qui suivaient les cours de Nicétès ne purent se montrer ingrats et laisser leur vieux maîtreaux prises avec l'indigence. Quant à Artémidore et Euphrate, ils firent de « beaux » mariages, car il se rencontra à Rome et à Antioche deux prédécesseurs de Marc-Aurèle (2) qui, dédaignant naissance, fortune, rang social, cherchaient pour leurs Lucilles, esprit, science et vertu.

Isée (3) arrive à Rome précédé d'une réputation colossale. Quel danger ! Que la déception est voisine des avant-joies trop vives ! Mais la Capitale a confirmé les arrêts de la province. Isée est décidément un géant, un vrai géant. Il improvise quand on veut, sur tout ce que l'on veut, et à première demande répète son improvisation sans se tromper d'une syllabe : il est exquis, il est raffiné ; il instruit, il charme, il émeut. Il faut être de roc, il faut être de fer, il faut être sans alphabet et sans honneur pour ne point aller l'entendre. Et Pline en pleine maturité, en pleins succès oratoires, en pleine ascension du *Cursus*, se prend à envier le rhéteur : « Isée est le plus heureux des mortels, » car quoi de plus heureux pour la vieillesse qu'un bon- » heur de jeunesse ! Bien qu'il ait dépassé la soixantaine, » il est resté uniquement homme d'école. Les hommes » d'école ! Où trouver plus de sincérité, plus de loyauté, » plus de bonté ? Quant à nous qui usons notre vie au » forum et dans les vrais procès, nous apprenons, même

---

(1) Suivant M. Friedlænder, Quintilien n'aurait « obtenu que les orne- » ments consulaires qui ne donnaient point entrée au Sénat. »

(2) Malgré la très sage opposition de Faustine, malgré la répulsion de la principale intéressée, Marc-Aurèle remaria sa fille, veuve de Vérus, au vieux philosophe Claudius Pompéianus, simple chevalier d'Antioche (Capitolin, 20), « et le bon Empereur poussa la naïveté jusqu'à prétendre que » Lucille aimât Pompeien, parce qu'il était l'homme le plus vertueux de » l'Empire. » (Renan).

(3) Voir *La Vie littéraire.*

» sans le vouloir, beaucoup de mauvaise foi. A l'école, » c'est la lutte désarmée et inoffensive. »

Professeur de sagesse, C. Musonius Rufus (1), chevalier toscan, fraie en collègue avec les professeurs d'éloquence. Il a pour gendre Artémidore et pour ami Pline : « autant que » le permet la différence des âges. »

A sa leçon d'ouverture, Valérius Licinianus, le nouveau rhéteur de Sicile, commente en prose la poésie de Juvénal

Si fortuna volet, fies de rhetore consul;
Si volet hæc eadem, fies de consule rhetor,

et s'écrie, lui l'ancien préteur, lui l'ancien *actor causarum eloquentissimus* : « Quels sont tes jeux, ô fortune ! » De sénateurs tu fais des professeurs, de professeurs » des sénateurs ! » mais Pline ajoute malicieusement : *Il n'a dû se faire professeur que pour placer son bon mot* (2), si bien que l'exilé nous paraît beaucoup plus rechercher la réclame que combler les déficits d'un budget déséquilibré.

Julius Génitor (le dernier rhéteur de la *Correspondance*) est un ami d'Artémidore et un protégé de Pline qui l'entoure d'estime, d'affection et de conseils. L'épistolier, qui se porte son garant à tous égards, le donne comme précepteur au fils de Corellia Hispulla pour le ramener toujours devant les portraits de ses ancêtres « en insistant sur le » nombre et la grandeur des noms qu'il lui faut soute- » nir (3). » Sans que son extérieur « rébarbatif » permette de le prévoir, Génitor a le cœur très tendre ; la maladie d'un élève (surtout d'un élève distingué) le plonge dans le désespoir ; après la mort du cher disciple, il ne se sentirait plus le courage de reprendre ses études si Pline n'était là pour

(1) Voir Philostrate, *Vita Apoll.*, 7, 16.

(2) M. Friedlænder estime que cette anecdote « caractéristique » suffit « pour ne laisser aucun doute sur l'abîme qu'il y avait entre le premier » ordre et le troisième » ; et il ajoute : « Presque dans les mêmes termes que » Pline le Sénateur, Juvénal (*Sat.*, VII, 198) qui appartenait au second » ordre, présente aussi ces deux positions sociales comme les deux extrêmes. »

(3) Voir t. III, p. 202, 203.

le consoler et le remonter. D'ailleurs, Pline est toujours là ; voici qu'il gourmande, avec son éducation supérieure, les étonnements, les sarcasmes, l'indignation de ce Thomas Graindorge dérouté par les habitudes d'un milieu auquel il n'appartient pas (1).

Lettre à Génitor.

« J'ai reçu votre lettre où vous vous plaignez de vous être ennuyé dans un repas, en dépit de ses somptuosités, parce que des bouffons (2), des danseurs (3), des idiots (4) circulaient autour des tables. Ne voulez-vous pas déplisser un peu vos rides ? Quant à moi, qui ne possède rien de semblable (5), je supporte, néanmoins, les possesseurs. Pourquoi n'en ai-je point ? Parce que cela ne m'amuse pas. Je ne trouve, en effet, rien d'inattendu ou de divertissant dans les déhanchements (6) d'un danseur, dans l'effronterie d'un bouffon, dans les sottises d'un idiot. Je vous donne un goût, non une raison (7). Et j'ajoute :

---

(1) Dans une petite Revue du Quartier Latin, qui décéda le lendemain de sa naissance, nous écrivions il y a 25 ans : « *Thomas Graindorge* : Œuvre » de jeune vanité, celle du normalien, aux goûts délicats et lettres, sortant » sa tête de Virgile ou de Platon, pour lire à haute voix, devant le grand » public, le livre mondain qu'il épelle encore. Ses étonnements seuls nous » étonnent. » Nous ne nous permettrions plus aujourd'hui de juger, avec cette impertinence d'étudiant, un volume de M. Taine ; mais, au fond, il y avait du vrai.

(2) *Scurræ*. L'un de ces bouffons qui ennuyaient tant Génitor avait amusé Mecène, Cocceius Nerva, Fonteius Capiton, Plotius, Varius, Virgile, Horace (*Sat.*, l. I, 5), pendant toute la soirée de Canid. Il est vrai que, malgré la distinction des voyageurs, *le Voyage à Brindes* ne brille pas par l'intellectualité du plaisir.

(3) *Cinædi*. — *Sens propre* : maîtres de danse, danseurs ; *sens dérivé :* débauches contre nature. M. Pessonneaux nous semble voir ici avec raison « des baladins », contrairement à Catanæus, Gesner, Sacy, J. Pierrot, Cabaret-Dupaty, Genitor et Pline parleraient sur un tout autre ton d'une scène d'orgies.

(4) *Moriones*. MM. de Sacy, J. Pierrot, Cabaret-Dupaty traduisent uniformément ce mot par *fous*. *Fou* éveille l'idée d'une intelligence intacte (goguenarde, dans un corps contrefait ; le *pumilio* serait un peu de la famille, mais le *morio* joint l'imbécillité à la difformité (voir A. Rich : *Moriones, Nani, Pumiliones*).

(5) Nous connaissons par la lettre, l. I, 15, l. IX, 36, 40, les plaisirs de la table plinienne.

(6) *Molle*. Avec *grossier*, de Sacy donne un sens à côté ; mais nous ne voulons pas aller aussi loin que l'*obscene* de MM. Cabaret-Dupaty et Pessonneaux. Éveillant l'image soit de la mollesse, soit de la volupté, soit même de la lubricité, le mot *déhanchements* nous paraît rester dans le vague de l'expression plinienne.

(7) « Je dis historiquement quel est mon goût, comme un homme, dans un repas, dit naïvement qu'il aime mieux un ragoût que l'autre. » (Fénelon, lettre à Lamotte, 4 mai 1714).

Ne supposez-vous pas que ce qui nous charme et nous attire (vous et moi) choque maintes personnes, comme choses ineptes ou assommantes ? Aussitôt introduction du lecteur, ou du joueur de lyre, ou du comédien, combien de gens réclament leurs bottines (1), ou s'ils restent à table (2), manifestent ce même ennui que vous firent éprouver *les monstres* (suivant votre expression) ! Pardonnez donc aux plaisirs d'autrui pour obtenir qu'on pardonne aux nôtres (3). »

Tous ces hommes éminents ou réputés tels, ont un défaut commun. Simples virtuoses de la parole (4), ils tournent les yeux vers un passé à jamais disparu ; ils ferment l'oreille aux bruits révélateurs des commotions prochaines ; leur esprit est sans horizon sur l'avenir. Se croyant encore au temps de Caton, Quintilien prépare des orateurs qui seront sans emploi ; oubliant qu'admirer les talents conduit à imiter les hommes, il vante à ses élèves l'éloquence des délateurs (5) ; supprimant les procès cou-

---

(1) *Calceos poscunt*. I. Nous dirions aujourd'hui : réclament leurs manteaux (pour s'en aller). — S'étendant, pour manger, sur des sofas, les Romains se déchaussaient avant de se mettre à table. II. Les joueurs de lyre et les comédiens n'arrivaient que *post cœnam* « pour faire passer la soirée aux invités. » Relativement aux lecteurs, les jurisprudences variaient. Pline l'Ancien les utilisait à tous les repas ; Pline le Jeune ne se faisait lire à table que dans l'intimité *cum uxore vel paucis* ; d'autres attendaient le dessert comme pour le *lyristes* ou le *comœdus*.

(2) *Recubant*. Il semble que le verbe *recubare* (au lieu de *accubare*) révèle ici des convives qui ont fait mine de partir et se sont rassis sur l'insistance du maître de maison.

(3) « Je ne blâme le goût d'aucun homme, et je consens qu'on blâme le mien. Si la politesse et la discrétion nécessaires pour le repos de la société demandent que les hommes se tolèrent mutuellement dans la variété d'opinions ou ils se trouvent pour les choses les plus importantes à la vie humaine, à plus forte raison doivent-ils se tolérer sans peine dans la variété d'opinions sur ce qui importe très peu à la sûreté du genre humain. » (Fénelon, lettre citée).

(4) « Après ce que Pline nous dit de lui, nous sommes fort tentés, quoique nous ne connaissions rien d'Euphrate, de penser qu'il faut le ranger parmi ces prétentieux virtuoses de la parole dont nous a parlé Quintilien. » (Pellisson, *Rome sous Trajan*).

(5) « Quintilien est ravi de la phrase de Julius Africanus : *César, votre province de Gaule vous supplie de supporter votre bonheur avec courage*..... Sénèque n'était pas moins spirituel dans la lettre que, sous le nom de Néron, il écrivit au Sénat à la même occasion (la mort d'Agrippine) : *Je ne crois pas encore que je suis sauvé et je n'ose pas m'en réjouir*. Cette phrase élégante, si bien balancée, est assurément une des plus mauvaises actions de Sénèque. Quintilien n'y voit qu'une figure de rhétorique et il la cite avec

tumiers de la basilique Julia, il dédaigne de former des avocats qui, n'aspirant point à l'immortalité, mais à la confiance du client et à l'estime du juge, plaideront, dans la proportion de la cause, le dossier dont on les a chargés; enfin refusant d'admettre qu'un barreau sans jurisconsultes n'est plus qu'une parlotte, il fait rentrer le livre de droit dans les objets de luxe. Alors que le monde romain, au déclin de ses gloires, a besoin de convictions, de caractères et d'énergies, Nicétès Sacerdos tue les croyances, énerve les virilités en soutenant indifféremment et le pour et le contre, en développant la finesse, l'ingénuosité, l'habileté au détriment de la vérité, de la justice et du bon sens. Alors qu'une morale, qu'une religion nouvelles sapent, à coups de bélier, toutes les morales, toutes les religions séculaires, Artémidore, Euphrate, Musonius promènent leur sérénité sous le portique de Zénon, et ignorent jusqu'à l'existence du christianisme. Alors qu'il faudrait courir aux frontières pour châtier les Barbares guettant la décadence, toute l'intellectualité romaine fait cortège à Isée, *pilarius ac ventilator*, qui importe, à deux pas du Capitole, les désœuvrements de la Grèce abâtardie. Quant à Génitor, il substitue un lecteur, un joueur de lyre, un comédien aux bouffons dont s'amuse le festin du millionnaire : et là se borne sa réforme sociale.

Autre étonnement. Pline nous cite bien quatre rhéteurs grecs : Nicétès Sacerdos, Artémidore, Euphrate, Isée. Où sont les autres, où sont, notamment, les plus grands ? Où est Epictète qui habita Rome jusqu'en 90 et y revint tenir école après la mort de Domitien ; où est Epictète dont l'auteur de *La Vengeance d'Helvidius* aurait pu utiliser les recherches personnelles ? Où est Plutarque qui fréquenta, au titre de commensal, chez Sosius Sénécion et Minucius

---

beaucoup de complaisance à ses élèves ... Ainsi, en apprenant aux élèves à goûter les finesses du langage sans se préoccuper du sujet auquel elles étaient appliquées, en les familiarisant dans les écoles avec l'éloquence des délateurs, on les disposait à imiter plus tard leur conduite. » (Boissier, l'*Opposition sous les Césars*).

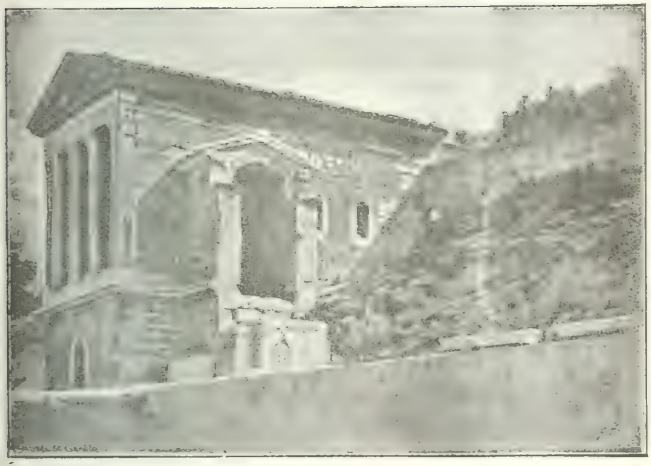

LE TEMPLE DU CLITUMNE

Fundanus, deux amis de l'épistolier ; où est Plutarque dont Rusticus Arulénus jugeait l'enseignement si précieux qu'il attendait la fin de la leçon pour ouvrir la correspondance de Domitien ? Nous ne les trouverons pas. Le motif ? On le connait déjà. Le gentleman procède pour les hommes d'école comme pour les hommes de parole et pour les hommes de plume. Il fait un choix qui ne dépasse un certain niveau social que lorsqu'il s'agit de ses obligés : *sic* Martial et Génitor. Cette myopie volontaire n'aperçoit : au barreau, ni Cipérus, ni même Cossus et Basilus — dans les cercles lettrés, ni Josèphe, ni Dion Chrysostôme (1), ni Stace, ni Juvénal. Comment discernerait-elle, dans le corps enseignant, le souffre-douleur d'Epaphrodite, le futur béotarque de Chéronée la minuscule (2) ?

---

(1) Nous n'avons dépouillé dans tout ce paragraphe que la correspondance privée de Pline. Quant au gouverneur de Bithynie, il nous parlera de : I. Flavius Archippus, un philosophe qu'il n'estime point assez pour le défendre contre ses accusateurs (l. X, 66, 67, 85, 86 ; K. 58, 59, 81, 82) ; II. Coccianus Dion, architecte de Pruse (en procès avec Archippus) (l. X, 85, 86 ; K. 81, 82), dans lequel nous ne saurions, répétons-le, voir Dion Chrysostôme.

(2) « Ce dont on ne peut douter, c'est que l'enseignement de Plutarque ait été suivi (*De la Curiosité*, 15)..... Toutefois si sa parole était religieusement écoutée, il ne paraît pas que, même alors qu'elle eut acquis le plus d'autorité, le retentissement en ait jamais été bien grand.... Son nom n'est même pas cité dans les lettres de Pline qui a fait un si brillant éloge d'Isée. » (Gréard).

CHAPITRE QUATRIÈME

LA VIE LITTÉRAIRE

I

EN THÉORIE

Sans vaine infatuation, bien que très orgueilleux, dénué, sauf sur les terrains politique et juridique (1), de la faculté créatrice, mais profondément assimilateur, le peuple romain s'appropriait toutes les supériorités des nations qu'il avait conquises. Après les soumissions de l'Asie et de la Grèce, ces paysans-soldats se trouvèrent, pour la première fois, en présence de la civilisation sous ses deux formes définitives : le luxe du corps et celui de l'esprit.

Avec l'influence asiatique, dont les contrefacteurs de toutes les classes exagérèrent les côtés matériels, qu'ils avaient seuls compris, l'économie, la frugalité, la chasteté antiques se transformèrent d'un bond, en dilapidations, gloutonnerie et débauches. Alors que le père poussait la parcimonie jusqu'à l'avarice, se contentait de légumes et de pain bis, gardait scrupuleusement la foi conjugale, le fils « dans les mêmes pénates » s'endettait de plusieurs

(1) Leur création de la science militaire n'est, en réalité, que la patiente et habile coordination des emprunts successifs par eux faits à tous les peuples contre lesquels ils eurent à lutter.

millions, achetait *immanibus pretiis*, pour les manger, comme des becfigues, les petits oiseaux *cantu commendabiles*, buvait les perles les plus rares dissoutes dans le vinaigre, prenait un vomitif pour recommencer son repas, et se faisait servir au dessert une légion de prostitués des deux sexes. L'ennui fut la punition de ces plaisirs frénétiques, ainsi que les nommait Valère-Maxime (1), et la plupart des Romains, quelques richesses qu'ils possédassent, ne surent point jouir de leur fortune.

Pour des hommes, jusqu'alors illettrés, et uniquement épris des exercices physiques, il était certes plus facile d'imiter le luxe du corps que celui de l'esprit. La généralité renonça à ce dernier et son impuissance se montra irréductiblement hostile à l'élite intellectuelle (2). Nouvelle venue dans le domaine de la pensée, cette élite elle-même, contrariée par le sentiment public, ne s'accorda jamais sur la place à donner aux lettres helléniques (3), dans la vie sociale, et elle nous a légué ses hésitations séculaires.

Cicéron.

Poète grec, très à la mode, quoique très médiocre (4), Licinius Archias, originaire d'Antioche, était, depuis 89

(1) Voir tout le chapitre indigné *de Luxuria et libidine in Romanis* que Valère-Maxime a consacré à cette révolution morale si rapide et si complète.

(2) I. « Tout dans l'instruction, comme dans l'éducation des Romains, tendait à la politique et à la guerre ; on voit, par les noms mêmes qu'ils donnaient aux études qui n'avaient pas spécialement pour objet de former des soldats, des citoyens et des hommes d'Etat, qu'ils regardaient ces études comme des bagatelles et des jeux *nugæ*, *ludus*, *nugari*, *ludere*, *græcari*, etc., à quoi étaient opposées ce qu'ils appelaient les occupations d'un Romain : *artes romanæ*. Il y eut même pendant longtemps, il y eut toujours dans la nation des préjugés barbares contre les arts, les sciences et la philosophie. » A. Perreau, notes sur Perse. II. Et dans la généralité dont nous parlons, il faut comprendre l'élite sociale. « Par instinct et par tradition, le patriciat dédaignait les lettres et les lettrés. » (Egger).

(3) Le vieux Caton avait découvert cette formule très simpliste : *Satis esse ingenia Græcorum inspicere non perdiscere*. (Prenons une idée de la science des Grecs ; n'en faisons point une étude) et Pline le Naturaliste (l. XXIX, 8) jugeait encore génial « cet oracle du prophète ! »

(4) Nous n'avons plus les poèmes dans lesquels Archias célébrait les victoires de Marius sur les Cimbres et de Lucullus sur Mithridate, mais il nous reste de lui un certain nombre d'épigrammes qui denotent un talent très ordinaire et surtout très imitateur.

av. J.-C., inscrit sur les registres des citoyens romains, lorsqu'en 62, Gratius (un envieux) contesta devant les tribunaux la régularité de son titre. Espérant pour honoraires un poème à sa louange, Cicéron prit la défense de l'assigné. Il affirma le droit de son client, puis ajouta : « En » supposant ce droit contestable, on ne saurait refuser la » cité romaine à un poète qui a si noblement chanté Marius » et Lucullus et qui s'apprête à célébrer mon consulat avec » le même talent (1). » L'avocat appuya de la profession de foi suivante cette seconde partie de sa plaidoirie :

« Vous me demanderez, Gratius, pour quel motif je témoigne à cet homme une affection si vive ? C'est que je trouve chez lui de quoi délasser mon esprit des tumultes du forum, de quoi reposer mes oreilles fatiguées par les clameurs. Supposez-vous que nous pussions suffire à nos discours quotidiens, sur tant de sujets variés, si la Science ne cultivait notre esprit, ou que notre esprit pût supporter une telle contention, si cette même science ne le détendait ? Oui, je l'avoue, je m'adonne à ces études. Rougissent ceux-là qui sont à ce point enfoncés dans les livres qu'ils n'en rapportent rien pour le profit commun, rien pour l'extérieur, rien pour la lumière. Mais moi, pourquoi rougirai-je, ô mes juges, moi qui, depuis nombre d'années, vis à ce point dans les intérêts d'autrui que ni mon avantage particulier, ni mon repos, ni mon plaisir ne m'en ont jamais détourné, que mon sommeil même ne leur a causé aucun retard ? En définitive, qui pourrait me blâmer, qui pourrait à mon endroit éprouver un ressentiment fondé, parce que je consacre à ces études le temps que donnent les autres à la direction de de leurs affaires, à la célébration des fêtes et des jeux, aux plaisirs de toute sorte, aux délassements mêmes de l'esprit et du corps, le temps que donnent les autres aux repas prolongés, aux dés et à la paume ? Il faut d'autant plus me pardonner que je dois à ces études, l'estime que l'on veut bien accorder à ma

(1) Au cours de sa plaidoirie (§ XI), Cicéron dit : « Le poème est commencé », mais dans une lettre contemporaine (Ad. Attic. I, 16) il manifeste sa crainte de se voir abandonné pour une plus noble clientèle. En fait, le poème commencé par un poète de 60 ans, ne parut jamais. Aussi, deux ans après Cicéron se décida à se chanter lui-même en écrivant, sur son consulat, un poème en trois livres dédiés à chacune des Muses.

parole, ce talent, médiocre peut-être, mais qui, du moins, ne manqua jamais à l'amitié en péril. Si ces avantages semblaient légers, en voici de considérables ; et je sais où je les puise. Si de multiples leçons, de multiples lectures n'avaient persuadé à ma jeunesse que, dans la vie, les seuls biens réellement convoitables sont la louange et l'honnêteté, que ce n'est point les payer trop cher que de les acquérir au prix de toutes les tortures du corps, de tous les dangers de l'exil ou de la mort : jamais je ne me serais exposé, pour votre salut, à des risques si nombreux et si grands, à ces assauts quotidiens de la tourbe. Mais les livres, les discours des philosophes, l'Antiquité sont pleins, partout, partout, partout, d'exemples que la nuit enveloppérait, sans la lumière des Lettres. Que de portraits d'hommes éminents par l'énergie nous ont laissés les écrivains grecs et latins, non seulement pour les regarder, mais encore pour les imiter ! Ces portraits, je les eus toujours devant moi dans l'administration de la République : c'est le souvenir de ces hommes supérieurs qui façonnait mon esprit et mon âme. Posera-t-on cette question : Eh quoi ! Ces grands hommes, dont les Lettres nous ont révélé les vertus, furent-ils élevés à cette école de l'érudition dont vous chantez les louanges ? Il est difficile de l'affirmer pour tous ; mais on ne contestera pas l'exactitude de ma réponse. Plusieurs hommes se sont rencontrés, de haut esprit, de haute vertu, mais sans instruction, qui, doués d'un naturel presque divin, devinrent par eux seuls des modèles de modération et de gravité. J'en conviens, et j'ajoute même : La nature, sans instruction, a plus d'empire sur la gloire et la vertu que l'instruction sans la nature. Mais je soutiens également ceci : Lorsqu'à une nature éminente et éclatante s'ajoutent une sorte de théorie, un façonnement d'érudition, il se produit habituellement un je ne sais quoi d'étincelant et d'extraordinaire. Je cite à titre d'exemples l'Africain, cet homme divin (1) que nos pères ont connu ; C. Lélius, L. Furius, les plus modérés, les plus sages des hommes ; le vieux Caton, le plus énergique et le plus docte personnage de ce siècle. Certes, ils n'auraient jamais cultivé les Lettres si elles n'eussent été d'aucune utilité pour acquérir et perfectionner la vertu. Et renonceraiton à envisager le profit, pour ne voir que l'agrément : je suis sûr que vous jugeriez ces études la plus humaine, la plus libé-

(1) *Divinum hominem*. On voit qu'on canonisait déjà sous la République. Saint Scipion, consul, saint Auguste, empereur, saint Sidoine, évêque, se rattachent à la même conception de notre frêle et médiocre humanité.

rale des distractions intellectuelles. Les autres délassements ne sont ni de tous les temps, ni de tous les âges, ni de tous les lieux. Les Lettres! elles nourrissent l'enfance, amusent la vieillesse, ornent la prospérité, assurent un refuge et une consolation au malheur : elles charment notre intérieur, ne gênent pas nos sorties ; avec nous, elles veillent, voyagent, villégiaturent (1). Nous fût-il impossible de les atteindre, de les goûter personnellement, nous devrions, du moins, les admirer même en les voyant chez les autres. Qui, parmi nous, eut l'esprit assez grossier, assez dur pour ne pas être ému récemment par le décès de Roscius (2) ? Bien que mourant dans la vieillesse, il semblait ne devoir jamais mourir, tant son art avait d'élévation et d'élégance. Ainsi donc, par les seuls mouvements de son corps, un homme s'était concilié notre affection unanime. Et c'est nous qui négligerions ces mouvements incroyables des âmes, ces vivacités de l'esprit!.... »

En droit, le tribunal était exclusivement compétent pour examiner la validité de l'inscription dont se prévalait le défendeur : la deuxième partie de l'*Oratio pro Archia* sortait du débat, puisqu'il n'appartenait pas, à la juridiction saisie de la demande en radiation, de la rejeter, quoique légalement fondée, par ce motif que les talents du poète

---

(1) I. *Hæc studia adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent, delectant domi, non impediunt foris ; pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.* — Aucune traduction ne peut rendre le charme de cet éloge des Lettres que Lamartine rappelait en ces termes, au début même de son *Cours de littérature* : « Cicéron, le plus littéraire de tous les hommes qui ont jamais existé sur la » terre, a écrit une phrase magnifique à immenses circonvolutions de mots » sonores comme le galop du cheval, de Virgile, sur les utilités et les délices » des lettres. Cette belle phrase est, depuis des siècles, dans la bouche de » tous les maîtres qui enseignent leur art et dans l'oreille de tous les en- » fants. » — Rectifions toutefois sur un point, puisque nous la citons, l'appréciation du poète français : Très éloignées des redondances oratoires, cette phrase musicale est, au contraire, un chef-d'œuvre de précision et de sobriété. II. Nous en voulons un peu à M. Lallemand d'avoir pillé la phrase immortelle pour lancer son petit volume : *Epistolæ Plinii junioris, formæ saltem minoris et commodæ, quæ non gravet circumferentem, dudum desiderantur apud nos. Illæ tamen sunt ejus modi quæ domi pariter et foris prodesse, quæ sedentem in musæo, peregrinantemque et rusticantem non injucunde comitari possint.*

(2) Q. Roscius (129-62 av. J.-C.), célèbre acteur romain que Cicéron (*Pro Quinto XXV*) appelait : « le seul digne par son talent de monter sur la » scène, et par son caractère de n'y monter jamais » et dont nous lirons tout à l'heure le panégyrique sous la plume de Valère-Maxime.

méritaient la cité romaine. L'avocat ne s'y trompa point (1), mais l'homme politique profita de l'occasion pour s'expliquer une bonne fois devant ses électeurs (2), sur son amour notoire des belles-lettres; et connaissant les hostilités multiples, il plaida à toutes fins. Aux esprits utilitaires ou actifs, ou courageux, ou traditionnels, ou sérieux, ou aux amateurs de théâtre, il fit valoir des arguments *ad hoc* :

Voici pour les Utilitaires :

Vous avez raison, en principe, de trouver honteux l'enfouissement au fond des livres, mais pour être équitable, votre jugement doit comporter une distinction et exclure les hommes qui tirent avantage de leurs lectures. Ainsi, en ce qui me concerne, c'est l'étude littéraire qui fortifie mon talent oratoire.

Voici pour les Actifs :

C'est grâce aux lettres que je suffis à cette variété perpétuelle de discussions qui se renouvellent tous les jours à la tribune, et que je supporte l'application constante à laquelle je suis tenu.

Voici pour les Courageux :

C'est mon instruction littéraire qui m'a appris à braver tous les tourments, tous les dangers de l'exil, à affronter la mort dans l'intérêt de la République.

Voici pour les Traditionnels :

Le naturel le plus heureux et le plus riche se perfectionne

---

(1) Cicéron dit, en effet, paragraphe VIII, *in medio* : *Utar vestra benignitate, judices, quoniam me,* in hoc novo genere dicendi, *tam diligenter attenditis.*

(2) Pour ne point paraître oublier l'objet de la cause, Cicéron commence, il est vrai, par interpeller Gratius lui-même, mais, adressés à ce dernier, ses arguments subsidiaires ne comportaient, évidemment, qu'une réponse dédaigneuse. Qu'importait, en effet, au plaideur que, sans la culture des lettres, son adversaire ne pût suffire à la variété perpétuelle des discussions de la tribune, et qu'il eût besoin d'un agréable délassement pour supporter une application constante ?

et s'enrichit encore par l'étude : tels furent Scipion, Lélius, Furius, Caton.

Voici pour les Sérieux :

Les Lettres sont pour moi un agréable délassement, le charme de mes loisirs. Qui pourrait me reprocher de leur consacrer un temps que tant d'autres perdent à banqueter ou à jouer ?

Voici pour les Théâtrophiles :

Comment serions-nous hostiles à l'auteur qui compose l'œuvre littéraire, quand nous nous montrons charmés par l'acteur qui l'exécute ?

Dans la forme, Cicéron observe, on ne saurait le dissimuler, l'attitude d'un inculpé qui, après avoir plaidé non-coupable, invoquerait, en suprême analyse, le bénéfice des circonstances atténuantes ; ainsi l'exigeait l'esprit anti-littéraire de Rome (1). Au fond, quel était le sentiment personnel du « plus littéraire de tous les hommes qui aient » jamais existé sur la terre ? » Dégagée des précautions électorales, l'opinion intime de Cicéron nous semble se résumer dans cette phrase d'Amiel : « La pensée est mauvaise » sans l'action, et l'action sans la pensée (2) », opinion que, de nos jours, Lamartine a commentée durant toute sa vie. Les *Confidences* et les *Mémoires* nous ont appris com-

---

(1) Châteaubriand qui constate les deux courants littéraire et anti-littéraire, éprouve un égal dédain pour les intellectuels et les non-intellectuels, car, avec son parti pris coutumier, il juge la conception chrétienne non l'une des formes de la civilisation, mais la civilisation unique. « La société romaine parlait deux langues, était composée de deux génies : la langue latine et la langue grecque, le génie grec et le génie latin. Le génie grec communiqua aux Romains la corruption intellectuelle, la subtilité, le mensonge, la vaine philosophie, tout ce qui détériore la simplicité naturelle ; le génie latin vous ces mêmes Romains à la corruption matérielle, aux excès des sens, à la débauche, à la cruauté. » *Etudes historiques*.

(2) Si nous substituons dans son texte l'exercice des fonctions publiques à l'usage du monde, Vauvenargues reprend également l'opinion de Cicéron lorsqu'il écrit : « Rarement l'étude est utile lorsqu'elle n'est pas accompa- » gnée de l'usage du monde : il ne faut pas séparer les deux choses ; l'une » nous apprend à penser, l'autre à agir. »

ment les lettres servent d'aliment à l'adolescence, le *Voyage en Orient* comment elles embellissent les jours prospères, le *Cours familier de littérature* comment elles consolent la vieillesse des déceptions de la politique. En dépit de l'obstination contraire de ses contemporains, jamais Lamartine n'accepta d'être enfermé dans son génie poétique ; à l'exemple de Cicéron « qui a tout senti, tout compris et » tout dit de ce qu'il y avait à comprendre, à sentir et à » dire de son temps à Rome (1) », il considère le culte littéraire comme indispensable à la distinction et au bonheur de notre existence, mais sans vouloir l'élever au rang d'une carrière isolée (2).

Horace.

Cicéron est le dernier représentant de « ce génie politique » encore commun à Rome dans un moment où l'on voyait » s'écrouler une République qu'on regrettait si on n'était » pas à portée de s'élever sur ses ruines (3). » Avec l'*opaca quies* d'Auguste, pour qui « la littérature est un moyen » de gouvernement (4) » apparaîtra une physionomie nouvelle.

Prédécesseur génial de notre Boileau qui « travaillait » pour la gloire », se refusant à « mettre son Apol- » lon aux gages d'un libraire », Horace qui n'aurait pas « changé son vallon de la Sabine contre les richesses si » fécondes en tourments » fut la première et la plus haute expression de l'homme de lettres latin (5). « C'est le poète

---

(1) Lamartine : *Raphaël*.

(2) « La rêverie, une invention toute moderne, n'était pas encore acceptée, et quiconque se fût retiré de la vie active sous le frivole prétexte d'écrire un poème, eût mérité une mauvaise note des censeurs. C'est si beau, d'ailleurs, cette étroite alliance des belles-lettres et des affaires ! Nous lui devons, dans les temps passés, Xénophon, Annibal, César, Cicéron, Auguste, Mécène, Pline, Antonin, Marc-Aurèle, chefs des nations, et dans une époque moins reculée, Charlemagne, Richelieu, le chancelier de l'Hospital, d'Aguesseau, M. de Lamartine, M. Thiers, M. Guizot. » (J. Janin).

(3) Mably, *Observations sur les Romains*.

(4) Perreau Introduction à la traduction de Perse, qui renvoie à Dion Cassius : l. LII, *Discours sur le mode d'administration à suivre*.

(5) C'est-à-dire le « *studiosus* » à la quatrième puissance : voir notre paragraphe trois.

de Rome civilisée, de Rome dépouillée de sa force et de sa dureté primitives. Ses chants, par un caractère de douceur, de noble résignation, de grâce et d'enjouement voluptueux, peignent parfaitement une époque où Rome voyait s'éloigner pour toujours ses temps d'austérité, de gloire, mais de troubles, et se consolider un ordre de choses qui promettait de payer par le calme et l'abondance cette orageuse liberté dont elle était à jamais déchue. Malgré les formes illusoires de la République sous lesquelles se déguisait le pouvoir absolu d'Auguste, il fallait renoncer aux consuls, aux tribuns du peuple, aux comices, à la place publique, remplacer ces nobles jouissances par les plaisirs domestiques, se renfermer près de ses dieux pénates, vivre, goûter la vie avec tous ses charmes, et se contenter de souvenirs. Tel fut Horace : sa poésie est l'expression de son caractère, de ses mœurs et des besoins de la société au milieu de laquelle il vécut. En écrivant pour les Romains du siècle d'Auguste, il a écrit pour tous les siècles et pour tous les pays : c'est que partout le plus grand nombre a besoin d'oublier et de se rejeter sur les plaisirs de la vie (1). »

Fuyant toutes les activités sociales, repoussant l'offre des fonctions publiques, arrêtant, aux côtés officiels, ses investigations politiques, consacrant aux belles-lettres toutes les ressources de son esprit, demeurant célibataire pour n'être point dérangé, évitant la dissipation du monde, se réservant au cercle choisi de quelques intellectuels éminents, Horace rompt franchement avec la tradition romaine (2). Il ne daigne pas, à l'exemple de Cicéron, réfuter minutieusement le préjugé national que la littérature n'est « qu'un passe-temps futile » ou même dangereux, et

---

(1) Léon Halévy, Préface de sa traduction d'Horace.

(2) Mais comme il aime ardemment sa patrie, il n'entend pas propager, à l'excès, sa rupture personnelle ; et s'il glorifie l'homme de lettres étranger à la vie publique, il profite de toutes les occasions pour célébrer, à titre de contre-partie, les Catons, les Regulus, les Scaurus, les Paul-Emile, les Fabricius, les Curius, les Camille, et tous les hommes d'action auxquels Rome dut sa grandeur.

se contente d'exposer, sur l'invitation d'Auguste (1), la mission sociale du vertueux poète :

« Le poète est rarement avare ; occupé de ses vers, il n'a souci d'autre chose : les accidents de fortune, la fuite de ses esclaves, l'incendie de sa maison le trouvent insensible. Jamais il ne cherche à tromper son ami ou son pupille. Des légumes, un pain grossier, voilà sa nourriture. Quoique peu propre aux travaux de la guerre, et mauvais soldat, il n'est pas inutile à Rome si l'on m'accorde que d'obscurs travaux peuvent être utiles aux plus puissants Etats. La poésie forme les premiers accents de l'enfant qui bégaie : elle ferme son oreille aux propos obscènes, puis le dresse à la vertu par ses doux préceptes, en corrigeant l'aigreur de son caractère, en étouffant dans son cœur l'envie et la colère. Elle chante les exploits des héros, instruit par d'illustres exemples les générations naissantes, console la misère et la douleur (2). Où nos chœurs de jeunes garçons et de chastes vierges apprendraient-ils des prières si les Muses ne leur eussent donné un poète ? Le chœur invoque et reconnaît l'assistance des dieux secourables. Ses douces et savantes prières implorent l'eau du ciel, détournent les maladies, écartent les dangers, obtiennent la paix et de riches moissons. La poésie apaise les divinités célestes, apaise les divinités infernales. »

Horace a placé si haut, en dehors de toute invitation, son existence littéraire qu'il s'est déjà signé un diplôme d'immortalité (3) :

« Je l'ai achevé ce monument plus indestructible que le bronze, plus grand que les pyramides des rois. L'onde rongeuse, l'aquilon impétueux, la course du temps, le choc du torrent des

---

(1) *Epitres*, l. II, 1. « Auguste était mécontent qu'Horace ne lui eût adressé aucune de ses satires et de ses épîtres : il s'en était même plaint dans une lettre que nous a conservée Suétone (*Vie d'Horace*) ; le poète répond à ces reproches flatteurs par cette belle épître. » J. Liez, traducteur de l'épître dans la collection Panckoucke.

(2) *Os tenerum pueri balbumque poeta figurat.*

. . . . . .

Mox etiam pectus præceptis format amicis.

..... *inopem solatur et ægrum.*

C'est, localisée à la poésie, la pensée même de Cicéron : *Hæc studia adolescentiam alunt..... adversis (rebus) perfugium ac solatium præbent.*

(3) En terminant le livre trois de ses Odes.

siècles ne pourront l'ébranler. Je ne mourrai pas tout entier ! La plus noble partie de moi-même échappera à la Parque et tant qu'auprès du Pontife la Vestale silencieuse montera au Capitole, ma gloire toujours nouvelle ne cessera de grandir. »

Valère-Maxime.

Sous Tibère, esprit cultivé, mais âme romaine, Valère-Maxime, fonctionnaire érudit, se montre à la fois moins timide que Cicéron et moins audacieux qu'Horace.

Scipion et Lélius, couple illustre de vrais amis, se promenaient sur les rivages de Caïete et de Laurente et s'amusaient à recueillir des coquillages ; après s'être longtemps appliqué à régler les droits des citoyens et le culte des dieux, Scævola donnait quelques moments au jeu de paume, au trictrac ou aux échecs. Tels sont, aux yeux de l'auteur des *Faits mémorables*, les délassements de l'homme « à qui la » nature ne permet pas de supporter un travail conti- » nuel (1). » Cette *remissio animi* est bien loin de celle qu'avait envisagée Cicéron au cours de sa discussion, car Valère-Maxime fait rentrer les lettres non dans la classe des distractions exquises, mais dans celle des très nobles travaux. C'est ainsi qu'il flatte les goûts laborieux de ses compatriotes en même temps qu'il revendique pour les lettrés le droit de porter fièrement la tête. Le chapitre qu'il consacre à l'exposé de sa théorie doit être cité tout entier parce que, dans un pêle-mêle curieux, il met sur la même ligne toutes les activités intellectuelles, depuis celle de l'homme d'Etat jusqu'à celle du comédien.

De studio et industria Romanorum : De l'Etude et de l'application au travail chez les Romains (2).

« ..... Pourquoi tarder davantage ? célébrons le pouvoir du travail. Son activité, comme un souffle vivifiant, anime les opérations militaires, enflamme l'émulation des orateurs et re-

(1) Valère-Maxime. Faits et paroles mémorables : *De Otio laudato in Romanis*, l. VIII, 8.

(2) L. VIII, 7, première partie. Traduction de M. Frémion, dans la collection Panckoucke.

hausse la gloire du barreau ; tous les arts (1) trouvent dans son sein un asile fidèle et un solide aliment ; tout ce que l'esprit, la langue et la main de l'homme peuvent enfanter de plus admirable s'y développe et arrive à la plus haute perfection. Vertu accomplie, l'amour du travail s'affermit et se consolide par sa persévérance.

Caton, âgé de 86 ans, se livrait encore aux affaires publiques avec l'ardeur d'un jeune homme. Accusé par ses ennemis d'un crime capital, il plaida lui-même sa cause et personne n'eut lieu de remarquer en lui ou une mémoire chancelante, ou une poitrine affaiblie, ou une prononciation incertaine et embarrassée : c'est qu'un travail soutenu, un continuel exercice conservaient à toutes ses facultés leur vigueur naturelle. Sur le point même de terminer une si longue carrière, il prit la défense de l'Espagne dans une accusation intentée à Galba, l'un des orateurs les plus éloquents de son siècle.

Le même Caton conçut un vif désir de savoir la langue grecque ; l'on pourra juger de l'âge où il commença cette étude, si l'on considère qu'il n'apprit même les lettres latines qu'aux approches de la vieillesse. Il s'était déjà fait une grande réputation comme orateur lorsqu'il s'occupa de devenir encore l'un des plus habiles jurisconsultes.

Un de ses descendants, merveilleux rejeton d'une souche illustre, Caton d'Utique qui vécut à une époque plus rapprochée de nous, était si passionné pour l'étude, si avide de s'instruire que, dans le Sénat même, en attendant l'ouverture de la séance, il ne pouvait s'empêcher de lire les livres grecs. Il fit voir, par cette application au travail, que les uns n'ont pas assez de temps lorsque d'autres sont embarrassés de leurs loisirs.

Térentius Varron peut être cité comme le modèle d'une vie laborieuse et comme un exemple de longévité. Sa vie qui embrassa la durée d'un siècle fut moins remarquable d'années que de productions littéraires. Le même lit vit à la fois, son dernier soupir et le terme de ses précieux travaux.

Même persévérance dans Livius Drusus qui, affaibli par les ans et privé de la vue, s'occupait généreusement d'expliquer au peuple le droit civil, et de composer des ouvrages fort utiles à qui voudrait l'étudier. Si la nature put faire de lui un vieillard, la fortune un aveugle, elles ne purent, ni l'une ni l'autre,

---

(1) *Fido sinu cuncta* studia *recepta nutriuntur.*

empêcher qu'il ne conservât et la vigueur et la vue de l'esprit.

Publius, sénateur, et Pontius Lupus, chevalier romain, célèbres avocats de leur temps, perdirent l'usage de la vue et ne laissèrent pas de continuer leur service au barreau avec la même activité. Leur auditoire n'en devint que plus nombreux : l'on accourait en foule, les uns pour le plaisir de les entendre, les autres par admiration pour leur persévérance. Car les autres hommes, quand un pareil malheur vient à les frapper, recherchent la solitude et s'enfoncent doublement dans les ténèbres, en joignant une nuit volontaire à celle dont le sort les a environnés.

Lorsque P. Crassus, étant consul, passa en Asie, pour réduire le roi Aristonicus par la force des armes, il s'appliqua si soigneusement à l'étude du grec, il en saisit les diverses parties avec une telle capacité qu'il ne tarda pas à posséder parfaitement les cinq dialectes dont cette langue se compose. Une telle connaissance le rendit fort agréable aux alliés, car il répondait à chacun d'eux dans le dialecte même de la requête présentée à son tribunal.

Je n'omettrai pas même ici le nom de Roscius, ce modèle si connu de l'art théâtral (1) qui n'osa jamais hasarder un geste devant le peuple, sans l'avoir auparavant médité chez lui. Aussi ce ne fut pas le théâtre qui fit honneur à Roscius, ce fut Roscius qui honora le théâtre. Il jouit de la faveur populaire ; il sut gagner même l'intimité des premiers citoyens de la République. Telle est la récompense d'un travail réfléchi, scrupuleux et toujours en haleine (2) : voilà ce qui permet à un simple histrion de venir sans indignité se mêler à d'aussi grands personnages et s'associer à leurs louanges. »

Ces exemples, aussi sommaires que disparates, tendent à cette démonstration unique que, contrairement à une certaine opinion, les lettrés ne sont point des paresseux (3)

---

(1) *Ne Roscius quidem subtrahatur, scenicæ industriæ notissimum exemplum*..... La pensée de l'auteur exige que l'on traduise, avec plus de précision, le mot *industria* qui veut dire proprement, application habituelle au travail.

(2) ***Hæc sunt attenti, et anxii, et nunquam cessantis,*** studii ***præmia.***

(3) « Nous pensons aujourd'hui, qu'en dehors de la vie publique, il y a » mille manières de servir son pays. Les Romains de grande naissance n'en » connaissaient pas d'autre..... Chez eux, un homme d'un certain rang ne pouvait trouver qu'une seule façon honnête d'employer son activité et

et que l'on doit honorer en eux l'une des formes du travail; mais mal à l'aise sur le terrain romain, Valère-Maxime ne prend pour modèles, parmi ses compatriotes, que des hommes plus ou moins mêlés à la vie active. Abordant, dans un paragraphe ultérieur, l'*industria græca*, il recouvre sa liberté, et dans son apothéose du travail, il comprend l'homme de lettres professionnel au même titre que l'homme public lettré ; alors, les noms et les termes précis abondent sous sa plume. C'est Démosthène qui triomphe de son bégaiement par une opiniâtreté prodigieuse ; Pythagore qui, dès sa jeunesse, parcourt l'Egypte et la Perse, étudiant les races, les langues, les livres, le mouvement des astres, le cours des étoiles ; Platon qui, à 81 ans, sur son lit d'agonie, tient encore un livre à la main ; le riche Démocrite qui renonce à sa fortune pour étudier les lettres avec un esprit plus dégagé : *quo magis vacuo animo studiis litterarum esset operatus* ; Carnéade qui fournit une longue et laborieuse carrière sous les étendards de la philosophie, *laboriosus et diuturnus sapientiæ miles*, et dont la mort seule, à 90 ans, fait cesser le service ; Anaxagore qui se félicite d'être ruiné, parce que la culture de ses domaines lui semblait incompatible avec celle de son esprit ; Archimède trop absorbé dans la solution d'un problème pour s'inquiéter de l'épée levée sur sa tête ; Socrate qui se met à l'étude de la lyre dans un âge avancé, aimant mieux faire cet apprentissage un peu tard que ne le faire jamais ; Isocrate qui écrit son très noble Panathénaïque, à 94 ans ; Chrysippe qui donne à l'étude (*studium*) tant de soins et de travail (*tantum operæ laborisque*) que la lecture approfondie de son œuvre exigerait une vie fort longue, et qui commence encore, à 80 ans, les trente-neuf livres de son

---

» d'être utile à son pays, c'était de remplir des fonctions politiques : faire » autre chose était pour eux ne rien faire ; ils donnaient le nom d'oisifs » aux savants les plus laborieux, et il ne leur venait pas dans l'esprit qu'en » dehors du service de l'Etat, il y eût rien qui valût la peine d'occuper le » temps d'un citoyen. C'est ainsi que pensaient tous les vieux Romains.... » (Boissier, *Cicéron et ses amis*).

traité de Logique ; Cléanthe qui continue, à 99 ans, à enseigner la sagesse ; Sophocle qui compose, à l'approche de sa centième année, son Œdipe à Colone ; Simonide qui dispute, à l'âge de 80 ans, le prix de poésie ; Solon qui soulève sa tête appesantie par la mort, *fatis jam pressum caput*, pour ne rien perdre d'un entretien instructif ; Thémistocle qui, au milieu des plus grandes occupations et des soins les plus importants, grave dans sa mémoire les noms de tous ses concitoyens, et, lors de son exil, ne se présente devant Xerxès qu'après avoir appris la langue des Perses.

Nomenclature qui fait pousser au moraliste cette exclamation enthousiaste : *Stupet mens admiratione tantæ industriæ.* « L'esprit s'arrête frappé d'admiration (1) devant de telles applications au travail ! » C'est dans cette compagnie infatigable que pourraient figurer « la vie d'immense » labeur, les journées pleines comme la semaine d'un bon » ouvrier (2) », d'un Diderot qui écrivait, à 54 ans : « Je » me couche tard, je me lève matin, je travaille comme si » je n'avais rien fait de ma vie, que je n'eusse que 25 ans, » et la dot de ma fille à gagner. »

Perse.

Néron n'a du Romain que l'ennui incurable (3) ; il est grec d'éducation, d'esprit et de goûts (4) ; enfant, il s'applique à toutes les études libérales (*liberales disciplinas*) ; à 15 ans, il plaide, en grec, pour les Rhodiens et les Iliens ; à 17, il déclame des vers, non seulement chez lui, mais encore sur la scène (*non modo domi, sed in theatro*) ; à peine empereur, il institue des jeux néroniens « *more græco* » ; il écrit des poèmes, il peint, il joue de la cithare,

---

(1) Son admiration est, d'ailleurs, incessante et revêt toutes les formes, même celles du ridicule. Ainsi il s'extasie sur les purgations que prenait Carneade les veilles de ses conférences avec Chrysippe pour avoir l'esprit plus libre ; et il ajoute : « Telle est l'application au travail ! Qui ambitionne » une gloire solide, souhaite de prendre médecine. »

(2) J. Reinach, *Étude sur Diderot*, dans les grands écrivains français.

(3) « Néron, cette formidable figure de l'ennui. » (V. Hugo).

(4) Les Grecs seuls savent écouter un artiste, disait-il ; et, seuls, ils sont dignes de mon talent.

de la flûte, de la cornemuse, de l'orgue ; il concourt sur tous les théâtres et pour tous les prix ; il assiste, en Grèce, à tous les combats gymniques qui le passionnent, et seule la mort l'empêche de prendre part, à Olympie, aux luttes d'athlètes. Dans toutes les graves circonstances de sa vie, il s'exprime en grec et c'est encore à la langue grecque qu'il recourt pour manifester ses derniers sentiments à l'approche des cavaliers de Galba (1). Aussitôt le parti gouvernemental se précipite dans la littérature et, par contre, les sectaires de l'opposition affichent le vieux mépris romain pour « ces niaiseries enfantines. » En trouvant l'étendard de cette révolte, assez restreinte d'ailleurs, entre les mains d'un lettré incontesté, nous ne saurions nous défendre de quelque surprise, si M. Jaurès ne combattait pas aujourd'hui la culture latine avec les armes mêmes qu'elle lui a fournies. Perse, en effet, qui n'eût point conquis l'immortalité sans la culture hellénique, se chargea du manifeste et, pour atteindre Néron, accabla les belles-lettres avec la satisfaction intime d'une rancune personnelle.

Le stoïcien oubliant qu'il se piquait de poésie autant que de philosophie s'écrie (*Sat.* I), avec sa violence outrancière (2) :

« O soucis des hommes ! O vanité de leurs travaux ! L'on s'enferme pour écrire, l'un de la prose, l'autre des vers ! Voilà pourquoi l'on sèche et l'on veille ! Nous en sommes encore aux noix (*nuces*) (3). Les fils de Romulus, quand ils ont le ventre

---

(1) Suétone, *Néron*.

(2) Voir, notamment, des vers comme ceux-ci :

Laudatur : bellum hoc. Hoc bellum ! an Romule ceves !
. . . . . .
Hæc fierent si testiculi vena ulla paterni
Viveret in nobis ?
. . . . . .
Pinge duos angues : pueri, sacer est locus ; extra
Mejite.

(3) Nous dirions, aujourd'hui, aux dragées. A Rome, après « la cérémonie religieuse », « le marié » lançait des noix (*nuces*) aux enfants (*Sparge, marite, nuces*). Virgile, *Eglog.*, VIII, V, 30), et Pompéius Festus au mot *nuces*, comme en France, le parrain jette des dragées à la sortie de l'église. Il indiquait ainsi qu'il renonçait aux amusements de l'enfance, et Perse, voulant parler de l'initiation à la vie sérieuse, dit ailleurs *nuces relinquere*.

plein, se prennent à demander s'ils n'entendront pas quelque poésie charmante ! Un homme se lève, un homme portant le manteau violet à la grecque, et après avoir balbutié quelque sotte excuse d'une voix nasillarde, il déclame quelque larmoyante héroïde dont il frêle et distille agréablement les vers. Ces artistes qui ne savent même pas composer la description d'un bois sacré ou un éloge de la campagne, ces écoliers qu'on voyait, hier encore, plongés dans les puérilités grecques (*nugari solitos græce*) (1) entreprennent aujourd'hui de faire parler des héros ! Tu applaudis, Romain ! Ah ! tu n'as plus dans les veines du sang de tes ancêtres, tu n'es plus un homme ! »

Nous entendons bien que ces critiques, souvent confuses, sont très variées. Elles visent l'impérial déclamateur dans l'homme au manteau violet ; elles raillent les sujets ressassés, la littérature d'amateurs insuffisants, la surabondance des lectures publiques. Mais pourquoi n'emploie-t-il pas la prose de Caton, ce philosophe politique qui entreprend la satire « des mœurs, du luxe et des festins royaux ? » Et surtout, pourquoi livre-t-il son œuvre au public, lui qui raille cette objection de l'écrivain son confrère : « Alors ! à quoi bon s'instruire ! le savoir est comme le » levain qui fermente, comme le figuier sauvage ; quand » une fois il a pris racine au-dedans, il faut qu'il perce au » dehors ? » Pourquoi, enfin, après avoir signalé les abus, passe-t-il, sous un injuste silence, les bienfaits de la culture littéraire ? C'est que la vie seule nous rend logiques et que ce jeune homme n'a pas vécu (2) ; c'est qu'écrivant

---

(1) I. La littérature grecque était la base de l'instruction latine comme la littérature latine aura été, jusqu'au XXe siècle, la base de l'instruction française. Nous avions adopté nous-mêmes le motif qu'en indique Quintilien (l. I, 1). « Il faut demander les fondations de notre enseignement à ceux » qui furent nos maîtres. »..... *disciplinis .. prius instituendus est (puer) unde et nostræ fluxerunt.* II. Les *nugæ*, dont sort le verbe *nugari*, comprennent toutes les frivolités depuis les joujoux des enfants et les colifichets des femmes, jusqu'aux sornettes de la parole et aux « riens » de la pensée (Horace, *Ars poet.*, v. 322, et *Sat.*, l. I, 9 ; v. 2). Cerveau creux, le nugator se divertit comme un bebe et « cancane » comme une portière. — Dans sa première satire, Perse applique, à trois reprises, ces mots *nugæ*, *nugari*, aux œuvres littéraires.

(2) « Ce jeune homme de 28 ans juge le monde à travers les livres de Cornutus, d'après les leçons qu'il en a reçues et les notes qu'il a prises dans

un pamphlet, il ne craint point les illogismes et s'acharne à détruire sans s'inquiéter de reconstruire ; c'est que prisonnier de sa sombre dévotion, il a cette âme haute et étroite d'un Calvin, d'un Pascal qui flétrit impulsivement, comme un plaisir coupable, tout ce qui peut consoler d'être né, ou nous masquer la mort (1).

Telles furent, jusqu'au règne de Trajan (2), les quatre théories magistrales qui se partagèrent l'intellectualité romaine : Cicéron ne sépare pas la pensée (*studia*) de l'action (*negotia*) (3) ; Horace affirme que la littérature (*ars scribendi*) (4) se suffit à elle-même ; Valère-Maxime assimile les labeurs d'esprit (*industria studiosa, labor studiosus*) à « la semaine d'un bon ouvrier » ; enfin, Perse enferme toutes les lettres (*nuces, nugæ*) dans sa réprobation générale (5) :

O curas hominum ! O quantum est in rebus inane !

---

les ouvrages des philosophes stoïciens.... Il est victime de la vie retirée — *umbratilis vita* — que l'Empire impose aux parents de Thraséas..... » (Michaut).

(1) Très à tort, selon nous, M. Perreau voyait, dans le livre des Satires, « le manifeste de ceux qui tenaient pour la civilisation grecque. » Le manuel de Perse, dont nous ne méconnaissons pas le caractère fréquemment énigmatique, ne nous paraît constituer qu'une œuvre remarquable de fanatisme politique et religieux. L'Empereur « tenait pour la civilisation grecque » ; donc le républicain « tenait pour la civilisation romaine » ; d'autre part, les Romains seuls étaient susceptibles des tristesses hautaines du stoïcisme ; donc le stoïcisme était exclusivement romain.

(2) Foncièrement romain, mais plein d'égards pour les lettrés dont il redoutait les susceptibilités frondeuses, Trajan n'intervint jamais dans le débat. Quant à son prédécesseur médiat, Domitien, son éducation intellectuelle était hellénique. — L'apogée gouvernemental de l'hellenisme se produisit sous Adrien, et ce qui démontre que le sentiment public n'avait point changé depuis Cicéron, c'est qu'a cause de la culture de son esprit, l'un des meilleurs empereurs de Rome demeura l'un des plus impopulaires.

(3) Ce mot éveille, chez nous, des idées commerciales, industrielles ou financières ; mais pour Cicéron, il est synonyme de vie politique, et par *esse in negotiis*, il entend être dans les fonctions publiques.

(4) *Ars poetica*, v. 309.

(5) Rapprocher, à cet égard, de la première Satire (la littérature) les Satires 3, 4, 6 : l'Éducation, l'homme d'État, les Biens de Fortune.

II

EN PRATIQUE

L'histoire du mot *Otiosus* (1), pendant un siècle et demi, nous apprendra ce que, jusqu'à Pline le Jeune, devinrent, dans la pratique, les théories de Cicéron, Horace, Valère-Maxime et Perse.

Semblable à un joueur de manille qui « voit venir », Atticus, lors des convulsions suprêmes du régime républicain, inaugura l'abstention politique. Afin de justifier cette attitude contraire aux habitudes nationales, il professa un culte passionné à l'égard des lettres helléniques et, acceptant de passer pour un original, se naturalisa athénien (2). Cicéron qui l'excuse, parce qu'il l'aime, lutte, du moins, de toute son énergie contre ses imitateurs auxquels il donne, avec une intonation méprisante, l'épithète d'*Otiosi*, réservant celle de *Studiosus* (3) au lettré mêlé à la vie

---

(1) *Otium* veut dire à la fois : I. le désœuvrement ; ainsi, Cicéron exprime la vie d'inaction par *languescere in otio* ; II. le temps disponible pour l'étude ; ainsi Ovide appelle ses vers *otia nostra*, le fruit de nos loisirs. *Otiosus* veut donc dire également : I. l'homme désœuvré ; II. l'homme qui profite de la cessation momentanée de ses occupations pour se livrer aux choses de l'esprit. Cicéron a dit, en jouant sur ce double sens : *nunquam minus otiosus fuit quam quum otiosus erat* (il n'était jamais si occupé que lorsqu'il ne faisait rien), et Senèque dégage nettement la vie de loisir de la vie d'inaction : *Multum interest utrum vita tua otiosa sit an ignava* (Il existe une différence capitale entre le loisir et le desœuvrement), affirmation qu'il complète par cet avertissement a Lucilius : *Mihi crede qui nihil agere videntur, majora agunt* (Ne vous y trompez pas : ceux qui vous paraissent ne rien faire, emploient, au contraire, leur temps de la façon la plus haute). Bien entendu, l'*otium* et l'*otiosus* se rencontrent souvent dans tous les auteurs que nous allons citer, au titre premier de désœuvrement et de desœuvré, mais nous ne parlerons, dans les pages qui vont suivre, que de leur emploi au second titre.

(2) Il se nommait T. Pomponius, mais après un long séjour à Athènes, il ne se fit plus appeler qu'Atticus (l'Athenien) ; il faut ajouter que, destinée uniquement à la galerie, sa naturalisation ne fut que nominale, car réservant l'avenir, il refusa l'offre de la naturalisation effective qui eût compromis sa qualité de citoyen romain. (C. Népos, *Vie d'Atticus*, 3).

(3) *Studiosus* qui a d'ailleurs d'autres sens plus généraux, exprime à la fois, par une progression naturelle : I. le goût, le penchant pour les choses de l'esprit ; II. l'application, le travail intellectuels ; III. l'instruction, la

publique. A ses yeux, la *vita otiosi* est l'existence d'un propre à rien, car le véritable repos (*otium*) présuppose le travail (*negotium*), et le travail primordial est celui qu'exige la chose publique ; que l'abstentionniste ne vienne donc point parler de ses délassements pour se disculper de sa coupable neutralité : paresseux écolier, il n'a jamais cessé d'être en vacances.

Noblesse et haute bourgeoisie, oligarchie omnipotente sous la République, tombèrent à l'établissement de l'Empire dans le plus complet désarroi.

Associé à l'œuvre d'Auguste qui s'efforce de créer un dérivatif aux intelligences sans emploi, Horace fait de l'*Otium*, contrairement à Cicéron, un titre d'honneur, à la condition toutefois qu'on puisse l'appeler l'*Otium litteratum* ou *studiosum* (1), et il confond dans les *otiosi* la troupe studieuse (*studiosa cohors*). Dans le langage professionnel, *otiosus* exprimera dorénavant, et jusqu'à la vieillesse de Tibère, l'homme de pensée « qui sait s'occu- » per chez lui. » Je ne donnerai ma fille qu'à un jeune homme « qui fait quelque chose », dit le sage bourgeois français ; s'il eût vécu, aux premières années de notre ère, il eût compris les *otiosi* dans le cadre de ses recherches. L'humanité semble se diviser en deux camps, également mais diversement occupés : les *negotiosi* absorbés par leurs affaires (2), les *otiosi* absorbés par leurs études et dans le style de Phèdre, qui écrit sous Tibère et Claude,

---

culture qui naissent de ce goût et de cette application ; IV. les productions qui en découlent, ainsi *studia sua publicare* veut dire se faire éditer. *Studiosus* exprime donc également : I. l'homme qui aime les lettres ; II. l'homme qui les cultive ; III. l'homme qui les connaît ; IV. l'homme qui écrit. *Studiosus* comprend, par suite, l'amateur théorique, l'amateur qui pratique, le lettré, l'homme de lettres. *L'Intellectualité* de Cicéron s'ajoute uniquement comme un titre à une fonction d'Etat ; le *Studiosisme* de Pline constituera, une carrière.

(1) Son *otium* n'est donc plus celui de Tityre qui célèbre à Mélibée (Virgile, *Eglogue*, I) l'absence des soucis matériels :

O Melibœe, Deus nobis hæc otia fecit !

(2) *Negotia* — signifiant alors aussi bien les fonctions publiques de Cicéron que nos affaires modernes.

otia sequentes veut dire à la fois : étrangers à la vie publique, laborieux intellectuels.

Avec de légitimes atténuations puisqu'il s'adresse à un haut fonctionnaire, son protecteur et son ami, le fabuliste nous esquisse, dans son troisième prologue, le conflit inévitable de ces deux groupes si tranchés.

« Si tu veux, mon cher Eutychus (1), lire le petit ouvrage de ton ami Phèdre, il faut un moment oublier les affaires ; ton esprit libre alors pourra comprendre la puissance de la poésie. — Mais, me diras-tu, ton mérite n'est pas assez supérieur pour qu'il me faille perdre un seul des moments que je dois à mes travaux. — En ce cas, il n'y a point de raison pour que tu touches à ce livre, car il ne peut convenir à un esprit préoccupé. — Il viendra, me répondras-tu peut-être, quelques jours de fête qui en me donnant ma liberté m'appelleront à l'étude (2). — Mais je te le demande, à toi-même, liras-tu ces insignifiantes chansons enfantines (*nænias*), au lieu de vaquer aux soins de ton intérieur, de rendre visite à tes amis, d'être tout entier à ta femme (3) ? ne donneras-tu point quelque relâche à ton esprit, quelque repos à ton corps pour pouvoir reprendre, avec plus de vigueur, le cours ordinaire de tes occupations ? Il faut changer ton plan et ta manière de vivre si tu songes à pénétrer dans le sanctuaire des Muses. Quant à moi, ma mère me mit au jour sur le sommet du mont Piérius, où Mnémosyne, neuf fois féconde, avait donné à Jupiter tonnant les Protectrices des arts (4). Quoique je sois né presque au sein de leur école, que j'aie éteint dans mon âme toute ambition de fortune (5) et que j'aie obtenu des succès marquants, c'est pourtant encore avec dédain que les Muses me reçoivent parmi

---

(1) M. Havet (*Revue de Philologie*, avril 1900) pense que le personnage auquel Phèdre dédie son troisième livre se nommait Eutyches et non Eutychus, comme on l'avait cru jusqu'alors.

(2) *Aliquæ venient feriæ*
Quæ me, soluto pectore, ad studium *vocent*

(3) *Leges ne, quæso, potius viles nænias*
Impendas curam quam rei domesticæ
Reddas amicis tempora, uxori vaces ?

(4) Le mont Piérius, en Thessalie (Turquie d'Europe), était consacré aux Muses. Phèdre était né dans les environs.

(5) Perse : — *Quamvis* . . . . . .
Curamque habendi penitus corde eraserim.
Horace : — ... *Vivit siliquis et pane secundo.*

elles. Qu'arrivera-t-il donc à celui qui s'épuise en veilles pour amonceler des trésors, préférant les douceurs de l'opulence à de doctes travaux (1)? Après tout, advienne que pourra, comme disait Sinon (2) quand on le conduisait devant le roi de Pergame, je vais mettre au jour un troisième livre écrit dans le style d'Esope. Je le dédie à ta haute situation et à tes mérites personnels. Si tu le lis, je m'en réjouis ; si tu ne le lis pas, la postérité, du moins, y trouvera certainement quelque plaisir (3). »

Les *negotiosi*, contemporains de Phèdre, considéraient donc les œuvres littéraires comme indignes de fixer, plus de quelques minutes, l'attention des hommes d'action ; mais les hommes de loisir répondaient : « Vous n'êtes que » des financiers », en affirmant, à l'exemple de Valère-Maxime, le caractère laborieux de leurs études, et en conversant, comme Horace, sans la moindre timidité, avec la postérité.

Cependant, devançant Perse (4), ces *otiosi* qualifiaient eux-mêmes leurs productions de chansons enfantines, tout en leur garantissant l'immortalité. Contradiction très profonde, mais aussi très intentionnelle. *Habebunt certe quo se oblectent posteri*, s'adressait comme une protestation convaincue, à la rivalité des *negotia sequentes. Leges ne, quæso..... viles nænias?* constituait une prudente étiquette à l'usage du gouvernement impérial.

Par une pente insensible, la première piqûre de morphine a souvent conduit à la morphinomanie ; qui a goûté à la politique trouve insipides les autres mets. Le Romain qui avait dans les veines, non du sang littéraire, mais du

---

(1) Perse : *Docto labori dulce præponens lucrum.*
Valère-Maxime : *Chrysippi studium... tantum operæ laborisque sustinuit...*

(2) Allusion un peu « tirée par les cheveux » au début du récit de Sinon, le faux transfuge, qui décida les Troyens à introduire, dans leurs murs, le funeste cheval de bois (*Enéide*, l. II).

(3) *Quem, si leges, lætabor ; sin autem minus,*
Habebunt certe quo se oblectent posteri.

(4) *Sed fas*
Tunc quum ad canitiem et nostrum istud vivere triste
Adspexi, et nucibus facimus quæcumque relictis.

sang parlementaire, s'ennuya dès qu'il fut enfermé dans sa bibliothèque, et pour se distraire, se mit à écrire, sous toutes les formes, l'histoire, ou plus exactement le pamphlet de son temps (1). Afin de détourner les soupçons, l'*otiosus* se pose devant la police impériale en collectionneur de tabatières, et répète à satiété dans la préface de ses publications :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur. Mais une telle insistance aboutit à un résultat contraire à celui que l'on désirait. Si les petites fables de Phèdre (2) sont aussi innocentes qu'il le déclare, pourquoi revenir sans cesse sur cette protestation : « Celui qui s'égarant en » vains soupçons, s'appliquera à lui seul ce que j'ai écrit » pour tous, nous découvrira, bien imprudemment, le fond » de sa conscience. Toutefois je tiens à m'excuser auprès » de lui, car mon intention n'est pas de signaler des vices » particuliers, mais de faire un tableau général des mœurs » et de la vie humaine. » C'est ainsi que l'on demandera plus tard à La Bruyère pourquoi, s'il n'écrit point un livre à Clef (3), il consacre une plaidoirie entière à démontrer « son plan de peindre les hommes en général » et à « pro- » tester contre tout chagrin, toute plainte, toute maligne » interprétation, toute fausse application et toute censure, » contre les froids plaisants et les lecteurs mal inten- » tionnés. »

Toujours en éveil, la police romaine ne se laissa pas prendre au piège et inscrivit les hommes de loisir sur son registre des suspects. Elle commença par les placer sous une surveillance qui empoisonna l'existence du malheureux Phèdre auquel on reprochait d'avoir raillé Séjan, can-

---

(1) Bien entendu, sous des formes détournées. Ce procédé d'allusions passa rapidement de la plume à la parole et les avocats *causidici* émaillèrent leurs plaidoiries de *figuras*, suivant l'expression de Suétone (Vespasien, 13).

(2) Phèdre, il est vrai, était grec, nationalité qu'il rappelle (Prologue, 3) pour prouver, sans doute, qu'il ne s'occupe point des affaires intérieures de Rome ; mais il écrit en latin pour des lecteurs exclusivement romains.

(3) L'édition d'Amsterdam — 1763 — donne, des *Caractères* de La Bruyère, une clef qui a toutes les apparences de l'exactitude.

didat à la main de Livilla, et l'Empereur lui-même changé en roi-soliveau des grenouilles (1) ; puis, à l'ère de suspicion, succéda l'ère de persécution. On incarcéra les poètes qui, sous couleur de faire la leçon à Agamemnon, se permettaient de la faire à Tibère, et l'on réduisit à se donner la mort Crémutius Cordus qui, dans son *Histoire des guerres civiles de Rome*, appelait Cassius le dernier des Romains (2). Démasqués, les *otiosi*, renonçant à leur rôle d'académiciens, se costumèrent en boulangistes de la plume, sachant fort bien ce dont ils ne voulaient pas, ignorant totalement ce qu'ils voulaient ; ils empruntaient, du reste, à Cassius et Brutus, ces boulangistes du poignard, qu'ils élevaient au rang des dieux, leur mélange discordant de mâle énergie et d'indécision puérile.

Férocement pourchassé par l'ombrageux Tibère (3), le journalisme d'opposition recouvra, jusqu'aux Flaviens, une tranquillité relative. Artiste en tous genres, Néron lui-même fit bénéficier les *otiosi* d'une bienveillance confraternelle. Alors que périssaient Cassius Longinus pour avoir laissé subsister, dans une vieille généalogie de famille, l'image d'un des meurtriers de César, son ancêtre, et Pétus Thrasèas (*tristior et pædagogi vultus*) pour n'avoir pas su dérider son front de pédagogue, l'homme qui répondait, par le parricide, à une critique d'Agrippine, supportait avec une patience angélique tous les sarcasmes des lettrés (4).

Dans le vocabulaire des Flaviens, *otiosus* est le synonyme d'intellectuel inoffensif, et *philosophus* celui de

---

(1) Voir Nisard, *Poètes latins de la décadence* — Phèdre et Séjan.

(2) Suétone, *Tibère*, 61 ; Tacite, *Annales*, IV, 34, 35.

(3) L'Empereur qui en arriva si vite à « notre injonction du silence » de 1757, punissant de mort tout auteur d'écrits tendant à émouvoir les esprits, avait pourtant commencé son règne par notre loi du 29 juillet 1881 sur « la liberté de la presse » : — *Jactabat, in civitate libera, linguam mentemque liberas esse debere.*

(4) Suetone, *Néron*, 37, 39, et Tacite, *Dialogue des Orateurs*, 11, d'après M. Boissier, *Opposition sous les Césars*, page 82 ; voir, à cet égard, *Tacite*, traduction Panckoucke, t. VI, p. 387.

pamphlétaire dangereux (1). Demeurée unique, malgré la tentative séparatiste de Perse, la classe des hommes de loisir se divise en deux premières catégories très distinctes. Ceux qui, sans arrière-pensée, se livrent aux travaux de l'esprit sont comblés des faveurs d'Auguste ; ceux qui, de leur cabinet, veulent régenter le pouvoir central, sont en butte aux suspicions de Tibère. Allant plus loin, la sagesse administrative de Vespasien, pourtant parcimonieux jusqu'à la sordidité (2), réduit les *otiosi* à leur plus simple expression. Toute intelligence, utilisable au bénéfice direct de l'Etat, est enrôlée dans le fonctionnarisme rétribué ; les théâtres sont largement subventionnés, ce qui revient à dire qu'ils sont strictement surveillés, enfin, l'élite littéraire et artistique qui seule conserve le titre réhabilité d'*otiosus*, est encouragée, c'est-à-dire asservie, par d'opulentes pensions (3). Avec deux modifications dues à son tempérament et à sa situation budgétaire, Domitien continue la politique de son père ; la surveillance de la haute police lui paraît une mesure trop anodine pour les philosophes qu'il chasse non seulement de Rome, mais encore de tout le territoire italien (4), et, d'autre part, il cultive, au rabais, la littérature officielle.

Stace qui n'a encore obtenu qu'un laurier d'or, est admis

---

(1) Sous prétexte de dégoût, les philosophes déclaraient s'éloigner des affaires publiques pour cultiver leur âme, mais en réalité, ils se posaient dans la coulisse en suprêmes champions du republicanisme et conduisaient l'orchestre de l'opposition irréductible. Aulu-Gelle (l. XV, 11) n'a pas vu ou n'a voulu voir le dessous de la question. Si la République (qui n'épargne pas, d'ailleurs, la rhétorique persécute la philosophie, c'est qu'elle est dominée par la haine de l'intellectualité hellenique. Alors qu'il protège les rhéteurs, Domitien, l'intellectuel, exile les philosophes, au titre de factieux. (M. Boissier. l'*Opposition sous les Césars*, p. 100 et suiv., attribue à l'opposition des philosophes un caractère plus moral que politique).

(2) Les habitants d'Alexandrie l'appelaient Cybiosacte du nom d'un de leurs rois qui avait été d'une sordide avarice : *cognomine unius e regibus turpissimarum sordium*.

(3) Suétone, *Vespasien*, 18, 19.

(4) Quand les philosophes devenaient un peu trop remuants, Vespasien les expulsait, il est vrai, de Rome ; mais cette mesure de rigueur n'était que momentanée, et en général l'empereur se contentait de les faire surveiller par sa police, affectant personnellement de dédaigner « leurs aboiements ». — Suétone, *Vespasien*, 13.

à la table « divine », et le pauvre poète, toujours à la veille de mourir de faim, est contraint de chanter ce repas isolé comme « un bienfait, dont ses accents ne sauraient égaler » la grandeur (1). » Martial, réduit par la misère à la mendicité, eût certainement préféré le revenu sans le siège, au droit de siéger parmi les chevaliers, quoiqu'il n'en eût pas le revenu. Le moule savant de Vespasien ne survécut pas à Domitien. Trajan, assez fort et assez aimé pour ne point redouter les hommes de loisir, renonça à les parquer et les abandonna à eux-mêmes (2).

III

LE STUDIOSISME

A défaut de Tacite (3) plus soucieux de sa réputation d'homme d'Etat *in partibus*, que des succès de sa plume, Pline le Jeune se trouva naturellement placé à la tête du mouvement intellectuel (4) redevenu indépendant.

L'étude de son existence littéraire nous révèlera la direction, souvent cahotée et pour cause, que le général imprima à ses soldats.

Avocat dès la chute de sa première barbe, questeur impérial, sénateur chargé des procès les plus considérables, resté pendant sept ans dans les trésoreries financières et la curatelle du Tibre (pour nous en tenir à ses emplois

---

(1) Juvénal, *Satire*, VII, V, 87 ; Stace, *Silv.*, l. IV, 2. *Eucharisticon ad Imp. August., Germanicum Domitianum.*

(2) Personnellement pourvus par cette restitution de « la liberté de la « presse » qui leur tenait tant au cœur, les intellectuels affirmèrent à l'univers qu'il avait recouvré sa liberté politique ; ainsi s'expliquent, sous le plus autocratique des régimes, ces étranges apothéoses de la liberté rendue qu'a raillées M. Bender.

(3) « La note de l'époque nous est donnée par Pline, mêlé à tout, beaucoup plus que par Tacite qui semble s'isoler de tout. » (Morillot).

(4) I. « Pline aspirait à former dans la République des Lettres une sorte d'association dont il aurait été l'âme et le chef ; il cherche constamment les occasions de rapprochement avec tous ceux qui parlent ou écrivent ; suivant leur âge et leur position, il prodigue à tous les éloges, les conseils,

effectifs». Pline qui mourut gouverneur d'une province asiatique, prit à la vie publique une part ininterrompue. Cette activité et ce prosaïsme n'ont rien de commun avec le poétique farniente d'Horace qui aime mieux chanter les yeux brillants de Licymnie que les combats victorieux de César, qui invite Pompée, le tribun militaire, à oublier, dans l'ivresse, les souvenirs compromettants d'une jeunesse républicaine et conseille aux trente ans de Dellius d'attendre la mort entre d'exquises bouteilles de vieux Falerne (1). Mais combien avec cet enthousiaste des œuvres de l'esprit (2), on se sent également éloigné des dénigrements de Perse le stoïcien ! Quant aux Bénédictins de Valère-Maxime, ils s'attardent trop longtemps dans leurs labeurs pour pouvoir revendiquer le personnage consulaire. Suivant les vraisemblances, Pline devrait se proclamer le lettré cicéronien, celui qui se félicite de ne point séparer l'action de la pensée, ni la pensée de l'action. Néanmoins, il formula une cinquième théorie qu'à chaque renversement de cabinet nos pères ont vu rééditer par les ministres lettrés de Louis-Philippe. C'est le *Vanitas vanitatum* du vers de Perse frappant toutes les activités sociales

---

les services. Il veut faire de sa maison un centre littéraire et exercer une sorte de protectorat. » Waltz, II. « Tous les efforts de Pline tendent à pousser ses amis dans *Les Etudes*, car c'est peu d'étudier si les amis n'étudient pas. » (Lion). III. « Afin de relever l'esprit général et d'inspirer un intérêt plus vif pour les idées supérieures, Pline compte principalement sur les lectures publiques. En dépit de ses louables intentions, il est bien l'homme de son temps et raisonne comme un enfant..... » Bender, IV. « L'Antiquité nous montrera des hommes dont notre auteur n'atteignit point la grandeur intellectuelle. Pline n'en mérite pas moins une gloire durable à cause de la noblesse de son caractère. Il n'eut ni le cynisme de Martial, ni la philosophie de Sénèque, mais la naïve conviction que de bons travaux littéraires seraient un remède à la maladie de l'époque et rajeuniraient le vieux monde romain. » (Giesen). V. « Pline le Jeune apparaît dans ses lettres comme « liberal patron of literature and zealous promoter of education. » (Introduction à la traduction de Melmoth revisée par Bosanquet, page XI. Londres, Bell. 1900. « VI. « Pline est le protecteur des lettres; d'où ses fondations pour les favoriser. Il regrette que ses nombreux devoirs professionnels l'empêchent de se consacrer entièrement aux conférences du rhéteur Isée. » (Kreuser, Programm).

(1) Horace, *Odes*, l. II, 3, 7, 12.

(2) « Quand Pline nous entretient de littérature, on dirait un prêtre parlant religion. » (Lion).

qui l'invoquaient à leur défense : c'est le retour « aux chères études », *litteralar*, comme dira Ennodius reprenant une expression de Cicéron et de Martial. Nous entendons le cri de soulagement tant de fois répété par l'écho parlementaire français. « Enfin, je secoue la poussière du » livre interrompu ! Je réveille le manuscrit dormant sur » le chantier ! Dans les sphères éthérées, je vais vivre » pour moi-même, loin des soucis mesquins et des pas- » sions bruyantes ! » Et nous croirions à des conversions définitives si l'on ne constatait, quelques mois après, que Pline vient de partir pour la Bithynie et M. Thiers d'enlever son portefeuille à M. Guizot.

Le Bas-Empire édictera, pour le fonctionnarisme, sa nomenclature de la hiérarchie divine ; Pline édifie pour les lettrés une échelle complète de la hiérarchie humaine dans laquelle nous rencontrons, de la base au sommet : *otiosissimæ occupationes ; industria (in negotiis privatis)* (1), *ambitio (in negotiis Reipublicæ* (2) ; *otium* ; *studia* (3).

Hier vous assistiez à une prise de toge (4) ou à une partie de chasse ; vous vous rendez, en ce moment, à des fêtes de fiançailles ou à une partie de pêche ; demain, vous banquetterez à une noce ; après demain, vous irez apposer votre cachet sur le testament d'un voisin ou visiter l'une de vos fermes lointaines, et vous recommencerez jusqu'à votre dernier soupir sans avoir le temps d'aborder une

---

(1) Surtout, *in negotiis fori*.

(2) Lorsque Pline veut réunir la fonction publique à la profession privée, il emploie le terme *officia* (les devoirs) ; quelquefois, également, il comprend tous les *negotia* dans l'expression *occupationes* et oppose l'*occupatus* (l'homme qui a ses *occupations*, comme nous disons) à l'*otiosus* ou au *studiosus*.

(3) Voir, notamment : l. I, 3, 9, 13 ; l. II, 2, 8 ; l. III, 1 ; l. IV, 23, 26 ; l. VI, 18 ; l. VII, 2, 3, 7, 15, 30 ; l. VIII, 19 ; l. IX, 3, 6, 14, 15, 32, 35, 36, 40, et consulter : *Valeur de la Correspondance de Pline par rapport à l'histoire de la littérature romaine* (1833), étude très remarquable de M. Held dont le seul défaut est de prendre parfois trop au sérieux les barbouilleurs de papier que Pline transforme en académiciens.

(4) Voir ce que nous avons dit relativement à cette prise de toge, t. I, p. 33, 34, et ajouter la note de M. Collignon (sous la lettre, l. I, 9) renvoyant au *Manuel de philologie* de M. Reinach.

occupation sérieuse : vous êtes l'*otiosissimus* (1), l'homme du monde qui ne fait rien, ou chose plus grave, qui ne fait que des riens.

Plongé dans les procès de vos clients, vous refusez tout délassement : vous menez la vie laborieuse d'un homme d'affaires, *vita industriosa in negotiis privatis*.

Vous réservant aux intérêts de l'Etat, vous négligez, non seulement vos plaisirs, mais votre profession habituelle (2) : vous menez la vie du fonctionnaire obsédé par son avancement, *vita ambitiosa in negotiis Reipublicæ*.

Après vous être livré assidûment à vos obligations de carrière, vous disposez de quelques jours de repos, de quelques semaines de vacances, ou avez obtenu votre retraite ; satisfaisant vos goûts, si longtemps sacrifiés, vous faites alterner la lecture d'Homère, Cicéron, Virgile, avec l'entreprise d'une composition littéraire : c'est l'*otium*, la *vita otiosa*, et vous vous élevez à la dignité d'un homme de loisir : *otiosus* (3).

En pleine jeunesse, vous avez rompu avec le monde, les affaires privées ou publiques vous paraissent d'indignes futilités ; l'*otium* ne suffit point à rassasier votre faim intellectuelle ; de votre lever à votre coucher, du 1er janvier au 31 décembre, vous ne songez qu'à vos études (*studia*) (4), vous dévorez le bagage littéraire de tous les siècles ; vous écrivez des volumes soit de prose soit de

---

(1) I. D'où viendra, dans la basse-latinité, le substantif *otiositas*, que notre oisiveté traduit exactement : chose et mot ignorés des vieux Romains. Ces derniers ne connaissaient pas, en effet, cet état permanent de l'homme qui n'a jamais rien fait, ne fait rien, et ne fera jamais rien, mais seulement l'inaction passagère trop prolongée : l'*otium* (dans le sens n° 1), la *desidia*, l'*ignavia*. II. M. Montague traduit l'*otiosissimus quisque* de Pline (l. I, 13) par « l'homme le plus paresseux du monde. »

(2) Ainsi Pline « aimant mieux être le tribun de tous ses concitoyens que » l'avocat de quelques-uns » renonça à plaider pendant son tribunat.

(3) En dépit de l'éclat dont il l'entoure, Pline fait donc déchoir l'*otium* des splendeurs d'Horace et de Phèdre, car son *otiosus* n'est qu'un *studiosus* intermittent. M. Léon a dit : *Studiosi hujus vel otium studiosum est*.

(4) I. Pour M. Cowan l'expression *studia* s'applique à toutes les manifestations de l'intellectualité, aussi bien au barreau que dans le domaine littéraire. II. Voir dans Olleris, p. 18, 19, l'explication du mot *Etudes* de Mabillon.

vers, ou vous croyez en mesure de les écrire : vous êtes l'homme de cabinet, *studiosus* (1). Vous menez la vie idéale : *Vita studiosa*, et vous voilà promu au mandarinat de première classe, le *Studiosisme*. On pardonnera la création du mot parce que la langue française ne saurait traduire une conception étrangère à nos mœurs (2).

Nous allons voir combien cette classification si absolue et si lumineuse devint, dans l'usage plinien, relative et obscure.

Homme du monde très répandu, avocat fort en vogue, fonctionnaire sous tous les régimes, châtelain l'été, conférencier l'hiver, publiciste en toutes saisons, l'auteur du nouveau dictionnaire réunit en sa personne les existences : *otiosissima, industriosa, ambitiosa et otiosa* ; mais la vie studiosa n'admettant point de cumul, il séjourne mélancoliquement à l'entrée de la terre promise. Pour se consoler de ne pouvoir mettre sur sa carte la profession de studiosus, il s'intitule *Amantissimus studiosorum* et porte le Studiosisme en décoration.

De sa villa de Laurente, il écrit à Minutius Fundanus que, pour la circonstance, et sans aucun droit d'ailleurs, il traite en otiosissimus de la Capitale (3) : « Que je suis loin

---

(1) I. Alors que M. Lallemand, mal fixé sur le sens, voyait dans les *studiosi* de l'epistolier tantôt *homines eruditi*, tantôt *ii qui eloquentiæ dabant operam*, M. Gréard (p. 33) traduit les *studiosi* de Pline par *les gens de lettres*. Il nous semble que Pline opposant constamment *studia* à *negotia*, ce *Studiosus*, à faces multiples, est bien l'homme de cabinet mis en regard de l'homme d'action, à moins que l'on ne préfère donner aux *studiosi* cette désignation encore plus large et plus vague : *Les Intellectuels*, qui comprendrait les *Otiosi* à titres d'annexes. Les *Studiosi* pliniens comptaient certainement dans leurs rangs des *viri litterarum*, comme disait Symmaque, mais le plus grand nombre d'entre eux n'étaient que des paperassiers, comme dit Bender. II. Pline l'Ancien créa un jour une expression composée dans laquelle on trouve à la fois les *Studia* et l'*Otium*. Il appelle tous ceux qui n'ont pas le loisir d'étudier *Studiorum otiosi*, et cite, à titre d'exemples, la multitude des agriculteurs et des artisans (l. I).

(2) « Même à cette époque où presque tous se réfugiaient spontanément dans la littérature comme dans un port, Pline, avec son culte intellectuel, l'emportait totalement sur tous. Car beaucoup plaçaient la littérature dans les choses très agréables, fort peu dans les choses très sérieuses. Or notre auteur professe un tel respect pour les belles-lettres qu'il fait (ou peu s'en faut) dépendre d'elles la gloire et le salut de la République. » (Lion).

(3) *Observation* : Seules, les lettres imprimées en plus petits caractères, sont reproduites intégralement. Nous ne donnons des autres qu'un simple résumé qui nous a paru suffire au développement de notre pensée.

» ici de la vie otiosissima menée tout cet hiver ! et combien
» je vous conseille de m'imiter ! A la première occasion,
» fuyez, je vous en conjure, le brouhaha et les vaines
» agitations de la ville et, renonçant aux occupations
» ineptes, devenez un Studiosus, ou, tout au moins, un
» Otiosus. » Etrange lettre, faut-il avouer, lorsqu'on connait le destinataire et les épîtres ultérieures qu'il reçut.

Se contentant d'être un érudit et un sage (*eruditus et sapiens*) Fundanus ne se piqua point d'écrire et de conférencier : sénateur des plus écoutés et des plus influents, il remplit les premières fonctions d'Etat qui le conduisirent au consulat.

Aussi, lorsqu'il eut à demander des services très substantiels, Pline ne manqua pas de frapper à sa porte. Tantôt il sollicite sa protection pour Asinius Bassus, fils de son ami Asinius Rufus, tantôt il le supplie de rentrer pour appuyer son candidat Jules Nason, dans ce brouhaha de la ville que, sur ses conseils peut-être, il s'est décidé à fuir : « Si jamais je vous souhaitai à Rome, c'est maintenant, et
» je vous prie d'y venir. J'ai besoin d'un associé pour mes
» vœux, pour mon labeur, mes préoccupations. Jules
» Nason sollicite les honneurs. J'exige que vous veniez et
» joigniez au mien votre suffrage. J'ai un intérêt considé-
» rable à vous montrer, à circuler avec vous. Avez-vous
» quelque lien, rompez-le ; ma position, mon influence,
» ma dignité même le réclament. »

Qu'eût dit le très chaud protecteur de Nason si Fundanus lui avait répondu : « Tous mes regrets, mon cher
» ami, mais je ne quitterai pas ma retraite ; votre première
» lettre m'a converti ; j'ai renoncé à toutes les occupations
» ineptes (*ineptos labores*) que vous avez si justement
» flétries, et faisant mes adieux définitifs à Rome aussi
» bien qu'au Sénat, je me suis juré de ne plus vivre que
» dans la bibliothèque de mon château ! »

Si Minutius Fundanus, pseudo-otiosissimus est, suivant les besoins de la cause, tantôt envoyé à la campagne

et tantôt rappelé à la ville, Præsens, celui-là un véritable otiosissimus qui joue, avec amour, les potentats de village, reçoit un ordre de route formel pour la capitale :

« Serez-vous donc, éternellement, tour-à-tour en Lu-
» canie et en Campanie ? Que ne revenez-vous donc enfin
» à Rome ? Là, seulement, nous jouissons de notre véri-
» table rang social, nous pouvons nous flatter de la consi-
» dération qu'on nous témoigne, et, trouvant nos supé-
» rieurs, nous ne vivons pas exclusivement avec des amis
» subalternes. Jusques à quand trônerez-vous dans votre
» village ? Jusques à quand réglerez-vous, selon votre bon
» plaisir, la durée de vos veilles et de votre sommeil ?
» Jusques à quand disposerez-vous de vos journées à votre
» unique fantaisie ? Quand quitterez-vous vos sabots et
» votre blouse pour des souliers et une toge ? Il est temps
» de reprendre avec nous le collier de misère, ne serait-ce
» que pour épargner la satiété à tant de voluptés. Venez
» donc ici saluer un peu, le premier, pour mieux goûter la
» joie de saluer le second (1) ; faites-vous d'abord écraser
» par la foule si vous voulez apprécier ensuite le charme
» de la solitude. Mais quelle imprudence ! je désire vous
» rappeler, et peut-être ce que je vous écris vous empêchera
» de rentrer ! Croyez-moi : je vous demande non de sup-
» primer votre villégiature, mais de l'interrompre de temps
» en temps. De même que pour réveiller l'appétit assoupi
» et émoussé, on mêle aux sucreries d'un repas, les mets
» forts et piquants, je vous conseille d'assaisonner par-
» fois d'un peu de vinaigre, les douceurs de votre
» existence. »

Après avoir réglementé en « parfait gentleman (2) »

---

(1) I. *Saluta paulisper quo sit tibi jucundius salutari. — Romæ sis paulisper inter salutantes, ut tibi jucundior sit turba salutantium in prædiis tuis, ubi neminem habes superiorem, quem mane, ut Romæ fit, salutandi causa adeas. Vide*, 3, 12. (Lallemand). II. Voir sur cette question du *premier salut* l'épigramme (l. III, 95) où Martial énumère tous ses titres dans la hierarchie sociale et finit par injurier grossièrement un homme qui aurait dû (au moins de temps à autre) devancer son salut.

(2) *Perfect gentleman*. Introduction à la traduction de Melmoth, revisé

doublé d'un homme d'esprit, l'*otiosissima vita*, l'oncle Tobie revient à son dada, et Pline écrit, de Rome, à son compatriote Caninius Rufus (1), aimable représentant de la province otiosissima :

« Que devient Côme, tes délices et les miennes ? Que devient ta riante villa du faubourg ? et ce portique, éternel printemps ? et l'avenue de platanes si ombreuse ? et ce canal qui scintille entre la verdure ? et le bassin qui l'alimente et le reçoit ? et la grande allée du parc à la fois si douce et si ferme sous les pas des promeneurs ? Et ces bains que le soleil enveloppe et remplit de toute sa lumière ? Et ces salles à manger qui contiennent tant de convives, et ces salles à manger qui en contiennent si peu ? Et ces appartements meublés pour la sieste du jour et le repos de la nuit (2) ? Sais-tu demeurer fidèle à tous ces biens et en jouir tour-à-tour ? Ou, au contraire, suivant ton habitude, entreprends-tu, pour l'administration de ta fortune, ces voyages qui t'en éloignent si souvent ? Si tu leur es fidèle, je proclame ta félicité et ton bonheur ; sinon, je te juge un homme quelconque (*unus ex multis*).

Laisse donc à d'autres (il en est temps), les occupations humiliantes et sordides (*humiles et sordidas curas*) ; profite de cette opulente retraite d'où tu domines la foule ; inscris-toi parmi les Studiosi. Que les lettres soient tes affaires, ton loisir, ton travail, ton repos ; veille avec elles ; endors-toi même avec elles. Peins, forge une œuvre quelconque qui deviendra éternellement ton bien. Tout le surplus de ce que tu laisseras aura un maître, puis un autre ; elle seule ne cessera jamais d'être ta propriété, si elle a commencé par l'être. Je sais à quel esprit s'adressent mes exhortations. A toi, maintenant, l'effort personnel. Deviens d'abord, à tes yeux, ce que tu dois être et les autres te jugeront comme tu te jugeras toi-même. »

Jusqu'alors l'horizon intellectuel du riche et joyeux

---

par Bosanquet, page XII. — On remarquera combien cette expression si juste et si caractéristique de *gentleman* revient fréquemment sous les plumes anglaises et américaines.

(1) Voir sur cet ami intime de Pline : l. I, 3 ; l. II, 8 ; l. III, 7 ; l. VI, 21 ; l. VII, 18 ; l. VIII, 4 ; l. IX, 33 et t. I. p. 120.

(2) *Quid cubicula diurna nocturnaque ?* Servant à la fois de chambres de repos et de chambres à coucher, ces cubicula étaient meublés de sofas et de lits. (Voir A. Rich, au mot cubicula).

Caninius avait été borné par la chasse, la pêche, la visite des domaines. Le destinataire de la lettre dut, à sa lecture, éprouver des sentiments analogues à ceux que ressentit l'ami Fritz lorsque le vieux Sichel se mit en tête de le marier : Pline ne se lassa pas plus que le rabbin, et à force d'insistance, obtint un égal succès.

A chaque lettre, directement ou indirectement, le sermon recommença :

« ..... Tu sais la nouvelle ? Virginius Romanus vient de » nous lire une comédie composée sur le modèle de la co- » médie antique. Que n'étais-tu là ! c'est un pur chef- » d'œuvre. Je tâcherai de lui escamoter son manuscrit et te » l'enverrai pour le lire ou plutôt pour l'apprendre par » cœur, car je suis sûr que tu ne pourras plus le quitter » dès que tu l'auras en main. »

« ..... Tu sais la nouvelle ? Silius Italicus est mort. Je » ne puis m'empêcher de songer à la fragilité de notre » existence. Que la vie est éphémère ! Comme le temps » fuit ! Hâtons-nous. Si les actions d'éclat sont réservées à » d'autres, s'il nous est refusé de vivre longtemps, con- » sacrons, du moins, nos heures si brèves au culte des » belles-lettres et attestons que nous avons vécu. »

« ..... Quant à moi, je me demande s'il me sera jamais » permis de briser les liens qui m'attachent et je réponds : » non jamais ; car aux affaires anciennes s'en ajoutent de » nouvelles qui n'attendent même pas que les premières » soient réglées (1). Je suis prisonnier, je suis garrotté, je » suis enseveli sous l'amoncellement croissant de mes » occupations. »

Puis Pline envoie à son élève un sujet de composition proportionné aux forces d'un débutant : *L'Amour d'un Dauphin pour un enfant d'Hippône.* Mais Caninius, vaincu par tant d'assauts, a pris le mors aux dents et c'est

(1) *Nunquam puto : nam veteribus negotiis nova accrescunt, nec tamen priora peraguntur.*

par un poème complet (et en grec !) sur la guerre de Dacie qu'il prétend entrer dans le Studiosisme (1). A cette palpitante nouvelle, le prédicateur cesse sa complainte trop écoutée :

J'ai langui triste et solitaire
Sans pouvoir briser le lien
Qui m'attache encore à la terre !

et répond par des félicitations mélangées d'effroi à l'excessive ardeur du néophyte (2) :

« Je trouve ton sujet admirable ; j'y vois pourtant une » difficulté, c'est de l'égaler, et je juge qu'à cet égard tu auras » fort à faire, malgré la supériorité de ton esprit. Ce ne » sera pas, en outre, chose aisée que de faire entrer dans » les vers grecs, sans en détruire l'harmonie, des noms » durs et barbares ; mais il n'est pas d'obstacle que le tra- » vail et l'art ne parviennent à surmonter ou du moins à » affaiblir. Toute la grâce que je te demande, c'est que tu » m'envoies les premiers essais de ton ouvrage à mesure » qu'ils seront achevés, ou plutôt avant qu'ils le soient, » dès qu'ils auront reçu leur première forme et qu'ils ne » seront encore qu'ébauchés. Tu m'objecteras qu'il n'est » pas possible que des morceaux détachés aient l'agrément » d'une pièce suivie, ni l'ouvrage commencé le charme » d'un ouvrage fini. Je le sais ; je les regarderai donc » comme des ébauches, comme des fragments qui atten- » dront leur perfection définitive dans mon portefeuille. »

Remarquablement doué, Pompéius Saturninus, *ingenium varium, flexibile, multiplex*, est, à la fois, historien épistolier et poète ; il se peut même qu'il ait fait de sa jeune femme un charmant bas-bleu ; mais il ne passe pas sa vie à se mirer dans son œuvre littéraire. Si on l'applau-

---

(1) La lettre l. IX, 33 qui traite Caninius en écolier est évidemment antérieure à l. VIII, 4, dédiée « au génie qui sait si bien s'élever et s'agrandir » avec le sujet qu'il embrasse ».

(2) Les Comasques ont cependant considéré Caninius Rufus (bien à tort, selon nous) comme un véritable poète, car ils l'ont, à ce titre, honoré d'un buste sur la façade de leur palais des Etudes.

dit aux salles de conférences, il obtient, au palais, des succès plus retentissants encore et ne se repose des affaires de ses clients ou de ses multiples procès personnels qu'en s'occupant des intérêts de l'Etat. Le monde où il fréquente est tout entier mêlé à la vie publique ; il entretient des relations intimes avec Julius Avitus, l'érudit questeur, et Sextus Erucius qui, sortant à peine de la questure, a déjà posé sa candidature au Tribunat ; il s'honore de l'amitié de Pline le consul et recherche, par son affectueuse intervention, celle de Priscus le commandant d'armée.

Entouré de ses millions, Sénèque se propose de dégoûter de la fortune le financier Lucilius ; de même, Pline, du milieu de son activité, prêche l'inaction au plus actif de ses amis, disant à l'avocat : « Combien il m'est pénible de son-» ger que, prisonnier de vos dossiers, vous ne puissiez l'être » des belles-lettres », et au fonctionnaire : « Que faites-» vous ? m'avez-vous demandé. Je suis tiraillé en tous sens » par mes occupations de carrière que vous connaissez (*quo* » *nosti distringor officio*) ; je m'emploie pour mes amis ; » enfin, de temps à autre, je me livre à l'étude. De temps » à autre ! Que je voudrais écrire : en tout temps ! Je n'ose » pas ajouter : ce serait le devoir, mais j'affirme que ce » serait le bonheur. Quant à vous, je vous plaindrais de » mener cette existence, si je ne savais que le service de » l'Etat est des plus honorables. »

Avec Valérius Paulinus, notre théoricien se sent quelque peu mal à l'aise. Son correspondant n'est plus un « civil » érudit comme Fundanus, un *otiosissimus* de bonne composition comme Præsens, un provincial inconnu comme Caninius Rufus, un protégé mi-partie homme de lettres, mi-partie homme d'affaires comme Pompéius Saturninus. C'est un général qui, sorti d'une modeste famille de Fréjus, a conquis tous ses grades sur le champ de bataille et dont la jeunesse s'écoula dans l'intimité *instudiosa* de Vespasien (1).

(1) « ..... Valerius Paulinus, *strenuus militiæ*, et Vespasiano, *ante fortu-* » *nam amicus.* » Tacite, *Annales*, l. III, 42 ; voir aussi 43. Avec Catanæus,

Pline tourne donc autour de son programme bien plus qu'il ne l'expose.

L'ami de l'énergique Empereur, qui voulut mourir debout, s'intéresse à la vie du palais où s'agite l'une des formes de l'action : commettant une confusion voulue, Pline s'efforce de persuader au général que barreau et littérature sont synonymes, et glisse cette conclusion : *Studeamus* équivaudrait au futur mot d'ordre de Septime Sévère : *Laboremus*.

« Réjouissez-vous pour moi : réjouissez-vous pour vous. Réjouissez-vous pour la République. Le Studiosisme est encore debout ! Dernièrement, je devais plaider devant les Centumvirs ; la foule était, partout ailleurs, si compacte que je ne pus arriver à ma place que par le tribunal, et en passant au milieu des juges. Que dis-je ? un élégant jeune homme (1) eut ses tuniques arrachées, ainsi qu'il arrive souvent dans la foule, et bien que couvert seulement de sa toge (2), il ne quitta pas l'audience qui se prolongea sept heures. C'est, en effet, pendant sept heures que je parlai : labeur considérable ! mais

---

Lemaire, Moritz Derinz, nous voyons, dans le Varenus Paulinus de Pline, le *Tribunus Praetorianorum*, le *procurator Galliae Narbonensis, anno 60*, dont parle Tacite. L'ami de notre auteur fut consul sous Ns. 104, soit, suivant quelques commentateurs, en 108 ou 109. Il mourut donc vers, à cette époque, puis que septuagénaire si l'on doit accepter notre opinion. Mais si l'on fait du général de Tacite un contemporain de Vespasien, vers l'an 7, il faut, comme MM. Keil et Hardy, voir dans le correspondant de l'epistolier le fils du grand Paulinus.

(1) *ornatus adolescens* — MM. de Saint-Malmoth, Pessonneaux, Collignon, voient dans *ornatus*, l'indication d'un rang social élevé. Il nous semble que l'anecdote ne saurait avoir de sel qu'en donnant au mot le sens d'élégant, comme fait M. Lewis. Tout gentilhomme n'est pas dandy, tout dandy n'est pas gentilhomme. L'extraordinaire de l'aventure fut qu'un fashionnable se passionna pour l'éloquence de Pline au point de ne pas s'inquiéter d'un cataclysme de toilette qui le laissait à moitié nu.

(2) *sensus tunicae — solo celatus togae*. — On portait d'ordinaire deux tuniques. Celle de dessus s'appelait simplement *tunica*, celle de dessous *tunica interior* ou *intima*. Voir A. Rich, *Dictionnaire des Antiquités*, *Tunica*. La toge recouvrant les tuniques, on s'explique difficilement comment une reste intacte alors que le vêtement de dessus est déchiré. Suivant un commentateur, la toge ample et flottante, cédait à la pression de la foule, tandis que la tunique, serrant étroitement le corps, craquait et se déchirait sous la poussée. Cette interprétation ne nous satisfait guère. On a proposé une correction qui supprime la difficulté : *sensus togae, solo celatus tunicae*. Mais cette leçon n'est pas conforme au texte des manuscrits. Il vaut mieux admettre ou que le texte est altéré, ou qu'il y a là un détail d'habillement qui nous échappe. (Collignon).

plus considérable encore fut le résultat (1). Soyons donc des Studiosi (*Studeamus ergo*), et pour justifier notre paresse, ne prétextons pas celle d'autrui. Il est encore des hommes qui écoutent; il est encore des hommes qui lisent; élaborons à notre tour, des œuvres dignes des oreilles, dignes du papier (2). »

Sans doute Paulinus ne distingua pas le lien entre les conséquences et les prémisses et s'expliqua insuffisamment comment l'affluence de curieux à une plaidoirie sensationnelle conduisait à l'apothéose du Studiosisme (3); alors Pline se gardant de préciser et évitant le mot *Studia*, demeure dans des généralités de nature à rappeler à l'officier ses laborieuses et glorieuses campagnes :

« Chacun comprend le bonheur à sa manière. S'enivrer de l'espoir d'une vertueuse et durable renommée, se confier sans inquiétude à la postérité, jouir par avance de toutes ses promesses de gloire est, à mes yeux, la félicité suprême. Si je n'avais présente à la mémoire la récompense éternelle, je n'aimerais rien tant que le repos paisible et profond, car tous nous devons songer soit à l'immortalité, soit à la mort. Aux premiers, les efforts de la lutte; aux seconds, les délassements de la quiétude pour ne pas fatiguer la délicatesse de la vie par des travaux périssables. Il n'est point de place intermédiaire pour cette foule, lamentable objet d'une vaine apparence d'activité qui n'aboutit qu'au mépris de soi-même (4). Telles sont les réflexions que je fais quotidiennement avec moi; aujourd'hui je les fais avec vous, pour cesser de les faire avec moi si vous

---

(1) *Nam tam diu dixi, magno cum labore, sed majore cum fructu.*

(2) *Nos modo dignum aliquid auribus, dignum chartis elaboremus.* — Il faut interpreter les derniers mots par « dignes de voir le jour. » Les tablettes de cire (*ceræ*) servaient aux ecrits que l'on conservait chez soi, et le papier (*charta*) à ceux que l'on publiait.

(3) En une autre circonstance très flatteuse pour l'avocat (l. VI, 11), Pline retombe dans cette anomalie et felicite deux nobles stagiaires qui copient son talent oratoire, de rechercher *nomen et famam* ex studiis; de telle sorte que tantôt il oppose les plaidoiries aux *studia*, et tantôt, quand sa personnalite s'y trouve specialement interessée, il confond purement et simplement le barreau dans son Studiosisme.

(4) ..... *Ut video multos, misera simul et ingrata imagine industriæ, ad vilitatem sui pervenire.* — Ce sont, sous forme de periphrase, la *vita otiosissima*, les *inepti labores* de Minutius Fundanus.

ne m'approuviez pas. Mais je suis sûr que vous ne me désapprouverez point, vous qui avez toujours rêvé la gloire et l'immortalité. »

Plus hardi un autre jour, Pline se risque à prononcer *Studia*, mais sans aller jusqu'à l'exposition de ce Studiosisme qui doit annihiler toutes les activités sociales, car profanant son programme, il fait des *Studia* et de la *Desidia* des enfants jumeaux de l'*otium*.

« Quoi ! rester si longtemps sans me donner de vos nou-
» velles ! Vous n'avez qu'un moyen de m'apaiser : écrivez-
» moi, désormais, souvent et longuement. C'est pour
» moi la seule véritable excuse ; je considérerai toutes les
» autres comme de fallacieux prétextes et ne me paierai
» point de ces défaites : *j'étais absent de Rome ; j'étais*
» *trop occupé*. Quant à l'excuse : *j'étais souffrant*, plaise
» aux dieux que vous n'avez jamais à y recourir ! Pour
» moi, dans ma villa, je jouis en partie de l'étude (*studiis*),
» en partie de la paresse (*desidia*) qui naissent tous deux
» du loisir. »

Le vieillard qui ne se reposait des fatigues militaires que dans les fonctions civiles, dut froncer le sourcil à cette *desidia* invoquée par un homme dans toute la force de l'âge et en concevoir une impression fâcheuse pour les *Studia*, car Pline renonça depuis à son prosélytisme. Quelques années après, Paulinus parvint au consulat ; Pline empêché par ses affaires d'assister à l'entrée en charge lui écrivit cette lettre fort éloignée de son idéalisme littéraire et même fort prosaïque :

« Si je manque à vous féliciter sur votre consulat le jour
» même des calendes, c'est que je suis retenu à la cam-
» pagne par une question urgente de location : il s'agit de
» mettre mes terres en valeur pour longtemps et de changer
» tout le plan de leur régie. Car les cinq dernières années,
» mes fermiers sont restés fort en retard de leurs loyers
» malgré les remises considérables que je leur ai consen-

» ties. Il en résulte que la plupart négligent de diminuer » leur dette désespérant de pouvoir se libérer entièrement. » Ils arrachent même et consomment tout ce qui pousse, » convaincus qu'ils ne profiteront pas de ce qu'ils épargne- » ront. Il faut combattre les progrès du mal et y remé- » dier. »

(*Suit avec tous les détails l'indication du remède découvert* (1).

« Vous voyez que ce n'est point pour mon plaisir que je » m'abstiens d'assister à votre installation dans le cou- » sulat (2). »

C'est de la sorte que Pline, quand son intérêt se trouvait en jeu, faisait son profit personnel de ses éloquentes diatribes contre les *humiles et sordidas curas* de Caninius Rufus !

Avec Sa Gravité Tacite et Sa Majesté Trajan, notre auteur se sent encore plus gêné qu'avec Son Activité Paulinus, et son radicalisme hautain se transforme en un honteux opportunisme. Séparant le travail du Studiosisme qu'il rejette au second plan, il écrit à Tacite : « Je ne sais » si la postérité aura de nous quelque souci, du moins » nous le méritons, je ne dis pas par notre talent, car il y » aurait de l'orgueil à le prétendre, mais par notre Studio- » sisme, notre travail, notre respect pour elle (3). »

Devant l'Empereur, l'*Otium* descend de l'échelle littéraire et revêt la modeste tenue du délassement (*remissio*), honorable mais quelconque.

Le panégyriste (4) admire, puisque tel est le tempérament de Trajan, tout tempérament qui se plait à l'action. Les sports impériaux qu'on peut aussi bien appeler

---

(1) Voir tome Ier, p. 80 et suiv.

(2 Les lettres de Pline à Valerius Paulinus (Keil) ou Paullinus (Schaeffer) sont les suivantes : l. II, 2 ;l. IV, 16 ; l. V, 19 ; l. IX, 3, 37. A ajouter l. IV, 9 (debat Bassus) ; l. X, 105, 106 ; K. 104, 105. (legs de Latins-Juniens) où il est parlé du même personnage.

(3) ..... *Non dico ingenio (id enim superbum, sed studio et labore et reverentia posterorum.*

(4) *Pan.*, 81-82.

des changements de travaux (*mutationes laboris*) que des détentes d'esprit, des distractions, des jeux, des plaisirs (*seriarum laxamenta curarum, avocamenta, ludi, voluptates*), constituent, dans tous les cas, de très nobles *otia* (1).

Le remords se glisse bientôt, il est vrai, dans l'âme de Pline et si le courtisan a ravalé l'*otium* jusqu'aux *voluptés* de la chasse et du canotage, le lettré se hâte d'exposer à son ami Calvisius les raffinements de son *otium* momentané :

« J'ai passé tous ces temps-ci dans le plus agréable des » loisirs, entre mes tablettes et mes livres. A Rome, dites-» vous, est-ce possible ? — Il y avait des jeux de cirque, » genre de spectacle qui n'a pour moi aucune attraction, » même la plus légère..... Quand je songe qu'on ne se lasse » pas de revoir des choses si vaines, si froides, si journa-» lières, je ressens certaine volupté à ne pas ressentir » cette volupté (2) et c'est avec un plaisir particulier que, » pendant ces journées, je consacre mon *otium* aux belles-» lettres, alors que d'autres les perdent dans les occupa-» tions les plus oisives (3). »

Réduit à l'emploi d'un jour aristocratiquement isolé du fracas populaire, l'*otium* devenu : *Un repos qui s'esgaye en quelque oysiveté* (4), peut emprunter à Xavier de Maistre (5) ce moëlleux fauteuil où l'on médite sur le glissement des heures, ces livres et ces plumes que l'on prend pour avoir le plaisir de les quitter : « C'est un excellent » meuble qu'un fauteuil ; il est surtout de la dernière uti-

---

(1) Nous ne voyons là qu'une flatterie à l'égard de Trajan et ne croyons pas, avec M. Heatley, que Pline, l'éternel liseur, aimât « le sport », même « en dilettante. »

(2) *Capto aliquam voluptatem quod hac voluptate non capior.* Embourgeoisement de l'aristocratisme de Lucrèce :

..... Nil dulcius est bene quam munita tenere
Edita doctrina sapientum templa serena :
Despicere unde queas alios, passimque videre
Errare atque viam palantes quærere vitæ.

(3) *Ac per hos dies libentissime otium meum in litteris colloco quos alii otiosissimis occupationibus perdunt.*

(4) Mathurin Régnier.

(5) *Voyage autour de ma Chambre.*

» lité pour tout homme méditatif. Dans les longues » soirées d'hiver, il est quelquefois doux et toujours pru- » dent de s'y étendre mollement, loin du fracas des assem- » blées nombreuses. — Un bon feu, des livres, des » plumes, que de ressources contre l'ennui ! et quel plaisir » encore d'oublier ses livres et ses plumes pour tisonner » son feu, en se livrant à quelque douce méditation ou en » arrangeant quelques rimes pour égayer ses amis ! Les » heures glissent alors sur vous et tombent en silence dans » l'éternité sans vous faire sentir leur triste passage. »

Pline se ressaisit et dorénavant chante sans se lasser les deux refrains si doux à l'oreille des « Intellectuels » : « Quelle tristesse de ne pouvoir se livrer exclusivement » aux seules occupations dignes d'un homme, aux *studia* » *humanitatis !* — Quelle joie de revenir, pendant de » longs mois, au laborieux *otium* des belles-lettres (1) ! »

Les gémissements succèdent aux gémissements :

Datés de Rome. « Je suis à ce point absorbé par les » affaires qu'il m'est impossible de commencer la lecture » la plus vivement souhaitée ; mais je considérerais comme » une profanation (*irreligiosum*) d'aborder les belles- » lettres sans avoir l'esprit dégagé de toutes les préoccu- » pations vulgaires. — Eh quoi ! passerai-je toujours ma » vie à assister à des prises de toge, des fiançailles et des » noces, à contresigner des testaments, à donner des con- » sultations et à plaider ! Perdrai-je toujours mon temps » dans de pareilles niaiseries ? »

Datés de la campagne. « La vie d'affaires que je mène à » la ville me poursuit jusqu'ici (2). Je suis assiégé de gens » qui me prennent pour juge ou pour arbitre. Ajoutez les » plaintes des paysans qui profitent amplement du droit » qu'ils ont de se faire écouter après une si longue absence. » D'ailleurs, je suis occupé à chercher des fermiers, néces-

(1) C'est ce que M. Bender appelle l'*activité littéraire* de Pline et nous verrons plus loin comment il la juge.

(2) *Me huc quoque urbana negotia persequuntur.*

» sité fâcheuse, car il est très rare d'en trouver de bons. » Je ne puis donc consacrer à l'étude que quelques heures » précaires (1). »

— « Je m'étais réfugié dans ma terre de Toscane pour » jouir d'une entière liberté, mais il est dit que même en » Toscane, je ne pourrai vivre selon mes goûts, car me » voici assailli de tous côtés par les requêtes de mes fer- » miers et force m'est de subir ces lectures rustiques à » l'exclusion de celles que je rêvais. Je n'en suis que plus » ardemment épris des lettres, mais j'en arrive à regretter » la ville et ses travaux ! »

Les allégresses succèdent aux allégresses. La première est datée de Rome.

Pline à Népos (2).

« Isée (3) était précédé d'une grande réputation ; on l'a trouvé plus grand. Il excelle en facilité, abondance, richesse. Il parle toujours au pied levé, mais comme s'il avait longuement préparé. Langage hellénique, bien plus attique ; exordes châtiés, sobres, doux, avec parfois de la gravité et de l'élévation. Il demande plusieurs *Controversiæ* (4) et laisse aux auditeurs le choix du sujet, souvent même la désignation de son rôle. Il se lève, se drape, commence. Aussitôt, il a pour ainsi dire tout sous la main. Accourent les pensées profondes et les mots. Et quels mots ! Exquis, raffinés ! On voit briller dans ses improvisations beaucoup de lecture, beaucoup d'écriture. Il débute avec

---

(1) *Quibus ex causis precario studeo.*

(2) L. II, 3. A cause de la phrase : *si non ob alia, nosque ipsos, at certe ut hunc audias veni*, nous inclinerions à attribuer la lettre à un Comasque (Calvisius Nepos) et non à un habitant de Rome (Metilius Nepos, comme M. Mommsen dont l'Index ne laisse, d'ailleurs, aucune lettre à l'un des meilleurs amis de l'épistolier.

(3) Il existe deux Isée. L'un λογογράφος, contemporain de Démosthène, dont la vie nous est mal connue, « on sait seulement qu'il avait écrit plus de » cinquante plaidoyers, dont il nous reste à peine douze. Sur ce nombre, il » y en a un qui a été prononcé en 333, un autre en 343. » (Dareste). L'autre *rhétor*, contemporain de Pline, dont Philostrate a raconté la vie (Vit., *Sop.*, I, 20). Juvenal (*Sat.*, III) parle d'un Isée *torrentueux*. M. Dussaulx reconnaît le n° 1. MM. Moritz Doring, Mommsen (Index Keil), Morillot, Montague voient comme nous le n° 2.

(4) Voir sur la double version : *ponit controversias, poscit controversias*. Andersson, p. 25, *in fine*.

justesse, narre avec clarté, combat avec vivacité, conclut avec force, brode avec noblesse ; bref, il instruit, charme, émeut. Quoi surtout ? Hésitation. Chez lui, fréquents enthymèmes, fréquents syllogismes, des syllogismes serrés et parfaits, ce que la plume même n'obtient pas sans peine. Mémoire incroyable : il reprend de loin une improvisation et ne se trompe pas d'un mot (1). C'est par l'étude et l'exercice qu'il parvint à une telle ἕξις (2), car, jour et nuit, il ne fait que cela, n'entend que cela, ne dit que cela. Il a dépassé la soixantaine et est resté uniquement homme d'école. Rien de plus sincère, de plus loyal, de meilleur que ce genre d'hommes. Quant à nous qui usons notre vie au forum et dans les vrais procès, nous apprenons, même sans le vouloir, beaucoup de mauvaise foi. A l'école, dans l'Auditorium, dans la cause fictive, c'est la lutte désarmée, inoffensive et non moins heureuse, surtout pour les vieillards. Car quoi de plus heureux pour la vieillesse qu'un bonheur de jeunesse ? Aussi je juge Isée non seulement le plus disert, mais encore le plus heureux des hommes (3). Si vous ne souhaitez pas le connaître, vous êtes de roc et de fer. En supposant que vous n'ayez pas d'autre motif, que vous ne désiriez pas nous voir, venez du moins pour l'entendre. N'avez-vous

---

(1) I. « *Poscit controversias plures*..... Isée avait la prétention d'improviser complètement. En conséquence, il invita ses différents auditeurs à lui proposer des sujets de discussion et choisit l'un d'entre eux (ceci évitait le soupçon d'entente avec quelque compère). Il permettait souvent à la réunion de décider s'il soutiendrait le pour ou le contre. Malgré ces précautions, Philostrate dit qu'Isée faisait passer pour improvisations des compositions étudiées » (Holbrooke, *Choix des Lettres de Pline*. Boston, 1883). II. « Philostrate dit positivement dans la *Vie des Sophistes* (I, 20, 2, qu'Isée n'improvisait jamais et qu'il passait toute la matinée à préparer ses dissertations et ses harangues. Il faut convenir qu'Isée ne manquait pas d'adresse s'il est parvenu à faire illusion à un homme tel que Pline. » (J. Pierrot). On doit se rappeler que malgré son désir, malgré ses excellents souvenirs de Syrie, l'élève de Nicetès n'eut jamais le temps, dans sa maturité, de fréquenter assidûment les rhéteurs grecs ; ainsi s'explique qu'il se soit fait « rouler », comme dit Gesner.

(2) *Ad tantam* ἕξιν : « Autant les préceptes que nous avons donnés jusqu'ici sont nécessaires à méditer, autant ils sont insuffisants pour déployer toutes les forces de l'éloquence, si l'on n'y joint cette *firma facilitas* que les Grecs ont nommée ἕξις. Arrive-t-on à l'ἕξις à force d'écrire ou à force de lire, ou à force de parler ? Voilà la question qu'on entend faire tous les jours. » (Quintilien, I. X, 1). Les latins n'avaient pas de mot pour rendre exactement l'expression grecque ; nous ne sommes pas plus heureux, mais quand nous disons « aplomb » d'avocat, « tempérament » d'écrivain, « estomac » de joueur, nous approchons de la traduction.

(3) « Quant à nous, au contraire, nous jugerons Pline heureux de ne pas avoir atteint ce bonheur, de ne pas avoir perdu son talent naturel dans la futilité des causes fictives. » (Morillot).

jamais lu qu'un habitant de Gadès (1), attiré par le nom et la gloire de Tite-Live, vint pour le voir des extrémités de l'univers, et l'ayant vu, repartit aussitôt (2). Il faut être indifférent au beau, sans lettres, engourdi, presque sans honneur, pour ne pas évaluer à ce prix une telle connaissance, de toute la plus agréable, la plus belle, et enfin la plus humaine (3). Vous objecterez : « J'en ai ici à lire de non moins diserts. » Soit, mais on a toujours l'occasion de lire, on n'a pas toujours l'occasion d'entendre. En outre, la voix vivante, comme on dit (4), nous affecte bien davantage. Car même en admettant qu'une lecture soit plus impressionnante, la prononciation, l'attitude, le geste de l'orateur laissent dans l'esprit une empreinte plus profonde (5). A moins que nous ne traitions d'imaginaire la réflexion d'Eschine. On raconte que constatant l'admiration unanime pour un discours de Démosthène qu'il avait lu aux Rhodiens, il

---

(1) Aujourd'hui Cadix.

2 Lire dans *le Cours de Littérature* (Entretien X) les émotions de Lamartine devant les trois figures de Châteaubriand, de Mme de Staël, de Lord Byron, vues à son premier regard sur la vie ; sa fierté de respirer le même air dont ils vivaient sur la même minute du temps. Il est peu probable que le poète ait consenti à passer des journées entières sur le revers d'un fossé pour entrevoir, entre la poussière des roues, l'anti-philosophe Palissot, le professeur Saint-Ange dit Farian, ou le censeur dramatique Félix Nogaret surnommé l'Aristenète français. L'habitant de Gadès, qui avait fait le voyage pour un Tite-Live, n'aurait pas lui-même récidivé pour un Isée. C'est ainsi qu'avec ses hyperboles, son absence de critique, le chroniqueur, *qui n'en a jamais autant dit de Tacite*, tombe dans ce ridicule déjà constaté pour Cassius et Quadratus.

(3) « ... Le moment n'avait jamais été plus propice au métier de sophiste. Si par littérature, il fallait entendre le goût du bel esprit, le règne des Flaviens mériterait certainement d'être compté parmi les époques les plus mémorables..... C'est proprement l'âge des gens de lettres. Le nom apparaît alors dans la langue latine consacré tout d'abord par un traité spécial et par d'illustres exemples. Pline, lettres III, 5 ; VIII, 12 ; cf ; Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, IX, 16. Quelle émotion produisaient dans ce monde de beaux esprits l'attente et l'arrivée d'un sophiste grec en renommée, vingt endroits de la correspondance de Pline en témoignent. Ne pas aller l'entendre, dût-on venir des extrémités de la terre, comme jadis cet habitant de Cadix qui fit le voyage de Rome pour voir Tite-Live, c'était une honte, un crime de lèse-littérature. » (Gréard).

(4) ... *Voces, ut dicitur, vivæ nimia penuria erat*. (Aulu-Gelle, l. IV, 2).

(5) *Nam licet acriora sint quæ legas, altius tamen in animo sedent quæ pronuntiatio, vultus, habitus, gestus etiam affingit*. — Nous ne comprenons pas (MM. de Sacy et Pessonneaux ne paraissent pas avoir été plus heureux) ce que Pline a voulu dire, car c'est, au contraire, la parole qui est *acer* (affectant les sens) et la lecture qui se grave dans la mémoire (*in animo sedet*). Cette traduction flottante de M. Waltz tourne à peu près la difficulté. « Ce que vous lisez peut avoir plus de force ; mais combien notre esprit saisit mieux tout ce que le débit, la physionomie, le geste de l'orateur y font pénétrer. »

ajouta : « Que serait-ce donc si vous aviez entendu le monstre » lui-même (1) ? » Et cependant si nous en croyons Démosthène, Eschine avait un organe très éclatant (2). Il avouait néanmoins que l'auteur avait prononcé le discours beaucoup mieux que lui. Tout cela vise ce but : vous faire entendre Isée, ne serait-ce que pour l'avoir entendu (3). »

Ce jour là, Pline qui partageait l'opinion du poète :

Tout bonheur que la main n'atteint pas, n'est qu'un rêve,

avait touché du doigt le rêve réalisé en naviguant à pleines voiles sur l'océan du Studiosisme. Malheureusement Rome n'était pas uniquement peuplée de rhéteurs grecs ; et sortant de l'Auditorium d'Isée, il fallait se rendre au forum ou au Sénat. Voulant rester dans son rêve étoilé, Pline soupire après ses villas « comme le malade après le vin, le » bain, l'eau de la fontaine », et c'est là où, suivant son expression, il va jouir de la *vita jucundissima* (4).

De Toscane, l'été. « Dès six heures du matin (5), envi-

---

(1) Cette exclamation nous remet en mémoire une phrase de la même famille. Je suis étonné, disait l'abbé de Lagarde à Pitt, en parlant de Fox, que l'Angleterre puisse consentir à être gouvernée par un prodigue et un débauché. Pitt de répondre : « La remarque est juste, mais vous ne vous êtes » jamais trouvé sous la baguette du magicien. »

(2) Après avoir constaté les hésitations de Catanæus et étudié les notes d'Ernesti, Gesner, Schaeffer, nous avons suivi le texte de M. Keil ; mais, dans tous les cas, qu'on ait une voix très forte (1re version) ou très éclatante (2e version), il ne s'en suit pas qu'on lise comme M. Legouvé.

(3) On a noté que certaines personnes voyageaient pour dire qu'elles avaient voyagé. Si Pline se place, comme il est vraisemblable, à un point de vue analogue, il faut reconnaître que sa conception est bien entachée de « bourgeoisisme. »

(4) « Cette partie de la biographie de Pline ne saurait être racontée dans un style trop rempli de paix, de calme, de repos..... Quelle vie mieux arrangée, quels ornements plus charmants d'une vie bien faite !.... A chaque page, à chaque ligne, éclate humblement cette sagesse tolérante qui était dans son esprit et dans son cœur. Il ménage sa vie, il la cultive ; on vit si vite à Rome !..... » (J. Janin).

(5) Citant les divers horaires qui règlent, à la campagne, l'ouverture et la fermeture de l'usine plinienne, M. Lion répand sur ses lecteurs la sagesse solennelle d'une distribution de prix : « Jeunes élèves ! Considérez l'art avec lequel Pline dispose sa journée, et que cela vous serve de leçon pour ne pas perdre un moment !..... Qui n'admirait cette ardeur, presque cette impétuosité perpétuelle dans l'étude ? Ah ! c'est bien l'homme qui pour étudier, pour lire Tite-Live et en faire, si possible, des extraits, aime mieux rester chez lui que d'accompagner son oncle dans l'examen d'une nuée aussi extraordinaire par sa forme que par sa grandeur ! car Pline voit partout la Littérature. A ce travail tend son repos même. »

» ron, je travaille tantôt plus, tant moins, au gré de l'ins-
» piration. Je compose et je dicte. Je fais une sieste. Je
» lis à haute voix des harangues grecques ou latines.
» J'écoute une lecture pendant le repas. Au sortir de table
» vient un comédien ou un joueur de lyre, puis je me pro-
» mène avec mes gens au nombre desquels il en est de
» fort instruits, enfin la soirée se prolonge en conversa-
» tions variées. Ainsi s'enfuient, du vol le plus rapide, les
» journées les plus longues. »

De Laurente, au printemps. « Enfin ! me voici loin de
» tous les bruits et de tous les cancans ! Enfin ! je puis lire
» et composer ! J'ignore ici les inquiétudes de l'espérance
» ou de la crainte ; ici, je ne parle qu'avec moi-même et
» avec mes livres ! O vie de droiture et de franchise ! O
» mon doux, mon honnête loisir, préférable, peut-être, à
» toutes les affaires (1) ! O mer ! O rivage ! vous êtes réelle-
» ment la plus discrète des salles d'études ! O mer ! O ri-
» vage ! que de choses vous inventez et nous redites ! »

A Nason (2).

De Laurente, l'été. « En Toscane, la grêle m'a tout détruit ; dans la région transpadane, les récoltes sont d'une extrême richesse, mais les cours de vente d'une égale pauvreté, à ce que l'on annonce. Je n'ai plus qu'un revenu : celui de Laurente (3) ; et, cependant, je ne possède ici qu'une maison et un jardin : aussitôt après, commence la plage ; néanmoins, c'est ma seule propriété de rapport. En effet, j'y écris beaucoup, et à défaut du champ que je n'ai pas, je me cultive moi-même littérairement ; mon portefeuille laurentin regorge déjà autant que mes greniers toscans. Si donc vous désirez un domaine, à l'abri de la grêle et de l'avilissement des cours, vous ne sauriez mieux faire que de fixer, comme moi, votre choix sur ces sables. »

---

(1) *O dulce otium, honestumque ac pæne omni negotio pulchrius !*

(2) L. IV, 6.

(3) « En règle générale, il y a corrélation entre l'abondance de la récolte et l'abaissement des cours ; aussi Pline ne pouvait plus attendre un bénéfice que de sa terre laurentienne. . un bénéfice très particulier, comme le montre son plaisant calcul. » (Moritz Doring).

De Laurente, l'hiver. « Ma vie est ici la même que l'été » en Toscane ; je retranche seulement la sieste, et prends » beaucoup sur la nuit, soit avant que le jour commence, » soit après qu'il est fini. Je revois, de temps en temps, ce » que j'ai dicté et, en corrigeant souvent sans rien écrire, » j'exerce d'autant ma mémoire. Je mène, d'ailleurs, cette » même existence dans les autres saisons, printemps, été, » automne ; néanmoins, au printemps et à l'automne, » comme je ne perds rien du jour, je ne gagne presque rien » sur la nuit. »

Que de lectures ! Que de manuscrits ! Comme il nous plairait voir la nature aimée quelquefois pour elle-même (1) au lieu d'être toujours réduite au rôle de salle d'études ! Vainement nous cherchons, sous la plume de Pline, le pendant de cette lettre d'un de ses héritiers qui fermait ses livres pour entendre les rossignols :

A Balzac, le 12 mai 1638 (2).

« ..... Jamais les blés ne furent plus verts, ni les arbres mieux fleuris. Le soleil n'agit pas de toute sa force comme il le fit dès le mois d'avril de l'année passée quand il brûla les herbes naissantes. Sa chaleur est douce et innocente, supportable aux têtes les plus malades. La fraicheur et les rosées de la nuit viennent ensuite et réjouissent ce qui languirait sur la terre sans leur secours ; mais ayant plutôt abattu la poussière qui fait de la boue, il faut avouer quelles ne contribuent pas peu aux belles matinées dont nous jouissons. Je n'en perds pas le

(1) Suivant M. Waltz (Traductions) « peu d'anciens paraissent avoir aimé la nature autant que Pline le Jeune » ; de son côté, M. Heatley estime que : « Pline le Jeune appréciait profondément les beautés de la nature. » La lecture de l'œuvre épistolaire contredit cette opinion, comme le fait observer M. Demogeot : « Tout ce que possède Pline, tout ce qui l'entoure reçoit l'empreinte de sa passion exclusive pour les lettres. La campagne n'est belle à ses yeux que par les loisirs studieux qu'elle protège ; la nature est un cadre fleuri qui accompagne agréablement ses travaux. S'il va à la chasse, à côté de son épieu, il a toujours ses tablettes ; s'il ne récolte point de fruits dans ses terres, il se console en y recueillant quelques pages spirituelles. » Cf. la réflexion de M. Collignon sur la lettre (l. IX, 20, *Les vendanges*) « ..... Toujours la préoccupation littéraire. Il ne voit pas ou ne veut pas voir ce que peut avoir de poétique le tableau qu'il a sous les yeux. »

(2) Lettre de Balzac à Chapelain (écrite au château de Balzac).

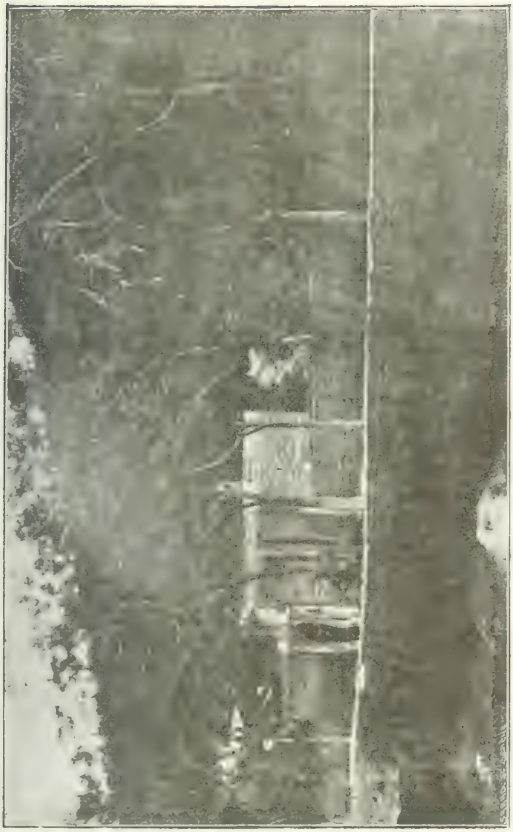

S. FABRES

moindre moment, et les commençant justement à quatre heures et demie, je les fais durer jusqu'à midi. Durant ce temps là, je me promène sans me lasser et en des lieux où je puis m'asseoir quand je suis las. Je lis des livres qui ne m'obligent pas à méditer, et je n'apporte à ma lecture qu'une médiocre attention. Car en même temps je ne laisse pas de donner audience à un nombre infini de rossignols dont tous nos buissons sont animés..... »

Les abattements et les exaltations alternés de Pline le Jeune se résument en ces lignes : « Qu'on est à plaindre d'être riche ! Qu'on est à plaindre de faire partie du Tout-Rome ! Qu'on est à plaindre d'être un avocat en renom ! Qu'on est à plaindre d'être un haut fonctionnaire ! et qu'on serait heureux de n'être qu'un *Studiosus*, ou tout au moins un *Otiosus !* » Le bons sens suggère la réponse de Cinéas à Pyrrhus :

> Eh ! Seigneur, dès ce jour, sans sortir de l'Epire,
> Du matin jusqu'au soir qui vous défend de rire (1) ?

Cette fortune qui vous assure ces somptueuses villas si complaisamment décrites, est pour vous un insupportable fardeau : donnez-la moi ; votre rang social, qui flattait si doucement votre vanité, vous emprisonne et vous enchaîne : changez-le pour le mien ; les dossiers vous pèsent, alors que vous dressez pour la postérité la liste de vos moindres succès oratoires : laissez leur gagne-pain à ceux qui les convoitent ; vous rougissez (qui l'eût cru du consul plus heureux que Cicéron !) de votre carrière administrative si constante, si brillante, si rapide : faites place aux jeunes. Ainsi devaient penser Martial, le pauvre hère de grand talent ; Génitor, le très érudit et très maussade professeur du jeune Corellius ; les stagiaires des Centumvirs, en

(1) M. Grasset estime que les nombreuses lettres que Pline « a consacrées à ses séjours aux champs, à ses studieux loisirs, ne sont en quelque sorte qu'un écho lointain des poétiques aspirations du protégé de Mécène en faveur de la vie champêtre. C'est constamment le *hoc erat in votis*, le *paulum silvæ*, le *parva rivus aqua* qu'on retrouve au fond de ses souhaits les plus chers. » On ne saurait accepter la comparaison que si Pline avait, comme Horace, fui le monde et le fonctionnarisme.

quête de clients et d'honoraires ; la génération de Sextus Erucius qui, aussitôt pourvue d'un poste, sollicite de l'avancement.

Pline devine cette insurrection latente des minorités envieuses, et se préoccupe de la conjurer. A Martial, il fournit les subsides nécessaires pour regagner sa patrie ; proclamant que, dans l'Empire des lettres, l'habit le plus modeste cache souvent les plus hautes vertus et les plus rares talents, il traite Génitor avec tous les égards d'un égal ; il déclare abandonner aux stagiaires le prétoire centumviral ; il aide, de son crédit, toutes les ambitions naissantes et affirme, aux plus pressés, qu'il n'aspire lui-même qu'à sa retraite.

Sur le chapitre des joies de la retraite, il se montre intarissable et associe à son argumentation toutes les situations sociales et tous les âges, citant l'officier subalterne à côté du général, l'intendant provincial à côté du plus éminent fonctionnaire de la capitale, le jeune homme à côté du vieillard. — Après avoir servi honorablement dans la cavalerie et s'être dignement acquitté de l'intendance de la Gaule narbonaise, Térentius Junior a préféré le loisir le plus tranquille aux honneurs qui l'attendaient (1). Il s'est caché au fond d'une campagne pour se consacrer exclusivement aux lettres, et quand on l'écoute, on se croirait non dans un village, mais à Athènes. Quel exemple ! — Spurinna, le vainqueur des Bructères, réserve les dernières années de sa vie à « la plus douce, la plus gracieuse, » la plus enjouée » des œuvres poétiques. Quel exemple ! — Pomponius Bassus qui a commandé aux armées et exercé les plus hautes magistratures, emploie la majeure partie de sa retraite à des discussions, à des conférences, à des lectures littéraires. Quel exemple !

Mais tant de nobles exemples sont suivis de cette conclusion décevante pour l'impatience des arrivistes : « Il

(1) *Recepit se in agros suos, paratisque honoribus tranquillissimum otium prætulit.*

» faut se dévouer au service de la République aussi long-
» temps que l'honneur l'exige. Or, à la patrie nous devons
» les deux premières parties de notre existence ; mais nous
» devons la dernière à nous-mêmes ; les lois semblent
» nous le conseiller, lorsqu'à soixante ans, elles nous
» rendent au repos. Quand jouirai-je de cette liberté ?
» Quand l'âge me permettra-t-il d'imiter la glorieuse
» retraite de Pomponius Bassus (1) ? Quand mon repos ne
» sera-t-il plus appelé paresse, mais tranquillité (2) ? »

Se tournant, d'autre part, vers ses relations mondaines, Pline reconnait qu'il n'est point d'étude, si précieuse qu'elle soit, qu'on ne doive sacrifier aux devoirs de l'amitié « les belles-lettres elles-mêmes nous enseignant à les » compter au nombre des plus sacrés. »

Ainsi s'effondrait, dans la pratique de son auteur, cette merveilleuse théorie qui, pour avoir prétendu s'élever au-dessus de Cicéron, demeurait sensiblement au-dessous d'Horace. Ne voulant renoncer au barreau, aux fonctions publiques, au monde, que lorsqu'ils auraient renoncé à lui, et par suite se gardant d'imiter Térentius Junior, Pline aboutissait fatalement soit à attribuer aux belles-lettres ce rôle effacé d'un délicat passe-temps de vieillards retraités, soit à en faire, avant la soixantaine, le plus agréable plaisir des vacances joyeuses, la plus douce consolation des déceptions de carrière, comme il l'écrivait un

---

(1) Lettre, l. IV, 23, à Pomponius Bassus : « J'ai été bien heureux d'apprendre par nos amis communs que vous jouissez et disposez de votre loisir d'une manière digne de votre sagesse ; que vous habitez un séjour délicieux, que vous vous promenez souvent, soit sur terre, soit sur mer, que vous donnez beaucoup de temps aux discussions, aux conférences, à la lecture, et que chaque jour vous ajoutez à votre immense érudition. C'est ainsi que doit vivre un homme qui s'est distingué dans les plus hautes fonctions, qui a commandé des armées, et qui s'est dévoué au service de la chose publique tant que l'honneur l'a voulu .... » Consul a. inc., T. Pomponius Bassus avait été légat d'Auguste en Cappadoce et Galatie de 96 à 99 (Mommsen) puis curateur alimentaire sous Trajan (Orelli).

(2) *Quando ego senex mei nomen dedam nomen sed tranquillitatis accipiam !* — Sénèque avait donné la réponse à Lucilius, *Quid ad rem pertinet an tu quiescere velis ? fortuna tua non cuit.* — Je voudrais me reposer. Ah ! qu'importe ce que vous dites, puisque votre fortune ne consent pas à ce repos !

jour à Messius Maximus (1). C'est que l'on ne saurait enseigner, sans contradictions ni défaillances, ce que l'on ne pratique pas ; c'est que, malgré ses apparences de crânerie et de loyauté, la théorie hybride du retour aux chères études se trouve entachée, dès son berceau, de pusillanimité et de mensonge, conscient ou inconscient.

Pour conclure, il nous reste à examiner deux questions :

Quelles explications donner à l'attitude contradictoire de Pline ?

Quelles furent les conséquences de son apothéose du Studiosisme ?

On ne se représente pas l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* continuant à vivre au milieu des dissipations du siècle alors qu'il convie ses lecteurs aux pieuses méditations d'une cellule. Pline manquait de franchise ou (l'expression est bien sévère) manquait de logique, lorsqu'il affirmait la prééminence, jalouse jusqu'à l'exclusivisme, des belles-lettres sur toutes les activités sociales, puisque le rédacteur d'un tel programme devait, de toute nécessité, commencer par l'exécuter. Sa passion littéraire n'en était pas moins sincère (2) et profonde : de la première à la dernière page, elle circule dans son œuvre comme un souffle de vie (3).

L'existence sociale de Pline entrait en conflits passagers avec ses goûts de recueillement studieux. C'est l'homme d'action qui recherche les émotions de carrière et les agitations du monde ; c'est l'homme de pensée qui entreprend la croisade en faveur du quiétisme intellectuel ; moins

---

(1) Voir troisième partie, chapitre trois, paragraphe premier.

(2) M. Hild a constaté cette sincérité de Pline en toutes choses : « L'âme » de Pline est simple ; tout en notant la coquetterie qu'il met à nous la dé- » voiler sous le jour le plus favorable, on suppose difficilement qu'il nous » l'ait montrée autrement qu'elle ne fut : cette constatation qui ne va pas » à exalter la pénétration de son esprit est tout à l'éloge de son caractère. »

(3) C'est ce qui a fait dire à M. de la Berge : « Pline, qui ne vécut guère » que pour les lettres, aborde rarement un autre sujet avec ses correspon- » dants », et à M. Demogeot : « ..... Cette vie, toute littéraire, de Pline, » cette passion exclusive pour l'étude et pour ses plaisirs, produisit chez lui » ses effets ordinaires..... »

actif, Pline se fût confiné dans ses solitudes de Laurente et de Toscane ; moins épris de littérature, il n'eût point songé à se lamenter sur les faveurs de la fortune. Ajoutons que plus philosophe (1) il eût découvert les principes qui justifiaient son genre de vie et, moins courtisan de son milieu, en eût tracé les règles pratiques.

Philosophe, il eût nettement posé les problèmes qu'il abordait sans soupçonner leur importance :

La vie contemplative est-elle préférable à la vie active et accessible à tous ? La vie de la retraite est-elle préférable à la vie du monde ? La vie de la campagne est-elle préférable à la vie de la ville ? Quels sont les bienfaits de l'étude et comment faut-il étudier ? Et il eût répondu comme M. Janet (2) :

« Ce serait se faire une idée bien étroite de l'activité humaine que de ne la reconnaître que dans les actions qui frappent les sens. La contemplation du poète et du savant, tout ce qui agrandit les facultés de notre âme est action. Mais, ce point établi, il est évident que ces occupations raffinées et délicates ne sont pas le propre du plus grand nombre, que pour la plupart des hommes qui sont aux prises avec les obstacles des choses, la poésie, la science, ne sont et ne peuvent être qu'une partie de la vie et non la vie tout entière. J'ajoute que la contemplation, quelle qu'en soit la forme, lorsqu'elle ne se marie pas aux facultés actives, peut avoir pour effet d'énerver toute une partie de l'âme, de la rendre impropre à surmonter les difficultés de la vie..... Un autre danger de la vie contemplative c'est de concentrer l'individu en lui-même et en lui procurant les plus molles et les plus exquises jouissances, le rendre trop indifférent à la société de ses semblables. Rien de plus égoïste que la poésie et la science.... si on s'abandonne sans résistance à leurs prestiges enchanteurs. Il faut donc joindre l'action à la contemplation pour fortifier l'âme tout entière et ne lui permettre de s'amortir en aucun endroit.... Quelquefois on choisit le loisir par système.... dans une pensée de grandeur et de liberté. Certains esprits indépendants croient qu'une profession

(1) « Pline ne s'adonna jamais a la philosophie. » (Bender).
(2) *Philosophie du bonheur.*

enchaîne et rétrécit l'individu, le fixe à des occupations mesquines et monotones, l'assujettit à des opinions convenues et étroites, enfin qu'un travail positif affaiblit et abaisse l'esprit. Il y a dans ces critiques quelque chose de vrai.... On conçoit donc que quelques esprits ambitieux prétendent échapper à ce joug et conserver leur liberté en renonçant à tout état et en choisissant la profession d'hommes libres : n'être assujetti à aucune occupation fixe et imposée, ne dépendre d'aucun maître, cultiver noblement son esprit dans tous les sens, n'est-ce pas là, à ce qu'il semble, le comble du bonheur humain ? Quelques hommes de génie ont suivi ce système de conduite et s'en sont bien trouvés.... mais chez la plupart des hommes il est à craindre que cette dispersion en tous sens et l'habitude de ne prendre pied nulle part si l'on ne se fixe à temps, ne rende l'esprit superficiel et n'en affaiblisse l'énergie.... Pour bien comprendre la vie, il ne suffit pas de la regarder, il faut la pratiquer.... On ne peut nier qu'une certaine variété d'événements ne soit quelquefois nécessaire pour réveiller et exciter les facultés de l'âme : c'est par là que la vie occupée peut paraître supérieure à la vie paisible. Celle-ci demande des facultés supérieures qui se nourrissent elles-mêmes et n'ont pas besoin d'excitation extérieure, mais, d'ordinaire, elle a pour effet d'endormir et d'engourdir l'esprit.... Le monde est, si j'ose dire, une œuvre d'art, de l'art le plus délicat, le plus fin, le plus ingénieux. Comme toutes les œuvres d'art, il répond au besoin d'idéal qui est la source de toute poésie.... Il manque quelque chose à celui qui n'a jamais été accessible aux agréments de la société, qui n'y a pas vu ses facultés se développer et s'épanouir et qui, malgré un adage célèbre, ne s'est pas senti plus homme en sortant du commerce des hommes.... Je ne dois pas, cependant, oublier les maux et les dangers de la vie mondaine.... Le plus grand danger du monde, c'est de limiter et de resserrer les esprits, quoique, par un certain côté, il les étende et les élève. Il faut savoir profiter du monde sans s'y enchaîner et s'y asservir.... La grande diversité des événements et des affaires amène des idées plus générales et les idées générales activent incessamment la pensée de tous ; l'intelligence grandit et s'aiguise.... Voilà le beau côté des grandes villes et en particulier des capitales : mais il y a une contre-partie.... Le recueillement y est difficile, la sagesse sans cesse menacée ; l'âme entraînée par un mouvement perpétuel n'y est jamais seule avec elle-même, et le bruit que fait incessamment autour d'elle

le torrent des choses humaines ne lui permet pas un moment de quiétude et de paix.... La vie rustique, combinée avec la vie des villes, est exquise et souverainement bienfaisante. L'homme qui a passé une partie de sa vie dans le tumulte des intérêts éprouve, en se retirant à la campagne, un sentiment de délivrance dont les premières impressions ont quelque cause d'enivrant.... L'étude a une vertu merveilleuse pour ramener la sérénité dans l'âme, adoucir, sinon les extrêmes douleurs, au moins les ennuis et les chagrins de chaque jour, surtout pour calmer les inquiétudes et les amertumes des passions. Ce qu'il y a de plus doux et de plus efficace en ce genre, c'est la lecture accompagnée d'étude, la lecture avec notes, entremêlée de pensées, ramassant des matériaux pour une œuvre future que l'on voit d'avance dans son esprit, mais dont on ne prend pas encore la responsabilité : c'est la lune de miel de l'esprit. La lecture pure et simple n'occupe pas assez ; c'est une bonne distraction, mais ce n'est pas une action. Quant au travail de composition, c'est un effort douloureux et pénible, qui a parfois ses joies passionnées et ses ivresses, mais aussi ses déceptions, je dirais presque ses désespoirs. L'étude, travail intermédiaire entre la lecture et la composition, l'une trop facile, l'autre trop difficile : l'étude où nous mettons un peu du nôtre, mais soutenus par les plus grands esprits.... est la plus agréable des occupations de l'esprit. Les hommes qui ont beaucoup vu, beaucoup vécu, beaucoup agi, se reposent volontiers dans les douces langues de l'étude. Les légers obstacles qu'elle oppose leur offrent juste le degré de résistance nécessaire pour stimuler leur activité sans la décourager. Après avoir manié les affaires humaines, ils trouvent un plaisir tout nouveau à manier les livres : c'est pour eux une société douce et commode qui ne trompe pas, qui ne blesse pas, qui n'humilie pas : le cabinet de l'homme d'études est un asile où n'entrent pas les souffrances aiguës des passions, les chagrins cuisants des affections, les amères sollicitations de la gêne et des affaires ; l'esprit y est libre, c'est là qu'il va puiser, dans l'oubli volontaire des maux de la vie, le courage de les supporter ..... L'application méthodique et réfléchie de la pensée à la découverte des principes, c'est la science, l'un des plus nobles emplois de l'activité de l'esprit..... Mais il y a de faux savants et une fausse science, une vanité puérile d'un savoir inutile, un goût peu sérieux de détails et d'accidents, qui non seulement n'ont aucune utilité, mais n'ont même aucun intérêt. Quelques esprits transportent

dans la science les travers de la curiosité mondaine, et de même que les esprits creux et frivoles aiment à se repaître de petites anecdotes douteuses et de petits événements insignifiants, de même ces savants d'apparence ramassent, avec ardeur, dans la nature et dans l'histoire, un trésor de petites choses dont ils font montre et qu'ils croient digne de la plus haute curiosité. »

Là était la vérité, ou sûrement la logique, et s'il eût célébré l'honorable mélange qui constituait son cas de l'étude et de l'action, Pline ne fût pas tombé sous le coup de cette irréfutable sentence de Sénèque (1) :

« Il est facile de se dérober aux occupations quand on en méprise le salaire; c'est ce salaire qui nous arrête et nous retient. « Quoi renoncer à de vieilles espérances! partir au » moment de la récolte, et partir seul! voir sa litière sans » escorte, ses portiques déserts! » Voilà les biens dont l'homme se sépare à regret; il déteste ses misères, mais il en aime le fruit. Il se plaint de l'ambition comme un amant se plaint de sa maîtresse. N'en soyez pas la dupe : c'est de l'humeur et non de la haine qu'il nourrit contre elle. Examinez de près ces hommes qui se plaignent de ce qu'ils ont tant désiré : vous les verrez demeurer volontairement sous un joug qu'ils disent si pénible et si misérable. Oui, s'il en est que l'esclavage tient, il en est plus encore qui tiennent à l'esclavage. »

Pline ignora que ses théories de l'*otium* et des *studia* mettaient en jeu les plus graves questions morales et sociales; toutefois, s'il eût été indépendant, il en aurait trouvé la solution en se regardant dans la glace. En réalité, ce général ne conduisait pas ses troupes, il subissait leur entraînement par application du principe de Ledru-Rollin : « Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef. » Une majorité considérable du cercle opulent (2), dont il

(1) Epist. *ad Lucilium*, 22.

(2) Pline qui se rebelle contre tant de chaînes sociales, en excepte une cependant : celle de l'argent. Jamais on ne trouve chez lui cet *indictum argento odium* du stoïcien. C'est là l'un des plus sûrs indices du public, aussi riche qu'inoccupé, pour lequel il écrit.

demeurait le prisonnier volontaire avec son besoin impérieux d'être aimable et d'être aimé (1), entendait laisser à l'Empereur les soucis du gouvernement (2), de même qu'aux avocats les fatigues de la Basilique, et cueillir, sans épines, toutes les roses de la vie. Pline lui offrit, dans le culte des lettres, la distraction nécessaire pour écarter l'ennui et l'encens le plus parfumé pour flatter l'amour-propre. Ses soldats eussent déserté s'il leur avait proposé en exemple ses multiples labeurs (3); heureux prédécesseurs de M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, ils portèrent leur chef en triomphe quand ils apprirent, de sa bouche, que leurs amusements désœuvrés atteignaient les sommets de la dignité humaine. En un mot, Pline, incapable d'imposer aux autres son plan de vie sur lequel il ne portait, du reste, que des jugements confus, se prit à en rougir et exalta celui du voisin avec d'autant plus de facilité qu'il se livrait lui-même amoureusement à tous les exercices littéraires.

L'attitude contradictoire du théoricien des « Chères Études », en même temps avocat, fonctionnaire, homme du monde, s'explique donc, selon nous, par un défaut de philosophie et un manque de dignité (4); mais nous ne

---

(1) L'expression est de Jules Favre qui l'appliquait à son confrère Nicolet.

(2) Cette abstention systématique des affaires de l'Etat devait être fort mal vue en Cour, l'ami de Trajan n'oublie donc point les sentiments impériaux ; aussi, alors qu'il attaque sans réserve la vie du barreau, il n'abordie les fonctions publiques qu'avec de prudents ménagements. En effet, il reconnaît, devant Pompeius Saturninus, qu'elles sont des plus honorables; il entremêle d'un *peut-être* ses allégresses estivales de Toscane : « O mon doux, mon honnête loisir préférable *peut-être* à toutes les affaires ! » et finit par admettre qu'on se doit, jusqu'à soixante ans, à l'Etat. Que d'obstacles rencontrait donc, sur sa route, le grand prêtre du Stoïcisme : contradiction entre sa théorie et son existence personnelle, antagonisme entre les tendances de son milieu et celles du gouvernement !

(3) M. Bender traite de « pétillante » l'activité de Pline ; nous n'accueillons pas cette épithète qui représente notre auteur comme un « agité ». Pline fut, en effet, un laborieux et un actif dans le sens le plus réel.

(4) Ou, tout au moins, soit d'énergie, soit de force de résistance si nous appliquons, comme excuse à Pline, cette réflexion de M. Boissier : « On « n'est pas seul d'ordinaire à disposer de soi dans la vie ; on appartient aussi « à son temps, à ses amis, à ses relations. L'esprit le plus ferme et qui fait « le plus d'efforts pour rester lui-même se laisse entamer par les autres

saurions terminer l'examen de la première question sans exprimer le regret de n'avoir pu partager l'opinion de M. Bender (1).

Partant du principe que l'activité de Pline n'est que factice (principe démenti par cette existence si remplie jusqu'au jour suprême), l'érudit professeur attribue tout d'abord, à notre auteur, le désir réel « de sortir de la politique pour trouver le repos » ; puis, cherchant l'explication de ses théories, il la puise dans « ses intentions excellentes, mais enfantines », qu'il indique en ces termes :

« Les esprits les meilleurs et les plus profonds de ce siècle, Tacite et Juvénal par exemple, se détournent, avec résignation, des affaires politiques, ou bien s'efforcent de faire produire au côté littéraire de leur intellectualité plus qu'il n'aurait produit en un autre temps. Et pourquoi ? C'est qu'ils souffrent des faiblesses de leur époque, mais sans se dissimuler leur impuissance à y porter remède. Ils confient donc au papier leurs tristesses et leurs abattements. Martial se courbe cyniquement; Sénèque s'incline avec un philosophique renoncement ; quant à Pline, il n'appartient à aucune de ces catégories, car il a cette conviction naïve que la virtuosité littéraire guérira la maladie de son temps et rajeunira le vieux monde romain. »

Nous repoussons également, *in parte quâ*, ce jugement : « Pline est le meilleur type de cette époque paperassière » qui, chassée de la libre arène, où l'activité se développait » grandiose, s'était réfugiée dans les Chancelleries et dans » les salles de Cours. » Si le chantre des paperassiers a confondu sa cause avec la leur, nous opposons ses actes à ses paroles.

Nous abordons notre deuxième question : « Quelles furent les conséquences de l'apothéose du Studiosisme ? »

» quand il a des rapports fréquents avec eux, *et il peut se faire que ce qu'il* » *reçoit d'eux contredise ce qu'il tire de lui.* »

(1) Tandis que M. Giesen témoigne envers Pline une admiration à la Sacy, M. Bender éprouve, pour son sujet, un dédain à la Duruy. Il est curieux d'avoir sur sa table de travail les deux brochures ouvertes à côté l'une de l'autre.

Passant en revue, avec la finesse et l'énergie caractéristiques de son talent, les ravages du Studiosisme (c'est-à-dire les inconvénients d'un esprit exclusivement littéraire), surtout au point de vue romain, M. Bender note plus spécialement le dilettantisme, la vanité, le défaut de sens politique, le cosmopolitisme, et il considère que Pline en fut la victime initiale.

« Le dilettantisme devient une mode, presque une manie (1). Conséquences : manque complet de vérité (2), de personnalité ; vie intérieure et extérieure toute artificielle, toute préparée ; vaine illusion des auteurs eux-mêmes sur le néant de leurs propres productions. La force créatrice est paralysée ; il ne se trouve plus d'écrivain insoucieux du public et seulement soucieux de son suffrage personnel. Toute cette littérature est plus ou moins conventionnelle et ne donne naissance qu'à des œuvres de parade.

Pline est un dilettante.

« Plus l'individu doit faire d'efforts pour ne point passer » inaperçu dans un temps difficile, plus il se croit grand. » (Teuffel). La vanité est l'un des côtés frappants de cette époque ; elle se rencontre chez toutes les sommités sociales. Conséquences : on ne songe qu'au mesquin ; on est pédant et sans caractère.

Pline fut d'une incommensurable vanité (3).

Le lettré a plutôt un esprit subjectif qu'objectif. Conséquences : ses conceptions ne sont point assez vastes pour s'élever à la politique (4). D'ailleurs, avec les Empereurs, il

---

(1) « Bien que Pline nous apparaisse comme l'un des bienfaiteurs de la » jeunesse, il se dégage de toute sa personne quelque chose de peu juvénile » et de vieillot.... Il travaille au compas et en maniaque. » (Bender).

(2) « Pour Pline le Jeune et ses contemporains, la littérature est l'amusement d'hommes délicats et cultivés. Tacite et Juvénal écrivirent seuls en s'inspirant de sentiments vrais et ne purent néanmoins se soustraire toujours, l'un à la déclamation enseignée dans les écoles, l'autre au faux éclat admiré dans les lectures publiques. Tous les autres n'ont pas mérité que leurs œuvres parvinssent jusqu'à nous. Pline lui-même leur accorde toujours le même éloge : ils sont fins et ingénieux, ils ont les qualités des esprits médiocres. » (Robert).

(3) « Pline a été petit en beaucoup de choses et grand en rien. » (Teuffel, cité par Bender).

(4) « Les Grecs, la plus haute expression de la civilisation, ne furent » jamais un peuple politique. Cicéron, qui fit toujours et toujours de la » politique, ne fut point un homme d'Etat, et il eût mieux valu pour lui » que les circonstances ne l'amenassent pas à en jouer le rôle. » B.

n'est plus permis de parler tout haut et l'on ne saurait songer à revenir à l'ancien état de choses où la politique remplissait toute la vie d'un Romain.

Pline manque totalement de sens politique.

Le Studiosisme rend le cœur tendre et faible et conduit au Cosmopolitisme où Sénèque arrivait par la philosophie. Conséquences : on traite ses esclaves avec des égards affectueux ; on éprouve « une certaine volupté » à verser des larmes (1). Avec ce souci de l'humanité (2) et ce sentimentalisme (3), Rome ne peut que décroître (4).

Pline est un cosmopolite. »

Analysons ce diagnostique et proposons quelques réserves.

L'âme frileuse du dilettante (5) équivaut à l'âme d'un habile égoïste. Fuir les émotions trop lourdes, rechercher les légères ; s'envelopper douillettement de demi-teintes ; assaisonner, en gourmet, les demi-joies des demi-tristesses et les demi-tristesses des demi-joies ; toujours varier son menu par crainte de la satiété ; rompre la chaîne étroite qui nous fait prisonniers ; nouer le lien flexible qui nous évite l'isolement ; ne s'intéresser à autrui que pour passer le temps, ne rendre service que pour se distraire : c'est le dilettantisme du cœur.

L'esprit du dilettante équivaut à l'esprit d'un spectateur curieux. S'installer dans la vie comme dans une stalle d'orchestre et s'amuser au défilé des hommes comme à une

---

(1) *Est enim quædam etiam dolendi voluptas.* (Pline, l. VIII, 16).

(2) Gœthe a dit, s'adressant aux Allemands : « Devenez une *nation*, mais » mieux vaudrait pour vous devenir des *hommes*. » B.

(3) « Le *dolendi voluptas* de Pline est sentimental, moderne et non antique. » B.

(4) « Il faut critiquer, au point de vue romain, ces idées d'humanité que » Pline partage avec Cicéron, car elles devaient forcément entraîner la de- » cadence de l'Empire ; mais avec le christianisme, la liberté et l'humanité » sont devenues les maîtresses des sociétés actuelles, de telle sorte que la » condamnation de Pline, juste à son époque, constituerait aujourd'hui une » injustice. » B.

(5) « Il est plus aisé d'entendre le sens du mot dilettantisme que de le » définir avec précision » a dit, au sujet de Renan, M. Bourget qui parle, dans une autre étude sur Stendhal, de cette « heure, coupable peut-être, » à coup sûr délicieuse, où le dilettantisme remplace l'action. »

représentation de marionnettes : c'est le dilettantisme de la pensée.

Littérature de dilettante équivaut à littérature d'amateur (1). Le dilettante des lettres n'a jamais connu que « la société douce et commode » de ses livres préférés ou des ébauches de sa plume et non « cet effort douloureux et » pénible qui a parfois ses joies passionnées et ses » ivresses, mais aussi ses déceptions, je dirais presque » ses désespoirs. »

Pline n'est ni un égoïste, ni un spectateur, ni un amateur, lui qui veut sa part nette et franche, de toutes les fêtes et de tous les deuils de ses amis, lui qui cherche l'obligé comme on cherche communément le bienfaiteur : lui qui court du forum au Sénat, du Sénat à la salle des Lectures, de la salle des Lectures à ses bureaux de la Trésorerie, ou de la Curatelle fluviale : lui qui lime et relime de multiples volumes destinés à la postérité la plus lointaine. Si, faute de génie, il ne crée pas des œuvres géniales, celles qu'il écrit ne sont point vouées au néant puisque nous les estimons encore ; s'il parade pour le public, il ne manque ni de personnalité : sa personnalité est même souvent fort encombrante, ni de force créatrice puisqu'il a fondé des Ecoles séculaires (2).

Toute différente est la pluralité de son entourage, et c'est ici qu'il engage, de la façon la plus sérieuse, sa responsabilité (3). A tous ces dilettanti de l'âme et de l'esprit il devait dire (en se montrant lui-même) : « Sachez garder

---

(1) C'est le caractère que, d'une façon générale, M. Dupré paraît attribuer au cercle plinien. A titre d'explication, M. Pellisson (*Rome sous Trajan*) fait remarquer que le grand public, le vrai public, manqua notamment aux orateurs et aux poètes.

(2) Voir notre quatrième partie.

(3) Se plaçant sur le terrain restreint (trop restreint) de l'enfance, M. Lion adresse au contraire à Pline les compliments les plus enthousiastes : « Tant » de respect, tant d'ardeur pour les Belles Lettres enflammait certainement » même les plus froids ; ce devait être un plaisir pour tous d'obéir aux im- » pulsions, presque aux prédications de cette voix aimée. Il ne peut arriver » que nos adolescents d'aujourd'hui se refusent à imiter les amis plaidants » et à se laisser impressionner comme eux par la correspondance plinienne. »

» la mesure *temperamentum*. Songez que ne vivre pour » personne, c'est ne pas vivre pour soi-même : ne croyez pas » ceux qui vous racontent que l'embarras des affaires » leur interdit les études libérales : on peut et l'on doit se » livrer aux occupations de carrière sans s'y asservir, de » même que l'on peut et l'on doit se donner à ses relations » mondaines, sans renoncer à soi-même (2). » A tous ces dilettanti de la littérature il devait dire : « Ces occupations » raffinées des Belles-Lettres exclusives ne sont pas le » propre du plus grand nombre : pour la plupart des » hommes, les lettres ne peuvent être qu'une partie de la » vie et non la vie tout entière. » Régularisant les situations coupables ou ridicules, il dit au contraire au premier venu de la paresse ou du bel esprit : « Les lettres sont les » seules occupations dignes d'un homme. Combien donc » vous avez raison de vous détacher de tout autre intérêt » et de tout autre amour ! » Il groupa, sous le drapeau du dilettantisme, les légions flottantes des inutiles et des prétentieux : œuvre néfaste pour son pays et pour les lettres elles-mêmes, car le bourgeois millionnaire se garda de reconnaître aux Stace et aux Martial, écrivant pour manger (3), le rang qui leur revenait dans cette aristocratie nouvelle.

C'est bien à sa tendresse pour le Studiosisme que Pline doit sa vanité ; mais nous observons, d'une part, que le poison ne s'infiltra pas dans l'âme du fonctionnaire, le préfet de Bithynie poussant la modestie jusqu'à l'insuffisance professionnelle, et, d'autre part, qu'on ne saurait reprocher le pédantisme à l'écrivain qui ne fait point étalage

---

(1) « A force de se regarder vivre, on oublie de vivre. » (Thamin, *Un Problème moral dans l'antiquité*).

(2) Sénèque, Epist. *ad Lucil.*, IV, 55, 62.

(3) « Je veux bien que cette littérature des *gens qui n'ont rien dans le ventre* ait été assez mal représentée au temps de Trajan, mais l'eût-elle été mieux, il apparaît clairement que Pline estime beaucoup moins le culte des Muses pour lui-même que pour la distinction spéciale qu'il met dans une vie opulente et élégante ... Il n'a pas trouvé l'occasion de parler de Stace et de Juvenal et le billet où il est question de Martial est caractéristique..... » (Hild, 1892).

d'érudition (1). Le titre qu'on lui pourrait attribuer serait celui de pédagogue (2), puisqu'il passe son temps à donner des leçons à chacun sur ce qu'il importe de faire ou d'éviter.

« Le débat entre le Sénat et César avait porté sur cette » question : il s'agissait de décider si soixante millions » d'hommes auraient un seul maître ou s'ils en auraient » trois cents (3). » Auguste trancha le litige en faveur de l'unité ; 59.996.000 administrés acceptèrent avec enthousiasme ce nouvel état de choses dont les 300 sénateurs, plus femmes, enfants, neveux, cousins demeurèrent les seules victimes (4). Les dépossédés ne purent jamais songer sérieusement à ramener les 59.996.000 satisfaits à un régime contraire à leurs intérêts. Toute l'opposition, sous l'Empire, se limita au désir de renverser les empereurs désagréables pour leur substituer des souverains sympathiques (5). Tacite lui-même, si indigné de la déchéance sénatoriale, accepte, au titre de nécessité définitive, la révolution monarchique et chante les gloires des républicains disparus comme nous célébrerions, au début du

---

(1) Ses élans passionnés pour les Belles-Lettres demeurent dans des généralités suprêmantes : il parle constamment de ses bibliothèques et de ses études, mais il nous laisse ignorer presqu'aux titres de ses livres ; jamais on presque jamais il n'hésite de citation dans son texte ; enfin, les plus grands noms de la littérature sont absents de son œuvre ou n'y figurent qu'en très vagues allusions.

(2) « Dans ses lettres, Pline est un pédagogue. Il nous expose ses idées sur les études, l'éducation, l'éducation, les professeurs qui doivent être donnés à la jeunesse. Il ne veut pas relâcher la discipline outre mesure et d'une trop facile indulgence. Entre autres méthodes d'études, il recommande les traductions et le choix des auteurs : *non multa sed multum*.... » (Giesen).

(3) V. Duruy.

(4) Dans l'*Allemagne nouvelle et ses Historiens*, M. A. Guilland, professeur à l'École polytechnique suisse, qui n'a qu'un premier, celui de l'étiquette gouvernementale, proteste énergiquement contre la mise démocratique de MM. Duruy et Mommsen... sous prétexte qu'elle est césarienne. C'est jouer sur les mots, car on est césarien même en République : quand on approuve que la majorité impose par la force ses lois et ses ordres, nombreux et les soldats de Montcornet (Dragonnades), Drapeau (Soudertund), Grant, Scrossion font partie de la même armée..... césarienne.

(5) Nous parlons de l'opposition militante jusqu'à l'assassinat, quant aux critiques théoriques (de beaucoup les plus nombreux), ils se bornèrent soit à sourire, soit à lever les bras en s'écriant : *O tempora ! o mores !*

XXe siècle, les vertus de Blanche de Castille et de Saint-Louis. *L'homme d'Etat*, contemporain de Pline, eût été assimilé à notre Abbé de Saint-Pierre (1), car, sans emploi, le sens politique du citoyen s'étiole et, sans aliments, s'égare dans la philosophie ou se perd dans le rêve. Les Lettres ne sont nullement responsables de cette éclipse d'où sortirent ces fonctionnaires napoléoniens qui mirent au point spécial d'exécution les conceptions générales du maître absolu. Ce que nous reprocherons à Pline, c'est de ne pas avoir compris la dignité réelle et l'importance sociale d'une collaboration avec Trajan. Au lieu de supplier Caninius Rufus d'écrivailler et Præsens de s'amuser à Rome, au lieu de verser des larmes sur les occupations de Minutius Fundanus et de Pompéius Saturninus, il aurait dû enrôler le premier dans les armées de Dacie, pousser le second dans les fonctions publiques, ainsi qu'il fit exceptionnellement pour Voconius Romanus (2), et féliciter les derniers de leur activité, alors que ses 247 épîtres sont à peine traversées par une pâle silhouette du grand Empereur !

Stendhal disait, en parlant de lui-même et de quelques amis qui partageaient sa modestie : « Nous sommes loin du patriotisme exclusif des Anglais. Le monde se divise à nos yeux en deux moitiés, à la vérité fort inégales, les sots et les fripons d'un côté, et de l'autre, les êtres privilégiés auxquels le hasard a donné une âme et un peu d'esprit. Nous nous sentons les compatriotes de ces gens là, qu'ils soient nés à Villetri ou à Saint-Omer. » Stendhal est bien ὁ κοσμοπολίτης, le citoyen du monde, le « cosmopolite voluptueux (3), fort différent en cela de Salluste, Tite-Live, Tacite, intraitables John Bull, qui « sont pleins de foi que » l'Univers appartient à Rome, foi qui va jusqu'à l'égoïsme,

(1) Voir la thèse de M. Edouard Goumy sur l'Abbé de Saint-Pierre (1658-1743).

(2) Voir troisième partie, chapitre premier.

(3) Voir le chapitre que M. Bourget a consacré au cosmopolitisme de Stendhal dans ses *Essais de psychologie contemporaine*.

» jusqu'au mépris de l'humanité (1). » Pline stationne à mi-côte ; s'efforçant de concilier son patriotisme, sa serviabilité, sa culture littéraire (2), il estime que l'Univers ne peut se passer de Rome, mais que Rome doit tenir compte de l'Univers. Nous préférerions que M. Bender, écartant le cosmopolitisme blâmable et dangereux, qualifiât d'humanitarisme ce très louable état d'âme dont le Chrémès de Térence libellait la formule « également vraie » dans tous les temps et pour tous les hommes (3) » : *Homo sum, humani nihil a me alienum puto.* (Je suis homme, et rien de ce qui intéresse les hommes ne peut m'être étranger).

Madame de Staël a écrit : « L'habitude des occupations » intellectuelles inspire une bienveillance éclairée pour les » hommes et les choses. » Cette réflexion s'applique à Pline qui doit à l'emploi lettré de ses loisirs : « d'abord » une honnêteté de mœurs qui n'est pas précisément la » vertu, mais qui lui ressemble ; un goût délicat qui aime » le bien parce qu'il est beau, qui cherche le convenable » dans les actions comme dans les écrits, qui fait qu'on » travaille sa vie comme un ouvrage et qu'on fuit une » bassesse comme une phrase malsonnante ; en un mot, » cette sociabilité, cette politesse bienveillante que les » Latins nommaient si heureusement, la qualité essentielle » de l'homme, l'*humanitas*. Chez lui, nulle cupidité, nulle » avarice : il est si beau d'être généreux (4) ! »

L'Etude de cette vie littéraire nous a transportés fort loin de la répulsion nationale pour l'intellectualité hellénique, de la plaidoirie de Cicéron, des détours de Valère Maxime des *nœniæ* de Phèdre et des *nuces* de Perse, car Pline

---

(1) Charpentier : *Les Ecrivains latins de l'Empire. Etude sur Tacite.*

(2) Voir sur sa conciliation littéraire la lettre (L. IX, 17 où l'intransigeance sert de prétexte à son prospectus diplomatique : ménager les goûts des vieux Romains tout en manifestant ses préférences pour l'intellectualité nouvelle, et t. III, p. 172, 173.

(3) Amar : *Préface de la traduction de l'Heautontimorumenos.*

(4) Demogeot.

affiche, avec la fierté d'Horace, l'amour qui fait palpiter son cœur. Le théoricien du Studiosisme ne pouvait échapper aux défauts inhérents à son nouveau dictionnaire. Les lettres le récompensèrent, du moins, de ses hommages en lui donnant la distinction des sentiments et de la pensée.

IV

SCRIBENDI : CACOETHES — AMOR — USUS (1)

Aujourd'hui où l'abaissement progressif de l'enseignement secondaire permet de projeter la suppression de l'orthographe pour qu'il n'y ait plus deux Frances (comme disait Louis XIV expulsant les Jansénites et dragonnant les Protestants) où, d'autre part, la plume assure non seulement l'existence, mais parfois la fortune, on peut ainsi répartir, au point de vue culture, nos classes « dirigeantes ».

I. 93 % possèdent une bibliothèque, plus ou moins fournie, qu'ils n'ouvrent jamais et n'écrivent, *sermone jejuno vel telegraphico*, qu'à leurs parents, amis, clients, etc.

II. 6 % pour lesquels la plume est un gagne-pain.

III. 1 % forment le noyau des archéologues, rédacteurs de Revues, académiciens, bibliophiles, etc., de nos provinces.

Au temps de Pline, ces proportions étaient complètement renversées.

I. 93 % lisaient, écrivaient, récitaient, publiaient, sans arrière-pensée pécuniaire.

II. 6 % s'absorbaient dans le fonctionnarisme.

III. 1 % cherchaient à combattre la misère, *stylo et pugillaribus*.

---

(1) Voir : l. I, 1, 3, 5, 14, 16, 20 ; l. II, 8, 10, 13 ; l. III, 1, 5, 7, 11, 15, 21 ; l. IV, 3, 7, 13, 18, 27, 30 ; l. V, 3, 5, 9, 10, 11, 17 ; l., VI, 10, 15, 16, 20, 21 ; l. VII, 19, 20, 25, 27, 28, 31, 33 ; l. VIII, 4, 7, 12, 15, 23 ; l. IX, 1, 14, 19, 22, 23, 29, 31, 33, 34, 38.

Les 93 % du numéro un se subdivisaient eux-mêmes en :

I. Amateurs, 90 %;

II. Professionnels, 3 %.

Laissant de côté les 6 % du fonctionnarisme, nous extrairons de la correspondance plinienne, pour clore *La Vie littéraire* : I. les Amateurs ; II. les Professionnels désintéressés; III. les Professionnels intéressés, c'est-à-dire les relations de notre auteur qui écrivirent soit par démangeaison (*scribendi cacoethes*), soit par amour (*scribendi amori*), soit par besoin (*scribendi usus, vel meritoriæ litteræ*).

* * *

M. Boissier [1] a tracé de l'amateur ce portrait empreint de sa bienveillance coutumière : « Pour plusieurs raisons, » la science qu'acquiert un amateur est de celles qui sont le » plus de mise dans le monde. D'abord, comme il n'étudie » pas par principes, il s'intéresse surtout aux curiosités : » il connaît de préférence les détails piquants et nouveaux, » et c'est précisément ce que les gens du monde tiennent » à connaître. De plus, la multiplicité des études qui le » tentent l'empêche d'en pousser aucune jusqu'au bout : son » caprice l'emporte toujours ailleurs avant qu'il ait achevé » de rien approfondir. Il en résulte qu'il sait beaucoup de » choses, et toujours dans les limites où il plaît aux gens » du monde de les savoir. Enfin le propre de l'amateur est » de faire tout avec passion, même ce qu'il ne fait qu'un » moment. Comme c'est un goût tout personnel qui le » porte à ses études et qu'il ne les continue qu'autant » qu'elles l'intéressent, sa parole est plus vive quand il » les expose, son ton plus libre et plus original, par con- » séquent plus agréable que celui des gens d'école qui » travaillent par métier. »

Scribendi Cacoethes.

Mais alors que l'écrivain de métier plaide pour le grand public, seul tribunal compétent, l'écrivain d'occasion sol-

1. *Cicéron et ses amis.*

licite les suffrages d'un cercle fermé auquel s'applique ce jugement de Sainte-Beuve « sur l'atmosphères des cénacles » : « Son inconvénient est d'endormir le génie, de le sous-» traire aux chances humaines et à ces tempêtes qui enra-» cinent, de le payer d'adulations minutieuses qu'il se » croit obligé de rendre avec une prodigalité de roi. Il suit » de là que le sentiment du vrai et du réel s'altère, qu'on » adopte un monde de convention et qu'on ne s'adresse » qu'à lui (1). »

Pline se complut dans cette atmosphère de cénacles ; aussi est-ce sur le terrain des amateurs (2) qu'il s'est montré le plus prolixe en compliments (3), sinon en documents. Ceux qu'il paie de leurs hommages avec une prodigalité de roi, sont si nombreux qu'en dépit de sa sécheresse nous adopterons encore l'ordre alphabétique d'une liste de visites. Le lecteur voudra bien nous le pardonner.

Arrius Antoninus. — En l'année 69, l'année des quatre empereurs, nous touchons du doigt la gangrène du fonctionnarisme qui tue les convictions, la reconnaissance, les sympathies, les haines, et permet de servir avec une invariable sérénité les victimes et les bourreaux. Galba confirma les consulats de Néron ; Othon confirma les consulats de Galba ; Vitellius ne changea rien aux consulats d'Othon. Antonin, qui prit les faisceaux au mois d'août, figure parmi ces consuls inébranlablement fidèles aux régimes..... victorieux (4).

---

(1) Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. I, cité par M. Pellisson (*Rome sous Trajan*).

(2) M. Michaut a dit de ces amateurs : « Encore s'ils étaient de vrais artistes ! Mais la trop longue paix, l'ordre imposé, l'oisiveté énervent et amollissent l'art lui-même. Depuis qu'on n'a plus autre chose à faire et que sans préparation suffisante, sans vocation réelle, on s'occupe de littérature, la mode a joué son rôle débilitant. La littérature d'amateurs se développe : les Montesquiou du temps sévissent et tout le monde les imite. On raffine, on subtilise sur la forme ; les cercles deviennent des coteries ; les lectures publiques une sorte de parade. La subtilité, l'emphase, la déclamation envahissent les lettres..... »

(3) « Les compliments de Pline (car ce ne sont pas des éloges) s'adressent surtout à une littérature d'amateurs et de grands seigneurs. » (Hild, 1892).

(4) Tacite, *Hist.*, I, 77.

Nous retrouvons Antonin, *Nervæ amicissimus*, l'ami intime de Nerva, auquel il signala les dangers de l'Empire, avec l'expérience d'un fonctionnaire qui avait eu déjà cinq princes tués sous lui (1); nous le retrouvons, *Trajano regnante*, consul réitéré et proconsul d'Asie (2); enfin, cet *homo sanctus*, comme l'appellent Pline le Jeune et Capitolin, ce *vir acer*, comme l'appelle Aurélius Victor, fut l'aïeul maternel d'Antonin le Pieux.

Dans sa vieillesse, il se mit à écrire des vers (3) grecs. Pline vit là une occasion superbe pour se lier avec un si haut personnage. Poète lui-même, il se fit traducteur avec les prosternements d'un obligé.

Pline à Antonin (première lettre).

« Vous avez été deux fois consul, un consul semblable à ceux de l'antiquité : à peine dans le proconsulat d'Asie, un proconsul ou deux (je dirais aucun si votre modestie me le permettait) se montra votre pareil soit avant, soit après vous. Par la sainteté, par l'autorité, par l'âge pareillement, vous êtes le premier citoyen de la cité. Certes, tout cela est vénérable et beau. Pour ma part, cependant, je vous admire davantage encore dans vos delassements (4). Car j'estime aussi difficile que grandiose d'assaisonner (5) d'un enjouement égal autant de sévérité, de joindre autant d'affabilité à l'extrême gravité. Vous y parvenez, grâce à l'incroyable suavité de vos discours, grâce surtout à votre plume. Quand vous parlez, on croirait voir couler le miel du vieillard d'Homère (6) : les abeilles semblent remplir de fleurs

---

(1) Voir t. I, p. 221, 222, et rapprocher Capitolin (Antonin le Pieux, 1, « . . Arrius Antoninus... *qui Neroni maxime adsuesset quod imperare didicisset.* »

2) Le proconsul d'Asie, Arrius Antoninus, le persécuteur des chrétiens dont parle Tertullien, *ad scapul.* c. 5, paraît avoir été un contemporain de Commode. Voir Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 154 et suiv., p. 249 et suiv ; Mommsen, Index Kell.

3 M. Friedlaender a noté : I qu'à l'époque de Pline le Jeune le hellénisme poétique apparaît surtout fréquemment dans les classes supérieures avant qu'aux âges plus avancés de la vie ; II. qu'alors la poésie avait une autre valeur beaucoup plus prédominante que « même des pédants sans aucune » verve tels que Pline le Jeune se sentaient attirés vers les sentiers fleuris » de la versification » : III. qu'on vit s'opérer, dès Adrien, la grande révolution qui assura le triomphe de la prose « sous l'influence de la nouvelle » école des sophistes grecs. »

4. *Remissionibus* : dans vos délassements. « (S. B. Plathner).

5 *Condire* « assaisonner. » (Plathner).

6 Nestor, *Iliade*, I, 249.

et tresser en couronnes ce que vous écrivez (1). Telles furent, du moins, mes impressions à la lecture récente de vos épigrammes grecques et de vos iambes. Quelle élégance ! Quelle grâce (2) ! Quelle douceur ! Quelle antiquité (3) ! Quelle finesse ! Quelle justesse ! Je me figurais posséder Callimaque ou Hérode (4), ou quelque autre poète s'il s'en trouvait de préférable. Ni l'un ni l'autre n'ont pourtant excellé dans les deux genres, ou même ne les ont abordés (5). Se peut-il qu'un Romain parle si bien le grec ? Sur mon honneur ! je ne dirais pas Athènes elle-même aussi attique (6). Qu'ajouterai-je ? J'envie les Grecs

---

(1) *Quæ scribis complere apes floribus et innectere videntur.* — *Innectere videntur* Expression bizarre. Que les abeilles remplissent de fleurs (du parfum des fleurs) les écrits d'Antoninus, cela peut se comprendre ; mais il est étrange qu'elles tressent des guirlandes ; or c'est le vrai sens de *innectere*. Aussi a-t-on essayé des corrections, *apes floribus et nectare videntur*, et même *e floribus Hyacinthis mellare videntur* (Wartz).

(2) *Venustatis et charitum* (Plaitner).

(3) I. Nous lisons avec Aldus, Cortius, Gesner, Lindemann, Weise, Schaeffer, *quam antiqua !* Catanæus, Estienne, Boxhorn, Maurice Doring donnent : *quam amanter ! quam antiquat !* et M. Keil, simplement *quam amantu !* Il [illegible] que nous appelons l'esprit critique [illegible] ses doctrines se réfèrent à des modèles qui portent de grands noms et qui font depuis longtemps autorité dans l'école. Quand les nouveaux ont part à l'éloge, ce qui arrive souvent, c'est qu'ils ont surtout le mérite de n'être pas des novateurs. Pline estime ses contemporains dans la mesure où ils ressemblent aux anciens ; pour affirmer qu'ils ont du talent, il lui suffit de nommer des maîtres auxquels ils ressemblent » (Hist. 1892).

(4) Quel est cet illustre inconnu ? Les commentaires de Catanæus, Cortius, Gesner, Ernesti, Moritz Doring, souvent contradictoires, nous laissent assez perplexes. Il s'agit, dans tous les cas, croyons-nous, d'un iambographe.

(5) *Aut absolvit, aut attigit.* Interprétation d'Ernesti : « Callimaque n'écrivit que des épigrammes, Hérode n'écrivit que des iambes ; vous, Antonin, vous écrivez épigrammes et iambes. » Interprétation de Schaeffer : « *Absolvit* concerne Callimaque qui écrivit aussi des iambes ; *attigit* est pour Hérode. » Interprétation de M. Skutsch. *Hermes*, 27, pp. 317-318. « Avec le texte ordinaire (..... *cum græca epigrammata, cum iambos proxime legerem !* ..... *Callimachum me vel Herodem..... tenere credebam*, quorum *tamen neuter utrumque aut absolvit, aut attigit*,, le sens n'est point douteux : — Ni Callimaque ni Hérode ne s'est exercé à la fois dans les épigrammes et les iambes ; *a fortiori*, ni l'un ni l'autre n'est parvenu à la perfection dans les deux genres. — D'après les données que nous possédons sur Hérode, cela veut dire que ce poète ne fit point d'épigrammes ; mais, de Callimaque, nous possédons, en plus des épigrammes, des vers iambiques ; or, il n'est pas admissible que Pline ait ignoré ces derniers. Conséquences : le début de la version usuelle contient évidemment une faute ; au lieu d'iambes, il faut attribuer à Antonin un genre de poésies dont Callimaque ne s'occupa point. Le changement le plus léger (voir le *Dresdensis*) permet de « sauver l'idée juste). » Il suffit de lire ainsi les premiers mots : ..... *cum epigrammata tua, cum* mimiambos *proxime legerem.* »

(6) Cicéron (*Orator* VII) appelait Démosthène « cet orateur si attique qu'Athènes même n'a pu, je crois, rêtre plus que lui — *quo ne Athenas quidem ipsas magis credo fuisse atticas.* Il était difficile, dit M. Aguant (col-

pour la préférence que vos écrits ont accordée à leur idiome, car il est aisé de conjecturer ce que vous pourriez faire dans votre langue maternelle quand vous avez produit, dans une langue empruntée et importée, des œuvres si éclatantes (1). »

Pline à Antonin (deuxième lettre).

« Quand je rivalise avec vos vers (2), c'est alors principalement que j'éprouve toute leur qualité. De même que le peintre ne reproduit la beauté sans défauts qu'en la détériorant, je glisse et tombe devant l'original (3). Je vous engage donc plus que jamais à produire beaucoup de ces ouvrages que tous désirent, que peu (sinon personne) puissent imiter. »

Pline à Antonin (troisième lettre) (4).

« Comment puis-je mieux vous prouver mon admiration pour vos épigrammes grecques que par ma tentative de traduire en latin et de rendre quelques-unes d'entre elles ? En mal il est vrai. Cela tient d'abord à la faiblesse de mon talent, puis à la pauvreté ou plutôt, comme dit Lucrèce, à la misère de la langue nationale. Si donc vous trouvez d'aventure quelque charme dans des vers, qui sont latins et miens, imaginez la grâce de ceux qui sont, et vôtres, et grecs ! »

---

lection Panckoucke), de faire avec plus de précision un plus bel éloge de Demosthène, considéré sous le point de vue de l'atticisme. Pline encourt trois reproches : 1° il copie Cicéron sans le citer ; 2° il le copie mal, car il substitue aussi (*tam*) à plus (*magis*), si bien qu'il tombe dans la gasconnade ; 3° il applique à un gribouilleur de papier ce que l'on doit réserver au prince des orateurs.

(1) « Cette lettre est un des exemples les plus remarquables de l'exagération où tombait Pline dans son admiration pour les œuvres littéraires de ses contemporains. Arrius Antoninus charmait les loisirs de sa vieillesse par la composition de vers grecs, épigrammes, ïambes, pièces de circonstance, dans le goût de l'époque. Pline s'extasie sur les qualités de ces productions ; il arrive jusqu'au langage précieux dans son enthousiasme pour le grec du vieux consulaire. » (Waltz).

(2) *Quam versus tuos æmulor* « pour traduire le grec en latin. » (Catanæus).

(3) 1. *Ab hoc archetypo labor et decido.* Catanæus lisait « dans un vieux manuscrit » *laboro* ; Alde lisait : « *ab hoc archetypo labore decido.* » *Decido* semble appeler le *labor* d'Henri Estienne, Heusinger, Schaeffer, Keil. H. Nous ne pouvons traduire textuellement ce pathos qui deviendrait inintelligible en français. Assimilant son modèle à une monture, Pline dit qu'il glisse et tombe *ab archetypo*, comme un cavalier glisse et tombe de cheval (*ab equo labitur, decidit*).

(4) Cette lettre (l. IV, 18) par laquelle Pline envoie sa traduction, est postérieure à celle l. V, 10, contenant la simple annonce d'un commencement de « corps à corps » avec l'original.

Calpurnius Pison. Le futur consul de 111 bâtit, lui aussi, des chaumières avec des tronçons de colonnes grecques (1). Il est l'auteur du poème grec (ὁ καταστερισμός) dont Pline salue en ces termes la lecture : « Je suis allé hier » entendre Calpurnius Pison lisant son poème des *Métamorphoses en Astres*. Quel talent ! Quelle distinction ! » Quelle simplicité ! Quelle légèreté ! Quelle grandeur ! » Quelle sévérité ! Quel agrément (2) ! »

Caninius Rufus. Ce bon vivant de Côme entré sur le tard dans la carrière du bel esprit, mais regagne le temps perdu par des enjambées homériques. Pline lui propose, pour essayer ses forces, une piécette de vers latins (3). Ainsi que nous l'avons vu (4), il répond au conseil en composant un poème grec du format de l'*Iliade*.

Claude Pollion fut un fonctionnaire beaucoup trop absorbé pour pouvoir cumuler la littérature avec le commandement de l'aile milliaire et ses multiples procuratelles. Mais, aussitôt la retraite, il s'adonne à l'intellectualité, et consacre au genre biographique une plume aussi bien trempée que son sabre. Il doit à ses nouveaux travaux l'accès d'un monde auquel il n'appartenait pas, celui de Musonius (5) Bassus et de Cornutus Tertullus (6).

C. Fannius laisse inachevé un grand ouvrage : *Exitus occisorum aut relegatorum a Nerone*. Si sa mort prématurée fut un coup de foudre pour ses amis, elle ne l'a pas surpris lui-même, un cauchemar l'en ayant jadis averti :

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit

Néron entra, s'assit sur le lit où reposait l'écrivain et prit,

---

(1) Comme dit Rivarol en parlant de Ronsard dans son *Discours sur l'Universalité de la Langue française*.

(2) Voir t. III, p. 382.

(3) Nous donnons dans *Les Trois Sénateurs* le sujet de composition.

(4) *Le Studiosisme*.

(5) C'est le nom d'un illustre oublié (peut-être un philosophe) que nous lisons dans Catanæus et Schaeffer (l. VII, 31). Si avec Alde et Keil, on substitue Annius il s'agirait, sans doute, de L. Annius Bassus dont nous connaissons le *Cursus honorum* par Orelli, proconsul de Crète et de Cyrénaïque en 52, legat de légion en 63, consul suffectus sous Vespasien.

(6) T. I, p. 249, 250.

à la table voisine, le manuscrit ouvert. Il lut le premier livre déjà publié où ses forfaits étaient tracés, puis passa au second, puis au troisième, tous deux en voie de correction et se retira.

Ce songe, avouait Fannius, à son entourage terrorisé :

Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge,

car il signifie : « Tu n'écriras rien au-delà de ce que Néron » a lu. » Et son pressentiment s'est réalisé : il est mort en publiant le troisième livre.

Nous classons Fannius parmi les historiens amateurs, car en dépit des fleurs qu'il jette sur le tombeau (1), Pline avoue que la postérité oubliera le *de cujus*. Ne semble-t-il pas que trois volumes, écrits de main de maître, suffisent à préserver un nom de l'oubli ?

Géminus, qui, aux alentours de la trente-cinquième année, quête, pour son premier ouvrage, une préface de son ancien consul.

Pline n'applique pas seulement à son questeur (2) sa théorie de la paternité (3), il traite Géminus en écolier, — en écolier, semble-t-il, dont les devoirs laissent à désirer. Si Géminus est malade, il craint pour son âme beaucoup plus que pour son corps ; aussi, en s'offrant comme modèle, lui recommande-t-il le courage, la patience, l'obéissance aux médecins, et d'une façon générale une surveillance étroite de son caractère. Si, par excès de vertu, Géminus verse dans l'intolérance, le voici changé en Alceste par le prédécesseur de Philinte :

..... Faisons un peu grâce à la nature humaine ;
Ne l'examinons point dans la grande rigueur
Et voyons ses défauts avec quelque douceur.
Il faut parmi le monde une vertu traitable ;
A force de sagesse, on peut être blâmable.

---

(1) T. III, p. 143, 146.

(2) Voir l'*Itinéraire* in fine. Nous nous y expliquons sur la part qui nous paraît devoir être faite au questeur dans le recueil épistolaire.

(3) L. IV, 15 (.... *Dignum esse juvenem quem more majorum in filii locum assumas*). — Nous rappelons la recommandation à Trajan, l. X, 11 ; K. 26.

La parfaite raison fuit toute extrémité
Et veut que l'on soit sage avec sobriété (1).

Si, avec une émotion sans réserves, Géminus vante les libéralités de son ami Nonius *in quosdam*, M. Ratin lui donne sur les doigts : « Votre Nonius m'est quelque peu » suspect. Attention ! Il y a générosité et générosité, comme » il y a fagots et fagots. Ne confondez-vous pas le strass » avec le diamant ? » Et, entre lignes : « Pour ne point » vous y tromper, regardez-moi. » Enfin, si Géminus se décide à écrire, le vétéran signale au *ticunculus* que sa plume commet des erreurs, mais sans préciser, le disciple devant, pour se mieux instruire, les découvrir lui-même (2).

Hérennius Senécion, l'auteur de *Vita Helvidii Prisci*, n'a pas la prudence de Fannius qui commence à se faire éditer vingt ans après Néron ; il n'a pas non plus (à l'heure du danger tout au moins) la prétention d'être un historien véritable, puisqu'il affirme avoir fait son livre à coups de ciseaux. Qu'est-il donc ? — Un pamphlétaire et un poltron.

Julius Avitus « mort jeune dans le premier épanouisse- » ment du plus heureux naturel, alors que ses vertus, si » elles avaient pu mûrir, l'appelaient aux plus hautes des- » tinées. Comme il brûlait de l'amour des lettres ! Com- » bien n'a-t-il pas lu ! Combien aussi n'a-t-il pas écrit ! » Il a emporté tout cela avec lui, sans profit pour la pos- » térité (3). »

Junius Avitus, frère du précédent (4), n'avait peut-être

---

(1) I. Voir une partie de cette lettre, t. III, p. 82. II. Pour ménager l'amour-propre de Geminus, Pline emploie un procédé fort ingénieux. A son sermon, *ad hominem*, il ajoute ce post-scriptum : « Vous demandez peut-être sous quelle impression je vous écris. Dernièrement un homme..... Mais il vaudra mieux vous conter cela quand je vous verrai, ou même alors me taire. Je craints, si j'attaque ou je blâme ce que je désapprouve, de manquer à la tolérance que je conseille. Quel que soit donc cet homme, ne le nommons point. Il serait peut-être utile, pour l'exemple, de le faire connaître; mais il importe beaucoup pour l'indulgence de ne le point signaler. »

(2) Nous donnons la traduction de la lettre dans l'*Itinéraire* (t. III), loc. cit.

(3) Comme pour Fannius, nous dirons *Des travaux sans profit pour la postérité*, soit, à n'en pas douter, des œuvres d'amateur.

(4) Etant reconnu que l'ancien *gentilicium Julius* devient fréquemment

pas encore publié, mais peu s'en fallait : on le constatera au cours de cette oraison funèbre, l'une des plus touchantes du recueil plinien :

A Marcellinus.

« Etudes, affaires, distractions, tout, tout, tout m'a été ôté, enlevé, arraché par la douleur extrême que je ressens depuis la mort de Junius Avitus. Il avait revêtu chez moi le laticlave (1) : je l'avais assisté de mon suffrage dans le *Cursus honorum*. Ajoutez qu'il me chérissait, qu'il me respectait à ce point qu'il m'employait comme directeur de conduite, et presque comme professeur. Fait rare chez nos jeunes gens ! Combien peu nombreux ceux qui cèdent le pas à l'âge ou à l'autorité d'autrui ! Ils possèdent la sagesse et la science infuses : ils ne respectent, ils n'imitent personne et sont à eux-mêmes leur propre exemple ! Tel n'était pas le cas d'Avitus qui mettait surtout sa prudence à juger les autres plus prudents, qui mettait surtout sa science à vouloir s'instruire. Sans cesse, il demandait quelque conseil, ou sur ses études, ou sur les devoirs de la vie : et toujours il s'en allait amélioré, soit parce qu'il avait appris, soit parce qu'il avait cherché scrupuleusement. Comme il s'acquitta de ses devoirs envers Servianus, si ponctuel dans le service (2)! Le tribun comprit si bien le légat et sut tellement le conquérir qu'il suivit Servianus, passant de Germanie en Pannonie, non au titre militaire, mais comme compagnon d'es-

---

sous l'Empire un *prænomen*, il nous a semblé vraisemblable (t. I, p. 127) de faire de *Junius Avitus* (l. VIII, 23), le frère de Julius Avitus décédé antérieurement, l. V, 9. Catanæus ne se prononce pas et se contente de dire : « Julius Avitus et Junius Avitus sont deux personnages différents. » Quant à M. Mommsen (Index Keil), qui veut uniquement un *nomen* dans *Julius*, il incline à donner Julius Naso (l. VI, 6) pour frère à Julius Avitus.

(1) « C'était une large bande de pourpre qui ornait la tunique des sénateurs. Auguste donna aux fils de sénateurs le droit de prendre le laticlave en même temps que la toge virile, c'est-à-dire à dix-sept ans. » (Lebaigue). — Le laticlave, dont il est question ici, n'est pas celui du sénateur ou du fils de sénateur, mais celui de l'*honores petituros* (né chevalier) que Pline avait obtenu pour son ami Sextus (l. II, 9).

(2) *Serviano exactissimo viro.* « Julius Ursus Servianus, beau-frère d'Adrien, le futur empereur. — Suivant les uns, *exactissimo* est ici synonyme de *perfectissimo*, suivant les autres, de *diligentissimo*, très minutieux, très exigeant. Nous inclinons vers cette dernière hypothèse ; en effet, le caractère exigeant de Servianus rehausse l'attachement d'Avitus. » Lebaigue. — Nous écartons également l'idée de perfection, mais la traduction *très exigeante*, qui peut être flatteur pour Avitus, le protégé, ne constitue pas un compliment pour Servianus, le protecteur de Pline. La périphrase familière « très à cheval sur le service » rendrait, croyons-nous, le sens exact.

corte (1). Quel zèle, quelle soumission le questeur témoigna à ses consuls (car il en eut plusieurs) ! Il leur plut et les charma autant qu'il leur fut utile. Que de démarches, quelles diligences il avait faites pour demander cette édilité même à laquelle il a été ravi (2) ! C'est surtout ce qui exacerbe ma douleur. Mes yeux voient tant de labeurs perdus, tant de prières infructueuses et la charge qu'il a pu seulement mériter. Mon esprit évoque ce laticlave qu'il avait pris à mon foyer, et mes premiers, et mes derniers suffrages, et nos entretiens, et ses consultations. Je suis touché de sa jeunessse, je suis touché du malheur des siens. Il avait une mère âgée ; il avait une femme, épousée dans l'année ; il avait une fille qui venait de naître ! Un seul jour a retourné de fond en comble tant d'espérances et tant de joies. Nouvel édile-désigné (3), nouveau mari, nouveau père, il laisse la charge intacte (4), une mère sans fils (5), une épouse veuve, une fille orpheline (6) qui n'aura pas connu son père (7). Voici encore ce qui accroît mes larmes : absent et ignorant le danger qui le menaçait, j'appris en même temps, et

---

(1) *Non ut commilito, sed ut comes, assectatorque.* Avitus avait fait son service militaire, sous Servianus, en Germanie supérieure Il est probable que l'expiration de ses six mois ou de son année coïncida avec le départ du legat pour la Pannonie. Au lieu de rentrer immédiatement à Rome, l'ex-*tribunus militum honores petituras* suivit son ancien chef dans « ce qu'on » appelait la cohorte, nous dirions presque la cour », imaginée par Scipion l'Africain pour « relever l'apparence du pouvoir suprême aux yeux des » peuples soumis. » (Voir Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 257). On ne saurait donc voir, comme de Sacy, dans ce petit jeune homme fort honoré de ce rôle « de client » qu'il avait dû solliciter, un ami bienveillant de son « patron », Julius Servianus.

(2) Toute cette lettre où le *Cursus honorum* du défunt est exposé de la façon la plus nette, nous montre Avitus sous les traits d'un jeune homme très ambitieux, mais très sérieux. Le tribun ne se contente pas de « jouer au soldat » pendant quelques mois, il tient à apprendre le métier militaire et prolonge son séjour sous les drapeaux ; le questeur ne se contente pas des deux mois de son consul, il accumule questures sur questures ; l'ancien questeur ne brigue pas « la sinecure » du tribunat du peuple, mais « fait des pieds et des mains » pour obtenir « la corvée » de l'édilité.

(3) *Modo designatus aedilis.* — En se bornant à dire, *édile nouveau*, MM. de Sacy, J. Pierrot, Cabaret-Dupaty font un contre-sens.

(4) *Intactum honorem.* — Une charge (l'édilité) qu'il n'a pas exercée.

(5) *Orbam matrem.* — (Voir l. V, 9). MM. de Sacy, J. Pierrot, Cabaret-Dupaty nous semblent a tort donner à *orbam* son autre sens de « sans » appuis. »

(6) *Pupillam.* — Dans un autre sens (très soutenable), le mot viserait ici non l'orpheline, mais la mineure.

(7) Nous lisons avec Alde, Gesner, Lallemand, Schaeffer, Weise : *ignaramque patris.* Catanæus, Henri Estienne, Boxhorn donnent *ignaram avi, ignaramque patris* ; Moritz Doring, Keil, *filiam pupillam, ignaram avi, patris reliquit.* Nous ne saisissons pas bien ce que viendrait faire ici le grand-père.

qu'il était malade, et qu'il était mort, de telle sorte que la crainte ne m'a point préparé à une douleur aussi cruelle (1). Je souffre tant, au moment où je vous écris, que là se bornera ma lettre. Car maintenant je ne puis avoir ni une autre pensée, ni une autre parole. »

Junius Rusticus Arulénus. Nous ne voulons pas assimiler à Sénécion l'auteur des *Laudes Thraseæ Pæti et Helvidii Prisci*, qui avait du talent et du courage ; mais l'histoire exige un certain recul ; l'écrire en pleine bataille, c'est faire du journalisme politique, c'est-à-dire une œuvre de parti que le vent emporte.

L. Licinius Sura. Rédacteur des improvisations de Trajan, Sura ressemblait aux secrétaires particuliers de nos ministres modernes. Nous ne pensons pas que ces jeunes rhétoriciens aspirent au titre d'écrivains professionnels.

Messius Maximus. Appréciant sans doute la valeur de ses œuvres, Maxime qui écrivait toujours, ne publiait jamais (2).

Octavius Rufus, laisse vagabonder quelques *carmina selecta*, mais refuse de publier et même de lire son œuvre complète. La question concernant l'auteur avant tout, Pline se console aisément de la non-publication ; quant à la non-lecture, c'est une autre paire de manches, aurait dit M. de Buffon. L'orateur, le prosateur, le consulaire transformé en poète, songe à confier ses *Hendécasyllabes* aux flots si souvent orageux de l'*ingens auditorium*. Il est indispensable qu'un ami expérimente l'état de la mer ; ou si Octavius, trop timide, tient à rester au port, il sentira, il ana-

---

(1) *Ne gravissimo dolori timore consuescerem.* I. Une autre version, qui porte *tempore*, fait l'objet de ce commentaire de M. Moritz Doring : « Ce n'est qu'à mon corps défendant que j'ai adopté la leçon *timore* alors que Med. et Prag. portent *tempore*, ce qui semble mieux correspondre à pariter *ægrum*, pariter *decessisse cognovi* ; mais Titze lui-même préférant ici la Vulg., il est malaisé de s'en éloigner. » II. M. de Sacy comprend la phrase autrement que nous : « ... comme si on eût appréhendé que la crainte ne me » familiarisât avec une si cruelle douleur » ; pensée un peu déconcertante.

(2) Voir t. III, l'étude sur Maxime, notamment p. 136, 137, 146, 147, 148.

lysera, il admirera la bravoure prochaine de son confrère (1).

A Octavius.

« Que vous êtes un homme insensible (2), ou plutôt dur et presque cruel de garder si longtemps des livres aussi insignes ! Jusques à quand serez-vous votre ennemi et le nôtre, l'ennemi de votre gloire éclatante, celui de notre volupté (3) ? Laissez-les circuler de bouche en bouche et courir les espaces aussi loin que la langue romaine (4). Notre attente fut trop vive et trop longue pour que vous puissiez la décevoir et l'ajourner encore. Quelques-uns de vos vers sont connus ; ils ont brisé les barrières malgré vous (5). Si vous ne les ramenez au corps (6), il se trouvera quelqu'un, un jour ou l'autre, qui se les appropriera comme des vagabonds (7). Ayez devant les yeux la mort, qui nous guette, dont ce monument seul peut vous affranchir : car, ainsi que les hommes eux-mêmes, tout le reste est fragile et caduque, tout le reste meurt et disparaît (8). Vous direz, selon

---

(1) Voir t. III, p. 394, 395.

(2) *Patientem. Commentaires.* I. Moritz Döring : « *Patiens* et *Patientia* sont souvent employés pour désigner cette indifférence de l'âme, cette indolence qui, incapable de ressentir une impression quelque peu vive, conserve un calme inaltérable.... Aussi les Romains font fréquemment usage de ce terme en politique, avec le sens de, *état d'esprit d'un esclave*. Il faut entendre ici l'*homme que n'agite pas l'ambition*. *Durus et crudelis* forment la gradation. » II. Lebaigue : « *Patiens* chez Pline a quelquefois le sens d'indifférence, apathie *dentitudo* et c'est ainsi que Sacy a compris l'adjectif *patiens*. Il semble plus naturel de lui conserver son acception ordinaire. Pline admire d'abord le courage, la *certa* de son ami, puis il enchérit jusqu'à reprocher sa cruauté. » III. Waltz, *patientem* : indifférent.

(3) Hur liknjd eller snarare hårdhjertad, ja nastan grym är du icke, som kan så länge gömma på så förträffliga arbeten ! Hur länge skall du missunna både dich och oss, dig den största ära, oss den största njutning ? (Andersson).

(4) .... *iisdemque, quibus lingua Romana, spatiis pervagentur* : « Pline est trop prodigue avec ses amis de ces éloges outrés ; il est vrai qu'il est lui-même très sensible aux éloges de ses amis. » (Lebaigue).

(5) *Invito te.* « Il n'était pas rare que des manuscrits fussent lus en public à l'insu de l'auteur ; quelquefois même c'était là une forme de plagiat et de vol littéraire ; diverses épigrammes de Martial (notamment l. I, 30) en font foi. » (Waltz).

(6) *Nisi retrahis in corpus.* — Notre expression militaire (applicable au déserteur) calque le texte mais ne rend pas un jeu de mots intraduisible, — *corpus* signifiant à la fois *corporation* et *collection*. En définitive Pline veut dire : « .... si tu ne les rattaches à l'ensemble de ton œuvre. » (Lebaigue).

(7) *Errones* : « esclaves vagabonds et fugitifs, δραπέται. » (Lebaigue).

(8) M. de Bersa rattache au stoïcisme par un lien très étroit cette obsession de Pline : *perpétuité, grâce à l'œuvre littéraire, de son souvenir et de celui de ses amis*. L'homme aspire à se survivre ; le stoïcisme (alors très développé, quoique très atténué) nie la vie future ; conséquence : l'hypertrophie

votre habitude : *Cela regarde mes amis* (1). Certes, je souhaite que vous ayez des amis assez fidèles, assez érudits, assez laborieux pour, et pouvoir et vouloir se charger d'un tel soin, d'un tel effort : mais demandez-vous s'il est bien prudent d'attendre d'autrui ce que vous vous refusez à vous-même. Au demeurant, faites pour la publication comme il vous plaira : mais, du moins, lisez (2) vos vers pour vous inspirer l'envie de les éditer, pour éprouver la joie dont, sans témérité, j'ai depuis longtemps l'avant-goût. Je me figure, en effet, et l'affluence, et l'admiration et les applaudissements, et le silence même qui vous attendent (3). Le silence! quand je plaide ou que je lis, il me charme autant que les applaudissements, pourvu qu'il soit investigateur, et appliqué, et désireux d'entendre la suite. Cessez de dérober à vos études, par ces lenteurs interminables, un bénéfice si grand et si proche. Il est à craindre que l'on qualifie l'excès d'hésitation, de nonchalance et de paresse, voire de pusillanimité. »

Passiénus Paulus, un savant (*in primis eruditus*) se croit obligé de faire des vers, parce qu'il est parent de Properce (4) décédé il y a plus d'un siècle. Malheureusement il pousse jusqu'au plagiat le culte de la famille, et une fois l'habitude prise sur le dos de l'aïeul, il traite Horace en cousin. Avec ces procédés, Pline estime (il s'agit d'un

---

du moi intellectuel. Ce raisonnement nous paraît forcé ; immortalité de l'âme et immortalité de la mémoire sont choses fort différentes ; croire à la première n'empêche pas de soigner la seconde, comme le prouvent Châteaubriand et tant d'autres.

(1) « Formule employée quand on parle de ce qu'on ajourne à un autre temps et de ce qu'on remet à l'examen d'autrui : c'est l'affaire de mes amis. » (Lebaigue). — La suite montre bien qu'Octavius (faux modeste comme tous les amateurs) n'employait pas une formule de style, mais qu'il écrivait, en lettres gigantesques, sur ses manuscrits : *Pour paraître après ma mort.* »

(2) « ..... On a déjà vu au sujet des lectures publiques, que les auteurs donnaient quelquefois les prémices de leurs œuvres au public lettré de Rome. » (L'abbé Lafforgue).

(3) .... *Qui concursus, quæ admiratio..., qui clamor, quod etiam silentium....* « *Concursus* : concours explique par votre renommé de poète ; *admiratio* : effet produit par vos vers ; *clamor* : enthousiasme bruyant ; *silentium* : un respectueux et éloquent silence d'approbation. Voilà ce qui attend Octavius. » (L'abbé Lafforgue).

(4) Voici ses noms exacts et complets suivant M. Mommsen (Index Keil) : C. Passennus Paullus Propertius Blæsus.

noble chevalier (1), son très intime), qu'on est un grand poète.

Pline à Sévérus.

« La maladie de Passiénus Paulus m'a vivement affecté, pour plusieurs et très justes causes. C'est un homme excellent, très honnête et qui m'aime beaucoup ; de plus, en littérature, il imite, reproduit, rend les anciens : d'abord, Properce, d'où il tire son origine ; véritable descendant, tout semblable à l'ancêtre là où il excella (2). Si ses élégies vous tombent sous la main, vous lirez une œuvre châtiée, tendre, agréable, réellement écrite dans la maison de Properce. Récemment il a incliné du côté des lyriques et copié (3) Horace avec le même bonheur que Properce l'élégiaque. Ce serait à supposer, si la parenté avait quelque influence sur les belles-lettres, qu'il est également son parent. Grande variété, grande mobilité (4). Il aime, comme l'homme le plus épris, il gémit, comme le plus dolent, il loue, comme le plus bienveillant, il plaisante comme le plus facétieux (5) ; en un mot il atteint la perfection dans tous les genres comme s'il n'en avait abordé qu'un seul. Pour cet ami, pour ce génie, je souffrais d'âme autant qu'il souffrait de corps. Enfin, je l'ai recouvré, je me suis recouvré. Félicitez-moi, féli-

---

(1) « .... Dressons l'état des illustrations contemporaines dont Pline nous vante les mérites très divers ; elles sont quarante à peu près, toute une Académie. Mais dans cette réunion de beaux esprits, *le parti des Ducs* est de beaucoup le plus nombreux. » (Hild, 1892).

(2) *Vera sobales, eaque simillima illi, in quo ille præcipuus....* « Passiénus ressemble entièrement à Properce dans le genre où Properce excella, c'est-à-dire dans l'élégie. » (Gesner).

(3) « Tandis que de nos jours, même les poètes amateurs visent d'autant plus à l'originalité apparente qu'ils se sentent moins capables d'en déployer une réelle, les poètes latins de cette époque (amateurs de versification ou poètes proprement dits) étaient d'autant plus éloignés de cette tendance que la transplantation des fleurs de la poésie hellénique sur le sol natal avait été de tout temps le but de leurs plus grands devanciers.... L'imitation, la copie et la reproduction passaient, par cela même, pour légitimes et parfaitement admissibles. Le travail, ainsi que l'étude des formes reçues, était regardé jusqu'à un certain point comme suffisant pour suppléer au manque d'originalité. » (Friedlænder).

(4) *Magna varietas, magna mobilitas* : « La variété se trouve dans les poésies lyriques de Passiénus ; la variété est, en effet, d'un grand charme pour le lecteur ; la mobilité consiste en cette facilité de passer d'un genre à l'autre. » (Catanæus).

(5) Pline dit : *Amat ut qui verissime, dolet ut qui impatientissime, laudat ut qui benignissime, ludit ut qui facetissime.* Sidoine Apollinaire dira (l. V, 11) : *Colis ut qui solertissime ; ædificas ut qui dispositissime : venaris ut qui efficacissime ; pascis ut qui exactissime ; jocaris ut qui facetissime ; judicas ut qui æquissime, suades ut qui sincerissime,* etc. Catanæus et après lui,

citez les lettres mêmes qui devront au salut de Passiénus une gloire égale au péril que son danger leur faisait courir (1). »

Pompéius Saturninus. Semblable au Balbillus de Sénèque (2), *in omni litterarum genere rarissimus,* Saturninus, sorte de Protée, tour à tour rédacteur de harangues, épistolier, poète, serait, au dire de Pline qui ne se lasse pas de le relire, un écrivain di primo cartello. Mais considérant qu'en vers, il copie Catulle et Calvus (3), considérant qu'en prose il démarque Plaute et Térence, nous supposerons qu'il aurait, de nos jours, remporté tous les prix au concours général. Nous ne saurions aller au-delà.

Sardus : débutantissime, inconnu, une seule lettre, soumet à Pline un ouvrage où l'éloge du maître circule de chapitre en chapitre. Pline de lui répondre : « J'ai lu (à ne » vous le point céler) particulièrement tous les endroits où » vous parlez de moi. Quelle abondance ! Quelle variété ! » Mêlerai-je mes éloges à mes remerciements ? Je ne sau- » rais m'acquitter dignement des uns et des autres, et si » je le pouvais, je craindrais encore qu'il n'y eût de la » vanité à vous louer d'un ouvrage dont je vous remercie- » rais. J'ajouterai seulement que toutes les parties du » livre m'ont paru d'autant plus dignes d'éloge qu'elles » m'étaient plus agréables, et qu'elles m'ont d'autant plus » charmé qu'elles étaient plus parfaites. »

MM. Grégoire et Collombet signalent l'imitation de Pline. Cela est évident dans la forme, mais la pensée est très différente ; l'Octavius de Pline simule avec la perfection d'un Talma-Lassouche des sentiments qu'il n'éprouve pas, tandis que le Potentinus de Sidoine est réellement le meilleur cultivateur, constructeur, chasseur, pêcheur, amphitryon, etc., etc., qui puisse se trouver au monde.

(1) Lorsque Sura, *doctorum celeberrimus virorum,* fut rendu aux vœux de ses amis et de ses admirateurs « après avoir été si près de goûter les eaux » du Lethé », c'est le convalescent lui-même que Martial félicita (l. VII, 47). Le procédé, qui paraît naturel, n'est point celui de Pline. Parlant toujours pour le public, l'épistolier tremble devant les maladies, se réjouit des rétablissements, pleure sur les tombeaux, en dehors des intéressés ou de leur famille.

(2) Quæst. Nat., l. IV, 2.

(3) I. « L'analogie du talent poétique de Calvus avec celui de Catulle ne » peut être mise en doute, en présence de la manière constante dont leurs

Sempronius Rufus (1) : écrivain débutant.... et modeste, ce qui lui donne une physionomie très spéciale : recommandé par Pompéius Saturninus à la réclame de l'illustre compatriote — qui a rendu le service — qui en a été remercié — qui répond aux remerciements par un billet gracieux destiné à l'auteur :

Pline à Saturninus.

« Oui, je loue notre ami, non parce que vous me l'avez demandé, mais parce que Rufus en est très digne. J'ai lu son livre. Parfait à tous égards. Et l'affection que je porte à l'auteur me rend l'œuvre plus agréable encore. Cependant, j'ai fait office de juge. Car il ne suffit pas, pour juger, de lire avec malveillance (2). »

C. Sentius (3) *Augurinus* tourne agréablement le vers croustillant, en s'abritant derrière le père de la grivoiserie bourgeoise (4). Mais l'homme du monde, l'ami ou le parent de toutes les sommités sociales (5), le futur consul ordinaire de 132, ne s'exagère point son génie. Il chante les Amours, soit par passe-temps, soit pour se créer des relations utiles (6).

» noms furent associés dans la suite..... Pline, l. I, 16; l. IV, 27..... » (F. Plessis). II. Les deux tempéraments si opposés de Cicéron et de Calvus se retrouvent encore sur ce terrain poétique. Tandis qu'au rapport de Plutarque (dit M. Plessis) Cicéron écrivait facilement en une nuit cinq cents vers, Calvus appartenait à une école très soucieuse de l'art et qui soignait avec amour ses courtes productions. Néanmoins Pline-poète ne se montre pas plus embarrassé que Pline-orateur. Il fait grand cas de l'un et de l'autre, il s'inspire de l'un et de l'autre, il les soude l'un à l'autre (l. V, 3) pour lui servir de bouclier contre les bourgeois pudibonds.

(1) M. Mommsen voit, dans le personnage de la lettre, l. IX, 38, Caninius Rufus ; nous estimons que ce dernier, avec son titre de *contubernalis*, n'avait pas besoin d'intermédiaire, alors surtout que Pline ne cessait de l'exhorter à écrire.

(2) *Neque enim soli judicant qui maligne legunt.* Voici une petite phrase exquise, de forme et de fond, que tous nos critiques scientifiques, littéraires, dramatiques, etc., devraient bien coller en vedette sur leurs tables de travail.

(3) Ou, suivant Borghesi, *Serius*.

(4) Voir *Les Héritiers*, ch. II.

(5) *Vivit (Augurinus) cum Spurinna, vivit cum Antonino quorum alteri affinis, utrique contubernalis est.* (L. IV, 27).

(6) I. Ce vers suffirait à le prouver :

Unus Plinius est mihi priores.

Silius Proculus : poète débutant, diplomate consommé.

Pline à Proculus.

« Vous me demandez de lire vos opuscules dans ma retraite (1), et d'examiner s'ils méritent la publication ; vous joignez les prières ; vous alléguez l'exemple ; vous me conjurez même (2) de dérober à mes études quelques moments perdus pour en faire bénéficier les vôtres ; vous ajoutez que Cicéron a favorisé avec une bienveillance admirable, le génie des poètes. Mais je n'ai besoin ni de prières, ni d'encouragements, car je ressens pour la poésie le plus religieux respect et pour vous, l'amitié la plus solide. Je me prêterai donc à vos désirs avec un empressement égal à ma joie. Dès maintenant il me semble pouvoir vous répondre : L'œuvre est belle et comporte la lumière autant qu'il m'est permis de juger par ce que vous avez lu (3) devant moi, et sous la réserve que votre lecture ne m'en aura pas imposé, car vous lisez de la façon la plus suave et la plus experte. Je me rends cependant le témoignage de ne pas me laisser à ce point conduire par les oreilles que toutes les pointes de mon jugement soient mises en pièces par leurs appâts. Peut-être sont-elles émoussées et un peu écrasées, mais, dans tous les cas, elles ne sauraient être arrachées et tordues (4). Consé-

---

Pline vaut pour moi Catulle, Calvus, et toute l'antiquité réunie. II. Notons ce *Plinius* à rapprocher de celui de Martial. (Voir notre t. I, p. 29).

(1) *In secessu. Secessus*, secedo, dans Pline doivent toujours s'entendre de la retraite à la campagne (Lebaigue).

(2) Avec Catanæus, Henri Estienne, Boxhorn, Lallemand, Weise, nous lisons *rogas* etiam ; estimant (contrairement à M. Lebaigue) que la version *rogas* enim de MM. Moritz Döring et Keil interrompt la suite du raisonnement.

(3) *Recitasti.* — Il s'agit toujours des lectures publiques.

(4) .... *me non sic auribus duci ut omnes aculei judicii mei illarum delinimentis refringantur. Hebetentur fortasse et paulum retundantur, evelli quidem extorquerique non possunt.* I. « *Delinimentis refringantur.* On pourrait douter si ces deux images, *delinimenta* et *refringantur*, cadrent bien ensemble et si elles sont bien assorties, l'une exprimant la douceur et l'agrément, l'autre la force et la violence. » (Rollin). II. « *Hebetentur* ... Ta lecture peut bien émousser et amortir tant soit peu l'aiguillon de mon jugement, mais non l'arracher et l'anéantir. — Cette métaphore prolongée n'est pas exempte d'affectation. » (Lebaigue). — Nous allons beaucoup plus loin et disons que des phrases comme celles-ci heureusement rares sont l'origine du style amphigourique dont se serviront la plupart des épistolographes, successeurs de Pline. Il est donc indispensable de serrer (on ne l'a pas fait jusqu'ici) rigoureusement le texte. Disons, d'une façon générale, qu'en recommençant les traductions de MM. de Sacy, Pessonneaux et Waltz nous ne nous dissimulons pas notre infériorité très sensible : mais nous avions été inquiété par les adoucissements et les enjolivements, apportés çà là, pour épargner

quemment je me prononce, dès maintenant, sans témérité, sur l'ensemble : quant aux diverses parties, je les soumettrai à l'épreuve de la lecture. »

Térentius Junior. Officier en retraite, comme Pollion et Spurinna, Junior habite la campagne, ses ressources lui interdisant la ville. Probablement à titre de voisin, il invite un jour Pline le Jeune à déjeûner. Le consulaire accepte par politesse, mais avec le sentiment d'aller au-devant d'une corvée. O surprise ! O bonheur ! La journée fut délicieuse. Sous sa tenue rurale, l'ancien soldat cachait le plus fin des causeurs ! Les lettres resserrèrent les distances sociales et Junior entra en relations avec Pline.

Pline à Rufus (1).

« Quelle foule d'érudits ensevelis sous le repos, soustraits à la renommée par la modestie ! Cependant, orateurs ou lecteurs, nous ne redoutons que la science qui s'affiche alors que celle qui se tait n'en témoigne que mieux par le silence son respect pour un bel ouvrage ! C'est l'expérience qui me fait écrire ce que je vous écris. Après avoir exercé avec la plus parfaite intégrité les divers emplois militaires de l'ordre équestre, puis la procuratelle de la Gaule narbonaise (2), Térentius Junior s'est retiré dans ses terres et a préféré un loisir très tranquille aux honneurs qui l'attendaient (3). Etant allé le voir, sur son invitation, je me

---

au lecteur français l'ennui d'une repetition de mots, l'obscurité d'une suppression de verbe, le malaise d'une metaphore outree. (Voir aussi t. III, p. 269, note 1).

(1) « Pline ayant écrit à plusieurs Rufus (sans autre nom), on ne saurait dire à quel Rufus s'adresse cette lettre. » (Lemaire). — A cause du sujet traité, nous inclinerions à lire *Octavius Rufus.*

(2) I. « La carrière du chevalier commençait par le service militaire divisé en trois parties : *tres militiæ equestres*, a savoir : *præfectura cohortis, alæ, tribunatus legionis.* Il pouvait ensuite, comme T. Junior, être nommé procurateur dans une province imperiale. Les curateurs étaient choisis par l'Empereur et chargés de l'administration financière. La juridiction et le commandement militaire étaient reservés au *legatus Cæsaris pro prætore.* » (Robert). II. Comme on le voit (Cf. la note de Gesner citant Suétone. *Claude*, 25), *equestribus militiis*, qu'emploie l'epistolier, signifie les grades militaires des chevaliers, et non pas comme traduisait de Sacy : le service militaire dans la cavalerie.

(3) *Paratis honoribus.* « Les procurateurs pouvaient, en effet, entrer au Senat par adlectio inter prætorios, *inter tribunicios*, etc., et par faveur de

disposais à causer avec lui de ses sujets familiers, le considérant comme un bon chef de famille, un agriculteur diligent. J'avais déjà commencé lorsque, par le plus docte langage, il me ramena à la Littérature. Quelle pureté constante ! Quelle latinité ! Quel hellénisme ! En effet, il parle avec une telle perfection les deux langues qu'il paraît exceller dans celle dont il se sert. Que de lectures ! et quelle mémoire ! Vous diriez un homme qui vit à Athènes et non à la campagne (1). Qu'ajouterai-je ? Il a accru mon souci (2); dorénavant je craindrai, au même titre que mes très doctes relations, les inconnus (3) et les quasi-ruraux. Je vous donne semblable conseil. Si vous scrutez bien vous trouvez, dans les camps, sous les dehors du paysan, des hommes sanglés (4), armés, d'ardent esprit ; il en est de même en littérature (5). »

Entre deux vendanges (6), Térentius Junior passa-t-il de la lecture à l'écriture ? La vraisemblance est en faveur de l'affirmative, car il serait le seul homme de cette époque

---

l'Empereur. » Robert). — (Voir aussi Friedlænder, t. I, p. 227 et les deux notes). — Etant donné la carrière effacée et le budget restreint de Terentius Junior, il est peu probable que Pline vise, par *honores parati*, l'adlection senatoriale ; toute adlection n'entraînait pas, d'ailleurs, *ipso facto*, l'entrée dans la Curie ; et nous savons qu'*honores* veut aussi bien dire des *emplois* que des *honneurs*, dans le sens moderne.

(1) « .... *Quelle distinction ! Quelle science du latin et du grec ! Cet homme vit à Athènes et non dans une maison de campagne !* Pline ne rencontrera plus un paysan sans soupçonner un savant sous ses rustiques habits. Et, en vérité, Terentius eut plus d'un imitateur. Des esprits fermes et droits qui professaient pour les lettres un amour digne d'elles, ne supportaient pas l'abaissement dans lequel elles étaient tombées à Rome, prenaient en haine les lectures publiques, ne se résignaient pas à sacrifier à la mode, préféraient l'obscurité aux trop faciles succès. Si le bon goût subsistait encore, il s'était réfugié chez ces érudits campagnards. » (Robert).

(2) C'est-à-dire ma préoccupation des jugements que le public compétent peut porter sur mes œuvres littéraires.

(3) *Seductos. Quo rare et in agrorum quasi secessu vivant.* (Lemaire) — Oppose à *quos doctissimos novi*, *seductos* vise ici les gens qui ne sont pas entrés dans le monde ou qui s'en sont retirés. Nous employons donc, comme de Sacy, l'expression vague : *inconnus*, en lui donnant le sens mondain.

(4) *Cinctos* — *Cinctus* désigne l'officier qui vient de mettre son ceinturon, ou le soldat qui vient de mettre son baudrier pour attacher l'épée ou le sabre (après quoi, il sera dit *armatus*). Voir Anthony Rich aux mots *Cinctus*, *cinctorium*, *balteus*.

(5) Ernesti juge ainsi, et non sans raison, la comparaison de Pline : *Locus acute inventus, sed paululum contortus.* Tous les points d'exclamation et toutes les figures de l'épistolier pouvaient, du reste, se résumer en ces quelques lignes de Marmontel (*Mémoires*, Didot, p. 249) : « J'étais invité à dîner ce jour là chez mon voisin, homme d'esprit et homme sage qui sous une épaisse enveloppe ne laissait pas de réunir une littérature exquise, beaucoup de politesse et d'amabilité. »

(6) Voir t. I, p. 92.

on sent la décadence) qui pouvant écrire, ne l'aurait pas fait (1). Dans tous les cas, Pline le traitant en confrère, lui envoya la collection complète de ses œuvres, et, enfin, l'élevant au rang d'ami, intervint avec toutes les délicatesses du cœur, dans une question des plus intimes (2).

Titinius Capito se met à écrire, après le 18 septembre 96, un *De exitu virorum illustrium* pour faire oublier qu'il rédigea, durant de longues années, la correspondance de Domitien (3).

---

(1) Pour cette raison, nous aurions été tenté d'inscrire sous le paragraphe : *Scribendi encuthus*, plus d'un autre nom, notamment ceux de Bæbius Macer qui voulait avoir, dans sa bibliothèque, le *Pline l'Ancien*, complet (l. III, 5), et de Pomponius Bassus (l. IV, 23), le consulaire, l'ancien legat de Cappadoce et Galatie, qui employait sa retraite, à discuter, à écouter, à lire, à apprendre, en un mot, chaque jour davantage, malgré l'étendue de sa science : celui d'Herennius Severus, *vir doctissimus*, qui faisait peindre *pro bibliotheca sua*, les portraits de Cornelius Népos et de Titus Catius (l. IV, 28), mais, considérant la pénurie de renseignements, nous ne nous sommes pas cru autorisé à le faire.

2) I. Voir les *Protégés*. II. M. Mommsen attribue comme nous à Térentius Junior la lettre, l. VIII, 15, et celle l. IX, 12. Ici l'ordre chronologique serait suivi : 1° Lettre, l. VII, 25, Pline ne connaît pas encore Junior qu'il juge, *bonum patrem familiæ, diligentem agricolam*; 2° Lettre, l. VIII, 15, envoi de la collection complète ; 3° l. IX, 12, intervention en faveur d'un fils qui a le tort d'oublier les limites du budget paternel.

(3) I. Laissant de côté l'intérêt de Pline fonctionnaire, M. Friedlænder explique d'une façon ingénieuse, comment Pline épistolier a été amené à accumuler tant d'éloges sur cette tête bureaucratique : « Pour des hommes » aux yeux desquels l'art du langage et du style apparaissait comme le but » suprême de toute application studieuse, n'était-ce pas déjà un beau resul- » tat d'être en quelque sorte brevetés du fait de l'Empereur par leur élève- » tion au secrétariat, comme les premiers hommes de style de leur temps. » C'est ainsi, du moins, qu'eux et leurs amis comprenaient et interprétaient » cette haute faveur. » II. C'est ce Capito qui engagea Pline à écrire l'histoire (voir t. I, p. 457 et suiv.). Nous avons vu la réponse. De cette lettre (l. V, 8 « extrêmement intéressante », M. H. Nissen rapproche celle, l. III, 8, et le rapprochement aboutit à ces conclusions, aussi nombreuses qu'inattendues : 1° Pline l'Ancien chargea par testament son héritier, c'est-à-dire son neveu et fils adoptif, de publier ses Histoires. N'ayant que dix-huit ans, Pline le Jeune ne put s'exécuter « immédiatement et convenablement » ; mais il édita l'œuvre quelques années plus tard sous Domitien. 2° Pline le Jeune avait l'obligation morale de continuer l'ouvrage, ce qu'établit nettement ce passage de la lettre à Capito : *me vero ad hoc studium impellit domesticum exemplum*. 3° Les excuses qu'il donne à Capito sont sans valeur ; elles esquivent adroitement le fond de la question. 4° Les véritables motifs de son abstention furent les suivants. A. Après avoir rédigé les notes de son oncle, il était prisonnier de son passé personnel et ne pouvait plus raconter l'époque flavienne suivant l'esprit de la politique de Trajan. B. Peut-être « der Stoll von Tacitus » ne lui plaisait pas. C. Il était visiblement jaloux des succès de son heureux concurrent (Tacite). Ceci ressort des derniers mots : *Illud peto præstruas, ad quod hortaris, eligasque mate-*

Vestricius Spurinna (1) « consacre aux Muses, grecques » et latines, les derniers jours de son honorable carrière. » En abdiquant ses fonctions, il veut féconder ses loi- » sirs (2). » Suivant Pline, les vers lyriques du vieux général auraient eu une douceur, une grâce, une gaieté merveilleuses; ceux qui nous restent sont sans douceur, sans grâce et sans gaieté, mais « mâles et vigoureux. » S'il avait commencé plus tôt, le vainqueur des Bructères aurait peut-être été un poète. A soixante-dix ans, on est réduit à copier faute d'imagination. Tel fut le cas de Spurinna.

Virginius Romanus. Contre toute attente, Romanus qui copie Ménandre, *aliosque ætatis ejusdem,* Plaute et Térence est invoqué par Pline à l'appui de cette double affirmation : 1° les modernes valent les anciens ; 2° la nature est toujours « fertile en esprits excellents. »

Pline à Caninius.

« Je suis de ceux qui admirent les anciens, mais sans dédaigner, comme d'aucuns, les talents des modernes. En effet, la Nature n'est pas tellement épuisée par ses couches antérieures que maintenant elle n'enfante plus rien de louable (3). Aussi

---

riam. (*Rheinisches Museum*, 1871, p. 544-548). — Nous avons relu la lettre à Capito, nous avons relu la lettre à Macer (voir t. III, p. 109 et suiv., et la note 3, p. 114), nous avons relu toute la correspondance de Pline avec Tacite, et nous avouons rejeter la théorie de M. Nissen depuis le n° 1 inclus jusqu'à la fin du n° 3. III. Dans son *Essai sur Suétone* (Fontemoing, 1900), M. Alcide Mace cite à plusieurs reprises Titinius Capito. Relevons (p. 71, 83, 89) trois remarques intéressantes. A. L'érudit biographe nous montre que si Capito eut tout le temps de chercher un sujet historique pour Pline, ce dernier n'eut jamais le loisir de donner suite à son très vague projet d'écrire l'histoire. B. Suetone se serait lié avec Capito par l'intermédiaire de Pline ami commun : et le secretaire de Domitien qui fouillait les reliques des proscrits, lui aurait vraisemblablement fourni (sous Trajan) un certain nombre de ces pamphlets anonymes (*rumores et libelli*), de circulation si dangereuse sous la Terreur. C. Capito ne fut pas, dans le secretariat impérial, le prédecesseur immédiat de Suétone, puisqu'avant 102 il était devenu préfet des Vigiles.

(1) Voir t. III, p. 43 et suiv.

(2) Cabaret-Dupaty. Préface de la traduction des fragments de Spurinna.

(3) Nous constatons parfois chez Pline (sic *præmium*, l. VIII, 12) — heureusement les cas sont rares — des figures, des comparaisons, des images qui s'arrêtent à mi-chemin comme si l'auteur était à bout de souffle. Ainsi le réalisme de la conception exigeait ici *vitale* (viable) au lieu de ce sirop d'orgeat (*laudabile*).

allai-je dernièrement entendre Virginius Romanus. Il lisait, à quelques personnes, une comédie écrite avec tant d'art sur le modèle de la comédie ancienne qu'elle pourra servir un jour de modèle. Je ne sais si vous connaissez l'auteur. Vous devez cependant le connaître car, par la moralité irréprochable, l'élégance intellectuelle, la variété des œuvres, c'est un personnage notable. Il a écrit des mimiambes (1), légers, fins, piquants et dans leur genre très éloquents, car il n'est pas de genre, quand on y excelle, qui ne comporte la qualification d'éloquence (2). Il a écrit des comédies où il copie Ménandre et quelques autres de la même époque (3) : on les peut mettre au nombre de celles de Plaute et Térence. Il ne fait qu'aborder la comédie ancienne, mais rien ne révèle un débutant. Il a tout : force, grandeur, subtilité, amertume, douceur, enjouement. Il orne la Vertu, il flétrit le Vice ; il emploie, avec décence, des noms supposés, avec tact des noms réels. Sa bienveillance extrême aurait seulement dépassé les bornes à mon égard si les poètes n'avaient droit au mensonge. Enfin, je lui ravirai son livre et vous l'enverrai pour le lire, ou mieux pour l'apprendre par cœur. Je suis sûr, en effet, qu'une fois saisi vous ne le lâcherez plus. »

---

(1) Les mimiambes (mimes en vers iambiques). — L'auteur établissait un canevas de pitreries « généralement aussi médiocre que la musique » (Friedlænder), sur lequel brodaient les acteurs genre Tabarin et Mondor. « Ces » farces grossières après avoir fait les délices de la populace prirent une » forme un peu plus régulière peu avant le temps de J. César. Les auteurs » mêlèrent dans leurs folies des vérités utiles et de belles maximes. » (Schœll. Lire toute la citation donnée par J. Pierrot). Même après la *forme un peu plus régulière*, les mimiambes restèrent un genre très subalterne qui jetait quelque soupçon désavantageux sur la moralité de l'écrivain. Aussi verrons-nous Pline essayer de rehausser ceux de Virginius Romanus en leur attribuant une éloquence exceptionnelle, après avoir déjà (et soigneusement) noté chez son poète la *probitas morum*, dont de Sacy, par sa traduction de *probité*, a dénaturé le sens caractéristique.

(2) « Pline s'excuse de qualifier de très éloquents des mimiambes *genus versuum humile, senariolos* ; aussi ajoute-t-il *eloquentissimum dici posse, quidquid in suo genere absolutum et perfectum est.* » (Gesner).

(3) Rien ne justifie mieux que cette lettre l'opinion de M. Hild : « L'es- » prit de Pline n'est pas de ceux qui s'envolent bien haut, ni qui soient » capables de voir en grand ou d'ensemble les idées ou les choses. » A la fois *très ancien*, par son culte cicéronien, et *très moderne* par son enthousiasme envers la *scribendi cacoethes*, l'épistolier croit avoir qualité pour accorder le parti intolérant des modernes avec celui également intolérant des anciens, pour trancher « la question de la préférence à donner à l'ancienne » littérature ou à la nouvelle, question devenue depuis longtemps un sujet » de dispute dans les cercles littéraires. » Friedlænder). Et voilà à quoi il aboutit : Il ne soupçonne pas la possibilité d'une comparaison entre Tite-Live et Tacite, car il traite, en quantité négligeable, le génie créateur ; et

Virginius Rufus. — Le talent poétique du vainqueur de Vindex ne nous est connu que par son épitaphe :

Hic situs est Rufus, pulso qui Vindice quondam
Imperium asseruit non sibi, sed patriæ.

L'injure du temps lui a rendu service. Si nous possédions son recueil de grivoiseries, sa mémoire austère subirait quelque atteinte.

Voconius Romanus est : I. un épistolier ; et quel épistolier ! « Les lettres qu'il écrit semblent dictées par les » Muses elles-mêmes. » II. Un poète *lascivus versu*, mais *mente pudicus* (1).

C'est au sujet de ces éloges hyperboliques (2) prodigués à tous ces amateurs que Septicius (celui-là même auquel Pline dédia son œuvre épistolaire (3) crut devoir formuler quelques observations, en les mettant courtoisement dans la bouche du voisin. Nous possédons la réponse qui fait plus d'honneur à l'ami (4) qu'au critique (5) :

Pline à Septicius.

« Vous me dites que quelques personnes m'ont reproché devant vous de louer mes amis en toute occasion et sans mesure.

---

de son cerveau jaillit cette solution extrêmement simpliste : la preuve que « les hommes de tous les siècles ont eu à peu près le même fonds d'esprit » et les mêmes talents, comme les plantes ont eu le même suc et la même » vertu », c'est que Virginius Romanus copie, à s'y tromper, tout ce qui lui tombe sous la main ! Après cette lecture, il fait bon relire la lettre à Dacier et celles à Lamotte où Fénelon cherche à son tour un terrain de conciliation dans « la guerre civile » entre *Anciens* et *Modernes*.

(1) Voir t. III, p. 402.

(2) « Les lettres de Pline sont comme la peinture d'une société d'admiration mutuelle dont les membres ne versent que pour toucher de forts dividendes. » (Hild).

(3) Voir t. I, p. 216. Nous ne savons de lui (en dehors de Pline) que deux choses. Suétone lui dédia ses *Vies des douze Césars* (120) : il fut préfet du prétoire 119-121 sous Adrien qui le disgrâcia en même temps que l'auteur de la dédicace, *epistolarum magister*.

(4) M. Lebaigue qualifie cette réponse de « billet charmant qui excuse quelques-unes des faiblesses de Pline et explique le charme de sa correspondance. »

(5) Il ne faut pas oublier que c'est sur le terrain littéraire que se déploient les éloges les plus exagérés et les plus nombreux de Pline le Jeune.

J'avoue mon crime ; je m'en vante même ; car quel péché plus honorable que celui de la bienveillance (1) ? Où sont ceux-là qui prétendent connaître mes amis mieux que moi ? Et quand ils les connaîtraient mieux, pourquoi m'envier une si douce erreur ? A supposer que mes amis ne soient pas tels que je les représente, c'est du moins pour moi un bonheur de les voir ainsi. Qu'ils aillent donc porter ailleurs leur perspicacité maussade (2) ; assez de gens dénigrent leurs amis sous couleur de les juger (3). Quant à moi on ne me persuadera jamais que je puisse trop aimer les miens (4). »

* * *

Scribendi amor.

« Ecrire est pour lui un besoin, sa fonction naturelle. Sa » plume court, court indéfiniment tant qu'il y a une feuille » de papier sur son pupitre, une goutte d'encre dans son » encrier. Sa curiosité est toujours en éveil. D'autres sont » architectes et ont élevé des monuments : il est une mine » ou, plutôt, cinquante mines ou carrières à lui tout seul, » avec des matériaux, parfois précieux, parfois grossiers, » mais toujours abondants pour les objets les plus divers. » Sa vocation est de semer. A jeter ainsi ses idées à peine » écloses aux quatre coins de l'horizon, la vie s'écoule » sans que l'homme rassemblant ses forces, ayant pris la » pleine possession de son propre esprit, ait produit et » mûri ce quelque chose d'immortel qu'il avait en soi et » qu'il dépense en monnaie. Qu'a-t-il fait d'un bout à

---

(1) Deux remarques : I. On peut se vanter de louer ses amis, *ex omni occasione*, il est bizarre de changer en titre de gloire l'éloge *ultra modum* qui frise le ridicule. II La bienveillance consiste à ne pas dire de mal, et à dire tout le bien qu'on peut, mais non pas à gasconner des compliments.

(2) *Sinistram diligentiam. Commentaires. Schaeffer : Severitate censoria inquirendi in alios, laudemque ut debitam ad amussim exigendi. De Sacy :* « Leur maligne délicatesse » *J. Pierrot :* « Leur fâcheuse délicatesse. » *Lebaigue :* « Exigence importune, sévérité de mauvais goût. » *Collignon :* « Leur malencontreuse exigence. » Nous ne voyons là ni sévérité, ni délicatesse, ni exigence, mais soit un esprit critique méticuleux et chagrin, soit un zèle intempestif, un empressement importun pour corriger l'œuvre épistolaire de Pline.

(3) .... *qui carpere amicos suos judicium vocant. Judicium* : « Discernement, clairvoyance. » (Lebaigue). « Discernement. » (Collignon).

(4) Très finement, M. Hild comprend dans l'expression l'épistolier lui-même. « Le besoin de dire du bien de quelqu'un est chez lui si impérieux qu'il ne se fait pas faute de se louer beaucoup lui-même. »

LA MORT DE PLINE L'ANCIEN

(Frontispice du Pline le Jeune de Lallemand, 1788).

» l'autre de sa carrière, sinon d'ébaucher ? » En traçant ce portrait de Diderot, M. Joseph Reinach s'est trouvé peindre Pline l'Ancien, la figure la plus caractéristique du *scribendi amor* dans la littérature latine. Si Pline l'Ancien n'avait pas tant d'idées, tant de feu, tant d'éloquence, tant de philosophie (mêlés, il est vrai, à tant de rhétorique et de déclamation) il nous apparaîtrait comme un rédacteur de manuels, de résumés, d'encyclopédies pour les candidats aux diverses écoles, pour l'homme du monde qui craint l'effort, pour le journaliste qui apprend tout dans son Larousse. *Côté des manuels :* L'Art de lancer le javelot. Les difficultés de la grammaire. *Côté des résumés :* La Vie de Pomponius Secundus ; les Guerres de Germanie ; la Suite de l'Histoire d'Aufidius Bassus. *Côté des encyclopédies* : L'Homme de cabinet ; l'Histoire naturelle.

Ainsi que l'abbé Trublet :

> Il compilait, compilait, compilait.
> On le voyait sans cesse écrire, écrire
> Ce qu'il avait jadis entendu dire.

Prévoyant l'éventualité d'une publication personnelle, il extrayait du livre paru tous les passages intéressants (1). On trouva à sa mort cent soixante cahiers d'*excerpta*..... cent soixante cahiers écrits sur le recto et le verso, d'une écriture minuscule (2).

L'héritier (3), qui n'utilisa pas les notes restées sans

---

(1) *Scimus Plinium nihil legisse quod non excerperet.... Mille habemus argumenta quibus demonstrari potest cum ex quolibet libro fere omnia quæ contineret magna parva protrahere vel ei sucum et sanguinem exsugere solitum esse : distribuebat igitur, quæ invenerat, in suas quæque sedes aut locum eumdem occasione oblata tum hoc tum illo consilio ex horreis depromebat* (J. W. Beck. *Librorum dubii Sermonis VIII, Reliquiæ*. Leipsick, Teubner, 1894).

(2) Voir t. III, p. 109 et suiv. et se reporter, pour avoir une idée complète de la méthode de travail de Pline l'Ancien, au *litterarum penus* d'Aulu-Gelle (Epilogue des *Nuits Attiques*).

(3) Il est curieux de noter la confusion séculaire qui, malgré la différence des hommes, des vies, des œuvres, s'établit entre le naturaliste et son héritier. M. Macé (p. 70 et suiv.) la signale déjà dans Sammonicus Sérénus (IIIe siècle) probablement dans Macrobe et dans saint Jérôme qui « place » à l'Olympiade 222, 1, soit à l'an 110 de notre ère la mort de Pline, *orator* » *et historicus insignis*, Pline hybride, car l'oncle ne fut pas *orator*, et le » neveu ne fut pas historicus *insignis* (n'ayant publié que l'apologie d'Helvi-

emploi, a vu principalement dans son oncle un travailleur exceptionnel. S'il admire les encyclopédies, l'une qui « prend l'orateur au berceau et le conduit à la plus haute » perfection », l'autre « aussi remarquable par son étendue que par son érudition, et presque aussi variée que » la nature elle-même », il n'accorde aux résumés qu'un éloge adéquat : *travail très consciencieux* (1) et rougit quelque peu des manuels puisqu'il invoque cette excuse : « Pendant les dernières années du règne de Néron, la servitude rendait dangereuse toute étude plus libérale et » plus élevée (2). »

Avec Tacite, Plutarque, Suétone, Dion Cassius (3), nous pouvons suivre Cluvius Rufus, presque pas à pas, depuis les premières années de Tibère jusqu'aux dernières de Vespasien. En parcourant sa biographie, nous nous rappellerons le groupe si compact des hauts personnages civils ou militaires qui servirent tour à tour, sans le moindre embarras, Robespierre, Barras, Napoléon, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, et nous verrons que Rufus (ainsi que bien d'autres à son époque) possédait déjà le savant éclectisme du fonctionnaire contemporain.

Très riche et très beau parleur (4), Cluvius Rufus franchit sans peine, sous Tibère et Caligula, les premiers éche-

---

» dius Priscus et l'éloge funèbre de Vestricius Cottius). » Elle ne cesse » qu'aux environs de l'année 1313 où un prêtre de Vérone, Joannès, dit » le Mansionarius, s'avisa de rectifier l'erreur traditionnelle. »

(1) Dans la lettre, l. III, 5, il ne formule même aucun jugement sur les Guerres de Germanie et la Suite a l'Histoire d'Aufidius Bassus Quant à la Vie de Pomponius Secundus, elle est représentée uniquement comme tribut de reconnaissance à la mémoire d'un protecteur. La phrase « *Avunculus meus historias, et quidem religiosissime scripsit*, de la lettre, l. V, 8, est surtout destinée à repousser une incursion indiscrète de Titinius Capito.

(2) Cette phrase vise les *Dubii sermonis octo libelli* dont il reste des fragments assez importants 94, pages de l'édition Beck). L'érudit de Groningue a justement montré (contrairement à Heinsius) que cet ouvrage était le même que les libelli dits : *De grammatica*.

(3) *Tacite*, *Hist.*, l. I, 8. 76 ; l. II, 58, 65 ; l. III, 65 ; l. IV, 39, 43 ; Plutarque, *Oth.*, 3 (il écorche son nom en l'appelant Κλαύδιος) ; Suétone, *Ner*, 21 ; Dio LXIII, 14.

(4) *Facundus* (Tacite) ; *Eloquentia clarus* (Helvidius).

lons du *Cursus honorum*. En 45 (à l'heure où Pline l'Ancien commençait l'*Art de lancer le Javelot*), il fut créé consul suffectus, avec Pompéius Silvanus, par l'empereur Claude. Il devint le régisseur du théâtre Néron quand l'impérial cabotin se décida à monter sur la scène. Alors que les tribuns militaires portaient les partitions, que les préfets du prétoire se chargeaient de la cithare, le consulaire Rufus annonçait au public le programme de « La Voix céleste ». Paiement : la légation de l'Espagne tarraconaise.

Entre le suicide de Néron et l'avènement de Vespasien, le *vir facundus et pacis artibus* se montra aussi fort diplomate que faible général (1). Il adhéra à Galba, puis jura fidélité à Othon qui l'en remercia par un édit. Apprenant la révolte de Vitellius, il paria pour l'armée de Germanie « de si grande renommée » et entreprit, jusque chez les Maures, une propagande secrète en faveur de la cause vitellienne. Estimant toutefois qu'un joueur doit envisager le hasard, il s'abstint de mentionner, dans un acte officiel soit Othon, soit Vitellius, ce qui lui valut les apparences de la neutralité. Ses malices parurent cousues de fil blanc à ceux qui se trouvaient sur place ; les Othoniens le dénoncèrent à Othon, les Vitelliens à Vitellius et le bruit se répandit qu'il rêvait un trône espagnol. Mais, dès la mort d'Othon, Rufus accourait à Lyon au-devant du vainqueur, et dissimulait ses anxiétés sous de telles effusions de joie, sous des félicitations si chaleureuses (2) qu'il obtenait la disgrâce de son accusateur (Hilarius (3), l'admission à la Cour (*comitatui principis adjectio*) et la confirmation du gouvernement d'Espagne avec faculté d'administrer par procuration. Demeuré à Rome, il encouragea son nouveau

---

(1) « *Hispaniæ præerat Cluvius Rufus, vir facundus et pacis artibus, bellis inexpertus.* Il faut retenir ces lignes de Tacite pour les opposer aux partisans de l'universalité des compétences romaines.

(2) *Lætitiam et gratulationem vultu ferens, animo anxius et petitum se criminationibus gnarus.* (Tacite).

(3) Affranchi du prince, Hilarius avait cependant bien des chances d'être écouté, d'autant qu'il produisait certaines harangues de Cluvius ou il lisait entre les lignes, *quædam contumeliosa in Vitellium.*

maître à céder devant les armées triomphantes de Vespasien. Il assista à cette entrevue où Vitellius, écrasé sous la défaite et sous la graisse, demanda à Flavius Sabinus, d'abord la paix, puis un accommodement, enfin la permission de rentrer dans la condition privée (1). Et de la sorte les Flaviens ne songèrent pas à l'inquiéter ; ils se considérèrent seulement comme autorisés à tenir pour vacante la légation d'Espagne abandonnée par son titulaire (*citeriorem Hispaniam, discessu Cluvii Rufi, vacuam*). Restait le parti républicain qui, s'exagérant ses forces, s'apprêtait à massacrer tous les favoris de Néron. Ayant prévu l'éventualité de ces revirements politiques, le sénateur n'avait jamais fait le moindre mal à l'un de ses collègues ; aussi Helvidius, le chef des enragés, le mit-il hors de cause (2).

Cluvius Rufus acheva sa vie entre les livres et les tablettes. Il rédigea l'histoire des cataclysmes dont il avait été le témoin, et compte parmi les historiens véritables puisque Tacite lui fait l'honneur de l'invoquer à plusieurs reprises. C'est uniquement sous son aspect d'historien que Pline (3) nous l'a représenté dans ce dialogue enigmatique :

Cluvius. « Vous savez, Virginius, quelle fidélité on doit à l'histoire (4). Pardonnez-moi donc, je vous en supplie, si vous lisez dans celle que j'écris quelque chose que vous ne voudriez pas y lire. »

Virginius Rufus. « Vous ne savez donc pas, Cluvius, que, dans tout ce que j'ai fait (5), je ne me proposai qu'un

---

(1) Suivant Suétone (Vitellius, 15), l'accommodement aurait été conclu sur les bases suivantes : Vitellius abdiquait, moyennant garantie de sa sûreté personnelle et le versement de 17,500,000 francs. On sait que peu après le frère de Vespasien fut assassiné dans des conditions sur lesquelles Tacite et Suétone ne s'accordent pas.

(2) ..... *perinde dives et eloquentia clarus* (Cluvius Rufus) *nulli unquam sub Nerone periculum facessisset....* (Tacite). Nous constatons ici les deux grandes forces sociales du monde romain : la fortune et la parole.

(3) L. IX, 19.

(4) L'étude de M. Mommsen sur Tacite et Cluvius Rufus (*Hermès*, IV, 295) nous a montré ce que devenait dans la pratique romaine cette belle théorie de la fidélité due à l'histoire.

(5) Quod feci : *imperium asseruisse patriæ.* (Catanæus).

but : assurer à vous autres historiens la liberté d'écrire tout ce qu'il vous plairait. »

Que signifiait la demande ? Que signifiait la réponse ?

Publiant son œuvre en 76, Cluvius, tel que nous le connaissons, avait, suivant toutes vraisemblances, adopté cette pensée directrice : « Néron fut un bandit (1), les » républicains des utopistes, Galba, Othon, Vitellius des » usurpateurs indignes du pouvoir suprême. L'Empire, » nécessaire à la sécurité du monde, n'a été légitimement » confié qu'à Vespasien, le vrai, le seul, le parfait empe- » reur. » Mais en constatant le lot de la chèvre flavienne, qu'allait dire le chou républicain ? L'écrivain s'en inquiéta ; d'où cette démarche auprès de Virginius Rufus. Celui-ci paraissait d'autant plus indiqué aux préoccupations de l'auteur que le développement de la théorie avait du l'égratigner personnellement. Le tuteur de Pline, qui ne s'abaissa pas jusqu'à solliciter l'embellissement de son portrait, laissa du moins percer, sous la généralité de sa phrase, les retouches équitables. Si ses actes appartenaient à l'histoire (elle en ferait ce que bon lui semblerait), l'historien pouvait-il oublier que la liberté de sa plume était due à l'homme qui se destinait cette épitaphe :

Imperium asservit non sibi, sed patriæ ?

Fabius Rusticus, l'ami de Sénèque, est, avec Cluvius Rufus (et Pline l'Ancien), l'une des autorités dont Tacite étudie le témoignage quand il écrit l'histoire de Néron (2).

Pline le Jeune adresse à un certain Rusticus cette lettre qui renferme, au point de vue de l'art, des paradoxes assez choquants :

---

(1) Et Agrippine la plus ignoble des prostituées. (*Ann.*, l. XIV, 2).

(2) *Ann.*, l. XIII, 20 (Discussion des témoignages de Fabius Rusticus, Pline et Cluvius) ; l. XIV, 2 (Discussion des témoignages de Fabius Rusticus, Cluvius, *ceteri quoque auctores*) ; l. X, 61 (Reproduction d'un récit de Fabius Rusticus).

« De même qu'il est préférable de faire excellemment une chose que d'en faire plusieurs médiocrement ; de même, il vaut mieux faire plusieurs choses médiocrement lorsqu'on ne peut exceller dans une seule. C'est sous l'empire de cette idée que je m'exerce à différents genres littéraires, n'ayant assez de confiance dans aucun. Quand donc vous lirez ceci ou cela, accordez à chaque ouvrage son pardon, en songeant qu'il n'est pas le seul (1). Alors que pour les autres arts, le nombre constitue une excuse (2), imposerait-on une loi plus dure aux belles-lettres où le succès est plus difficile ? Mais quoi ! je parle de pardon comme un ingrat ! Car si vous accueillez ces derniers aussi sympathiquement que les précédents, il faut espérer la louange plutôt que demander pardon. Néanmoins le pardon me suffit. »

Le destinataire de l'épître, l. IX, 29, est-il l'historien de Tacite ? Pour pouvoir l'affirmer, il faudrait lire avant le nom de Rusticus, celui de Fabius. M. Mommsen (Index Keil) propose cette addition (3).

Si nous ajoutons la délation, et si nous substituons la poésie à l'histoire, nous verrons dans Silius Italicus (4), le *geminus germanus* de Cluvius Rufus, cousin lui-même de tant de Romains déjà rencontrés. Silius Italicus naquit sous Tibère, l'an 25, trente-six ans avant Pline. Après avoir étu-

---

(1) .... *Ita singulis veniam, ut non singulis, dabis.* « *Cortius* : Vous jugerez » chaque œuvre avec cette pensée qu'elle n'est pas la seule, mais que j'en » ai écrit plusieurs, afin que tenant compte du nombre, vous m'excusiez si » chacune d'elles n'est pas parfaite. »

(2) *An cæteris artibus excusatio in numero, litteris durior lex.....* — *Gierig* : « Chez les autres maîtres-ès-arts, on excuse la médiocrité du résultat, quand » l'œuvre est abondante, pourquoi appliquerait-on aux lettrés une loi plus rigoureuse ? — Toutes les théories bizarres de cette épître ont perdu souvenir du fin conseil d'Attilius (l. I, 9) : *Il vaut mieux ne rien faire que de faire des riens.* Formey écrivait, au contraire : « Les deux assertions de Pline sont » également vraies et dignes d'attention..... l'abus ou le non-usage des facul- » tés de l'homme sont les sources des imperfections qui règnent dans la » société. » Le sage pasteur oubliait que nous sommes ici en matière d'art et non d'art intime, confidentiel, mais d'art édité, publié.

(3) C'est une simple conjecture, comme l'observe M. Wilde et comme en convient, d'ailleurs, M. Mommsen lui-même.

(4) Ti. Catius, suivant Gruter et Mommsen ; Publius, suivant Modius et Glandorp ; Caïus, suivant Dausq et Cellarius.

dié Cicéron qui resta son modèle et dont plus tard il acheta la villa tusculane, il aborda le barreau entre 25 et 30 ans. Mais sans fortune (ou sans les apparences de la fortune), un avocat était sûr à l'avance de ne jamais percer (1). Le jeune cicéronien, dépourvu de patrimoine, trancha la difficulté « en mettant pour un temps sa conscience au service » du jeune Empereur (2) » et s'inscrivit parmi les délateurs de Néron. Il en tira profit et honneurs. La mort du tyran le trouva millionnaire et consulaire (3). « Les règnes si » courts et si agités de Galba et d'Othon le tinrent en » haleine (4). » Intime de Vitellius, il encouragea lui aussi son nouveau maître à céder devant les armes triomphantes de Vespasien et assista avec Cluvius Rufus à la fameuse conférence de l'accommodement. Vespasien reconnut ses bons sentiments en lui confiant le proconsulat d'Asie.

Une fois son escarcelle garnie, il était devenu un honnête homme par étapes. Il usa de la faveur de Vitellius, *sapienter et comiter*. « L'Empire d'Attale trouva en lui un » administrateur ferme, intègre, habile, éclairé et le ren- » voya couvert de gloire (5). » Sous Domitien, il ne sollicita rien pour lui-même, se contentant d'encenser l'Empereur (6) pour pousser ses deux fils. L'aîné était déjà consul en 94 et le cadet marchait sur ses traces lorsqu'il vint à mourir. Quant au père, il vivait, *inter principes civitatis, sine potentia, sine invidia* (7). Métamorphosé en poète, il accueillait avec des allures de valétudinaire l'élite des beaux esprits auxquels il octroyait la primeur de ses

---

(1) « Il fallait être riche ou paraître riche avant d'être avocat. » (E. Corpet. — Préface de l'édition de Silius Italicus. Collection Panckoucke).

(2) Corpet.

(3) Silius Italicus et Galerius Trachalus ouvrirent l'année 68; puis, contrairement aux précédents, Néron revêtit seul, avec les apparences d'un consul suffectus, son cinquième consulat.

(4) Corpet.

(5) Corpet.

(6) Voir t. I, p. 204-205. — On remarquera que Pline ne fait pas grief à Silius de cet encens si blâmé par les modernes.

(7) En dehors des fonctions publiques, à l'abri de l'envie.

Puniques. Une retraite si honorable (*laudabile otium*) avait lavé la tache de son ancien métier *maculam veteris industriæ abluerat* ; et maintenant il recevait non seulement des visites, mais de respectueux hommages. Quand la Terreur apparut à l'horizon, il se sentit soudainement trop vieux pour supporter le brouhaha de Rome, et s'esquivant « à l'anglaise », il gagna la Campanie où il possédait de multiples villas, notamment celle de Virgile (1). Désormais rien pas même l'entrée de Trajan à Rome (2) ne put l'arracher à ses livres, à ses statues, à ses tableaux. Un cancer incurable se glissa malheureusement parmi des joies si douces, et le collectionneur se laissa mourir de faim à 75 ans (anno 100) *in Neapolitano*.

Il ne faudrait pas chercher loin dans nos archives nationales pour reconstituer, avec des traits similaires, la physionomie de Silius Italicus envisagé comme homme. Regardons cet aimable normand qui, né Lebrun dans un pauvre moulin, décéda dans un somptueux château : duc de Plaisance, pair de France, grand croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, de Charles III d'Espagne et de l'Aigle d'or de Wurtemberg, membre de la troisième classe de l'Institut, etc., etc., etc.

Agé de 24 ans, Charles-François Lebrun arrive à Paris en 1763 pour s'inscrire au barreau. Très vite las d'attendre les clients qui ne viennent pas, il entre, comme précepteur, dans la famille Maupeou, et à 26 ans obtient par elle le poste de censeur royal. Secrétaire de René-Nicolas de Maupeou, il rédige ces harangues, applaudies de Vol-

---

(1) I. Sic Corpet, combattant Vossius qui constate que Pline parle simplement de l'acquisition par Silius du tombeau de Virgile. II. Si l'on peut ajouter foi à la tradition qui appelle tombeau de Virgile les ruines d'un petit monument qu'on voit près de Naples, on peut désigner la place où fut située la campagne des deux poètes. Ce monument se voit sur le revers de la côte qui forme une espèce d'amphithéâtre autour de Naples ; il est placé du côté de la ville, à l'endroit même où commence le fameux chemin creusé dans le roc qui conduit à Puzzuole. » (Schœll, *litt., rom.*, t. II).

(2) I. « Au retour de Pannonie, en 99. » (Mommsen). II. Pline qui rapporte le fait ajoute cette conclusion : *Magna Cæsaris laus, sub quo hoc liberum fuit ; magna illius, qui hac libertate ausus est uti.*

taire, où le chancelier de la Du Barry flétrit les parlements de France assez audacieux pour préférer les besoins du peuple aux fantaisies royales; il inspire à Sa Majesté Louis XV la conception mesquine dont profitera Napoléon (1) : placer le pouvoir central au-dessus de tous les contrôles, anéantir les dernières résistances en s'efforçant de faire du juge indépendant un fonctionnaire à discrétion (2). Trois cent mille livres rémunèrent la fidélité dynastique de ce futur républicain. Si en 1774, Maupeou est disgracié et puni de l'exil, Lebrun échappe à la tempête en devenant littérateur. A défaut de Tusculanum, cicéronien, et de Neapolitanum, virgilien, il achète à Grillon la maison de Regnard. Dans cette atmosphère poétique, il publie coup sur coup la traduction de *La Jérusalem délivrée* et celle de l'*Iliade*.

Dès la Révolution, il substitue aux vers français, italiens, grecs, une prose électorale : *La Voix du citoyen*. Investi de nombreux mandats législatifs, il ne néglige pas dans ces nouveaux honneurs l'accroissement de sa fortune. Il acquiert à vil prix tous les biens nationaux du voisinage, et devenu millionnaire cherche à se rapprocher de l'élite sociale (3). Avec le Directoire, il est président du Conseil des Anciens; avec Bonaparte, il est consul; avec Napoléon, il est architrésorier, duc, prince de l'Empire, lieutenant-

---

(1) Sénatus-consulte du 12 octobre 1807, limité, il est vrai, par celui du 18 Floréal an XII.

(2) Par la faculté de révocation s'ajoutant à ces deux droits déjà exorbitants : la nomination et l'avancement du juge uniquement remis au gouvernement. M. Sarcey a noté, avec sa haute raison coutumière, que le libéralisme jésuitique de Maupeou-Lebrun portait atteinte à la séparation des pouvoirs et que toute atteinte à ce principe, c'est-à-dire toute centralisation exagérée engendrait l'oppression — dictature impériale ou dictature du prolétariat (suivant l'expression « élégante » de M. Vaillant qui se croit républicain)

(3) Aussi ses anciens électeurs l'accueillirent-ils par les cris « A bas l'aristocrate ! à la lanterne ! » Décrété d'accusation, il ne dut sa liberté qu'à ce fameux mémoire (adressé au Comité de Sûreté générale) où on lit notamment ceci : « J'ai prouvé par des faits mon attachement à la République » que tant d'autres ne proclament qu'en paroles. Des acquisitions impor- » tantes de domaines nationaux ont attaché toutes mes espérances et celles » de mes enfants à la Révolution. »

général en Hollande (1), grand-maître de l'Université. Il adhère discrètement aux Bourbons, leur recommande ses enfants et s'en va, *sine potentia, sine invidia* préparer à Saint-Mesme une traduction de l'Odyssée.

Une retraite si honorable (*laudabile otium*) avait lavé la souillure du passé révolutionnaire. Entouré des déférents égards de tous les royalistes, l'acquéreur des biens nationaux, *macula veteris industriæ abluta*, fut élevé à la pairie par Sa Majesté très chrétienne Louis XVIII (2).

Décidément, l'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement.

Revenons à Silius Italicus le *poète*. M. Nisard (3) tient à en faire une sorte d'amateur grotesque. « Il avait, dit-il, » la facilité d'un poète de nos jours, lequel a le bonheur » de faire tous les matins, avant le déjeuner, de cinquante » à cent cinquante vers dans les proportions suivantes : » cinquante dans les jours ingrats, quand Apollon se » fait tirer l'oreille ; quatre-vingts ou cent dans les jours » ordinaires, quand toutes les humeurs sont en équilibre ; » cent cinquante dans les jours de génie évident, quand » le poète n'a rien à envier à Virgile, ni à Homère, ni à » Dieu. »

Ce dédaigneux arrêt nous semble injuste à plus d'un titre. D'abord, on peut être un véritable poète sans avoir le génie d'Homère ou de Virgile (4) ; et plus qu'un dilet-

---

(1) M. Van Schoor, avocat général à la Cour de cassation de Bruxelles se montre sevère pour le lieutenant general qu'il représente « noyant dans le » sang toute apparence de révolte. » (Discours de rentrée 1899).

(2) Notons que Lebrun fut, dans le commerce journalier, d'une loyauté, d'une droiture, d'une probité inattaquables ; que, de plus, même au faîte des grandeurs, il demeura modeste, ce qui lui valut de nombreuses et durables sympathies. Nous ne songeons donc pas à faire son procès, mais à lui appliquer, pour montrer l'identité des hommes et des temps, ce jugement de M. Corpet sur Silius Italicus : « Comme citoyen, s'il n'est pas » sans reproches, il est à coup sûr un des meilleurs et des plus honorables » du mauvais siècle où il a vécu. »

(3) *Les Poètes latins de la Décadence* (t. II).

(4) M. Nisard répond, il est vrai : Silius Italicus n'a pas composé un poème, mais versifié l'histoire.

tante Silius Italicus fut un professionnel (1) de la littérature ; en outre, *Les Puniques*, bien que n'approchant pas de l'*Enéide*, ne sauraient être traitées avec cette désinvolture (2) ; enfin, le cerveau de Silius n'était point une source d'où jaillissaient les vers, mais une mine d'extraction fort pénible (3).

Nous ne parlons pas ici de Frontin, l'auteur des Stratagèmes et des Aqueducs de Rome ; de Quintilien, l'auteur de l'Institution oratoire ; de Nératius Priscus, que cite le Digeste, parce que Pline ne les envisage point en tant qu'écrivains dans son recueil épistolaire (4). Et nous arrivons à Tacite, *in amore scribendi princeps*.

« Tacite (5) a une autre figure que Pline (6) ; c'est un honnête homme, comme lui, mais de plus un grand écrivain qui, à certains égards, a droit de réclamer la première place parmi les prosateurs latins. Sa pensée est vigoureuse comme son style, quoique la profondeur en soit plus apparente que réelle (7), parce que peintre incomparable et merveilleux artiste en beau langage, il ne fut ni un philosophe (8), ni un politique. Bien habile qui nous dirait

(1) Ainsi l'a classé M. Hild.

(2) Voir t. III, p. 499.

(3) « Un critique de beaucoup d'esprit, après avoir fort sérieusement maltraité Lucain et Stace, a pris plaisir à bafouer Silius (*sauf le jugement de M. Nisard que nous avons rapporté*). Tout cela est fort plaisant sans doute ; par malheur, Pline a dit precisement le contraire : *scribebat carmina majore cura quam ingenio.* » (Corpet). Joignons à la citation de Pline, l. ce spirituel commentaire de M. Merivale (*Histoire générale de Rome*) : « Quand Silius » écrit, il a toutes les règles de l'art dans le cerveau et toutes les œuvres » des grands modèles disposées en rond sur son bureau : » Il. cette appreciation de M. Collignon (renvoyant à M. Teuffel, t. II, p. 261) : « Ces mots » caractérisent très bien Silius Italicus. »

(4) On les trouvera d'ailleurs dans d'autres parties de notre ouvrage.

(5) Nous empruntons ce portrait remarquable à M. Duruy, t. V, p. 690, 691.

(6) « Tacite est au-dessus de Pline autant qu'un penseur de génie est au-» dessus d'un lettré aimable. » (Pichon).

(7) « N'oublions pas, en lisant Tacite, ce qu'il dit lui-même de l'éducation oratoire donnée aux jeunes Romains (*de Orator*, 35). Le caractère de la littérature de ce temps est un ton déclamatoire et force qui exagère toutes choses : *ingentia verba.* » (V. Duruy, t. IV, p. 272, n. 1).

(8) « ..... c'est aussi cette répugnance pour tout ce qui lui paraît excessif, imprudent, chimérique, qui l'a prévenu contre la philosophie. Ici encore il s'éloigne des opinions de ce grand monde auquel on l'accuse de s'être

ses croyances. Superstitieux, il ne sait trop s'il se trouve au-delà du tombeau une sanction de la vie, et il admet la fatalité, c'est-à-dire le contraire de cette liberté qu'il aime tant. Tout au plus laisse-t-il à la sagesse humaine le pouvoir de choisir, dans la voie tracée par le destin, l'étroit sentier où ne se trouve ni bassesse, ni péril, parce qu'il fait passer ceux qui le suivent entre la résistance qui perd et la servilité qui déshonore (*Ann.*, IV, 20). Sa religion, s'il en a une, est sombre comme son âme. Il ne croit pas à la bienfaisance des dieux, mais il croit à leur colère. Après avoir tracé, au commencement de ses *Histoires*, le tableau des calamités que l'Empire a déjà souffertes, il s'écrie : « Jamais plus justes arrêts de la puissance divine ne prou- » vèrent au monde que si les dieux ne veillent pas à notre » sécurité, du moins ils prennent soin de nous punir. »

« En politique, son idéal est celui que Trajan a réalisé ; il ne désire rien de plus qu'un bon prince gouvernant d'accord avec le Sénat, et les tragédies qu'il a si admirablement racontées ne lui ont pas appris qu'il faut à un grand Empire des gages de sécurité qui soient indépendants des hommes. Il ne prévoit pas que les Antonins, précédés de Domitien, seront suivis de Commode, parce que l'Empire, n'ayant ni la règle qui se trouve dans les institutions ni celle que les croyances imposent, vit au hasard sans qu'aucune chose y assure la perpétuité du bien ou arrête l'invasion du mal (1).

---

livré tout entier. La philosophie y était en grande faveur et son ami Pline, qui tient beaucoup à ménager ces gens d'esprit qui font les renommées, ne manque pas une occasion de lui prodiguer ses respects. Tacite, au contraire, s'en méfie et ne le cache pas.... Il est en général assez sévère pour Sénèque. Thraseas lui-même n'échappe pas entièrement à ses reproches et il se moque gaîement du bon Musonius Rufus qui avait eu l'imprudence de venir faire une leçon sur la paix à deux armées qui allaient se battre. » (Boissier, *l'Opposition sous les Césars*).

(1) Nous trouvons le commentaire de ces lignes : 1° *Dans M. Boissier,* « Ce qui rendit insupportable la tyrannie des premiers Césars, c'est le vague que les mensonges intéressés d'Auguste avaient répandu sur la nature et les limites véritables de leur pouvoir. Les ménagements hypocrites d'Auguste furent des défauts de caractère et des fautes politiques. C'était un habile homme, un excellent administrateur ; ce n'était pas un

» Les livres de Tacite sont de ceux qu'on relit toujours. Qui voudra restituer à notre langue la fermeté qu'elle perd par les improvisations de la tribune et de la presse, devra étudier sa phrase brève et forte, plutôt que la période cicéronienne qui se déroule en plis larges et somptueux qu'une main maladroite rend si aisément flottants et lâches.

» Par son caractère, par sa vie, Tacite honore les lettres latines et celles de tous les temps. Mais lorsqu'on a montré ses indignations qui souvent l'égarent et ses revendications de la liberté qu'il laisse toujours dans un vague éloquent, on a tout dit de son influence sur ses contemporains. Cependant ses livres ont certainement contribué à adoucir le caractère du principat et à rapprocher le Sénat de l'Empereur. C'est un service assez grand pour que l'histoire prononce son nom avec reconnaissance. »

Suétone (*C. Suetonius Tranquillus*) naquit vers les premières années du règne de Vespasien (1) d'une famille d'ascension récente. Son aïeul vivait dans l'intimité des

---

grand politique ; sa vue ne s'étendait pas au-delà des difficultés du moment. » 2° *Dans M. Duruy lui-même* : « Le malheur a été que l'Empire romain fut simplement un fait et non pas un principe. Venu le second, la gloire d'Auguste serait complète ; venu le premier, il resta au-dessous de son rôle. Il ne fonda que le despotisme militaire sans garantie. » Ce qui aboutit à cette conclusion : Le neveu de César aurait dû fonder l'Empire net et franc, de Dioclétien. — Aujourd'hui la chose est facile à dire ; à l'époque d'Auguste, elle était impossible à faire. Aussi profond politique que Cromwell « le génie du bons sens » (qui, lui non plus, ne put régulariser sa dictature), Auguste eût été assassiné comme son oncle s'il n'avait pas ménagé ces « vieilles fic- » tions républicaines qu'il fallut des siècles pour user. » (Zeller). L'ensemble des gouvernes en tous pays tient aux apparences faciles à saisir, non aux réalités qui lui échappent. Il nous paraît donc également injuste de reprocher à Tacite de ne point avoir ébauché la constitution de Louis XVIII. Nous ajoutons (t. III, p. 95), pour disculper l'historien du manque de prévoyance qu'il ne douta pas du retour plus ou moins éloigné du despotisme sanglant, et voulut préparer les résistances de l'avenir.

(1) Nous jugeons convaincantes les raisons de M. de Golbery, (*Notice sur Suétone*, p. 356-358) qui adopte à cet égard « l'opinion déjà émise par Pesler dans une thèse soutenue à Altdorf en 1685 » — Pour M. Nageotte, la naissance doit être fixée entre 64 et 79 ; pour M. Pichon, vers 75, — pour M. Mommsen, vers 77 ; mais cette opinion repose sur une base bien fragile : la chronologie mommsénienne des Lettres de Pline ; pour M. Macé en 69.

Premiers Valets de chambre de Tibère et de Caligula (1). On n'est pas bien fixé sur la personnalité de son père qui, dans tous les cas, atteignit *au minimum* l'ordre équestre.

Tacite parle à maintes reprises (2) du général Caïus Suetonius Paullinus, dont il vante l'activité et la sagesse, dont il célèbre les exploits « dignes de l'antiquité », dont il dit : *nemo illa tempestate militaris rei callidior habebatur*. En 62, Suetonius Paullinus commande l'armée de Bretagne ; il marche sur Londres, au milieu d'innombrables ennemis enhardis par de précédentes victoires, et balaie la route après avoir tué quatre-vingt mille hommes. En 66, il est consul ordinaire avec L. Pontius Telesinus. Placé par Othon à la tête de ses partisans, il obtient différents succès sur les troupes vitelliennes. Il conseille vainement à l'Empereur de temporiser ; la défaite de Bédriac prouva la sagesse de son avis. Aussitôt le suicide d'Othon, l'état-major du *de cujus* paraît avoir songé à offrir l'Empire à Suetonius Paullinus « le plus ancien des consu- » laires, illustre à la guerre, et qui s'était acquis un nom » glorieux dans ses expéditions en Bretagne (3). » Non seulement le général refusa la candidature, mais encore il courut au-devant du vainqueur et obtint la vie sauve en affirmant qu'il avait journellement trahi son maître dans la dernière campagne (4).

Or Suetonius Tranquillus écrit, à la fin de la biographie d'*Othon* (5) : *Interfuit hoc bello pater meus Suetonius..... tertiæ decimæ legionis tribunus angusticlavius.* « Suétone..... mon père participa à cette guerre comme

---

(1) Suétone, *Caligula*, 19.

(2) *Ann.* XIV, 29, 33, 34, 36, 37, 38, 39 ; XVI, 14. *Hist.* I, 87, 90 ; II, 15, 23, 24, 25, 26, 31, 32, 33, 37, 39, 40, 44, 60. *Agr.*, 5, 14, 16, 18.

(3) L'Annaliste ne croit qu'à « un vœu tacite de quelques personnes » et estime, dans tous les cas, que Paullinus « avec sa prudence coutumière » ne se serait point lancé dans pareille aventure.

(4) C'est ce que les euphémismes de Tacite appellent « des moyens de » défense dictés par la nécessité plutôt que par l'honneur. »

(5) *Othon*, 10.

» tribun *angusticlare* (1) de la treizième légion. » Si, avec Muret, Pighius et Polentinus, on lit *Paullinus* après *Suetonius*, il est difficile de ne point admettre (nous avons penché de ce côté là) (2) que le général célébré par Tacite, était le père de notre Suétone, d'autant que nous voyons la treizième légion placée au combat des Castors, sous les ordres de Suetonius Paullinus. Si, au contraire, on lit avec Casaubon, Vossius, Roth, Hofstee, *Suetonius Lenis* ou *Suetonius Letus vel Lætus*, on insistera sur ce fait que le consulaire Paullinus, même en le supposant sorti du rang, ne pouvait plus être *angusticlare*, le consulat lui ayant ouvert le Sénat; d'où la conclusion : Le général Suetonius Paullinus avait entre autres troupes, dans son corps d'armée, la treizième légion dont Suetonius *Lenis* ou *Lætus* était l'un des tribuns (3). Quoi qu'il en soit, Suétone Tranquille ne recueillit dans l'héritage paternel qu'une très petite fortune, sans siège sénatorial (4). Il tâta du barreau, mais plaider c'est répéter vingt fois la même chose sous vingt formes différentes, ce qui présuppose de l'imagination; or l'imagination manquait totalement au fils de Paullinus, vel Lenis, vel Letus. Au surplus, Tran-

---

(1) *Angusticlavius* (à l'étroite bande de pourpre) : « Celui qui avait le droit de porter sur sa tunique l'ornement appelé *clavus angustus*, marque distinctive de l'ordre equestre. » (A. Rich). Sur *le laticlavius* (à la large bande de pourpre), voir Rich à ce mot et à *Clavus*, § 7, § 8.

(2) T. I, p. 169-170.

(3) I. M. de Golbéry cherche, entre les deux opinions, une sorte de terrain transactionnnel. Avec les uns il admet la version Suetonius Paullinus; et comme les autres, il se refuse à voir dans le général d'armée le père de Suetone : « Le nom de Paullinus a pu appartenir à plusieurs personnes de la même famille. S'il est parvenu par son courage, par son habileté, au premier rang, s'il est sorti les *angusticlaves*, l'illustre Paullinus a pu laisser à côté de lui des parents que n'anoblissaient point ses dignités : un des siens a pu servir sous ses ordres, et precisément dans la treizième légion. » H. M. Macé qui se prononce sans hésiter pour Suetonius Lætus, attribue à cette naissance équestre une influence considerable sur l'œuvre de l'historien. Elle « explique l'intérêt special que Suetone prend a tout ce » qui concerne les chevaliers. » — Voir les exemples qu'il en donne pages 32, 33.

(4) Le procédé qui avait réussi vis-à-vis de Vitellius ne pouvait guère resservir pour Vespasien ; un général aussi compromis (et jusqu'à la fin) dans les guerres civiles dut donc être rayé des cadres du nouveau régime. D'autre part, son honnêteté permet d'affirmer qu'il ne s'était point enrichi à l'armée.

quille justifiant son nom (1) convoitait une existence sans secousses. Un tel rêve exigeant les quatre murs d'une école, la basilique Julia fut bien vite désertée. L'*advocatus* se fit *scholasticus* (2) et se lança dans l'encyclopédisme de l'oncle Pline. Il eut sur le chantier toute une série de traités ou dictionnaires écrits tantôt en latin, tantôt en grec : 1° Du « *de Republica* » de Cicéron. 2° *Des signes employés dans les livres*. 3° *Des divers vêtements*. *Réfutation du grammairien Didyme*. 4° *Les Défauts du Corps*. 5° *Les Jeux grecs* (1 vol). 6° *Les Jeux et Spectacles des Romains* (2 vol). 7° *De l'institution des Magistratures*. 8° *Prata* (3). 9° *De rebus variis* (4).

Au cours de ses nombreux et fatigants travaux, Suétone désira acheter pour : *relevare caput, reficere oculos*, une maison de campagne proportionnée à ses modestes ressources. Pline qui s'était déjà donné, pour une simple remise, l'allure d'un protecteur de l'*advocatus*, intervint dans l'acquisition (probablement sans en être sollicité) pour protéger le *scholasticus* (5). Il ne s'en tint pas là ; il voulut faire gravir à son ami les échelons du *Cursus honorum* ; mais Suétone le pria très déférement de s'occuper du voisin (6). Pour obtenir une revanche, le consulaire

---

(1) Ce calembour, d'un crû modeste, nous est suggéré par le commentateur qui écrivait pour appuyer la version : Suetonius *Lenis* : *A père doux, fils tranquille.*

(2) Voir sur ce mot t. I, p. 492, note 6. — Pour M. Macé, *scholasticus* est synonyme de professeur et Suétone professa la grammaire. Nous croyons : 1. que le *scholasticus* de Pline (qui englobe les professeurs) comporte de multiples variétés ; c'est notamment l'homme de bibliothèque opposé à l'homme du forum, l'érudit opposé au lettré. Aussi sommes-nous resté intentionnellement dans le vague en traduisant (I. I. 24). II. Jamais un professeur n'aurait rédigé, sous forme de procès-verbaux de constat, l'histoire qui se prête si facilement aux leçons doctorales ; 1° est, d'autre part, sans exemple (dans l'antiquité du moins) qu'un grammairien ait échappé au pédantisme ; or (M. Macé le reconnaît) Suétone n'a rien du pédant.

(3) Nous connaissons quelques têtes de chapitres de ces *Prata* (ou parerga). Les lois. — Les mœurs. — Les jours fériés. — Les fastes (dissertation sur l'année romaine). — Les Vents, les mers. — Les Animaux. — La Botanique. — La Minéralogie.

(4) *Mélanges.*

(5) Voir *Protecteurs, Emules et protégés.*

(6) I. Voir même paragraphe que dessus II. M. Macé découvre ici dans Suétone un solliciteur qui demande un grade, puis le refuse, enfin le rede-

recourut au poète et la protection inlassée revêtit une forme nouvelle. Puisque se refusant à être un *honores petiturus*, Suétone prétendait demeurer un intellectuel, il fallait que son nom, rayé du fonctionnarisme, se dégageât de l'ombre et brillât dans le ciel de la littérature. Or l'écrivain, de nature timorée et de plume hésitante, avait laissé passer la trentaine sans s'adresser au public. Pline résolut de le jeter à l'eau pour lui apprendre à nager. Comme s'il y eût été autorisé, il annonça dans ses Hendécasyllabes, les publications imminentes de Suétone. L'annonce n'ayant pas réussi, il blâma *Urbi et Orbi* (lui l'éternel réviseur) les brouillons, les ratures, les refontes des livres en préparation et reprocha au doux entêté de lui faire manquer à sa parole.

Pline à Suétone (1).

« Acquittez enfin l'engagement de mes hendécasyllabes qui procurent vos écrits à nos amis communs. Quotidiennement on les appelle, on les traîne en justice, et ils courent déjà le risque d'être condamnés d'accepter la formule *ad exhibendum* (2). Je suis, moi aussi, un hésitant quand il s'agit de pu-

---

mande pour un parent. Et à l'appui, il écrit que la lettre, l. III, 8, de Pline porte en substance : « Tu m'avais prié de solliciter pour toi un poste de « tribun militaire ; je vous de ta requête, tu n'en es pas moins exigeant et tu « solliciterais que je crée un transfuge ; ton parent Cossutius Salvanus ; » je vais tâcher de satisfaire ton nouveau désir. » Si tel eût été le cas, Pline nous l'aurait appris, et il suffit de lire la lettre, non en substance, mais dans son texte pour écarter l'hypothèse d'une sollicitation antérieure et d'un refus. Retenons ce qui a sûrement semblé bizarre : comment comprendre une lettre d'excuses dont le but principal serait une requête en faveur du vassal ? Après un parent, taquin, on se tient tranquille, le tiers sans Suétone l'aurait certainement senti.

(1) I. « Le style de cette lettre et l'époque même à laquelle elle a dû être écrite indiquent assez qu'il s'agit de la publication des premiers essais de Suétone. » (Le Guennec). — L'époque serait *vers 105*, suivant M. Mommsen. II. Comparer à la lettre de Pline, l. Epigrammes, l. I, 26, de Martial commençant le cas semblable de Faustinus qui hésite à livrer ses écrits au public ; par la délicatesse et l'élévation des sentiments, le poète s'y montre bien supérieur à l'épistolier.

(2) *Appellentur quotidie et flagitentur : ne jam periculum est ne agantur ad exhibendum formulam impetrent.* I. Termes de la procédure préliminaire (*jus*) sous le système formulaire (Pline les emploie sans doute parce qu'il s'adresse à un avocat). Le demandeur appelait (*appellabat, vocabat*) le défendeur devant le préteur ; en cas de refus, le défendeur pouvait (sous cer-

blier ; mais vos lenteurs laissent bien loin derrière elles mes temporisations et mes retards. Finissez-en ou prenez garde : l'invective des scazons (1) pourrait bien arracher ces opuscules que les caresses de nos hendécasyllabes ont vainement engagés à sortir. Votre œuvre est parfaite et complète ; la lime (2) ne la polit plus : elle l'use. Laissez-moi voir votre titre (3) ; laissez-moi entendre dire qu'on copie, qu'on lit, qu'on vend les volumes de mon Suétone. Il est équitable, dans notre amitié si mutuelle, que vous me procuriez le plaisir dont moi-même vous ai fait goûter. »

Quelques années après l'envoi de cette lettre (vers 108 ou 109), Pline a baissé le ton. Sortie enfin du portefeuille, l'œuvre anodine de Suétone a pris son essor léger et facile (4), alors que les hendécasyllabes, battus par les

---

taines conditions) être traîné à l'audience (*flagitari, rapi*). Si la conciliation n'intervenait pas, le magistrat délivrait au demandeur un écrit dit formule (*formula*), fixant les points litigieux et traçant les devoirs du juge. Le demandeur lisait cette formule à son adversaire. Le procès (*judicium*) s'engageait alors soit volontairement, si la formule était acceptée (voir le commentaire de M. Westcott sur *intendere, accipere* formulam), soit par contrainte s'il la fallait imposer (*impingere*). II. « La formule dont parle Pline sera parfaitement comprise en se reportant à ce passage d'Ulpien, l. III, π § 8, *de hom. libero exhibendo* : *Ait Prætor* Exhibeas : Exhibere *est in publicum producere, et videndi tangendique hominis facultatem præbere*. La formule *ad exhibendum* tend ici à ce que l'auteur laisse sortir librement des écrits qu'il retient injustement à domicile. » (Gesner). III. « *Formulam accipere*. Personnification assez manierée des Hendecasyllabes qui ont fait une promesse et qui sont sommés de l'accomplir. » (Waltz).

(1) « Le vers appelé *Scazon* ou *Choliambe* ou *Hipponactique* consistait en un trimètre ïambique dont le dernier pied était trochaïque ou spondaïque. Il était usité surtout dans certaines pièces satiriques. » (Waltz).

(2) « a common metaphor for literary polish. » (Westcott).

(3) *Patere me videre titulum tuum*. — *Catanæus* : « L'inscription de votre nom sur la première page du volume. » *Gesner* : Le titre inscrit sur l'ouvrage et affiché dans les librairies et les bibliothèques. » — Voir relativement au *titulus* et à l'*index* d'un ouvrage la note de MM. Prichard et Bernard sous lettre, l. III, 5.

(4) I. Suivant M. Macé, Suétone n'aurait encore rien publié à cette époque parce que Pline ne lui adresse, dans sa correspondance, aucun compliment soit direct, soit indirect, sur son œuvre. L'argument nous paraîtrait décisif si Suétone eût été un amateur. II. Ajoutons que M. Macé renvoie au-delà de 113 l'apparition du premier ouvrage important de Suétone parce que, dans la recommandation a Trajan, Pline appelle son protégé *eruditissimus*, au lieu de *Auctor Illustrium Virorum* ou *Romæ*, ou *Pratorum*. D'une part, cette addition ou substitution aurait, en la circonstance, quelque chose d'assez anormal ; d'autre part, elle ne rentre pas dans les procédés épistolaires de Pline qui a recommandé, en termes identiques, maint autre écrivain.

tempêtes, traînent une aile endolorie (1). Le poète improvisé n'a pas la consolation de se dire : « Si mes vers sont » blâmés, on loue, du moins, mon talent de lecteur », la critique impitoyable n'épargnant pas plus la lecture que la facture. L'infortuné conférencier attend de son ami le suprême conseil qui pourra le sauver :

Pline à Suétone.

« Débrouillez mon écheveau (2). On me dit que je lis mal..... les vers, s'entend, car je lis mieux les harangues, et conséquemment, d'autant moins bien les vers. Aussi devant faire une lecture à quelques familiers (3), je songe à essayer mon affranchi (4). Ceci est également familier : choisir un lecteur qui ne lit pas bien (5), mais lira mieux à la condition de ne point se troubler. Il est, en effet, aussi nouveau lecteur que moi nouveau poète. Et maintenant que ferai-je pendant qu'il lira ? Je me le demande. Resterai-je assis, les yeux baissés, et muet, avec l'attitude d'un spectateur inerte (6) ? Ou bien (7), comme d'aucuns,

---

(1) Voir t. III, p. 395-399.

(2) *Explica æstum meum.* Textuellement : débrouillez (*explica*) mon flux et mon reflux (*æstum*), pour dire : tirez-moi d'embarras. M. Lemaire condamne avec raison l'accolement de ces deux tropes disparates. Pline tient à ses images puisqu'il les répète à la fin de sa lettre ; mais elles seraient incompréhensibles en français. Pour ne pas les supprimer totalement comme MM. de Sacy et Lebaigue, nous substituons notre formule la plus voisine.

(3) *Familiaribus amicis*, à des amis intimes. Nous mettons quelques familiers pour conserver le jeu de mots de l'épistolier qui dira ci-après : *Hoc quoque familiare.*

(4) *Experiri libertum meum.* « Pline nomme dans ses lettres deux affranchis qui déclamaient bien : Zosime, l. V, 19 ; Encolpe, l. VIII, 1. » (Seibt). — Suivant Catanæus, il ne pourrait s'agir que d'Encolpe, *nam Zosimum jam amiserat.*

(5) Gesner, contrairement à Catanæus, voit ou paraît voir ici une double familiarité : 1° ne pas lire soi-même, faire lire par son affranchi ; 2° faire lire par un médiocre lecteur. Nous croyons que Pline sous-entend la première, mais en fait il n'exprime que la seconde.

(6) *Similis otioso : « Ignavus, oscitabundus ut quidam consuevere.* » (Catanæus).

(7) « ..... L'on avait été habitué de tout temps, sur la scène romaine, à voir l'acteur exprimer sa partie de rôle par la danse muette de la pantomime, pendant qu'un chanteur, tranquillement place à côté de lui, débitait les paroles qu'aurait eu à dire son camarade. Cette disjonction si étrange pour nous, de la déclamation et de l'action, paraissait si naturelle qu'au temps de Pline (l. IX, 34) des poètes faisant réciter leurs poésies devant un public d'invités par d'autres personnes douées d'un organe plus agréable, n'en accompagnaient pas moins eux-mêmes la déclamation du murmure, du jeu de physionomie et de tous les gestes de circonstance. » (Friedlænder).

accompagnerai-je ses paroles d'un murmure, des yeux, de la main ? Mais je ne me juge pas plus fort en pantomime (1) qu'en lecture. Encore une fois : débrouillez mon écheveau ; et répondez en toute franchise : Vaut-il mieux lire très mal que de ne pas faire ou faire ce que je vous dis (2)? »

Nous ignorons la réponse. Ce que nous savons, c'est que le gouvernement de Bithynie, avec pouvoir proconsulaire, pansa les blessures hendécasyllabiques. Pline recouvra son sourire et reprotégea Suétone. Songeant cette fois à l'homme privé, il sollicita et obtint de Trajan (anno 112) *pro contubernali*, le *jus trium liberorum*, manne bienfaisante des budgets affamés (3).

A ses travaux encyclopédiques, Suétone fit succéder des travaux historiques (4). Pour aborder l'histoire, quelle était sa nature d'esprit, quelle était sa préparation ?

Dès son enfance, il apparaît avide d'anecdotes et de

---

(1) *Me non minus male saltare quam legere. Catanæus* : *Saltare, quod Pantomimorum est. Gesner* Male saltare. *Respicit ad illud* manu prosequar. *Nam illa manuum apta et ad argumenta accommodata gesticulatio, proprie saltatio est. Vide Quintil.* (passim).

(2) *Pessime legere quam ista vel non facere, vel facere.* Il s'agit de l'attitude soit passive, soit active que pourra prendre l'auteur pendant que lira son affranchi. L'épistolier ne se pose pas évidemment la question que lui prête Catanæus, traduisant *ista* par *poëmata* : « Dois-je ou ne point composer, ou » composer et ne point réciter ? »

(3) M. Roth, Suétone, préface, et M. Nageotte écrivent que Suétone se trouvait alors en Bithynie avec Pline. Ils se basent sur la phrase : *Suetonium Tranquillum... in contubernium sumpsi*, laquelle veut simplement dire : « Il est mon ami (intime » ou « mon camarade » (Macé) et non comme le traduisait Sacy : « Il partage ma maison », ou d'après l'interpretation trop étroite donnée par Seibt à *contubernalis* (p. 33) : il est mon compagnon de tente ou me tient compagnie. M. Mommsen signale, en outre que « le com- » pagnon des fonctionnaires de province s'appelle plutôt en style officiel *comes* », et M. Macé citant un passage de la *Vie de César* (42), montre la distinction faite par Suétone lui-même « dont le style est si précis » entre les *contubernales* et les *comites*. Dix ans auparavant, Suétone avait refusé de quitter Rome alors qu'une absence de quelques mois suffisait pour lui mettre le pied à l'étrier dans le fonctionnarisme ; il eût été bien étrange, qu'au milieu de ses grands travaux historiques, il se laissât « emmener par Pline » en Asie mineure pour un temps indéterminé et sans aucun profit, le *Cursus honorum* lui étant désormais fermé.

(4) Sur la chronologie des œuvres suétoniennes, on ne possède aucun renseignement certain ; mais on incline généralement à croire (avec raison nous semble-t-il) que les études historiques succédèrent aux compilations de l'érudit.

cancans. Il ne demande pas à son aïeul de lui conter un conte de fées : il veut apprendre ce que l'on potinait dans les antichambres et les offices de Tibère et de Caligula. Pourquoi, grand-père, Caligula a-t-il jeté un pont de Baïes aux digues de Pouzzoles ? Pourquoi, revêtu d'une chlamyde dorée, portant bouclier, glaive, couronne de chêne, a-t-il traversé ce pont, le premier jour, sur un cheval magnifiquement harnaché ? Pourquoi le second jour l'a-t-il retraversé en habit de cocher *curriculo bijugi famosorum equorum ?* Est-ce, comme certaines personnes l'ont pensé, qu'il avait voulu copier Xerxès jetant un pont semblable sur l'Hellespont ? Est-ce, suivant une autre version, qu'il se proposait d'effrayer, par la renommée d'un gigantesque ouvrage, la Germanie et la Bretagne qu'il allait attaquer ? — Non, mon enfant. Il faut repousser également ces deux explications. Les serviteurs les plus intimes du palais m'ont révélé la vraie, la seule cause : Un jour le mathématicien Thrasyllus dit à Tibère, qui hésitait sur le choix d'un successeur, et montrait un penchant naturel pour son petit-fils : *Caïus ne règnera pas plus qu'il ne traversera à cheval le golfe de Baïes.*

Il ne demande pas au général-diplomate de lui ouvrir les larges horizons de la politique, de la sociologie ou de l'art militaire ; il veut apprendre, par des propos familiers, par des constatations visuelles, comment débuta Othon et comment il finit. Et voici ce qu'il inscrit dans sa mémoire : — Simple particulier, Othon frémit un jour à table parce qu'on avait rappelé les morts de Brutus et de Cassius. — Un soldat venait annoncer la défaite de Bédriac. Tout le monde se refusa à le croire : les uns l'accusaient de mensonge, les autres de lâcheté, en le traitant de déserteur. Aussitôt il se précipita sur son glaive, et roula aux pieds d'Othon qui s'écria : « Désormais je n'exposerai plus la » vie d'hommes d'un tel mérite. » — Quelles lumières sur la biographie d'Othon ! L'émotion du dessert révèle l'horreur pour la guerre civile ! Le suicide de l'estafette empêche de continuer la lutte !

Ainsi donc un premier point : Suétone avait la curiosité minuscule d'un Dangeau « qui note jour par jour les médecines que prend la famille royale et les loups que tue Monseigneur (1). » En outre, il était le plus superstitieux de ses contemporains, ce qui n'est pas peu dire. Car les songes, les présages, les revenants, les fantômes hantent tout le recueil épistolaire (2) de « notre ami, » (style Janin) : Songe de Pline l'Ancien qui lui fait écrire vingt livres sur les guerres de Germanie parce que l'image de Drusus Néron flotte dans son sommeil (3) ; songe de Pline le Jeune dont la belle-mère embrasse les genoux en le suppliant de ne pas plaider l'affaire Pastor (4) ; songe de Fannius qui n'achèvera pas son ouvrage parce que Néron a quitté la chambre après lecture du troisième livre ; songe de Certus, voué à une mort prochaine, qui voit son accusateur le poursuivre de son épée ; songe de Suétone, qui perdra son procès si le tribunal lui refuse la remise ; présage des entrailles et des astres concordants qui font tester Verania Pisonis pour l'assassin de son mari ; présage funeste (*ominosa res*) arrivé à Largius Macedo que ses esclaves assassineront dans une baignoire : jadis un chevalier romain l'a soufflété à la sortie du bain ; Aruspices renseignant Régulus sur le jugement d'un procès à venir ; emplâtres circulant de droite à gauche sur la tête du même

---

(1) Nageotte.

(2) L. I, 18 ; l. II, 20 ; l. III, 5, 14 ; l. V, 5 ; l. VI, 2 ; l. VII, 27 ; l. IX, 13.

(3) C'est Pline l'Ancien qui affirme (l. XXXVII, 58) qu'on trouve en Bactriane une pierre appelée Eumeces, sur laquelle il suffit d'appuyer la tête en dormant pour convertir ses songes en futures réalités. — On constate que scepticisme n'exclut pas superstition.

(4) Pline plaida malgré son rêve, ce à quoi Suétone n'osait se résoudre, bien que menacé d'un danger sensiblement moindre. Nous en avons conclu que « notre ami » était, au point de vue de la superstition, au-dessous de la moyenne. Les fantômes et revenants, spirituels enfantillages de la Grèce, semblent l'avoir plus impressionné que les songes ridicules de la virilité romaine, et les aruspices nationaux dont la consultation lui paraît : *anilis superstitio* (l. VI, 2). — Nous rencontrons aussi dans Martial une épigramme consacrée à des songes néfastes (l. VII, 54) ; mais l'assaisonnement spirituel qui accompagne le récit ne permet de savoir si l'on se trouve en présence d'une conviction ou d'une raillerie.

avocat au titre de porte-veines (1) ; revenant chargé de chaines dont Athénodore a compris les pantomimes sonores; femme-fantôme qui prédit à Curtius Rufus la destinée par ses discours, puis le trépas par son silence; hommes-fantômes qui, en coupant les cheveux de l'affranchi, signalent au maître la future dénonciation de Carus, etc.

Dans la presque universalité des cas, l'éducation romaine était purement oratoire ; c'est le rhéteur, puis la basilique Julia qui formaient l'historien. « Il est certain que la pra-
» tique de l'éloquence ne préparait pas l'esprit au respect
» religieux de la vérité. L'historien ne s'astreignait pas à
» consulter les actes officiels ; il n'avait pas, dans le détail
» et les menus faits, ce souci scrupuleux de l'exactitude
» que nous réclamons de tous ceux qui entreprennent de
» raconter le passé. L'histoire était avant tout pour lui une
» œuvre d'éloquence (*opus oratorium*) (2) ».

De cette école sortait Tacite lorsque, s'éloignant du barreau, il débuta à 40 ans comme historien : « aussi n'a-t-on
» pas de peine à voir que, dans ses ouvrages d'histoire,
» l'orateur et même le rhéteur se retrouvent. Ils ne sont
» pas exempts d'un peu de déclamation et de rhétorique ;
» il cherche l'effet, il lui arrive de forcer les couleurs pour
» obtenir des reliefs plus puissants, il donne parfois à ses
» personnages des attitudes trop théâtrales, il groupe les
» faits à sa convenance pour présenter des tableaux plus
» dramatiques. Ce sont les défauts de son ancienne pro-
» fession (3). »

Suétone échappa à ces défauts, d'abord parce qu'il n'avait fait que traverser le barreau, ensuite (4) parce que

---

(1) D'une épigramme de Martial (l. II, 74), il semble résulter que ce monstre de Regulus n'était pas seulement superstitieux, qu'il avait encore une réelle piété.

(2) Boissier, l'*Opposition sous les Césars*.

(3) Boissier, l'*Opposition sous les Césars*.

(4) Si M. Macé insiste à l'excès sur le *grammaticus*, il note fort justement que Suetone ne fut pas un *rhetor*. « ..... S'il a réagi contre la méthode qu'autorisait l'exemple des plus illustres historiens, s'il a fui tout ce qui pouvait ressembler à de la déclamation ou simplement à de l'éloquence,

l'homme mûr avait substitué la science à la rhétorique de l'adolescent (1).

L'absence d'idées générales conduit à la biographie ; la superstition conduit à la puérilité ; la science conduit à la précision. Suétone fut un biographe puéril et précis.

Nous avons perdu son *De viris illustribus*, son *De regibus*, et d'ailleurs toutes ses premières œuvres (2). Il ne nous reste, en dehors de quelques fragments du *De illustribus grammaticis* et du *De claris rhetoribus* (3) que son recueil des vies des Empereurs depuis César inclus, jusqu'à Domitien inclus. Il est vraisemblable que Suétone pour écrire ses *Douze Césars*, qui parurent en 120 (4), s'était glissé

---

c'est qu'il n'a pas été un *rhetor*, mais un modeste et exact *grammaticus*. C'est que ses études, son genre d'esprit, sa profession l'avaient habitué à respecter un texte comme un fragment sacré..... Cette partie si méritoire de son originalité s'explique tout naturellement : Suétone n'était pas proprement un historien, encore moins un *rhetor* ; c'était un *grammaticus*. »

(1) M. Friedlænder nous paraît attribuer une influence exagérée au secrétariat de Suétone sur la formation littéraire de l'auteur des *Douze Césars*. L'éminent érudit fixe à 117 le secrétariat, et à 120 la publication des biographies impériales. Ce n'est pas en moins de trois ans de bureau que Suétone acquit « son style clair et précis, sa sobriété de rédaction. » Il faut, au contraire, supposer qu'il avait été choisi pour l'emploi précisément à cause de ces qualités connues et constatées.

(2) « Tous ces ouvrages sont perdus, mais saint Jérôme, Isidore et les autres compilateurs du moyen âge en ont beaucoup profité et nous en font profiter à notre tour. » (Nageotte).

(3) I. Nous n'ajoutons pas les biographies de Térence, Horace, Lucain, Pline le Naturaliste, Juvénal, Perse qu'on joint généralement à ses œuvres ; car nous ne croyons pas qu'elles lui appartiennent (voir t. I, p. 27, n. 1, et t. III, p. 118, n. 1). II. Nous rappelons que l'hellénisté Léonard Bruni d'Arezzo (1369-1444), cité par MM. Gamurrini et Scolari, prétendit un jour avoir découvert, avec vingt discours de Pline, un discours de Suétone, mais il dut assez vite reconnaître son erreur, car il ne montra à personne ses précieux manuscrits et cessa brusquement d'y faire une allusion quelconque.

(4) On a cherché le motif pour lequel les vies des Empereurs s'arrêtaient à Domitien ; et l'on a proposé de multiples explications, notamment celle-ci : Suétone ne savait pas flatter, or, les biographies de Nerva et de Trajan, écrites sous Adrien par un fonctionnaire, n'auraient pu être que des panégyriques. Nous nous bornerons à quelques observations : I. Pour trancher la question, il nous manque un élément fort important : la date du décès de l'historien (l'année 160, proposée par M. Pichon, ne repose que sur des conjectures. II. On pouvait raconter les deux derniers règnes sans verser dans l'apologie. Mais pour célébrer la grandeur d'un Trajan (notamment), il fallait être susceptible d'envisager les beaux côtés de l'humanité ; tel n'était pas le cas de Suétone. III. L'heure ne semblait point encore venue de publier cette partie des dossiers d'État. Suétone aurait donc dû modifier sa méthode. On comprend qu'il ait hésité à parler par on-dit après avoir tra-

dans les bureaux de Trajan. L'historien a eu connaissance des manuscrits d'Auguste, des lettres de Livie et de Tibère, de toutes les minutes des archives impériales, etc., etc.; bonne fortune qui ne pouvait échoir qu'à un employé de l'Administration centrale : or si Adrien le prit pour secrétaire (*epistolarum magister*), il le disgracia en 121 (1). Trois ou quatre ans n'auraient pas suffi à un esprit aussi lent et aussi minutieux (2), soit pour rédiger, soit même pour préparer son œuvre alors que le secrétariat de l'Empereur constituait un emploi fort occupé.

Sur cette œuvre nous citerons (en les résumant) les jugements de MM. de Golbéry, Duruy, Pellisson, Nageotte et Pichon.

De Golbéry. « Le style de Suétone n'est pas celui de l'historien, j'ajouterais volontiers qu'il n'est pas même celui du biographe ; la principale affaire de cet écrivain est de réunir et de classer des anecdotes, de les diviser par genres et par espèces. Il n'est point peintre de mœurs, il n'éprouve pas d'enthousiasme pour la vertu, il ne ressent point d'indignation contre le vice. Rien ne l'émeut ; il raconte et voilà tout. Grâce à lui, la postérité connaît jusqu'aux bruits de la ville, jusqu'aux contes de bonne femme, dont on amusait la populace de Rome. »

Duruy. « Suétone a dû faire un excellent secrétaire impérial pour les lettres latines. Mais cet écrivain dont la phrase est heureuse et l'expression toujours choisie, ne paraît pas avoir jamais pensé. C'est un petit esprit et un pauvre historien. Il ramasse sans contrôle les faits que les archives et les monuments contemporains lui fournissent

---

vaillé sur des pièces authentiques. D'ailleurs, des 121, les archives impériales lui étaient fermées.

(1) Les causes exactes de cette disgrâce, révelee par Spartien, *Adrien*, 11, sont recherchees par M. de Golbery, p. 369, 370. L'Empereur semble les avoir dissimulées sous un prétexte. Voir notre t. I, p. 126.

(2) Une preuve nouvelle de son exactitude nous est fourme par M. Walter Dennison qui montre la concordance generale des *Douze Césars* avec les inscriptions dont le biographe put avoir personnellement connaissance (les Sources epigraphiques de Suetone, *Journal américain d'archéologie*, 1898).

et il les dispose suivant un ordre apparent des matières qui n'est que hasard et confusion. Son recueil est une mine précieuse de renseignements où il faut puiser avec prudence, mais non une œuvre vivante. Le grand art de la composition lui manque et tout autant la philosophie qui interprète les faits et découvre la vérité cachée sous des apparences contraires. Il a, pour des miracles ridicules, la foi robuste du vieux temps et il s'effraye des songes. »

Pellisson (*Rome sous Trajan*). « On pourrait dire, en style d'algébriste, que Suétone est à Tacite ce que Martial est à Juvénal. Suétone, comme Martial, collectionne de menus faits : Tacite, comme Juvénal, traduit des impressions générales..... C'est un historien utile et un esprit médiocre. »

Nageotte. « Suétone ne peint ni n'explique, il raconte ou plutôt il enregistre. Il s'attache à son personnage et le suit de la naissance à la mort, notant scrupuleusement ses dits et gestes : ce n'est pas l'empereur qu'il étudie, mais tout simplement l'homme ou, si l'on veut, la bête ; il ne dit rien des choses d'administration, ne rappelle qu'en passant, les guerres, les traités de paix (1). Le champ de son observation est même tellement limité à la personne du César, qu'il parle à peine de Mécène et d'Agrippa dans son chapitre d'Auguste et de Séjan dans celui de Tibère. Il laisse les camps, le Sénat et le forum, et se tient à peu près exclusivement dans la salle à manger et la chambre à coucher. Mais de tout ce qui se passe là vous pouvez être sûr que rien ne lui échappe. »

Pichon. « Suétone se montre novateur en histoire (2),

---

(1) Dans son Invective contre Taine *l'entomologiste* (1887), le prince Napoléon écrira : « M. Taine passe sous silence toute l'histoire militaire de Napoléon.... La guerre de la Révolution contre le vieux monde, guerre qui remplit, domine, explique toute cette période, cet étrange historien l'ignore. Il arrive à cet extraordinaire paradoxe d'écrire, sur Napoléon, de longues pages, sans qu'il soit fait même une allusion à son génie militaire. »

(2) I. Voir t. III, p. 505, texte et note 1. C'est là un rapprochement curieux à faire avec Pline. Tous deux, de talents moyens (M. Macé trouve à Sué-

moins peut-être par dessein préconçu que par l'influence des circonstances. D'abord, il substitue la biographie à l'histoire comme, à la même époque, Plutarque dans la littérature grecque. Cela se comprend : il appartient à une époque monarchique où la vie politique se concentre dans l'Empereur ; il est donc naturel qu'il fasse aux souverains une place exclusive. D'autre part, étant fonctionnaire et initié aux secrets des archives impériales, il peut faire un emploi plus abondant qu'aucun de ses prédécesseurs des pièces officielles, lettres, discours, etc. Il est surtout utile à lire à côté de Tacite. Avec sa froideur placide, sa régularité que rien n'émeut, il enregistre les faits qui servent de pièces à l'appui des assertions de Tacite. Des trois historiens du IIe siècle (1), c'est lui qui a le moins de talent, mais c'est lui qui a eu le plus d'influence. Sa méthode biographique et son culte de documents se retrouvent chez les écrivains de l'Histoire Auguste, au IVe siècle et bien plus tard au temps de Charlemagne chez Eginhard ; encore aujourd'hui, c'est d'après lui surtout que l'on écrit l'histoire du Ier siècle, et il le mérite, étant peut-être l'historien le plus scrupuleux et le plus précis de l'antiquité latine. »

A ces appréciations si qualifiées, joignons quelques lignes (2) pour limiter à son champ véritable ce rôle d'enregistreur si souvent signalé. On ressentirait, à première lecture, cette impression que Suétone ne conclut pas. Quand on a fermé *Les Origines de la France contemporaine*, l'esprit conçoit d'abord une semblable opinion. Mais

---

tone, « qui ne fut certes pas un écrivain de génie, des mérites secondaires, » mais incontestables, » tous deux furent des précurseurs, des fondateurs d'écoles, tandis que Tacite, l'homme de génie, se mit à la remorque des vieilles méthodes. II. Nous avons cru voir dans le martyrologe de Fannius (t. III, p. 145, 146) une ébauche de l'innovation de Suétone. III. Suivant M. Duruy, l'un des premiers disciples de Suétone de même qu'Ammien Marcellin aurait été celui de Tacite, fut ce Marius Maximus, auteur d'une *Vie de Trajan*, cité 28 fois dans l'*Histoire Auguste*, dont l'œuvre entière est aujourd'hui perdue.

(1) Tacite; — Florus (auteur de l'*Epitome rerum romanarum*. Voir t. III, p. 499) et Suétone.

(2) Nous renvoyons, de plus, à notre t. III, p. 499.

l'historien latin et l'historien français ont un procédé identique, celui de la malveillance (1), et être malveillant c'est conclure. Vainement Suétone et Taine dissimulent leur personnalité sous un amas de citations, de documents, de références (2), ils laissent après eux une telle odeur de tristesse, d'amertume et de dégoût, sinon de haine, que cette impartialité de surface aboutit à une partialité systématique, que ces procès-verbaux, intitulés constats, ne forment, en suprême analyse, qu'une série de réquisitoires (3).

Pline n'alla pas aussi loin dans ses réflexions. Le protégé malgré lui demeura à ses yeux, jusqu'à la dernière heure, un bon brave homme assez empêtré qui préparait, à coups de dictionnaires, des « communications pour l'Institut. »

***

Scribendi usus.

Au XVIIIe siècle, Mme de Tencin disait encore à Marmontel qui, désertant sa chaumière limousine, prétendait vivre à Paris de son métier d'auteur : « Malheur à qui attend » tout de sa plume ! Rien de plus casuel. L'homme qui » fait des souliers est sûr de son salaire : l'homme qui fait » un livre n'est jamais sur de rien (4). » Le jeune lauréat

---

(1) Bien entendu nous ne pousserons pas plus loin la comparaison et nous n'assimilons pas un penseur comme M. Taine a un non-penseur comme Suetone ; mais nous rappellerons qu'au sujet de *Napoléon et ses detracteurs*, M. Jules Lemaître constate dans ses Contemporains le parti-pris imperturbable et artificieux de l'academicien qui voit tout en noir.

(2) Quand il ne peut plus invoquer de documents officiels, Suétone, a, comme Taine, ses Babeau ou les Mémoires inédits de M. X, Y, Z : *multi prodiderunt; non nulli tradiderunt; alii dicunt....* etc.

(3) Nous ne savons si M. Pellisson (*Rome sous Trajan*) parle d'une réalité ou d'une apparence, mais il écrit une phrase qui sert de commentaire a la nôtre : « Suetone a beau garder la plus parfaite impassibilite en recueillant ses anecdotes, son livre a l'air d'un pamphlet tout autant que d'un ouvrage d'histoire. »

(4) Voici comment M. Barriere (Introduction aux Memoires de Marmontel) juge l'etat de la gent litteraire sous Louis XV : « Le triste sort que celui des lettres alors ! Flatteurs chez les grands, complaisants chez les riches ; parasites à toutes les tables ; trop pauvres pour inviter jamais un ami à la leur ; réduits à recevoir et souvent a demander des bienfaits dont souffrait leur dignite personnelle ; enfermés, garrottes dans le cercle étroit des besoins, des obligations, des craintee, ces gens de lettres, exaltant leur

des jeux floraux profita de l'avis et sut joindre à sa littérature des mets plus substantiels : secrétariat des bâtiments, brevet du Mercure, historiographie de France. Ces plats de résistance ont manqué à ce pauvre Martial qui, désertant sa chaumière espagnole, prétendait vivre à Rome de son métier d'auteur (1).

Martial (Marcus Valerius Martialis) naquit à Bilbilis (2), en 41, première année de Claude, et passa son enfance à Calagurris, patrie de Quintilien. A 23 ans, il prit son essor

---

indépendance, ressemblaient à des danseurs qui, chargés de chaînes, vanteraient leur agilité. » Nous allons voir que, dans ses grandes lignes, ce portrait s'applique à Martial et à ses confrères en *scribendi usus*.

(1) I. Suivant M. Friedlænder (t. IV, l. X), citant M. Géraud *sur les Livres dans l'Antiquité*, p. 194 à 200 et M. Marquardt, *Manuel* V, 2, 417 : « En ce temps là, la poésie ne produisait pas d'avantages matériels, ni surtout de revenu, les libraires ne payant point d'honoraires à l'auteur. Faire de la poésie était donc extrêmement risqué pour qui n'avait pas son existence assurée. Le poète, qui voulait vivre uniquement de sa plume, n'avait pas d'autres ressources que les libéralités des riches, des puissants, de l'Empereur. Or, beaucoup de grandes familles s'étaient ruinées par leur faste et leurs prodigalités, d'autres étaient tombées victimes de la haine, de la défiance ou de la cupidité du despotisme impérial. Aussi, sous Domitien il n'y eut plus de protecteurs des lettres tels qu'avaient été les Pison, les Sénèque, Vibius Crispus, Memmius Regulus consul en 63 et la bonne vieille coutume de récompenser les poètes de leurs éloges avec de l'argent était insensiblement tombée en désuétude (Pline, l. III, 21). D'autre part, si Vespasien avait subventionné largement les poètes hors ligne (Salejus Bassus reçut un présent de 500.000 sesterces), Domitien ne répondait pas aux demandes d'argent (Martial VI, 10) et n'accordait rien qui déterminât une amélioration réelle de la position pécuniaire du solliciteur. C'est dans ces conditions que Martial dut flatter les goûts les plus vulgaires de la majorité, et mettre sa muse au service de qui voulait la payer, en s'abaissant jusqu'au centurion Pudent qui n'atteignit pas au modeste office de primipilaire, but constant de ses ambitions. » Nous croyons que Martial (nous ne le jugeons pas une *nature faible* et *commune*), Martial qui ne pouvait ignorer et la rareté des Mécènes, et la parcimonie impériale, prétendit d'abord vivre honnêtement de sa plume, ce qui constituait une tentative originale. Puisque « les hommes du *high life* » fermaient leurs coffres forts et que l'Empereur n'ouvrait pas le sien, il fallait, si l'on voulait éviter « l'abus du talent poétique et la dégradation de la personne » frapper à une porte nouvelle, celle du libraire. Comment ce dernier se serait-il refusé à « donner des honoraires », à l'heure même où Stace, procédant parallèlement, vendait son *Agave* au comédien Paris ? Et pourquoi l'épigrammatiste, en pleine possession d'une célébrité universelle, aurait-il, à tant de reprises, indiqué au lecteur l'adresse de ses libraires ? II. Rien n'est plus inexact historiquement (et nous invoquons à l'appui de notre dire l'autorité de M. Friedlænder) que le reproche formulé par M. Pichon contre Martial d'avoir inventé une théorie *absurde* en écrivant : *sint Mæcenates, non deerunt Flacce, Marones*.

(2) Aujourd'hui Bauboia, près Calatayud, dans l'Aragon, au sud-ouest de Saragosse.

joyeux vers la Capitale, car il détestait l'existence provinciale (*vitam municipalem*) qu'il appelait « la plus basse, » la plus commune du monde. » Même la vie du hobereau, fils d'avare millionnaire, lui semblait un abrutissement perpétuel ; et il en traçait ce dédaigneux portrait (1) : Aller de la pêche à la chasse, de la grive au lièvre, du lièvre au sanglier, récolter son vin, le boire jusqu'à plus soif, courtiser la fermière, se faire servir par des paysans grossiers, jouer aux osselets, avec des noix pour enjeux, revêtir aux ides seulement, quelquefois aux calendes, une toge étriquée, garder dix ans sa *synthesis* (2) !

Dénué de ressources, il débute à Rome par une tentative d'emprunt auprès d'un ancien camarade, aujourd'hui arrivé (*felix rebusque sodalis*). Au lieu de donner la somme, Caius donna le bon conseil de Mme de Tencin à Marmontel : *Prends comme gagne-pain, une profession lucrative* (3).

Or, Martial pouvait envisager quatre carrières plus ou moins rémunératrices : être fonctionnaire, être *pædagogus*, être rhéteur, être avocat. Il écarta très vite le fonctionnarisme, estimant qu'il entraînait de si lourdes charges que l'honnêteté devait s'y appauvrir (4). Dans le *ludi magister*, il ne vit que le père fouettard, et refusa de brandir ces lanières de cuir : *sceptra pædagogorum* qui provoquent

---

(1) L. IV, 66.

(2) 1. « *Synthesis*. Vêtement que portaient les Romains aux heures de repas (Mart. V, 79), mais jamais dans d'autres moments, ni en public, excepté pendant les Saturnales, époque où la cité tout entière était dans les fêtes et la joie d'un carnaval moderne. Mart. XIV, 1 et 141. » (A. Rich). II. La formule de Martial était celle du Parisien : *ou Paris, ou la campagne*. Un jour exceptionnel, où il se trouvait en fonds, l'épigrammatiste acheta un jardin et une bicoque. Là, oubliant les usuriers (*fœnore liber*), il passait ces heures exquises où l'âme, l'esprit, les yeux, la voix, tout chante (*libens, animo gaudens..... cano..... ludo.... quiesco*), puis à la lueur heureuse d'une petite lampe, il écrivait des vers que dictaient les Muses de la Nuit. Cependant ses meubles étaient si délabrés qu'il ne lui restait pour coucher qu'un matelas éventré. Invitant un compagnon de bohème, il lui disait (l. V, 62) : « Si tu veux partager mon asile, il faut te résoudre à dormir par terre, ou bien me meubler. »

(3) Il désigna même expressément celle d'avocat (l. II, 30).

(4) L. X, 78.

tant de larmes chez « l'écolier bouclé (1). » Il ne se jugea pas suffisamment instruit (2) pour être un rhéteur tel que Quintilien (*moderator summus juventæ*) (3) ; quant aux Apollonius et aux Munna ils lui parurent de simples farceurs (4) ou des coureurs de cachet :

De Rhetore Appollonio

Extemporalis factus est meus Rhetor ;
Calpurnium non scripsit et salutavit.
« Mon rhéteur est parvenu à improviser.
Il a salué Calpurnius sans avoir écrit son nom ! »

Sur Munna (5).

« Munna a demandé à César *le droit des trois disciples* (6), lui qui n'avait jamais eu que deux élèves (7). »

Restait le barreau. Mais de multiples causes fermaient la basilique Julia à l'ami de Caius : 1° pour réussir au barreau, il fallait commencer, ainsi que nous l'avons dit, par dissimuler sa misère sous un luxe d'emprunt (8). A suppo-

---

(1) L. L. X, 62. — Il raille, l. VIII, 3, le pédant gonflé (*tumidus magister*) qui déclame à ses élèves d'une voix enrouée (*rauca vox*) des hexamètres ronflants. L. XII, 57, il dit : « Comment vivre à Rome avec les maîtres » d'école le matin, les boulangers la nuit, les batteurs de monnaie toute la » journée ? » L. XII, 49, il rabaisse le *pædagogus* au rôle d'un domestique de confiance. II. Quand nous parlions ici des *pædagogi* ou *magistri ludorum*, nous entendons aussi bien les précepteurs primaires auxquels la bourgeoisie fortunée confiait ses enfants, *intra limen domus* (t. I. p. 32) que les maîtres d'école *extra limen* encore plus « mal lotis quant à la fortune. » (Friedhænder).

(2) « Martial eut une originalité bien rare dans son temps et dans tous les temps ; il comprit à merveille la mesure de son talent et ne l'excéda pas. » (Pellisson, *Rome sous Trajan*).

(3) A ce manque d'instruction classique, Martial doit ce modernisme qui a fait de lui un pendant, bohème, de Pline le gentleman. Par contre on sent, même dans les meilleures pièces de Stace, le fils de professeur.

(4) Il est curieux de rapprocher son épigramme ci-après (l. V, 54) de la lettre du bon et naïf Pline, l. II, 3.

(5) L. X, 60.

(6) Plaisantant ce *jus trium liberorum* qui joue un si grand rôle chez Pline et qu'il avait obtenu lui-même (bague au doigt pour un non-fonctionnaire sans perspective d'héritages), Martial suppose que le troisième élève si longtemps attendu provient d'une concession impériale du *jus trium discipulorum*.

(7) Ajouter aux deux épigrammes sur Apollonius et Munna, celle l. III, 25, de *Sabineo rhetore frigido*.

(8) Ou (cela va sans dire) avoir déjà de la fortune. Martial estimait que le barreau procurait à l'homme riche le plus sûr accroissement de sa richesse ;

ser qu'il eût pu découvrir des prêteurs. Martial ne les aurait pas cherchés, sa loyauté et sa probité excluant le mensonge et l'escroquerie ; 2° pour réussir au barreau, il fallait posséder quelque aptitude professionnelle. Très riche d'esprit, Martial était très pauvre d'imagination, fondement de toute éloquence ; il avouait, de plus, sa paresse incurable (1) ; 3° pour réussir au barreau, il fallait, à défaut d'enthousiasme, éprouver pour l'*advocatio* une certaine sympathie. Les grossissements du dossier, l'exagération du geste, l'enflure de la voix, les prétentions de l'ignorance, la lenteur ou la vivacité du débit, les clepsydres, objet de la vénération plinienne, n'inspirent à Martial que des envies de rire :

I. *Contre Posthumus l'Avocat* (2).

« Il ne s'agit ni de violences, ni de meurtre, ni de poison, tout mon procès roule sur trois chèvres. J'accuse le voisin de me les avoir volées ; c'est cette preuve que réclame le juge. Et toi tu parles de la bataille de Cannes, de la guerre de Mithridate, des fureurs de la perfide Carthage ! Ta voix tonnante, tes grands gestes citent tour à tour les Sylla, les Marius, les Mucius ! Arrive, maintenant, Posthumus, à mes trois chèvres (3). »

II. *A Névolus l'Avocat* (4).

« Quand tous les autres crient, toi, Névolus, tu te contentes de parler, et tu te croies un avocat ! A ce compte, tout le monde peut être éloquent (5)..... »

---

aussi conseille-t-il à Valérius Flaccus, le millionnaire, de délaisser les poétiques tribunes, les stériles chaires, où l'on n'entend que des baisers, pour le forum où retentit le bruit de l'or (l. I, 77).

(1) « Je ne suis point né avocat, mais paresseux et compagnon des Muses. » (L. XII, 68). Il est vrai que s'il se donnait à lui-même cette épithète de paresseux, il ne l'acceptait pas de la part des autres (l. X, 70).

(2) L. VI, 19.

(3) « Voyez *Les Nuées* d'Aristophane et les *Plaideurs* de Racine. » (Note de M. Dubois, traducteur de Martial dans la collection Panckoucke).

(4) L. I, 98.

(5) La fin de l'épigramme est d'un text incertain.

III. *A Rufus* (1).

« Cet homme dont le bras gauche est surchargé de dossiers, autour duquel voltige un essaim de secrétaires, qui lit avec la gravité d'un Caton, d'un Tullius, d'un Brutus, et testaments et lettres qu'on lui apporte de tous côtés ; cet homme est incapable (alors même que pour l'y contraindre on lui ferait subir la torture) de dire AVE en latin ou χαῖρε, en grec. Si tu crois que j'invente, allons le saluer. »

IV. *Contre Cinna l'Avocat* (2).

« Est-ce là plaider, est-ce faire preuve d'éloquence, Cinna, que de lâcher neuf paroles en dix heures ? Mais voilà que tu demandes à grands cris quatre clepsydres. Oh ! quel talent, Cinna, pour ne rien dire ! »

V. *Contre Cécilianus l'Avocat* (3).

« Après de bruyantes sollicitations de ta part, Cécilianus, le juge t'a permis, à son corps défendant, d'épuiser sept clepsydres : puis, le cou tendu et à demi renversé, tu vides à longs traits plusieurs verres d'eau tiède. Pour tarir à la fois ta soif et ta loquacité, de grâce, Cécilianus, bois au moins l'eau de la clepsydre (4). »

En conséquence, l'audacieux tarraconais ne sera ni fonctionnaire, ni *pædagogus*, ni rhéteur, ni avocat ; il demandera exclusivement à sa plume de vouloir bien le

---

(1) L. V, 51.
(2) L. VIII, 7.
(3) L. VI, 35.
(4) I. Ajouter : 1° les épigrammes déjà visées dans *La Vie oratoire*, l. VIII, 16 (Cipérus le boulanger) ; l. I, 80 (Attalus l'ardélion) ; 2° II, 7 (sur le même Attalus) :

Declamas belle, causas agis, Attale, belle.
Historias bellas, carmina bella facis,
Componis belle mimos, epigrammata belle ;
Bellus grammaticus. . . . . . .

ce qui remet en mémoire Saturninus et quelques autres amateurs chantés si copieusement par Pline. — 3° L. VIII, 17, l'avocat malhonnête. II. Les avocats paraissent avoir rendu à Martial la monnaie de sa pièce (l. V, 33).

nourrir. L'univers romain n'avait jamais vu émettre une prétention pareille (1). Suivons l'exécution du programme.

Martial établit son budget sur les bases les plus restreintes : pour logement, les combles (2) ; pour nourriture, des légumes ; pour boisson, l'eau rougie ou la piquette (3) ; pour vêtement, le capuchon brun des pêcheurs, des paysans, des esclaves (4) ; pour maîtresse, *plebeia Venus, victa gemino asse* (5). Et voilà comme on vit à Rome sur le pied de vingt-quatre sous par jour (6) ! Malheureusement, le poète — ce prolétaire de l'intellectualité était un poète — le poète se fit une spécialité de recueillir et de colporter dans ses vers tous les petits potins, toutes les petites médisances, tous les petits scandales, toutes les grosses obscénités de la ville (7). Ce fut l'écroulement des

---

(1) Stace (qui figurerait à ce titre dans notre *scribendi usus*, si Pline l'avait nommé) conçut plus tard un projet identique. Lorsqu'il eut perdu son père, fonctionnaire retraité, et qu'il se trouva l'unique soutien d'une mère, sans fortune, d'une femme, aussi mondaine que peu dotée, d'une belle-fille inmariable, d'un fils adoptif encore adolescent, il tenta de nourrir « tout son monde » avec les produits de sa plume. Ayant échoué, il se tourna vers Domitien, mais obtenant du prince plus de compliments que d'argent, il alla cacher à Naples sa défaite pecuniaire, comme Martial cachera la sienne à Bilbilis, et mourut de mélancolie à 35 ans (96).

(2) *Cœnacula* (l. I, 109). « *Cœnacula* désigne toute la suite de chambres contenues dans l'étage supérieur d'une maison romaine, et comme ces étages supérieurs étaient principalement occupés par les classes pauvres, ce mot emportait souvent l'idée de position inférieure ; dans ce cas, nos mots *galetas* ou *mansarde* seraient la traduction la plus exacte. » (A. Rich).

(3) En outre d'eau rougie (l. III, 67), il parle (l. XII, 76) d'un vin payé vingt as l'amphore. Evidemment, on ne devait pas avoir, à ce prix là, du Massique (l. I, 27) ou du Sétia (l. X, 74), mais « le jus du raisin de Veïes » (l. II, 53) ou le « vin trouble de la Lalétanie » (l. I, 27). — C'est dans cette même épigramme, l. XII, 76, qu'il indique quatre as (l'as valait 0,04 3/4) comme cours du *modius* (litres, 8,63, de blé. Mais tout en reconnaissant que le vin et le pain étaient alors à bon marché, M. Duruy estime (t. V, p. 598, n. 1) que ce sont là des prix dérisoires destinés à aiguiser l'épigramme.

(4) *Pullus cucullus* (l. X, 76). « Il ressemblait au capuchon des capucins et à celui des pêcheurs de Naples moderne. » (A. Rich).

(5) L. II, 53. Cette épigramme et celle, l. X, 70, peignent toute l'existence journalière de Martial.

(6) *Centum quadrantes* (l. X, 70). Le *Quadrans* valait, sous Domitien, 0,01 3/16.

(7) I. Il concède souvent que ses poésies sont ordurières (car le style lascif est la vraie, la seule langue de l'épigramme), mais après avoir courbé la tête, il la relève, déclarant ici (l. X, 9) que : « jamais ses hendécasyllabes, » ou la malice abonde, ne dégénèrent en licence » ; là (l. VIII, 3) qu'il répand dans ses livres les grâces du sel romain et « offre à ses contempo-

combinaisons financières si savamment échafaudées. Il devint nécessaire, pour se documenter, de fréquenter dans tous les milieux, hauts, moyens et bas. Lupanars et bouges, cabarets et cercles, entraînèrent des dépenses ; une réception, un dîner dans le monde exigèrent la substitution de la toge au *pullus cucullus*, et les « offrandes » du Cousin Pons (1).

D'où la misère noire, misère sans éclaircies, car *Les Epigrammes* ne rapportaient à leur auteur qu'un profit très minime. D'abord, les Romains ne soupçonnaient pas la future loi du futur Alphonse Karr : *La propriété littéraire est une propriété* (2) ; chaque détenteur d'un exemplaire du manuscrit pouvait, sans bourse délier, faire faire et répandre tel nombre de copies qu'il lui convenait. D'autre part, en l'absence d'esclaves personnels, éditeurs gratuits, le poète s'adressait à des copistes étrangers ou à des libraires (3) qui devaient absorber le plus clair du bénéfice (4). En outre, que de requêtes formulées sur le ton

---

» rains le tableau des mœurs de l'époque » flétrissant, ailleurs (l. II, 86), » Sotadès de cette épithète de *cinædus* qui pourrait souvent lui convenir à « lui-même. » Verger (II. « .... Il (Martial) n'a pas assez de railleries contre les auteurs d'épigrammes qui croient pouvoir être spirituels sans dire de gros mots. C'est là assurément son plus grand défaut ; même au point de vue de la littérature, car s'il y a une chose peu littéraire, c'est cette confusion volontaire entre la poésie et la polissonnerie. » Pichon). — La polissonnerie qui put contribuer momentanément au succès, était si peu utile pour assurer la durée de l'œuvre que M. Cruttwell (*Histoire de la Littérature romaine*) a constaté que le livre quatrième, le moins mauvais au point de vue de la moralité, est précisément le meilleur au point de vue de l'intérêt.

(1) Balzac, *Le Cousin Pons*, Calmann Lévy. 1895, p. 37 et suiv. — Toute l'œuvre de Martial est remplie de petits cadeaux que ce malheureux, de bourse si plate (*exiguus nummus*, l. XIII, 3) envoie pour solder ses dîners ou en gagner de nouveaux.

(2) Alphonse Karr, *Trois cents pages*, Michel Lévy, 1858, p. 60, 61.

(3) L'avantage d'acheter chez l'éditeur personnel de l'écrivain était d'avoir un exemplaire sinon correct (l. II, 8), du moins expurgé de ces fautes grossières qui pullulaient dans les autres copies. L'auteur surveillait les transcriptions et collationnait même les volumes de luxe (ce que nous appelons les exemplaires sur papier du Japon, ou de Hollande, numérotés à la presse).

(4) I. « Les frais de transcription étaient excessifs. » (Olleris. Thèse sur Cassiodore, p. 9) II. « Les libraires de Martial s'enrichissaient et lui n'en était que plus râpé. » Nagettes). III. Ainsi qu'il appert (nous le croyons du moins) de ses prospectus, l. I, 3, 114, 118 ; l. IV, 72 ; l. XIII, 3, Martial recourut à deux procédés (la fixation des époques se rattache à la date du l. XIII). A. Il s'adressa simultanément à des copistes en chambre et à un

d'usage : *Donnez-moi donc votre brochurette !* Les moindres seigneurs étaient renvoyés à l'éditeur (1) (chez lequel ils n'allaient certes pas); mais les amphitryons de première classe recevaient le volume sans avoir l'air de se douter que l'auteur fâmélique paierait, de sa poche, papetier, copiste, colleur et relieur (2). Ensuite, les prix de vente étaient beaucoup trop élevés (3) puisqu'on affichait à

---

libraire en boutique. Ses copistes furent : 1° Secundus, l'affranchi du savant Lucens, demeurant derrière le temple de la Paix et le marché de Pallas ; 2° Valerianus Pollius Quintus, travaillant, non lui-même (on ne travaille pas *propria manu* quand on possède autant de noms) mais par ses esclaves (*sic* Atticus). Son libraire fut Atrectus, quartier de l'Argilète près du marché de César. B. Il concède un monopole au *bibliopola* Tryphon (*sans adresse*, ce qui indique et sa notoriété et sa supériorité sur Atrectus qu'on pourrait qualifier de simple bouquiniste). Sous le régime A, le traité intervenu n'attribuait évidemment à l'auteur qu'un tant pour cent sur les recettes, défalcation faite des frais. Tryphon versait-il à Martial, aussitôt passation de l'acte, une somme déterminée, sorte de droits d'auteur ? Ou bien les parties restaient-elles sur le terrain de la combinaison A ? Nous inclinons du côté de la seconde hypothèse, mais éprouvons quelque perplexité devant cet *Avis au lecteur* (l. XIII, 3) :

Omnis in hoc gracili Xeniorum turba libello
Constabit nummis quatuor empta tibi.
Quatuor est nimium : poterit constare duobus ;
Et faciet lucrum bibliopola Tryphon.

Si Martial a cédé ses droits (*sic* Stacey), comment peut-il porter atteinte aux intérêts exclusifs du libraire ? S'il demeure co-partageant, comment peut-il dire : « En lui donnant moitié de ce qu'il demande, le libraire y gagnera » encore ? » — En constatant l'ancienneté et la durée des rapports commerciaux, il faut supposer, avec nous, qu'auteur et éditeur entraient d'un commun accord dans la voie de nos éditeurs de musique et de la librairie Flammarion : prix réel, différent du prix porté sur la couverture.

(1) Voir, notamment, l. I, 18, la réponse à Lupercus qui dit à Martial, chaque fois qu'il le rencontre : « Voulez-vous que je vous envoie mon » « groom » pour que vous lui remettiez votre petit livre d'épigrammes ? » Aussitôt lu, je vous retournerai le volume » : et celle à Quintus (l. IV, 72) :

Exigis ut donem nostros tibi, Quinte, libellos.

. . . . . .

(2) La publication d'un livre exigeait le concours de plusieurs corps de métier (voir la note de M. Mangeart, sous Martial, l. XIII, 3, édit Panckoucke) : 1° *chartarius*, le marchand de papier ; 2° *librarius*, le copiste ; 3° *glutinator*, le colleur des feuilles (pour former le volume ; 4° *concinnator*, le relieur d'art qui donnait ce *cultus* dont parle l'épigrammatiste ; 5° le *bibliopola*, équivalent à notre libraire (voir A. Rich, à ce mot) ; c'est dans ce sens moderne que nous l'avons traduit précédemment. Quand Martial s'adressait à Secundus et à Valérianus Pollius Quintus, il devait traiter personnellement avec le *chartarius* et le *glutinator*. Atrectus et Tryphon étaient, au contraire, des *libraires-éditeurs*, c'est-à-dire qu'eux-mêmes achetaient le papier, faisaient copier, coller, relier.

(3) I. Bien qu'il s'agît d'un Martial, *édition très soignée, riche reliure* :

Rasum pumice, purpuraque cultum
. . . . . *Martialem.*

3 francs 50 (ou même à 5 francs 44 suivant le calcul de M. Friedlænder) un *libellus* (1) d'une trentaine de pages (2), et à quatre *nummi* (3), deux cent soixante-quatorze vers (4). Application du principe erroné du journalisme d'autan, de la primitive administration des postes, des *attractionnistes* de la rue de Paris à l'Exposition de 1900 : *On gagne d'autant plus d'argent qu'on vend plus cher sa marchandise*. Enfin une œuvre aussi ténue (5) n'obtenait que rarement droit de cité dans les bibliothèques (6) ; elle circulait de main en main, comme nos romans achetés au kiosque

---

L'auteur lui-même n'est pas loin de l'avouer (l. I, 18, tout en semblant railler, et le reconnaît formellement, l. XIII, 3. — M. Friedlænder indique que si l'édition élégante du Ier livre valait 5 francs 44, l'édition populaire ne coûtait que 2 francs 20 et même 1 franc 62 1/2. Nous ne trouvons pas la base de ces calculs. II. M. Geraud (p. 180 et M. Friedlænder (t. IV, p. 67 estiment que les libraires « vendaient leur marchandise à bon marché. » Ce n'est pas sans crainte, et sans toutes modestes réserves, que nous constatons encore notre désaccord avec ces hautes autorités ; mais tout semble démontrer le contraire.

(1) « Le *libellus* différait du *liber* en ce qu'il était composé de quelques feuilles de parchemin ou de papyrus couvertes d'écriture et reliées les unes aux autres à la manière de nos livres, tandis que le *liber* était un rouleau. » (A. Rich).

(2) Le livre premier des Epigrammes (118 poésies).

(3) Sur la valeur de ces *quatre nummi*, il y a quatre interprétations : 1° pris dans le sens générique, *pièce de monnaie*, et non comme synonyme de *sestertius*, le *nummus* n'est point ici susceptible d'évaluation ; 2° « il s'agit ici du *nummus* d'argent qui valait à peu près 1 franc 45 de notre monnaie ; le livre XIII des Epigrammes de Martial revenait donc à 5 francs 80. » (Mangeart, l'un des traducteurs de Martial dans la collection Panckoucke) ; 3° « les *Xénies* se vendaient chez le libraire Tryphon quatre sesterces (environ 1 franc 08 » (Friedlænder) ; 4° *nummus* doit être traduit par *denarius*. Si le premier livre coûtait 3 francs 50, le treizième, plus court, ne valait que 2 francs 80.

(4) Les Présents de Bien-Venue (*Xenia*). Livre treize des Epigrammes. (Quatorze pages de l'édition Teubner).

(5) Aux heures de découragement, Martial était le premier à persifler son œuvre et à lui donner cette épithète. Quand on le croyait trop, il se regimbait en disant, avec raison, à un amateur (l. VII, 85) :

> . . . . . *Facile est epigrammata belle*
> *scribere ; sed librum scribere difficile est.*

Dans tous les cas, il porta un jour sur ses Epigrammes le plus impartial et le plus exact des jugements (l. I, 17) :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura (en ajoutant, il est vrai, *aliter non fit liber*. De même qu'il a avoué (quel homme d'esprit consentirait à l'imiter?) que son esprit n'étant pas de premier jet et nécessitait des brouillons raturés (l. I, 4).

(6) Martial eut cependant ses fanatiques tels que Stertinius Avitus, *optimus civ* (consul en 92) qui ne se contenta pas de placer l'œuvre dans sa bibliothèque et y joignit la statue du poète.

de la gare (1) : un seul volume suffisait à la filière lointaine des amis et connaissances.

La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré. La faim aurait pu mettre au tombeau le malheureux Martial ; mais l'épithète qu'appliquait Gilbert au chantre de *Narcisse* eût été sans emploi pour le poète des *Epigrammes*. Martial était *quelqu'un (non nihil sumus) quelqu'un* de très célèbre. Le monde entier répétait son nom *(toto notus in orbe..... notus gentibus et notus populis)* (2). Un passant (peut-être cet *eques* ou cet *egregius* dont parle Pline en ses épîtres (3), un passant l'arrêtait dans les rues de Rome pour lui dire : « Seriez-vous ce Martial dont les plaisanteries et les bons » mots sont connus de tout homme pour peu qu'il n'ait » pas l'oreille batave (4) ? » A Vienne-la-Belle *(pulchra Vienna)*, son esprit était la coqueluche de tous les âges et de tous les sexes. Le vieillard se déridait à son sourire ; l'enfant le lisait devant sa mère, l'adolescent devant son précepteur, la jeune épouse, modèle de chasteté, devant le mari le plus rébarbatif (5).

Ainsi se soldait le bilan : gloire et dénûment (6); et Martial, devenu célèbre, conserva l'égalité d'humeur (l. XII, 47) avec la gaieté, en résumant son sort dans cette constatation philosophique :

---

(1) Martial traitait ainsi son œuvre (l. I, 3) :

Qui tecum cupis esse meos ubicumque libellos,
Et comites longe quæris habere viæ ;
Hos eme, quos arctat brevibus membrana tabellis ;
Scrinia da magnis, me manus una capit.

(2) L. I, 2 ; l. X, 9.
(3) Voir t. III, p. 179.
(4) L. VI, 82.
(5) L. VII, 88. C'est, du moins, Martial qui l'affirme. Quant à nous, nous nous représentons difficilement tous les âges et tous les sexes lisant Pantagruel ou les contes de La Fontaine avec la même candeur que Paul et Virginie ou le Crime de Sylvestre Bonnard, et nous comprenons sans peine ce Cornelius (l. I, 36) qui prohibait l'entrée des Epigrammes dans son école. (Notons que le poète a répondu à cette défense par les arguments les plus orduriers et les plus ineptes).
(6) Tel fut le cas de Stace (Juvénal, *Sat.*, VII, v. 82 et suiv.) :

. . . . . quum fregit subsellia versu,
Esurit, intactam Paridi nisi vendat Agaven.

Pauvre je suis, pauvre je resterai.
Sum fateor, semperque fui, Callistrate, pauper.

mais tant de jours débraillés et besogneux portèrent un coup fatal à la dignité de son caractère. A force de se documenter, le poète est devenu un bohème, peut-être un ivrogne et presque un vagabond ; à force de s'endetter, à force de courir d'un usurier à l'autre, de Paulus à Lupus, de Lupus à Paulus, il devient le mendiant avec ses platitudes et ses insolences. Quand il quête, il vous appelle « Monseigneur et Mon Roi » ; s'il éprouve un refus, il s'en va en vous tutoyant, parfois même en vous traitant de *filou* parce que vous n'avez pas payé les vers qu'il vous dédia ; si on hésite, il prend un ton de maître : « Depuis » dix jours, tu me mets, tu te mets martel en tête ; de » grâce, Phébus, finissons-en ; refuse-moi » ; si on tarde, il vous dit des sottises ; s'il obtient moins qu'il ne postule, il nargue son prêteur : « Vous m'avez envoyé moitié de » ma demande ; la prochaine fois, je doublerai mon chiffre » pour obtenir la somme que je désire » ; si, par aventure, il vous a remboursé, il se pose en bienfaiteur et attend vos remerciements : « Parce que tu m'as prêté cinquante grands » sesterces, prélevés sur les trésors immenses dont regorge » ta caisse, tu te crois, Thésinus, un ami généreux. Toi » généreux ! parce que tu prêtes ! Allons donc ! le géné- » reux, c'est moi qui rends (1) ! »

Il chante toutes les naissances, tous les mariages, il pleure tous les décès, des familles riches ou influentes. Il flatte Stella, le poète ; il flatte Atédius Mélior, le gourmet ; il flatte Dexter, le chasseur ; il flatte Marcus Antonius Primus, le général ; il flatte Régulus, l'orateur ; il flatte tous les employés, tous les domestiques de César : Parthénius, le chambellan, Entelle, Etruscus, les chefs de bureau, Sextus, le bibliothécaire, Euphème, l'inspecteur des tables, Earinus, l'échanson ; il flatte toutes les sommités « *magni*

(1) L. I. 113 ; l. V, 36 ; l. III, 40 ; l. IV, 76 ; l. VI, 20, 30.

hommes du monde, du fonctionnarisme et de l'argent (1). Et le voici adulant Domitien (2). Et le voici tendant au prince son chapeau pour recueillir l'aumône. L'aumône se fit attendre et, malgré le secret espoir du thuriféraire, resta dans les limites étroites de la jurisprudence impériale. Domitien le nomma « tribun honoraire, chevalier honoraire, père de » famille honoraire. Les honneurs ne lui coûtaient rien à » donner (3). Pour payer toutes ces hontes, il ajouta, non » loin de Rome (4), une méchante maison que personne ne » voulait acheter et quelques sapins trop jeunes pour en » attendre un peu d'ombre en été ou de feu en hiver (5). » La maison mal bâtie était hors d'état de supporter les » pluies et l'humidité du ciel : elle nageait au milieu des » eaux que répandait l'hiver (6). » Là se borna la générosité impériale. Il fallut supplier Stella de prêter (?) la somme nécessaire pour les réparations de l'immeuble ; il fallut supplier Parthénius d'habiller le nouveau chevalier (7).

---

(1) I. Sans oublier le menu fretin comme Pudens et les centurions ses confrères. II. « Les préoccupations matérielles, l'avidité du poète quémandeur s'étalent dans les vers de Martial avec une indiscrétion souvent répugnante. Beaucoup de ses Épigrammes ne sont que des demandes de secours à peine déguisées. » (Pichon).

(2) « Naturellement, Martial flattait aussi l'Empereur : le hasard voulut que l'Empereur d'alors fût Domitien. Martial n'en était pas cause, bien qu'on le lui ait reproché. Il faudrait plutôt le plaindre d'en avoir été si mal payé. » (Nageotte).

(3) I. « Le fils de Vespasien n'était pas généreux : il donnait des privilèges, mais d'argent peu. Ces privilèges même étaient assez singuliers ; c'est ainsi que Martial fut tribun militaire sans avoir servi, chevalier sans posséder le cens, et père de trois enfants sans en avoir un seul. Mais avec toutes ces décorations à sa boutonnière, il mourait littéralement de faim. (Nageotte). II. M. Friedlænder attribue sans motifs suffisants (car il faut rapprocher l. III, 95 de l. II, 91) à Titus la dation du *jus trium liberorum* qu'aurait confirmé Domitien, et probablement celle du tribunat militaire qui entraîna la promotion à l'ordre équestre.

(4) A *Nomentum* « ville des Sabins, près de la riv. d'Allia, à 3 l. nord-est de Rome, auj. Lamentano. » (Pernet).

(5) Martial (l. XII, 57) définit ainsi sa propriété :

. . . . *Sicci parva rura Nomenti*
Laremque villæ sordidum. . . . .

(6) J. Janin, *les Mémoires de Martial*. I. Si la propriété avait trop d'eau l'hiver, elle en manquait complètement l'été (l. IX, 19). II. *Nageotte* : « Martial finit aussi par avoir en ville un taudis à lui » (*parvi Lares*, sur le Quirinal).

(7) Martial a vraisemblablement exagéré, pour obtenir de droite ou de

En vingt-deux vers (généralement sa Muse est de plus courte haleine), en vingt-deux vers, il célèbre la toge, envoyée par Parthénius, qui « l'emporte en blancheur sur » les lis, sur la fleur du troène fraîchement éclose, sur » l'ivoire qui blanchit les sommets de Tibur, devant » laquelle doivent s'incliner le cygne de l'Eurotas, les » colombes de Paphos, les perles arrachées aux profon- » deurs de l'Erythrée (1). »

Que les tristesses sont voisines de la joie ! La toge est maintenant usée ; et le poète gémit sur les déchéances d'aujourd'hui, en se rappelant les grandeurs d'autrefois : « La voilà cette toge si longuement chantée dans mes vers, » dont mes lecteurs savent l'histoire et qu'ils chérissent » aussi ! Jadis, ô présent mémorable ! elle me fut donnée » par le poète Parthénius. Elle rehaussait ma qualité de » chevalier quand sa laine, neuve encore, brillait de tout » son lustre, quand elle était digne par sa jeunesse du » nom de son auteur. Vieille maintenant, au point qu'un » gueux transi de froid n'en voudrait pas, on pourrait à » bon droit l'appeler une robe de neige. O longue suite de » jours, ô années que ne détruisez-vous pas ! Cette toge » n'est plus celle de Parthénius, elle est bien mienne (2) ! »

Il s'incline devant les Seigneuries de tous les coffres-forts (*servit Dominæ Arcæ*).

Marcus Antonius Primus a entendu les soupirs lancés à la cantonnade. Martial, réhabilité grâce à lui, chante sa nouvelle toge (3) digne d'Apicius vingt-deux fois millionnaire, digne de Mécène *cæsarianus eques* (4).

---

gauche des subsides complémentaires, les imperfections de sa propriété. Dans tous les cas, cette donation eût assuré son existence matérielle si Domitien n'y avait joint, par une malencontreuse bienveillance, des honneurs « entraînants » ; car « à Rome plutocratique n'appartenant pas à la plus » basse classe étant constamment obligé par les exigences de sa position » sociale de s'imposer de lourdes et ruineuses dépenses. » Friedlænder).

(1) L. VIII, 28.

(2) L. IX, 50.

(3) L. X, 73.

(4) Depuis qu'il est promu à l'ordre équestre, Martial ne cesse d'évoquer le souvenir de Mécène le plus décoratif de tous les chevaliers. Ajouter, notamment, à l. X, 73, l'Epigramme l. XII, 4.

Dans cet abaissement progressif de la pudeur et de la respectabilité humaines, Martial le cynique conserva (ne l'oublions pas) les mains pures de chantages et de délations qui auraient assuré sa fortune. Un jour même il tenta d'échapper à la crapule et au parasitisme. Il se réfugia à Imola, dans la Gaule cisalpine, d'où il envoya à Rome son nouveau livre d'Épigrammes (1) : « Prends le chemin de » Rome, mon livre. Si l'on s'enquiert d'où tu viens : d'un » pays, diras-tu, où conduit la Via Æmilia. Si l'on veut » savoir dans quelle contrée, dans quelle ville nous » sommes, tu feras connaître que la cité qui m'a donné » asile est Forum-Cornelii. On s'informera des motifs de » mon absence : tu avoueras, en peu de mots, que je ne » pouvais supporter les ennuis auxquels me condamnait » la vanité de la toge. Si l'on te demande : Quand revien- » dra-t-il ? tu répondras : Il était parti poète, il reviendra » quand il sera joueur de cithare. »

Il dissuadait alors à Sextus de l'imiter, d'abandonner pour Rome sa paisible province (2) : « Quel motif ou quel espoir » fondé te conduit à Rome, Sextus ? Que comptes-tu y » obtenir ou que te proposes-tu d'y faire ? réponds-moi. — » J'y plaiderai, dis-tu ; plus éloquemment que Cicéron lui- » même, et il n'y aura pas mon pareil dans les trois » fora (3). — Atestinus et Caïus ont plaidé ; tu les as con- » nus tous deux : ils n'ont pourtant, ni l'un ni l'autre, » gagné de quoi payer entièrement leur loyer. — Si cette » profession ne me produit rien, j'embrasserai la carrière » poétique. — On t'écoutera. — Toi-même, tu trouveras » mes vers dignes de Virgile. — Insensé ! tous ceux qui » sont là grelottant sous leurs lacernes (4) usées, tu vois

(1) L. III, 4.
(2) L. III, 38.
(3) L'ancien forum, le forum de Jules-César, le forum d'Auguste.
(4) *Lacerna* « objet d'habillement consistant en un manteau ample, ouvert devant, attaché par une boucle ou une broche sous la gorge. Il était, d'ailleurs, assez large pour être porté sur la toge, ou sur tout autre vêtement, et il avait un capuchon (*cucullus*, *Mart* XIV, 132, 139) qu'on pouvait rabattre sur la tête. » (A. Rich).

» en eux des Ovides et des Virgiles. — Je me produirai » chez les grands. — Il en est à peine trois ou quatre à » qui ce moyen ait procuré le nécessaire, tout le reste est » pâle de faim. — Que ferai-je donc? Conseille-moi, car » j'ai bien résolu de vivre à Rome. — Si tu es honnête » homme tu peux, Sextus, y vivre.... par hasard. »

Mais ressaisi par le dégoût de la *vita municipalis*, le poète revint à Rome ; il s'y trouvait encore quand mourut Domitien. Il vilipenda le défunt (1), il encensa Nerva, Trajan et tout le cortège de l'Empire transformé. A ce titre Pline, jusque là délaissé (2), eut sa part de dédicaces.

Au temps de Domitien, les Epigrammes étaient adressées à Caïus Julius Proculus, l'un des favoris de l'Empereur. « Va saluer ; je t'ordonne, mon livre, de prendre avec » empressement à ma place le chemin de la magnifique » maison de Proculus (3). Tu demandes quelle route il » faut suivre ? Je vais te le dire. Tu passeras le long du » temple de Castor, voisin de l'antique Vesta et de la de- » meure virginale (4). De là, suivant la colline sacrée, » tu gagneras le majestueux palais près duquel brille en » maints endroits l'image du maître de l'Empire (5). Ne » t'arrête pas à contempler la masse radiée du colosse (6),

---

(1) Voir t. I, p. 217, 218, et sous l. XII, 15, la note de M. Verger, traducteur de Martial dans la collection Panckoucke.

(2) Le Cæcilius Secundus l. VII, 84 qui habite « sur les rives silencieuses de l'Ister », n'est pas évidemment Pline le Jeune. M. Friedländer lui-même a voir l'épistolier dans le *disertus* et *doctus Secundus* de l'Epigramme, l. V, 80. L'attribution est peu vraisemblable. Puisque Martial adressa antérieurement l'un de ses livres à Pline (personnage alors beaucoup plus considérable), on ne s'expliquerait pas la timidité de son envoi indirect. D'autre part, l'épistolier eût invoqué cette pièce quand il se justifia de ses relations avec l'épigrammatiste.

(3) « Martial demeurait dans la septième région près du lieu nommé *Pila Tiburtina*, aux environs du cirque de Flore ; et Proculus dans la dixième, près du temple de Cybèle, à peu de distance du palais de l'Empereur. » (Verger).

(4) « La demeure des Vestales entre le Capitole et le mont Palatin. On désignait aussi par ces mots le temple de Minerve qui était voisin du Forum et du palais des Empereurs. » (Verger).

(5) « Entre autres, la statue équestre et colossale de Domitien. » (Verger).

(6) « Le colosse dont on avait ôté la tête de Néron, pour la remplacer par celle du Soleil. » (Verger).

» ouvrage admirable, fier de l'emporter sur celui de Rhodes. » Poursuis ta course en tournant du côté où s'élèvent le » temple du dieu buveur (1) et celui de Cybèle (2), sur les » murs duquel sont peints des Corybantes. Aussitôt à la » gauche de ce dernier, s'offre aux yeux la façade d'une » haute maison : c'est là très noble demeure où tu dois » te rendre. Entres-y ; que sa fastueuse apparence, que sa » superbe entrée ne t'intimident pas. Il n'en est point dont » la porte soit plus largement ouverte, et où Phébus et les » doctes sœurs reçoivent un plus doux accueil. Si le maître » te dit : *Pourquoi n'est-il pas venu lui-même ?* tu m'excu- » seras en ces mots : *Parce que, s'il était venu vous saluer » en personne, il n'aurait pu écrire ce que vous lisez* (3). »

Après Domitien, Martial, sans faire grand effort d'imagination, démarqua l'épître à Proculus pour l'approprier à Pline, le favori du nouveau régime (4) : « Thalie, ma » Muse, va offrir à l'éloquent Pline une œuvre indigne de » sa science et de sa gravité, mais qui n'est point pourtant » dépourvue d'élégance. Une fois Suburra franchie, un » court labeur triomphe du chemin montant. Là tu aper- » cevras aussitôt Orphée glissant sur le faîte mouillé d'un » édifice d'agrément public (5), puis des animaux en admi- » ration devant lui, et le royal oiseau qui apporta au dieu » du Tonnerre, Ganymède enlevé (6). Là se trouve la petite

---

(1) « Le temple de Bacchus était voisin de la porte Viminale. » (Verger).

(2) « Le temple de Cybèle était sur le mont Palatin. » (Verger).

(3) L. I, 71.

(4) L. X, 19. Les érudits sont d'accord pour donner à cette Epigramme une date postérieure à la mort de Domitien. Les uns, comme M. Verger, font dater du règne de Nerva la publication du dixième livre (première édition) ; les autres, comme M. Mommsen, inclinent à croire que l'Epigramme 19 du dixième livre (deuxième édition « pourrait bien, dans l'origine, avoir accompagné l'envoi à Pline du onzième livre. »

(5) *Ut vertice lubricum theatri.*

Il s'agit d'un nymphæum voir l'Itinéraire). On ne peut traduire, comme le traducteur de la collection Panckoucke, *theatrum* par théâtre. L'expression moderne la plus rapprochée serait « casino des bains. »

(6) Martial a consacré cette jolie piecette (l. V, 55) à un groupe sculptural de l'Aigle, Jupiter et Ganymède :

« Dis-moi qui tu portes, roi des Oiseaux ? — Le dieu du Tonnerre.
Pourquoi sa main n'est-elle pas armée de la Foudre ? — Il aime.

LA MER A CASTELLAMARE

» maison de ton ami Pedo (1) sur le fronton de laquelle a » été sculpté un aigle de moindre grandeur. Mais évite, » toi qui vis d'ivresse, d'aller frapper à cette porte diserte » à l'heure qui ne te sied point. Il consacre toutes ses jour- » nées à des travaux sérieux, jaloux qu'il est de charmer » les oreilles des Centumvirs par des écrits que les siècles » et la postérité puissent comparer aux chefs-d'œuvre d'Ar- » pinum. Aie soin de ne te présenter que le soir aux lan- » ternes : l'heure qui te convient est celle où l'orgie règne, » où la rose couronne les fronts, où les cheveux sont » humides de parfums : alors les Catons les plus rigides » peuvent me lire (2). »

La Révolution de 96 avait entraîné, non seulement un changement de prince, mais encore un changement de mœurs, d'habitudes, de plaisirs. Martial cessa d'amuser. Ainsi, depuis la chute du second Empire, nous jugeons insipides l'esprit de la *Grande Duchesse* et les bouffonneries de l'*Œil crevé*. Lorsqu'il fut avéré que Trajan (su-

---

Pour qui brûle la flamme divine ? — Pour un enfant.

Pourquoi ta bouche ouverte et ton regard si doux tourné vers Jupiter ? — Je parle de Ganymède. »

(1) I. Pedo Albinovanus, dont il nous reste quelques fragments, était un poète ami d'Ovide (Pontiques, l. IV, 10, 16 qui lui donne le titre de Sidereus, probablement parce qu'il avait composé un poème astronomique. Martial l'invoque (l. I, Præf), avec Catulle, Marsus et Gétulicus pour justifier « la nudité de ses expressions. » II. Suivant M. Holbrooke, la maison de Pline serait précisément celle de Pedo Albinovanus. Nous pensons qu'il faut sous-entendre le mot *aussi* entre *la* et *se trouve* (le traducteur de la collection Panckoucke l'a même ajouté). Il nous semble, en effet, que Martial continue simplement l'énumération des rencontres que fera la Muse sur son chemin : que *parva domus* serait peu diplomatique, et l'évocation du précédent propriétaire presque un manque de tact.

(2) Mais ne va pas, ivre encor de la veille,
Frapper trop tôt à l'huis de ce docte séjour.
A l'austère Minerve il donne tout le jour,
Des Centumvirs voulant capter l'oreille
Afin qu'en lui nos neveux puissent voir
Un second Cicéron, un autre Démosthènes.
Vas-y, quand brilleront les lanternes du soir,
L'heure propice est celle des fredaines,
Des cheveux parfumés,
Des couronnes de roses,
C'est l'heure où les Catons, même les plus moroses
Dégustent mes vers en gourmets.

(Traduction de M. le Cᵗ Frique).

prême espoir n'éprouvait pas « le moindre goût pour ces » petits vers qui avaient déjà servi pour Domitien (1) », le poète, presque sexagénaire, souhaita de revoir la fière Bilbilis, le Caunus neigeux, le Vadavéron sacré, le Botrode ombreux, le tiède Congedus, le Salon, cher aux armuriers, le Tage, au sable d'or (2). Rêve de réalisation mal aisée, car le voyage était coûteux et après trente-cinq ans de vie à Rome, l'épigrammatiste ne possédait pas « un maravédis. » Pline ouvrit sa main charitable et versa le viatique ; mais, contrairement à ses habitudes, il attendit la mort de l'obligé pour parler du cadeau. Sans doute, il avait lu cette Épigramme, de difficile réplique, lancée jadis dans les jambes de Posthumus (3) : « Je me souviens, Pos- » thumus, des services que je reçus de vous, et j'en con- » serverai toujours la mémoire. Je me tais. Pourquoi ? » C'est, Posthumus, parce que vous parlez. Chaque fois » que je commence à raconter vos bienfaits, on m'arrête » par cette exclamation : *Il me l'avait dit lui-même !* Cer- » tains travaux ne se font pas bien à deux : pour celui-là, » un seul suffit. Si vous souhaitez que je parle, taisez- » vous d'abord. Croyez-moi, Posthumus, le bavardage du » bienfaiteur tue le bienfait, si grand qu'il soit (4). »

Une fois rentré dans ses foyers (98), que devint Martial ? Nous le savons par lui : il obtint la fortune, si longtemps convoitée, et regretta sa misère.

A l'époque où il ne pouvait prétendre à un riche mariage, il parlait des grosses dots en renard de la Fable : « Je ne » veux pas d'une femme riche. *Uxori nubere nolo meæ.* » La femme doit être inférieure à son mari ; à cette seule » condition les époux sont égaux (5). »

Plus tard, il épousa une femme aussi illettrée qu'hon-

---

(1) Nageotte.
(2) L. I, 50.
(3) L. V, 52.
(4) C'est la pensée de Malesherbes : « Souvent l'obligé oublie un bienfait parce que le bienfaiteur s'en souvient. »
(5) L. VIII, 12.

nête (1) (la Thérèse de Jean-Jacques), aux dépens de laquelle il amusa souvent le lecteur (2). Soit qu'il l'ait perdue, soit qu'il ait divorcé (3) lors de sa promotion à l'ordre équestre, il arriva célibataire à Bilbilis. Bientôt il se remariait avec Marcella (probablement une admiratrice) qui lui fit connaître les douceurs de la propriété :

Sur les jardins de Marcella ma femme : « Ce bois, ces » fontaines, ces treillis où la vigne entretient un frais om- » brage, ce ruisseau qui promène une eau vive, ces prairies, » ces rosiers aussi beaux que ceux de Pestum qui fleu- » rissent deux fois l'année, ces légumes qui verdissent en » janvier et ne gèlent jamais, ces viviers où nage empri- » sonnée l'anguille domestique, cette blanche tour que » peuplent des colombes non moins blanches, j'ai reçu » tout cela de mon épouse (4), après sept lustres d'absence : » ces domaines, ce petit empire, c'est Marcella qui me les » a donnés. Si Nausicaa me cédait les jardins paternels, » je pourrais dire à Alcinoüs : Je préfère les miens (5). »

En dépit des foins, des légumes et des fleurs, en dépit de cette déclaration d'antan à Marcella : ..... *Romam tu mihi solu facis* (6), la nostalgie de Rome se glissa dans l'âme de Martial qui, trois ans après son arrivée, écrivait

---

(1) L'honnêteté est constatée par le surnom de Lucrèce qu'il lui donne dans une Epigramme. D'autre part, si cette femme avait appartenu à un milieu social quelconque, ou si elle avait été susceptible de lire les œuvres de son mari, Martial n'en aurait pas parlé sur ce ton cavalier.

(2) L. II, 92 (voir t. III, p. 197, et la note 2) ; l. IV, 24 ; l. XI, 44, etc. On peut juger le genre par cette Epigramme : « Lycoris a mis au tombeau » toutes les amies qu'elle a eues : puisse-t-elle devenir l'amie de ma femme ! »

(3) « Martial se maria peut-être, mais en ce cas, divorça : il serait possible qu'il eût un fils, une fille. » (Nageotte).

(4) I. Notons que plusieurs commentateurs ne voient dans Marcella qu'une généreuse admiratrice. Ils estiment, en effet, que seuls les titres des Epigrammes, l. XIII, XIV sont de l'auteur lui-même, les autres ayant été donnés par des copistes ; que, par conséquent, il n'y a pas lieu de s'arrêter à la ligne d'entête, *Sur les jardins de Marcella ma femme*. Mais, si copistes il y a, nous comprenons comme eux, dans le sens d'épouse, le *Domnæ* du septième vers, d'autant que l'Epigramme l. XII, 21, est une véritable déclaration d'amour. II. Si l'on admet que tous les titres des Epigrammes (sauf exceptions signalées) sont dus à des copistes, il ne faut pas faire état de la première partie de notre note 2, page 29, tome Ier.

(5) L. XII, 31.

(6) L. XII, 21.

à un ami (1) : « Cette solitude de la province (à moins de » travailler sans relâche) ne présente ni une consolation à » mon âme, ni un motif à ma retraite. Ici, je cherche vai- » nement ces oreilles délicates que je trouvais à Rome, je » me fais l'effet d'un avocat qui plaide devant des juges » qui ne comprennent pas sa langue. S'il y a, en effet, » quelque chose qui plaise dans mes livres, je le dois à mes » auditeurs. Cette pénétration de jugement, cette fécondité » de génie, ces bibliothèques, ces théâtres, ces réunions » où l'on ne sent de l'étude que le plaisir, en un mot, tout » ce que je quittai d'un geste nonchalant, je le regrette » aujourd'hui comme si on me l'avait arraché. Ajoute à » cela *municipalium rubigo dentium* (2) et l'envie qui » remplace le jugement. Ils sont ici deux ou trois (c'est » beaucoup dans une si petite localité) contre les procédés » desquels il est fort difficile d'avoir tous les matins un » estomac bien préparé (3). »

C'est dans ces mélancolies du bonheur que s'éteignit (4) le poète en 101 ou 102.

Il laissait : I. quelques pièces antérieures aux Epigrammes. Elles ne nous sont pas parvenues. II. Une série de petites pièces (*De Spectaculis Liber*) relatives aux jeux donnés par Titus et Domitien. III. Quatorze livres d'Epigrammes (5) (1516 pièces avec le *Liber de Spectaculis*).

---

(1) Préface du livre XII.

(2) Le tartre des dents municipales. — M. Nageotte voit ici la matérialité de *dents malpropres* ; il s'agit évidemment d'une simple image semblable à celle-ci : *Il a la dent dure*.

(3) Il se plaint encore (l. XII, 53) d'un plagiaire de Cordoue, qui ne faisait, d'ailleurs, que recommencer ce qu'avaient fait à Rome Fidentinus (l. I, 54) et tant d'autres.

(4) I. « Fatigué de la vie de cour ?), Martial retourna dans sa patrie et s'y maria avec une femme qui lui apporta l'aisance. Il aurait pu vivre heureux, mais il avait la nostalgie de Rome, et l'ennui de l'existence provinciale paraît avoir abrégé ses jours. » (Collignon). II. M. Friedlænder oublie cette fin mélancolique de l'exquis paillasse lorsqu'il le fait terminer ses jours dans sa patrie « ..... paresseux à cœur joie..... se donnant toutes les aises après lesquelles il avait si longtemps soupiré. »

(5) « Martial n'a jamais nommé par leur nom que les gens qui étaient morts : quand on est mort, on ne mord plus, dit la chanson ; c'était aussi l'avis de Martial. Il nommait pourtant les personnages qu'il louait, mais

Chacun des livres I à XII compris fut publié dans l'ordre actuel, savoir : les dix premiers sous Domitien, le onzième en décembre 96, le douzième au commencement de 101. Martial révisa « au milieu, ou vers la fin de 98 » par retranchements et remplacements le livre X. Quant aux livres XIII et XIV, de nature spéciale (distiques rappelant les devises de nos bonbons d'étrennes) (1), il est difficile de leur fixer une date. La critique actuelle tend à les considérer comme plus anciens que le livre premier (2).

Pline, informé de la mort du poète, écrivit à Cornelius Priscus :

« J'apprends que Valerius Martial est décédé et m'en attriste. C'était un homme spirituel, piquant, perçant, qui mettait dans ses écrits beaucoup de sel, beaucoup de fiel, et non moins de candeur. Lorsqu'il partit, je payai son voyage : je le devais à son amitié, je le devais également aux versiculets qu'il composa sur moi. L'antiquité avait coutume de récompenser par des honneurs (3) ou de l'argent (4) les écrivains qui louaient soit des particuliers, soit des villes. Cet usage, il est vrai, est tombé le premier en désuétude à notre époque qui a fait de même pour tant de belles et bonnes choses. Car lorsque nous avons cessé d'accomplir des actions louables, nous avons, par voie de conséquence, jugé notre louange une fadaise déplacée. Quels sont, demandez-vous, ces versiculets auxquels vous avez témoigné votre reconnaissance ? Je vous renverrais au volume lui-même, si je n'en avais retenu quelques-uns (5). S'ils vous plaisent,

---

ceux-là pardonnaient l'indiscrétion. En dehors de ces deux cas, on ne rencontre chez lui que des noms fictifs. » (Nageotte).

(1) Nageotte.

(2) I. M. Mommsen a étudié dans l'*Hermès*, 3, la chronologie des publications de Martial et, en discutant celui de M. Stobbe (*Philologus*, t. XXVI) a rappelé son travail dans la chronologie de Pline. — Voir t. I, p. 217, n. 3. II. Sur la valeur des œuvres de Martial, voir Nisard, t. I, 339-420, Nageotte, 423-427, Pichon, 613-623. On les a quelquefois mises sur la même ligne que celles de Juvénal ; leur très sensible infériorité ne nous paraît pas discutable. Voir t. III, p. 499.

(3) « Voy. Cicéron, *Pro Archia*, 9, II, » (Lebaigue, Robert).

(4) « Martial comptait bien sur ce salaire en argent. Un des héros qu'il célébrait ne lui ayant rien envoyé : « Tel que j'ai loué dans mes vers, dit-il, » I, V, 36, fait comme s'il ne me devait rien : c'est un *filou* » (Robert).

(5) « Les vers qu'il a retenus sont précisément ceux qui contiennent son éloge. La vanité de Pline a sauvé sa mémoire. » (Collignon).

vous trouverez les autres dans le livre. Il s'adresse à sa Muse (1), il lui recommande de chercher ma maison aux Esquilies et d'y entrer respectueusement :

Sed ne tempore non tuo disertam
Pulses ebria januam videto (2) :
Totos dat tetricæ dies Minervæ,
Dum centum studet auribus virorum
Hoc quod sæcula posterique possint
Arpinis (3) *quoque comparare chartis.*
Seras tutior ibis ad lucernas ;
Hæc hora est tua, quum furit Lyæus (4),
Quum regnat rosa (5), *quum madent capilli :*
Tunc me vel rigidi legant Catones (6).

Après que Martial a écrit sur moi en ces termes, est-ce sans raison que j'ai jadis congédié le voyageur très amicalement, que je regrette aujourd'hui le défunt à l'égal d'un ami très cher ? Il m'a donné, en effet, autant qu'il a pu ; il m'aurait donné plus s'il eût été en son pouvoir. Au demeurant, que peut-on donner de plus précieux à un homme que la gloire, la louange et l'immortalité (7) ? Mais l'œuvre de Martial sera-t-elle immortelle ?

---

(1) *Alloquitur Musam.* « Comparez, toutes proportions gardées, l'épître de Molière au roi. Molière parle aussi à sa Muse, et lui recommande de chercher : *mollia tempora fandi.* (Robert).

(2) Thomas Schmidt auquel nous devons (Copenhague, 1734) une traduction très litteraire des epitres de Pline, ouvrage gracieusement communiqué par l'Université de Copenhague, n'a pas la plume aussi heureuse lorsqu'il aborde la poésie. On en jugera par cette traduction réaliste des deux premiers vers si vifs et si nuancés de Martial :

Sed ne tempore non tuo disertam
Pulses ebria januam, videto.

Dog fuus for Guds skyld ei herfrem med drukken Snude,
Til saadan hõilœrd Mand, blir heller gandske ude.

Mais, pour l'amour de Dieu, ne te hâte donc pas, avec ton museau d'ivrogne, D'aller chez cet homme si docte ; reste plutôt au dehors.

(3) « Martial savait son métier en rappelant à Pline le souvenir de Cicéron. » (Lebaigue).

(4) « Bacchus ; de λύω, délier : ce dieu délie la langue... quand il ne l'enchaîne pas. » (Demogeot).

(5) « Les convives se couronnaient de roses. » (Demogeot).

(6) I. « Ainsi dans ces quelques vers Pline est successivement comparé à Cicéron et à Caton. Il ne trouva rien a redire à ce parallèle. On doit reconnaître que Martial n'a pas marchandé l'éloge et a bien gagné son *viaticum.* » (Collignon). II. « Cette pièce est écrite en vers hendécasyllabes phaléciens. » (Waltz).

(7) *Gloria, laus et æternitas.* — « Cet amour de la gloire qu'il partage avec Cicéron, Pline l'a exprimé en cent endroits. Cf. par exemple, IX, 33 : *Alius alium, ego beatissimum existimo qui bonæ mansuræque famæ præsumptione perfruitur, certusque posteritatis, cum futura gloria vivit.* » (Collignon).

Peut-être non : dans tous les cas, il l'a écrite comme si elle devait l'être (1). »

Martial qui aurait pu mieux faire, s'il avait mieux vécu, et dont l'œuvre est, du reste, d'un mérite indéniable, devait, à plusieurs titres, retenir notre attention. Avec lui (numéro unique de notre *Scribendi usus*) nous avons appris l'échec d'une tentative bien légitime : *vivre de sa plume*. Nous examinerons maintenant trois affirmations rencontrées chez grand nombre d'érudits (2) :

I. Martial fut l'ami intime de Pline (3).

II. Pline le Jeune « l'homme des cénacles » ne loue Martial que du bout des lèvres.

III. On trouve dans les lettres de Pline l'Histoire littéraire du temps.

Première question. — Pour nous initier aux mystères de l'univers latin, on fait miroiter, à nos yeux, sur les bancs universitaires, les mots les plus sonores et les plus vagues : République, Liberté, Empire, Tyrannie, Sénat, Cheva-

---

(1) Suivant M. Demogeot : « à la fin de sa lettre, Pline fait au talent de » Martial une assez maigre part » ; suivant M. Waltz : « les éloges de Pline » sont insuffisants » ; suivant M. l'abbé Lafforgue : « *Non erunt fortasse*, est une pensée indigne de celui qui vient de dire plus haut : *ut amicissimum defunctum esse doleo ?* » Tout au contraire, M. Lebaigue continue à trouver que l'épistolier fait la part trop belle à un talent d'ordre inférieur : « Les » dernières lignes tempèrent ce qu'il y a d'excessif dans les éloges précé- » dents. »

(2) Comme exemples, rappelons quelques noms. I. MM. de Sacy, Weise, Holbrooke, Philipps. II. MM. Pellisson, Waltz, Hild. III. MM. Schentag, Nageotte, Kreuser.

(3) Parmi les *amicissimi* (et en plaçant tout le monde sur la même ligne), on comprend encore : 1° *Tacite*. Nous nous expliquerons à cet égard, t. III, p. 81-109. 2° *Silius Italicus*. Nous contestons dans l'*Itinéraire* ; 3° *Suétone*. Nous concédons, sous cette réserve, que Pline est l'ami n° 1, comme Oreste, et Suétone l'ami n° 2, comme Pylade ; 4° Trajan lui-même parce que (sauf dans la réponse sur la question chrétienne) il traite Pline, dans sa correspondance de *carissime*. M. Friedlænder a répondu : « Sous l'Empire la valeur conventionnelle de ce nom d'amis, abstraction faite des amis dans l'acception propre et littérale du mot, se modifia dans ce sens qu'il servit désormais à désigner ceux qui étaient régulièrement invités par les Empereurs à leurs délibérations en conseil et à leurs réunions de société..... Les Empereurs traitaient peut-être leurs amis de très cher (*carissime*) : telle est du moins l'apostrophe qu'employait Trajan écrivant à Pline le Jeune. » M. Friedlænder observe en outre que Pline ne fut conseiller du prince qu'en service extraordinaire, ce qui révèle une *amitié* de seconde classe.

liers, Peuple, Consuls, Préteurs, Tribuns, Orateurs. Nous avons entrepris l'étude de Pline le Jeune, qui cite tant de noms et tant d'événements contemporains, avec l'intention de pénétrer le sens, la valeur, la portée de tous ces mots grandiloquents. Nous avons constaté que la République avait été une oligarchie de pillards, et la Liberté un mensonge électoral ; que l'Empire, souvent démagogique à Rome, fut toujours une démocratie, honnête, équitable, bienveillante pour l'immense majorité des gouvernés. Depuis Auguste, nous avons vu, dans le Sénat, un bureau d'enregistrement, dans les Chevaliers, des bourgeois, dans le peuple, un troupeau, dans les consuls, les préteurs, les tribuns, des fonctionnaires sans fonctions, dans les Orateurs, des avocats de tous degrés ; et nous sommes arrivé à cette conclusion de M. Duruy : « La rhétorique moderne, » renchérissant sur l'ancienne (1), a altéré le vrai caractère » de l'histoire romaine. » L'illusion d'optique nous apparaît particulièrement sensible sur le terrain de la hiérarchie mondaine où les milieux, les rangs, les époques sont brouillés, confondus, dénaturés. Voici ce que l'on nous représente : Trajan, l'Empereur, et Pline, le préfet, sont à tu et à toi, Tacite ayant du génie, Pline qui n'a que de l'esprit, lui témoigne un profond respect ; les relations de Martial et de Pline, tous deux hommes de lettres, s'établissent sur le pied de l'égalité, etc., etc. A ce compte, aussitôt le recul des années, Sa Majesté Louis XIV deviendra le camarade de Boileau, l'historiographe ; Fontanes présentera ses très humbles hommages à Châteaubriand ; M. de Voltaire cousinera avec Piron.

Ne quittons pas le terrain de Martial. Son infériorité sociale est évidente ; il en convient, d'ailleurs, ainsi que

---

(1) Mettons hors de cause l'auteur des *XII Césars*. Très justement : « Fénelon a remarqué que les illustrations les plus imposantes de Rome, celles » que la tragédie du grand siècle aimait à présenter majestueuses et solennelles apparaissent chez Suétone avec les allures simples et naturelles » qui les font semblables au reste des hommes. » (Hild, 1892).

l'attestent le ton de son épître et celui de toutes les Epigrammes où il vise un membre quelconque du cercle de l'épistolier (1). Il y a plus que l'infériorité sociale, que l'infériorité pécuniaire ; il y a l'infériorité au point de vue de la tenue, au point de vue de la conduite, au point de vue de la moralité. Jamais Pline n'admit à son foyer sans tache « ce coureur de garonage, ce trotteur de guilledou. » Au surplus, cette intimité, si elle eût existé, se dégagerait des Epigrammes ; or, l'écornifleur qui, depuis dix ans, mendie chez Régulus (2), n'a frappé qu'une fois (et sous Nerva) ! à la porte de Pline pour.... lui donner son livre. Si le trésorier d'Etat a payé le retour à Bilbilis, le voyageur n'en a pas gardé mémoire car il omet, dans ses œuvres complémentaires, le nom du bienfaiteur (3).

Nous devinons l'objection « Quand M. Weise écrit : « *C. Plinius Cæcilius Secundus amicissimus fuit Martiali*, il se borne à reproduire ces passages de la lettre, l. III, 21, où l'on lit : *amicitiæ, amicissime, amicissimum.* »

Selon nous, ces trois citations démontrent (de la façon la moins flatteuse pour le *de cujus*) que si Martial disait : *Mon ami Pline* — ce qui n'est point prouvé — Pline ne disait pas : *Mon ami Martial.*

Vis à vis d'un consulaire ou futur consulaire, probablement collet-monté, l'épistolier rougit d'une apparence d'incursion au pays bohème, et veut se justifier (4) : 1° d'avoir

---

(1) Apollinaire Domitius Apollinaris, l. IV, 87 ; Domitius Tullus, l. I, 37 ; l. III, 20 ; l. IX, 52 ; Frontin (Julius Frontinus), l. X, 48, 58 ; Fronto (Catius Fronto ?), l. I, 56 ; Maxime, l. I, 8 ; Quintilien, l. II, 90 ; Silius Italicus, l. IV, 14 ; l. VI, 64 ; l. VII, 63 ; l. XI, 48, 49 ; Sura (Licinius), l. VII, 47. — M. Mommsen, Index Keil, ajoute : l. I, 50 (Licinianus) ; l. VI, 64 (Sura). — Sparsus (Friedlænder), Atrius Clemens (Demogeot), etc. — Il serait curieux de rechercher bien entendu parmi les noms réels tous les personnages qui figurent à la fois dans Martial et dans Pline. Mais le travail serait long et souvent hypothétique.

(2) Nous retrouvons neuf fois, dans les Epigrammes, le nom du délateur. Voir les lettres visées : t. III, p. 52, note 1, et ajouter l. II, 74 ; l. IV, 16 ; l. V, 28, 63.

(3) L'heureux donataire des jardins de Marcella a également oublié de rembourser Pline — sinon l'épistolier nous l'aurait appris. (Nous avons d'ailleurs déjà constaté que jamais personne ne songea à rembourser Pline).

(4) M. Friedlænder croit pouvoir faire cette comparaison, au sujet de

remis à Martial l'argent de son voyage ; 2° de regretter le défunt.

Premier plaidoyer. « Je devais ce viatique à *son* amitié » *(amicitiæ)* [1] comme aux petits vers qu'il me dédia. Tout » ce que le pauvre diable pouvait donner, il me l'a donné. » Je l'ai payé.

» J'entends bien que, depuis longtemps, ces paiements » sont passés de mode ; à quoi je réponds : C'est fort » regrettable. Après avoir reçu ses éloges, n'ai-je pas eu » raison de le traiter très amicalement *(amicissime)* [2] ? »

Deuxième plaidoyer. « Pour même cause, n'ai-je pas » raison de le regretter, comme s'il avait été mon intime » ami *et amicissimum* [3] ?

Deuxième question. — Le jugement que l'épistolier porte sur le poète comprend deux parties : Nature du talent. — Conclusion.

1° Nature du talent : *Erat homo ingeniosus, acutus, acer et qui plurimum in scribendo et salis haberet et fellis, nec candoris minus.*

De Sacy. « C'était un esprit agréable, délié, piquant et

---

l'épigrammatiste : « Martial, avec sa joyeuse poésie des Saturnales, malgré » l'éclat de son talent réel, rappelle un peu ces poètes vagabonds du bon » vieux temps qui s'invitaient à tous les festins et que l'on avait plaisir à » y voir, mais que l'on estimait peu. » Le portrait semble trop bienveillant ; mais il suffit d'en dégager ces mots : *que l'on estimait peu*, pour comprendre la nécessité où se trouvait Pline d'expliquer à un homme, de son monde et de sa moralité, la nature des relations ayant existé entre Martial et lui.

(1) De Sacy traduisait : « Je devais ce petit secours à *notre* amitié. » ; et on lit encore dans M. Pessonneaux : « Je le devais à *notre* amitié. » M. Waltz, un peu moins précis, incline du même côté : « Je le fis par » amitié. » M. J. Pierrot fait cette juste rectification : « Je ne devais pas » moins à *son* amitié. » — *Commentaire de M. Demogeot* : « *Amicitiæ.* Cette » amitié-là paraît bien froide dans ses regrets. La mort de Martial n'est ici » pour notre auteur qu'un prétexte pour rappeler les louanges qu'il en a » reçues et les largesses dont il les a payées. Un tel ami ressemble beau- » coup à un protecteur. »

(2) Voici le ton du bienfaiteur vis-à-vis de l'obligé.

(3) De Sacy reproduit par MM. J. Pierrot et Cabaret-Dupaty) paraphrase tout ce passage. M. Waltz traduit : « Est-ce à tort que je pleure en lui un ami » qui n'est plus ? » M. Pessonneaux serre davantage le texte : « Ai-je le tort de » pleurer en ami ? » Il suffit de peser : *Meritone ?* et *ut* pour se convaincre qu'on ne parle pas ainsi d'un ami en possession du titre et pour emprunter à M. Mommsen cette conclusion : « Martial fut le client de Pline. »

» qui savait parfaitement mêler le sel et l'amertume dans » ses écrits, sans qu'il en coûtât rien à la probité. »

J. Pierrot. « C'était un homme d'un esprit agréable, » délié, vif, dont le style était plein de sel et de mordant (1), » sans qu'il en coûtât rien à la candeur de son caratère. »

Cabaret-Dupaty. « C'était un homme d'un esprit fin, vif » et prompt, dont le style était plein de sel et de mordant, » et néanmoins plein de candeur. »

M. Pessonneaux. « C'était un homme d'esprit, piquant, » mordant, qui mettait dans ses vers beaucoup de sel et de » fiel, et non moins de candeur. »

M. Waltz. « C'était un homme d'esprit, fin, mordant, dont les écrits étaient remplis de sel et de fiel (2), sans être pour- » tant exempts de candeur. »

Il nous semble que dire d'un épigrammatiste : *il avait beaucoup d'esprit et pas de méchanceté*, ou, tout au moins, une méchanceté candide, c'est faire de son œuvre un éloge appréciable (3).

La conclusion plinienne est d'explication un peu plus plus difficile : *Dedit mihi quantum maximum potuit, daturus amplius si potuisset. Tametsi quid homini potest dari majus quam gloria et laus et æternitas? At non erunt æterna quæ scripsit. Non erunt fortasse : ille tamen scripsit, tanquam essent futura* (4).

---

(1) « Le mot d'*amertume* choisi par le traducteur ne convenait pas à l'idée de Pline. » (J. Pierrot).

(2) Bien que M. Nageotte ait écrit : « L'œuvre de Martial, c'est de la satire sans phrase et *sans fiel* », il est certain que la traduction de MM. Pessonneaux et Waltz est conforme au texte de Pline. — Nous laisserons en suspens cette question de fiel en disant (t. III, p. 409) : « Martial est un bohême qui s'affiche *ou* se venge »).

(3) Si appréciable, que M. Lebaigue commente avec le mot *candor* : « Sans doute Pline avait ses raisons pour traiter Martial avec une sorte d'indulgence, cependant il est difficile d'admettre de la *candeur* dans ce poète besogneux et pétulant qui se montra toujours prêt avec les puissants et arrogant avec les faibles. »

(4) Voici comment M. Hild commente ces dernières lignes : « Ce qui dans la pensée de Pline sauvera de l'oubli le plus spirituel des poètes latins, c'est qu'il a eu la bonne idée de chanter Pline un jour ; c'est que Pline lui a fait l'aumône d'une réclame comme il l'a aide d'un subside pour le rapatrier. Quant aux Epigrammes toutes seules, pourquoi iraient-elles à la postérité ? *At non erunt æterna*..... » C'est prêter à Pline des pensées qu'il n'a point émises.

De Sacy. « Tout ce qu'il avait de meilleur, il me l'a » donné, prêt à me donner davantage s'il avait pu : quoi- » qu'à juger sainement, le don le plus précieux que l'on » puisse faire, c'est le don de la gloire et de l'immortalité. » Mais peut-être que les poésies de Martial ne seront pas » immortelles. Peut-être : mais au moins les a-t-il travail- » lées dans la pensée qu'elles le seraient. »

J. Pierrot et Cabaret-Dupaty : même traduction, sauf quelques changements de mots sans importance.

Seibt. At — scripsit : « *Fortasse vero scripta ejus im-* » *mortalia erunt.* »

Pessonneaux. « ..... Mais, diras-tu, ses vers ne seront » pas immortels. Peut-être ; en tous cas il les a composés » comme s'ils devaient l'être. »

Waltz. ..... « Mais les vers de Martial seront-ils immor- » tels ? Ils ne le seront peut-être pas, mais il les a écrits » comme s'ils devaient l'être. »

Nous croyons que Pline (et il s'est trompé) mit en doute l'immortalité des Epigrammes de Martial. A cela nous voyons plusieurs raisons. D'abord, l'auteur des très graves discours, des très chastes épitres, du très solennel Panégyrique ne faisait de la gravelure qu'un titre supplémentaire ; il devait donc, comme Flaccus (1), juger les versiculets de Martial une œuvre trop légère pour traverser sans autre cortège la longue succession des siècles. En outre, le prôneur patenté de toute la *Scribendi cacoethes* avait (à supposer qu'il l'eût jamais eu) perdu le sens critique et se sentait mal préparé pour apprécier un professionnel : d'où le *fortasse* nébuleux et énigmatique. De plus, le professionnel revêtu d'une *toga trita* ne rentrait pas dans le cadre habituel de sa pensée : « Si Codrus, le poète crotté dont Juvénal nous peint » les infortunes avait eu du génie, soyons-en persuadés, » Pline lui eût toujours préféré Titinius Capito : il ne

---

(1) *Nescis crede mihi, quid sint epigrammata, Flacce*
Qui tantum lusus illa jocosque putas.

» loue que les gens de son monde, et pour qu'ils le paient » de retour. De là ses effusions de tendresse pour les » jeunes gens de bonne maison qui font de la littérature » comme s'ils n'avaient pas de quoi vivre : *Amant studia » ut solent pauperes ;* de là ces comparaisons hyperbo- » liques qui mettent au rang des grands maîtres les écri- » vains amateurs dont le principal mérite est une belle » fortune et une haute situation (1). » Enfin quand l'épistolier disait, en substance : *Il se peut que le cadeau soit petit, mais Martial croyait m'en faire un grand*, il répondait à cette objection éventuelle de son noble interlocuteur : *Vos paiements semblent excessifs pour un présent si mince.*

Ces remarques s'imposaient pour attribuer sa véritable portée à la constatation partiellement exacte : « Pline le » Jeune ne loue Martial que du bout des lèvres (2). »

Troisième question. — L'époque, qui compte Tacite et Juvénal, peut, sans envier personne, affronter toutes les comparaisons (3) ; aussi serait-ce une bonne fortune que de posséder son histoire intellectuelle écrite par un contemporain. Or, Pline n'a pas même dressé un catalogue. Au point de vue des auteurs : il ne cite ni Quintilien (publi-

---

(1) Hild (1892). — Si nous suivons ici le délicat critique, nous ne saurions souscrire à cet autre passage qui tombe dans l'exagération : « S. l'on met à part Tacite et Silius Italicus..... on s'aperçoit que Pline a pour les lettres de profession tous les dédains de l'aristocrate, toute la morgue du Romain de vieille roche. » Le mot *morgue* jure avec Pline qui n'a jamais écrit ni une phrase, ni un mot permettant de le justifier. Rien n'est plus borné que l'horizon d'un homme du monde qui ne sort pas de son cercle : tel est le cas de Pline. Il ne dédaigne point le voisin : il l'ignore. Si par aventure il découvre, sous la blouse, les palpitations littéraires, il adopte le paysan. (Térentius Junior).

(2) Voir aussi t. I, p. 86, 87.

(3) I. « Le second siècle de la littérature romaine qui, sous l'influence de Sénèque, s'étend de Vespasien à Trajan, est encore un grand siècle. Sans doute, il n'est ni aussi fécond, ni aussi varié, ni surtout aussi pur que l'avait été le siècle d'Auguste ; mais il ne lui cède ni pour l'éclat, ni pour la force. Si le goût y peut trouver plus de taches dans le style, la réflexion y découvre plus de vigueur souvent et de profondeur dans la pensée : ce sont d'autres formes, mais des formes qui ont leur beauté particulière et un charme irrésistible de hardiesse souvent heureuse. » Charpentier, *Étude sur Pline le Jeune*. — II. Nous ne méconnaîtrons pas, en ce qui concerne l'ensemble de la littérature, que cette époque est artificielle et copieuse imita-

ciste), ni Stace, ni Valérius Flaccus, ni Juvénal (1), ni Florus. Au point de vue des œuvres : non seulement il n'analyse rien, mais il nous laisse ignorer jusqu'aux titres des livres de Tacite ou de Suétone. La nomenclature de Martial était plus riche, puisque si elle excluait Stace (un ennemi (2), Tacite, Suétone, Florus (3) encore inconnus), elle comprenait, du moins, outre Quintilien et Silius Italicus, Juvénal, Valérius Flaccus (4) et Pline lui-même. Eh quoi ! s'écriera-t-on, refusez-vous de faire état de tous les récits des lectures publiques, de tant d'annonces d'éclosions variées ! Non certes, mais dans la mesure légitime (5).

---

tive. Introduction à la traduction de Melmoth revisée par Bosanquet, p. X) ; mais estimons que Tacite et Juvénal (Tacite surtout) représentent plus que ce « relèvement dans la décadence » dont parle M. Michaut.

(1) « La poésie n'était plus qu'un amusement de gens d'esprit. Juvénal fait une exception et paraît ne pas avoir été de la compagnie de Pline. Le satirique nous fait connaître les poètes affamés écrivant pour gagner aujourd'hui un dîner, demain un manteau, parasites infortunés qui sentaient leur humiliation et chez qui la misère étouffait l'inspiration. Pline ne parle pas de ces malheureux, puisque tous les petits poètes ses amis sont de grands personnages. » (Robert).

(2) Le silence de Martial s'explique par « l'antagonisme de deux natures d'esprit » (Pichons), et surtout par les entrechoquements du *scribendi usus*. Les deux poètes se rencontrent à plus d'une poète : au palais impérial, chez Claudius Etruscus, Stella, Polla Argentaria, Atedius Melior, etc. Quant au silence de Pline, il ne peut avoir d'autre cause que l'infériorité sociale de l'écrivain. (*Sic*, Hild).

(3) Nous croyons avec Vossius (*Poètes latins*, p. 5 et *Historiens latins*, l. II, 36), malgré les hésitations de Villemain, que le Florus, dont parle Spartien (Adrien, 16), est l'auteur de l'*Epitome rerum romanarum* dont nous disons un mot, t. III, p. 499. — Ce Florus ne commença à écrire que sous Trajan.

(4) Le poète de l'Argonautique (voir t. III, p. 500, 501) qui a dédié son poème à Vespasien, paraît être mort vers 110. Nous lui attribuons les Epigrammes de Martial, l. I, 77 ; l. IX, 56, 92 ; l. X, 48 ; l. XI, 81 ; l. XII, 75 ; mais une partie de cette attribution est discutée. Quoi qu'il en soit, Martial nous le représente comme très riche et très généreux. Contrairement à une hypothèse un peu vaine de Catanéis, Pline ne nous parle pas de lui. Pourquoi ne l'a-t-il pas fréquenté ? Doit-on en chercher la cause dans la différence des âges ? Mais Spurinna et bien d'autres étaient des vieillards.

(5) Voici cette mesure, suivant M. Hild : « Si le reportage actuel de la » littérature d'artistes tels divers tient absolument à se procurer un ancêtre » latin et romain, il ne saurait trouver mieux que Pline le Jeune. » M. Hild parle ailleurs de : « perspectives ouvertes sur la vie littéraire de ce temps », et suivant M. Bender (*Littérature romaine*, traduction Vessereau, 1885, Klincksieck) : « à leur forme monotone et étudiée, on reconnaît que les » lettres de Pline ne sont pas l'expression toute simple des sentiments de » l'auteur. Elles nous offrent, néanmoins, un tableau précieux de l'époque, » plein de renseignements, surtout sur les occupations littéraires souvent » stériles de ce temps. »

Avec ce défilé d'amateurs (1), l'épistolier nous montre qu'au sommet de l'échelle sociale (2) chacun se piquait d'intellectualité, et jugeait la littérature le repos du fonctionnaire ou le passe-temps du désœuvré (3). Mettons à part Pline le Naturaliste, Cluvius Rufus, Fabius Rusticus (?), Silius Italicus, Tacite, Suétone, Martial, si nous voulons dégager la physionomie fidèle du milieu plinien. L'entourage de Pline jouait à l'esprit, comme la cour d'Henri III au bilboquet. Avec quel succès ? Demandons-le à M. Robert ; nous ne saurions mieux conclure.

***

« Pline leur accorde à tous le même éloge : ils sont fins et ingénieux, ils ont les qualités des esprits médiocres. Quand on cherche à les faire revivre par l'imagination, on ne les voit pas debout au forum et animés par l'action ou goûtant à la campagne les charmes de sévères loisirs, occupés comme Cicéron et ses amis, à discuter de graves questions philosophiques, ou à poser, d'après Aristote et Platon, les principes de la véritable éloquence. A Rome, ils sont réunis dans une lecture publique (4), ils attendent une expression heureuse, une alliance de mots singulière, un rejet hardi, une période savante, et pleins d'admiration, ils murmurent doucement, ils se lèvent, ils embrassent le lecteur. A la campagne, dans une belle maison comme

Conclusion (Robert, p. XXXVIII, XXXIX).

(1) Amateurs sans originalité, sans portée, sans mérites durables. — Qu'en savez-vous, dira-t-on ? Nous répondrons avec l'opinion commune bien que M. Plessis en conteste l'exactitude, — *Calvus*, p. 41) : Si tant d'œuvres antiques ont péri, si de tant d'écrivains illustres en leur temps, les noms seuls nous sont parvenus, le dommage est de ceux dont il ne faut pas s'exagérer l'importance. Ce qui méritait le plus d'être sauvé, le jugement équitable des siècles l'a préservé ; ce que l'indifférence des générations a laissé tomber dans l'oubli, était sans doute peu digne de lui être disputé.

(2) « La correspondance de Pline nous initie aux rapports de camaraderie qu'un amour assez fervent de la littérature a établis entre les membres de l'aristocratie romaine. » (Hild).

(3) Pour Pline, pour la plupart de ses contemporains, la littérature était un aimable exercice de l'esprit, elle ne devait causer ni fatigue ni souci. » (Robert). — Exact d'une façon générale, le jugement ne saurait s'appliquer à Pline qui vit dans la fièvre de l'immortalité.

(4) Nous étudierons les Lectures publiques, t. III, p. 379 et suiv.

celle que possède Pline en Toscane, ils se couchent dans une chambre revêtue de marbre jusqu'à hauteur d'appui, et leurs yeux s'arrêtent avec complaisance sur le feuillage, les rameaux légers, les oiseaux peints sur le mur. Ils sont tous élégants, polis, d'agréable humeur, et professent les uns pour les autres une heureuse admiration. Cornelius Minicianus parle des lettres ; il les aime comme s'il était pauvre, en dépit de sa haute naissance. Pompeius Saturninus, avocat, historien, poète, récite ce qu'il a composé le matin et l'on se récrie. Pline lit son dernier discours au Sénat et l'on devient grave pour applaudir à ce morceau d'éloquence. Une lettre arrive de Rome ; elle est de Voconius Romanus ; on en donne lecture et l'on convient que les Muses latines elles-mêmes ne sauraient mieux parler. Pendant ce temps, l'eau de la fontaine voisine retombe dans un bassin avec un joyeux murmure ; ils s'approchent de la fenêtre et laissent errer leur vue sur l'Apennin qui borne l'horizon ; un vent caressant arrive jusqu'à leur visage et les rafraîchit ; chacun d'eux a été loué, applaudi, embrassé ; ils sont heureux et sentent doucement naître en leur âme l'espérance d'une renommée éternelle. Gens fort aimables malgré tout ! Pline a raison de les louer, de les encourager : incapables de rajeunir une littérature vieillie, ils lui conservent du moins une apparence de vie. »

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉCRIVAIN

CHAPITRE PREMIER

LES LETTRES

I

LE FOND

Il ne nous reste de Pline (1) qu'un recueil épistolaire (dans lequel sont perdus quelques vers insignifiants) et le Panégyrique de Trajan (2).

Les lettres se divisent en deux parties inégales : *Correspondance privée*, *Correspondance officielle* ; la première, distribuée par l'écrivain lui-même, en neuf livres, la seconde, rattachée arbitrairement à l'autre, sous le titre

(1) Nous avons perdu toute son œuvre oratoire (procès civils, procès criminels, Inauguration de la bibliothèque de Côme), *la Vengeance d'Helvidius*, l'Oraison funèbre du fils de Spurinna, à peu près toute l'œuvre poétique.

(2) I. Quelques érudits avaient jadis attribué à Pline : *les Vies des hommes illustres* d'Aurélius Victor. Cette opinion ne compte plus aujourd'hui de partisans. L'opuscule, qui berça notre enfance, avait semblé si remarquable au XVIe siècle qu'on en décernait la paternité non seulement à Pline, ou Cornélius Népos, ou Quintilien, ou Suétone, mais à Tacite. On le juge maintenant (voir Dubois, traduction Panckoucke) indigne même d'Aurélius Victor. — Il n'est pas besoin d'ajouter que Pline le Jeune est tout à fait étranger à l'opuscule : *Altercatio cum Hadriano imp.* qui lui avait été attribué en 1597 (in edit. Monasteriensi). II. Nous avons offert à la bibliothèque de Côme une petite traduction italienne du *De Viris* (in Venetia et in Bologna 1669) qui porte ce titre : *Vite de Re di Roma e altri Re, Vite d'Huomini illustri, tradotto di Caio Plinio Cecilio, in lingua volgare*, et commence par ces lignes biographiques : « Caio Plinio Cecilio nacque *in Como*..... fu figliulo di Cecilio e d'una sorella de Plinio *Veronense*..... »

de Dixième livre, par Alde et Catanæus (1). Avec l'assistance des maîtres de tous temps et de tous pays, étudions-les séparément au point de vue du fond.

* * *

La Correspondance privée.

Le Littérateur.

Ce n'est pas Mme de Sévigné qui prend la plume pour donner à celle « dont rien ne la distrait, tout ce qu'elle a » de cœur et n'en rien garder (2). » Au cas de négligence du courrier, nul correspondant de l'auteur latin ne reçut jamais semblable déclaration : « Je vous l'avoue ; je suis » très fâchée que mes lettres soient perdues ; mais savez-» vous de quoi je serais encore plus fâchée ? ce serait de » perdre les vôtres (3). » Pline conserve si précieusement ses brouillons (4) qu'il n'a pour se faire éditer que l'embarras du choix ; mais il ignore ce que sont devenues les réponses.

C'est le littérateur qui met au jour son manuscrit : les négligences de style ou de pensée sont demeurées dans d'autres tiroirs auxquels on ne les a pas réclamées, puisque le recueil renferme exclusivement, au dire de la préface, des lettres travaillées, *paulo accuratius scriptas*, ce que Voconius (l. IX, 28) appelait *Litteras curiosius scriptas*. Aussi La Harpe disait-il au tome trois de son *Cours de*

---

(1) « On sait que la correspondance avec Trajan est indépendante du recueil principal qui n'a jamais compté plus de neuf livres. Sidoine Apollinaire, l. IX, 1 » (Mommsen).

(2) *Boissier*. Mme de Sévigné dans les Grands Ecrivains français.

(3) Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan. — Paris, 13 avril 1672.

(4) Pline recorrigea évidemment encore ses brouillons (..... *quæ scripsi mecum ipse pertracto*), et les compléta (voir notamment t. I, p. 466, n. 2) avant de les remettre à l'éditeur, mais nous considérons comme injustifiée cette opinion de M. de la Berge : « Nous pouvons affirmer que chacune des » lettres fut copiée en autant d'exemplaires que Pline comptait d'amis » parmi les gens de goût, que chaque copie lui fut renvoyée avec » des observations critiques et que la forme définitive, sous laquelle nous » la lisons, ne fut adoptée qu'après de longs et consciencieux débats. » Rien n'autorise à étendre au recueil épistolaire la fameuse méthode de travail que Pline a exposée, l. VII, 17, relativement à ses plaidoyers.... *duobus aut tribus lego, mox alios trado annotanda, notasque eorum, si dubito, cum unoversus aut altero pensito ; novissime pluribus recito, ac, si quid mihi credis, tunc acerrime emendo.... »*

Littérature : « Nous avons de Pline, outre son Panégy-
» rique, un recueil de lettres que l'auteur mit en ordre et
» publia, nous dit-il, à la prière de ses amis, c'est-à-dire
» que ses lettres sont un ouvrage, et c'en est un, en effet.
» Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver cette aisance
» familière, cet épanchement intime, cet abandon qui est
» du genre épistolaire proprement dit. Ce ne sont point ici
» des lettres qui n'étaient point faites pour être lues et
» dont le charme tient surtout à cette curiosité naturelle
» à l'esprit humain qui aime beaucoup à entendre ceux
» qui ne croient pas qu'on les écoute. Pline est auteur dans
» ses lettres ; mais il l'est avec beaucoup d'agrément et de
» variété. »

La Variété.

On pourrait ainsi classer à peu près la correspondance privée de Pline le Jeune qui comprend 247 lettres adressées à une centaine de destinataires :

I. Sa vie de famille et ses relations mondaines (invitations, remerciements, félicitations, condoléances, conseils, anecdotes). Lettres 80

II. Le panégyrique de sa propre personne (talents, fortune, bienfaits). Lettres 60

III. Les congratulations littéraires. Lettres . . . 57

IV. Son rôle sénatorial et judiciaire. Lettres . . . 50

247

« La collection des lettres montre dans son arrangement beaucoup d'habileté. Sauf de rares exceptions, chaque lettre forme un tout artistique, en traitant un sujet unique. La succession des félicitations et des condoléances, des anecdotes et des descriptions, des esquisses d'hommes, des esquisses de choses, des essais légers suggérés par des événements passagers, présente au lecteur une agréable variété de thèmes. » (Huxley).

A simple lecture de la table des matières, telle que la donne M. Cabaret-Dupaty, on découvrira l'ingéniosité du procédé :

LIVRE PREMIER

1. Préface de l'auteur
2. Imitation de Démosthène et de Calvus.
3. La campagne et l'étude.
4. Invitation.
5. Le délateur Régulus.
6. L'heureux chasseur.
7. Le procès des habitants de la Bétique.
8. Révision d'un discours de Pline.
9. Le charme des lettres à la campagne.
10. Eloge du philosophe Euphrate.
11. Reproche affectueux.
12. Mort de Corellius Rufus.
13. Les lectures publiques.
14. Le choix d'un époux.
15. L'invitation oubliée.
16. Eloge de Pompéius Saturninus.
17. La statue élevée à L. Silanus.
18. Le songe.
19. Le don de 300,000 sesterces.
20. L'amplification oratoire.
21. L'achat d'esclaves.
22. Eloge de Titus Ariston.
23. Incompatibilité des fonctions d'avocat avec celles de tribun.
24. La villa d'un homme de lettres.

LIVRE DEUXIÈME

1. Eloge funèbre de Virginius Rufus.
2. La colère d'un ami.
3. L'improvisateur.
4. La donation généreuse.
5. Envoi d'un discours.
6. Le magnifique parcimonieux.
7. La statue élevée à Spurinna et à son fils Cottius.
8. Les affaires et les plaisirs.
9. Sollicitation.
10. Le recueil de Poésies.
11. L'affaire de Marius Priscus, proconsul en Afrique.
12. Suite de cette affaire.
13. Recommandation.
14. Décadence de l'éloquence judiciaire.

15. Les propriétés acquises.
16. Le respect dû aux volontés dernières.
17. La villa de Pline à Laurente.
18. Le choix d'un précepteur.
19. La lecture d'un plaidoyer.
20. La chasse aux testaments.

LIVRE TROISIÈME

1. La vieillesse d'un sage.
2. Eloge d'Arrianus Maturius.
3. Le bon précepteur.
4. Deuxième plaidoyer en faveur des habitants de la Bétique.
5. Pline l'Ancien et ses ouvrages.
6. La statuette en bronze de Corinthe.
7. La vie et la mort du poète Silius Italicus.
8. La cession officieuse.
9. Compte rendu du second procès des habitants de la Bétique.
10. Envoi d'un ouvrage consacré à la mémoire du fils de Spurinna.
11. Le bienfaiteur reconnaissant.
12. L'ivresse de Caton.
13. Opinion de Pline sur son panégyrique de Trajan.
14. Un maître assassiné par ses esclaves.
15. Les poésies de Proculus.
16. Héroïsme d'Arria.
17. Les nouvelles.
18. Lecture publique du panégyrique de Trajan.
19. L'achat d'une terre.
20. Le scrutin secret.
21. Regrets sur la mort du poète Martial.

LIVRE QUATRIÈME

1. Le départ.
2. L'amour paternel dans un méchant homme.
3. Beautés des poésies d'Antonin.
4. Lettre de recommandation.
5. Approbation donnée au panégyrique de Trajan.
6. La récolte assurée.
7. L'oraison funèbre d'un enfant.
8. Promotion de Pline à la dignité d'augure.
9. Le procès de Junius Bassus.
10. Le legs de liberté.

11. Le supplice d'une Vestale.
12. Le désintéressement.
13. L'école municipale.
14. Les hendécasyllabes de Pline.
15. Sollicitation.
16. Un triomphe oratoire.
17. La cause délicate.
18. Envoi d'une traduction.
19. L'heureux mariage.
20. Jugement de Pline sur l'ouvrage de Maxime.
21. Malheur des Helvidies.
22. Suppression des jeux publics à Vienne.
23. L'honorable retraite.
24. La rapidité de la vie.
25. L'impertinence anonyme.
26. La revue d'un des exemplaires des ouvrages de Pline.
27. Les poésies de Sentius Augurinus.
28. Les deux portraits.
29. L'exactitude.
30. La fontaine merveilleuse.

LIVRE CINQUIÈME

1. L'exhérédé reconnaissant.
2. Les grives.
3. Les poésies légères.
4. L'affaire des Vicentins.
5. L'histoire interrompue.
6. La villa de Pline en Toscane.
7. Une question de droit.
8. L'histoire et l'éloquence.
9. La mort de Julius Avitus.
10. L'éloge flatteur.
11. Un ouvrage à publier.
12. La générosité du beau-père de Pline.
13. La critique.
14. Issue de l'accusation intentée contre Nominatus.
15. Eloge de Cornutus Tertullus.
16. La mort d'une jeune fille.
17. Les Métamorphoses en astres.
18. Les heureux loisirs.
19. L'affranchi Zosime.
20. Le plaidoyer pour Varénus.
21. L'édit d'un préteur.

LIVRE SIXIÈME

1. Les regrets de l'absence.
2. Les avocats et les claqueurs.
3. La terre de la nourrice de Pline.
4. La vive attente.
5. Dispute entre Népos et Celsus.
6. Recommandation.
7. L'épanchement intime.
8. L'amitié de Pline pour Attilius Crescens.
9. La protection assurée.
10. Le tombeau de Virginius Rufus.
11. Les deux jeunes avocats.
12. L'encouragement au bien.
13. Suite de l'affaire des Bithyniens.
14. La visite sans gêne.
15. La lecture interrompue.
16. La mort de Pline l'Ancien.
17. L'indifférence pour les lectures publiques.
18. Le procès des Firmiens.
19. Cause de l'augmentation du prix des terres.
20. Dangers de Pline le Jeune pendant l'éruption du Vésuve.
21. Succès de Virginius Romanus dans le genre comique.
22. La confiance aveugle.
23. La fraternité littéraire.
24. Acte de dévouement obscur.
25. La disparition d'un chevalier romain.
26. Félicitation sur un mariage.
27. Honneurs dus à Trajan.
28. L'officieuse prodigalité.
29. Le choix des causes pour un avocat.
30. L'intendant d'une villa.
31. Les travaux d'un prince avec un de ses sujets.
32. Le présent délicat.
33. Le grand succès oratoire.
34. Un combat de gladiateurs.

LIVRE SEPTIÈME

1. Le malade impatient.
2. L'envoi différé.
3. Les loisirs de la campagne.
4. Goût de Pline pour la poésie.

5. L'époux affectueux.
6. Le procès de Varénus.
7. L'amitié et les affaires.
8. La correspondance active.
9. Plan d'études.
10. Fin du procès de Varénus et des Bithyniens.
11. Vente d'une terre.
12. Le mémoire promis.
13. L'énigme.
14. La lutte délicate.
15. Les occupations diverses.
16. L'obligeance entre amis.
17. Utilité des lectures publiques.
18. Le don patriotique.
19. La maladie d'une femme célèbre.
20. L'amitié de Tacite et de Pline.
21. L'ophthalmie.
22. Le tribun accompli.
23. La course pénible.
24. Le testament de Quadratilla.
25. Le savant ignoré.
26. Les mortels parfaits.
27. Les revenants.
28. La véritable amitié.
29. L'épitaphe d'un affranchi.
30. Pline et ses fermiers.
31. Eloge de Claudius Pollion.
32. Un affranchissement d'esclaves.
33. Confidence.

LIVRE HUITIÈME

1. Le lecteur malade.
2. La justice distributive.
3. Le dernier ouvrage.
4. La guerre contre les Daces.
5. L'ami compatissant.
6. Les honneurs funèbres.
7. La critique difficile.
8. Le Clitumne et ses bords.
9. Les devoirs de l'amitié.
10. Consolation.
11. La convalescence.

12. La reconnaissance.
13. L'exemple paternel.
14. La consultation.
15. Le paquet de livres.
16. Les pertes domestiques.
17. L'inondation.
18. Le testament de Domitius Tullus.
19. Le charme des belles-lettres.
20. Le lac Vadimon.
21. La pièce nouvelle.
22. L'indulgence pour les défauts d'autrui.
23. Eloge de Junius Avitus.
24. Le gouvernement de l'Achaïe.

LIVRE NEUVIÈME

1. La publication opportune.
2. Les lettres courtes.
3. L'amour de la gloire.
4. Le long plaidoyer.
5. La balance égale.
6. Les amusements frivoles.
7. Les deux villas.
8. L'échange d'éloges.
9. La douleur partagée.
10. Occupations de Pline à la campagne.
11. Les libraires de Lyon.
12. Sévérité d'un père.
13. La vengeance d'Helvidius.
14. Regard jeté sur la postérité.
15. La liberté à la campagne.
16. Le gibier nouveau.
17. Les bouffons à table.
18. L'heureuse mémoire.
19. La renommée.
20. Les vendanges.
21. Le pardon.
22. Le parent de Properce.
23. La vanité littéraire.
24. La recommandation fructueuse.
25. Les passereaux et les colombes.
26. La hardiesse oratoire.
27. Importance de l'histoire.

28. Les trois lettres.
29. La critique indulgente.
30. La vraie libéralité.
31. Eloges et remerciements.
32. La vie oisive.
33. L'enfant et le dauphin.
34. Un doute à éclaircir.
35. Le coup de lime.
36. Vie de Pline en été dans sa villa de Toscane.
37. Exigence des fermiers de Pline.
38. Le livre de Rufus.
39. Reconstruction d'un temple.
40. Vie de Pline en hiver dans sa villa de Laurente.

Pour ne pas paraître encombrants, les divers parents n'occupent qu'une place restreinte et sont mêlés au cercle fort étendu des relations mondaines : une douzaine de souvenirs des ancêtres et du père, de la mère, de l'oncle, du tuteur ; trois lettres à Calpurnia, une à Pompeia Célérina, neuf à Fabatus, deux à Hispulla, quatre au cousin Paterne. Les propriétés personnelles et de famille sont disséminées : villas de Laurente, de Toscane, Tragédie et Comédie (l. II, l. V, l. IX), domaines transpadans (l. III), villas d'Otricoli, de Narni, de Carsulæ, de Pérouse, d'Alsium (l. I, l. VI), villa d'Améria (l. VIII), villa Camilliana (l. VI), etc.

Le panégyrique de l'auteur, émané de sa propre plume, deviendrait insupportable si Pline avait groupé les lettres qui relatent ses bienfaits. Aussi s'en est-il bien gardé. Il répartit sa comptabilité sur l'ensemble de l'œuvre et nous laisse le soin de faire l'addition : *livre premier*, la bibliothèque de Côme, les 52,500 francs de Voconius ; *livre deux*, l'acquit des dettes de Calvina ; *livre trois*, le viatique de Martial, la statue pour le temple de Jupiter, l'emprunt pour Artémidore ; *livre quatre*, le temple de Tiferne, la fondation scolaire ; *livre cinq*, l'exécution du legs caduc de Saturninus, la restitution partielle d'héritage à Assudius Curianus ; *livre six*, la terre de la nourrice, les 8,750 francs à Quintiliana, l'argent de poche de Métilius Crispus ; *livre*

XYLOGRAPHIE DU PLINE DE CATANÆUS (1519)

sept, la caisse alimentaire de l'enfance ; *livre huit*, les remises aux marchands de vin ; enfin *livre neuf*, le programme explicatif de toute cette « vraie libéralité. »

Pour éviter le rapprochement d'éloges d'une tonalité similaire et peut-être aussi la comparaison des mérites, les congratulations littéraires espacent les noms des écrivains félicités. Euphrate et Pompéius Saturninus ont le livre premier ; Isée, Octavius, Proculus, les livres deux et trois ; Antonin et Sentius Augurinus, le livre quatre ; Suétone et Pison, le livre cinq ; Virginius Romanus et Térentius Junior, le livre sept ; Caninius, Tacite, Passiénus Paulus, les livres huit et neuf, etc.

Les exploits de l'avocat sont intercalés entre : *l'heureux chasseur* et le *charme des lettres à la campagne ; le bon précepteur* et *Pline l'Ancien et ses ouvrages ; la cession officieuse* et *l'envoi d'un ouvrage consacré à la mémoire du fils de Spurinna ; la promotion à la dignité d'augure* et *le legs de liberté* ; *une sollicitation à Fundanus* et *la Cause délicate ; l'affranchi Zosime* et *l'édit d'un préteur* : *le présent délicat* et *un combat de gladiateurs ; l'époux affectueux* et *l'amitié et les affaires* ; *le plan d'études* et *la rente d'une terre* ; *l'amour de la gloire* et *la balance égale*, etc.

L'arrangement est si habile et si artistique qu'on s'est posé la question suivante : Toutes ces lettres ont-elles été réellement envoyées aux destinataires indiqués ? A quoi M. Schoell a fort justement répondu dans son *Histoire de la littérature romaine*. « On voit bien que la plupart des » morceaux sont de véritables lettres écrites à des époques » différentes. Il est permis cependant de supposer que la » vanité de Pline l'a engagé à en composer quelques-unes » exprès pour être placées dans son recueil (1). »

(1) C'est à elles que s'applique l'observation de M. Huxley relativement aux lettres qui « sembleraient, » défaut de l'adresse, n'être que des modèles » de style sur un sujet donné. » Mais M. Mommsen va trop loin en disant que l'ouvrage « fait, dans son ensemble, plutôt l'effet d'un manuel épisto- » laire à l'usage des classes élevées, que d'une véritable correspondance. »

Le Est. Rédiger ses mémoires, publier un journal, moraliser, semble avoir été le triple but que se proposa Pline. Les *Mémoires* nous apprennent les origines, l'âge, la complexion, les maladies, les joies maritales, les déceptions paternelles, les sympathies, les antipathies, le caractère, les goûts, les plaisirs, la fortune, les libéralités, les fonctions publiques, les dossiers, etc., de l'épistolier. Le *Journal* est chargé de renseigner les absents sur les évènements dont parle le Tout-Rome à l'époque où ils se produisent : « Venez donc entendre Isée, ne serait-ce que pour dire que » vous l'avez entendu..... Voici la nouvelle que vous ne » savez pas encore : Valérius Licinianus est rhéteur en » Sicile..... Je suis allé hier entendre Calpurnius Pison » lisant ses Métamorphoses en Astres : énorme succès..... » Avant-hier Sentius Augurinus nous a récité ses petits » poèmes : quelles merveilles !.... Aujourd'hui Titinius » Capito lit l'un de ses ouvrages : impossible de m'absen- » ter..... Les esclaves de Macédo ont assassiné leur maître » ..... Le Sénat a rétabli le scrutin secret.... Le mois » d'avril n'a presque pas eu de jour sans lecture publique » .... Régulus a couru après trois héritages : deux fois, le » trompeur a été trompé... Les procès de Priscus et consorts » sont aujourd'hui *res urbanæ*. Catius Fronto, très habile à » tirer des larmes, a fait jouer dans sa plaidoirie tous les » ressorts de la pitié.... Nominatus, l'avocat, est poursuivi » pour prévarication professionnelle..... La plus jeune des » filles de Fundanus vient de mourir..... Fannia est ma- » lade : on la considère comme perdue.... Pompeius Quinc- » tianus, prodige d'équilibre intellectuel et moral, est » décédé.... Domitius Tullus a laissé un testament très » honnête qui stupéfie chez un homme aussi malhonnête... » Ennuyé de souffrir, Ariston songe à se donner la mort; » mais il n'aura recours au suicide qu'après perte de tout » espoir; heureusement les médecins garantissent son » rétablissement.... Les deux sœurs Helvidia ont succombé » à la suite de couches : elles laissent chacune une fille....

» Fuscus Salinator se marie avec la fille de Servianus.....
» Quintiliana épouse Nonius Céler, *vir honestissimus* :
» elle n'a aucune fortune, mais est très bien élevée... Mar-
» tial est décédé en Espagne.... Silius Italicus s'est laissé
» mourir de faim dans sa villa napolitaine, par lassitude
» d'un cancer incurable.... etc. »

L'utilité morale nous est signalée par l'excellente thèse de M. Morillot dont voici l'*Index* (1) :

I. *Quid de puerorum institutione senserit C. Plinius Secundus.*

II. *Quæ in epistolis ad ingenia formanda pertineant.*

1° *Quomodo litterarum reverentia studiumque excitetur.*

2° *Quæ ad ingenia alenda proficiant.*

III. *Quæ in epistolis ad mores informandos pertineant.*

1° *Quid ipsius Plinii indoles, qualem in epistolis habemus expressam, ad pueros informandos proficiat.*

2° *De exemplis præceptisque ad virtutem stimulandam proficientibus.*

Les anecdotes, dont *les Trois Sénateurs* nous révèleront le genre, servent d'amusant entr'acte à une pièce où le *moi* toujours en scène risquerait d'ennuyer le spectateur. Quant aux réflexions du moraliste, que nous grouperons sous le titre : *Les Sévérités de Joubert*, elles commencent à la première page et se terminent à la dernière. Au fond, ce volume épistolaire est une œuvre à part dont le cadre, ingénieux et nouveau, attirera séculairement tous les écrivains qui « plastronnent pour l'avenir (2) », qui aiment à raconter et à prêcher.

La Brièveté.

Les lettres sont généralement assez courtes : en moyenne, elles ne dépassent pas 28 lignes d'impression, et les 247 n'occupent que 197 pages dans la petite édition de M. Keil (1876).

---

(1) Voir aussi Dering : *De Plinii epistolis privatæ lectioni juvenum commendandis disputatio. Programm*, Dresde, 1835.

(2) L'expression est de M. Léon Daudet.

M. Mommsen juge l'ouvrage « souvent fastidieux. » Après avoir constaté la variété et la brièveté, on accueillera mal aisément le reproche, et l'on répondra *avec M. Cucheval :* « Si l'on est curieux de connaître la vie privée d'un grand personnage romain (ce qu'il nous est si rarement possible d'entrevoir) d'être au courant des commérages de la grande ville, des habitudes, des goûts, des pensées, des préjugés d'un homme de lettres (1) — car Pline fut avant tout et par dessus tout un homme de lettres — on trouve dans la correspondance de Pline une ample moisson de documents intéressants et d'indications précieuses (2). Aussi est-il peu d'écrivains anciens qui aient été l'objet d'autant d'études spéciales composées avec amour et traitées avec talent. » — *Avec M. Kreuser* (Programm) : « Les lettres de Pline nous ouvrent un précieux horizon sur l'état politique de leur époque. Par elles.... nous apprenons maints détails sur la vie privée des Romains ; nous connaissons le mouvement intellectuel, nous pénétrons dans un cercle nombreux de hautes personnalités. Le recueil renferme en outre d'intéressantes nouvelles comme, par exemple, la description de l'éruption du Vésuve. » — *Avec*

---

(1) Comparant Pline et Tacite, M. Cucheval écrit ailleurs : « Le caractère commun des grands écrivains de la Grèce et de Rome, sauf de rares exceptions, est la réserve, la discrétion avec lesquelles, au moment même où ils nous donnent les plus beaux fruits de leur génie, ils dissimulent soigneusement leur personne. » — Quand on écrit une *Histoire* comme Tite-Live ou Tacite, il est mal aisé de parler longuement de soi ; quand on écrit des *Lettres*, comme Cicéron et Pline, ou des épîtres comme Horace, il est impossible de ne pas se mettre en scène.

(2) M. C.-H. Weise a fait une juste remarque : « Tous ceux qui se préoccupent d'étudier quelque peu soigneusement le monde antique doivent lire Pline de même qu'Aulu-Gelle. » Cette analogie frappante entre les deux écrivains nous avait engagé à mener de front un ouvrage sur l'auteur des *Nuits attiques*. Mais aujourd'hui où l'on rédige, en sortant de nourrice, la charte sociale du XXIe siècle, les Français s'intéressent si peu aux études latines, surtout aux travaux d'un amateur obscur (ici, ils ont peut-être raison) que nous avons laissé sur le chantier *Aulu-Gelle et son temps*. Quand viendront les années de repos, nous le reprendrons pour nous, pour nous seulement, car *Pline le Jeune et ses héritiers* est l'unique confidence de notre passion pour la culture ancienne que nous puissions raisonnablement faire à une élite universitaire souvent si rigoureuse pour le lettré non professionnel (quel que soit son défaut de prétention) et à un public qui ne veut plus goûter au « pain des professeurs », comme disait Goncourt.

M. Kreuser (Lettres choisies) : « De genres très différents, les lettres de Pline traitent de sujets extrêmement variés. Elles nous permettent de jeter un coup d'œil sur le mouvement politique contemporain.... contiennent divers renseignements sur la vie privée des Romains et des communications littéraires intéressantes. De plus, un certain nombre de personnalités importantes figurent dans ce recueil. »

Et d'ailleurs un ouvrage fastidieux, un ouvrage souvent terre-à-terre (comme dit encore M. Mommsen) ne se serait pas prêté à tant de travaux divers sur son auteur : *Pline homme privé* (Grasset), *Pline orateur* (Froment), *Pline lettré* (Moy), *Pline éducateur* (Morillot), *Pline préfet* (Variot), *Pline styliste* (Lagergren) (1), — travaux qu'Henri Estienne esquissait déjà dans sa préface :

L'éditeur de 1581 gourmande les sectaires du cicéronianisme : « Plus je lis les lettres de Pline, plus je m'étonne » que le plus grand nombre les lise si rarement. Que dis- » je ? que quelques-uns même ne les lisent pas du tout. » Et je ne parle pas seulement de ceux qui non seulement » éprouvent du dédain, mais encore de l'aversion pour » quantité d'écrivains, et surtout s'en interdisent la lecture » dans l'unique crainte d'infester leur style cicéronien de » la contagion d'un langage insuffisamment cicéronien. » Je parle encore de quelques autres qui, sans être tra- » vaillés de la maladie de cette superstitieuse latinité, » jugent néanmoins indigne d'eux la lecture de certains » auteurs postérieurs à l'époque cicéronienne. » Et voici la conclusion que nous faisons nôtre : « Quant à moi, » j'émets cette affirmation : soit que l'on cherche l'utilité, » soit que l'on cherche l'agrément, soit que l'on cherche » agrément et utilité tout ensemble, on trouvera dans la lec- » ture des lettres de Pline le Jeune, abondante satisfaction » de son désir. »

(1) Bien entendu, ce n'est qu'à titre d'exemples que nous nous bornons à citer ces quelques noms d'érudits.

L'Autobiographie.

Dans ce mélange d'autobiographie, de petites nouvelles (1) et d'enseignement moral, la partie autobiographique est traitée avec tant d'ampleur qu'on y découvre sans effort tous les renseignements désirables. Qui veut étudier, comme nous l'avons fait, l'homme privé, le personnage officiel, l'orateur, le lettré n'a qu'à puiser dans ces archives si soigneusement aménagées (2). Certes la main de Pline a été heureuse au cours de ces recherches que le bon Septicius de la préface fut censé demander, car après lecture voici les jugements que de très distingués esprits portèrent sur sa personne :

De Sacy : « Dans ses lettres, vous ne rencontrez partout que candeur, que désintéressement, que frugalité, que modestie, que fidélité pour ses amis à l'épreuve de la disgrâce et de la mort même, enfin qu'horreur pour le mal et passion pour le bien ; aussi la postérité a-t-elle vu dans Pline un homme de bien qui mit au service des saines doctrines et des solides pensées les grâces et les séductions de l'esprit. Il importe peu qu'il ait payé son tribut à l'humanité imparfaite et aux faiblesses de son temps. La noblesse de son cœur se retrouve dans ses écrits. Il fait aimer la vertu et il la rend aimable ; il a donc mérité de vivre dans la mémoire des hommes. »

D'Orrery (3) : « Epoux affectueux et tendre, ami fidèle et courageux, maître plein de sollicitude pour ses serviteurs, camarade facile et souvent joyeux, grave sans sévérité, spirituel sans méchanceté, expansif sans légèreté,

(1) Nous insistons sur ces mots *petites nouvelles*, car nous souscrivons entièrement à l'avis de M. Cucheval : « L'historien ressent parfois quelque impatience à ne pas rencontrer, dans les 250 lettres que Pline a publiées, plus de renseignements précis sur les événements politiques de son époque. »

(2) « Si l'on peut regretter que l'auteur des *Annales et des Histoires* ait gardé un silence aussi absolu sur les événements de sa vie publique ou de sa vie privée, on n'a pas le même reproche à adresser à son contemporain et ami Pline le Jeune. La prolixité de celui-ci à raconter les divers incidents auxquels il a été mêlé et jusqu'aux menus détails de son intérieur domestique, ne laisse presque rien ignorer de ce qui le concerne. Seules les dernières années de sa vie, sur lesquelles il a négligé ou n'a pas eu le temps de recueillir sa correspondance, sont peu connues. » (Cucheval).

(3) Nous condensons le lyrisme de l'écrivain qui se répète souvent.

remplissant religieusement tous ses devoirs privés, tenant scrupuleusement ses promesses, rendant service sans se lasser, infatigable en affaires, ardent patriote, inaccessible aux menaces, ignorant la crainte, au-dessus de toutes les corruptions et des tentatives mêmes, serviteur impartial de la loi, épris du bien public; bouclier de ses concitoyens, parure de la République, support de l'Empereur; cœur droit, génie excellent, doué de cette modestie (1) sans bassesse qui n'est ni servile, ni secrètement ambitieuse; de haute lignée par ses ancêtres, encore plus estimable par lui-même; d'une honorabilité sans tache, ne le cédant à personne pour la vertu; égalant les plus parfaits, possédant cette correction, cette simplicité antique, cette douceur de manières qui gagnent les sympathies contemporaines, l'admiration de la postérité : Pline le Jeune apparait l'un de ces rares esprits que les cieux semblent donner à la terre comme une bénédiction. Parmi les noms les plus célèbres de l'antiquité, à peine trouverait-on un caractère comparable au sien. C'était un des meilleurs et des plus grands hommes qu'aucune époque ait jamais produits : original splendide que peu peuvent copier, mais que tous doivent imiter (2). »

La Harpe : « Tous ses billets sont écrits pour la postérité; mais elle les a lus et cette lecture fait aimer l'auteur. »

Monti : « Le but des lettres de Pline est d'assurer l'éternité à ses actes d'humanité et de bienfaisance. Il écrit ainsi son propre panégyrique. Certes il fut vaniteux, mais il faut reconnaître que sa vanité trouve un large pardon dans d'autres mérites et ne pas oublier ceci : Nous devons à un semblable sentiment un grand nombre des ouvrages excellents que nous possédons. »

---

(1) Lord Orréry concède cependant ailleurs que le reproche de vanité, fait ordinairement à Pline, n'est pas sans quelque fondement.

(2) On comprend qu'après un tel portrait adressé à son fils, Lord Orréry, ait termine par ces lignes : « C'est ainsi, mon cher Charles, que je vous souhaiterais. »

Sainte-Beuve : « Pour moi, ses lettres, quoique recueillies, composées et refaites, comme on dit que Courier, de nos jours, recomposait les siennes, restent une lecture d'une douceur infinie et d'un grand charme. »

Grasset : « Il s'exhale de ses lettres un parfum de bonté (1). Son dévouement inépuisable pour ceux qu'il aimait se révèle sous mille formes dans cette correspondance où nous voyons que la simplicité de ses goûts, sa frugalité, sa tempérance n'étaient pas moindres que la noblesse de ses sentiments. Ceux qui ont reproché à Pline (et c'est le reproche le plus fondé en apparence qui, selon nous, ait pu lui être adressé) de s'être trop complu à parler de lui et d'avoir mis une certaine ostentation à raconter ses actions, même les plus louables, nous semblent avoir oublié qu'il s'agissait de lettres familières à ses amis, c'est-à-dire du genre d'écrits où les petites faiblesses du cœur se font aisément pardonner. Le mérite de faire le bien n'existerait-il donc en définitive qu'à la condition d'avoir pour compagne la discrétion qui sert à le cacher, discrétion le plus souvent trompeuse, et qui ne rappelle qu'en trop de cas le : *Et se cupit ante videri* de Virgile ! »

Emile Caucet (2) : « On ne peut, quand on lit ses lettres, ne pas estimer, ne pas aimer leur auteur. »

Church et *Brodribb :* « Comme l'a très justement dit Merivale dans *History of the Romans under the Empire*, la Correspondance de Pline nous donne le portrait le plus complet et le plus fidèle du gentleman romain. C'était un gentleman par l'éducation comme par la naissance, et ses lettres témoignent à un degré éminent, les goûts, les habitudes d'un gentleman. Il paraît avoir fait bon usage des

(1) Notre oreille garde encore la façon dont M. J. Martha prononçait à la Sorbonne : *ce bon Pline*. C'était un charme de l'entendre comme c'est un charme de le lire ; dans la finesse exquise de son regard et de sa voix, apparaissait la silhouette la plus nette, la plus vivante, la plus nuancée de notre auteur : si honnête, si affable, si généreux, si content de lui, mais également si content des autres, que la raillerie qui commence s'achève en un sourire de sympathie.

(2) Etude sur Pline, dans la Revue de l'Académie de Toulouse, 1857.

avantages de fortune et de position avec lesquels il commença la vie..... Ecrites dans un style fort élégant, les lettres de Pline attestent une haute culture intellectuelle, une nature singulièrement raffinée et affectueuse. Elles présentent souvent le plus vif intérêt, notamment en ce qu'elles nous montrent le meilleur côté de la vie romaine sous l'Empire, côté dont il ne serait pas facile de trouver ailleurs la peinture..... Calpurnia s'y révèle femme gracieuse et accomplie, sympathisant *genuine* avec l'existence professionnelle, les goûts et les ambitions littéraires de son mari. »

Huxley : « Une collection de lettres est toujours particulièrement précieuse pour qui veut plonger le regard dans la vie sociale. *With his wholesome and gentle life*, Pline n'était point entraîné à satiriser démesurément les pires excès de son époque. Sa nature le portait à regarder du côté brillant de la société, à se mouvoir dans la plus pure atmosphère qu'il pût trouver. Reflétant ce qu'il y avait de meilleur dans la vie romaine, ses lettres constituent un correctif nécessaire des grands satiriques. »

Randall : « Ses lettres nous le révèlent éminemment sociable. Il fut lié avec l'élite intellectuelle et morale de son temps. »

Teuffel : « Dans presque toutes ses lettres, l'écrivain se met en scène ; il nous fait part de ses bonnes actions, de ses mots heureux, de ses principes, de son genre de vie, etc. ; elles nous le montrent tendre époux, ami fidèle, maître humain, orateur et écrivain renommé, citoyen animé de pensées généreuses, aimant à protéger le bien. »

Nageotte : « C'était un homme charmant, sans ambition, vivant, autant qu'il le pouvait, dans ses maisons de campagne, d'une générosité inépuisable grâce à la simplicité de sa vie qui doublait sa fortune. Bien qu'il fût auteur jusqu'au bout des ongles, il n'était point jaloux : on le voit aussi empressé à mettre en lumière les jeunes talents que d'autres à les étouffer. Aussi était-il lié avec tout ce que Rome avait alors d'illustre. »

Collignon : « Aimables comme leur auteur, les lettres de Pline nous font éprouver pour lui une vive et durable sympathie ; malgré ses petits travers de vanité, on ne peut le fréquenter sans devenir son ami. »

Heatley : « Ses lettres nous donnent « le portrait le plus » beau et le plus complet que nous possédions du gentle- » man. » A en juger par leur témoignage, Pline était d'un caractère singulièrement aimable. Il apparaît riche et généreux, mais sans ostentation, humain envers ses esclaves, libéral avec ses fermiers, épris de probité et de justice, mari affectueux, ami au cœur chaud, toujours prêt à reconnaître et à encourager le mérite des jeunes.... »

Kreuser (Programm) : « Les lettres de Pline nous le représentent comme un homme exceptionnellement noble. »

Les deux Étoiles.

Nous lisons à la page 483 de *La Littérature latine* de M. Nageotte : « A part Régulus, un infâme délateur, et » P. Javolénus, un mal appris qui faisait manquer une » récitation publique, Pline ne nomme jamais que les » gens qu'il loue. S'il a quelque vilain trait à conter, il » met deux étoiles. Un jour, il soupe en ville et s'aperçoit » que son amphitryon se conduit comme un cuistre, variant » les plats et les vins suivant le rang de ses convives. » Cicéron de son stylet eût cloué en toutes lettres le nom » du drôle sur son papier : chez Pline, c'est un *qui-* » *dam*..... (1). »

Quoique la bienveillance y domine, le recueil épistolaire ne tombe pas dans cette bonasserie, déjà signalée par M. Mommsen. Il suffira de rappeler : Pallas, la boue du ruisseau ; Certus, le plus criminel des criminels ; Véiento, *nommer l'homme c'est tout dire* ; Norbanus, chef de la dé-

(1) Ce *quidam* du l. II, 6 se retrouve l. VI, 17 (les deux ou trois auditeurs qui ont écouté une lecture comme des sourds-muets), l. VII, 26 (l'ami qui devient vertueux quand il tombe malade), l. IX, 12 (le père qui châtie son fils), l. IX, 27 (les auditeurs qui rougissent d'une lecture rappelant leur attitude sous Domitien). Mais ces divers *quidam* font beaucoup plus songer à des fictions d'auteur qu'à des personnages en chair et en os.

putation bétique dans l'affaire Classicus, « fourbe et méchant »; Largius Macédo, « maître hautain et cruel qui avait oublié ou plutôt se souvenait trop que son père avait été esclave »; Licinianus, l'avocat déclassé, qui n'ouvre école que pour faire un bon mot; C. Cæcilius, consul désigné, accusé par Gallus (un ami personnel de l'épistolier) de ne hasarder un procès injuste que parce qu'il suppose avoir uniquement affaire à une femme; Domitius Tullus, si taré et si répugnant, que l'épouser était une infamie; Curianus, légitimement exhérédé par sa mère; le préteur Celsus et Licinius Népos, aussi grotesques que mal élevés; Acilius Rufus, poseur et ridicule; Pompéius Colléga, qui n'a pas le courage de son opinion; Claudius Capito, qui revenant sur un sénatus-consulte, parle *irreverenter magis quam constanter;* Fontéius Magnus qui, dans l'affaire Bassus, dit, comme tous les Grecs, très peu de choses en beaucoup de mots; Vérania, qui reçoit, dans l'intimité la plus intime, l'un des bourreaux de son mari; Nonius, dont la générosité ne peut être acceptée que sous bénéfice d'inventaire; Numidia Quadratilla, l'octogénaire frivole, qui avait des goûts peu conformes à son rang; Silius Italicus qui refit, à son honneur douteux, un semblant de virginité, etc., etc.

Prévoyant l'objection, M. Mommsen restreint les louanges « à tous ceux qui, au moment où l'auteur parle, sont morts ou exilés (1). » Admettons quelques condamnations à l'exil ou à d'autres peines (cas de Certus, Norbanus, Licinianus), admettons la mort pour Pallas, Macédo, Tullus, Curianus, Vérania, Quadratilla, Silius Italicus; mais Véiento, Cæcilius, Celsus, Népos, Rufus, Colléga, Capito, Magnus, Nonius ne sont-ils pas vivants, bien vivants? Au

(1) Il en tire cette conclusion : « Il paraît certain que Pline a publié lui même les neuf livres de lettres; on n'a, il est vrai, aucun témoignage formel à ce sujet (celui de Sidoine Apollinaire, Ep. 9, 1, étant sans valeur) mais quel éditeur, si prudent qu'il fût, eût été capable d'arranger d'une façon aussi peu conpromettante un recueil de lettres posthumes? ».

surplus, est-ce que les morts ne laissent après eux ni héritiers, ni représentants, ni famille ? Est-ce que personne ne recueillit les millions de Pallas, de Macédo, de Tullus ? Est-ce que Curianus n'a pas institué d'autres légataires que Pline, le légataire modeste ? Est-ce que la mémoire de Vérania, l'épouse d'un Pison, n'intéresse aucun survivant ? Est-ce que Quadratilla (1) n'a pas un petit-fils, patricien en vue, Silius Italicus, un fils consulaire ?

Pline n'est donc pas un perpétuel donneur d'eau bénite. Et ici — puisqu'il s'agit d'un gentleman, d'un gentleman non poltron mais fort prudent — ici se présente la question délicate : « A quelle époque l'épistolier put-il publier de » semblables lettres ? » On trouvera la réponse dans le *Désordre chronologique*.

***

La Correspondance officielle.

L'intérêt. Le recueil officiel comprend 122 lettres (2), savoir : 71 lettres ou rapports à Trajan et 51 réponses impériales. On ne saurait contester leur intérêt, quelque jugement que l'on porte sur celui du recueil privé. M. Duruy lui-même, si peu plinien, a bien voulu le reconnaître : « Les lettres de Pline, écrites pour le public, non sous la pression des évènements et de la passion, mais pour le seul plaisir d'écrire, manquent de naturel et d'intérêt. L'auteur pose pour le portrait qu'il veut qu'on fasse de lui. Aussi n'oublie-t-il rien de ce qui peut relever et ennoblir son image, ni une fondation en faveur d'une ville, ni une libéralité

(1) MM. Mommsen et Nageotte envisagent exclusivement le personnage désigné par son nom ; mais ils oublient les coureurs d'héritages déçus par Quadratilla, et joués par Tullius qu'il était facile de reconnaître avec les renseignements fournis. Allons plus loin, et disons : si le *quidam* du repas aux deux menus (pour nous borner à celui-là) fut un être réel, est-ce qu'à première lecture il ne pensa pas : *c'est moi* ? A défaut, il l'apprit par ses convives, notamment par celui qui avait provoqué l'exposé de principes de l'épistolier.

(2) Un numérotage différent de MM. Keil et Hardy ne donne que 121 lettres.

à un ami, ou une remise à des marchands, ni ce qu'il considère comme de grande hardiesse : une visite par exemple, dans les faubourgs de Rome, à un philosophe chassé de la ville, et certaines paroles dites au Sénat, ni ce qu'il estime une indifférence stoïque, son calme en face du Vésuve ensevelissant les villes campaniennes. C'est le défaut, sans doute, de tous les auteurs de correspondance; mais cette préoccupation personnelle n'est point rachetée dans ses lettres par le tableau animé soit d'une cour brillante, soit d'une société en travail d'un monde nouveau. Pline reste bien loin des grands épistoliers. Sans la correspondance officielle qui forme son dixième livre et où il est obligé d'écrire en gouverneur de province, ses lettres nous apprendraient bien peu de chose. »

La Chronologie

Le recueil officiel débute à l'avènement de Trajan et se poursuit jusque dans le courant de l'année 113. M. Stobbe propose de le diviser ainsi : *1re partie* : Lettres écrites pendant la préfecture de Saturne. *2e partie* : Lettres écrites, depuis et non compris la préfecture de Saturne, jusques et non compris le gouvernement de la Bithynie. *3e partie* : Lettres écrites pendant le gouvernement de Bithynie (1). Les éditeurs, postérieurs à Avantius et Alde, avaient opéré des transpositions très sensibles (2), séparant notamment

(1) « L'époque de la légation de Pline très discutée autrefois est aujourd'hui fixée par la découverte faite en Mesie d'un monument élevé en l'honneur de Trajan, l'an 112 de notre ère par Calpurnius Macer qui gouvernait cette province pendant la mission de Pline en Bithynie. » (De la Berge).

(2) « Henri Estienne entreprit malheureusement un remaniement des lettres de Pline-Trajan. Il plaça d'abord les 19 lettres auxquelles on n'a pas trouvé de réponses sous le titre : *Plinii Epistolarum liber decimus ad Trajanum*, et ensuite les autres sous le titre : *C. Plinii Secundi et Trajani imperatoris epistolæ mutuæ*. L'édition d'Henri Estienne (1580) a été le point de départ de toutes les suivantes et l'ordre arbitraire de ses lettres a depuis été considéré comme le bon. Orelli lui-même qui, dans ses deux éditions de Zurich 1833 et 1838, a si clairement développé ses arguments critiques, a néanmoins conservé l'arrangement d'Henri Estienne. Et cependant cet arrangement interrompait d'une façon évidente la suite chronologique des lettres. Gierig, qui au commencement du siècle ne s'est pas acquis une médiocre renommée par ses commentaires sur notre auteur, voulut y porter remède. Mais au lieu de remonter aux plus vieilles éditions il crut que sa perspica-

les lettres isolées de celles suivies de réponses. M. Keil a rétabli l'ancienne classification (1).

Personnellement, nous ne distinguons pas toujours avec une parfaite netteté les lettres qui pourraient rentrer soit dans la première, soit dans la seconde partie de la distribution de M. Stobbe, et nous ne découvrons ici qu'une chronologie fort limitée. M. Mommsen a démontré au contraire que toutes les lettres de la troisième partie se trouvaient exactement rangées à leur date d'émission.

Ce que l'on peut affirmer, c'est que les quinze premières lettres de l'édition Keil (2) sont antérieures au gouvernement de Bithynie (3). La première félicite Trajan de son

---

cite suffirait pour retrouver la suite chronologique, et il remania complètement l'ordre des lettres. Il ne réussit pas à obtenir quelque chose de sûr; il ne fit que jeter un grand trouble parmi les savants. C'est ainsi que de nos jours, les uns adoptaient l'ordre d'Henri Estienne, les autres celui de Gierig. Le dernier éditeur Keil (Leipsig, Teubner, 1853) a enfin remonté à l'ordre admis dans l'édition d'Alde, le seul qui ait une réelle autorité... » (*J.-L. Ussing : Des lettres de Pline attribuées à Trajan*. Société danoise royale des Sciences. Division d'Histoire et de philosophie, troisième volume. Copenhague, 1860. — Remercions ici très cordialement M. le Commandant d'artillerie Frique, qui a bien voulu nous traduire les ouvrages danois et suédois cités dans *Pline le Jeune et ses héritiers*.

(1) « Les lettres de la correspondance avec Trajan sont rangées à peu près dans l'ordre chronologique; c'est ce qui est devenu évident depuis que Keil a rétabli l'ordre anciennement suivi tel qu'il était dans les éditions d'Avantius et d'Alde. — Voir les préfaces de sa petite édition de *Pline le Jeune*, Leipsig, Teubner, 1858 (1853), p. XIII et de sa grande édition : *ibid*, 1870, p. XXXVIII. Il est possible que les premiers éditeurs se soient permis de petites transpositions, mais dans tous les cas il n'y en a pas eu de considérables, car l'ordre tel qu'il est se justifie pleinement; il n'est dû ni au hasard ni à une reconstruction opérée par les savants. » (Mommsen).

(2) Nous les comptons une à une. M. Keil ne donne pas de numéro spécial à la lettre quatrième. Voici l'explication de ce détail : Alde (on comprend difficilement son erreur) avait réuni dans un même texte, par une simple virgule, la lettre troisième de Pline et la réponse de l'Empereur. M. Keil a opéré la coupure nécessaire, mais sans ajouter le numéro qu'on attendait. — Disons ici que M. Ussing attribue à tort à Henri Estienne la première séparation des dites lettres 3, 4, puisqu'elle existe déjà dans le Catanæus de 1519 que nous avons en ce moment sous les yeux.

(3) Le fond de ces dernières lettres a été étudié dans le tome Ier du présent ouvrage; nous les laissons donc ici de côté, en ajoutant seulement ces lignes de M. Mommsen (p. 73, 74) : « Nos renseignements sur la vie de Pline s'arrêtent avec sa correspondance; ils ne vont même pas jusqu'à son départ de la province et son retour à Rome. D'après le caractère même de ses lettres, il semble qu'on aurait dû y trouver quelques indications sur ses intentions et ses préparatifs de départ. Il faut donc admettre ou bien que la fin de notre recueil manque ou bien que Pline l'a publié pendant sa légation en Bithynie, ou bien encore que la mort le surprit pendant sa légation,

avènement au trône ; la seconde remercie l'Empereur du *jus trium liberorum* ; la troisième sollicite l'autorisation de plaider pour la Bétique contre Priscus et la quatrième l'accorde ; la cinquième demande pour Voconius Romanus l'entrée au Sénat ; la sixième demande la cité romaine pour le médecin Harpocras et les affranchies de Maximilla ; la septième demande pour Harpocras la cité d'Alexandrie et la huitième l'accorde ; la neuvième sollicite un congé de trente jours pour aller en Toscane et la dixième l'accorde ; la onzième rappelle la promesse de la cité d'Alexandrie obtenue pour Harpocras (1) ; la douzième sollicite en faveur du médecin Postumius Marinus ; la treizième sollicite en faveur d'Attius Sura ; la quatorzième demande une fonction sacerdotale, enfin la quinzième félicite Trajan d'une victoire sur les Daces.

II

LA FORME

Comme pour le fond, nous étudierons d'abord la *Correspondance privée*, puis la *Correspondance officielle*. Sans qualité pour aller au-delà, nous ne donnerons qu'un

---

loin de Rome, et que ces lettres préparées peut-être par lui pour la publication, n'ont été mises au jour qu'après sa mort par ses amis. Ce qui est certain, c'est qu'après sa légation il n'a rempli aucune autre charge, puisque l'inscription rédigée après sa mort mentionne cette charge en dernier lieu, il est donc probable qu'il mourut avant l'an 114, par conséquent dans sa province ou peu après son retour. » — Nous relèverons ultérieurement, pour la réfuter, une note de M. Mommsen p. 2 qui incline nettement en faveur d'une publication de Pline lui-même.

(1) M. Stobbe pages 366, 390, 391, 392 propose les dates suivantes pour la correspondance relative à la maladie et au médecin :

Décembre 97. Pline tombe très gravement malade et est soigné par Harpocras.

17 juillet 99. Demande de la cité romaine pour Harpocras.

3 août .... Demande de la cité d'Alexandrie pour le même.

11 août .... Trajan accueille la requête

22 août..... Rappel de la promesse.

Ces dates ont été adoptées par quelques auteurs pour le classement des quinze premières lettres ; nous les jugeons souvent peu vraisemblables et, dans tous les cas, fort arbitraires.

aperçu sommaire du style de Pline, mais renvoyons, pour plus ample informé, aux travaux très nombreux et très remarquables cités ci-après :

Etudes générales sur la langue et le style de Pline le Jeune : Oestling, Holstein, Lagergren, Kraut.

Oestling. — *Comm. de elocutione Plinii minoris a vere classica, quam vocant, non nihil abhorrente.* Upsaliæ, 1839, in-4°.

Holstein. — I. *De Plinii minoris elocutione.* Naumburg, 1862, in-4°. II. *Sequentia.* Magdeburg, 1869, in-4°.

Lagergren. — *De vita et elocutione C. Plinii Cæcilii Secundi.* Upsaliæ, 1872, in-8° (1).

Kraut. — *Syntaxe et style de Pline le Jeune.* Tübingen, 1872, in-4° (2).

Résumés des Etudes générales : Waltz (choix de lettres, 1887, p. 237-248) ; Westcott (choix de lettres, 1898, p. XXVII-XXXVIII) ; Piovani et Longhi (t. II. p. VII-XXXII).

Etudes spéciales :

Moeller. — Halfniæ, 1790.

M. J.-A. Schaeffer. — 1826, 1831, Ansbach.

Doederlein. — 1832, Erlangæ.

Wensch. — 1837, 1839, Vitenbergœ.

Geisler. — 1858, Philologus.

Opitz. — 1861, Naumburg.

Mueller (C.-W.-F.) — 1865, Landsberg.

Alanus (Henry Allen). — 1863, Dublin (3).

---

(1) Au sujet de ce travail que M. Waltz juge excellent et auquel nous devons tant, M. Lebaigue s'est montré sévère jusqu'à l'injustice en écrivant : « La publication de M. Lagergren montre ce qu'un savant consciencieux peut perdre de temps et de patience quand il s'obstine à cataloguer, » comme particulières à un auteur, des locutions et des tournures qu'il » finit lui-même par retrouver la plupart du temps chez les auteurs con- » temporains ou précédents. Le livre à faire, ce serait un lexique de la » langue commune à tous les écrivains du siècle d'argent. » — Le livre à *faire* serait incontestablement interessant, mais celui qu'a fait le bénédictin suedois n'en reste pas moins fort utile à consulter au point de vue plinien.

(2) Epuisé, très difficile à trouver.

(3) Nous n'avons pu obtenir en communication de l'Université de Dublin, cet opuscule aujourd'hui épuisé.

HAASE. — 1863, Vratislaviæ.
FRIEDLÆNDER. — 1866, Regimonti.
GEUCKE. — 1872, Hildesiæ.
STAHL. — 1874, Rhein. Mus.
MUELLER (Iwan). — 1877, Bursians Jahresb.
KOEHLER. — 1882, Neisse.
ESS. — 1883, Halis Saxonum.
RÉMY. — 1884, Lovanii (1).
STANGL. — 1885, Philologus.
LUDEWIG. — 1891, Prague.
CORRADI. — 1894, Rivist. di Filo.
SANTI-CONSOLI. — 1900, Palerme.

* * *

La Correspondance privée.

A. Création des mots.

Les créations de Pline sont restreintes : elles se bornent aux mots qui manquent à la langue latine, mots dont la plupart font encore défaut à la langue française. Vocabulaire.

1° *Diminutifs.* Il appelle : un petit discours, *actiuncula* ; une petite place, *areola* ; une petite colombe, *columbulus* ; une petite barque, *cymbula* ; une petite indignation, *indignatiuncula* ; une petite pyramide, *metula* ; un petit obstacle, *offendiculum*, etc. (l. IX, 15 ; l. V, 6 ; l. IX, 25 ; l. VIII, 20 ; l. VI, 17 ; l. V, 6 ; l. IX, 11).

2° *Superlatifs.* A la lourde forme *issimus*, il substitue un adjectif dans lequel est fondu le mot *tres*, comme dans *percopiosus* (très abondant en paroles, très prolixe : l. IX, 31). Et quand il constate que *decorus* manque de superlatif, ce n'est pas par le *decorissimus* d'Apulée qu'il comblera la lacune, mais par *perdecorus*, très beau, l. III, 9.

3° *Adjectifs négatifs.* Avec la particule *in*, il forme un certain nombre d'adjectifs négatifs (tel l'*invaincu* de Cor-

(1) Nous n'avons pu obtenir en communication de l'Université de Louvain, cet opuscule aujourd'hui épuisé.

neille) : *incongruens*, *imperspicuus*, *inreverens*, etc. (1) (mal séant, impénétrable, irrévérencieux, l. IV, 9 ; l. IV, 20 ; l. VIII, 21).

4° *Importations mondaines*. Nous croyons pouvoir faire remonter à la langue courante de la bonne compagnie transformée par l'Empire, l'origine de certains mots que Pline introduisa dans la langue littéraire. Au-dessous de l'homme illustre, ou simplement célèbre, dont la réputation est universelle, on trouve l'homme que connaît le monde, qu'il met en vue, dont il parle, qu'il cite : c'est le *monstrabilis* ; le mal appris, le balourd tombe dans la *sinisteritas* ; l'irrésolution coutumière vous rend un *hæsitator* (2) ; si vous réagissez contre les abus, vous avez droit au titre de *reformator* ; ne pas penser uniquement à soi, penser également aux autres, cela s'appelle la *socialitas*, mi-partie notre socialisme en germe, mi-partie cette *camaraderie* que nous devons à Chamfort (3) ; désormais on ne peut arriver sans *recommandation*, celui qui l'accorde est un *commendator*, et il faut se hâter par l'envoi

---

1) I. MM. Lagergren et Santi-Consoli (ce dernier avec quelque hésitation) ajoutent ici *inglorious* que donne le texte de M. Keil, l. IX, 26, 4 ; [illegible] *ne inmerito nullo [illegible]atus*, inglorius *subit portum*.... » On est d'accord pour donner ici à *inglorious* la signification de *sans gloire* ; or, cette idée était exprimée depuis Cicéron par *inglorius* qu'employèrent Virgile, Stace, Tacite. Pline aurait donc forgé un mot sans aucune utilité, c'est-à-dire fait un barbarisme, ce qui ne rentre pas dans ses habitudes. On a dit, il est vrai, par [illegible] Ed. Jeanmaire [illegible] pour exact un fait fort discutable, il faudrait attribuer au cicéronien Pline, non un néologisme, mais un archaïsme ; nous nous y refusons. On objecte enfin qu'on [illegible] Arnaldez [illegible] Ad. Schoedler, car il [illegible] II Vita Lactantii, p. 90, et Santi-Consoli, p. 54 et suiv. sur les autres adjectifs.

2) Quand on a fait embarrassé, on est *hæsitantius* (l. I, 5), néologisme utile, car *hæsitans* ne rendait pas cette idée.

3) Pour donner le premier sens avec toute sa portée, il faut admettre, comme M. Santi-Consoli, [illegible] l. IX, 30 [illegible] *orbe quodam societatis amoris* [illegible] des Catalanis, Aude, Schoedler, Keil, etc..... *orbe quodam societatis*.... Le second sens (ici le texte n'est pas [illegible] Panegyrique, 49 ..... *non renouvelons [illegible] frequentes, et tempus illi societatis interest ?* que M. Burnouf traduit ainsi : « ne voulez-vous pas la même faveur assister à vos délassements et partager vos plaisirs ? » Dans tous les cas *socialitas* dégage une idée de communauté, de participation.

d'une lettre en avant-garde (*epistola* præcursoria), la démarche personnelle viendra ensuite, etc. (l. VI, 21 ; l. VI, 17 ; l. IX, 5 (1) ; l. V, 11 ; l. VIII, 12 ; l. IX, 30 (?) ; l. VI, 23 ; l. IV, 13). De même on devait se servir, dans la conversation journalière, de l'abréviation *sesquihora* pour indiquer une heure et demie : nous la trouvons l. IV, 9.

5° *Importations techniques.* Les architectes des villas romaines avaient dû emprunter à la Grèce (2) la plupart des termes correspondant à un confort que les républicains d'antan n'avaient même pas soupçonné. Pline, continuant un mouvement antérieur, introduisit dans la langue latine un certain nombre d'entre eux : *baptisterium, cryptoporticus, heliocaminus, pædagogium, procoeton, Zotheca, Zothecula*, etc. (bassin pour les bains froids, portique-fermé, chambre exposée au soleil, appartement des jeunes esclaves, cabinet, petit cabinet. — L. II, 17 ; l. V, 6 ; l. VII, 21 ; l. IX, 36 ; l. VII, 27.

B. Emploi des mots dans un sens nouveau.

Adnotationes (notes marginales, l. VII, 20).

Auctor dans le sens absolu d'écrivain (l. VII, 9) (3).

Confodere (charger un ouvrage de notes critiques, l. IX, 26).

Enodis (désignant la facilité du style, l. V, 17).

Excursiones (dans notre sens d'*excursions*, l. I, 3).

---

(1) On trouve deux fois cette *sinisteritas*. Une première fois, l'épistolier dit au sujet des auditeurs sourds-muets des lectures publiques : *Quæ sinisteritas* (quelle inconvenance !) La seconde fois, il s'agit des gouverneurs qui courtisent le peuple sur le dos de l'aristocratie ; ils se font ainsi un renom de *butors* (*sinisteritatis famam*). En étudiant maintenant le mot de plus près, nous regrettons cette traduction (t. I, p. 133) : « Craignant d'être » soupçonnés de réserver leurs faveurs à l'aristocratie, la plupart des fonc- » tionnaires se font, au contraire, passer pour malveillants et même hostiles » à son égard » ; nous écririons maintenant : « Craignant d'être soupçonnés » de réserver leurs faveurs à l'aristocratie, la plupart des fonctionnaires se » font une réputation de mauvaise éducation (*grossièreté, disait J. Pierrot,* » *préférablement, semble-t-il, à la maladresse de M. Pessonneaux* et même de » malveillance. »

(2) « *Quand il nous manque un mot*, disaient les Latins, nous l'empruntons aux Grecs. » (*Rivarol, De l'Universalité de la langue française*).

(3) Suivant M. Waltz ; mais M. Lagergren (pages 69, 70) paraît l'attribuer au Dictionnaire de l'âge d'argent ; quant à M. Santi-Consoli, il ne fait pas figurer *auctor* parmi les néologismes de Pline.

Gestator (au lieu de désigner celui qui se fait porter, *gestator* signifie celui qui porte : *delphinus gestator,* le dauphin porteur (d'enfants), l. IX, 33).

Inductus (langage importé, l. III, 18).

Instantia (au lieu de présence d'un fait (Cicéron), voisinage (Nigidius), l'*instantia* de Pline désigne : 1° l. III, 5, « une assiduité insistante » (Pessonneaux) ; 2° l. V, 8, la chaleur, la véhémence.

Saxeus : de roc (au physique) devient de roc au moral. Si Népos ne va pas entendre Isée, il sera *saxeus,* l. II, 3, etc., etc.

C. Le Dictionnaire de l'âge d'argent.

Pline fait son profit personnel du Dictionnaire de l'âge d'argent qui a soit enrichi, soit modifié le Dictionnaire de l'âge d'or. On retrouve chez lui : 1° *les créations : auditorium,* salle de lecture ; *cervical,* oreiller ; *cœnatio,* salle à manger, dîner ; *concussio,* action de secouer, d'agiter ; *devexitas,* position inclinée ; *emacitas,* manie d'acheter ; *irreverentia,* manque de respect ; *laguncula,* flacon ; *mannulus,* petit cheval gaulois ; *notarius,* secrétaire ; *obliquitas,* obliquité ; *sinceritas,* sincérité de caractère ; *tirunculus,* apprenti, novice ; *vivacitas,* vitalité, etc. (1) ; 2° *les adaptations : bibliopola, diœta, hypocaustum, opistographus, sphœristerium, scholasticus, splenium, etc.* (libraire ; corps de logis ; chambre chauffée au calorifère (ou calorifère) ; écrit des deux côtés de la page ; salle du jeu de paume ; homme d'école, savant ; emplâtre — emprunts à la langue grecque ; 3° *les modifications de sens : advocatio,* profession d'avocat ; *auspicari,* commencer ; *editio,* édition d'un ouvrage ; *probatio,* argument ; *publicare,* publier un livre, etc.

---

(1) M. Waltz cite un certain nombre d'adjectifs et de verbes : *incomprehensibilis, illicitus, illunis, insalubris, extemporalis, favorabilis, dormitorius. Adnatare, enotare, enotescere, exarmare, exosculari, imaginari, inhabitare* (pour *habitare*), *inquietare, repromittere, repurgare, subjacere, submotare, supervivere.*

A. Substantifs.

1° Emploi comme substantifs de divers participes. Les auditeurs sont appelés (l. VI, 2) : *audituri*, ceux qui doivent entendre ; acquéreurs : *adepti*, ceux qui ont acquis (2) (l. II, 15). Syntaxe (1)

2° Adjectifs substantifiés, comme *pugillares* (l. I, 6, 22 ; l. VII, 27) — sous entendu *libelli* — au lieu de *pugillaria*.

3° Emploi d'un singulier pour désigner une collectivité. Les rives du Clitumne sont bordées de frênes et de peupliers : *fraxino multa, multa populo restiuntur* (l. VIII, 8).

4° Emploi du pluriel pour les substantifs abstraits (3) : la retraite de Virginius Rufus devient ses retraites (l. II, 1), et mon amour (*dicta de Laurente*) mes amours (4).

5° Accusatifs singuliers en *en* des noms propres : *Demosthenes, Æschines, Hyperides, Pericles* (l. I, 20).

B. Adjectifs.

Emploi de superlatifs et de comparatifs peu usités : *Absolutissimus* (l. I, 20) ; *convenientissimus* (l. III, 18) ; *juvenior* (l. IV, 8) ; *factiosissimus* (l. IV, 9) ; *absolutior* (l. IV, 27) ; *sonantior* (l. VI, 16) ; *reverentior* (l. VI, 17) ; *instantius* (l. VI, 20) ; *sollicitius* (l. VII, 17) ; *obligatior* (l. VIII, 2), etc.

C. Verbes.

1° Actif dans le sens réfléchi : *flectit ad littus pertrectantque præbentem* (l. IX, 33). Le Dauphin *se* tourne vers le rivage ; les jeunes gens touchent le dauphin qui s'offre à leurs mains.

2° Passif dans le sens réfléchi. Il est permis de *se* délasser dans la poésie : *fas est carmine remitti* (l. VII, 9) ; l'orateur doit *s'*élever, *s'*élancer, *s'*emporter (l. IX, 26) : *debet orator erigi, attolli, efferri.*

---

(1) Un grand nombre des particularités de syntaxe que nous allons signaler se retrouvent disons-le immédiatement chez les poètes, dans Tite-Live et chez les prosateurs de l'âge d'argent.

(2) Sic Tite-Live. — Nous disons de même : les satisfaits, les repus, les affamés, etc.

(3) M. Kraut en compte 80.

(4) Voilà bien la poésie.

3° Verbes simples pour des verbes composés : *ponere, tenuare, crebrescere* (l. II, 6 ; l. VI, 20 ; l. VII, 27) pour : *apponere, extenuare, increbrescere* ; ou l'inverse (verbes composés pour des verbes simples) : *repurgare, repromittere,* pour *purgare, promittere* (l. I, 20 ; l. IV, 27).

4° Verbes employés sans accusatifs, dans le sens absolu. Studes ? (l. II, 8 ; l. IV, 13) : Etudiez-vous (1) ?..... *Liberos vestros hic potissimum discere* (l. IV, 13 : C'est ici de préférence que vos enfants doivent apprendre (faire leurs études).

5° *Emploi des temps.* On ne peut noter dans l'emploi des temps, généralement classique, que deux particularités. I. Usage très fréquent du présent historique. II. Le présent anormalement accolé au passé pour indiquer une action qui se continue. *Contraxit hanc (valetudinem) dum assidet Juniæ virgini* (l. VII, 19) : Elle a contracté cette maladie pendant qu'elle veille la vestale Junia

6° *Emploi des modes.* I. *Indicatif* — au lieu du subjonctif ordinaire. *Possis hoc facere conjecturam quam sit emendatus adolescens qui a gravissimis senibus sic* amatur (l. IV, 27) : Jugez par là du mérite d'un jeune homme qui est aimé par de si graves vieillards. *Tibi, scilicet qui* requisisti, *imputabis* (l. VI, 20) : Vous ne vous en prendrez qu'à vous qui les (ces détails) avez demandés. II. *Subjonctif.* — *Pour exprimer la répétition d'une action. Quotiens cubiculum ejus intraret* (l. III, 16) : Toutes les fois qu'elle entrait dans sa chambre. *Quocumque me contulissem* (l. VI, 10) : Partout où je portais mes pas. — *Après quanquam. Quanquam in adversa valetudine nihil servi ac liberi differant* (l. VIII, 24) : Quoique dans la maladie, esclaves et hommes libres s'équivalent (2). — *Suppression très fréquente de : ut* (dans les ordres, les exhortations, les prières, les demandes). *Præcipientem..... hoc.... impenderetur*

---

(1) Nous rappelons que ce *studere* que l'on rencontre partout dans Pline, est la base du *Studiosisme.*

(2) M. Kraut compte dix cas d'emploi du subjonctif après *quanquam.*

(l. V, 16) : Ordonnant d'employer cela. *Incitavi pergeret* (l. V, 17) : Je l'exhortai à continuer. *Rogo* (1) *scribas tuis* (l. V, 19) : Je vous prie d'écrire à vos gens. *Vehicula quæ jusseram produci* (l. VI, 20) : Les voitures que nous avions fait avancer. *Petere.... nota.... quasi censoria inuratur* (l. IX, 13) : Demander qu'il lui fût infligé une flétrissure équivalente à la note des censeurs. — *Subjonctif sans ut après opus est* (2). *Non est opus adfingas aliquid aut adstruas* (l. IX, 33) : Il n'est pas besoin d'inventer ou d'ajouter. III. *Infinitif*. — Au lieu du subjonctif avec *ut* (3). *Decidere admonebamus* (l. I, 2) : Nous étions invités à nous écarter de notre route. *Quantum mihi cernere datur* (l. I, 10) (4) : Autant qu'il m'est permis de discerner. *Si.... brevior mora calfacere dissuadeat* (l. II, 17) (5) : Si on a trop peu de temps pour faire chauffer le bain. *Nobis denegatur diu vivere* (l. III, 7) : Il nous est refusé de vivre longtemps. *Contingat te evenire* (l. IV, 1) : Puissions-nous te trouver ! *Datum est aut facere scribenda, aut scribere legenda* (l. VI, 16) : (à qui) il est donné de faire ce qui mérite d'être écrit ou d'écrire ce qui mérite d'être lu. *Poetis furere concessum est* (l. VII, 4) : La folie est concédée aux poètes. IV. *Gérondif*. — Substitution peu usitée dans l'époque classique, du gérondif au génitif. *Pulchritudo jungendi* (l. III, 19) : Beauté de s'arrondir (comme propriétaire). *Constantiam pronuntiandi* (l. V, 1) : Le courage de (me) prononcer (dans tel sens). *Non tempus loquendi, non tacendi modestia, non denique sedendi dignitas custodie-*

---

(1) M. Kraut a calculé que sur 30 emplois de *rogare*, vingt fois *ut* faisait défaut.

(2) Nous mettons à part cette suppression de *ut* parce qu'elle constitue le seul cas connu. Les prosateurs classiques disent : *Nihil opus est te expectare*. (Il n'est nullement nécessaire que tu attendes) — (Cicéron) — Et les poètes : *Mihi opus est ut lavem* (J'ai besoin de prendre un bain — Plaute). *Quæ mihi opus sunt sciri* (Ce que je n'ai pas besoin de savoir — Térence).

(3) A rapprocher de la suppression de *ut* après le subjonctif. C'est là l'un des éléments principaux de la langue plinienne, essentiellement elliptique.

(4) Remarquons ici l'emploi de l'infinitif comme sujet.

(5) Remarquons ici l'emploi de l'infinitif comme objet. — Pline passe tour à tour de cette espèce, à l'espèce, note 4.

batur (l. III, 20) : On n'avait gardé ni l'à propos de la parole, ni la modestie du silence, ni la dignité de rester assis. V. *Participes*. — Emploi du participe futur dans le sens conditionnel (1). *Daturus amplius si potuisset* (l. III, 21) : Il m'eût donné plus, s'il l'avait pu. *Surgebam invicem, si quiesceret, excitaturus* (l. VI, 20) : Je me réveillais de mon côté, disposé à la réveiller si elle dormait. *Futurus (reus) si Domitianus... diutius vixisset,* (l. VII, 27) : J'eusse été décrété d'accusation si Domitien avait vécu plus longtemps.

D. Adverbes.

1° *Adhuc*, employé en parlant du futur : *Longa expectatio est quam frustrari adhuc et differre non debes* : Une attente si prolongée ne vous permet plus de nous faire languir davantage (l. II, 10) et dans le sens de *etiam tum* : *Amisso filio, matrem adhuc agere* : faire encore la mère quand on n'a plus de fils (l. III, 16).

2° *An* (2). Emplois particulièrement fréquents, et parfois peu classiques (3).

I. Dans le sens de *si*. — *Sibi nuntiari jubent an jam recitator intraverit, an dixerit præfationem, an ex magna parte evolverit librum* (l. I, 13) : Ils donnent l'ordre de leur annoncer si le lecteur est déjà entré, s'il a terminé son exorde, s'il est bien avancé dans son manuscrit. *Consulis an existimem* (l. I, 23) : Vous me demandez si je pense. *An probarem interrogavit* (l. II, 6) : Il me demanda si j'approuvais. *Nescio an ullum jucundius tempus exegerim* (l. III, 1) : Je ne sais si j'ai jamais passé le temps plus agréablement. *Ut experirentur an viveret* (l. III, 14) : Pour s'assurer s'il vivait. *Regulus filium amisit, hoc uno malo indignus, quod nescio an malum putet* (l. IV, 2) : Régulus a perdu son fils. C'est le seul malheur qu'il ne méritait pas, car j'ignore s'il considère cette perte comme un mal-

(1) « Tournure mise en usage depuis Tite-Live. » (Waltz).
(2) Adverbe et conjonction.
(3) Ex. : l. III, 1 ; l. IV, 2.

heur. *Addidit etiam petendum a consulibus ut referrent* (l. VI, 5) : Il ajouta même qu'il fallait prier les consuls de demander au Sénat (par mise à l'ordre du jour) si on devait.... *Cunctatus paulum an retro flecteret* (l. VI, 16) : Il hésita pendant quelques instants pour savoir s'il retournerait.

II. Dans une question double, *an* n'est généralement pas précédé de l'interrogatif ordinaire *utrum*. Travailles-tu ou pêches-tu ? *Studes an piscaris ?* (l. II, 8). Etes-vous italien ou provincial ? Etes-vous Tacite ou Pline ? *Italicus es an provincialis ? Tacitus es an Plinius ?* (l. IX, 23).

3° *Ecquid* : fréquent dans les questions directes (l. III, 20; l. VI, 2), est supprimé sans remplaçant dans quelques cas : *Vides hunc ?* (l. IX, 23) : Voyez-vous cette personne ?

4° *Haud* ne se rencontre pas.

5° *Ibi* pour *illic*. Ils ont vu flotter ici des bœufs, des charrues, des bouviers; là des troupeaux abandonnés : *ibi boves, aratra, rectores : hic soluta et libera armenta* (l. VIII, 17).

6° *Inde* signifiant : *c'est pourquoi*. *Inde est quod magnam partem noctium.... vigil exigo : inde quod pedes ducunt* (l. VII, 5) : C'est pourquoi je veille une partie des nuits ; c'est pourquoi mes pas se portent....

7° *Mox*, signifie non pas *bientôt*, mais après (1). *Mox balineum, cœna, somnos inquietus et brevis* (l. VI, 20) : Après vinrent le bain, le repas, un sommeil court et troublé.

8° *Olim*, signifiant *jampridem*. La joie dont je jouis depuis longtemps pour toi, en espérance : *gaudium quod ego olim pro te præsumo* (l. II, 10).

9° *Utcumque*. Au lieu de *Utcumque erit* (Tit.-Liv.) quoi qu'il doive arriver : *utcumque res postularet* (Cic.) suivant que les circonstances le demanderaient : — sens relatif — *utcumque* a dans Pline un sens absolu et assez nuancé. Dans l. I, 22 : *Nam utcumque in illis qui morbo finiuntur,*

---

(1) « Comme d'ordinaire dans le latin d'argent. » (Westcott).

et l. V, 5 : *Sed hoc utcumque tolerabile : gravius illud.....* : — *utcumque* pourrait se traduire par : au demeurant ou dans tous les cas. *Tant bien que mal* correspond seul à l'*utcumque* de l. VI, 21 : *Curatis utcumque corporibus.*

E. Conjonctions.

1° *Et.* Faisant plus que lier les propositions, marquant une simultanéité caractéristique. *Nondum annos quatuordecim impleverat, et jam illi anilis prudentia..... erat* (l. V, 16) : Elle n'avait pas encore quatorze ans et déjà elle montrait la prudence de la vieillesse. *Vix consideramus, et nox...* A peine étions-nous arrêtés que ce fut la nuit (1).

2° *Etiam.* I. Dans le sens de *oui* ou de *soit.* Etudiez-vous ? — Oui. *Huic ego « studes ? » inquam. Respondit : etiam* (l. IV, 13). Il se dit bien des paroles inutiles. Soit : Mais il vaut mieux les laisser dire : *At quardam supervacua dicuntur. Etiam : sed satius est hæc dici* (l. VI, 2). II. Quand Pline s'est débarrassé, dans ses énumérations échelonnées, de la conjonction *et* (2), il couronne ses ellipses par *etiam* (3), signifiant mi-partie *aussi*, mi-partie *de plus*, mi-partie *même*, et présentant, dans tous les cas, l'avantage d'éviter toujours la conjonction *et*. Il discute avec finesse, solidité, élégance, souvent aussi on retrouve en lui cette sublimité... de Platon : *Disputat subtiliter, graviter, ornate, frequenter etiam platonicam illam sublimitatem... effingit* (l. I, 10). Il n'est aucun philosophe qui ne lui cède la palme de l'honnêteté, de la piété, de la justice, même du courage : *Nemini tamen istorum castitate, pietate, justitia, fortitudine etiam, primo loco cesserit*

---

(1) Ce sont bien là des emprunts à la langue poétique : *Sic* Virgile : *Dixerat, et jam audiuntur....* Il dit et déjà l'on entend ; *Vix prima inceperat æstas et....* Le printemps commençait à peine que....

(2) C'est ce qu'on nomme *l'asyndéton* (disjonction) qu'on nous expliquait sur les bancs du collège par les vers de Voltaire :

Français, Anglais, Lorrains, que la fureur rassemble,
Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient ensemble.

(3) « Ceci est assez fréquent pour constituer un *mannerism* caractérisé. » (Westcott).

(l. I, 22). J'étais avec.... j'étais avec..... j'étais avec..... je visitais..... j'écoutais..... je lisais..... de plus je m'apprêtais à partir : *Eram cum.... eram cum.... eram cum.... circumibam.... audiebam.... legebam.... cœperam etiam itineri me præparare* (l. V, 15).

F. Prépositions.

Extension (caractéristique de l'âge d'argent) de certaines prépositions.

1° *Ab.* Aux pieds, la mer ; dans le dos, des villas ; à la tête, des forêts : *A pedibus, mare : a tergo, villæ ; a capite, silvæ* (l. II, 17). Suivant qu'il devait plaider du côté du (pour le) demandeur, ou du côté du (pour le défendeur) : *Si a petitore.... si a possessore esset acturus* (l. VI, 2).

2° *Circa.* Pour Classicus, la tâche fut courte et facile : *Circa Classicum.... brevis et expeditus labor* (l. III, 9). La poursuite de Népos contre Tuscilius Nominatus : *Postulatio nepotis circa Tuscilium Nominatum* (l. V, 14).

3° *Citra.* Sans souffrances : *Citra dolorem* (l. II, 1).

4° *Ex.* Celsus tira sa réponse d'un cahier et Népos de ses tablettes. *Celsus.... ex libello respondit et Nepos.... ex pugillaribus* (l. VI, 5).

5° *Sub.* Pour qu'ils apprissent par l'enseignement de l'exemple : *Sub exemplo præmonerentur* (l. III, 18). Sous cette condition : *Sub ea conditione* (l. IV, 13). Sous le couvert d'un autre : *Sub alterius invidia* (l. VI, 2).

G. Emploi des cas.

« Pline s'éloigne souvent de l'usage le plus général pour » suivre, dans la syntaxe des mots, l'exemple des poètes » et de Tite-Live et multiplie certaines tournures qui » n'ont été que de rares exceptions chez les classiques. » (Waltz).

1° *Génitif.* I. Dépendant d'un substantif : *Triclinia paucorum* (l. I, 3) : Salles à manger pour quelques amis. *Cryptoporticus prope publici operis* (l. II, 17) : Une galerie couverte presque de la dimension d'un monument public. *Cubiculum noctis et somni* (l. II, 17) : Une chambre

à coucher pour la nuit. *Uxorem singularis exempli* (l. III, 1) : Femme d'un mérite exemplaire. *Erat (avunculus) somni paratissimi* (l. III, 5) : Mon oncle se livrait à volonté au sommeil. II. Dépendant d'un adjectif : *Quanquam omnis secreti capacissima* (l. I, 12) : Quoique capable de garder tous les secrets. *Arborum illa vel maxime ferax terra est* (l. II, 17) : Le terrain convient à merveille à ces arbres. *Pietatis est totus* (l. V, 16) : Il est tout entier à sa tendresse. *Certus fugæ* (l. VI, 16) : Décidé à fuir. *Proximorum incuriosi* (l. VIII, 20) : Incurieux de ce qui est à notre portée. *Incertus futurorum* (l. IX, 13) : Qui n'est pas sûr de l'avenir.

2° *Datif*. I. Emploi du datif pour indiquer la séparation des *choses* — par extension de la langue classique qui n'indiquait ainsi que la séparation des personnes. *Eripi oculis Civitatis* (l. VII, 19) : Etre (Fannia) enlevée aux regards de Rome. *Littori abrepta* (1) (l. VIII, 20) : Arrachés (des troupeaux du Vadimon) au rivage. II. Au lieu de l'ablatif avec *ab*. *Utinam tam claros præceptores inducatis ut finitimis oppidis studia hinc petantur !* (l. IV, 13) : Fasse le ciel que vous appeliez ici des maîtres assez renommés pour que, des villes voisines, on vienne étudier à vos écoles ! III. *Similis* toujours suivi du datif (2). *Simillimum sapienti intelligere sum visus* (l. III, 11) : J'ai paru comprendre un homme qui ressemblait beaucoup à un sage. *Similis antiquis* (l. IV, 3) : Semblable aux ancêtres. *Quiescenti quam defuncto similior* (l. VI, 16) : Plus semblable à un dormeur qu'à un mort. *Surdis mutisque similes* (l. VI, 17) : Semblables à des sourds-muets. *Similis vocanti* (l. VII, 27) : Semblable à quelqu'un qui appelle. *Simile antiquis* (l. VII, 33) : Fait semblable aux exploits des Ancêtres (Beau

---

(1) Texte de M. Keil. Mais Catanæus et Alde lisent *littore* au lieu de *littori*.

(2) « Pline, suivant l'exemple de Tite-Live, a multiplié les datifs à la suite d'adjectifs et de verbes qui, chez les classiques, exigeaient d'autres cas ; ainsi *similis*, chez lui, est toujours suivi du datif. » (Waltz).

comme l'Antique). IV. Extension de l'emploi du datif simple avec des verbes : *Non Dianam magis montibus quam Minervam inerrare* (I, I, 6) : Minerve erre autant que Diane sur les montagnes..... *Tibi hendecasyllabi nostri blanditiis elicere non possunt* (I, V, 11) : Les caresses de nos hendécasyllabes ne peuvent faire sortir (des écrits..... du portefeuille). *Navibus cinis incidebat* (I, VI, 16) : La cendre tombait sur les vaisseaux. *Divus Nerva.... attendebat his quæ recte in publico fierent* (I, VII, 33) : Le divin Nerva.... était attentif à tous les actes honorables de la vie publique. *Homines innutritos mari* (I, IX, 33) : Des hommes nourris (dans la mer). *Insilit tergo* (I, IX, 33) : Il saute sur la croupe (du Dauphin).

3° *Accusatif*. I. Au lieu de l'ablatif avec *de*, emploi de l'accusatif : *Quæ facta, quos viros audias!* (I, III, 1) (1) De quelles actions, de quels hommes vous entendez parler! II. Emploi d'accusatifs après certains verbes composés de rare usage à l'époque classique : *Cæsares evasit* (I, II, 1). *Isæum fama præcesserat* (I, II, 3) : La renommée avait précédé Isée. Il a échappé aux Césars. *Mihi certe debere se prædicant quod illum turbinem evaserint* (I, III, 9) : Ils proclament qu'ils me doivent d'avoir échappé à cette tempête. *Tiberis alveum excessit* (I, VIII, 17) : Le Tibre est sorti de son lit. III. Double accusatif. *Istud tanquam morituram coegit* (I, II, 20) : Il la contraignit à cela comme si elle devait mourir.

4° *Ablatif*. I. Suppression de la préposition qui accompagnait ordinairement l'ablatif local. *Sine per ora hominum (libri tui) iisdemque quibus lingua romana* spatiis *pervagentur* (I, II, 10) : Laisse tes livres passer de bouche en bouche et circuler à travers les mêmes espaces que la langue romaine. *Adjacet.... interiore circumitu vinea tenera* (I, II, 17) : Une vigne tendre se développe en cordon

---

(1) Cicéron écrivait *audire de aliquo, audire de aliqua re* ; mais Virgile disait : *audire rem*.

intérieur. *Domum meam Esquiliis quærat* (l. III, 21) : Qu'elle cherche ma maison aux Esquilies. *Hoc omnibus officinis agit* (l. IV, 7) : Il s'occupe de cela dans tous les ateliers. II. Extension de l'ablatif temporal. *Dicam quod recenti dolore contubernali meo Calvisio dixi* (l. I, 12) : Je te dirai ce que j'ai dit à mon ami Calvisius dans le premier accès de ma douleur. *Fœdissimis.... tempestatibus.... convenerunt* (l. III, 18) : Ils vinrent par un temps affreux. *Hoc certamine puer quidam audentior* (l. VIII, 33) : Un certain enfant plus audacieux dans cette lutte (l. III. Extension de l'ablatif modal (2). *Decessit veteri testamento* (l. V, 5) : Il est mort avec (laissant) un testament déjà ancien. *Quierit verissimo.... somno* (l. VI, 16) : Il dormit d'un sommeil très réel. *At.... nisi me cum omnibus, omnia mecum perire, misero, magno tamen, mortalitatis solatio credidissem* (l. VI, 20) : Si je n'eusse été animé par une consolation, triste mais grande pour un mortel, la croyance que tous les hommes, tout l'univers périssaient avec moi. IV. Extension de l'ablatif séparatif. *Exsiluit cathedra* (l. III, 16) : Elle bondit de son siège. *Egredienti nave* (l. VII, 27) : Au moment où il sortait du vaisseau. V. Extension de l'ablatif causal. *Invisus virtutibus* (l. II, 1) : Détesté à cause de ses vertus. *Quamvis.... quietis amore secesseris* (l. II, 11) : Quoique vous viviez dans la retraite par amour du repos (3). *Cupiditate audiendi cursitabant* (l. VI, 5) : Ils couraient çà et là par désir d'entendre. *Non.... adsurrexerunt, saltem lassitudine sedendi* (l. VI, 17) : Ils ne se levèrent même pas, ne fût-ce que par lassitude d'être assis.

---

(1) Constatons ici l'appoint tout spécial qu'apportent à l'étude de la langue de Pline cette lettre du dauphin d'Hippone, plus celles sur les villas (l. II, 17, l. V, 6), et celles sur l'éruption du Vésuve (l. VI, 16, 20).

(2) « L'extension hardie de l'ablatif modal caractérise tout à fait l'âge d'argent. » (Westcott).

(3) La citation est empruntée au début du fameux récit sur le procès Priscus qui se termine par ces lignes concordant avec les premières : « Voilà les nouvelles de la ville ; écrivez-moi ce qui se passe à la campagne, » comment vont vos chers arbustes, vos moissons, vos jolis moutons. » L'homme de ces arbustes, de ces moissons, de ces moutons est Arrianus Maturius le faux modeste.

Style

A. Disjonctions.

Autant que possible Pline supprime les conjonctions. Racontant le suicide de Corellius Rufus (l. I, 12) il écrit : *Jam dies alter, tertius, quartus : abstinebat cibo.* Justification des longueurs oratoires (l. I, 20) : .... *delectare, persuadere, copiam dicendi, spatiumque desiderat.* Facéties anonymes sur un bulletin de vote au Sénat (l. IV, 25) : *Poposcit tabellam, stilum accepit, demisit caput, neminem veretur, se contemnit.* L'audience décemvirale va commencer (l. V, 21) : *Sedebant judices, decemviri venerant, observabantur advocati...* Fragments du canevas : *Le Dauphin d'Hippone*, proposé à Caninius (l. IX, 31) (1) .... *Omnis hic ætas piscandi, navigandi.... studio tenetur ; Delphinus occurrit et nunc præcedere puerum, nunc sequi, nunc circumire, postremo subire, deponere...: concurrere omnes, ipsum puerum tanquam miraculum aspicere, interrogare, audire, narrare.... : obsident littus, prospectant mare.... ; Delphinus exilit, mergitur....*

B. Suppression des prépositions.

Autant que possible Pline supprime les prépositions qu'il remplace par l'ablatif. *Il écrit :* Il était devenu suspect par ses vertus : *Invisus virtutibus fuerat* (l. II, 1). Bien que vous viviez dans la retraite par amour du repos (2).... : *quamvis quietis amore secesseris* (l. II, 11). Elle s'élança de son siège : *exiluit cathedra* (l. III, 16). Martial recommande à sa Muse d'aller aux Esquilies chercher ma maison.... *mandat ut domum meam Esquiliis quærat* (l. III, 21). Par désir d'entendre, ils (les sénateurs) couraient de l'un à l'autre (3) : *cupiditate audiendi cursitabant* (l. VI, 5). La

---

(1) M. Lagerzren renvoie, comme exemples de disjonction, à la lettre intégrale du *Dauphin d'Hippone*, et note ailleurs que les procédés abréviatifs de Pline se donnent surtout carrière dans les narrations et les descriptions.

(2) Encore la lettre à Arrianus Maturnus *se faux modeste*. Pline lui écrit ici dans le style qu'il désire : « ..... Vous qui avez renoncé à la vie publique, par amour du repos .... » mais il croit si peu au caractère sincère et irrévocable de ce renoncement qu'il se préoccupe (l. III, 2) : « de le pousser et de le mettre en lumière. »

(3) Querelle au Sénat, de Nepos et de Celsus.

mémoire de Virginius Rufus remplit l'univers de sa gloire : .... *cujus memoria orbem terrarum gloria pervagetur* (l. VI, 10). Ils ne se levèrent pas, même par lassitude d'être assis : *non adsurgerunt, saltem lassitudine sedendi* (l. VI, 17). Sortant du navire : .... *egredientique nave* (l. VII, 27). Dans cette lutte, un enfant plus hardi que les autres avait poussé plus loin : *hoc certamine puer quidam audentior ceteris in ulteriora tendebat* (l. IX, 33), etc., etc.

C. Ellipses.

Pline supprime en général tous les substantifs ou verbes qu'il ne juge pas indispensables à l'intelligence de sa phrase. Un messager de Spurinna arriva : *Nuntius a Spurinna* (s. ent. *venit* — l. I, 5). Je me demande souvent si je dois : *ipse mecum, an debeamus* (sous-ent. *delibero* — l. I, 8). Etudies-tu, ou pêches-tu, ou chasses-tu, ou fais-tu tout cela à la fois ? *Studes, an piscaris, an venaris, an simul omnia ?* (sous-entend. *facis* — l. II, 8). La femme de Pison : *Verania Pisonis* (sous-entend. *uxor* — l. II, 20). Il prenait un bain froid : *frigida lavabatur* (s.-ent. *aqua* — l. III, 5). Il se levait à la première heure de la nuit : *surgebat intra primam noctis* (s.-ent. *horam* — l. III, 5). Ne prévoyons pas les choses de si loin : *Sed nimis cito de futuris* (s.-ent. *judicamus* — l. III, 20). Maigreur et faiblesse extrêmes (s.-e. *videntur*) : *Summa macies, summa defectio* — (l. VII, 19), etc. De toutes les ellipses de Pline, la plus fréquente est celle du verbe *esse* : « dans les propositions » circonstancielles, conditionnelles, relatives et même in- » terrogatives (1). » Voyez quel eût été le danger si j'avais répondu : *Vides quod periculum, si respondissem* (l. I, 5). Je suis sans lettres de vous : *a te litteræ nullæ* (l. II, 2). Tant de pureté, de gravité, d'autorité était en sa personne que... : *tanta ei sanctitas, gravitas, auctoritas, ut...* (l. II, 7). Représentez-vous quelles étaient nos préoccupations

(1) Waltz.

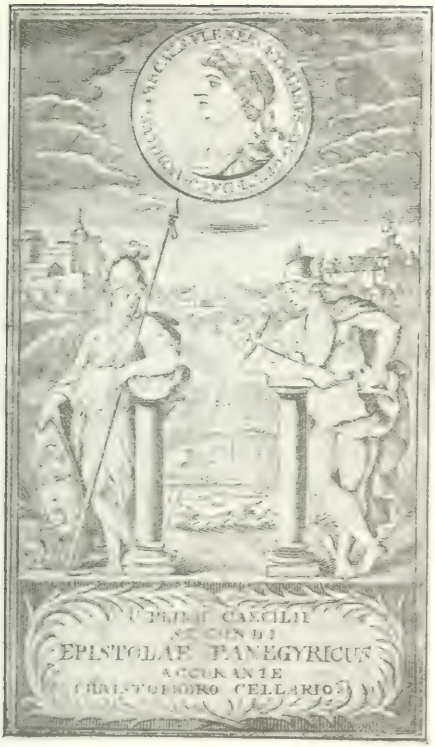
PLINII CAECILII
SECUNDI
EPISTOLAE PANEGYRICUS
ACCURANTE
CHRISTOPHORO CELLARIO

[illegible] (1749)

et nos craintes : *Imaginare quæ sollicitudo nobis, qui metus* (l. II, 11). Des deux côtés sont des fenêtres ; ces fenêtres sont plus nombreuses du côté de la mer ; elles sont moins nombreuses du côté du jardin : *Utrimque fenestræ, a mari plures, ab horto pauciores...* (l. II, 17) (1). Après, ce fut le bain, le repas, un sommeil court et troublé : *mox balineum, cœna, somnus inquietus et brevis* (l. VI, 20). Quelle est cette persistance à être tantôt en Lucanie, tantôt en Campanie : *tantane perseverentia tu modo in Lucania, modo in Campania ?* (l. VII, 3). Il était marié à 24 ans, et serait père si les dieux l'avaient bien voulu : *intra quartum et vicesimum annum maritus, et si Deus adnuisset, pater* (l. VII, 24). Ayant pris des informations parce que la modicité du prix lui était suspecte : ..... *quia suspecta vilitas, percunctatus* (l. VII, 27). L'effroi fut général : *horror omnium* (l. VII, 33). Le désir languit quand il est facile de le satisfaire : *cupido languescit, quum facilis occasio* (l. VIII, 20), etc., etc.

D. Oxymora (2).

Des lettres sans littérature : *illiteratissimas litteras* (l. I, 10). Rien n'est si inégal que cette égalité même : *nihil est tam inæquale quam æqualitas ipsa* (l. I, 12). Une lumière obscure (3) : *lumen obscurum* (l. V, 5). Un homme Sylla qui fut plus heureux avant de devenir le plus heureux : *homo felicior ante quam felicissimus fieret* (l. V, 18). Bien qu'absent, vous vous êtes transporté ici tout entier : *quanquam absens, totus huc migrasti* (l. VI, 28). Je n'ai plus de repos que dans le travail ; de consolation que dans les ennuis et les soucis : .... *requies in labore, in miseria curisque solatium* (l. VII, 5). Les larmes ont aussi leur volupté : *est quædam etiam dolendi voluptas* (l. VIII, 16). Ils

(1) M. Lagergren renvoie, comme exemples de la suppression du verbe, notamment du verbe *être*, à la lettre intégrale (Description de la villa de Laurente).

(2) Rapprochement ingénieux de mots qui semblent faits pour se repousser.

(3) C'est l'obscure clarté du récit de Rodrigue.

perdent ces jours dans les occupations les plus inoccupées : .... *hos dies.... otiossimis occupationibus perdunt* (l. IX, 6). Il n'a qu'un défaut, c'est de ne point en avoir : *nihil peccat, nisi quod nihil peccat* (l. IX, 26). Ils cherchent par l'avarice à se faire un renom de libéralité : *famam liberalitatis avaritia petunt* (l. IX, 30).

E. Antithèses (1).

Mon bien n'est pas plus *mien* que le *tien* : *non tam mea sunt quæ mea sunt quam quæ tua* (l. I, 4). Si tu as fait ce que l'on doit taire, on s'en prend à l'acte, si tu ne tais pas ce qu'on doit louer, on s'en prend à toi : *si silenda feceris, factum ipsum, si laudanda non sileas, ipse culparis* (l. I, 8). Ce grand homme a plutôt cessé d'être mortel que de vivre : mort de Virginius Rufus : *tanti viri mortalitas magis finita quam vita est* (l. II, 1). Ici à Laurentes je cultive, non un champ que je n'ai pas, mais moi-même par l'étude, et je puis vous montrer mon portefeuille laurentin aussi bien rempli que mes greniers transpadans) : .... *nec agrum quem non habeo, sed ipsum me studiis excolo ; ac jam possum tibi ut aliis in locis horreum plenum, sic ibi scrinium ostendere* (l. IV, 6). Beaucoup de mots, très peu d'idées : telle fut la réponse de Magnus : *respondit mihi Fonteius Magnus, plurimis verbis, paucissimis rebus* (l. V, 20). Ce qui doit être le plus grand d'amitié ne court pas risque d'être trop grand : .... *neque enim periculum est ne sit nimium quod esse maximum debet* (l. VIII, 24). Chaque unité obtiendra sa grâce comme n'étant pas une unité (2) : *ita singulis veniam ut non singulis dabis* (l. IX, 29). Je vais à la chasse avec mes tablettes afin de

---

(1) « Quelles que soient les pulsations de son cœur, et Pline en avait un qui était sensible, sa plume va toujours d'un pas réglé, symétrique, calculant ses traits, balançant ses antithèses et couronnant toujours le tout par la plus gracieuse des révérences. Mais l'auteur est au fond un si charmant homme, si bon, si honnête, qu'on finit par lui pardonner ses coquetteries de style et souvent même par s'y plaire. » (Nageotte).

(2) Pline recommande à Rusticus (quand il lira tel ou tel de ses ouvrages si variés comme genre) d'accorder à chacun son indulgence en songeant qu'il y en a plus d'un.

rapporter quelque chose, même si je n'ai rien pris : *venor aliquando, sed non sine pugillaribus ut, quamvis nihil ceperim, non nihil referam* (l. IX, 36), etc.

F. Réversions.

Ceux qui parlent en termes pompeux de ce qu'ils ont fait de bien, ont l'air non de se vanter pour l'avoir fait, mais de l'avoir fait pour se vanter : *Ii vero qui beneficia sua verbis adornant non ideo prædicare quia fecerint, sed ut prædicarent fecisse creduntur* (l. I, 8). Mes affranchis ne boivent pas le même vin que moi, c'est moi qui bois le même vin qu'eux : *liberti mei non idem quod ego bibunt, sed idem ego quod liberti* (l. II, 6). Ils s'amusent à faire alterner travail et repos, repos et travail (1) : *jucundum.... laborem otio, otium labore variare* (l. VIII, 7). A mes yeux, l'homme le meilleur et le plus parfait est celui qui pardonne aux autres, comme s'il péchait journellement lui-même, qui évite le péché comme s'il ne pardonnait à personne : .... *qui ceteris ita ignoscit, tanquam ipse quotidie peccet, ita peccatis abstinet, tanquam nemini ignoscat* (l. VIII, 22). J'ai trouvé votre ouvrage d'autant plus digne d'éloges qu'il m'a fait plus de plaisir, et il m'a fait d'autant plus de plaisir qu'il était plus digne d'éloges : *unum illud addam, omnia mihi tanto laudabiliora visa quanto jucundiora et tanto jucundiora quanto laudabilia erant* (l. IX, 31). Au lieu de régler ma pensée sur mes yeux, je règle mes yeux sur ma pensée : *non oculos animo sed animum oculis sequor* (l. IX, 36), etc.

G. Citations grecques.

En outre des longues citations d'Homère, Démosthène, Eschine qu'il fait (l. IX, 26 (2)), Pline intercale dans le latin de ses neuf premiers livres environ 75 brèves citations grecques. Ainsi avait déjà fait, comme le remarque M. La-

---

(1) Il s'agit des canotiers-amateurs du Clitumne.

(2) C'est dans cette lettre que Pline développe sa grande théorie : « il faut « [illegible] » l'enfermant dans un cercle étroit. »

gergren, Cicéron dans ses épîtres. Ces intercalations sont relevées, page 553, tome II de M. Lemaire, sous le titre : *Index vocabulorum græcorum* (1).

II. Sentences.

Les sentences que nous réservons pour *Les Sévérités de Joubert*, abondent dans le Recueil épistolaire. M. Lagergren leur attribue une origine oratoire (2), opinion qui rappelle ces lignes de M. Taine (3) : « les vérités moyennes » sont la vraie matière de l'éloquence..... seules elles » peuvent être populaires parce que seules elles peuvent » être comprises sans peine ; seules elles peuvent être traitées en beau style parce qu'étant du domaine public, » elles ne demandent pas un langage spécial ; seules elles » ouvrent une pleine carrière à l'orateur parce qu'avec le » devoir de convaincre, elles lui imposent l'obligation de » toucher et de plaire.... » Nous ne méconnaissons pas le caractère oratoire des *vérités moyennes* (lieux communs, disent les grammairiens), mais à une condition, c'est qu'elles soient étendues, développées, paraphrasées, comme dans Bossuet ou dans M. Cousin (4) ; sinon il faudrait voir des orateurs dans La Rochefoucauld, La Bruyère et Vauvenargues. Or, chez Pline, les *vérités moyennes* sont généralement fort concises ; aussi révèlent-elles à nos yeux,

---

(1) Nous nous sommes expliqué, t. I, p. 34 et n. 5, sur les emprunts de Pline à la langue grecque. M. Bornèque, dont le nom va revenir souvent, attribue les mots grecs de Cicéron au besoin d'exprimer mieux sa pensée, quand le latin n'y suffit pas, comme Montaigne fait du gascon.

(2) Il ajoute que si, dans une œuvre oratoire, les *loci communes*, insérés avec discernement et à leur place, apportent *magnam vim*, leur abus est pour le lecteur une cause de lassitude ; que Pline tombe dans l'abus et qu'en se préoccupant surtout de limer sa forme oratoire, il néglige le fond sans que ses *loci communes* soient beaucoup plus spirituels *acuti* qu'utiles (*ad docendum apti*). *Réponses* : 1° sur le premier point : *orationis formam limare studet*, nous nous expliquerons dans quelques lignes, plus dans *La Couleur oratoire* et dans *Impressions d'ensemble* ; 2° sur le deuxième point : *res neglegit, loci communes potius acuti quam ad docendum apti*, nous tenterons ultérieurement de réfuter Joubert qui avant eux a peu près la même pensée.

(3) *Les Philosophes classiques du XIXe siècle en France*. Hachette, 1888, p. 84-85.

(4) C'est précisément au sujet de Cousin que M. Taine a écrit les lignes ci-dessus citées.

non un avocat, mais un moraliste, un prédicateur en chambre.

I. Couleur poétique.

On constate d'abord que Pline emprunte à la poésie (1) un certain nombre d'expressions (2). Ainsi : *ficta causa* res inermis est (l. II, 3) ; *Ferunt Xerxen quum immensum exercitum* oculis obiisset (l. III, 7) ; Oblectamus otium *temporis* (l. IV, 14) ; Rumpe *jam* moras (l. V, 10) ; Pietatis est totus (l. V, 16) ; Dubius dies (l. VI, 20) ; Animum *vultumque* composui (l. VII, 1). Mais le plus caractéristique des emprunts poétiques c'est la personnification des choses, personnification incessante dans les récits pliniens.

Le silence a un désir (l. II, 10) ; les années conseillent (l. III, 7) ; les lettres se vantent (l. III, 9) ; les procès se reposent (l. VIII, 21), etc. Le dépouillement de la description du château toscan mettra en lumière le procédé : Le climat refuse et repousse (*aspernatur et respuit*) les myrtes, les oliviers.... ; des taillis descendent avec la montagne (*cum ipso monte descendunt*) ; la terre très compacte se dresse sous la charrue (*assurgit*) ; le Tibre coupe (*secat*) les champs en deux ; la villa plonge (3) (*prospicit*) ; elle regarde (*spectat*) surtout le midi ; le buis a dessiné (*inscripsit*) sur la pelouse des figures d'animaux ; une allée circule (*ambit*) ; une salle à manger sort (*excurrit*) au bout du portique ; elle aperçoit (*prospectat*) par ses fenêtres une partie du portique ; un corps de logis (*recedit*) ; une salle à manger a vue (*aspicit*) sur une petite cour ; plusieurs tuyaux mêlent (*miscent*) leur joyeux murmure ; une

---

(1) M. Lagergren (ad. p.) les plus nombreux rapprochements avec Virgile, Ovide et Tite-Live, le premier prosateur-poète.

(2) De ces emprunts multiples, M. Lagergren tire la preuve que Pline avait beaucoup lu les poètes, surtout les contemporains d'Auguste. M. Leopold Constans (*Étude sur la langue de Pline*, Bordeaux, 1886) attribue aussi, en partie, cette, la haute couleur poétique des écrits de Tacite à la connaissance intime des poètes, particulièrement de Virgile qui, à cette époque, bénéficiait plus que Cicéron même, à la base de toute éducation sérieuse. Disons ici que toutes passages du petit livre de M. Constans présentent un vif intérêt pour l'intelligence de la langue de Pline).

(3) La villa *in Tiburtino* ne sent pas les Sers (*factus non sentit*, l. IX, 7

galerie paraît non regarder les vignes, mais les toucher *(non aspicere, sed tangere)*; une salle à manger reçoit *(recipit)* une brise salutaire; une galerie se contente de sa température naturelle *(contenta œre suo)*, ne désire, ni n'accepte *(nec desiderat, nec accipit)* les brises; deux appartements utilisent *(utuntur)* tantôt le soleil, tantôt l'ombre; un hippodrome précède *(præcedit)* ces lieux charmants; les platanes sont vêtus *(vestiuntur)* de lierre; le lierre circule *(perrerat)* et lie *(copulat)* les platanes; le laurier contourne *(circumvenit)* les buis et apporte *(confert)* son ombre aux platanes; le manège reçoit *(recipit)* le jour le plus pur; il corrige *(distinguit)* par un soleil agréable le froid de l'ombre; le buis intervient *(intervenit)* avec mille formes différentes; les buis disent *(dicunt)* tantôt le nom du maître, tantôt celui du jardinier; des petites pyramides se dressent *(surgunt)*; des colonnes se placent sous la vigne *(subeunt)*; une chambre donne autant d'agrément, au lit de repos, qu'elle en reçoit *(tantum reddit quantum accipit)*, elle s'étend *(prominet)* et débouche *(et exit)* au milieu de la verdure; elle regarde en haut et en bas la verdure *(suspicit, dispicitque)*; un cabinet se réfugie *(refugit)*; une vigne grimpe et s'élève *(nititur et ascendit)* (1).

J. La prose métrique (2).

Pour obtenir l'harmonie de la prose, c'est-à-dire la musique des mots et des phrases, il faut : 1° en avoir la science; 2° en avoir le goût; 3° en avoir le temps; 4° en prendre la

---

(1) M. Lagergren dit, en parlant de cette description et de son pendant (l. II, 17) : *pæne poematia sunt metro soluta* — ce sont presque des vers désarticulés. — Quoique reconnaissant de très curieuses et très hardies personnifications des choses, nous n'exagèrerons pas la portée de l'observation *en ce qui concerne les mots eux-mêmes*, car nombre d'entre eux font aujourd'hui partie de la langue courante de nos architectes, jardiniers ou notaires qu'on étonnerait beaucoup si on leur apprenait leurs emprunts à Virgile, Horace, Tibulle, Ovide. *En ce qui concerne la musique*, nous allons voir que cette demi-prose se rencontre dans tout le recueil.

(2) Consulter : *Louis Havet, La prose métrique de Symmaque et les origines métriques du Cursus*, 1892, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, fascicule 94; *Henri Borneque, La prose métrique dans la Correspondance de Cicéron*, 1898, Paris, Boullon, édit; *Alcide Macé*, ch. VIII de son *Essai sur Suétone*.

peine (1). Cicéron importa l'un des premiers, sinon le premier, à Rome cette cadence des termes, cet équilibre des périodes que les Grecs pratiquaient depuis longtemps déjà. On les constate dans ses plaidoyers et ses discours, rédigés sur notes après leur prononcé. Quant à sa correspondance, elle se divise à cet égard en deux parties distinctes. Trop nombreuses et trop fréquentes pour comporter un travail de composition, les lettres intimes sont écrites au courant de la plume, alors que les lettres destinées à la galerie, ou susceptibles d'être communiquées par le destinataire, se préoccupent de respecter le rythme (2). N'ayant publié (il nous l'apprend lui-même) que des lettres *soignées*, Pline apparaît, au contraire, dans *toute* sa correspondance particulière (3), comme le plus consommé des architectes et des musiciens de la phrase.

---

(1) Les jurisconsultes qui eurent certainement la science et qui, d'après toutes vraisemblances, rythmaient leurs discours, se refusèrent à prendre cette peine dans la rédaction des lois et commentaires « ne s'occupant que » du fond, étant trop soucieux d'être précis dans leurs textes pour en voi- » ler la clarté même par un ornement. » (Voir Bornèque. p. 97–98). Peut-être trouverait-on la encore l'une des causes de cette antipathie (vraisemblablement réciproque que Pline, le perpetuel musicien, professait pour ces musiciens intermittents (aussi instinctivement archaïques — comme tous les hommes de loi — qu'il était lui-même volontairement moderne).

2) Voir tout le chapitre III de M. Bornèque qui, dans ses grandes lignes, se résume ainsi. *Non-métriques* : 1° *Les lettres intimes*, femme, frère (sauf l. I, 1. *Les devoirs d'un bon gouverneur*), Atticus (sauf l. IV, 1. *La Rentrée d'exil*), Tiron, etc. ; 2° *Les lettres particulières* où l'écrivain s'exprime en toute liberté sur les hommes, les choses et particulièrement sur la politique ; 3° *Lettres d'affaires* ou *lettres hâtives* comme ces mots que l'on jette sur une carte de visite. *Métriques* : 1° *Lettres écrites* à des personnages de rang élevé ou de situation prépondérante ; 2° *Lettres officielles* ; 3° *Lettres mondaines* recommandations, félicitations, condoléances). — Ajoutons ces deux remarques de M. Bornèque : 1° Cicéron distingue lui-même dans sa correspondance deux natures de lettres (courantes et soignées). *Epist. ad. Treb.* XV, 21-4 ; 2° Dès 63, Cicéron s'est fixé ou, du moins, applique les lois de la prose métrique. D'ailleurs Ern. Mueller a fait voir que le *Pro Sulla* prononcé un an après est métrique.

(3) « .... On ne peut guère demander à Cicéron de rendre métriques les phrases où il écrira, par exemple à Térentia : *Qu'on mette une baignoire dans la salle de bains, s'il n'y en a pas* 20), pour annoncer qu'il a vomi 7, 1) ou pour dire qu'il est inquiet de la santé de sa fille. Il faut aller jusqu'à Pline le Jeune pour trouver un homme capable d'écrire en prose métrique un mot où il dit à sa femme qu'il regrette son absence. » (Bornèque). — Cette opposition entre les deux épistoliers ne serait juste qu'au cas où Pline aurait employé la prose métrique, soit pour la commande d'un bain, soit pour le récit d'une indigestion. Si Cicéron écrivait des lettres d'amour,

On possède aujourd'hui un morceau de la clef (1) de cette architecture et de cette musique (2); c'est *la prose métrique* au sujet de laquelle M. Havet a écrit : « Il faut que l'his-
» toire littéraire s'habitue à rejeter la division tradition-
» nelle qui ne distingue que les vers et la prose. Il y a
» en latin non pas deux sortes de textes, mais trois ; il y
» a les textes en vers, comme ceux de Virgile, les textes en
» prose, comme les *Commentaires* de César, et enfin les
» textes en demi-prose, comme ceux de Symmaque. A cette
» dernière catégorie appartiennent non seulement des
» écrits de basse époque, comme ceux de Symmaque ou
» de Léon le Grand, mais des écrits bien plus anciens
» comme ceux de Pline le Jeune. On peut même y faire
» rentrer les discours de Cicéron. Au point de vue esthé-
» tique, l'art des vers et l'art de la demi-prose se res-
» semblent. Tous deux sont capables de donner du lustre
» aux mots importants, tous deux risquent de mettre en
» honneur les chevilles. On est généralement impartial à
» l'égard des vers, grâce à l'habitude; il se peut que les
» modernes soient plus sévères pour la demi-prose, dont
» les beautés sont à découvrir. Ils ne seront équitables
» que s'ils la jugent d'une façon large. *Le cursus* ryth-
» mique sent peut-être trop le moyen âge (3); la prose mé-
» trique telle qu'on la trouve constituée dans Symmaque,
» sent peut-être trop la décadence (4); mais le principe de

---

nous pouvons être assurés qu'elles furent rédigées en « belles phrases » tout comme celles de Mirabeau à Mme de Monnier. Pline qui laisse, « au » fond du tiroir, ses négligences de style et de pensée », donne, comme specimen au lecteur, ses lettres d'amour — d'amour conjugal, le seul qu'ait connu ce bourgeois impeccable.

(1) Nous disons *un morceau*, car il suffit de lire le § 8 de M. Havet, et le chapitre II de M. Bornèque pour se convaincre que nous ne tenons pas encore la clef tout entière.

(2) M. Bornèque (Préface n° 2) signale que « dès le XVIe siècle, Estienne » Pasquier, s'inspirant de Ciceron, semble avoir compris la nature de la » prose métrique. »

(3) M. Havet dit ailleurs (p. 1) : « Le mot *cursus* a servi, au moyen âge, à partir du XIIe siècle, à désigner un agencement euphonique des fins de phrase, agencement qui était soumis à des règles et grâce auquel la structure de la prose participe de celle des vers. »

(4) M. Havet dit ailleurs (p. 100) : « De Cicéron à Pline, de Pline à Sym-

» cette prose métrique remonte jusqu'au classicisme — » jusqu'au classicisme hellénique, car il semble impos- » sible qu'Isocrate n'y soit pas pour quelque chose. — Ce » qu'il nous fait voir sous un aspect nouveau n'est autre » chose que l'esprit même de l'antiquité. »

Le caractère principal de cette prose métrique (1) est de cadencer les fins de phrase par une combinaison harmonieuse des syllabes, c'est-à-dire par un ingénieux appel à la prosodie (2), mais avec cette réserve expresse qu'on ne tombera jamais dans les fins de vers. Non seulement Pline étendit à son œuvre intégrale, la métrique partielle de Cicéron, mais encore il se montra plus rigoureux dans la chanson des mots et dernière réforme) proscrivit, par application du principe, la fin des vers saphiques, al-

---

maque, la prose métrique a dû se modifier par une série d'appauvrissements ; c'est ainsi que le vers de Claudien est plus monotone que celui de Virgile, et le vers de Virgile plus monotone que celui d'Ennius. Il est impossible, pour le moment, de dire quelles transformations la prose métrique a pu subir en quatre siècles..... Cicéron, au coin du feu, parlait une langue *métrique*, le vrai latin ; Symmaque parlait une langue *rythmique*, qu'on peut déjà appeler le roman..... »

(1) « On dit qu'un texte est écrit en prose métrique lorsque la forme métrique du dernier mot de chaque phrase détermine la forme métrique des mots qui précèdent le mot final. L'expérience montre, en outre, que devant un polysyllabe, précédé de un, deux ou trois monosyllabes, les choses se passent généralement comme si l'on remplaçait par un mot unique le groupe métrique formé par le ou les monosyllabes et le polysyllabe. » (Bornèque).

(2) On a maintes fois tenté une codification rétroactive de la prose métrique, M. Bornèque résume ainsi l'une de ces tentatives (celle de M. Wilhem Meyer, de Spire) : « A la fin de toute phrase latine dans les ouvrages » métriques, on doit trouver un crétique : si le dernier mot est un ïambe ou » un crétique, ce crétique termine la phrase ; sinon il précède les deux der- » nières, ou, quelquefois, les trois dernières syllabes de la phrase. » Quoique beaucoup de principes fussent forcément communs, il semble bien difficile de poser des règles absolues, puisque la métrique de Cicéron n'est pas celle de Pline : celle de Suétone n'est pas celle de Symmaque (Mace, p. 379) ; celle de Symmaque n'est pas celle d'Ennodius ; celle des papes du IVe au VIIe siècles n'est pas celle des papes du XIIe qui aboutissent à une réglementation simpliste, dite prose rythmique : en distinguant trois variétés de fins de phrase : « aptes à terminer des portions de discours d'importance inégale » : *cursus celox* (avant dernier mot, polysyllabe à pénultième brève ; dernier, tétrasyllabe à pénultième longue.. *cursus tardus*, avant dernier mot à pénultième longue ; dernier, tétrasyllabe à pénultième brève ; *cursus planus*, avant dernier mot à pénultième longue ; dernier mot trisyllabe à pénultième longue.

caïques, iambiques qui, avaient fait leur apparition successive dans Catulle, Horace et Phèdre (1).

En introduisant l'épistolographie dans la littérature (2), notre auteur devint (voir *quatrième partie*) le modèle de tous les épistolographes : conséquemment ses héritiers, Fronton, Symmaque, Ausone, Sidoine Apollinaire, Ennodius, etc. (3) écrivirent intégralement leurs lettres en prose métrique. Au demeurant, cette forme s'imposait puisqu'il ne s'agissait plus d'écrits familiers traitant des menus faits de la vie journalière, mais d'œuvres d'art limées et relimées.

K. Couleur oratoire.

L'avocat se reconnaît çà et là aux circonlocutions, aux gradations, aux chiasmes, aux répétitions, aux pléonasmes.

1° *Circonlocutions* (rares). Trajan ordonne une enquête dans l'affaire Varénus pour savoir si les Bithyniens se sont bien réellement désistés de leur plainte. L'avocat s'écrie (l. VII, 10) : « Souhaitons maintenant que la province ne » se repente pas de s'être repentie. » Les procurateurs de César sont appelés (l. VIII, 6 *præpositi rerum ejus curæ*. M. Lagergren ajoute cet exemple assez discutable : *quam* pari libra *gravitas comitasque* (l. IX, 9).

2° *Gradations* (4). *Amisi vitæ meæ testem, rectorem, magistrum* : j'ai perdu le témoin, le guide, le modèle de ma

---

(1) Malgré ce rigorisme, on peut cependant relever chez l'épistolier quelques rares, quelques très rares fins de vers, échappées à l'entraînement de la cadence.

(2) M. Borneque (p. 131-132) indique fort justement qu'il y eut à Rome *un genre épistolaire*, d'une existence analogue à celle des genres poétiques réglementés par Horace ; que dans ce genre on dut observer certains préceptes sur le fond et sur la forme ; mais il omet de dire que le créateur en fut Pline le Jeune. Cicéron doit rester hors de cause ; puisqu'il n'a pas publié sa correspondance, c'est une pure hypothèse (et bien peu vraisemblable) que de lui attribuer l'intention d'exclure de sa publication les lettres écrites dans le style de tout le monde, ou celles dont le sujet n'intéressait que le destinataire. Si, d'autre part, les stylistes purent admirer de préférence les épîtres « officielles et guindées », nous croyons que les lettres et les historiens prirent toujours un intérêt spécial à étudier l'âme du grand orateur.

(3) Disons même chose des panégyristes, comme Mamertin, Eumène, etc.

(4) On se convaincra par la lecture ci-après que ce titre de M. Lagergren est préférable à celui de M. Wartz : *accumulations de synonymes*.

vie (l. I, 12). *Audio, adloquor, teneo* : je l'entends, je lui parle, je le tiens (l. II, 1). *Ego precorum tuarum minister, adjutor, particeps ero* : je seconderai, j'appuierai, je partagerai vos instances (l. VI, 9). *Est res, difficilis, ardua, fastidiosa* : c'est une occupation difficile, pénible, rebutante (l. VI, 17). *Tum mater orare, hortari, jubere* : alors ma mère me prie, me conjure, m'ordonne (l. VI, 20). *Omnia soluta, turbata, atque etiam in contrarium versa* : c'était partout la licence, le désordre, et même le sens dessus-dessous (l. VIII, 14). *Ingenia nostra in posterum quoque hebetata, fracta, contusa sunt* : nos esprits en sont restés, même longtemps après, abattus, consternés, anéantis (l. VIII, 14). *Nonne videtur ipsa lex.... vocare, cogere, impellere* : la loi elle-même ne semble-t-elle pas appeler, pousser, entraîner ? (l. VIII, 14). La douleur m'a enlevé, m'a ravi, m'a arraché toutes études, toutes occupations, toutes distractions : *omnia mihi studia, omnes curas, omnia avocamenta exemit, excussit, eripuit* (l. VIII, 23). Dans les lettres, il rivalise avec les anciens, il les égale, il les fait revivre : *in litteris veteres æmulatur, exprimit, reddit* (l. IX, 22).

3° *Chiasmes* (1). *Persuasum habeo posse fieri ut sit* actio bona *quæ non sit* bona oratio (l. I, 20). *Quid illo aut* fidelius amico *aut* sodale jucundius ? (l. II, 13). (*Senibus*) industria sera, turpis ambitio *est* (l. III, 1). *Talia omnia, ut possint* artificum *oculos* tenere, delectare imperitorum (l. III, 6). Comœdos audio *et* specto mimos *et* lyricos lego, *et* sotadicos intelligo (l. V, 3). Puer simplicitate, comitate

1. Le chiasme (χιασμός, croisement) est proprement une double antithèse dont les quatre parties se croisent, la première correspondant à la quatrième, et la seconde à la troisième. Ex. : Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger. D'après cette définition, on constatera que les chiasmes ci-après, que nous empruntons à M. Lagergren, sont « tirés par les cheveux. » Il est vrai que les grammairiens actuels donnent ce nom à tant de figures (chiasme simple, chiasme double, chiasme simple dont un membre est redoublé, chiasme simple dont les quatre membres sont des propositions. — (Voir Constans, p. 133), qu'à défaut du chiasme classique, on peut se contenter d'à peu près, comme le dit d'ailleurs M. Lagergren lui-même *ante-scripta* : *Chiasmi, autem, qui vocatur, exempla hæc fere afferenda putavi.....*

juvenis, senex gravitate (l. VI, 26). Distringor officio amicis deservio, *studeo interdum* (l. VII, 15). *Non* amoribus servit, *non* adpetit honores, *opes neglegit* (l. VII, 26). *Fortasse* iterum rogabo, impetrabo iterum (l. IX, 21).

4° *Répétitions.* Quid *agit Comum*..? Quid *suburbanum*..? Quid *ille porticus*.....? Quid *platanon*.....? Quid *Euripus*...? Quid... *lacus*? Quid... *gestatio*? Quid *balineum*...? Quid *triclinia*.....? Quid *cubicula*....? (l. I, 3). Amisi *enim*, amisi *vitæ meæ testem* (l. I, 12). Eram *acturus adolescentulus adhuc*, eram *in quadrupli judicio*, eram *contra potentissimos civitatis* (l. I, 18). Dandum *precibus uxoris*, dandum *filiæ lacrimis*, dandum *etiam nobis amicis* (l. I, 22). *Hujus viri exequiæ* magnum *ornamentum principi*, magnum *sæculo*, magnum *etiam foro et rostris attulerunt* (l. II, 1). *Diæta*.... amores *mei*, *re vera amores* (l. II, 17). *Hic erit epistolæ* finis, *re vera* finis (l. III, 9). Difficile *est hucusque intendere animum in dolore*; difficile (l. III, 10). Quam *dulcia illa*, quam *amantia*, quam *arguta*, quam *recta* (l. IV, 3). *Placuit ei* lugere *filium*, luget *ut nemo*, placuit *statuas*.... *facere* (l. IV, 7). Illum *coloribus*, illum *cera*, illum *ære*, illum *argento*, illum *auro*.... (l. IV, 7). .... *librum de* vita *ejus* recitavit, *de* vita *pueri*, recitavit *tamen* (l. IV, 7). Multa *tenuiter*, multa *sublimiter*, multa *venuste*, multa *tenere*, multa *dulciter*, multa *cum bile* (l. IV, 27). .... sed *timuit*, sed *rogavit*, sed *opus venia fuit* (l. IV, 29). Facio *non nunquam versiculos*.... facio (l. V, 3). *Prata inde* campique, campi *quos*.... (l. V, 6). *Collega*.... *in præfectura ærarii* fuit, fuit *et in consulatu* (l. V, 15). Eram *cum prosocero meo*, eram *cum amita uxoris*, eram *cum amicis* (l. V, 15). Varenum.... *detulerunt*, Varenum *quem nuper*.. . (l. V, 19). Liber *offensis*, liber *gratia*, liber .... *casibus* (l. V, 20). Petit *honores*.... petit *cum multis* (l. VI, 6). *Apud illum quidem ratio* rationem, *apud alios* timorem timor *vicit* (l. VI, 16). Obliga *me*, obliga *ante quam dicat* (l. VI, 23). *Video multos ut bene* agerent, agendo *consecutos* (l. VI, 29). Dedimus *vela indignationi*,

dedimus *irae*, dedimus *dolori* (l. VI, 33). *Superest ne agat* poenitentiam poenitentiae *suae* (l. VII, 10). *Habuit tulitque in* exilium exilii *causam* (l. VII, 17). *Longiorque causis* timoris timor *erat*.... (l. VII, 27). Nomine Pallantis *senatus*.... Pallantis nomine *senatus*.... (l. VIII, 6). Imaginare *Pallantem*.... imaginare *Caesarem*.... imaginare *senatum*... (l. VIII, 6). Tanta *principis*, tanta *senatus*, tanta *Pallantis* .... (l. VIII, 6). *Balineum Hispellates publice* praebent, praebent *et hospitium* (l. VIII, 8). *Omnibus adfinitatibus pro cujusque officio gratia* relata *est*, relata *et uxori* (l. VIII, 18). *Quam non* eadem *de* eodem.... *dixisti* (l. IX, 31) (1).

5° *Accumulations de synonymes.* Les claqueurs salariés de la basilique Julia sont dits : *conducti et redempti* (l. II, 14). Le bronze donné au temple de Jupiter est : *vetus et antiquum* (l. III, 6). Jusqu'à ses derniers jours, Silius Italicus avait été *beatus et felix* (l. III, 7). Recommandation aux Comasques de s'entendre pour fonder une école : *consentite, conspirate* (l. IV, 13). En hiver, le climat de Toscane est : *frigidum et gelidum* (l. V, 6). Au-devant de la villa toscane, la plaine est : *lata et diffusa* (l. V, 6). Je ne suis pas tenté de confondre le genre historique et le genre oratoire : *non adducor ut* confundam misceamque (l. V, 8) (2). Il ne faut pas que l'enjouement de Crescens se change : *in* bilem et amaritudinem (l. VI, 8). L'acharnement des Bi-

---

(1) Toutes les répétitions que nous venons de citer sont volontaires. Nous devons signaler en note d'autres repetitions involontaires. Pline ne manque pas d'idées, mais en a peu à la fois ; son dictionnaire est très choisi, mais très restreint, de telle sorte que dans une même lettre l'epistolier se repete fréquemment, quant au fond et quant à la forme. — Sur ce point, voir notamment, l. V, 7, les : *montibus cingitur, montes habent, cum monte descendunt ; pecuniosissimum mercator, eisa pecunia ; quasi admittit, nec admittit*, etc. Ainsi Voiture dans sa jolie lettre, *Une aventure de voyage*, laisse s'accumuler les voir, vu ; laisser, laissé ; passer, passé ; trouver, trouvé, etc.

(2) C'est dans cette lettre qui fixe le point de départ du *cursus oratorius* de l'avocat) que l'on trouve — à côté de la fausse modestie : « J'ai plaidé » beaucoup de causes importantes. Quoique je m'en promette bien peu de » gloire, je me propose de retoucher ces plaidoyers.... » — l'une de ces éclaircies (voir pour une autre t. Ier, p. 265) de cette vraie modestie est touchante chez un vieilleux : « *Undecimo sexto ætatis anno*, je commençai à » plaider ; aujourd'hui, seulement *vingt-trois ans* j'entrevois et confusément » encore les exigences de l'art oratoire. »

thyniens rend Varénus : *laboriosus et exercitus* (1) (l. VI, 13).

6° *Pléonasmes* (rares) (2). Des champs viennent ensuite : *deinde porro* (l. V, 6). Quadratus rendra (*rursus reddet*) sa gloire à la maison de Cassius (l. VII, 24). Le secrétaire congédié précédemment est rappelé : *rursus revocatur* (3) (l. IX, 36).

Impressions d'ensemble.

A cette question : *Qu'est-ce qui caractérise essentiellement le style épistolaire ?* Suard répondait : « La réponse » est embarrassante. Le style épistolaire est celui qui con- » vient à la personne qui écrit et aux choses qu'elle écrit. » Rien ne se ressemble moins que le style épistolaire de » Cicéron et celui de Pline, que le style de Mme de Sévigné » et celui de M. de Voltaire. Lequel faut-il imiter ? Ni l'un » ni l'autre, si l'on veut être quelque chose ; car on n'a » véritablement un style que lorsqu'on a celui de son carac- » tère propre et de la tournure habituelle de son esprit, » modifié par le sentiment qu'on éprouve en écrivant. »

Pline a-t-il véritablement un style ?

Pline a véritablement un style, un style bien personnel, un style bien à lui. Ce n'est ni celui de Cicéron, majestueux ou familier ; ni celui de Sénèque, serré ou lâche ; ni celui de l'*Histoire naturelle*, — Larousse rédigé par Schopenhauer ; ni celui de Quintilien, professeur ultra-classique, placé par une naissance tardive au confluent des deux sources d'or et d'argent (4) ; ni celui de Tacite (5) — les

(1) S'il existe ici une gradation, elle est presque imperceptible.

(2) I. Rares dans les épîtres, ils sont assez fréquents dans le panégyrique. II. Dans son Etude sur la langue de Tacite, M. Constans réunit les synonymes et les pléonasmes, et s'il fait une place à part à l'hendiadys, il constate qu'il est parfois difficile de distinguer cette figure oratoire des synonymes.

(3) Le pléonasme est ici évident ; au contraire, il n'existe pas dans les deux mots suivants : *rursusque dimittitur* (il est congédié une seconde fois). Ajoutons que M. Lagergren voit à tort un pléonasme dans la phrase suivante : *causam* rursus ex integro *discere* (l. III, 9) qui signifie non seulement recommencer l'instruction, mais la recommencer *entièrement*.

(4) Les ressemblances, ou affinités, signalées par M. Kraut entre la langue de Quintilien et celle de Pline découlent de la même source — la source d'argent. Les constater revient simplement à dire que les deux écrivains furent contemporains.

(5) Après avoir noté les qualités de Tacite qu'aucun historien n'égale

pensées les plus vastes dans l'espace le plus étroit ; ni celui de Suétone, commissaire de police qu'on croirait grammairien. Il écrit comme parle à la Salle des Capucines un intellectuel très « moderne » (1) et très homme du monde. Homme du monde ! il fut le premier de l'antiquité romaine à mériter ce titre (2).

En quoi consiste le style de Pline?

Tandis que M. Mommsen rend un hommage sans réserves « à la clarté et à la grâce de la forme qui font des » lettres de Pline de véritables modèles de style » ; que M. Waltz reste dans les généralités : « Pline le Jeune, » élève de Quintilien, imitateur de Cicéron, est de tous les » écrivains de son temps celui qui s'éloigne le moins, par » la langue et le style, de l'époque classique (3) ». M. Burnouf insinue la critique au milieu des éloges : « Si l'on est » en droit de blâmer dans Pline le Jeune des antithèses » peu naturelles, des traits d'esprit semés jusqu'à profu- » sion, au moins son style est pur, l'expression élégante

---

« si le but de l'histoire est de ressusciter le passé », M. Taine énumère la longue liste de ses défauts : « il approche parfois du mauvais goût ; il » s'éloigne du naturel et de la raison ; il outre les bizarreries de ses bar- » bares, des élégances, des antithèses, des finesses de langage les plus » surprenantes, etc. » Quelle explication ? Fort simple : « Tacite fut l'ami de Pline le Jeune. » — Pline ne méritait ni cet excès d'honneur (avoir déteint sur Tacite), ni cette indignité (avoir eu tous les défauts de « son ami » sans aucune de ses qualités).

(1) « La modernité de ses expressions, comme celle de ses pensées, rap- » prochent Pline du lecteur moderne. » (Holbrooke).

(2) I. Par ces mots : *homme du monde,* nous entendons l'homme *constamment* bien élevé, que nous ne confondons pas avec le grand seigneur d'éducation intermittente. Les grands seigneurs furent au contraire nombreux dans l'ancienne Rome, et nous observons incidemment que le titre *grand seigneur,* concédé par M. Pichon, ne saurait, ni en bien, ni en mal, s'appliquer à notre auteur. II. Dans sa notice sur Catulle (Panckoucke), M. Heguin de Guerle assimile très bizarrement les Romains du temps de Cicéron enrichis tout à coup par les dépouilles des peuples conquis à ces gens qui, sortis de la lie du peuple, se trouvent à la tête d'une grande fortune. « Vain- » nement, ils se couvraient d'or et de pourpre, on voyait toujours percer, » à travers cet éclat d'emprunt, la rusticité de leurs mœurs primitives. »

(3) Prenant, comme termes de comparaison, les deux écrivains de langue anglaise les plus éloignés, les plus harmonieux et les plus purs du XVIIIe et du XIXe siècles, M. Holbrooke fait cette remarque saisissante : « Le latin de Pline diffère de celui de Cicéron comme l'anglais d'Irving diffère de celui d'Addison. »

» et la langue maniée avec une délicatesse digne du meil-
» leur siècle. » Quant à M. Grassel, il aime Pline jusque
» dans ses verrues : « Sous le rapport du style, si les trop
» rares écrits que nous avons de lui ne peuvent, d'une
» manière générale, rivaliser avec les ouvrages du siècle
» qui précède le sien, ils n'en renferment pas moins de
» nombreuses pages dignes de servir de modèles et qui
» rappellent la belle et grande latinité de l'époque d'Au-
» guste. On peut dire de ses défauts littéraires ce que
» Quintilien, le grand admirateur de Sénèque, disait de ce
» dernier : *dulcibus abundat vitiis*, il abonde en défauts
» aimables. »

Nous examinerons (lettres A et B) les qualités et les défauts indéniables. Et nous conclurons (lettre D), après avoir réservé un paragraphe (lettre C) au point douteux : *Pline, épistolier, a-t-il fait une part excessive à la langue oratoire ?*

A. Qualités.

1° *Concision et pureté.* A Pétus qui lui parlait un jour des foudres de ses mots (*verborum fulmina*), Cicéron, simple causeur, répondait (1) : « Que pensez-vous donc de
» mes lettres ? Ne trouvez-vous pas que le style dont je me
» sers avec vous est celui du premier venu (*plebeius sermo*) ?
» On ne peut toujours garder le même ton. Il y a bien de
» la différence entre une lettre et un plaidoyer ou une
» harangue... Pour les lettres on n'emploie que les expres-
» sions de tous les jours (*quotidianis verbis*). » Pline, père de l'épistolographie professionnelle, disait au contraire à Fuscus (2), qui sollicitait un plan d'études : « Les
» lettres demandent un style concis (3) et pur : *pressus*

(1) *Ad div.*, IX, 21.
(2) L. VII, 9.
(3) Ailleurs (l. II, 5) il parle non de la concision du style, mais de la concision d'un ouvrage, et écrit : « Toutes les fois que je songe au goût difficile » et à la délicatesse des lecteurs, je comprends qu'un livre doit se recom- » mander surtout par son peu d'étendue » ; ce qui revient à dire que, comme maintenant, on ne lisait plus les « gros ouvrages. » Ainsi s'expliquerait le format du Recueil épistolaire.

» *parvisque.* » Pour son compte particulier, le maître a strictement suivi le programme donné à son disciple. Il semble impossible d'être plus bref (1), car les conjonctions, les prépositions, les verbes sont passés au sécateur (2). Il semble impossible d'être plus châtié, car, dans tout le Recueil, on ne saurait relever un mot, un simple mot, étranger à la meilleure compagnie (3).

2° *Clarté et élégance.* Sauf de très rares exceptions (4), Pline est éminemment clair (5). Cependant il évite ce revers habituel de la médaille : la banalité, le cliché. Ses moindres phrases, ses moindres mots, ont de la grâce, de l'éclat, du piquant.

3° *Mouvement et Vie.* Le mouvement et la vie pourraient paraître le privilège de l'imagination. C'est l'imagination qui, chez Dickens, fait parler les maisons, le vent, les cloches, les vagues, et bâiller les puits mystérieux ; qui effare les feuilles d'automne sous les violences de la bourrasque, qui prête aux pierres, aux fleurs, aux nuages, nos tristesses ou nos joies (6). Pline personnifie les choses

---

(1) Le plus alerte Voltaire de la Correspondance n'est pas supérieur à maintes épîtres de Pline. Il suffit, pour s'en convaincre, de prendre comme spécimen dans la lettre, l. VIII, 14, à Ariston le passage qui débute par : *Quæ potestas referentibus....* et s'achève par : *Sic antiqua ut recentia....*

(2) M. de la Berge a dit : « Le style de Pline devient quelquefois rapide et simple à force d'étude. » Juste, pour la simplicité, l'observation ne saurait être accueillie pour la rapidité qui est l'essence même du style de Pline.

(3) « Pline dit que le genre épistolaire veut de la concision et de la pureté dans l'expression : *pressus sermo parvisque.* Ce sont bien là les qualités dont Cicéron se soucie le moins : il emploie tous les mots, même ceux des plébéiens ; et, comme il parle à des amis, il s'épanche librement sans chercher à faire court. En revanche, la définition convient très bien à Pline. Ses lettres, en général, sont des billets brefs et concis, où il s'applique à renfermer sa pensée dans quelques phrases bien tournées. Quant au choix des mots, il est d'une correction, d'une pureté à laquelle on ne peut rien reprendre. C'est le langage des gens bien élevés, un langage châtié, académique où n'entre ni une tournure insolite, ni un terme grossier. » (Pichon).

(4) Dues à la suppression exagérée des mots jugés parasites ou alourdissants.

(5) I. « Pline est toujours clair. » (Holbrooke). II. La qualité maîtresse de Pline écrivain, c'est la clarté suivant M. Westcott, et la douceur suivant saint Jérôme qui, racontant les difficultés de ses premières études hébraïques, disait : « Après avoir goûté l'éloquence de Cicéron et la douceur de Pline, je trouvais extrêmement rudes les sons gutturaux de l'idiome oriental. »

(6) Voir dans *l'Histoire de la littérature anglaise* de M. Taine la remarquable étude sur Dickens, écrivain (pages 6 et suiv. Hachette, 1886).

avec tant d'acuité que maint récit fait songer au romancier anglais. Néanmoins, il ne possède aucune imagination, ce qui démontre que cette faculté n'a point le monopole du mouvement et de la vie. L'épistolier anime sans effort les objets inanimés en recourant aux poètes dont il s'est imprégné. Cette couleur poétique chez un non-poète constitue par conséquent un procédé de style, procédé charmant, mais procédé.

4° *Harmonie.* Les grammairiens du XXVe siècle rédigeront le code des fins de phrase de Bossuet, Châteaubriand, Flaubert. En attendant, nous considérons que nos grands harmonistes procédent plus par instinct musical que par raisonnement. Disons de même que la prose métrique de Pline révèle non le rhéteur, mais l'artiste conscient que l'oreille a des exigences dont l'écrivain doit tenir compte.

5° *Le bon esprit.* Sans insister sur des labeurs, dont la préface contient l'aveu, nous constatons que Pline a beaucoup d'esprit, du véritable esprit, celui qui est fait de finesse, de délicatesse et de nuances, en un mot du bon esprit.

B. Défauts.

1° *Le Mauvais esprit.* Pour la juger sans défauts, Pline exigeait qu'une œuvre d'art eût ses défauts, aussi disait-il d'un de ses confrères du barreau : *Nihil peccat, nisi quod nihil peccat* (1). Il aurait donc vraisemblablement tourné en titre de gloire le reproche que nous allons formuler. L'esprit est au style ce que le dessert est à un repas. Trop d'esprit ou trop de sucreries nous écœurent. L'esprit cesse d'être bon et devient mauvais quand il tombe dans l'abus : c'est le cas fréquent de notre épistolier.

2° *Manque de naturel.* Avouant son obsession de plaire à tous les lecteurs contemporains (2), Pline avait la préoccupation incessante de tâter le goût de l'époque. Or ce goût en revenait toujours à préférer le joli au naturel. Consé-

(1) L. IX, 26.
(2) L. III, 5.

quence : l'épistolier manque maintes fois de naturel : mais ici ne s'applique que partiellement sa théorie du défaut désirable : *nihil peccat nisi quod nihil peccat*. Il mêle quelques gémissements à l'affirmation de son droit. « Je » souhaite (1) ardemment qu'il vienne un jour quelconque » (plût au ciel qu'il fût déjà venu !) où toutes les graces et » les coquetteries de diction céderont à des beautés plus » graves et plus sévères la place qu'elles occupent, *fût-ce* » *même légitimement*. » Nous n'acceptons pas l'excuse (2) et tenons le défaut pour certain (3).

C. Point douteux.

Nous avons noté que, dans le Recueil épistolaire, les circonlocutions, les pléonasmes, les chiasmes sont rares ou discutables. Au contraire, les gradations, les accumulations de synonymes, les répétitions (particulièrement ces dernières) occupent une place relativement importante. Quelques érudits disent : *Voilà l'avocat !* Nous ne méconnaissons pas qu'en principe ces figures révèlent l'orateur de carrière, et à ce titre nous les comprimes dans la *couleur oratoire* ; mais chez Pline elles sont si heureusement amenées, si habilement fondues, qu'elles pourraient aussi bien constituer un simple procédé et provenir d'une personne étrangère à la basilique, comme la poésie des lettres émane d'un non-poète. Il suffit de se souvenir que la concision est l'âme du style plinien pour reconnaître l'influence minime (d'où notre *çà et là* précédent) que le parleur exerça sur l'écrivain.

Allons plus loin et disons qu'à défaut de renseignements biographiques, fournis tant par l'histoire que par l'auteur lui-même, il serait impossible d'affirmer la profession

---

(1) L. III, 18.

(2) Pline se condamne lui-même en déclarant qu'il aurait personnellement un autre idéal. Sinon, nous l'eussions fait bénéficier de cette très juste remarque de M. Legrand (*Théocrite*, Fontenoy, 1898) : « Un écrivain n'est jamais responsable de tous ses défauts.... il suit des traditions, » il accepte des modes. »

(3) D'Orléry lui-même reconnaissait ce manque de naturel [illegible] il accusait un excès de concision.

habituelle de l'épistolier, car un avocat, surtout un avocat doublé d'un magistrat, se signale non seulement par les mots, mais davantage par les choses. Or, nous allons voir dans les citations de M. Accarias (1) que les épîtres de Pline n'apportent à la connaissance du droit romain que le concours très restreint des écrits littéraires.

Citations de M. Accarias.

L. I, 19. I. Il ne paraît pas qu'autrefois la fortune des décurions dut consister en immeubles. Il suffisait qu'elle s'élevât à un certain chiffre. II. La somme de 400,000 sesterces constituait le *census equestris.*

Observations. I. Insignifiant (2). II. Insignifiant.

L. I, 22 (et l. VIII, 14). Pline le Jeune, ami et correspondant d'Ariston, nous donne la plus haute idée de son savoir et de son caractère.

Observation. Suivant M. Accarias, ce même Ariston aurait exercé une action considérable sur la jurisprudence romaine. Où est dans l'article biographique de Pline la trace nette et visible de cette influence capitale ?

L. I, 23. L'Empire eut bientôt usé le tribunat, magistrature qui ne conserva plus de force réelle que lorsqu'elle appartenait à l'Empereur.

Observation. Pline ignore ou se refuse à reconnaître cette vérité puisque tribun il se juge *sacrosanctus* et s'abstient de plaider pour éviter des conflits invraisemblables.

---

(1) I. Se reporter à l'Index de son *Précis de droit romain* (Pichon, 1886) en supprimant, l. VII, 24, t. I, p. 64 ; l. VIII, 74 (erreurs) et en ajoutant, l. VII, 24 et non 25, t. I, p. 62. II. Nous eussions été fort curieux de savoir comment justifiaient leurs titres MM Lanz : *De jurisprudentia Plinii*, Curiæ Regnit, 1772 ; Schneider : *Loca e Plinii jun. scriptis quæ ad jus civile pertinent*, Groningæ, 1827 ; Van der Brugghen. .. *complures quæst. de jure civili quantum ad scripta Plinii jur. attinet colliguntur*, Lugd. Batav, 1827 ; Bollici : *La giurisprudenza..... di Plinio il Giovane*, Roma, 1873 ; malheureusement, tous ces ouvrages sont épuisés et plusieurs années de recherches ne nous les ont pas fait découvrir.

(2) Nous qualifierons d'insignifiant tout ce qui ne révèle ni un avocat, ni un magistrat, ni un jurisconsulte, tout ce qui, en définitive, pourrait émaner d'un professeur (de lettres), d'un lettré, d'un propriétaire, etc.

L. II, 11. L'importance des Centumvirs avait-elle augmenté ou diminué sous l'Empire ? C'est un point qui n'est pas bien clair. D'après Pline le Jeune, ils ne jugeaient plus guère que des causes chétives (*parvæ et exiles*) plaidées par de jeunes débutants. Au contraire, d'après Tacite, (*De or.* 38) ce tribunal avait plus de lustre que sous la République, et les grands avocats s'y faisaient volontiers entendre.

Observation. Simple boutade (1), cette lettre n'a aucune portée, car elle est contredite par le surplus de la correspondance. C'est devant les Centumvirs que Pline plaide l'affaire Pastor qui lui ouvre les portes de la renommée, l'affaire Arionilla qui faillit (dit-il) lui coûter la tête, l'affaire Accia Variola où il se montre un second Démosthène, l'affaire X... où pendant sept heures un fashionable oublie le désordre de sa toilette, etc. A la fin de sa carrière, il déclare que le tribunal centumviral a été son *terrain préféré*, et note parmi les plus beaux jours de sa vie, les audiences où les juges vinrent le féliciter.

L. III, 14 (2). I. Pline le Jeune cite un affranchi qui fut préteur. II.... Jusque là le concubinat n'était qu'un fait absolument en dehors des prévisions de la loi, et la concubine s'appelait proprement *pellex*. Désormais elle prit le nom plus honorable de *concubina*.... Mais le mot *concubina*, même postérieurement aux lois caducaires, n'est pas toujours pris dans son sens exact, et désigne parfois une simple maîtresse. C'est la signification qu'on lui donnait avant ces lois.

Observations. I. Insignifiant. II. Il semble que c'est surtout chez un avocat que devrait se rencontrer le sens légal d'une expression.

L. III, 20. Les *recuperatores* peuvent être pris en

(1) Voir t. III, p. 129, 139.

(2) Entre la lettre, l. II, 15, et celle, l. III, 15, M. Accarias ne cite pas, l. II, 16, assez curieuse parce que nous y voyons Annianus attirer sur l'A, B, C, D du droit l'attention de l'avocat qui semble s'en montrer quelque peu piqué.

dehors des listes officielles. On l'admet généralement sur l'autorité de textes un peu vagues, dont le plus significatif est celui de Pline.

Observation. Texte un peu vague semble correspondre à lettré et non à avocat.

L. IV, 2. Institution d'un filius familias alienus. Pour savoir qui en profite, il faut distinguer s'il est devenu *sui juris* avant l'adition, s'il est resté sous la puissance de son père ou s'il a passé par l'adoption sous celle d'un nouveau père. Au surplus, le testateur qui désire que l'institution ne profite qu'au fils de famille et non pas au père peut la subordonner à cette condition : *si emancipatus fuerit, quum sui juris factus fuerit.* Cela nous explique un passage de Pline le Jeune où nous voyons un père émanciper son fils pour que celui-ci succède à sa mère.

Observation. Le récit (mort du fils de Régulus) n'a rien de caractéristique au point de vue avocat, et pourrait être signé par le lettré le plus étranger aux questions juridiques.

L. V, 1. I. Les héritiers légitimes ou successibles *ab intestat* auxquels on accorde la *querela inofficiosi testamenti* sont les suivants : ..... 3° tous les descendants omis par un ascendant qui n'était pas tenu de les instituer ou de les exhéréder, c'est-à-dire par la mère, par un ascendant maternel de l'un et de l'autre sexe ou par une ascendante paternelle. — Il arrivait quelquefois qu'une mère ou un ascendant maternel exhérédait ses descendants (Pline le Jeune). Mais une telle exhérédation inutile pour la régularité du testament, ne pouvait avoir plus d'effet que l'omission pure et simple : elle n'enlevait donc pas à l'enfant le droit d'exercer la *querela*. II. Pline le Jeune nous apprend que les institués, vaincus dans la *querela*, encouraient parfois une accusation capitale. Mais ce n'était là certainement qu'un résultat accidentel tenant à des circonstances spéciales. III. La *querela* s'éteint de trois manières : 1° par un délai de cinq ans..... (peut-être que le délai fut d'abord de deux ans — Pline le Jeune). IV. Le tribunal centumvi-

ral est seul compétent quand il s'agit d'une *querela inofficiosi testamenti* (Pline).

Observations. I. Insignifiant. II. Le texte de l'épistolier est si peu précis qu'il comporte des interprétations différentes. Pour notre part, nous le comprenons ainsi : Pline voudrait dire : Quand sous la Terreur on était menacé de devenir suspect, la prudence commandait de demeurer dans l'ombre ; une audience civile *quelconque* pouvait entraîner l'échafaud par cela même qu'elle vous mettait en lumière. Le délateur, toujours aux aguets, relevait un fait *quelconque* sur lequel il bâtissait son accusation. Notre ministère public a encore ce rôle de spectateur dangereux, dans les débats purement civils : exemples : inscription de faux, agissements blâmables des officiers ministériels, etc. III. Texte fort obscur. A l'exercice d'une action on peut opposer soit une prescription directe, soit une prescription indirecte (style moderne). 1° *Prescription directe* : Afin que l'héritier ne reste pas éternellement sous la menace de la *querela*, l'action elle-même n'est que *temporaire* et s'éteint après un certain temps ; 2° *Prescription indirecte* : L'action du légitimaire est paralysée par l'usucapion de droit commun : — transmission en vertu d'une juste cause, bonne foi du possesseur, possession non interrompue des meubles pendant un an, des immeubles pendant deux ans. Nous croyons (voir t. I, p. 116, n. 1) que Pline parle ici de la prescription indirecte, alors que MM. Accarias et Ruben de Couder voient la prescription directe. Si cette dernière opinion doit être suivie, il faut reconnaître que l'épistolier a employé une expression peu juridique : *ne usucepisse*, puisque l'usucapion romaine est un mode d'acquisition de toute propriété par la possession prolongée, et que nous ne sommes pas, d'autre part, dans le cas de l'*usucapio lucrativa pro herede*, abrégeant les délais si l'héritier s'est montré négligent. IV. Insignifiant.

L. V, 4 (1)
L. V, 14 — Outre sa disposition sur les donations
L. V, 21 proprement dites, la loi *Cincia* (anno U. C. 549 ou 550) en contenait une autre qui eut peut-être plus d'importance aux yeux des contemporains et qui sûrement a laissé plus de traces dans les monuments de la littérature classique : elle défendait aux avocats de recevoir à ce titre aucune rémunération. Mais cette prohibition qui semblait faite exprès pour être violée, le fut en effet de plus en plus à mesure que le barreau, jadis occupation aristocratique et acheminement aux honneurs, devint une véritable profession et un moyen de vivre. Tacite (*Ann.* XI, 5, 6 et 7) rapporte que sous Claude on songea à la remettre en vigueur ; mais le Sénat, saisi de la question, se contenta, après une très curieuse discussion, de limiter les honoraires des avocats à un maximum de dix mille sesterces (un peu plus de deux mille francs) que, du reste, il leur fut défendu de toucher ou de se faire promettre à l'avance. Ces dispositions paraissent avoir été mal observées (..... Pline le Jeune.....).

Observation. Les lettres de Pline sur les honoraires des avocats ne sont que des monuments de « littérature classique » et d'autobiographie.

L. V, 21..... Un passage de Suétone (Oct. Aug., 36) nous apprend qu'Auguste confia aux *decemviri* une fonction qui appartenait jadis à des *viri quaestorii*, et qui consistait à *cogere centumviralem hastam*. Dion Cassius (LIV, 26) nous présente aussi les *decemviri* comme exerçant une certaine direction sur les Centumvirs. De ces textes on a conclu que la présidence de ce tribunal appartint, sous la République, à d'anciens questeurs et dans les premiers temps de l'Empire aux décemvirs. Mais cette conclusion

(1) Entre les deux lettres, l. V, 4, l. V, 14, M. Accarias ne cite pas la lettre, l. V, 7, dont la première phrase a une certaine allure juridique (mais sans dépasser la portée d'un axiome élémentaire) : *Nec haeredem institui nec praecipere posse rempublicam constat.* (Voir t. I, p. 101).

me paraît forcée. Le rôle des décemvirs, comme jadis celui des *viri quæstorii* consistait plutôt à convoquer les centumvirs, à recueillir les voix, etc., en un mot, il se bornait à une direction matérielle. Il n'avait donc rien d'incompatible avec la présidence du magistrat et c'est ce que démontre un passage de Pline le Jeune.

Observation. Nous avons vainement demandé au texte de Pline le rôle exact que jouaient les décemvirs dans le tribunal centumviral. La lettre se concilie aussi bien avec la théorie de M. Accarias qu'avec celle exposée t. I, p. 555.

L. VI, 33. I. (Querela partielle). La querelans prend, comme héritier *ab intestat*, la part de l'institué vaincu; les autres héritiers non attaqués conservent leurs droits d'héritiers testamentaires. *Hypothèse* : abstention du querelans envers l'un des institués pour des considérations personnelles. (Combinaison des lettres l. VI, 33, et l. V, 1). II. Sous l'Empire le tribunal centumviral compta cent quatre-vingts membres. III. Il est bien probable qu'en principe une même affaire n'était soumise qu'à une seule chambre du tribunal centumviral. Cependant lorsqu'une même personne en poursuivait plusieurs ou était poursuivie par plusieurs et cela *ex eadem causa*, les diverses actions étaient vraisemblablement portées devant des chambres distinctes..... Les diverses chambres rendent valablement des décisions contraires sans que l'autorité de la chose jugée en souffre, car l'une des demandes peut être fondée sans que les autres le soient. (Pline).

Observations. I. Insignifiant — à supposer que la lettre, l. VI, 33, fournisse le renseignement donné par M. Accarias. II. Insignifiant. — L'intéressant eût été de savoir comment les Centumvirs se recrutaient. III. Nous avons vainement demandé au texte de Pline le renseignement donné par M. Accarias. D'une façon générale, il faut reconnaître que l'épistolier ne nous apprend rien de précis sur la procédure suivie devant le tribunal et sur le sort du

l'instance *quadruplex judicium*, en cas de partage des sections (1).

L. VII, 16. I. La loi Junia Norbana facilitait singulièrement l'accès du droit de cité aux Latins Juniens. Ils l'acquéraient..... par huit modes..... 3° *Iteratio.* Ce mode s'applique à ceux qui ont été affranchis sans solennité ou avant d'avoir atteint l'âge de 30 ans, par un maître qui avait sur eux la pleine propriété quiritaire. L'*iteratio* consiste en un nouvel affranchissement fait dans les formes légales et après leur trentième année.... (Pline). II. Les lois caducaires décidaient, paraît-il, qu'entre plusieurs candidats à une même magistrature, on préférait le *pater* à l'*orbus*, et parmi les *patres* celui qui aurait le plus d'enfants.... (Pline).

Observations. I. Insignifiant. — Sans avoir la moindre teinture de droit, tout propriétaire d'esclaves connaissait cette *iteratio* — comme tout propriétaire d'immeubles sait faire un bail. II. Pline ne nous apprend rien de précis sur le fameux *jus trium liberorum* qui joue dans sa vie un rôle si considérable. Ainsi s'explique le *paraît-il* de M. Accarias.

L. VII, 24. Capiton fonda l'école des Sabiniens ou Cassiens qui doit son nom à Masurius Sabinus et à Cassius Longinus, ses deux premiers successeurs. — Pline le Jeune appelle avec peu d'exactitude Cassius : *Cassianæ scholæ princeps et parens.* Cassius était élève de Masurius Sabinus.

Observation. Ce manque d'exactitude prouve que l'avocat Pline écrit avec le vague (2) d'un homme du monde peu familiarisé avec l'histoire des jurisconsultes.

L. VIII, 6.... Perse s'emporte contre les prétentions

---

(1) Voir sur ce dernier point notre tome I, p. 355, n. 1. — Nous nous expliquons à cet endroit sur une note de M. Accarias qui, insérée dans l'édition 1872, p. 811, n'est pas reproduite par l'édition de 1886 (du moins nous ne l'avons pas trouvée).

(2) Nous avons déjà signalé ce vague dans les récits de ses procès et même dans ses calculs (t. I, p. 94, n. 4).

des affranchis. Pline le Jeune, qui rapporte le sénatus-consulte relatif aux honneurs décernés à Pallas, le commente avec ironie.

Observation. Insignifiant.

L. IX, 13. I. Pline nous donne l'exemple d'un tuteur nommé par les consuls. II. *Hæc actio dissimulatione abletur.* L'action d'injures s'évanouit par le dédain. — Le mot *dissimulatio* que je traduis ici par dédain marque d'une manière générale le fait de celui qui affecte de ne pas voir ce qu'il voit et de ne pas ressentir ce qu'il ressent. (Pline, *Epist.*, IX, 13, n° 21).

Observations. I. Insignifiant. L'empereur Claude avait transféré aux consuls la nomination des tuteurs. — La phrase de Cornutus Tertullus, qui a un aspect assez redondant, n'équivaut qu'à celle-ci : je suis tuteur datif de.... II. Insignifiant. Le mot *dissimulatio* employé par Pline ne signifie pas, *dédain* : mais fait allusion aux sénateurs qu'on accusait d'étouffer les affaires délictueuses dans lesquelles ils auraient pu être impliqués, en fermant mutuellement les yeux sur leurs fautes respectives.

L. IX, 37. Faut-il voir un louage dans le colonat partiaire ? Envisagée en elle-même, cette convention s'analyse plutôt en une société dans laquelle l'un apporte sa chose, l'autre son travail et son industrie. Ce point de vue se dégage très nettement d'un texte d'Ulpien. Mais devons-nous croire que les Romains s'y soient attachés d'une manière absolue et en aient déduit toutes les règles de la matière ? Deux raisons permettent au moins le doute : d'abord le colon partiaire porte le même nom (*colonus*) que le fermier proprement dit et le contrat lui-même s'appelle *locatio* (*locare partibus*, dit Pline le Jeune)....

Observations. I. Dans la lettre, l. IX, 37, Pline ne donne aucun nom soit aux fermiers sortants, soit aux colons partiaires ; et, dans la lettre, l. III, 19, il appelle les fermiers : *coloni*, les seconds : *mancipes* (voir cette question très

controversée, t. I, p. 84 et suiv.) : quant à *locare partibus*, louer à part de fruits, c'est une expression inhérente à la nature des choses ; par conséquent elle se serait présentée sous la plume de tout propriétaire préparant une semblable réforme. II. Dans tous les cas, l'épistolier ne se préoccupe jamais (il eût été, d'ailleurs, incapable de le faire) du caractère juridique de sa combinaison, dont il parle (l. IX, 37) sur le ton d'un malade désespéré qui essaie, à tout hasard, quelque nouveau remède.

D. Conclusion.

En la forme, l'œuvre de Pline est imparfaite, mais exquise, car elle mêle deux qualités, de difficile alliage, la concision et l'harmonie. Si notre XVIIe siècle, beaucoup trop cicéronien, avait tenu un compte suffisant de l'ingénieux ancêtre, la langue française joindrait à ses clartés, les richesses qui lui manquent.

***

La Correspondance officielle.

Pline.

La correspondance officielle de Pline conserve ces qualités du Recueil privé : concision et pureté, clarté (1) et élégance, mouvement et vie, harmonie ; mais forcément l'esprit, bon ou mauvais, y est plus rare et le naturel plus abondant.

C'est en partie cette forme, moins ingénieuse et moins quintessenciée, qui inspira à quelques érudits de la Renaissance un doute sur l'authenticité des lettres préfectorales. « Comment, objectait-on à Catanæus, pouvez-vous soute- » nir que ces lettres, *remissiores et duriores* (2) émanent » de cette même plume que vous avez qualifiée de *florida*,

(1) M. Ussing dégage ces deux qualités principales : « Les lettres de Pline à Trajan sont toutes courtes et claires. »

(2) M. Held cite et réfute par M. Ussing) dira que les lettres à Trajan sont dépourvues de toutes les qualités qui distinguent le Recueil privé, écrit : *pure, nitide, eleganter, ac tersissime.*

« *jucunda, venusta?* » L'éditeur de répondre : « Ces diver-
« gences s'expliquent aisément. Les lettres du Recueil
« privé sont généralement destinées aux plus beaux esprits
« de l'époque, tandis que le destinataire du Recueil officiel
« est de culture intellectuelle assez restreinte. » Explication médiocre, disait M. Ussing ; très médiocre, en effet. Ce qui domine ici le style de Pline c'est le sujet qu'il traite (1). Le plus lettré des préfets est bien obligé d'éteindre un peu sa littérature lorsqu'il adresse à ses chefs, même les plus lettrés, des rapports professionnels sur des mal-façons d'entrepreneurs, des constructions d'égouts, des organisations de pompiers.

Pline emploie volontiers la langue grecque qui lui est familière, tandis que les bureaux, soit par moindre érudition, soit par principe, ne s'y résignent qu'en cas de nécessité absolue. En grec, il indique qu'Harpocras est du nome memphitique (5, K. 10) ; les bureaux latinisent et disent *nomus* (23, K. 7). En grec il annonce son arrivée à Ephèse (26, K. 15) (2) ; les bureaux ne reprennent pas le mot. En grec, il signale l'incendie de la Curie de Nicomédie (42, K. 33) ; les bureaux ne reprennent pas le mot (43, K. 34). En grec, il parle des nourrissons (71, K. 65) ; les bureaux répondent par une longue périphrase latine : *liberi nati, expositi, deinde sublati a quibusdam, et in servitute educati*. En grec, il désigne les créances privilégiées des

---

(1) « Les lettres de Pline à Trajan sont d'une autre espèce que le reste de son œuvre. Ce n'est pas au prix à dépense toute sa maîtrise d'écrivain ; ce n'est pas en les rédigeant qu'il a, malgré ses dénégations, beaucoup plus pensé au public qu'à ses correspondants. » (Ussing).

(2) Dans une lettre ultérieure (28, K. 17) Pline écrit à Trajan qu'arrivé en toute santé à Éphèse, il a depuis soulagé de douleurs accablantes et en quelques heures de sorte. — Trajan répond (29, K. 18) : « J'aurais désiré que « ton voyage en Bithynie s'accomplît sans que ta santé délicate, ni *celle* « *des tiens* eût à en souffrir.... » Pline ne pariant que de sa santé personnelle, il faut en conclure ou que dans une lettre *perdue* il apportait des renseignements sur la santé de son entourage, ou que Trajan a supposé tout naturellement que les malaises successifs avaient dû incommoder tous les voyageurs. — On a exploité tout un très grand et très ironique état (voir Ussing commentant Henzen) de ce *lacunam* pour contester l'authenticité des réponses impériales.

villes (109, K. 108) ; les bureaux répondent par.... *privilegium quo cæteris creditoribus anteponantur* (110, K. 109). En grec, ou peu s'en faut, il parle des divers sénats de sa province (111, 113, 117, K. 110, 112, 116) ; les bureaux ne reprennent pas le mot (112, 114, 118, K. 111, 113, 117) (1).

Si l'on songe à la distance *réelle* qui socialement séparait le préfet, de l'Empereur, on jugera (même en tenant compte des flatteries) que le ton de la correspondance officielle n'a rien de servile (2), car nous ne supposons point que l'on puisse sérieusement reprocher le *dominus* dont Trajan est qualifié (3). Nous n'oublions pas que le consul avait dit, *Pan.*, 2 : « Ce n'est pas un maître (*dominus*) mais » un père (*parens*) qui est le sujet de ce discours.... » et *Pan.*, 45 : « Vous (Trajan) savez que si la nature a mis » entre un maître et un prince (*dominatio* et *principatus*) » une différence profonde, le gouvernement d'un prince » (*princeps*) n'agrée à personne plus qu'à ceux qui » abhorrent le pouvoir d'un maître (*dominus*). » Mais le *dominus* du consul c'est le seigneur du moyen âge ; le

(1) Les périphrases latines sur les nourrissons et les créances privilégiées constituent l'un des arguments de ceux qui, comme MM. Held et Ussing, contestent l'authenticité des réponses de Trajan. On dit (voir Ussing) : « Trajan ne peut se résoudre à employer, pour les nourrissons, ce mot » étranger que la plupart des littérateurs latins de l'époque avaient cru » devoir conserver ; il le remplace par une longue périphrase, une longue » explication. Il est clair qu'il n'écrit pas pour Pline qui devait bien con- » naître le sens du mot grec dont il s'était servi, mais pour les lecteurs du » XVe siècle. Et ce n'est pas la seule fois que le soi-disant Trajan croit » devoir traduire et expliquer les mots grecs de Pline ; ainsi, aux créances » privilégiées, désignées en grec, il substitue, dans sa réponse, *privilegium* » *quo cæteris creditoribus anteponantur.* » — Le raisonnement paraît faible car, ainsi que nous l'avons dit, ou les bureaux étaient moins hellénistes que Pline ou (telle l'Allemagne actuelle) ils résistaient sciemment et volontairement aux infiltrations des langues étrangères. A leur corps défendant, ils accepteront comme une nécessité : *dianome, eranus, hetæria,* les termes techniques des jeux isélastiques ; mais pourquoi admettraient-ils que le droit romain (car l'état des nourrissons et le sort des productions par privilège sont deux questions juridiques) ne pût se passer de la littérature grecque ? Pourquoi appelleraient-ils *bule* le sénat Lithynien quand Pline lui-même revient ailleurs (115, K. 114) au mot latin *senatus ?*

(2) M. Held (cité et réfuté par M. Ussing) voit, au contraire, dans la plupart des lettres, une servilité rampante à l'égard de l'Empereur.

(3) Nous ne dirons pas avec Gesner (p. 374, n. 2, édition (Ernesti) 1770) que *dominus* équivaut ici à notre *Monsieur.* Monsieur est évidemment insuffisant comme l'ont observé Gierig, Held, Ussing.

dominus de l'épistolier, c'est le monseigneur du XXe siècle français. Il n'existe aucune contrariété entre le panégyriste et le préfet qui demeure indemne de toute platitude, à moins de lui supposer la faculté de commencer ses rapports par « mon cher collègue, ou mon cher camarade. » (1).

A titre de post-scriptum, disons quelques mots des réponses impériales. M. Ussing (2) qui les estime quant au fond, bizarres, saugrenues, absurdes (3), a porté sur leur forme ce jugement *ultra* rigoureux : Trajan.

« Dans les réponses de Trajan, nous trouvons une langue toute différente de celle de Pline. On a voulu l'expliquer par la prétendue origine étrangère de l'Empereur. On a dit qu'on ne pouvait exiger d'un Espagnol un style latin pur. Ceci ne saurait se justifier. Le latin était la langue maternelle de Trajan. De son temps, l'Espagne, à part les plus sauvages régions montagneuses, était un pays latin et, pour la culture des lettres, Cordoue ne le cédait en rien à mainte ville romaine. Déjà sous Auguste, avaient paru ces orateurs, éminents en Espagne, qui auraient acquis une réputation universelle s'ils avaient vécu à Rome, je veux parler de Gavius Silo et de Clodius Turrinus (Se-

---

(1) I. M. Held croyait-il la chose possible lorsqu'il classait le *dominus* de Pline : *inter certissima fraudis argumenta ?* II. Les bons Empereurs qui, comme Trajan, revenaient à la fiction d'Auguste, affectaient de traiter les sénateurs en collègues. Trajan écrit donc *mon cher Pline*, de même que le Ministre de la guerre écrit « mon cher général », l'Inspecteur des Ponts et Chaussées à l'Ingénieur de 3e classe sorti également de l'École : « mon cher » Camarade », le Premier Président au Substitut : « mon cher Collègue » — sans, bien entendu, que général, ingénieur, substitut français répondent par semblable formule. — Nous sommes surpris que *mon cher Pline* soit jugé l'indice d'une intimité spéciale. Si les siècles les avaient épargnées, on retrouverait ce *mon cher* dans toutes les lettres reçues par les gouverneurs sénatoriaux.

(2) Alors que Semler et Corodi se bornent à juger œuvres de faussaires les lettres sur les chrétiens, que M. Held estime apocryphe l'intégralité des deux correspondances, M. Ussing conteste l'authenticité de toutes les réponses impériales, mais s'en tient là.

(3) *Et passim* : « ... Suivant son habitude, Trajan ne répond ni oui, ni non... Ces lettres ne donnent pour ainsi dire jamais de réponse satisfaisante ou parfois même ne répondent pas à la question posée.... Le plus souvent, l'interlocuteur n'est pas plus avancé quand il a lu la réponse...., etc. »

neca, *Controv.*, X, *Praef.* 14). Et les coryphées de la littérature romaine du Ier siècle, les deux Sénèque, Lucain, Quintilien, Martial étaient tous espagnols. D'autres ont cherché l'explication dans le génie personnel de Trajan et jugé qu'on ne pouvait exiger un style élégant et correct d'un empereur guerrier. Mais (je l'ai déjà signalé) les meilleurs empereurs romains possédaient forcément une culture générale. Ils vivaient à une époque où tout ce qui n'était pas la plèbe passait par les écoles des grammairiens et des rhéteurs. Et si l'on voulait représenter Trajan comme d'esprit peu ouvert à cet enseignement, si l'on voulait en faire une personnalité aussi inculte, on rendrait doublement invraisemblable la possibilité pour lui d'avoir entretenu personnellement une correspondance aussi vaste (1) avec un gouverneur. L'hypothèse naturelle serait alors que les rescrits et les lettres de l'Empereur n'émanaient pas de lui, mais

---

(1) « Held pose en fait qu'un aussi fréquent échange de lettres était forcément impossible avec les communications de l'époque. Il fait remarquer qu'un voyage de Bithynie à Rome devait demander plusieurs semaines et il cherche alors comment il est possible que Pline ait envoyé 55 lettres et reçu 45 réponses dans l'espace de dix-huit mois. La chose serait incontestablement impossible si Pline n'avait jamais écrit de lettre avant d'avoir reçu la réponse à la précédente; mais pourquoi le gouverneur n'aurait-il pas envoyé une nouvelle lettre quelques jours et même quelques heures après la précédente, s'il l'estimait nécessaire ? Dans les lettres 17 A-B (Keil) (28, sans divisions, édit. ant.) et 13, 14 (K. 63, 64), nous avons précisément des exemples de lettres envoyées peu de temps l'une après l'autre, de sorte que maintes fois peut-être Pline n'a pu supputer avec certitude laquelle arriverait la première à Rome. Cette correspondance si fréquente n'est pas pour nous étonner quand nous savons par Aurélius Victor, que l'un des grands mérites de Trajan fut de créer l'administration des postes impériales. Par contre, on fait remarquer avec raison que la Bithynie est une province isolée, qu'on ne saurait (bien loin de là) considérer comme la plus importante de l'empire romain, et que si l'Empereur eût entretenu la même correspondance avec tous ses gouverneurs, il se fût noyé dans les affaires de chancellerie. Pour expliquer ce phénomène, on fait appel à une intimité de relations qui ne semble pas avoir existé et que les lettres ne révèlent pas..... » (Ussing). — Ajoutons un seul mot : Nous nous étonnerons toujours qu'on place l'Antiquité dans un cadre hors nature. Ces 59 — chiffre exact — rapports de Pline sont *très* inférieurs en nombre à ceux que, pendant le même laps de temps, nos préfets adressent aux divers ministères. Que dirait-on, d'autre part, si l'on jugeait le travail personnel de nos ministres de l'Intérieur par les pièces portant leur signature ? Nous éprouverions plutôt quelque surprise de la rareté (48 chiffre exact) des lettres *émanées des bureaux* de Trajan que de leur abondance.

de ses secrétaires (1). La question reste toujours la même. Si la langue employée est assez barbare pour exclure l'attribution à un Romain lettré, écrivant cent ans environ après Jésus-Christ, la correspondance impériale est apocryphe.

« Les exemples que nous avons donnés plus haut occasionnellement, exemples choisis pour leur teneur et non pour leur style (2) ont déjà surabondamment prouvé combien est barbare le latin attribué à Trajan. Je pourrais en ajouter une foule d'autres, mais il faudrait une longue dissertation pour faire ressortir la rudesse, l'ignorance, la négligence qui règnent d'un bout à l'autre des rescrits. Le sens y est souvent obscur jusqu'à ce qu'on l'ait éclairci en bouleversant la construction. Ainsi, *Ep.*, 21, K. 3 : *Obsequium amplissimi ordinis, quod justissime exigebat, præstando*, devrait être : *quod obsequium amplissimo ordini, in ea re quam exigebat, præstitisti. Ep.* 122, K. 121 : *Merito habuisti fiduciam animi mei, nec dubitandum fuisse si expectasses donec me consuleres*, est complètement inintelligible (3). *Ep.* 69, K. 50 : *ædem Matris deum transferre* in eam *quæ est accommodatior*, pour : *in eum locum qui est. Ep.* 49, K. 40 : *Gymnasiis indulgent Græculi* ;

---

(1) Voilà la vérité. Voir t. I, p. 346 et suiv., p. 431, 432. — Mais par *secrétaire*, nous n'entendons point, comme M. de la Berge (p. 290), Adrien lui-même « successeur de Sura. » Adrien succéda à Sura dans la rédaction des discours d'apparat ; ce qui est fort différent. Quand nous disons secrétaires, nous parlons d'employés de bureau, tels que ceux d'aujourd'hui, non d'un prince auquel manquaient le temps et les compétences spéciales, qui, d'autre part, avait une culture littéraire trop raffinée pour écrire dans ce style quelconque.

(2) M. Ussing fait allusion à la première partie de son travail consacrée presque exclusivement à la discussion des théories de M. Held.

(3) Nous pensons que M. Ussing fait allusion beaucoup plus à la fin du texte de M. Keil qu'il ne cite pas qu'à son commencement. M. Keil écrit, en effet, après *consuleres* : *an iter uxoris tuæ diplomatibus, quæ officio tuo dedi, adjuvandum esset, quum apud amitam* ... ce qui est inintelligible si l'on n'y joint pas une conjecture de M. Mommsen (voir t. III, p. 225, n. 3). En intercalant entre *adjuvandum esset* et *quum apud amitam usum eorum intentioni non profuisse*, Catanæus, Alde, Schaeffer, Moritz Döring nous donnent une leçon très suffisamment claire. Mais Ernesti a fait cette remarque sur *profuisse* : *Debeat esse* non profuturum fuisse. *Fallor an et alia exempla mihi occurrerunt perfecti sic positi pro futuro.*

ideo forsitan Nicæenses majore animo constructionem ejus (il faudrait *gymnasii*) *adgressi sunt ; sed oportet illos eo contentos esse quod possit illi* (probablement une faute de copie pour *illis*) *sufficere. Ep.* 43, K. 34 : *Quodcumque nomen ex quacumque causa dederimus iis qui in idem contracti fuerint, hetæriaque brevi fient.* Keil admet une lacune après *fuerint* ; j'incline aussi à croire que ce n'est qu'une construction relâchée comme : « Donnons leur le » nom que nous voulons, *et* il y aura aussitôt des compa- » gnonnages. » La phrase suivante ne vaut pas mieux : *Satius itaque est comparari ea quæ ad coercendos ignes auxilio esse possint admoneriqué dominos prædiorum ut et ipsi inhibeant, ac si res poposcerit, adcursu populi ad hoc uti*, pour : *utantur*. L'auteur aime beaucoup l'expression *ex causa. Ep.* 74, K. 69 : *ex causa cuique ita aut permittendum aut negandum.* Est-ce : *ex causa cujusque ?* Ou faut-il réunir *cuique* à ce qui suit, et traduire *ex causa* par : suivant les circonstances (1) ? *Ep.* 112, K. 111 : *quidquid ergo ex hac causa actum ante viginti annos erit*, signifie probablement *quidquid hujus generis.* Dans l'épître 57, K. 48, nous trouvons un joli mélange de temps et de modes : *qualia essent, propter quæ videri volunt eos qui pro consulibus hanc provinciam obtinuerunt abstinuisse.* De même que l'auteur a oublié d'employer le subjonctif, il a employé le subjonctif présent pour l'indicatif dans des phrases conditionnelles : *Ep.* 98, K. 97 : *Si deferantur et arguantur, puniendi sunt*, et 116, K. 115 : *cujus vim si retro quoque custodire, multa necesse est perturbari.* Nous trouvons une faute grossière dans l'*Ep.* 37, K. 28 : *ad comparationem frumentorum* pour *frumenti ;* le pluriel ne désigne pas l'idée collective, blé, mais soit le grain, soit des espèces de blé. Que dire des expressions :

---

(1) Texte : *ex causa cuique ita aut permittendum aut negandum.* La critique nous paraît bien subtile. Il s'agit évidemment d'accorder ou de refuser à chacun (*cuique* suivant l'espèce (*ex causa*). Voir la traduction, t. I, p. 392.

apud fidem tuam depositi (106, K. 105), pour *in fide tua*, ou mieux : *fidei tuæ commandati ; Secundum susceptam fidem* (21, K. 3) pour *secundum fidem in rebus susceptis ; Formandis moribus moderareris* (118, K. 117), pour *moribus moderareris ?* des périphrases maniérées : *de officio fœderis* (94, K. 93), pour *ex fœdere* ; *sine sollicitudine religionis* (59, K. 50) pour *sine religione* ; *adnimadrertendum* pour *statuendum* (110, K. 109) ; *honorarium* (114, K. 113) dans le sens de : prix payé pour l'honneur d'être décurion (1), tandis que ce mot a toujours eu le même sens que chez nous : *les honoraires* (2) ?.... »

La conclusion du savant danois (on l'a facilement devinée) est que les dépêches impériales furent fabriquées au XVe siècle, par un faussaire (3) d'insuffisante latinité. Ayant repoussé, avec les autorités les plus hautes, toute hypothèse, même partielle, de non authenticité du Xe livre, nous nous bornons à admettre la médiocrité littéraire du Recueil de Trajan. Mais on ne saurait demander à des lettres d'affaires, dont quelques-unes sont de simples notes de service, de constituer des modèles de style. L'essentiel c'est qu'elles expriment la pensée avec netteté et concision (4). Aussi, tel étant le cas, quoi qu'en disent MM. Held et Ussing, maintenons-nous nos éloges du tome Ier, p. 432 à la *ministerium brevitas*, traduction

---

(1) Voir t. I, p. 405, notre note (2) sur la plaisanterie à la Terray.

(2) M. Ussing poursuit sa démonstration sur la non-authenticité en signalant certaines phrases qui, selon lui, seraient essentiellement modernes. Mais quelques lignes plus loin l'éminent critique reconnaît que le texte de Trajan est beaucoup plus profondément altéré que celui de Pline. Il semble donc (telle n'est pas cependant sa conclusion) qu'il faudrait juger avec quelque réserve la grammaire impériale.

(3) Ce faussaire (probablement français) aurait été assez malin pour ne pas remettre son manuscrit à un de ses compatriotes, mais bien à un riche italien, de même que de nos jours les Italiens vendent aux Anglais malhonnaires leurs contrefaçons d'antiquités.

(4) Les dépêches des chancelleries romaines rentrent tantôt dans l'école des secrétaires de Trajan (*non multa, sed multum*), tantôt dans celle de Cassiodore (voir t. III, p. 309 et n. 3 : *plurima verba, paucissima res*). Nos bureaux gardent la trace de ces deux écoles. Quelques-uns (ainsi le ministère des travaux publics) restent fidèles au *non multa, sed multum*, tandis que les autres font assaut de littérature.

rationnelle de l'*imperatoria brevitas* tant célébrée. Reconnaissons toutefois que littérairement, sinon intellectuellement (1), la comparaison entre les rapports du préfet et les réponses princières tourne à l'avantage préfectoral. Plus soucieux des succès de sa plume que de sa gloire administrative, Pline aurait lu, sans tristesse trop vive, cette constatation finale d'une étude sur sa langue épistolaire.

III

LES TROIS SÉNATEURS

Avant-propos.

Dominés par la préoccupation des affaires, ou entraînés par leur égoïsme à un monologue personnel, les hommes se montrent nécessairement inférieurs aux femmes dans le genre épistolaire qui n'est qu'une causerie prolongée. Parler de soi sans importunité, des autres sans indiscrétion, effleurer un sujet en faisant entendre qu'on n'a pas voulu le creuser, juger l'éducation par un geste, le mérite par une phrase, moraliser sans prêcher, se passionner sans exagération, railler sans septicisme, réfléchir, et en même temps improviser, mêler la grâce attique à la gaieté française, sembler ne vivre que pour causer, n'écrire que pour continuer la conversation à distance : c'est un secret charmant que les femmes ont gardé et garderont toujours. Après achèvement d'un volume pris au hasard, de celle qui, pour elles-mêmes, demeure inimitable, on se sent saisi par cette impression qu'il faudra laisser écouler quelque temps pour pouvoir ouvrir une correspondance étrangère à une main féminine (2).

---

(1) I. « Pline n'était pas un grand homme ; c'était un écrivain remarquable, un honnête et aimable homme, mais rien ne prouve qu'il ait eu administrativement une valeur exceptionnelle, et les lettres qu'il nous laissa ne le font malheureusement pas soupçonner. » (Ussing). II. Dufaure avait la modestie de dire : « J'ai été un homme de second ordre, toute ma vie, » en toutes choses » ; Pline ne porta jamais sur lui-même un semblable jugement, mais la postérité a fait ce qu'il aurait du faire.

(2) « Ce sexe va plus loin que nous dans ce genre d'écrire ; elles trouvent,

Comme Pline, Mme de Sévigné a raconté, comme lui, elle a moralisé, mais sur ces points d'analogie, quelle différence entre les deux œuvres ! En écrivant, l'un, auquel personne n'a demandé ses lettres, songe d'abord à se contempler ; l'autre contemple celle qui l'a priée d'écrire : « — Vous me priez (dit-elle à Mme de Grignan), de vous » écrire de grandes lettres ; je pense que vous devez être » contente ; je suis quelquefois épouvantée de leur immen- » sité. — Est-il possible que mes lettres vous soient » agréables au point que vous me le dites ? Je ne les sens » point telles en sortant de mes mains ; je crois qu'elles le » deviennent quand elles sont passées par les vôtres ; enfin, » c'est un grand bonheur que vous les aimiez, car de la » manière dont vous en êtes accablée, vous seriez fort à » plaindre s'il en était autrement. — C'est entre vos mains » que mes lettres deviennent de l'or ; quand elles sortent » des miennes, je les trouve si grosses et si pleines de pa- » roles que je me dis : « Ma fille n'aura pas le temps de » lire tout cela ; mais vous ne me rassurez que trop. »

Si Mme de Sévigné ne quitte point la scène dans ses récits, c'est afin de leur donner l'émotion, le mouvement, la vie, mais elle n'élabore pas une pièce pour un seul rôle idéal qui serait le sien. Elle aime les réflexions morales que dégagent ses narrations, mais ne s'érige pas en professeur d'une vertu dont elle posséderait les perfections ; c'est pour son premier profit particulier qu'elle « s'en va en Bourdaloue », qu'avec Pascal ou Nicole, elle « anatomise le cœur humain », et si elle énumère les découvertes

---

sous leurs plumes, des tours et des expressions qui souvent, en nous, ne sont l'effet que d'un long travail ; elles sont heureuses dans le choix des termes, qu'elles placent si juste que, tout connus qu'ils sont, ils ont le charme de la nouveauté et semblent être faits seulement pour l'usage où elles le mettent. Il n'appartient qu'à elles de faire lire dans un seul mot tout un sentiment et de rendre délicatement une pensée qui est délicate ; elles ont un enchaînement de discours inimitable, qui se suit naturellement et qui n'est lié que par le sens ; si les femmes étaient toujours correctes, j'oserais dire que les lettres de quelques-unes d'entre elles seraient, peut-être, ce que nous avons dans notre langue de mieux écrit. » (La Bruyère).

de son voyage ou de ses dissections, c'est qu'elle attend, pour s'en pénétrer, les réponses de la « toute cartésienne, toute sage, toute juste. » Elle vit, d'ailleurs, non sous Domitien le bourreau, ni sous Trajan, le soldat, mais à l'apogée, qui reste notre gloire la plus chère, de la politesse et de l'esprit français, et si par préjugés, par orgueil de caste, son horizon est étroit, grande dame, elle pense en grand comme tout son milieu.

La critique qui cherche les rapprochements doit écarter son souvenir pour n'en point accabler l'auteur latin et s'adresser exclusivement à des correspondances d'hommes de lettres appartenant à la classe moyenne. A cet égard, il nous parut qu'une étude parallèle de Cicéron, de Pline et de Mérimée, hauts bourgeois vaniteux, lettrés professionnels, mêlés tous trois aux affaires publiques, présenterait quelque intérêt. (Nous repoussons, signalons-le, la pensée d'une filiation, car Pline a créé un genre, qu'eût dédaigné Cicéron, et Mérimée ne saurait figurer parmi ses héritiers).

Cicéron seul a joué un rôle considérable, — un rôle disproportionné à sa taille (1). Froissé par le patriciat romain qui voit en lui un provincial et un parvenu, hostile à la démocratie qui tendrait à substituer le nombre à l'élite, la force à la pensée, il rêve l'avènement du tiers parti. S'appuyant à la fois sur ce tiers parti et sur le peuple, il arrive au Sénat et au consulat ; uniquement poussé par les classes possédantes, il réprime, à l'aide d'exécutions sommaires, la conjuration de Catilina et blesse la pitié humaine en se vantant, jusqu'au ridicule, du sang qu'il a fait répandre (2) ; puis, abandonné par l'insuffisance équestre, il

(1) « Bien qu'il ait fait toujours et toujours de la politique, Cicéron n'était pas un homme d'Etat et il aurait mieux valu pour lui que les circonstances le laissassent dans la vie privée. » (Bender).

(2) On a beaucoup discuté cette question : *Num legitime prudenterque se gesserit M. Tullius Cicero consul in puniendis conjurationis catilinariæ conscii?* » — Voir la thèse de M. Bertrin (Paris, 1900) qui défend Cicéron contre le double reproche d'avoir agi « d'une façon aussi juridiquement illégale

s'attache sans conviction ni zèle à la noblesse pompéienne pour combattre la révolution césarienne. Il salue de ses discours les plus pompeux, de ses vers les plus travaillés, le triomphe de César dont l'assassinat le remplira de joie ; à la mort du dictateur, il groupe les derniers républicains, tout en adulant la monarchie naissante d'Octave ; vaincu, il est tué par une patrouille d'Antoine au milieu des hésitations de sa fuite. La postérité n'a pas ménagé ses dédains à la médiocrité du politique. Néanmoins celui qu'elle a qualifié de « demi-honnête homme, d'être fort plat (1) », demeure, par l'étendue de son instruction, l'abondance de ses conceptions et de ses mots, le premier lettré, le premier avocat de tous les temps (2).

Le sénateur Pline, lui aussi, de race équestre et d'éminente culture intellectuelle, est à son tour hypnotisé par les fonctions gouvernementales qu'il accepte des régimes les plus divers. Sorti de ces régions moyennes, Mérimée aspire également aux honneurs et sert tous les pouvoirs qui l'accueillent. Mais les sentiments de Cicéron et de Pline sont simples, clairs, naturels ; enthousiastes d'un rang social que ne présageait pas leur naissance, ils répètent à satiété la profondeur de leur joie. Mérimée dissimule à ses contemporains, et vraisemblablement à lui-même. Sans le moindre titre administratif, il débute dans la vie, grâce à ses relations, par une situation de chef de cabinet d'un ministre du Roi, à laquelle succèdent les postes de maîtres des Requêtes au conseil d'Etat et d'inspecteur général des monuments historiques ; il confine dans

---

qu'inutilement cruelle. » — Nous doutons, pour notre part, tout autant de la légitimité que de la légalité de ces exécutions. Dans tous les cas, lorsqu'on a dû réprimer dans le sang une émeute, une insurrection, une guerre civile, la modestie et la tristesse paraissent s'imposer.

(1) Mommsen, Stendhal.

(2) M. Hild écrit : « Cicéron était un italien, avec tous les défauts et toutes » les qualités de sa race. » De quelle Italie parle l'éminent professeur? Il y a trois Italies, comme il y a trois Frances, celle du Nord, celle du Centre, celle du Midi. Et que représentait Caton, que représentait César, que représentait Brutus, les trois figures les plus caractéristiques de la vieille Rome?

le silence de sa conscience sa très réelle gratitude, ne révélant au public que les travers de son bienfaiteur. Favori de la révolution impériale, sénateur avec la large indemnité de 30,000 francs (1), il proclame ses doutes sur la solidité du monument dont il devient l'une des colonnes; académicien à force de démarches et d'engagements, il raille l'Académie dès qu'il y est entré; lettré, inimitable en son genre, il affecte envers ses chefs-d'œuvre le dilettantisme d'un mondain qui n'aurait écrit que par désœuvrement, au moment où pour augmenter « sa considération », il égare sa plume dépaysée dans de lourds volumes historiques. Parce qu'il a mis, comme limite de ses ambitions, la conservation d'une existence libre et voyageuse, il se juge désintéressé, et parce que sa vanité seule recherche l'intimité impériale, il ne se croit pas courtisan. Cette âme bourgeoise (2) qui dédaigne l'aristocratie de naissance et hait le peuple, ces dehors un peu risibles d'une tenue d'outre-Manche s'allient, ajoutons-le, à une intelligence d'élite, à une scrupuleuse honnêteté, à une fidélité inébranlable dans ses affections.

* * *

Cicéron

En dévoilant aux lecteurs inconnus les moindres détails de sa taille, de son visage, de sa complexion, de sa santé, les flux et reflux journaliers de sa pensée, le plus intime secret de son âme, Montaigne témoignait de la moins expli-

---

(1) M. Etienne Lamy, *la Fin du second Empire*, « Revue des Deux-Mondes, » 1895, écrit que Mérimée : « a portée de tout obtenir n'était ambitieux que » d'amitié. » Il est indéniable que Mérimée ne fut pas un homme d'argent dans le sens vulgaire du mot, mais on ne doit pas oublier qu'il entra tout jeune dans le fonctionnarisme et n'en sortit jamais. C'est à ce fonctionnarisme et non à sa plume qu'il a demandé son *aurea mediocritas;* cela gâte ce dandysme dont il était si fier.

(2) Nous reconnaissons évidemment à Mérimée la distinction (J. Lemaître) et l'élégance (A. Filon) d'esprit et d'attitude ; mais une distinction et une élégance bourgeoises, comme celles des marquis du Théâtre français. Son esprit a les préjugés, les étroitesses de la classe moyenne, et son élégance sent la pose. Il n'était point, lui non plus, un gentilhomme, comme disait Cousin, mais un parfait gentleman.

cable des vanités (1), dont nous nous félicitons, du reste, puisqu'elle nous valut ces Essais qui « font époque, non » seulement dans la littérature, mais aussi dans la civili- » sation de la France (2) » ; cependant il est sans pitié pour les natures « ostentatrices et parlières » de Cicéron et de Pline. Il a écrit notamment (3) :

« Il se tire des écrits de Cicéron et de Pline, infinis » témoignages de nature oultre mesure ambitieuse ; entre » autres, qu'ils sollicitent, au su de tout le monde, les » historiens de leur temps de ne les oublier en leurs re- » gistres..... Mais ceci surpasse toute bassesse de cœur, en » personnes de tel rang, d'avoir voulu tirer quelque prin- » cipale gloire du caquet et de la parlerie, jusques à y » employer les lettres privées écrites à leurs amis, en » manière qu'aucunes ayant failli leur saison pour être » envoyées, ils les font néanmoins publier avec cette digne » excuse, qu'ils n'ont pas voulu perdre leurs travail et » veillées. Sied-il bien à deux consuls romains, souve- » rains magistrats de la chose publique, empérière du » Monde, d'employer leurs loisirs à ordonner et fagotter » gentiment une belle missive, pour en tirer la réputation » de bien entendre le langage de leur nourrice ? Que ferait » pis un simple maître d'école qui en gagnât sa vie ? »

La diatribe, beaucoup trop sévère (4), mais partiellement exacte en ce qui concerne le second, est pour le premier, d'une complète inexactitude. Cicéron n'a jamais employé ses loisirs « à fagotter de belles missives », pour en tirer la réputation de bien entendre le langage de sa nourrice, ni publié « pour tirer gloire de son caquet » des lettres privées qui avaient « failli leur saison, pour être envoyées », car sa correspondance n'a été recueillie et éditée qu'après

---

(1) On serait plus sévère encore si on appliquait la pensée de Saint-Evremond : « Il est ridicule de parler toujours de soi, fût-ce à soi-même. »

(2) Buckle, *Histoire de la civilisation en Angleterre.*

(3) L. I, 39.

(4) Sainte-Beuve a protesté contre elle (*Causeries du lundi*, t. II).

sa mort soit par son ami Atticus, soit par son secrétaire Tiron (1).

De Sacy, dévot de Pline à ce point qu'il niait sa vanité, a tracé ce parallèle entre « le couple », ainsi que le nommait Montaigne :

» Comme je ne veux point de querelle, je ne prétends » pas m'en faire ici, avec ceux qui ne trouvent ni moins » d'agrément, ni moins d'utilité dans les lettres de Cicéron » et qui leur adjugent même la préférence. Cette question » demanderait plus d'étendue que n'en souffre une pré- » face. D'ailleurs, je ne m'oublie pas jusqu'à croire qu'il » m'appartienne de décider. Mais ceux pour qui j'ai dé- » claré avoir entrepris ma traduction me pressent de leur » dire mon avis ; il me paraît plus de génie dans les lettres » de Cicéron, plus d'art dans celles de Pline. Le premier » se pardonne, quelquefois, plus de négligence, le second, » souvent, laisse voir trop d'étude. On lit, dans Cicéron, » grand nombre de lettres dont il semble que la postérité » se serait bien passée ; il en est peu, dans Pline, dont la » postérité ne puisse profiter. Plus de grands événements, » plus de politique dans les unes ; plus de sentiments, plus » de morale dans les autres. L'un est peut-être un meil- » leur modèle de bien écrire, l'autre de bien vivre. Enfin » les lettres de Cicéron nous apprennent, mieux que toutes » les histoires, à connaître les hommes de son siècle et les » ressorts qui les remuaient ; les lettres de Pline, mieux » que tous les préceptes, apprennent aux hommes de tous » les siècles à se connaître et à se régler eux-mêmes. »

---

(1) I. Voir, sur la publication de ses lettres, l'ouvrage de M. Boissier, intitulé : *Recherches sur la manière dont furent recueillies et publiées les lettres de Cicéron*. II. « Cicéron savait que Tiron collectionnait ses lettres ; mais cette connaissance n'affecta pas « vitalement » la masse de ses lettres, à supposer que quelqu'une d'entre elles en ait ressenti l'influence. » (Rendall). III. « Cicéron désirait une publication de sa correspondance, mais partielle et soigneusement triée ; il songeait à faire lui-même ce tri. La mort le surprit avant qu'il y pût procéder. » Hild — Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers, 1893. *Valeur littéraire de la Correspondance de Cicéron*].

Le recueil de Cicéron (1), qui s'adresse à des correspondants à peu près aussi nombreux que ceux de Pline, s'étend pendant vingt-cinq années, en commençant antérieurement à son consulat et comprend 766 lettres (2), dont 98 réponses ont été conservées. Nous nous bornerons à la partie, déjà volumineuse, qui porte le nom d'Atticus (3), puisqu'ici on ne saurait dire que « la postérité s'en serait bien passée », et qu'elle nous fait connaître, mieux que toute autre, les contemporains de l'écrivain, avec « les ressorts qui les remuaient. »

L'opinion commune, fort injuste selon nous, est défavorable à Atticus (4). Parce que riche, intelligent, érudit, aimé, il se déroba aux querelles ambitieuses de Sylla et de Marius, de Pompée et de César, on le représente, malgré l'admiration documentée de son honnête biographe Cornélius Népos, comme un égoïste sans opinions, se ralliant à chaque drapeau vainqueur. Nettement conservateur, encore plus bourgeois, il devina que sa classe ne renfermait point les éléments indispensables pour assurer, par la force, au profit de la paix, la double défaite du patriciat insolent et

---

(1) Le 10 avril 1860 Mérimée écrivait, au sujet de ce recueil, à l'une de ses inconnues : « Je lis le soir, pour m'endormir, les lettres de Ciceron. Quoique parlementaire, il dit les choses plus franchement qu'on ne les dit aujourd'hui, et il me semble plus honnêtement. Si vous avez sous la main les traductions des auteurs latins de Nisard, lisez les lettres de Ciceron ; je suis sûr qu'elles vous intéresseront comme Saint-Simon ou les Mémoires de La Rochefoucauld. Quand vous les aurez lues, il ne vous restera qu'à lire Hérodote et vous deviendrez enthousiaste de l'Antiquité ».

(2) « Il y a peu de lettres de Cicéron dont le fond ne soit triste. » (Hild). — Il faut reconnaître que l'époque ne prêtait pas beaucoup à rire et s'étonner au contraire que Cicéron ait pu garder tant de gaîté.

(3) La correspondance (celle-là n'est pas métrique) comprend 396 lettres, alors que Maxime, le principal correspondant en nombre de Pline, n'en reçut que 13. Elle commence à l'édilité de Ciceron 685 69 av. J.-C. et se termine à la fin du mois de novembre 710-44.

(4) Notre ami, M. d'Armon, l'érudit et délicat chroniqueur du *Signal*, nous écrivait il y a quelques années : « Pédant, ennuyeux, cupide, avare, » usurier, égoïste, faux ami, Atticus n'eut jamais d'autres préoccu- » pations que de se maintenir en bons termes avec tous les partis pour » abriter sa fortune..... Après l'assassinat de Ciceron, il fut le premier cour- » tisan de ses assassins. ... Cornelius Nepos, qui l'exalte, provoque cette » réflexion : « Joseph Prudhomme est de tous les siècles. » Sa biographie, » chef-d'œuvre de naïveté, d'une affection aussi convaincue que maladroite, » pèse sur la mémoire d'Atticus comme le plus accablant réquisitoire. »

de la plèbe haineuse. Tout en accompagnant de ses vœux très sincères Cicéron, avec lequel il était intimement lié, il ne se fit point d'illusions sur ses chimères politiques ; refusant d'y mêler sa personne, il garda l'unique parti qui restât, celui de l'abstention. Il s'épargna les tergiversations fatales, les palinodies honteuses, mais sa neutralité passionnée ne le priva d'aucune affectueuse estime, car aux heures les plus difficiles il se montra gardien incorruptible des confidences, défenseur désintéressé de la fortune et de la gloire de ses amis. Indemne de compromissions, il se trouva associé à l'œuvre d'Octave qui lui parut réaliser le programme de ses vœux : l'aristocratie humiliée, la démocratie domptée (1), l'ordre équestre appelé aux affaires (2).

Les traductions suivantes donneront le ton de la correspondance que Cicéron échangea avec lui (3).

S'attribuant, avec sa vanité et son défaut de tact ordinaires, le rôle séduisant de bienfaiteur, Quintus, nommé gouverneur d'Asie, a voulu pourvoir son beau-frère d'un emploi à sa suite ; et sur le refus du protégé, malgré lui, il est parti furieux en confiant à tous les échos de l'Italie ses prétendus griefs. Atticus révolté par cette injustice, a porté l'incident à la connaissance de Cicéron, non seule-

---

(1) Et quelle démocratie ! « Quelque juste effroi que nous cause la populace qui au jour d'émeute sort tout à coup des bas-fonds de nos villes manufacturières, souvenons-nous qu'à Rome ces couches inférieures descendaient bien plus bas encore. Au-dessous des étrangers sans aveu et des ouvriers sans pain.... il y avait toute cette foule d'affranchis démoralisés par la servitude... ces gladiateurs dressés à combattre la bête ou l'homme.... ces esclaves fugitifs, les pires de tous.... multitude immonde et terrible.... » (Boissier, *Cicéron*)

(2) Atticus a formulé lui-même son opinion politique sous la plume de Cicéron (*De Legibus*, § 17) : « Je n'ai jamais été pour le régime populaire. » La meilleure République est à mes yeux celle où, comme sous le consulat » de Cicéron, gouvernent les « Optimi ».

(3) Cicéron naquit en 648 a. U. C. ou 106 av. J.-C., et fut assassiné en 711-43. T. Pomponius, dit Atticus, à cause de son culte pour la Grèce, chevalier romain, comme son ami, naquit en 110 av. J.-C. ; et se laissa mourir de faim, en 33 av. J.-C., pour se soustraire aux souffrances d'une fistule incurable. Il fut élevé avec Cicéron dont le frère Quintus avait épousé sa sœur, Pomponia. Ni les Annales qu'il avait écrites, ni ses lettres à Cicéron, ne nous sont parvenues. — Sur Quintus lui-même, voir t. III, p. 161-164.

ment pour le faire juge de la susceptibilité ridicule de son frère, mais encore pour ne laisser aucun doute à personne sur son intention inébranlable de n'accepter, de qui que ce fût, une fonction publique. Cicéron lui répond, en terminant par les nouvelles du jour :

« Rome, 5 décembre 692.

Je vois par ta lettre et les copies que tu y as jointes de celles de mon frère, la modification qui s'est opérée dans ses sentiments, le désaccord de vos opinions, l'altération de ses dispositions à ton égard. J'en suis affligé en proportion de l'amitié si grande que je vous porte à tous deux. Je me demande encore ce qui a pu si fort aigrir mon frère et le changer à ce point. J'avais bien constaté, et tu l'en étais aperçu toi-même, en le quittant, que son esprit était blessé par de pénibles susceptibilités ; avant son départ pour son gouvernement, et plus vivement depuis qu'il est en Asie, j'ai désiré l'en guérir ; si mes efforts réitérés n'ont point obtenu tous les résultats que j'en attendais, il ne m'a pas paru, du moins, aussi monté contre toi, que tu me l'écris. Je me consolais en pensant qu'il te verrait soit à Dyrrachium, soit quelque part de ce côté-là, car je supposais où, plus exactement, j'étais convaincu que, dans ce cas, tout s'apaiserait entre vous, non seulement en vous parlant et en vous expliquant, mais par le seul fait de vous voir et de vous aborder ; tu sais d'ailleurs, aussi bien que moi, à qui il n'appartient pas de l'écrire, combien mon frère est bon, comme il aime à faire plaisir, avec quelle égale facilité il se monte et se démonte ; il est donc extrêmement fâcheux que vous ne vous soyez pas rencontrés, et de là provient que quelques menées malveillantes ont prévalu sur ce qu'il devait à votre liaison, à votre alliance, à votre ancienne affection. A qui la faute ? Il m'est plus facile d'avoir, à cet égard, une opinion que de l'écrire ; je redouterais en effet de ne pas épargner les tiens en défendant les miens ; je suis persuadé que la blessure n'émane pas de son entourage, mais que ce dernier aurait pu la guérir une fois qu'elle a été faite. Néanmoins je t'indiquerai mieux, quand tu seras ici, d'où vient le mal qui s'étend plus loin qu'il ne te semble (1).

Je ne conçois pas ce qui a pu porter mon frère à t'écrire de Thessalonique comme il l'a fait et à tenir à Rome, devant tes

(1) Tout ce passage fait allusion à Pomponia, sœur d'Atticus, femme de Quintus, qui avait l'art de créer ou d'envenimer les désaccords de famille.

amis, puis en cours de route, les propos que tu supposes ; mais si tu considères que les plus braves gens sont les plus irritables en même temps que les plus apaisables ; que ces ébullitions, on devrait dire ces susceptibilités suraiguës, sont ordinairement indices de bonté ; et surtout si tu réfléchis que nous devons nous pardonner réciproquement nos travers, nos défauts, nos torts, j'espère que tout cela se calmera aisément, ce que je te demande en grâce, car l'affection exceptionnelle que je t'ai vouée se préoccupe au plus haut point qu'il n'y ait, parmi les miens, personne qui ne t'aime ou ne soit aimé de toi.

Rien n'était moins nécessaire que le passage de ta lettre où tu m'exposes tous les avantages de carrière que tu aurais pu trouver dans les provinces ou à Rome, soit à d'autres époques, soit pendant mon consulat, et auxquels tu as renoncé. La noblesse et la grandeur de ton âme me sont entièrement connues ; j'ai toujours estimé que la seule différence existant entre nous était le genre de vie volontairement adopté par chacun, une certaine ambition m'entraînant au désir des honneurs, alors que d'autres motifs, nullement répréhensibles, t'ont fait prendre le parti d'un honnête repos ; mais pour cette gloire véritable qui naît de la probité, de la scrupuleuse application au devoir, je ne place au-dessus toi, ni moi, ni personne ; et, en ce qui me concerne particulièrement, après mon frère et ma famille, je te mets au premier rang de ceux qui m'aiment, car j'ai vu, j'ai observé bien à fond, dans ma vie si changeante, tes inquiétudes comme tes joies ; aussi je ne saurais oublier tout le charme de tes félicitations aux heures de louanges, toute ma reconnaissance pour tes consolations aux heures de crainte. Maintenant que tu es absent, je sens combien j'aurais besoin, non seulement de tes conseils que nul ne remplace, mais encore de cet échange ordinaire de paroles qui est le plus doux de mes plaisirs. Je te désire, et pour les affaires publiques qu'il ne m'est pas permis de négliger, et pour mon labeur oratoire que j'entrepris autrefois afin de m'élever aux honneurs, que je continue aujourd'hui afin de m'y maintenir, et pour mes affaires domestiques qui, toujours avides de nos entretiens, en ont plus besoin que jamais depuis l'éloignement de mon frère. Enfin, ni mon travail ni mon loisir, ni mes occupations, ni mon repos, ni mes affaires du barreau, ni celles domestiques, ni celles publiques, ni celles particulières ne peuvent se passer plus longtemps de la douceur de tes conseils si aimants. Ces confidences ont été souvent arrêtées sur nos

M.-T. CICÉRON

lèvres par une pudeur instinctive. Mais, de froissements désagréables, nous tirons cet avantage que tes autres amis et moi connaissions maintenant ton inébranlable volonté, déjà précédemment indiquée par toi-même, de n'accepter aucune fonction publique, de sorte que, si tu n'as pas accompagné mon frère en Asie, on n'en recherchera pas la cause dans votre mésintelligence, dans vos dissentiments, mais dans une intention générale réfléchie et arrêtée. Ainsi sera purifié l'autel violé de votre amitié; ainsi le nôtre, dont la sainteté demeure intacte, obtiendra les honneurs du culte pieux auquel il a droit.

Quant à moi, je suis ballotté ici par une politique infirme, misérable, instable. Tu dois savoir que nos Chevaliers se sont presque séparés du Sénat; ils avaient déjà supporté impatiemment le décret d'information contre les juges qui ont reçu de l'argent (1); je me trouvais absent au moment du vote, mais ayant reconnu depuis que tout l'ordre équestre en était absolument courroucé sans oser en convenir ouvertement, je me prononçai, dans le Sénat, contre ce décret, avec la plus vive insistance; et dans cette cause peu respectable, j'apportai toute la gravité, toute l'abondance qui convenaient. Mais voici une autre exigence des Chevaliers, exigence à peine supportable, que j'ai non-seulement supportée, mais encore décorée. Ceux à qui les censeurs avaient affermé le domaine d'Asie ont représenté au Sénat qu'ils avaient poussé cette ferme trop haut et ont demandé qu'on annulât le traité (2). Tout en étant des premiers à les appuyer, je ne me trouve encore que le second, car c'est Crassus qui les a poussés à oser cette requête. La demande est odieuse; elle est honteuse; elle constitue une manifestation

(1) Malgré l'interdiction formelle, Clodius avait pénétré, sous un déguisement, dans le lieu où se célébraient les mystères féminins de la Bonne Déesse. Poursuivi, il avait corrompu ses juges et obtenu son acquittement. A la fois ennemi irréconciliable du coupable et protecteur de l'ordre judiciaire, Cicéron aurait voulu se désintéresser de la question portée au Sénat; mais, sur l'injonction de ses électeurs, il avait fini, contre sa conviction, par crier avec eux « à la calomnie »; plus tard (voir lettre suivante datée du 1er février 693) sa haine contre Clodius l'emporta et il joignit (pour épurer la magistrature si vertueuse en général, disait-il) par joindre sa voix à celles de ceux qui criaient « au scandale. »

(2) Les Censeurs affermaient, pour cinq ans, les divers impôts aux Chevaliers, seul corps légal de fermiers généraux. La réclamation dont s'agit n'avait rien en soi d'immoral, ne constituant qu'une question d'affaires soulevée par des gens d'affaires. La base de toute supériorité politique étant une conviction quelconque, quelle influence continue sur les événements pouvait être réservée à un homme d'Etat qui, Chevalier, haïssait l'aristocratie de naissance et, aristocrate de pensée aussi bien que de vie, méprisait commerçants et banquiers à l'égal du peuple même?

d'impudence : mais il était plus qu'à craindre qu'ils ne rompissent absolument avec le Sénat s'ils n'obtenaient rien. C'est encore moi principalement qui ai ménagé cette affaire : j'ai fait si bien que le Sénat s'est trouvé très nombreux et très favorable les deux premiers jours de décembre où on l'a agitée. Je m'étendis fort sur la dignité des deux ordres et sur l'union qui devait exister entre eux. Il n'est pourtant intervenu encore aucune solution ; mais le Sénat paraît bien disposé ; car seul Métellus, consul désigné, leur a été contraire ; la parole était à notre héros Caton, mais les jours sont maintenant si courts qu'on n'a pu la lui donner et qu'on a levé la séance. C'est ainsi que, toujours fidèle à mon système et à mon programme, je protège, autant que je puis, ma colle conciliatrice ; mais comme elle est peu solide, je la renforce, pour conserver mon crédit, par d'autres moyens que je crois plus sûrs ; je ne saurais, par lettre, m'expliquer suffisamment sur ce point ; un petit exemple te fera comprendre néanmoins ce que je veux dire. Je suis dans des termes intimes avec Pompée. Je t'entends d'ici. Sois sûr que je prendrai toutes les précautions nécessaires ; je t'en dirai ailleurs davantage sur mes résolutions politiques.

Tu sais que Luccéius pense à demander le consulat dès l'an prochain, car on dit qu'il n'y aura que deux candidats. César songe à s'entendre avec Luccéius, par l'entremise d'Arrius, et Bibulus s'imagine qu'il pourra, grâce à Pison, s'entendre avec César (1). Tu ris ? ce n'est pas risible, crois-moi. Que t'écrirais-je encore ? Quoi ! bien des nouvelles, mais ce sera pour une autre fois. Fais-moi savoir jusqu'à quand tu comptes te faire attendre. Voici que j'en arrive à demander modestement ce prompt retour que je désire cependant si vivement. Adieu. »

Cicéron, menacé par Clodius, dont la haine grandissante devait entraîner sa retraite des affaires, sa longue solitude à la campagne, puis son exil, la confiscation de ses biens et la destruction légale de sa maison de Rome, révèle à Atticus ses sombres pressentiments :

---

(1) César préféra à Bibulus, personnage plus considérable, Luccéius beaucoup plus riche. Le pacte fut le suivant : « Luccéius promettrait, dans toutes les centuries, *en leurs deux noms*, des largesses pécuniaires qu'il puiserait *dans sa seule caisse.* » (Suétone, *César*, 19). — Mais le parti aristocratique (*optimates*) n'hésita pas à adopter l'avis de Caton « corruption contre corruption », ce qui assura le triomphe de Bibulus.

« Rome, 1er février 693.

Sache que rien ne me manque tant, à présent, qu'une personne avec laquelle je puisse m'ouvrir sur tous les soucis qui m'assiègent, une personne qui m'aime, soit de sage conseil, avec qui je m'entretienne sans contrainte, sans dissimulation, sans réserve, car je n'ai plus la si affectueuse rondeur de mon frère; quant à Métellus, ce n'est pas un homme, c'est le sable, c'est l'air: en sa compagnie on demeure seul [1]. Et toi? toi dont l'entretien et les conseils ont à tant de reprises adouci mes préoccupations, mes angoisses, toi qui t'associes à ma vie publique, qui es le confident de toute ma vie privée, qui partages habituellement tous mes discours et tous mes projets, où es-tu donc à cette heure? Je suis si abandonné que je ne trouve de repos qu'avec ma femme, ma fille adorée et mon précieux fils; car toutes les amitiés fastueuses et fardées ne sont bonnes que pour paraître en public avec éclat, mais, dans notre intérieur, elles demeurent sans aucun usage. Cela est si vrai que, quoique ma maison soit remplie tous les matins d'une foule qui m'escorte au forum, dans cette multitude, il ne se rencontre personne avec qui je puisse plaisanter librement ou soupirer familièrement. Aussi je t'attends, je te désire, déjà même je t'appelle, car j'ai mille choses qui m'obsèdent, m'étouffent, et il me semble que, quand je les aurai confiées à toi, crédule, la conversation d'une seule promenade aura vidé mon cœur.

Je te cacherai aujourd'hui, les épines et les cailloux pointus de ma vie domestique, car je n'ose confier mes plaintes ni à une lettre, ni à un courrier que je ne connais point; j'ajoute cependant, pour ne pas te bouleverser par mon allusion, qu'il est des soucis plus pénibles encore, bien que les miens ne me laissent pas de répit et s'incrustent en moi sans détour des conseils ou de l'entretien d'une amitié véritable. Quant aux affaires de l'Etat, en dépit de mon courage et de ma volonté, elles semblent se refuser elles-mêmes à toute espèce de remède. Je vais résumer ce qui s'est passé depuis ton départ: je suis sûr qu'après tu t'écrieras: « La République romaine est perdue; cela ne peut pas durer plus longtemps. » Ce fut, ce me semble, la comédie de Clodius qui commença la représentation (2). Je crus qu'elle me fournirait une occasion de réprimer la licence

1. Métellus était alors consul avec Afranius; ce premier jugement n'empêche pas Cicéron de se plaindre plus tard de leur manque de zèle et d'esprit.

2. Il s'agit ici de la violation des mystères de la Bonne Déesse et l'acquittement du coupable.

et de réprimer notre jeunesse; je l'entrepris avec vigueur et j'y employai toute mon énergie, toutes les ressources de mon esprit, non par animosité personnelle, mais pour remédier aux malheurs actuels. Cette justice vénale, prostituée, a porté un coup horrible à la République; vois-en les conséquences : On nous a imposé un consul que nos philosophes seuls pourront regarder sans gémir. Quelle plaie! Le Sénat a eu beau faire des décrets contre les abus qui se commettent, et dans l'élection des magistrats, et dans les jugements, on n'a pu les confirmer par une loi; résultats : le Sénat hors de lui, l'ordre équestre aliéné. Ainsi cette année a renversé les deux supports de la République que j'avais seul établis, car elle a avili l'autorité sénatoriale et rompu l'entente des deux ordres. Voici, jusqu'à ce jour, le remarquable bilan de l'année annuelle : Elle a commencé par la suppression des mystères annuels, célébrés en l'honneur de la Déesse de la Jeunesse, parce que Mémmius a initié à ses propres mystères la femme de M. Lucullus; Ménélas, ayant mal pris la chose, a divorcé. Encore le berger de l'Ida n'offensa que Ménélas, mais notre Pâris ne tint pas plus quitte Agamemnon que son frère (1).

De plus il existe un tribun du peuple, nommé C. Hérennius, que peut-être tu ne connais même pas, quoique tu puisses le connaître, car il appartient à ta tribu, et Sextus, son père, était l'un de vos courtiers électoraux ordinaires (2). Ce tribun veut faire agréger Clodius parmi les plébéiens, et il propose que le peuple entier, réuni au Champ de Mars, vote sur cette adoption (3). Je lui ai ménagé au Sénat l'accueil que je sais faire en semblable circonstance; mais cet homme est l'impassibilité même.

Métellus est un consul remarquable et il nous aime, mais il diminue son autorité en déclarant ne pouvoir se refuser à la convocation réclamée pour Clodius. Quant au fils d'Aulus, son collègue, ô dieux immortels! Quelle absence de cœur! Quel

---

(1) Memmius-Pâris, non content d'avoir séduit la femme de M. Lucullus-Ménélas, s'était, de plus, opposé au triomphe de L. Lucullus-Agamemnon, frère de sa victime.

(2) Les courtiers de ce genre, fort peu estimés, s'appelaient *divisores nummorum*, répartiteurs d'argent. Chaque candidat avait le sien, les élections se faisant au plus offrant enchérisseur, en dépit des théories légales.

(3) Clodius, né patricien, se fit plébéien, afin de briguer le tribunat. L'aristocratie romaine ne connut pas de plus violent adversaire. Il fut tué en 51, par Milon, que Cicéron défendit aussi bien devant la postérité que mal devant ses juges.

lâche soldat! Que Palicanus a raison de le souffleter chaque jour de ses injures!

Flavius a proposé sa loi agraire, sans valeur, ni originalité, car il a presque copié Plotius. En attendant, le véritable homme politique qui interviendra demeure à l'état de mythe. Celui qui pourrait l'être, notre ami Pompée (oui notre ami, sache-le bien), protège par son silence sa superbe toge brodée (1).

De Crassus, pas un mot contre ceux qui ont du crédit. Tu connais déjà les autres assez forts pour espérer conserver leurs viviers lorsqu'il n'y aura plus de République. Seul, Caton tient encore bon, mais, selon moi, avec plus d'obstination et d'intégrité, que de réflexion et d'esprit. Il tourmente, depuis trois mois, ces malheureux fermiers d'impôts qui lui ont été si attachés, et il ne souffre pas que le Sénat réponde leur requête. De la sorte nous sommes contraints à ne donner aucune solution aux autres affaires avant décision sur la demande des fermiers, et je crois même que les élections pour les gouvernements provinciaux seront ajournées.

Tu vois quels flots nous balancent et tu as assez de perspicacité pour lire entre les lignes tout ce que je n'ai pas écrit. Reviens enfin; on devrait fuir, il est vrai, l'endroit où je t'appelle, mais puisses-tu apprécier à ce point notre amitié, que tu en veuilles jouir complètement, même avec de si nombreux inconvénients!

Sois sans craintes; j'afficherai sur toutes les places : *Défense expresse de recenser Atticus avant son retour*, mais si tu attends jusqu'à ce que les censeurs soient à la veille de sortir de charge, ta finesse aura une véritable odeur de boutique (2). Prends donc tes mesures pour que nous te revoyions le plus tôt possible. »

En 706-48, César a vaincu à Pharsale, Pompée qui n'a pas survécu à sa défaite. Cicéron a rompu avec le parti

---

(1) Cette robe triomphale lui avait été décernée à son retour d'Asie (62).

(2) La base des impôts était la déclaration, très rigoureusement contrôlée, faite par le contribuable aux censeurs renouvelés tous les cinq ans. Vraisemblablement les commerçants dont les affaires avaient périclité, faisaient leur déclaration dès l'entrée en charge; ceux qui prospéraient attendaient la fin de la cinquième année pour bénéficier des quatre premières réglées par la déclaration antérieure. La fortune d'Atticus s'accroissait antérieurement par son économie et l'habileté de sa gestion; l'ami de Cicéron s'efforçait donc de ne faire établir, qu'à l'extrême limite réglementaire, sa nouvelle feuille d'impôts.

conservateur en refusant le commandement de l'armée républicaine qu'on lui offrait ; bientôt après il rentre en Italie à l'aide d'un sauf-conduit du dictateur et reprend assez tranquillement ses travaux littéraires. — Il écrit à cette époque la lettre suivante :

« Tusculum, juin 707.

Je crois qu'il n'y a que toi au monde qui sois moins complimenteur que moi : si nous le sommes quelquefois, ce n'est pas, du moins, l'un vis-à-vis de l'autre. Insoupçonnable de charlatanerie, je te dirai donc : — Que je meure, mon Atticus, si Tusculum, quoique je m'y plaise fort, ou même les îles Fortunées me retiendraient assez pour y passer tant de jours sans toi. Il faut donc tenir bon pendant ces trois jours encore qui, je pense, te paraîtront aussi longs qu'à moi. Seulement je désirerais savoir si tu viendras aujourd'hui aussitôt après la vente (1), ou quel jour je te verrai. En attendant je suis dans mes livres, uniquement contrarié de ne pas avoir l'histoire de Vennonius (2).

J'ajouterai que j'ai trois moyens pour rentrer dans mes créances contre Méton que César m'autorise à faire valoir. Le premier, me rendre adjudicataire des biens ; mais ce serait une honte, il vaudrait mieux tout perdre ; d'ailleurs, en fait, ce serait perdre. Le deuxième, consentir un transport à l'adjudicataire qui s'engagerait à me payer à l'expiration de l'année ; mais quel nouveau débiteur aurai-je ? et cette année ne sera-t-elle pas réellement un cycle de Méton (3) ? Le troisième, accepter la proposition de Vectinius : quittance pour solde contre paiement comptant de moitié (4). Examine attentivement ces diverses faces de la question.

---

(1) Il s'agit vraisemblablement d'une saisie immobilière analogue à celle sur Méton dont Cicéron parle plus loin.

(2) Il ne nous reste aucun ouvrage de ce Vennonius qui paraît d'ailleurs n'avoir écrit que d'assez médiocres histoires.

(3) La plaisanterie a trait à un homonyme du proscrit : — Méton, astronome athénien du ve siècle av. J.-C., inventeur d'un cycle (faisant concorder l'année lunaire avec l'année solaire) que nous nommons le Nombre d'Or. — Ce cycle était de dix-neuf ans.

(4) Cicéron a diverses créances sur Méton, partisan de Pompée, dont les biens vont être mis en vente après confiscation. César a autorisé le créancier à faire valoir ses droits sur le prix. Cicéron recherche la solution la plus conforme à ses intérêts. Se rendra-t-il adjudicataire ? — C'est un parti peu honorable pour un coreligionnaire politique, et, d'ailleurs, en raison de l'incertitude de leur propriété, de tels biens sont pour ainsi dire sans valeur

J'en arrive, au surplus, à craindre que celui qui est chargé de la vente ne la fasse pas, ou du moins qu'il la remette, car, à l'issue des jeux, il pourrait bien, en courtisan préoccupé de ne pas blesser, aller ce jour là renforcer les tonnerres d'applaudissements qui accueilleront le grand homme. Dans tous les cas, l'avenir nous l'apprendra (1). »

César a été assassiné aux ides de Mars 710 (14 mars 44). L'armée et la famille du dictateur se disputent sa succession. Cicéron, prévoyant la défaite finale des assassins, ses amis, et violemment hostile à Antoine, se montre sensible aux prévenances intéressées d'Octave, tout en préférant se renfermer dans un isolement momentané :

« Pouzzoles, 22 avril 710,

O mon Atticus ! Je crains fort qu'en dehors de notre joie, nous ne retirions, des ides de Mars, que les représailles de la haine et de la douleur. Tout ce que l'on m'annonce de Rome, tout ce que je vois ici me fait dire : « O la belle action ! mais combien imparfaite ! »

Tu connais mon affection pour les Siciliens dont la clientèle m'a toujours honoré. César les avait comblés de faveurs, à ma grande joie, bien qu'il fût excessif de leur accorder le droit des peuples du Latium. Quoi qu'il en soit, voici qu'Antoine, largement payé, fait paraître une loi concédant à tous les Siciliens la cité romaine, sous l'affirmation que César en avait saisi les comices, alors que, de son vivant, on n'en avait jamais entendu parler. Est-ce que le cas de Déjotarus n'est pas semblable (2) ? Certes, notre ami est digne de tous les royaumes, à la condition cependant qu'il ne les obtienne pas de Fulvie (3). On pourrait

---

actuelle. — Un transport aurait l'inconvénient de suivre la foi d'un nouveau débiteur inconnu ; — resterait la proposition transactionnelle de Vectinius, agent d'affaires de Méton.

(1) Cette fin fort obscure dont nous interprétons le texte plus que nous ne le traduisons, semble vouloir dire : Le jour fixé pour les enchères, César viendra assister à des jeux dans le voisinage ; aussi il est présumable que son commissaire remettra l'adjudication pour pouvoir aller le saluer.

(2) Déjotarus, roi de Galatie, client de Cicéron, avait pris le parti de Pompée ; César l'en avait puni en lui ôtant la Petite-Arménie, qu'Antoine lui rendit contre un cadeau personnel de 2 000 000.

(3) Fulvie, femme d'Antoine, avait épousé Clodius en premières noces. — Sa longue lutte avec Cicéron se termina par son horrible triomphe ; ce fut elle qui poussa Antoine à l'assassinat du grand orateur ; elle exigea sa tête et lui perça la langue avec une aiguille brûlante.

citer soixante exemples analogues. J'en tire pourtant un avantage, en ce qui concerne l'affaire de Buthrote (1) ; celle-là est trop juste et le décret de César trop authentique pour que nous n'obtenions pas, du moins, une partie de ce que nous demandons, surtout puisque Antoine donne satisfaction à tant d'autres.

Octave nous traite ici avec les plus grands et les plus affectueux égards ; son entourage le salue du nom de César, sauf Philippe que j'imite. Je nie qu'il puisse être un bon citoyen ; j'en juge par ceux qui l'environnent, menaçant tous nos amis, déclarant que leur acte ne saurait rester impuni. Que sera-ce lorsque ce jeune homme viendra à Rome où nos libérateurs n'ont pu demeurer en sûreté ! Grâce à leur belle action, ils ont, il est vrai, une gloire éternelle et les satisfactions de la conscience. Mais quant à nous, à moins que je ne me trompe, nous sommes bien bas. Aussi, j'aspire à me sauver là où il n'y a pas de Pélopides.... comme l'a dit, je ne sais qui (2). Je n'aime pas ces consuls désignés qui m'ont forcé à déclamer, de sorte que, même aux eaux, le repos m'a été interdit ; je reconnais que je suis de trop facile composition ; autrefois, c'était une nécessité ; maintenant, il n'en est pas de même, quelque tournure que prennent les affaires (3).

Quoique depuis longtemps je n'aie rien à te dire, et que je ne me fasse aucune illusion sur le caractère peu divertissant d'une pareille correspondance, je t'écris cependant, pour en faire sortir tes lettres qui, à défaut d'autres nouvelles, me renseigneront tout au moins sur Brutus (4).

J'ai écrit celle-ci le 22 avril, étant à table chez Vestorius, peu fort en philosophie, quoique mathématicien éminent (5). »

---

(1) Buthrote, ville maritime de l'Epire (Haute-Albanie) en face de Corcyre.

(2) On ignore le nom de cet écrivain. Les Pélopides (Atrée, Thyeste, Egisthe, etc.) représentaient, aux yeux de l'Antiquité, toute l'horreur des luttes intestines.

(3) On a supposé, en traduisant diversement, qu'Hirtius et Pansa, alors à Pouzzoles, le Vichy de l'époque, étaient venus demander une leçon de déclamation à Cicéron. La vraisemblance est, au contraire, que les deux futurs consuls, encouragés par la reussite anterieure de César, avaient sollicité et obtenu de Cicéron une manifestation oratoire quelconque dans une cérémonie publique. Flatter la vanité de Cicéron et le faire parler, malgré sa résolution de se taire, avait toujours été la politique césarienne qui, devant les hésitants, interprétait une cessation de bouderie du chef de la bourgeoisie, comme une adhésion au nouveau régime.

(4) L'un des assassins de César.

(5) Vestorius était l'un des principaux banquiers de Pouzzoles. — La plaisanterie repose sur ce fait que l'Antiquité ne considérait les mathématiques que comme une dépendance de la philosophie. C'est ainsi que les Univer-

C'est ainsi que, dans toute sa correspondance, Cicéron confond sa vie avec celle d'Atticus, le renseignant sur ses préoccupations politiques comme sur ses chagrins de famille et le consultant sur toutes ses affaires personnelles (1) ; ailleurs, c'est lui qu'il charge de publier ses œuvres ou de conjurer, par une entente avec les banquiers de Rome, les embarras si nombreux de sa fortune ; c'est à lui qu'il s'adresse quand il veut bâtir, acheter des statues ou des livres, marier sa fille, obtenir de sa première femme divorcée, un testament favorable, ou de sa seconde expulsée, l'éloignement de son voisinage.

« Il ne prend pas la peine de travailler son style (2) ; » tout ce qu'il écrit a d'ordinaire un air si aisé, quelque » chose de si facile et de si simple qu'on ne peut pas y » soupçonner l'apprêt, ni l'artifice.... Quand, d'ailleurs, il » aurait voulu soigner d'avantage ses lettres, il n'en aurait » pas trouvé le loisir. Il en avait tant à écrire pour conten- » ter tout le monde ! Atticus, à lui seul, en a quelquefois » reçu trois dans la même journée ; aussi il les écrivait » où il pouvait, pendant les séances du Sénat, dans son » jardin lorsqu'il se promène, sur la grande route quand » il voyage. Il les date quelquefois de sa salle à manger » où il les dicte à ses secrétaires entre deux services..... » Ce qui plait dans sa correspondance, c'est qu'elle con- » tient le premier jet de ses sentiments, qu'elle est pleine

---

sités allemandes comprennent encore toutes les sciences dans la section de philosophie, alors qu'en France nous classons la philosophie dans les lettres.

(1) M. Hild a noté « l'air de distinction naturelle » que Cicéron répand « sur les détails les plus vulgaires, les questions d'affaires et d'intérêt, les « préoccupations de santé, tous les mille petits riens de la vie journalière. » Il ne faudrait pas exagérer la portée d'une observation fort juste et voir dans Cicéron un grand seigneur. Cette distinction ne dépasse pas les habitudes de la bonne compagnie. Nous qualifions Cicéron, Pline, Mérimée, de bourgeois en ce sens que l'orgueil est aristocratique et la vanité bourgeoise ; or, Cicéron avoir la fine remarque de M. Plessis, *Cicéron*, p. 80, 81, a la vanité de l'éloquence, Pline la vanité du bienfait, Mérimée la vanité des cravates.

(2) Faisons une exception pour ses lettres métriques, notamment pour celle à Quintus « sur les qualités d'un bon gouverneur » où M. Hild voit « un brillant exercice de style. » — Remarque curieuse si on la rapproche des critiques de M. Duruy contre la rhétorique plinienne (voir t. III, p. 160 et suiv.).

» d'abandon et de naturel. Comme il ne prend pas le » temps de se déguiser, il se montre à nous tel qu'il » est (1). »

*
* *

Pline. Cicéron proclamait (nous l'avons déjà dit) que les lettres doivent être écrites avec les termes de tous les jours : *Epistolas quotidianis verbis texere solemus*. Nous sommes loin de l'avertissement de Pline : *epistolas accuratius scriptas*, et il est aisé de pressentir que les jugements cadencés de Sacy ont plus d'éclat que de profondeur. M. Moy fait, du reste, cette observation fort exacte : « Les lettres » de Pline recherchent toutes les lectures et toutes les » approbations ; aussi, alors que celles de Cicéron exclusi- » vement écrites pour des amis (2), deviennent, en plus » d'un passage, obscures pour le lecteur étranger qui doit » recourir à des commentaires explicatifs, celles de Pline » ne renferment aucune obscurité. Cela se comprend faci- » lement : elles nous étaient destinées (3). »

A son ami Sabinus, qui réclamait de longues lettres, Pline adressa un jour cette réponse mélancolique (4) :

« Vous me faites plaisir lorsque vous me demandez, non seulement de très nombreuses, mais encore de très longues lettres. Je me suis montré jusqu'ici assez parcimonieux ; d'abord dans la crainte de troubler vos occupations (5), ensuite parce que

(1) Nous empruntons cette citation à M. Boissier dont le nom est inséparablement uni à celui de Cicéron.

(2) Réserve faite bien entendu, pour les lettres métriques qu'on oublie trop souvent.

(3) « Les lettres de Pline ne sont pas comme celles de Cicéron, une transcription vivante de ses pensées et de sa vie, une révélation de ses projets, de ses espérances, de ses désappointements politiques, une confession des divers états et flottements de son âme, une clef de tous ses actes publics, une divulgation de ses secrets domestiques les plus intimes, éditées après son décès par d'autres mains à la façon des biographies modernes. Elles sont un assortiment de lettres typiques choisies avec un soin scrupuleux par l'auteur lui-même et données au monde (expérience nouvelle en littérature comme modèles de pensées gracieuses, d'expressions raffinées. » (Rendall).

(4) L. IX, 2.

(5) Comme on le verra par la suite de la lettre, Sabinus faisait alors son service militaire.

j'étais moi-même surchargé d'affaires, généralement futiles, qui tout à la fois dissipent l'esprit et le rapetissent. Enfin je manquais de matière pour écrire plus longuement, car notre situation n'est point celle de Cicéron dont vous nous proposez l'exemple. Il avait, lui, un génie et très fécond et très largement pourvu par la variété, la grandeur des événements. Vous découvrez au contraire, sans qu'il soit besoin de vous le dire, dans quelles limites étroites nous sommes renfermé, à moins que d'aventure nous ne voulions vous envoyer des exercices d'école, des lettres qui sentent le coin du feu (1). Mais, suivant moi, rien ne serait moins convenable, quand nous songeons à vos armes, au camp, aux trompettes, aux clairons, à la sueur, à la poussière, aux soleils. Je vous ai fourni, je pense, une légitime excuse. Et cependant j'hésite à croire qu'elle vous puisse agréer; car c'est la marque d'une vive affection de ne point pardonner à nos amis la brièveté d'une lettre, alors même qu'on reconnait la validité du motif. »

Si Pline eût commencé par écrire sous Domitien toutes les indignations des honnêtes gens, en se confiant à des correspondants discrets et sûrs, si plus tard il eût détaillé, dans ses lettres, le Panégyrique de Trajan, au lieu de lui substituer le sien, il aurait trouvé une matière aussi abondante et parfois plus passionnante que celle de Cicéron. Son âme fonctionnaire trembla devant le crime et crut ne pouvoir célébrer la grandeur qu'en langage officiel (2).

---

(1) ..... *atque, ut ita dicam, umbraticas litteras.* — M. Lebaigue traduit *umbraticæ litteræ* par « lettre qui sent le rheteur » ; ainsi le *umbraticus doctor* de Pétrone désigne un maître de rhétorique. Mais ici il faut donner à *umbraticus* son sens *originel* : *qui reste à l'ombre* ; sinon la phrase suivante devient inintelligible, et Pline perd le bénéfice de son opposition voulue entre *umbra* et *soles*. Malheureusement nous n'avons pas d'expression française correspondant exactement à cet *umbraticus* ; aussi avons-nous dû recourir à l'image la plus voisine qui equivaudrait, en style très familier, à *lettres sentant les pantoufles*.

(2) « Ce que Cicéron a fait pour la fin de la Republique, Pline le Jeune pouvait le faire pour le règne de Domitien ; il pouvait, en s'adressant à Corellius, à Verginius ou à Tacite, nous montrer avec une noble indignation le rude esclavage des Romains, nous reveler chaque jour les cruautés du maître et donner des larmes à ses victimes, quand elles se nommaient Senecion, Rusticus, Helvidius. Il ne l'a pas voulu ; les dangers d'une confidence même amicale l'ont arrêté ; sa plume était condamnée au silence comme sa voix. A défaut de ces révélations que nous serions heureux de lire dans ses lettres, nous voudrions trouver au moins ses aveux tardifs et

Après avoir épuisé les longs récits de quelques procès retentissants, il lui resta les brefs événements, sans relief, dont paisiblement s'entretenait son milieu riche et lettré ; de la sorte l'écrivain impérial, bien que pour ménager ses richesses il ne traite qu'un sujet à la fois, apparaît en maintes circonstances à bout de souffle, dès sa première page, alors que la correspondance républicaine mêle sans efforts, aux billets laconiques, les épanchements multiples et volumineux ; au surplus, volontairement privé des ressources de l'homme d'Etat, Pline ne trouvait pas en lui-même les compensations de l'artiste qui déroule, devant la curiosité du lecteur, sa vie de passion, de fièvre et de désordre. Répugnant par sagesse à la folie des caprices, et par droiture aux dettes inacquittables, il n'achète ni ne construit de villas ; il ne possède ni statues, ni tableaux, ni bronzes ; sa bibliothèque tient dans une armoire. Existence familiale, où l'on ne divorce pas d'avec Térentia, après trente-deux ans de ménage, où l'on ne chasse pas Publilia après quelques mois d'amour, où l'on ne marie pas sa fille à des Crassipès, à des Dolabella ; existence unie où, à défaut des grandes, abondent les petites nouvelles, — ce que nous allons appuyer d'exemples (1) :

RÉGULUS CHASSEUR D'HÉRITAGES

Lettre à Calvisius (2).

« Préparez votre sou (3) et vous recevrez une histoire qui vaut son pesant d'or. Que dis-je, une histoire ? — des histoires — car la dernière me rappelle les précédentes.

---

ses observations rétrospectives, aussi bien que ses réflexions sur le règne de Trajan, disposés avec méthode et selon l'ordre des temps ; il n'en a rien fait. Il déclare, dans la première lettre du Recueil, qu'il ne s'arrête pas aux dates, qu'il a placé ses lettres comme elles se sont trouvées sous sa main. » (Dupré).

(1) Il est impossible d'étudier l'*Homme* sans empiéter sur l'*Ecrivain*. Le lecteur connaît donc déjà un grand nombre de lettres de Pline ; mais nous pensons que le groupement ci-après mettra plus nettement en lumière le ton et l'esprit général du Recueil.

(2) L. II, 20.

(3) *Assem para* : « *Assem*. Monnaie d'airain portant d'un côté l'image de Janus au double front, de l'autre une proue de navire avec le chiffre I,

Il est sans intérêt que je commence par l'une ou par l'autre. Véranie, veuve de Pison (1) — je parle de celui qui fut adopté par Galba — gardait le lit, gravement malade (2). Régulus vint la visiter. Et tout d'abord, quelle impudence! Aller voir la femme malade d'un homme dont il a été l'ennemi acharné (3), et qui lui-même vous haïssait (4)!

Passe encore s'il s'en était tenu à la visite; mais il s'assied tout contre le lit et lui demande le jour, l'heure de sa naissance. Aussitôt sa réponse, il compose son visage, tend son regard, remue les lèvres, agite les doigts, compte — rien; il laisse longtemps en suspens la malheureuse (5). — *Vous êtes, dit-il,*

Elle valait le quart du sesterce ou 5 centimes 5/8. *Para.* On donnait un *as* à un conteur mendiant comme nous donnons un sou à un chanteur. » (Demogeot). — Pour mieux dégager le sens, nous nous permettons de recourir à un modernisme en employant le mot *sou.* Ainsi ont fait Melmoth (revisé par M. Bosanquet) « give me a penny », MM. Lewis « Get ready your copper » et Klussmann « Halt deinen dreier parat. »

(1) I. Verania Pisonis. — « Sous-entendu *uxor.* — Hectoris Andromache (Virg.), Catonis Marcia Lucj » Robert. — II. M. Cabaret-Dupaty voit à tort ici : la fille de Pison. III. Puisque Pison était mort, il semble préférable de dire *la veuve*, avec MM. Melmoth (revisé par M. Bosanquet) et J. Pierrot, que *la femme* comme MM. Lewis et Pessonneaux.

(2) *Graviter jacebat.* — Les traductions de : MM. de Sacy « était à l'extrémité », Lebaigue et Pessonneaux : « était gravement malade », ont le tort d'omettre *jacebat* qui a d'autant plus de portée qu'on lira dans quelques lignes : *proximus toro sedit.* Il s'impose donc de le maintenir dans la traduction comme ont fait MM. Melmoth (révisé) « lay extremely ill », Lewis « lay seriously ill », Montague « was lying dangerously ill » (voir la note de M. Cowan, p. 184).

(3) Voir t. I, p. 165, et t. III, p. 37.

(4) .. *qui venerit ad ægram, cujus marito inimicissimus, ipsi invisissimus fuerat.* — MM. de Sacy, Melmoth (révisé), Lewis, Lebaigue, et Navarro rapportent *ipsi* à Verania; MM. Demogeot et Pessonneaux à Pisoni. Nous suivons cette dernière version; la première ne se comprend pas avec *fuerat*, et exigerait d'ailleurs *qui apres inimicissimus.*

5) On trouve ici quatre versions : 1° ..... *agitat digitos, computat nihil nisi ut diu miseram expectatione suspendat* (il agite les doigts, se met à compter dans le seul dessein de tenir en suspens la malheureuse). — Catanæus, Estienne, Gruter, Boxhorn, Veenhusius, Cortius et Longolius, Gesner, Lallemand, Gierig, Schaeffer G.-H, Schaeffer M.-J.-A., Seibt, Döring. 2° *Agitat digitos, computat : nihil, ut diu miseram expectatione suspendit,* habes, *inquit, climactericum tempus.....* (alors lui..... de compter sur ses doigts, de ne rien dire. Puis lorsqu'il a tenu longtemps la malheureuse en suspens : Vous êtes, lui dit-il, dans une année climatérique.... (Pessonneaux, Keil, Lebaigue). 3° *Agitat caput, digitos computat, nihil. Diu miseram expectatione suspendit* (il agite la tête, compte sur ses doigts : rien. Il tient longtemps en suspens la malheureuse). — Titze. 4° *Agitat digitos, computat nihil; diu miseram expectatione suspendit.* — Alde; ou *computat — nihil* (Weise). Il nous a semblé que le *nisi ut* (première version), le *ut* (deuxième version), le *caput* (troisième version) provenaient d'interpolations; nous avons donc traduit le texte d'Alde avec la ponctuation de M. Weise, en laissant à *nihil* son sens vague. Contrairement à M. Pessonneaux, nous inclinerions à croire que la traduction *familière* serait la suivante : Cela ne donne rien).

à une époque climatérique (1), *mais en réchapperez. Pour mieux vous convaincre, je consulterai un aruspice* (2) *que j'ai fréquemment éprouvé.* — Point de retard : il fait un sacrifice et affirme que les entrailles des victimes ont une signification identique à celle des astres. Cette femme crédule, comme on l'est dans le danger, réclame son testament (3), et y insère un legs pour Régulus. Bientôt le mal s'aggrave et la mourante s'écrie : *Le scélérat, le perfide, qui enchérit même sur le parjure !* Il avait, en effet, appuyé son mensonge d'un serment sur le salut de son fils (4), scélératesse qui lui est d'ailleurs habituelle, car il expose chaque jour à la colère des dieux qu'il trompe, la tête du malheureux enfant (5).

Velléius Blésus, le riche consulaire (6), aux prises avec la

---

1) « On appelait climatérique (κλιμακτηρικός, qui va par échelons) les années de la vie humaine qui sont des multiples de sept, ou, suivant d'autres, des multiples de neuf. La soixante-troisième année était appelée l'année climatérique par excellence, parce que 63 est le produit de 7 multiplié par 9. Les années climatériques étaient regardées comme critiques et souvent fatales pour la santé. » (Lebaigue). C'est ce que M. Lewis (moins strict en cet endroit que Melmoth auquel il reproche les flottements de sa traduction) traduit par *critical period.* — Balzac (sur Malherbe) cité par M. Collignon, écrit : « Les climatériques avait surtout deux terreur et doute étaient masculins ou féminins. »

2) « Sur ces diseurs de bonne aventure » (Robert), voir *Aruspices* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio.

(3) *Poscit codicillos.* I. « *Codicillos*, diminutif de *codices*, et proprement petits livres, tablettes de cire sur lesquelles on jetait à la hâte ce qu'on n'avait pas le temps d'écrire sur de la *membrana* ou du *papyrus*, avec le *calamus* et l'*atramentum*. Par dérivation, on appela *codicilles* un testament fait par acte privé et sans aucune formalité auquel Auguste, d'après l'avis du jurisconsulte Trebatius, donna toute la validité des testaments ordinaires. » (Demogeot). — Ajouter la note de M. Holbrooke, p. 137, n. 5. II. Au sujet des diverses manières d'écrire dont parle M. Demogeot, on lira avec intérêt les pages que M. Phillips a consacrées dans son Introduction à Roman books and letters.

(4) *Incriminat.... perfidum ac plus etiam quam perjurum, qui sibi per salutem filii pejerasset.* — Avec M. Demogeot, nous attribuons les derniers mots à Pline « qui explique ainsi l'exclamation de Vérania : *plus quam perjurum !* M. Cowan met, au contraire, la phrase intégrale dans la bouche de Véranie.

(5) « L'enfant décéda peu après, ce qui provoqua chez Régulus une profonde perturbation » (l. IV, 2).

Si vero et pater est : Comedam, *inquit*, flebile nati,
Sinciput elixi Pharioque madentis aceto.
Juv. Sat. XIII, 84).

— Est-il père : *Si j'en impose*, s'écrie-t-il, que je sois réduit à manger la tête de mon propre fils assaisonnée de vinaigre. (Holbrooke). »

(6) Cette simple indication : « le riche consulaire » suffisait alors pour désigner le personnage qui « n'est plus aujourd'hui connu que par la mention pline. » (Montagne). MM Church et Brodribb estiment toutefois qu'il s'agit très vraisemblablement du fils de Junius Blesus, gouverneur de la Gaule lyonnaise sous Vitellius, dont Tacite nous a raconté (*Hist.*, l. III,

maladie qui devait l'emporter, désira changer son testament. Régulus qui concevait quelque espoir des dispositions nouvelles parce que depuis un certain temps il avait commencé son œuvre de captation, exhorte, supplie les médecins de prolonger à tout prix les jours du malade. Lorsque le testament est scellé(1), il change de rôle et de ton (2) : *Pourquoi* dit-il aux mêmes médecins) *torturez-vous ce malheureux? Pourquoi refusez-vous une mort tranquille* (3) *à celui auquel vous ne pouvez donner la vie?* Blésus décède et, comme s'il avait tout entendu, ne laisse pas un rouge liard à Régulus.

C'est assez de deux histoires. En réclamez-vous une troisième, suivant la règle de l'École (4)? Nous l'avons, la voici : Aurelia une femme du monde (5) allait sceller son testament :

38, 39) la mort dans tous ses détails. Comme le remarque M. Cowan (avec quelques confusions biographiques), les Blésus étaient « une famille fort » distinguée que mentionne souvent Tacite. » Junius Blésus, oncle de Séjan, fut comblé d'honneurs par Tibère ; deux Blésus se tuèrent après la disgrâce de Séjan, parce qu'ils n'obtenaient pas le sacerdoce promis. Pédius Blésus, chassé du Sénat pour prévarication, fut réintégré dans son rang par Othon ; Junius Blésus, fils du Junius Blésus, ci-dessus nommé, fut empoisonné par Vitellius pour s'être réjoui d'une maladie du prince.

(1) « Les testaments devaient être revêtus des cachets de sept témoins. » Cochinon.

(2) *Vertit allocutionem.* — « *Changeal les tons* ; late sense of the word *allocutio.* » Westcott.

(3) *Quid invideris bonam mortem?* — Il ne s'agit pas évidemment ici de *bien mourir*, dans le sens moral, mais de tant aussi doucement que possible. M. Cowan (qui fait la même observation) voit, dans ce cas, la contre-partie de *efficere ut male moriar* (III, 16) ; mais, suivant nous, ce *male moriar* s'appliquait plutôt au *bien mourir* (voir t. I, p. 463, n. 1).

(4) *In scholastica lege fertur prorsus?* — Citations faites par Forcellini fait de *scholastica* : « equivalent de *atrium*, et traduit : « Me demandez-vous » *encore une histoire*, comme les gens qui n'ont rien à faire ? » Gruter voit ici le proverbe allemand : « aller guten dinge müssen drei seyn, » toutes les bonnes choses vont par trois. MM. Lewis et Cowan reconnaissent ce principe des rhéteurs, que discute Quintilien (l. IV, 5) : « La division ne doit » pas s'étendre au-delà de trois points. » Mais pour MM. Lebaigue et Kreuser (lettres choisies), « on ignore absolument à quel précepte ce dicton » fait allusion. »

(5) *Ornata femina.* — *Cum maximis honoribus et claris notabilibus illustrata.* — *De soy* « femme d'un rare mérite. » *Melmoth* revise : « lady of remarkable accomplishments. » *Sabl* : « eine Dame von Stande. » *Navarro* : « mujer de extraordinario merito. » *Church et Brodribb* : *ornata* : « an epithet of noble combination of high moral and intellectual qualities. Its » full meaning is « excellent and accomplished. » *Perchard et Bernard* : « adjective, not participle, in sense « a lady of rank. » *Lewis* : « a lady of » distinction. » *Pessonneaux* : « femme de grande naissance. » *Westcott* : « distinguished. » *Parrott* : « illustre dame. » — Le sens exigerait *une elegante*, car on sait bien que Vitellius aimait les qualités intellectuelles et morales, la naissance ou même le rang social. Mais constatant notre isolement et ne trouvant pas cette acception chez d'autres écrivains

elle avait revêtu ses plus beaux atours (1). Régulus qui était venu pour signer, lui dit : *Léguez-moi, je vous prie, ces vêtements.* Aurélia suppose qu'il plaisante ; il insiste sérieusement ; bref, il la force à rouvrir son testament et à lui léguer les vêtements qu'elle portait : il l'observe pendant qu'elle écrit, il s'assure de ce qu'elle écrit. Aurélia vit toujours, il est vrai, mais il n'en exerça pas moins sur elle cette contrainte comme si elle allait mourir.

Et voilà l'homme qui hérite, qui recueille des legs comme s'il le méritait ! Mais pourquoi s'échauffer (2) ? Est-ce que depuis longtemps cette ville ne récompense pas autant et même plus la perversité et l'improbité que l'honneur et la vertu ! Considérez Régulus ! Pauvre et mince personnage (3), il est devenu si riche à force d'infamies qu'il m'a dit lui-même : *Je consultais un jour les sorts pour savoir à quelle époque je parviendrais à posséder 10,500,000 francs. Des entrailles doubles* (4) *trouvées dans la victime me présagèrent vingt-un millions.* Et il les aura pour peu qu'il continue comme il a commencé (5) s'il

---

latins, nous restons dans le vague avec la traduction : *une femme du monde* qui n'est pas sans évoquer l'observance de la mode et l'emploi d'une bonne couturière.

(1) *Pulcherrimas tunicas.* — Voir sur les deux *tunicæ* (*tunica muliebris, tunica intima*) A. Rich, à ce mot.

(2) « Τί διατείνομαι. Pourquoi insister, m'indigner ? Démosthène (Pro. » *Cor.*, 46) : Τί διετειναμὴν οὕτω σφοδρῶς. » (Collignon). — Comparer la note de Gesner.

(3) ..... *qui ex paupere et tenui.* — *De Sacy* : « Voyez Régulus : c'était un gueux ... » *Melmoth* (revise) : « Regulus .... from a state of poverty. » *Navarro* : « Considera à Régulo : era un pobre.... » *Paravia* : « Guarda Regolo, il quale di povero e meschino che era, divenne.... » *Lewis* « .... from a » poor and humble condition. » *Pessonneaux* : « Vois Régulus ; il était » pauvre, sans ressources.... » *Platner* : « *tenui* : insignificant. » — Trouvant en français la traduction textuelle, nous tenons à la garder. Ce *pauper et tenuis,* c'est le Lauzun de Saint-Simon : « Il vint à la Cour, sans aucun bien, cadet de Gascogne.... »

(4) « Des viscères repliés sur eux-mêmes, ou recouverts d'une double » enveloppe. C'est ainsi qu'Auguste, dans un sacrifice, trouva six foies de » victimes : *replicata intresecus ab ima fibra.* Suétone, *Aug.*, 95, cf. *Pline* » *l'Ancien*, XI, 37. » (Collignon). — Comparer la note de Gesner.

(5) I. La captation des testaments était devenue à Rome une industrie, un art véritable. *Qui captandorum testamentorum artem professi sunt* : Sénèque (*de Benef.*, VI, XXXVIII, 3) ; Horace ; Pline, (VIII, 18, etc.), Pétrone, Martial, Lucien, *dans ses Dialogues des morts*, ont raillé ces chasseurs d'héritages, souvent pris à leur propre piège. Aquilius Régulus était un des plus célèbres parmi ces captateurs. (Collignon). II. Relativement à l'industrie « pratiquée sur la plus grande échelle », des « chasseurs d'héritages, guettant, avec une tension d'esprit continuelle, la mort des personnes qu'ils comblaient de leurs témoignages d'amitié et de respect. » voir Friedlænder, t. I, p. 308 et suiv.

dicte (ce qui est le plus odieux de tous les faux) (1) à ceux qui font leur testament, le testament d'autrui (2). »

LES TROIS MENUS (3)

Lettre à Avitus (4).

« Il faudrait remonter trop haut et la chose n'en vaut pas la peine, pour vous dire comment il arriva que (sans être nullement de son intimité) (5) je dînai chez quelqu'un (6), magnifique et économe à ses yeux (7), mais aux miens, ladre autant que dépensier. Pour lui et pour un petit nombre d'invités, il faisait servir des mets exquis, tandis qu'il ne donnait aux autres que des aliments communs et rationnés (8). Le vin même était distribué en petits flacons (9) de trois sortes (10), non pour lais-

---

(1) « La loi Cornélia punissait comme coupable de faux celui qui inscrivait un legs en sa faveur dans le testament d'autrui. Régulus se contente de dicter ces legs : il tourne ainsi la loi, aux yeux de Pline, qui s'indigne qu'on ne punisse pas également ceux qui dictent des clauses en leur faveur. » (Collignon). — Comparer la note de Gesner.

(2) *Melmoth* (revisé) : « And possibly he may, if he continues to dictate wills for other people in this way : a sort of fraud, in my opinion, the most infamous of any. » *Lewis* : « .... dictating wills not really their own — the » worst kind of fraud — to the very persons who make them. »

(3) « Le magnifique parcimonieux. » (Demogeot, Cabaret-Dupaty). « Mean » economies. » (Prichard et Bernard). « Avarice et prodigalité. » (Lebaigue). « Comment Pline reçoit à sa table. » (Collignon). « Geiz bei veranstaltung von gastmahlern. » (Kroeiser). « A shabby entertainer. » (Westcott).

(4) L. II, 6.

(5) ..... *ut homo minime familiaris cœnarem*..... MM. de Sacy, Lebaigue, Pessonneaux, Collignon, Navarro traduisent : « quoique je sois très réservé. » quoique je sois peu enclin à la familiarité. » Il serait difficile d'expliquer ce sens. Nous avons suivi la version beaucoup plus naturelle de MM. Paravia, Melmoth et Lewis.

(6) C'est en renvoyant, notamment à cette lettre, que M. Mommsen observe qu'en général Pline omet les noms quand il blâme. — Il ne faut pas (nous ne cesserons de le répéter) exagérer cette omission (qui doit dater de la publication, car lorsque l'épistolier pense avoir à se plaindre de quelqu'un, il lui dit nettement son fait : *sic* Régulus, les jurisconsultes, les sénateurs dont les votes lui déplurent, etc., etc.

(7) *Ut sibi videbatur lautum et diligentem* — « se jugeant à la fois « élégant » et économe. » (Platner).

(8) *Minuta*. *De Sacy* : « mauvais ragouts. » *Paravia* : « cibi spregevoli e volgari. » *Melmoth* revisé par Bosanquet « scraps » *J. Pierrot* : « Viandes grossières. » *Cabaret-Dupaty* : « mets grossiers. » *Lewis* : « mere scraps. » *Pessonneaux* : « des aliments.... en petite quantité. » *Collignon* : « mesquins, grossiers. » Il nous semble, avec MM. Melmoth, Lewis et Pessonneaux, qu'il s'agit non de qualité, mais de quantité ; sinon *minuta* ferait double emploi avec ce qui précède : « *vilia* . . . *ponebat*. »

(9) *Parvulis lagunculis*. *Melmoth* (révisé) « small bottles. » *Lewis* : « little » flagons. » *Heatley* : « mall flasks. »

(10) I. Dans Petrone (31) un esclave exprime en ces termes sa reconnais-

ser la liberté du choix, mais pour ôter le droit de refus. Première classe : lui et nous ; deuxième : ses moindres amis (car il étage ses amitiés (1) ; troisième : ses affranchis et les nôtres. Mon voisin de table m'en fit la remarque, et me demanda si j'approuvais. — *Non*, répondis-je. — *Lui : Quelle est donc votre habitude ? — Moi : Je fais servir à tous menu identique car j'invite mes convives pour les faire dîner, et non pour les cataloguer* (2) ; *aussi je tiens à l'égalité intégrale de ceux que je rendis égaux en les asseyant à la même table. — Même vos affranchis ? — Oui ; je les considère alors non comme des affranchis, mais comme des convives. — Lui : Cela doit vous coûter fort cher ! — Pas du tout. — Quelle explication* (3) *? — C'est que mes affranchis ne boivent pas le même vin que moi ; c'est moi qui bois le même vin que mes affranchis.* 4. En vérité, si nous modérons notre gourmandise, il nous en coûtera peu pour partager avec les autres ce dont nous

---

sance à des convives subalternes qui lui ont évité une punition du maître : *Je ne suis pas un ingrat, vous vous en apercevrez aisément, car c'est moi qui sers le vin du maître, et j'en dispose à mon gré.* Juvenal *Sat.* V rapporte, en effet, qu'une partie des invités, non seulement ne buvaient pas le même vin, mais n'avaient pas la même eau que le maître de maison. Martial se plaint aussi (l. X, 49 : l'un amphitryon qui lui verse du vin de la Sabine quand il boit lui-même de l'*Opimianus* (vin de la Comète) et dit plaisamment à un autre (l. III, 49) : « Vous me faites servir du Veïes coupé d'eau, tandis que » vous buvez le pur Massique. J'aime mieux sentir votre coupe que vider » la mienne. » II. Voir la note de M. Collignon qui rappelle le *cachet rouge* et le *cachet vert* du Dutrécy de Labiche (Moi ! acte Ier, sc. III).

1) Nous avons vu, t. Ier, p. 321 et n. 2, que les *amis* des Empereurs étaient hiérarchisés. On copiait le prince :

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

2 *Ad eundem cum meis ad eadem vertis.* — Schaefler (suivi par MM. Lebaigue, Pessonneaux, Collignon) voit ici une allusion à la flétrissure dont les censeurs marquaient les citoyens qui avaient démérité. S'il en était ainsi, l'épistolier tomberait dans une exagération, car une impertinence ne constitue pas une flétrissure. Nous croyons plutôt qu'il s'agit de cette étiquette (nota) qu'on collait sur les tonneaux pour indiquer la qualité et l'âge du vin. — Traduction *Klossmann* : « Ich lade ja zu Tische und nicht zur » klasserabschætzung. » *Paravia* : ..... invito a una cena, non a un insulto. » *Navarro* : « reuno à mis amigos para obsequiarles, y no para ofenderles con injuriosas diferencias. »

(3) Ainsi que le montre tout le questionnaire du voisin, cette épître de Pline semble avoir été écrite dans le désarroi d'une organisation nouvelle, c'est-à-dire sous Domitien, après le rétablissement des repas pour les clients (moindres amis). Assez banale aujourd'hui, elle dut faire sensation lorsqu'elle circula aux lendemains de sa naissance. Beaucoup de lettres que l'on juge des exercices d'école rentrent certainement dans ce cas.

4 Tout en comprenant les extrêmes hésitations, nous sommes un peu choqué du procédé que Pline trouve admirable. Mais il était absurde d'as-

useront nous-mêmes (1). C'est elle qu'il faut réprimer et pour ainsi dire faire rentrer dans le rang (2), si nous voulons épargner la dépense. Il est plus correct de fonder son économie sur sa tempérance personnelle que sur l'humiliation d'autrui.

A quoi tendent ces réflexions ? à ne pas laisser ébranler l'excellent naturel (3) de votre jeunesse par le luxe de table que déploient certaines gens sous l'apparence de la frugalité. Il convient à mon amitié de profiter de tous les exemples semblables pouvant se rencontrer, pour vous avertir de ce que vous devez fuir. Souvenez-vous donc que l'on ne saurait trop éviter cette nouvelle association (4) du faste et de la lésine, vices déjà si honteux quand ils sont isolés, bien plus honteux encore quand ils sont réunis. »

LES DEUX PORTRAITS

Lettre à Vibius Sévérus (5).

« Hérennius Sévérus, homme très docte, tient beaucoup à placer dans sa bibliothèque les portraits de vos compatriotes

---

seur à la table du maître une série de gens qui auraient dû dîner à l'office. Il fallait que quelqu'un fût sacrifié. Dans le système de l'épistolier, tout le monde avait le dîner de l'office .... sauf à l'amphitryon à faire monter « le vin bouché » quand ses convives étaient partis.

(1) La logique repousse cette conclusion d'allure générale, puisque Pline vient de signaler qu'il a du mauvais vin le jour des affranchis, et du bon quand il se traite lui-même. Il ne s'agit donc que d'une modération de gourmandise très momentanée.

(2) *In ordinem redigenda est.* — « Cette phrase : *redigere, cogere in ordinem*, implique une contrainte et même une sorte de dégradation. Employés dans leur sens strict, ces mots veulent dire : faire descendre au rang privé une situation publique. (Chaucé et Brodrible). « .... proprement faire rentrer dans les rangs. Cf., l. I, 23, *in ordinem cogi*, et Suét., *Vespas.*, 15 : *in ordinem reductus.* (Cowan). — « Il faut la mettre à la raison ; littéralement faire rentrer un officier dans les rangs, métaphore empruntée à la langue militaire ; au figuré : abaisser, ravaler. Tite-Live (XXV et XLIII) met cette expression dans la bouche des tribuns qui se plaignent que leur autorité soit méconnue et avilie, quand elle devrait être sacrée. Voir Pline, l. I, 23. » (Lebaigue). Ajouter la note de M. de Golbéry. *Suétone*, t. III, p. 131, n° 79, sur le passage de la vie de Vespasien, cité par M. Cowan et traduit à notre t. I, p. 465.

(3) *Optima indoles juvenis.* — Nous ne voyons pas ce que voudraient faire ici la « bonne naissance » ou « le grand avenir » dont parlent MM. de Sacy et Pessonneaux. Nous suivons MM. Melmoth, Lewis, Paravia, Navarro : « .... young man of your high caracter.... young friend, with your excellent disposition...» «... giovane di bella indole... » « un joven de excelente caracter. »

(4) Novam sociatam. — modern alliance. — Mesnaïs. Monique. — Nous écrirons aujourd'hui : nouveau-jeu ou bien de source. — Cette épithète *novam* confirme ce que nous disions de l'époque d'émission de la lettre.

(5) l. L. IV, 28. — H. Alde, Boxhorn, Cortius et Longolius, Gesner, Lallemand, Gierig, Schaefer (G.-H.), Schaefer (M.-J.-A.), Titze, Wesse, Schö-

Cornélius Népos et Titus Cassius (1). Si, comme il est vraisemblable, vous avez ces portraits dans votre ville, il me demande d'en faire faire des copies (2). En vous chargeant de ce soin, préférablement à tout autre, j'ai considéré d'abord votre amitié qui se prête, avec tant d'empressement, à mes désirs, puis votre profond respect pour les Lettres et votre profond amour pour les lettrés, enfin votre vénération, votre tendresse pour votre patrie, comme pour tous ceux qui accrurent son renom. Je vous demande donc de prendre le peintre le plus consciencieux (3) : car s'il est malaisé de saisir la ressemblance quand on peint d'après nature, reproduire une reproduction est de beaucoup plus difficile. Ainsi je vous prie de veiller à ce que l'artiste, que vous aurez choisi, ne s'écarte pas du modèle, même pour l'améliorer. »

LA SOURCE MERVEILLEUSE

Lettre à Licinius Sura (4)

« Je vous ai rapporté de ma patrie (5), en guise de petit cadeau, une question très digne de votre haute érudition. Une

---

Doring lisent : Sévérus tout court, et M. Keil, Vibius Sévérus. Catanæus, Gruter, Veenhusius, Heusinger, etc., voient dans le destinataire : Julius Sévérus et M. Lemaire, Catilius Sévérus.

(1) I Catanæus, Gruter, Boxhorn, Veenhusius, Cortius et Longolius, Gesner, Gierig, Schaeffer G.-H., Schaeffer M.-J.-A., Weise, Seibt, Doring lisent : Titus Cassius : — Lallemand : Titus Actius ; Titze et Keil : Titus Catius. II. Quel était cet auteur ? Suivant Gesner, Seibt, etc., le personnage nous serait aujourd'hui inconnu. Mais Gierig (développé par Ernesti) émet une hypothèse extrêmement vraisemblable : il s'agirait de Cassius Sévérus, contemporain de Cornélius Népos, loué avec lui par Tertullien, Apol., 10. Minutius Félix. Oct. 22, Lactant-Inst., I, 13, orateur célèbre sous Auguste (Senec. Controv. 3, init. Pline H. N., 7, 12. Quintilien, X, 1, 116) ; historien cité par Suétone, Vespasien 2 (Cf. la note (p. 33, n. 8) de M. Mommsen qui fait naître Cornélius Népos et Catius à Pavie).

(2) M. Eugène Müntz nous a donné d'intéressants détails sur les galeries de portraits d'hommes célèbres, depuis Varron jusqu'à Paul Jove dont « la collection absorba, un tiers de siècle durant, le meilleur des forces. » (Le Musée de portraits de Paul Jove — Klincksieck, 1900).

(3) *Quam diligentissimum.* — Suivant MM. de Sacy, J. Pierrot, Melmoth, Navarro, Lewis, Vibius Sévérus devrait chercher « le peintre le plus excellent, le plus habile, le plus sxhilful. » Il nous semble avec MM. Church et Brodribb, Paravia, Pessonneaux que pour faire une copie fidèle, il n'est pas besoin d'un Apelle mais d'un artiste « painstaking, accurato, soigneux. »

(4) L. IV, 30.

(5) « Côme, où l'on remarquait encore au XVIe siècle la source que l'auteur va décrire. » (Demogeot). — La source existe toujours à Torno. Voir *L'Itinéraire* et *Quelques souvenirs*. « Cette source est à la fois pérenne et intermittente : les alternatives d'activité et de repos offrent deux périodes

Note sur les Fontaines intermittentes

(Voir les n° IV, 20 de Février)

Pline, dans sa lettre où il décrit une source ayant comme caractère particulier l'apparition de l'eau à des époques régulières, ne semble pas avoir eu une notion exacte de l'origine de ces phénomènes naturels que l'on appelle les « Fontaines intermittentes », et les suppositions qu'il fait à leur égard sont en contradiction flagrante avec les principes d'hydrostatique que nous accuse la science. Tout au plus peut-on dire qu'il en ait soupçonné la cause, lorsqu'il parle de « canaux souterrains d'une contenance déterminée. »

L'intermittence des sources résulte de la disposition en siphon du conduit souterrain par lequel les eaux arrivent à l'extérieur. Soit par exemple un réservoir (R) alimenté par diverses fissures (I. F. F.), et communiquant avec l'extérieur par le conduit (O. S. E.) représentant une espèce de siphon.

Quand le liquide atteint la ligne (A. B. l'eau commence à s'écouler et le phénomène durera jusqu'à ce que le niveau soit descendu au-dessous de l'ouverture (O.) ; l'écoulement, après avoir été interrompu, ne recommencera que lorsque le niveau des eaux de la cavité intérieure aura de nouveau atteint la hauteur (A. B.).

Toutefois, pour que le siphon puisse fonctionner, il faut que la surface de l'eau dans le réservoir soit soumise à la pression atmosphérique, condition essentielle qui est remplie grâce aux nombreuses fissures que le sol présente toujours.

Dans le cas particulier de la fontaine dont parle Pline, le phénomène d'apparition de l'eau ayant lieu trois fois par jour, la période est donc régulière, ce qui tend à prouver que les fissures d'alimentation ont un débit constant, c'est-à-dire mettent en communication le réservoir (R) avec un autre réservoir (X) assez considérable pour ne point se ressentir des grandes sécheresses pas plus que des grandes pluies et dont l'eau, en passant sur des terrains siliceux et calcaires, acquiert la pureté et la limpidité de l'eau de source.

Ajoutons que ces sortes de sources sont fréquentes, avec des périodes d'intermittence variant suivant les circonstances locales. La fontaine de Fontanche (Gard), celles de Ronde (Doubs), de Rigny (Indre-et-Loire), de Boudiou (Gard), de Noire-Combe (Jura), sont autant de types différents de fontaines intermittentes.

MENTRIER.

source prend naissance dans une montagne, descend en courant à travers les rochers et passe par une petite salle à manger faite de main d'homme, d'où, après avoir été gardée quelque temps, elle tombe dans le lac de Côme. Sa nature est merveilleuse : trois fois le jour elle croît et décroît périodiquement. Ce phénomène se produit sous vos yeux et on l'observe avec le plus vif plaisir. On s'assied au bord, on y mange, on boit même de son eau, car elle est très fraîche. On la voit alors s'abaisser, puis s'élever avec une régularité invariable. Vous posez à sec un anneau ou quelque autre objet, insensiblement il est mouillé et enfin complètement recouvert ; de nouveau il est découvert et peu à peu abandonné. En prolongeant l'expérience, on constate que le double phénomène se renouvelle deux et trois fois.

Quelque vent souterrain ouvrirait-il et fermerait-il tour à tour l'embouchure de cette source suivant qu'il entre par une poussée ou sort par une expulsion ? Ainsi arrive-t-il dans les carafes (1) et les récipients similaires dont le goulot se resserre et qui n'ont pas d'abord toute leur largeur. Même si vous les penchez et les inclinez, l'opposition de l'air retarde l'écoulement du liquide qui semble sangloter en s'arrêtant (2). Ou bien cette source aurait-elle la même propriété que l'Océan ? Les causes qui dérobent et font surgir alternativement ce filet d'eau seraient-elles identiques à celles qui créent le flux et le reflux (3) ? Ou bien, comme les fleuves qui se déversent dans la mer, sont refoulés soit par les vents contraires, soit par la marée montante, existerait-il quelque chose d'analogue qui par instants ferait rebrousser le cours de cette source (4) ? Ou bien

---

égales de la durée de quelques heures. Ce qu'il y a d'étonnant, si l'on considère que le régime des sources intermittentes est, en général, fort irrégulier, c'est que cette fontaine offre aujourd'hui les mêmes caractères que Pline y avait remarqués il y a quelque vingt siècles ! » (Guide Ostinelli).

1) *Ampullis* — « Ampulla-*bouteille*. Terme général qui désignait un vaisseau de toute forme ou de toute matière, mais plus exactement un vaisseau de terre, au col étroit et au corps enflé comme une vessie. » (A. Rich).

2) « Voici la première supposition de Pline..... Mais quelle serait la cause qui amènerait ainsi ce vent périodique ? L'explication est plus inexplicable que le phénomène. » (Demogeot).

3) « Cette seconde explication n'est qu'un mot. La *propriété refluente* de l'Océan ressemble à la *vertu dormitive* de l'opium. Quant à la vraie cause des marées, l'attraction de la lune, il est évident qu'elle ne peut agir sur la petite source de Côme. » (Demogeot).

4) *An ut flumina ... ita est aliquid* ... ? — « Troisième explication, fort semblable à la première, mais encore un peu plus insignifiante, s'il est possible de ce n'est pas précisément un vent, c'est simplement *quelque chose* : *est aliquid*. Il est difficile d'être moins audacieux dans ses suppositions et il

les conduits cachés ne posséderaient-ils qu'une capacité limitée ; dans ce cas, la source serait faible et paresseuse au moment où elle rassemble ce qu'elle vient d'épancher, tandis qu'après le rassemblement elle recouvrerait son agilité et sa hauteur (1) ? Ou bien y aurait-il je ne sais quel bassin-écluse (2), secret et mystérieux qui, vide, met en mouvement et fait jaillir la source, qui rempli, la retarde et l'étrangle (3) ?

C'est à vous, car vous le pouvez, de scruter les causes d'un tel prodige ; quant à moi, je m'estimerai plus qu'heureux si je l'ai suffisamment décrit (4). »

FANTOMES ET REVENANTS (5)

Lettre à Licinius Sura (6)

« Notre loisir me permet d'étudier comme il vous permet de m'instruire. Voici ce que je serais fort curieux de savoir : Pensez-vous que les fantômes soient quelque chose de réel et aient une forme propre, un pouvoir divin quelconque ; ou ne

---

faut jouer de malheur pour se tromper encore avec tant de modestie. » (Demogeot).

(1) « Cette quatrième hypothèse approche fort de la vérité : les conduits secrets, les canaux souterrains qui alimentent la source ne donnent qu'une quantité d'eau fixe et déterminée. Quand elle s'est épuisée en coulant au dehors, il faut attendre que le réservoir se remplisse de nouveau. » (Demogeot).

(2) *Libramentum.* — « Il est assez difficile de dire ce que l'auteur entend par ce mot : la suite de la phrase permet de croire qu'il s'agit d'un bassin d'équilibre, d'une sorte d'écluse ou plutôt de barrage. » (Lebaigue).

(3) « Cinquième supposition. Il y aurait une espèce d'écluse mise en jeu par un ressort caché inconnu et si peu intelligible que Pline lui-même ne comprend rien à son explication : *Nescio quod.* Nous ne rougirons pas de faire comme lui. » (Demogeot).

(4) Pline l'Ancien, l. II, 103, parle également de cette source « merveilleuse » : *In Comensi, juxta Larium lacum, fons largus, horis singulis, semper intumescit ac residet ;* mais, bien qu'homme de science, il ne cherche aucune explication. — La véritable hypothèse est celle d'un siphon naturel. Voir les brefs commentaires de MM. J. Pierrot, Holbrooke, les notes détaillées de MM. Demogeot, Lebaigue, les renseignements de M. Richard sur le système de cavernes et les lacs souterrains de la colline, et surtout les pages 381 et suiv., Deuxième partie, ch. XII du Mémoire d'Astruc sur l'histoire naturelle du Languedoc, Paris, 1740. Toutefois on saisit mal ces explications si elles ne sont accompagnées d'une figure. Aussi nous prions le lecteur de se reporter à la page 393 que M. Mentrier a bien voulu écrire et dessiner sur notre demande.

(5) *Demogeot*, *Robert* : « Les Fantômes ». *Cabaret-Dupaty* : « Les Revenants ». *Holbrooke* : « Ghost Stories ». *Heatley* : « Ghost Story ». *Collignon* : « Histoire de Revenants et autres faits surnaturels ». *Kreuser* : « Gespenstergeschichten ».

(6) L. VII, 27.

sont-ils, au contraire, que de vaines chimères auxquelles nos craintes donnent une forme ? Ce qui me porterait à croire (1) à leur existence, c'est tout d'abord l'aventure arrivée dit-on à Curtius Rufus. Encore mince personnage (2) et inconnu, il s'était attaché comme compagnon (3) à un magistrat d'Afrique (4). Au déclin du jour, il se promenait sous un portique lorsqu'une femme, d'une taille et d'une beauté surhumaines, s'offrit à ses regards. L'épouvante le saisit : *Je suis l'Afrique* (5), *dit-elle, et vais te prédire l'avenir. Tu retourneras à Rome où tu parviendras aux honneurs : ensuite tu reviendras dans cette province avec le plus haut commandement* (6), *et c'est là que tu mourras*. Toute la prédiction se réalisa. On ajoute que

---

(1) *Eg ut esse credam in primis eo ducor quod....* I. « Quoique Pline ait l'air d'hésiter, on voit bien qu'il est tout à fait convaincu et il raconte avec le plus grand sérieux des histoires de revenants qui lui semblent tout à fait certaines. » (Boissier, *La Religion romaine*). II. « Malgré le goût que la société du siècle des Antonins professe pour la philosophie, elle n'en reste pas moins pénétrée de la plupart des croyances et des préjugés populaires. Les plus sages eux-mêmes ajoutent foi aux miracles et aux songes ; la divination, la magie sont en grande vogue ; l'imagination se complaît aux récits effrayants et merveilleux. Pétrone raconte des histoires de loup-garou, Apulée des enchantements de magiciennes. Cette lettre de Pline montre jusqu'à quelle crédulité pouvait se laisser aller un esprit distingué. » (Collignon).

(2) *Tenuis.* — Nous avons déjà vu dans *Régulus chasseur d'héritages* le sens de cette épithète que MM. Melmoth (révisé), Church et Brodribb, Lewis traduisent ici par : « in low circumstances..... of slight importance..... in humble circumstances.... » MM. Paravia et Navarro par : « .... povero ed oscuro » « pobre y oscuro. » M. Thierfeld par : « Noch als ein geringer und unbekannter mensch..... »

(3) *Comes hæserat.* — « Il avait suivi » (De Sacy, Pessonneaux) ne rend pas l'expression caractéristique. Rufus n'avait pas été attaché à la suite du magistrat, il s'y était attaché *himself* (Church et Brodribb) : c'est ce que dans le vocabulaire boulevardier, on appelle : « se coller. »

(4) *Obtinenti Africam.* — Il s'agit non du gouverneur (De Sacy, Melmoth, Lallemand, Church et Brodribb, Lewis, Kreuser mais du questeur d'Afrique (Pessonneaux, Collignon) comme nous l'apprend Tacite (*vide infra*) : *sectator quæstoris cui Africa obtigerat.* « *Quæstoris* (= Q.) a probablement disparu » avant *obtinenti Africam.* » (Mommsen). Toutefois le texte ne précisant pas, pour un motif ou pour un autre, la situation du magistrat, il convient, comme MM. Prichard et Bernard, de rester dans le vague.

(5) *.... humana grandior.... Africam se.... dixit.* « La grandeur surhumaine était le caractère général des apparitions chez les anciens : *sic* Romulus à Julius Proculus (Ovid., *Fast.*, II, 503), la Germanie à Drusus (Suet., *Claud.*, I). Les fresques de Pompéi nous donnent des représentations imaginaires de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. L'Afrique est coiffée avec une défense d'éléphant. » (Holbrooke).

(6) *Cum summo imperio.* — Il ne s'agit pas *d'un grand commandement* (Pessonneaux), mais du gouvernement même de la province. — Kreuser et Church et Brodribb qui joignent ce commentaire. « *Cum imperio*, aurait impliqué seulement le commandement militaire ; *cum summo imperio* signifiait pouvoir suprême militaire et *civil.* »

quand il revint à Carthage, la même figure lui apparut sur le rivage à la sortie du vaisseau. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'étant tombé malade et augurant de l'avenir par le passé, de son malheur par le bonheur, il ne conserva aucun espoir de sa guérison alors que personne des siens n'en désespérait (1).

Voici une autre histoire que je vous raconterai telle qu'on me l'a racontée. Vous jugerez si elle n'est pas plus terrible encore et non moins étonnante. Il y avait, à Athènes, une maison spacieuse et vaste, mais mal famée et funeste (2). Dans le silence de la nuit, on entendait un bruit de fer et, à une audition plus attentive, un cliquetis de chaînes d'abord éloigné, puis se rapprochant. Bientôt se montrait un spectre : vieillard, usé par la maigreur et l'affliction (3), à la barbe longue, aux cheveux hérissés. Ses pieds étaient chargés d'entraves et ses mains de chaînes qu'il entrechoquait. De là, pour les habitants, des nuits sans sommeil, lugubres et sinistres. A l'insomnie, succédait la maladie, et l'effroi, qui grandissait sans cesse, entraînait la mort. Car, même pendant le jour, quoique la vision eût disparu, le souvenir de la vision errait devant les yeux et la terreur se prolongeait au-delà de son motif (4). Aussi l'immeuble fut-il déserté, condamné à la solitude, abandonné tout entier au fantôme (5). Toutefois on avait mis sur la porte : *Maison à*

---

(1) Tout en la tronquant, ce qui la rend obscure, Tacite raconte comme avérée l'histoire fantastique que nous venons de lire ; Pline a, du moins, la prudence d'en laisser la responsabilité à des on-dit. Des récits de l'Annaliste (l. XI, 20, 21) il appert que Curtius Rufus, simple fils de gladiateur, mais fort ambitieux, était hypnotisé par l'idée fixe de parvenir. Le moyen auquel il recourut n'eut rien que de très humain : il flatta incessamment, et de la façon la plus vile, toutes les sommités sociales. Il eut donc, à son premier voyage d'Afrique, une hallucination ou plutôt il inventa l'apparition pour justifier l'audace de ses prétentions.

(2) *Pestilens.* — Le mot est pris ici dans son sens dérivé : funeste (Collignon) et non dans son sens primitif : *malsain.* M. Westcott explique ce second sens (unwholesome), auquel il se rattache, par ce fait que la frayeur entraînait la maladie et la mort.

(3) *Macie et squalore confectus.* — *De Sacy* : « un spectre fait comme un vieillard très maigre, très abattu. » *Melmoth* (révisé) : « a spectre appeared in the form of an old man, of extremely emaciated and squalid appearance. » *J. Pierrot* : « un vieillard maigre et hideux. » *Lewis* : « an ancient man sinking with emaciation and squalor. » *Pessonneaux* : « un vieillard d'une extrême maigreur, vêtu de haillon. » — *Macie confectus* : « Le corps de Marley était transparent si bien que Scrooge put apercevoir à travers son gilet les deux boutons de la taille de son habit. » (Dickens, *Les Apparitions de Noël*).

(4) « Pline ne peut s'empêcher de jouer avec son esprit, alors même qu'il voudrait nous effrayer. » (Demogeot).

(5) *Totaque illo monstro relicta.* — I. *De Sacy* : « Cette maison resta livrée tout entière à son hôte mystérieux. » *Melmoth* (révisé par Bosanquet) : « .... so

rendre ou à louer, en prévision de l'amateur qui ignorerait ce dangereux inconvénient (1). Le philosophe Athénodore (2) vient à Athènes, lit l'écriteau, s'enquiert du prix dont la modicité lui inspire des soupçons; mais malgré ces renseignements, ou plutôt à cause d'eux, il n'hésite point à louer. Dès la vesprée il se fait installer un lit sur le devant de la maison (3), demande des tablettes, un poinçon, de la lumière, et renvoie tous les siens à l'intérieur. De peur que son imagination inoccupée ne lui représente les spectres dont on lui a parlé et ne lui crée des craintes imaginaires (4), il se plonge l'esprit, les yeux, la main dans ce qu'il écrit. D'abord, le silence de la nuit, comme ailleurs; puis choc de fer, remûment de chaînes (5). Il ne lève pas les yeux, ne dépose pas son poinçon, mais affermit son cœur pour boucher ses oreilles. Le fracas augmente; il approche : le voici sur le seuil; il est dans la pièce (6). Le philosophe se re-

---

that it was now entirely abandoned to the ghost. » *Lewis* : « the mansion was accordingly deserted, and condemned to solitude, was entirely abandoned to the dreadful ghost. » *Pessonneaux* : « ... « abandonnée tout entière à cet être mystérieux. » *Paravia* : « .... la casa era deserta e solitaria, e tutta lasciata in balia di quel mostro. » *Navarro* : « ..... entragada (la casa) completamente al fantasma. » II. *Monstro*. — *Demogeot* : « merveille, prodige. » *Prichard* et *Bernard, Collignon* : « *De monstrum* est venu le diminutif *mostellum* (petit fantôme ou dans un sens comique, le drôle de fantôme). *La Mostellaria* « Le Revenant » est le titre d'une des comédies de Plaute. »

(1) En tête de sa traduction de « La Mostellaria » M. Naudet a donné une spirituelle analyse de la lettre de Pline. On lit sur ce passage : « .... Le propriétaire (ils sont tous comme cela) voulut cependant louer sa maison; il l'aurait vendue s'il avait pu; il y mit écriteau.... »

(2) Précepteur du jeune Octave, futur Auguste.

(3) .... *prima domus parte*. — « Une pièce d'entrée » (Naudet). — « Une pièce du devant » (Pessonneaux). — « In the front part of the house » (Montague). — *Jubet sterni sibi* : « Il fait dresser son lit non pour dormir, mais pour étudier : *sic* l. V, 15. » (Demogeot, Church et Brodribb).

(4) Bêtise, dit Scrooge, je ne veux pas y croire....

(5) I. « C'est tout à fait le spectre classique tel qu'il apparaît jusqu'au XVIIIe siècle dans les histoires de revenants. Hoffmann, puis E. Poë et ses imitateurs ont singulièrement renouvelé ce fantastique usé et sont arrivés à des effets autrement puissants. » (Collignon). II. « Dans les récits de Pline écrits au courant d'une plume qui se hâte lentement, il est impossible d'être tour à tour, plus élégant, plus gai, plus dramatique, et ces pages, d'une prose admirable, valent, à notre avis, les plus beaux vers. On sait par cœur l'histoire de revenants qui, depuis dix-huit cents ans, a servi de modèle à toutes les histoires du même genre. » (J. Janin).

(6) « Scrooge perçut un cliquetis de ferraille qui partait d'en bas, comme si quelqu'un traînait une chaîne sur les barriques de la cave. .. Il se souvint alors qu'il avait ouï dire que les revenants traînaient toujours des chaînes. La porte de la cave s'ouvrit avec un retentissement éclatant, et Scrooge entendit le bruit sinistre de plus en plus fort; puis il reconnut que ce bruit montait et se dirigeait du côté de sa chambre.... La cause de ce bruit passa à travers la porte et se présenta à ses yeux.... »

tourne, regarde, reconnaît le fantôme qu'on lui a dépeint. Il se tenait debout et semblait l'appeler du doigt. D'un geste de sa main, Athénodore l'invite à attendre quelque instant, et se penche de nouveau, avec son poinçon, sur ses tablettes. Mais les chaînes résonnent maintenant au-dessus de la tête de l'écrivain. Il se retourne encore et revoit un appel identique. Alors, sans tarder davantage, il prend sa lumière et le suit. Le fantôme s'avançait d'un pas lent comme alourdi par ses liens. Arrivé à la cour de la maison, il s'évanouit soudain, abandonnant son compagnon. Laissé seul, celui-ci entasse des herbes et des feuilles pour marquer l'emplacement. Le lendemain il se rend auprès des magistrats et les engage à faire fouiller l'endroit indiqué. On découvrit des ossements enlacés et enfermés dans des chaînes; le corps, putréfié par le temps et la terre, n'avait laissé aux liens que ces restes décharnés et rongés. On les rassembla, on les ensevelit aux frais publics. Une fois enterrés suivant le rite, les mânes quittèrent la maison (1).

Ces deux histoires, je les crois sur les affirmations d'autrui. La dernière, je puis l'affirmer aux autres (2). J'ai un affranchi nommé Marcus (3) qui n'est pas sans lettres. Il reposait dans le même lit que son jeune frère. Il lui sembla voir quelqu'un s'asseoir à son chevet, approcher des ciseaux de son front et même lui couper des cheveux au sommet de la tête. Dès qu'il fit jour, on s'aperçut qu'il avait le haut de la tête rasé et ses che-

---

(1) I. Les embarras causés aux vivants par les morts privés de la sépulture régulière étaient l'une des légendes fréquentes de la religiosité et de l'imagination hellenisques. — *Domus postea rite conditis manibus carent.* Après le meurtre de Caligula, des spectres poursuivaient les gardiens des jardins (Suétone, *Caligula*, 59, cité par M. Heatley) Ils ne disparurent que lorsque les sœurs de l'empereur, revenues d'exil, eurent fait procéder à une inhumation régulière. — II. « On trouve dans Lucien (Philopseud., 35) une aventure toute pareille à celle que Pline a racontée. La scène est à Corinthe au lieu d'être à Athènes : le héros est un certain Arignotus, pythagoricien, et le fantôme est une espèce de protée qui prend mille formes différentes. » (J. Pierrot). — « ..... l'apparition était même plus terrible, et pour effrayer le philosophe, se changeait en chien, en taureau et en lion. Mais Arignotus, pour en venir à bout, sut employer le plus terrible de ses enchantements : *il lui parla égyptien.* L'autre aussitôt se rendit. » (Robert).

(2) « Lucien aussi, dans *Le Menteur*, raconte des histoires de plus en plus surprenantes pour convaincre un incrédule, mais l'incrédule c'est Lucien lui-même. Pline parle très sérieusement et veut avoir l'avis du *savant* Sura. » (Robert).

(3) On trouve ce nom dans Catanæus, Gruter, Boxhorn, Veenhusius, Cortius et Longolius, Gesner, Gierig, Schaeffer G.-H., Schaeffer M.-J.-A., Seibt. — Alde, Lallemand, Titze, Keil lisent seulement : *Est libertus mihi, non illitteratus.* Moritz Döring insère *Marcus* entre guillemets. Voir sa note 12, t. II, p. 129.

veux gisaient sur le sol. Quelques jours se passèrent, puis un autre fait semblable accrut la créance du premier. Un jeune esclave dormait avec d'autres dans le *pædagogium* (1). Survinrent par les fenêtres (tel est son récit) deux hommes vêtus de tuniques blanches (2), qui lui coupèrent les cheveux pendant qu'il était couché et s'en retournèrent par où ils étaient arrivés. Au jour, il apparut, lui aussi, tondu et ses cheveux coupés étaient répandus tout autour (3). Ces incidents, qui se passèrent sous Domitien, n'eurent aucune suite notable, sinon peut-être que je ne fus point décrété d'accusation. Je l'eusse été si l'empereur avait vécu plus longtemps, car on trouva dans sa cassette (4) une dénonciation portée contre moi par Carus. D'où l'on peut conjecturer que, la coutume des accusés étant de laisser croître leur chevelure, les cheveux coupés de mes esclaves présageaient la conjuration du péril qui me menaçait.

Je vous supplie donc de recourir à toute votre érudition (5). Le sujet est digne de vos longues et nombreuses réflexions, et personnellement, je ne me juge pas indigne d'être admis à partager votre science. En supposant même que, selon votre coutume, vous soutiniez le pour et le contre, faites, du moins, que l'un soit plus fort que l'autre. Ne me renvoyez pas, en

---

(1) *Dormiebat in pædagogio.* — Le *pædagogium* était la partie de la maison où l'on élevait les esclaves d'élite tout en destinant faire soit les compagnons d'études de ses enfants, soit les bibliothécaires, secrétaires ou lecteurs. Ces *pædagogiani* étaient « les *pages* de l'antiquité. » (Demogeot).

(2) *Le premier des trois Esprits.* — « ..... Il portait une tunique de la blancheur la plus pure avec une ceinture d'un beau vert lustré.... » Dickens, *Les Apparitions de Noël.*

(3) I. La naïveté du narrateur surprend chez un avocat doublé d'un magistrat. En nous indiquant l'entourage des tonsures, Pline nous donne lui-même la clef du mystère : une gamineric de jeune frère dont le succès inspire tout naturellement la bande joyeuse des pædagogiani; les aveux rendus impossibles par l'intervention du maître qui eût châtié les mauvais plaisants. II. « La plaisanterie était bonne puisque Pline s'y est laissé prendre. » (Collignon).

(4) *In scrinio ejus.* — Catanæus cite une autre version assez bizarre suivant laquelle il faudrait lire *in crinem ejus.* Carus accusait Pline de s'être moqué de la calvitie de Domitien. II. *Scrinium* : « Boîte ou cassette de forme circulaire ou l'on serrait des livres, des papiers, des lettres ou d'autres objets portatifs. .. Anthony Rich, « d'où le français *écrin.* » (Collignon). — *De Sacy* : « portefeuille », *Melmoth* : « scrutore »; *Louis* : « desk », *Pessonneaux* : « cassette »; *Thierfeld* : « .... in seinem schreibpulte »; *Klussmann* : « in seinem schreibtische », *Paravia* : « nel suo scrittoio »; *Navarro* : « en su cartera. »

(5) « Pline désire que Sura accorde à la matière une attention sérieuse et en fasse l'objet d'investigations minutieuses. Il lui soumet ses connaissances personnelles et espère obtenir de son correspondant une opinion *emphatic.* » (Montague).

effet, perplexe et incertain (1), alors que ma consultation n'a précisément pour but que de lever mes doutes. »

LE DERNIER OUVRAGE

Lettre à Sparsus (2).

« Le dernier ouvrage que je vous ai envoyé est de tous (m'écrivez-vous) celui qui vous plaît davantage. C'est également le goût d'une personne fort érudite. Cela me confirme dans la pensée que vous ne vous trompez ni l'un ni l'autre, parce qu'il n'est pas croyable que vous vous trompiez tous les deux et peut-être aussi parce que je me flatte (3). Je veux, en effet, que mes dernières productions paraissent les meilleures. Pour ce motif, je me déclare aujourd'hui contre l'œuvre en question, pour reporter ma faveur sur un discours que je viens de publier. Je vous le communiquerai dès que j'aurai trouvé un messager diligent (4).

J'ai suscité votre curiosité, mais je crains bien qu'elle ne survive pas à la réception du discours. Cependant attendez-le comme s'il devait vous plaire — et peut-être il vous plaira. »

CONDOLÉANCES

Lettre à Colonus (5).

« Je vous approuve fort de ressentir une telle douleur de la mort de Pompéius Quinctianus (6), que vos regrets étendent par

---

(1) L'épistolier raille courtoisement, mais bien à tort, son ami Sura dont les hésitations ordinaires révèlent par elles seules le tempérament scientifique.

(2) L. VIII, 3.

(3) *Quia tantum blandior mihi. De Sacy* : « soit parce que... soit parce que j'aime à me flatter. » *Melmoth* (révisé par Bosanquet) : « but because I am very prone to flatter myself. » *Lewis* : « .... and because, in any case, I am ready to flatter myself. » *Pessonneaux* : « et peut-être aussi parce que j'aime à m'en faire accroire. » *Navarro* : .... y me inclino mucho más à creer que ni uno ni otro os engañais, tanto porque no es verosimil que los dos equivoquels, como porque me agrada vanogloriarme. »

(4) *Diligentem tabellarium.* I. *De Sacy* : « Je ne manquerai pas de vous le faire tenir par la première voie sûre qui se présentera. » *Melmoth* (révisé) : « safe messenger. » *Lewis* : « careful messenger. » *J. Pierrot* : « un messager prompt et fidèle. » *Cabaret-Dupaty* : « un messager diligent. » *Pessonneaux* : « un messager consciencieux. » II. « Beaucoup de messagers étaient négligents et lents. » (Lemaire).

(5) L. IX, 9. Colonus n'a que cette lettre.

(6) *Sic* : Gierig, Schaeffer G.-H., Schaeffer M.-J.-A., etc. — Catanæus, Alde, Gruter, Titze, Doring, Keil, etc., lisent Quintianus.

delà le tombeau votre amitié pour le défunt (1). Vous n'êtes pas comme la plupart des hommes. Ils n'aiment que les vivants, ou plutôt feignent de les aimer et ne feignent même que quand ils les voient dans la prospérité : car ils oublient les malheureux autant que les morts. Mais votre attachement à vous est si durable, votre affection est si constante que votre mort seule y pourra mettre un terme.

Ah certes ! Quinctianus méritait bien l'affection dont il donnait lui-même l'exemple. Il chérissait les heureux, il protégeait les malheureux, il regrettait les disparus. Quelle probité dans son visage ! Quelle réserve dans sa parole ! Quel harmonieux équilibre de gravité et d'enjouement ! Comme il aimait les lettres (2) ! Quel jugement ! Quelle piété filiale envers un père qui lui ressemblait si peu (3) ! Comme il a su paraître le meilleur des hommes sans cesser d'être le meilleur des fils ! Mais pourquoi aviver votre douleur ? Toutefois vous aimiez tant ce jeune homme que vous préférez cela (4) au silence sur sa mémoire, surtout à mon silence. Car vous pensez que mes éloges pourront illustrer sa vie, prolonger son souvenir, et vous leur attribuez le pouvoir de rendre à Quinctianus cette jeunesse (5) qui lui fut ravie. »

---

(1) *Caritatem desiderio extendas.* — I. *Desiderium effertus, quin species vel pars caritatis : qui desiderat defunctum, ille se amare nondum desisse ostendit, producitque adeo et extendit caritatem.* (Gesner). II. *De Sacy :* « Vos regrets font bien connaître que votre amitié lui survit. » *Melmoth* (revisé) : « at it is a proof that your affection for your departed friend does not terminate with his life. » *Lewis* : « .... that you prolong your regard for the lost one by meaus of your regrets. » *Pessonneaux* : « .... que tu lui continues, par tes regrets, ton amitié au-delà du tombeau. » *Navarro* : .... por que tu pesar acredita que tu cariño le sobrevive. » *Paravia* : .... che tu sia tanto addolorato.... da prolungar col desiderio l'amor del defunto. » *Klussmann* : « .... das du durch deine sehnsucht die liebe zu ihm auch noch nach seinem dahinscheiden fortsetzest. »

(2) Dans l'Épigramme 53 du livre Ier, Martial recommande à un certain Quintianus, qui paraît vivre dans le monde des poètes, de défendre ses vers contre les plagiaires. — Ailleurs (l. V, 18) il lui envoie ses œuvres comme étrennes.

(3) Pompéius Quinctianus était le fils du sénateur Afranius Quinctianus, *mollitia corporis infamis* (Tacite, *Ann.* XV, 49). Voici encore une mémoire que le pseudo-honasse n'a pas ménagée : une mémoire qui intéressait évidemment des héritiers haut placés).

(4) *Ut hoc potius* « c'est-à-dire *exaderare dolorem tuum.* » (Lebaigue). — A la version *hoc* qui est celle de Catanæus, Gierig, Schaeffer M.-J.-A., Titze, Doring, Keil, etc., etc., Gruter, Schaeffer G.-H. substituent *hæc.*

(5) *Ipsamque illam qua est raptus ætatem posse restitui.* — I. *De Sacy* : « lui rendre en quelque sorte cette même fleur d'âge à laquelle il vient de vous être enlevé. » *Melmoth* (revisé) : « .... and restore him, at is were, to that life from which he is prematurely matched. » *Lewis* : « Le sens est obscur,

LE DAUPHIN D'HIPPONE

Lettre à Caninius (1).

« Je suis tombé sur un sujet véridique, mais très semblable à une fable, sujet bien digne de ton génie si fertile, si haut, si franchement poétique (2). Il m'est venu (3) à table où chacun contait à l'envi son prodige. L'auteur mérite toute confiance. En quoi, d'ailleurs, le poète a-t-il affaire avec la vérité (4) ? Cependant c'est un auteur auquel tu pourrais croire même pour écrire l'histoire (5).

Il existe en Afrique, sur le bord de la mer, une colonie du nom d'Hippone (6). A côté se trouve un étang navigable d'où sort, comme un fleuve, un estuaire qui, suivant que le flot monte ou redescend, est tour à tour rempli par la mer ou restitué au lac. Là tous les âges ont le goût de la pêche, de la navigation et même de la natation (7) ; principalement les enfants

---

Peut-être équivaut-il à ceci : « he may be restored to us with the appearance of youth he wore when he left us » H. M. Mommsen fixe cette lettre au plus tôt à 108 ou 109. Or Afranius Quinctianus, qui avait pris part à la conjuration de Lucain, périt avec lui en 65, *Ann.*, l. XV, 70, et Pline parle ici du fils comme d'un jeune homme (la jeunesse étant prise dans le sens moderne). Il faut donc faire remonter la date d'envoi au règne de Domitien.

(1) L. IX, 33. — MM. Demogeot, Church et Brodribb, Bernard et Prichard, Lafforgue, Lebaigue, Robert, Waltz, Holbrooke, Collignon, Heatley, Montague, Kreuser, Platner, Westcott, et généralement tous les auteurs d'excerpta ont compris cette lettre dans leurs Recueils.

(2) *Planeque poetico.* — Evidemment on ne parle pas ainsi à un poète professionnel, à un vrai poète, et le compliment ramène le destinataire à son rôle réel de versificateur (voir le Studiosisme). Quel poète accepterait d'ailleurs qu'on lui proposât : « une admirable matière à mettre en vers latins ? » (Waltz).

(3) « Ce m'est venu de nuit en écoutant santer le rossignoou.... » (Valmajour — dans Numa Roumestan).

(4) « Dans la lettre l. V, 21, adressée à Caninius, Pline fait une remarque semblable : *poetis mentiri licet.* » (Heatley).

(5) Le récit étant emprunté à Pline le Naturaliste (l. IX, 8), on est surpris que le neveu ne cite pas purement et simplement le nom de son oncle au lieu d'employer toutes ces périphrases. MM. Demogeot, Church et Brodribb, Lebaigue, Collignon font la même remarque.

(6) Il y avait en Afrique deux Hippone. *Hippo-Regius*, près de Bône (Algérie), et Hippo-Zarytos, ou Diarrhytus, aujourd'hui Bizerte (Tunisie) — Nous savons par Pline l'Ancien qu'il s'agit de cette dernière ville.

(7) *Omnis has ætas piscandi navigandi, atque etiam natandi studio tenetur.* — *De Sacy* : « La pêche, la navigation, le bain y sont des plaisirs de tous les âges. » *Lewis* : « The inhabitants of every age strongly addicted to fishing, boating, and likewise swimming. » *Pessonneaux* : « La les habitants de tout âge ont le goût de la pêche, de la navigation ou même de la natation. » *Navarro* : « Allí son placeres de todas las edades, la pesca, la navegación y

qu'attirent le loisir et le jeu. Ils mettent leur gloire et leur courage à s'avancer le plus au large : la victoire appartient à celui qui a laissé le plus loin derrière lui et le rivage et ses compagnons de bain. Dans cette lutte, un certain enfant, plus audacieux que les autres, avait poussé fort avant. Survient un dauphin (1) qui, tantôt le précède, tantôt le suit, tantôt l'entoure, tantôt se glisse sous son corps (2), puis le laisse, le reprend et l'emporte tremblant en pleine mer. Bientôt il regagne la rive et le rend à la terre et à ses camarades (3).

Le bruit s'en répand dans la colonie. On accourt, on regarde l'enfant comme un prodige, on l'interroge, on l'écoute, on raconte. Le lendemain, on assiège le rivage, on scrute la mer et tout ce qui lui ressemble (4). Les enfants nagent : parmi eux, notre héros, mais plus prudemment. Le dauphin revient à la même heure ; il revient vers le même enfant. Celui-ci s'enfuit avec les autres. Le dauphin, comme pour l'inviter et le rappeler, saute hors de l'eau, plonge, mêle et démêle ses circuits variés (5). Même scène le lendemain, même scène le surlendemain, même scène pendant plusieurs jours jusqu'à ce que ces hommes, nourris de la mer (6), rougissent de leur crainte. Ils s'approchent, ils le lutinent, ils l'appellent (7), et même ils

---

el baño. » *Pavaria* : « Quivi ogni età non ha altra occupazione che quella del pescare, del navigare, ed eziando del nuotare. »

(1) Les anciens donnaient le nom de dauphin à deux animaux différents : le vrai dauphin cétacé (sorte de marsouin) et le requin. Voir les notes de Cuvier dans Pline le Naturaliste de la collection Panckoucke, t. VI, p. 443 ; t. VII, p. 156 et suiv. — Il est difficile de voir le requin dans le poisson sentimental dont nous allons lire l'histoire. Le héros est donc le vrai dauphin cétacé.

(2) *Subire.* — « Picks up and carries-lit : gets under. » (Westcott).

(3) *Æquatibus.* — « To his comrades, playfellows. (Westcott).

(4) *Prospectant mare et si quid est mari simile.* — « Tout ce qui ressemble à la mer, c'est-à-dire cet étang joint à la mer par le ravin inondé, et subissant comme elle les mouvements alternatifs de la marée, quel que peu sensible qu'elle soit dans la Méditerranée. » (Demogeot). « Ces mots se rapportent à l'estuaire et à l'étang. » (Church et Brodribb).

(5) *Variosque orbes implicitat expeditque.* — « Fait cent tours différents et revient sur sa trace semblant défaire le chemin qu'il a fait ; mot à mot, noue et dénoue des tours variés. Pline paraît s'être souvenu de Virgile (*En.* V, 583 et suiv. ; VIII, 674 et suiv.). — (Demogeot, Lebrigne).

(6) *Innutritos mari.* — *De Sacy* : « nourris sur la mer. » *Melmoth* révise : « the people accustomed from their infancy to the sea. » *J. Pierrot* : « ces jeunes gens presque élevés sur la mer. » *Lewis* : « ... till these men, brought up to the sea ... » *Pessonneaux* : « ... nourris dans la mer. » *Pavavia* : « .... quelle genti allevate fra l'acque. » *Navarro* : « .... hasta que aquellos hombres avezados al mar.... »

(7) « Il est fâcheux pour les Hipponiens qu'ils n'eussent pas lu alors l'histoire naturelle de Pline l'Ancien : ils n'auraient pas été embarrassés pour faire

touchent et caressent l'animal qui s'y prête. L'expérience redouble leur audace. L'enfant surtout, qui a fait le premier essai, nage à ses côtés, saute sur son dos ; il est porté et rapporté ; il se croit reconnu, aimé (1), il aime à son tour : ils ne craignent, il ne sont craints ni l'un ni l'autre ; la confiance de l'un accroît la douceur (2) de l'autre. Tous les enfants circulent à sa droite, à sa gauche, l'exhortant, le conseillant. Il était accompagné (fait également merveilleux (3)) d'un second dauphin. Celui-ci, simple spectateur, simple escorte, ne faisait rien, ne supportait rien de semblable ; il se contentait de conduire et de reconduire le premier dauphin, ainsi que les enfants conduisaient, reconduisaient leur camarade.

Détail incroyable, et néanmoins aussi vrai que les précédents : le dauphin, qui portait les enfants et jouait avec eux, avait aussi coutume de sortir de l'eau et de se sécher sur le sable. Lorsqu'il s'était réchauffé, il se rejetait dans la mer. Il est constant que par une dévotion mal entendue Octavius Avitus, lieutenant du proconsul, versa sur lui un parfum lorsqu'il se trouvait sur le rivage. Pour échapper à cette odeur inaccoutumée, le dauphin se sauva en pleine mer. Il ne reparut que quelques jours après, languissant et triste ; mais bientôt les forces lui revenant, il reprit sa gaieté et recommença son office habituel (4). Tous les magistrats (5) accouraient à ce spectacle.

---

venir le complaisant animal. Les dauphins, dit-il, ont le museau camard : *Rostrum delphinis simum* ; aussi répondent-ils tous au nom de *Simon* et cette appellation leur fait le plus grand plaisir.... » (Demogeot).

(1) Ce dauphin est-il un simple philanthrope ou le pastor Corydon ? Quand les anciens conjuguent le verbe *aimer*, on a toujours un sentiment de méfiance.

(2) *Mansuetudo illius.* — « The tameness of that one (the dolphin).... » (Montague).

(3) « En effet, la présence de cet acolyte est très merveilleuse ; le sérieux de Pline à raconter cette histoire est tout aussi surprenant. » (Lafforgue).

(4) I. *Dévotion mal entendue.* — *Demogeot* : « C'était une espèce de culte mal entendu que le lieutenant prétendait rendre à cet animal qu'il regardait comme divin » (Cf. Schaeffer, Collignon, Lafforgue). *Lebaigue* : « Casaubon, dans son commentaire sur Suétone (*Cæsar*, 81), dit qu'il était d'usage chez les anciens, lorsqu'on rendait à la liberté un animal favori, de l'arroser de quelque liqueur précieuse. Il cite à l'appui de son opinion l'historiette de Pline. » (Cf. Prichard et Bernard). — MM. Church et Brodribb voient ici l'expiation d'un prodige : *procuratio portenti*. II. *Le lieutenant du proconsul* : « Pline l'Ancien attribue au proconsul lui-même cette malencontreuse idée. » — Le proconsul d'Afrique s'appelait alors Flavianus ou Plautianus. (Voir Demogeot, Holbrooke, Robert). III. *Il recommença son office habituel* : « Flavianus, proconsul d'Afrique, l'ayant frotté d'essence, cette odeur nouvelle pour lui l'assoupit et il flotta quelque temps sur l'eau comme s'il eût été mort. Plusieurs mois il s'abstint de la société des hommes comme s'il en eût été éloigné par un outrage. Il revint enfin et présenta le même spectacle. » (Pline l'Ancien).

(5) « *Les magistrats des provinces voisines.* — Ce ne pouvaient être ceux d'Hippone, sans cela la fin de la phrase n'aurait point de sens. » (Lafforgue).

Leur arrivée et leur séjour entraînaient de nouvelles dépenses qui ruinaient la modeste ville (1). Enfin le lieu perdait sa quiétude et sa solitude. On décida de tuer secrètement l'objet de cette affluence (2).

Cette mort ! Avec quelle compassion, avec quelle abondance tu la pleureras (3) ! Comme tu sauras embellir et élever ton sujet (4) ! Au demeurant, il n'est besoin ni d'invention, ni d'addition : il suffit de ne pas affaiblir la vérité (5). »

LE TESTAMENT DE DOMITIUS TULLUS

Lettre à Rufinus (6).

« Il n'est pas vrai, comme on le croit communément, que les testaments des hommes soient le miroir de leurs mœurs. Voici, en effet, que Domitius Tullus apparaît singulièrement meilleur à sa mort que pendant sa vie. Après avoir encouragé les chasseurs d'héritages (7), il a institué pour héritière sa fille — fille commune avec son frère, puisqu'il avait adopté l'enfant de son frère. Il a fait de nombreux et très agréables legs à ses petits-fils, et même à son arrière petit-fils. En somme, toutes ses dispositions respirent les sentiments de famille et paraissent d'autant plus surprenantes. Aussi est-ce dans la ville entière le

---

(1) « Il était d'usage que les cités conquises devaient fournir aux frais d'entretien des dignitaires de l'Empire : cette affluence ne laissait pas l'affaire des Hipponiens. » (Lafforgue).

(2) « Les habitants d'Hippone le tuèrent, déterminés par les vexations qu'ils avaient à supporter des hommes puissants que la curiosité attirait chez eux. » (Pline l'Ancien).

(3) *Delphis*. — « Ce sera une élégie. » (Lafforgue).

(4) On ignore si Caninius, le disciple de Pline, a suivi le conseil, mais Gesner l'a pris pour lui. Nous lisons dans l'édition de 1770, aux pages 364-367, sous le titre : *Delphinus Plinianus*, cent vingt-huit vers dédiés à Illustrimo Heroi Friderico Gotthilf Marschallo, qui se terminent ainsi :

Te, Delphine, mori totum vetuere Camœnæ :
Fama possit ut ter memorabile nomen beatas,
Quantum hominum inter Marschallo [illegible] usque
Emanet, [illegible] [illegible] celebrabitur [illegible]

— Gesner demande ensuite : « A-t-il justifié que je suis poète ? » Nous répondrons : « Il n'y a, en effet, qu'un bon élève qui puisse et faire des vers aussi jolis, et les écrire sur le canevas du maître. »

(5) Et voilà comment Pline termine ce conte de bonne femme par la pensée même qui clôt la lettre (l. VII, 33) à Tacite l'immortel !

(6) L. VIII, 18.

(7) *Quæsitis captandum prebuisset*. — *De Sacy* : « Après s'être livré à toutes les ruses de ceux qui brignaient sa succession. » *Melmoth* écrit : « After having actually encouraged the expectations... » *Cabaret-Dupaty* : « Après s'être livré à toutes les obsessions... » *Lewis* : « For though he had

sujet des conversations, mais on ne s'accorde pas. Les uns le traitent d'hypocrite, d'ingrat, d'oublieux, et leur déchaînement trahit les confessions les plus honteuses. On dirait, à les entendre, que le défunt n'avait point de parents, alors qu'il était père, aïeul et bisaïeul (1)! Les autres lui dressent, au contraire, un piédestal de louanges pour avoir frustré les espérances malhonnêtes car, par le temps qui court, tromper ainsi de telles gens est œuvre de prudence (2). Ils ajoutent même qu'il n'était pas libre de tester différemment parce qu'il n'a pas légué sa fortune personnelle, mais uniquement rendu à sa fille ce qu'il tenait d'elle. Voici comment. Curtilius Mancia (3), abhorrant son gendre Domitius Lucanus (le frère de Tullus), avait institué héritière la fille de Lucanus, sa petite-fille, à la condition que son père l'émancipât. L'héritière avait donc été émancipée par son père, mais son oncle l'adopta aussitôt. Or Domitius vivait dans l'indivision de biens avec Tullus, de telle sorte que cette

---

held himself out as a bait to fortune-hunters.... » *Pessonneaux* : « Après s'être prêté à des flatteries intéressées..... » *Klussmann et Binder* : « Denn nachdem er sich allen Erbschleichereien hingegeben hatte...r » *Thierfeld* : « Denn ungeachtet er sich gegen Erbschleicher.... » *Pavaria* : « Perocchè dopo che si lasciò corteggiare.... » *Navarro* : « Después de entregarse á todos los cebos de los que ambicionaban su herencia.... »

1) *Ut qui de patre, avo, proavo, quasi de orbo quærantur.* — Ainsi lisent : Gesner, Lallemand, Gierig, Schaeffer G.-H., Titze, Weise, Seibt, Döring, Keil. Catanæus, Alde, Gruter, Boxhorn, Veenhusius, Cortius et Longolius, Schæeffer M.-J.-A. lisent : *qui de illo uti de patre, avo, proavo, quasi orbi quærantur.* Nous adoptons la première version parfaitement claire, la seconde ne pouvant avoir une lueur de sens qu'en torturant *orbi* qui deviendrait synonyme d'*exheredati.* — Voir la note de Gesner. (Ils se plaignent d'avoir été déshérités par cet homme, comme s'il était leur père, leur aïeul ou leur bisaïeul).

(2) On comprenait le blâme des coureurs d'héritages, on ne saurait admettre l'éloge de celui qui les encourage et les trompa. Les mots « œuvre de prudence » demeurent inexplicables. D'autre part, si la succession devait échoir à la fille — le défunt n'en commettait pas moins un abus de confiance, doublé d'une escroquerie, en ne faisant pas le moindre legs à ceux que durant toute sa vie il avait rendus prisonniers de ses caprices.

(3) I. Il s'agit du *superioris exercitus legatus* (*in Germania*) dont parle Tacite, *Ann.*, l. XIII, 56 (*Règne de Néron*) ; Catanæus qui lit *Curtius Mantia* estime que le texte de Tacite, *Curtilius Mancia*, renferme une faute d'orthographe. C'est, au contraire, à sa propre version que la faute d'orthographe est imputée par Gesner, Lallemand, Gierig, Schaeffer G.-H., Schaeffer M.-J.-A., Titze, Weise, Seibt, Doring, Keil. II. Le texte d'Alde, qui porte *Mancipia* au lieu de *Mancia*, ajoute *ut* avant *filiam* et substitue *institueret* à *instituerat*, nous semble, avec sa ponctuation, presque inintelligible : *Nam Curtius Mancipia perosus, generum suum Domitium Lucanum (frater est Tulli) sub ea conditione, ut filiam ejus, neptem suam institueret hæredem, si esset manu patris emissa, emiserat pater, adoptaverat patruus.* Il ne paraît pas douteux qu'il faille placer la virgule de *perosus* après le nom du testateur, mettre un point après *emissa*, et qu'une phrase nouvelle commence avec *emiserat pater....*

adoption fictive tournait le testament et remettait, avec de très grandes richesses, la fille émancipée, sous la puissance paternelle (1).

Il semble, d'ailleurs, que la destinée de ces deux frères ait été de s'enrichir contre la volonté de ceux qui les enrichissaient. La preuve la plus extraordinaire est la suivante : Domitius Afer (2), qui les adopta, laissa un testament nuncupatif (3), antérieur à dix-huit années, à ce point désapprouvé plus tard par lui-même qu'il poursuivit la confiscation des biens de leur père (4). Stupéfiante dureté de l'un, stupéfiant bonheur des autres ! — Dureté de celui qui retranche du nombre des citoyens l'homme à la paternité duquel l'adoption l'associa ! Bonheur de ceux qui retrouvent un père dans l'homme qui leur enleva le leur ! — Au demeurant, la justice exigeait que Tullus laissât à sa nièce l'hérédité d'Afer, en même temps que les biens acquis avec son frère, puisque Lucanus l'avait institué légataire universel (5), déshéritant sa fille pour lui ménager les bonnes grâces de son oncle (6).

---

(1) L'adoptant était investi de tous les droits de la puissance paternelle ; or, à cette époque les successions recueillies par les enfants profitaient au père, sans aucune restriction. C'est ce que le testateur avait voulu vainement empêcher. (Voir la note de Melmoth, révision Bosanquet, p. 285-286).

(2) I. Sur Domitius Afer qui fut, avec un grand talent oratoire, l'un des plus acharnés délateurs de Tibère, Tacite, partagé entre l'horreur de ses crimes et l'admiration de son éloquence, a porté des jugements confus où malheureusement domine le second sentiment *Ann.* IV, 52, 66, XIV, 19 ; *Orat.*, 13, 15. — Voir *Les Confrères*. II. Pline parle, l. II, 14, d'Afer, orateur.

(3) *Testamentum nuncupatum*. — Ce testament consistait dans la simple désignation d'héritier faite, à haute voix, par le testateur en présence de sept témoins. — Pour tester ainsi il fallait être ou illettré (évidemment tel ne fut pas le cas d'Afer) ou avoir la plus grande confiance dans ses héritiers, intéressés au décès du disposant.

(4) En quoi la persécution du père est-elle une désapprobation des libéralités dont bénéficieront les fils ? — Et s'il avait changé de sentiments, pourquoi le testateur, homme d'affaires hors ligne, ne révoqua-t-il pas son testament ?

(5) *Ex asse hæres institutus*. — « On divisait ordinairement la succession en douze parties appelées *uncæ* ; l'héritage en totalité était nommé *as*. De là *hæres ex asse*, légataire universel ; *hæres ex semisse*, *ex triente*, *dodrante*, etc., de la moitié, du tiers, des trois quarts, etc. » (Adam).

(6) 1. *Ut conciliaretur*. — *De Sacy* (édition de 1722) : « Il était juste qu'il remît à cette même fille, pour se réconcilier avec elle, la succession d'Afer.... » *De Sacy* (édition de 1809) : « Il était juste qu'après avoir été institué légataire universel par son frère, au préjudice de sa propre fille, et dans l'intention de la lui rendre plus chère, il remît à cette même fille cette succession d'Afer. » *Lewis* : « .... in order to conciliate his favour. » *Pessonneaux* : « Pour ménager à sa fille la bienveillance de son oncle. » — *J. Pierrot* : « Le traducteur (1722) avait appliqué l'idée au testament du dernier des deux frères qui, selon lui, aurait voulu en mourant se réconcil-

Ce testament mérite d'autant plus d'éloges que la nature, la fidélité, l'honneur l'ont dicté, que tous les parents y trouvent une place proportionnée à leurs services. C'est ainsi que Tullus lègue une somme considérable, lègue de très charmantes villas à sa femme qui fut la meilleure, la plus patiente des épouses et qui avait d'autant plus de titres aux libéralités de son mari qu'on avait blâmé plus vivement son mariage. On jugeait, en effet, qu'avec l'éclat de sa naissance, la probité de ses mœurs, son âge déjà sur le déclin, son long veuvage, sa maternité d'autrefois, il était peu convenable d'épouser ce riche vieillard si perdu de santé que, même jeune, même bien portant, il eût répugné à sa femme (1). Perclus, estropié de tous les membres, il ne pouvait parcourir que des yeux ses immenses trésors; même sur son sofa (2), il lui fallait, pour se mouvoir, le secours d'autrui. Bien plus (quelle dégoûtation ! quelle misère !) (3), on devait lui laver, lui brosser les dents ! Alors qu'il gémissait sur les outrages de la maladie, on l'entendit fréquemment se plaindre de lécher chaque jour les doigts de ses esclaves. Cependant il vivait et voulait vivre (4) soutenu surtout par sa

---

lier avec sa nièce, tandis que c'est au contraire le premier qui avait voulu concilier à sa fille la bienveillance de son père. » II. On sent que cette famille, hypnotisée par l'argent, a l'horreur (comme nous dirions aujourd'hui) du notaire, des avoués, des inventaires, des liquidations, des licitations, de l'emiettement des biens. — Cette partie des racontars est donc en dehors de la situation exacte. Tout le monde (y compris la fille) devait être d'accord pour ne point appliquer les articles 815 et suiv. du Code civil.

(1) I..... *Ita perditi morbo, ut esse tædio posset uxori, quam juvenis sanusque duxisset.* — Pline, généralement si soigneux de la forme, a oublié ici de réviser sa lettre. Si les infirmités constituaient le principal objet du dégoût, la santé les aurait fait disparaître. II. Voilà encore une lettre qui, suivant M. Mommsen, aurait été mise en vente chez l'éditeur quelques mois après son envoi. Nous demandons au lecteur si la chose est possible. A Rome où la fortune est souveraine, cette famille doit occuper une situation considérable. Or Pline (Pline le Bonasse !) exprime, de la façon la plus nette, le dégoût de l'honnête bourgeois pour toutes les saletés que l'argent fait commettre.

(2) *Lectulus* : « diminutif de *lectus* ; lit plus petit, plus simplement orné, fait de matériaux d'une moindre valeur, servant soit à dormir, soit à manger. Le plus souvent, c'était une sorte de sofa, faisant partie du mobilier habituel d'un cabinet d'étude. » (A. Rich).

(3) *Fœdum miserandumque dictu !* — *De Sacy* : « .... Ce qui est aussi triste à souffrir que désagréable à dire. » *Navarro* « .... y esto tan triste de sufrir como desagradable de consignar. » *J. Pierrot* : .... La plus humiliante et la plus triste des nécessités.... » *Melmoth* (révisé) : « .... sad and disgusting to relate..... » *Paravia* : « ..... fetida e miseranda cosa a narrarsi. » *Lewis* : « .... indelicate as well as pitiable to relate.... » — Comme l'observe M. Pierrot, *dictu* est évidemment aussi bien lié à *fœdum* qu'à *miserandum*.

(4) Buchner et Gesner rappellent à ce sujet les fameux vers de Mécène

femme qui ne se lassa jamais et sut ainsi rendre honorable la faute initiale de son mariage (1).

Vous connaissez tous les on-dit (2) de la ville, car tous les on-dit sont : Tullus. On attend la vente aux enchères (3). Les collections étaient, en effet, si abondantes (4) que le jour même où il acheta d'immenses jardins, il put les orner d'une foule de statues très anciennes, tant il possédait de chefs-d'œuvre relégués au grenier !

A votre tour, s'il s'est passé là-bas quelque fait méritant une

---

que cite Sénèque (*Epist.* 101) et que traduisit « grosso modo » La Fontaine à deux reprises :

La Mort et le Malheureux.

Mécénas fut un galant homme :
Il a dit quelque part : « Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez, je suis plus que content. »

Epitres de Sénèque (traduction Pintrel, 1681).

Qu'on me rende manchot, cul-de-jatte, impotent ;
Qu'on ne me laisse aucune dent,
Je m'en consolerai : c'est assez que de vivre.

(1) Pline accorde à la patricienne les circonstances atténuantes ; mais il faut noter que la noble dame ayant fait un mariage d'argent, employa certainement tous ses efforts pour ne pas perdre les bénéfices de son « déclassement » et de sa honte. — Disons, dans tous les cas, que l'épistolier dut attendre quelques nouveaux décès avant de publier une lettre qui serait aujourd'hui passible de la juridiction correctionnelle.

(2) *Fabulæ.* — Nous croyons qu'avec son allure mondaine, l'expression va, plus loin que « nouvelles, conversations, propos. » (Melmoth, Lewis, Pessonneaux).

(3) On trouve ici trois leçons. I. Catanæus, Alde, Gruter, Veenhusius, Cortius et Longollius : *Habes omnes fabulas Urbis. Nam sunt venales tabulæ Tulli ; exspectatur auctio.* Vous connaissez tous les on-dit de la ville. Car les tableaux de Tullus sont à vendre ; on attend le jour des enchères. — La conjonction *car* ne présente évidemment aucun sens. II. Boxhorn, Gesner, Gierig, Schaeffer G.-H., Weise substituent *Jam* à *Nam*, mais cette substitution, qui a le mérite de rendre le texte intelligible, a le défaut d'être arbitraire. III. Lallemand, Schaeffer M.-J.-A., Titze, Seibt, Doring, Keil : *Habes omnes fabulas Urbis ; nam sunt omnes fabulæ. Tullus Exspectatur auctio. Fuit enim tam copiosus.....* Cette version nous semble parfaitement claire, *nam* se rapportant à *fabulas* et *enim* à *auctio*.

(4) *Fuit enim tam copiosus.* — En traduisant « car il était d'une telle opulence... » ; « car il était si riche que..... » MM. de Sacy, Pessonneaux, Klussmann et Binder nous paraissent priver *copiosus* de la physionomie qu'il doit avoir ici. On peut être, en effet, ultra millionnaire sans posséder dans son grenier une foule de statues très anciennes. Nous suivons donc : *Thierfeld* : « Denn er besatz folche forrathe.... » ; *Paravia* : « Perchè di tali cose ezli abbondava per ruisa... ». *Navarro* : « Era tan curioso para los objetos raros y tenia tantos.... » ; *Melmoth* (révisé) : « He had such an abundant collection..... » (Pour rendre la pensée encore plus claire, Melmoth ajoute au texte précédent : *curiosities* qui devient sous la plume de Perrot *ces raretés*).

lettre, prenez la peine de me l'écrire. Car si la nouveauté charme nos oreilles, les exemples nous enseignent à régler notre vie (1).

***

Mérimée. « Le grand intérêt de la correspondance de Mérimée est dans le panorama de la Société française qu'elle nous offre. L'histoire des événements, on la trouve partout ; l'histoire des mœurs, on ne la trouve que là, d'autant plus sincère qu'elle est écrite au jour le jour, sans être retouchée après coup pour mettre en harmonie les prévisions et les résultats. C'est de la chronique simplement, mais la chronique vaut ce que vaut le chroniqueur et il se trouve que Mérimée a été le premier chroniqueur de son temps. Toujours bien placé pour voir et pour savoir, grâce à ses amitiés et à ses relations, il a été, sous l'Empire, plus favorisé que sous les autres régimes, et a connu quelques-uns des dessous de la politique. Il nous offre, sous la forme la plus brillante et la plus polie qu'on pût lui donner, le tableau d'un temps avec lequel il eut en commun l'amour du plaisir. Il a

---

1 I. Pline a voulu sans doute dire que même des « potins » du monde on peut tirer quelque profit moral. La maxime, déjà obscure ici, deviendrait inintelligible hors de la lettre ; nous ne l'insérirons donc pas dans : *Les Sévérités de Joubert*, car suivant le mot de Joubert lui-même, elle n'est point *disponible* : « une pensée n'est parfaite que lorsqu'elle est disponible, » c'est-à-dire lorsqu'on peut la détacher et la placer à volonté. » II. Au moment de quitter Pline, nous jetons un regard étonné et effrayé sur la quantité de notes qui accompagnent ses neuf épîtres. Le Lecteur voudra bien nous excuser. Le cosmopolitisme intellectuel offre tant de charme, par les comparaisons qui en découlent ; c'est un plaisir si doux de plonger ses yeux et sa pensée dans les livres de toutes nations (et de toutes époques) qu'on résiste malaisement. Et c'est ainsi qu'on semble parfois faire œuvre d'érudition — érudition intempestive — d'amateur non autorisé au moment même où l'on n'entend traiter qu'un sujet littéraire. Nous éviterons l'erreur quand nous aborderons *Les Correspondants* et nous restreindrons, au strict nécessaire, les commentaires de fin de page. II. Puisque incidemment nous nous qualifions ici encore *d'amateur non autorisé*, répondons à une objection que nous sentons poindre chez le lecteur. « Simple amateur vous » même — vous l'avouez à maintes reprises — vous tirez sur vos propres » troupes quand (*vide passim*) vous vous montrez si dur pour vos confrères. » Objection gênante. Acceptera-t-on cette explication destinée à nous distinguer des amateurs plumens ? 1° Complètement étranger au monde des lettres, nous ne faisons partie d'aucun cénacle ; 2° Notre œuvre de latiniste amateur ne constitue pas notre vie, elle n'est que le fruit des loisirs intermittents d'une profession très différente et très occupée. Nous ne nous exagérons, d'ailleurs, ni ses mérites, ni sa portée.

raconté le banquet en philosophe, mais en a pris sa part et n'en est point fâché, quoique le banquet finisse mal et que les dieux ne l'aient point préservé lui-même comme Simonide (1). »

Mérimée, dont l'œuvre épistolaire, incomplètement connue, dépasse probablement en étendue celle de Cicéron (2), ici encore nous sommes loin des 247 lettres de Pline ! trouva son Atticus (3) dans l'italien Panizzi, l'éminent directeur du British Museum. Avec lui il échangea, jusqu'à sa mort, pendant vingt ans, de 1850 à 1870 (4), une correspondance ininterrompue qui comprend, pour sa part personnelle, près de deux cents lettres, et révèle chez les deux amis une confiance absolue, une conformité parfaite de sentiments, de goûts, d'opinions. Très anciennement lié avec la famille de l'impératrice, Mérimée devint naturellement, sous Napoléon III, l'un des familiers de la Cour ; son correspondant qui, comme Atticus, adorait au coin du feu toutes les émotions de la politique, ne pouvait être mieux renseigné sur les projets ou même les tendances du gouvernement français. Toujours délicat et discret (5), le courtisan sollicita l'autorisation préalable des principaux intéressés, puis l'ayant obtenue, il se prêta volontiers aux désirs de Panizzi.

Quelques lettres permettront d'apercevoir la place que l'on doit attribuer à sa chronique, entre l'histoire de Cicéron et l'historiette de Pline.

---

(1) M. Filon. — Etude sur Mérimée dans la collection des grands écrivains français.

(2) Telle, bien entendu, qu'elle nous est parvenue ; car le Recueil de Cicéron était à l'origine beaucoup plus considérable que celui que nous possédons ; mais les générations successives perdirent les parties qui leur parurent moins intéressantes.

(3) Moins les souvenirs d'enfance.

(4) Mérimée était né le 28 septembre 1803 ; il mourut le 23 septembre 1870.

(5) « Il était aussi discret que fidèle. » (Etienne Lamy).

UNE SEANCE DU SENAT

« Paris, 6 mars 1861.

Mon cher Panizzi,

Je ne vous ai pas écrit, ces jours passés, parce que nous n'avons rien fait d'important. Cependant, les oreilles ont dû vous corner, car il a été fort question de vous et du British Museum. J'ai fait un long speech pour demander que les encouragements aux lettres fussent augmentés et, à cette occasion, j'ai dit ce qui se faisait chez vous. J'ai été écouté avec assez de faveur, et j'avais espoir de réussir, lorsque ce double vandale de Walewski, auquel ces augmentations auraient profité, s'est levé pour dire qu'il les refusait. La surprise a été grande. La raison probable de la sottise de son Excellence a été que j'avais dit un mot à l'éloge de son prédécesseur.

Aujourd'hui nous entamons le paragraphe X du projet d'adresse, c'est-à-dire la question d'Italie. Il me semble que les papistes et les anti-italiens auront, sinon l'avantage, du moins une minorité très imposante. On vient, il y a un quart d'heure, de se compter. On avait demandé le changement d'une phrase. Il y avait dans le projet : Les souvenirs amis de Solférino nous font espérer que l'Italie en tiendra compte des représentations de la France en faveur du pape). Au lieu de *nous font espérer*, on a demandé qu'on mît *font un devoir à l'Italie*, et après une petite discussion, cette dernière phrase a été adoptée. Tous les papistes ont voté et aussi, il est vrai, un certain nombre de niais, mais il me semble que c'est un bien mauvais signe.

Trois heures et demie. — Casabianca, secrétaire de la commission de l'adresse, vient de parler pour repousser l'amendement. Il a dit que nous continuerions à occuper Rome, mais Rome seulement. Il a ajouté que l'amendement mettait le gouvernement de l'Empereur en défiance et en suspicion (là-dessus, cris effroyables, longue interruption), qu'il gênait sa politique et l'embarrassait. La dernière partie du discours a été pour faire une distinction entre Rome et sa banlieue, et l'Ombrie, et les Marches où, suivant le rapporteur, il n'y a pas lieu d'intervenir.

Cinq heures et demie. — Barthe, autrefois carbonaro, a parlé et parle en faveur du temporel. Il parle avec habileté et a des traits. Toujours la même tactique consistant à montrer la mauvaise foi du Piémont dans ses relations avec les souve-

rains d'Italie et la France. Il a cité une dépêche piémontaise à l'occasion d'un faux bruit d'une invasion des Etats du Saint-Siège. Selon Barthe, ce serait de l'Angleterre que viendrait l'idée de l'unité de l'Italie, et probablement c'est à l'instigation de lord Palmerston que Dante aurait publié quelques méchants vers dans ce sens, et Machiavel un chapitre du Prince. Le Sénat me paraît approuver tout cela qui, dans la forme, est bien dit.

Je ne pense pas qu'on vote aujourd'hui. Je ne vois pas bouger les commissaires du gouvernement qui devraient parler : car hier ils annonçaient qu'ils repoussaient l'amendement. Il est impossible qu'ils ne parlent pas.

Adieu, mon cher Panizzi : toutes les bêtises que nous ferons ne nuiront qu'à nous. La grande question est de savoir ce que pense *notre ami de Saint-Cloud* (1).

P.-S. — On crie aux voix d'une manière horriblement ennuyeuse, pour nous, gens du bureau (2). Baroche se lève et va parler. Je ferme ma lettre, car la poste va partir. »

LA COUR A FONTAINEBLEAU

« Paris, 7 juin 1858.

Mon cher Panizzi,

Première lettre.

Les oreilles ont dû vous corner ces jours-ci. Sa Majesté la reine des Pays-Bas, et votre serviteur, ont passé, à dire du mal

(1) Après la défaite de l'Autriche par l'armée franco-piémontaise, les Piémontais réclamaient l'unité italienne, en commençant par l'annexion des Etats pontificaux. Se plaçant sur le terrain religieux, les catholiques français protestaient violemment ; se plaçant sur le terrain national, les libéraux (modérés), tout en employant des arguments atténués, s'associaient à cette campagne parce qu'ils redoutaient la formation d'une grande puissance nouvelle aux portes du pays. Les anticléricalismes de l'italien Panizzi et du français Mérimée aboutissaient alors à un désir identique : l'évacuation immédiate de Rome par les troupes françaises. Toutefois Mérimée comprit plus tard une partie des difficultés, politiques et personnelles, que rencontrait l'Empereur (l'ami de Saint-Cloud), qui « avait charge d'âmes..... » devait, bien qu'il fût désirable que la balance penchât d'un côté ou de » l'autre, ménager la chèvre et le chou . . . se trouvait forcé de tenir compte » de 34 000 000 de catholiques », et était, en outre, « en graves dissidences sur le spirituel » avec l'Impératrice que ne pouvaient ébranler les plus habiles « batailles en règle » ; en sorte qu'après avoir reconnu l'impossibilité actuelle de « retirer toutes nos troupes », il demanda à Panizzi de « patienter » et se réfugia, en compagnie de Napoléon III, dans des recherches sur César afin « d'oublier les modernes. » — Une importante partie de la correspondance initiale roule ainsi sur la question romaine, *de questione romana*, pour répondre aux interpellations incessantes et curieuses du prosélytisme de Panizzi.

(2) Mérimée était alors l'un des secrétaires du Sénat.

de vous, tout le temps d'une chasse au cerf dans la forêt de Fontainebleau. C'est une étrange femme qui sait tout, qui parle bien de tout, et qui serait la perfection si elle ne voulait pas paraître française, ayant eu le malheur de naître en Wurtemberg. Elle se fait vive à la manière des Allemands qui se jettent par la fenêtre pour avoir l'air dégagé.

La reine est, du moins, très aimable. Nous avons sué sang et eau pour amuser Sa Majesté : bals, fêtes champêtres, charades, etc.... Si vous ne me trahissez pas, je vous avouerai que ma courtisanerie est allée jusqu'à lui faire de petits vers en manière de compliment, et que cependant, par respect pour la vérité, je me suis borné à la comparer à Vénus, Minerve, etc. Comme les princes sont toujours ingrats, je n'y ai même pas gagné une bouteille de curaçao ou un fromage de Hollande ; rien qu'un rhume effroyable pour avoir eu l'insigne honneur d'être trempé de pluie à côté de Sa Majesté.

L'autre jour il y a eu, à Fontainebleau, une foire où l'Impératrice est allée acheter du pain d'épice. Le prince de Nassau, qui l'accompagnait, a acheté une blouse et une casquette sans qu'elle s'en aperçût, et dans ce nouveau costume, il est venu lui parler. Elle ne l'a pas reconnu et a poussé un grand cri ; les gens de la suite sont accourus et le quiproquo a été traduit, à Paris, en une tentative d'assassinat. Tenez ma version pour exacte.

Vous trouverez, dans le *Constitutionnel* d'aujourd'hui 7 juin, un article assez curieux sur les échanges de livres faits par la bibliothèque d'Augsbourg, d'où il résulte qu'ils vendent les bons et gardent les mauvais. Cela s'appelle se défaire des doubles.

Adieu, mon cher ami, je pense aller faire un tour en Suisse. On ne vit pas ici : il y a 33 degrés Réaumur. Si je revenais par Venise je vous demanderais un mot pour quelque bon chrétien de ce pays que vous connaissez sûrement. »

« Fontainebleau, 25 juin, au soir, 1863.

Deuxième lettre.

Mon cher Panizzi,

Vous aurez vu que nous avons fait un ministère. Je crois que tout est pour le mieux. Les nouveaux venus, peut-être, n'ont pas assez de notoriété ; mais le cabinet gagne cent pour cent, en se défaisant de quelques-uns de ses membres. On peut dire que le dernier changement donne raison aux gens d'esprit. Les fous et les bêtes de moins, c'est une bonne chose.

Nous passons ici le temps très gaiement et en très bonne compagnie, presque aussi agréablement qu'à Biarritz « breeches excepted. » Il n'y a pas de montagnes de La Rune (1), et nous faisons des promenades charmantes dans des bois magnifiques. Il y a devant le palais un grand étang que nous appelons honorablement le Lac. Il y a toutes sortes de petites embarcations, un caïque de Constantinople, avec un caïkdji et une gondole vénitienne, *quite in style*, avec son gondolier. Cette gondole a pris la parole l'autre soir, et a dit, par l'entremise de Nigra, d'assez jolis vers à Sa Majesté ; en voici la fin :

Donna se acaro sull'placido
Tuo lago, a quando a quando.
Teco verrà solando
Il muto Imperator,
Digli che, in riva all'Adria,
Povera, ignuda, exsangue,
Geme Venezia e langue,
Ma Vive — e aspetta ancor !

Je crains qu'on n'ait répondu : Aspetti. Cependant Nigra est très festoyé ici (2).

Il y a un autre Italien, compatriote à vous, je crois, un comte Sormani, qui est bon garçon et homme d'esprit ; il est de Modène, je crois, et aussi dévoué à ses ducs légitimes que vous pouvez l'être. Avec M. Billaut, qui est homme du monde et très aimable, c'est le seul personnage officiel du séjour, et cela ne gâte rien.

Nous avons vu des figures assez drôles pendant la crise ministérielle. C'est amusant d'être aux premières loges et d'assister à la comédie quand on n'est pas acteur, et qu'on n'a pas la prétention d'y jouer un rôle. Je n'ai pas revu M. Fould depuis mon départ de Paris : mais on me dit qu'il est très content.

J'ai vu M. Thiers que j'ai trouvé fort sage et moins irrité que je ne l'aurais cru. A vrai dire, il aurait tort de l'être, car c'est aux colères de M. de Persigny qu'il doit sa nomination. Il m'a parlé en très bons termes de l'Empereur et paraît déterminé à se séparer de l'opposition. Je crois qu'il cherche une position intermédiaire. Il voudrait qu'on fît un pas en avant ; mais il croit que ce pas consoliderait la dynastie : *Hic jacet lepus.*

---

(1) Une très jolie, mais assez fatigante, excursion du pays basque.

(2) La diplomatie des petits vers confiés aux gondoles de Fontainebleau, n'ayant obtenu qu'un succès littéraire, l'Italie se tourna, prosaïquement, trois ans après, vers la Prusse qui lui fit rendre Venezia « povera, ignuda, exsangue. »

Mais je crois, enfin, que ce n'est pas une mauvaise chose qu'un homme comme lui, acceptant franchement le gouvernement de l'Empereur, et voulant améliorer au lieu de renverser, chose rare dans les oppositions françaises. Je ne doute pas qu'un de ces jours nous ne le voyions ici.

Les affaires de Pologne continuent à donner beaucoup d'inquiétude (1). Je ne trouve pas que le jeu qu'on joue en Angleterre soit très loyal. Il rappelle trop l'histoire des marrons tirés du feu par la patte du chat. Tout le bruit qu'on fait, au Parlement, des violences des Russes, on aurait pu le faire, avec autant de raison, à Saint-Pétersbourg lors de la révolte des Cipayes dans l'Inde. Personne ne trouvait à redire lorsque le capitaine Hodgton tuait, de sa main, les deux fils du grand Mogol, coupables d'avoir eu des sujets qui avaient violé des Anglaises (car ces Indiens ont de mauvaises manières), et l'on jette feu et flammes lorsque les Russes pendent des officiers qui ont quitté leur régiment pour prendre parti parmi les insurgés. Nous faisons très justement fusiller, à Puébla, des Français que nous avons attrapés (2).

Adieu, mon cher Panizzi. L'incognita m'écrit des lettres italiennes toujours brûlantes (3). »

LA COUR A BIARRITZ

« Biarritz, 15 septembre 1864.

Mon cher Panizzi,

J'ai reçu, mardi dernier, une dépêche télégraphique, conçue en ces termes : « Venez sans culottes. » Je suis parti, le soir même, et depuis mercredi, je suis l'hôte de leurs Majestés. C'est une petite villa, très jolie, un peu trop près peut-être du bord de la mer qui se permet de faire trop de tapage pour mon goût particulier. Il n'y a que très peu de monde et j'y suis le seul étranger à la maison. Depuis mon arrivée, on m'a tenu tellement en courses, ou en travail (vous savez quel travail) que je n'ai pas encore pu vous donner de mes nouvelles.

---

(1) Il s'agit des débuts de l'insurrection polonaise contre la Russie, provoquée par le recrutement, insurrection qui fut réprimée d'une façon si sanglante, deux ans après. Les puissances européennes, invoquées par la Pologne, n'intervinrent pas.

(2) Puebla venait de tomber, après une résistance opiniâtre, aux mains des Français.

(3) Les lettres suivantes continuent le récit de ce roman d'amour ébauché par Mérimée qui avait alors 60 ans.

PROSPER MÉRIMÉE

Lettres à Panizzi, Calmann-Lévy, 1881.

Hier, nous avons fait une assez longue excursion qui n'a pas trop bien réussi, car nous sommes revenus tous trempés comme des soupes. Nous sommes allés voir une terre très grande que l'Empereur a donnée à M. Walewski, dans les Landes. Ce sera très beau, dit-on, quand ce sera arrangé. Présentement, il y a tout à faire, jusqu'à de la terre à trouver, car il n'y a encore que des marais.

L'autre jour, on a fait prendre, au prince impérial, son premier bain de mer, et très maladroitement, suivant moi, on l'a jeté dans l'eau, la tête la première, en sorte qu'il a eu grand peur. On lui en a fait des reproches et on lui a demandé pourquoi, lui qui ne sourcillait pas devant un canon chargé, il avait peur de la mer. Il a répondu, sans être soufflé : « C'est que je commande au canon et que je ne commande pas à la mer. » Cela m'a paru assez philosophe pour un prince qui n'a pas encore six ans.

Biarritz est plein de monde de tous les pays. Il y a force dames de tout rang et de toute vertu, toutes avec les toilettes les plus extraordinaires qu'on puisse imaginer. La plage ressemble à un bal de carnaval.

Adieu, mon cher Panizzi, je vous souhaite santé et prospérité. »

LA COUR A SAINT-CLOUD

« Paris, 31 juillet 1862.

Mon cher Panizzi,

J'ai diné hier, à Saint-Cloud. La maîtresse de la maison m'a dit qu'elle désirait beaucoup vous voir et que je devais vous amener dîner chez elle, à moins que cela ne vous plût pas, et qu'elle serait bien aise de vous remercier, encore une fois, de toutes les attentions que vous avez eues pour elle, au British Museum. On dîne à sept heures, en cravate noire. Il n'y a personne que sa mère et les gens de la maison. C'est à vous de voir si vous voulez y aller mercredi. Nous partirions le jeudi suivant. Je vous conte la chose telle quelle, sans chercher, le moins du monde, à vous influencer. Il se pourrait que vous eussiez quelque chose de bon à lui dire (1). D'un autre côté, je ne comprends pas plus aujourd'hui qu'hier votre grande paresse

(1) L'Impératrice, bien que très pieuse, aimait à ce point la gaieté dont Panizzi assaisonnait ses convictions irréligieuses, qu'elle s'intitulait, elle-même, son alliée politique.

de vous voir en rase campagne. L'heure de voiture entre Paris et Saint-Cloud est favorable à la digestion. Si vous me répondez oui, avant dimanche, c'est-à-dire si vous m'écrivez demain en recevant ma lettre, ou même si vous m'écrivez samedi, je redine dimanche, et lui rendrai votre réponse.

Je ne crois pas un mot de toutes les histoires de brigands et de débarquements faits sous les yeux de la Valette (1). Il n'est pas homme à laisser faire sans rien dire.

Adieu, mon cher ami ; portez-vous bien et venez nous voir, le plus tôt que vous pourrez. »

LA COUR A COMPIÈGNE

« Paris, 18 novembre 1862.

Mon cher Panizzi.

Je suis arrivé depuis cinq minutes, et pendant tout le temps que j'ai passé à Compiègne, je n'ai pas eu une minute. Ce n'est pas comme à Biarritz : on est pris du matin au soir. Ajoutez à cela que j'ai eu deux rôles à apprendre en très peu de temps et des répétitions soir et matin. Tout s'est, d'ailleurs, fort bien passé.

L'Impératrice s'est montrée très aimable pour le chevalier Nigra et pour un attaché, nommé Alberti, qui lui donnait des leçons d'italien.

On a chassé, dansé et joué la comédie. C'est M. de Morny qui a fait les deux pièces jouées devant leurs Majestés. La seconde était un impromptu commandé par l'Empereur qui en avait donné lui-même le sujet. Cela s'appelle *La Corde sensible*.

Il y avait un point assez délicat : c'était de faire des épigrammes sur les gens présents, à commencer par leurs Majestés. Tout cela entremêlé de calembours et de lazzis de toute sorte. M. de Morny, qui était en scène avec moi, était un peu ému. Pour moi, connaissant de longue main la débonnaireté de nos hôtes, je n'avais pas la moindre inquiétude du succès (2).

M. de Morny a commencé par faire les honneurs de lui-même. Ensuite, nous avons passé à lord Hertford qui, en entendant son nom, a eu une peur de chien. Il a été très heureux de trou-

(1) Ambassadeur à Rome.

(2) Son sang froid avait d'autres causes : d'une part, il n'était pas l'auteur de la pièce ; d'autre part, il se sentait, personnellement, assuré du suffrage essentiel, celui de « la Maîtresse de maison ». Quant au Maître, le duc de Morny le connaissait depuis bien plus longtemps et beaucoup mieux que lui.

ver que tout se bornait à un calembour. Il a une maison de campagne au bois de Boulogne, qui s'appelle Bagatelle, et je demandais à M. de Morny s'il était vrai que ce seigneur anglais, si riche, ne s'occupât que de *bagatelles?* Puis est venu le tour de l'Empereur que nous avons impitoyablement raillé sur son goût pour les antiquités romaines. Enfin est venu le tour de l'Impératrice, pour sa passion de meubler et d'arranger les appartements de manière à ce qu'on ne puisse s'y remuer.

Nous avons eu un grand succès de rire, et nous nous sommes amusés, nous autres acteurs, de la peur que nous faisions. On a voulu me retenir, mais je me suis défendu, et à la fin de la semaine, je partirai pour Cannes, où se trouvent déjà Mlle Lagden et sa sœur (1). Vous devriez bien y venir respirer le parfum de nos fleurs.

Adieu, mon cher Panizzi; portez-vous bien. Je suis aussi fatigué de mes dix jours de Cour que si je descendais de La Rune (2). »

LA FÊTE DE L'IMPÉRATRICE

« Compiègne, 18 novembre 1863.

Mon cher Panizzi,

J'ai présenté vos hommages à leurs Majestés, et en particulier à l'Impératrice pour le jour de sa fête, le 15, dont vous ne vous étiez pas seulement douté, païen que vous êtes !

Tout s'est très bien passé, c'est-à-dire *exceptis exceptiendis*. Au feu d'artifice, une femme qui voulait le voir de trop près et qui avait franchi le cordon sanitaire, a été tuée tout raide par une fusée qui l'a frappée à l'œil.

Nous avons joué une charade un peu leste, mais qui a été bien prise et qui a fait rire.

Puis, au dîner, le 15, votre ami (3), le Prince Napoléon, toujours gracieux, n'a pas voulu porter la santé de l'Impératrice. Il était assis à sa droite, *pro consuetudine*, et l'Empereur lui a dit de porter un toast et de faire un speech. Il a fait la grimace. De son côté, l'Impératrice lui a dit : « Je ne tiens pas beaucoup au speech. Vous êtes très éloquent, mais vos discours me font un peu peur quelquefois. » A une seconde sommation de l'Em-

---

1. C'est à Cannes, auprès de ces [illegible], que mourut Mérimée.
2. [illegible]
3. Par [illegible], que [illegible] l'Impératrice le [illegible] par le Prince.

pereur, il a répondu : « Je ne sais pas parler en public. » On s'était levé et tout le monde attendait sans trop comprendre ce qui se passait au milieu de la table. Enfin, Sa Majesté a dit : « Vous ne voulez pas porter la santé de l'Impératrice ? » — « Si Votre Majesté veut bien m'excuser, je m'en dispenserai. » Le prince Joachim, alors, a porté le toast, et on a quitté la table un peu ému.

Cette frasque a semblé assez forte pour le faire prier d'aller voir, au Palais-Royal, si leurs Majestés y étaient ; cependant l'*hôte* et l'*hôtesse* ont gardé leur sang-froid ordinaire, et l'Impératrice a même pris son bras pour passer au salon. Le Prince est resté là fort isolé, tout le monde l'évitant ; lui faisait une mine boudeuse et méchante qui le faisait ressembler fort à Vitellius.

Le matin, il y a eu beaucoup d'allées et venues dont le résultat parait avoir été un replâtrage. Jamais je n'ai vu un homme plus mal gracieux. Quant à moi, je n'aurais pas souffert pareille incartade ; mais vous connaissez la longanimité de l'Empereur ; il le regarde comme un enfant, et lui passe ses mauvaises humeurs. Je trouve fort triste, au fond, que, dans un temps comme celui-ci, les Bonaparte ne se serrent pas tous autour du chef de leur maison. Le Prince qui a parfois, je suppose, des velléités de jouer un rôle politique, se fait détester par ses mauvaises manières. Il flatte les rouges et s'imagine peut-être que, dans une révolution, il serait épargné. L'histoire du duc d'Orléans est là pour lui apprendre quel serait son sort si la République s'établissait jamais dans ce pays.

Je reste encore, ici, une huitaine de jours. Aujourd'hui arrivent les Allemands, M. de Metternich, et le ministre de Prusse, le comte de Goltz, tous gens peu amusants. Peut-être que la mort du roi de Danemark nous privera des belles toilettes et des valses de ces dames.

Je pense être de retour à Paris pour le milieu de la semaine prochaine. J'y resterai jusqu'après discussion de l'adresse ; puis j'irai attendre, à Cannes, la fin de l'hiver. Viendrez-vous nous y voir ?

Adieu, mon cher Panizzi ; tenez-vous en joie et recommandez-moi à nos amis. »

* * *

Conclusion. Que de réflexions, que de souvenirs évoque cette trilogie de Cicéron, Pline et Mérimée ! Puisse notre simple esquisse inspirer au lecteur le désir de la continuer !

Cicéron et Mérimée, insoucieux de l'éditeur du lendemain (1), ne songent qu'à intéresser le destinataire de la lettre ; l'esprit accourt au premier appel de leurs plumes qui se gardent de moraliser : la vie leur semblera bonne aussi longtemps qu'elle sera joyeuse et une plaisanterie les dispense de s'appesantir jusqu'à l'ennui sur les préoccupations auxquelles ils ne sauraient rester étrangers. Pline, qui va paraître en public, prépare son esprit, habille ses idées, revêt « son costume de cérémonie, ou s'il affecte » de se faire voir en négligé, on peut être sûr qu'il y aura » de la coquetterie dans son abandon et une certaine re- » cherche dans sa simplicité (2). » Il est « du petit nombre » des Romains qui ont ce que de Sacy appelle *les mœurs*, » c'est-à-dire de la pudeur et de la décence (3) » ; la gravité de son existence ignore la gaieté (4) ; ses goûts sérieux montent en chaire pour enseigner la sagesse.

« Cicéron a la grâce, l'abandon, la naïveté ; ses défauts mêmes, son caractère hésitant, sa mobilité politique contribuent à donner à ses lettres le plus vif intérêt ; ses contradictions nous font voir une âme qui se livre sans arrière-pensée et se laisse entraîner à la passion du moment ; de là une chaleur communicative qui maintenant encore nous enflamme. Que de délicatesse aussi, que de tendresse ! Comme son amitié s'exprime en termes affectueux et qui partent du cœur ! Comme ses découragements, ses désespoirs nous touchent et quelle compassion respectueuse elles éveillent en nous pour ses faiblesses (5) ! Et

---

(1) En ce qui concerne Mérimée, notre affirmation ne vise que *Les Lettres à Panizzi* et autres analogues ; car malgré ce que nous avons dit précédemment, nous avons été bien tenté de faire rentrer dans l'épistolographie professionnelle, les correspondances avec les multiples Inconnues.

(2) Collignon.

(3) Sainte-Beuve.

(4) Tout en reconnaissant que ses lettres sont sans mélancolie, nous n'y découvrons pas cet enjouement que leur attribue M. Collignon.

(5) En faisant nôtre tout ce passage guillemeté de M. Collignon, nous nous sommes permis de retrancher un mot. L'enthousiaste cicéronien a écrit : « ... pour ces faiblesses *d'une grande âme* ». Nous [illegible] la grandeur de l'esprit ; nous ne saurions souscrire à la grandeur de l'âme.

comme contraste avec ces lettres émues, que de rapides et piquants récits, que de mots heureux qui se détachent en relief, que de portraits achevés en quelques coups de plume, combien de lettres écrites de verve, que de traits spirituels et mordants !.... Dans les lettres de Pline on sent presque toujours l'apprêt d'un style qui veut plaire et les habiletés d'un auteur qui songe au succès. Si, suivant un mot cité : *écrire une lettre, c'est envoyer son portrait*, on peut dire que Pline appartient à la catégorie des portraitistes qui flattent un peu leur modèle. Ne lui demandons pas de ces confidences involontaires, de ces épanchements imprévus où l'âme se trahit avec toutes ses énergies et toutes ses faiblesses. C'est un auteur maître de lui, un esprit poli et doux à qui l'excès en tout répugne.... Nul ne sait mieux tourner un compliment à un ami et n'oblige ou ne conseille avec une délicatesse plus ingénieuse. De tout, il sait faire, comme Voiture, sujet à lettre. Une partie de chasse, un dîner manqué, une jolie statuette de Corinthe lui fournissent l'occasion de billets spirituels, d'un tour badin, tout semés d'antithèses et de traits. Il excelle dans les descriptions et les narrations..... La plupart du temps, ses sujets sont empruntés à la vie ordinaire, surtout à la vie littéraire. Ce sont des récits d'audience, des anecdotes relatives aux *récitations*, des envois d'ouvrage et des consultations littéraires, ou bien des billets de recommandation, des remerciements, des félicitations, etc.... Ces lettres offrent un intérêt beaucoup moins grand que celles de Cicéron. Elles n'en ont pas moins un réel attrait (1).... »

---

(1) M. Collignon (p. 17, 18, 78), poursuivant son parallèle, nous invite à rapprocher la lettre à Maxime (Pline, l. VIII, 24) de celle à Quintus (Cicéron, l. I, 1) ; celle à Tacite (Pline, l. VII, 33) de celle de Cicéron à Luccéius ; enfin la correspondance plinienne de Bithynie, de la correspondance cicéronienne de Cilicie ; rapprochement qui démontrera la supériorité de Cicéron sur son concurrent faisant, toujours et partout, œuvre de littérateur. — La première comparaison est forcée (voir t. III, *Examen d'une opinion de M. V. Duruy*) ; la seconde tourne, pour les sentiments du moins, à l'avantage de Pline (voir t. III, *Le huitième paragraphe de M. Moy*) ; la troisième est impossible, car en Cilicie Cicéron est un potentat qui ne rend des comptes que volontairement et à l'opinion publique ; en Bithynie, Pline est

Si Panizzi, le très fin, le très habile, le très patriote *negotiorum gestor* de Sa Majesté italienne, entraîne Mérimée au-delà des charades, du cabaret, des cotillons, l'homme de plaisir, qui ne sait pas vieillir, y revient bientôt par une pente insensible. La correspondance de Pline est le miroir de ses mœurs : pas de coulisses, pas de soupers, pas de maîtresses ; mais la gloire, la vertu, Calpurnia.

Pline et Mérimée se ressemblent sur ce point que, toujours de sang-froid, ils sont conteurs par tempérament (1), alors que la vivacité, la multiplicité des impressions de Cicéron ne lui permettent de l'être que par occasion.

Le génie, l'ampleur du sujet assurent à Cicéron une suprématie incontestable sur ses deux concurrents. La variété de l'instruction, la sûreté du goût, la sobriété de la forme (2), la personnalité et la portée de la pensée mettent l'écrivain français sensiblement au-dessus de Pline.

Ils ont noté des époques bien différentes, mais chacune semble par quelque côté servir de commentaire à l'autre. L'univers opprimé est conduit par César à l'assaut victorieux de l'oligarchie parlementaire — Cicéron confie au courant de sa plume les désarrois, les colères, les rancunes des expropriés républicains. Domitien est mort. Commode n'est point encore né ; les lassitudes romaines

---

un fonctionnaire qui adresse à ses chefs des rapports obligatoires. Très différent des neuf premiers, son dixième livre n'a donc nullement le caractère d'une œuvre littéraire. — Ajoutons ici, pour protester (comme l'a fait M. Mommsen, page 72, n. 3, sur un terrain spécial) que quelques écrivains sont allés plus loin : ils ont estimé que Pline sollicita son gouvernement dans l'unique intention de copier jusqu'au bout son éminent émule ! A les entendre, il semblerait que notre auteur ait été faire, sur les bords du Pont-Euxin, un voyage d'agrément.

(1) Le grand peintre Eugène Delacroix, qui fut l'un des amis de Mérimée, reproche même à sa conversation de devenir parfois ennuyeuse, à force de conter (*Journal* 1823-1863).

(2) « ... Mérimée, comme Stendhal, mais avec plus de sûreté de l'art, restait sobre et mesuré, gardant tout le meilleur de la forme classique, en y enfermant tout le plus neuf de l'âme et de la philosophie de notre siècle ». C'est pourquoi son œuvre demeure. — J. Lemaître, *Les Contemporains*.

traversent la fraîcheur d'une oasis — Pline nous redit les nouvelles, les faits divers, les fables dont se berce, sous une monarchie libérale, l'heureux oubli des années sanglantes. Mérimée, qui ne défend plus la liberté d'écrire, se trouve associé par un despotisme bienveillant au plus séduisant des rêves, jusqu'au jour prochain de l'horrible réveil.

Leurs épîtres valent des mémoires. Sans eux l'histoire complète de ces temps serait aussi impossible à écrire (1) que les dernières années de Louis XIV et la Régence sans le duc de Saint-Simon. Tous trois enfin nous ont laissé les modèles les plus précieux, quoiqu'inégaux, d'une correspondance d'hommes spirituels, lettrés, bourgeois et sénateurs.

IV

LES SÉVÉRITÉS DE JOUBERT

Que les moralistes manifestent d'humeur chagrine les uns à l'égard des autres !

Amiel trouvait Joubert « un esprit de femme, dans un » caractère d'enfant, pensant et écrivant merveilleusement » en petit, dont l'originalité n'était que dans le détail et » les facettes. » Les Goncourt semblaient encore moins enthousiastes. « Au fond, dans ce recueil de pensées, les

(1) I. *Cicéron* : « Les lettres de Cicéron ont une immense valeur historique, en raison du rôle considérable qu'il a joué dans les évènements politiques du temps. Elles suppléent à l'insuffisance des documents qui nous restent sur cette époque si agitée, qui a vu l'agonie de la République romaine et l'enfantement du régime impérial. M. Boissier a fait voir tout le prix de cette riche correspondance et en a tiré la principale matière de son beau livre : *Cicéron et ses amis.* » (Collignon). II. *Pline* : « A tous les traits qui établissent une certaine analogie entre Pline et Cicéron, on peut ajouter que tous deux nous ont donné, l'un de la vie républicaine, l'autre de la vie sous les *Empereurs*, le tableau le plus net et le plus complet. » (Mommsen). « La correspondance de Pline nous introduit dans la haute société du temps de Trajan, et nous met sous les yeux la vie, les habitudes, les idées, les mœurs littéraires de l'époque. » (Collignon). III. *Mérimée* : « *Les Lettres à Panizzi* pourraient porter pour titre : *Le second Empire raconté par Mérimée* » (Préface de l'édition Calmann-Lévy, 1881 — C'est à cet ouvrage que nous avons emprunté les lettres de Mérimée transcrites ci-dessus.

» pensées n'ont pas la netteté française ; ce n'est ni clair, » ni franc. Joubert tourne ses idées comme on tourne du » buis.... Ah ! La Bruyère, il n'y a que vous ! » A son tour, Joubert déclarait que « Pline soignait ses mots, mais ne » soignait pas ses pensées (1). »

L'âme protestante d'Amiel n'éprouvait, à l'insu de son esprit, que de l'antipathie pour les âmes catholiques ; les Goncourt qui, dans la circonstance, procédaient plus par « Sensations » que par « Idées », étaient, en ouvrant le volume, malencontreusement tombés « sur une lithographie » ridicule représentant l'auteur avec une tête d'Andrieux » idéologue. »

Ainsi s'expliquent, sans se justifier, les dédains de leurs jugements, tandis que la rigueur de Joubert, à l'égard de Pline moraliste, constitue un problème dont nous allons chercher la solution.

Laissant de côté le réglement des préséances, nous constatons des analogies frappantes entre les deux auteurs : vertueux, spirituels, quintessenciés, ils réunissent également, à la grâce de la forme, au piquant du trait, toutes les subtilités des conceptions ingénieuses. Pour quel motif le successeur se montra-t-il sévère à ce point envers son séculaire prédécesseur ? Nous croyons le faire comprendre en rappelant un souvenir de Châteaubriand, une appréciation de Sainte-Beuve, d'autres pensées de Joubert, la différence des natures, des œuvres, des temps.

« Joubert fut un homme d'un esprit rare, a dit Château- » briand, d'une âme supérieure et bienveillante, d'un com- » merce sûr et charmant, *d'un talent qui lui aurait donné* » *une supériorité méritée s'il n'avait voulu cacher sa vie.* »

Les *Causeries du Lundi* classent l'ami de Fontanes parmi « les esprits délicats surtout, et qui sentent leur » idée supérieure à leur exécution, leur intelligence plus » grande encore que leur talent, même quand celui-ci est

(1) Titre XXIV, 39.

» très réel ; qui se dégoûtent aisément, délaignent les suf-
» frages faciles, aiment mieux juger, goûter et s'abstenir,
» que de rester au-dessous de leurs idées et d'eux-mêmes ;
» ou, s'ils écrivent, qui ne le font que par fragments, pour
» eux seuls, à de longs intervalles, à de rares instants,
» n'ayant en partage qu'une fécondité intérieure et qui n'a
» pas de confidents. »

Joubert portait sur lui-même un jugement qui éclaire et complète les deux précédents : « Je suis une harpe éolienne,
» rendant quelques beaux sons, mais n'exécutant aucun
» air. Ce ne sont pas les idées qui me font défaut, c'est la
» maison pour les loger qui me coûte à bâtir. » Aussi, insoucieux de la gloire d'aujourd'hui qui lui paraît refusée, garde-t-il en portefeuille son œuvre tardive et brève réservée au lendemain lointain.

Celui qui « soignait ses mots, mais ne soignait pas ses
» pensées », écrivit, au contraire, « de bonne heure et sou-
» vent », ainsi que le reconnaît Joubert (1), dont l'orgueil se console en affirmant que lui, du moins, « ne polit
» pas sa phrase, mais son idée. » Et tandis que l'un, impuissant à les lier, consigne, sur des feuillets détachés, ses pensées qu'il murmure à l'oreille d'une postérité d'élite, l'autre, sans inquiétude sur les suffrages immédiats, se hâte de parler bien haut des siennes à tout le présent, à tout l'avenir, sous la forme séduisante de récits continus.

En outre des époques, car l'auteur latin n'a pas connu les causeries exquises du XVIIIe siècle, ces deux intelligences, de même famille, sont donc séparées par des tempéraments, des ambitions, des espoirs, singulièrement dissemblables ; d'où découle l'appréciation, à première vue surprenante, du moraliste français.

Donnons, d'ailleurs, la parole à Pline (2) : nous conclurons après l'avoir entendu.

---

(1) Il semble qu'Ennius écrivit tard, Salluste rarement, Tacite difficilement, Pline le Jeune de bonne heure et souvent, Thucydide tard et rarement (titre, XXIV, 29).

(2) I. Dans les lettres citées au cours de cet ouvrage, on retrouvera forcé-

*
* *

La Vie — La Douleur — La Mort

« Choisissez un rôle qui convienne à la sagesse, et soutenez-le jusqu'à la fin (1).

« Comptez séparément chacune de vos journées passées à Rome, vous vous rendrez ou croirez vous rendre compte de son emploi : additionnez en plusieurs, la comptabilité deviendra impossible, on dit alors : « A quelles bagatelles ai-je perdu mon » temps ! » C'est ce que je me répète souvent dans ma villa de Laurente. O l'agréable, ô la paisible vie ! ô le délicieux loisir ! Fuyez donc comme moi le fracas et le vain mouvement de la ville ; renoncez à toutes ces occupations frivoles qui vous y attachent et livrez vous à l'étude ou au repos (2).

« Souvenons-nous du mot de notre Attilius, mot de penseur

---

ment plusieurs des réflexions et maximes ci-après. Le lecteur voudra bien excuser ces répétitions, en songeant que nous avons pour but de grouper sous ses yeux les semences très éparses de la sagesse plinienne. II. Nous noterons diverses pensées d'autres moralistes qui rappellent, compètent ou contredisent celles de Pline sans indication d'auteur, elles seront empruntées à Joubert). Et quand l'occasion s'offrira, nous signalerons quelques traits caractéristiques de l'autobiographie plinienne. III. « Frappé par la force et » la beauté des pensées, par la noblesse et l'élévation des sentiments, par le » fonds de probité et d'amour du bien public qui caractérise cet écrivain. » Formey : « sans aucune prétention en qualité d'auteur, mais fort jaloux de » la qualité de citoyen, d'ami du genre humain, de défenseur des saines » notions de la morale et de la religion », a fait pour Pline ce que l'abbé d'Olivet et la Beaumelle avaient fait pour Cicéron et Sénèque et ce que lui-même devait entreprendre plus tard (1763) pour la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau. Il a publié à Leyde, en 1739, trois volumes intitulés *Le Philosophe plein ou pensées de Pline, avec commentaire littéraire et moral.* Deux volumes et demi détachent de chaque lettre la pensée morale ou littéraire qui s'y trouve enchâssée. L'analyste ajoute de très sages réflexions personnelles dont le seul tort est de noyer le pauvre Pline comme Aimé-Martin noya La Rochefoucauld. L'épître n'a-t-elle rien donné moralement et littérairement, il commente les passages qui l'intéressent. Ainsi, l. IX, 28, il prend comme tête de chapitre, la phrase : *Post longum tempus epistolas tuas, sed tres pariter accepi,* et compare les difficultés postales d'autrefois « aux commodités établies aujourd'hui pour faciliter la correspondance » — Tout en rendant hommage à ses louables intentions, il faut reconnaître que le pasteur de Brandebourg a écrit une œuvre assez médiocre.

(1) Il faut traduire ici comme nous traduisons nos textes, mettre en accord, en harmonie, le commencement, le milieu, la fin....

(2) Dans cette lettre (l. I, p. 9 Mauritius Fundanus), Pline oppose l'existence de la campagne à celle de la ville. Aussi plus tard, un grand nombre de Romains, » pense comme Cowper qui : « God made the country, man made the town » :

Dieu créa la campagne et l'homme a fait la ville.

(Phillips).

et d'homme d'esprit : « *Il vaut mieux ne rien faire que de faire des riens* (1).

* Faites-vous d'abord écraser par la foule si vous voulez apprécier ensuite le charme de la solitude.

* Pour réveiller l'appétit assoupi et émoussé, on mêle aux sucreries d'un repas les mets forts et piquants; ainsi, faut-il savoir, de temps à autre, assaisonner d'un peu de vinaigre les plus grandes douceurs de la vie (2).

* Rien de trop paresseux pour l'indolence, rien de trop curieux pour l'oisiveté.

* Nous entreprenons des voyages, nous passons les mers pour voir ce que nous négligeons devant nos yeux ; peut-être parce que nous sommes naturellement insoucieux de ce qui est près de nous, et curieux de ce qui est loin ; peut-être aussi parce que tous les désirs qu'il est aisé de satisfaire sont toujours tièdes ; peut-être enfin parce que nous différons de voir ce que nous pourrons voir quand il nous plaira.

* Les motifs qui déterminent nos actions changent avec les hommes, les événements, les circonstances.

* Rien de plus vrai que cette maxime :

On est tel que les gens qu'on aime à fréquenter.

* Quel heureux hasard de n'être point né dans des temps qui me font rougir comme si j'y avais vécu !.... Il y a peu de temps (car plus le temps est heureux, plus il semble court) qu'il nous est loisible de connaître nos droits, loisible de les exercer (3).

* Plus l'espérance de jouir est proche, plus devient aiguë l'impatience de posséder.

* L'avant-goût de ce que l'on désire est déjà une jouissance.

* Celui qui possède et celui qui désire n'ont pas les mêmes yeux.

* Les méchants ont toujours plus d'énergie que les bons. Comme la hardiesse naît de l'ignorance du danger et la timidité de la réflexion, l'honnête homme perd de ses avantages par la modestie, tandis que le scélérat trouve de nouvelles forces dans son audace (4). (Pensée 14).

---

(1) Rien ne rapetisse l'homme comme les petits plaisirs.

(2) Un ancien disait : *Je ne sais personne de plus malheureux que celui à qui rien de triste n'est arrivé.* (J. Janin).

(3) L. VIII, 14. Consultation sur un point de droit sénatorial.

(4) I. Lorsqu'il signale que le Recueil de Pline nous éclaire sur nos

* Combien peu nombreux les jeunes gens qui cèdent le pas à l'âge ou à l'autorité d'autrui! Ils possèdent la sagesse et la science infuses; ils ne respectent, ils n'imitent personne, et sont à eux-mêmes leur propre exemple (1).

* S'il y a une sorte d'abandon et de laisser-aller qui ne sied pas mal aux jeunes gens, rien aussi ne convient mieux aux vieillards que la tranquillité et l'ordre.

* Chez le vieillard l'activité est tardive et l'ambition honteuse.

* Quoi de plus heureux pour la vieillesse qu'un plaisir de jeunesse!

* Aujourd'hui, il est si avantageux de n'avoir point d'enfants, que la plupart ne veulent même pas le fils unique.

* Ne jamais se désespérer, ne se fier à rien, puisque dans ce tourmoiement si rapide de l'existence, nous voyons les choses changer si fréquemment de face.

* Les larmes ne sont pas sans volupté (2), surtout si vous pleurez sur le cœur d'un ami toujours prêt à vous approuver ou à vous excuser.

* Le propre de l'homme est d'être accessible à la douleur, de la ressentir, de la combattre pourtant et d'accepter les consé-

---

propres actions et sur celles des autres, le Dr Ancelet-Hustache a cité spécialement cette pensée comme une des plus remarquables. II. A l'appui de ces lignes de sa préface : .... *quod si insignes itidem sententias* (*quarum nonnullæ velut apophthegmata quædamcœsent*) *in notitiam eisdem ejusmodi monita pertinentes, lectore caperent, accurrent eum avidi, tum*.... Henri Estienne cite, outre la pensée 14, celles qui portent dans nos extraits les numéros 31, 87, 88, 174.

(1) Adressez-vous aux jeunes gens! Ils savent tout!..... N'estimez que le jeune homme que les vieillards trouvent poli.

(2) I. *Est quædam etiam dolendi voluptas* — On a beaucoup glosé sur cette phrase pour montrer l'âme de Pline sous un jour moderne, mais on oublie l'emprunt fait à Ovide qui, du Pont-Euxin, écrivait à sa femme (Trist., l. IV, *Eleg.* 3) :

Fleque meos casus : est quædam flere voluptas.

II. Malgré son éducation et au début de ses premières années, Pline n'est rien moins que stoïcien. Jeune, il a étudié les doctrines du Portique à l'école de Musonius ; toute sa vie, il les a admirées dans Thrasèas, dans Corellius Rufus, dans Epictète, dans beaucoup d'autres, mais il a toujours contracté de l'austérité de ces doctrines : à cette nature foncièrement aimable et aimante, il faut un système moins rigide, et qui s'accommode mieux aux délicats du siècle et aux tendresses de la nature humaine. Son expression sensibleries *dolendi* et le charme qu'il trouve dans ces douleurs sont une protestation tacite contre les enseignements du stoïcisme... (Lebaigue). III. *Dolendi voluptas*. Voir dans *le Correspondant* 1888 (p. 702, 703) un article de M. Bouillier qui cite Homère, Ovide, Sénèque le Tragique, Saint-Augustin, Racine, La Fontaine, Rousseau, Musset, mais oublie de mentionner Pline le Jeune.

lations, car celui qui n'a pas besoin d'être consolé ne fait pas partie de l'humanité.

* Consolez non par le blâme et la rudesse, mais par la douceur et l'humanité.

* Le temps contribue beaucoup à nous faire accepter les consolations (1).

* La plaie encore saignante redoute les mains des médecins ; ensuite elle les supporte et spontanément les cherche ; ainsi des douleurs récentes de notre âme ; elles s'enfuient loin des consolations qu'elles rejettent ; bientôt elles les désirent et se reposent sur elles si leur approche est discrète (2).

* Distractions à nos peines, cicatrisations de nos blessures, c'est surtout de la nécessité, des longues journées, de la satiété de la douleur, qu'il faut les attendre.

* Honte de se plaindre : telle est la fin des plaintes continuelles.

* La douleur est féconde en inventions lugubres (3).

* Tout devient souffrance aigue pour qui lâche la bride à sa douleur.

* Ceux qui craignent se figurent surtout ce qu'ils redoutent le plus.

* Dans l'épouvante, on assimile à la prudence la préférence des résolutions d'autrui sur les siennes propres.

* Il y a peu de différence entre redouter un malheur et le souffrir : seulement, le mal a ses limites ; la crainte n'en a point. On ne s'afflige qu'à proportion de ce qui est arrivé, mais on craint tout ce qui peut arriver (4).

* Plus la possession a de charmes, plus la perte a de regrets.

* L'intermittence de nouvelles est une cause incesssante de préoccupations et d'angoisses pour un cœur qui aime ardemment.

---

(1) Dieu a ordonné au temps de consoler les malheureux.
(2) Il y a dans la colère et la douleur une détente qu'il faut savoir saisir et presser.
(3) On n'est guère malheureux que par réflexion.
(4) Quand on a trop craint ce qui arrive, on finit par éprouver quelque soulagement lorsque cela est arrivé.

* Un caractère dont je suis, plus je jouis d'un agrément de la vie, plus il me devient précieux ; plus je souffre d'une incommodité, plus l'habitude me la rend légère.

* Je soigne mon corps comme un support de mon esprit (1).

* En bonne santé, voici ce que j'ai toujours dit aux esclaves appelés à me soigner : « Je veux espérer, si par hasard je » tombe malade, n'avoir aucun désir dont je puisse rougir ou » que je regretterais. Si cependant la maladie triomphait, je » vous enjoins de ne rien me donner sans la permission des » médecins ; et sachez que si vous cédiez à mes prières, je vous » en punirais comme d'autres punissent ceux qui leur ré- » sistent (2). »

* Voulez-vous être loué ? Voulez-vous guérir ? Supportez patiemment la maladie.

* Quelle source de vertus que la maladie ! Est-il un seul malade tourmenté d'avarice ou de débauche ? Nul n'est alors prisonnier de ses amours : la course aux honneurs a pris fin ; les richesses sont négligées, car le peu qu'il possède suffit à celui qui va tout quitter. Enfin on croit à la divinité (3), on se souvient de son humanité : plus d'envie, plus d'admiration, plus de dédain, plus d'attention aux médisances qu'on renonce à alimenter. Bains et fontaines : voilà le rêve, le souci suprême, le vœu le plus cher. Puissions-nous seulement recouvrer la santé ! Notre nouveau plan de vie est arrêté : le calme et le repos, c'est-à-dire l'innocence et le bonheur ! Moralité : une fois guéris, restons tels que nous nous promettons de devenir lorsque nous étions malades (4).

---

(1) Nos maistres ont tort dequoy, cherchant les causes des esclandres extraordinaires de notre esprit, oultre ce qu'ils en attribuent à un ravissement divin, à l'amour, à l'aspreté guerrière, à la poésie, au vin, ils n'en ont donné sa part à la santé..... L'esprit est si estroitement affretté au corps, qu'il m'abandonne à touts coups, pour le suyvre en sa nécessité.. ... si son compaignon a la cholique, il semble qu'il l'ayt aussi.... (Montaigne).

(2) .... A force d'être préoccupé de l'opinion, on veut se faire valoir quand même ; on perd le naturel ; on attache une importance outrée aux plus minces détails ; on apporte dans la vie le même souci des minuties que les acteurs sur la scène. De là cette admiration complaisante pour soi-même et cette habitude constante de grandir son rôle, de donner un tour extraordinaire aux actes les plus simples et jusqu'au courage avec lequel il s'abstient des bains pendant une maladie (l. VII, 11). (Waltz)

(3) L'on doute de Dieu dans une pleine santé, comme l'on doute que ce soit péché d'avoir un commerce avec une personne laide, quand l'on devient malade et que l'hypocrisie est tombée, on quitte sa concubine et l'on croit en Dieu. (La Bruyère).

(4) Les maladies et les maladies du corps ont souvent plus d'efficacité

* Je me sens pénétré de compassion pour la fragilité humaine. Qu'y a-t-il de plus réduit, de plus court que la vie la plus longue(1)!

* La vitalité de l'innombrable multitude humaine est enfermée dans de si étroites limites, que je n'excuse pas seulement, mais que je loue ces nobles larmes de Xerxès qui après avoir contemplé son armée immense, pleura, dit-on, sur le sort de tant de milliers d'hommes menacés d'une fin si prochaine.

* Est-il permis d'appeler vraiment mort la fin d'un grand homme? Il cesse d'être mortel beaucoup plus que de vivre.

* Il me semble que la mort des écrivains qui consacrent leurs veilles à des œuvres immortelles est toujours précoce et prématurée. Ceux qui, livrés aux plaisirs, vivent au jour le jour, meurent à la fin de chaque journée; mais ceux qui songent à la postérité et qui veulent éterniser leur mémoire, sont toujours surpris par la mort, puisqu'elle interrompt toujours un travail commencé.

* Voici le courage le plus difficile à mon sens et le plus digne d'éloges. Courir à la mort par une sorte d'impulsion et d'instinct est chose fréquente et commune(2); mais délibérer, peser les motifs et, suivant les conseils de la raison, prendre ou quitter le parti soit de la vie, soit de la mort, n'appartient qu'à une grande âme (3).

* La plus affligeante des morts est celle dont l'affection ne peut accuser ni la nature, ni le sort. Lorsque nos amis nous

---

que la plus éloquente philosophie; en nous détachant du monde, elles nous conduisent à la vertu; mais celui qui conserve sa force et sa vigueur jusqu'à ses derniers moments, court grand risque de porter ses vices au tombeau..... Les maladies du corps procurent souvent la santé de l'âme..... Les maladies sont pour les hommes des écoles de sagesse et s'ils n'en sortaient jamais, on ne verrait pas tant de fous ni tant de vicieux. (Oxenstierna). II. Les maladies suspendent nos vertus et nos vices. (Vauvenargues). III. Sainte-Beuve (*Port Royal*, III, p. 329) commentant la lettre l. VII, 26, d'où la pensée est extraite : « Cette lettre de Pline nous conduit pour ainsi » dire aux limites de la sagesse païenne : *Être tels en santé que nous nous » l'étions propose durant la maladie*. Faites un pas de plus et vous êtes en » plein christianisme et vous atteignez le grand precepte : *Vivre a chaque » instant en vue de la mort.* »

(1) Notre vie est du vent tissu..... Quand on a trouvé ce qu'on cherchait, on n'a pas le temps de le dire : il faut mourir!

(2) Sur l'épidémie de suicides, voir t. III, p. 199-201.

(3) Ce qui revient à dire que Pline admet le suicide, mais à titre exceptionnel, pour motifs philosophiquement pesés, longuement délibérés. La pondération de son esprit oppose : *La mort n'est pas un jeu* aux désequilibrés, si nombreux à cette époque, qui se tuent pour un oui ou pour un non.

sont ravis par la maladie, nous trouvons une consolation dans la pensée même de la loi immuable, fatale, commune à tous les hommes; mais lorsqu'ils ont appelé la mort, ils nous laissent une douleur ingnérissable parce que nous croyons que de longs jours leur étaient réservés (1).

* Qui dicte à ceux qui font leur testament, le testament d'autrui, commet le plus odieux de tous les faux.

* C'est prendre toutes les précautions légales que de bien choisir ses héritiers.

* A de dignes héritiers, l'intelligence des volontés suprêmes tient lieu de toutes les lois.

* J'ai ma loi personnelle en matière héréditaire : la régularité de la forme m'importe peu ; je recherche les volontés du défunt et les respecte comme si elles remplissaient toutes les conditions légales.

* En pense que voudra le jurisconsulte : à mes yeux, la volonté du défunt prime le droit.

* Quelle évidente fausseté que ce lieu commun : *les testaments des hommes sont le miroir de leurs mœurs!* (Pensée 51).

* Nombreux sont ceux qui réservent leurs égards pour les vivants.

* La plupart des hommes n'aiment que les vivants ou plutôt feignent de les aimer; et ne feignent même que quand ils les voient dans la prospérité ; car ils oublient les malheureux autant que les morts.

* Il faut si peu compter sur les amis, les morts sont si vite oubliés que c'est à nous de construire nous-mêmes nos tombeaux sans en laisser le soin à nos héritiers (2).

* On ne se souvient guère des morts que pour s'en plaindre.

---

(1) Tout en louant ceux qui s'en vont *au titre exceptionnel*, Pline admet les larmes de ceux qui restent. On rencontre peu, sous les plumes romaines, une pareille sensibilité.

(2) .... C'est à nous à bâtir notre tombeau ; nous pouvons conserver par des inscriptions le souvenir de nos libéralités et de nos actions louables. Pline ne se fait pas faute, en effet, de se recommander lui-même au souvenir des siècles futurs, ni de demander une place dans les livres des historiens et des poètes, ses amis... (Waltz).

***

La Fortune — L'Amitié — Les Bienfaits La Gloire

* Les hommes sont à ce point envahis par le désir de la fortune qu'ils paraissent non la posséder, mais en être possédés.

* Je m'exerce à mépriser l'argent.

* L'économie supplée aux revenus qui me manquent (1).

* Il n'est pas de revenu plus légitime que celui qui nous vient de la terre, du ciel et des saisons, mais il exige une probité parfaite, des yeux vigilants et des bras nombreux.

* .... J'irai dîner chez vous (2); mais je fais mes conditions à l'avance : point de cérémonie, point de dépenses; qu'il n'y ait en abondance que des conversations socratiques (3); et là encore point d'excès.

* Si nous modérons notre gourmandise, il nous en coûtera peu pour partager avec les autres ce dont nous userons nous-mêmes. C'est elle qu'il faut réprimer et pour ainsi dire faire rentrer dans le rang si nous voulons épargner la dépense. Il est plus correct de fonder son économie sur sa tempérance personnelle que sur l'humiliation d'autrui (4).

* Souvenons-nous qu'on ne saurait trop éviter l'association du faste (5) et de la lésine (6), vices déjà si honteux quand ils sont séparés et isolés, bien plus honteux encore quand ils sont réunis.

* Si l'on songe aux suites du mariage (et elles sont nombreuses) il faut aussi faire entrer le calcul dans le choix d'un parti.

---

(1) Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne consume : celui-là est pauvre dont la dépense excède la recette.... S'il est vrai que l'on soit riche de tout ce dont on n'a pas besoin, un homme fort riche c'est un homme qui est sage. (La Bruyère).

(2) Lettre à Catilius (l. III, 12).

(3) La table habituelle de Théod. Rich est celle d'un simple particulier; la conversation, d'ordinaire sérieuse, en constitue le meilleur mets. (Sidoine Apollinaire).

(4) Usez d'épargne, mais non pas aux dépens d'une sage libéralité. Ayez l'âme d'un roi et les mains d'un sage économe.

(5) Tout luxe en compte ou les mœurs ou le goût.

(6) Il n'y a point d'association plus commune que celle du faste et de la lésine. (J.-J. Rousseau).

* La toilette et le cortège de la mariée n'accroissent pas notre dignité, mais l'ornent et la mettent en lumière (1).

* Fortune de scélérat est aussi peu sûre que lui-même.

* On commence généralement par aimer avant de vouloir l'être.

* Dans le commerce de l'amitié, c'est peu de rendre; on doit du retour à celui qui commença.

* Il est honteux de se laisser vaincre en affection.

* Pour combien la multiplicité d'amis fut un titre de gloire. A qui l'a-t-on jamais reprochée (2)?

* L'affection envoie souvent ses vœux en avant-garde.

* L'affection est parfois injuste, souvent tyrannique, toujours inquiète.

* C'est la marque d'une vive affection de ne point pardonner à nos amis la brièveté d'une lettre, alors même qu'on reconnait la validité du motif.

* C'est aimer véritablement que de se juger aimé à ce point qu'on ne redoute jamais d'ennuyer (3).

* La similitude des mœurs constitue dans la chaîne d'amitié le plus tenace de tous les anneaux.

* C'est une preuve d'affection que de ne pas écraser ceux que l'on aime sous les éloges (4).

* Mon amitié ne me rend pas aveugle; je juge d'autant plus strictement que j'aime davantage.... La tendresse même me fait un devoir de ne pas louer mon ami outre mesure.

* Avant de dire : *Cela regarde mes amis*, demandez-vous s'il est bien prudent d'attendre d'autrui ce que l'on se refuse à soi-même (5).

* Il ne faut pas craindre de dépasser les limites de l'amitié; ce qui doit être le plus grand ne saurait devenir excessif.

---

(1) Il ne faut pas décrier les beaux dehors, car ils offrent les apparences naturelles des belles réalités; on ne doit censurer que ce qui les dement.

(2) La multitude des affections élargit le cœur.

(3) C'est quand on aime qu'il est permis d'égoïser. (Collé).

(4) Attribuer à un valant homme le mérite qu'il n'a pas, c'est méconnaître celui qu'il a.

(5) Quand nous nous manquons à nous-même, tout nous manque (Goethe).

* Au contraire de maintes gens, je n'envie point aux autres les avantages dont je suis privé. Mais j'éprouve une sorte de plaisir et de joie à voir mes amis regorger des biens qui me sont refusés.

* Nous sommes faits ainsi : rien ne donne plus de vivacité et d'ardeur à nos affections que la crainte de perdre ceux que nous aimons.

* Quel péché plus honorable que celui de la bienveillance (1) !

* Que de gens dénigrent leurs amis sous couleur de les juger !

* Assez d'autres, sous le nom de justice, font la satire de leurs amis ; quant à moi, on ne me persuadera jamais que j'aime trop les miens (2).

* N'est-ce pas « une noble dispute » que celle de deux amis qui, par leurs mutuelles exhortations, s'excitent au désir de l'immortalité (3) ?

* Qu'il est beau et louable d'éprouver son crédit au bénéfice des autres (4) !

* Aucun mérite ne brille d'un éclat tellement subit qu'il puisse dissiper les ténèbres si le sujet, l'occasion ou même une protection, une recommandation lui font défaut.

* Il n'est pas plus honorable ni plus glorieux d'avoir sa propre statue sur la place publique que d'en élever soi-même une à celui qui la mérite.

* Je ne puis mieux soutenir mes premiers bienfaits qu'en y ajoutant. (Pensée 87).

* Qui n'accumule pas de nouveaux bienfaits, supprime les

---

(1) Quiconque éteint dans l'homme un sentiment de bienveillance, le tue partiellement.... La crédulité qui vient du cœur ne fait aucun mal à l'esprit.

(2) I. Ceux qui épient, d'un œil malin, les défauts de leurs amis, les découvrent avec joie. Qui n'est jamais dupe n'est pas ami.... Quand on aime, c'est le cœur qui juge.... Une partie de la bonté consiste peut-être à estimer et à aimer les gens plus qu'ils ne le méritent.... II. « Balzac very pretilly observes : *Il* y a des rivières qui ne font jamais tant de bien que quand elles se débordent ; de même, l'amitié n'a rien meilleur que l'excès. » (Melmoth).

(3) Le but de la dispute ou de la discussion ne doit pas être la victoire, mais l'amélioration.

(4) Notre crédit est un de nos biens et nous devons en assister les malheureux.

anciens. L'obligé à tant de reprises ne se souvient que de l'unique chose refusée. Ainsi est faite la nature humaine. (P. 88).

* Tout devoir a ses bornes et notre complaisance prépare une excellente excuse à la liberté de nos refus.

* Qui demande la réciprocité, tue son bienfait.

* Célébrer le bien dont on fut l'auteur, c'est autoriser à croire que l'on ne s'en glorifie pas parce qu'on l'a fait, mais qu'on l'a fait pour s'en glorifier (1).

* Visage, geste, voix même ajoutent les nuances nécessaires à l'offre de nos libéralités ; privée de tous ces secours, une lettre est exposée aux interprétations malveillantes (2).

* Mise en mouvement, la libéralité ne saurait s'arrêter ; plus on s'en sert, plus elle est belle (3).

* Je me précautionne contre le regret des largesses hâtives.

* Alors que la nature a rivé tous les hommes à la conservation de leur argent, mon amour de la libéralité, longuement et mûrement pesé, me dégage des liens de la commune avarice.

* Ma libéralité semble d'autant plus louable qu'elle provient non d'entraînement, mais de réflexions. (Pensée 96).

* Les médecins accompagnent de paroles flatteuses les potions salutaires, mais désagréables. A combien plus forte raison l'homme qui songe à l'intérêt public doit-il parer de toutes les grâces du langage un présent fort utile, mais peu compris du peuple (4) ! (Pensée 97).

* Il faut donner la préférence à l'utilité publique sur l'utilité particulière, à l'éternité sur le temps et prendre beaucoup plus soin de son bienfait que de son bien (5).

* Je veux (6) qu'un homme véritablement libéral donne à sa

---

(1) Nous constatons ici l'inconscience de la vanité plinienne. L'écrivain qui, d'un bout à l'autre de sa correspondance célèbre « le bien dont il fut l'auteur », n'a jamais cru tomber sous l'application de sa maxime — application qui, d'ailleurs, aurait été injuste.

(2) Quand tu donnes, donne avec joie et en souriant.

(3) Les bons mouvements ne sont rien s'ils ne deviennent de bonnes actions.

(4) Les quatre pensées « autobiographiques » 94, 95, 96, 97 sont empruntées à la lettre l. I, 8, sur la création de la Caisse alimentaire.

(5) Voilà la pensée qu'on pourrait mettre en exergue sur l'inventaire des libéralités pliniennes.

(6) Toute la déclaration qu'on va lire ne constitue pas une accumulation

patrie (1), à ses parents, à ses alliés, à ses amis, mais seulement à ceux qui sont dans le besoin, et non comme ces gens qui ne donnent jamais qu'à ceux qui peuvent donner le plus (2); car ce n'est pas là, selon moi, donner son bien; c'est avec des présents trompeurs, qui cachent l'hameçon et la glu (3), dérober celui d'autrui. Il se rencontre d'autres personnes, d'assez semblable caractère, qui ne donnent à l'un que ce qu'elles enlèvent à l'autre et qui tirent ainsi, de leur avarice, une réputation de générosité. A mes yeux, la première regle, c'est de se contenter de ce que l'on a (4), et la seconde, de comprendre, pour ainsi dire, dans son cercle social, les plus notoires misères pour apaiser leur faim et les réchauffer.

* Suivons la gloire, ne courons pas après; si un hasard nous fait perdre sa trace, il ne sera pas moins beau de l'avoir méritée (5).

* Qui vit honoré, vit envié (6).

* Si l'oreille accepte déjà mal nos éloges d'autrui, combien il est difficile de se faire supporter quand on parle de soi ou des siens!

* Jaloux de la vertu même, nous le sommes plus encore de la gloire et des éloges qu'elle obtient.

* Magnifique au rapport d'autrui, l'exploit raconté par soi-même s'évanouit.

---

de mots, mais l'exposé d'un programme qui fut réalisé par son rédacteur. Avec tant de côtés médiocres (disons plutôt moyens) Pline a sa grandeur : la générosité. A défaut des épîtres, la pierre des thermes comasques suffirait pour nous en convaincre, de même que le testament de Voltaire oubliant les pauvres, ses vieux serviteurs, presque son *fidus Achates*, met à nu la sécheresse, la ladrerie, l'ingratitude du théoricien sentimental qui, lui aussi, affirmait souffrir de toutes les souffrances de l'humanité.

(1) M. Teuffel a noté, chez le père adoptif, ce même amour de la patrie.

(2) On ne refuse guères ceux qu'on peut obliger avec gloire, et dont la reconnaissance honore le bienfaiteur. On refuse encore moins ceux dont on espère du retour, parce que cette espérance est un intérêt plus sensible à la plupart des hommes. (Duclos).

(3) *Odi dolosas munerum et malas artes.*
Imitantur hamos dona : namque quis nescit
Avidum corata decipi scarum musca?
(Martial, *Ep.*, l. V, 18).

(4) ..... Être content du sien,
C'est le plus sûr..... (La Fontaine).

(5) On constatera ici (et ailleurs) que Pline perd parfois haleine quand il se lance dans le style imagé.

(6) La prospérité fait peu d'amis. (Vauvenargues).

* Nous dénigrons, nous ravalons moins les belles actions qui se cachent et se taisent.

* Il est d'une plus grande âme de demander à sa conscience que de demander à la renommée la récompense de sa vertu (1).

* Je ne suis point assez sage pour dédaigner le témoignage d'approbation qui s'ajoute comme une récompense au bien que je crois avoir fait.

* La louange (principalement quand on croit la mériter) est la musique la plus mélodieuse, comme dit Xénophon.

* Impuissants à supprimer le fait, les hommes s'attaquent à son éloge. Ils s'en prennent à l'acte, si nous commettons ce qu'on doit taire, et à nous-mêmes si nous ne taisons pas ce qu'on doit louer.

* *Qui a fait ce dont vous parlez ?* — Quel point intéressant pour le juge mondain ! En effet, suivant le nom de l'auteur, des actes identiques seront mis en lumière ou plongés dans les ténèbres, élevés jusqu'aux nues ou ravalés jusqu'à terre (2).

* Rien de moins raisonnable, mais rien de plus commun que d'attendre l'issue de nos projets honorables ou honteux pour décerner le blâme ou l'approbation. Aussi la même action est-elle qualifiée tour à tour de prévoyance ou de légèreté, de hardiesse ou de folie (3).

* Il y a sottise et méchanceté à ne point admirer un homme admirable parce qu'on a le bonheur de le voir, de lui parler, de l'entendre, de l'embrasser, et non-seulement de le louer, mais encore de l'aimer (4).

* Il est plus humiliant de perdre l'estime que de ne point en acquérir.

* Euphrate fait la guerre aux vices, non aux hommes. Il ne châtie pas l'erreur, il la corrige.

---

(1) I. Un honnête homme se paie par ses mains de l'application qu'il a à son devoir, par le plaisir qu'il sent à le faire, et se désintéresse sur les éloges, l'estime et la reconnaissance qui lui manquent quelquefois. (La Bruyère). II. *Recte facti, fecisse merces est.* (Sénèque).

(2) Que d'hommes, je ne dirai pas nuls, mais pervers j'ai vu louer par ceux qui les regardaient comme tels ! Il est vrai que tous les louangeurs sont également disposés à faire une satyre, la personne leur est indifférente ; il ne s'agit que de sa position. (Duclos).

(3) Dans la gloire il y a toujours du bonheur.

(4) Pour aimer il faut entendre deux générations, celle de ses professeurs et celle de ses amis de collège : la génération qui vous a précédé et la vôtre. (Goncourt).

* Celui-là seul atteint, selon moi, la perfection dans la bonté qui excuse les autres comme si quotidiennement il commettait des fautes qu'il évite, au contraire, comme s'il n'excusait personne. Soyons-donc dans notre intérieur, au dehors, en toutes circonstances de la vie, implacables pour nous, exorables pour autrui (1), même pour ceux qui n'appliquent le pardon qu'à leur cas personnel; et n'oublions jamais ce que répétait Thraséas, l'esprit le plus bienveillant, c'est-à-dire le plus grand : *Qui hait les vices, hait les hommes* (2).

* Personne ne supporte plus facilement la critique que celui qui est le plus digne de louanges.

* Jalousie — aveu d'infériorité.

* Avez-vous plus de mérite, en avez-vous moins, en avez-vous autant : louez soit votre maître, parce qu'indigne d'éloges, il vous en rend indigne, soit votre inférieur ou votre égal, parce que votre gloire est intéressée à élever celui qui marche au-dessous ou à côté de vous (3).

* L'on n'aime point le mérite d'autrui sans en avoir beaucoup soi-même (4).

* Ne nous contentons pas d'excuser, sachons louer tous ceux qui, poursuivant une immortalité méritée, s'efforcent par les suprêmes inscriptions tumulaires d'assurer à leur nom une prorogation de vie et de renommée.

* Tel est le caractère de tous ceux qui se passionnent pour la gloire : l'applaudissement et l'éloge, même des moindres personnes, ont pour eux le plus grand charme.

---

(1) Soyez doux et indulgents à tous ; ne le soyez pas pour vous-même.

(2) *Qui vitia odit, homines odit.* I. Casaubon regrette (édition de Genève, 1632) de ne pouvoir changer le texte : « Ce *qui vitia odit, homines odit*, que » j'ai lu dans tous les livres, me semble *dictum duriuscule*. Qui ignore, en » effet, qu'autre chose est de haïr les vices, autre chose, les vicieux. Mais » j'estime que la pensée de Thraséas fut la suivante : *L'humanité est si » encline au vice qu'il est fort difficile de ne pas haïr également l'homme ; aussi » doit-on user d'une extrême modération lorsque l'on fait la guerre aux vices.* » Si l'on pouvait lire : *homines non odit*, le sens serait plus clair. » Nous ne partageons ni les regrets, ni le commentaire. II. Ne nous emportons point contre les hommes en voyant leur dureté, leur ingratitude, leur injustice, leur fierté, l'amour d'eux-mêmes et l'oubli des autres; c'est ne pouvoir supporter que la pierre tombe ou que le feu s'élève. (La Bruyère).

(3) C'est la clef de ces éloges uniformes que Pline répand si copieusement sur la gent littéraire : haute, moyenne et basse. Mais les auteurs célébrés durent trouver que la confession réduisait sensiblement la valeur de leurs diplômes.

(4) La valeur morale d'un homme est en proportion de sa faculté d'admirer. (Renan).

* Pour les parvenus, point d'indignation; le rire suffit. Ils cesseront de croire à l'importance de leurs succès quand ils constateront que toute cette félicité aboutit à la risée publique.

* Aveu de la faute : signe d'amendement réel.

* Il n'est pas plus flatteur d'être élevé en dignités que d'être égalé aux gens de bien (1).

* La renommée donne le total, mais non les nombres additionnés.

* Plût au ciel qu'après être parvenu beaucoup plus jeune que Cicéron à l'augurat et mené au consulat, je pusse au moins, dans ma vieillesse, acquérir une partie de son génie! Mais si, comme beaucoup d'autres, j'eus le bonheur d'obtenir les faveurs qui dépendent des hommes, il est aussi malaisé d'atteindre que présomptueux d'espérer ce que les dieux seuls peuvent donner.

* Différence à noter entre les actions illustres : les unes ont plus d'éclat, les autres plus de grandeur.

* Les hommes préfèrent l'étendue de la gloire à sa grandeur. — Pourquoi ? Je l'ignore (2).

* Plaisirs des yeux et des oreilles se passent de recommandations.

* Il n'appartient qu'au peintre, au sculpteur, au statuaire, de juger la peinture, la sculpture, la statue : il n'appartient qu'au sage de juger la sagesse.

* L'Antiquité avait coutume de récompenser par des honneurs ou de l'argent les écrivains qui louaient soit des particuliers, soit des villes. Cet usage est tombé le premier en désuétude à notre époque qui a fait de même pour tant de belles et bonnes choses. Car lorsque nous avons cessé d'accomplir des actions louables, nous avons, par voie de conséquence, jugé notre louange une fadaise déplacée.

* Que peut-on donner à un homme de plus précieux que la gloire, la louange et l'immortalité (3) ?

---

(1) Il faut tout faire au gré des gens de bien.

(2) Ce qui est exquis vaut mieux que ce qui est ample.... On mesure les esprits par leur stature, l'on doit mieux les estimer par leur beauté.

(3) « *Gloria — laus — aeternitas.* — Ces mots tiennent une grande place dans les travaux et les espérances de Pline. Diderot (Lettre à Falconnet, 1766) exprime la même pensée dans son pittoresque et énergique langage : « Voilà » le sentiment qui fait haleter, et s'il arrivait que l'orbe des comètes se

* Si dans l'enceinte de nos maisons les images des morts calment notre douleur, combien ne nous frappent-elles pas davantage lorsque, sur une place publique, elles nous retracent non seulement les traits de nos amis, mais leurs mérites et leur gloire !

* Durer (1) ! — mon désir, ma passion, mon tourment, l'incessante pensée de mes jours et de mes nuits. Quel plus noble souci ! Quelle préoccupation plus légitime lorsque, dans la paix de sa conscience, on ne saurait redouter le souvenir de la postérité (2) !

* Chacun comprend le bonheur à sa manière. S'enivrer de l'espoir d'une vertueuse et durable renommée, se confier sans inquiétude à la postérité, jouir par avance de toutes ses promesses de gloire est, à mes yeux, la félicité suprême (3). Si je n'avais présente à la mémoire la récompense éternelle, je n'aimerais rien tant que le repos paisible et profond, car tous nous devons songer soit à l'immortalité, soit à la mort. — Aux premiers, les efforts de la lutte ; aux seconds, les délassements de la quiétude pour ne pas fatiguer la délicatesse de la vie par des travaux périssables. Il n'est point de place intermédiaire pour cette foule lamentable, jouet d'une vaine apparence d'activité qui n'aboutit qu'au mépris de soi-même.

* Heureux les hommes auxquels les dieux ont accordé le privilège de faire des choses dignes d'être écrites, ou d'en écrire

---

» connût assez bien pour qu'on démontrât que dans mille ans d'ici l'un de » ces corps se rencontrera avec notre terre dans un point commun à leurs » courses, adieu les poèmes, les harangues, les temples, les palais, les ta- » bleaux, les statues : on n'en ferait plus ou l'on en ferait de très mauvais ; » chacun se mettrait à planter des choux. » (Lebaigue).

(1) Au-delà de la vie terrestre, Pline ne voit qu'une chose, la mémoire des hommes et paraît croire à l'immortalité du talent dont il parle sans cesse, plus qu'à l'immortalité de l'âme dont il ne parle jamais. (Lebaigue).

(2) I. Celui qui recherche la gloire par la vertu ne demande que ce qu'il mérite. (Vauvenargues). II. On pardonne volontiers à Pline sa passion pour la louange, en raison des efforts qu'il fait pour la mériter. Son respect pour la postérité égale son ardeur à en obtenir les suffrages ; il ne veut lui transmettre que le souvenir d'actions honorables et que des œuvres parfaites autant qu'il est en son pouvoir. (Waltz).

(3) La soif de l'immortalité est le trait dominant du caractère de Pline ; l'idée du jugement de la postérité l'obsède.... Il vit en homme que les siècles regardent ; de là cette élévation de sentiments, cette générosité, ce respect de soi-même qui ne se démentent jamais ; de là surtout cette ardeur infatigable pour l'étude, cette recherche inquiète de la perfection ; de là ses plus grandes qualités, mais aussi ses défauts..... (Waltz).

dignes d'être lues! Plus heureux ceux auxquels ils ont départi ce double avantage!

* Un habitant de Gadès, frappé de la réputation et de la gloire de Tite-Live, accourut des extrémités du monde pour le voir et s'en retourna après l'avoir vu. Qu'il est indifférent au beau, illettré, inerte, étranger pour ainsi dire à l'honneur, celui qui n'estime pas à ce prix une semblable connaissance, de toutes la plus agréable et la plus belle — en un mot, la plus digne d'un homme!

***

La Famille — Les Affaires — La Politique

* Les avantages physiques du fiancé sont une sorte de récompense pour la pureté de la jeune fille.

* Rare privilège pour une femme : inspirer à la fois l'amour et le respect.

* A la fragilité de la jeunesse, un précepteur ne saurait suffire ; un gouverneur et un guide sont nécessaires.

* Pour obtenir qu'un homme se charge volontiers des ennuis et des labeurs de l'éducation, il faut recourir non seulement aux récompenses, mais aux exhortations les plus délicates (1).

* Juge autorisé de son talent, l'opinion publique est incompétente pour apprécier la moralité du professeur, car le cœur humain a plus d'un abîme et d'un repli ténébreux.

* Le meilleur mode de recrutement des professeurs publics : abandonner les nominations aux familles, les contraindre à bien choisir en intéressant leurs bourses.

* Que vos enfants reçoivent l'instruction au lieu même où ils ont reçu la naissance. Accoutumez-les, dès l'âge le plus tendre, à se plaire, à se fixer dans leur pays natal.

* Faites instruire vos enfants dans la ville que vous habitez. Où leur trouver, en effet, un séjour plus agréable ; où former plus sûrement leurs mœurs que sous les yeux de leurs parents ; où les instruire à moins de frais que chez vous ?

---

(1) L'enseignement supérieur a l'éclat des cours, les satisfactions de l'action exercée sur l'élite de la jeunesse, les joies et incomparables jouissances du travail personnel. L'enseignement secondaire est comme dans un labeur presque quotidien, pénible, souvent ingrat. Gréard, *Enquête parlementaire sur la réforme de l'enseignement secondaire*.

* Avec la protection des dieux, confiez l'adolescent à un professeur qui formera d'abord ses mœurs et lui enseignera ensuite l'éloquence qu'on apprend mal sans les bonnes mœurs.

* Que votre autorité paternelle se demande avant de sévir : « N'ai-je jamais rien fait moi-même dont mon père eut lieu de » me reprendre, et plus d'une fois ? Ne m'échappe-t-il pas sou- » vent encore, telle faute dont mon fils, s'il devenait tout à » coup mon père, pourrait me réprimender avec une égale » sévérité ? Celui-ci ne se pardonne-t-il pas telle erreur, celui- » là telle autre ? » Et ainsi songez que votre fils est un enfant et que vous l'avez été (1); souvenez-vous que vous êtes un homme et le père d'un homme.

* Le principal mérite de la mansuétude est la légitimité de la colère (2).

* La République, la cité de l'esclave, c'est la maison de son maître.

* Je suis doux pour mes esclaves et n'en rougis point. J'ai en effet constamment dans l'esprit ce vers d'Homère :

Il eut toujours pour eux le cœur d'un tendre père

et ce nom de *père de famille* que chez nous on donne au maître.

* La douceur du commandement habitue l'esclave à ne plus craindre..... La nouveauté réveille les zèles endormis et les serviteurs préfèrent aux compliments sur leur service journalier ceux que leur fait le maître d'après le témoignage de ses invités.

* Pour juger l'honnêteté d'un esclave acheté sur le marché, il vaut mieux s'en rapporter à ses oreilles qu'à ses yeux.

* Une administration rurale exige un robuste campagnard ne reculant pas devant la fatigue, ne rougissant pas de son travail, ne s'ennuyant pas de sa solitude (3).

* Rien n'est beau à mes yeux comme de rendre la justice dans sa maison aussi bien qu'au dehors, dans les petites choses comme dans les grandes, dans ses propres affaires comme dans celles d'autrui.

---

(1) Peu de gens se souviennent d'avoir été jeunes et combien il leur était difficile d'être chastes et tempérants La première chose qui arrive aux hommes, après avoir renoncé aux plaisirs, ou par bienséance, ou par lassitude, ou par régime, c'est de les condamner dans les autres.... (La Bruyère).

(2) *La protection d'un affranchi* (voir t. I, p. 523).

(3) « N'aspirant pas après la ville, les bains et les jeux », aurait dit Horace, *Ep.*, l. I, 11.

* N'allons pas croire qu'indulgence et douceur assurent notre sécurité au milieu de nos esclaves ; ce ne sont point des juges mais des scélérats qui tuent leurs maîtres.

* Mauvaise acquisition est toujours désagréable, surtout en ce qu'elle semble reprocher sa sottise au propriétaire.

* L'intégrité, qui blesse d'abord ceux auxquels elle résiste, devient bientôt l'objet de leur admiration et de leurs louanges.

* Je dois moins considérer ce que me demande aujourd'hui l'honnête homme que ce qu'il approuvera toujours.

* On doit éviter l'acte malhonnête, non parce qu'il est illicite, mais parce qu'il est infâme.

* Il faut tout faire à son gré ou au gré d'autrui. Tel est mon estomac : il reste à jeun ou veut manger à sa faim et à son aise.

* La nécessité est une partie de la raison.

* Si vous êtes décidé, n'allez pas consulter la personne dont les conseils deviennent pour vous des ordres.

* Quelle vigueur l'honorabilité d'un projet donne à son exécution !

* Que notre hardiesse, que notre confiance en nos desseins sont diversement émues par l'opposition de notre entourage ou par un simple refus d'approbation !

* Je tiens à la parole donnée comme à ma patrie : si quelque chose pouvait m'être plus cher que la patrie, ce serait elle.

* Hors de chez soi, tout s'achète.

* Euphrate soutient que c'est une partie de la philosophie et la plus belle que d'exercer une fonction publique, d'instruire une affaire, de statuer, de dégager et d'appliquer la justice, de faire ainsi passer dans la pratique les théories des philosophes (1).

* Un préteur sévère peut seul établir un règlement ou commencer à y ramener les contrevenants, mais les plus indul-

---

(1) La philosophie de Pline, s'il en a une, est celle d'un homme du monde qui répugne aux abstractions scientifiques et d'un littérateur qui est convaincu que les lettres vivent de leur propre vie et se suffisent à elles-mêmes ; mais elle est surtout celle d'un homme de bien qui, dans la conduite de la vie, ne [illegible] devant l'accomplissement [illegible] et c'est en cela qu'elle est supérieure aux théories pompeuses et souvent stériles des philosophes de profession. (Lebaigue).

gents, une fois l'exemple donné, se chargent de l'imiter sans aucune peine.

* Il ne convient pas à mon caractère d'avoir deux attitudes : l'une publique, l'autre occulte.

* Petite affaire ne veut pas dire commencement d'une affaire petite. Que d'objets, à peine touchés ou remués, roulent en lointains zigzags !

* A la patrie, nous devons la première partie de notre existence, et à nous-même, la dernière (1). La loi qui nous rend à 60 ans au repos nous en donne l'avertissement (2).

* Crainte est souvent plus forte qu'amour.

* Il est naturel de vouloir élever dans l'opinion publique les honneurs que l'on a possédés.

* Rares sont les hommes sur qui la probité garde autant d'empire, en secret qu'en public ! Que de gens redoutent l'opinion et fort peu leur conscience ! (Pensée 174).

* L'ordre est la base de tout gouvernement (3).

* La liberté, ce droit naturel ! qu'y a-t-il de plus précieux qu'elle ? de plus homme que l'homme libre ?

* La vérité, obscurcie par la foule, brille dès qu'on s'en sépare (4).

Si les premiers entraînements de la sympathie et de la pitié sont ardents et impétueux, la réflexion et la raison les

---

(1) La nature nous redemande pour la liberté quand nous n'avons plus rien à espérer pour la fortune. (Saint-Evremond).

(2) « Chez les modernes, on est libre de refuser les fonctions publiques et elles donnent un traitement ; dans l'Empire romain, on était forcé de les accepter et elles imposaient une dépense : c'était une obligation civique *onerosa* . . A 60 ans, l'obligation de remplir les *munera* cessait (Pline, l. IV, 33). Le Digeste et le Code donnent des chiffres différents. Un rescrit de Dioclétien fait cesser à 55 ans l'obligation des *munera personalia*. » (V. Duruy). — Faisons quelques observations : I. Sous la République, les fonctions d'Etat étaient obligatoires et gratuites ; mais sous l'Empire, elles furent généralement et facultatives et rémunérées (voir t. III, p. 166, 167). II. Si chez nous la fonction d'Etat est facultative, la charge publique (service militaire, jury criminel, jury d'expropriation, tutelle, etc.) s'impose jusqu'à un certain âge. III. Il faut aujourd'hui attribuer à la pensée de Pline une portée moins étroite ; le grand lettré, le grand artiste, le grand avocat, le grand industriel, le grand commerçant servent la patrie autant, sinon plus, que les fonctionnaires.

(3) Tous sont nés pour observer le bon ordre et peu sont faits pour l'établir.

(4) La vérité ressemble au ciel, et l'opinion a des nuages.

apaisent peu à peu. De là vient que parmi tant d'hommes qui soutiennent un avis au milieu de la confusion et des cris, il n'en est pas un seul qui veuille le défendre dans le silence général (1).

* La vieillesse, vénérable pour l'homme, devient sacrée pour les villes (2). (Pensée 179).

* Rappelez-vous ce que fut autrefois chaque ville, mais non pour la dédaigner parce qu'elle est déchue. (Pensée 180).

* Peut-on mépriser celui qui a le pouvoir et les faisceaux s'il ne se montre bas et vil, s'il ne se méprise pas lui-même ?

* On éprouve mal son pouvoir en offensant autrui. (P. 182).

* La terreur est un mauvais moyen de s'attirer la vénération, et l'amour est autrement puissant que la haine pour obtenir ce que l'on veut, car si vous vous éloignez, la crainte s'éloigne avec vous, mais l'affection reste, et comme la première se change en haine, la seconde se change en respect (3).

* La vengeance est bien douce, mais moins douce que la tromperie n'est pénible.

* Mœurs et lois sont d'accord pour mettre nos revenus en première ligne.

* L'accroissement du nombre des citoyens constitue pour une ville la plus solide des parures.

* Le principal élément de la justice (4) est de s'appuyer sur toute l'élite. C'est ainsi qu'après s'être fait aimer des humbles, on acquiert estime et attachement des classes supérieures.

* ..... Je t'exhorte (5) à conserver ce juste milieu qui assigne leurs rangs distincts aux classes sociales et garde leurs pré-

---

(1) L. II, 11 Procès Priscus.

(2) Les vieillards sont la Majesté du peuple... Si les peuples ont leur vieillesse, qu'au moins elle soit grave et sainte et non frivole et déréglée

(3) I. Les pensées 179, 180, 181, 182, 183 sont extraites de la lettre I. VIII, 24, à Maxime, nommé gouverneur d'Achaïe. II. *Metus et terror sunt infirma vincula caritatis, quæ ubi removerris, qui timere desierint, odisse incipiunt.* Tacite, *Agric.*, 32). III. « M. le Cardinal s'avisera d'une sorte d'ambition qui est plus belle que toutes les autres et qui ne tombe dans l'esprit de personne de se faire le meilleur et le plus aimé du royaume et non pas le plus grand et le plus craint. Il connaît que les plus nobles conquêtes sont celles des cœurs et des affections. » (Voiture, lettre 74).

(4) D'un gouverneur provincial.

(5) Les pensées 187, 188 sont extraites de la lettre I. IX, 5, à Taro romane gouverneur de la Bétique.

sances aux dignités différentes. Niveler tout, confondre indistinctement ses administrés dans une foule bigarrée n'est, en effet, que créer, sous l'apparence de l'égalité, la plus réelle des inégalités. (Pensée 188).

« Dans une assemblée (1), on ne pèse pas les voix, on les compte. La plus choquante inégalité est dans l'égalité même puisque tous les membres ont la même autorité sans avoir les mêmes lumières.

« Pour le corps politique, comme pour le corps humain, les maladies de la tête sont les plus dangereuses.

***

Les Lettres — L'Histoire — L'Eloquence (2)
Les Lectures

« Que la carrière des Lettres est difficile ! Qu'elle est ardue ! Quelles lassitudes vous y attendent !

« Il semble que les rivaux de gloire, surtout les gens de lettres, aient quelque chose d'insociable (3).

« Pour l'obtenir des autres, que l'homme de lettres commence par se rendre justice à lui-même (4).

« Alors que pour les autres arts le nombre d'œuvres constitue une excuse pour la médiocrité des résultats, imposera-t-on une loi plus dure aux Belles-Lettres où le succès est plus difficile ?

« Laborieusement écrite, l'œuvre est laborieusement entendue.

« Qui peut être assez patient pour apprendre ce qui ne lui servira jamais ?

---

1. Il s'agissait, dans l'espèce, du Sénat constitué en Haute-Cour (affaire Firminus).

2. On le trouvera en appes sur l'Eloquence qu'un nombre fort restreint de pensées, les plus importantes ayant pris leur place naturelle dans le chapitre *La Vie oratoire*, § 3, auquel le lecteur voudra bien se reporter.

3. Je ne sçais comment il advient, et si advient sans doubte, qu'il se trouve autant de vanité et de faiblesse d'entendement en ceulx qui font profession d'avoir plus de suffisance, qui se mesient de vacations lettrees et de charges qui despendent des livres qu'en nulle aultre sorte de gents..... (Montaigne).

4. Celui qui impose à soi-même, impose à d'autres. (Vauvenargues).

* Comment retenir ce qu'on apprend si on ne le pratique pas quand on l'a appris ?

* Mouvement du corps, exercice merveilleux d'esprit.

* Lorsque nous traitons un sujet où tout est connu, tout est tombé dans le domaine public, tout a été dit, le désœuvrement, la sécurité du lecteur emploie ses loisirs à s'occuper exclusivement du style, et le style résiste difficilement à une critique dont il est l'unique objet.

* Invention brillante, style magnifique peuvent être œuvres d'ignorants, mais il appartient aux érudits seuls de m[illegible] chaque chose à sa place et de varier les beautés.

* De même qu'il est préférable de faire excellemment une chose que d'en faire plusieurs médiocrement, de même il vaut mieux faire plusieurs choses médiocrement quand on ne peut exceller dans une seule (1).

* Changez la plus grande partie de votre ouvrage, il semblera que vous ayez changé les endroits mêmes que vous aurez conservés.

* C'est agir en égoïste et presque en étranger que d'aimer mieux entendre un bon ouvrage d'un ami que de contribuer à le rendre tel.

UN PLAN D'ÉTUDES (2)

Lettre à Fuscus Salinator (3).

* Vous me demandez de vous faire connaître comment, suivant moi, vous devez étudier dans la retraite dont vous jouissez

---

(1) Nous avons déjà signalé combien cette assertion, relative aux œuvres intellectuelles, nous paraît bizarre et paradoxale. [illegible] d'attribuer à [illegible] inventeur du Stoïcisme la pensée même qu'exprime Hume dans son *Histoire d'Angleterre* : « Les études littéraires possèdent une telle supériorité sur toute autre occupation que quiconque peut y prétendre sérieusement [illegible] » diocrite, l'emporte sur ceux qui se distinguent le plus dans les profes- » sions communes et vulgaires. »

(2) Gierig donne à cette lettre, l. VII, 9, le titre suivant : *De oratoris exercitationibus, de iis maxime, quæ sordendæ sunt*, et [illegible], l. VI, 29, qui [illegible] fait pendant : *Quid in caussis forensibus suscipiendis Quadrato tenendum sit, partimque sua et Theonis præcepta, partim exemplo [illegible]*

(3) [illegible] Loin d'être un maître, Pline [illegible] au rang des [illegible] et des amateurs ; mais [illegible] qu'il s'adresse aux [illegible] [illegible] à la matière des [illegible] règle qui, dont étudier un orateur dans le cours des [illegible]

depuis longtemps. Avant tout il est utile, comme beaucoup le recommandent, de traduire du grec en latin ou du latin en grec. Par ce genre d'exercice s'acquièrent la propriété et l'éclat des termes, la richesse des figures, le talent d'exposition ; en outre, l'imitation des plus belles choses nous procure la faculté d'en trouver de semblables, sans compter qu'un traducteur ne laissera point échapper ce qui a pu échapper au lecteur. C'est ainsi que l'on comprend et que l'on juge. Il ne sera pas mauvais de choisir dans vos lectures un morceau dont vous retiendrez le fond et le sujet pour rivaliser avec le modèle ; vous examinerez ensuite soigneusement en quoi vous le surpassez, en quoi il vous surpasse. Grande joie si vous n'êtes jamais inférieur ; grande honte si vous l'êtes toujours. Il vous sera loisible, de temps à autre, d'extraire les passages les plus célèbres et de lutter avec vos extraits. Lutte audacieuse, mais sans outrecuidance, parce que secrète. Nous avons même vu souvent de semblables combats tourner à la gloire de ceux qui les entreprenaient : on s'estimait heureux de suivre et, alors qu'on en gardait l'espoir, on devançait l'original. De plus, quand vous aurez oublié votre ouvrage, vous pourrez le remanier, conserver une grande partie, en supprimer une plus grande, intercaler ici, recomposer ailleurs. Certes la besogne est pénible et fort ennuyeuse ; mais, en raison même de la difficulté, il y a profit à se réchauffer derechef, à reprendre un élan rompu et abandonné, enfin à adapter comme de nouveaux membres à un corps achevé, sans toutefois bouleverser les anciens.

Je sais que votre principale étude est maintenant l'éloquence. Cependant je ne vous conseillerais pas de vous en tenir à ce style de controverse et presque de bataille. On cultive la terre en variant, en changeant sa culture : ainsi de nos esprits qu'il faut faire passer d'une méditation à l'autre. Je veux que vous traitiez parfois un sujet historique ; je veux que vous écriviez une lettre soignée ; je veux que vous fassiez des vers (1). Car le

---

à Fuscus Salinator un véritable plan d'études. (Waltz). II. Nous lisons sur notre exemplaire (Ansbach, 1807) cette note manuscrite qui paraît émaner d'un élève de M. J.-A. Schaeffer : *Maxime egregiæ epistolæ eligente Schaefero*), l. I, 12, 22 ; l. II, 1, 7, 13, 20 ; l. III, 1, 7, 14, 16 ; l. IV, 2, 13 ; l. V, 5, 9, 16 ; l. VI, 16, 20 ; l. VII, 9 (*Le Plan d'Etudes*), 19, 27 ; l. VIII, 17, 23 ; l. IX, 6, 33, 36 ; l. X, 97, 98.

(1) Avec Catanæus, Gruter, Boxhorn, Cortius et Longolius, M. J.-A. Schaeffer, nous lisons : *volo epistolam diligentius scribas, volo carmina*, la phrase suivante nous paraissant commander cette version. — Gesner et G.-H. Schaeffer insèrent, entre guillemets, les deux mots *volo carmina* ; — Alde, Lallemand, Gierig (voir sa note p. 88, Lipsiæ 1806), Titze, Weise, Döring, Keil les rejettent.

discours a fréquemment besoin d'une description, non seulement historique, mais quasi poétique ; quant aux lettres, elles donnent un style concis et pur. Il est aussi permis de se délasser en composant des vers. Je ne parle pas d'œuvres continues et longues qui exigent un loisir absolu, mais de ces gentilles piécettes, entractes tout indiqués des travaux et des soucis quels qu'ils soient. C'est ce qu'on nomme des badinages ; mais ces badinages obtiennent parfois autant de gloire que de sérieux écrits (1). Je vous dirai donc pourquoi je vous encourage à faire des vers (?) je vous dirai donc :

A l'habile main la cire flexible
Obéit, et prend maints aspects connus ;
Et tantôt, [illegible] Mars, Mercure [illegible] le,
Tantôt c'est l'Amour et tantôt Vénus.

La source, dont l'eau combat l'inc[illegible]
Crée aussi la fleur, le pré verdoyant.

A [illegible] des hommes [illegible]
Doit suivre de l'art le vol ondoyant (2).

Aussi les plus grands orateurs [illegible] les plus grands hommes se sont exercés ou délassés de cette manière, disons plutôt se sont délassés et exercés. Car c'est merveille comme ces petits ouvrages et tendent et détendent nos esprits. Ils comportent, en effet, l'amour, la haine, la colère, la pitié, la plaisanterie de l'homme du monde, enfin tout ce qui se rencontre dans la vie et même au forum et dans les procès. Ils possèdent, en outre, l'avantage des poésies en général : affranchis des contraintes de la mesure, nous nous réjouissons de nous retrouver dans la prose et écrivons avec plus de plaisir en un genre dont la comparaison a fait ressortir la facilité.

En voilà plus peut-être que vous n'en demandiez ; j'ai cependant omis un point. Je ne vous ai pas indiqué ce qu'à mon sens vous deviez lire, quoique ce soit l'avoir dit que de vous indiquer ce que vous deviez écrire. Souvenez-vous de choisir soigneusement les meilleurs auteurs dans chaque genre. On dit, en effet, *meilleur lecteur du poète*, [illegible] (3). Qu'il [illegible] ces auteurs ?

---

(1) On ne peut s'empêcher de sourire lorsque l'on constate le si proche voisinage (l. VII, 4) de la lettre où le prosateur nous raconte comment il devint poète. Sous couleur de poser un principe général, Pline ne fait que plaider son propre cas. La suite (rapprochée de l. V, 3) le démontrera plus encore.

(2) Traduction de M. le Cᵉ Frique.

(3) [illegible]

Leurs noms sont si connus, si répandus, [illegible] qu'ils n'est pas nécessaire de vous les signaler. Et, d'ailleurs, ma lettre a pris une telle extension que j'ai dérobé du temps à vos études, tandis que je vous donnais mes avis sur la façon d'étudier. Reprenez donc vos tablettes et écrivez soit l'un des ouvrages que je vous conseille, soit cela même que vous aviez commencé (2).

* A force d'être remaniée, notre œuvre semblera indigne d'une publication, ou l'épreuve même l'en rendra digne.

* J'approuve le zèle à retoucher ses ouvrages ; il faut néanmoins le limiter ; un excès de soin use plutôt qu'il ne détache ; et plus ce travail. Le permet pas d'en entreprendre un autre ; sans rendre meilleures nos œuvres anciennes, il nous empêche d'en commencer de nouvelles.

* La lime ne peut plus, elle use l'œuvre parfaite et complète.

* Aux yeux de la postérité l'œuvre non achevée équivaut à l'œuvre non commencée (3).

* Le peintre demeure impuissant devant l'idéale beauté, où il la gâte.

* Désirez-vous un portrait ? Choisissez un peintre qui ne s'écarte pas du modèle, même pour l'améliorer.

[illegible] nos ad Sisypheum aliquod saxum : aut, asini instar ad [illegible] circumagentis, in [illegible] paucissimorum librorum orbe volunt consenescere. Itaque optimis magistris non contradixisse mihi videor, cum in præfatione ad Livium de cursorio [illegible] de [illegible] hospitaliter. II. *Quintilien* l. X, : « ..... Je veux que pendant longtemps on ne lise que les meilleurs auteurs... [illegible] Disons seulement [illegible] lectures conviennent à ceux qui veulent se fortifier dans l'éloquence, car je ne veux offrir qu'un petit nombre d'écrivains, mais les plus éminents ... » III. Dans la rédaction des programmes, le principe en usage est : *non multum sed multa*. C'est la devise de l'esprit d'érudition. Or, de même qu'il faut choisir entre la prose et les vers, il faut choisir entre l'esprit d'érudition et l'esprit scientifique ; [illegible] *non multa, sed multum*. Lappmann. *Enquête parlementaire sur la réforme de l'enseignement secondaire.*

1 Nous trouvons quatre versions : 1° *novum provocatumque*, Catanæus, Gruter, Gesner, G.-H. Schaeffer ; 2° *notum probatumque*, Cortius et Longolius, Gierig (avec quelque regret), M. J.-M Schaeffer, Titze, Doring, Keil ; 3° *notum promptumque*, Lattemand ; 4° *notum provulgatumque*, Boxhorn, Weise que nous suivons.

(2) *Quin ergo, pugillares resumis, et aliquid ex his, vel istud istum, quod cœperas, scribis.* M. Seibt a joint, comme commentaire à ces lignes, une intéressante gravure sur cuivre de J. Schubert (1828) que nous reproduisons ci-contre.

(3) Le génie commence les beaux ouvrages, mais le travail seul les achève.

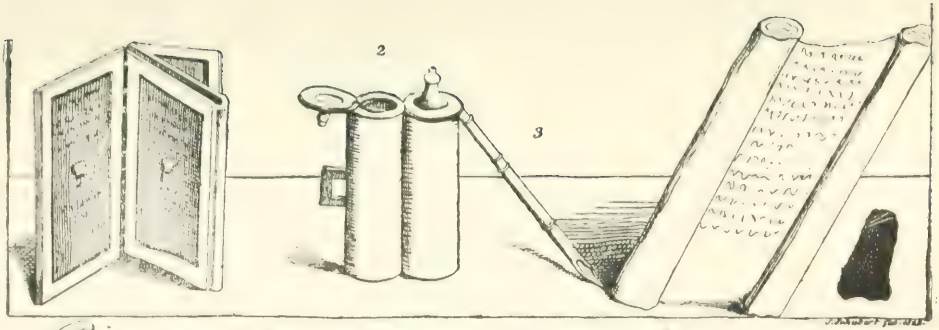

Pictura vetus sistens pugillares, μελανοδοχεῖον, calamum, papyrum.

Plin. epist. VII 9. Quin ergò pugillares sumis, et aliquid ex his, vel istud ipsum, quod cōperas scribes &c.

* Voulez-vous apprécier la beauté d'une œuvre ? Cherchez à l'imiter.

* Je crois que la première obligation de l'écrivain est de jeter les yeux sur son titre, de s'interroger à plusieurs reprises sur ce qu'il a résolu d'écrire, de bien savoir qu'il n'est pas trop long s'il se maintient dans son sujet, qu'il est trop long s'il y mêle quelque développement étranger.

* Il est plus difficile de se remettre au travail que de le poursuivre quand on est en haleine.

* Cet espace de temps si insignifiant, si éphémère qui nous est accordé, cherchons d'autant plus à l'étendre sinon par nos actions, dont un autre est le maître, du moins par nos travaux littéraires, et puisqu'il nous est refusé de vivre longtemps, laissons au moins quelque preuve que nous avons vécu.

* Pendant que nous jouissons de la vie, efforçons-nous de laisser à la mort le moins possible à détruire.

* Ayez devant les yeux la mort attachée à notre condition ; seuls, nos écrits peuvent nous en affranchir ; tout le reste est fragile, passager, périt et disparaît comme les hommes eux-mêmes.

* Dans ma villa de Toscane, je me livre tour à tour à la chasse et à l'étude, quelquefois à l'une et à l'autre ensemble. Cependant, je ne saurais décider lequel est le plus difficile à faire, une bonne chasse ou un bon ouvrage.

* A Laurente, à défaut du champ que je n'ai pas, je cultive mon esprit par l'étude.

* La timidité de l'homme de lettres possède je ne sais quel charme que n'a pas la confiance en soi (1).

* Si vous scrutez bien, vous trouverez dans les camps, sous les dehors du paysan, des hommes sanglés, armés, d'ardent esprit : il en est de même en littérature.

* Au repos du savant suffisent largement le terrain nécessaire pour relever la tête et reposer les yeux, l'étroit sentier toujours le même où l'on avance à pas comptés, la vigne minuscule dont on connaît tous les ceps, les arbrisseaux que l'on peut dénombrer (2). (Pensée 221).

---

1. La modestie est au mérite ce que les ombres sont aux figures dans un tableau ; elle lui donne de la force et du relief. (La Bruyère)

2. I. « Suetone, que ses ouvrages d'érudition n'avaient pas enrichi, se mat

* Il n'est pas moins glorieux d'imiter les hommes illustres dans leurs délassements (1) que dans leurs occupations.

* La véritable règle dans la poésie fugitive est donnée par Catulle :

Le poète doit être sage.
Pour ses vers, il importe peu :
Ils n'auraient ni grâce ni feu
Sans un air de libertinage (2).

* Dans les études, comme dans la vie, rien n'est plus beau et plus digne de l'homme que de tempérer la gravité par l'enjoûment en sorte que l'une ne dégénère pas en tristesse et l'autre en légèreté.

* Les poètes ont droit aux mensonges.

* La folie est concédée aux poètes.

* Dans un repas, quoique nous abstenant de certains mets, nous avons coutume de louer le menu intégral, sans distinguer entre les satisfactions et les refus de notre estomac. Ainsi l'écrivain qui s'efforce, par la variété du style, d'intéresser toutes les classes de lecteurs, ne doit-il pas, malgré ses craintes de déplaire à l'un, en plaisant à l'autre, présumer que cette diversité même sauvera l'ouvrage entier (3) ?

* Pourquoi s'en va-t-on, ici et là, lire dans les cercles lettrés, les premiers chapitres de chaque volume de son ouvrage, si ce

---

» en tête un jour d'acheter un petit domaine et de ne pas le payer trop cher. » A sa demande, Pline qui le protégeait chargea un personnage important » de s'entremettre de l'affaire.... (*Suit la traduction de notre n° 221*).... Nest- » ce point encore aujourd'hui un vrai jardin d'homme de lettres ? » (Boissier, *Promenades archéologiques*). II. Émise par un somptueux châtelain à l'adresse d'un confrère moins favorisé de la fortune, la pensée de Pline nous remet en mémoire ces lignes de La Bruyère : « Pour vous, dit Eutiphron, vous êtes riche ou vous devez l'être ; dix mille livres de rente et en fonds de terre, cela est beau, cela est doux, et l'on est heureux à moins ; pendant que lui qui parle ainsi, a cinquante mille livres de revenu et croit n'avoir que la moitié de ce qu'il mérite : il vous taxe, il vous apprécie, il fixe votre dépense ; et s'il vous jugeait digne d'une meilleure fortune et de celle même où il aspire, il ne manquerait pas de vous la souhaiter. Il n'est pas le seul qui fasse de si mauvaises estimations ou des comparaisons si désobligeantes : le monde est plein d'Eutiphrons. »

(1) Intellectuels (Pline émet la théorie pour justifier ses petits vers égrillards).

(2) Dans la traduction de Sacy.

(3) Même pour le succès du moment, il ne suffit pas qu'un ouvrage soit écrit avec les agréments propres au sujet, il faut encore les agréments propres au lecteur. Il faut qu'un livre rappelle son lecteur comme on dit que le bon vin rappelle son buveur....

n'est qu'on estime qu'une partie peut avoir sa perfection indépendante du reste ? Si, en effet, l'on nous soumet une tête, ou quelque autre fragment de statue, nous ne saurions saisir les rapports et proportions de l'œuvre entière ; et néanmoins nous apprécions si le morceau isolé est suffisamment élégant.

* A mon réveil, je tiens mes fenêtres fermées ; silence et ténèbres sont, en effet, de merveilleux aliments de réflexions. Alors, détourné de ce qui le distrait, libre, laissé à lui-même, l'esprit ne suit pas les yeux ; ce sont les yeux qui suivent l'esprit ; or ils ne voient que ce qu'il voit, aussi longtemps qu'ils ne voient pas autre chose (1).

* Les Lettres ! qu'elles soient vos affaires, votre loisir, votre repos ; veillez avec elles ; endormez-vous même avec elles (2).

* .... Quitte (3), il en est temps, ces soucis vils et mesquins pour te consacrer toi-même aux lettres dans cette profonde et tranquille retraite. Puis, forge une œuvre quelconque qui demeurera éternellement ton bien. Tout le surplus de ce que tu laisseras aura d'abord un maître, puis un autre ; elle seule ne cessera d'être ta propriété si elle a commencé par l'être (4).

* Joie, consolations, j'ai tout placé dans les Lettres. Il n'est rien de si agréable qui le soit plus qu'elles ; il n'est rien de triste qui ne devienne moins triste par elles. Sans doute elles

---

(1) Je prolonge toujours autant qu'il est possible le plaisir que je trouve à méditer dans la douce chaleur de mon lit ... Pour me procurer ce plaisir, mon domestique a ordre d'entrer dans ma chambre une demi-heure avant celle où j'ai résolu de me lever. Je l'entends marcher légèrement et tripoter dans ma chambre avec discrétion et ce bruit me donne l'agrément de me sentir sommeiller : plaisir délicat et inconnu de bien des gens ! On est assez éveillé pour s'apercevoir qu'on ne l'est pas tout à fait et pour calculer confusément que l'heure des affaires et des ennuis est encore dans le sablier du temps. (Xavier de Maistre).

(2) Beaux-Arts. . . . . .
Est-il à votre joie, une joie étrangère ?
Non, le sage vous doit ses moments les plus doux,
Il s'endort dans vos bras, il s'éveille avec vous.
Delille, *L'Homme des Champs*).

(3) Lettre à Caninius Rufus, l. I, 3, qui débute par ces mots : *Quid agit Comum, tuæ, meæque deliciæ.*

(4) .. .. Oyons le conseil que donne le jeune Pline à Cornélius Rufus, son amy, sur ce propos de la solitude : « Je te conseille en cette pleine et grasse » retraicte où tu es de quitter à tes gents ce bas et abject soing du mesnage » et t'adonner à l'estude des lettres pour en tirer quelque chose qui soit » toute tienne. » Il entend la réputation : d'une pareille humeur à celle de Cicéro, qui dict vouloir employer sa solitude et séjour des affaires publiques à s'en acquérir par ses escripts une vie immortelle. Il semble que ce soit raison, puisqu'on parle de se retirer du monde, qu'on regarde hors

font mieux comprendre la grandeur du mal, mais elles apprennent aussi à le supporter avec plus de patience (1).

* Il n'y a peut-être pas un ami des Lettres qui ne soit aussi le mien.

* Je vous honore, je vous admire qui que vous soyez, vous qui tentez de vous distinguer dans les Lettres.

* Les devoirs de l'amitié ! Il n'y a point d'étude, si précieuse qu'elle soit, qu'on ne doive leur sacrifier ; les belles-lettres elles-mêmes nous enseignent à les compter au nombre des plus sacrés (2).

* Si l'étude dispose à la gaîté, à son tour la gaîté influe heureusement sur l'étude (3).

* En montagne on voit errer Minerve autant que Diane.

* *Vos œuvres sont dans toutes les mains.* — Flatterie de libraire sans doute, mais laissons nous flatter si le mensonge nous rend nos études plus chères.

* Je suis de ceux qui admirent les anciens, mais sans dédaigner, comme d'aucuns, les talents des modernes. En effet, la Nature n'est pas tellement épuisée par ses couches antérieures que maintenant elle n'enfante plus rien de louable (4).

* Puisse venir le jour (que n'est-il déjà venu !) de l'austère

---

de luy. Ceulx cy ne le font qu'à demi : ils dressent bien leur partie pour quand ils n'y seront plus ; mais le fruict de leur desseing, ils prétendent le tirer encore du monde, absents, par une ridicule contradiction. (Montaigne).

(1) « Il n'est rien, dit Cicéro, si doux que l'occupation des lettres, de ces » lettres, dis-je, par le moyen desquelles l'infinite des choses, l'immense » grandeur de la nature, les cieux en ce monde mesme, et les terres et les » mers nous sont découvertes : ce sont elles qui nous ont appris la religion, » la grandeur de courage et qui ont arraché notre âme des tenèbres pour » voir toutes choses, haultes, basses, premières, dernières et moyennes : » ce sont elles qui nous fournissent de quoy bien et heureusement vivre » et nous guident à passer notre aage sans desplaisir et sans offense » : cettuy-ci ne semble-t-il pas parler à la conduite de Dieu toutvivant et tout-puissant ? Et quand, à l'effect, mille femmelettes ont vecu, au village, une vie plus équable, plus douce et plus constante que ne feut la sienne. (Montaigne).

(2) Que les vers ne soient pas votre éternel emploi!
Cultivez vos amis, soyez homme de foi.
C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre,
Il faut savoir encore et converser et vivre. (Boileau).

(3) La gaieté clarifie l'esprit, surtout la gaieté littéraire.....

(4) Je crois que les hommes de tous les siecles ont eu à peu près le même fonds d'esprit et les mêmes talents, comme les plantes ont le même suc et la même vertu. (Fénelon).

sobriété du style! Puissent être bientôt bannies, même des sujets où elles règnent le plus légitimement, toutes les fadeurs du style caressant!

* ..... Si cet auteur avait brillé parmi ceux que nous n'avons jamais connus, nous rechercherions ses livres et même ses portraits; et parce qu'il est au milieu de nous, notre goût se rassasiera de ses louanges et de son charme! Quel indice d'une âme sans bienveillance, ni rectitude!

* Il ne suffit pas pour juger un livre de le lire avec malveillance (1).

* Mon oncle disait souvent : *Il n'est si méchant livre qui ne renferme quelque chose d'utile* (2).

* Les Lettres dédaignent ceux qui les méprisent.

* Les hommes sont naturellement curieux. La plus simple histoire les intéresse à ce point qu'ils s'amusent des contes mêmes et des fables.

* Quand on ne m'a donné que la tête d'une histoire, j'en réclame la queue comme si on me l'avait volée.

* Ne pas laisser périr ceux qui ont droit à l'éternité; écrire leur histoire; étendre au-delà du présent la renommée des autres en même temps que la sienne : quelle gloire! En est-il de plus belle!

* Il est bien différent d'écrire une lettre ou une histoire, bien différent d'écrire pour un ami ou pour le public.

* Vous m'engagez (3) à écrire l'histoire.... je demande un sursis.... pensez néanmoins aux époques que nous devons aborder. — Sera-ce celle déjà publiée du passé? — Les documents sont prêts, mais combien dangereuse la comparaison. — Sera-ce celle encore inédite d'aujourd'hui? — Lourdes seront les haines, légères les gratitudes; on trouvera toujours que nous censurons trop ou que nous louons trop peu, alors

---

(1) I. La critique sans bonté trouble le goût et empoisonne les saveurs. II. Le plaisir de la critique nous ôte celui d'être vivement touchés des très belles choses. (La Bruyère).

(2) I. Leibnitz disait la même chose; mais qui oserait le dire aujourd'hui? (Mayor). II. *L'histoire naturelle* nous montre comment Pline l'Ancien appliquait sa théorie. On y trouve en effet de multiples emprunts à 473 auteurs dont un grand nombre paraît avoir été fort médiocre.

(3) Lettre à Capito, l. V, 8.

même que nous aurons très largement loué, très strictement blâmé.

* Si j'écrivais l'histoire, j'aurais, je n'en doute pas, assez de courage pour être vrai.

* Utilité de l'histoire : ceux qui n'ont point rougi de faire ce qu'ils entendent, rougissent d'entendre ce qu'ils ont fait.

* L'éloquence et l'histoire (1) ont sans doute de grands rapports ; mais dans ces rapports mêmes il se rencontre plus d'une différence. L'une et l'autre racontent, mais diversement (2) ; la première peut s'accommoder du terre à terre, du commun, du trivial ; à la seconde, conviennent seulement les évènements extraordinaires, les lumières, les hauteurs. Dans celle-là, les os, les muscles, les nerfs doivent souvent apparaître ; il faut à celle-ci de l'embonpoint et du panache. L'éloquence sera surtout forte, mordante, pressante ; les développements, la grâce et même la douceur plaisent à l'histoire (3). Enfin elles ne parleront pas la même langue, ne feront pas entendre la même musique, ne construiront pas la même maison, car pour employer les termes significatifs de Thucydide « l'historien est en » possession, l'orateur en lutte (4). » (Pensée 252).

* Combien rare l'auditoire d'assez droit jugement pour pré-

---

(1) La pensée 252 est empruntée à la lettre l. V, 8 dont nous avons donné un extrait t. I. p. 438-439.

(2) Le parallèle qui va suivre repose sur les mots : *illa, hæc ; huic, illi ; hanc, illam ; hæc, illa*. D'après les uns, *hæc* désigne l'histoire et *illa* l'éloquence ; d'après les autres, c'est le contraire. — Voir J. Pierrot, t. I, p. 458-459 ; Collignon, p. 109-110. Nous avons suivi l'opinion de ces deux érudits, mais sans arriver à la conviction d'une vérité indéniable. Les controverses se retournent, dans tous les cas, contre le peintre ; il n'y aurait pas de place pour un double sens si les portraits étaient nets et caractéristiques.

(3) Dans son dixième livre, Quintilien traite de l'utilité des études historiques pour l'orateur. Il estime que l'histoire peut nourrir et fortifier l'éloquence par un certain suc agréable et doux qui lui est propre ; mais il faut la lire sans perdre de vue que la plupart de ses qualités seraient défauts chez l'orateur. En effet, elle a beaucoup d'affinité avec la poésie. Elle se propose de narrer et non de prouver. Ce n'est point une cause qu'elle plaide, un combat présent qu'elle engage ; c'est une série de faits qu'elle transmet à la postérité avec la gloire et le génie de l'écrivain. Elle a donc besoin, pour varier ces récits, de se donner plus de carrière dans le choix des termes et des figures. C'est pourquoi ni la brièveté de Salluste ne réussira auprès d'un juge préoccupé de mille pensées et le plus souvent étranger aux lettres ; ni l'abondance de Tite-Live ne satisfera celui qui, peu touché de la beauté d'une exposition, n'y cherche que la vérité.

(4) L'élocution dans l'éloquence roule ses flots comme les fleuves. Mais, dans la poésie, il y a plus d'art : des jets, des cascades, des nappes, des jeux de mots de toute espèce y sont ménagés avec soin et en augmentent le charme par leur variété.

férer un discours grave et serré, aux phrases agréables et résonnantes !

* Il n'est pas de genre, quand on y excelle, qui ne puisse atteindre à l'éloquence.

* J'ai un désir extrême d'introduire au barreau les jeunes orateurs de bonne famille et de les signaler à la renommée.

* Je ne suis jamais si bien préparé qu'une remise ne me fasse plaisir.

* Aujourd'hui ceux qui parlent aiment mieux avoir plaidé que de plaider et ceux qui écoutent songent plus à expédier qu'à juger.

* L'avocat qui nie l'évidence, ne ruine pas l'accusation ; il la renforce.

* On est criminel dès qu'on a besoin de grâce.

* Pour l'éloquence, comme pour d'autres arts, le danger est la principale recommandation. Voyez les acclamations qu'ont coutume d'exciter les funambules lorsqu'au point culminant de leur marche, ils semblent devoir tomber à chaque instant. Le plus admirable, c'est le plus inespéré, le plus périlleux, ce qui, dans la langue grecque, s'exprime encore mieux par ce mot παράβολον. Voilà pourquoi le mérite du pilote n'est point le même dans le calme et dans la tempête de la mer. Rentre-t-il dans le port sans avoir couru de danger, personne ne l'admire, personne ne le loue ; il est sans gloire ; mais lorsque les cordages sifflent, quand le mât se courbe et que gémit le gouvernail, alors il est célèbre et se rapproche des dieux marins.

* Lâchons la bride à l'éloquence ; en les enfermant dans le cercle le plus étroit, ne brisons pas les impétuosités intellectuelles (1).

* La patience (cette partie si importante de la justice), la religion du juge doit l'inscrire en première ligne de ses devoirs.

* Qu'il est téméraire de deviner combien doit durer une cause que l'on n'a point entendue, de prescrire des bornes à l'explication d'une affaire que l'on ne connaît point ! Sans doute, on dit beaucoup de choses inutiles ; mais ne vaut-il pas mieux les écouter que de ne pas laisser dire toutes celles qui peuvent être nécessaires ? D'ailleurs, comment, les ignorant encore, affirmer leur inutilité ?

---

(1) Sans emportement, ou plutôt sans ravissement d'esprit, point de génie.

« La voix vivante, comme on dit, nous affecte bien davantage qu'une lecture. Car, même en admettant que celle-ci soit plus impressionnante, la prononciation, l'attitude, le geste de l'orateur laissent dans l'esprit une empreinte plus profonde.

« Je me crois le mérite (1) de ne pas me laisser à ce point conduire par les oreilles que toutes les pointes de mon jugement soient mises en pièces par leurs appâts. Peut-être sont-elles émoussées et un peu écrasées, mais, dans tous les cas, elles ne sauraient être arrachées et tordues (2).

« Il importe à ceux qui doivent lire leurs ouvrages en public, non seulement d'être sensés, mais encore de n'avoir que des gens sensés pour auditeurs.

« La Fortune a toujours sur l'issue d'un procès une influence propice ou funeste. La mémoire, le débit, le geste, la conjoncture même, enfin les préventions, favorables ou contraires à l'accusé, donnent ou enlèvent à l'orateur un grand nombre d'avantages ; au lieu que le plaidoyer ne se ressent à la lecture, ni des affections, ni des haines : il n'existe pour lui ni hasard heureux, ni circonstance fatale.

« La plaidoirie de l'avocat, qui plaide assis, tout en conservant une partie de ses avantages, se trouve comme débilitée et déprimée. Quant à ceux qui lisent, ils ne peuvent se servir, ni des yeux, ni des mains, principaux auxiliaires de la voix. Il ne faut donc pas s'étonner de voir languir une attention que rien ne charme, ne captive, n'aiguillonne, n'excite.

« Le discours écrit est le type, le modèle du discours parlé.

« Songeant combien il est périlleux de livrer un ouvrage aux mains du public, je ne saurais me décider à croire qu'il ne faille pas provoquer préalablement de multiples avis, et maintes fois retoucher ce qui doit plaire toujours et à tout le monde.

« Nos lectures publiques ont un double but : redoubler d'attention par l'inquiétude ; être averti des fautes qui, étant miennes, ont pu m'échapper.

« Je ne songe pas à être loué quand je lis, mais à l'être quand je suis lu.

---

(1) Pline est appelé à juger, dans le silence du cabinet, un livre qui le charma dans une lecture publique, l'auteur lisant *suavissime et perilissime*.

(2) Nous nous sommes expliqué sur ce pathos en donnant, dans *Scribendi cacoethes*, le texte complet de la lettre de Pline.

* La crainte du public est pour un auteur le plus rébarbatif des censeurs; cette seule pensée que nous devons paraître devant une assemblée corrige nos livres. Se mettre en vue, pâlir, trembler, regarder autour de soi, tout contribue à réformer notre œuvre.

* D'abord, par respect pour l'auditoire qui doit l'écouter, un auteur apporte plus de soin à ses écrits; ensuite s'il a des doutes sur son ouvrage, il les résout comme à la pluralité des voix. Enfin, il reçoit différents avis de différentes personnes, et si on ne lui en donne point, les yeux, l'air, un geste, un signe, un murmure, le silence même parlent assez clairement à quiconque ne les confond pas avec le langage de la politesse. C'est au point que si quelqu'un de ceux qui m'ont écouté voulait prendre la peine de lire ce qu'il a entendu, il trouverait que j'ai changé ou retranché des endroits d'après son avis même quoiqu'il ne m'en ait pas dit un mot.

* L'année a été fertile en poètes. Le mois d'avril n'eut presque pas de jour sans lecture publique. Il m'est doux de voir fleurir les lettres, de voir les talents se produire et se faire valoir, bien qu'on témoigne peu d'empressement à se rendre à l'Auditorium.

* Aujourd'hui les gens les plus oisifs dédaignent de venir aux lectures publiques, ou s'ils viennent, c'est pour se plaindre d'avoir perdu un jour, précisément parce qu'ils ne l'ont pas perdu.

* Il existe une différence fort peu honorable, mais qui n'en est pas moins réelle entre les juges devant lesquels on plaide et les auditeurs qui entendent la plaidoirie après l'audience : les uns n'aiment rien de ce qu'approuvent les autres ; et cependant l'auditeur ne devrait être ému que de ce qui le toucherait lui-même, s'il était juge.

* Rien ne touche la curiosité comme d'ajourner la suite d'une lecture.

* Quelle foule d'érudits, ensevelis sous le repos, soustraits à la renommée par la modestie ! Cependant, orateurs et lecteurs, nous ne redoutons que la science qui s'affiche, alors que celle qui se tait, n'en témoigne que mieux par son silence, son respect pour un bel ouvrage ! (1).

---

(1) Il est une admiration qui est fille du savoir.

« On a toujours l'occasion de lire, on n'a pas toujours l'occasion d'entendre. (Pensée 280).

* * *

Si l'on veut bien se reporter aux textes (1) (une traduction est toujours impuissante (2), on constatera la richesse de la forme ; au surplus, personne ne la conteste. Reste le fond. A-t-il cette pauvreté qu'incrimina Joubert ?

« Ce fut un patient et adroit lapidaire ; il contemplait » une idée commune jusqu'à ce qu'il la vît reluire ; il la » maniait jusqu'à ce qu'il la vît briller », écrivait Prévost-Paradol. Au sujet de qui ? — de La Bruyère. — Sans doute les 280 réflexions qui précèdent dépassent rarement le cadre des vérités courantes, celles que M. Taine appelait les vérités moyennes ; mais Pline ne saurait se plaindre si on lui reconnaît une parenté quelconque avec l'auteur des *Caractères*.

« L'élévation d'esprit se plaît aux idées générales ; sa » gravité penche vers les applications. » Qui a dit cela ? — Joubert. — Or nos *excerpta* révèlent le goût des idées générales (3) dont l'œuvre entière a poursuivi l'application. Nous en appellerons donc au moraliste français de son propre jugement. Pline ne saurait se plaindre si on lui reconnaît l'élévation et la gravité de l'esprit.

Notons d'ailleurs ceci : Joubert est, avec M. Lagergren, le seul à distinguer entre le fond et la forme que Sainte-Beuve (4) comprenait dans le même éloge : « Pline était un

---

(1) Si le lecteur désire limiter ses recherches, il consultera avec le plus grand profit les pages 88 à 93 de M. Lion où sont relevées une cinquantaine de pensées.

(2) Pour rendre, à ce point de vue de la forme, la nôtre aussi bonne, aussi agréable que possible, nous n'avons pas voulu nous borner à nos travaux personnels : lettres traduites ici et là, nous avons maintes fois recouru à MM. Cabaret-Dupaty, revisant Sacy, et Pessonneaux.

(3) M. Guido Süster, l'éminent traducteur de Cicéron, a extrait du Panégyrique de Trajan un certain nombre de réflexions ou maximes (*sententiæ, acute dicta*) qui, sauf rares exceptions, lui paraissent de prolixes hors d'œuvre. Le jugement, un peu sévère, n'est pas sans fondement au point de vue oratoire ; mais, comme pour la Correspondance, nous dirons que là encore on sent le goût des idées générales (et la valeur morale).

(4) I. Et en un autre passage de style aussi colore : « Il est peu de sujets de la vie, et surtout de ceux qui tiennent aux habitudes des choses de l'es-

» metteur en scène ; il ne se bornait pas à l'étude : il voulait de *belles pensées* et se donner le plaisir de les exprimer en termes brillants qui se vissent de loin : elles lui venaient le long de ce beau rivage ; il les saluait avec la » joie d'un poète qui a trouvé. »

Sur les mérites *de fond*, les témoignages abondent. *Voici M. de Sacy :* « Aux uns, il enseigne à se posséder dans la vie tumultueuse ; aux autres, à jouir de la vie privée, à ne point chercher la gloire dans l'approbation des hommes, mais dans le témoignage de la conscience et, pour tout dire, à ne point connaître de mérite sans probité. » *Voici M. Lebaigue :* « Bien qu'il n'ait pas songé, comme Sénèque, à faire de sa correspondance un cours de philosophie spéculative, une partie de ses lettres a une portée morale qu'on ne saurait méconnaître. On peut lui reprocher d'abuser, suivant la mode du temps, des adages et des sentences ; mais en général ses leçons (1) si on peut employer ce mot n'ont rien de dogmatique et de pédantesque : c'est une suite de *conseils pratiques*, insinuants plutôt qu'impératifs ; il n'aime pas à régenter ; il

---

prit, sur lesquels il ne nous offre quelque pensée ingénieuse, brillante et polie comme une pierre gravée antique ou comme les vases cannelés qu'il se plaît à nous montrer en nous décrivant les claires eaux de ses fontaines. » II. Dans ses *Causeries du Lundi*, Sainte-Beuve revient souvent, et toujours avec plaisir, à Pline le Jeune. Ici il remarque que « les deux Pline » sont restés des plus présents et des plus récents au souvenir ; qu'ils sont » venus à nous en se donnant la main, l'ancien et le tendre qui sont » nous a raconté, dès notre enfance, la mort mémorable de l'autre ». Il loue notre auteur « des peintures si nettes et si soignées du lac Vadimon » et du Clitumne — ce paysage à la Poussin — » ... » les conseils à Maxime, nouveau préfet d'Achaïe, » lui rappelle soit celle d'Ange Politien « qui a laissé un recueil du même » genre », soit celle d'Etienne Pasquier « qui, ... » d'une lettre importante, un trait insignifiant dont il a » le tour », soit celle de Balzac qui lui aussi « recueillait, composait et re- » faisait ses lettres à loisir », soit la série de lettres que Frédéric le Grand adressa à son vieux général Lamotte-Fouqué « tout en aimant mieux ne » comparer qu'à elle-même cette correspondance unique et gracieuse », soit enfin celle de P.-L. Courier « avec cette différence pour les lettres » françaises dont disposées par ordre chronologique. » — Nous retrouverons ces noms d'Ange Politien, Etienne Pasquier, Balzac, Frédéric le Grand, Lamotte-Fouqué, P.-L Courier lorsque nous étudierons les ... héritiers de Pline.

(1) Pline ... ses ... Wi...

lui suffit de plaire en éclairant. » *Voici M. Lion* : « Personne ne pourra, à mon sens, lire tout le recueil de lettres, sans en profiter moralement et sans reconnaître qu'il en a beaucoup profité..... Pline a aimé et célébré les Belles-Lettres à ce point qu'il faudrait être une sorte de barbare pour, après l'avoir lu, ne pas les chérir davantage et même ne s'y pas consacrer. N'aurait-il traité que ses sujets littéraires, nous serions autorisés à dire que son œuvre présente le plus louable intérêt pour former les esprits (1). »

En définitive, Pline soigna ses pensées comme il soigna ses mots : elles eussent été géniales (2) s'il avait eu du génie ; homme d'esprit et homme du monde, il nous donna les conseils d'un homme d'esprit et d'un homme du monde. Son détracteur nous a-t-il donné davantage ?

V

LE DÉSORDRE CHRONOLOGIQUE

Nous nous sommes précédemment expliqué (3) sur la chronologie du dixième livre. Il ne s'agira ici que de la chronologie des neuf premiers fascicules. Question délicate qui ne comporte pas de raisonnement par analogie, car le bon ordre des lettres bithyniennes doit rester sans influence sur la solution ; le bouleversement d'un dossier d'affaires étant inadmissible (4) alors que rien ne s'oppose

(1) M. Bender voit dans Pline, comme M. Lion, « un bienfaiteur de la jeunesse », mais craignant d'avoir été trop aimable pour « ce vaniteux, ce » frétillant, ce mesquin, ce pédant, etc., etc.... », il se hâte d'ajouter : « Néanmoins, il se dégage de toute sa personne, de toutes ses manies, de toutes les symétries de son travail, quelque chose d'anti-juvénile, quelque chose de profondément vieillot. »

(2) Peut-être abusons-nous de ce mot qui revient très souvent sous notre plume ; mais ne faut-il pas suivre sur son terrain Pline qui voit, ou dit voir, partout le génie ?

(3) Voir Le Fond *in fine*.

(4) Il nous paraît évident (cela résulte de son bon ordre) que le dossier de Bithynie fut classé par Pline lui-même, mais pour une publication ultérieure *et lointaine*, non pour une mise au jour immédiate. M. Mommsen (p. 2, n. 2) ne serait pas éloigné de croire que Pline edita personnellement

à la disposition capricieuse ou habile d'une correspondance particulière.

Le recueil privé (247 lettres sans réponses) aurait été écrit de la fin de l'année 94, au commencement de l'année 109 (1). Le point de départ nous semble concorder avec les données de MM. Demogeot, Péter et J. Martha ; la date extrême est fournie par M. Mommsen. Nous mentionnons que l'illustre savant n'admet pas la première date. Selon lui, la correspondance commence à 97 : « le ton des lettres » écrites sous Domitien ne pouvant être de nature à per- » mettre leur publication. » Discutons. La phrase vise soit l'apologie, soit le dénigrement de l'Empereur. L'apologie, il n'y faut point songer depuis fin 94, puisque Pline est en disgrâce ; quant au dénigrement, il aurait constitué, aux yeux des successeurs, le plus précieux des titres à l'avancement. En réalité, la correspondance antérieure à Nerva, émanée d'un trop prudent fonctionnaire (en exercice ou en disponibilité) (2) renferme quelques rares lettres incolores dont M. Demogeot a dit : « Sous Domitien, Pline » écrit peu de lettres et aucune sur les affaires d'Etat (3). »

---

cette correspondance. D'une part, la hâte eût été singulière puisque l'illustre savant estime (p. 73, 74) que Pline mourut soit dans sa province, soit du moins peu après son retour. D'autre part, le simple bon sens repousse cette hypothèse. Pourrait-on citer, dans l'histoire universelle, un préfet honnête, scrupuleux, timoré, qui ait livré à la curiosité mondaine des papiers d'Etat traitant d'affaires en cours ou à peine réglées ? Est-ce que de semblables dossiers ne sont pas jusqu'au recul de l'histoire — nous insisterons toujours sur ce point — la propriété *exclusive* du gouvernement ? — Quant à M. Schaedel qui tient à voir dans le recueil officiel une apothéose incessante du « despotisme éclairé de Trajan », il émet cette autre supposition : « Le Xe livre fut le cadeau grâce auquel se sera recommandé à l'Empereur » l'affranchi de Pline qui ramena à Rome le corps de son maître. » — Trajan n'avait donc pas conservé les rapports de son préfet et ses propres minutes ?

(1) Les neuf premiers livres sont certainement antérieurs au gouvernement de Bithynie puisque Pline n'en parle jamais.

(2) Nous rappelons que la carrière de Pline, arrêtée en 95, était déjà menacée en 94, mais que notre auteur ne sortit de sa charge prétorale que le 31 décembre de la dite année.

(3) Suivant M. Dupré, « toutes les lettres que nous avons de Pline, toutes » celles au moins qui ont quelque importance, paraissent avoir été écrites » de 96 à 108 de Jésus-Christ, c'est-à-dire sous Nerva et Trajan. » — Cette réserve, *toutes celles au moins qui ont quelque importance*, rapproche visiblement l'opinion de M. Dupré de celle de M. Demogeot.

Pline ouvre son recueil par cette épître-préface adressée à Septicius :

« Vous m'avez fréquemment exhorté à publier les lettres » que je pouvais avoir écrites avec quelque soin (1). Je les » ai réunies dans l'ordre où elles se sont présentées sous » ma main, sans observer les dates, car je ne composais » pas une histoire. Il ne reste plus pour vous qu'à ne » point vous repentir de votre conseil, pour moi qu'à ne » pas regretter d'y avoir déféré. Je le souhaite. Si ce vœu » se réalise, je chercherai dans mon désordre les lettres » que j'ai encore négligées et conserverai celles qu'ulté- » rieurement je pourrai écrire. »

La déclaration : *non servato temporis ordine, sed ut quæque in manus venerat*, fut généralement tenue jusqu'en 1868 pour article de foi (2). On la jugeait même surabondante tant le désordre chronologique se révélait au premier examen. C'est ainsi que Thomasius écrivait en 1675 (3) : « La lettre première adressée à Septicius, pour » signaler le bouleversement des dates, nous semble inu- » tile ; car il suffit de lire le recueil épistolaire pour cons-

---

(1) I. Catanæus et Alde lisent *accuratius*, M. Keil *curatius*, M. de Vries *cura majore*. La discussion minutieuse à laquelle se livre M. de Vries, sur ces trois versions, en comparant le *Mediceus*, le *Vaticanus*, et les autres manuscrits avec le *fragmentum Vossianum*, a plus qu'une portée de détail. Elle permet d'apprécier que le texte de M. Keil, aujourd'hui placé hors de discussion par tous les éditeurs français de Pline le Jeune, peut encore donner lieu à contrôle, révisions et retouches. II. Suivant M. Kreuser : « Pline » destinait à une publication ces lettres plus soignées au moment même où » il les écrivait. » Suivant M. Huxley (préface de l'édition Prichard et Bernard) : « Les lettres de Pline étaient probablement destinées dès le début à » la publication. » Suivant M. Bender (*Littérature romaine*) : « Pline écrivit » les neuf livres de ses *Epistulæ* dans l'intention de les livrer à la publicité. » Cette préméditation est purement hypothétique ; on va trop loin quand on l'affirme. Telle est également l'opinion de M. Heatley.

(2) Entre bien d'autres, voici un exemple caractéristique. M. Thierfeld donne ces dates pour le livre premier :

1 - 110 ; 2 - 99 ; 3 - 108 ; 4 - 98 ; 5 - 99 ; 6 - entre 106 et 109 ; 7 - 100 ; 8 - 102 ; 9 - entre 106 et 108 ; 10 - 100 ; 11 - date inconnue ; 12 - 99 ; 13 - 105 ; 14 - 97 ; 15 - date inconnue ; 16 - 100 ; 17 - 96 ; 18 - 98 ou 99 ; 19 - 105 ; 20 - entre 101 et 103 ; 21 - 96 ; 22 - entre 105 et 107 ; 23 - entre 106 et 107 ; 24 - 100.

(3) Nous donnons la date de la première édition, en observant que nous avons lu les lignes, qui vont suivre, dans la préface de 1686.

» tater son absolu désordre chronologique : *hoc etiam, » tacente Plinio, res ita loquitur.* »

Mais en 1868, M. Mommsen affirma dans l'*Hermès* (t. III, p. 31-140) que l'auteur nous avait induits en erreur pour « donner à sa collection un cachet d'agréable négli- » gence(1). » Selon lui ont été écrits : le premier livre de fin 96 à fin 97 ; le second de 97 à 100 ; le troisième en 101, peut-être partiellement en 102 ; le quatrième de 103 à 105 ; le cinquième en 105 et 106 ; le sixième en 106 et 107 ; le septième en 107 ; le huitième en 108 ; le neuvième en 108 et 109. Et il ajoute que neuf publications distinctes suivirent la dernière date de chacun des livres à quelques mois d'intervalle.

Les principaux contradicteurs de cette théorie(2), née en Allemagne, se sont rencontrés en Allemagne même. Tout en manifestant pour leur très éminent compatriote un respect aussi légitime qu'honorable, MM. H.-F. Stobbe, Gemoll, Péter, Asbach, Schultz ont conservé l'indépendance de la pensée (si rare chez beaucoup d'autres) et soulevé diverses objections que nous allons résumer.

Dans le *Philologus* (tome 30, Goettingue, 1870), M. H.-F. Stobbe estime hypothétique l'étude de M. Mommsen et cite plusieurs dates qui la contrediraient. Ainsi auraient été écrites, non en 101 ou 102 mais : 1° en octobre 99 la Stobbe (3).

(1) M. Dupré emploie la même expression de *négligence* mais qualifie celle-ci d'*inexplicable*.

(2) Nous rappelons l'Avant-propos de M. Morel. — Bibliothèque des Hautes-Études, 1873 : « Ce mémoire de M. Mommsen a paru dans le troi- » sième volume du *Hermès*, revue de Philologie classique, publié à Berlin, » chez Weidmann. La traduction était terminée en 1869. Il n'est pas besoin » de rappeler les circonstances qui ont retardé sa publication. Pendant ces » quatre années d'intervalle, la science a marché comme les événements » et, sur maintes questions de détail, il est devenu indispensable de modi- » fier le texte de l'original. M. Mommsen a bien voulu nous communiquer » lui-même la plupart de ces modifications et relire les épreuves de notre » traduction. »

(3) Faisons immédiatement une observation indispensable. Nous n'avons point la prétention d'analyser en quelques lignes les travaux si remarquables de MM. Stobbe, Gemoll, Peter, Asbach, Schultz. Nous n'en donnons ici qu'un aperçu *très général*. Ces ouvrages se trouvant dans toutes nos bibliothèques universitaires, il sera aisé au lecteur (ce que nous souhaitons) de s'y reporter.

lettre, l. III, 4, qui informe Macrinus que Pline a consenti à se charger du dossier Classicus (1) ; 2° en mars 100 les lettres l. III, 2, 3, 7, 8 : recommandation à Maxime d'Arrianus Maturius ; recommandation de Génitor à Corellia Hispulla ; annonce à Caninius du décès de Silius Italicus ; promesse à Suétone de faire substituer à son nom, dans la charge de tribun militaire, celui de Césennius Silvanus (2) ; 3° en juillet 100, la lettre l. III, 9, racontant à Minucianus le procès Classicus ; 4° en septembre 100, les lettres l. III, 10, 11, excuses à Spurinna et à Coccia pour une lecture prématurée de l'oraison funèbre de leur fils ; éloge d'Artémidore. Aux yeux du critique de Dantzig, il existe une chronologie d'ensemble, d'un livre à un autre ; toutefois, soit pour grossir la collection, soit pour l'agrémenter, l'auteur glissa, çà et là, un certain nombre de lettres dont la majeure partie a un caractère anecdotique. Notamment les lettres 14-19 du livre deuxième ont été insérées dans ce fascicule pour le compléter et peut-être pour l'égaliser avec le premier livre. M. Stobbe termine son article par un petit tableau historique, allant de décembre 97 à décembre 101 où se découvrent maintes divergences avec M. Mommsen. Mais sa chronologie personnelle est précédée de cet avertissement modeste : « Mon travail n'est qu'une tenta- » tive ; je ne le donne pas comme une certitude. »

Gemoll. Dans sa *Dissertatio inauguralis* de 1872, M. Guillaume Gemoll reprend en sous œuvre les travaux de 1868, 1870 (3) et arrive à ces conclusions :

---

(1) Voir t. I, p. 378, n. 2.

(2) M. Macé a donc tort de dire que M. Stobbe ne conteste *aucune* des dates de M. Mommsen concernant Suétone, puisque M. Mommsen (traduct. Morel, p. 13) donne, à la collation de ce tribunat, la date de 101.

(3) M. Macé semble opposer à M. Gemoll *seul* que sa dissertation est antérieure à la traduction de M. Morel. Mais, d'une part, M. Stobbe serait dans le même cas, et, d'autre part, le principe de M. Mommsen était posé en 1868 ; la révision de 1873 ne porte que sur des détails ou des compléments.

I. La préface de Pline se rapporte aux deux premiers livres, non aux neuf.

II. *Les lettres :*

L. I, 2-4 sont de 96.

L. I, 5-12 } sont de 97.
L. II, 1 }

L. I, 13-23 } sont de 98.
L. II, 2-7 }

L. II, 8-10 sont de 99.

L. II, 11-12 sont de 100.

L. II, 13 } sont de 97.
L. II, 20 }

Dans sa Chronologie des lettres pliniennes (*Philologus*, 1873), M. Carl Péter formule le problème, mais ne paraît pas vouloir le résoudre, car il écrit : « Les lignes *Collegi* » *non servato temporis ordine, sed ut quæque in manus* » *venerat*, inscrites en tête du premier livre, concernent-» elles soit le premier livre exclusivement, soit une partie » du recueil entier (1), soit l'intégralité des neuf livres ? » Question qu'on se pose avec perplexité. Il faut recon-» naître que ce point reste obscur et qu'il est à peu près » impossible de répondre catégoriquement, quoique » M. Mommsen ait dressé une chronologie enserrant le » recueil tout entier. » Péter.

Cette perplexité déférente n'empêche pas M. Péter de s'attaquer à l'édifice avec la mine, la sape et le bélier. Notons les plus violents assauts dont quelques-uns ont fait des brèches irréparables.

L. II, 9. Sextus Erucius qui demande le tribunat est appuyé par Pline. Le protecteur déclare qu'il a obtenu précédemment de l'Empereur le laticlave et la questure pour son candidat. Cet Empereur ne peut être que Trajan. Plaçons au plus tôt la désignation de la questure en 98, et

(1) M. Gemoll disait : *deux livres.*

l'exercice de la charge de janvier 99 à janvier 100. Erucius ne pouvait donc en l'année 100 solliciter déjà le tribunat. M. Mommsen date néanmoins de 97 à 100 le livre II. Cette lettre, l. II, 9, est bien postérieure et ne se trouve point à sa place à côté des lettres, l. II, 11, 12, qui parlent du procès Priscus (janvier 100).

L. II, 11. Pline écrivant à Maxime sa lassitude de l'audience centumvirale, parle comme une sorte de vieillard. Or, il n'aurait eu que 37 ou 38 ans d'après M. Mommsen !

L. III, 9. L'affaire Classicus doit être de 99. Pour lui donner une date ultérieure M. Mommsen est obligé d'affirmer que Pline a été préfet du Trésor pendant quatre ans, ce qui est sans précédent. De plus le procès Classicus est antérieur au procès Priscus, puisque Pline (l. VI, 29) fait mention de son dossier Priscus après celui Classicus.

L. IV, 15. Pline recommande Bassus à Fundanus, consul-désigné. Cette lettre n'est pas de 104, comme le dit M. Mommsen, mais de 106, puisque Fundanus fut consul en 107.

L. V, 8. Réponse à Capito qui conseille à Pline d'écrire l'histoire. Pline écrivit vraiment l'histoire ; or, comme il dit lui-même qu'on ne peut cumuler le travail historique avec celui du barreau, ses lettres, l. VI, 2, 18, 23, où il ne parle que de ses plaidoyers, sont antérieures à l. V, 8.

L. VII, 17. Pline, justifiant ses lectures publiques, en parle comme d'une nouveauté, comme d'un changement tout récent de ses habitudes. Or, l. II, 19, il expose ses hésitations, mais aussi sa décision de faire des lectures ; et, l. III, 18, il lit son Panégyrique comme un conférencier fort à son aise qui a franchi depuis longtemps l'étape des débuts. La lettre, l. VII, 17, se place donc entre, l. II, 19 et l. III, 18 ; elle est, dans tous les cas, antérieure à l. III, 18.

L. VII, 31. Célébrant les mérites et vertus de Cornutus, Pline s'arrête au temps de Nerva. Cette lettre, que M. Mommsen date de 107, ne saurait donc être sensiblement postérieure au décès de Nerva (janvier 98).

L. IX, 31. Pline s'intitule lui-même un poète débutant. Or, il a déjà dit, l. VII, 4, qu'il commençait à s'essayer dans les Hendécasyllabes, et qualifie, l. VII, 21, son recueil poétique de *liber mosteus*, c'est-à-dire d'œuvre fraîchement éclose. Or, l. IV, 14, 18 ; l. V, 3, il a envoyé ses Hendécasyllabes à Paterne, traduit en vers latins les poésies grecques d'Antonin, et plaidé, auprès d'Ariston, la cause de ses vers sotadiques. Les lettres, l. IX, 34 ; l. VII, 21, 4, sont donc antérieures aux lettres, l. V, 3 ; l. IV, 14, 18.

En 1881, M. Jules Asbach emploie à son tour mine, sape et bélier dans le *Rheinisches Museum*, neue Folge 36. Asbach

L. I, 7. Pline s'excuse auprès de Rufus de ne pouvoir plaider contre la Bétique, « province dont il a gagné l'af- » fection au prix de tant de services, de travaux et même » de dangers », l'acceptation du dossier ne pouvant convenir ni à sa *fides*, ni à sa *constantia*. Cette lettre est postérieure à la lettre, l. III, 9, relative au procès Classicus, parce que, d'une part, la phrase « tant de services, tant de » travaux et même de dangers » ne saurait s'appliquer à l'unique affaire Massa plaidée en 93 ; et, d'autre part, parce que les mots *fides*, *constantia* font une allusion évidente au sénatus-consulte qui lui décerna des éloges pour : *industria*, *fides*, *constantia*, dans l'affaire Classicus.

L. I, 10. Pline se plaint de ne pouvoir assister aux leçons d'Euphrate à cause de son *officium molestissimum*. L'épistolier ne peut se plaindre que d'un emploi nouveau ; cet emploi, c'est la *Præfectura Saturni* (98-101) et non la *Præfectura militaris* (95-97). La lettre a donc été écrite en 98, et non en 97, comme le dit M. Mommsen.

L. I, 12. La mort de Corellius Rufus, dont il est question dans cette lettre, ne peut être de 97, car Corellius fut chargé par Nerva du partage de ses libéralités de joyeux avènement (l. VII, 31). Bien plus, nous le retrouvons consul en l'an 100.

L. I, 20. Pline écrit : *Frequenter egi, frequenter judi-*

cari, *frequenter* in consilio *fui*. Ce *consilium* ne peut être que le conseil impérial auquel Trajan appela l'épistolier à plusieurs reprises. Donc la lettre est postérieure à 97.

L. II, 20. Pline parlant des captations de Régulus, s'écrie : « Pourquoi m'indigner dans une ville où la per- » versité et la fourberie obtiennent depuis longtemps » d'aussi grandes récompenses, de plus grandes même que » l'honneur et la vertu ? » Pline n'aurait pu parler ainsi des règnes de Nerva et Trajan. La lettre a donc été écrite *Domitiano regnante*, et elle est antérieure à l. I, 5, racontant la tentation de réconciliation faite par Régulus *Domitiano mortuo*.

L. III, 9. Pline reçut du Sénat des félicitations pour *industria*, *fides*, *constantia*, dans l'affaire Classicus. Or, il fait allusion à ce sénatus-consulte lorsqu'il dit dans le Panégyrique, 95 : « Vous avez tous rendu un glorieux » témoignage à ma *constantia* dans la défense des alliés » dont vous m'aviez confié la cause. » Le procès Classicus est donc antérieur au consulat de Pline (100) et non de 101, comme le dit M. Mommsen, etc., etc., etc.

Les arguments, fournis par M. Jules Asbach, dont quelques-uns ont de la valeur, dont d'autres (comme le *consilium*) sont assez faibles (1), aboutissent à cette conclusion : « Des travaux de Stobbe et de Péter, ressort cette » probabilité que le système chronologique de M. Mom- » msen n'est que partiellement exact. Ces écrivains ne » parviennent pas néanmoins à nous donner, pour chacun » des livres, des dates décisives, mais on doit constater » que ces dates ne manquent pas complètement dans le » recueil de Pline. Suivant nous, les livres auraient été » édités par groupes. Le premier groupe aurait vraisembla-

(1) Signalons, à cause de son importance, cette erreur de M. Asbach qu'a réfutée M. Philippe Fabia (*Académie des Inscriptions*, avril 1893). Contredisant l'opinion unanime, l'érudit chronologiste recule à 98 sous le règne de Trajan, le consulat de Tacite au début duquel fut prononcée l'oraison funèbre de Virginius Rufus.

» blement contenu, l. I, II, III. On trouve dans les livres I, » II, III, des lettres écrites de 97 à 104 ; dans le livre IV, » des lettres écrites de 103 à 106 ; dans les livres V, » VI, VII, VIII, IX, des lettres écrites entre 106 et 109. » A ces remarques générales, il faut ajouter : 1° On cons- » tate dans le livre IV, des lettres antérieures à 103 et » dans les livres subséquents des lettres antérieures à 106 ; » 2° le cinquième livre n'a pas été, dans tous les cas, » publié avant l'année 109. »

Enfin dans sa *dissertatio inauguralis philologica*, M. Maximilien Schultz vise un quadruple but : Schultz.

I. Il existe un certain ordre dans la série des livres. M. Mommsen a raison sur ce point (1). II. M. Mommsen affirme à tort que cette chronologie se rencontre, non seulement de fascicule à fascicule, mais de lettre à lettre. On trouve, en effet (et en très grand nombre), dans les fascicules ultérieurs des lettres auxquelles n'a pas été donnée la place de leur émission. III. Les objections formulées par MM. Péter et Asbach contre la chronologie mommsénienne sont pour la plupart inexactes. IV. Les lettres de Pline ont paru en trois volumes successifs ; le premier comprenant l. I, II ; le second, l. III, IV, V, VI ; le troisième, l. VII, VIII, IX.

Voici une analyse sommaire de la réalisation du programme n° 2 :

L. II, 13. Lorsque Pline écrit à Priscus au sujet de Voconius Romanus *nuper ab* optimo principe *trium liberorum ei jus impetravi*, l'*optimus princeps*, dont il s'agit, ne peut être Domitien, mais soit Nerva, soit Trajan (2). —

(1) Cet hommage, sans réserve, que le candidat rend à M. Mommsen, repose sur une inexactitude ou tout au moins, sur un respectueux malentendu, car M. Mommsen ne trouve pas un *certain* ordre, mais bien un ordre *absolu*.

(2) M. Schultz explique ainsi cette alternative : « Il peut s'agir de Nerva, car Pline l'appelle, *Pan.*, 88 : *optimus princeps* ; il peut s'agir de Trajan, car Pline le qualifie, *Pan.*, 89, de *meliorem* (que l'*optimus princeps*).

Dans l. X, 4 (1 anno 98), Pline sollicitant l'entrée au Sénat pour Voconius, dit à Trajan qu'il fait un *premier* appel à sa bienveillance en faveur de ses amis. Donc le *jus trium liberorum*, s'il devait être attribué à Trajan, serait postérieur à la promotion sénatoriale. Mais alors Pline comprendrait cette promotion dans l'énumération de ses bienfaits, tandis qu'il n'en souffle pas mot à Priscus. Conséquence : la lettre, l. II, 13, est antérieure à l. X, 4 ; l'*optimus princeps* c'est Nerva, et Nerva *vivant*, car, mort, il aurait droit à la qualification de *divus*. La lettre est donc de 97, alors que M. Mommsen y voit une allusion à la mort récente de Nerva (janvier 98).

L. III, 1. Sur la retraite de Spurinna — paraît être de 110, et non de 101 ou 102.

L. III, 10. Oraison funèbre du jeune Spurinna. — M. Mommsen dit que Spurinna père fit en 97 sa campagne contre les Bructères et place en 101 l'oraison plinienne. Or, le fils mourut pendant que son père était chez les Bructères (l. II, 7). Il n'est pas vraisemblable que l'écrivain ait attendu quatre ans pour célébrer le défunt ; le contraire est même certain puisqu'il parle d'une douleur récente. Conséquence : l'ordre chronologique n'est pas suivi.

L. IV, 19. Eloge de Calpurnia dédié à Hispulla. Cet éloge indique un mariage tout récent ; c'est la première lettre du mari à la famille que vient de quitter la jeune femme. L. IV, 19 est donc antérieure à l. IV, 1, où Pline annonce au grand-père l'arrivée du ménage.

L. V, 21 (2). Saturninus est mort (l. V, 7). Or, Pline écrit à ce Saturninus (ou du moins, c'est très probablement le même), l. V, 21. — Donc, l. V, 21, est antérieure à l. V, 7.

L. VI, 11. — Pline a entendu plaider, avec le plus grand

(1) C'est dans l'édition Schaeffer, l. X, 3.
(2) C'est dans l'édition Schaeffer, l. V, 9.

succès, Fuscus Salinator et Numidius Quadratus. — Or, l'épistolier faisant, l. VI, 26, l. VII, 24, l'énumération des mérites de Salinator et de Quadratus n'indique pas qu'ils aient encore affronté la barre. Donc, l. VI, 26, l. VII, 24, antérieures à l. VI, 11.

L. VIII, 10, 11. Fausse-couche de Calpurnia, l. VIII, 16 : *infirmitates meorum* ; l. VIII, 19 : *infirmitas uxoris*, forment un tout. Or, l. VI, 4, Calpurnia part en convalescence pour la Campanie. Tout indique qu'elle relève de sa fausse-couche. Donc, l. VIII, 10, 11, 16, 19, sont antérieures à l. VI, 4.

L. IX, 8. Echange de compliments avec le poète Sentius Augurinus. — L. IV, 27, Pline écrit à Falcon qu'il a entendu avec le plus vif plaisir une lecture de Sentius Augurinus. Il est invraisemblable que quatre ou cinq années se soient écoulées avant l'échange de compliments, d'autant que l'épistolier débute ainsi (l. IX, 8) : *Si, laudatus a te, laudare te cœpero.*

L. IX, 10. Suivant toutes les probabilités, il faut placer ce récit de chasse adressé à Tacite à une date très voisine de l. I, 6 (Prise de trois sangliers).

L. IX, 11. Pline a célébré les mérites de Tacite (l. VII, 20). Tacite a répondu aussitôt en protestant contre les compliments, ainsi qu'il appert de l. IX, 14 : *Nec ipse tibi plaudis et ego nihil magis ex fide quam de te scribo.* Cette lettre n'est donc point à sa place et M. Mommsen a eu tort de la renvoyer trois ans après, l. VII, 20.

L. IX, 22. Pline parle, l. VI, 15, des élégies remarquables de Passiénus Paulus, et écrit, l. IX, 22, à Sévérus : « Si les élégies de Passiénus Paulus vous tombent sous la » main. » Suivant M. Mommsen, il se serait écoulé trois ou quatre ans entre ces deux lettres. En fait, elles doivent être rapprochées, soit que l'on mette celle du neuvième dans le sixième livre, soit celle du sixième livre dans le neuvième.

L. IX, 23. Pline se félicite de cet incident du cirque.

Tacite a dit à un provincial : « Vous me connaissez, c'est » un avantage que je dois aux lettres », et le provincial a répondu : « Seriez-vous, ou Tacite, ou Pline ? » Cette lettre doit être placée soit avant, soit, tout au moins, à côté de l. VII, 20, où Pline écrit à Tacite lui-même : « Voilà » pourquoi je suis flatté qu'on nous nomme ensemble dans » toutes les conversations littéraires. »

L. IX, 26. Pline a envoyé à Lupercus (l. II, 5) un discours qu'il appelle d'un exposé de principes oratoires. Le même Lupercus qui a critiqué l'éloquence écrite de son ami reçoit (l. IX, 26) une réédition de ses *Principes oratoires.* Ces deux lettres s'enchaînent : dans tous les cas, l. IX, 26, n'a pu être écrite, comme le pense M. Mommsen, en 107 ou 109, c'est-à-dire 10 ou 11 ans après l. II, 5.

L. IX, 36. Pline chasse avec ses tablettes. Il accorde donc Minerve avec Diane. Or, l. IX, 10, il déclare : *Aprorum tanta penuria est ut Minervæ et Dianæ convenire non possit.* Ces deux lettres doivent donc être beaucoup plus espacées.

Il est curieux de noter les accueils contradictoires faits par le Monde savant aux théories de M. Mommsen et aux critiques de ses adversaires.

France. M. Pléhon reste fidèle à l'ancienne croyance. L'innovation devient un dogme (1) pour MM. Duruy, Boissier, Pessonneaux, Lebaigue, Robert, Collignon. En exprimant son admiration pour la science aussi minutieuse que profonde, pour la clarté, la méthode d'un opuscule qui remplace la Chronologie de Masson, remarquable à l'époque, mais arriérée, M. de la Berge écrit : « M. Mommsen a pu rétablir en partie l'ordre chronologique du re-

(1) Il est facile de comprendre cette tendance à s'incliner quand la question n'intéresse pas spécialement et qu'elle a été tranchée par un homme de génie. Ainsi M. Macé admet également comme un dogme, les dates de M. Mommsen qui ne le passionnent pas (*Suétone*, p. 48) ; mais quand il s'agit de la naissance de son auteur, il n'hésite pas à dire que le savant historien s'est trompé de huit ans.

cueil épistolaire. » M. Waltz ne se sépare de M. Mommsen que dans deux circonstances : procès Classicus et Œuvres poétiques.

Italie. Tout en faisant état des travaux de MM. Stobbe, Gemoll, Peter, Asbach, M. Ramorino n'admet pas que l'on discute les principes mommsiniens : lettres dans l'ordre chronologique et publications successives très rapprochées des envois (1). MM. Piovano et Longhi fondent arbitrairement les opuscules de MM. Mommsen et Gemoll : — « *Chronologie des Epîtres.* Si nous en voulions croire la » lettre-préface, il n'existerait point dans le recueil de vé- » ritable ordre chronologique. Mais une étude attentive, » puisée aux sources les plus sûres des inscriptions con- » temporaines, amena Mommsen et après lui Gemoll avec » quelques légères modifications, à admettre que les mots » *non servato temporis ordine.....* se réfèrent seulement » aux deux premiers livres qui paraissent avoir été écrits, » l'un en 97 (96 suivant Gemoll), l'autre en 100 de notre » ère. Le troisième appartient à 101, le quatrième à 105, » le cinquième et le sixième à 106, le septième à 107, le hui- » tième et le neuvième à 108 ou 109. »

Hollande. M. Wilde prend, comme deuxième position de sa thèse : *Plinii novem Epistolarum libri non ex tempore rationibus dispositi sunt* (2).

Amérique. M. Holbrooke adopte sans discussion la théorie de M. Mommsen et reproduit toutes ses dates en tête de chacun des livres. M. Montague estime que le mémoire *exhaustive* du grand épigraphiste et historien allemand donne, par ses multiples arguments, les plus fortes

---

1. Serait-il plus exact de dire : *n'admettait pas* puisque *et y compris* l'année 1899 ? Lorsqu'à Florence en 1900 nous avions soumis à l'éminent professeur nos objections contre l'utopie mommsiniennne, nous avons cru trouver M. Ramorino quelque peu ébranlé ; peut-être faisait-il en attribuer la cause à la lecture récente de M. Schultz ; peut-être était-ce pure courtoisie du plus courtois des érudits.

2. Dans sa troisième position, M. Wilde combat encore M. Mommsen. Il estime que Pline a géré deux ans, et non quatre, la préfecture du Trésor de Saturne.

raisons de croire que les livres du recueil épistolaire sont dans un ordre chronologique et que les lettres dans chaque livre observent le plus souvent (1) la succession des dates. M. Westcott reconnaît que certains points de détail peuvent être considérés comme insuffisamment établis, mais déclare que la thèse mommsénienne se recommande d'elle-même dans ses lignes principales ; qu'aucune objection (la plupart étant, d'ailleurs, œuvre d'imagination et sans solidité) ne saurait infirmer les conclusions globales.

Allemagne. M. le professeur Schaedel écrit (2) : « Pline » le Jeune en ne respectant pas les dates : *Collegi non ser-* » *vato temporis ordine, sed ut quæque in manus venerat,* » s'est proposé de donner à son recueil les beautés d'un » jardin anglais (3). » M. le professeur Kreuser, I. indique comme une simple probabilité les publications par groupes isolés ; II. renvoie pour la question chronologique aussi bien à MM. Stobbe, Péter, Asbach qu'à M. Mommsen. M. F. Münzer, rendant compte de la thèse de M. Schultz (4), concède que l'auteur a raison sur plusieurs points de sa polémique contre M. Mommsen, mais ajoute immédiatement que, tous comptes faits, les résultats de son travail sont insignifiants.

Angleterre. M. Hardy proclame son admiration sans réserves pour l'admirable étude de M. Mommsen. Sans méconnaître la haute valeur du mémoire de 1868, M. Huxley fait un cas particulier de l'œuvre de M. Asbach « critique de M. Mommsen », et y renvoie son lecteur en con-

---

(1) On remarquera ces mots *le plus souvent* prêtés à M. Mommsen qui dit *toujours.* Tout en adoptant les théories mommséniennes, le savant américain subit donc l'infiltration involontaire de l'école adverse à laquelle il n'a pourtant consacré que ces lignes : « MM. Gemoll et Stobbe contestent les don- » nées de M. Mommsen. »

(2) Dans son Etude sur Pline et Cassiodore (1887).

(3) Il nous revient ici en mémoire que M. Pellisson applique au recueil épistolaire cette préface de « notre aimable poète Marot » : « Ce n'est autre » chose qu'un petit jardin que je vous ai cultivé de ce que j'ai pu recouvrer » d'arbres, d'herbes et de fleurs de mon printemps, là où toutes foys ne ver- » rez un seul brin de soucie. »

(4) *Deutsche Litteraturzeitung*, août 1899.

cluant : « Le livre II contient les lettres les plus anciennes » de tout le recueil. Les livres IV et V contiennent des » lettres écrites avant la publication du groupe précédent. » Ainsi se trouve justifié ce que Pline disait dans sa pré- » face relativement à l'addition ultérieure de quelques » lettres retrouvées. » M. Rendall écrit : « Péter a assailli la position mommsénienne avec énergie et dans quelques cas avec une force indéniable. Il n'a pas démontré l'inexactitude de la successivité des publications, non plus que celle des dates assignées par M. Mommsen ; mais Pline a dû, *dans un petit nombre de cas*, insérer certaines lettres dont la rédaction précédait une publication antérieure. S'il en est ainsi, la théorie de M. Mommsen, tout en reposant sur de sérieuses présomptions, cesse de constituer une base solide pour des références historiques ultérieures qui en dépendent exclusivement. » M. Cowan constate que jusqu'en 1868 la préface de Pline était tenue pour sincère, lorsque survint M. Mommsen qui édifia sa théorie « à l'aide de recherches épigraphiques et autres. » Il n'émet pas d'avis formel sur la valeur de cette théorie et cite même avec complaisance les travaux de MM. Stobbe et Gemoll, mais on devine qu'il incline vers le mommsénianisme (1). Si nous nous plaçons sur le terrain exclusif de la question primordiale : *non servato temporis ordine* et perçons quelques obscurités volontaires ou involontaires, nous pouvons répartir en trois camps l'univers érudit.

Premier camp. Ici c'est le triomphe absolu de Pline. Avec MM. Pichon, Wilde, Schaedel on accorde entière créance à sa parole ; *on voit le désordre partout.*

Deuxième camp. Ici c'est le triomphe absolu de M. Mommsen. Avec MM. Duruy, Boissier, Pessonneaux, Robert,

(1) Nous ne parlons pas ici du savant suédois, M. Lagergren, parce que, tout en adoptant les principales données chronologiques de M. Mommsen, il déclare lui-même, à la première page de son mémoire, s'inspirer à la fois et de l'illustre allemand et de Masson (1709). Au surplus, il ne s'inquiète que de la biographie plinienne. Les autres questions restent en dehors de son cadre.

Collignon, Holbrooke, Hardy, on accorde entière créance à sa parole ; *on voit l'ordre partout.*

Troisième camp. Ici le triomphe de M. Mommsen, dû à son exceptionnelle personnalité, est beaucoup plus apparent que réel. Avec MM. Waltz, Ramorino, Piovano et Longhi, Montague, Westcott, Kreuser, Münzer, Huxley, Rendall, Cowan (1), on donne globalement raison à l'illustre savant, mais on accepte, en tout ou partie, les critiques de MM. Stobbe, Gemoll, Péter, Asbach, Schultz, en sorte que derrière cette formule paradoxale : *un peu de désordre n'empêche pas que l'ordre soit partout*, se glisse cette opinion inavouée : Pline ne nous a dit ni une vérité, ni un mensonge, mais une demi-vérité et un demi-mensonge.

Pour nous, l'exacte formule, nettement exprimée, doit être la suivante : *Il y a de l'ordre et il y a du désordre* (2). Cherchons où se trouvent l'un et l'autre.

I. *Où est l'ordre ?*

En analysant l'article de l'*Hermès*, on constate que M. Mommsen parvient péniblement à déterminer les dates échelonnées d'une trentaine de lettres (3) se rapportant à des

---

(1) Ne se préoccupant que de la chronologie historique qui « permet de » reconstituer d'une manière très satisfaisante la biographie de Pline », M. de la Berge ne saurait être classé d'une façon certaine. Mais nous inclinerions à joindre ici le nom de l'érudit qui ne parle que de biographie satisfaisante et de rétablissement partiel de la chronologie plinienne.

(2) Signalons ici que M. Titze excepté qui bouleverse dans l'intégralité du recueil, le classement coutumier (donnant notamment 57 lettres au livre IX), on est d'accord sur le placement des lettres et leur ordre numérique dans chaque livre, sauf pour huit épîtres du livre V. Voici ces divergences :

Editio Keilii	*Editio priorum*
9.	21.
10.	11.
11.	12.
12.	13.
13.	14.
14.	15.
15.	10.
21.	9.

(3) En 1849, M. Dupré parlait déjà de cette trentaine de lettres, lorsqu'il disait : « On peut fixer les dates certaines de 10 lettres, les dates approxi- » matives de 23 lettres ; et comme les neuf livres en contiennent 247, il en

faits historiques. Sur ce terrain historique, M. Mommsen n'est point un novateur, car la découverte remonte à Panvinio (1557) (1), et Tillemont (1692-1738) (2) l'avait confirmée. Sauf discussion des dates, nous admettons cette chronologie partielle, qu'en raison de la nature des sujets traités nous estimons naturelle et logique.

II. *Où est le désordre ?*

L'innovation de M. Mommsen consiste à lier au sort de cette étroite minorité (30 lettres) les 217 lettres de surplus étrangères (ou peu s'en faut) à l'histoire. Un fait nous frappe tout d'abord, c'est que le théoricien avoue lui-même, à plusieurs reprises, les incertitudes, les obstacles, les contradictions de son système.

Le raisonnement sur le « cachet d'agréable négligence » pourrait avoir de la valeur si l'œuvre de Pline avait été publiée de longues années après son décès, au titre de Mémoires d'outre-tombe, tandis qu'elle fut éditée de son vivant et par lui. Comment l'épistolier aurait-il osé, devant tous ses contemporains, et spécialement devant ses correspondants, émettre une assertion dont un contrôle, élé-

---

» reste donc 214 pour la catégorie des lettres dont la date est inconnue. » Puisque nous citons M. Dupré, notons occasionnellement un certain nombre d'autres opinions auxquelles s'associent les nôtres, en tout ou en partie : I. *Pompéia Célérina* : mère de Calpurnie. II. *Calpurnie* : seconde femme de Pline. III. *Valerius Paulinus* : cinq lettres. Tacite nous apprend qu'il était de Fréjus, qu'il fut tribun des gardes prétoriennes... (*Ann.*, l. III, 12, 13). IV. *Maxime* : On croit qu'il était de Vérone ; il avait une charge dans cette province ; il corrigeait les ouvrages de Pline et composait lui-même. Treize lettres. Aucun ami de Pline n'en reçut davantage. V. *Voconius Romanus* : La plupart des lettres portant le nom de Romanus doivent lui être attribuées. VI. *Montanus* : Deux lettres. Probablement Curtius Montanus qui, dans sa jeunesse, fut accusé sous Néron, en même temps que Thraséas..... (Tacite, *Ann.*, l. 16, 28, 33).

(1) Dans ses *Fasti et Triumphi Romanorum*, Onuphre Panvinio invoque, pour la chronologie du règne de Trajan, les épîtres de Pline, mais ne s'inquiète pas de savoir à quelle époque l'auteur entrait en délicatesses avec Maxime, commençait ses petits vers, partait à la chasse, ou avait mal aux yeux.

(2) Dans son *Histoire des Empereurs*, Tillemont note que : « Les lettres de » Pline sont à peu près dans l'ordre du temps. » En signalant d'abord *à peu près*, remarquons qu'il eut uniquement en vue la [illegible] privé. Pour le prouver, il suffit de rappeler que, comme M. Schultz, il estime contemporaines les lettres, l. IX, 10, l. I, 6.

mentairement facile à cette époque, eût démontré la supercherie ? Comment nous croire bien placés dix-huit cents ans plus tard pour taxer de simple plaisanterie une affirmation formelle émanée d'un écrivain aussi consciencieux ?

M. Mommsen est, du reste, obligé de laisser entendre que la Préface, au lieu d'avoir un caractère général, pourrait bien ne concerner que le premier livre. Cette supposition est inacceptable. En outre de celle à Septicius, le livre premier ne renferme que vingt-trois lettres ne dépassant pas quinze pages de texte. On n'écrit point un exposé de principes pour une publication aussi sommaire ; on ne juge pas qu'on a fait dans la volumineuse correspondance de toute sa vie, des recherches considérables couronnées de succès, quand on a seulement abouti à la découverte d'une vingtaine de lettres auxquelles, dans l'hypothèse mommsénienne, pourrait se limiter la publication si les vœux pliniens ne se réalisaient pas (1). Le numérotage des neuf livres par l'épistolier indique une œuvre d'ensemble que la déclaration initiale doit régir intégralement. Sinon, il faudrait admettre qu'un même auteur, dans un même ouvrage a, sans motifs et sans explication aucune, complètement modifié sa première méthode de travail.

M. Mommsen remarque, il est vrai, que « toutes les » lettres qui traitent du même sujet ou, du moins, qui » portent des indications suffisantes de contemporanéité, » sont placées dans le même livre ou dans des livres qui » suivent. » Ceci n'est point douteux. Exemples : les deux récits à Tacite sur l'éruption du Vésuve, les deux nouvelles à Maxime sur le rétablissement au Sénat du scrutin secret (2). A moins de s'égarer dans l'absurde, l'auteur ne pouvait mettre une fin d'histoire avant son commencement et, pour conserver l'intérêt, il se trouvait obligé de ne pas trop espacer les numéros de ses feuilletons. S'il voulut

(1) *Super est ut nec te consilii nec me pœniteat obsequii. Ita enim fiet ut eas, quæ adhuc neglectæ jacent, requiramet, si quas addidero, non supprimam.*
(2) Voir *Les Correspondants*, pages 115-122 ; pages 140-145.

éviter une classification générale, il dut néanmoins se préoccuper de ne pas tomber dans l'incohérence.

Dans ses *Écrivains latins de l'Empire*, ouvrage publié en 1859, M. Charpentier qui, lui, ne doutait pas de l'exactitude de la préface plinienne, a écrit : « Intéressante pour » l'histoire littéraire, la correspondance de Pline ne l'est » pas moins pour l'histoire elle-même, mais elle le serait » plus encore si par une coquetterie d'auteur mal entendue » au lieu de ranger ses lettres dans l'ordre où elles ont été » écrites, il n'eût pris un malheureux plaisir à les déplacer, à les mêler, de manière qu'on n'en peut reconnaître » et reconstruire le plan primitif : plus soucieux d'en as- » socier, pour ainsi dire, les différentes couleurs, d'en » composer un bouquet littéraire, que d'en former un » tableau historique. L'histoire ne perd pas seulement à » cette symétrie artificielle, l'agrément en est beaucoup » moindre aussi. »

Bien que nous partagions, que nous étendions même ces déceptions, nous jugeons erroné le désir prêté à l'écrivain d'une façon aussi absolue. S'agissant d'une correspondance échangée pendant de longues années, avec de si nombreux interlocuteurs sur des sujets si dissemblables, il est malaisé de concevoir un plan originel dont il faudrait déplorer la perte : de plus, si l'auteur se préoccupe d'échapper à la monotonie (1), il est exagéré de lui supposer l'exclusive intention d'assortir « une corbeille de fleurs. » Dans ce groupement de lettres, réparties entre les livres par fractions presque égales, il lui aurait suffi de quelques interversions, supprimant les mois, tout en respectant les années. Très différent, selon nous, fut son motif inavoué, mais fort justifiable. Livrant, pour se faire valoir (et comme épistolier, et comme homme), à une publicité anormale, les actes, les mérites, les faiblesses, les obligations

(1) M. Moy remarque que, pour plaire au lecteur, Pline a pris soin, de varier son œuvre, « tout en aboutissant, par ses multiples chemins, à la ce- » lébration de sa propre personne. »

de tant de personnages vivants, ou très récemment décédés, l'auteur ne pouvait qu'éviter soigneusement les biographies complètes et les jugements d'ensemble. Nous attribuons la suppression radicale des dates et le boulversement chronologique d'environ 220 lettres à son unique souci d'interdire, surtout à ses contemporains, la possibilité de fouiller plus qu'il ne lui convenait dans ses relations, ses amitiés, ses antipathies, et c'est sur ce terrain condamné que nous éprouvons la plus vive désillusion. Pline n'avait ni la portée d'esprit nécessaire pour écrire les lettres de Cicéron à Atticus, ni le goût de devancer celles de Mérimée à Panizzi : par suite, alors que nous reprocherons « aux hasards de sa main », de nous avoir privés, non de tableaux, mais de simples esquisses historiques, nous garderons le regret particulier de ne plus trouver que des fragments épars de la pensée de nos ancêtres, fragments que nous ne rapprocherons qu'après de longs efforts et avec l'inquiétude constante d'une erreur (1).

Nous rendons hommage (qui ne le rendrait ?) à celui que M. Boissier appelle « Le Maître de tous ceux qui étudient Rome et son histoire », à celui que nous nommerons le Cuvier du monde romain ; mais nous observons avec M. Guilland que M. Mommsen est à la fois un homme de science et un homme d'imagination, un homme très froid et un homme très enthousiaste, un mathématicien et un poète ; ce qui autorise ce jugement : La chronologie des trente lettres historiques est due au savant ; celle des 217 autres est œuvre d'imagination (2). Ce désordre chronologique, aussi évident pour nous que pour Jacobus Tho-

(1) Voir *Les Correspondants* (notamment pages 1 à 15). L'originalité du travail de M. Schultz est la recherche de quelques dates dans la partie purement privée du recueil épistolaire. Nous pensons qu'il serait temps d'abandonner le terrain historique où les arguments donnés de part et d'autre semblent complets pour proposer une classification du plus grand nombre possible des épîtres étrangères à l'histoire. Nous souhaitons cette thèse à un futur docteur.

(2) Nous avons déjà rencontré cette imagination dans l'attribution, au père de Pline, de l'inscription L. Caecilius, L. F. Cilo (t. I, p. 24, n. 1).

masius, a été ou sera pris *flagrante delicto* en maints endroits de notre ouvrage.

Nous entendons bien l'objection de M. Westcott : « Une » argumentation destructive est relativement plus com- » mode. Il est aisé de combattre et de réfuter des conclu- » sions sans rien substituer à la place. » La réponse se présente immédiatement à la pensée. Un voisin indiscret a élevé, sur notre terrain, un mur ou une maison. Si, pour remettre les lieux en l'état, nous rasons l'édifice, encourrons-nous le reproche de ne rien substituer à la place ? Contre la volonté de Pline, contre les vraisemblances, contre les traditions séculaires (1), M. Mommsen a bâti sur le recueil des Lettres un monument chronologique ; par cela même que nous aurons détruit *in parte quâ*, le mémoire de 1868, nous aurons reconstruit la préface à Septicius. Certes nous déplorons d'abord les timidités envers la doctrine ennemie (2), puis (et surtout) les luttes intestines qui ont compromis notre cause. Qu'on commence par démolir toutes les constructions parasites ; on examinera ultérieurement s'il faut rebâtir et ce qu'on doit rebâtir. Il sera alors temps, mais alors seulement, de s'entredéchirer (3).

En outre de la chronologie proprement dite, le célèbre mémoire de 1868 étudie les dates de publications. Passons à ce dernier point.

---

(1) Voir sur l'incertitude des dates et l'examen d'une opinion de Dodwell-Masson, p. 169, § 3.

(2) Sur 217 lettres, la doctrine de M. Mommsen est vraie ou fausse ; absolue, elle ne comporte pas de demi-jugement. Le nombre des érudits du troisième camp qui concilient l'inconciliable ne s'explique que par le flottement trop respectueux des conclusions de MM. Stobbe, Gemoll, Peter, Asbach, Schultz (Ceci dit sans méconnaître cette indépendance de pensée que nous saluions au début du paragraphe).

(3) Afin de descendre de la hauteur des images et de préciser nos observations, nous prendrons comme exemple la thèse de 1899. M. Schultz glisse sur la première partie de son programme, traite les seconde et quatrième avec des succès très divers et n'est vraiment remarquable que dans la réfutation de ses coreligionnaires.

III. *Quelles sont les dates de publications?*

M. Mommsen estime que la dernière lettre écrite, le volume paraissait, de telle sorte qu'il compte neuf publications. Cette thèse s'appuie sur cinq arguments principaux.

Premier argument. L'usage était de publier successivement les différents livres d'un ouvrage; ainsi faisaient Martial et Fannius (l. V, 5).

Observations. 1° Martial a publié 1516 épigrammes dans lesquelles, par la force des choses, il se répète souvent (l. I, 46). Si l'on avait servi en un seul plat tant de gravelures, tant de pointes, tant de redites, le lecteur aurait eu certainement une indigestion. Le poète en convient lui-même dès la fin de son premier livre : « Celui que n'a pu » fatiguer la lecture de cent épigrammes est en état de » supporter toutes sortes de maux. » En outre, le poète, tentant de vivre de sa plume, avait intérêt à multiplier les fascicules, car il est plus facile d'obtenir chaque année, pendant dix ans, 3 fr. 50 que 35 francs en une seule fois; 2° C. Fannius écrivait, non un recueil épistolaire fort restreint, mais une histoire considérable dont la mise au jour très normale, par volume achevé, demeure étrangère à l'analogie signalée, car neuf publications pliniennes eussent présenté au lecteur le plus médiocre attrait, chacune d'elles ne contenant qu'une vingtaine de lettres souvent fort courtes; neuf publications, de nature identique, échelonnées sur plus de douze années, auraient provoqué la fatigue, sinon l'obsession.

Deuxième argument. Pline lut le premier ses lettres en public (l. VII, 17).

Observation. L'innovation de Pline a trait, non à ses lettres, mais à ses plaidoyers.

Troisième argument. Pline loue tous ceux qui, au moment où il écrit, ne sont ni morts ni exilés.

Observations. 1° C'est l'argument de *bonasserie* auquel

nous avons maintes fois répondu. Il est certain que pour publier des lettres (quand on quête, comme Pline, les sympathies) (1) à une époque voisine de leur émission, il faut de toute nécessité que la publication ne blesse ni les destinataires, ni les personnes citées. Or comment supposer que Pline éditât, à leurs lendemains mêmes, les bienfaits dont il comblait Voconius, Calvina, Quintiliana, ses moqueries contre Javolénus Priscus, puissant personnage officiel (2), ses menaces envers Nératius Priscus dans l'affaire Crescens (3), ses attaques contre la majorité sénatoriale (l. II, 12), ses trépignements de joie sur la douleur de ce Régulus (l. IV, 2, 7) dont il paraît avoir eu si grand peur (4) ? 2° M. Mommsen tient tellement à cette bonasserie *(base de son système)* qu'il l'étend au recueil officiel. Il écrit : « Les noms dans le recueil privé (sauf celui de » Régulus et peut-être celui de Javolénus Priscus) (5) sont » omis dès qu'il y a blâme. Sous ce rapport, la correspon- » dance avec Trajan ne fait pas exception et pourrait bien » avoir été publiée par Pline lui-même. » Remarquons que Pline eût ainsi publié les nombreuses divergences qui avaient existé entre Trajan et lui, de telle sorte que le public se fût trouvé juge des propositions préfectorales et des solutions impériales; ajoutons que Trajan (Pline avait lié sa correspondance au sort de la sienne) ne ménage personne, ni les Nicomédiens, entre-donneurs de pots de vin, ni ces Græculi pour lesquels il professe un profond dédain; évitons enfin de jouer sur les mots. Si l'on rencontre chez Pline peu de noms prononcés, comme celui d'Archippus,

---

(1) Ou que (comme Pline encore) on est soit un homme prudent, soit simplement un homme de bonne compagnie.

(2) Voir t. III, p. 26-27.

(3) Voir t. III, p. 132 et suiv.

(4) Nous ne donnons ici que quelques exemples ; dans le cours de notre ouvrage, on les retrouvera accompagnés de plusieurs autres.

(5) Ces deux cas (surtout celui de Régulus) gênent beaucoup M. Mommsen. Il se contente, il est vrai, de dire : « ce sont des exceptions singulières », mais ces exceptions singulières suffiraient à elles seules pour détruire la théorie mommsénienne.

le criminel non réhabilité, ou celui de Coccéianus Dion, l'architecte mal élevé — les Nicomédiens ne pouvaient lire avec grand plaisir le récit de leur attitude lors de l'incendie de la ville; les Duumvirs, ou leurs agents financiers, les directeurs de prisons ou gardes-chiourmes, le relevé des désordres et abus commis dans la tenue des registres comptables ou des écrous; les Décurions ne pouvaient manifester beaucoup d'enthousiasme pour le projet préfectoral qui, malgré eux, les constituait débiteurs de l'Etat; d'autre part, les contemporains reconnaissaient, sans plus ample désignation, les entrepreneurs soit malhonnêtes, soit malhabiles qui devaient rendre gorge, à Nicée ou ailleurs, et les experts qui dénonçaient leurs malfaçons, etc.

Quatrième argument. Pline se justifie dans son septième livre (lettre 28) contre le blâme qui lui était adressé par « ses amis » de louer trop et à chaque occasion, et il adresse cette justification à Septicius à qui est dédié son recueil. Le sixième livre était donc déjà publié (1).

Observation. On pourrait soutenir que, du reproche concernant une bienveillance excessive témoignée *en toutes circonstances*, il ne ressort pas la preuve que les manifestations de ce sentiment aient été *écrites*; mais personnellement nous croyons, avec M. Mommsen, qu'il s'agit ici de lettres antérieures (2). Toutefois rien ne démontre que ces lettres aient été déjà publiées. De la préface du recueil on doit induire que les épîtres de Pline, nouvelliste et styliste, passèrent, avant publication, de mains en mains comme celles de Voiture, de Mme de Sévigné (3) et même de Fénelon (4), sinon l'exhortation de Septicius est d'intelli-

---

(1) Telle est l'opinion de Masson qui croit à deux publications : Tome Ier, (l. I, 6), tome IIe (livres 7, 8, 9).

(2) Voir t. I, p. 126, n. 1.

(3) Si Mme de Grignan, mystérieuse et concentrée, se contentait de donner des extraits des lettres maternelles, l'outrecuidant Bussy communiquait au Roi même toute la correspondance de sa cousine.

(4) Voir dans une lettre de Lamotte à Fénelon (18 août 1713) un curieux

FRONTISPICE DU PLINE D'ERNESTI (1770)

gence difficile. Au surplus la démonstration qui incombe à M. Mommsen est la suivante : Il y eut *neuf* publications, toutes voisines des émissions. Ces neuf publications, ces neuf dates ne se dégagent en aucune manière de la lettre l. VII, 28.

Cinquième argument. L. IX, 19 Pline adresse à Rufon, sur l'inscription funéraire de Virginius Rufus, une épître qui commence par ces mots : *Vous me dites que dans une de mes lettres vous avez lu*. Or la lettre lue est celle l. VI, 10, adressée à Albinus.

Observation. Pline laissait pressentir un supplément : « *.... ita enim fiet ut eas, quæ neglectæ jacent, requiram, et, si quas addidero, non supprimam.* » On peut discuter le point de savoir si ce supplément comprend les livres 7, 8, 9 ou le neuvième seulement. Dans tous les cas, le neuvième (le plus long de tous) l'a été ajouté à une première publication : mais comment baserait-on sur cette addition neuf publications et neuf dates — *quod est demonstrandum* ?

Conclusion. Plus nous réfléchissons aux problèmes sur lesquels M. Mommsen nous fit l'honneur d'appeler « notre examen attentif », plus s'affermit cette conviction que la correspondance privée contient sur le terrain historique et ses dépendances (récits en plusieurs feuilletons) une certaine chronologie obligatoire, mais que partout ailleurs règne un désordre intentionnel ; plus nous repoussons l'hypothèse de neuf publications suivant presque immédiatement les envois.

Pline édita deux volumes successifs : le tome Ier allant, soit jusqu'au septième, soit jusqu'au neuvième livre ; le tome IIe insérant des lettres « retrouvées dans le désordre ou nouvellement écrites. » Nous pensons, avec

---

exemple de cette circulation des Lettres. — Ces circulations, alors très compréhensibles, ont pris fin à l'avènement des chemins de fer et des journaux.

1°. *Nombre des lettres*. L. I : 24 ; l. II : 20 ; l. III : 21 ; l. IV : 30 ; l. V : 21 ; l. VI, : 34 ; l. VII : 33 ; l. VIII : 24 ; l. IX : 40.

M. J. Martha, que ces publications eurent lieu à une époque voisine du départ pour la Bithynie (1), le gouverneur désirant que pendant cette absence une nouvelle œuvre occupât Rome de son nom.

VI

MANUSCRITS, ÉDITIONS, TRADUCTIONS

Les Manuscrits.

Nous avons vu, en étudiant le gouvernement de Bithynie, qu'il n'existe aucun manuscrit de la correspondance officielle. Nous possédons au contraire de nombreux manuscrits de la correspondance privée. Ils sont catalogués par classe (2).

Première classe. I. Le Mediceus (IXe siècle) (3) à la bibliothèque Laurentienne à Florence XLVII, 36 renferme les huit premiers livres et 26 lettres du livre neuf. II. *Ad Mediceum codicem proxime accedit Vaticanus* (Keil, Préface de 1870). Le Vaticanus (Xe siècle) (4), dérivant de la même source que le Mediceus, à la bibliothèque du Vatican 5864, ne contient que les quatre premiers livres (5). M. de Vries juge ainsi cette classe : « Ce groupe est de » beaucoup le meilleur, et on ne saurait douter que dans » son ensemble il soit le plus intact. Mais tout en recon- » naissant sa supériorité manifeste, il convient de ne pas

(1) Envisageant seulement l'époque où l'ouvrage fut complet, notre *Curriculum vitæ* donne, pour la publication des lettres, la date unique de 111. Mais, en faisant la distinction entre les volumes, il faudrait sans doute attribuer le tome Ier à l'an 110.

(2) Voir M. de Vries, page 6 *in fine* et la note 2 sur la nouvelle classification de M. Keil dans sa petite édition Teubner.

(3) Ses apparences seraient, suivant M. Keil, celles d'un manuscrit du Xe siècle. C'est cette date que lui donne également M. de Vries. Mais M. le professeur Ramorino nous disait, en le parcourant avec nous, que dans le monde érudit on le faisait maintenant remonter au IXe siècle.

(4) Quelques érudits l'ont fait remonter au VIIIe siècle, d'autres l'ont fait descendre au XIe. Suivant MM. Keil et de Vries il serait soit le contemporain, soit quelque peu l'aîné du Mediceus.

(5) M. de Vries ajoute : « *fragmentum Monacense in cod. 14 641, sæc. IX* » qui renferme deux lettres de Pline l. I, 6, l. VI, 10 entre les épîtres du » pape Grégoire et le *De Officiis* de Saint-Ambroise. »

» exagérer ses mérites, car la négligence ordinaire des » copistes (1) y a semé de très grosses fautes. Chose plus » grave : la fréquence des discordances entre les deux » versions, puisées à une seule et même source, démontre » 1° que l'original commun était déjà fautif ; 2° que, pour » une cause quelconque, certains mots et pensées ne pou- » vaient s'y lire ; 3° qu'il contenait de multiples inter- » polations. »

Deuxième classe, ne contenant que les quatre premiers livres, sauf la 26e (2) lettre du l. IV et les six (Waltz), seize (Westcott) premières lettres du l. V. I. Le Florentinus (XIe siècle) (3) à la Bibliothèque Laurentienne (4). II. Le Riccardianus, même époque (nous parlerons en note du numéro). Ce second manuscrit sur lequel avait travaillé Cortius en 1734, disparut vers 1832 de la bibliothèque Riccardiana. Guillaume Libri *nefandæ memoriæ*, (de Vries), « victime des Jésuites » (Homais et Mérimée), l'avait volé et vendu en Angleterre au comte Ashburnham (5). A la mort du comte, le gouvernement italien le racheta à ses héritiers et en fit don à la bibliothèque laurentienne (6). III. Plusieurs manuscrits dérivant des

---

(1) M. Wilde, terminant sa thèse, citait cette pensée fort juste de M. Cobet : « *Nullus superest liber manuscriptus, quantumvis antiquus et integer, qui non » sit passim et vitiosis scripturis commaculatus et lacunis hinc et illinc » additamentis interpolatus : optimus ille est qui minimis urgetur.* »

(2) Suivant MM. de Vries et Westcott, ou la 27e suivant M. Waltz.

(3) MM. de Vries et Westcott l'attribuent au Xe siècle, M. Keil a la fin du Xe siècle, M. Waltz au XIe, et M. le Bibliothécaire paléographe de la Laurentienne à la première partie du XIIe (renseignement de M. Westcott, lettre du 20 décembre 1900).

(4) I. Grâce à la courtoisie de M. le professeur Westcott qui, interrompant ses études, a bien voulu s'en dessaisir quelques instants en notre faveur, nous avons pu lire (mai 1900) deux ou trois épîtres et nous convaincre du parfait état comme de l'excellente écriture de ce manuscrit. II. Dans la bibliotheque S. Marc ou il se trouvait antérieurement, il portait le no 284. Nous n'avons vu que ce numéro ; M. Westcott, auquel nous demandions s'il en existait un autre (ce que le changement de résidence du manuscrit permettait de présumer) nous répondit (20 décembre 1900) qu'il avait seulement distingué *S. Marc, 284*.

(5) M. Havet a établi, d'une façon irréfutable (*Revue critique d'Histoire et de Littérature*, 1883, p. 251-254 : *Un manuscrit de Pline le Jeune*) que le manuscrit du Cte Ashburnham était bien le Riccardianus.

(6) Nous avions posé, relativement à ce manuscrit, diverses questions à M.

deux premiers. M. de Vries juge ainsi cette classe. « Le » Riccardianus, le Florentinus et les manuscrits dérivés » sont du plus haut prix en ce qu'ils permettent de dis- » cerner les fautes des *codices* de la première classe. » Comme un grand nombre de ces fautes n'y sont pas » reproduites, ils restent parfois seuls à garder la leçon » exacte. Plus souvent, en réalité, ils se confondent tantôt » avec le Mediceus, tantôt avec le Vaticanus ; mais ils » montrent du moins, où gît l'erreur et mettent sur la voie » de la vérité.

Troisième classe : « où le huitième livre est omis et » remplacé par le neuvième. » (Keil). L'ordre des lettres est bouleversé dans le cinquième et le dernier livre. Nombreux manuscrits (1). Types : I. Le Cassinus (de l'an 1428), au monastère du Mont Cassin, 332. II. Le Dresdensis. D. 166. M. de Vries juge ainsi cette classe : « Les manus- » crits de la troisième classe remontant tous au XVe siècle, » dérivent d'un même original très corrompu. Ils ne » peuvent avoir de sérieuse valeur qu'à la condition de » s'en servir avec les plus grandes précautions. Exceptons » seulement le Dresdensis qui appartint jadis à Casp.

---

le Professeur Ramorino dont l'obligeance est inépuisable. Le lecteur nous saura certainement gré de transcrire ici les réponses (13 Février 1901). I. « Le manuscrit de Pline *membraneus sæc. X*, qui provient de la collection Ashburnham et se trouve maintenant dans la bibliothèque laurentienne faisait, au commencement du siècle passé, partie du manuscrit Riccardien 488, lequel contient l'Histoire naturelle de Pline l'Ancien. Il formait les 18 derniers feuillets. Il a disparu après que M. Rigoli, Conservateur de la bibliothèque Riccardienne, mort en 1832, l'eût décrit dans *Illustrazione di varii codici. manoscr.* p. 318 (cfr. Keil. *præf. ad Plin. epist.* Teubner, 1870). Peut-être, la soustraction a eu lieu en 1832. II. Libri, ou une autre personne, a arraché les derniers feuillets du manuscrit Riccardien 488 sans qu'on s'en aperçût. Le manuscrit se trouvait à sa disposition, parce que la bibliothèque était publique. III. Le gouvernement italien a payé toute la collection Libri-Ashburnham 23 000 livres sterling. On ignore pour quelle somme le Pline figurait dans ce chiffre. IV. Le Pline en question porte dans la bibliothèque laurentienne les numéros 34 (98-37). — Voir le livre publié par le Ministère de l'Instruction publique : *Indice e catalogo*, ser. VI. I. *I manoscritti della Laurenziana*. vol. I, fasc. I. Roma 1887, page 53). V. La bibliothèque Riccardienne n'a pas été fondue dans la Laurentienne, les deux bibliothèques restent distinctes, mais M. le Commandeur Guido Biagi est conservateur de l'une et de l'autre.

(1) Nous avons pu consulter l'un d'eux (II 34) à la bibliothèque ambrosienne de Milan qui à elle seule en possède plusieurs.

» Barthius. S'il renferme un grand nombre [illegible]
» que l'on rencontre dans son groupe (1), il a, du moins,
» été diligemment corrigé sur quelque exemplaire de la
» seconde classe ; aussi peut-on le classer avec le Florentinus. »

Quatrième classe. « Ajoutons à ces trois classes de
» manuscrits, les traces d'un quatrième qui semble avoir
» été très vieux et très intact. Ce manuscrit découvert en
» France et utilisé par Alde Manuce pour enrichir sa
» célèbre édition de 1508, contenait : 1° L'intégralité des neuf
» livres ; 2° La correspondance de Pline et de Trajan. Seule
» l'édition aldine nous en a conservé le souvenir, car, peu
» après la publication aldine, il fut perdu et n'a point
» encore été retrouvé. » (De Vries) (2).

En 1819, M. François-Nicolas Titze, professeur à l'Université de Prague, annonçait au monde, dans une brochure intitulée : *Specimen novæ editionis epistolarum C. Plinii Secundi*, qu'il avait découvert, à la bibliothèque universitaire de Prague, un manuscrit visigoth de Pline supérieur « *ætate non solum sed et bonitate* » à tous les manuscrits (sans excepter le Mediceus) sur lesquels avaient travaillé Catanæus, Alde, Henri Estienne et Cortius. L'année suivante, il publiait à Prague sur ce manuscrit une édition du recueil épistolaire, précédée de ces lignes enthousiastes : *Ubi, candide lector, jam ipsum nunc opus integritati ac formæ pristinæ suæ felicius restitutum perlegeris, credo mecum exclamabis : O quantum elegantiarum sensuumque*

---

(1) « Tous les manuscrits de la troisième classe ont subi des altérations et
» [illegible]

(2) I. M. de Vries joint ici un légitime hommage de gratitude pour M. Keil qui a confronté tous les manuscrits et donné au [illegible] des épîtres de Pline. Il fait seulement observer qu'il manqua à M. [illegible] Etudiant différentes parties du Riccardianus retr[illegible]
[illegible]

pulcherrimorum in Plinio latuit nos usque inscientes!

On estime aujourd'hui que le manuscrit de Prague est une mauvaise copie faite sur le Mediceus (avant sa translation en Italie) par un copiste allemand, aussi brouillon qu'inexpérimenté, et M. Keil lui refuse sans hésitation toute espèce de valeur (1).

* * *

Les Éditions

Les éditions des lettres de Pline sont fort nombreuses et de très inégal mérite. Nous signalerons les principales (à notre humble avis du moins), comme clôture de la longue liste qui va suivre (2).

1471. Carbo Ludovicus. *Plinii Sec. Epistolarum libri octo.* Venetiis, in-folio (3). *Editio princeps.*

1474. Schurener de Bopardia. *Plinii Sec.* (4) *Epist (libri IX).* Romæ, in-4°.

1476. Maius Junianus. *Plinii* (5) *Epistolæ libri IX.* Neapoli, in-folio.

1478. Philippus de Lavagnia. *Plinii Epist.* Mediolani, in-4°.

1483. Jo. Vercellius. *Plinii Epist.* Tarvisii, in-4°.

1490. Pomponius Lætus. *Plinii Epist.* Romæ, in-4°.

1498. Philippus Beroaldus. *Plinii Epist.*, Bononiæ, in-4°.

1501. Philippus Beroaldus. *Plinii Epist. Unus est adjunctus liber (scil. IX); ejusdem Panegyricus in laudem Trajani, et de Viris illustr. libellus.* Venetiis, in-4°.

---

(1) Il semble qu'il aurait pu s'en tenir là sans traiter le très estimable et très érudit hongrois de *artis inscientia pariter atque imbecillitate judicii notabilis.* Ceci nous rappelle les articles télégraphiques de la *Revue des Revues* : Franchement mauvais — Sans originalité — Médiocre — Sans intérêt — Ennuyeux — Vieilles idées — Fatras, etc., etc. A défaut d'hommage ou d'excuse, tout travail qui se trompe, mérite un jugement courtois.

(2) Certaines éditions des lettres annexent le Panégyrique. Dans le paragraphe similaire que nous consacrerons au Panégyrique, nous ne relèverons donc que les éditions uniquement relatives à cette œuvre.

(3) Ou in-4° suivant M. Platner.

(4) Notons ces deux mots du titre : *veronensis oratoris.*

(5) Dans cette édition, Pline le Jeune est également qualifié de Véronais.

1502. HYERONIMUS AVANTIUS. *C. Plinii ad Trajanum Epistolæ 46.* Veronæ, in-4°.

1502. PHILIPPUS BERGAMENSIS. *Epistolæ Plinii ad Trajanum cum Panegyrico.* Bononiæ, in-4°.

1506. JOANNES MARIA CATANÆUS. *C. Plinii Secundi Novocomensis epistolarum libri novem. Libellus epistolarum ad Trajanum. Panegyricus, cum comment.* Mediolani, in-folio (1).

1508 (2). ALDUS (3). *C. Plinii Sec. libri X, in quibus multæ habentur epistolæ, non ante impressæ. Panegyricus. De Viris illustribus.* Venetiis, in-12 (4).

1518. JOAN. DE PRATO ET JAC. LE MESSIER. *Plinii epist.* Paris, in-8.

1530. JOAN. SCHABLITS. *Plinii Epist. Crato ad Dat. III.* Basileæ, in-8 (5).

1581. HENRICUS STEPHANUS. *Plinii Epistolæ, cum graecarum vocum interpretatione. Panegyricus.* Parisii, in-12 (6).

1598 (7). CLAUDIUS MINOS. *Plinii Epistolæ, notis Is. Casauboni.* Paris, in-8 (8).

1611. J. GRUTER. *Epistolæ cum notis variorum.* Francofurti, in-16 (9).

---

(1) Autres éditions de Catanæus : 1519 (Venise), [illegible] (Venise), 1533 (Paris), 1552 (Bâle), 1553, 1600 (Paris), 1600 (Genève), 1601 (Paris, [illegible] *Panegyricus* [illegible], 1625, 1643, 1671 [illegible]).

(2) M. Platner donne à cette édition la date de 1502 ; il y a probablement une erreur d'impression.

(3) En ce qui concerne l'historique des quatre éditions 1502 (Avantius), 1502 (Bergamensis), [illegible] (Aldus), [illegible] pondance Pline-Trajan, nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter à notre premier volume p. 433 et suiv.

(4) Autres éditions d'Aldus : 1518 (Venise), [illegible], 1541 (Venise), 1544 (Strasbourg), 1545, 1546 (Lugdunum), 1547 (Venise), [illegible] 1548 (Venise ?), 1519 (Leipsick), 1520 (Nuremberg), 1521 (Basle-Cratandrius), 1523 (Anvers), 1525 (Basle), [illegible], 1527 (Venise), 1529 (Venise). — *Cum praefatione* Alii Manutii (Aldi Manutii), Venise (Aldus), 1531 (Venise), 1532 (Anvers), 1539, 1542 (Lyon), 1545 (Anvers, Gryphius), 1547, [illegible].

(5) Autres éditions : 1542.

(6) Autres éditions d'Henri Estienne avec les notes de Casaubon : 1591 (Paris), 1605, [illegible] (1605), 1611 (Paris), [illegible].

(7) M. Platner donne une première édition antérieure Paris (1588).

(8) Autres éditions : 1608 (Paris).

(9) Autres éditions [illegible] avec [illegible] (1640) (Lugdunum), [illegible]

1644. AUGUSTUS BUCHNERUS. *Epistolæ*. Francofurti, in-12.

1650. A. RIVINUS. *Epist. Panegyr.* Francofurti, in-8.

1653 (1). M. ZUERIUS BOXHORNIUS. *C. Plinii Epistolarum libri X et Panegyricus. Elseviriana.* Lugduni-Batav., in-12 (2).

1665. CASP. BARTHIUS. *C. Plinii epistolæ cum notis Henri Stephani et Casp. Barthii, additis Plinii et aliorum panegyricis.* Francofurti, in-8.

1669. JOHANNES VELNHUSIUS. *C. Plinii Epist. cum notis variorum.* Lugduni. Batav., in-8 (3).

1675. JAC. THOMASIUS. *Epist. cum prolegomenis.* Lipsiæ, in-8 (4).

1693. CHR. CELLARIUS. *Epist. cum novis comment.* Lipsiæ, in-12 (5).

1694. ALBERTUS CHRISTIANUS ROTHIUS. *Epist.* Lipsiæ, in-8.

1703. THOMAS HEARNE. *Epist et panegyr. cum annotationibus et vita Plinii ordine chronologico.* Oxonii, in-8 (6).

1712. JO. FR. WEINRICH (7). *C. Plinii Epistolæ et Panegyricus cum observationibus ad modum Minellii* (8). Lipsiæ, in-12 (9).

1712. J.-G. WALCHIUS. *Epistolæ et Panegyricus cum notis.* Lipsiæ, in-12.

---

(1) M. Platner donne une première édition antérieure : 16.0 (nous ne lisons pas le chiffre troisième) Lugduni. Batav.

(2) Autres éditions élzeviriennes : 1653 (Lugduni. Batav.), 1659 (Amstelodami).

(3) Autres éditions (avec le Panégyrique), 1677, 1686 (Oxonii).

(4) Autres éditions : 1686, 1695 (avec le Panégyrique) Halæ. Sax.

(5) Autres éditions : 1700 (Lipsiæ), 1721 (Roterodami — avec le Panégyrique), plus généralement avec le Panégyrique 1711, 1721, 1746, 1761 (Lipsiæ — *quasdam notulas adjecit.* Jo. Christ. Herzog).

(6) Autre édition : 1709 (Amstelod.).

(7) Ce nom nous est donné par M. Platner. Nous lisons seulement dans la dédicace et page 1 les trois initiales Jo. Fr. W.

(8) Le nom de Minellius se lit en tête de l'ouvrage : *ad modum Minellii* et dans la préface : *Minellius quem sequimur* ...

(9) Autre édition : 1714 (Paris).

1721. Casp. Gottschlingius. *Epistolæ cum notis germ.* Halæ, in-12 (1).

1722. Mich. Mattaire (?). *Epistolæ.* Londini, in-12 (2).

1727. Joh. Minellius. *Epistolæ et Panegyricus cum observationibus.* Lipsiæ, in-12.

1734. Gottlieb Cortius et Paullus Daniel Longolius. *Epist. cum notis variorum selectis et animadversionibus Cortii ac Longolii.* Amstelodami, in-4° (3).

1738. Krausius. *Epistolæ et Panegyricus.* Viennæ, in-8.

1739. Jo. Matth. Gesner. *Epistol. et Panegyr. cum adnotationibus.* Lipsiæ, in-8 (4).

1748. (?). *Epist. et Panegyr.* Halæ, in-12 (5).

1749. Jo. Nic. Lallemand. *Epistolæ et Panegyr. cum notis.* Parisiis, in-12 (6).

1750. Jo. Petr. Miller. *Epist. et Panegyr. lat. et gal.* Berolini, in-8.

1751. (?) *Epist. et Panegyr.* Glasguæ, in-4° (7).

1770. Guil. Aug. Ernesti et Jo. Ernesti. *Epist. et Panegyr.* Lipsiæ, in-8 (8).

---

1. Autres éditions : 1723 (Lipsiæ), 1723 (Halæ), 1739 (Norimbergæ). M. Platner ne mentionne pas l'édition Lipsiæ-1723 et signale, en outre de l'édition Halæ-1723 et de l'édition Norimbergæ 1739 : 1722, 1736 (Halæ), 1758 (Norimbergæ).

2. Autre édition : 1744 (Londres).

3. I. Autres éditions : 1762 (Edimbourg), 1780 (Norimbergæ, sans notes, avec les seules notes de Longolius). Une édition de 1802 Norimbergæ, indiquée par M. Platner, également sous le nom unique de Longolius, porte ce titre : *Ex recensione Longolii, Gesneri, aliorumque.* II. Voir la note 1, page 12 de ce tome Ier.

4. Autres éditions : 1770 (dont nous parlerons ci-après sous le nom d'Ernesti) et 1774 (Lipsiæ). Après tout que l'œuvre de Gesner est la base de l'édition Schaeffer (1805) comme cette dernière est la base de celle de Lemaire (1822).

5. L'auteur de la *notitia litteraria* de l'édition bipontine (1789) ajoute ici : *nullius pretii.*

6. Autres éditions : 1769, 1788. M. Barbier (édition Lemaire, t. II, p. 449) signale : I. que l'auteur de la *notitia litteraria* de l'édition bipontine mentionne à tort une édition de 1755, le professeur Lallemand n'ayant fait paraître que 1769 sa seconde édition de Paris. II. que l'édition de 1769 (reproduite en 1788) est bien supérieure à celle de 1749.

7. I. « C. Plinii Caecilii Secundi epistolæ, quibus superiorum omnium Graecorum, ac editionis Aldobrandinicis excudebant Robertus et Andreas Foulis. — *Editio splendida.* Cf. Catal. de Crevenna, vol. IV, p. 278. » (*Notit. litt. bip.*). II. Autre édition in-12, Glasguæ 1752.

8. Texte de Gesner (revu et corrigé); notes de Gesner (complétées).

1772 (1). (?). *Epist. et Panegyr.* (avec notes allemandes). Vienne, in-8.

1773. (?). *Epistolæ et Panegyr.* Halæ, in-12.

1782. (?). *Epist. et Panegyr.* Basileæ, in-8.

1785. (?). *Epist. et Panegyr.* Virceburgi, in-8.

1789. (?). *Epist.* Upsaliæ, in-8.

1789. *Epistulæ et Panegyricus. Acc. alii Panegyrici veteres. Præmittitur notitia litteraria.* Biponti, 2 vol. in-8.

1790. H. Homer. *Epist.* Londini, in-12 (2).

1792. (?). *Epist et Panegyr.* Manhemiæ, in-8.

1800. G.-E. Gierig. *Epist. cum notis.* Lipsiæ, in-8 (3).

1805. Godofr. Henri Schaeffer. Lipsiæ, in-8 (4).

1807. Joa. Adam Schaeffer. *Epist.* Ansbach, in-12.

1813. (?). *Epist. et Panegyr.* Patavii, in-8.

1820. F.-N. Titze. *Epist.* Pragæ, in-8 (5).

1820. F.-X. Schoenberger. *Epist. Panegyr.* Viennæ, in-8 (6).

1821. J. Carey. *Epist et Panegyr.* London, in-18.

1822. C.-H. Weise. *Epist. et Panegyr.* Lipsiæ, in-16 (7).

1822. N.-E. Lemaire. *Epist. et Panegyr.* Paris, 2 vol. in-8 (8).

1823. J.-A. Amar. *Epist et Panegyr.* Paris, 2 vol. in-32 (?).

1828. (?). *Epist. et Panegyr. cum notis variorum.* August. Taurini, 2 vol. in-8.

---

(1) Suivant l'édit. bipont. M. Platner donne la date de 1770.

(2) Platner — « petit in-8° » (Barbier).

(3) I. Autre édition 1806 (Lipsiæ). II. Voir *supra* p. 303, n. 2.

(4) Avec notes de Gesner, Heusinger, Jo. Ernesti, Schaeffer.

(5) Autre édition : 1823 (Lipsiæ, *apud Carolum Cnoblochium*). M. Platner n'indique pas cette édition, mais mentionne à cette même date (1823) : *editio nova* Pragæ-Kraus.

(6) Nous avions demandé en communication, à l'Université de Vienne, ce volume indiqué par M. Platner. M. le conservateur de la Bibliothèque de l'Université impériale et royale voulut bien nous écrire (22 novembre 1900) : « En réponse à votre honorée du 17 novembre 1900, j'ai l'honneur de vous » dire qu'il n'y a qu'une édition de Pline le Jeune qui ait paru en Autriche, » c'est celle de Seibt. Vienne, 1829, Volke. »

(7) Autres éditions : 1843, 1867, 1871, 1874, 1881, 1896 (Leipsick).

(8) Voir notre tome I, page 12.

1829. Ign. Seibt. *Epist.* (avec notes allemandes). Wien, in-8.

1833. Joa. Casp. Orelli. *Plinii et Trajani imperatoris epistolæ mutuæ* Taurici, in-8.

1837. Romana Ziotelkiego. *Epist.* Breslau, 3 vol. in-8.

1843. Mor. Döring. *Epistulæ.* Freyberg, 2 vol. in-8 (1).

1853. Henricus Keil. *Epist. et Panegyr.* Lipsiæ, in-16.

1870. Henricus Keil. *Epist. et Panegyr.* Lipsiæ, in-8 (2).

1876. Henricus Keil. *Epist. et Panegyr.* Lipsiæ, in-16 (3).

1889. E.-G. Hardy. *C. Plinii Cæcilii Secundi Epistulæ ad Trajanum....* London, in-8 (4).

A ces grandes éditions, il faut ajouter les éditions partielles : Koecher (Osnabrugi, 1735, Halæ, 1735 Viennæ, 1763) ; Junius Melch (August. Vindel, 1777) ; G.-C. Harles (Coburgi, 1779) ; Gellert et Stockausen (Augsb., 1790) ; Lallemand (Paris, 1806) ; G.-H. Luenemann (Gottingæ, 1819) ; Orelli (Taurici, 1832) ; E. Gros (Paris, 1838) (5) ; Geo. Aug. Herbst (Halle, 1839) ; Bétolaud (Paris, 1841, 1845) ; M. Döring (Monachii, 1844) ; Leroy (Paris, 1847) ; Cabaret-Dupaty (Paris, 1847) ; Demogeot (Paris, 1847) ; Edwards (London, 1853) ; Church et Brodribb (London, 1871) ; Bernard et Prichard (Oxford, 1872) ; Mayor (London,

---

(1) Voir notre tome I, page 13.

(2) Voir notre tome I, page 11.

(3) M. Platner, qui ne mentionne pas cette édition, en ajoute deux autres : 1873, 1892 (nous possédons cette dernière). — En fait, la recension de M. Keil nous paraît tenir dans ces trois dates : 1853, 1870, 1876. (Peut-être la brochure de M. Platner contient-elle une erreur d'impression et faut-il lire 1876 au lieu de 1873).

(4) Voir notre tome I, page 11.

(5) Nous lisons dans M. Platner, sous le n° 165 : « E. Gros : *Epistolæ selectæ cum variorum adnotationibus quibus suas addidit.* E. Gros, 2 vol. in-8°, Paris, 1838. Pancrouche : *Reprinted in Leipsig in Bibliotheca omnium scriptorum Latinorum*, 1838, Barth. » — N'ayant pu nous procurer ces livres, nous n'avons pas contrôlé la date de 1838. Nous nous bornerons à deux remarques sur des points limitrophes : 1° M. Platner mentionne (p. 8) une traduction italienne de Paravia (la seule) Vineglia, 1830. On n'a pu nous fournir en Italie aucun renseignement sur l'existence de cet ouvrage, mais on nous a envoyé une traduction de Paravia (1837, Venezia, Antonelli) ; 2° La traduction de 1837 est accompagnée de commentaires dont une partie est signée de E. Gros, professeur au collège Louis-le-Grand.

1880) : Lafforgue (Paris, 1882) ; Lehaigue (Paris, 1883) ; Robert (Paris, 1883) ; Waltz (Paris, 1883) ; Holbrooke (Boston, 1883) ; Collignon (Paris, 1885) ; Prichard (Oxford, 1887) (1) ; Cowan (London, 1889) ; Heatley (London, 1889) ; Montague (Philadelphia, 1893) ; Kreuser (Leipsig, 1894) ; Platner (Boston, 1894) ; Westcott (Boston, 1898) ; Piovano et Longhi (Florence, 1900) (2).

Après avoir constaté que toutes ces éditions partielles (3) présentent chacune en leur genre (4), le plus sérieux intérêt, nous nous permettrons (si on veut bien le pardonner à un

---

(1) Nous n'avons point eu à notre disposition les éditions Prichard et Bernard 1872, Prichard 1887, aujourd'hui épuisées, mais en nous fournissant l'édition Prichard et Bernard, 1899 (109 pages de texte, 67 de glossaire), M. Asher (succursale de Londres) a cru pouvoir nous affirmer qu'elle comprenait intégralement les travaux de 1872 et 1887.

(2) Collection Decia, chez Le Monnier. L'ouvrage, de gracieux aspect, est enrichi d'une quinzaine de gravures (empruntées principalement à MM. Rich et Waltz). Il comprend deux volumes : 1° *Texte*; 2° *Commentaire*. Nous ignorons la date de la première édition du texte réimprimé en 1901. Nous lui supposons une date voisine de fin 95, parce que M. Platner ne le cite pas dans sa bibliographie d'avril 1895, et que les auteurs indiquent dans leur préface que l'opuscule de M. Corradi, paru fin 94, leur inspira le désir d'arracher Pline à l'oubli dans lequel au point de vue *éditions* il était tombé en Italie depuis plusieurs années. Quant au commentaire, il est de 1900 (seule date que nous mentionnions ci-dessus).

(3) On remarquera combien depuis 1870 se sont multipliées les éditions classiques (partielles) du recueil plinien. Tous ces extraits contiennent environ une centaine de lettres dont le choix varie peu. Il nous semble que, sauf quelques retranchements exigés par la nature spéciale des sujets (*sic* l. VIII, 10, 11) on aurait pu donner à la jeunesse studieuse l'intégralité des neuf premiers livres, si constamment intéressants, de si facile compréhension, de si brève étendue (197 pages de la petite édition Keil 1876).

(4) Elles sont destinées à des lecteurs très différents, ce qui s'explique en partie par les dissemblances des programmes universitaires : les pays latins, la Belgique et l'Allemagne *passim* ayant presque seuls un enseignement secondaire. Ailleurs, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, l'enseignement primaire, poussé beaucoup plus loin que le nôtre, mais excluant les *humanités*, conduit directement à l'enseignement supérieur. Toutes les éditions françaises de ces dernières années paraissent s'adresser à des élèves de 4e ou classes voisines. Avec leurs notes historiques et philologiques les éditions étrangères (voir notamment les 343 pages d'explications techniques (pour 110 de texte) de MM. Mayor et Cowan) dépassent en général de beaucoup cette portée volontairement modeste. Quant au livre de M. Kreuser, il a été jugé, par un de nos critiques les plus éminents, mais les plus sévères, dans ces termes excessifs : « Nos lecteurs s'étonneront peut-être d'apprendre » que jusqu'ici il n'y avait pas eu en Allemagne d'édition classique d'un » choix de lettres de Pline. Celle-ci est la première ; c'est son principal » mérite. Est-il suffisant pour excuser les faiblesses du livre ? Si le choix » est passable, on ne comprend guère la forme du commentaire. A qui est-il » destiné, et à qui convient-il ? Il répond, ce me semble, aussi peu aux

profanes de placer hors pair, parmi les grands éditeurs, un certain nombre de noms.

A. *Premières sources.*

Carbo Ludovicus, 1471 (1).
Schurener de Boparda 1474 (2).
Pomponius Lætus, 1490.
Béroalde, 1498.

B. *Correspondance intégrale* (texte).

Alde, 1508 (3).
Catanæus, 1518 (4).
Henri Estienne 1591 (5).
Boxhorn, 1659.
Gesner, 1739.
Lallemand, 1769.
Gierig, 1806.
Weise, 1843 (6).
Keil, 1870 (7).

» besoins des élèves qu'à ceux des étudiants. Son but a été, je pense, de » forcer, pour Pline, les portes des gymnases. Une fois dans la place, ce » premier essai se corrigera et se complétera, à moins encore qu'il ne cède » la place à un autre. » (E. Thomas, *Revue critique*, 1894). Être le premier, forcer les portes des gymnases, constitue, à nos yeux, un double titre qui a sa valeur, valeur d'autant plus grande que tous les gymnases ne sont pas encore ouverts, notamment (qui l'eût cru ?) ceux de l'Italie elle-même.

(1) L'édition princeps, imprimée sur les manuscrits de la troisième classe, ne renferme que les livres I–VII et IX.

(2) L'édition de 1474 ajoute, à celle de 1471, une partie du huitième livre.

(3) Pour les neuf premiers livres, Alde n'employa ni le Mediceus ni le Vaticanus. Pour les lettres omises dans les classes 1, 2 et pour le Xe livre, il recourut à ce mystérieux manuscrit dont M. Hardy nous a conté l'histoire. (Compléter notre traduction partielle t. I, p. 443 et suiv. par la lecture intégrale de l'étude de M. Hardy : *Autorités pour le texte*)

(4) Catanæus s'est servi le premier du Mediceus dans sa seconde édition (Milan, 1518).

(5) Edition contenant les notes de Casaubon.

(6) Cette édition (Tauchnitz) qui revise un premier texte de 1822 et tient compte de la publication récente de M. Moritz Döring, continue, malgré les travaux de M. Keil, de jouir en Allemagne d'une faveur toute spéciale comme l'attestent ses trois réimpressions 1874, 1881, 1896.

7) M. Keil a publié deux mémoires sur le texte des Épîtres (1865, 1866, Erlangæ) : *De Plinii epistularum emendandis disputatio*. Et de même que M. Morel en 1873 (pour sa traduction revue et complétée) il a eu la rare

M. de Vries a caractérisé, en termes fort justes, cette dernière œuvre de si haut mérite : *Jure potest dici ab illa editione* (1870) *novam ætatem plinianis epistulis incipere ;* mais si nous reconnaissons, avec M. Kreuser (Programm) qu'à ces travaux « remarquables » doit être attribuée l'éclosion d'une foule de mémoires érudits concernant Pline le Jeune, nous estimons, contrairement à son opinion, que non seulement M. Keil n'a exercé sur le mouvement plinien, purement littéraire, qu'une influence très restreinte (adoption de son texte) mais encore qu'il lui a nui. Nous nous expliquons. Le Recteur de l'Académie de Metz (M. Mézières) écrivait en 1857 : « Rien n'est plus propre à » décourager l'étude sérieuse des classiques anciens que » la revision continuelle et le remaniement des textes qui a » été poussé de nos jours aux derniers excès sous prétexte » de nouvelle collation de manuscrits. Comment admirer » un auteur avec sécurité quand on peut le lire dans cinq » ou six éditions justement estimées, dont on ne trouve » pas deux absolument d'accord ? Nous avons plus que » jamais le droit de nous écrier comme Juste-Lipse : *Ut* » *olim vitiis, ita nunc remediis laboratur.* » Cette théorie est évidemment étroite et injuste. Loin de décourager une étude *sérieuse* des classiques anciens, les Bénédictins de l'école recensionniste allemande l'ont encouragée et facilitée. Mais, sans le chercher et sans le vouloir, ils créèrent chez la jeunesse actuelle une hypertrophie de criticisme. Que d'étudiants, que de professeurs se bornent à comparer, à discuter la forme, jugeant futile de se préoccuper du fond ! Souhaitons une réaction pour ne pas en arriver à regretter le temps où de Sacy comprenait, sentait, aimait Pline sur un texte que n'avait pas revisé M. Keil (1).

---

fortune de pouvoir associer à ses travaux le grand nom de M. Mommsen qui avait déjà consacré à Pline, en 1866, quelques pages dans l'Hermes. M. Mommsen a, en effet, dressé pour l'édition de 1870 ce remarquable index, base de toute étude sur les correspondants de l'epistolier.

(1) Dans *Un Siècle* (Oudin, 1901), le R. P. Laporte, de la Société de Jésus, a consacré à la Critique du XIXe siècle quelques pages excellentes, parce qu'elles fuient toutes les exagérations. Voir notamment sur la revision des textes p. 358, 359.

C. *Correspondance officielle* (texte).

Avantius, 1502.
Beroalde, 1502.
Catanæus, 1506.
Alde, 1508.
Orelli, 1833 (1).
Hardy, 1889.

D. *Commentaires.*

Catanæus, 1533 (corr. intégrale).
Schaeffer, 1805 (id).
Lemaire, 1822 (id).
Moritz Döring, 1843 (id).
Hardy, 1889 (corresp. off).

Au lecteur qui désirerait connaître la valeur vénale de ces divers ouvrages, nous donnerons quatre chiffres à titre indicatif. Nous avons payé en France, 25 francs le *Catanæus* de 1533, en Italie, 60 francs le *Catanæus* de 1519, avec onze xylographies (2) et douze initiales sur fond noir. Nous avons acheté 35 marks en Allemagne l'*Alde* de 1508 ; enfin, prévenu trop tard, nous laissâmes échapper le *Béroalde* de 1502 dont un inconnu plus heureux se rendit acquéreur moyennant 8 marks (3). Que ces chiffres si modestes (trop modestes) sont éloignés des 3.520 francs auxquels vient de monter (4) l'adjudication du *Pline* de M. Guyot de Villeneuve ! Il est vrai que le *Vecchusius* (2 fr. 50) mis en vente

(1) Orelli, en 1838 (*Hist. crit. epist. Plinii et Trajani, usque ad annum MDLII — Turici*), a apporté quelques modifications à son premier travail, notamment en ce qui concerne la question de priorité des éditions d'Avantius et de Béroalde. Il avait primitivement opté pour Béroalde en considérant janvier comme le début de l'année, alors que les Italiens de 1502 faisaient partir l'année du mois de mars.

(2) Nous avons précédemment reproduit l'une de ces xylographies qui toutes représentent l'auteur écrivant.

(3) Comme contre-partie, nous avons payé 15 ou 20 francs quelques ouvrages ou opuscules contemporains épuisés, qu'on peut parfois se procurer pour 3 ou 4 francs, en attendant des occasions assez espacées. Il est donc difficile d'arrêter une cote complète des cours qui varient suivant les temps, les lieux, les circonstances.

(4) Me Delestre, commissaire-priseur, Paris, 1901.

à l'hôtel Drouot était relié aux armes de du Fresnoy (1)! Pour pareille somme, on se procurerait aisément la collection complète qui songe à l'acquérir ? des livres, brochures, revues, publiés sur Pline le Jeune. L'associé de M. de Louvois (2) nous eût épargné ces constatations pénibles si au lieu de Veculusius il avait revêtu de son maroquin rouge quelque traité de chasse, de blason ou de cuisine. Personne ne s'en serait plaint, car le volume n'a jamais dû être ouvert et les enchères successives n'auraient pas varié d'un centime.

* * *

Les Traductions. La France ne compte que trois traductions complètes des Lettres de Pline le Jeune, celle de Bouchart (3), celle de Sacy (1699) (4), celle de M. Pessonneaux (1886) et deux traductions partielles : de la Mesnardière, 1643, les trois premiers livres, Waltz, 1885, lettres choisies correspondant à son texte de 1883.

M. Platner (voir sa bibliographie page 7) en indique un certain nombre allemandes ; nous n'avons eu que celle de M. Thierfeld (Munich, 1828) (5), et celle de MM. Klussmann et Binder (Stuttgard, 1869) (6). Citons en Angleterre, Melmoth (1746) (7) d'Orréry (1751), Lewis (1879) ; en Amérique, Platner (1892, some Lett.) ; en Espagne, Navarro (1891/8) ; en

(1) M. Rahir, bibliothécaire de la Société des bibliophiles français a bien voulu nous autoriser à reproduire cette reliure. On la trouvera page 513.

(2) Suivant la chronique des alcôves, Mme du Fresnoy partageait ses faveurs entre le collectionneur des « riches compartiments » et le ministre de Louis XIV.

(3) En 1632 (ou avant) suivant les données de l'Index Lemaire, p. 434 ; en 1633, suivant M. Platner, p. 7, n° 59.

(4) Nous parlerons de Sacy quand nous aborderons le Panégyrique de Trajan.

(5) Elle est précédée d'une notice intéressante (54 pages in-12) sur la vie et les œuvres de Pline, et contient de nombreuses notes.

(6) Le nom de M. Klussmann figure seul sur les trois premiers livres ; un deuxième fascicule (l. IV, V, VI, VII) et un troisième (l. VIII, IX, 10) lui associent celui de M. Guillaume Binder. — M. Platner donne pour cet ouvrage les dates 1868-1873. Sur notre exemplaire, nous ne lisons que 1869.

(7) Nous rappelons que la traduction de Melmoth occupe en Angleterre une situation analogue à celle de Sacy en France. Rééditée en 1747, 1748, 1757, 1770, 1777, 1786, 1796, 1805, 1807, 1810 elle a été revisée en 1876 par M. Bosanquet, comme celle de Sacy par MM. J. Pierrot et Cabaret-Dupaty.

(8) Nous possédons deux volumes intitulés : *Plinio-Panegírico de Trajano y cartas, traducción directa del latin por D. Francisco de Barreda y D. Fran-*

RELIURE AUX ARMES DE DU FRESNOY, DE PLINE DE MEMBRUNES

Italie (1), Lodovico Dolce (1548) ; Bandini (1630) ; Tedeschi 1714 ; Rééditions 1717 et 1754, avec observations traduites de l'ouvrage d'Orréry ; Paravia (1837) (2) ; en Danemark, Schmidt (1754) (3) ; en Suède, Andersson (4) qui a traduit quelques lettres (1856).

---

cisco Navarro. Nous supposons que le premier traducteur (Barreda) est l'auteur de la traduction (Madrid, 1787) signalée par M. Platner et que M. Navarro est un de nos contemporains ; mais nous ne saurions l'affirmer, car les lettres, que nous avons écrites en Espagne à ce sujet, sont restées sans réponse.

(1) Quant on lit les traductions italiennes et espagnoles on est frappé de l'aisance avec laquelle ces deux langues latines, si proches de la langue mère, se prêtent à reproduire l'original. Ces décalques, d'exécution si facile, font songer aux labeurs de Sacy et Melmoth, pour rendre la tournure d'esprit, de MM. Lewis et Pessonneaux, pour suivre fidèlement le texte de l'épistolier, et l'on sent tout le mérite de pareils travaux.

(2) Pour Bandini et Tedeschi, nous copions la bibliographie de M. Platner, dont nous nous écartons pour Paravia, en substituant 1837 à 1830. Dans deux lettres des 1er mai et 4 août 1901, M. Scolari nous fournit les autres renseignements ci-après : « Les lettres de Pline le Jeune ont été traduites » en Italien par Giovanni Tedeschi, 1717. 1 vol. Rome (G. Maria Salviani). — » 1re *édition* (magnifique). — Réédition : 1827, 3 v., Milan (N. Bettoni), par » Giuseppe Bandini (Parme, 1832, 1833 — 3 vol. in-8 avec illustrations et » texte latin au bas de la page) ; par le professeur Pier-Alessandro Paravia » (Torino, 1853, 1856 — 2 vol., Fontanel et Ceruti). A ces traductions inté- » grales, il faut ajouter les traductions partielles de Gozzi, Cesari, Janolini, » Longherra, Vannetti et autres. »

(3) I. Nous ne savons si la traduction est complète, [illegible] tous les cas, l'ouvrage, qu'a bien voulu nous communiquer l'Université de Copenhague, ne comprend qu'une partie du recueil épistolaire. II. Le Danemark (disons-le ici) occupe une place importante dans l'érudition plinienne. Au nom de Schmidt il faut ajouter ceux de Brünch (1701), Thomsen (1858), Holm (1859), qui se sont occupés du Panégyrique, et d'Ussing (1861, 1875) qui a étudié si minutieusement, comme nous l'avons vu, la correspondance Pline-Trajan.

(4) MM. Andersson (101) et Nilsson (103) sujets suédois, sont indiqués à tort par M. Platner comme danois.

CHAPITRE DEUXIÈME

LE PANÉGYRIQUE

I

SIMPLE BOUQUET

M. de la Mesnardière, conseiller et médecin du duc d'Orléans, futur membre de la future Académie française (1), présentait ainsi à ses lecteurs de 1633 le Panégyrique de Trajan par Pline le Jeune : « Il me semble que pour » comprendre les merveilleuses beautés de ce noble pané- » gyrique, il faudrait se figurer un homme de condition, » estimé de toute la Cour, honoré des plus grandes charges » et reconnu absolument pour le plus bel esprit du siècle, » et ensuite s'imaginer entendre ce grand personnage célé- » brer en plein conseil les incomparables vertus du prince » le plus parfait qui puisse commander aux hommes. »

Pour permettre de juger les merveilleuses beautés et le plus bel esprit du premier siècle, nous extrairons les principaux passages du très noble discours en nous appropriant l'avertissement de Coupé (2) : « Mon but n'est que donner » une idée du panégyrique de Trajan par une analyse que

---

(1) M. de la Mesnardière fut élu de l'Académie [illegible] Colomby, occupé aujourd'hui par M. Thureau-Dangin).

(2) Coupé (1732-1818), *Spicilège de littérature*, t. II.

» je formerai rapidement en parcourant l'original et je prie » mes lecteurs de ne pas oublier que je leur offre un simple » bouquet des plus belles fleurs de l'antiquité en ce genre. »

Mais notre « simple bouquet » ne se préoccupera pas des choix du *Spicilège*, et n'aura point recours à ses paraphrases. C'est aux deux grands traducteurs français, de Sacy et Burnouf, que seront demandées les traductions.

* * *

Avant-propos (1)

Je crois que lorsqu'il s'agit de parler de notre prince, la première attention non seulement d'un consul, mais encore de tous les bons citoyens, doit être de n'en rien dire qui puisse avoir été dit d'un autre. Bannissons ces expressions que la crainte nous arrachait ; ne parlons plus le langage de la servitude : nous n'en ressentons plus les malheurs. Que nos discours publics sur le prince, changent puisque nos entretiens secrets ont changé. Que la différence des temps se manifeste par la différence de notre style (2) ; et que l'on reconnaisse par nos actions de grâces mêmes, à qui, et sous quel règne elles ont été rendues, et qu'elles n'ont point eu pour objet un de ces princes que l'adulation érigeait en divinité. Car, enfin, ce discours ne s'adresse ni à un tyran, ni à un maître, mais à un citoyen et à un père (3). L'Empereur nous traite comme ses égaux et d'autant plus au-dessus de nous qu'il veut bien s'égaler à nous, il n'oublie jamais qu'il est homme et qu'il commande à des hommes. Sentons aussi tout notre bonheur ; jouissons-en d'une manière qui montre que nous

---

(1) Nous suivrons, jusqu'au paragraphe *Les Amis*, la traduction de Sacy (édition de 1722).

(2) En 1855, Edouard Woelfflin « surprit le monde philologique par la pu- » blication d'un nouvel écrivain latin contemporain de Trajan : Cæcilius « Balbus, auteur du *De magis philosophorum*. » Dans son article sur la littérature « phantasmata », M. Reifferscheid (Rheinisches Museum, 1860), a extrait deux morceaux de l'ouvrage qui rapprochés de deux passages du Panégyrique (celui marqué par ce renvoi : *Discernatur orationibus nostris diversitas temporum*, et, § 52, *Eorum unum si præstitisset alius*) lui permettent d'arriver à cette conclusion : *Ce Cæcilius Balbus* n'est autre que Pline. (Il faut ajouter que Woelfflin avait eu des doutes partiels sur l'authenticité de son Balbus où il voyait, par réclamées, Joannes Saresberiensis).

(3) C'est la fameuse phrase « *Non enim de tyranno, sed de cive, non de domino, sed de parente loquimur* » qu'on opposait au *dominus* de la correspondance officielle pour contester son authenticité.

en sommes dignes, et ne cessons point de nous dire qu'il serait honteux de rendre plus d'obéissance aux princes qui nous tiennent dans l'esclavage, qu'à ceux qui se plaisent à nous faire jouir de la liberté. Il paraît assez que le peuple romain sait mettre de la différence entre les princes qui le gouvernent. Les applaudissements qu'il prodiguait, autrefois, à la beauté d'un efféminé (1), il les donne aujourd'hui à la valeur d'un héros ; et ses acclamations si souvent profanées à vanter le geste ou la voix d'un tyran (2) sont, aujourd'hui, consacrées à célébrer la religion, la frugalité et la clémence d'un Empereur. Nous-mêmes, selon que l'amour ou la joie nous transporte, n'élevons-nous pas, jusqu'au ciel, et d'une commune voix, tantôt son air majestueux, tantôt sa douceur, et tantôt sa modération et sa tempérance ? Qu'y a-t-il, d'ailleurs, qui convienne mieux à un citoyen, à un sénateur, que ce surnom de Très Bon que nous lui avons donné et que l'orgueil de ses prédécesseurs lui a rendu particulier et propre (3) ? Pourrait-on se récrier plus unanimement que nous le faisons, sur son bonheur et sur le nôtre ? Et quand nous souhaitons à tous qu'il puisse, pendant une longue suite d'années, pratiquer les mêmes vertus, jouir de la même gloire, n'est-ce pas dire que s'il ne faisait notre félicité, nous ne formerions pas tant de vœux pour la sienne ? La rougeur qui lui monte au visage et les larmes qui lui échappent au milieu de ces acclamations rendent un témoignage bien naïf qu'il reconnaît et qu'il sent que c'est à Trajan et non à l'Empereur qu'elles s'adressent.

Essayons donc chacun, en particulier, de garder dans nos éloges préparés, ce milieu que nous avons tenu dans les transports de notre subite allégresse, et sachons que le plus agréable des remerciements est celui qui ressemble le plus à ces sortes

---

(1) ..... *quantoque paullo ante concentu formosum aiunt, hunc fortissimum personat (populus)* — Domitien. Voir *Suétone*, chapitre XVIII. (Livinéius). Baudius estime à tort qu'il s'agit ici de Néron, car le panégyriste distingue deux empereurs, celui dont on célébrait la beauté (*paullo ante*), celui dont on applaudissait la voix (*aliquando*). (Arntzénius).

(2) Néron (Livineius, Lipse), acteur tragique et chanteur dont le public réclamait, avec insistance, la voix céleste. (Suétone, 21, 24).

(3) *Illud additum a nobis optimi cognomen.* — Ce surnom d'*Optimus* a donné lieu à de longs commentaires de Livinéius, Lipse, Arntzénius. Le premier fait observer qu'aux dires de Xiphilin et de Zonaras, le décret sénatorial fut rendu après la soumission de l'Arménie ; suivant le second, si le titre n'était pas encore officiel, il était déjà officieux ; enfin, le troisième estime que, dès cette époque, l'*Optimus* était régulièrement acquis à Trajan, mais que la conscience humaine, dont les abaissements sont progressifs, n'arriva que plus tard à l'inscrire sur les monuments publics.

d'acclamations qu'on n'a pas eu le temps de concerter. Pour moi, je règlerai mon discours sur la modestie du prince, et je serai moins attentif à faire justice à ses vertus, qu'à ménager sa délicatesse.

Quelle gloire plus grande pour un prince ! Quelle gloire plus nouvelle ! Sur le point de remercier, j'appréhende bien plus, qu'il ne m'accuse de le louer trop, que de ne le louer pas assez ! C'est là ma seule peine, Messieurs. Il est facile, d'ailleurs, de rendre des actions de grâces à un Empereur qui le mérite, car je n'ai point à craindre qu'en louant son affabilité, sa frugalité, sa clémence, sa libéralité, son amour pour la vertu, sa continence, ses travaux, sa valeur, il me soupçonne de lui reprocher son arrogance, son luxe, sa cruauté, son avarice, sa jalousie, sa débauche, sa mollesse et sa lâcheté. Enfin, je n'ai pas peur de paraître froid ou zélé, selon que mon discours aura été plus ou moins chargé de louanges. Je sais que les dieux mêmes ne sont pas si touchés des prières éloquentes que de l'innocence de la vie, et que celui qui porte dans leurs temples une conscience pure, leur plaît bien plus que celui qui n'y porte que des hymnes ingénieusement composés.

Mais il est juste d'obéir au décret du Sénat qui, toujours attentif au bien public, a introduit la coutume de ces actions de grâces afin que, par la bouche du consul, les bons princes apprennent ce qu'on approuve en eux, et les mauvais, ce qu'on y désire. C'est un devoir qui devient d'autant plus important et plus nécessaire qu'aujourd'hui le péril de la patrie ne permet point aux particuliers de faire son éloge et qu'il en ôterait la liberté à la République elle-même, s'il pouvait se résoudre à défendre ce que le Sénat autorise. C'est également un trait de votre modération, César, de le défendre, ailleurs, et de le souffrir ici. Ce n'est pas vous qui nous obligez à vous rendre honneur ; c'est nous qui vous contraignons à le recevoir ; vous cédez à notre tendresse, il nous est libre de nous faire ; mais il ne vous est pas libre de ne nous pas écouter.

Je me suis souvent appliqué, Messieurs, à me former l'idée d'un prince chargé de l'Empire du monde, également propre à commander sur la terre et sur la mer, dans la paix et dans la guerre, et j'avoue qu'en l'imaginant au gré de mes désirs, tel qu'il pût soutenir dignement une puissance comparable à celle des dieux, il ne m'est jamais arrivé d'en souhaiter un qui ressemblât à celui-ci, qui s'est illustré dans la guerre.

---

1. [illegible] ... mais quoiqu'un tel prince qui mériterait de jouir d'une puissance égale à celle

mais s'est avili dans la paix : l'autre s'est acquis dans Rome une gloire qu'il a perdue dans les armées; celui-là s'est attiré le respect par la crainte ; celui-ci l'amour par la douceur (1). Tel a su se concilier, dans l'intérieur de sa maison, une estime qu'il n'a pu conserver en public ; tel autre s'est acquis une réputation en public qu'il a mal soutenue dans sa maison. Enfin, jusqu'à ce jour, nous n'en avions point vu dont les vertus n'eussent reçu nulle atteinte et n'eussent approché de quelque vice. Mais quelle alliance de toutes les rares qualités, quel accord de tous les genres de gloire n'admirons-nous point dans notre prince ? La gaîté prend-elle rien sur l'austérité de ses mœurs ? son affabilité sur la majesté de son air ? Sa taille, sa démarche, ses traits, cette fleur de santé qui brille encore dans un âge mûr ; ses cheveux que les dieux semblent n'avoir fait blanchir avant le temps que pour le rendre plus respectable : tout cela n'annonce-t-il pas un souverain à tout l'Univers ?

L'Adoption.

Il y a longtemps que vous méritiez d'être adopté, mais si vous l'eussiez été plus tôt, nous ignorerions encore tout ce que vous doit l'Empire. Il fallait attendre le moment où l'on ne pût douter que vous receviez bien moins que vous ne donniez (2). La République, sur le point de tomber, s'est appuyée sur vous (3). L'Empereur, accablé du poids de l'Empire, vous a conjuré de le soutenir ; vous avez été, par votre adoption, rappelé de votre gouvernement, comme autrefois, dans les besoins pressants de la République, on appelait à son secours les plus fameux capitaines

---

» des dieux soit l'ouvrage de mon imagination, je ne conçois rien de sem-
» blable, non pas même en idée et selon mes désirs, à l'Empereur que nous
» voyons. »

(1) De Sacy lisait : *alius amorem humanitate captavit.* — On constatera que cette version ne présente pas de sens, puisque Pline « place ici, comme » dans les phrases précédentes et suivantes, à côté d'une grande qualité, le » défaut qui en diminue l'éclat. » (J. Pierrot). Au lieu d'*humanitate*, on doit lire avec Schwartz, Gesner, Keil, Baehrens, *humilitas* (*nimia civilitas*, comme celle d'Othon pour capter les soldats — *Hearne*) et traduire : « D'autres se » sont fait aimer par une bonté affectée et par de trompeuses courtoisies. » (La Mesnardière). — « Celui-ci s'est fait aimer en poussant la douceur » jusqu'à la faiblesse. » (J. Pierrot), ou plus fidèlement : « L'autre a cherché » l'amour par l'abaissement. (Burnouf).

(2) « On ne différa de vous mettre en possession de l'autorité absolue que pour faire voir à l'Empire qu'il s'était obligé lui-même, en se mettant entre vos mains. » (La Mesnardière).

(3) Nerva adopta Trajan après la révolte des prétoriens qui l'assaillirent dans son palais et massacrèrent son entourage [illegible] que Pline s'est contenté d'appeler un *scandalo-dolorosus*. (Burnouf). Voir t. I, p. 224 et suiv.)

engagés dans les guerres éloignées et étrangères : c'est ainsi que votre auguste père et vous, vous avez fait, en même temps, une action immortelle, lui, en vous donnant l'Empire, vous, en le lui rendant. Seul donc, jusqu'à ce jour, vous avez la gloire de vous être, en recevant un tel bienfait, acquitté de la reconnaissance qu'il impose ; que dis-je? d'avoir été au-delà de votre bienfaiteur (1); en vous élevant à l'Empire, il ne vous chargea que de soins ; en y montant, vous lui assurâtes du repos (2).....

Votre adoption qui devait non pas perpétuer notre esclavage mais fonder notre liberté, notre sûreté, tout notre bonheur, n'a pas été faite dans l'appartement de l'Empereur et auprès de son lit nuptial ; elle a été faite dans le temple (4) et devant le sacré lit de Jupiter (3) ; c'est aux dieux qu'il en faut rapporter toute la gloire ; c'est leur ouvrage : ce sont eux qui gouvernent, et vous, et Nerva, vous n'avez été dans votre adoption que leurs ministres. Vous n'avez fait tous deux que leur obéir. On avait rapporté de la Pannonie la nouvelle d'une victoire (5) ; les dieux qui voulaient, par les marques mêmes du triomphe, illustrer le commencement du règne d'un prince invincible, avaient conduit Nerva au temple pour y consacrer ses lauriers (6), lorsque, tout

---

1) « Nerva vous a donné l'Empire et vous le lui avez rendu : vous avez » donc été le seul de notre temps qui vous êtes tout-à-fait acquitté d'un si » grand bienfait, en l'acceptant ; que dis-je? vous avez même obligé votre » propre bienfaiteur..... » (L'abbé Esprit).

2) Voici dans quels termes La Mesnardière paraphrase tout ce passage : « Vous imitâtes alors ces illustres capitaines qui, étant hors de leur pays, pour acquérir de l'estime dans les guerres étrangères, quittent volontiers tous emplois pour le secourir au besoin et pour rendre la liberté à ceux qui leur ont donné l'être. Ainsi, il n'y a que vous qui puissiez dire, avec raison, que vous n'êtes point obligé à celui qui vous donna la moitié de son empire, puisque vous lui redonnâtes beaucoup plus d'autorité que vous n'en reçûtes de lui par cette communication qui vous fit partager l'Etat. Que vous revint-il de là, sinon que votre Piété laissa à ce prince caduc tous les honneurs de l'Empire. Que vous donnâtes du repos à sa vieillesse vénérable! et que vous ne voulûtes pour vous que les peines, les soucis et la vie active qui étaient inséparables d'un Etat tumultueux comme était alors celui-ci ! »

3) *In templo.* — Le Capitole. Lipse entend Dion Cassius.

4) « Pulvinar. » On couchait les statues des dieux sur des lits (de table) pour qu'ils eussent part de prendre part au banquet.

5) *Wata laurea :* la traduction précise serait : une dépêche ornée de lauriers (annonçant une victoire). De quelle victoire s'agit-il ? Cédrénus, Livinéius, Dodwell, Hearne, Schwartz, Arntzénius ainsi que MM. Mommsen et de La Berge voient ici des lauriers envoyés par Trajan ; mais il y a évidemment erreur puisque Trajan commandait alors, non en Pannonie, mais en Germanie. (Lipse, Masson, Burnouf).

6) *Hanc lauream Nerva in gremio laeva collocavit* : ainsi Pacatus (cité par Lipse) en parlant de la prière, que de Pline, *depositis in gremio Capitolini Jovis laureis.* — Nerva avait déposé la dépêche « *in gremio laeva* » dans le creux formé entre l'estomac et les jambes de Jupiter

à coup, paraissant plus grand et plus majestueux que de coutume, à la face des dieux, et au milieu des acclamations du peuple, il vous déclara son fils ou plutôt son unique ressource dans la conjoncture où il se trouvait. Alors, comme s'il eût abdiqué l'Empire (en effet, il n'y a pas grande différence entre l'abdiquer et le partager, et peut-être même que le partage en est plus difficile que l'abdication) on le vit plein de joie et de confiance. On eût dit que vous étiez présent, que vous lui aviez communiqué votre jeunesse et votre courage, et qu'en appuyant sur vous et sa personne et la République, il avait repris de nouvelles forces.

Aussitôt, le tumulte s'apaisa. Ce n'est point à l'adoption mais au mérite de la personne adoptée qu'on doit un tel miracle.

L'Empire.

Comblé d'honneurs et de gloire, Nerva, ce père de la patrie, qui n'a jamais mieux mérité de l'être, que lorsqu'il voulut devenir le vôtre, après avoir assez éprouvé combien dignement vous pouviez soutenir la grandeur et la majesté de l'Empire, laissa la terre jouir de vous, vous laissa gouverner la terre et nous abandonna à des regrets d'autant plus tendres qu'il avait su les rendre désintéressés (1).

Aujourd'hui, avec la crainte et l'épouvante, l'esprit de soumission est rentré chez nos ennemis. Ils s'aperçoivent bien qu'ils ont, maintenant, en tête un général semblable à ceux de ces siècles héroïques, où l'on ne pouvait acquérir le nom d'Empereur qu'après avoir couvert la terre d'ennemis taillés en pièces et la mer des débris de leurs vaisseaux. Nous avons donc des otages que nous n'achetons point, et nous ne faisons plus de ces traités qui, par des pertes réelles et par des tributs honteux (2), nous donnaient droit de faire parade de victoires imaginaires (3). On

---

assis. » (A. Rich). De Sacy escamotait un détail qu'il jugeait trop familier. L'abbé Esprit tournait la difficulté en traduisant *in gremio Jovis* par « entre les mains de Jupiter. » M. Burnouf dit : « sur les genoux. »

(1) I. Par l'adoption de Trajan (de Sacy). II. Au contraire, l'Empereur Auguste (Tacite, *Ann.*, l. I, 10) choisit Tibère pour successeur : *ut comparatione deterrima sibi gloriam quæreret.* (Bernecc).

(2) *Damnis immensisque muneribus* Catanæus, Alde, Frischmannus, Baudius, Arntzénius, Keil, Baehrens, etc. etc. lisent *damnis.* Schwartz, reproduit également cette version dans son édition de 1716, mais à regret, car suivant lui (*Observationes*, p. 12-14, 1729), *donis* serait le véritable texte : ainsi Pline dit l. V, 14 *donis munere.*

(3) Domitien (anno 89) consentit à payer tribut à Décébale victorieux, ce qui ne l'empêcha pas de *triompher*. Voir dans Baudius, p. 74-75, la note de Juste Lipse, et dans Arntzénius celle de Schwartz). Tacite (*Agric.*, 39), parle

nous supplie, on nous conjure : nous accordons, nous refusons, selon que la majesté de l'Empire le demande ; nos grâces attirent des remerciements, et nos refus n'excitent point de murmures. Et comment auraient-ils l'audace de murmurer ceux qui savent que, dans le temps le plus favorable aux Barbares et le plus contraire aux Romains, lorsque le Danube glacé expose nos provinces à leurs incursions, et que ces peuples féroces sont encore mieux défendus par leur climat que par leurs armes, vous avez fondu sur eux (1) ?.....

Dans ce temps glorieux (2) où vous imprimiez tant de terreur à nos ennemis, quelle admiration, quel amour, n'inspiriez-vous pas à vos soldats ! Ils vous voyaient partager la faim et la soif avec eux, et, dans les exercices militaires, ils vous trouvaient toujours plus couvert qu'eux, de poussière et de sueur. Fallait-il, dans ces jeux guerriers, lancer un javelot, ou en soutenir l'impétuosité, vous ne vous distinguiez d'eux que par la force et par l'adresse. Touché de leur courage, charmé toutes les fois que le coup le mieux asséné tombait sur votre casque ou sur votre bouclier, vous combliez d'éloges celui qui l'avait porté ; vous les excitiez à ne rien craindre et à faire encore mieux : et que ne tentaient-ils point, sous les yeux d'un général qui prenait la peine de les former lui-même ? Avez-vous jamais laissé à un autre le soin d'examiner leurs armes, d'éprouver leurs traits Et s'il s'en trouvait quelqu'un qui parût trop pesant à un soldat, ne le lanciez-vous pas, vous-même, pour en faire l'essai ? Qui apporta jamais plus d'attention à consoler les malheureux, à secourir les malades ? Et qui jamais plus religieusement que vous observa la coutume de ne se retirer dans son quartier qu'après avoir visité tous les autres et de ne prendre de repos qu'après l'avoir assuré à toute l'armée (3) ?.....

---

aussi de ce faux triomphe du Domitien ou : « des esclaves, achetés exprès, figuraient des captifs germains. »

(1) « Ceux que nous avons refusés n'osent plus se plaindre de nos refus ; » et comment l'oseraient-ils, eux qui savent que vous avez assiégé des peuples » barbares dans une saison qui leur était aussi favorable qu'elle vous était » contraire, lorsque le froid avait glacé le Danube de l'un à l'autre bord et » que la glace était si épaisse qu'elle lui donnait la force de porter des armées » entières avec leur attirail, et lorsque vous aviez affaire à des nations » cruelles qui n'étaient pas moins défendues par la rigueur du climat que par » la force de leurs armes ». (L'abbé Esprit).

(2) Les éloges qui vont suivre, (jusqu'à *une idée m'en rappelle une autre*) concernant toute la vie militaire de Trajan, s'appliquent en très grande partie à une époque antérieure à l'Empire. Aussi en ferons-nous à cette place un état spécial dans *L'Intérêt historique*.

(3) *Non tibi mores tua turpe tentoria, nisi commilitonum ante lustrasses, nec*

Une idée m'en rappelle une autre. Qu'il est honorable d'avoir rétabli la discipline militaire presque entièrement détruite par la corruption du dernier siècle, par la mollesse des chefs, par l'insolence du soldat et par le mépris qu'il faisait de leurs ordres ! On peut aujourd'hui, sans péril, mériter l'admiration ou l'attachement des troupes : un commandant n'a plus à craindre d'être aimé ou d'être haï de ses soldats. Également en sûreté contre leur haine et contre leur amour, il presse les ouvrages, il dirige leurs exercices, il prend soin que les armes soient en bon état, les hommes bien dressés, les camps bien retranchés, car nous n'avons plus un prince qui s'imagine être le seul objet des préparatifs que l'on fait contre les Barbares : telle était la défiance de ceux qui ne cessant point de nous traiter en ennemis craignaient toujours d'être traités de même à leur tour. Que dirai-je de ce jour, où Rome après vous avoir si longtemps désiré et attendu, eut enfin le plaisir de vous recevoir ! Vit-on jamais entrée plus surprenante et plus agréable ! Les autres Empereurs avaient coutume d'entrer dans la Ville, je ne dis pas montés sur un char tiré par quatre chevaux blancs, mais, ce qui est le comble de l'orgueil, portés sur les épaules des hommes. Pour vous, au-dessus des autres par la seule majesté de votre taille, vous avez triomphé, non de notre patience, mais de la vanité de ces princes. Aussi, n'y eut-il personne que son âge, son sexe, ou sa santé pût empêcher de courir à un spectacle si nouveau. Les enfants s'empressaient de vous connaître, les jeunes gens de vous montrer, les vieillards de vous admirer : les malades mêmes, sans égard pour les ordres de leurs médecins, se traînaient sur votre passage ; on eût dit qu'ils allaient à la guérison et à la santé. Les uns s'écriaient qu'ils avaient assez vécu, puisqu'ils vous avaient vu ; les autres disaient que c'était maintenant qu'il était doux de vivre : les femmes se réjouissaient d'avoir mis au monde des enfants, voyant à quel prince elles avaient donné des citoyens, à quel général elles avaient donné des soldats. On voyait les toits plier sous le poids des spectateurs qui s'y étaient portés. Les places mêmes où l'on ne pouvait se tenir qu'à demi-suspendu, étaient occupées. La foule, dont les rues étaient pleines, vous laissait à peine un sentier étroit pour passer à travers le peuple rangé en haie, et, partout vous trouviez pareille joie, pareilles acclamations. Il était bien juste que la joie de tout le

---

requiem corpori, nisi post omnes, dare. Les divers commentateurs, cités par Arntzenius, renvoient ici à Caton, Tite-Live, Florus, Ausone, parlant du *bonus pater familias* d'Annibal, de César, de Gratien.

monde fût égale, puisque vous étiez également venu pour tout le monde ; et, cependant, elle semblait redoubler à mesure que vous avanciez, et, pour ainsi dire, à chaque pas que vous faisiez.

Qui ne fut charmé de voir qu'à votre retour vous embrassiez les Sénateurs, comme ils vous avaient embrassé à votre départ ? qu'il n'y avait personne de distingué dans l'ordre des Chevaliers à qui vous ne fissiez l'honneur, et sans qu'il fut besoin d'aider votre mémoire, de le nommer par son nom ? qu'enfin ceux qui avaient le bonheur d'être, auparavant, sous votre protection (1), semblaient recevoir de vous plus de témoignages de bienveillance qu'à l'ordinaire. Mais, ce qui enchantait tout le monde c'était que votre marche était lente et tranquille (2) autant que la foule de ceux qui ne se rassasiaient point de vous voir, le pouvait permettre ; que le peuple dans l'impatience d'aller au devant vous, tombait sur vous (3), et que dès le premier jour de votre Empire on vous voyait confier votre garde à vos citoyens. Car vous n'étiez pas au milieu d'une troupe de gens armés, mais environné de toutes parts, tantôt d'une partie du Sénat, tantôt de l'élite des Chevaliers, selon que les uns se trouvaient en plus grand nombre que les autres. Vous suiviez vos licteurs qui vous devançaient sans trouble et sans bruit ; car l'air et la douceur de vos soldats ne permettaient pas de les distinguer du peuple. Mais lorsque vous commençates à monter au Capitole, quel plaisir ne prit-il point à se rappeler le jour de votre adoption ? Quel redoublement de joie pour ceux qui vous avaient, autrefois, salué comme Empereur dans ce même lieu ! Je crois pour moi qu'alors seulement le Dieu lui-même goûta, dans toute son étendue, la joie de son ouvrage. Enfin lorsque par le même chemin

---

(1) C'est une paraphrase bien mièvre et bien inutile pour traduire le mot *clients* ... *clientibus salutatis*....

(2) *Gratius tamen quod sensim et placide*..... Après ces mots, Juste Lipse rappelle le panégyrique de Constantin : — *Felices, qui te propius aspicerent, longius positi nominabant, quos præterieras, loci quem occupaverant, poenitebat — Et statim. Ausi etiam quidam ut resisteres poscere, et pueri tam cito accessisse palatium — Et plura*

(3) « Mais les citoyens furent beaucoup plus satisfaits de voir que » vous alliez fort lentement et que vous n'avanciez qu'autant que vous le » permettait la curiosité de ceux qui marchaient devant vous, et qui » tournaient souvent la tête pour vous regarder. Ils n'étaient pas moins » charmés de voir que vous souffriez que le peuple vous approchât en » foule. » (L'abbé Esprit). — « Mais ce qui enchantait surtout les citoyens, » c'est que votre marche était lente et tranquille, autant que le permettait » la foule qui ne se rassasiait point de vous voir ; c'est qu'il n'était personne » dont cette multitude avide pût s'approcher plus librement que de vous. » (Revision de J. Pierrot).

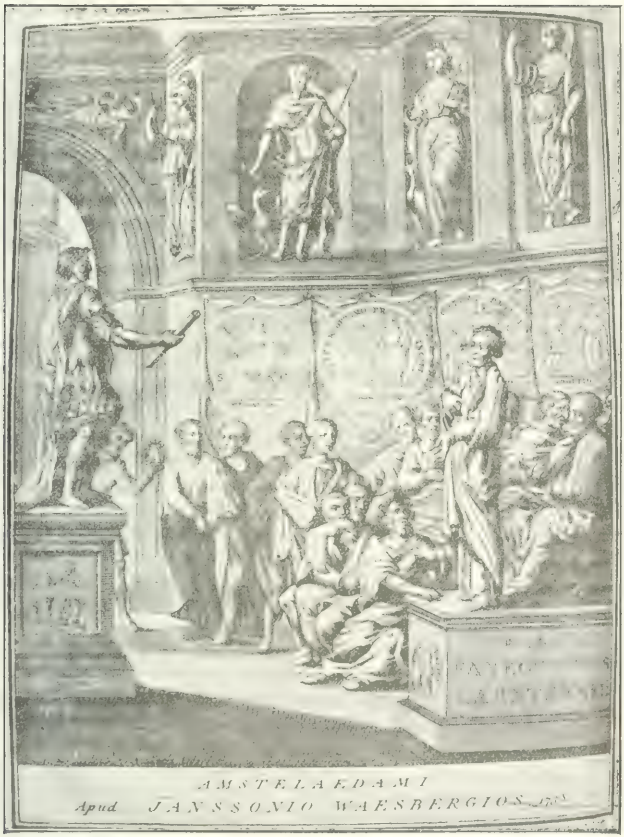

FRONTISPICE DU PANÉGYRIQUE D'ARNTZÉNIUS (1738)

où avait passé votre auguste père vous fûtes parvenu jusqu'à l'endroit où il s'était placé pour révéler le secret des dieux (1) qui vous destinaient à l'empire, quels ravissements de toute l'assemblée ! Les acclamations recommencèrent : on [illegible] que ce jour était celui où l'on vous adoptait. Que d'autels fumants par toute la ville ! que de victimes offertes ! Vition jamais tous les voeux réunis par un seul homme (2) et ne paraissait-il pas bien que chacun, en demandant [illegible] aux dieux, croyait leur demander la sienne et celle de ses enfants ? De là, vous prîtes le chemin du palais impérial ; mais avec la même convenance, avec aussi peu de faste, que si vous fussiez retourné dans votre maison particulière. Enfin, chacun se retira bien résolu de se livrer à de nouveaux transports dans le sein de sa famille (3) où rien n'obligea à feindre de la joie que l'on ne ressent pas.

L'Abondance.

Nos alliés s'empressent à nous apporter tout ce que leur climat a de plus excellent et on ne voit plus que les subsides extraordinaires les empêchent d'acquitter les anciens. Le fisc achète tout ce qu'il parait acheter. De là cette abondance de grains, au prix convenu avec les vendeurs, dans les enchères publiques ; de là, nos marchés regorgent et ceux des provinces ne sont point affamés.

La fertile Egypte qui se vantait de ne devoir sa fécondité ni au ciel, ni aux pluies, de trouver dans son fleuve des eaux suffisantes pour l'engraisser, était ordinairement si couverte de moissons, qu'elle pouvait, sans crainte d'être vaincue, le disputer aux meilleures terres du monde. Une sécheresse inopinée la réduisit jusqu'à une stérilité totale. Le Nil s'était débordé d'une manière lente et faible ; il ressemblait encore aux plus grands fleuves ; mais ce n'était plus une mer comme dans les [illegible] années. Il arriva de là qu'une partie des contrées qu'il [illegible] coutume d'inonder, furent couvertes d'une épaisse poussière. En vain alors l'Egypte, voyant que ce père de la fé[illegible]

(1) C'est-à-dire pour [illegible] inspirée par les dieux.

(2) « Tous les [illegible] » vation de votre personne, [illegible] » et pour leurs enfants, [illegible] Esprit ».

(3) Les [illegible] geoisement et [illegible], sous la [illegible]

mis à l'abondance des bornes aussi étroites qu'à son débordement, implora le ciel et invoqua les nues ; car, non seulement ce fleuve, qui aime tant à se répandre, ne s'était point élevé jusque sur les collines qu'il avait coutume d'abreuver, mais il ne s'était même pas arrêté dans les endroits les plus bas, d'où il s'était presque aussitôt retiré ; ainsi ces terres, qui n'avaient point été assez trempées, ne réussirent pas mieux que les plus sèches. Cette malheureuse province, privée de son inondation, c'est-à-dire de sa fécondité, vous adressa donc, César, les vœux qu'elle avait coutume d'adresser à son fleuve et elle ne ressentit cette calamité que le temps qu'il fallait pour vous en instruire. On avait cru, autrefois, que Rome ne pouvait subsister et qu'on ne pouvait y vivre sans le secours de l'Egypte ; cette nation vaine et légère se vantait de nourrir ses vainqueurs et de tenir dans ses mains et dans le sein de son fleuve notre sort, l'abondance ou la famine. Nous avons rendu à l'Egypte ses richesses, elle a repris ses blés, elle a remporté les moissons que nous en avions tirées. Qu'elle apprenne donc, et qu'elle reconnaisse sur la foi de son expérience, que ce sont des tributs qu'elle nous paie et non des aliments qu'elle nous donne ; qu'elle sache qu'elle n'est point nécessaire au peuple romain et qu'elle sente le besoin de lui être soumise.....

On devait regarder comme un prodige, César, que la paresse du Nil, que la stérilité de l'Egypte n'eût causé aucune cherté dans Rome. Vous avez porté votre prévoyance et vos soins bien plus loin ; on ne s'en est pas ressenti en Egypte, et vous avez ainsi fait voir que nous pouvions bien nous passer d'elle, mais qu'elle ne pouvait se passer de nous (1).

Les Jeux.

Vous n'avez pas négligé nos plaisirs ; vous avez donné un spectacle non pas de ceux qui peuvent nous amollir et nous efféminer, mais de ceux qui sont propres à nous enflammer le courage, à nous familiariser avec de nobles blessures et à nous inspirer le mépris de la mort même. Vous nous avez fait voir

(1) Pline oublie (ici) que la subvention en blé accordée par Rome à l'Egypte provenait de cette dernière. L'Italie, convertie en propriétés de plaisance, ne produisait même pas le blé suffisant pour sa consommation (Lettre de Tibère au Sénat *Italia externæ opis indiget* : Tacite, *Annales*, l. III, 54) ; et, pour prévenir toute éventualité de disette, on emmagasinait, dans les greniers romains, des quantités considérables de blé egyptien.

l'amour de la gloire et l'ardeur de vaincre jusque dans l'âme des scélérats et des esclaves.....

Nous avons vu la troupe des délateurs exposés à nos yeux comme une troupe de voleurs et d'assassins.....

Vous ne nous avez offert rien de plus agréable, rien de plus digne de votre siècle que lorsque vous nous avez donné à voir, du haut de l'Amphithéâtre, les délateurs forcés de se montrer à découvert et de renverser la tête en arrière (1). Nous prenions plaisir à les reconnaître et à jouir de leur douleur lorsqu'en les faisant marcher sur le sang des criminels (2), comme des victimes destinées à expier les alarmes et les calamités publiques, on les traînait à des supplices plus lents et plus cruels que la mort. On les a jetés sur les premiers vaisseaux que le hasard a fait trouver et on les a livrés à la merci des tempêtes.....

Spectacle mémorable! Une flotte chargée de délateurs devient le jouet des vents! Elle est forcée d'exposer ses voiles à toute leur fureur, et de suivre les flots irrités sur tous les rochers où ils les jetteront! Quel plaisir de regarder du port ces infâmes vaisseaux dispersés d'abord en le quittant! et à la vue de la mer même de rendre grâce au prince qui, sans intéresser sa clémence, avait confié la vengeance des hommes aux dieux de la mer! C'est alors que l'on connut parfaitement ce que peut la différence des temps. Les scélérats languissent sur ces mêmes rochers où tant de gens de bien avaient langui autrefois, et ces funestes îles qui n'avaient jamais été peuplées que de sénateurs injustement bannis, ne sont plus remplies que de délateurs (3).

---

(1) « Vous ne nous avez offert rien de plus agréable, rien de plus digne » de votre siècle que le spectacle de ces délateurs forcés de se montrer à » découvert et la tête renversée. » (Revision de J. Pierrot).

(2) *Fruebamur quum ... supra sanguinem noxiorum, ad lenta supplicia gravioresque poenas ducerentur* .... I. Lipse : *noxiorum, super cadavera aut vestigia gladiatorum. Gravioresque poenas. Nam gladiatores brevi morte defuncti : ipsi intabescere poenis suis destinati.* II. *Noxiorum* — « C'est-à-dire » ceux qui, à titre pénal, avaient été contraints de combattre dans le cirque, » soit entre eux, soit avec des bêtes féroces. Les délateurs furent conduits » dans le cirque avec eux pour voir ce qu'ils auraient mérité. » (Gesner). III. Au lieu de *noxiorum*, Hearne indique une autre version *gladiatorum* qui se lirait en marge de l'édition aldine de la bibliothèque bodléienne.

(3) I. J. Pierrot rappelle, ici, l'imitation de Racine, dans *Britannicus* :

Les déserts autrefois peuplés de Sénateurs,
Ne sont plus habités que par leurs délateurs.

II. On pourra rapprocher de la traduction de Sacy, celle de M. Burnouf à laquelle nous avons emprunté précédemment notre citation de ce même passage du *Panégyrique*.

La sécurité des Testaments.

Il faut compter entre tant de bienfaits que nos testaments sont libres et exécutés ; on ne vous voit plus appelé à la succession de personne par des testaments injustes ou faux. Vous ne vous prêtez point au chagrin, au mauvais naturel, au ressentiment d'un testateur. Si quelqu'un vous nomme son héritier, ce n'est pas par haine pour un autre, mais par amour pour vous.....

Continuez à suivre cette route, César, et vous éprouverez qu'il est plus avantageux et plus sûr, je ne dis pas pour la réputation, mais aussi pour l'intérêt du prince, de faire souhaiter aux citoyens de l'avoir pour héritier que de les y forcer. Quoique plus d'un ingrat vous ait oublié en mourant, les héritiers de cet ingrat jouissent pourtant de ses biens sans inquiétudes et il ne vous en revient que de la gloire, car la reconnaissance fait plus de plaisir au bienfaiteur, l'ingratitude plus d'honneur (1). Mais quel prince avant vous s'est avisé de préférer cette gloire aux richesses ? Qui d'entre eux n'a pas toujours continué de compter entre ses biens ceux qu'il nous avait donnés (2) ? ou plutôt, les présents de nos Césars, comme ceux des rois, n'étaient-ils pas de véritables hameçons qui, cachés sous l'appât d'un bien apparent, retiraient à eux tout ce qu'ils touchaient (3) ?

---

(1) « Il ne vous en revient que de la gloire, car si la reconnaissance rend » la générosité plus douce, l'ingratitude la rend plus honorable. » (Revision de J. Pierrot).

(2) Les Romains avaient toujours compris, dans leurs testaments, tous les noms illustres du pays (voir t. I, p. 67) ; ainsi s'enrichit Cicéron ; ainsi héritèrent Pline et Tacite. Les mauvais Empereurs exigeaient donc de figurer dans les importantes dispositions de dernière volonté, et, pour en cas d'oubli, faciliter l'accusation d'ingratitude, suivie de la confiscation, ils faisaient, pendant leur vie, aux riches testateurs, quelques présents, généralement insignifiants d'ailleurs.

(3) L'abbé Esprit a été encore moins heureux que Sacy dans cette traduction, dont nous ne méconnaissons pas, du reste, les difficultés. « N'est-il » pas vrai que les libéralités des Césars, comme celles des rois, ressemblaient » à ces hameçons couverts d'un peu d'appâts et à ces pièges finement ten- » dus aux bêtes sauvages, lorsque revenant aux bienfaiteurs par le testa- » ment des particuliers, elles ramenaient en même temps tous les biens » avec lesquels ces princes avare les avaient artificieusement confondues ? » — Quant à la revision de Pierrot, elle donne cette traduction encore médiocre : « Ou plutôt les présents de nos Césars, comme ceux des rois, » n'étaient-ils pas des hameçons, des filets cachés sous un appât trompeur, » puisqu'ils s'attachaient et s'enlaçaient en quelque sorte aux richesses des » particuliers qui les recevaient et tiraient à eux tout ce qu'ils avaient » touché ? »

Les Amis (1).

Avant vous, les princes (si l'on en excepte votre Père et peut-être un ou deux autres ; encore, est-ce trop dire), préféraient, dans les citoyens, le vice à la vertu ; d'abord parce qu'on aime à se retrouver dans autrui ; ensuite, parce qu'ils attendaient une obéissance plus servile d'hommes qui ne seraient bons qu'à faire des esclaves. C'est sur ceux là qu'ils accumulaient toutes les grâces ; quant aux gens de bien plongés et comme ensevelis dans la retraite et l'obscurité, s'ils les en tiraient quelquefois pour les produire au jour, c'était par la délation et les persécutions. Vous, au contraire, vous choisissez vos amis parmi les plus vertueux ; et c'est bien justice, en effet, que ceux là soient les plus chéris d'un bon prince, qui ont été les plus haïs d'un mauvais. Vous savez que si la nature a mis entre un maître et un prince une différence profonde, le gouvernement d'un prince n'agrée à personne plus qu'à ceux qui abhorrent davantage le pouvoir d'un maître. Aussi, vous élevez ceux qui pensent ainsi ; vous les montrez comme autant d'exemples et de modèles qui apprennent au monde quels principes et quels hommes obtiennent votre estime, et, si vous n'avez accepté, jusqu'ici, ni la censure, ni la préfecture des mœurs, c'est que vous aimez mieux éprouver nos cœurs par des bienfaits que par des sévérités. Et peut-être aussi, le prince sert-il mieux la morale en souffrant les bonnes mœurs qu'en les imposant. Nous nous plions, dociles imitateurs, à tous les mouvements du prince, et nous le suivons partout où il nous mène ; car nous voulons en être aimés, en être estimés, et on l'espérerait vainement, si on ne lui ressemblait pas. Une longue et continuelle attention à plaire nous a conduits au point de vivre presque tous, suivant les mœurs d'un seul ; or nous ne sommes pas si malheureusement nés que, pouvant imiter les mauvais princes, nous ne puissions imiter les bons. Continuez donc, César, et vos maximes, vos actes auront toute la force et tout l'effet de la censure ; car la vie du prince est une censure véritable, perpétuelle ; c'est sur elle que nous nous réglons, sur elle que nous fixons nos regards, et nous avons moins besoin de commandements que d'exemples. La crainte enseigne mal le devoir ; les leçons de l'exemple sont

(1) Les traductions qui vont suivre sont celles de Burnouf (édition de 1845).

plus efficaces : leur premier avantage est de prouver la possibilité de ce qu'elles prescrivent.

Les Audiences et les Réceptions.

Avec quelle bonté vous recevez, vous attendez tout le monde ! Que de loisirs vous savez trouver chaque jour parmi les soins infinis du rang suprême ! Aussi nous n'arrivons plus à l'audience impériale, la frayeur dans l'âme, et frappés de la crainte qu'un instant de retard mette notre tête en péril. Nous y venons pleins de confiance et de joie, à l'heure qui nous est commode ; et, au moment d'être reçus chez le prince, il est telle affaire qui peut nous retenir à la maison comme plus indispensable. Auprès de vous, nul besoin d'excuse ; nous sommes d'avance excusés. Vous savez que c'est soi même qu'on satisfait en cherchant le bonheur de vous voir, de grossir votre cour ; aussi, vous communiquez-vous, et généreusement et longtemps. La fuite et la solitude ne succèdent point à vos réceptions ; nous demeurons, nous nous arrêtons, comme en notre commun domicile, dans ce palais que naguère le plus affreux des monstres avait environné d'un rempart de terreur ; tantôt s'y renfermant comme dans un antre, pour boire à loisir le sang de ses proches ; tantôt s'élançant de son repaire, pour porter le carnage et la mort dans les rangs les plus illustres. L'horreur et la menace en gardaient les portes ; admis ou repoussé, on tremblait également. Ajoutez l'abord terrible de cet homme et sa vue effrayante, l'orgueil de son front, la colère de ses yeux, la pâleur efféminée de son corps, et, sur son visage, l'impudence toute couverte d'une trompeuse rougeur. On n'osait adresser la parole à celui qui cherchait toujours les ténèbres et le silence, et qui ne sortait de la solitude que pour répandre autour de lui la désolation.

Entre ces murailles, cependant, où le tyran croyait sa vie si bien assurée, il avait renfermé avec lui la trahison, les embûches, un dieu vengeur des crimes. Le châtiment s'est fait jour à travers les satellites, et, malgré les obstacles qui rétrécissaient toutes les avenues, il a pénétré non moins facilement que si l'entrée eût été libre et les portes ouvertes. Où était alors la divinité du prince ? et que lui servirent ces appartements secrets et ces réduits cruels où la crainte et l'orgueil, et la haine des hommes le tenaient confiné ? Combien plus sûr et plus tranquille est ce même palais, depuis que ce n'est plus

la cruauté, mais l'amour qui veille à sa garde ; depuis qu'il n'est plus défendu par une enceinte de solitude et par une multitude de barrières, mais par l'affluence des citoyens ! L'expérience nous apprend donc que la garde la plus fidèle d'un prince est l'innocence de sa vie ! C'est une forteresse inaccessible, un rempart inexpugnable que de ne pas avoir besoin de rempart. Vainement il s'entourera d'épouvante, celui que l'affection ne protégera pas, car les armes provoquent les armes. Mais ce ne sont pas seulement les heures sérieuses de la journée que vous passez sous nos yeux et au milieu de nous ; ne voit-on pas la même foule assister à vos délassements et partager vos plaisirs ? Ne peut-on pas dire que vos repas sont publics et votre table commune ? Quelle part vous prenez-vous de biens que nous y goûtons ! Quel empressement à nous entendre, à nous répondre ! et quand votre frugalité abrège la durée des festins, combien votre bonté la prolonge ! Qu'un autre, l'estomac tendu avant le milieu du jour par les excès d'un repas solitaire, promène sur ses convives des regards observateurs ; que plein de nourriture et gorgé de bonne chère, il jette à des hommes à jeun, plutôt qu'il ne leur sert, des mets auxquels lui-même dédaigne de toucher ; que, sorti enfin de cette gênante et orgueilleuse représentation, qu'il appelle un banquet, il retourne à ses orgies clandestines (1) et à ses débauches secrètes : Cet usage n'est point le vôtre (2).

---

1. *Clandestinam gaudeat. « Ut ipse interpretatur secretam luxuriam, Gaudet » etiam pro qualitate et re luxuriæ plenæ.* — Burm. — En vrai, sa gaieté nous en avons vu une immonde à Pompeï), était un tripot mi-partie cabaret borgne, mi-partie lupanar. Les commentateur et traducteur semblent donc loin de compte avec leurs orgies clandestines. Quant à l'éloquence plinienne, on jugera qu'elle dépasse la mesure et le bon ton.

(2) Tout ce passage qui vise Domitien (Barreda, page 56, note 1) exige un commentaire. Voici d'abord le texte : *Non enim, ut medium diem ieiunis solitaria cœna, spectator adnotatorque convivis tuis immines; nec jejunis et inanibus, plenus quæ et ea tantum, non tam apponis quam objicis cibos quos dedignaris attingere, aeque perpessus saturitatem illam, cum ceteris sensibus, rursus te ad clandestinam gaudeam occultamque luxuriam refers.* — Les grands seigneurs romains déjeunaient seuls et légèrement, se finaient au contraire en compagnie et copieusement; puis, à la nuit, faisaient servir un souper à leurs invités. Or Domitien déjeunait seul, mais copieusement, et dînait ordinairement seul, très légèrement, ne mangeant qu'un fruit et ne buvant que quelques gorgées. Il dormait, il est vrai, nous apprend Suétone, les dîners officiels fréquents, fort ennuyants ; mais servis en *coena quæ rapitur*, ne se prolongeant jamais au-delà du coucher du soleil, n'étant pas suivis de souper parce que jusqu'à l'heure de son sommeil l'Empereur se promenait dans un lieu solitaire. — M. Burnouf, qui n'a que le défaut (visible également dans son Tacite) d'être trop oratoire, a enveloppé de phrases pompeuses les maladresses voulues du passage qui commence aux mots : « Qu'un autre, l'estomac tendu..... » ; nous noterons en outre, subsidiairement, qu'après de Sacy, il interprète inexactement les termes « *apponis, objicis* » dont l'opposition ne

Aussi n'est-ce pas la vaisselle d'or et d'argent, ni l'ingénieuse ordonnance de vos festins que nous admirons ; c'est la douceur et l'agrément de votre commerce, douceur dont on ne se rassasie [illegible] plein d'une noble décence. Ce n'est plus le temps où les mystères d'une superstition étrangère et d'obscènes bouffonneries entou- [illegible] la table du prince ; une politesse engageante, un honnête enjouement et de savants entretiens les ont remplacés. Après le repas, vous donnez au sommeil quelques instants mesurés avec épargne, et votre amour pour nous resserre, dans les plus étroites limites, le temps que vous passez loin de nous.

La Piété.

Si un autre avait un seul de vos titres glorieux, depuis longtemps on le verrait la tête couronnée de rayons, briller en or ou en ivoire parmi les immortels, et il n'y aurait pour lui, ni autels trop augustes, ni victimes trop grandes ; vous, César, vous n'approchez des dieux que pour les adorer ; vous tenez à honneur que vos statues fassent la garde devant les temples et en bordent l'entrée. Ainsi les dieux conservent sur la terre les honneurs souverains, puisque vous n'ambitionnez point les honneurs des dieux. Votre image se voit, une ou deux fois seulement, dans le vestibule de Jupiter très bon et très grand, encore n'êtes-vous représenté qu'en bronze, tandis que, naguère, toutes les avenues, tous les degrés, tout le parvis du temple [illegible] et d'argent, ou, plutôt, en étaient souillés ;

[illegible] des repas. Il vous semble donc convenir de rétablir strictement tout ce paragraphe : « On ne vous voit pas (gonflé, [illegible] le milieu du jour, d'un dîner solitaire) dominer vos convives en [illegible] et pendant, vous ne faites » pas servir (*apponis*) ou plus exactement, présenter (*objicis*) à des estomacs [illegible] » toucher ; enfin, ayant péniblement enduré ce superbe simulacre de repas, [illegible] » pas à votre débauche occulte. » Cette traduction fidèle, sinon élégante, [illegible] « Il ne nous paraît pas que Pline ait fait preuve ici d'une suffisante urbanité en comparant Trajan à Domitien gonflé de nourriture et qui rote ; à moins que, par hasard, ce ne soit un compliment délicat que de dire à quelqu'un : — Tu n'es pas un porc » — et de constater la justesse de cette observation générale [illegible] « Les Romains n'étaient pas retenus, dans leurs rapports avec le public, par le bon ton, le bel usage et les mille réserves de la sociabilité moderne » — cette obser- [illegible] ne s'appliquant d'ailleurs qu'exceptionnellement à Pline, écrivain [illegible]llente compagnie.

alors que, mêlés parmi les statues d'un prince impur, les simulacres des dieux avaient perdu leur majesté. Aussi ces simples bronzes, si peu nombreux, subsistent et subsisteront tant que durera le temple, au lieu que ces innombrables statues d'or ont servi, en tombant, de victimes à la joie publique. On aimait à briser contre terre ces visages superbes, à courir dessus, le fer à la main, à les rompre avec la hache, comme si cette matière eût été sensible et que chaque coup eût fait jaillir le sang. Personne ne fut assez maître de ses transports et de sa tardive allégresse pour ne pas goûter une sorte de vengeance à contempler ces corps mutilés, ces membres mis en pièces : à voir ces menaçantes et horribles images jetées dans les flammes et réduites en fusion, afin que le feu tournât à l'usage et au plaisir des hommes ce qui les fit si longtemps frissonner d'épouvante. C'est aussi par respect pour les dieux, que vous ne souffrez pas César, que nos actions de grâces soient adressées à votre Bonté, en présence de votre génie tutélaire (1) ; vous voulez qu'elles le soient, à la face de Jupiter très bon et très grand, comme si nous tenions de lui tout ce que nous tenons de vous, comme si tous vos bienfaits étaient l'œuvre du dieu à qui nous vous devons. Ce n'est plus le temps où l'on voyait, sur le chemin du Capitole, d'immenses troupeaux de victimes, interceptés pour ainsi dire et détournés de leur route, aller tomber en grande partie devant la plus affreuse image du plus féroce tyran, pour laquelle le sang des animaux coulait aussi abondamment que lui-même versait le sang des hommes.

L'Indépendance Sénatoriale.

Quel était le lieu où n'eût pénétré un malheureux esprit d'adulation ? Les jeux mêmes et les spectacles s'emparaient du nom des Empereurs ; on dansait leur éloge ; des voix, des airs, des gestes efféminés le pliaient à toutes les formes d'une avilissante bouffonnerie. Heureux rapprochement ! Le prince était loué à la même heure, dans le Sénat et sur la scène, par un histrion et par un consul ! Vous avez repoussé loin de vous ces hommages de théâtre ; aussi, des muses sérieuses et l'éternel témoignage

---

1. [illegible]

de nos annales célébreront votre gloire, bien mieux que ces louanges d'un moment et ces ignobles flatteries. Que dis-je ? Le théâtre entier se lèvera, par vénération pour vous, avec un empressement d'autant plus unanime que la scène gardera sur vous un plus profond silence. Mais à quels objets s'arrête mon admiration, lorsque vous touchez, avec tant de réserve, aux honneurs mêmes qui vous sont offerts par nous, et que souvent vous les refusez tout à fait (1) Avant vous, il ne se traitait pas dans le Sénat, une affaire si vulgaire, si petite, que tout sénateur appelé à dire son avis, ne fît une digression à la louange du prince. On nous consultait lorsqu'il s'agissait d'augmenter le nombre des gladiateurs ou d'instituer un collège d'artisans ; et, comme si les limites de l'Empire eussent été reculées, tantôt nous votions des arcs de triomphe d'une grandeur prodigieuse et des inscriptions auxquelles ne suffisait pas le frontispice des temples ; tantôt nous imposions aux mois de l'année, et, à plus d'un à la fois, le nom des Césars ; et ceux-ci le souffraient ; ils s'en réjouissaient, comme s'ils l'eussent mérité. Maintenant, qui de nous, oubliant l'objet de la délibération, acquitte en éloges pour le prince ce qu'il doit en conseils (2) ? Notre indépendance est l'œuvre de votre modération ; c'est afin de vous plaire que nous venons au Sénat, non pour disputer entre nous de flatterie, mais pour faire et recevoir justice, prêts à payer à votre franchise et à votre générosité cette reconnaissance, bien légitime, de croire que voulez ce que vous voulez, que vous ne voulez pas ce que vous ne voulez pas. Nous commençons, nous finissons par où l'on ne pouvait ici commencer, ni finir sous un autre prince ; car si plus d'un s'est refusé, comme vous, à des honneurs qui lui étaient décernés, aucun jusqu'à vous n'a été assez grand pour qu'on les crût décernés malgré lui. Cette modestie est,

---

(1) Nous trouvons ici le motif du silence de Pline, consul désigné ; et cette phrase éclaire celle qu'il écrivit plus tard à Séverus (l. VI, 27) : *abstinui..... tanquam intelligens principis nostri.* (Mon abstention eut l'unique désir de prouver que je comprenais le prince.)

(2) Le texte porte *tanquam oblitus.... censendi officium, principis honore, consumit.* La traduction est insuffisante au point de vue de l'énergie et de la clarté, comme du langage parlementaire romain. Lorsque le président du Sénat avait exposé l'objet de la délibération, il passait aux avis : *Referimus ad vos, Patres conscripti.* — Chaque sénateur était interrogé séparément avec la formule : *Quid censes* ? et répondait : *Censeo* (j'estime), en motivant ou non son avis. Il faut traduire : « Qui de nous paraissant oublier la question soumise à la délibération, consume son temps à honorer le prince, au lieu de s'occuper, comme il le doit, de donner son avis au Sénat. » (Voir P. Willems, p. 203 et suiv.).

selon moi, plus belle que toutes les inscriptions, puisque au lieu d'être gravé sur la pierre et sur le marbre, votre nom est inscrit dans les monuments impérissables de l'histoire.

Le Consulat.

D'autres ont mérité le consulat avant de le recevoir, vous, César, vous le méritez de nouveau en le recevant. La solennité des comices était achevée à ne considérer que le prince, et déjà la foule du peuple commençait à s'ébranler, lorsqu'on vous vit avec un étonnement général, vous avancer vers le siège du consul (1) et vous présenter à un serment (2) dont les termes n'étaient connus de vos prédécesseurs que quand ils forçaient les autres (3) de le prêter. Vous voyez combien il importait que le consulat fût accepté par vous ; si vous l'eussiez refusé, nous n'aurions jamais pensé que vous feriez ce grand acte. Je reste confondu, pères conscrits, et j'en crois à peine mes yeux ou mes oreilles ; je me demande quelquefois si j'ai bien vu, si j'ai bien entendu. Ainsi donc un empereur, un César, un Auguste, un grand pontife s'est tenu debout en face du consul : le consul est demeuré assis, tandis que le prince était debout devant lui, et il est demeuré assis sans trouble, sans crainte, comme si c'était un usage reçu. Le consul assis a dicté au prince debout la formule du serment ; et le prince a juré (4) : il a prononcé, articulé distinctement les paroles par lesquelles il dévouait sa tête et sa maison à la colère des dieux s'il trahissait sa foi (5). Vous avez acquis, César, une gloire également grande, que les princes à venir imitent ou n'i-

---

(1) Qui présidait les comices. (Lipse).

(2) Serment d'observer les lois, *jurare in leges*, Tite-Live, XXXI, 50. (Lipse).

(3) *A se factos consules* (Lipse).

(4) Cassiodore (cité par Livinéius et Schwartz) nous apprend (Variar, l. VIII, *Epist.* 3) que le roi Athalaric renouvela cette comédie.

(5) I. Malgré l'emploi du verbe trahir, les termes « s'il manquait sciemment à son serment » eussent été plus conformes au texte, *si sciens* [illegible] *scienter fefellisset*, reproduisant la formule consacrée. (Voir Cicéron, *Ep. ad. div.*, VII, 1) *Is* [illegible] *si sciens fallo*. II. Au lieu de *scienter*, leçon de Boxhorn, Frischmannus, Arntzénius, Schwartz, Lebaigue, etc. — Baudius, Gesner, Lallemand, Ernesti, Keil, Baehrens, etc., lisent *sciens*, en s'appuyant notamment sur la formule de serment que donne Cicéron [illegible] M. [illegible] qui, tout en adoptant *sciens*, ne tranche pas le débat, fait cette observation : « Si » l'adverbe *scienter* est de Pline, c'est le seul exemple connu où il signifie » sciemment ; partout ailleurs il est synonyme de *scite*, *perite*, *intelligenter* » (Ce néologisme — si néologisme il y a — ne figure pas dans le catalogue de M. Santi-Consoli).

mitent pas cette conduite. Quel panégyrique pourrait vous louer dignement d'avoir fait la même chose dans un troisième que dans un premier consulat, prince, que particulier, empereur, que sujet ? Je ne sais pas, non je ne sais pas ce qu'il faut admirer le plus, dans ce serment, de ce que nul autre ne vous en a donné l'exemple ou de ce qu'un autre vous en a dicté la formule.

A la tribune, César, vous vous êtes soumis religieusement aux lois, à des lois, César, que personne n'a faites pour le prince ; mais vous ne voulez pas avoir plus de privilèges que nous, et c'est pour cela qu'à notre gré vous n'en sauriez avoir trop. Voilà donc une parole que j'entends aujourd'hui pour la première fois, un fait nouveau que j'apprends : le prince n'est pas au-dessus des lois, les lois sont au-dessus du prince, et l'autorité consulaire a les mêmes limites pour César que pour tout autre consul. Il jure sur la loi, à la face des dieux attentifs, car à qui les dieux donneraient-ils plus d'attention qu'à César ? Il jure en présence de ceux qui doivent jurer la même chose que lui ; il jure, plein de l'idée que nul ne doit tenir ses serments avec plus de scrupule que celui qui est le plus intéressé à ce qu'il n'y ait pas de parjures. Aussi, en sortant du consulat, avez-vous affirmé, par un nouveau serment, que vous n'aviez rien fait contre les lois. Ce fut un beau moment quand vous en fîtes la promesse, un plus beau après qu'elle fut accomplie . . . . . .

. . . . . .

L'ancien consulat ne semblait-il pas revivre lorsque le Sénat, prenant exemple de vous, tint séance trois jours entiers (1) pendant lesquels on ne vous vit pas un instant sortir du rôle d'un simple consul ? Chacun fit les questions qu'il voulut ; on put, sans péril, combattre une opinion, se ranger à une autre, offrir à la République le tribut de ses lumières. Nous fûmes tous consultés, on compta les voix et l'on adopta, non le premier avis, mais le meilleur. Auparavant, qui eût osé parler, qui eût osé ouvrir la bouche, excepté les malheureux qu'on interrogeait les premiers ? Les autres, interdits, frappés de stupeur, subissaient (avec quelle douleur dans l'âme, avec quel tremblement dans tout le corps !) cette nécessité même d'un immobile et muet assentiment. Un seul ouvrait un avis que tous suivaient, que tous désapprouvaient, à commencer par celui qui venait de l'ouvrir : tant il est vrai que rien ne déplaît aussi unanimement que

1. Le Sénat du procès du proconsul Marius Priscus, accusé par les Africains (l. II, 11). (Lipse, Baudius). — Voir notre tome Ier, p. 375-376.

ces actes qui semblent avoir pour eux l'unanimité. Peut-être l'empereur, en face du Sénat, marquait-il à ce corps une déférence étudiée ; mais à peine sorti, il se réfugiait dans son rang de prince, éloignant de sa pensée, négligeant, méprisant tous les devoirs consulaires. César au contraire, a été consul comme s'il n'était pas autre chose ; il ne croyait rien au-dessous de lui que ce qui était au-dessous d'un consul. Et, d'abord, quand il sortait de sa demeure, il ne voulait pas que la pompe orgueilleuse du pouvoir suprême, ni les tumultueux apprêts d'une foule d'avant-coureurs retardassent ses pas. Il ne s'arrêtait un moment, sur le seuil du palais, que pour consulter les auspices et recevoir avec respect les avertissements du ciel. Nul n'était chassé devant lui, écarté de son passage. Telle était la contenance paisible de ses appariteurs, la retenue de ses faisceaux, que souvent un cortège étranger le força, tout consul et prince qu'il était, de s'arrêter en chemin. Son cortège à lui, était si modeste, si réservé que l'on croyait voir s'avancer quelque grand consul des vieux âges, revenu au monde sous un bon prince (1).

Le Juge.

Et dans tous vos jugements quelle sévérité mêlée de douceur, quelle clémence exempte de faiblesse ! Vous ne vous asseyez pas sur le tribunal (2), pour enrichir le fisc, et le seul profit que vous tiriez de vos arrêts, c'est d'avoir bien jugé. Debout devant vous, les plaideurs songent moins à leur fortune qu'à votre estime : ils ne craignent pas ce que vous prononcerez sur leur cause, mais ce que vous penserez de leurs mœurs ; œuvre vraiment digne d'un prince et digne aussi d'un consul, de réconcilier les cités rivales ; d'apaiser moins par l'autorité que par la raison, les peuples mécontents ; d'arrêter les injustices des magistrats, et de rendre aussi nulle que si elle n'avait pas

---

(1) *Pan.*, § 76. Ici et dans le paragraphe suivant 77. (Il allait souvent au forum..... Il dormait à son tribunal..... Jamais il ne diminua les droits..... Il [illegible] semble quelque peu oublier la convention en vertu de laquelle il est censé parler. Il ne reprend la véritable forme oratoire qu'au paragraphe 78 : « Aussi est-ce à juste titre que le Sénat vous a prié..... »

2 *Vous sedes.* Il est sûr, de traduire : « Vous ne vous asseyez pas... » Les termes employés, [illegible] nos habitudes d'esprit et même de style, car [illegible] *au* tribunal. (Les Romains écrivaient : *sedere in tribunali*..... *in vestris*).

été, toute chose qui aurait dû ne pas être (1) ; enfin pareil au plus rapide d'entre les astres, de tout voir, de tout entendre, et en quelque lieu qu'on vous invoque, d'y faire sentir à l'instant même, comme un Dieu tutélaire, votre présence et votre appui ! Sans doute c'est ainsi que le père du monde en règle l'économie d'un signe de sa tête, lorsqu'abaissant ses regards vers la terre, il daigne compter les destinées des hommes parmi les soins de sa divinité ; car libre et dispensé maintenant d'une telle sollicitude, il ne s'occupe que du ciel depuis qu'il vous a chargé de le représenter auprès du genre humain tout entier. Vous le représentez en effet, et vous êtes son mandataire, puisque toutes vos journées sont remplies par des bienfaits qui mettent le comble à notre bonheur et ajoutent à votre gloire.

La Noblesse. — Le Fonctionnarisme. — Les Provinces.

Les grands noms sont en honneur auprès des hommes, auprès de la renommée, arrachés aux ténèbres de l'oubli par la générosité de César, dont le mérite singulier est de conserver des nobles aussi bien que d'en créer..... Aujourd'hui si quelqu'un a sagement administré une province, la dignité qu'il a méritée lui est offerte ; le champ de l'honneur et de la gloire est ouvert à tout le monde ; chacun peut y venir chercher la palme qu'il ambitionne, n'ayant désormais, rien savoir gré qu'à lui-même. Les provinces vous devront aussi de n'avoir plus ni injustice à craindre, ni coupable à poursuivre.... Je veux que le gouverneur d'une province allègue en sa faveur non les seules lettres de ses amis et des pièces qu'une intrigue partie de Rome aura dictées à la complaisance, mais les décrets des colonies, les éloges de la cité..... Quand les remerciements des peuples profiteront à ceux qui les reçoivent, personne ne leur donnera lieu de se plaindre.

Les Délassements.

S'il arrive que vos actes souverains soient au pair avec l'immense courant des affaires, vous regardez le changement de travaux comme un délassement. Quelles récréations, connaissez-vous, en effet, sinon de parcourir les forêts, de lancer

(1) Il semble que la phrase *infectumque reddere quicquid fieri non oportuerit* aurait gagné à être ainsi traduite « de rendre inexistant tout ce qui n'aurait pas dû exister. »

des bêtes fauves, de franchir le sommet des plus hautes montagnes, de marcher sur les pointes hérissées des rocs, sans que personne vous soutienne ou vous trace le chemin, et, au milieu de ces courses, d'aller avec une âme pieuse, visiter les bois sacrés et porter aux dieux vos hommages.....

César joint la peine de chercher la proie à celle de la prendre, et son plus grand travail, qui est aussi le plus agréable, c'est de la trouver. Que s'il lui plait quelquefois de déployer sur les mers cette même vigueur de corps, on ne le voit pas suivre des yeux, ou du geste les mouvements de la voile flottante ; mais il s'assied au gouvernail et dispute aux plus robustes de ses amis l'honneur de briser les flots, de dompter les vents mutinés, de surmonter à force de rames les plus rapides courants.

Combien il diffère de cet autre prince qui ne pouvait supporter le repos même du lac d'Albe ou l'eau dormante et silencieuse de Baïes, ni souffrir l'impulsion et le bruit de la rame, sans tressaillir à chaque coup d'une honteuse frayeur ! Aussi, loin de tout ce qui frappe l'oreille ou donne quelque secousse, immobile sur un navire attaché à la poupe d'un autre, cet empereur était traîné comme une victime chargée de la colère céleste.

Spectacle humiliant ! Le chef suprême du peuple romain suivait, comme sur un vaisseau captif, une course qu'il ne dirigeait pas, un pilote qui n'était pas le sien (1). Le Danube et le Rhin se réjouissaient de promener sur leurs eaux cette grande ignominie de l'Empire, étalée en spectacle aux aigles romaines, à nos enseignes, à notre rive, et, pour comble de déshonneur (2), à la rive des ennemis, de ces ennemis qui tous les jours sillonnent de leurs barques, ou traversent à la nage ces mêmes fleuves hérissés de glaçons ou débordés sur les campagnes, aussi hardiment que lorsqu'ils coulent tranquilles et navigables. Ce n'est pas que je prise beaucoup, par eux-mêmes, un corp robuste et des bras nerveux ; mais si une âme plus forte que tout le reste est maîtresse de ce corps, une âme que n'amollissent point les caresses de la fortune, que l'opulence du rang suprême n'entraîne point au luxe et à la paresse : alors la vigueur peut

(1) Allusions à Domitien qui ne pouvant supporter aucune fatigue, se décidait même difficilement à aller en ville à pied. (Suétone 19).

(2) *Tantum illud nostri dedecoris* — Ainsi lisent Aldé, Boxhorn, Frischmannus, Baudius, Arntzenius, Schwartz, Kell, Baehrens. Trouvant *dedecus* dans son manuscrit, Livineius proposait cette version : *tantum illud monstri* (Domitien) *dedecus* ; Gronovius inclinait à croire que la véritable leçon pourrait bien être : *damnum illud nostri decoris*. — Schwartz avait dans son manuscrit *tantum illud decoris nostri*. — Voir sur ce mot *decus* les notes des éditions Frischmannus, Baudius, Arntzénius, Schwartz.

faire montre d'elle-même sur la mer et sur les montagnes ; j'admirerai un tempérament qui se plaît à l'action, des membres qui se développent dans les travaux. Je vois en effet (1) que, dans les siècles reculés, ce fut par de tels moyens, autant que par l'éclat de leurs alliances, que s'illustrèrent les époux des déesses et les enfants des dieux. Et quand je pense que ce sont là les jeux et les amusements de César, je me demande quelles doivent être les heures sérieuses et appliquées dont il se délasse par ces nobles passe-temps ; car le choix des plaisirs est souvent le plus sûr témoignage de la tempérance, de la gravité, de la sainteté des mœurs. Quel homme est si dissolu, qu'à ses occupations ne se mêle quelque apparence de solidité ? c'est le loisir qui nous décèle ; et n'a-t-on pas vu la plupart des princes employer ce temps de repos aux jeux de hasard, aux voluptés impures, à la débauche, remplissant par l'activité des vices les moments de relâche que donnent les affaires.

La famille impériale.

Votre épouse (2) est pour vous un ornement et une gloire de plus. Quelle vertu plus antique et plus sainte que la sienne ? N'est-il pas vrai que si le grand pontife avait à se choisir une compagne, c'est elle qu'il préférerait, elle ou une pareille ; mais où pourrait-il en trouver une pareille ? Quelle attention à ne vouloir d'autre part en votre fortune que la joie qu'elle en ressent ! Quel respect inviolable, non pour votre puissance, mais pour votre personne ! Vous êtes l'un envers l'autre ce que vous fûtes toujours ; votre estime réciproque reste la même, et vous ne devez qu'une chose à vos grandeurs nouvelles, c'est de savoir combien chacun de vous deux est au-dessus des grandeurs. Comme elle est simple dans sa parure, modeste dans son train, sans fierté dans sa démarche ! C'est l'ouvrage de son époux qui l'a ainsi formée, ainsi habituée, car la gloire de la déférence suffit à une épouse. Lorsqu'elle voit

---

(1) D'une santé délicate, Pline était personnellement presque étranger à tous les sports. Il eût donc nécessaire d'ajouter un commentaire ; car un tel éloge des exercices physiques devait étonner dans sa bouche. (Voir *Le Stoïcisme*.) L'explication, assez confuse, qu'on va lire, avait d'ailleurs été précédée de la déclaration (82) — où se devine son opinion de derrière la tête — : « Ce n'est pas que je prise beaucoup pour eux-mêmes un corps robuste et des bras nerveux, mais si une âme plus forte que tout le reste. ... »

(2) Pompeia Plotina, femme de Trajan. — M. Plathner (p. 9, n° 4) mentionne cet ouvrage : *Joan. Arnd. : De Plotina Trajani opt. imp. uxore optima ad Plinii Panegyric.* c. 83, f°. *Regiomonti* 1721, 32 pp.

combien peu la terreur et le faste accompagent vos pas, comment ne marcherait-elle point avec un égal silence (1) ? et son époux allant à pied, pourrait-elle ne pas y aller comme lui, autant que le permet la faiblesse de son sexe ? Il lui siérait de faire ainsi quand bien même vous feriez le contraire ; mais sous cet enseignement domestique de modestie, à quelle réserve une épouse n'est-elle pas obligée envers son mari, une femme envers elle-même ?

Et votre sœur (2), comme elle se souvient qu'elle est votre sœur ! Comme votre simplicité, votre franchise, votre candeur se reconnaissent en elle ! Oui, si on la compare à votre épouse, on doutera lequel est plus efficace pour bien vivre de recevoir de bonnes leçons, ou d'être heureusement né (3). Rien ne mène plus facilement aux querelles que l'émulation, surtout entre les femmes ; or, elle naît principalement de l'alliance, se nourrit de l'égalité, s'enflamme par l'envie dont le terme est la haine. Nous en devons admirer davantage que deux femmes dans une même demeure et dans une fortune égale, ne connaissent ni disputes, ni rivalités (4). Elles s'estiment mutuellement, se cèdent l'une à l'autre, et quoique toutes deux aient pour vous une tendresse sans bornes, elles ne pensent pas qu'il leur importe laquelle des deux sera plus aimée de vous (5). Les mêmes vues, le même

---

(1) *An quam videat quam te nullus terror, nulla comitetur ambitio, non, et ipsa, cum silentio incedat ?* — Après avoir traduit : « la terreur et le faste ne marchent pas à votre suite », de Sacy ajoutant « elle le sait et aucune pompe n'accompagne ses pas », ne tenant point compte de ces termes expressifs : *incedere cum silentio* — s'avancer, dignement, escortée de silence.

(2) Marciana — *Cujus plus Matidia, Sabinæ Hadriani imperatoris soror.* (Lipse). — *Hujus plus fuit Matidia, Sabinæ, Hadriani imperatoris conjugis, mater.* (Pataro). L'erreur de Lipse provient de ce qu'il y eut deux Matidia. Marciana eut pour fille Matidia (senior) qui laissa elle-même deux filles, Sabina et Matidia (junior). Voir de La Berge, p. 301.

(3) *Utrum sit efficacius ad recte vivendum, bene institui, aut feliciter nasci.* Cette traduction littérale est, au point de vue de l'élégance, inférieure à celle de Sacy, « on ne pourra dire s'il est plus utile, pour vivre vertueux, » d'avoir un heureux naturel ou un excellent maître. »

(4) « On ne peut pas donner une idée plus avantageuse du mérite de deux princesses..... car, la plupart du temps, les souverains sont misérables dans leur domestique s'ils ont sous un même toit belle-mère, fille, belle-fille..... Mais quand je vois aujourd'hui des panégyristes qui représentent les princesses non pas comme elles étaient, mais comme elles eussent été si elles se fussent rendues conformes aux idées d'un orateur qui s'élève le plus qu'il peut vers le sublime ; quand je considère, dis-je cela, je soupçonne que le jeune Pline a outre les choses. » (*Bayle*, Dictionnaire, seconde partie, p. 859, note C).

(5) *Quumque te, utraque, effusissime, diligat, nihil sui putant interesse utram te magis ames.* En demandant tout d'abord : « Qu'aura pensé Plotine ? Qu'eût dit Calpurnia, de cette assimilation, si peu nuancée, de la sœur à la

esprit dirigent leur conduite et rien chez elles ne fait apercevoir qu'elles sont deux. Elles s'étudient à vous imiter, à marcher sur vos traces ; aussi toutes deux ont-elles les mêmes mœurs, parce qu'elles ont les vôtres. De là une constante modération, de là encore une sécurité inaltérable ; elles ne risqueront jamais de redevenir de simples femmes : elles n'ont jamais cessé de l'être (1). Le Sénat avait offert à chacune d'elles le surnom d'Augusta : elles se sont défendues à l'envi de l'accepter, tant que vous refuseriez le titre de père de la patrie ; peut-être aussi trouvaient-elles plus grand d'être nommées votre épouse ou votre sœur que d'être appelées augustes ; mais quelle que soit la raison qui leur a inspiré une telle modestie, elles sont augustes dans nos âmes ; elles le sont et elles le paraissent avec d'autant plus de justice qu'elles n'en portent pas le nom. Qu'y a-t-il en effet de plus louable pour les femmes que de placer le véritable honneur, non dans l'éclat des titres, mais dans l'approbation publique, et de se rendre dignes des distinctions les plus hautes par le refus même qu'elles en font ?

Les Affranchis.

La plupart des princes étaient à la fois les maîtres des citoyens et les esclaves de leurs affranchis ; ils se gouvernaient par les conseils, par les caprices de ces hommes ; ils n'entendaient, ne parlaient que par eux ; c'était par leur entremise, ou plutôt c'était à eux que l'on demandait les préfectures, les sacerdoces, les consulats. Vous, César, vous marquez à vos affranchis beaucoup de considération, mais comme à des affranchis ; et vous croyez que c'est pour eux assez d'honneur, s'ils sont réputés gens probes et de bonne conduite. Vous savez en effet que rien ne témoigne plus hautement contre la grandeur des princes, que la grandeur des affranchis (2). Et, d'abord, vous n'employez que ceux qui se

---

femme ? » nous proposerions cette traduction : Il leur suffit de vous chérir toutes deux passionnément ; — Laquelle des deux préfère votre amour ? — Elles jugent sans intérêt de s'en préoccuper.

(1) *Neque enim periclitabuntur esse privatæ, quæ non desierunt.* « Elles » n'ont à craindre aucun changement de fortune, car elles ne courent point » risque de se voir contraintes à rentrer dans la vie privée, puisqu'elles » n'en sont jamais sorties. » (De Sacy).

(2) Lorsque Pline (comme d'ailleurs tout son milieu) parle des affranchis, on croit entendre Saint-Simon s'indignant contre les ministres bourgeois de Louis XIV. « Le roi craignait la naissance distinguée, autant que l'esprit ; » et si ces deux qualités se trouvaient unies dans un même sujet et qu'elles » lui fussent connues, c'en était fait.... La souplesse, la bassesse, l'air

sont acquis votre estime, ou celle de votre père, ou celle de nos meilleurs princes ; et ceux-là mêmes, vous les formez dès le premier jour à se mesurer, non sur votre fortune, mais sur la leur : aussi sont-ils d'autant plus dignes de tous nos égards que rien ne nous force à leur en prodiguer (1). Est-ce pour de justes motifs que le Sénat et le peuple romain vous ont décerné le nom de très bon ? ce titre était facile à trouver, j'en conviens ; il est vulgaire, et cependant il est nouveau. La preuve que nul jusqu'ici ne l'avait mérité, c'est qu'il venait de lui-même à la pensée si quelqu'un en eût été digne. Fallait-il préférer le nom d'heureux ? c'est l'éloge de la fortune et non des mœurs : de grand ? il s'y attache plus d'envie que d'éclat. L'adoption d'un très bon prince vous a donné le nom de ce prince ; l'adoption du Sénat celui de *très bon*. Ce dernier vous est aussi propre que le nom paternel (2), et l'on ne vous désigne pas plus clairement et plus spécialement en vous appelant Trajan qu'en vous nommant le très bon..... C'est avec raison que ce titre a été ajouté comme plus grand à tous vos titres. Car c'est un moindre mérite d'être Empereur que d'être meilleur que tous les Empereurs, tous les Césars, tous les Augustes. Aussi, le père des hommes et des dieux est-il révéré comme très bon d'abord, ensuite comme très grand (3) rapprochement glorieux pour vous de qui la bonté n'éclate pas moins vivement que la grandeur.

» admirant, dépendant, rampant, plus que tout l'air de néant, sinon par lui, » étaient les uniques voies de lui plaire..... Il ne voulait de grandeur que » par émanation de la sienne; toute autre lui était odieuse..... C'est là ce qui » le faisait se complaire à faire régner ses ministres sur les plus élevés de » ses sujets..... C'est aussi ce qui éloigna toujours du ministère tout homme » qui pouvait y ajouter du sien..... Tout passait nécessairement par les mi- » nistres, sans qu'il pût y avoir jamais d'éclaircissements, ce qui les rendait » les maîtres de tout, et le Roi le voulait bien ou ne s'en apercevait pas. »

(1) Après avoir parlé, en sénateur, des bureaux impériaux, Pline les ménage en fonctionnaire et, sans plus insister, change brusquement de sujet.

(2) Comme Pline se répète – puisqu'il a déjà parlé de ce surnom de *très bon* devenu particulier et propre à Trajan. – Arntzenius se répète également, mais, pour varier, il laisse dans la bouche de Bernecc. les commentaires précédemment donnés sous les noms de Livineius, Lipse, Arntzénius. On constatera le même procédé pour les mots *non timuisti* p. 373. Lipse émet maintenant la citation de Tacite que Bernecc. nous avait faite. Disons ici que c'est le défaut commun à tous ces gros volumes, si nombreux, qui commentent Pline par coupures pratiquées çà et là. Une note identique revient plusieurs fois avec simple changement de signature.

(3) On surnommait Jupiter : Optimus Maximus — le très bon, le très grand.

L'Action de grâces.

Nous n'avions pas encore achevé deux années dans un office laborieux et important (1), lorsque vous, le meilleur des princes et le plus vaillant des Empereurs, vous nous avez offert le consulat, afin qu'un si grand honneur reçût de cette promptitude même un lustre nouveau, tant vous différez de ces princes qui pour faire valoir leurs bienfaits les mettaient au prix de mille difficultés et croyaient les honneurs plus agréables à recevoir, si le désespoir de les obtenir, l'ennui de les attendre, et des retardements semblables à un refus y attachaient d'abord une sorte de flétrissure et d'humiliation ! La bienséance ne nous permet pas de redire les éloges dont vous nous avez comblés l'un et l'autre, ni comment vous nous avez égalés pour notre amour du bien, pour notre amour de la République, aux illustres consuls des temps passés. Etait-ce ou non justice ? nous n'oserions le décider ; le respect défend de contester une chose affirmée par vous, et notre modestie souffrirait de reconnaître pour nous-mêmes un si magnifique témoignage. Vous toutefois, César, vous êtes digne de faire des Consuls auxquels vous puissiez le rendre. Pardonnez-nous si, parmi tous vos bienfaits, le plus agréable à nos yeux c'est qu'il vous ait plu que nous fussions encore une fois collègues (2). Ainsi le demandaient notre tendresse mutuelle, la conformité de nos habitudes, l'accord parfait de nos vues ; accord dont la force est telle que la ressemblance de nos mœurs diminue la gloire de notre union et qu'il serait aussi étonnant de voir l'un de nous en opposition avec son collègue que de le voir opposé à lui-même..... Faveur non moins signalée ! nous étions préfets du Trésor et c'est avant de nous donner un successeur que vous nous avez donné le consulat..... Vous avez compté assez fermement sur notre intégrité pour ne pas craindre de manquer à votre amour de l'ordre, en ne nous laissant point dans la condition

---

(1) I. La charge de préfet du Trésor. (Livinéius) dont Pline a dit, l. I, 10 : *Distringor officio, ut maximo, sic molestissimo.* (Lipse). II. Juste Lipse, cité par Arntzénius, examine ici les fameuses lettres l. X, 20, K. 3, l. X, 24, K. 8. Il conclut que *indulgentia vestra non tua et delegati a vobis (non a te) officii* indiquent une nomination collective de Nerva et de Trajan *imperii consors.* Voir notre tome Ier, p. 306-307.

(2) Cornutus Tertullus, le second consul, avait été également collègue de Pline dans la préfecture du Trésor de Saturne. (Voir t. I, p. 306, 315).

privée après l'exercice d'une charge importante (1). Que dirai-je de ce que vous avez placé notre consulat dans la même année que le vôtre ? Ainsi, nous serons inscrits sur la même page que vous parmi les consuls et nos noms seront ajoutés aux fastes à la suite de votre nom. Vous avez daigné présider à nos comices (2), nous dicter la sainte formule du serment. Nous avons été créés consuls par votre choix, déclarés consuls par votre bouche, afin que, après avoir été notre appui dans le Sénat, en soutenant notre brigue, vous le fussiez encore au champ de Mars, en proclamant nos honneurs (3). Et quand je pense que vous nous avez assigné précisément le mois embelli par votre naissance, combien je trouve honorable pour nous d'avoir à célébrer, par un édit et par des jeux publics, ce jour trois fois heureux qui ôta un prince détestable, en donna un très bon, en vit naître un meilleur (4) ! C'est donc nous que recevra sous vos yeux, un char plus auguste que dans les fêtes ordinaires ; c'est nous qui, à travers mille cris de favorable augure, et un concert de vœux offerts pour vous et animés par votre présence, nous avancerons pleins d'allégresse et incertains de quel côté arrivent à nos oreilles les plus vives acclamations (5).

Mais voici le plus beau de tous les éloges ; vous permettez à ceux que vous faites consuls de l'être en effet (6). Aucun danger ne les menace, et la crainte du prince ne vient pas affaiblir et abattre en eux les sentiments consulaires ; nous n'entendrons aucune parole que nous voulussions ne pas entendre ; nous

---

(1) En général, ainsi qu'il était naturel, on ne nommait les préfets du Trésor à de nouvelles fonctions, qu'après avoir apuré leurs comptes et laissé écouler un certain intervalle entre la fin de leur gestion financière et le commencement de l'autre charge. (Voir t. I, p 316).

(2) « César avait inventé le système des candidatures officielles. Auguste le lui emprunta. L'un et l'autre recommandaient un certain nombre de candidats que les comices étaient obligés d'élire..... Tibère conserva cet usage, mais il transporta le droit d'élection au Sénat..... Néanmoins les comices se réunirent encore quelquefois pour entendre proclamer les magistrats élus par le Sénat et c'est pourquoi il est question de *comitia consularia*, même après le changement opéré par Tibère. — *Plin. jun.*, *Pan.* 63 et s. 92. » (Accarias). — Cf. Burnouf, p. 216.

(3) I. Rappelons ce que nous avons dit, t. I, p. 316 : Aucun aspirant au consulat ne pouvait être éligible sans justifier de sa qualité de candidat de l'Empereur. II. Une fois nommés (*facti*), les consuls étaient proclamés (*renuntiati*) au champs de Mars.

(4) Le 18 septembre — Mort de Domitien — avènement de Nerva — naissance de Trajan.

(5) Les consuls inauguraient les jeux sur un char triomphal ; ces fêtes devaient être particulièrement brillantes le jour anniversaire de l'Empereur.

(6) Voir notre note 3, page 313, tome Ier.

n'aurons à rendre aucune décision commandée. Le consulat jouit et jouira toujours du respect qui lui est dû, et l'autorité pour nous ne sera pas un péril. Si cette haute dignité souffrait quelque abaissement, ce serait notre faute et non pas celle du siècle ; car il ne tient pas au prince que les consuls ne soient aujourd'hui ce qu'ils étaient avant qu'il y eût des princes. De quel prix assez grand notre reconnaissance payerait-elle vos bienfaits ? nous n'en avons qu'un seul à vous offrir, c'est de n'oublier jamais que nous fûmes consuls et que nous le fûmes par vous ; c'est de penser, c'est de parler (1) comme il sied à des consulaires ; c'est de nous conduire dans la République, en hommes qui croient à la République (2) ; c'est de ne la priver ni de nos conseils, ni de nos services ; de regarder le consulat, non comme le terme et la fin de nos travaux (3), mais comme un lien qui nous engage de plus en plus envers la patrie, et d'acquitter en zèle et en dévouement ce que nous recevons en respect et en considération.

Conclusion.

Je finis mon discours en invoquant, à titre de consul et au nom du genre humain, les dieux protecteurs et gardiens de cet Empire. C'est toi surtout que j'implore, Jupiter Capitolin ; daigne regarder avec faveur tes propres dons, et ajoute à de si grands présents, le bienfait de la durée. Tu as entendu ce que

---

(1) *Ea sentiamus, ea censeamus.* Schwartz signale (p. 476) qu'au lieu de la leçon *censeamus*, il a trouvé : *in codice parisiensi, teneamus* qui ne lui déplairait pas si ce même mot ne revenait bientôt à la fin du chapitre.

(2) « *Barreda* : de tel manera gobernemos la republica que pensemos *que la hay* : *Ita versemur in republica ut credamus esse rempublicam.* Le jeu de mots impossible à rendre exactement, en français, ne saurait être saisi qu'en remontant à l'origine du terme composé : *Res publica* (la chose publique) ; nous proposerions cette traduction qui permettrait de le comprendre à peu près : « agir de telle sorte *pour* la République (la chose publique), que nous croyions être *en* République (la forme gouvernementale républicaine). »

(3) On trouve ici trois leçons : 1° *nec disjunctos* (ou *dijunctos*) *nos et quasi dimissos consulatu.* — Catanæus, Alde, Boxhorn, Frischmannus, Baudius, Gesner, Schwartz, Ernesti, Schaeffer. La traduction de M. Burnouf est tellement flottante, qu'à défaut de son indication nous n'aurions pu savoir s'il avait suivi ce texte ; 2° *nec dejunctos*, Keil ; 3° *nec defunctos*, Lallemand, Arntzénius, Baehrens. — Voici la phrase entière telle que nous la lisons : *nec disjunctos* (ou *dejunctos*) *nos et quasi dimissos consulatu, sed quasi adstrictos et devinctos* (ou *revinctos, Perizonius*) *putemus.* Si l'on se reporte aux derniers mots, on jugera *defunctos* (qui s'est acquitté de....) bien incolore. Le panégyriste parle par métaphore. Au lieu d'être *disjunctus* (ou *dejunctus*) dételé et envoyé à l'écurie (*dimissus*) le cheval plinien est plus sanglé, plus embrancardé que jamais.

nous souhaitions à un mauvais prince (1) ; entends ce que nous désirons pour un prince tout différent. Nous ne te fatiguons point par la multitude de nos vœux ; ce n'est ni la paix, ni la concorde, ni la sécurité, ni les richesses, ou les honneurs, que nous te demandons ; un vœu, simple et unique, où sont compris tous les autres, s'échappe de tous les cœurs ; ce vœu, c'est le salut du prince. Et nous ne t'imposons pas une tâche nouvelle ; tu l'as pris sous ta garde puissante, dès le moment où tu l'as sauvé d'un brigand insatiable de meurtres. Non ce n'est pas sans ton appui, que lorsque toutes les hauteurs étaient foudroyées, l'homme qui était placé le plus haut, est demeuré sans atteinte, oublié par un tyran, lui qui n'a pu l'être par le meilleur des princes. Tu as manifesté ton jugement par des signes éclatants, lorsque, à son départ pour l'armée, tu lui as cédé ton nom et tes honneurs (2). C'est toi qui déclarant ta volonté par la bouche de l'Empereur, as donné un fils à Nerva, aux Romains un père, à toi-même un grand pontife. Je t'adresse donc avec une pleine confiance ces mêmes vœux que César nous ordonne de former pour lui ; je te prie d'abord, s'il gouverne la République avec justice et dans l'intérêt général, de le conserver à nos neveux et à nos arrière neveux ; ensuite de lui accorder, quand l'heure sera venue, un successeur qui soit né de son sang, qu'il ait formé, qu'il ait rendu semblable au fils de l'adoption (3) ; ou si les destins s'y opposent, je te conjure de diriger son choix, et de lui montrer quelque citoyen digne aussi d'être adopté dans le Capitole (4).

---

(1) *Audisti quæ malo principi precabamur.* (Vous avez entendu nos imprécations contre un mauvais prince.)

(2) Lorsque Trajan partit pour l'armée de Germanie, soit sous Domitien, soit sous Nerva (voir M. de La Berge, p. 14), il monta, suivant l'usage, au Capitole saluer la statue de *Jupiter imperator*. Dès son entrée dans le temple, la foule s'écria : *Salve imperator*, en paraissant beaucoup plus songer à l'homme qu'au Dieu. (*Pan.* V).

(3) *Adoptato — Scilicet a Nerva, hoc est sibi* — Livinius, Lipse et Baudius qui ajoute, on ne sait pourquoi : *Imperaturus omnibus eligi debet ex omnibus.*

(4) *Pan.* 94 — Pline avait dit (*Pan.* 7) : « Nerva est devenu votre père dans » le même esprit qu'il était le père des Romains. C'est ainsi qu'un fils doit » être choisi lorsqu'il l'est par un prince.... C'est entre tous qu'il faut choisir » celui qui doit commander à tous.... Ce serait orgueil et tyrannie de ne pas » adopter celui que la voix publique élèverait à l'empire..... » Se plaçant uniquement sur ce terrain, M. de La Berge (p. 78, 79) reproche au Sénat d'avoir émis une vue (la seule nouvelle) qui ne fait pas grand honneur à sa sagacité ; car c'est un sacrifice qui dépasse les forces humaines que de préférer, par déférence au vœu public, un étranger à son fils, même incapable ou méchant. (Ajoutons un sacrifice qui risquerait fort d'entraîner la guerre civile). Il nous semble que M. de La Berge attribue une importance

II

LE MÉRITE LITTÉRAIRE

Pline s'est expliqué à deux reprises sur le mérite littéraire de son panégyrique, œuvre qui, comme nous le verrons, lui avait demandé depuis sa sortie de charge, plusieurs années de composition.

Lecture d'essai (1).

« J'ai été émerveillé du goût des auditeurs. Car j'ai remarqué que les beautés les plus sévères étaient celles qui leur plaisaient le plus. Je sais bien que j'ai lu devant un petit nombre un ouvrage fait pour tout le monde. Toutefois, je me réjouis du goût sévère de l'auditoire comme s'il présageait l'opinion de la foule. Autrefois le public du théâtre apprit aux musiciens à mal chanter; pourquoi aujourd'hui, c'est là mon espoir, le public ne leur apprendrait-il pas à bien chanter (2) ? Car tous ceux qui écrivent pour plaire se conforment au goût du jour. A la vérité, je suis convaincu que dans un sujet de ce genre, un style un peu fleuri était justifié puisque si quelques endroits peuvent paraître recherchés et mal à leur place, ce sont plutôt ceux qui sont écrits d'un style serré et sobre que ceux où j'ai mis plus de verve et

---

exagérée au paragraphe 7. Quand Nerva adopte Trajan, le panégyriste ne met rien au-dessus de l'adoption (*Pan.* 7); quand il s'agit de la succession de Trajan, Pline ne parle d'adoption que pour le cas où le prince n'aurait pas de fils (*Pan.* 94). Il a d'ailleurs dit (*Pan.* 7) que les peuples supportent plus facilement les chances malheureuses de la nature que les mauvais choix du prince. Le Sénat admet donc, en première ligne, l'hérédité naturelle — tout en souhaitant que le prince héritier possède les qualités désirables; puis lorsqu'il envisage l'éventualité de l'adoption, il émet un vœu très naturel : *que le choix soit bon.*

(1) L. III, 18. Lettre à Sévérus.

(2) De Sacy aperçoit dans cette phrase l'empereur Néron qui se piquait de chanter, qui chantait mal et sur le chant duquel les courtisans formaient le leur. Gesner estime que ces lignes visent les vices des anciens princes qui ont entraîné la corruption générale à laquelle les vertus de Trajan vont mettre fin. Il nous semble qu'il s'agit uniquement de goût artistique. Suivant Pline, qui fait peut-être allusion à quelque proverbe : Ecrivains et musiciens, n'aspirant qu'aux applaudissements, modèlent leurs productions ou peux sur le goût général. L'accueil fait au panégyrique permet donc d'espérer l'amélioration prochaine de ce goût.

d'entraînement. Je n'en prie pas moins qu'il vienne un jour quelconque plût au ciel qu'il fût déjà venu ! où toutes ces grâces et ces coquetteries de diction céderont à des beautés plus graves et plus sévères la place qu'elles occupent, fût-ce légitimement. »

Communication du manuscrit (1).

« ... Ne considère pas moins la difficulté du travail que la beauté du sujet. Dans les autres ouvrages, la nouveauté seule suffit pour soutenir l'attention du lecteur : ici tout est connu, rebattu, tout est dit. Qu'en résulte-t-il ? C'est que le lecteur, que le fond laisse tranquille et indifférent, se rejette sur le style : et il est plus malaisé de le satisfaire quand le style est seul en cause. Plût aux dieux qu'on regardât du moins à l'ordre, aux transitions et aux figures ! Car l'éclat de l'invention, la pompe de l'expression se rencontrent parfois même chez les profanes. Mais ordonner habilement la composition, diversifier les figures, c'est ce qui n'est donné qu'aux connaisseurs. Il ne faut pas non plus rechercher partout la noblesse et la grandeur. Dans la peinture, rien ne fait mieux valoir la lumière que l'ombre : de même pour le style, il convient de savoir l'abaisser autant que l'élever ».

Les beautés sur lesquelles Pline appelle notre attention peuvent se résumer ainsi : *dans la composition*, habileté de l'ordonnancement et des transitions ; *dans le style*, variété des figures ; harmonieux mélange du sublime, du tempéré, de la verve, de la grâce, des fleurs, de la concision, des coquetteries, de la sobriété. Annonce accompagnée de ces trois remarques contradictoires : A. Je voudrais que le public renonçât à son goût pour les coquetteries de diction et nous permît d'écrire *austere severeque*. B. Mes auditeurs ont manifesté un *judicium* dont je les félicite, car ils se plurent davantage aux passages *severissima*. C. Le style *lætior* était justifié. Les quelques endroits qui sembleraient recherchés *taccersita*, et mal à leur place *inducta*, sont uniquement ceux qui furent écrits *pressius et adstrictius* (2).

---

1. L. III, 13. Lettre à Vestricius Rufinus (Vol. I, III, p. 62).
2. Pline oppose le style *latus, hilaris, lætus, blandus, exsultans*, au style *pressus, adstrictus, austerus, severus*. M. Lemaire a utilement commenté ces

Sans tenter de concilier les parties inconciliables des prospectus pliniens, nous rechercherons : qualités et défauts de composition ; qualités et défauts de style.

***

La composition

Puisque l'auteur proclame que dans son sujet : *nota, vulgata, dicta sunt omnia*, on n'a point à chercher *l'invention* ; il faut passer immédiatement à la *disposition*, c'est-à dire à l'ordonnancement symétrique, clair, intéressant *(ordo,* dit Pline, et plus loin : *disponere apte).*

Première partie.

A. *Exorde.* — Les trois premiers paragraphes placent l'orateur sous la protection de Jupiter Capitolin et exposent brièvement le sujet : actions de grâces offertes par le consul, sur l'ordre du Sénat, au nom de la République ; éloge de Trajan très facile à faire ; Pline célèbrera les vertus impériales, sans oublier ce que peuvent souffrir « les oreilles » du prince.

B. *Corps du sujet. — Remerciements au nom de la République.* — 1° Le paragraphe 4 entre en matière : nul n'est plus grand que Trajan ; il possède toutes les vertus sans le moindre alliage ; guerrier, il aime la paix ; il sait se faire respecter sans se faire craindre, se faire chérir sans être faible ; il est hautement estimable *intra* comme *extra domum* ; 2° Les paragraphes 5, 6, 7, 8, 9, 10 posent le personnage, ses origines, son adoption ; 3° du paragraphe 11 au paragraphe 88 inclus, défilent les vertus esquissées § 4.

C. *Péroraison.* — Félicitations au père adoptif et au père naturel pour avoir eu un tel fils (paragraphe 89).

---

termes dont quelques-uns ne sont pas sans nous étonner. Il semble toutefois que l'explication la plus complète peut être empruntée à Joubert. Le premier genre comprend ainsi : « l'agréable à la vue, l'harmonieux à l'oreille, » le soyeux au toucher — qui produisent l'ouvrage gai à l'air dégagé et » mobile. » Le second, « né des idées concentrées, étreint la pensée et la » moule ; il est la forme attendue de l'esprit grave et austère. » L'un doit se défier « des piperies » et l'autre se souvenir que « concision ornée est « l'unique beauté. »

Deuxième partie.

A. 1° *Exorde.* — Puisque l'usage autorise les consuls, après les actions de grâces rendues au nom de la République, à rappeler en leur propre nom ce qu'ils doivent au prince, Pline s'acquittera de ce devoir tant en son nom personnel qu'à celui de son collègue Cornutus Tertullus (§ 90); 2° Esquisse des deux personnages gens de bien, menacés par les foudres de Domitien (tombant à côté d'eux), sortis de l'ombre par Nerva.

B. *Corps du sujet*, paragraphes 91, 92.

C. *Péroraison* (1). — Impossibilité de remercier dignement pour de telles grâces (§ 93).

Troisième partie.

A. *Sous forme de péroraison.* — Nouvelle invocation de Jupiter Capitolin. Vœux du consul en faveur du prince (§ 94).

B. *Sous forme de péroraison.* — Dans le dernier paragraphe (95), Pline demande au Sénat de lui accorder sa confiance et signale les titres qui la lui font mériter.

Comme on l'a constaté, l'ordonnancement du panégyrique manque de symétrie. Si la première partie ne soulève aucune critique, la seconde est imprévue puisque les paragraphes 1, 2, 3, ne l'avaient pas annoncée. Par l'intercalation de la deuxième partie, les vœux à Jupiter Capitolin (rappel du § 1) qui auraient dû figurer dans le paragraphe 89, se trouvent rejetés au paragraphe 94, si bien que la voix de la République est dotée d'une double péroraison. Enfin Pline clot son discours, non par l'Empereur, principal sujet du panégyrique, non par une allusion quelconque à Cornutus resté en route, mais par une plaidoirie *pro domo*, fort utile peut-être pour le fonctionnaire, mais à coup sûr très mal placée au point de vue oratoire.

---

(1) Après quelques lignes consacrées au l'importance du bienfait.

Si le panégyrique de Trajan, *fils et Empereur*, a la clarté désirable on ne saurait adresser un compliment pareil au panégyrique de Trajan *général*. La Syrie, l'Espagne, les deux Germanies, les Pyrénées, les Alpes, le Rhin, le Danube s'entremêlent, sans dates, au milieu de points d'exclamation uniformes. Pline ne cite ni une bataille, ni un combat, ni un fait d'armes, ni même une construction, une mesure, un règlement de l'organisateur : il a le ton d'un « civil », exclusivement « civil » qui parlerait par ouï-dire des choses militaires.

Est-il intéressant? — *Passim* (1) — Ennuyeux? — *Frequentius* (2).

Avec l'expérience d'un professionnel de la plume et de la parole, Pline recommande au lecteur de considérer d'abord le plan (*ordo*), puis les transitions (*transitus*), enfin les figures (*figuræ*). Nous sommes donc arrivés à ces transitions qui font partie de la composition, à ces transitions dont le pseudo-orateur (3) se montre très fier. Fierté peu légitime car, en les examinant, nous jugerons qu'il « a » médiocrement réussi à donner à son œuvre l'unité » désirable (4). » Il ne fallait pas grand effort d'imagination pour jeter ces ponts entre deux paragraphes.... : Une idée

---

(1) Nous nous plaçons ici au point de vue d'une lecture ordinaire, car, pour l'historien et le *critique* l'adverbe est insuffisant. Voir l'*Intérêt historique* et la *Valeur morale*.

(2) « Il est peu d'œuvres littéraires aussi ennuyeuses que cette longue et » froide amplification. » (Duruy). « La déclamation de Pline avec toute son ébullition de fadaises ne peut faire éprouver que de l'ennui. » Lagergren. D'Alembert parlait déjà, dans l'*Eloge de Sacy*, du « dégoût naturel des lec- » teurs pour un volume de louanges et de louanges données en face à un » souverain. »

(3) Boileau reprochait à La Bruyère de s'être dispensé du plus dificile dans l'art d'écrire, à savoir les transitions. Orateur de plume, comme la majeure partie de ses contemporains, Boileau confondait la parole et le livre. Juste pour le discours, sa pensée contient, hors du discours, une exagération enfantine. En l'espèce, il ne faut pas oublier que Pline prétendit faire une harangue.

(4) De La Berge. — Peu latiniste, mais d'intelligence très française, c'est-à-dire très claire, l'abbé Esprit va plus loin et trouve souvent, outre le manque de liaisons, de l'obscurité dans le passage d'une idée à une autre.

m'en rappelle une autre (18)..... La multitude de vos mérites m'appelle à de nouveaux sujets (28)..... Il faut compter entre tant de bienfaits que nos testaments sont affranchis de toute crainte (43)..... Oh! qu'il est avantageux de n'arriver à la prospérité qu'à travers les disgrâces! (44)..... Et la conduite, les mœurs de la jeunesse avec quel soin digne d'un prince vous vous appliquez à les former! (47)..... Vous l'avez sans doute remarqué pères conscrits, je ne choisis pas les faits que je rapporte (56)..... Je reviens à votre consulat; ou plutôt je dois parler d'abord de circonstances relatives à ce consulat, mais qui l'ont précédé (63)..... Je n'ai pas eu dessein, pères conscrits, de passer sous silence tout ce qu'a fait le prince pendant son consulat. J'ai voulu seulement rassembler dans un même endroit tout ce qui regardait les serments qu'il a prêtés (66)..... Mais parlons des applaudissements, des transports de joie du Sénat..... (71)..... Mais pourquoi m'arrêter plus longtemps à rassembler et à suivre chacune de ces circonstances? (75)..... Disons maintenant combien elle fut digne de Rome antique, de Rome consulaire, l'assemblée du Sénat..... (76)..... Que dirai-je encore de cette douce sévérité, de cette sage clémence?..... (80)..... Ici je ne puis m'empêcher de parler de la violence que vous vous êtes faite..... (86) (1).

***

1° *Les Figures.*

— *Utinam figuræ simul spectarentur!.... Figurare varie nisi eruditis negatum est.* — Le Style.

---

(1) A côté de la foule des transitions simplistes il existe quelques *transitus* asssz ingénieux; ajoutons-le pour être juste. Ainsi les premières phrases des paragraphes 29, 34, 50 : *Instar ego perpetui congiarii reor affluentiam annonæ... At tu, Cæsar, quam pulchrum spectaculum... Sed quam rebus tuis ut participes perfruamur...* — Mais notons d'autre part des répétitions de mots qui constituent des négligences : *Magnum quidem illud sæculo dedecus* (6), *Magnum hoc tuæ moderationibus judicium* (9) — et la transition plus que médiocre (*Pan.* 47) entre la protection accordée aux lettres et la facilité avec laquelle on est admis auprès du prince.

Ah ! elles y sont bien toutes, ces figures de rhétorique (1). Jadis, pendant une longue semaine d'hiver, à la campagne où la neige nous tenait prisonnier, nous avions établi de multiples fiches avec les entêtes : Allusions, antiphrases, antithèses, antonomases, apostrophes, catachrèses, chiasmes, circonlocutions, conjonctions, contrastes, disjonctions, ellipses, enallages, exclamations, gradations, hypallages, hyperboles, hypotyposes, métaphores, métonymies, optations, oxymora, pléonasmes, prolepses, prosopopées, répétitions, reversions, sentences, synecdoques, etc., etc., etc. Et sous chacun des titres, venaient se cataloguer sans effort de multiples passages du panégyrique. Ce relevé ennuierait le lecteur. Détachons les quatre figures les plus fréquentes : *répétitions, antithèses, sentences, exclamations.*

A. *Répétitions.*

Recusabas enim imperare ; recusabas quod bene erat imperaturi (5) : Vous refusiez l'Empire ; vous le refusiez et par cela même vous étiez digne de l'Empire. — *Coactus princeps ut daret principem qui cogi non posset (6)* : Un prince a été contraint pour qu'il nous fût donné un prince qui ne pût être contraint. — *Nisi quod paruit. Paruisti enim (9) :* Rien fait que d'obéir. Car vous avez obéi. — *Jam Cæsar, jam imperator, jam germanicus (9) :* Déjà César, déjà empereur, déjà Germanicus. — *Consecuti sunt ut absens quoque de absentibus nemini magis quam tibi crederes (19) :* Ils y ont gagné cet avantage que même absent, vous confiez surtout à vous le soin de juger les absents. — *Ut reversus..... agnoscis, agnosceris (21)* : Comme à votre retour, vous aimez à reconnaître, à être reconnu ! — *Veniret quisque quum vellet ; veniret quisque quum posset (25) :* Que chacun vînt, quand il voulait ; que chacun vînt quand il pouvait. — *Obtulisti congiarium gaudentibus gaudens, securusque securis (28)* : Vous avez donné votre congiaire, heureux à des heureux, paisible à des paisibles. — *Non solitudinem, non iter, sed templum, sed forum (34) :* Non les lieux écartés, non les grands chemins, mais le temple.

---

(1) « *Le Panégyrique* est peut-être l'arsenal le plus complet des figures de rhétorique. » (Pichon).

mais le forum. — *Nunc ingentia robora virorum..... nunc immanitatem ferarum, nunc mansuetudinem incognitam, nunc secretas.... opes* (34) : Tantôt des forces d'hommes prodigieuses, tantôt la férocité monstrueuse des bêtes, tantôt une douceur inconnue, tantôt ces richesses secrètes..... — *Quid est causæ cur aliis quam omnia raperent et rapta retinerent, ut si nihil rapuissent, nihil retinuissent, defuerint omnia* (41) : Comment se fait-il que des princes qui volaient tout et gardaient leurs vols, aient manqué de tout comme s'ils n'avaient rien volé, rien gardé ? — *Postquam non est cui suadeatur, qui suadeant non sunt* (41) : Depuis qu'il n'y a personne à conseiller, il n'y a personne pour conseiller. — *Quousque absentes de absente gaudebimus?* (59) : Jusques à quand absents fêterons-nous un absent ? — *Hoc est igitur, hoc est quod...* (62) : C'est là, oui c'est là ce qui..... — *Nemo omnes, neminem omnes fefellerunt* (62) : Personne n'a trompé tout le monde, ni tout le monde, personne. — *Nescio jam, nescio.....* (64) : Je ne sais pas, non je ne sais pas.... — *Ipse te legibus subjecisti ; legibus, Cæsar, quas nemo principi scripsit* (65) : Vous vous êtes soumis à des lois, à des lois, César, que personne ne fit pour le prince. — .... *Voluptates. Sunt enim voluptates* (82) : Des amusements. Car il est des amusements.... — *Habes amicos, quia amicus ipse es* (85) : Vous avez des amis, parce que vous êtes vous-même un ami. — *Potest fortasse princeps iniquo, potest tamen....* (85) : Un prince peut, injustement sans doute, mais il peut.... — *Amari, nisi ipse amet, non potest* (85) : Il ne peut être aimé s'il n'aime lui-même. — *Diligis ergo, quam diligaris* (85) : Vous aimez donc, puisqu'on vous aime. — *Jucundissimum est in rebus humanis amari, sed non minus amare* (85) : Être aimé est ce qu'il y a de plus doux au monde, mais aimer ne l'est pas moins.

B. *Antithèses.*

Pan. 2 : 1° Ce n'est point à un tyran, c'est à un citoyen ; ce n'est point à un maître, c'est à un père que ce discours s'adresse ; 2° L'Empereur se met à notre niveau et par cela même il nous domine ; 3° Trajan sent que c'est à lui, non au prince, que ces paroles sont adressées.

Pan. 7 : Ce n'est pas l'époux d'une mère ; c'est un prince qui fait de vous son fils.

Pan. 9 : 1° Il n'a rien fait pour commander si ce n'est d'obéir ;

2° C'est en vous abaissant devant Nerva que vous êtes monté au premier rang; 3° Jamais les sentiments d'un sujet n'éclatèrent mieux en vous que quand vous avez cessé de l'être.

Pan. 11 : Pour leur donner des lois, il fallait en recevoir d'eux.

Pan. 17 : Vous n'avez pas vaincu pour triompher, mais vous ne triomphez que parce que vous avez vaincu.

Pan. 20 : Il fallait que les provinces apprissent qu'une telle marche avait été la marche de Domitien, non celle de l'Empereur.

Pan. 21 : 1° Il vous fut donné d'être le père de la Patrie avant de le devenir ; 2° Vous partez homme privé, vous revenez Empereur.

Pan. 24 : 1° Vous joignez deux choses opposées : sécurité d'un long pouvoir, pudeur d'une élévation récente ; 2° En confondant sur la terre vos pas avec les nôtres, vous vous êtes élevé jusqu'au ciel.

Pan. 25 : 1° L'égalité même a été observée dans cette inégalité; 2° Vous avez tout fait pour que nul romain ne se sentît plus homme que citoyen.

Pan. 26 : Pour qu'ils crûssent par vous, ceux qui croissaient pour vous.

Pan. 28 : La jeunesse romaine se multiplie visiblement tous les jours, non que les pères aiment mieux les enfants, mais parce que le prince aime mieux les citoyens.

Pan. 30 : L'Egypte privée de son inondation, c'est-à-dire de sa fécondité.

Pan. 31 : 1° Le Nil s'est souvent débordé plus avantageusement pour les Egyptiens, mais il n'a jamais coulé plus glorieusement pour nous ; 2° Les peuples éprouvent combien il vaut mieux servir un seul que servir une liberté qui les divise.

Pan. 34 : Vous avez veillé à ce que les lois ne parussent pas renverser ce que les lois avaient édifié.

Pan. 35 : 1° La cause du fisc n'est jamais mauvaise que sous un bon prince ; 2° Ce qui met le comble aux bienfaits d'un prince, c'est la faculté de ne point s'en servir.

Pan. 40 : Une rigueur est changée en un sujet de se réjouir, un sacrifice en une chose désirable : tout héritier souhaite maintenant d'être soumis au vingtième (1).

---

(1) Voir *L'Intérêt historique*. Le droit du vingtième ne frappe plus que les successions d'une certaine importance ; l'appelé ou l'institué qui ne le paie pas n'a donc recueilli qu'un héritage minuscule.

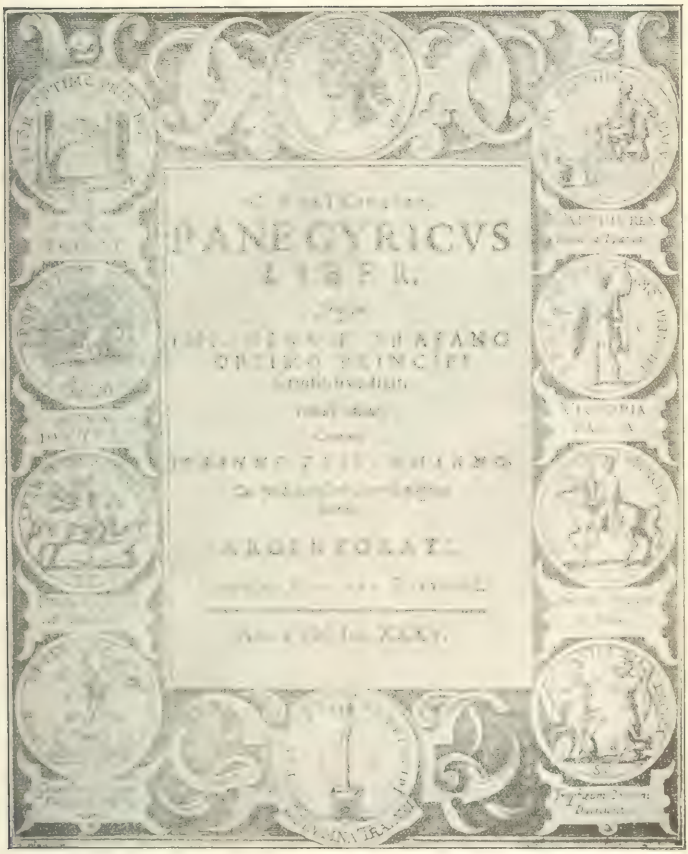

FRONTISPICE DU PANÉGYRIQUE DE FRISCHMANNUS (1635)

Pan. 41 : Si nous devons beaucoup pour vos mœurs, nous devons davantage pour les nôtres.

Pan. 43 : Pour le trésor, comme pour la sûreté du prince, héritage volontaire vaut mieux qu'héritage imposé.

Pan. 44 : 1° Il est plus aisé de trouver un homme qui vous succède qu'un homme qui souhaite vous succéder ; 2° C'était beaucoup autrefois que la probité ne fût pas funeste, elle est maintenant utile.

Pan. 45 : Le prince n'est pas au-dessus des lois, les lois sont au-dessus du prince.

Pan. 46 : On a reçu de vous comme un bienfait ce qu'on n'avait toléré que comme une nécessité.

Pan. 49 : 1° Combien ce palais paraît plus sûr et plus tranquille depuis que ce n'est plus la cruauté, mais l'amour qui le garde ; depuis qu'il n'est plus défendu par une enceinte de solitude et par une multitude de barrières, mais par l'affluence des citoyens ! 2° C'est un rempart inexpugnable que de n'avoir pas besoin de rempart.

Pan. 50 : César voit des biens qui ne sont pas à lui et ses propriétés sont aujourd'hui moins étendues que son Empire.

Pan. 56 : C'est le prince, non les actions du prince que je veux louer.

Pan. 62 : Domitien haïssait ceux que nous aimions ; nous haïssions ceux qu'il aimait.

Pan. 65 : Vous ne voulez pas avoir plus de privilèges que nous ; d'où provient que nous vous en voulons de plus amples que les nôtres.

Pan. 73 : S'il dépend de vous de nous donner la joie, il ne dépend pas de nous d'en régler les transports.

Pan. 82 : Pour se délasser, les autres princes faisaient succéder à leur application aux affaires leur application aux vices.

Pan. 85 : Vous abaissez l'empereur au personnage d'ami ; plus empereur toutefois que jamais quand vous mettez l'ami à la place de l'Empereur.

Pan. 86 : Le prince et l'ami ayant deux volontés contraires, il a été fait selon la volonté de l'ami.

Pan. 88 : La plupart de nos empereurs, tyrans des citoyens, étaient les esclaves de leurs affranchis.

Pan. 95 : Je me regarderai toujours non comme un consul et un futur consulaire, mais comme un candidat au consulat (1).

---

(1) Ce sont les derniers mots que Pline prononce (ou est censé prononcer) en prenant possession de son consulat.

C. *Sentences.*

Pan. 3 : 1° Il est facile d'exprimer la reconnaissance quand elle est méritée ; 2° Je regarde les dieux et je vois que des prières éloquentes les touchent moins que l'innocence et la sainteté de leurs adorateurs ; et que, pour trouver grâce devant eux, il vaut mieux apporter dans leur temple une âme chaste et pure que des hymnes ingénieusement composés.

Pan. 5 : La condition humaine est soumise à ces fluctuations : le malheur naît du bonheur, le bonheur du malheur.

Pan. 7 : 1° C'est entre tous qu'il faut choisir celui qui doit commander à tous ; 2° Les hommes supportent plus facilement les princes mal nés que les princes mal choisis.

Pan. 9 : 1° Il ne dépend pas d'un souverain de n'avoir point de successeur, mais il dépend toujours de lui de n'avoir point d'associé ; 2° L'obéissance est plus glorieuse quand l'ordre est moins agréable.

Pan. 11 : 1° L'apothéose perd de son prix, décernée par des hommes qui se la donnent à eux mêmes ; 2° Il n'est qu'une preuve, mais une preuve infaillible de divinité, ce sont les vertus du successeur (1).

Pan. 19 : Dans le ciel, le lever des grands astres efface les clartés moins vives et moins puissantes : ainsi l'arrivée du prince éclipse la dignité de ses lieutenants.

Pan. 25 : Est-ce l'ouvrage d'une âme commune de satisfaire de préférence ceux à qui on pourrait plus facilement refuser ?

Pan. 26 : 1° La dépense la plus digne d'un grand prince, d'un futur immortel, est celle qui concerne l'avenir ; 2° Les pauvres n'ont qu'un motif d'élever des enfants, la bonté du prince (2) ; 3° La noblesse sans le peuple est une tête sans corps qui tombera faute de soutien et d'équilibre.

Pan. 27 : 1° C'est un grand encouragement à élever des enfants que de compter pour leurs besoins sur la générosité impériale ; c'en est un plus grand de compter pour leurs personnes sur l'indépendance et la sécurité ; 2° Le plaisir de recevoir est doublé par la certitude qu'on ne reçoit pas la dépouille d'autrui.

---

(1) Il s'agit de la deification de Nerva et de la volonté manifestée par Trajan de ne pas se laisser diviniser lui-même.

(2) Voir l'*Intérêt historique*. Il s'agit des Caisses alimentaires de l'enfance.

Pan. 31 : La prospérité est le partage des heureux, l'adversité l'épreuve des grandes âmes.

Pan. 40 : C'est une égale iniquité d'exiger une dette injustement créée, ou de la créer pour l'exiger ensuite.

Pan. 43 : Si la reconnaissance rend la générosité plus agréable, l'ingratitude en rehausse l'éclat.

Pan. 44 : 1° Les mauvais princes sont détestés même de ceux qui les rendent mauvais ; 2° Ce qui fait les bons ou les méchants c'est le profit qu'on trouve à être l'un ou l'autre. Peu d'esprits sont assez forts pour fuir ou rechercher l'honnête ou le honteux indépendamment de leurs résultats ; 3° Les hommes veulent être et paraître tels que ceux dont ils envient le sort et, en le voulant, ils y réussissent ; 4° Qu'il est avantageux de n'arriver à la prospérité qu'à travers les disgrâces!

Pan. 45 : 1° On aime à se retrouver dans autrui ; 2° Le gouvernement d'un prince n'agrée à personne plus qu'à ceux qui abhorrent davantage le pouvoir d'un maître; 3° La vie du prince est une censure véritable, perpétuelle ; 4° Peut-être le prince sert-il mieux la morale en souffrant les bonnes mœurs qu'en les imposant ; 5° La crainte enseigne mal le devoir ; les leçons de l'exemple sont plus efficaces : leur premier avantage est de prouver la possibilité de ce qu'elles prescrivent.

Pan. 49 : 1° L'expérience nous apprend que la garde la plus fidèle d'un prince est l'innocence de sa vie ; 2° Vainement il s'entourera d'épouvante celui que l'affection ne défendra pas ; 3° Les armes provoquent les armes.

Pan. 53 : 1° La louange ne reçoit tout son prix que de la comparaison ; 2° C'est le premier devoir de la reconnaissance envers un excellent Empereur que de condamner sévèrement ceux qui ne lui ressemblent pas ; 3° Ce serait aimer trop peu les bons princes que de ne pas haïr assez les mauvais ; 4° Réjouissons-nous des biens présents, gémissons des maux passés. On doit faire l'un et l'autre sous un bon prince ; 5° Le plus bel éloge qu'on puisse faire de l'Empereur vivant, c'est de censurer ses prédécesseurs qui méritent le blâme ; car lorsque la postérité se tait sur un mauvais prince, elle accuse celui qui gouverne de lui ressembler.

Pan. 55 . 1° Le mensonge est plus fertile en inventions que la vérité, la servitude que l'indépendance, la crainte que l'amour ; 2° Dès qu'un homme arrive au principat, sa renommée bonne ou mauvaise est éternelle. Ce n'est donc pas la perpétuité de son nom qu'il doit désirer : son nom, quoi qu'il puisse faire, ne périra

jamais : ce qu'il doit souhaiter, c'est un nom honorable ; 3° Les traits et la figure du prince se gravent et se conservent plus sûrement dans le cœur des hommes que sur l'or et sur l'argent.

Pan. 56 : 1° Un mauvais prince peut faire une action louable, mais nul autre qu'un bon prince ne mérite d'être loué ; 2° C'est beaucoup d'ajourner un honneur, c'est plus encore d'ajourner la gloire.

Pan. 58 : Que je plains l'ambition de ceux qui étaient toujours consuls, comme ils étaient toujours princes (1) !

Pan. 59 : L'espace d'une année peut apporter de grands changements dans les mœurs d'un homme ; de plus grands dans celles des princes.

Pan. 61 : Si c'est le privilège des heureux de pouvoir tout ce qu'ils veulent, c'est le propre des magnanimes de vouloir tout ce qu'ils peuvent.

Pan. 62 : 1° La meilleure preuve d'un amour réciproque, c'est d'aimer les mêmes personnes ; 2° Les insinuations chuchotées sont surtout un danger pour ceux qui les écoutent ; 3° Il vaut mieux s'en rapporter à tous qu'à un seul. Un seul peut surprendre ou être surpris ; jamais personne n'a trompé tout le monde, ni tout le monde, personne.

Pan. 66 : 1° La haine des princes légers et infidèles est moins à redouter que leur amitié ; 2° Jamais prince n'a été trompé, sans avoir d'abord trompé lui-même.

Pan. 68 : 1° La frayeur place partout le danger ; 2° Un mauvais prince voit son successeur dans quiconque est plus digne que lui du rang suprême ; et, comme il n'est personne qui n'en soit plus digne, il n'est personne qu'il ne craigne ; 3° Quelle sauvegarde honteuse pour un prince que celle qu'on peut se prévaloir de lui donner ! 4° Nous aimons les bons princes avec plus d'effusion, dans les lieux où nous haïssons les mauvais avec plus de liberté.

Pan. 70 : 1° Il est utile, il est salutaire pour les gouverneurs des provinces de pouvoir compter sur la plus flatteuse récompense de leur désintéressement et de leur zèle — l'attention, l'approbation du prince ; 2° Il convient que le plus beau titre aux charges que l'on demande, soient les charges que l'on a remplies ; rien ne sollicite mieux les magistratures et les honneurs que les honneurs et les magistratures... La brigue la plus efficace est celle des actions de grâces.

---

(1) Il s'agit de Domitien qui « par une suite non interrompue de consulats, » avait fait de tant d'années comme une seule et longue année. »

Pan. 71 : 1° Il ne reste à celui qui est parvenu au sommet des honneurs qu'un seul moyen pour s'élever ; c'est que, sûr de sa propre grandeur, il en sache descendre ; 2° De tous les périls qui menacent les princes, celui qu'ils doivent craindre le moins c'est de s'avilir en s'abaissant.

Pan. 72 : 1° Le sort des princes qui vous ont précédé a bien montré que les dieux n'aiment que ceux qui savent se faire aimer des hommes ; 2° La crainte est fertile en inventions, mais ce qu'elle invente porte le caractère de la contrainte : l'inquiétude n'a pas les mêmes inspirations que la sécurité ; la tristesse ne trouve pas les mêmes accents que la joie : elles ne sauraient mutuellement se contrefaire. Les heureux ont leur langage comme les malheureux ; et quand les uns et les autres diraient les mêmes choses, ils les diraient différemment.

Pan. 74 : 1° C'est le bonheur véritable que d'être jugé digne du bonheur ; 2° Un homme peut en tromper un autre ; personne ne s'est jamais trompé lui-même s'il a eu le courage de sonder son cœur et de se demander ce qu'il mérite.

Pan. 76 : (Dans certaines assemblées) (1) rien ne déplaît aussi unanimement que ce qui paraît réunir l'unanimité.

Pan. 77 : Il faut que celui qui va créer des consuls leur enseigne à l'être, et qu'il persuade à ceux qu'il élève au plus haut des honneurs qu'il connaît la valeur de ce qu'il va donner ; c'est le moyen qu'ils sachent eux-mêmes ce qu'ils auront reçu (2).

Pan. 78 : Comme celle des autres hommes, la vie des princes, de ceux même qui se croient des dieux, est courte et fragile. Il n'est donc rien qu'un prince vertueux ne doive tenter pour être, même après sa mort, utile à la République, en lui laissant de grands exemples de modération et de justice.

Pan. 82 : 1° Le choix des plaisirs est souvent le plus sûr témoignage de la tempérance, de la gravité, de la sainteté des mœurs..... (3) ; 2° L'homme le plus déréglé sait se donner, dans ses occupations, quelques dehors de gravité. C'est le loisir qui nous décèle.

Pan. 83 : 1° Le propre des grandes fortunes est qu'elles ne

---

(1) Il s'agit du Sénat de Domitien.

(2) Il s'agit de la nécessité pour un Empereur d'accepter le consulat.

(3) *Sunt enim voluptates quibus optime de cujusque gravitate, sanctitate, temperantia creditur.* — Nous donnons la traduction de M. Burnouf qui peut invoquer la sentence ultérieure — de caractère général : *otio prodimur.* Mais de Sacy suit davantage le texte et paraît rendre la nuance qu'il renferme : « *Il est des plaisirs* par lesquels on peut fort sainement juger de la sagesse, de l'innocence, de la modestie d'un homme. »

laissent rien de caché, rien d'impénétrable aux regards; 2° Il est beau de se défendre de la contagion des vices, il est plus beau encore d'en garantir ceux qui nous approchent. On le sait : il est plus difficile de faire pratiquer la vertu que de la pratiquer soi-même ; 3° D'éminents personnages ont vu leur nom terni à cause d'une femme trop légèrement choisie ou trop patiemment gardée ; leur honte domestique ruinait l'ouvrage public de leur réputation : ils auraient passé pour de très grands hommes s'ils n'avaient été de trop petits maris ; 4° Déférence pour son mari suffit à la gloire d'une épouse.

Pan. 84 : 1° Rien n'est plus propre à faire surgir des dissensions, que cette rivalité ordinaire entre les femmes, qui naît souvent entre parents, qui s'entretient par l'égalité, qui s'irrite par la jalousie, et dégénère enfin en haine implacable ; 2° Qu'y a-t-il de plus louable pour des femmes que de placer le véritable honneur, non dans l'éclat des titres, mais dans l'approbation publique et de se rendre dignes des distinctions les plus hautes par le refus même qu'elles en font (1) ?

Pan. 85 : 1° Simulation d'amour est pire que la haine ; 2° Un prince ne commande pas l'affection comme il peut commander le reste ; 3° L'amitié ! il n'est pas de sentiment plus fier, plus libre, plus impérieux du joug, de sentiment qui exige plus impérieusement la réciprocité ; 4° Un prince peut, injustement sans doute, être haï de ceux qu'il ne hait pas ; mais s'il n'aime il n'est pas possible qu'il soit aimé ; 5° La fortune des princes ne pouvant se passer de nombreuses amitiés, le chef-d'œuvre de leur sagesse est de se faire des amis ; 6° Pour un prince, rien n'est bas que la haine ; 7° Etre aimé est ce qu'il y a de plus doux au monde, mais aimer ne l'est pas moins ; 8° Il est plus facile de chérir une seule personne que plusieurs.

Pan. 90 : Si les injustices publiques sont une cause plus légitime et plus honorable de haïr les mauvais princes que les offenses personnelles, les bons princes sont aussi plus noblement aimés pour le bien qu'ils font au genre humain que pour les grâces versées sur quelques hommes.

D. *Exclamations.*

Les soixante pages du Panégyrique comportent — nous en avons fait le calcul — cent trente-trois points d'exclamation.

---

(1) Il s'agit de la femme et de la sœur de Trajan qui « ne risqueront jamais » de redevenir *privatæ*, puisqu'elles n'ont jamais cessé de l'être. »

2° *Les trois genres.*

— *Ut in pictura lumen non alia res magis quam umbra commendat, ita orationem tam summittere quam attollere decet.* —

Pline émet la prétention d'avoir réuni dans son Panégyrique, les trois genres de style : le genre simple, le genre tempéré ou fleuri, le genre sublime. Nous ne découvrons nulle part le premier que caractérise l'absence de la rhétorique. Le second règne en maître (1) avec les défauts qui lui font si fréquemment cortège : abus des figures, excès des ornements et monotonie. Quant au troisième, il s'est réfugié presque exclusivement dans la vision dacique (2), le châtiment des délateurs (3), les explosions de haine contre Domitien (4) et d'amour pour Trajan (5). Au total l'esprit a la part trop belle pour que l'éloquence y puisse trouver son compte et l'écrivain a masqué l'orateur.

3° *Les Néologismes.*

La langue de ce discours *écrit* ne diffère de celle des épîtres que par une surabondance d'esprit et de fioritures : c'est la langue excellente de l'âge d'argent. Nous n'y relevons que cinq néologismes *indéniables*, dont quatre sont utiles : 1° *Socialitas*, dans la phrase : *non remissionibus tuis eadem frequentia, eademque illa socialitas* (6) *interest?* (*Pan.* 49) ; 2° *Adnotator* (*Pan.* 49) avec le sens observateur, investigateur (7) ; 3° *Declarator* (*Pan.* 92) avec

---

(1) Pline ne le reconnaît-il pas lui-même lorsqu'il écrit à Severus : *Ac mihi quidem confido in hoc genere materiæ lætioris stili constare rationem . . etc.* et plus loin : *precor ut quandoque veniat dies utinamque jam venerit! quo austeris illis severisque dulcia hæc blandaque vel justa possessione decedant?*

(2) *Pan.* 17. Voir l'*Intérêt historique*.

(3) *Pan.* 34, 35.

(4) *Pan.* 48, 49.

(5) *Pan.* 22, 23, 73, 74.

(6) Nous avons déjà parlé de ce mot au sujet d'un texte controversé d'*Epist.* l. IX, 30.

(7) I. « Per indicare chi da maligno osservatore prende nota delle parole, delle espressione del volto, dei gesti di una persona. » (Santi-Consoli).

le sens proclamateur ; 4° *Avocamentum* (*Pan.* 82) avec le sens distraction, divertissement (1) ; 5° *Inturbatus* (*Pan.* 64) avec le sens non troublé (2).

L'attribution au panégyriste de quelques autres néologismes dépend de la lecture de son texte.

1° Pline dit (*Pan.* 65) : ..... *illum superbiæ principum locum terere.* « Fouler de vos pas ce lieu (la tribune) que » l'orgueil des princes jugeait..... » Que faut-il mettre avant *illum*, après *jugeait* ? — *Inascensum*, inmontable, répondaient avec quelques variantes orthographiques Puteolanus, Béroalde, Catanæus, Alde, Rhenanus, Sichardus, Navius, Henri Estienne, Frischmannus, Boxhorn, Gruter, Baudius, Cellarius-Herzog, Arntzénius, Gesner, Schwartz, Lallemand, Schaeffer, l'éditeur de Brescia (1805), Keil, Lagergren, Baehrens, Santi-Consoli. — Cette leçon n'a contre elle qu'une « préférence » de Juste Lipse à laquelle Schwartz accorde sa sympathie, à défaut de son concours (3). Lipse proposerait de lire *inaccessum*, inaccessible. Il nous semble qu'on peut sans crainte inscrire l'*inascensus* parmi les néologismes pliniens. (L'Académie française ne nous a pas encore donné l'équivalent : inmontable, inmonté).

2° Pline dit (*Pan.* 4) en parlant de Trajan : *Ætatis..... maturitas.* « Une maturité..... » Que faut-il mettre entre *ætatis* et *maturitas*, après maturité ? — *Indeflexa*, infléchie, incourbée répondent Catanæus, Alde, Livinéius, Lipse (4), Frischmannus, Boxhorn, Baudius, Cellarius-Herzog, Arnt-

---

II. Ce terme fut employé plus tard par le code théodosien pour désigner le contrôleur des impôts et des tributs (Santi-Consoli).

1. Voir Lagergren, p. 73 et Santi-Consoli, p. 23, 24. — Ce néologisme (retrouvé dans les épîtres l. VIII, 5 et 23) semblerait bien constituer un barbarisme, puisque la langue d'or avait *avocatio* ; mais avant d'incriminer un écrivain si peu coutumier des barbarismes, il faudrait pouvoir affirmer que les deux mots ont identiquement le même sens. Peut-être existe-t-il une nuance qui nous échappe (*avocamentum* serait l'*moyen* et *avocatio le résultat*).

(2) Tacite crea *inturbidus*.

(3) Voir sa note (p. 312) qui expose la controverse très clairement, plus clairement que tous les autres commentateurs.

(4) *Indeflexa* : *Nondum vergens et adhuc in statu* (Lipse).

zénius, Gesner, Schwartz, Lallemand, Schaeffer, l'éditeur de Brescia (1805), Keil, Lagergren (1), Santi-Consoli, etc. Mais il faudrait lire, suivant Béroalde, Scaliger, Thomas Hearne (?) *inflexa* ; suivant Patarolus *indefessa* ; suivant M. Mommsen *indevexa* (2) ; suivant M. Baehrens *indefecta*. Après avoir écarté *inflexa* qui constituerait une impertinence inadmissible (3), nous insérerons dans le dictionnaire de Pline l'un de ces quatre néologismes dont trois manquent à celui de l'Académie, soit *indeflexus*, infléchi ; soit *indefessus*, infatigué ; soit *indevexus*, impenché ; soit *indefectus*, inaffaibli (4).

3° *Pan.* 20. — Pline veut dire : Combien différent de Trajan était Domitien lorsque, voyageant comme en pays conquis, il chassait les propriétaires de leurs maisons pour s'y installer avec sa suite ! Voici, suivant Lipse, Frischmannus, Baudius, Cellarius-Herzog, Arntzénius, Gesner, Schwartz, Lallemand, Schaeffer, l'éditeur de Brescia (1805), Keil, Santi-Consoli, etc., dans quels termes il aurait exprimé cette pensée : *quum abactus hospitum excerceret* (5). Si ce texte est exact, nous sommes en présence d'une création inutile (par conséquent mauvaise), puisque le mot *expulsio* existait dans le vocabulaire cicéronien (6). Mais bien que fort probable on ne saurait affirmer l'existence de ce néologisme, le passage ayant paru douteux à de mul-

---

(1) *Indeflexa* : *Significari videtur ætas satis provecta quæ nondum ad senium inclinet* (Lagergren).

(2) Parlant de ce que nous nommons l'homme « fatigué », Cicéron avait dit : *Ætas devexa ad otium*.

(3) Puisque *inflexus* signifie fléchi, courbé, plié, c'est-à-dire « tout l'opposé » de l'éloge que Pline veut faire de l'Empereur Trajan » (Santi-Consoli).

(4) Apulée et Tertullien emploieront plus tard ce mot dans le sens d'immuable, d'inaltérable.

(5) *Commentaires*. Juste Lipse se demande jusqu'où est allée l'expulsion. A-t-elle frappé seulement les habitants ou a-t-elle compris avec eux leurs effets, leurs enfants, leurs serviteurs, leurs bestiaux ? Et il estime que le terme permet toutes les suppositions. Pour Baudius, il ne s'agit que des propriétaires. Pour Herzog, ont été mis à la porte propriétaires, esclaves et troupeaux. — Cet *abactus* est en effet très vague.

(6) L'*abactus* de Pline équivaudrait à peu près à ceci : Au lieu de la phrase consacrée : « l'huissier a pratiqué l'expulsion du locataire », nous écririons : « .... a pratiqué le *chassement*..... » Ce serait, comme on le voit, du pur Huysmans.

tiples érudits. Un manuscrit porte *ab acto hospitium* (1) *exerceret :* Vossius et Baehrens lisent l'un *exureret*, l'autre *exederet*, au lieu d'*exerceret :* Ernesti propose : *quum abactus hospitum exerceretur vel exercerentur* (2) et Gierig *quum abacta hospitum jumenta cerneres.*

4° *Pan.* 32. — Pline veut dire : Le ciel n'est jamais assez prodigue de ses dons pour fertiliser à la fois toutes les terres. Voici, suivant Gesner, Schwartz (3), Schaeffer, l'éditeur de Brescia (1805), Keil, Lagergren (4), Baehrens, dans quels termes il aurait exprimé cette pensée : *Et coelo quidem nunquam benignitas tanta, ut omnes simul terras* ubertet. Ce serait encore (v. p. 571, n. 6) du pur Huysmans, la langue renfermant le verbe *uberare*. Or Pline a pour principe de ne s'écarter du vocabulaire classique que lorsqu'il constate l'insuffisance de ses ressources ; observation qui nous fait adopter la leçon *uberet* (5) de Catanæus, Alde, Frischmannus, Boxhorn, Baudius, Cellarius-Herzog, Arntzénius, Lallemand (6).

Après les néologismes de mots, examinons les néologismes d'emploi. L'opuscule de M. Santi-Consoli en signale sept : *Nutatio, spoliarium, frenator, inumbrare, præsternere, destringere, reformare.*

1° *Nutatio.* Pour admettre ce néologisme, il faut lire (*Pan.* 5) : *Cogi porro non poteras, ni periculo patriæ et*

---

(1) Vossius, Baehrens, etc. lisent *hospitium* au lieu d'*hospitum*. (Voir la note d'Arntzénius, p. 100).

(2) La suite *omniaque dextra lævaque perusta et adtrita* semble en effet commander le passif.

(3) Avec quelque regret. Au surplus Schwartz n'admet généralement de néologisme qu'après de longues hésitations et sous toutes réserves.

(4) *Ubertare. — Hoc verbum brevitatis causa fecisse videtur ad significandum idem quod* fecundum, uberem facere. (Lagergren).

(5) Peut-être Pline est-il l'auteur, non d'un néologisme *de mot*, mais d'un néologisme *d'emploi*. Dans Columelle (l. V, 9) *uberare* est neutre : *Neque enim olea continuo biennio uberat.* Ce n'est que dans Palladius (IVe siècle) que nous le voyons comporter l'actif et le passif : *Hoc enim velut coitu sterites arbores uberantur.* (L. XI, 8).

(6) Sans se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre mot, M. Santi-Consoli (p. 63, 64) constate dans tous les cas qu'*uberet* rend parfaitement la pensée que voulait exprimer le panégyriste.

nutatione *reipublicæ*, comme font Cuspinianus, Sichardus, Livinéius, Rittershusius, Gruter, Thomas Hearne, Cellarius-Herzog, Arntzénius, Gesner, Schwartz (1), Schaeffer, l'éditeur de Brescia (1805), Keil, Lagergren (2), Baehrens (3), et non ..... mutatione *reipublicæ*, comme Catanæus, Alde, Frischmannus, Boxhorn, Baudius. — De *nutare*, faire un signe de tête, puis se balancer, puis chanceler, Pline l'Ancien tira *nutatio* avec le sens : signe de tête ; Quintilien donna au substantif la signification : balancement du corps ; enfin Pline le Jeune aurait dit : *chancellement*, terme que nous possédons. Ce néologisme d'emploi nous semble d'autant plus probable que *mutatio (Pan. 5)* serait à ce point incolore qu'il friserait l'incompréhensible.

2° *Spoliarium* était proprement « la chambre à déshabiller où l'on dépouillait les gladiateurs tués dans l'arène, » de leurs armes et de leurs vêtements. » (A. Rich). Sénèque applique le terme à un coupe-gorge (physique) quelconque et écrit (4) : ..... *supra Servilium lacum — id enim proscriptionis syllanæ spoliarium est.* Pline, continuant l'extension, en fait ce coupe-gorge dont parlent Saint-Evremont et Balzac : « Le monde est un coupe-gorge ; il n'y a » que fraude et trahison. » — « La vie politique est un » affreux coupe-gorge » ; et il dit (*Pan.* 36) : Le Trésor public n'est plus maintenant *spoliarium* (5) *civium*.

3° *Frenator*. De *frenare*, mettre un frein, puis réfréner, Valérius Flaccus tira le substantif *frenator* avec la signifi-

---

(1) Schwartz note que, dans tous les manuscrits qu'il a vus et comparés, il a trouvé *mutatione*, mais que très considérations font fait opter pour *nutatione* : 1° Le mot était dans la langue (Pline l'Ancien, l. XI, 47 ; 2° Pacatus, qui imite souvent Pline, a dit Cap III, 6) : *nutantia Romanæ rei fata suscipere* ; 3° L'expression traduit bien la pensée de Pline : *nutante et ruinam minitante republica.*

(2) *Nutatio per translationem dicitur pro ruina, eversione impendente. Pan 5. — Proprio ei subjecta ust sunt. Plin. maj. Quint.*

(3) M. Santi-Consoli (p. 101, 102) donne les deux leçons, avec cette simple observation (de toute évidence) qu'il n'y a ici de néologisme d'emploi que si Pline a écrit *nutatio* et non *mutatio*.

(4) *De Providentia*, § 3. — Page 372, Edit. Panckoucke.

(5) La traduction la plus expressive serait : repaire de coupe-bourses.

cation prétentieuse et torturée : maître de sa pique, qui sait la lancer et la retirer à lui (1). Stace, mieux inspiré, désigne par ce néologisme un cocher qui a ses chevaux en main (2). Pline transporte le premier, *frenator* dans le domaine moral ; mais avec son sens très net des étymologies c'est à Stace, non à Flaccus qu'il se rattache ; et il écrit : « un esprit dompteur et refrénateur de son omnipo- » tence — *infinitæ potestatis domitor ac frenator animus.* » (*Pan.* 55).

4° *Inumbrare*, qui signifie mettre physiquement à l'ombre (3), devient dans *Pan.* 19, mettre moralement à l'ombre — ce que nous appelons éclipser : *Imperatoris adventu legatorum dignitas inumbratur* — L'arrivée du prince éclipse les lieutenants.

5° *Præsternere*, signifie proprement : répandre ou étaler devant, joncher, étendre à terre. Pline lui fait dire « pré- » parer, frayer la voie. » — « C'est une matière, un champ » qu'il prépare à votre gloire — *Nonne manifestum est tuis* » *laudibus tuisque virtutibus materiem campumque præs-* » *terni* — *Pan.* 21 (4). »

6° *Destringere*. M. Santi-Consoli incline à croire que Pline a fait dire le premier : « enlever, retrancher (5) », à ce verbe qui signifiait primitivement (6) cueillir, arracher les fleurs ou les fruits. Le fait nous paraît douteux.

7° *Reformare* : Dans Ovide, signifie *reformer* (7), dans

---

1) *Ingentis frenator Sarmata conti.* (Argonaut., l. VI, v. 162). Voir, sur *Contus*, A. R. 8.

2) *Ignipedum frenator equorum.* (Apollon) (Theb. l. I, 27

(3) M. Santi-Consoli (p. 119) rappelle que l'épistolier l'a employé dans ce sens l. V, 6 ; l. VIII, 17.

4) L'épistolier dit l. V, 8 à Caninius qui l'exhorte à écrire l'histoire : *Illud peto, præsternas ad quod hortaris.*

5) Dans la phrase : *Quanto cum dolore futuri sed potius non futuri homines essent desiderarem obiopod. bonis. Pan.* 37.

6) Il eut plus tard d'autre sens, notamment celui de frictionner dans le bain (*sic.* Pline, l. III, 51.

7) Rendre à sa forme *primitive*. Il faut rejeter la traduction de M. Santi-Consoli : *transformere*, beaucoup trop générale puisqu'elle s'appliquerait à des transformations, à des métamorphoses de toute nature.

Valère Maxime : *transformer* ; dans Pline (1) réformer. Les textes sont caractéristiques :

Ovide. Métamorph., l. IX, v, 399 — Iolas redevenant jeune est dit : *reformatus*, et Métam., l. XI, 254, Pelée reçoit le conseil de saisir Thétis sous toutes ses formes jusqu'à ce qu'elle ait repris la primitive :

..... dum quod fuit ante reformet.

Valère-Maxime, l. VI, 5. *De Justitia externorum*, § 2 : Lorsque Thémistocle transformait en prospérité d'autrefois, les ruines actuelles de sa patrie : *Quum..... Themistocles.... ruinas patriæ in pristinum habitum reformaret* (2).

Pline, Pan. 53 : Cela tend à montrer combien depuis longtemps étaient corrompues et dépravées les mœurs du principat quand le père de la patrie est venu les réformer et les corriger : *Eo pertinent ut ostendam quam longa consuetudine corruptos depravatosque mores principatus parens noster reformet et corrigat.*

***

Quelques jugements.

Rollin (3) : « Le style de ce discours est élégant, fleuri, lumineux, tel que le doit être celui d'un panégyrique où il est permis d'étaler avec pompe tout ce que l'éloquence a de plus brillant. Cependant Pline laisse son lecteur indifférent et ne l'émeut pas. Comme il loue toujours, il est monotone, et comme il veut toujours louer avec esprit, son langage est trop chargé d'antitheses, de pensées coupées et de tours recherchés qui étaient d'ailleurs le goût de son époque ».

Thomas (4) : « Il y a des hommes dont l'imagination est douce et l'âme tranquille, qui sont plus sensibles à la grâce qu'à la force, qui veulent des mouvements légers et point de secousses,

---

(1) Créateur de *reformator*, l. VIII, 12.

(2) Tendant simplement à dire que « Themistocle cherchait à relever » Athènes de ses ruines pour lui rendre sa splendeur passée », cette phrase est évidemment fort mal écrite.

(3) Rollin (Charles), né à Paris en 1661, mort en 1741. M. Guizot a publié de 1821 à 1827, en 30 volumes in-8°, ses œuvres complètes parmi lesquelles *Le Traité des Etudes* (1726) occupe la première place.

(4) Thomas (Ant.-Léonard), né à Clermont-Ferrand en 1732, mort en 1785, *L'Essai sur les Eloges* (1773) est son chef-d'œuvre.

que l'esprit amuse et qu'un sentiment trop vif fatigue ; ceux-là aimeront dans Pline la grâce du style, la finesse des éloges, souvent l'éclat des idées. Ils ne seront pas entraînés, mais ils s'arrêteront partout avec plaisir. Si chaque idée n'est pas nouvelle, ils la trouveront chaque fois présentée d'une manière piquante. Souvent elle ressemblera pour eux à ces figures qui s'embellissent encore par le demi-voile qui les couvre ; alors ils goûteront le plaisir d'entendre ce que l'orateur ne dit pas et de lui surprendre pour ainsi dire son secret..... Mais aussi ce genre d'agréments tient à des défauts : plus on veut être piquant et moins on est naturel... le désir éternel de plaire rapetisse l'âme... le style devient agréable et froid ; ajoutez la monotonie même que produit l'effort continuel de plaire et le contraste marqué entre une petite manière et de grands objets..... Malgré ces remarques générales, il y a, dans le Panégyrique de Pline, plusieurs endroits d'une véritable éloquence et où l'on remarque de l'élévation et de la force... Ses pensées (1) sont toujours vraies et quelquefois fortes, aiguisées en épigrammes et relevées toujours par un contraste ou de mots ou d'idées. On peut assurément blâmer ce genre d'éloquence qui n'est pas le meilleur ; mais il n'en faut pas moins estimer les vérités nobles dont cet ouvrage est rempli..... »

La Harpe (2) : « Le Panégyrique de Pline le Jeune est le seul monument qui nous reste de l'éloquence du second siècle, et le seul qui puisse servir de comparaison avec le siècle précédent... Nous ne pouvons juger les plaidoyers que nous n'avons plus, mais à juger par son Panégyrique si Pline suivait son goût en admirant Cicéron, il avait, en composant, une manière toute différente et qui a déjà l'empreinte d'un autre siècle. Il a infiniment d'esprit ; on ne peut même en avoir davantage, mais il s'occupe trop à le montrer et ne montre rien de plus. Il cherche trop à aiguiser toutes ses pensées, à leur donner une tournure piquante et épigrammatique, et ce travail continuel, cette profusion de traits saillants, cette monotonie d'esprit produit bientôt la fatigue. Il est, comme Sénèque, meilleur à citer par fragments, qu'à lire de suite..... C'est un amas de brillants, une multitude d'étincelles qui plaît beaucoup, pendant un moment, qui

(1) Thomas en cite une quinzaine.

(2) La Harpe (J. Franc. de), né à Paris en 1739, mort en 1803. Après avoir abordé le théâtre et obtenu plusieurs prix d'éloquence et de poésie à des concours académiques, il commença en 1786 un cours de Littérature publié en 26 volumes in-8°, 1789-1805, qui le fit surnommer par ses contemporains : *Le Quintilien français.*

excite même une sorte d'admiration ou plutôt d'éblouissement, mais dont on est bientôt étourdi. Il a tant d'esprit, et il en faut tant pour le suivre, qu'on est tenté de lui demander grâce et de lui dire : en voilà assez..... »

Schoell (1) : « Le Panégyrique de Pline le Jeune est un des plus beaux monuments de la langue latine que le temps nous ait conservés, un chef-d'œuvre d'éloquence et de correction..... Toutes les parties de ce discours sont réunies par des transitions extrêmement heureuses. L'auteur y a semé de belles images, des descriptions intéressantes et des sentences profondes. Le style manque quelquefois de simplicité et porte de légères traces de la décadence du goût qui commençait à se manifester ».

Pierrot (2) : « On a reproché aux Lettres de manquer de simplicité et d'abandon, mais elles paraîtront d'un naturel exquis si on les compare au Panégyrique. Pline trouvait dans cet éloge d'apparat une matière assortie à son goût pour la parure du style : servi par les libertés du genre académique, il donne carrière à son esprit ingénieux et accumule les oppositions, les alliances de mots, les tours symétriques, tous les jeux du langage, avec un art qui ne se cache jamais, et qui, pour s'appliquer à une infinie variété d'objets, n'en fatigue pas moins par la monotonie des formes ».

Monti (3) : Le Panégyrique de Trajan passe avec raison pour le meilleur des panégyriques que nous ont transmis les antiquités grecque et latine ; mais toutes les œuvres de ce genre sont des produits de la rhétorique et de la déclamation ; et il est bien difficile de trouver sur ce terrain place pour la véritable éloquence. »

Burnouf (4) : « Si l'on est en droit de blâmer dans le Panégyrique des antithèses peu naturelles, de trop longs développements, des traits d'esprit semés jusqu'à la profusion ; au moins le style est pur, l'expression élégante et la langue maniée avec une délicatesse digne du meilleur siècle. Il y a aussi des morceaux

---

(1) Schoell (Maxim.-Fred.), né en 1776, près de Sarrebruck, mort en 1833. En outre de son œuvre capitale sur l'histoire moderne des États Européens (46 v. in-8°), a publié en 1815, une histoire abrégée de la Littérature romaine en 4 vol. in-8°.

(2) Jules Pierrot, professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand, professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté des Lettres de Paris, auteur de la Révision de Sacy (1825, 1828, 1829).

(3) Voir t. I, p. 15.

(4) J. L. Burnouf (1775-1844), professeur au Collège de France, inspecteur général de l'Université, membre de l'Académie des Inscriptions, a laissé comme œuvre principale la traduction complète de Tacite (1825, 1853).

pleins de mouvement, de force et d'énergie où la diction s'élève avec la pensée et où l'auteur inspiré par son sujet rencontre la véritable éloquence. C'est alors qu'il intéresse d'autant plus qu'il paraît moins occupé de plaire. »

Demogeot (1) : « ... C'est une prodigalité fatigante, un luxe de détails brillants qui éblouissent sans éclairer : rien ne se masse, rien ne se subordonne ; tout est au premier plan et brave la perspective. La louange y semble jetée dans un moule à épigrammes ; les phrases sont concises, vives, essoufflées, s'arrêtant court à chaque instant pour recommencer encore. Elles sautillent au lieu de voler ; elles ont l'allure capricieuse du papillon et non l'essor gracieux de l'oiseau. Pline affectionne surtout l'antithèse et le paradoxe ; c'est Fléchier fondu avec Fontenelle. Il excelle à saisir toutes les combinaisons possibles avec deux ou trois idées : il développe une pensée comme l'école descriptive de Delille analysait une description. Il la fait poser vingt fois sous nos yeux, la tournant, la renversant, l'examinant sous ses aspects divers. C'est de l'éloquence au miscroscope... Les inconvénients d'un pareil style sont faciles à pressentir ; vous songez plus à l'écrivain qu'à son raisonnement ; l'essentiel du sujet s'efface sous ces ingénieux accessoires. Le discours ressemble alors à cet habit du duc de Saint-Simon dont l'étoffe était toute couverte de perles ; le tissu était de soie ; mais on ne le voyait pas..... Ajoutez que ces traits ingénieux, employés en tout temps et à tout propos, ne peuvent manquer d'être quelquefois déplacés. A ces défauts, on serait d'abord tenté de joindre la froideur ; toutefois, elle n'existe pas précisément dans le panégyrique ; on y trouve, au contraire, une certaine chaleur douce, mais continue..... Disons enfin qu'il y a un certain charme dans cette recherche ingénieuse : c'est qu'elle fait travailler doucement l'esprit du lecteur et le paye continuellement de son travail par une petite découverte. Vous croyez lire une série de faciles énigmes dont vous devinez à chaque instant le mot. Vous avez la jouissance de composer avec l'écrivain, le plaisir de penser à deux ; vous vous croyez ingénieux en lisant Pline le Jeune, et vous savez quelque gré à l'auteur qui s'occupe sans relâche à vous prouver que vous avez de l'esprit. Cependant, rien de plus fatigant à la longue (2), que cette satisfaction d'amour-propre ;

---

(1) Voir t. I, p. 10.

(2) « On peut penser que cette critique est un peu dure ; il n'y a pas » moyen de la trouver injuste. Si nous n'avions de Pline que le panégyrique,

c'est l'honneur de notre nature que nous ne puissions aller bien loin en laissant derrière nous notre âme. »

Grasset (1) : « ... Peut-être notre goût moderne plus sobre et plus contenu trouverait à redire à certains passages où l'exagération de la forme n'est pas moindre que celle de la pensée, tels par exemple que ceux où l'orateur nous représente les monuments eux-mêmes « tout naïfs et humains qu'ils sont, paraissant se » réjouir de leur transformation et du nouvel éclat que leur » imposait la majesté de leurs habitants (2). » Pline, du reste — et ceci devrait servir à le faire excuser — Pline ne se fait pas illusion sur les imperfections de sa harangue... Il reconnaît que les passages les moins poétiques, les plus sévères de forme de son discours, étaient ceux qui avaient obtenu le plus de succès auprès de son auditoire et prend occasion de là pour exprimer le vœu que le jour viennent enfin où le style mâle et nerveux bannira le langage agréable et doux dans les meilleures mœurs oratoires ce dernier genre semble le mieux convenir... Quoi qu'il en soit, et quelques réserves faites, le panégyrique de Trajan, au point de vue littéraire, renferme des qualités de premier ordre..... »

Lebaigue (3) : « ... Cette harangue, que Fr. Schoell et d'autres après lui, appellent un des plus beaux morceaux de l'éloquence latine, n'est, à parler net, qu'une brillante amplification d'école dont le mérite littéraire est plus que contestable. ... Ne tombons pas dans l'admiration systématique de certains biographes et gardons-nous de voir un chef-d'œuvre d'éloquence dans une élucubration de pure rhétorique. Sachons n'aller pas juger des plaidoyers de Pline par son *Panégyrique*. Le luxe des métu-

---

» nous ne cesserions pas de l'estimer un fort honnête homme ; mais nous le » jugerions le plus agréable [illegible] » (Pline, [illegible]).

(1) M. J. Grasset, né à Castelnau-de-Médoc, le 17 [illegible] 1850, [illegible] à Montpellier le 9 Juillet 1884. [illegible] Faculté de Médecine de Montpellier de France, puis sa [illegible] le 17 Février 1879, [illegible] Président de Chambre à la Cour de Montpellier [illegible] Pline 1884, consulté [illegible] par M. Mommsen [illegible] des monuments romains [illegible] sur les Etats généraux en XV[illegible] siècle, J.-J. Rousseau à Montpellier, les Réalistes en Histoire, M[illegible] de Chateaubriand et son temps. (Voir sur sa vie et ses œuvres, la notice de M. L[illegible] Montpellier, Boehm, 1886).

2) M. Grasset ajoute, il est vrai, comme circonstance atténuante, que Cicéron avait dit à César : *Parvis elegis aures delegatas agere gestiunt*, et constate bientôt après qu'on trouve dans Racine : « Ces mots vont peut-être » le [illegible]. En [illegible] » [illegible] chez Pline [illegible] ne pas [illegible] tous ces [illegible] à la démonstration [illegible] des exagérations de forme et de pensée.

(3) Voir t. I, p. 12.

phores, des antithèses et des hyperbales pouvait bien, trois jours durant, tenir sous le charme une réunion de dilettantes désœuvrés et d'amis complaisants (*Ep.* III, 18) ; mais il eût été sans effet sur les tribunaux qui, même à une époque d'asservissement général, étaient restés jaloux du privilège d'interpréter les lois et qui, dans leurs jugements, se déterminaient par des raisons, non par des phrases (1). »

J. Martha (2) : « Dans une lettre de Pline (l. III, 18) nous voyons les principes que notre auteur a cru devoir suivre pour son style ; il nous dit qu'un semblable discours n'offre pas un grand intérêt pour les idées. Tout le monde connaît les vertus de Trajan ; par conséquent ce qui doit faire l'intérêt particulier de ce panégyrique, c'est la façon dont les faits vont être présentés ; et il ajoute qu'il a pris un soin tout particulier du style. Il dit que, dans ce style, il y a des parties écrites d'une façon concise et serrée, par un homme qui suit de très près son idée : ce sont les parties austères. Dans d'autres endroits, il est gai, souriant, *exsultantius*, il se lance dans toutes sortes de figures ; il fait des phrases et des tours de force..... Ainsi voilà son plan : il veut avoir des parties très simples, d'autres où il s'abandonnera à son imagination et où il répandra tous les trésors de sa palette oratoire. Nous sommes obligés de déclarer que Pline n'a pas tout à fait réalisé ses intentions. Il prend la peine de les expliquer à ses contemporains, preuve sans doute qu'il ne les avait pas comprises. Nous ne les comprenons pas davantage. C'est le style le plus monotone dans sa préciosité, qu'on puisse concevoir ; il est sublime d'un bout à l'autre ; il est pomponné du commencement à la fin : Pline y a versé toutes ces fioles de parfums dont parle Cicéron à propos d'Isocrate. Mais le contraste du simple et du sublime ne s'y trouve pas..... Parmi les moyens dont il dispose pour orner son style, il y a ce qu'on appelle les figures. Il en affectionne une particulièrement ; on la trouve partout dans son discours à raison de vingt ou trente exemples par page. Elle consiste ici à opposer Trajan à ses devanciers, le présent au passé, les mots aux mots. Chaque fois qu'il cherche à piquer un

---

(1) Nous regrettons de ne pouvoir insérer ici, entre MM. Lebaigue et Martha, le nom de M. René Grousset. M. Grousset (œuvres posthumes 1886) réservé au *Panegyrique* une trentaine de pages dont ses lecteurs ont gardé un souvenir charmé. Nos longues recherches n'ont point abouti à la découverte de ce volume épuisé.

(2) Voir t. I, p. 12. M. Martha consacre quatre leçons particulièrement intéressantes au panégyrique : *Ses origines — Sa valeur historique — Sa valeur littéraire - L'Invention et le style.*

peu la curiosité, il amène des chocs analogues à ceux de ses sentences (1)... Beaucoup de ces antithèses sont de véritables énigmes. A la fin, on est exaspéré par cette bascule perpétuelle... » « ... Ce discours est admirablement construit : l'auteur a su avec beaucoup d'art allier ensemble l'ordre historique et l'ordre oratoire ; il a, dans le choix des transitions, fait preuve d'une très grande fertilité d'imagination : il a rempli ce discours de toutes sortes de merveilles oratoires. Mais en revanche il y a fait voir tous les défauts de la rhétorique du temps : c'est une manie de recherche, une coquetterie perpétuelle, une préoccupation de gentillesse, qui va parfois jusqu'à la mesquinerie, un besoin d'agacer l'esprit du lecteur de manière qu'il ne s'endorme pas : en un mot beaucoup trop de procédés artificiels. Lorsque Pline vient nous dire — avec l'espoir bien entendu qu'on ne le croira pas — qu'il est loin de Démosthène, qu'il n'a pas encore atteint Cicéron, il a raison ; il est très loin de la simplicité et de la rapidité de Démosthène ; et quant à Cicéron, il n'en a ni la force, ni la simplicité, ni l'ampleur, ni surtout ce flot entraînant d'éloquence et cette verve qui imitent le hasard de l'improvisation. Son *Panégyrique* est, en somme, un discours de beaucoup de talent et de beaucoup d'art : mais c'est l'œuvre d'un rhéteur (2) qui, un jour s'est trouvé bien disposé et qui surtout a rencontré un sujet d'éloquence très favorable où l'ingéniosité d'esprit pouvait se donner carrière, sans dommage pour la sincérité ».

* * *

Après comparaison de ces nombreux articles, il faut constater que le littérateur n'a point — défalcation faite des *plinianissimi* — ce que l'on appelle une « bonne presse. » Quant à nous, nous sommes sorti aveuglé, étourdi, courbaturé de cette lecture que seuls l'intérêt historique et la valeur morale, objets des paragraphes suivants, nous permirent d'achever. Conclusion.

---

(1) *Alias* : « ... Ces sentences ne sont guère que des banalités présentées d'une façon [illegible] qu'on peut tourner dans tous les sens, dans [illegible] que sous la forme affirmative ... »

(2) Voir tout le chapitre second de la thèse de M. Morillot où l'auteur passe beaucoup plus en revue la science du rhéteur, élève de Quintilien, que le talent de l'orateur.

III

L'INTÉRÊT HISTORIQUE

A défaut de Pline, nous ne posséderions, relativement au plus grand et au meilleur des empereurs de Rome, que des renseignements fort restreints (1) ; ce qui le démontre c'est que, dans les 309 pages de son remarquable mémoire sur le règne de Trajan, M. de la Berge cite deux cent quatre-vingt-treize fois le nom ou les œuvres de notre auteur.

Nous étant expliqué (tome Ier) sur la correspondance officielle et (*passim*) (2) sur le recueil privé, nous nous bornerons à l'intérêt historique du Panégyrique, « unique et » précieux guide pour l'histoire des premières années de » Trajan (3). »

L'orateur retrace la vie de son héros depuis sa seizième (4) jusqu'à sa quarante-huitième année (septembre 100).

De 68 à 77, Trajan sert à l'armée de Syrie, sous les

---

(1) I. « Le Panégyrique est fort intéressant pour ceux dont les recherches ont l'histoire pour objet, car quoiqu'il ne s'étende que sur les premières années du règne de Trajan, il nous fournit un grand nombre de faits que nous ignorerions sans lui, puisque nous n'avons pas ce que Suétone et Tacite peuvent avoir écrit sur ce prince, que cette partie de l'histoire de Dion Cassius s'est aussi perdue et qu'il en est de même des diverses histoires de Trajan qui sont citées par Lampride dans sa *Vie d'Alexandre Sévère*. » (Schoell). II. « S. Pline a excédé les bornes de la louange, il n'a pas été au-delà de la vérité. Il a le rare avantage de louer des faits et tous les faits sont attestés. » (La Harpe). III. Voir J. Martha, p. 297, 298, 303, 304, 367.

(2) Notamment dans *La Vie Oratoire*.

(3) De La Berge.

(4) Anno 68 (sous Néron). L'empereur ne possédait qu'une culture littéraire limitée, ce qui s'explique puisqu'à 16 ans il était déjà soldat. On ignore du reste l'emploi de ses seize premières années. Au moyen âge, Jean de Salisbury, évêque de Chartres, voulut combler la lacune en « rapportant » comme un fait avéré que Plutarque avait été le précepteur de Trajan. » Cette légende, qui jouit durant des siècles d'un certain crédit, ne saurait aujourd'hui trouver de défenseur. M. Gréard (*Morale de Plutarque*) qui l'a combattue par des arguments multiples, signale notamment, avec beaucoup de justesse (p. 15), le silence caractéristique du panégyriste si ingénieux à mettre en lumière tout ce qui pouvait faire valoir Trajan.

ordres paternels en qualité de tribun laticlave. Connaissant mieux que personne le peu de profit que l'on retire à jouer au soldat pendant quelques mois, Pline salue avec la déférence légitime ces dix ans de sérieux labeur : « Tribun » dans un âge encore tendre, vous avez parcouru tour à » tour les régions les plus éloignées avec la vigueur d'un » homme fait. La fortune vous avertissait dès lors d'étu- » dier à fond et longtemps ce que bientôt vous deviez » prescrire. Vous ne vous êtes pas contenté d'entrevoir un » camp et de traverser pour ainsi dire hâtivement l'ar- » mée (1), vous avez exercé le tribunat de manière à pouvoir » en sortir général et à n'avoir plus besoin de leçons à » recevoir à l'époque où il faudrait en donner. Dix ans de » service vous ont appris à connaître les mœurs des peu- » ples, la situation des pays, les avantages des lieux, et » à supporter toutes les eaux, toutes les températures » comme les fontaines de votre patrie, comme le climat » natal (2). »

En 75 ou 76 (3), les Parthes, ayant Vologèse à leur tête, songeaient à traverser l'Euphrate. Trajan commanda l'un des détachements envoyés par son père pour protéger la frontière orientale de la Syrie. Se voyant prévenus, les Barbares abandonnèrent leur projet et « par sa gloire personnelle », le jeune officier accrut sans combats « les lauriers paternels » ; ainsi s'explique la phrase du panégyriste : « Bientôt la seule terreur qui se répandit à votre » approche suffit pour réprimer les Parthes (4). » Peu

---

(1) *Brevemque militiam quasi transisse contentus.* La traduction de Sacy : « Vous ne vous êtes pas contenté de servir quelques années » avait le tort de préciser une durée que Pline laisse dans le vague; néanmoins elle valait mieux que celle de M. Burnouf : « Vous ne vous êtes pas contenté de tra- » verser rapidement *les grades subalternes.* » Par *brevis militia* (bref service militaire) Pline oppose au tribunat professionnel, le tribunat fantaisiste des *honores petituri*, mais ne songe pas à faire à l'empereur ce mauvais compliment sans fondement d'ailleurs qu'il se serait attardé dans les bas grades.

(2) *Pan.* 15.

(3) M. Burnouf donne cette date d'après une médaille d'Antioche expliquée par l'abbé Belley (Mém. de l'Académie des Inscr., t. XXX, p. 274).

(4) *Pan.* 14.

après il passait dans l'armée de Germanie inférieure (1) où il justifia sa réputation (2).

Ici une lacune caractéristique. Pline qui prend au sérieux ses premiers honneurs, tout au moins son Tribunat du peuple, fait un complet silence sur la carrière civile du futur empereur : d'où une démonstration involontaire de *l'inanis umbra*. Le biographe omet de nous apprendre que de 78 au 31 Décembre 85, Trajan remplit à Rome le vigintivirat, la questure, le tribunat du peuple (ou l'édilité), la préture (3). A sa sortie de la préture, Trajan commanda la légion I^e Adjutrix en Espagne. En 88, Domitien fit appel aux troupes espagnoles (4) pour réprimer tant une invasion des Barbares sur la frontière du Danube qu'une révolte des légions de Vindonissa (5). Trajan arriva après la victoire de l'armée impériale (6), mais il franchit dans tous les cas avec une célérité remarquable, les Pyrénées, les Alpes, les Cévennes, le Jura et les Vosges (7). Sa récompense fut le consulat ordinaire en 91 (8), ce consulat

---

(1) I. Pline *Pan.* 14 ne parle que de la Germanie. C'est M. de la Berge (p. 11 n. 1) qui a cette en toute probabilité, *inférieure*. Il est vraisemblable que le panégyriste avait appliqué à son fils la sage maxime : Débuts sous le père ; complément d'éducation ailleurs. III. Pline dit « vous étiez déjà » digne du nom de Germanique. » Comme ces mots sont placés immédiatement après la terreur des Parthes, Gesner et Schwartz s'en montrent troublés ; mais avec M. Burnouf nous comprenons : « Déjà *jam tum* veut » dire que dès cette même époque, dès l'époque où il venait de s'illustrer » en Orient, il acquit sur le Rhin des titres à ce surnom de Germanique, » que Nerva, bien longtemps après, lui envoya de Rome. »

(2) « Votre réputation ne tarda guère à s'étendre des bords de l'Euphrate » aux bords du Rhin. » (*Pan.* 14).

(3) M. de la Berge donne (p. 11, 12), mais à titre de conjecture vraisemblable, ce *cursus honorum* : Vigintivirat, 78 ; questure, 1er Juin 80 au 1er Juin 81 ; Tribunat du peuple, 10 Décembre 82 au 10 Décembre 83 (ou édilité 1er Janvier 83 au 31 Décembre 83) ; préture, 1er Janvier 85 au 31 Décembre 85.

(4) I. « Les troupes d'Espagne étaient alors, dans l'Europe occidentale, les seules dont le déplacement n'offrît aucun danger. » De la Berge. II. M. Burnouf (p. 177) place par erreur ces faits après le consulat de Trajan (91).

(5) Voir de la Berge p. 12, 13, cf. Mommsen, p. 92, 93.

(6) Remportée par L. Appius Norbanus, gouverneur de Pannonie. — Parti de Rome avec la garde, Domitien lui-même arriva trop tard (Mommsen).

(7) C'est ainsi qu'avec M. Burnouf nous traduisons la phrase : « *Pyrenæus, Alpes, immensique alii montes, nisi his comparaverentur* » (*Pan.* 14).

(8) *Pan.* 58.

ordinaire dont Domitien se montrait si parcimonieux (1).

La gens Ulpia, à laquelle appartenait Trajan, professait un culte particulier envers Hercule(2). Pline profite de l'expédition espagnole pour écrire (3) : « Je ne doute pas que ce » prince efféminé qui vous rappelait d'Espagne comme le » seul capable de faire tête à de si redoutables ennemis, ce » prince qui portait envie aux vertus d'autrui, alors même » qu'il ne pouvait s'en passer pour se soutenir, n'ait été » alors aussi rempli d'admiration pour vous que le fut » autrefois pour Hercule ce tyran cruel (4) qui, en le livrant » à tant de périls, le couvrit de tant de gloire. »

Si Domitien avait été aussi jaloux des vertus d'autrui que l'indique le panégyriste, il n'aurait pas pourvu de la plus haute dignité romaine, un simple légat prétorien dont la coopération à la guerre s'était bornée à une marche inutile.

Nous croyons que ce même tyran jaloux confia au consulaire l'armée de Germanie supérieure (5). Avant de gagner son poste, le légat monta au Capitole suivant l'usage. Or au Capitole se trouvait la statue de Jupiter Imperator. A l'ouverture des portes, le peuple cria : *Salve Imperator* pour saluer le Dieu. Quand le général parvint à l'Empire, la superstition romaine, se rappelant l'incident, vit dans ce cri un présage indéniable : Les hourras de la foule visaient non la divinité, mais l'homme (6).

---

(1) « M. Dierauer remarque avec raison que c'était pour un sénateur une grande faveur d'obtenir sous Domitien un consulat ordinaire et de marquer ainsi de son nom l'année et les actes publics, car l'Empereur était fort jaloux de cette prérogative. » De la Berge. Voir J. Dierauer. *Le Pan.* 1868).

(2) De la Berge, p. 305.

(3) *Pan.* 14.

(4) C'est sur les ordres d'Eurysthée, roi de Mycènes, (auquel le destin l'avait contraint à obéir) qu'Hercule entreprit ses *douze travaux*.

(5) M. Mommsen (sans donner de motifs p. 10, attribue à Nerva cette nomination de Trajan (MM. Duruy et de la Berge ne se prononcent pas. Mais il est peu probable que Trajan, auquel l'Empereur venait de manifester si nettement sa satisfaction, soit resté sans emploi militaire de 91 à 97. Et s'il s'agissait de tout autre commandement que celui de la Germanie supérieure, la lacune de Pline serait inexplicable.

(6) *Pan.* 5. — « Tout est oracle pour les malheureux, et quand on songe au rôle que jouent dans la religion romaine les présages de toute espèce, on

Nous arrivons à Octobre 97. Trajan venait d'avoir (18 Septembre) (1) 45 ans. Jetons un coup d'œil d'ensemble sur sa vie militaire puisqu'il s'agit d'un officier professionnel et non d'un de ces petits sauteurs du *Cursus honorum* dont le recueil privé nous conta les gambades.

Soldat dans l'âme, Trajan prenait sa part de tous les exercices, de toutes les fatigues de ses compagnons d'armes. En temps de paix, nul n'était plus couvert de poussière et de sueur ; en temps de guerre, son « mâle courage » brillait au premier rang ; dans les marches (notamment dans la marche forcée d'Espagne en Germanie) il ne se servait ni de voiture, ni de cheval, faisant la route à pied comme le premier venu. Général, il songeait beaucoup plus à ses devoirs qu'à ses droits. Il inspectait personnellement les armes, visitait personnellement les malades ; ne mangeait, ne buvait, ne se reposait qu'après avoir assuré vivres et gîtes à ses troupes. Il connaissait presque tous les soldats par leur nom, se rappelait leurs campagnes, leurs blessures, donnait à chacun l'encouragement nécessaire, l'éloge mérité. De la sorte, il avait acquis l'estime, la confiance, l'admiration de ses subordonnés : là où il commandait, régnaient la discipline, l'endurance, le courage (2).

Nerva subit, dans le courant de 97, une crise épouvantable ; d'une part il laissa massacrer sous ses yeux les meurtriers de Domitien ; d'autre part, il avait pour sauver sa vie, félicité les prétoriens de leurs assassinats (3). L'éloquence de Pline procède ici par allusions, disant l'indispensable au sujet des cruautés, glissant sur la lâcheté impériale.... (4).

---

est moins tenté de s'indigner avec Gesner qu'un consul osât en plein Sénat dire sérieusement à l'empereur qu'un hommage destiné au Dieu s'adressait réellement à lui. Que, même sous Domitien, quelques personnes, au moins par leurs vœux et leurs pressentiments, appelassent Trajan à l'Empire, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute après avoir lu Tacite Agric. 44. » (Burnouf).

(1) *Pan.* 92.

(2) *Pan.* 13, 14.

(3) Voir t. I, p. 223.

(4) *Pan.* 6.

Si nous ajoutons que l'Empereur aurait dû se rendre sur les bords du Rhin et du Danube où les barbares inspiraient de graves inquiétudes, nous comprendrons que le débile monarque se soit senti débordé. Il fallait ou abdiquer complètement, ou abdiquer à demi (1), c'est-à-dire s'adjoindre un coadjuteur avec succession future. Ce fut le deuxième parti auquel s'arrêta naturellement Nerva, et très naturellement encore il choisit comme coadjuteur, non seulement le plus illustre (2) et le moins inquiétant (3) de ses généraux, mais encore celui qui tenait tête à l'invasion germaine.

Nerva profita d'une réjouissance publique soit pour revêtir son acte d'un éclat exceptionnel, soit pour sonder l'opinion. A l'issue d'une cérémonie religieuse (27 Octobre 97) où l'on avait célébré une victoire remportée en Pannonie, il déclara solennellement qu'il adoptait Trajan. Le peuple acclama le choix. Désormais assuré de mourir dans son lit, le vieux prince apparut aux spectateurs tout ragaillardi, ce que Pline traduit par ce compliment à Trajan : « On le vit plein de joie et de confiance. On eût » dit que vous étiez présent, que vous lui aviez com- » muniqué votre jeunesse et votre courage (4). » Suivirent, avec l'entière approbation sénatoriale (5), les accumulations, sur la tête du nouveau fils, d'abord du titre de Germanicus (6), puis de ceux de César, d'Impérator, de co-tribun perpétuel que Vespasien avait partagés avec Titus (7).

---

(1) « Partager l'Empire, c'est presque l'abdiquer. » *Pan.* 8.

(2) Spurinna, qui commandait en Germanie inférieure, n'avait point la notoriété de Trajan : d'autre part, il était trop âgé pour apporter un concours effectif au trône chancelant ; enfin, il venait d'être pourvu de sa légation par Nerva lui-même. Voir t. III, p. 43, n. 1.

(3) Les troupes du Danube avaient trop pleuré Domitien pour qu'il fût prudent de recourir à elles ; quant au légat de Syrie, il avait couru sur son loyalisme des *rumores magni dubiique* (Voir t. I, p. 567).

(4) *Pan.* 8.

(5) I. Voir de la Berge, p. 18) sur les senatus-consultes qui durent intervenir. II. Le texte de Dion Cassius, 68, 3, indique très nettement la part fort habile que Nerva donna au peuple et au Sénat dans l'adoption de Trajan. Voir J. Hoffa. Traduction du Panégyrique. Marburg, 1837, p. 181, n. 7.

(6) Mommsen p. 91. De la Berge, p. 17, n. 1.

(7) « *quæ proxime parens verus tantum in alterum plium contulit* » *Pan.* 8).

Restait à obtenir l'adhésion de l'adopté (1), empereur sans le savoir, *eras imperator et esse te nesciebas* (2) ! Trajan fut informé (3) que son adoption n'était point l'œuvre isolée de l'Empereur (une désignation émanée d'un prince aussi chancelant lui eût sans doute paru insuffisante). On lui affirma que le Sénat et le peuple le souhaitaient avec une égale ardeur, en produisant à l'appui cet argument décisif : « On n'eût pas tant applaudi à son adoption si on ne » l'eût pas unanimement désirée (4). » Néanmoins le général qui, étranger à la politique, avait servi sans encombre Néron, Galba, Othon, Vitellius, les Flaviens, Nerva, manifesta quelque hésitation devant ce saut dans l'inconnu (5). Il aurait préféré, disait-il avec sa modestie coutumière, rester ce qu'il était : *hoc esse quod fuerat* (6). Toutes considérations pesées il s'inclina ; mais réservant l'avenir, il ne changea rien à son genre d'existence, ne prenant point les allures d'un co-empereur, gardant celles d'un légat ordinaire (7).

---

(1) Ou plus exactement de *l'adrogé*. L'adoption proprement dite, qui enlevait l'adopté à ses liens naturels, s'appliquait au fils de famille ; l'adrogation au chef de famille *sui juris*. Cette adrogation exigeait trois concours : 1° Celui des intéressés = L'adrogeant déclarait prendre l'adrogé pour fils ; l'adrogé consentait ; 2° Celui de la Religion. Les Pontifes approuvaient ; 3° Celui de l'Etat. Trente licteurs, représentant les anciens comices, accordaient la sanction du peuple. Ne parlons pas des trente licteurs qui durent être aisément réunis, ni de l'adhésion religieuse puisque l'Empereur était Pontifex Maximus, mais où était le consentement de l'adrogé ? M. de la Berge le considère comme un simple détail et écrit (p. 18) : « Nerva pro- » nonçait une adrogation régulière, sauf l'absence de l'adrogé », et plus loin : « l'adrogation était parfaitement légale. » En réalité, l'une des bases essentielles de l'acte faisait défaut (Nous parlons bien entendu du droit commun, non de ce cas exceptionnel). Sur le pur terrain légal, cette adrogation se trouvait entachée d'une irrégularité qui frisait l'absurde.

(2) *Pan.* 9.

(3) « Trajan avait atteint l'âge de quarante-cinq ans et aucune pensée ambitieuse n'était venue le troubler dans l'accomplissement lent et régulier de ses devoirs obscurs, lorsqu'il apprit qu'il était adopté par l'Empereur régnant et associé à sa puissance. » (De la Berge).

(4) *Pan.* 10.

(5) « ..... Il avait pris goût au service et y était resté le plus longtemps possible. Il n'avait pour ainsi dire jamais quitté les camps. C'était un de ces hommes dans le genre d'Agricola ou de Virginius Rufus, c'est-à-dire de ces braves Romains de province que le hasard avait portés aux armées et qui ne rêvaient pas autre chose que d'y rester. » (J. Martha).

(6) *Pan.* 9.

(7) *Pan.* 10.

Bien que Nerva fût mort le 28 Janvier 98, Trajan resta en Germanie jusqu'à ce que, avec la crainte et l'épouvante, l'esprit de soumission fût entré chez les Germains (1).

On commençait à trouver qu'il s'attardait un peu trop sur la frontière (2) lorsque, dans les derniers mois de 99, il fit son entrée solennelle à Rome qui l'accueillit avec enthousiasme (3).

Voici, d'après Pline, le résumé de l'œuvre impériale jusqu'à Septembre 100 (4) :

Le fils.

Prenant au sérieux sa filiation légale, Trajan manifesta jusqu'à la mort de Nerva, pour son père adoptif (5), les sentiments du plus tendre et du plus respectueux des enfants. « Son adoption n'éclatait que par son zèle, par son » respect vraiment filial pour l'Empereur et par les vœux » qu'il ne cessait de former pour jouir longtemps de la » gloire de lui obéir et de lui plaire (6). » Pline se console du décès de Nerva, survenu trois mois après, d'abord parce qu'une action aussi mémorable que celle du 27 Octobre 97, méritait bien d'être la dernière de l'existence ; ensuite parce que la sénilité du prince, déjà constatée devant la révolte prétorienne, aurait pu être soumise à quelque nouvelle épreuve (7). Quant à Trajan, il donna au défunt les larmes qu'un fils doit à la mémoire de son père, puis divinisa Nerva (8), en lui élevant un temple, en lui assignant des prêtres, en multipliant ses autels.

---

(1) *Pan.* 12.
(2) *Pan.* 20 (premières lignes).
(3) *Pan.* 22.
(4) Ce résumé permettra d'apprécier l'inexactitude du jugement de M. Duruy (t. IV, p. 745, n. 1) : « Trajan n'avait encore rien fait à cette « époque. »
(5) Le père naturel était probablement mort avant l'adoption, dans tous les cas il n'existait plus à l'époque du Panégyrique (*Pan.* 89).
(6) *Pan.* 10, 11.
(7) Nous lisons entre lignes la phrase suivante : « *quem (Nervam) Dii cœlo vindicaverunt, ne quid, post illud divinum et immortale factum, mortale faceret.* » (*Pan.* 10).
(8) I. *Pan.* 11, 89. II. Toujours modeste, Trajan ne divinisa pas son père naturel. Ce fut l'œuvre d'Adrien (De la Berge, p. 302). Pline a trouvé

L'Empereur

Avant de distribuer au peuple, le *congiarium* (1) usuel de joyeux avénement, Trajan se préoccupa de dresser les listes exactes des nécessiteux. Première liste : Les Majeurs. Deuxième liste : Les Mineurs. D'où retards dans les distributions, mais avec de nombreux avantages compensateurs. Jusque là, les largesses concédées à la misère se faisaient dans le plus grand désordre. D'abord n'y participaient que les gens valides qui se trouvaient alors à Rome ; ensuite les rues étaient, à la date fixée, encombrées de quémandeurs se poussant, se bousculant, se disputant; et, plusieurs semaines à l'avance, les parents dressaient leurs enfants à la mendicité du regard, du geste, de la voix. C'était la charité sous sa forme la plus humiliante, la charité la plus larmoyante, la charité la plus dégradante, la charité conquise à coups de poing. L'Empereur esquissa ce que M. Millerand appelle « élégamment » : *un droit de créance*. Tout majeur inscrit au bureau de bienfaisance, se présenta le jour qui lui convint et toucha son congiaire (2) ; ainsi : « ni la maladie, ni les occupations, ni » l'éloignement ne furent un obstacle aux bienfaits du » prince (3). » Quant aux mineurs de condition libre, ils eurent, au nombre d'environ cinq mille (4), des subventions *annuelles* (5). Trajan comblait les lacunes de ses prédé-

---

Pan. 89 pour ce père naturel, une phrase assez heureuse. « *Tu, pater » Trajane, — nam tu quoque si non sederà, proximum tamen sideribus obtines » sedem* ... » ce que notre langue catholique pourrait traduire ainsi : « Si » l'Empereur a été canonisé, le général a été béatifié. »

(1) Voir Zimmermann *De Congiario ad illustrandum cap* 25. Paneg. Plinian — 1712 (Vitembergiæ) et Hoda pages 41, 44, notes 3 et 2.

(2) Bien entendu, sa représentation de Trajan ne se limita pas au congiaire de joyeux avénement (99), elle s'étendit aux autres congiaires (103, 106) — Pline ne donne pas (*Pan.* 25) le chiffre de la première libéralité ; d'où il faut conclure qu'elle ne dépassa pas les 75 deniers habituels (Claude, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva) : « Mais après les guerres de Dacie, le montant » de la distribution s'éleva à 650 deniers par tête. » (De la Berge, p. 100, qui reproche à Trajan ces libéralités insensées).

(3) *Pan.* 25.

(4) *Paulo minus quinque millia ingenuorum fuerunt quæ liberalitas principis nostri conquisivit*..... (*Pan.* 28).

(5) I. Grâce à la création des caisses alimentaires (voir t. I, p. 103, 104). II. Pline caractérise ingénieusement le droit de créance substitué à la main tendue : « Quel plaisir pour vous, la première fois que ces jeunes citoyens se firent entendre à vous, et que ce fut pour vous remercier de n'avoir rien

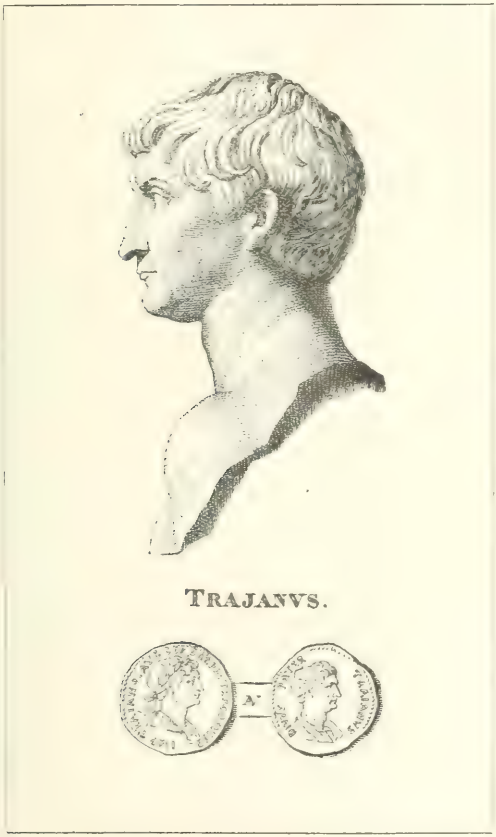

FRONTISPICE DU PANÉGYRIQUE DE LEMAIRE (1823).

cesseurs. Préoccupés d'encourager les naissances, les Empereurs n'avaient songé qu'à la classe riche : récompenses pour les pères de famille (*jus trium liberorum*), amendes pour les célibataires. Les pauvres échappaient aux amendes et regardaient d'un œil indifférent ce droit des trois enfants qui ne les concernait pas. Aussi Pline disait-il : « De grandes récompenses et de grandes peines inspirent » aux riches le désir d'avoir des enfants. Une seule raison » peut y engager les pauvres, c'est qu'ils aient un bon » prince (1). » Et l'État avait un intérêt capital à l'accroissement des citoyens, des soldats, des patriotes (2).

Ce que Pline loue surtout dans ces libéralités (congiaires pour les majeurs, aliments pour les mineurs), c'est qu'elles s'exercèrent aux dépens du trésor impérial, non à ceux du trésor public (3).

« Trajan (4) permit la libre circulation des grains dans toute l'étendue de l'Empire ; cela, dit justement Pline, équivalait à un *congiarium* perpétuel (5), car cette liberté rendue au commerce est le meilleur expédient pour prévenir la disette. »

Trajan agrandit le Cirque pour ajouter cinq mille places. En Septembre 100, il avait déja construit quelques édifices (un portique, un temple, etc.) ; mais, contrairement à ses prédécesseurs, il se préoccupait des restaurations nécessaires, des limites du budget, des intérêts particuliers. *Pline* : « Nous pouvons contempler les plus beaux édifices

---

à vous demander. » (*Pan.* 27). Nous éprouverons la même joie quand on aura créé avec tout le concours humainement possible fourni par les intérêts ses ces retraites ouvrières que nous devons à la vieillesse indigente.

(1) *Pan.* 26.

(2) « C'est ainsi qu'ont été élevés à vos dépens ceux qu'on élevait pour vous ; que vous avez donné des aliments à ceux qui devaient un jour mériter votre solde..... » (*Pan.* 26). « On les élève aux frais de l'État, pour être un jour une ressource dans la guerre, un ornement dans la paix, et pour leur apprendre à aimer leur patrie, non-seulement à titre de citoyens, mais encore comme recevant d'elle la nourriture. » (*Pan.* 28).

(3) *Pan.* 27.

(4) De la Berge.

(5) *Instar ego perpetui congiarii reor affluentiam annonæ* (*Pan.* 29). C'est là l'une des rares transitions heureuses de Pline qui relie ainsi ce paragraphe aux précédents traitant des véritables congiaires.

» réparés, agrandis, dépouillés de la rouille du temps....
» Vous êtes aussi réservé à élever de nouveaux édifices
» qu'attentif à entretenir les anciens. Les maisons des
» particuliers sont en sûreté : elles ne sont plus menacées
» par les prodigieuses masses de pierres que l'on trans-
» porte, et les temples n'en sont plus ébranlés (1).... »

Trajan tient à ce que les provinces n'aient plus « d'injustices à craindre, de coupables à poursuivre (2). » Pour y parvenir, il signale au Sénat les bons administrateurs et fait comprendre aux jeunes fonctionnaires que la meilleure recommandation, s'ils souhaitent de l'avancement, est le satisfecit des Assemblées provinciales (3). Personnellement (quand il revient de Germanie à Rome) il allège autant qu'il peut la charge des pays traversés : sa suite est obéissante et disciplinée ; les voitures nécessaires sont réquisitionnées sans désordre ; il ne dédaigne aucun logement; ses vivres sont ceux de tout le monde (4). Ce qui vaut mieux encore : il dispense (5) les provinces de ces *collationes* (ou *aurum coronarium*) qui écrasaient leurs budgets (6).

Les bureaux de la Chancellerie impériale subissent une réorganisation. Ne sont maintenues que les nominations de Nerva et des « meilleurs princes. » Trajan exige de ses employés la bonne conduite, la probité et la modestie. Les affranchis du prince exécutent les ordres et n'en donnent pas; enregistrent les prétures, les sacerdoces, les consulats, ne les confèrent pas (7).

---

(1) *Pan.* 50, 51. — Pline montre plus loin que pour limiter l'encombrement de la voie publique, et restreindre au strict necessaire la gène des particuliers, Trajan exigeait de ses architectes la plus grande célérité.

(2) Comme Marius Priscus (*Pan.* 76).

(3) *Pan.* 70.

(4) *Pan.* 20.

(5) *Pan* 41.

(6) I Soi-disant des contributions volontaires pour féliciter l'empereur soit de son avenement, soit de quelque evenement heureux de son règne, ces *collationes* etaient de veritables impôts — des impôts extrèmement lourds. (Voir la note de M. Burnouf, p. 195). II. Voir Hoffa, p. 29, n. 1.

(7) *Pan.* 88.

L'ordre équestre est honoré dans la personne de son élite. L'Empereur appelle, par leurs noms, les plus honorables chevaliers sans qu'une voix étrangère aide sa mémoire (1).

Enfin, le Sénat réalise son rêve : il paraît être l'associé de l'Empereur. Chacun discute, discourt, et vote comme il l'entend (2). Le prince manifeste à l'égard des Sénateurs une déférence non étudiée, mais réelle (3) : il accepte que le Sénat lui ordonne de revêtir un quatrième consulat, il s'incline devant cet ordre (4) et prête serment debout devant le consul en charge, qui demeure assis ; il n'impose pas ses candidats, mais les recommande en faisant valoir leurs titres ; il exhorte les jeunes fonctionnaires à implorer l'appui des Sénateurs, à solliciter leurs suffrages, à n'espérer du prince que les honneurs qu'ils auraient demandés au Sénat (5) ; il appelle « collègues » non seulement les consuls mais encore les préteurs proclamés le jour de son consulat (6) ; il pleure quand le Sénat l'acclame (7) ; quand il préside les comices, il substitue cette modeste formule « Que les actes des comices aient pour le Sénat, pour la » République, pour moi-même, un heureux et favorable » succès (8) ! » à celle qu'avait léguée la République où le Président commençait par se nommer (9). Et dans les vœux formés pour « l'éternité de son Empire » il fait insérer cette réserve : « A condition qu'il gouverne avec justice et dans » l'intérêt de tous (10). » Aussi les Sénateurs ne cessent-

---

(1) *Pan.* 23. — Relativement à la situation des Chevaliers sous Trajan, voir de la Berge, p. 89, 90.

(2) *Pan.* 76.

(3) *Pan.* 76.

(4) *Pan.* 78, 64.

(5) *Pan.* 70, 69.

(6) *Pan* 77, 78.

(7) *Pan.* 73.

(8) *Pan.* 72.

(9) Voir Cicéron. Début de *l'Oratio pro L. Murena* auquel nous nous sommes reporté sur l'indication de M. de la Berge.

(10) *Pan.* 67, 94.

ils de répéter : « Puissent les dieux vous chérir autant que » nous vous chérissons... *O nos felices* (1) ! »

Les Républicains de toutes nuances et de tout appétit reçoivent satisfaction : plus de censure, plus de préfecture des mœurs (2), plus de crime de lèse-majesté « le seul » crime de ceux auxquels on n'en pouvait reprocher » aucun (3) » ; condamnation à une « sorte de peine du talion » des délateurs de Domitien (4) et droit de se venger chaque jour sur la mémoire des mauvais princes ; les philosophes rappelés d'exil et entourés de considération (5) ; les descendants des héros, les derniers fils de la liberté poussés dans le *Cursus honorum* par-dessus la tête des concurrents (6). Charges publiques facultatives : on n'est fonctionnaire que si on le veut et pas plus longtemps qu'on ne le veut (7). Les maîtres d'éloquence sont en honneur. Le prince ouvre aux belles-lettres « ses bras, ses yeux, ses » oreilles (8). »

Les contribuables ne se virent jamais à pareille fête. Le Tribunal fiscal (créé par Nerva) fonctionna dans de telles conditions d'impartialité (9) que le plaideur eut la faculté de récusation et que, suivant la statistique de Pline, il gagna son procès plus fréquemment qu'il ne le perdit (10).

---

(1) I. *Pan.* 74. II. Voir Hoffa, page 129, n. 2.

(2) *Pan.* 45. — « La censure de Vespasien, celle de Domitien avaient été » très sévères, et les patriciens craignaient le retour de semblables rigueurs : » il était d'une bonne politique de les rassurer à ce sujet. Mais c'est à titre » de censeur que Trajan... accordait le privilège du *jus liberorum*... Comment » concilier ces faits ?... Je n'en vois pas le moyen. » (De la Berge, p. 81). — La censure constituant à cette époque une nécessité sociale, Trajan revint plus tard sur sa décision ; mais étant donnée l'affirmation du panégyriste, corroborée par les renseignements de l'épistolier, nous n'avons pu, malgré l'opinion commune, faire remonter au-delà de 103 le *jus trium liberorum* concédé à Pline.

(3) I. *Pan.* 42. II. Voir Hoffa, p. 75, n. 3.

(4) *Pan.* 34, 53. Voir Duruy, t. IV, p. 778.

(5) *Pan.* 47. (Quand il distribuera des préfectures et des armoiries à la fine fleur du jacobinisme, Napoléon ne fera que continuer Trajan).

(6) *Pan.* 69.

(7) *Pan.* 86.

(8) *Pan.* 47.

(9) *Eodem foro utuntur principatus et libertas.*

(10) *Pan.* 36.

Les impôts successoraux furent sensiblement diminués (1). Auguste avait dispensé du droit du vingtième les anciens citoyens romains, soit proches parents du « *de cujus* », soit appelés à recueillir une succession peu importante, mais l'héritier qui n'avait la cité qu'en vertu du *jus Latii* ou par privilège du prince, sans addition du *jus cognatiōnis*, restait assimilé à un étranger quelconque. « Effleurant les réformes utiles pour laisser à la bien- » faisance de son fils un ample exercice (2) » Nerva étendit l'exemption à plusieurs citoyens latins : enfants qui succédaient à leur mère, mères qui succédaient à leurs enfants, fils, *sous puissance paternelle*, qui succédait à son père. Trajan favorisa davantage les nouveaux citoyens. Bénéficièrent de la dispense : le père succédant à son fils, le fils même émancipé succédant à son père (3), le frère et la sœur succédant l'un à l'autre, l'aïeul et la grand'mère héritiers de leurs petits-enfants, le petit-fils et la petite-fille héritiers de l'aïeul ou de la grand'mère. D'autre part, le terme vague : *succession peu importante, parva et exilis hæreditas*, fut précisé et étendu (4). L'actif successoral ne fut désormais évalué que défalcation faite des frais funéraires (5). Ces réformes firent échapper à l'impôt une foule

---

(1) La compétence financière de Pline s'étend avec une complaisance spéciale sur ces réformes fiscales, puisque le panégyrique leur consacre neuf paragraphes : 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 50 et une mention dans un dixième (62).

(2) Voir t. I, p. 225.

(3) Une phrase (*Pan.* 38) montre combien Pline avait le tempérament novateur. A la vieille théorie romaine qui place au-dessus de tout la parenté civile, il répond par les droits imprescriptibles de la nature : « Vous avez, » César, retranché l'exception qui bornait l'immunité au cas où le fils en » mourant serait sous la puissance paternelle, rendant, je pense, hommage » à cette loi de la nature qui a voulu que les enfants fussent toujours dans » la dépendance des pères. »

(4) Pour attribuer à son héros le mérite intégral des exemptions accordées aux petits héritages, Pline ne fait aucune allusion à la législation d'Auguste, se bornant à dire : « Le père commun des Romains a fixé la somme à la- » quelle pouvait toucher la main du receveur », mais il semble certain que Trajan dut étendre les mots : *succession peu importante* ; sinon on ne comprendrait pas les éloges décernés.

(5) I. On peut comprendre ainsi la phrase (*Pan.* 40) : *Si ita gratus hæres volet, tota sepulcro, tota funeri serviet.* II. « Les frais funéraires s'élevaient

de successions modestes auxquelles le trésor refusait la dispense, et elles s'appliquèrent même aux successions déjà constituées débitrices envers l'Etat. Ce qui justifie la phrase de Pline : « La condition est imposée au vingtième » de n'atteindre que celui qui devient riche (1). »

Le Trésor public avait renoncé aux énormes ressources provenant de la loi de lèse-Majesté (2) ; le trésor impérial renonça aux legs obligatoires. Chacun put tester à sa guise, et, sans péril, omettre le prince. « Les citoyens » eurent enfin la sécurité pour leurs testaments. On ne vit » plus l'Empereur toujours seul héritier de tout le monde, » tantôt pour avoir été désigné, tantôt pour ne l'avoir pas » été (3). »

Pour combler le déficit, que devait entraîner un tel libéralisme fiscal, Trajan recourut à deux mesures : 1° Il diminua les dépenses publiques (4) ; 2° Il aliéna une partie de son domaine particulier (5).

L'empereur accorde une attention très spéciale et très fine à l'opinion publique. Ses constants efforts tendent à la charmer. Il témoigne à chacun une bonhomie courtoise, le premier venu peut l'aborder ; sans gardes du corps « il

---

assez haut chez les Romains en raison des cérémonies et des banquets périodiquement renouvelés au tombeau de famille. » (De la Berge).

(1) *Pan.* 40.

(2) *Pan.* 34, 42

(3) *Pan.* 43.

(4) La commission sénatoriale qu'avait nommée Nerva (et non Trajan — Duruy, t. IV, p. 782) — Voir notre t. III, p. 34 et note 1 — pour réformer les dépenses publiques, n'avait pas encore terminé son travail à la mort du prince. L'enquête fut close entre cette date et septembre 100, et l'on voit (*Pan.* 62) que Trajan fit le plus grand état de ses conclusions.

(5) I. *Pan.* 50, 51. — Cette aliénation dut être très productive, car le panégyriste nous montre que César fit toute la publicité nécessaire, qu'il vendit au plus offrant et dernier enchérisseur, qu'on se trouvait très flatté d'acquérir des immeubles d'origines si glorieuses. II. Néanmoins les deux mesures auraient été sans doute insuffisantes pour observer jusqu'à la fin du règne ce triple programme : Diminution des impôts anciens — Pas d'impôts nouveaux — Extension des œuvres de bienfaisance, si Trajan n'avait conquis la Dacie. La conquête ne servit pas seulement à remplacer le *congiarium*, le vainqueur distribua les meilleures terres aux indigents de Rome, en ajoutant le bétail, les outils et les semences, — si bien que nous attribuerions volontiers (pour partie) les expéditions contre Décébale à des combinaisons financières.

» confie *omnibus* son flanc désarmé. » Il unit heureusement deux choses opposées : la sécurité d'un long pouvoir et la pudeur d'une élévation récente. Il honore les dieux avec une dévotion que reflète le Panégyrique ; refusant de se laisser diviniser, il n'admet que des statues de bronze qui orneront non l'intérieur mais le vestibule des temples (1), il consulte pieusement les auspices et chasse de son palais les prêtres-astrologues d'Isis, de Bellone, de Cybèle. Il ne se fait pas baiser les pieds ou les mains, on l'embrasse comme il embrasse, sur la joue (2). Il ne congédie point le visiteur : il attend qu'il parte de lui-même. Les Sénateurs se rendent au palais lorsqu'il leur plaît, et n'ont point à s'excuser d'avoir été retenus ailleurs par une affaire plus pressante. Sa table est sobre (3), il cause gaîment et spirituellement avec ses convives. Il prêche aux autres la pureté, la continence, la décence des mœurs par le seul exemple de sa pureté, de sa continence, de sa décence personnelles (4). Quand il juge, il est doucement sévère et sagement clément. Quand il s'amuse, il prend des plaisirs virils et romains (5). Quand il rejette une requête, il paraît se violenter. Il laisse les spectateurs du cirque manifester leurs préférences pour tel ou tel gladiateur et n'a point sa

---

(1) *En principe*, tout au moins, car un an auparavant il avait autorisé Pline à placer sa statue dans le temple de Tiferne, en ajoutant, il est vrai, *quanquam ejusmodi honorum parcissimus*. (L. X, 25, K. 9).

(2) Voir Hoffa, p. 39, n. 3.

(3) La *frugalitas epularum* dont parle Pline est celle des dîners officiels ; il n'en est pas toujours ainsi « en petit comité. » (Voir t. I, p. 229, n. 1).

(4) I. Le panégyriste revient à plusieurs reprises sur la *castitas* de son héros ; c'est encore là une *castitas* officielle ; en petit comité, on aperçoit les mignons. II. Sur un point Trajan ne se contente pas de son exemple personnel, il supprime, comme immoraux, les spectacles des pantomimes.

(5) I. « Travaillé lui-même, grâce à la vigueur de son tempérament, d'un grand besoin d'activité, Trajan se livra pendant la paix aux plaisirs de la chasse, image de la guerre qu'il aimait, parcourant les plaines, gravissant les rochers à la poursuite des bêtes sauvages. » (Zeller). II. Canotage et chasse — la chasse à la grosse bête — la vraie chasse : « Trajan joint la » peine de chercher les bêtes fauves à celle de les prendre. Le plus grand, » le plus agréable plaisir pour lui c'est de les trouver... Que d'autres » princes domptaient la [illegible] des bêtes fauves par une longue prison, » puis les faisaient [illegible] les forcer ensuite avec une fausse adresse » dont on se moquait avec raison ! »

troupe particulière qu'il faut applaudir sous peine de lèse-Majesté. Il ne veut pas, qu'à son profit, on débaptise un mois ; il se défend longtemps contre le titre de *Père de la Patrie* ; il n'accepte qu'officieusement celui de *Très Bon* que le Sénat vient d'inventer (1). Il publie un état comparatif des dépenses de son retour à Rome et de celles de Domitien voyageant (2). La franchise, la bonté, la douceur, la gravité, l'énergie, la majesté, la modestie (3), se dégagent de sa personne. Dans ses paroles, dans ses actes, dans sa tenue, dans son train de vie, dans ses promenades à pied, il observe non le ton, non les allures d'un souverain, mais le ton, les allures du premier des Sénateurs, du premier des citoyens qui ne se place pas hors contrôle et estime avoir des comptes à rendre. Sa femme et sa sœur imitent sa simplité, sa modestie, son affabilité. Aussi, Trajan a-t-il conquis toutes les affections, celles des très petits (*infimi*) et celles des très grands (*summi*) (4).

---

(1) « Le nom d'*optimus* que lui avait de bonne heure décerné la reconnaissance de ses sujets et dont il ne tolèra qu'au bout de quatorze ans l'addition officielle sur les monuments publics, servit d'expression au jugement de l'histoire » (De la Berge).

(2) « Lorsqu'il fait afficher, en regard l'un de l'autre, le compte de ses dépenses de route et celui d'un voyage de Domitien, je trouve Trajan peu généreux envers un mort qui avait préparé sa fortune par les honneurs et les commandements dont il l'avait revêtu. » (Duruy, t. IV, p. 741). Et en note : « Je ne relèverais pas cet acte d'une vanité, après tout légitime, si Trajan n'avait point donné par là le ton aux courtisans en montrant qu'il leur livrait la mémoire de Domitien. » — Sans ingratitude envers Domitien, sans acharnement contre sa mémoire, il était impossible de compter sur la popularité sénatoriale. Observateur anxieux de l'opinion publique, Trajan ne faisait que suivre le courant, comme Pline (aff. Certus) qui certes n'avait pas alors subi son influence.

(3) I. Le très noble auteur des *Maximes* parle de l'air bourgeois qui se peut perdre à l'armée (La Rochefoucauld, 393) ; tel fut le cas de Trajan. Pline dit bien (*Pan.* 9) que son héros était issu d'un père patricien, mais l'expression semble aussi impropre que celle qui qualifierait de gentilshommes nos barons Dufour, Dupont ou Durand. Simple chevalier, Trajan père avait été compris par Vespasien, soit dans son énorme fournée sénatoriale (t. I, p. 189) soit simplement dans la refonte de l'ordre sénatorien (Burnouf, p. 171). D'ailleurs, le panégyriste n'insiste pas plus qu'il ne convient sur cette origine aristocratique, car il avoue (*Pan.* 70) que la vertu du Prince surpasse sa naissance. II. Pline entre (*Pan.* 2, 4, 22, 55) dans les plus minutieux détails sur la physionomie et la constitution physique de Trajan.

(4) *Pan.* 1, 2, 3, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 45, 47, 48, 49, 52, 54, 70, 71, 76, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 86, etc., etc.

Trajan se sachant « adoré », de ses compagnons d'armes (1), ne cherche point à les flatter. Quand il s'aperçoit que son *congiarium* et ses caisses alimentaires ne pourront, en raison du mauvais état des finances, se concilier avec le *donativum* attendu par l'armée, il sacrifie cette dernière, mais fort habilement. Si les troupes n'ont qu'un cadeau réduit, elles le touchent du moins immédiatement, tandis que le peuple attend la confection des listes d'indigence (2). Dans ces camps où Pline, jeune *honores petiturus* rencontra tant de relâchement et de désordre (3), il rétablit le travail, le sentiment du devoir, et surtout la discipline (4). Le soldat ne saurait plus songer à dénoncer les officiers qui obtiennent la quasi-propriété du grade : il ne reçoit d'ordres que de ses chefs directs ; s'il a quelque réclamation à formuler, il doit passer par la filière hiérarchique (5).

Le Général.

« Les Barbares voient à la tête des Romains un de ces » guerriers du vieux âge auxquels des champs couverts de » morts et la mer rougie du sang de l'ennemi conféraient » le nom glorieux *d'Imperator*. Ils ne traitent plus d'égal » à égal ; le seul nom de Trajan les terrorise ; ils se cachent » au fond de leurs repaires et n'en sortent que pour » demander grâce et donner des otages. Quoique *innutri-* » *tus bellicis laudibus*, César aime la paix. Il ne cherche » ni les pompes théâtrales, ni les vains simulacres d'une » victoire supposée. Il lui suffit que les ennemis n'osent » relever la tête, qu'ils se contentent de leur liberté et » ne songent plus à asservir les Romains. » C'est ainsi que

---

(1) « ..... Un soldat, pour peu qu'il soit ancien, n'a pas de plus beau titre que d'avoir fait la guerre avec vous. Combien s'en trouve-t-il, en effet, dont vous n'ayez pas été le compagnon d'armes avant d'être leur empereur ? » (*Pan.* 15).

(2) *Pan.* 25

(3) Voir Hoffa, page 10, n. 1.

(4) *Pan.* 18.

(5) *Pan.* 19 : « ..... L'arrivée du prince éclipse la dignité de ses lieutenants. Vous, cependant, vous étiez plus grand que tous les autres, mais sans rien ôter à leur grandeur personnelle. Chacun des chefs retenant, vous présent, l'autorité qu'il avait en votre absence ; plusieurs mêmes virent croître pour eux un respect dont vous étiez le premier à leur donner les marques. »

Pline (1) résume la dernière campagne de Trajan sur la frontière du Rhin, campagne plus utile que brillante, qui, sans combats, par la simple construction de travaux de défense (2) garantit pendant deux cents ans la sécurité de la Gaule.

Là s'arrêterait la biographie militaire de Trajan si Pline avait publié son Panégyrique au mois de Septembre de l'année 100. Mais lorsque le consul eut achevé, trois ans après sa sortie de charge, son discours d'installation, il se trouva en présence de la première guerre de Dacie (Mars 101, fin 102) terminée par la soumission de Décébale et le triomphe de Trajan *Dacicus*. Raconter les nouveaux exploits du prince eût constitué un anachronisme ridicule. Les passer sous silence au moment où Rome entière ne s'entretenait que d'eux, c'était enlever à l'opuscule l'attrait de l'actualité. Le pseudo-orateur tourna la difficulté. Il félicita Trajan d'avoir par modération, par amour de la paix, renoncé en 99 à franchir le Danube (3). A un tel capitaine il suffisait pour vaincre de passer le fleuve ; mais en refusant le combat l'ennemi reconnaissait sa soumission. Se contenter de cet aveu implicite n'était-ce point le plus grand des triomphes « car enfin » toutes les fois que nous avons vaincu, c'est parce qu'on » avait bravé notre empire (4) » ? — Puis, à titre de transition entre l'histoire et la prophétie : « Que si quelque roi » barbare pousse jamais l'insolence et la folie jusqu'à » mériter votre colère et votre indignation, malheur à lui !

---

(1) *Pan.* 11, 12, 16.

(2) « Il semble que pris déjà du désir de rendre leur éclat aux armes » romaines et ne voyant rien d'important à faire sur cette frontière du Rhin, » Trajan ait voulu y constituer une défensive inexpugnable pour n'avoir » pas à craindre une diversion de ce côté lorsqu'il serait occupé ailleurs. » (Duruy).

(3) L'insistance avec laquelle Pline parle du Danube (*Pan.* 12, 16) et les félicitations si chaleureuses qu'il décerne à Trajan pour n'avoir point entrepris une nouvelle campagne prouvent que l'Empereur avait songé en 99 à la guerre de Dacie et donnent toute sa portée à la phrase initiale du § 20 : « L'attrait des camps a cédé chez vous à l'amour de la patrie. »

(4) *Pan.* 16.

» De vastes mers, des fleuves immenses, des montagnes » escarpées le défendront en vain (1). » Récit final du visionnaire : « Il me semble déjà contempler un triomphe » dont la pompe n'est pas chargée du butin des provinces » et de l'or ravi aux alliés, mais des armes ennemies et » des chaînes des rois prisonniers. J'aperçois les grands » noms des chefs de guerre et des corps dont l'aspect ne » dément pas ces noms. Je reconnais, sur d'effrayantes » peintures, les faits audacieux des barbares et je vois » chacun des captifs suivre, les mains liées, l'image de ses » actions : enfin je vous vois vous-même, du haut de votre » char glorieux, pousser devant vous les nations vaincues » et, devant ce char, je vois porter les boucliers que vos » coups traversèrent (2). »

Si pour ne pas abandonner à mi-route cette haute figure de Trajan, nous voulons résumer les années ultérieures de son règne (3), nous pouvons, jusque dans le courant de 113, nous adresser encore à Pline le Jeune. En 105 et 106, ou 106 et 107, l'Empereur entreprend une deuxième guerre contre les Daces qui ont violé le traité de 102. Décébale vaincu se perce de son épée, Trajan incorpore à De 103 à 117.

(1) *Pan.* 16.

(2) *Pan.* 17.

(3) Si chronologiquement le panégyrique ne dépasse pas 100 (ou 103 avec la vision) on doit lui reconnaître en fait une étendue beaucoup plus grande, ce qui fait écrire à M. Grasset : « Grâce à son panégyrique, Pline peut passer » pour le seul historien d'un règne qui dura vingt ans. » Sauf sur un point d'amour de la paix, Trajan — en cela bien différent de ses prédécesseurs — ne modifia jamais le programme gouvernemental de ses premières années. Il n'augmenta aucun impôt, enrichit le trésor des dépouilles des Daces, distribua (103, 106 ou 107) deux somptueux congiaires au peuple ; après avoir songé aux mineurs pauvres, songea aux mineurs riches en facilitant leurs recours contre les gestions préjudiciables ; maintint ses affranchis dans l'ombre et ses gouverneurs provinciaux dans l'honnêteté ; concéda aux chevaliers la curatelle des villes et la préfecture *vehiculorum* ; associa le Sénat à ses réformes, à ses guerres, à ses traités, et sans oublier les monuments anciens ou inachevés, construisit à Rome des thermes, une basilique, une bibliothèque, creusa ou agrandit les ports de Civita-Vecchia et d'Ancône, relia par une route la mer noire au détroit Gallique, jeta des ponts sur le Tibre, le Tage et le Danube, etc., etc.

son empire « un cinquième de la surface de la France (1) » et Caninius s'apprête à chanter sur sa lyre novice la Dacie conquise, subjugée, colonisée : « Il dira (2) les nouveaux » fleuves déversés sur les terres (3), les nouveaux ponts » jetés sur les fleuves (4), les camps établis sur la pente » abrupte des montagnes, un roi à qui on enlève son palais, » la vie même sans lui faire perdre l'espérance (5) ; en » outre, les deux triomphes dont l'un fut le premier et » l'autre le dernier qui aient été obtenus sur cette nation » invincible. Mais ce ne sera pas sans peine qu'il fera » entrer dans des vers grecs des noms barbares et sauvages » à commencer par celui du roi (6). »

Par les dépêches bithyniennes (111-113), nous connaissons l'administration de Trajan dans les provinces. Cette correspondance n'est favorable ni à Pline, ni à Trajan, *au point de vue de la portée d'esprit*. Le préfet reçoit (et de beaucoup), la principale atteinte, mais le prince (7) apparaît d'intelligence moyenne, sans envolées, sans idées générales, sans vues sur l'avenir, sans plans de réorganisation (8) ; il vit au jour le jour (9) avec trois idées

---

(1) De la Berge. Voir ses intéressants calculs, p. 55-57.

(2) I. Pline, l. VIII, 4. II. Ajouter sur cette seconde guerre de Dacie, l. VI, 27, et probablement l. X, 9, K. 14.

(3) Il s'agit probablement de quelques rivières détournées de leur lit pour faciliter une opération militaire.

(4) Nous en connaissons un, celui jeté entre Gladova en Serbie et Turn-Severin en Valachie. — Le Danube a en cet endroit 1.100 mètres de largeur.

(5) Allusion très contournée au genre de mort de Décébale. (On ne lui enleva pas la vie puisqu'il se l'ôta lui-même).

(6) La capitale des Daces s'appelait Sarmizegelthusa, et Décébale était probablement le titre du roi qui devait avoir un nom beaucoup plus compliqué.

(7) Il va sans dire que, par *prince*, nous entendons toute l'œuvre gouvernementale et que nous laissons aux bureaux de Trajan la part personnelle qui leur revient (Voir t. I, p. 431, 432).

(8) Voir t. I, *Le Gouvernement de Bithynie*.

(9) S'il est vrai, comme l'écrit M. de la Berge, (à la page 189, difficile à concilier avec la page 79), que nouvel Alexandre, il voulut mourir sans désigner son successeur, on ne doit pas incriminer la portée de son esprit en présence de tant de *temperamenta*, mais lui supposer un profond scepticisme sur la stabilité de ce régime impérial à la tête duquel l'avait momentanément placé le hasard d'une adoption.

insuffisantes pour constituer le génie : honnêteté, économie, bon ordre (1).

En 114, Trajan entreprit une guerre inutile et imprudente contre les Parthes ; il mourut de fatigues le 10 Août 117, à Sélinonte en Cilicie. Adrien le divinisa et plaça ses cendres sous l'admirable colonne trajane qui demeure l'un des joyaux de la Rome actuelle.

Malgré les lacunes de ses conceptions gouvernementales, malgré son excessif amour de la gloire militaire (2), Trajan mérite d'être appelé le meilleur et le plus grand des Empereurs, parce que, pendant vingt ans, il assura le bonheur du monde en portant le dernier coup aux luttes séculaires des diverses classes sociales (3) ; parce qu'il fut à la fois simple comme Marc-Aurèle, affable comme Titus, modéré comme Antonin, laborieux comme Vespasien, énergique comme Tibère et loyal comme ne l'avait pas été Auguste.

IV

LA VALEUR MORALE

Pour apprécier le *Panégyrique* en tant qu'œuvre morale, il convient de rechercher ses précédents, puis les conditions de sa naissance, d'envisager les éloges à de multiples points

---

(1) Comme nous l'avons vu, dans *le Gouvernement de Bithynie*, il ne supportait aucune association, même celle de 150 pompiers, les considérant toutes comme génératrices de désordre. — Est-ce à lui que remonte cette répression atroce (torture et mort) inscrite au Digeste (XLVIII, 4, 1 § 1), contre les membres des associations illicites ?

(2) Sur le reproche fait à Trajan d'avoir trop aimé la guerre, comparer les opinions de Zeller (*Empereurs romains*, p. 222), Duruy (Le chapitre *guerres parthiques*, t. IV — notamment, p. 826), De la Berge (*Guerre en Orient*, ch. 13).

(3) I. La République romaine était morte de ces luttes comme mourront toutes celles qui suivraient ses errements et n'appliqueraient pas le très sage programme de M. Adolphe Carnot : *ni réaction, ni socialisme* (ajoutons *budgétivore* pour ne pas blesser les philosophes sincères et désintéressés). II. A ce point de vue de la suppression définitive des luttes sociales, nous avons qualifié (t. I, p. 328) Trajan de haut esprit, et nous le redisons encore, au moment même où nous signalons ses facultés moyennes. Il avait d'ailleurs mieux qu'un grand esprit : il possédait une grande âme.

de vue : sujet — sincérité — forme — but. Disons immédiatement que, sous certaines réserves, les conclusions seront favorables à Pline ; la fin du paragraphe deuxième l'a d'ailleurs laissé pressentir, et les *Très Humbles Adresses* nous en apporteront la confirmation.

* * *

Les Précédents.

L'éloge d'autrui développé, motivé, nuancé, présuppose la bonne éducation. Cependant les Romains qui, en dépit du frottement hellénique, et quel que fût leur milieu social, demeurèrent toujours (1) insuffisamment élevés (2), apparaissent comme le plus complimenteur des peuples. Cette anomalie, l'une de leurs rares originalités littéraires, s'explique par l'orgueil et la passion oratoire.

Valérius Publicola, l'un des fondateurs de la République, — d'éloquence remarquable, nous dit Plutarque — inaugura cinq cents ans avant notre ère, l'oraison funèbre pour son collègue Brutus tué en duel par le fils de Tarquin. L'innovation fut accueillie avec enthousiasme et passa dans les mœurs. Les décès des personnages considérables, ou jugés tels, furent désormais suivis de discours hyperboliques exaltant l'illustration des ancêtres et les succès de carrière du défunt (3). Si la famille ne trouvait pas d'ami assez disert pour se charger de cette apologie, elle n'hésitait point à se célébrer elle-même (4), aucun auditeur ne jugeant qu'un éloge sorti de la bouche des intéressés manquât

---

(1) Sauf bien entendu les exceptions. Pline en est une.

(2) Pour le prouver, il suffirait de deux exemples fort différents pris à des dates très éloignées. Voir, au moment de son suicide, la brutalité de Brutus, l'assassin (un grand seigneur) en réponse à l'intervention affectueuse qui voulait le sauver ; et le ton sur lequel Saint-Jérôme, directeur mondain de haut genre, écrit à ses pénitentes au sujet du mariage ou parle des digestions de la vierge Eustochium (ainsi Pline rappelant celles de Domitien) : *Adorationem tibi, noste sargenti, non indigestio ructum faciat, sed inanitas.*

(3) Rappelons l'oraison funèbre du fils de Spurinna par Pline, et celle de Virginius Rufus par Tacite.

(4) *Sic* Tacite. — Oraison funèbre de son beau-père Agricola.

d'authenticité et tombât dans le ridicule (1). Pline le Naturaliste nous a conservé (2) l'analyse d'un de ces discours qu'un Romain seul pouvait prononcer :

« Quintus Métellus, dans l'oraison funèbre qu'il prononça » en faveur de son père L. Métellus, pontife, deux fois » consul, dictateur, maître de la cavalerie, quindécemvir » pour le partage des terres, le premier qui conduisit des » éléphants en triomphe, après la première guerre punique, » a écrit que son père avait réuni complètement en lui les » dix principaux avantages qui soient l'objet des vœux et » des efforts des hommes sages ; qu'il avait voulu être le » premier guerrier de son temps, le meilleur orateur, le » plus brave général, chargé de la conduite des affaires les » plus importantes, élevé à la plus haute dignité, distingué » par une sagesse supérieure, reconnu comme un sénateur » accompli, possesseur d'une grande fortune honorablement » acquise, chef d'une famille nombreuse et le citoyen le » plus illustre de la République ; que tous ses vœux avaient » été comblés, bonheur qui n'était arrivé qu'à lui depuis la » fondation de Rome (3). »

Pendant le cours normal de la République, les rivaux parlementaires, qui s'épiaient les uns les autres, attendirent naturellement les funérailles pour louer leurs adversaires politiques. Mais lorsqu'avec César la royauté fit son apparition nouvelle, on copia, à l'usage du Maître régnant, les procédés de l'éloge posthume. Aussi la plume ingénieuse de M. Grasset appelle-t-elle le Panégyrique : « cette oraison

---

(1) Pour être complet, il faut ajouter une troisième catégorie ; le discours prononcé par la famille sur le manuscrit d'autrui. C'est ainsi que Serranus père prononça, 53 av. J.-C., l'oraison funèbre de son fils rédigée par Cicéron.

(2) L. VII, 45.

(3) I. Pline laisse entendre que l'oraison funèbre était inexacte à plus d'un égard (cas probablement bien fréquent), et précisant un point qui touchait particulièrement ce grand seigneur, il ajoute : — Metellus fut aveugle pendant ses dernières années ! Il s'en faut donc bien que ce soit là un homme heureux ! II. Voir sur l'éloge funèbre chez les Romains, Constant Martha ; *Etudes morales sur l'Antiquité.*

funèbre des vivants. » L'auteur de cette transformation fut Cicéron, Cicéron le républicain.

Le consul Marcellus avait pris si violemment parti pour Pompée que ce dernier fut parfois obligé de le désavouer. Après la déroute du «caporal», il s'était réfugié dans l'île de Lesbos avec l'intention de se faire oublier; mais sur les instances de sa famille, de ses amis, de ses collègues, il autorisa des démarches repentantes et soumises. Le Sénat étant assemblé sous la présidence de César, sollicita sa grâce et l'obtint contre toute attente (46 av. J.-C.). Chaque sénateur exprima sa reconnaissance en quelques mots. A son tour de vote, Cicéron alla plus loin et adressa au dictateur une harangue complète dont quelques extraits (1) permettront d'entrevoir l'allure :

« Vous avez donné au Sénat tout entier, comme un signe » éclatant de tout le bien que la République doit espérer de » vous.... Non, César, le génie le plus fécond, l'éloquence » la plus persuavive, le style le plus riche, ne sauraient » embellir (que dis-je ?) ne sauraient dignement raconter » vos exploits. Cependant j'ose l'affirmer et vous pardon- » nerez à ma franchise, toute la gloire de ces exploits balance » à peine aujourd'hui celle de votre clémence. Souvent » dans ma pensée, souvent dans mes conversations, je me » suis plu à rapprocher de vos conquêtes, toutes celles de » nos plus fameux capitaines, toutes celles des nations » étrangères et des peuples les plus puissants, toutes celles » des plus illustres monarques, et toujours avec un nouveau » plaisir, j'ai mis les vôtres au-dessus des plus célèbres, » soit pour la grandeur des entreprises, soit pour le nombre

(1) Il faut se borner, mais que d'autres nous pourrions citer ! On ne saurait lire une page de ce discours sans avoir le cœur soulevé par la platitude, la lâcheté, le mensonge d'un républicain qui prétend n'avoir pris les armes pour la défense de la République, que sous la poussée d'une sorte de folie, avoir suivi non le parti, mais l'amitié (!) de Pompée, avoir eu cours de lutte, redouté la victoire de ses coreligionnaires menaçant non seulement l'homme armé, mais parfois même le citoyen paisible et neutre, et presque ne pas regretter la guerre civile, parce que ce triomphe de César, le clément et le sage, est l'œuvre des *Dii immortales*.

» des combats, soit pour la variété des pays subjugués,
» soit pour la rapidité du succès, soit pour la diversité des
» guerres.... De telles actions, sans doute, sont merveil-
» leuses, sont au-dessus de toute idée, de toute imagination :
» n'en point convenir serait d'un insensé ; mais, pourtant,
» il en est d'autres plus sublimes.... La gloire que vous
» venez d'acquérir, personne ne la partage avec vous ; oui
» quelque grande qu'elle soit (et rien ne l'égale assurément),
» elle est à vous tout entière : ni centurion, ni tribun, ni
» cohorte, ne vous en dérobent rien.... Se vaincre soi-même,
» mettre un frein à sa colère, modérer sa victoire, relever
» un ennemi terrassé... c'est se rendre, selon moi, je ne dis
» pas comparable aux plus grands hommes, mais l'égal des
» dieux mêmes... Vos vertus militaires seront, il est vrai,
» célébrées non seulement dans notre langue et dans nos
» annales, mais encore dans les annales et les langues de
» presque toutes les nations, et jamais aucun âge ne se
» taira sur vos louanges.... Mais quel dévouement égalera
» vos bienfaits, quel amour sera digne de votre clémence,
» de votre humanité, de votre justice, de votre modération,
» de votre sagesse, digne de vous, en ce moment présent à
» nos regards, dont nous contemplons les traits, dont nous
» connaissons toutes les pensées et tous les sentiments ?...
» Déjà vous aviez vaincu en justice, en générosité tous
» les vainqueurs des guerres civiles ; aujourd'hui vous
» vous êtes vaincu vous-même.... Jouissez de votre bonheur
» et de votre gloire ; jouissez surtout de vous-même et de
» vos vertus.... Lorsque vous songerez à vos victoires,
» même en applaudissant à votre valeur, vous rendrez
» grâces à votre fortune, mais nous que vous avez sauvés,
» que vous avez rendus à la République, jamais notre
» image n'occupera votre esprit sans que vos bienfaits
» signalés, votre générosité si noble, sans que votre sagesse
» incomparable ne se retracent à votre souvenir.... Occupé
» de vous jour et nuit, comme je le dois, je ne redoute pour
» vous que les accidents ordinaires de la vie, que les vicis-

» situdes de la santé, que la fragilité de la nature humaine,
» et je gémis en voyant un Empire qui doit être immortel,
» n'avoir pour base unique que la tête d'un héros mortel....
» Tous également jaloux du salut de l'Etat, nous vous
» prions donc, nous vous conjurons de veiller sur votre
» vie, sur le salut de vos jours ; c'est peu ; oui tous (j'ose
» ici juger des autres par mon propre cœur) tous nous vou-
» lons vous servir de sentinelles et de gardes ; nous voulons
» vous faire un rempart de nos corps et de nos personnes.
» Telle est notre promesse. »

Le Panégyrique était créé (1). Pline le recueillit dans la succession de celui dont il se déclarait l'héritier (2). Toutefois cette éloquence parlée, cette éloquence improvisée (3), cette éloquence circonscrite dans une quinzaine de pages (4), ne constituait qu'une indication. Le disciple élargit le cadre et peignit une fresque, au lieu d'un tableautin. Et, de la sorte, s'il n'inventa pas la formule, il donna au Panégyrique ce droit de cité dans le domaine littéraire que lui dut plus tard l'épistolographie.

* * *

La Naissance.

Ainsi que nous l'avons vu (5), Pline et Cornutus Tertullus furent le 9 Janvier 100, élus *consules-suffecti* par les comices sénatoriaux que présidait Trajan. Aussitôt après, l'Empe-

(1) Sous la République, vingt ans auparavant (66 av. J.-C.) Cicéron avait, il est vrai, pris prétexte de la loi *Manilia* pour célébrer, dans un style que les futurs panégyristes n'eussent pas désavoué, « les rares et sublimes vertus de Pompée » ; mais ce n'était qu'une manifestation électorale se déroulant au forum. L'origine des Adresses monarchiques remonte seulement au *Pro Marcello*.

(2) Voir *Wolf. Cicero pro Marcello*. Berlin, 1802 (cité par M. Platner).

(3) Les circonstances dans lesquelles fut prononcé ce discours si improprement dénommé *Oratio pro M. Marcello*, démontrent l'improvisation. Les quelques retouches que put faire Cicéron après son prononcé, ne durent pas dépasser l'importance des corrections de nos orateurs parlementaires avant insertion au journal officiel, car les paroles entendues en séance étaient consignées dans le Bulletin et conservées dans les archives du Sénat.

(4) Dans la collection Panckoucke, le discours de Cicéron contient quinze pages de texte et celui de Pline 112.

(5) T. I, p. 315.

reur proclama les noms et reçut les serments. Il était de tradition que les consuls-désignés sollicitassent pour le prince, dans la plus prochaine réunion de la haute assemblée, de nouveaux honneurs — titres, statues, temple, triomphe, substitution de leur nom à celui de quelque mois, etc., etc. Pline s'abstint des motions de ce genre en faisant connaître au Sénat ses motifs que la correspondance nous a révélés.

Consul-désigné en 107 ou 108, Annius Sévérus demanda un avis au consul-désigné de l'an 100, sur les propositions à faire *in honorem principis*. Son prédécesseur et compatriote (1) lui répondit en ces termes :

Pline à Sévérus (2).

« Vous me priez de réfléchir à ce que, comme consul-désigné, vous devez proposer en l'honneur du prince (3). Trouver est facile ; choisir n'est pas facile, car ses vertus offrent une ample matière. Cependant je vous écrirai, ou, ce que je préfère, vous renseignerai de vive voix (4), après toutefois vous avoir montré mon embarras. Je ne sais si je dois vous conseiller de suivre mon exemple. Me trouvant moi-même consul-désigné, je m'abstins de tout ce qui, sans être adulation, aurait pu paraître adulation. Ce n'était point pour afficher un libéralisme entiété (5),

(1) Voir t. I, p. 120, 128.

(2) L. VI, 27.

(3) *Quid designatus consul in honorem principis censeas.* — I. De Sacy fait un contre-sens évident quand il traduit : « Lorsque vous aurez pris possession du consulat. » La phrase ne comporte pas d'idée [illegible] que celle de MM. Pessonneaux et Navette : « En la qualité de consul-désigné. » — *consulo sensu consul designatus.* — II. *Censeas* est mal rendu par les verbes *décerner*, *conférer* de MM. de Sacy et Navette. Voir sur ce mot [illegible] de Gesner (dans Lemaire).

(4) *Vel, quod malo, coram redeuntis.* — Nous suivons la leçon de Gesner, Schaefer, Keil, etc., mais en supprimant par ce membre de phrase dont l'importance n'est pas accepte par tous les éditeurs.

(5) *Non tanquam liber et constans.* — *Liber et constans* c'est ce que nous appellerons aujourd'hui *un républicain irréductible*, ou *intraitable*, ou *farouche*, ou *intransigeant*, ou *renaissant*. Nous nous trouvons très probablement en présence d'une expression courante de la langue politique des Romains de l'Empire. Tacite devait se quelquefois aussi. Les traductions du dernier mot « hardi, courageux » par MM. de Sacy et Pessonneaux, ne nous donnent pas satisfaction, *constantia* ne désignant ni la hardiesse, ni le courage, mais la fermeté, l'opiniâtreté que rien ne trouble, la persistance dans une opinion inébranlable.

mais pour prouver que je comprenais notre prince dont j'estimais faire le plus bel éloge en ne lui décernant rien qui parût imposé. Je me rappelais en effet qu'on avait accumulé les honneurs sur les plus mauvais princes. Opiner différemment constituait le plus sûr moyen de ne pas confondre le meilleur avec eux ; ce que je ne dissimulai ni ne tus, pour éviter qu'on ne vît oubli, là où il y avait préméditation. Ainsi fis-je alors : mais les mêmes choses ne plaisent pas, ou encore ne conviennent point à tout le monde. En outre, la vraie (1) raison de nos actes ou de nos abstentions varie d'abord avec les hommes, puis avec les conditions de fait et de temps. Certes les récents exploits de notre très grand prince (2) offrent l'occasion de lui décerner des honneurs nouveaux, grands (3), vrais (4). C'est pourquoi, comme je vous l'ai dit ci-dessus, je ne sais si je dois vous conseiller de suivre maintenant mon exemple d'alors. Ce dont je ne doute pas, c'est que je devais introduire dans votre délibéré ma conduite personnelle. »

Si le consul-désigné de l'an 100 avait imaginé pour lui cette flatterie imprévue (5) d'un silence prudemment motivé, on sent son embarras à conseiller à son successeur de 107 ou 108, surtout après les dernières victoires de Dacie, d'adopter cet exemple. Avec les circonlocutions d'un homme qui ne veut ni se désavouer, ni blesser l'Empereur, ni froisser son correspondant, il se borne

---

(1) *Vera ratio.* — MM. de Sacy et Navarro ne traduisent pas *vera.* M. Pessonneaux lui donne l'autre sens de *légitime* qu'on ne comprend pas très bien ici.

(2) Il s'agit de la seconde guerre de Dacie entreprise après la violation du traité de 102. Voir *L'Intérêt historique.*

(3) *Magna*, si rapproché de *maximi principis*, constitue une redite assez incolore ; aussi M. Navarro supprime-t-il *maximi*, et MM. de Sacy, Pessonneaux traduisent-ils *magna* par *éclatants.* C'est embellir le texte.

(4) *Vera.* — I. Ce *vera* si voisin de vera *ratio*, confirme ce que nous avons dit (dans *La Forme*) sur les répétitions involontaires de Pline. II. MM. de Sacy, Pessonneaux, Navarro, qui épargnent encore à l'épistolier une répétition, voient ici des honneurs, justes, mérités ; ce qui est fort admissible ; mais nous avons préféré une traduction littérale, *vrais* signifiant à la fois : des honneurs réels et des honneurs sincères, c'est-à-dire spontanés par opposition à l'*ex necessitate* du début de l'épître.

(6) *Exquisitum atque mauditum adulationis genus* — comme M. Morillot l'appelle avec un point d'exclamation. Pline dit, d'ailleurs, à Trajan (*Pan* 55) : « Après que la flatterie a depuis longtemps épuisé tout ce qu'on pouvait » imaginer de nouveaux honneurs, quel hommage nouveau nous reste-il à » vous offrir, si ce n'est d'oser quelque fois ne point parler de vous. »

(ou paraît se borner) (1), à estomper cette réponse entre lignes : « Une réédition aurait peu de sel : Sévérus, du » reste, n'est pas Pline ; enfin l'on ne se trouve plus aux » débuts de Trajan. »

Lorsqu'au mois de Septembre (2), Pline entra en fonctions, il ne pouvait, sans violer les prescriptions formelles de la loi, refuser à l'Empereur des remercîments pour son consulat. Emprisonné dans les formules de convention, il fit le discours habituel (3), mais non sans l'arrière-pensée d'une seconde innovation. C'est encore la correspondance qui nous renseigne sur cette innovation. La lettre est adressée (103) à ce même Sévérus qui devait, quelques années plus tard, solliciter pour son inexpérience, l'expérience du consul de l'an 100 (4).

---

(1) Nous ajoutons ce *paraît*, parce que la fameuse phrase : *vel, quod malo, coram indicabo*, nous laisse fort perplexe. D'abord il est contraire à l'épistolographie plinienne de dire à son lecteur : « Le plus intéressant, je le » conserve pour le tuyau de l'oreille de mon ami. » Ensuite ne peut-on pas voir un avis courtois, mais formel, dans ces lignes : « ... les mêmes choses » ne plaisent pas, ou encore ne conviennent point à tout le monde..... Les » récents exploits de notre très grand prince offrent l'occasion.... Je ne sais » si je dois vous conseiller? ..... » Et si l'avis se trouve déjà exprimé par écrit, pourquoi Pline annonce-t-il qu'il le donnera plus tard verbalement ?

(2) I. Voir t. I, p. 316, 317. II. « *Année 853*. — Cette même année, Pline, ainsi qu'il le rapporte dans le *Panégyrique*, entra aux calendes de Septembre, avec Cornutus Tertullus, dans son consulat. Il resta en fonctions pendant deux mois... Pline et Tertullus furent remplacés, aux calendes de Novembre, par Julius Féroz et Acutius Nerva : l'épistolier semble, du moins, l'indiquer dans les lettres du livre deux écrites à Octavius et à Arrianus. » (Panvinio).

(3) M. Morillot affirme que le nouveau consul ne se contenta pas, dans la séance sénatoriale, des brèves généralités habituelles, mais détailla toutes les vertus du prince et les éleva jusqu'aux nues. C'est une pure hypothèse contredite par le *punctum temporis* du l. III, 18, et sur laquelle M. Morillot lui-même n'insiste pas, d'ailleurs, puisqu'il écrit plus loin : « Quel fut le » discours prononcé au Sénat ? Le prince était-il présent ou absent ? Nous » l'ignorons. »

(4) I. Nous le pensons, du moins, voir t. I, p. 420. II. M. Lemaire attribue, il est vrai, dans deux notes, cette lettre (l. III, 18) à un autre Sévérus (Catilius Sévérus), mais il la restitue dans son *Index hominum illustrium*, à celui qui reçut l. VI, 27. M. Keil donne, d'autre part, ces deux entêtes : l. III, 18 : *Curtius Severus*; l. VI, 27 : *Severus*. Quant à M. Mommsen, il ne pense pas pouvoir émettre une opinion certaine en raison de la fréquence extrême du nom de Sévérus.

Pline à Sévérus (1).

« Le consulat m'a imposé le devoir de rendre des actions de grâces au prince, au nom de la République. Après m'en être acquitté dans le Sénat, suivant l'usage, avec la mesure et de lieu, et de temps, j'ai cru que rien ne convenait mieux à un bon citoyen que d'écrire ce même discours en le développant et en l'enrichissant..... — *Officium consulatus injunxit mihi ut, reipublicæ nomine, principi gratias agerem. Quod ego in senatu, quam, ad rationem et loci et temporis, ex more fecissem, bono civi convenientissimum credidi, eadem illa spatiosius et uberius volumine amplecti....* »

Pesons tous les termes utiles :

A. *Officium consulatus injunxit mihi ut, reipublicæ nomine, principi gratias agerem.*

Il s'agit ici, non d'un consul-désigné mais d'un consul qui prend possession de sa charge. Maints passages du *Panégyrique*, notamment, I, 2, 95, nous en fournissent la preuve. Les termes fort clairs : *Officium consulatus* se suffisent du reste à eux-mêmes. Néanmoins Cellarius et de Sacy estimaient que Pline avait prononcé son discours dans des conditions identiques à celles où se trouvait Sévérus lorsqu'il posait la question : « Que dois-je, comme » consul-désigné, proposer en l'honneur du prince ? » Cette opinion, repoussée par Gesner et J. Pierrot, rendrait inconciliables les deux lettres, l. VI, 27, l. III, 18, puisque l'une a trait au silence gardé, alors que l'autre parle d'un discours prononcé au Sénat. Conséquemment, il s'impose d'admettre que Sévérus était (l. VI, 27) au lendemain de son élection — époque du silence de Pline — et que ce dernier avait parlé plusieurs mois après sa désignation, au moment de son entrée en charge. Quant à l'époque de cette entrée en charge, nous ne saurions accueillir l'opinion de

(1) L. III, 18. Nous avons déjà vu dans *Le Mérite littéraire*, un extrait de cette lettre qui raconte la lecture publique du *Panégyrique pendant trois jours* (Voir aussi t. III, p. 386, 387).

J. Pierrot aux termes de laquelle Pline, nommé vers la fin de Juillet 99, aurait pris possession de ses fonctions au mois de Janvier 100. M. Mommsen a démontré que Pline, consul-désigné le 9 Janvier 100, entra en charge le premier Septembre de la même année, de telle sorte que le discours fut prononcé à cette date (1).

Les premiers consuls de l'Empire adressent au prince des remerciments spontanés et personnels. Un sénatus-consulte (2), dont on ignore la date, rendit ces remerciments obligatoires (*injunxit*) en substituant le nom de la République à celui des consuls qui « devaient se croire liés par » les bienfaits plutôt comme membres de l'Etat que » comme particuliers (3). » Les consuls, qui ne trouvaient pas leur compte dans ces actions de grâces globales, adjoignirent un post-scriptum individuel que consacra la coutume. Si la République figure seule dans la lettre à Sévérus, nous pouvons affirmer que le speech de Pline n'omit pas le post-scriptum qui commence au paragraphe 90 du Panégyrique.

Gratias agerem. On ne rencontre nulle part, sous la plume de Pline, ce titre de *Panégyrique* que nous attribuons à son œuvre. La dénomination usuelle de l'allocution prononcée dans le Sénat était *Gratiarum actio principi pro consulatu* (4). Mais ces actions de grâces entraient avec beaucoup d'autres allocutions (Voir les *Panegyrici veteres*), dans le genre *Panégyrique* (5). Les générations ultérieures considérèrent le discours de Pline comme le modèle du genre intégral, ce qui explique la

---

(1) Ou tout au moins peu de jours après, M. Morillot donne la date du 10 Septembre.

(2) *Pan.* 4.

(3) *Pan.* 90 Nous inclinons à croire que la phrase de Pline était empruntée au sénatus-consulte.

(4) *Epist.* l. II, 1, l. III, 18, *Pan.* 2, 3. — Voir Keil. *De Schedis ambrosianis*, note de la page *VII*.

(5) Si, les modernes entendent par *panégyrique*, un amas d'éloges exclusifs et souvent outrés, ce nom ne représenta longtemps pour les anciens qu'un discours prononcé dans une assemblée solennelle πανήγυρις.

substitution d'un titre d'ensemble au titre restreint de l'origine.

B. *Quod ego in Senatu* (1) *ex more fecissem*. Pline dit au paragraphe 52 du Panégyrique : « C'est par respect » pour les dieux que vous ne souffrez pas, César, que nos » actions de grâces soient adressées à Votre Bonté en pré- » sence de votre génie tutélaire : vous voulez qu'elles le » soient à la face de Jupiter très bon et très grand, comme » si nous tenions de lui tout ce que nous tenons de vous, » comme si vos bienfaits étaient l'œuvre du dieu à qui » nous vous devons. »

Cette phrase, d'un caractère général, est évidemment inapplicable aux remerciments du 1er Septembre 100 (2). L'orateur a commencé par signaler que Trajan, hostile à sa propre déification, n'a fait placer ses statues qu'à l'entrée des temples ; il ajoute : « Le prince pousse si loin son » respect pour les dieux, qu'il ne se subtitue pas à Jupiter » et s'oppose à ce que l'on prie, à ce que l'on jure par le » génie impérial (3). » Il ne saurait s'agir des actions de

---

(1) Rapprocher quelques lignes plus loin : *nempe quam* in Senatu *quoque*...

(2) Nous faisons cette observation parce que deux notes de Livinéius et de Lipse, sous § 52, pourraient jeter quelque incertitude. Suivant ces érudits, Pline signale que les actions de grâces dues au prince sont rendues, non dans le palais impérial, mais au Capitole. D'une part, le commentaire ne se limite point à telles ou telles actions de grâces, d'où confusion possible ; d'autre part, le texte n'oppose pas, d'une façon aussi étroite, le domicile personnel du prince au temple de Jupiter. — La meilleure explication nous en est fournie par la Correspondance officielle où nous voyons les prières adressées non à Trajan mais aux dieux. L. X, 9, 44, 45, 66, 101, 102, 103 ; K 14, 35, 36, 52, 100, 101, 102

(3) I. Nous trouvons ce génie dans Suétone (Auguste 60) : « Les rois amis » et alliés fondèrent chacun dans son royaume des villes appelées *Césarées* » et tous ensemble résolurent de faire achever à frais communs le Temple » de Jupiter Olympien que les Grecs avaient commencé à Athènes et de le con- » sacrer au génie d'Auguste. » II. Cette question du serment par les dieux au lieu du serment par le génie (et les divins pénates) de l'Empereur n'a point un simple intérêt de forme, mais une importance des plus réelles, parce qu'elle se rattache étroitement au code sanglant du régime impérial. (Voir *La grande Encyclopédie — Empire*, p. 963). Le faux serment par les dieux ne tombe pas sous la loi humaine, la Divinité ayant seule qualité pour venger ses offenses. Mais le faux serment, par le génie de l'Empereur, est puni comme crime de lèse-Majesté, ce qui revient à dire que cette accusation terrible fut toujours — de Tibère (voir *Pan.* 11) à Trajan — suspendue sur la tête des fonctionnaires qui avaient cessé de plaire ou des particuliers qu'un ennemi quelconque dénonçait.

grâces consulaires puisque Pline dit à Sévérus les avoir prononcées *in Senatu*, comme c'était d'ailleurs la coutume : *ex more* (1).

C. *Ad rationem et loci et temporis.* Un passage subséquent de la lettre, l. III, 18 est le meilleur commentaire de ces mots. Pline constate que son Panégyrique transformé a été, pendant trois jours, écouté avec intérêt dans une lecture quasi publique : « Cet éloge que, dans le Sénat, » où il fallait l'endurer jusqu'au bout, nous ne pouvions » entendre sans ennui, ne durât-il qu'un instant, au- » jourd'hui il se trouve des écrivains pour le lire en public » pendant trois jours, et des auditeurs que trois jours ne » lassent pas. » Lorsque l'on songe que les consulats annuels de la République devinrent, sous l'Empire, des consulats de six mois, puis normalement de quatre ou deux mois, puis fréquemment d'un mois ou au-dessous, on comprend les redites des actions de grâces et la lassitude de l'auditoire. La *ratio et loci et temporis* ne comportait que quelques phrases « bien senties. »

D. *Spatiosius et uberius volumine amplecti.* Pour MM. Pessonneaux, de Sacy, Navarro, *amplius et uberius* sont synonymes, car les deux premiers traduisent « reprendre » ce discours par écrit, en lui donnant plus d'ampleur et » d'étendue », « sur le papier, donner au sujet plus de » développement et d'étendue », et le troisième fond en un seul les deux adverbes *poner en el papel lo que habia dicho y darle más extensión.* Selon nous, *amplius* s'appliquerait au nombre des pages, et *uberius* à l'accroissement des « beautés (2) », sinon la phrase friserait l'aveu de délayage.

---

(1) Avec M. Pessonneaux nous rattachons *ex more* à *in senatu*. MM. de Sacy, Lebaigue et Navarro traduisent au contraire comme si le texte portait : *ad rationem et loci et temporis* et moris : « Après m'en être acquitté dans le Sénat d'une manière convenable au lieu, au temps, à la coutume » — « En me conformant aux exigences du temps, du lieu et de l'usage. » — « Despues de harcelo asi en el Senado, en forma conveniente al lugar, » tiempo y costumbre. » (Constatons ici que M. Navarro a dû souvent utiliser la traduction française).

(2) Ainsi paraissent comprendre MM. Piovano et Longhi, lorsqu'ils écrivent : *spatiosius, id est latius*, se rapporte *alla sostanza, et uberius alla forma.*

Après lecture de ces lignes, il est acquis que le Panégyrique ne fut pas prononcé tel que nous le possédons. Si le fait était douteux (1), c'est-à-dire si Pline ne nous l'avait appris, M. J. Martha nous en fournirait une démonstration aussi spirituelle que péremptoire : « *Le Panégyrique de* » *Trajan* a-t-il été prononcé tel que nous l'avons au- » jourd'hui ? *A priori*, on peut dire que c'est impossible. » Contentons-nous de compter les pages ; nous en trouvons » plus de cent in-octavo très serrées (2) : cela représente » à peu près la teneur de quatre oraisons funèbres de » Bossuet, mises bout à bout, ce qui n'est pas peu de » chose. Certes Pline était capable de parler pendant » quatre ou cinq heures : cela ne le gênait pas ; il avait » assez de voix, d'habitude et surtout de courage pour in- » fliger à ses auditeurs des discours aussi longs (3) ; mais » ce qui est impossible, c'est qu'il ait pu imposer à Trajan » un pareil supplice. Figurons-nous l'empereur dans cette » séance ; il est là en vue ; il a, en sa qualité de président, » des devoirs, celui au moins d'écouter sans dormir, sans » avoir l'air de ne pas comprendre ; il lui faut une très » grande possession de lui-même pour arriver à subir, je » ne dis pas une heure, mais quatre ou cinq heures, cette » éloquence à jets continus. Si encore c'était un discours » où il fût peu question de lui, qu'il put écouter en lais-

---

(1) On a dit, rapporte Thomas, que pour mériter le Panégyrique, il n'avait manqué à Trajan que de ne pas l'entendre. Le bon mot n'a pas de portée, puisqu'en fait Trajan ne l'entendit pas. M. Platner mentionne d'autre part — sous le n° 38 — cet opuscule anonyme : *Disquisitio Pliniana an vivo principi dicendus sit panegyricus*, 1656. Nous regrettons de n'avoir pu découvrir cette brochure dont le titre *semble* remettre en discussion une question tranchée par l. III, 18 : panégyrique du prince vivant non dit, mais écrit.

(2) L'expression *très serrées* est excessive puisque la petite édition Keil compte 60 pages, et la petite édition Baehrens (plus gros caractères) 88. — Panckoucke (112 pages) imprime en larges caractères et son in-8 est fort réduit.

(3) Pour que l'observation soit parfaitement juste, elle ne doit viser que le monologue de l'académicien, du prêtre, du conférencier, du professeur. Un discours politique ou une plaidoirie de quatre ou cinq heures n'a rien d'excessif ; tandis que l'autre éloquence qui distille tous les mots, qui ponctue toutes les phrases, qui s'arrête à chaque instant, ne saurait dépasser une heure.

» sant errer ses regards dans une sorte de sommeil avec les
» yeux ouverts, comme en ont souvent les présidents, à la
» rigueur on l'admettrait. Mais tout s'adresse à lui, tous
» les mots portent. Quand l'orateur lui dit quelque chose
» d'agréable, il est obligé de comprendre et de montrer
» qu'il a compris, il est obligé de sourire et de prendre une
» certaine attitude. Se représente-t-on le supplice de quel-
» qu'un contraint pendant plusieurs heures d'être aimable,
» souriant, de peser chaque mot qu'on lui jette à la figure
» et d'en avoir l'air très heureux ? Certainement personne,
» si solide qu'il soit de corps et d'esprit, comme l'était
» Trajan, ne peut supporter une épreuve pareille. Et
» évidemment aussi, Pline, qui connaissait Trajan, qui
» était son ami (1), a dû avoir le bon goût de ne pas ba-
» lancer si longtemps l'encensoir sous le nez de l'empereur.
» Sur ce point, il ne peut y avoir de doute. Il a fait son
» compliment, comme tous ses prédécesseurs, très simple,
» relativement court, et en somme supportable. »

Combien de temps Pline consacra-t-il à l'enfantement de ce *volumen, amplius et uberius?* A quelle date faut-il fixer la naissance ? Si nous en croyons M. Stobbe, trois mois après l'audience, soit en Décembre 100, le Panégyrique de Trajan aurait vu la lumière (2). Trois mois ! Et la présidence du Sénat, et les *ludi romani*, et les *Meditrinalia*, et les *ludi Augustales*, et les *Faunalia*, et ce 18 Septembre si rempli : assassinat de Domitien, avènement de Nerva, naissance de Trajan ! — Niaiseries — Soit — Mais ces niaiseries absorbèrent le consulat de Pline, si bien que le mois de Novembre aurait suffi pour la composition, la lecture, l'édition du plus laborieux des ouvrages !

---

(1) Nous rappelons ce que nous avons dit de cette amitié qui aurait uni Pline à un prince parvenu à 45 ans sans relations personnelles avec son sujet-fonctionnaire.

(2) Pline dit à Voconius (I, III, 13) en lui envoyant son discours : *Librum quo nuper... gratias ego* M. Pessonneaux traduit par *dernièrement* ce *nuper* qu'omettent MM. de Sacy et Navarre. *Nuper* exprime certainement ici l'idée beaucoup plus vague de : *il y a déjà quelque temps, naguère*.

M. Mommsen concède un sursis d'une année, mais se refuse à aller au-delà : « Les deux lettres 13 et 18 du livre III, accompagnaient l'envoi à Voconius Rufus (1) » et à Curius Sévérus du discours remanié et augmenté (2) » que Pline avait prononcé peu de temps auparavant, le » 1er Septembre de l'an 100, pour remercier l'Empereur du » consulat qu'il lui avait conféré (*Panégyrique de Trajan*) » Ces deux lettres sont donc incontestablement de l'an 100.» — Incontestablement ? Pourquoi. — Rappelant que Pline avait adopté la méthode de travail préconisée par Horace et Boileau : l'ouvrage sans cesse repoli, sagement mûri en portefeuille (3) ; qu'il commençait par revoir, à part soi, ce qu'il avait écrit, puis le lisait à deux ou trois personnes, puis le soumettait à d'autres pour l'annoter, puis pesait les observations, avec l'assistance, en cas de doute, d'un ou deux amis, puis lisait à un cercle plus nombreux, puis recorrigeait impitoyablement (*acerrime*), enfin donnait l'essor à son œuvre (4) ; rappelant encore la publication du réquisitoire Priscus pendant l'année 101, nous affirmerons, avec La Harpe, que le *Panégyrique* exigea plusieurs années (5), et en proposant 103, nous resterons plutôt en deça de la vérité que nous ne la dépasserons.

*
* *

Les Eloges.

Le Sujet. Certes le sujet — vertus du prince — se prêtait merveilleusement aux éloges d'un consul de l'an 100 (6) qui eût

(1) C'est évidemment *Romanus* qu'il faut lire.

2. M. Mommsen (p. 11) signale, parmi les additions probables, la vision dacique dont nous parlons dans *L'Intérêt historique*. Mais il ne faudrait pas se cantonner sur un terrain aussi restreint, puisque l'opération plinienne consista dans la transformation d'un speech de quelques minutes en un discours de plusieurs heures.

(3) C'est ce que Pline appelait *post oblivionem retractare* (l. VII, 9).

(4) L. VII, 17.

(5) « Ce n'est qu'au bout de quelques années que Pline publia son discours » aussi étendu que nous l'avons. » (La Harpe, *Cours de Littérat.*, t. III).

(6) « Pline parlait d'un homme dont la vie offrait une splendide matière de panégyrique. » (J. Martha).

raison d'écrire « Votre éloge le plus beau sera votre histoire » la plus fidèle (1). » Si jamais homme mérita d'être loué, ce fut Trajan, le type de l'empereur idéal, celui que le pouvoir suprême n'enivre pas, celui qui songe au bonheur de ses peuples autant qu'à leur grandeur, celui qui sait allier la force à la justice, celui qui ignore la haine et la colère : *nihil non tranquillum et placidum agens;* celui qui dit à son Préfet du Prétoire en lui remettant l'épée du commandement : « Prends ce glaive afin de t'en servir pour moi, » si je fais mon devoir ; contre moi si je ne le fais pas (2). » Ce fut Trajan dont dix-huit siècles ont chanté la bonté.

Plus éloquents que les plus éloquents passages du *Panégyrique*, sont les souvenirs de la postérité. L'Univers pleura Trajan ; Rome voulut, dérogeant à la loi des XII Tables, conserver ses cendres qui furent placées au pied de sa colonne. Depuis le IIe jusqu'au XVIIIe siècle, les légendes louangeuses firent à sa mémoire un cortège ininterrompu. Un empereur partant pour une expédition lointaine est arrêté par une femme qui se jette à la tête de son cheval. — Vengez-moi, Seigneur. Je suis veuve et pauvre. On a tué mon fils. Les meurtriers sont impunis. — A mon retour — Et si vous mourez ? — Mon successeur te rendra justice. — Un autre fera son devoir. Quel fruit en tirerez-vous ? — L'Empereur ébranlé revient sur ses pas, ouvre une information et ne quitte la ville qu'après achèvement de l'œuvre judiciaire. — Quel est cet Empereur ? — Adrien, dit Dion Cassius. — Non, répond le peuple, c'est Trajan, et au moyen-âge on montre encore la place où se tenait le prince *nihil injustum agens.*

Le sénateur Ovinius Camillus, de mœurs aussi efféminées que d'antique noblesse, complote pour s'emparer du trône. Aussitôt avisé, l'Empereur mande au palais le conspirateur et l'associe à l'Empire en le remerciant de se charger volontairement d'un fardeau que tant de gens refusent quand on

(1) *Pan.* 56.
(2) Aurel. Vict. *De Cæsar*, 13.

le leur impose. D'abord de somptueux habits et des repas princiers ; puis la guerre. L'Empereur commande l'armée et, conformément à sa coutume, fait à pied toutes les étapes. Son pseudo-collègue le suit en traînant la jambe ; au bout de cinq milles, il monte à cheval ; bientôt, ne pouvant plus supporter le cheval, il recourt à une voiture et déclare abdiquer. L'Empereur le renvoie à moitié mort de lassitude (*mori paratus*) dans ses terres d'où il ne ressortit jamais. — Quel est ce guerrier infatigable qui apprit au prédécesseur de Sancho à ne pas étendre la jambe plus loin que ne va le drap ? — Lampride affirme que c'est Alexandre Sévère ; mais il ajoute : « Je sais que le vulgaire attribue le fait à » Trajan. »

Un Empereur est averti que son meilleur ami songe à l'assassiner. Il se rend chez cet ami, se fait panser les yeux, raser la barbe, par le médecin, le barbier de son hôte, soupe gaiement avec le dénoncé et rentre au palais en disant aux calomniateurs : « Avouez que s'il voulait se défaire de moi, » il a manqué une belle occasion ! » — Quel est ce prince courageux, confiant et spirituel ? César, Auguste, Titus ? — Non, Trajan (1).

Au milieu du quatrième siècle, Julien, l'impérial romancier, organise dans l'Olympe une Exposition universelle de Souverains. Chaque exposé produit ses titres au jury divin qui les examine, les discute, les compare. Avec un acharnement qui tombe dans les redites (2), Trajan est représenté comme un ivrogne incorrigible (3) ; néan-

---

(1) La légende a ici un côté absurde ; car le dénoncé aurait été Licinius Sura, l'insoupçonnable.

(2) Voir dans *les Césars* (Traduction de la Blatterie. Paris 1776) les pages 185, 215, 232, 246. Nous avons cité trop loin en écrivant (t. I, p. 229, n. 1), que Julien résuma le règne de Trajan dans un brocard facile ; mais il n'en reste pas moins que le manque de sobriété du prince occupe une place excessive dans l'esquisse de ces vingt années si heureuses, si prospères, si glorieuses ; et à l'excès, joignons l'injustice. Trajan n'arriva à l'Empire qu'à 45 ans, et sur vingt années de règne en passa près de neuf hors de Rome. Comment prétendre, comme le fait Sirène (p. 232), que s'il n'a point achevé sa dernière expédition, c'est qu'il a gaspillé son temps dans les plaisirs ?

(3) Peut-être le pamphlétaire fait-il aussi allusion (p. 246) (La Bletterie comprend ainsi le passage) à l'autre partie faible de Trajan — ses mœurs

FRONTISPICE DU PANÉGYRIQUE DU SCHWARTZ (1746).

moins il est classé dans la section d'Alexandre et obtient, à défaut du diplôme d'honneur enlevé par Marc-Aurèle, la première médaille de *Clémence*, après développement de ces considérations : « On sait que nul de mes prédéces-» seurs n'a traité ses sujets avec plus de bonté que moi (1). » Ni César, ni un autre ne sauraient me contester le prix » de *Clémence*. »

A la fin du IVe siècle, chaque nouvel empereur était encore accueilli par ce vœu : « Puissiez-vous être meil-» leur que Trajan ! » et l'historien Eutrope — celui-là même qui nous fournit le renseignement — écrit au sujet de ce prince incomparable : « Telle est l'idée glorieuse » qu'on se fait de sa bonté qu'à l'adulation comme à » l'éloge sincère, elle offre le modèle le plus accompli. Il » fut digne par ses vertus de passer pour un dieu sur la » terre : il mérita, vivant et mort, tous les hommages de la » vénération publique. »

Et voici les chrétiens qui vont laisser fléchir au profit de Trajan, leur dogme capital de l'enfer — partage inévitable de l'homme non baptisé. Au VIe siècle, Grégoire-le-Grand supplie le Seigneur d'accepter exceptionnellement Trajan dans le ciel, à cause de ses vertus exceptionnelles. Au VIIIe et au XIIe, saint Jean Damascène (2) et Jean de Salisbury ne doutent pas du succès de la requête ; au XIIIe, saint Thomas d'Aquin explique le miracle « Dieu a extrait l'âme du prince, de son corps païen et l'a mise sous enveloppe baptisée ; Trajan a pu vivre chrétiennement et mériter les joies éternelles » ; au XIVe, Dante place Trajan dans son paradis et Gerson range cette rédemption parmi les vérités historiques ; au XVe, Alphonse Tostat, évêque d'Avila, ne conteste point l'admission au céleste séjour, mais estime

---

intimes. — De même M. Duruy (t. IV, p 776, n. 1) aperçoit « le vice du temps » et non l'ivrognerie de tous les temps dans la plaisanterie de Silène. (La Bletterie, p. 185).

(1) Il dit plus loin : « Je me suis fait aimer tendrement de mes sujets. »

(2) *Quodque hoc verum sit totus Oriens Occidens que testatur*. Saint Jean Damascène, t. I, p 590 (cité par M. Grasset).

que Grégoire le Grand[1] a péché en priant pour un damné, ce qui explique les maladies dont il fut depuis affligé ; au XVIe Ciaconius, chanoine de Séville, proteste contre les incrédules qui voient là une fable, et le pape Grégoire XIII donne raison à l'historiographe de la colonne trajane. Au XVIIe, de Sacy enregistre deux protestations, celles du cardinal Baronius et du Père Bellarmin ; il attendra, pour avoir une opinion sur un fait « qui paraît si contraire aux » principes de la religion », que l'église catholique se soit définitivement prononcée ; mais il signale la foi en ce miracle de l'église grecque tout entière qui dans l'office des morts insère cette oraison : « Seigneur, pardonnez au défunt, » comme vous avez pardonné à Trajan, par l'intercession » de saint Grégoire. »

Dirons-nous, pour aller jusqu'à nos jours, que Delacroix a pris pour sujet de l'un de ses tableaux : *Trajan et la pauvre veuve*.

Ainsi se justifie pleinement le début de ce paragraphe : les souvenirs de la postérité, concernant Trajan le Très Bon, sont plus éloquents que les plus éloquents passages du Panégyrique de Pline (1).

La sincérité.

La sincérité de Pline n'a jamais été mise en doute. Pour nous en convaincre, il suffit de jeter les yeux au hasard sur quelques-uns des volumes qui couvrent notre table de travail. *Grasset* : « ..... Le tableau des manifestations enthousiastes qui accueillirent Trajan à son entrée triomphale à Rome, l'hommage rendu à son zèle pour l'embellissement de la ville, la restauration des palais et le choix des personnages destinés à les habiter sont autant de sujets traités avec un mouvement et une pompe de style en parfait accord avec le sentiment populaire et celui dont le nouveau consul était pénétré pour son héros. » *Ch. Le-*

(1) « On doit savoir gré à Pline de n'avoir rien sacrifié des droits de la justice et de la vérité.... Le lyrisme de son langage n'a rien au fond que d'avoir désavoué la vérité historique. » (Grasset).

baique : « C'est une œuvre de bonne foi. » *R. Pichon :* « Si Pline est bien supérieur aux autres panégyristes par » le talent littéraire, il l'est encore par sa sincérité. Ses » éloges sont souvent vrais en eux-mêmes et toujours » vrais pour l'auteur. » *Nageotte :* « Pline aimait réelle- » ment son héros (1). » *J. Martha :* « Il est incontestable » que le *Panégyrique* est une œuvre de sincérité. Pline a » obéi à son cœur, à des sentiments parfaitement vrais chez » lui et d'ailleurs très légitimes. » *Heatley :* « Pline » professait à l'égard de l'empereur Trajan une grande » admiration et il considérait le gouvernement impérial » comme le meilleur régime que pût avoir Rome, étant » données les circonstances. » *Demogeot* : « Sous cette forme » un peu factice, se cachait un sentiment vrai : l'auteur » aimait Trajan, il admirait le prince. » etc., etc. Enfin M. Lanfranchi (2) dit à ses auditeurs de Turin : « Comment » Pline, dont les yeux étaient fixés sur les vertus de » Trajan, ne se serait-il pas montré reconnaissant envers » un prince, également son ami, qui l'avait comblé d'in- » nombrables bienfaits, lui qui refusait la qualité d'hommes » à ceux qui, pour afficher la sagesse, cessent d'avoir rien » d'humain (3), lui qui répondait (4) au reproche de louer » à l'excès ses amis : *On ne me persuadera jamais que* » *j'aime trop ceux que j'aime* (5) ? »

Puisque nous avons évoqué le *Pro Marcello*, il convient d'insister sur cette sincérité, sur cette conviction qu'on ne

---

(1) .... Pas assez pourtant pour s'oublier — ajoute finement le professeur de Besançon. Le Cte Coardi de Quart disait déjà dans la Préface de sa traduction (Turin, 1724) : « Le Panegyrique n'est pas moins celui de l'auteur » que celui du Héros. »

(2) *De Plinii junioris Panegyrico — Acroasis facta studiis auspicandis litterarum latinarum in Athenæo Taurinensi.* — Turin, 1889.

(3) L. VIII, 16.

(4) L. VII, 28.

(5) C'est à ces sentiments si souvent manifestés par l'épistolier que M. Grasset attribue le principal défaut (hyperbolisme) du discours : « Le » Panegyrique, type d'exagération et de flatterie, était à vrai dire le genre » d'éloquence qui semblait le moins convenir au caractère particulier de » Pline si naturellement enclin à la bienveillance.... »

rencontre pas dans l'âme de Cicéron (1) qui haïssait César et préparait déjà son assassinat à l'heure où il jurait de veiller sur ses jours, d'être sa sentinelle, sa garde, et son rempart !

La Louange. Si l'on admet la sincérité de Pline, on blâme généralement l'excès de ses éloges : « .... Un reproche plus mérité » c'est d'avoir dans son hyperbolique langage, méconnu » cette maxime qu'il avait si délicatement exprimée ailleurs » sur la mesure à apporter dans la louange de ceux qu'on » aime (2) : *Hoc ipsum amantis est non onerare eum* » *laudibus.* » — « Lorsque l'on voit ce qu'un très honnête » homme comme Pline peut prodiguer d'éloges à un prince » au lendemain de son avènement (3), on comprend ce que » faisaient les autres et on se dit qu'il aurait fallu de » bien fortes têtes pour résister à l'ivresse que versaient » tous ces flatteurs. » — « Le panégyrique est gâté par des » louanges exagérées. » — « Nous sommes choqués des » flagorneries énormes du *Panégyrique.* » — « Jusque » dans les louanges que le consul donne au prince il y a » un détail minutieux de petits objets ; j'ose même dire » que le ton n'a pas toujours la noblesse qu'il devrait avoir. » Les Romains, dans ce Panégyrique, ont l'air d'esclaves à » peine échappés de leurs fers qui s'étonnent eux-mêmes

(1) Bien entendu, nous ne méconnaissons pas que Cicéron fut sincère dans sa joie de la grâce obtenue ; mais alors que ses collègues anti-Césariens conservaient leur dignité sans manquer à la légitime reconnaissance, pourquoi accumulait-il sur la tête de César ces protestations d'affection et de dévoûment, si contraires à ses sentiments réels ? Dans sa majeure partie, le *Pro Marcello* constitue une mauvaise action et un mauvais exemple ; car c'est de lui que procèdent les mensonges courtisanesques des sénateurs haineux de Tibère, Néron, Domitien. Pline le sincère, Pline le convaincu n'a rien à voir avec eux.

(2) La difficulté d'observer cette mesure dans un Panégyrique nous est signalée par Sainte-Beuve. « L'écueil des sociétés littéraires est la célébration de soi-même comme celui du genre académique est l'exagération de » la louange. »

(3) Exagération déjà signalée. En septembre 100, Trajan n'était pas *au lendemain de son avènement*. De multiples faits prouvaient la sincérité de sa démarche mutuelle : « Empereur, je dois être envers les particuliers tel que » j'aurais voulu, simple particulier, trouver pour moi les Empereurs » (Eutrope) ; et le Panégyrique révèle une œuvre considérable déjà accomplie.

» de leur liberté, qui tiennent compte à leur maître de ce » qu'il veut bien ne pas les écraser et daigne les compter » au rang des hommes. » — « Le Panégyrique est écrit » sur un ton d'adulation qui certainement n'élève pas l'ai- » mable auteur dans notre opinion. » — « Pline descend jus- » qu'aux plus humbles flatteries et célèbre ou plus exacte- » ment, dépeint Trajan par des louanges à ce point démesu- » rées que l'Empereur devient un second Jupiter et prend » même place au-dessus des dieux. » Ainsi parlent MM. Grasset, Duruy, Bender (1), de la Berge, Thomas (2), Church et Brodribb, Lagergren (3). M. Schaeffer (4) va plus loin encore : « Il est presque impossible à mon sens de lire » une partie quelconque du Panégyrique sans éprouver un » sentiment de commisération pour un homme dont la » dignité, s'il en eut jamais, fut à ce point anéantie par » l'infortune des temps. En effet, après une heureuse » révolution et lorsqu'il s'adresse à un bon prince, Pline » le timoré parle et écrit (ou peu s'en faut) comme le plus » vil, le plus fourbe des esclaves, au plus effrayant des » Maîtres. »

Alors que Cicéron demeure sur les sommets, Pline s'abaisse souvent aux plus insignifiants détails. Nous ne tenterons pas la défense de certains éloges (5) qui constituent non seulement des « flagorneries énormes » mais des flagorneries bêlètes : — Ses cheveux blanchissent,

---

(1) *Littérature romaine.*

(2) L'auteur des *Eloges.*

(3) M. Lagergren ne traite pas beaucoup mieux les épîtres remplies d'un froid glacial plutôt que d'une agréable gaîté : *Pulvis rigido (?) quam jucunda hilaritate.*

(4) I. Schaeffer (Henri), né à Leipsick en 1764, mort en 1840, professeur de littérature ancienne et bibliothécaire de l'Université de Leipsick. Il Schaeffer n'a pas, on le verra, pour son auteur, la tendresse ordinaire du commentateur. Il a déjà écrit, en parlant des lettres : « Je ne saurais » dissimuler que, sortant de lire les épîtres de Cicéron, celles de Pline » m'ont dégoûté. »

(5) Mais, comme contre-partie, il ne faut pas oublier les passages où Pline se prend d'assez haut avec Trajan (ex. 43, 45, 62, etc.) et même de si haut (*Pan.* 49 que M. Burnouf — qui d'ailleurs comprend mal la pensée de l'orateur pourtant aussi claire que hautaine — y voit une incivilité (p. 214

son visage reste jeune ; il digère sans rapports et somnole après le repas ; il préfère la marche au cheval ou à la voiture ; il « adore » les ascensions ; il cause à table, nage, ramie, gouverne son canot, chasse l'ours ou le sanglier, maintient la paix entre les deux belles-sœurs ! *Quel homme! quel empereur! quel génie!* — Ces mesquineries(1), et les très nombreuses d'identique allure, sont la propriété exclusive du panégyriste de Trajan qui n'en puisa pas le modèle chez le panégyriste de César. L'un photographie, l'autre peint (2).

Le surplus des compliments est fin, élégant, spirituel et... monotone. La monotonie semble d'ailleurs inhérente aux éloges. Pour la corriger, il faut être soit un historien, soit un artiste, soit un narrateur, soit recourir à la formule des discours de réception en notre Académie française. Pline n'était ni un historien (3), ni un artiste, ni un narrateur. Historien, il se fût gardé de ce moule déprimant d'une prétendue harangue, avec ses amoncellements d'interpellations et d'interjections ; il eût réservé à l'admirable biographie dont il se chargeait, le seul cadre qui lui convînt. Tacite procédait de la sorte lorsqu'il convertissait en chef-d'œuvre

---

(1) « .... Il y a dans tout cela un peu de mesquinerie. On se rappelle à ce propos une anecdote racontée par Paul-Louis Courier. C'est l'histoire d'un officier qui soupe dans une auberge avec plusieurs de ses collègues. Les généraux sont en train de manger des asperges, l'un à la sauce, l'autre à l'huile. Alors l'un d'eux s'adresse à Bonaparte qui entre, et lui dit : *Et vous, général, à quoi les mangez-vous? — Au sel. — Oh! quel grand homme! Vous êtes inimitable.* » (J. Martha)

(2) Lire dans M. Suster (*Pline imitateur de Cicéron*) toute la comparaison si complète et si minutieuse entre le *Pro Marcello* et le *Panégyrique de Trajan*. — M. Suster note qu'à maintes reprises le consul de l'an 100 emprunte au sénateur de 46 av. J.-C. jusqu'à ses idées ; que tous deux abusent des sentences, des figures, des répétitions (plus nombreuses dans le *Pro Marcello* que dans aucune œuvre cicéronienne) ; mais que du moins les sentences ou réflexions de Cicéron sont le plus souvent remplies d'esprit et de finesse, ce qui n'est pas le cas de Pline ; qu'en définitive le Panégyrique de César est littérairement bien supérieur au Panégyrique de Trajan. (Ajouter les emprunts au *Pro Ligario*. Voir Burnouf, p. 216).

(3) M. Grasset a confondu le neveu avec l'oncle lorsqu'il a écrit : « Il ne » nous reste aucun vestige de l'Histoire de son temps dont Tacite parle en » plusieurs endroits. » L'historien cité par Tacite, Quintilien, Suétone est Pline le Naturaliste. (Voir sur l'oncle et le neveu soi-disant collaborateur de son oncle, *H. Nissen, Rhein. Museum*, 1871).

historique l'oraison funèbre d'une personnalité secondaire (1). Mais comment aurait-il abordé l'histoire — ainsi que l'en priait Titinius Capito — cet écrivain qui proclamait un sujet rebattu, impossible à faire valoir sans les secours de la rhétorique : la tyrannie sanglante de la veille, le salut inespéré, l'aurore de la Grandeur et de la Bonté ! Artiste, il eût montré de l'imagination ; il eût senti que, pour être œuvre d'art, le Panégyrique exige la brièveté. Or quelle inspiration essoufflée que cette antithèse incessante : *César, voilà ce que vous êtes et voici ce que furent vos prédécesseurs !* Quelle sécheresse du plan et de l'ordonnancement ! Quelle faiblesse des transitions ! Quelles longueurs et quelles redites ! Enfin, il sut conter et non pas raconter. Combien rares, combien resserrés entre deux torrents d'éloquence, les récits du Panégyrique ! Malgré la malignité humaine (2) les lassitudes que l'on éprouve ne sont point uniquement attribuables à la perpétuité de la louange. Par la défectuosité de la forme adoptée, par le développement excessif d'une œuvre ainsi comprise, par l'admiration, par l'encensement de son « moi », l'auteur conserve sa part, sa large part de responsabilité. Mais il va sans dire qu'il n'avait point la faculté de mêler à ses sucreries les piments académiques, de faire alterner les verges avec l'encensoir. Cette méthode charmante pour fouetter l'attention de l'auditeur, présuppose une égalité sociale qui n'existait point entre l'Empereur et son consul (3).

---

(1) Le caractère primitif d'oraison funèbre s'aperçoit dans plusieurs passages de la biographie d'Agricola, notamment dans l'invocation finale.

(2) « [illegible] l'ennui. Il est difficile que les louanges d'autrui attirent ou soutiennent longtemps notre attention. L'amour de la vérité, et plus encore l'amour-propre, répandent de la fadeur sur les plus délicates, et la malignité des soupçons sur les plus [illegible] » (De Sacy).

(3) « Nous remarquerons que Pline, en adressant la parole au prince, lui [illegible] tout ce discours (c. 88) par son nom paternel, encore est-ce pour dire que le nom d'*Optimus* ne lui est pas moins propre que celui de *Trajanus*. » (Burnouf).

Au-dessus de ces horizons restreints plane une question qu'on a déjà pressentie : En définitive, supposerait-on, en lisant *le Panégyrique*, que Pline est le plus vil, le plus fourbe des esclaves, suivant la prétention de Schaeffer ? — Au paragraphe *La Sincérité*, nous avons, par anticipation, répondu quant à la fourberie. — Vil esclave ! Lui, Pline, l'honnête homme, l'honnête fonctionnaire, l'honnête lettré ! Vil esclave ! Lui, Pline, qui prononce avec son cœur le Panégyrique de Trajan, et non avec sa bouche celui de Domitien ! Quelle exagération et quelle iniquité ! Mondain (1) complimenteur, personnage de cour, courtisan. Soit. N'allez pas au-delà. Allez moins loin et déclarez comme MM. Church et Brodribb : « Il serait complètement » injuste de voir dans Pline un esprit servile (2) et de réelle » bassesse. Il employait le langage conventionnel de son » époque. » De son époque ? Disons de toutes les époques, à bien peu près.

Est-ce que nous qualifierons de vil esclave, Corneille lorsqu'il terminait par ces lignes une dédicace à Richelieu : « Je vous supplie de croire que je suis et serai » toute ma vie, très passionnément, Monseigneur, de Votre » Eminence, le très humble, très obéissant et très fidèle » serviteur » ? Est-ce que nous qualifierons de vil esclave Bossuet, lorsque dans l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, il traçait ce portrait de Louis XIV : « Sous lui » la France a appris à se connaître. Elle se trouve des forces » que les siècles précédents ne savaient pas : l'ordre et la » discipline militaire s'augmentent avec les armées. Si les » Français peuvent tout, c'est que leur Roi est partout leur » Capitaine, et après qu'il a choisi l'endroit principal qu'il » doit animer par sa valeur, il agit de tous côtés par l'im- » pression de sa vertu. Jamais on n'a fait la guerre avec » une force plus inévitable puisqu'en méprisant les saisons

(1) Rappelons que Pline n'est pas un homme sans façon et « tout rond » mais un gentleman qui, suivant l'expression de M. Duruy, garde l'étiquette et le cérémonial jusque dans sa chambre à coucher.

(2) Sans aller aussi loin que Schaeffer, Lagergren parle (p. 13) d'une adulation *immodicæ ac* pæne servilis.

» il a ôté jusqu'à la défense à ses ennemis... On sait que » Louis foudroye les villes plutôt qu'il ne les assiège et » tout est ouvert à sa puissance... Les politiques ne se » mêlent plus de deviner ses desseins... L'éloquence s'est » épuisée à louer la sagesse de ses lois et l'ordre de ses » finances... Qui veut entendre combien la raison préside » dans les Conseils de ce prince, n'a qu'à prêter l'oreille » quand il lui plaît d'en expliquer les motifs. Je pourrais » ici prendre à témoin les sages ministres des Cours étran- » gères qui le trouvent aussi convaincant dans ses discours » que redoutable par ses armes. La noblesse de ses expres- » sions vient de celle de ses sentiments et ses paroles pré- » cises sont l'image de la justesse qui règne dans ses pensées. » Pendant qu'il parle avec tant de force, une douceur sur- » prenante lui ouvre les cœurs et donne je ne sais comment » un nouvel éclat à Sa Majesté qu'elle tempère (1) » ?

Est-ce que nous qualifierons de vil esclave Voltaire, l'octogénaire, lorsqu'il écrivait à l'Impératrice de Russie : « Je » me mets à vos pieds et je me sens tout glorieux d'exister » encore dans le beau siècle que vous avez fait naître... » Mon âme est aux pieds de votre Majesté impériale... Que » ma Souveraine agrée le profond respect de sa vieille » créature... Votre admirateur, votre très humble, votre » très passionné serviteur... Je me borne à lever les mains » vers l'étoile du Nord ; je suis de la religion des Sabéens : » ils adoraient une étoile » ? Est-ce que nous qualifierons de vil esclave Coardi de Quart, lorsqu'il adressait en ces termes au Prince de Piémont sa traduction du *Panégyrique* : « Tout le monde est persuadé qu'il n'est point d'exemples » que l'on doive plutôt proposer à Votre Altesse Royale, » que ceux dont elle est si heureusement pourvue en la » personne de son Auguste Père et de sa très digne Mère.

---

(1) Voir dans les Traductions de Burnouf p. 179, 180 et J. Pierrot, p. 430, trois emprunts de Bossuet (Oraison funèbre du Prince de Condé, au Panégyrique de Trajan). Ajouter que Massillon (Pierrot, p. 428) a lui aussi largement recouru à Pline pour le premier sermon de son *Petit carême*).

» C'est par cette raison, Monseigneur, que j'ai cru devoir » lui présenter cet ouvrage, puisqu'en y lisant les louanges » que Pline donne au plus digne des Empereurs et à la » plus digne Impératrice qu'aient eus les Romains, elle y » reconnaîtra celles qu'on ne peut refuser au Sacrées Ma- » jestés de qui elle tient le jour »?

Est-ce que nous qualifierons de vils esclaves ces nobles exilés de Sainte-Hélène qui « ne s'inquiétaient pas de » savoir ce que Napoléon était à d'autres yeux, mais s'obs- » tinaient à voir en lui leur souverain »; qui dans la grange à rats de Longwood observaient, aussi fidèlement qu'aux Tuileries, les moindres prescriptions de l'étiquette et continuaient à traiter leur empereur détrôné en maître, en être surhumain, en être divin (1)? Est-ce qu'à ce compte, les ancêtres de 1793 ne nous qualifieraient pas de vils esclaves nous qui, au lieu du *citoyen* et du *tu*, déposons depuis une centaine d'années nos hommages les plus respectueux et les plus vouvoyés aux pieds de toutes les Majestés, impériales, royales, républicaines, collectivistes? Tout cela constitue le langage des cours, le langage du monde, le langage conventionnel qui est à la pensée ce qu'un fourreau est à un parapluie — fourreau de soie peut contenir un parapluie de coton. Si Trajan, quoique empereur, quoique empereur-parvenu, conserva son cerveau intact, si le pouvoir absolu ne détruisit pas l'équilibre de son jugement et de son bon sens, s'il ne se sépara pas volontairement, systématiquement, de l'humanité et ne se transforma point en demi-dieu ou dieu complet comme Caligula, Néron, Domitien, Napoléon (2), si, maître de de 80 millions d'hommes, il afficha par courtoisie et par

(1) Voir Lord Rosebery. — Napoléon, *La dernière phase*. Traduction Filon, Hachette, 1901. La France doit à des arrière-pensées de politique intérieure un livre qui la touche au cœur.

(2) Lord Rosebery a peint, de main de maître, la griserie de cette omnipotence « incompatible avec la nature humaine, comme nous l'enseigne » toute l'histoire depuis le temps des Césars. » Voir notamment p. 292, 293, 297, 300, 301, 315.

politique (1) les dehors d'un simple particulier, il n'en succédait pas moins, non à la République, mais à cent ans de monarchie, et ceux qui lui parlaient n'auraient rompu avec un protocole séculaire qu'en se classant parmi les insurgés ou les mal-appris.

L'étude des panégyristes du IVe siècle nous ramènera sur la question (2); mais dès maintenant nous la jugeons tranchée et nous passons au *but* des éloges. Là se dégagera avec une netteté spéciale, *la valeur morale* du Panégyrique de Trajan.

Poursuivons la lecture de la lettre à Sévérus, l. III, 18 : Le But.

« J'ai cru que rien ne convenait mieux à un bon citoyen que d'écrire ce même discours en le développant et en l'enrichissant, d'abord pour que de sincères éloges fissent aimer à notre empereur ses propres vertus, puis pour avertir les princes futurs de la voie qu'ils devront suivre de préférence s'ils ambitionnent la même gloire — et ce sans prendre les allures d'un professeur, mais en leur soumettant un modèle. Car s'il est beau d'enseigner ce que doit être un prince, c'est une lourde tâche et presque de l'insolence (3), tandis que louer un prince excellent, montrer à ses successeurs, comme du haut d'un phare, une lumière qui les guide, c'est faire sans arrogance (4) une œuvre également utile.... »

---

(1) « Sans hypocrisie, ni feinte — et ceci le distingue d'Auguste — Trajan enveloppait ce pouvoir (absolu) des formes de la liberté, parce que la courtoisie était dans sa nature, parce qu'une seule chose le préoccupait, l'intérêt de l'Etat, parce qu'enfin, témoin de la lutte homicide de Domitien et de l'aristocratie, il se rappelait ce que cette guerre avait jeté d'odieux sur le prince et ôté de force au gouvernement, en l'obligeant à dépenser, pour déjouer des complots véritables ou imaginaires, le temps, l'attention et les ressources que réclamait le service public. » (V. Duruy).

(2) Voir t. III, p. 463, 464.

(3) *Prope* superbum *est*. — Si Pline avait en vue un ouvrage quelconque de pure théorie et d'application générale sur le meilleur des gouvernements, comme la *Republique* de Platon ou la *Cyropédie* de Xénophon, *superbum* pourrait être suffisamment traduit, avec MM. de Sacy, Pessonneaux, Navarro par présomptueux, vaniteux, mais il parle de « faire la leçon aux rois eux-mêmes », c'est-à-dire, suivant l'expression de Catanæus, de s'ériger, lui l'inférieur, en professeur de ses supérieurs. Une semblable présomption nous paraît s'appeler de l'insolence.

(4) *Adrogantiæ nihil*. Puisqu'ils ont précédemment parlé de *vanité*, MM. de

Ces lignes sont d'interprétation très facile. Pline dit en substance : « Après avoir prononcé les quelques phrases » *obligatoires*, il me vint à l'esprit de convertir mon speech » en une longue œuvre *libre et spontanée*. Mon but le » voici : remplir un devoir civique ; donner des conseils, » sans en donner et tout en donnant, non seulement au » prince régnant, mais à ses successeurs ; engager Trajan » à persévérer dans le bien ; proposer comme modèles aux » futurs empereurs, les vertus célébrées chez l'empereur » actuel. » Le Panégyrique nous apprend comment pourra être rempli ce devoir civique : I. L'orateur qui rend l'hommage volontaire d'un libre citoyen, non l'hommage obligatoire d'un esclave terrorisé, ne saurait être confondu avec un flatteur. Il ne laissera rien échapper qui ne soit digne d'un consul, digne du Sénat, et digne de l'Empereur dont il ménagera la modestie dans la proportion conciliable avec la vérité. La vérité ! Les dieux voudront bien la faire éclater dans ses paroles. Point d'adulation, point de déification : le discours s'adresse à un homme qui ne méconnait pas son humanité. Sincérité absolue : pas de ces sous-entendus d'autrefois, alors qu'on chantait l'affabilité d'un arrogant, l'économie d'un prodigue, la clémence d'un cruel, la générosité d'un avare, la bienveillance d'un haineux, les bonnes mœurs d'un débauché, l'activité d'un paresseux et le courage d'un lâche. Le panégyriste ne fera que répéter tout haut les conversations que chacun tient tout bas (maintes fois jadis, ce que l'on disait tout bas était diamétralement le contraire de ce qu'on disait tout haut). Il exprimera la reconnaissance *publique* et en indiquera les motifs basés sur des actes, car *ce sont les vertus de Trajan qui constituent les conditions de ses louanges* (1). II. Trajan ne permet pas aux particuliers de faire son

---

Sacy, Pessonneaux, Navarro voient ici de la *modestie*. Quant à nous, nous tenons à *sans arrogance*, opposé, dit Catanæus, à *superbia*. L'arrogance n'est pas uniquement de l'orgueil, c'est un orgueil qui choque et qui blesse.

(1) *Pan.* 1, 2, 3.

éloge, mais il en conserve le droit à la République. Le sénatus-consulte instituant les actions de grâces consulaires au nom de l'Etat, sera obéi dans ses deux prescriptions : apprendre aux bons princes ce que l'on approuve en eux : apprendre aux mauvais ce qu'ils devaient faire (1). Et attendu qu'il n'est point d'éloges réels, d'éloges utiles, sans comparaison, le prince régnant connaîtra, par l'évocation de ses prédécesseurs, le sort réservé, après leur mort, aux bons ou aux mauvais empereurs, c'est-à-dire comment il sera traité, sous son héritier, suivant qu'il aura appartenu à l'une ou à l'autre de ces catégories. C'est le premier devoir d'un bon citoyen envers un prince vertueux, de ne pas épargner ceux qui se sont montrés ennemis de la vertu (2).

Le lecteur appréciera la réalisation du programme de ce consul qui, pour la première fois, fait intervenir la conscience publique, forme un faisceau des entretiens intimes dénués de mensonges et de flatteries, glisse les avertissements entre deux salamalecs, biffe, d'une plume dédaigneuse, les harangues officielles du passé et dépose sur les marches du trône impérial, les regrets, les plaintes, les remontrances, les haines, les colères, les menaces (3), les vœux, les félicitations, le dévoûment, l'amour de l'Univers romain.

On peut diviser l'opuscule plinien en trois parties, quoique l'orateur les mêle intentionnellement pour faire passer mainte critique acerbe qui porte plus loin que les personnes et atteint cette monarchie elle-même restaurée par Auguste sous une étiquette frauduleuse : 1° Un siècle d'Empire ; 2° A. Portrait de Trajan ; B. Silhouette de Nerva ; 3° Invectives contre Domitien.

---

(1) *Pan.* 4

(2) *Pan.* 53.

(3) Il est peu de menaces aussi caractérisées que celles de *Pan.* 49 où Pline dit en substance : « Quoi qu'aient fait les mauvais princes, quoi qu'ils » puissent faire dans l'avenir pour protéger leur vie, ils ont été et seront » assassinés. »

Un siècle d'Empire. — Pour peindre le régime qui a confisqué la République, le Panégyriste emploie ordinairement l'expression : « les autres princes ou la plupart des » autres princes », mais sur deux points capitaux (1), il se montre beaucoup plus précis en disant : « vos prédé- » cesseurs, si l'on en excepte votre auguste père et peut-être » un ou deux avec lui, — et c'est encore trop », et : « *Tous* » à leur premier consulat, ils ont exhorté, ...mais *aucun* » n'a obtenu créance pour ces feintes, ces artifices, ces » pièges tendus à la naïveté. » Ces autres princes (2) sont en butte à un réquisitoire incessant (3) :

« Sans se soucier de l'opinion publique, ils disposent de l'Empire comme d'un bien de famille, par complaisance pour leurs femmes : *sic* Auguste et Claude, ou font des choix si malencontreux qu'ils déchaînent la guerre civile : *sic* Galba. Ils ne voient dans la divinité de leurs pères qu'un motif d'orgueil et de mollesse. Ils se proclament d'eux-mêmes Pères de la Patrie sans attendre d'avoir mérité le titre (4) et qu'on le leur décerne. Dans la crainte de passer pour les égaux de leurs administrés, ils ne daignent plus marcher et ne sortent qu'en litière (5). Quand ils distribuent des largesses, c'est pour modérer la haine du peuple, pour distraire l'indignation publique d'attentats dont ils se sont rendus coupables, pour apaiser des bruits fâcheux et sinistres en tournant les discours des citoyens sur un sujet plus gai, pour racheter une faute ou une cruauté, etc. Alors que rien n'échappe à leurs rapines et qu'aucun vol n'est sorti de leurs mains, ils trouvent le moyen de manquer de tout comme s'ils n'avaient dépouillé personne. Ils cherchent à abaisser, à détruire la

(1) *Pan.* 45, 46.

(2) Bien que çà et là Auguste lui-même ne soit pas épargné, le panégyriste vise en fait plus spécialement le régime impérial tel qu'il était pratiqué depuis Tibère.

(3) Voir *Pan.* 6, 8, 9, 11, 21, 24, 28, 41, 44, 45, 54, 55, 59, 60, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 76, 82, 85, 88.

(4) Pline (21) dit à Trajan : *Soli omnium contigit tibi ut pater patriæ esses antequam fieres.* Rollin admirait la phrase; M. Pierrot n'y voit qu'un exemple de ce faux éclat répandu dans tout l'ouvrage.

(5) Cette litière perpétuelle a inspiré à Pline une phrase vraiment éloquente (24) : « .... La vanité et la crainte de mettre entre eux et nous quelque égalité, leur avait fait perdre l'usage des jambes. Portés sur les épaules de leurs esclaves, ils semblaient marcher sur nos têtes. »

[illegible] liberté des sentiments. Ils aiment bien plus les vices que les vertus des citoyens. Ils laissent pénétrer partout l'esprit d'adulation : ils [illegible] que les jeux et les spectacles s'emparent de leur nom et qu'on danse leur éloge : ils se font louer à la même heure, dans le sénat et sur la scène, par un histrion et par un consul. Ils s'élèvent des arcs de triomphe d'une telle hauteur que les frontons, qui portent leur nom, dépassent les faîtes des temples les plus élevés ; ils débaptisent les mois à leur profit : *sic* Auguste, Caligula, Néron, Domitien. Ils n'accordent les plus hauts honneurs (triple consulat) qu'à des soldats, jamais à des civils. Ils n'assistent point aux comices qui les créent consuls : les uns, appesantis par le sommeil et gorgés encore des débauches de la veille, attendent les nouvelles au fond de leur palais : les autres veillent, il est vrai, mais pour préparer l'exil ou la mort des consuls mêmes qui proclament leur consulat. Ils auraient cru, ces orgueilleux despotes, cesser d'être princes en paraissant un instant des sénateurs : ou plutôt le plus grand nombre était retenu moins par l'orgueil que par la crainte. Auraient-ils bien osé pendant que leur conscience leur reprochait des incestes et les plus honteuses débauches, profaner les auspices et souiller, par leur infâme présence, le champ consacré à Mars ? Ils n'avaient pas encore porté si loin le mépris des dieux et des hommes qu'ils pussent se résoudre à soutenir dans un si grand jour leur présence et leurs regards.... Après avoir exercé le consulat quelques jours et même sans l'avoir exercé, ils se hâtent de l'abdiquer par un édit qui tient lieu d'assemblée, de harangue, de serment : ils veulent apparemment que la fin réponde au commencement et qu'une seule chose annonce qu'ils ont été consuls, c'est que d'autres ne l'ont pas été. Tous ils ont, à leur premier consulat, exhorté le corps entier du Sénat et les sénateurs en particulier à ressaisir la liberté, à partager avec eux les soins de l'Empire, à veiller aux intérêts publics, à se lever enfin dans leur force : tous ont tenu ce langage, mais aucun n'a obtenu créance pour ces feintes, ces artifices, ces pièges tendus à la naïveté. Ils mettent leur salut personnel avant le salut de l'État, souhaitent de survivre à la République et font tout ce qu'il faut pour y réussir. Ils redoutent, ils oppriment, ils avilissent les héritiers des nobles familles, les descendants des grands hommes, les derniers rejetons de la liberté romaine. Indifférents et envieux ils laissent sans châtiment le crime, et la vertu sans récompense. Ne descendant jamais de leur grandeur, rivés pour ainsi

dire à leurs chaises curules, ils ne se lèvent pas devant les élus du Sénat auxquels ils donnent dédaigneusement leur main à baiser. Ils témoignent parfois au Sénat une déférence calculée, mais ils changent bientôt d'attitude et se réfugient dans leur rang de prince. Ils emploient le temps du repos aux jeux de hasard, aux voluptés impures, à la débauche, remplissant par l'activité des vices l'inaction momentanée des affaires. Ils parlent de leurs amis, mais personne ne prend ce mot au sérieux ; car l'amitié peut-elle réellement exister entre des hommes dont les uns se croient des maîtres, et les autres esclaves ? Ils sont à la fois les maîtres des citoyens et les esclaves de leurs affranchis ; ils se gouvernent par les conseils, par les caprices de ces hommes ; ils n'entendent, ne parlent que par eux ; c'est par leur entremise ou plutôt c'est à eux que l'on demande les prétures, les sacerdoces, les consulats, etc., etc. »

Napoléon qui s'estimait solidaire du Néron d'Arras (1) aussi bien que du Roi-Soleil, n'eût point accepté une semblable diatribe dont l'allure globale (2) n'épargnait nommément personne (3). Il faut reconnaître que Pline a largement usé de la permission de Trajan — le plus grand de tous les bienfaits (4) : Pouvoir faire justice, au nom du passé, des mauvais princes et avertir leurs imitateurs qu'aucun lieu, aucun temps ne sauraient donner le repos à leurs mânes, les soustraire à l'exécration de la postérité (5).

Portrait de Trajan. Quoiqu'il ait dit plus tard à

---

(1) Ainsi qu'il le faisait écrire à son frère Louis alors préfet de Hollande.

(2) On remarquera la rareté des noms. Néron, lui-même, l'incarnation de la tyrannie, n'est nommé qu'incidemment (*Pan.* 11, 53).

(3) Sur les félicitations que Pline adresse à Titus (*Pan.* 35) pour avoir commencé le châtiment des délateurs (voir Suétone, Titus, 8), faisons deux observations : D'une part, cet éloge est restreint par ceux que l'orateur décerne ensuite à Nerva et à Trajan; d'autre part, si Pline s'écrie (*Pan.* 35) : *ideoque numinibus æquatus est* (Titus), il a traité fort cavalièrement (*Pan.* 11) cette déification légitime.

(4) *Pan.* 53.

(5) M. Henry Fouquier, un écrivain politique équitable pour le passé, que nous tous républicains devrions prendre pour modèle, écrivait (*Le Matin*, 16 avril 1901) au sujet de Napoléon III : « .... Mon orgueil national répugne » profondément à cette idée que la nation aurait pu supporter dix-huit ans » un homme scélérat et un régime qui ne satisfaisait rien de ses vœux » Tout en rendant hommage à ses bonnes intentions, nous devons reconnaître que Pline (de même Tacite) ignora ce sentiment si juste et si digne.

Sévérus : *præcipere qualis esse debeat princeps, pulchrum quidem, sed onerosum ac prope superbum est*, le Panégyriste trace, dès son exorde, le portrait du prince idéal : *qualem quantumque esse oporteret*. C'est celui qui s'illustre dans la paix comme dans la guerre, sous les armes comme sous la toge, qui se fait respecter sans répandre la terreur, qui se fait aimer en imposant le respect : celui qui ne perd point en public l'estime acquise dans sa maison ou dans sa maison l'estime acquise en public. Ce prince idéal s'appelle Trajan (1) et nul avant lui n'a mérité semblable nom. Débarrassé par une affirmation très large, très vague, très désinvolte, des prédécesseurs plus ou moins lointains de son héros (2), l'orateur aborde le chapitre des comparaisons (3). Nous avons déjà parcouru les galeries des « autres » princes » ; nous arriverons bientôt à Domitien. A mi-route se dessine *la silhouette de Nerva*.

Le mot *silhouette* est juste ; le vieux Nerva n'occupe dans le Panégyrique qu'un petit coin de convenance. S'il a laissé massacrer ses amis par les prétoriens révoltés, c'est providentiel : Cette sédition honteuse fut la source d'un bonheur inespéré puisqu'elle inspira au vieillard la pensée de s'associer un prince contre lequel la violence ne pourrait rien.

---

(1) Peu s'en faut, a dit Bayle, que Pline n'ait épuisé, dans son Panégyrique de Trajan, toutes les idées de la perfection d'un souverain. (Dictionnaire, 1697, t. I, p. 1077, note G).

(2) Voir *Pan.* 4. — Par prédécesseurs, il entend tous ceux dont « la main souveraine a régi les mers, les continents, les guerres et la paix. » Aussi peut-on mettre de multiples noms sur ces demi-grands hommes que l'orateur fait activement défiler devant nos yeux. — Les souverains qui ne se sont pas illustrés dans la paix comme dans la guerre pourraient être Annibal, Marius, Sylla, Antoine, le souverain qui ne s'est pas illustré sous ses armes, comme sous la toge, Cicéron ; les souverains qui se sont fait respecter en répandant la terreur, César et Tibère ; le souverain qui s'est fait aimer par des complaisances avissables, Othon ; ceux qui perdirent en public l'estime acquise à la maison, Lépide et Galba ; celui qui perdit dans sa maison l'estime acquise en public, Auguste, père de Julie ancêtre de Messaline.

3) « L'histoire est d'accord avec le Panégyrique et ce qu'il y a de plus heureux, au portrait d'un bon prince, Pline oppose celui des tyrans qui l'avaient précédé, et particulièrement de Domitien. On conçoit ce double parallèle que doit sentir une âme honnête à faire paraître la vertu, en rendant hommage à la vertu et à comparer le bonheur présent aux malheurs passés : ce contraste est le plus grand mérite de l'ouvrage. » (La Harpe).

Cet esprit de vertige, qui a remué si violemment le camp, y dut être envoyé parce qu'il fallait une grande force et une grande terreur pour triompher de la modestie de Trajan résolu à n'accepter l'Empire que pour le sauver (1). Il est mort quelques mois après l'adoption, c'est providentiel : Il devait être rappelé au ciel de peur que son nom, consacré par une conception toute divine, ne fût ensuite profané par quelque chose d'humain. Une action si mémorable méritait bien d'être la dernière de sa vie. On ne pouvait placer trop tôt entre les Immortels celui qui l'avait faite et laisser douter aux siècles à venir s'il n'était pas déjà dieu quand il la fit (2), etc. Il semble inutile de poursuivre, le ton ne variant jamais; nous avons d'ailleurs vu t. I, p. 225, 226, dans quels termes l'orateur appréciait l'œuvre judiciaire de Nerva (3). Ajoutons simplement ce détail d'aspect caractéristique. Domitien a supprimé les pantomimes (4). Nerva les a rétablis, Trajan les a de nouveau supprimés. Domitien a eu tort; Nerva et Trajan ont eu également raison. Domitien a eu tort parce qu'il n'avait pas pour lui l'assentiment général. Nerva a eu raison parce qu'il fallait rappeler ceux qu'un mauvais prince avait bannis. Lorsqu'un scélérat agit bien, c'est toujours une sage précaution de faire sentir que l'on condamne l'auteur, quoique l'action soit approuvée. En faisant tout le contraire de Nerva, Trajan a eu raison, parce qu'il fallait chasser, après les avoir rappelés, ces hommes dissolus qui portent sur le théâtre un art honteux et des talents indignes de notre siècle (5). Il n'est pas plus difficile que cela de

(1) *Pan.* 5, 6.

(2) *Pan.* 10.

(3) Rappelons au surplus que, dans son for intérieur, Pline gardait à Nerva une sympathie très mitigée.

(4) « Domitien interdit la scène aux danseurs de théâtre en leur permet- » tant l'exercice de leur art dans les maisons particulières. » (Suétone, Domitien, 7). Les gambades exécutées *Domi et in theatro* dont parle l. VII, 24, étaient antérieures à ce règlement.

(5) *Pan.* 46. — Ce passage du Panégyrique démontre l'inexactitude d'une date (97) fournie par M. Mommsen dans sa Chronologie des Epîtres. Les jeux sacerdotaux (*Voir les Confrères*) ou furent données, devant Pline et Quadratus (l. VII, 24), des représentations de pantomimes, ne purent avoir lieu que sous le règne de Nerva ou sous celui de Trajan, mais antérieure-

comprendre dans un même éloge *utrumque recte*, et le père et le fils ; mais, en dépit du sophiste, la part du père semble maigre et le faible Nerva (1) demeure écrasé entre son prédécesseur et son successeur.

Invectives contre Domitien. Pline se met fort à l'aise pour charger sans contre partie la mémoire de Domitien, en posant ce principe qui révélerait plus un pamphlétaire ou un jacobin (2) qu'un historien ou un juge : « Un mau-» vais prince peut faire une action louable, mais nul autre » qu'un bon prince ne mérite d'être loué (3). » Nous voici prévenus : nous n'aurons que la liste des forfaits du dernier Flavien. Pline va dresser le bilan de l'Empire pendant dix-neuf ans, du 13 Septembre 81 au 1er Septembre 100 : le passif sera fourni par Domitien et l'actif par Trajan (4). Mais notons que dans cette fresque à deux panneaux — noir et rose — le panneau noir est le plus remarquable ; que l'éloquence de l'écrivain brille beaucoup mieux dans l'invective que dans l'apothéose ; que si l'on veut chercher des modèles oratoires c'est aux cris de haine qu'il les faut

---

ment à septembre 100, puisqu'à cette époque les pantomimes étaient chassés des fêtes publiques. Le récit révèle d'ailleurs qu'il s'agit d'un bon petit jeune homme d'une vingtaine d'années et non d'un grand bonet de trente. (Quadratus fut consul en 118).

(1) Pline reconnaît que Nerva céda aux clameurs populaires. Trajan « imposa sa volonté. » (Burnouf).

(2) Ici (de même t. I, p. 481) nous ne prenons pas Jacobin avec sa signification historique et politique très restreinte, mais acceptons l'anachronisme du monde qui résume dans le mot, tous les orgueils, toutes les étroitesses, tous les sectarismes, mettant sur la même ligne jacobine, Brutus (l'assassin), Thraséas (le pédagogue), Polyeucte (de Corneille), Calvin (des bûchers), Philippe II (de l'Inquisition), Louis XIV (des dragonnades), Robespierre (de l'échafaud). M. Viviani a donné une formule incomplète de ce jacobinisme moral : « Les idées jugées mauvaises ou fausses n'ont droit qu'à la guerre » sans repos ni trêve. L'intolérance pour les idées contraires est le premier » des devoirs de la conscience. » Le Jacobin ne se contente pas de persécuter toutes idées contraires aux siennes, il persécute toute personne qui les professe. Refusant la moindre qualité à ses adversaires, il dénature leurs actes louables ou les passe sous silence, ce qui permet de guillotiner, avec la pensée, l'homme par-dessus le marché. Pour compléter au Sénat, Pline, de tempérament si opposé, emploie envers Domitien les procédés d'un journaliste collectiviste.

(3) *Pan.* 56

(4) Voir *Pan.* 2, 11, 17, 18, 20, 24, 33, 34, 36, 41, 42, 44, 47, 48, 49, 52, 60, 62, 66, etc.

surtout demander, ceci dit à l'adresse de ceux qui prennent uniquement *le Panégyrique* pour tisane écœurante à force d'être sucrée.

« Sous Domitien, le peuple crie au prince : « Vive le plus beau des hommes ! » et sous Trajan : « Vive le plus brave ! » Sous Domitien, les ennemis désolaient la frontière et nous n'étions jamais plus assurés de leurs victoires que quand l'Empereur triomphait d'eux. Sous Trajan l'esprit de soumission est rentré chez les Barbares qui ne sont épargnés qu'autant qu'il convient à l'Empereur.

Sous Domitien, on achetait des otages, sous Trajan, on les conquiert ; sous Domitien, on payait tribut pour obtenir la paix, sous Trajan on ne souscrit que des traités glorieux.

Sous Domitien, la pompe des pseudo-triomphes était ornée des dépouilles de nos provinces et des richesses arrachées à nos alliés ; sous Trajan, la marche des triomphes réels est retardée par le poids des armes ennemies et par les chaînes des rois captifs.

Sous Domitien, un général avait à craindre d'être aimé ou haï de ses soldats ; sous Trajan, il est également à l'abri contre leur haine ou leur amour.

Sous Domitien, la discipline militaire était détruite et abolie (1) par la corruption du règne, la mollesse des chefs, l'insolence du soldat, le mépris de l'autorité. Sous Trajan, plus de corruption, plus de mollesse, plus d'insolence : l'autorité et la discipline sont partout.

Sous Domitien, le prince qui se déplace, traite les provinces en pays conquis : il les pressure, il les vole, il les saccage ; sous Trajan, le prince restreint au strict nécessaire ses dépenses de route et rembourse aux intéressés ce que coûta son voyage.

Sous Domitien, c'est le genou ou la main du prince que l'on baise ; sous Trajan, c'est sa joue.

Sous Domitien, parier contre l'athlète ou le gladiateur du

---

(1) *Lapsam exstinctamque.* Pline ne s'aperçoit pas qu'il fait un mauvais compliment au général de Domitien. Celui-ci se piquait à bon droit d'avoir, durant le règne du tyran, observé personnellement la discipline et de l'avoir maintenue dans son corps d'armée. Aussi de Sacy, avec cette finesse de cour qui caractérise son époque, a-t-il traduit : [la discipline militaire] *presque entièrement* [détruite] ; mais le texte est formel et ne comporte pas *presque entièrement*.

prince contitue le crime de lèse-majesté; sous Trajan, les paris sont libres et sans danger.

Sous Domitien, les délateurs se sont répandus dans les tribunaux et jusque dans les temples ; plus de testaments respectés, plus d'état certain : qu'on ait des enfants, qu'on n'en ait pas, le danger est le même ; sous Trajan, les délateurs sont amenés dans l'amphithéâtre comme des assassins et des brigands, puis abandonnés aux vents, aux tempêtes de la mer.

Sous Domitien, le trésor de Saturne est l'antre où l'on dépouille les citoyens, le réceptacle affreux des sanglantes rapines : sous Trajan, c'est un vrai temple, c'est le séjour d'un dieu.

Sous Domitien, le domicile de chaque citoyen est un foyer de délations ; le fils dénonce son père, l'ami son ami, le serviteur son maître ; le prince suborne les esclaves contre la vie des suspects, leur montre les crimes qu'il veut punir et leur dicte ce qu'ils semblent révéler ; sous Trajan, la tendresse est rendue aux enfants, la fidélité aux amis, la soumission aux esclaves ; plus d'accusateur domestique, plus de perspective de guerre servile : les maîtres doivent au prince leur sécurité ; les esclaves lui doivent d'être devenus meilleurs.

Sous Domitien, le comble de nos vœux était d'avoir un prince qui valût mieux que le plus méchant ; sous Trajan, nous en arrivons à nous demander comment nous supporterions celui qui ne serait pas le meilleur.

Sous Domitien, l'éloquence, la philosophie, toutes les nobles études sont punies de l'exil, parce qu'elles dévoilent ces vices dont le prince est accablé ; sous Trajan qui pratique ce qu'elles recommandent, elles recouvrent la patrie, la considération, l'honneur, la protection, la faveur, l'amour du prince.

Sous Domitien, le palais impérial est environné d'un rempart de terreur ; l'horreur et la menace en gardent les portes ; adulés ou repoussé on tremble également. Sous Trajan, la garde des portes est confiée, non à la cruauté, mais à l'amour ; le palais impérial est devenu la *Maison commune ;* on y vient plein de confiance et de joie, on l'on n'y vient pas si l'on éprouve quelque empêchement personnel.

Sous Domitien, le prince ne sort de sa solitude que pour répandre la désolation ; sous Trajan, le prince ne se mêle aux citoyens que pour se montrer citoyen et répandre ses bienfaits.

Sous Domitien l'Inceste et la Férocité occupent le trône ; sous Trajan, la Vertu familiale et la Bonté.

Sous Domitien, toutes les avenues, tous les degrés, tous les

parvis des temples sont souillés par les statues du tyran ; mêlés à ces traits impurs, les simulacres des dieux en ont perdu leur majesté. Sous Trajan, le prince, qui n'ambitionne pas les honneurs des dieux, laisse aux dieux les honneurs souverains de la terre.

Sous Domitien, il n'est pas d'arrêt de mort plus certain que cette pensée de l'Empereur : « Cet homme est estimé, cet homme » est chéri du Sénat » ; le prince haïssait ceux que nous aimions, et nous ceux qu'il aimait. Sous Trajan, le Sénat et l'Empereur éprouvent les mêmes sentiments, aiment les mêmes personnes.

Sous Domitien, la crainte, la terreur, et cette expérience, triste fruit du malheur, nous instruisaient assez qu'il fallait détourner d'une République qui n'existait plus, et nos yeux, et nos oreilles, et nos esprits. Sous Trajan, nous ouvrons la bouche fermée par un long esclavage et nous délions notre langue enchaînée par tant de maux, etc., etc., etc. »

De ce long parallèle, souvent fastidieux, nous avons volontairement exclu la question des consulats de Trajan — question d'ordre fonctionnaire, beaucoup plus que d'ordre public, à laquelle le Panégyriste réserve le quart (1) de son opuscule. Il semble curieux d'en dire quelques mots.

L'un des principaux griefs du Sénat contre Domitien était d'avoir accumulé sur sa tête les consulats (1) parce que, d'une part, cette accumulation restreignait le nombre des consuls ordinaires, parce que, d'autre part (et surtout), elle ralentissait sensiblement l'avancement général. Néanmoins, dès le décès de Nerva, le même Sénat se hâta d'offrir au nouveau souverain le consulat ordinaire de 99 ; mais Trajan, qui avait exercé deux fois le consulat (2) et connaissait les reproches formulés contre son prédécesseur médiat, se hâta de refuser la proposition de ses gracieux « col- » lègues », le consulat de 99 constituant un fardeau trop lourd pour un titulaire retenu en Germanie. Son refus combla de joie d'abord Cornelius Palma qui ouvrit l'année et Sosius Senecio, dont le nom fut inscrit le second sur les fastes, puis le Sénat tout entier, dont Pline s'est fait l'écho.

---

(1) Voir notamment, t. I, p. 194.
(2) La première en 91, sous Domitien, la seconde en 98, sous Nerva.

« L'Empereur, disait-on, ne considère pas le consulat » comme dû à sa qualité. Il ne ressemblera pas à ces princes » que l'ambition dévorait, qui étaient toujours consuls, de » même qu'ils étaient toujours princes. Il n'aura pas la » basse et lâche envie de s'emparer de toutes les années, » de ne transmettre à d'autres l'éclat de la pourpre sou- » veraine qu'après en avoir enlevé le premier lustre. Il sera » permis à de simples particuliers de consacrer le com- » mencement de l'année, et d'ouvrir les fastes. Voir un » autre consul que César est un gage assuré du retour de » la liberté (1). » Plus tard un revirement se produisit dans les esprits : « Est-ce que le prince deux fois consulaire » par obéissance — de sujet et de fils — considérerait le » consulat comme au-dessous de la dignité impériale ? » Quelle dépréciation pour le couronnement du *Cursus* » *honorum* ! — Ou bien l'empereur refuserait-il par principe » un troisième consulat ? — Personne ne pourra donc » plus être trois fois consul ! » Et alors quand Trajan revint à Rome, on lui tint ce langage (2) : « Certes nous ne vous » proposons pas l'exemple de Domitien qui, en se perpé- » tuant dans les consulats, semblait de tant d'années n'en » avoir fait qu'une seule. Mais après un refus, qui honore » votre modestie, il est temps de céder à nos désirs, afin

---

1. Rappelons ce que disait M. Bender au sujet du « retour de cette liberté. » Malgré les tirades du Panégyrique sur le retour de la liberté, la liberté » n'était nullement revenue. Alors que sous la République, la Politique » remplissait la vie des Romains — avec les Empereurs, quels qu'ils fussent, » tout était changé : on n'avait plus la permission de parler tout haut et l'on » ne pouvait songer au retour de l'ancien état de choses. » L'éminent professeur attribue aux *troubles* une importance qu'elles n'ont pas dans l'esprit de leur auteur. Rapprocher de la lettre l. IV, 20, cette reconnaissance formelle de l'omnipotence impériale qui termine le paragraphe 27 du Panégyrique. En fait, quand Pline parlait de *liberté* il voulait dire (et on comprenait ainsi) *les apparences de la liberté*. Faute de mieux, les Romains de l'Empire appelaient *la liberté* un état social, où, suivant l'expression de Pline *Pan.* 7, le prince n'était ni *superbus*, ni *regius*.

2. M. Burnouf ne voit que des lectons oratoires, avec les prières et les conseils que Pline adresse au prince. *Pan.* 59, 60. Cette prétendue fiction conduirait à une conclusion bizarre : les arguments pour accepter le consulat de Janvier 100, auraient été tournés à Trajan tout un mois après son entrée en charge ! Ceci est du reste inconciliable avec les hésitations du prince et sa lente acceptation.

» que le consulat, accepté, exercé par vous en devienne » plus auguste, car le consulat porté par vos nobles » épaules, s'élève et s'agrandit. On ne saurait que penser » d'un refus trop constant; ou plutôt on penserait que » vous jugez cet honneur indigne de vous. L'an dernier » vous refusiez le consulat parce que votre absence ne vous » permettait pas d'en remplir les fonctions. Maintenant » que vous êtes de retour, il faut céder au vœu public, si » vous voulez rendre à l'antique tribunal des Consuls son » antique majesté. A nos yeux, c'est peu que vous veniez » au Sénat, si vous ne le convoquez; que vous assistiez » aux séances, si vous ne les présidez; que vous entendiez » les votes, si vous ne les recueillez. Enfin comment » concevoir la possibilité d'un troisième consulat pour les » particuliers quand le prince n'aura été que deux fois » consul (1)? »

Malgré ces arguments, le souvenir du passé hantait Trajan. Domitien avait reçu d'identiques sollicitations et on lui gardait rancune d'y avoir déféré. L'an dernier, on applaudissait à son refus : était-on bien sincère en insistant aujourd'hui pour son acceptation? Quel parti adopter? Il résista longtemps, puis céda en se déclarant « vaincu par » tant et de si fortes raisons », ce qui ne l'empêcha pas de prendre une série de précautions : il assista en personne à son élection par les comices ; il prêta serment debout entre les mains du consul assis ; il nomma deux consuls trois fois réitérés (2) et non pas des généraux comme ses prédé-

(1) Lorsque l'on songe que les consuls étaient en fait nommés par l'Empereur et qu'un troisième consulat — on supposait qu'il eût été offert — n'eût pu être refusé, on sourit de la formule retour-de-liberté employée par Pline pour envisager cette hypothèse : « La modération, la bienséance n'au- » raient pas permis aux sénateurs d'être trois fois consuls s'ils n'eussent » reçu l'exemple du prince, leur associé. »

(2) Nommer à la fois deux consuls réitérés constituait une faveur exceptionnelle (61), car les troisièmes consulats étaient fort rares (60), si rares que le Sénat ne comptait alors dans son sein qu'un consul trois fois réitéré. C'est du moins ainsi que nous comprenons un passage de *Pan.* 58, très discuté. Sur ce consul (peut-être Silius Italicus), voir les controverses dans Fr. Hermannus, Ad Tacitum, Schwartz, sous les mots *Ersatz im Senate der Consul*.

cesseurs, mais des civils : non pas les premiers civils venus, mais des personnages qui devaient à Nerva leur deuxième consulat et que le Sénat avait élus, en tête de liste, commissaires des réformes financières (1) : dans son discours d'installation, il exhorta le Sénat à partager l'Empire avec lui ; il resta jusqu'en Juillet, en indiquant les motifs de cette prolongation *exceptionnelle* : exercer *vraiment* le consulat, avoir encore pour collègue son deuxième consul trois fois réitéré ; enfin, à sa sortie de charge, il jura qu'il n'avait rien fait contre les lois. On ne pouvait être plus circonspect, plus fin et plus habile. Pour comprendre l'enthousiasme, l'allégresse des fonctionnaires, l'émotion larmoyante de ces pauvres petites âmes falotes, il faut lire dans le Panégyrique (2) ce va et vient de pensées qui s'entrechoquent et finissent par se concilier. M. Pichon a tort de reprocher à Pline les contradictions de ses éloges : « Eh quoi ! si Trajan refuse le consulat, on le félicite de » son désintéressement, s'il accepte, on le remercie de » son dévoûment ! » Trop d'empressement aurait inquiété les ascensionnistes du *Cursus honorum* ; un refus définitif eût déconsidéré le consulat sur lequel l'acceptation du prince jetait seule un dernier éclat. Et que seraient devenus les *honores petituri* qui, depuis Auguste, ne vivaient que pour le consulat, si le consulat avait été déconsidéré ?

Quand le Sénat eut apprécié la façon dont Trajan comprenait ses fonctions consulaires (3), il « ordonna » au prince d'accepter un quatrième consulat. Convaincu maintenant de la sincérité de ces fantoches, l'Empereur « obéit » sans effort. Sentant toutefois qu'il ne devait point abuser des réitérations et des prolongations, il prit comme collègues deux consuls nouveaux et sortit de charge le

(1) D'après le tableau des fastes consulaires du règne de Trajan, dressé par M. Mommsen, à la suite de la Chronologie des Lettres, les deux personnages étaient : Sex. Julius Frontinus. Voir Addenda du t. Ier et peut-être Spurinna. M. Pierrot disait : Cornelius Fronto et Pomponius Collega « selon l'opinion la plus accréditée ».

(2) *Pan.* 56-79.

(3) *Pan.* 79.

1er Avril. Les « ordres » durent se renouveler chaque année ou peu s'en faut, mais Trajan espaça son « obéissance », pour ne point se laisser entraîner à recommencer Domitien. Il ne fut plus consul qu'à deux reprises, et pendant quelques jours, en 103 et 112.

***

La Conclusion.

Qu'un brave bourgeois comme Schaeffer, menant l'existence étroite (et digne) des universitaires d'antan, ait éprouvé un haut le cœur devant les génuflexions de Pline, cela s'explique : on estime l'homme pour sa droiture et sa simplicité, en constatant une complète ignorance du monde et de ses usages. La surprise commence lorsque l'on voit de grands seigneurs refuser au consul de Trajan cette indulgence qu'ils s'accordent à eux-mêmes. Est-ce que Monseigneur François de Salignac de Lamothe-Fénelon, la plume, la pensée, l'âme du duc de Bourgogne, est-ce que M. le Comte Victor Alfieri, le sportsman aux quatorze chevaux, ne vivaient pas dans un milieu où l'on tenait journellement des propos analogues ? Et cependant ce sont eux qui contestent le plus dédaigneusement la valeur morale du Panégyrique. Politique ! Politique ! que d'injustices, que d'illogismes, que d'anachronismes tu fais commettre ! Politiciens (1) ces parlementaires du XVIIe siècle qui auraient donné à César le vingt-quatrième coup de poignard ; politicien cet archéologue académicien qui découvre, dans Auguste le finaud ou Tibère le terrible, ce bon empereur (2), à l'esprit brumeux, destructeur d'un pays dont il se croyait le sauveur ; politicien cet écrivain-conférencier qui ne goûtait un livre qu'autant qu'il se montrait dévot à la foi

(1) Nous prenons *politicien*, ici et plus loin, non dans le sens blessant, mais pour indiquer la suggestion inopportune et antihistorique de la conviction politique.

(2) « .... Je crois que l'avenir trouvera de la grandeur et de la bonté dans la curieuse figure du César démocrate qui eût voulu être le Trajan français. » (Henry Fouquier).

libérale : politicien ce professeur suisse qui prend pour un outrage à la République helvétique toute attaque contre la République romaine etc., etc. Et politiciens aussi le précepteur du petit-fils de Louis XIV, l'époux morganatique de la Comtesse d'Albany.

Fénelon, qui songe aux panégyristes du Roi-Soleil (1), flétrit « la flatterie qui parle à la vanité. » La Vanité ! Trajan n'en avait point. La Flatterie ! Pline l'a stigmatisée en maints passages (2). Fénelon qui rêve des réformes dont les premiers mérites seront de faire ministre *le Père de la Constitution* et d'évincer Bossuet — Fénelon condamne ce discours où le prince est le but unique, où l'orateur n'enseigne ni ce qu'on doit aimer, ni ce qu'on doit haïr, ni ce qu'on doit imiter, ni ce qu'on doit éviter. L'archevêque de Cambrai n'a donc point lu la déclaration à Sévérus : « J'ai » voulu attacher notre Empereur à ses propres vertus ; j'ai » voulu avertir les princes futurs de la voie qu'ils auront » à suivre s'ils ambitionnent semblable gloire (3) » ? L'archevêque de Cambrai n'a donc point lu l'exorde du Panégyrique : « Il faut obéir au sénatus-consulte qui, soucieux du » bien public, a tenu à ce que sous le titre d'actions de grâces » les bons princes apprissent ce qu'on approuvait en eux, » et les mauvais, leurs devoirs », exorde qui « justifie toutes » les louanges données à Trajan et absout l'orateur du » reproche de flatterie (4) », exorde qui démontre que « le » discours est encore moins l'éloge d'un bon prince qu'une » leçon et un encouragement pour ses successeurs (5) » ?

---

(1) Voir t. III, p. 461, note 1 (de M. Nazzette).

(2) Notamment *Pan.* 54, 55, 75. — D'Alembert (autorité peu suspecte) reconnaît (Éloge de Sacy) que le désir et le besoin de voir les hommes heureux se manifestent à chaque ligne de l'ouvrage et que *le prince n'est pas loué par la flatterie.*

(3) « Si Pline n'a pas toujours tenu parole et s'il a fait à l'éloge de Trajan une place trop grande, la critique de Fénelon ne nous en semble pas moins exagérée. Il méconnaît l'intention de Pline lorsqu'il écrit en note : *Quand un panégyriste n'a que cette ressource de louer un seul homme, ce n'est que la flatterie qui parle à la vanité.* » (Collignon).

(4) Burnouf.

(5) I. Burnouf. II. Les deux notes de M. Burnouf (p. 163) ont été pure-

Ce prélat d'ancienne et bonne noblesse, décorée d'ambassades, de divers emplois, d'un collier du Saint-Esprit sous Henri III et d'alliances ; ce prélat de si haute allure, sentant également le docteur, l'évêque et le gentilhomme, répandant dans toutes ses conversations l'aisance, le bon goût, l'usage de la meilleure compagnie et du grand monde ; ce génie élevé, pénétrant, net et clair (1), a donc jugé le Panégyrique avec les yeux d'un bibliothécaire de Leipsick auquel l'encens de cour cache la portée d'une œuvre où « le Consul écrase, » par les vertus de Trajan, les vices de ses prédécesseurs, » où chacune de ses louanges est une accusation contre les » tyrans (2) » ? Politique ! Politique ! voilà comme tu embourgeoises les plus nobles allures ! voilà comment tu obscursis les génies les plus clairs !

Né à Asti (Piémont), en 1749, le comte Vittorio Alfieri da Asti, génie maussade, se pose, dès 1775, en adversaire irréductible de toutes les monarchies qu'il nomme toutes les tyrannies. Il accueille avec des transports d'allégresse les prodromes de la Révolution : il vient se fixer en France « patrie de la Liberté » et inscrit sur le livre d'or de l'Humanité les six dates « immortelles » : 17 Juin, 14 Juillet, 4 Août 1789, 14 Juillet 1790, 17 Juillet 1791 et (quoiqu'il ait protesté plus tard) 20 Juin 1792. Qu'on massacre Launay, Flesselles, Salbray, Foulon, Berthier, qu'on abolisse les privilèges des gentilshommes français, que les biens du Clergé français deviennent la dot de la Constitution, que l'on contraigne à l'exil les princes français, la noblesse française, les officiers français, les prélats français, les prêtres français et que l'on déclare conspirateurs les Français qui fuient l'échafaud, que l'on saccage les châteaux français, que l'on pende les châtelains français, que Marat exige 800

---

ment et simplement traduites par M. Navarro (t. I, p. 5) sans indication de source.

(1) Voir le portrait de Fénelon dans Saint-Simon.

(2) J. Janin, p. 389.

têtes françaises par provision : il n'en a cure puisqu'il est italien ; Parigi sbastigliato reste la Capitale de l'Univers civilisé et la France, la Patrie de la Liberté. Mais lorsqu'après le 10 Août 1792, il se voit contraint de se sauver lui-même, que sa fortune personnelle est confisquée, que sa tête italienne et la tête allemande de son « amie » sont désignées pour la guillotine, il reconnaît que les tyrannies aristocratiques ne constituent pas *toutes les tyrannies*, et que « des » millions de rois plébéiens sont plus funestes au monde » entier que la série complète des rois Capétiens » : il traite d'affreuse Babylone Parigi sbastigliato, la Révolution, de farce tragique, de fête de l'hôpital où l'on ne trouve que des fous et des incurables, et jusqu'à sa mort (1803) voue à la Patrie de la Liberté une haine de réactionnaire (1).

En 1785, Alfieri roucoulait avec la République de Salente ; c'est le malheureux Pline qui paya les frais du roucoulement (2). Désireux de manifester son mépris pour les adulations du courtisan et d'esquisser sa constitution comme tous ses confrères en politiquaillerie, le noble auteur de *la Tyrannie et du Prince*, refondit, au nom de la Liberté, le Panégyrique de la Servitude (3) :

« *Avertissement au lecteur.* On a récemment découvert un antique manuscrit du Panégyrique de Pline à Trajan (4), tout

---

(1) Voir notamment *Il Misogallo* (prose e rime) Londres 1799, inique pamphlet contre cette nation française qui avait payé si cher l'apprentissage de la liberté, mais n'en demeurait pas moins la bienfaitrice du monde par les principes qu'elle y avait jetés.

(2) Il est vrai que, comme compensation, Alfieri écrit dans son autobiographie, au sujet de l'épistolier : « Ses lettres sont très élégantes, remplies » d'utiles renseignements sur les choses et coutumes romaines, révèlent une » âme pure, le caractère le plus beau et le plus aimable. » MM. Piovano et Longhi ont pris cet éloge pour épigraphe de leur ouvrage.

(3) Voir sur les deux éditions 1787 (la première) et 1789 (Didot) : Corradi *In Plinium observationes*, p. 44.

(4) Dans son autobiographie *Vita*, Epoca IV ; cap. 15, voir Collect. Barrière, p. 237-239. Alfieri raconte l'origine de cette fiction. En 1785, il passe l'hiver dans l'ennuyeuse ville de Pise. Il lit, pour se distraire, les épîtres de Pline et sa lecture le charme, puis il arrive au *Panégyrique* qu'il connaît seulement de réputation, mais à peine a-t-il parcouru deux ou trois pages que le dégoût, l'indignation le saisissent ; il ne retrouve plus son Pline des Epîtres, et clamant : « Mon cher Pline, si tu étais véritablement l'ami, le

différent de celui que publia Pline après ses épîtres. Sans discuter avec les lettrés la question suivante : « Quel est des deux le vrai *Panégyrique* lu à Trajan dans le Sénat ? » le traducteur se borne à ces remarques : 1° Quoique plus bref (1), le nouveau manuscrit contient « *non minori cose* », que l'ancien ; 2° Il est tel que le pût prononcer, devant un excellent prince, un excellent citoyen.

Le nouveau manuscrit. L'orateur invoque tout d'abord les dieux pour pouvoir adresser des louanges, dont il ne rougira pas, au prince qui les pourra entendre sans rougir, pour pouvoir être l'interprète véritable des sentiments de Rome entière, pour conserver dans ses paroles la dignité du Sénat, la dignité consulaire, pour n'oublier jamais que c'est un citoyen romain qui parle à un prince né lui-même citoyen. Puis le panégyriste traite, dans dix paragraphes, ces quatre sujets : A. Qu'est-ce que la République ? B. Qu'est-elle devenue de César à Trajan ? C. Qu'est-elle aujourd'hui sous Trajan ? D. Que doit faire Trajan ?

A (2). Dans la République, la légitime autorité émane du Peuple et du Sénat ; dans la République nul ne commande que la Loi. C'est la République qui engendre ces héros, ces patriotes, les Caton, les Paul-Emile, les Brutus, les Décius, les Curtius etc., etc. Sans République, point de liberté, et bonheur, grandeur, tranquillité, sécurité de Rome, tout se résume en ces quelques mots : Que Rome soit libre, c'est-à-dire vraiment républicaine ! Si personnellement nous n'avons pas connu la vraie République, le temps où elle existait n'est pas tellement éloigné que nous en ayons perdu le souvenir.

B. La lutte entre la plebe et le Sénat a été la cause principale de notre ruine. D'abord sont venus Marius et Sylla si funestes

---

rival et l'admirateur de Tacite, de Tacite qui a dit : *Rara temporum felicitate ubi sentire quæ velis et quæ sentias dicere licet ;* voici comme tu aurais dû parler à Trajan ! » il écrit sans réfléchir, ni attendre. il écrit de verve comme un fou tout ce qui vient au bout de sa plume. Vainement il tente de continuer la lecture de Pline : impossible. Voici au contraire les sentiments que lui fait éprouver son œuvre personnelle : « Je voulus relire alors » ce morceau de panégyrique que j'avais écrit dans le délire : il me plut ; il » m'enflamma bien plus que la première fois, et d'une plaisanterie, je fis » ou je crus faire une chose très sérieuse. » — Commencé le 13 mars au matin, le Panégyrique républicain fut achevé le 17 au matin.

(1) Le *Panegyrico di Plinio a Traiano nuovamente trovato e tradotto*, compte 63 pages dans l'édition spéciale de Nice (1788) et 54 dans le tome VII des Œuvres complètes, Milan 1802.

(2) Il va sans dire que nous ne donnons qu'une analyse, une analyse très sommaire de l'opuscule où abondent les pages éloquentes, car Alfieri avait un tempérament d'orateur, de grand orateur.

à la félicité et à la grandeur de Rome ; après Sylla, (le plus tyrannique des tyrans), apparaît César, et depuis César nous n'avons plus que les apparences de la République, nous n'avons plus que le nom d'hommes libres. A bon droit, le titre de Roi nous était odieux, mais la puissance inique et illimitée des Rois s'est exercée sous un autre titre. Que l'Empire soit adoptif ou héréditaire, qu'il émane des soldats ou du vote populaire, il importe peu, puisque le pouvoir suprême reste absolu. L'Empire ne constitue donc qu'une tyrannie déguisée. Que l'Empereur soit doux, soit juste, soit bon, qu'il possède toutes les vertus imaginables, il importe peu puisqu'il reste le Maître et que des citoyens libres ont horreur d'un Maître. Nous méritons la République puisque nous avons encore ces sentiments. L'Empire, voici son histoire : Le courage de César se change en pusillanimité d'Auguste ; la tyrannie lente, douce, dissimulée sous Auguste, engendre la tyrannie astucieuse et cruelle de Tibère, puis celle de ces fous furieux Caligula, Néron, Domitien qui rompent toutes les entraves et dépassent toutes les bornes. Sous Vespasien et Titus, la tyranne n'est point morte ; elle sommeille, prête à se réveiller. Qui pourrait d'ailleurs pardonner à Titus d'avoir pris pour successeur Domitien ? Si Domitien était son frère, est-ce que Rome n'était pas plus que sa sœur ? Et quelles soldatesques féroces, celles de César, de Galba, d'Othon, de Vitellius ! Et quels prétoriens insolents, ceux de Tibère, de Caligula, de Claude, de Néron, de Domitien !

C. Je vous demande, Trajan, où est aujourd'hui la République. Elle réside uniquement en votre personne, comme le prouvent et votre auguste attitude, et notre vénération illimitée à votre endroit, et votre silence et l'universel silence quand je pose la question. Après les forfaits de Caligula, de Néron, d'Othon, de Vitellius, de Domitien, nous en exprimons notre satisfaction. Vous êtes un grand général, vous êtes un bon prince, juste, affable, conciliant, modéré. Vous possédez la seule suprématie des dignités électives et passagères dans un état libre : celle de la vertu. Soit. Mais, tant qu'existera l'Empire, le bien qu'un homme aura fait, il sera loisible à un autre de le défaire. Et vous êtes mortel ! Heureusement, vous n'avez ni fils, ni parents dont vous deviez tenir compte ; vous pouvez vous préoccuper exclusivement de la République. Ecoutez ce que nous espérons, ce que nous attendons de vous.

D. En premier lieu, vous licencierez les armées ; quand nous n'aurons plus ni légionnaires, ni prétoriens, nous verrons re-

naître le gouvernement des Lois. Puis, vous abdiquerez, non au profit de quelqu'un, mais au profit de tous. Ah! quelle gloire! Extirper de vos mains impériales la racine de l'Empire! Ne plus permettre que tout repose sur une seule tête! Rendre au Sénat son antique mission, au peuple la liberté qui vaut mieux que la vie! Restaurer la République, la vraie, la seule, l'unique, celle qui possède le monopole de la liberté, de la gloire, de la vertu, de la sainte amitié! Généralissime, ramener les soldats au rang des citoyens! D'Empereur, se changer soi-même en simple particulier, en citoyen de Rome! S'appeler désormais mieux que tribun, mieux que consul, mieux que dictateur, mieux qu'Empereur, s'appeler *Trajano Uomo!* Rappelez-vous ce Sylla, ce Sylla pourtant si odieux, ce Sylla qui pourtant avait rempli l'Etat des luttes intestines, de terreur et de sang. Quel superbe, quel grandiose exemple il a laissé! Il renonça volontairement à la dictature, il reprit sa place parmi les citoyens et rendit le peuple à lui-même. Faites comme lui et vous surpasserez Romulus, vous surpasserez Brutus. Plus que le restaurateur de Rome, vous en deviendrez le second créateur!

Post-scriptum du Traducteur. On rapporte que Trajan et l'auditoire sénatorial pleurèrent d'attendrissement à ce discours; que Pline en retira beaucoup de gloire; mais Trajan demeura empereur; Rome, le Sénat, Pline même, restèrent esclaves. »

Si le collègue de Tertullus avait tenu de pareil propos, le Sénat eût réclamé son placement immédiat dans un asile d'aliénés; si de semblables conseils avaient été suivis, Trajan les eût payés de sa tête, Rome de la guerre intestine, l'Univers civilisé de l'invasion des Barbares. De même que le langage de cour — défalcation faite des exagérations — le Gouvernement impérial et les armées permanentes constituaient alors une nécessité, ce qui autorise M. Lanfranchi à qualifier d'absurde (1) la fiction républicaine du Cte Vittorio

---

(1) I. Page 13. M. Lanfranchi a déjà dit, page 6 : *Hæc Astensis nostri lucubratio inter illius opera recensetur ignea mentis mobilitate magis quam ratione duce exarata*, d'autre part MM. Piovano et Longhi écrivent, tome II, p. 182 (en note) ...*Manel severo giudizio dell' Astigiano ebbe certo maggior parte la diversità di gusti e di sentimenti che non l'arte*; III. Mme de Staël a dit très finement au sujet des Tragédies qui procèdent du même ordre d'idées que le Panégyrique : « Si les tyrans supportaient dans leur vie ce que les opprimés » leur disent en face dans les Tragédies d'Alfieri, ou serait tente de les

Alfieri da Asti. Non, ne fondons pas le Panégyrique de Trajan dans le creuset de Montesquieu ou de Rousseau ; jugeons, comme des auditeurs de l'an 100, un discours de l'an 100, et concluons : En flétrissant, avec une indignation vengeresse, les vices les plus bas des plus odieux tyrans, en publiant avec une ardente conviction les vertus les plus hautes du prince le plus libéral, en exhortant sans cesse Trajan à persévérer dans le bien (1), Pline le Jeune écrivit l'œuvre fort estimable d'un citoyen excellent autant que reconnaissant. Si les princes ultérieurs, décevant son attente, ne paraissent pas avoir pris *Le Manuel du Parfait Empereur* pour livre de chevet, il légua, du moins, à ses héritiers littéraires le modèle, qui ne fut ni dépassé ni atteint (2), de ces innombrables Panégyriques dont nous signalerons ailleurs la valeur morale et civique.

V

MANUSCRITS — ÉDITIONS — TRADUCTIONS

Les Manuscrits.

Indiquons *ab initio* les ouvrages auxquels nous avons surtout demandé nos renseignements sur les manuscrits du Panégyrique de Trajan.

I. Schwartz. Panégyrique annoté (Index premier, pp. 731, 732 1746).

II. Maï. *Q. Aurelii Symmachi V. C. octo orationum*

» plaindre. » IV, Voir aussi (p. 384, 385) la diatribe de J. Janin contre la satire d'Alfieri, ce républicain de 1789, qui ne veut pas comprendre que désormais la République romaine est impossible .. s'applique à ne rien voir de ce grand règne, se met à conseiller ce maître du monde que gouvernent la sagesse et la vertu,..., veut instruire à son propre exemple les vertus de Trajan... arrange, dispose à sa façon les triomphes et les bonheurs de ce grand règne que le sénat romain célébrait encore au bout d'un siècle et demi, lorsqu'il souhaitait au nouvel empereur la fortune d'Auguste, la bonté de Trajan, etc.

1. *Tene, Cæsar, hunc cursum.* (*Pan.* 43 — *Perge modo Cæsar Pan.* 45). ***Persta, Cæsar, in ista ratione propositi (Pan.*** 62) etc.

2 D'Alembert dit que le discours de Pline se distingue par un avantage unique : il est le seul panégyrique de prince qui soit resté après la mort du prince et de l'orateur.

inditarum partes, etc., etc., invenit notisque declararit Angelus Maius. Accedunt folia tria pliniani Panegyrici particulas habentia. Mediolani — Regis typis — 1815.

III. Dübner. Panégyrique de Trajan. Rhein. Mus. 1845.

IV. Burnouf. Traduction nouvelle du Panégyrique de Trajan (p. 245, 246) 1845.

V. Keil. 1° Texte des Lettres et du Panégyrique (Préfaces) 1853, 1870; 2° *De Schedis Ambrosianis rescriptis Panegyrici Plinii commentatio — Halæ — Formis Hendelis* — 1869; 3° *Joannis Aurispæ epistula.* Halæ, 1870.

VI. Baehrens. XII *Panegyrici latini (Præfatio)* 1874.

VII. Suster. *Notizia e classificazione dei codici continenti il Panegirico di Plinio a Traiano — Torino — (Loescher)* 1888.

Il semble que quelque divinité jalouse se soit acharnée après ce pauvre Trajan. Les Histoires, aussi nombreuses que documentées de *l'Imperator optimus*, ne traversèrent pas les siècles; la Correspondance officielle et le Panégyrique de Pline, qui seuls permettent d'écrire ce règne glorieux et bienfaisant, ont été à deux doigts de leur perte.

Nous avons vu (1) se perdre le manuscrit de Paris qui renfermait les dépêches préfectorales-impériales, et l'on se souvient des conflits littéraires, politiques, religieux, qu'entraîna cette disparition. Les vieux originaux du Panégyrique de Trajan se sont également égarés; mais de multiples copies — des copies *manuscrites* — sont parvenues jusqu'à nous. Heureusement pour Pline, plus heureusement encore pour Trajan (2)! car le mot *manuscrit* exerce sur les savants une influence magique : on peut mettre en discussion l'authenticité d'un recueil

(1) T. Ier, pp. 432 et suiv.

(2) Se plaçant à un autre point de vue, d'Alembert disait dans *l'Eloge de Sacy* : « Les vertus de Trajan ont servi auprès de la postérité de passe-port à son éloge, et l'écrivain, contre l'ordinaire, doit ici bien plus au prince que le prince ne doit à l'écrivain. »

épistolaire imprimé d'après un parchemin disparu ; on ne saurait suspecter un discours que la plume humaine a transcrit, et la privation de l'original provoque uniquement des doléances philologiques (1) !

Au début de XIXe siècle, des antiquaires très malins se tinrent ce langage : « Les pillages, les révolutions, les vols, » qui sans interruption se succédèrent en Europe pendant » et depuis le Moyen-Age, ont dû disperser chez les paysans » une foule d'objets d'art — *margaritas ante porcos.* » Quant aux bourgeois possesseurs légitimes, la politi- » quaillerie et les ratiocinations déprimantes les rendirent » incapables d'apprécier les trésors de leurs ancêtres. Ces » Béotiens s'estimeront trop contents de se débarrasser de « *vieilleries démodées*, en échange de quelques pièces » de monnaie ou de mobilier tout battant neuf. S'ils » résistent, par méfiance, par culte de famille, par malaise » d'un changement d'habitudes, nous prendrons du moins » des décalques à toutes fins utiles. » A l'aurore de la Renaissance, l'élite intellectuelle de l'Italie, c'est-à-dire l'élite intellectuelle de l'Univers, se fit, relativement à l'héritage littéraire des Grecs et des Romains, un raisonnement analogue. Se glissant dans toutes bibliothèques de tous pays, ils emportèrent, soit plus fréquemment les manuscrits eux-mêmes, soit au pis aller des copies, si les propriétaires refusaient l'enlèvement. L'œuvre plinienne doit une profonde gratitude à ces Dusommerard du XVe siècle, qui ont sauvé et la correspondance officielle, et le *Panégyrique* (2).

---

(1) N'ayant pas le moindre droit au titre de savant, nous sommes sans qualité pour concilier tant de quiétude et tant de perplexité, tant de foi et tant de scepticisme ; nous nous bornons à ces constatations : Si la découverte de Guttemberg s'était propagée plus rapidement, nous ne posséderions — en dehors des trois feuillets découverts *anno* 1815 — que des Panégyriques *imprimés* ; néanmoins, ni avant 1815 pour la harangue intégrale, ni depuis 1815 pour le surplus du texte, aucun doute ne s'est élevé dans les cerveaux érudits sur l'authenticité du recueil.

(2) Malheureusement, ils eurent deux défauts ; 1° Une fois le manuscrit transcrit ou imprimé, ils se désintéressèrent de l'original, comme le prouve la perte des deux codices pliniens de Paris et de Mayence ; 2° Leur érudition

En 1433, nous suivons à Ravenne, Ferrare, Milan, Bâle, Mayence, Cologne, etc., une campagne d'investigations entreprise par un *consortium* d'humanistes italiens : Monseigneur Bartolomeo Capra, archevêque de Milan, Thomas Parentucelli, Jean Aurispa, Thomas Thebalducci le florentin, Niccoli, Traversari Ambroise le Camaldule, Monseigneur de Santa Cruce, Alberto da Sarzana, etc. L'Archevêque de Milan rapporte d'Allemagne une foule de manuscrits variés ; Thomas Parentucelli rapporte de Bâle un Tertullien complet et *multe altre cose*. Jean Aurispa trouve à Mayence (fin 1433) les XII *Panegyrici latini*, ce dont il se hâte (1) d'aviser Thomas Thebalducci : « J'ai » trouvé dans une bibliothèque de Mayence un manuscrit » qui contient un panégyrique de Pline à Trajan. Je n'ai » jamais lu plus suave chose (2). Ce même manuscrit » renferme les panégyriques d'autres auteurs à divers » Césars. »

Outre la suavité de sa lecture, quel profit Aurispa retira-t-il de cette découverte ? Les termes de l'épître à Thebalducci n'autorisent point une réponse catégorique. Suivant M. Baehrens, le voyageur en manuscrits ne put emporter qu'une copie (3) — copie que le chauvinisme allemand qualifie de très négligée et très interpolée *parce que italienne* (4), M. Suster incline à croire que l'original fut expédié, avec *multe altre cose*, à la bibliothèque archiépiscopale de Milan (5) ; hypothèse peu vraisemblable, car

---

philologique étant beaucoup moins développée que celle littérature, si bien que les copies de Léandre, de Jucundus, les sous-copies du manuscrit de Mayence renferment de visibles erreurs.

(1) On voit la hâte dans le relâchement de son style.

(2) *Un panigyrico di Plinio a Traiano du lu quale non lesse mai più suave cosa.* — De toute la phrase et particulièrement du *un*, résulte la preuve : 1° Que l'Italie ne possédait à cette époque aucun manuscrit du Panégyrique ; 2° Qu'Aurispa, peu familiarisé avec les épîtres, ne rattachait pas sa découverte aux lettres, l. III, 13, 18.

(3) M. Keil ne se prononce pas : ou l'original fut transféré en Italie, ou sa copie fut prise par Aurispa, ou une copie fut faite ultérieurement par une autre personne ; dans tous les cas — c'est là l'intéressant — le manuscrit de Mayence servit de prototype à tous les manuscrits du XVe siècle.

(4) Keil (Sched. ambros.), p. VIII ; Baehrens, p. XIII.

(5) Ce qui prouve, suivant M. Suster, qu'Aurispa si malmené par M. Baeh-

on constate la présence à Mayence du précieux parchemin entre 1458 et 1460 [1]. Ce que nous savons c'est qu'environ trois ans après (1436) l'honneur de la publication revenait, non à Aurispa, mais à Francisco Pizzolpasso, successeur de Bartolomeo Capra sur le siège archiépiscopal de Milan, comme l'atteste la lettre qu'on va lire, d'un très fervent plinien :

Petrus Candidus [2] à Francisco Pizzolpasso, archevêque de Milan. Salut.

« J'ai lu jusqu'à la dernière ligne *le Panégyrique* de notre Pline et ne me contentant pas de ce regard, je l'ai relu de nouveau tout entier. Rien n'est plus parfait, rien n'est plus beau, rien n'est plus élégant que cet ouvrage qui étancha ma soif si longtemps et si légitimement suscitée par l'épître (l. III, 13, à Voconius Romanus [3]). Mais vains eussent été mes aspirations et mes désirs, si votre zèle, votre mérite, votre humanisme n'avaient arraché le discours aux ténèbres pour arroser, sous ces louanges divines, un esprit qui se desséchait. Aussi je rends à Votre Honneur des grâces très abondantes, car c'est à Lui que notre orphée doit sa sortie des enfers. Et plût au ciel que notre temps produisît de pareils panégyristes ou des princes dignes d'être ainsi célébrés ! Adieu. »

L'édition archiépiscopale avait-elle été faite sur le manuscrit transporté à Milan, ou n'était-elle que la mise en

---

rens, n'avait pas pris copie, c'est que le millionnaire Guarino de Vérone, *amicissimo d'Aurispa*, ne pouvait avoir eu, en 1433 ou 1441, ni cette copie, ni copie de la copie (voir p. 42, 43, la très curieuse lettre de Lorenzo Valla à Guarino, par laquelle le prêtre de Saint-Jean de Latran s'enquiert du Panégyrique de *Nerva* auquel Pline fait allusion *l. I*, 2).

(1) M. Suster qui (p. 11) considère comme très vraisemblable « *che esso* (le manuscrit de Mayence) *pervenisse realmente a Milano* (*ed altri* [illegible] *scoperto ne'i, mentre dal Bologna* [illegible] *Bologna* en 1433 Bartolomeo Capra [illegible] de nous expliquer, pages 25, 45, comment Hergot put prendre *à Mayence* sa copie *sur l'original* en 1458 ou 1460. Il se serait donc agi en 1433 d'un simple prêt que [illegible] l'Archevêque de Milan, [illegible] autorisation [illegible]

(2) Le membre (Pietro Candido) qui fut enseveli dans la basilique Saint-Ambroise, à Milan. [illegible] *Le Musée de Lyon*, p. 29.

(3) [illegible] de ne pouvoir mentionner la lettre, l. III, 18, à Sénèque, qui a bien au moins une importance égale à lettre l. III, 13.

circulation d'une copie ? Cette copie provenait-elle d'Aurispa ou d'un *amanuensis* quelconque de Son Honneur ? Les Ténèbres, Orphée, les Enfers, permettent toutes les conjectures (1).

De même que le codex Maguntinus, la copie vel Aurispæ, vel Pizzolpassi a disparu ; mais elle a laissé vingt-cinq rejetons (2) éclos dans la seconde partie du quinzième siècle.

A. *Italie*. 1. Codex Barberinianus, VIII, 88, à la bibliothèque Barberini, à Rome (3), provenant des Piccolomini de Sienne ; 2. Codex Laurentianus 1017, à la bibliothèque laurentienne, à Florence, ayant jadis appartenu aux Ercolani de Bologne, et en dernier lieu, au Cte Ashburnham *nefandæ memoriæ* ; 3. Codex Malatestianus, 17, 5 (4), à la bibliothèque municipale de Césène (5) provenant des Malatesta de Rimini ; 4. Codex Venetus Marcianus, 12, cl. XI, à la bibliothèque marciana, à Venise, provenant du monastère Saint-Jean et Paul ; 5. Codex Venetus Marcianus, vel Bessarionis, 436, à la bibliothèque marciana, à Venise, provenant du cardinal Bessarion, décédé en 1472 ; 6. Codex Ottobonianus 1215, à la bibliothèque du Vatican, provenant du pape Alexandre VIII (Pierre Ottoboni), décédé en

---

(1) Personnellement, nous ne croyons pas, pour les motifs déjà indiqués, à la présence à Milan du manuscrit original et nous repousserions l'hypothèse d'une copie faite par Aurispa, car cette copie ne serait pas restée trois ans sous le boisseau. Le successeur de Mgr Capra aurait donc envoyé un copiste à Mayence.

(2) M. Suster n'en compte que 23, parce qu'au lieu de trois, il mentionne un seul *codex Parisiensis, posseduto una volta da Augusto Thuan.* — Signalons ici une particularité curieuse. Le codex Parisiensis (Augusti Thuani) que mentionne M. Suster (p. 24) est celui dont les variantes avaient été fournies en 1732, à Schwartz (p. 734), par Ch.-L. Scheidius ; mais comme ces variantes ne correspondent *qu'en partie* à *l'un* des manuscrits (n. 7805), de la bibliothèque nationale, M. Burnouf a fini par se demander (p. XIII), si le codex Parisiensis de Schwartz ne serait pas un quatrième manuscrit « perdu » entre l'année 1732 et l'année 1744 où a été imprimé le catalogue. »

(3) « ..... *nella biblioteca Barberiniana di Roma, dove io l'ho recentemente scoperto.* » (Suster, 1888).

(4) Suster, 27, 5, Baehrens.

(5) « *Cod. Malatestianus ..... temporis angustiis Cesenæ circumventus.* » (Baehrens, 187).

1691 (1) ; 7. Codex Ottobonianus 1305, même bibliothèque, même origine ; 8. Codex Patavinus, A. B. 40, au palais Bréda, à Milan, provenant du monastère Sainte-Justine de Padoue ; 9. Codex Reginensis, 1475, à la bibliothèque du Vatican, ayant appartenu à la reine Christine de Suède (2) ; 10. Codex Riccardianus, 619, à la bibliothèque Riccardiana, à Florence (3) ; 11. Codex Urbinatus, 314, à la bibliothèque du Vatican, provenant des ducs d'Urbin (4) ; 12. Codex Urbinatus, 1456, même bibliothèque, même origine ; 13. Codex Vaticanus, 1775, à la bibliothèque du Vatican ; 14. Codex Vaticanus, 1776, même bibliothèque ; 15. Codex Vaticanus 3,461 (5), même bibliothèque, provenant des Barbo, de Venise (6).

Les numéros 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 15, contiennent de plus les panégyriques gaulois du IVe siècle.

B. *France*. 16, 17, 18. — La Bibliothèque nationale possède trois manuscrits 7805, 7840, 8556 dans lesquels le *Panégyrique de Trajan* ouvre la marche aux panégyriques gaulois du IVe siècle.

B. *Autres pays*. 19. Codex Durlacensis, 36, à la bibliothèque, de Carlsruhe (7) ; 20. Codex Monacensis, 309, à la bibliothèque de Monaco ; 21. Codex Monacensis, 756, même bibliothèque ; 22. Codex Augustanus, *anno* 1466 118, à la bibliothèque Augusta ; 23. Codex Vodolonensis.

---

(1) M. Suster incline à le considérer comme le plus ancien des manuscrits du XIVe siècle.

(2) Schwartz en fait un cas tout particulier.

(3) M. Suster incline à le considérer comme appartenant aux débuts du XVIe siècle. M. Baehrens l'attribue avec tous les autres au XVe siècle.

(4) Le duché d'Urbin avait été incorporé au Saint-Siège en 1631, la bibliothèque ducale fut transférée vers 1675, à la bibliothèque pontificale.

(5) M. Dübner l'attribuait, par erreur, au Xe siècle — M. Keil en fait un cas tout particulier. M. Baehrens le juge *interpolatione inquinatus foedissima*.

(6) Le pape Paul II (1464-1471) appartenait à cette famille.

(7) I. C'est ce manuscrit que Schwartz appelle *Codex Schwartzianus* et M. Keil *Carolsruhensis*. Schwartz en avait eu connaissance par son professeur Classen « ... *quem codicem multo comparari cum bibliotheca B. T. W.* (Tobie Winchler) *Antistis Norimbergensium quondam optime meriti.* » (Voir Suster, p. 23). II. M. Baehrens le considère comme *interpolatione inquinatus foedissima*. — Tout en constatant [illegible] et ses interpolations, M. Keil lui reconnaît « quelque autorité ».

anno 1464, à la bibliothèque du palais impérial de Vienne (1); 24. Codex Vindobonensis *anno* 1468-48, même bibliothèque; 25. Codex Guelferbytanus, 45, à la bibliothèque de Wolfenbüttel (2).

Ces divers manuscrits (sauf le numéro 22) (3), renferment aussi tout ou partie des panégyriques du IVe siècle.

De 1458 à 1460, Jean Hergot de Marbourg, ancien recteur de l'Université de Turin, séjourna à Mayence où il copia entre autres manuscrits, celui qu'avait exhumé Aurispa. On ne connaît pas de copie de la copie d'Hergot, mais cette copie elle-même — codex Upsaliensis 18 — a été conservée par la bibliothèque de l'Université d'Upsal qui en devint propriétaire *anno* 1719, à la mort de Jean Scheffer (3).

Conséquemment, à défaut du manuscrit de Mayence, nous possédons vingt-six de ses copies, vingt-cinq prises de deuxième ou de troisième main, une prise de première main (4).

Le *Codex Bertinensis* (Manuscrit de St-Bertin) (5) joue son petit rôle dans les dernières années du XVIe siècle. Marc

---

(1) C'est ce manuscrit que Schwartz appelle : *codex Salisburgensis* : « .... *codicis hujus in museo meo per tres menses perlustrandi describendique copia mihi facta est ex singulari indultu et gratia* Reverendissimi *quondam* Celsissimique Archiepiscopi Salisburgensis, etc.... » M. Suster serait disposé à croire que ce manuscrit provient de la bibliothèque de Mathias Corvin, roi de Hongrie (1458-1490).

(2) I. .... *In quam ex libris Gudii pervenit.* (Schwartz). II. Le nom latin de Wolfenbüttel, ville du duché de Brunswick, est Guelferbytum.

(3) Qui contient : *oltre al panegirico, gli, scritti di Francesco Aretino, otto libri delle lettere di Plinio ed il libro* de viris illustribus *per tanto tempo a lui attribuito.* (Suster).

(3) Philologue du XVIIe siècle auquel on doit une bonne édition du Panégyrique de Pacatus, et *Notæ in Plinii epist. libros decem.* Hamb. 1675.

(4) On s'explique aisément la supériorité, sur ses vingt-cinq neveux ou petits-neveux, du codex Upsaliensis, fils du codex Mazuntinus. La nationalité du copiste paraît donc jouer un rôle excessif dans les éloges (p. XIII, XIX) que lui décerne M. Baehrens. Aurispa *vel Pizzolpasso* a évidemment une part de responsabilité dans les erreurs des vingt-cinq sous-copistes, mais pour en déterminer le quantum, pour faire concourir le lettré italien avec le théologien allemand, il faudrait, de toute équité, posséder son propre travail.

(5) Le monastère de Sithieu (plus tard St-Omer), fondé par St-Omer, décédé en 670, prit au VIIIe siècle le nom de St-Bertin (décédé en 709 collaborateur et successeur de St-Omer.

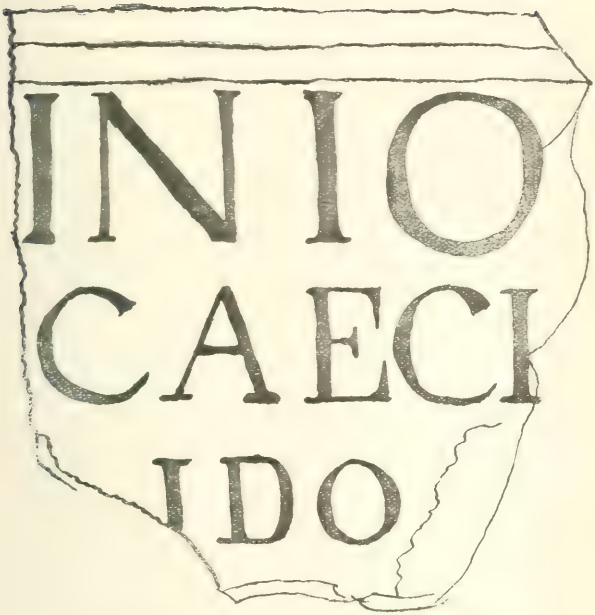

Inscription de Pline (v. t. I, p. 135) relevée par B. Jost

Comi in ædis D. Mariæ veteris strato.

[illegible]

Welser y puise diverses variantes dont il fait cadeau à François Modius (1). Modius propose (1596) à Juste Lipse de lui envoyer *emendationes et castigationes bonas ex libro Bertinensi, non nimis bono illo quidem*, et c'est Livinéius qui utilise les *excerpta non contemnenda* pour son édition de 1599. La naissance, la vie, la mort de ce manuscrit sont enveloppées de mystères. Le père du Maguntinus habitait-il la France? Avait-il eu deux fils, Maguntinus et Bertinensis? Bertinensis était-il (ce qui nous paraît plus probable) le fils du Maguntinus, le frère cadet du codex Aurispæ vel Pizzolpassi, le frère aîné du codex Upsaliensis?

Grammatici certant et adhuc sub judice lis est (2).

Dans tous les cas, Bertinensis ne valait pas grand chose puisqu'il disparut au XVIIe siècle sans autre postérité que les emprunts de Livinéius.

Telle était, en 1815, la situation de Pline panégyriste, lorsque M. Angelo Maï découvrit trois feuillets de la harangue à Trajan dans un palimpseste de Bobbio *qui nunc est Ambrosianus* (3). E. 147 — palimpseste renfermant, avec huit discours de Symmaque (4), des fragments de Fronton et d'autres écrivains de l'antiquité latine. Ces trois feuillets attribués tantôt (Maï) au VIe siècle, tantôt (Krüger) au VIIe ou au VIIIe, contrebalancent nombre d'omissions et de fautes, par quelques bonnes leçons.

Le filet d'eau de 1815 est ce que M. Suster appelle *prima recensio*, les sources si abondantes du XVe siècle constituant *seconda recensio* (5).

---

(1) Baehrens. — Francesco Moggio. Suster.

(2) Voir Baehrens p. XIX, XX; Suster p. 26, 27.

(3) Aujourd'hui à la bibliothèque ambrosienne à Milan.

(4) Keil, *De Schedis*, p. VII : « .....*si verum est* (A. Maï l'affirme) *eadem manu Plinii et Symmachi orationes scriptas esse, uno codice panegyricus Plinii et orationes Symmachi conjunctæ fuisse videntur. Symmachi autem eloquentiam propter simile dicendi genus cum eloquentia Plinii comparatam esse docet Macrobius*, Sat. VI, 7. »

(5) Page 8. Voir Keil (*De Schedis*), p. XVI.

***

Les Éditions.

Nous rappelons que nous parlons seulement ici des éditions spéciales du Panégyrique ; celles qui joignent à ce discours le recueil épistolaire, ayant fait l'objet d'une nomenclature antérieure.

1482. (?). Franciscus Puteolanus. *Panegyrici veteres* Milan (?) in-4°. *Editio princeps* (1).

1513. Joannes et Georgius Cuspinianus. *Panegyrici latini correcti*. Viennæ, in-4°.

1520. J. Locher (cogno. Philomosus). *Panegyricus* Argentorati, in-4°.

1576. Paulus Navius. *Panegyrici diversorum*. Venetiis, in-8°.

1595. *Latino-Attici Orates*. Duaci, in-8° (2).

1599. Joannes Livineius. *Panegyrici latini*. Antwerpiæ, in-8°.

1600. Justus Lipsius. *Panegyricus (cum Dissertatiuncula apud Principes et perpetuo commentario)*. Antwerpiæ, in-4° (3).

1607. J. Gruter. *Panegyrici veteres (cum notis J. Livineii et J. Gruteri. Accedunt conjecturæ Valentis Acidalii et Conradi Rittershusii)*. Francof. in-12.

1632. M. Z. Boxhorn. *Panegyricus*. Lugd. Batav., in-16.

1635. J.-Jacq. Stocker. *Panegyricus cum notis selectis variorum* (4). Argentorati, in-4°.

---

(1) I. *Sine mentione loci et typographi*. — Schwartz, qui donne pages 733-735 l'intéressante préface de *Puteolanus* — II. « No place or printer or date ; probably Milan 1482. » Platner — Ernesti, Arntzenius, Schwartz lui donnent la date de 1476 *sed argumentis probabilibus vindicat Saxius in Hist. lit. typ. Mediol. ad annum* 1482. (Index bipontinus) — M. Suster (*Nuovi emendati*) adopte la date de 1477. III. M. Burnout p. XII a consulté à la bibliothèque Ste-Geneviève une édition sans date et sans nom d'éditeur ayant presque l'autorité d'un manuscrit, qu'Ebert croit imprimée à Venise en 1499. Après nous être reporté à Schwartz (Index II) et Platner (bibliographie) nous ne discernons pas de quelle éditionil peut s'agir.

(2) *Ex officina Balthasaris Belleri*. (Index bipont.) M. Platner signale une autre édition avec cette mention : *Bellerus*, *Viennæ*, 1694.

(3) Autres éditions 1604, 1622 (Antwerpiæ).

(4) Lipsii, Gruteri, Livineii, Rittershusii et Berneggeri.

1635. J. Frischmannus. *Panegyricus cum notis variorum*. Argentorati, in-8° (1).

1643. J. Gruter. XIV (2). *Panegyrici veteres*. Parisiis, in-12 (3).

1656 (?) *Panegyricus* (4). Lugduni (Molin), in-16.

1671. Tanaq. Faber. *Panegyricus juxta Jo. Moreti editionem. Cum commentariis Justi Lipsii, notulis et emendatione Tanaquilli Fabri*. Salmurii, in-12 (5).

1675 (?) *Panegyricus cum notis variorum*. Amstelodami, in-8°.

1675. Dom. Baudius (6). *Panegyricus cum commentario Justi Lipsii, et notis integris Josiadis Livinati, Joni Gruteri, Conradi Rittershusii ac Selectæ variorum. Accedunt annotationes antehac ineditæ Dominici Baudii*. Lugd. Batav., in-12 (7).

1678-8[illegible]. Jacq. de la Baune. *Panegyrici veteres ad usum Delphini*. Parisiis, in-4° (9).

1688. Georg. Casp. Kirchmajer. *Panegyricus*. Wittembergæ, in-8° (10).

---

(1) I. Le format (en petit spécial) de [illegible] et Platner. II. C'est une réédition de Stocker avec addition de notes frischmanniennes.

(2) Les deux panégyriques ajoutés au groupe ordinaire des XII *Panegyrici latini*, sont ceux d'Ausone et [illegible].

(3) Avec addition : 1° de notes inédites de P. Fabri, Sanioriani, Franc. Jureti, Claud. Puteani, Ant. Schonovii ; 2° des corrections et commentaires de [illegible] Vineti, Andreæ Schotti, Joseph Scaligeri, et Jacq. Sirmondi (pour les [illegible]) [illegible] au [illegible] de Gruter, [illegible] Paris en 1655, par [illegible] [illegible] [illegible]

1700. Godofr. Ludovicus. *Panegyricus.* Schleusingæ, in-8°.

1700-1703. Christ. Behr. *Panegyricus. Cum Lipsii notis et Behrii annotationibus.* Gedano (1), in-4° (2).

1702 (?). *Panegyricus cum notis.* Mediol, in-12.

1703. Christop. Cellarius. *Duodecim panegyrici veteres.* Halæ, in-8°.

1708. Laur. Patarol. *Panegyricæ orationes veterum oratorum, Notis ac numismatibus illustravit et italicam interpretationem L. P. adjecit.* Venetiis, in--8° (3).

1716. Th. Parsell. *Panegyricus. In usum scholæ Mercatorum Scissorum.* Londini, in-8° (4).

1723. Casp. Gottschling. *Panegyricus quem suis variorumque selectis notis* (5) *et iis maximam partem germanicis, illustratum edidit.* C. G. Lipsiæ, in-12 (6).

1727. P.-Th. Ceva. *Soc. Jesu. Panegyricus cum notis* (7). Venetiis, in-12.

1735. J.-M. Gesner. *Panegyricus, tum aliunde, tum ex observationibus C.-G. Schwarzii emendatus.* Gottingæ, in-18, (8).

1737. C. G. Schwarzius. *Panegyricus cum observationibus.* Gottingæ, in-8°.

1738. Jo. Arntzenius. *Panegyricus* (9). Amstelodami, in-4° (10).

---

(1) Dantzick.

(2) Le vrai mérite de Behr, suivant la remarque spirituelle d'Index bipont., c'est de ne point insérer dans le texte, mais de reléguer en bas de pages, ses *emendationes*, aussi nombreuses qu'arbitraires.

(3) *Editio secunda, ab auctore castigata et aucta, 1719.* — Venetiis.

(4) C'est l'édition du Père de la Baune avec des notes désordonnées (Ind. bip.) de Lipsii, Livineii, Catanæi, Rayani, Baudii, Rittershusii et *aliorum.*

(5) *Notæ sunt futiles.* (Index. bipont).

(6) Autre audition 1739. Norimbergæ (Ind. bipont) Halle (Platner), (Engelmann-Preuss).

(7) *Nec vero hæ notæ magni momenti sunt, utpote in usum scholasticæ pubis scriptæ.* (Ind. bip.).

(8) I. In-18 et non in-8° (Index. bipont.) (Platner). (Engelmann-Preuss). II. Autre édition, 1749. Gottingæ.

(9) Voir sur le titre complet, t. I, p. 8.

(10) I. Index bipont. reconnaît le mérite du texte, des conjectures, des notes

1746. CHRIST.-GOTTL. SCHWARZIUS. *Panegyricus ex XII codd. mss. librisque collatis cum notis et nummis* (1) Norimbergæ, in-4° (2).

1748 (?). *Panegyricus sine notis.* Halæ, in-12.

1748. F. MUZELIUS. *Panegyricus, ad usum juventutis scholasticæ accommodatus.* Berolini, in-8° (3).

1789. (?) *Panegyricus.* Upsaliæ, in-8°.

1793. (?) *Panegyricus cum notis variorum et Arntzenii. Traject. Rheni* (4), in-4°.

1796. (?) *Panegyricus.* Parisiis, in-12.

1796. G.-E. GIERIG. *Panegyricus, recensuit notisque illustravit G. E. G.* Lipsiæ, in-8°.

1805. (?) *Panegyricus.* Bresciæ, in-4° (5).

1807. ANT. WINDING-PROBSON. *Panegyricus cum notis, in usum scholarum.* Hauniæ, in-8°.

1842. J.-L. BURNOUF. (Voir aux Traductions).

1843. FR. DÜBNER. Panégyrique de Pline. Texte revu par Dübner. Sommaires et notes de E. Lefranc. Paris, Périsse, in-8° (6).

---

et ajoute : *Crisis est modesta et ab audacia prorsus aliena : cæterum interdum nimis pertinaciter lectiones vulgatas videtur defendisse.* II. Autre édition 1753. Amstelædami.

(1) Pages, I, II, III, IV, *quatuor tabulæ numismatum veterum* (61) *quibus loca quædam Panegyrici Plin. illustrantur.*

(2) I. *Editio superioribus omnibus facile superior* (Ind. bip.). II. « Le vaste et savant travail de Schwartz (Nuremberg, 1746), m'a été fort utile par la grande quantité d'observations et de variantes qu'il contient. » (Burnouf). III. Autres éditions : 1780, 1787, 1808. Norimbergæ.

(3) Autre édition, 1754. Berolini.

(4) Utrecht.

(5) Sur la page d'entête :

QUOD . ADVENTVS . FAVSTVS . FELIX
NAPOLEONIS . AVG.
POPVLVM . BRIXIANVM . VNIVERSVM
EREXERIT
PRAEPOSITI . PROVINCIAE . ADMINISTRANDAE
OBVIAM . PROGRESSI . PLAVDVNT
DEVOTI . NOMINI . MAJESTATIQVE . EJVS
INTERPRETEMQVE . ANIMI . SVI
PLINIVM . PATRIO . CVLTV . COMPTVM
SISTVNT
NOVI . PRINCIPIS . VIRTVTES
MELIVS . QVAM . TRAJANI . LAVDES
COMPLEXVM

(6) *Ad emendationem orationis plinianæ scriptura codicis a Maio exhibita*

1874. Em. Baehrens. XII *Panegyrici latini recensuit*. Æ. B. Lipsiæ (Teubner), in-18.

L'érudit ou l'amateur qui pourra grouper dans sa bibliothèque : Cuspinianus (1513) (1), Livinéius (1599) (2), Arntzénius (1738) (3), Schwartz (1746), Gierig (1796), Burnouf (1842), Dubner (1843), Keil (1870), Baehrens (1874), possédera, croyons-nous, les textes et commentaires du *Panégyrique de Trajan*, les plus remarquables parmi ceux que nous venons de citer.

« Ben pochi tra i capolavori della letteratura latina sono a noi pervenuti così guasti e malconci come il panegirico di Plinio Secondo a Traiano (4). » Aussi semble-t-il naturel de joindre à la nomenclature des éditions, un relevé sommaire des mémoires philologiques consacrés à ce texte si détérioré. Voici ce relevé :

1er *Age* : De 1482 (5)-1815. *Rayanus*, 1554 (6). — Lugd. Batav ; *Rittershusius*, 1604. — Insulæ ; *Schwartz*, 1729, 1732, 1735. — Altorfii ; *Hirsch* (M. C.), 1732 (Disserta-

---

usus est Fridericus Dübnerus in editione panegyrici quam in usum scholarum gallicarum fecit. Parisiis, a. 1843. (Keil. *De Schedis*) (Voir aussi Præfat. 1853, p. XI).

(1) Pour montrer la place de cette édition dans l'Ætas II, Catanæa — Aldina (1508-1581), l'Index bipont. recourt à cette image : *Plinii Panegyricus cuspinianus inter cæteros splendet velut luna inter ignes minores.* Georges Cuspinianus publiant, en 1513, le travail de son oncle Jean, dit dans sa préface : .... *nam præter hoc quod multa erant perperam in his elegantissimis orationibus inversa ac corrupta, integras tum chartas ille noster parens repperit, in vetustissimis suis exemplaribus ac restituit* M. Keil qui goûte peu l'édition ne voit ici qu'une gasconnade (1853. Præf. p. XII) : MM. Baehrens (p. X, XI) et Suster (p. 25, 26) estiment au contraire que Jean Cuspinianus eut à sa disposition : *egregium aliquem codicem*, qui ne serait autre que le codex Upsaliensis.

(2) M. Baehrens écrit : p. XVIII : *Joannes Livineius belga, vir de his oratoribus* [les panègyristes] *immortaliter meritus* ... et page XX : *quo emendandi negotio cum honore functi sunt ex priordbus cum Cuspinianus, Rhenanus, Puteanus, Gronovius, Acidalius, Rittershusius, Gruterus, Schefferus, tum, qui* unus hos omnes ingenii acumine anteit, Livineius

(3) La valeur du volume est surtout dans les commentaires.

(4) Suster, p. 3, *Notizia*. Voir même auteur, même page : *Nuovi emendamenti al Panegyrico di Plinio* (Torino-Loescher, 1889).

(5) C'est-à-dire depuis l'édition princeps.

(6) Sur cet ouvrage, voir p. 54 et n. 4) l'Index de M. Corradi dont nous parlerons dans une note prochaine.

tions (1) : *Heumann*, 1732, Halæ, 1758, Hambourg ; *Ernesti*, 1770. — Lipsiæ : *Heinze*, 1775. — Weimar ; *M. J. A. Schœffer*, 1782, 1783, 1785. — Onoldi : *Fikenscher*, 1796. — Columbaci.

2e *Age* : De 1815 (2)-1874. *A. Maï*, 1815. — Milan : *Held (Jo.-Christ.)*, 1824. — Baruthi (3) ; *Fuldner*, 1825. — Rintelii ; *Dübner*, 1845. — Rheinisch. Museum ; *Thomsen*, 1858. — Dansk Maanedskrift : *Holm*, 1859. — Dansk Maanedskrift ; *Keil*, 1869, 1870. — Halæ ; *Sauppe*, 1870. — Philologus.

3e *Age* : De 1874 (4)-1901. *C. Burckhard* in Wien Studien, t. IX et 1884, Erlangæ ; *Susler*, 1888, 1889. — Torino : *Corradi*, 1889, Bergamo (5).

* * *

Les Traductions du *Panégyrique* sont peu nombreuses. L'ouvrage a d'ailleurs perdu son droit de cité — même par morceaux choisis (6) — dans les collèges européens. Les Traductions.

---

(1) *Specimen dissertationum ad Panegyricum Plinii. Diss. 1°* — Platner, p. 11 à 92, sans autre indication.

(2) C'est-à-dire depuis la découverte du palimpseste de Bobbio.

(3) Voir : III, p. 461, n° 2.

(4) C'est-à-dire depuis la découverte de M. Barthélemy.

(5) L'œuvre de M. Corradi : Studi Plinii. Cet auteur se termine par un index bibliographique des pays intéressants, parce qu'il a complété celui de M. Platner si consciencieux et si détaillé. Nous n'avons pas eu en notre possession un [illegible] nous faisons un devoir de signaler au lecteur quelques titres et quelques noms. I. *Testa abate Domenico* : Lettera al. P. D. Ermenegildo Pini (barbanta milanese 1739-1825). Sur toute la Comasco descritto da Plinio nella lettera XXX del libro IV. II. *Lenni* : Le Lac de Côme et Pline le Jeune. Revue Contemporaine LV, 1861. III. *Portelette* : Pline le Jeune. Revue de l'Instruction publique 1876. IV. *Vernhet* : Correspondance de Pline et de Trajan relativement aux Chrétiens du Pont et de Bithynie. Revue Contemporaine, Juillet 1877. V. *Oratsky* : Pline le Jeune, recensione nella : « Revue critique russe » 1880. VI. *Barelli Vincenzo* : Archivio storico lombardo, Milano, 30, Giugno 1881. Cet auteur concerne une inscription antique découverte en 1881, dans le jardin du lycée Volta, à Côme. M. Corradi donne une analyse fort claire de la discussion où l'on voit entrer en scène les libertines de Pline et celles de Pacen, de Caspurnia. Nous en reparlerons, t. III, p. 182, note. VII. *Gamurrini* : « Di un codice perduto delle orazioni di Plinio il giovane e di una di Stelonio. Studi di Storia e di diritto. » v. 4, 1883. (Nous avons déjà parlé de cet auteur sur la citation de M. Scolari).

(6) Il se peut que M. Scolari, en collaboration avec nous, répare quelque jour cette injustice.

Allemagne : Ch. Tob. Damm, 1735 — Leipsick. (1); *J. A. Schaeffer*, 1784 — Ansbach ; *D.-L. Wiegand*, 1796 — Leipsick ; *Ed. Thierfeld*, 1829 — Munich (2) ; *J. Hoffa*, 1834 — Marburg (3).

Angleterre : Robert Stapylton, 1664 — Oxon (4) ; *White Kennet*, 1686 — London ; *Geo. Smith*, 1702 — London ; Panegyric and Epistles trsl. into English by several hands and publ. With the life of Pliny by Henley, 1724 — London (5).

Danemark : P. Brinch, 1704 — Hafniæ.

Espagne : Fr. Barreda, 1787 — Madrid (6).

Italie : G.-U. Malavolti, 1628 — Roma ; *Gio. Agost. Lengueglia*, 1657 — Valenza (7) ; *Genesius Soderini*, 1688 — Venezia ; *Leonardo Marcellotto*, 1760 — Venezia.

Traductions en français. Il existe six traductions en français du *Panégyrique de Trajan* : celles de Bouchart, de la Mesnardière, Jacques Esprit, de Sacy, Coardi de Quart, Burnouf. Nous dirons un mot sur chacune d'elles, en réservant à titre de spéciale gratitude, l'œuvre de Sacy pour la fin.

En 1632, l'éditeur parisien T. Quinet fit paraître, sous la date anticipée de 1633, une traduction de Jacques Bouchart portant ce titre : *Harangue panégyrique de Pline Second, récitée en plein Sénat, devant l'Empereur Trajan, pièce d'éloquence la plus accomplie que nous ayons jamais vue.* M. Burnouf juge ainsi cet ouvrage que nous n'avons pu consulter : « La plus ancienne traduction française du » Panégyrique de Trajan est celle de Jacques Bouchart,

---

(1) Autre édition : 1739 — Berlin.

(2) Suite à la traduction des lettres 1828. L'ouvrage comprend ainsi deux volumes.

(3) Autre édition : 1837 — Marburg.

(4) Autre édition : 1686 — London.

(5) Platner, n° 3 (page 6).

(6) I. Suivant la supposition déjà émise, cet ouvrage aurait été réédité à Madrid en 1894 — (Hernando). II. Nous lisons dans Engelmann-Preuss (p. 527) le titre complet non donné par M. Platner (p. 8, n. 10) : *Panegirico, su filosofia politica moral y economia, traduc. del latin.*

(7) Autres éditions : 1670, 1686 — Venezia.

» qui parut en 1632 : elle suit le texte d'assez près et le » langage un peu vieux, a une naïveté qui plaît quelque- » fois. »

L'année suivante 1633, M. Pilet de la Mesnardière publia à son tour la traduction des « merveilleuses beautés », mais en ajoutant (il le signale au lecteur) *quelques grâces tirées du sujet*, ce qui revient à dire que sa traduction n'est qu'une paraphrase — paraphrase qui ne brille même pas parmi les *belles infidèles*. Elle eut cependant une seconde édition en 1638.

En 1677, l'éditeur parisien Le Petit fit paraître une traduction nouvelle de l'abbé Jacques Esprit. L'abbé ne songe point, comme M. de la Mesnardière, à mêler ses propres pensées à celles du panégyriste et à répandre sur le discours un supplément de grâces. Il se propose de suivre le texte (*un traducteur ne saurait mieux faire que de se conformer à son original*) et d'être naturel ; malheureusement il sait mal le latin et son naturel manque de distinction — (*Réédition :* 1701 — Paris, Le Clerc).

En 1724, Jean-François Mairesse, éditeur à Turin, fit paraître : *Panégyrique de Pline à Trajan en latin et en français avec des remarques historiques, critiques et morales par le Comte Coardi de Quart, réformateur dans l'Université de Turin — Dédié à S. A. R. Le Prince de Piémont* — Le Cte Coardi de Quart disait dans sa préface : « ...Pour » la traduction que M. de Sacy a faite de ce Panégyrique, » j'avoue qu'elle m'a paru si belle et si succinte que je n'en » aurais sans doute pas cherché d'autre si je l'avais vûë » plûtôt : Mais puisque le sort a voulu que j'en aie fait une » qui fort inférieure à la sienne, en ce qui regarde la pureté » de la langue (1), est néanmoins beaucoup plus littérale (2),

(1) M. de Quart avoue ailleurs que la langue française lui est étrangère. Il ajoute que cet idiome est peut-être le plus incommode pour un traducteur. En fait (nous l'avons déjà dit) les langues italienne et espagnole se prêtent merveilleusement aux traductions latines, mais à ce point de vue on ne saurait placer l'allemand, l'anglais, etc. qu'après le français.

(2) M. de Quart expose à maintes reprises sa théorie des traductions littérales.

» j'ai crû ne devoir pas la supprimer ; persuadé que ce serait » faire plaisir aux admirateurs d'un si parfait Original, de » le copier avec toute la simplicité possible... »

Après une déclaration aussi catégorique, le Réformateur de Turin serait, non seulement un plagiaire, mais le plus grotesque des plagiaires, s'il en fallait croire MM. Barbier (Index Lemaire et Platner p. 6, n. 240) qui accompagnent son nom de ces six mots hautains : « La traduction est » celle de Sacy. » Notre opinion c'est que Coardi de Quart exprime une demi-vérité. Il a, quand il traduit, à portée de la main droite, le texte de Pline qu'il s'efforce de suivre rigoureusement et, à portée de la main gauche, le volume de Sacy pour le guider et lui souffler les mots qui ne viennent pas. La traduction est très pesante, très somnolente et généralement médiocre ; il s'en dégage toutefois cette impression que l'écrivain nous eût laissé une œuvre bien supérieure s'il s'était contenté d'une traduction italienne. Quoi qu'il en soit, il obtint les honneurs de la réimpression (La Haye 1726). Quant à ses *Remarques* (1), souvent diffuses, ou se rattachant au sujet traité de la façon la plus lointaine (l'ouvrage compte 556 pages in-f°), elles ont un côté inattendu, original, bizarre. Si le Cte Allieri écrase la courtisanerie de Pline sous le libéralisme de Tacite, le Cte de Quart fait de son auteur le modèle de toutes les vertus civiques, porte aux nues sa bienveillance, sa bonté, sa tolérance et sa modestie (2), attribue à sa plume « la plus noble sim-

---

Il dit ici : qu'on ne saurait rendre plus de justice à Pline qu'en lui consacrant une version fidèle et scrupuleuse, en le traduisant de la manière la plus littérale ; là : que ce que l'on change aux écrits des anciens ou ce qu'on y ajoute en faveur de l'élégance ne saurait ébloüir que ceux qui n'entendent point les originaux ; ailleurs : que si Cicéron traduisit, d'après sa déclaration, quelques harangues de Démosthène et d'Eschine, en orateur, non en interprète, cette méthode excellente, pour ceux qui veulent et peuvent comme lui, faire des Originaux de leurs Copies, conviendrait peu à ceux qui n'ont ni la capacité ni l'ambition qu'il faut pour la suivre, etc., etc.

(1) M. de Quart prévoit que : « bien des gens désapprouveront peut-être » la quantité des citations », et il leur répond (ou plutôt croit leur répondre) page X.

(2) « Bien loin que Pline se soit donné dans ses Lettres un air de maître ou de vanité (comme quelqu'un, qui apparemment ne les entendait pas, l'en a accusé) on pourrait conclure par ses Epitres mêmes aussi bien que par son Panegyrique, qu'il n'y eut jamais d'auteur plus modeste. » (p. 520).

plicité » ; alors qu'il voit dans l'Historien le flagorneur de tous les tyrans, le plus haineux, le plus orgueilleux des sectaires, le plus ampoulé des déclamateurs.

La traduction de Burnouf parut en 1834 ; revue par lui en 1842, elle fut adoptée, cette même année, par la collection Nisard ; Delalain l'a rééditée une quatrième fois en 1845. On y reconnaît les qualités coutumières de l'illustre académicien dont le tempérament oratoire s'épanouit dans les mots sonores, les phrases cadencées, les périodes nombreuses. Mais M. Burnouf semble moins heureux quand le Panégyrique n'a plus d'un discours que le nom — ce qui arrive en maint endroit. D'autre part, suivant la jurisprudence professorale, le professeur se montre beaucoup trop sévère pour le non-professionnel ; car il oublie les mérites du devancier lorsqu'il borne son jugement à ces lignes : « Beaucoup plus inexacte que celles des Lettres, » la version du Panégyrique est écrite d'un style lourd, » diffus et languissant. » Sous le bénéfice de ces réserves, nous constaterons dès maintenant que le travail de 1834-1842, quoique susceptible d'être dépassé, occupe le premier rang parmi les traductions françaises.

Louis de Sacy, écuyer, avocat au conseil, naquit à Paris en 1654. Tout en exerçant sa profession avec conscience, activité et succès, il publia (1) : 1699 — Traduction des quatre premiers livres des Epîtres de Pline ; 1701 — Traduction des dix livres des mêmes Epîtres (3 v.) ; 1703 — Traité de l'Amitié (2) ; 1709 — Traduction du Panégyrique de Trajan ; 1714 — Traité de la gloire ; 1722 — Œuvres complètes ; 1724 — Mémoires et Factums.

---

(1) Tous les ouvrages de Sacy ont été écrits à Paris.

(2) I. [illegible] sur l'Amitié. Belle-fille de Bachaumont, (l'historiographe des cancans Doublet), la vertueuse et spirituelle Marquise tenait un sal[illegible] dont les principaux familiers étaient Fontenelle, Lamotte et de Sacy. II. Bien entendu [illegible] « ce Romain plus estimable encore par les qualités de son cœur que par la [illegible]

Comme traducteur, de Sacy eut le rare mérite de rompre avec les *Belles Infidèles* (1), et de ne point chercher à montrer plus d'esprit que son auteur (2). Une exceptionnelle fortune l'en récompensa. Le traducteur fut, en qualité de traducteur (3), élu à l'Académie française (1701), et, tandis que périssaient tant d'originaux, ses copies sont venues jusqu'à nous, ce qu'atteste la longue liste des rééditions :

1702.	Les Lettres	La Haye.
1707.	—	Rotterdam.
1711.	—	Paris.
1721.	—	Paris.
1722.	Les Lettres et le Panégyrique .	Paris.
1745.	Le Panégyrique	Paris.
1750.	Les Lettres et le Panégyrique .	Berlin.
1760.	Les Lettres	Paris.
1772.	Le Panégyrique	Paris.
1773.	Les Lettres	Paris.

---

(1) Perrot d'Ablancourt (1606-1664) académicien (1637) et son école dédaignaient le sens quand il entravait l'harmonie de leur prose; aussi, malgré leur succès considérable, ne pouvait-on s'empêcher d'appeler ces traductions : *Les Belles Infidèles.*

(2) Tenant à prouver, pour le bon renom de l'Académie française, que l'Académicien de 1701 n'était pas simplement un traducteur, d'Alembert écrit : « Aussi agréable à lire que l'original, la Traduction des Lettres de Pline le Jeune est en même temps moins fatigante, parce que le traducteur, en rendant toute la finesse de Pline, la rend avec plus de simplicité que lui : l'esprit de l'auteur s'y montre avec d'autant plus d'avantage qu'il y est dégagé de l'apprêt qui le dépare trop souvent dans Pline même, et le modèle, sans cesser d'être ressemblant, est peint en beau dans la copie, précisément parce que le peintre n'a pas trop cherché les agréments de l'attitude et l'éclat du coloris. » — Sans s'en douter, d'Alembert revenait, par un sentier détourné, aux théories de d'Ablancourt. Un bon traducteur donne à son auteur l'esprit de ce dernier, ni plus, ni moins, comme un bon copiste de tableaux n'exagère, ni n'atténue le coloris de l'original. Qui copie en bien, copie mal. De Sacy (heureusement pour lui) ne mérite pas les compliments de son biographe ; il cherche à rendre Pline tel qu'il est, non à l'embellir.

(3) Secrétaire perpétuel de la docte Compagnie (1772), d'Alembert reconnaît (entre lignes) que ce titre isolé pourrait paraître quelque peu léger, mais il ajoute : « Le public confirma le choix de l'Académie par son suffrage.... L'un et l'autre jugèrent avec raison qu'un écrivain utile, instruit et de bon goût était plus fait pour les honneurs académiques que des rivaux à petits talents et à grandes prétentions dont l'orgueilleuse médiocrité ne manqua pas, suivant son usage, de crier à l'injustice et de s'exhaler en plaintes que personne ne daigna partager. »

1808. Les Lettres et le Panégyrique . Paris.
1809-1810. — — . Clermont-Fer. (1).
1826, 1828, 1829 — (Révision Pierrot) (2) Paris.
1842. Les Lettres (Collection Nisard). Paris.
1844. Choix de Lettres. . . . . Limoges.
1862. Les Lettres (Rév. Cabaret-Dupaty) (3) Paris.
1877. Choix de Lettres (4). . . . . Paris.
1896. (?) Les Lettres (Rév. Cabaret-Dupaty) Paris.

M. J. Pierrot, le premier correcteur de Sacy, lui rendait cet hommage en 1826 : « Avant de Sacy, Pline n'avait » trouvé aucun interprète digne de lui, et je ne sache pas » qu'après de Sacy, personne ait osé se promettre de faire » oublier un travail estimable sous tous les rapports. » Si, dans sa préface du 31 Mars 1834, M. Burnouf traitait rigoureusement le traducteur du Panégyrique (qu'il retraduisait) il joignait du moins cette équitable constatation : « La traduction que de Sacy a donnée des Lettres de Pline, » jouit, depuis un siècle, d'une réputation qu'elle doit » surtout au naturel, à l'élégance et à la facilité du style. » Les éditeurs de la Collection Nisard écrivaient en 1842 : « La traduction (*que nous donnons*) des lettres de Pline le » Jeune est celle de Sacy. Il ne paraît guère possible de » rendre avec plus de naturel et d'élégance, les grâces un » peu étudiées de ce style. Le très mince avantage qu'offri- » rait une traduction nouvelle, en rétablissant le véritable » sens aux endroits où il a pu échapper à de Sacy, ne » compenserait pas l'infériorité presque inévitable dans

(1) Et Paris, voir t. I, p. 14.

(2) Dans la collection Panckoucke. — I. A tort, M. Platner donne à cet ouvrage (p. 8, n. 88), les dates de 1828-1833, et indique (même page, n. 74), une autre édition *des Lettres de Pline le Jeune, trad. du latin par de Sacy, Paris 1829*, alors qu'il s'agit du troisième volume de M. Pierrot. (Epist. X^e livre et Panégyrique). — L'erreur paraît reproduite à la dernière ligne du n. 83). II. MM. Engelmann Preuss (p. 525 — qui relatent la seule date de 1826 — ne mentionnent que deux volumes pour l'ouvrage complet.

(3) Voir t. I, pages, 9-10.

(4) Nous reproduisons, relativement aux choix de lettres de 1844 et 1877, (que nous n'avons pas eus à notre disposition), les indications de M. Platner (p. 8, n. 79) et de MM. Engelmann et Preuss (p. 527). Ces derniers ajoutent les noms des éditeurs : Paris, *Rigaud;* Limoges, *Barbou* (?)

» tout le reste. Nous avons mieux aimé, dans une révision » discrète, faire disparaître ces taches légères, et conserver » au moyen de quelques corrections toujours motivées, » une de ces traductions qui ont mérité quelque peu de la » gloire réservée aux ouvrages originaux. » *Anno* 1886, M. Raoul Pessonneaux commence en ces termes sa traduction des Lettres : « En France, Pline le Jeune est surtout » connu par la traduction de Sacy, justement fameuse par » le naturel, l'élégance et la grâce du style : il y aurait de » l'ingratitude de notre part à ne pas reconnaître tout ce » que nous devons à notre devancier. Mais peut-être exige- » t-on aujourd'hui du traducteur plus de précision, une » fidélité plus rigoureuse.... »

En fait, les deux traductions de Sacy sont d'une valeur inégale (1).

I. *Lettres*. — On pouvait, on devait souhaiter la disparition des modernismes excessifs, l'accélération de quelques phrases traînantes, la rectification d'un certain nombre de faux sens (2). Les savants, qui effectuèrent ce travail délicat et sans gloire, ont assuré au livre de Sacy une longévité nouvelle. Si l'on tient compte des révisions de MM. J. Pierrot et Cabaret-Dupaty (3), la traduction de 1701 apparaît supérieure à celle de 1886, sinon par la précision et la fidélité, du moins par l'esprit, la grâce, l'aisance mondaine qui décalquent l'original.

(1) Nous croyons d'ailleurs que le même écrivain ne pourrait traduire avec un égal succès *les Lettres* et le *Panégyrique*. M. Burnouf, qui a réussi pour *le Panégyrique* eût certainement été moins heureux pour *les Lettres*, s'il s'en était occupé.

(2) Tels sont les trois reproches qu'on a adressés au livre et qui paraissent avoir seuls préoccupé MM. J. Pierrot et Cabaret-Dupaty. Peut-être en joindrions-nous un quatrième : La traduction de Sacy ne confond-elle pas avec le surplus du texte, dans une tonalité uniforme, les *pensées* si nombreuses du recueil auxquelles Pline avait intentionnellement donné un relief caractéristique ?

(3) Surtout de celle de M. Cabaret-Dupaty (qui a, il est vrai, moins de mérite puisqu'il est venu le second). On ne saurait nier que dans maint passage, M. J. Pierrot resserre les phrases trop flottantes, supprime la surabondance des *que* et des *et*, si fréquente au XVIIe siècle, éclaircisse les termes obscurs, rétablisse le sens exact, mais parfois il substitue à ceux de son auteur des termes équivalents ou apporte des changements qui sont loin de constituer des améliorations.

II. *Panégyrique.* — Quoiqu'encore fort distinguée, cette seconde traduction est sensiblement inférieure à la première (1), elle ne survivra pas, même revue par J. Pierrot ; Burnouf l'a tuée. De Sacy s'endort dans les parties narratives et s'essouffle dans les parties oratoires. Cet essoufflement, inconnu du professeur, provoque quelque surprise chez un avocat. Deux explications se présentent à la pensée. En s'identifiant avec l'épistolier, l'écrivain avait contracté le pli d'un style elliptique, coupé, sautillant qui le préparait mal aux périodes du Panégyrique : il s'était de plus fatigué à mener de front le droit et les lettres, les dossiers et Pline le Jeune (2).

De Sacy s'éteignit à Paris le 26 Octobre 1727. D'Alembert a dit de lui : « Après avoir fait avec succès les études » ordinaires, il se destina au barreau et commença de » bonne heure à s'y distinguer. Il avait reçu de la nature » tout ce qui devait assurer sa réputation dans cette » carrière, un esprit juste et pénétrant, une logique nette » et précise, une facilité noble de s'énoncer, une mémoire » heureuse et sûre ; il joignait à ces avantages la plus » délicate probité, la plus douce aménité des mœurs et » cette politesse aimable qui née de la franchise et de la » candeur de l'âme, est encore plus dans le cœur que dans » les manières.... Cependant, quelque considéré que fût » M. de Sacy dans la profession honorable qu'il exerçait, » il se sentait destiné pour un théâtre plus vaste et plus » brillant à ses yeux.... Avocat par état et par devoir, mais

(1) Avant Burnouf et les éditeurs de la Collection Nisard (Avertissement), qui peuvent être partiaux, J. Pierrot (t. III, p. 168), avait fait l'observation de cette infériorité. D'Alembert constatait déjà que « la traduction du Pané- » gyrique était moins relue que celle des Lettres » ; mais soit par courtoisie de collègue, soit par insuffisance de sa latinité, il en attribuait la cause exclusive, alors qu'elle était partielle à « la monotonie d'un sujet qui finit » par être pénible au lecteur. »

(2) M. A. Jal, qui a retrouvé la signature de Sacy sur l'acte de décès du célèbre grammairien Regnier-Desmarais (académicien 1670, secrétaire perpétuel 1683), dressé à la paroisse Saint-Roch (Paris) le 7 Septembre 1713, a fait cette remarque dans son *Dictionnaire de biographie et d'histoire* : « La » signature longue, mal figurée, presque illisible, est d'un vieillard dont la » main est peu sûre. De Sacy n'avait cependant alors que 59 ans. »

» homme de lettres par attrait et par goût, il donnait à ce » goût si naturel tous les moments dont il pouvait dis- » poser. » « .... Il mourut, âgé de 73 ans, chargé de travaux » et de vertus, laissant à ses amis le plus cher souvenir, » aux gens de lettres le plus digne modèle, aux gens de » bien les plus justes regrets. » Et Montesquieu, qui occupa le fauteuil de Sacy (1), fit à l'Académie cet éloge (on n'en saurait rêver un plus beau) de son prédécesseur : « Tous ceux qui avaient besoin de lui devenaient ses amis; » il ne trouvait presque pour récompense, à la fin de chaque » jour, que quelques bonnes actions de plus, et toujours » moins riche, mais toujours plus désintéressé, il n'a » transmis à ses enfants que l'honneur d'avoir un si » respectable père. »

C'est ainsi qu'il faut vivre en mêlant à l'action — un devoir — les belles lettres — un plaisir; c'est ainsi qu'il faut mourir en laissant mieux qu'un livre, mieux qu'un nom, le souvenir de la bonté, de la droiture, et du mépris de l'argent. Ainsi vivaient, ainsi mouraient les grands avocats, les grands magistrats d'antan qui furent la gloire du palais et l'honneur de la France.

---

(1) Ce fauteuil, qui est celui de Conrart, a pour titulaire actuel M. Ludovic Halévy.

RETRO RESPICIMUS

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que je m'occupe de ces études uniquement par goût, ou pour mieux dire, par boutades, et quand je n'ai point d'autre fantaisie ; que je n'y attache nulle importance et n'en tire nul profit...

(P.-L. Courier, *Lettre à M. Renouard*, 20 Septembre 1810).

RETRO RESPICIMUS

Au moment de numéroter le 1619e feuillet du manuscrit tant de fois pris, quitté, repris, nous éprouvons certaine frayeur devant ce monceau de paperasses ; nous sentons qu'il s'impose de jeter un coup d'œil en arrière pour juger et du chemin parcouru par notre plume et de l'état général de la question plinienne.

Renan disait : savoir faire un livre, c'est savoir se borner (1). A ce compte, nous n'avons pas su faire un livre puisque nous ne nous sommes pas borné : nous nous en consolerons, si le lecteur ne s'est point ennuyé. Primitivement l'ouvrage portait ce titre : *A bâtons rompus. Quelques causeries — d'un amateur avec des amateurs — sur Pline le Jeune, ses contemporains, ses correspondants, ses héritiers.* Il a dû être écourté, la première feuille du volume ne paraissant pas comporter un si grand nombre de mots (2) ; mais nous tenons à le rappeler ici, parce qu'il rendait fidèlement notre pensée. En effet, nous nous sommes proposé de parler non en savant, mais en amateur, non à des savants, mais à ces lettrés amateurs qui poursuivent leurs études classiques aux heures de loisir d'une carrière très différente (3). Nous

(1) *Journal des Débats*, 7 Octobre 1884 (Article sur le Journal d'Amiel).
(2) La feuille de tête contenant déjà dix-sept lignes de texte.
(3) N'est-ce pas J. Janin — un amateur aussi étourdi que peu latiniste — qui nous a donné l'impression la plus vivante et la plus pénétrante d'Horace ?

avions constaté que les biographies de Pline contenaient de nombreuses lacunes ; s'occupant exclusivement du biographié, elles rejetaient dans l'ombre les empereurs sous lesquels il avait vécu, le véritable caractère de ses fonctions publiques, son entourage si varié. Des centaines de volumes (notre travail n'est en définitive qu'un groupement) nous renseignèrent sur ce qui nous embarrassait; et, soupçonnant par notre embarras, l'embarras du voisin, nous racontâmes ce que nous découvrions. Sans doute les Aristarques de l'érudition appelleront ces découvertes soit digressions, soit longueurs, soit hors-d'œuvre, soit prolixité, soit bavardages, soit fatras, suivant le degré de leur courtoisie. Ils auront raison à leur point de vue particulier ces privilégiés qui connaissent tout cela sur le bout du doigt. Ils auront tort à celui du public moyen (1) auquel nous appartenons.

Deuxième inquiétude : N'avons-nous pas abusé des citations ? — Les citations quelconques, dans un ouvrage quelconque, découlent de deux sources, ou de l'écrivain commenté, ou de ses commentateurs. Ni les unes, ni les autres ne sont aujourd'hui (2) de mode. Pourquoi ? C'est

---

M. Sienkiewicz — un amateur évidemment étranger à l'érudition — ne vient-il pas, en dépit de quelques anachronismes et erreurs de détails, de ressuciter Pétrone et les temps néroniens, beaucoup mieux que ne l'eût fait un professionnel de la philologie ? Voilà pour les auteurs amateurs. Voici pour le public amateur : Si *Cicéron et ses amis* est un chef-d'œuvre qu'on a lu, qu'on lit, qu'on lira toujours, n'est-ce point parce que le savant a su cacher sa science et le lettré se mettre à la portée de tous, même (et surtout) des amateurs ? — Il faut donc atténuer le mal qu'on dit des amateurs, producteurs ou lecteurs... à moins qu'ils n'aient l'outrecuidance de la camarilla plinienne.

(1) I. C'est en vue de ce public moyen que, contrairement à la jurisprudence actuelle du monde savant, nous avons, comme aux siècles purement lettrés, traduit les titres de la plupart des ouvrages étrangers. L'étiquette française n'empêchera pas les professionnels de reconnaître le livre, et les amateurs nous sauront gré de ne pas les contraindre à recourir à de multiples dictionnaires. II. On lit cet avertissement en tête des *Etudes sur les raisins* du Dr Le Canu (1867) : « J'écris — on s'en apercevra du reste aisément — non pour » les vignerons passés maîtres en l'art de faire le vin, mais pour le grand » nombre. » Si l'on nous permet d'invoquer par image un précédent qui nous touche de si près, nous dirons que nous aussi nous avons écrit — non pour les vignerons passés maîtres en l'art de faire le vin — mais pour le grand nombre, et qu'on s'en apercevra du reste aisément.

(2) Qui à cette heure consentirait à commenter Pline, avec tous les com-

que les lignes consacrées à la prose de Pierre, de Paul, de Jean, se payent à l'imprimeur et que la dépense ne semble légère que pour une élucubration personnelle. Avec ces préoccupations pécuniaires, qu'ignorèrent nos aïeux, on en arrive (que d'exemples nous pourrions citer !) à éditer 700 pages (in-8) sur un auteur grec ou latin sans insérer vingt lignes de l'original. Comment s'étonner si, après sortie du collège, les Français — non-Universitaires — se refusent à ouvrir un livre concernant l'antiquité classique ? Sauf rares initiés, personne n'a souvenir suffisant de ce texte qui est censé gravé dans toutes les mémoires. Pour semblable motif, les commentateurs ne sont pas beaucoup mieux traités. Rien qu'un nom, qu'un titre au bas d'une page et à l'Index, alors que les extraits et les analyses rendent seuls un sérieux hommage au maître invoqué, un sérieux service à l'élève qui cherche à s'instruire. Au demeurant, où découvrir ce volume que plus d'un citateur n'a pas consulté lui-même (1) ? Pour contrôler, il faudra donc courir de bibliothèque en bibliothèque, de bouquiniste en bouquiniste et s'il s'agit d'écrits étrangers, apprendre tous les idiomes européens ou s'adresser à des traducteurs complaisants ?

Réflexions terminées, nous ne regrettons pas nos compendieuses citations qui dégagent et le portrait de Pline peint par son propre pinceau et l'intellectualité comparative des divers pays de culture gréco-latine. Notre système présente, il est vrai, un inconvénient ; il entraîne des dépenses de temps et d'argent. Nous souhaitons à nos successeurs d'ignorer ces ennuis et exprimons le vœu que, d'ici peu d'années, la bibliothèque municipale de Côme ait centralisé les multiples publications sur Pline le Jeune. Nous y contribuerons dans la plus large mesure de nos faibles moyens (2).

---

mentateurs antérieurs, ainsi que firent Frischmannus, Baudius, Arntzenius, Schwartz, Gesner, Schaeffer, Lemaire, etc., etc. ?

(1) Trompé par le titre, un ouvrage de botanique, récemment publié en Allemagne, porte dans son Index bibliographique le roman français *Le Ferment*, qu'il suppose une œuvre d'érudition consacrée à son très grave sujet.

(2) Le 2 Avril 1901, nous écrivions à M. le Dr Fossati, l'éminent Conservateur

En voilà assez, en voilà trop sur l'auteur de *Pline le Jeune et ses héritiers* ; parlons de l'état dans lequel se présentait la question plinienne lorsque nous entreprîmes son résumé.

Le XIXe siècle eut, pour l'œuvre de Pline, une importance considérable. Que fit-il ? Que laisse-t-il à faire ?

Textes. A. M. Keil a publié de *la Correspondance privée* un texte qui sera définitif quand on aura procédé à la dernière *recognitio* du *Riccardianus*.

B. En l'absence d'un manuscrit, on ne saurait rétablir le texte de *la Correspondance officielle* plus exactement que MM. Orelli et Hardy.

C. MM. Burnouf, Dubner, Keil, et surtout M. Baehrens, ont poursuivi l'œuvre entreprise par Schwartz. *Le Panégyrique* ne possédera néanmoins son texte *ne varietur* qu'après confrontation des vingt-six manuscrits *ex codice maguntino*, des épaves du *Bertinensis* flottant dans Liviniéius, et du palimpseste de Bobbio dû aux savantes investigations de M. Angelo Maï (1).

---

de la Bibliothèque de Côme : « Je voudrais épargner à mes successeurs les » dépenses de temps et d'argent que m'ont occasionnées les recherches de » tant de travaux épars sur Pline le Jeune. La bibliothèque de Côme me » paraît la mieux, la seule indiquée pour centraliser les écrits de tous pays » concernant son fondateur. Puisse votre ville devenir le Bayreuth de Pline ! » Puissent dans l'avenir les érudits ou lettrés pliniens ne prendre la plume » qu'après avoir visité Côme, Lenno, Bellagio, Torno et épuisé les ressources » aujourd'hui si restreintes de votre bibliothèque ! Mon désir est de contribuer » pour ma très modeste part à la réalisation de ce vœu. Je me dessaisirai » donc de mon vivant, au profit de Côme, d'un grand nombre d'ouvrages » qui servirent à mes études personnelles et mes héritiers vous remettront » ceux que j'aurai dû conserver » — Réalisant notre première promesse, nous avons envoyé à Côme environ 150 volumes ou brochures, échelonnés de Catanæus jusqu'à M. Gamurrini. De plus, nous avons déjà aidé par des dons en argent la bibliothèque municipale à compléter sa collection ; et nous continuerons pour qu'elle puisse se tenir au courant.

(1) Schwartz avait compulsé (eu fait) onze manuscrits : C. Reginensis ; les trois codices Vaticani 1775, 1776, 3461 ; codex Parisiensis (Aug. Thuani) ; les deux codices Veneti ; codex Patavinus ; codex Vodobonensis vel Salisburgensis ; codex Guelferbytanus ; codex Durlacensis. M. Burnouf, qui croyait qu'après ses travaux le texte du Panégyrique était « bien près d'être définitivement reconstitué », n'avait eu à sa disposition que les trois manuscrits de la bibliothèque nationale. En insérant *le Panégyrique* dans ses publications de 1853-1870, M. Keil paraît avoir surtout voulu donner un Pline complet (Præf. p. XI, 1853). Loin d'apporter à la correction du texte cette méthode

Inscription de Pline (v. t. I, p. 136)
scellée dans un mur extérieur de la Cathédrale de Côme
Rue Maestri Comacini).

A. On doit à MM. Schaeffer (1805) et Lemaire (1822), les meilleurs résumés d'une érudition séculaire qui avait fini par écraser Pline sous les commentaires. Commentaires.

B. Parmi les commentateurs *des Lettres*, M. Moritz Döring (1843) occupe le premier rang, pour les neuf premiers livres, et M. Hardy, pour le dixième.

Longtemps négligé par les programmes universitaires, Pline a conquis peu à peu son droit de cité dans presque tous les collèges de l'Univers. L'Europe et l'Amérique ont accumulé les éditions classiques avec notes. Ces notes sont en général d'un haut mérite mais tendent malheureusement à substituer la philologie à la littérature, c'est-à-dire à sacrifier le fond à la forme. Une réaction paraît nécessaire. Ajoutons que le Pline des classes n'est que le Pline épistolier. On a oublié le Panégyriste qui a droit de se plaindre. Editions classiques.

MM. J. Pierrot, Cabaret-Dupaty, Bosanquet ont, par leurs révisions, sauvé de l'oubli les noms vénérés de Sacy et Melmoth ; M. Burnouf a donné à la France une traduction du Panégyrique qui restera, etc., etc. Traductions.

A. M. Mommsen et, après lui, MM. Stobbe, Gemoll, Péter, Asbach ont examiné à la loupe, la chronologie d'une trentaine de lettres historiques figurant dans les neuf premiers livres des épîtres. Il n'y a plus place que pour des controverses de détails. Chronologie des Lettres.

B. M. Mommsen s'est trompé en appliquant au surplus du recueil privé la chronologie des trente lettres historiques. Cette chronologie reste à faire ou, du moins, à

---

rigoureuse qu'atteste son admirable *recognitio* des *Lettres* il ne s'appuie en dehors du palimpseste de Bobbio, que sur sept manuscrits (Vaticanus 3 461, Mediceus 369, Vindobonensis 48, Dunlacensis, Guelferbytanus, Patavinus, Augustanus, dont il apprécie mal la valeur respective. Voir Bachrens, p. VI et Sister 1888, p. 4, 1889, p. 4. La *recognitio* de M. Bachrens donne toutes les autres, mais cette reste scrupuleusement inférieure à la *recognitio* epistolaire de M. Keil, parce que l'auteur ignore [illegible] (voir [illegible] Sister, 1889, p. 4 : 2 [illegible] douze manuscrits [illegible] Dresdensis, Monacensis, 369, 756, [illegible], Vaticanus 1775, 1776, 3461, Bernensis, Vindobonensis, 48, Malatestianus, Venetus 436, Upsaliensis.

tenter. On peut entrevoir un essai timide, dans la thèse de M. Schultz.

C. M. Mommsen s'est également trompé dans les dates de publications des neuf livres du recueil privé.

D. M. Keil a rétabli l'ordre primitif dans le Xe livre. Ce rétablissement fut le point de départ des travaux de MM. Mommsen et Stobbe, sur la chronologie de la légation *Provinciæ Ponti* (1) *et Bithyniæ* — travaux qui ne laissent douteux que le classement des quinze premières lettres.

Authenticité du Xe Livre.

L'authenticité du Xe livre a été remise en discussion, principalement à l'égard des lettres relatives aux chrétiens. Les partisans de l'authenticité (MM. Boissier, Renan, Hardy, etc.) ont gagné la bataille que reprendront nos fils.

Importance historique du Panegyrique.

M. de la Berge, en écrivant la première biographie détaillée de Trajan, a montré l'exceptionnelle importance du Panégyrique pour l'histoire de *l'Imperator optimus*.

Style de Pline.

A. MM. Oestling, Holstein, Lagergren, Kraut, Santi-Consoli, etc., etc., ont étudié avec une patience de bénédictins le dictionnaire, les formes, la syntaxe de Pline.

B. Les études récentes sur la prose métrique amènent à penser que les mots epistolæ *vel litteræ* accuratius *vel curiosius* scriptæ — l. I, 1, l. IX. 28 — sont synonymes de lettres métriques. Reste à étendre à notre épistolier les recherches prosodiques dont MM. Havet, Bornèque, Macé firent bénéficier Symmaque, Cicéron, Suétone.

Biographie.

A. M. Mommsen a fourni des renseignements nombreux (parfois discutables) sur les origines, la naissance, la famille, le *cursus honorum*, l'époque probable du décès de Pline le Jeune. Il a rectifié l'erreur de Masson sur la date de la légation bithynienne et proposé, pour l'inscription

---

(1) Le copiste qui mit au net le croquis du très compétent M. Mentrier (Bysant. Paphla^la. Pon^a) fit descendre sur la ligne la dernière lettre minuscule et métamorphosa ainsi *en Pons* ce malheureux *Pontus*. Nous nous excusons d'avoir laissé passer, t. I, p. 403, cette coquille déconcertante que signalera d'ailleurs l'erratum final.

de Milan, une lecture très vraisemblable (mais comportant les révisions des textes fautifs de Cyriaque et d'Alciat.

B. M. Froment a entrepris de dégager la physionomie de Pline *avocat* : charmante esquisse à continuer.

C. Avec MM. Fea, Boissier, Pichi, Gamurrini, Hirt, Magoun, Canina, de Falke, etc. (1), nous nous représentons le propriétaire « dans ses plus belles villas ». Mais ces excursions, ces plans, ces dessins pourront être recommencés.

D. M. Pellisson replace Pline au milieu de ses contemporains. Les gens du monde ont reçu pleine satisfaction.

E. M. Mommsen a dressé, des correspondants de l'épistolier, un index éminent qui ne comporte que de légères retouches.

Catalogues.

A. Arrêtée à 1895, la très précieuse bibliographie plinienne de M. Platner (2) n'aura besoin, après quelques rectifications et additions (3), que d'être mise et maintenue au courant.

B. En relevant minutieusement les manuscrits (4), M. Suster (1888) a inscrit par avance son nom dans la préface de la future édition définitive du *Panégyrique*.

Jamais on n'eut à sa disposition des matériaux plus abondants, plus variés, plus riches pour édifier un Pline *complet* : mais les articles, les mémoires, les opuscules qui d'année en année, succédèrent aux articles, aux mémoires, aux opuscules (5), portent tous l'empreinte de la spécialisa-

---

(1) Nous verrons bientôt (Tome III — *Intermezzo*) tous ces noms.

(2) M. Platner signale *610* œuvres concernant Pline le Jeune. Nous sommes loin, comme on le constate, des autres bibliographies dont la plus complète (Engelmann et Preuss) ne dépasse pas 253 numéros.

(3) Nous avons signalé au passage de légères erreurs. Quant aux lacunes elles sont rares. M. Conradi nous en révèle pourtant quelques-unes auxquelles nous joindrons l'oubli de MM. Froment, Giesen, Lion, Pichi et Schnelle (1882).

(4) Nous rappelons simplement que M. Suster : I. passe sous silence les trois codices parisiensés de M. Burnouf ; II. mentionne au nombre des vivants le codex Aug. Thuani qui paraît être décédé entre 1732 et 1744.

(5) L'abondance de ces productions (M. Platner en compte plus de 200, de 1809 à 1895) a frappé MM. Iwan Müller et Burkhard. Le premier a fait un relevé (Separatdrucken aus dem Jahresbericht...) des publications sur les lettres pliniennes de 1873 à 1876 ; le second a consacré huit pages à la nomen-

tion, révèlent tous l'absolu dédain de la généralisation. C'est alors que — personne ne s'offrant à faire mieux — nos mains novices et malhabiles ont bâti cette maisonnette. Nous espérons qu'on nous saura gré, sinon de la peine, du moins de l'initiative; le modeste maçon applaudira, d'ailleurs, de très bon cœur, au succès de l'architecte qui logera Pline dans le château dont il est digne.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

---

clature des travaux de toutes sortes (Recherches linguistiques, textes critiques, livres de classes, etc.) dont Pline a été l'objet de 1890 à 1895. — Voir d'ailleurs, à la fin de notre troisième volume : *Numerosa gloria*.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME

PREMIÈRE PARTIE : **L'HOMME** *(Suite et Fin).*

CHAPITRE TROISIÈME : *La Vie oratoire* (Suite et fin) 9-119
III. Le Talent 9
IV. Les Confrères 22

CHAPITRE QUATRIÈME : *La Vie littéraire* 121-276
I. En Théorie. 121
II. En Pratique 139
III. Le Studiosisme 146
IV. Scribendi Cacoethes — Amor — Usus. . . . 188

DEUXIÈME PARTIE : **L'ÉCRIVAIN.**

CHAPITRE PREMIER : *Les Lettres*. 279-515
I. Le Fond 279
II. La Forme 305
III. Les Trois Sénateurs 360
IV. Les Sévérités de Joubert 428
V. Le Désordre Chronologique 470
VI. Manuscrits, Editions, Traductions. 498

CHAPITRE DEUXIÈME : *Le Panégyrique* 517-682
I. Simple Bouquet 517
II. Le Mérite Littéraire 552
III. L'Intérêt Historique 582
IV. La Valeur Morale 605
V. Manuscrits, Editions, Traductions. 657

RETRO RESPICIMUS 683-694

Besançon. — Imprimerie J. LUNANT, 8, rue Pasteur.